1907

BIBLIOTECA DELLA R. CASA
IN NAPOLI

N.° d'inventario 90391
Sala Grande
Scansia 12 Palchetto 67
N.° d'ord. 25

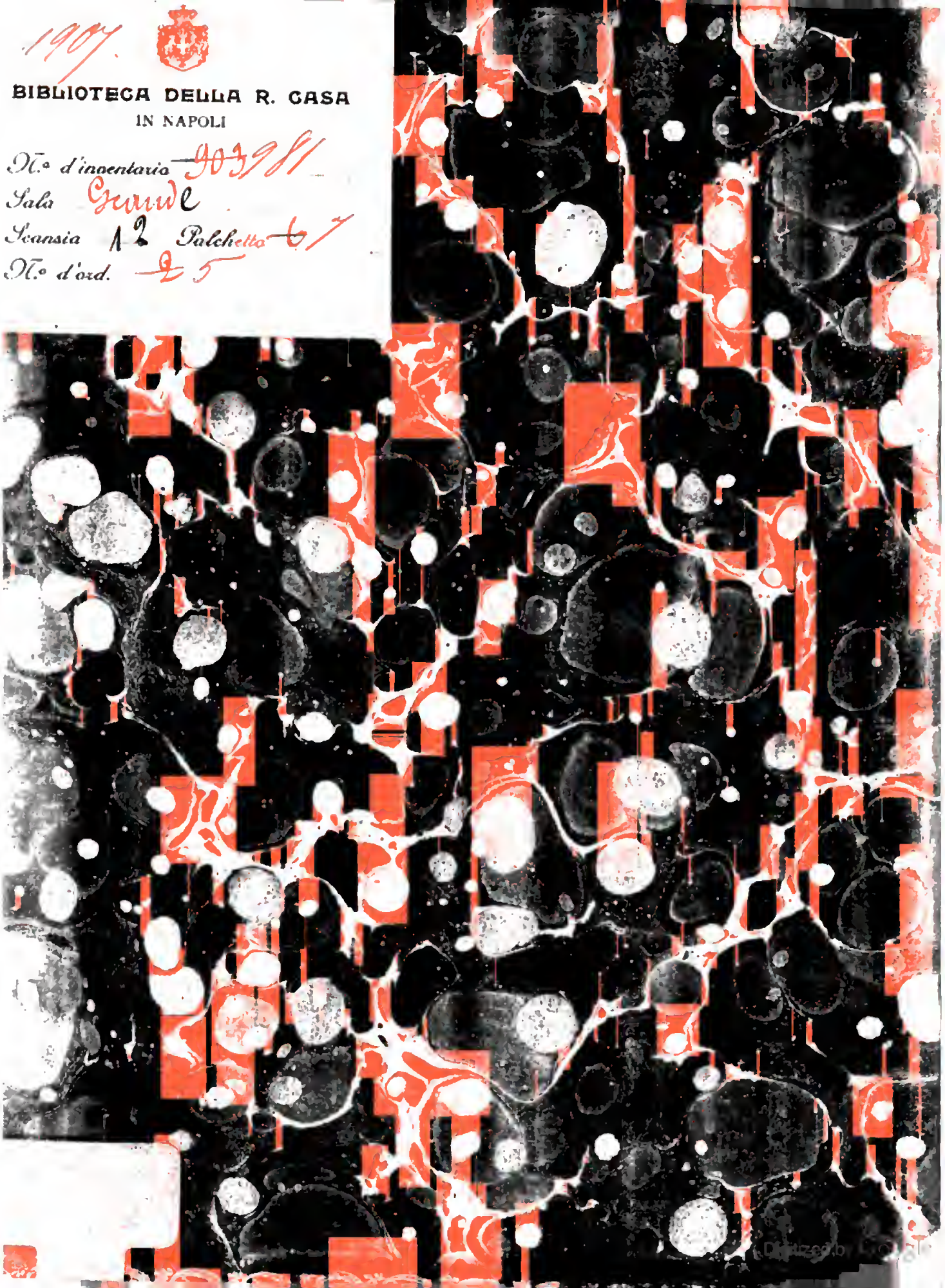

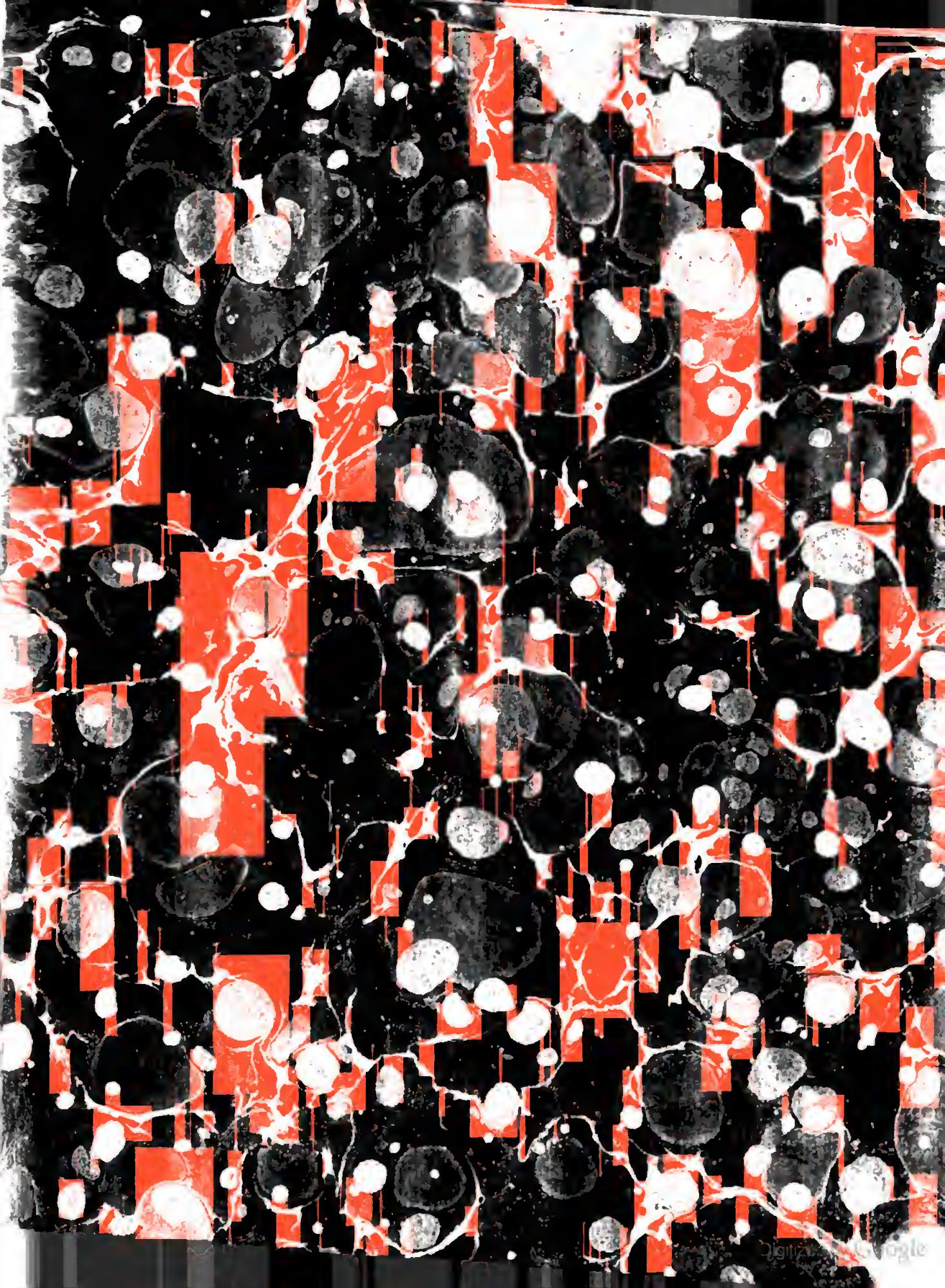

11. 6. 4

Digitized by Google

Fasc. XII - 54

Digitized by Google

# INSTITUTIONS POLITIQUES.

## TOME TROISIÈME.

Digitized by Google

569627
SBN

# INSTITUTIONS POLITIQUES.

PAR MONSIEUR

LE BARON DE BIELFELD.

TOME TROISIÈME.

*A LEIDE,*
Chez SAMUEL ET JEAN LUCHTMANS,
*M. DCC. LXXII.*
*Avec Privilège.*

Digitized by Google

A

SA MAJESTÉ,

CATHERINE II.

IMPÉRATRICE ET AUTOCRATRICE

DE

TOUTES LES RUSSIES.



Digitized by Google

*MADAME,*

Les deux premiers *Volumes des* Inſtitutions Politiques *ont été honorés d'un regard favorable de* VOTRE MAJESTE' IMPE'RIALE. *Jamais leur Auteur n'a déſiré ni obtenu une récompenſe plus précieuſe de ſon travail. Animé par l'eſpérance de s'en rendre de plus en plus digne, il forma le deſſein de publier un troiſième Volume, dont il avoit déjà dreſſé le plan depuis pluſieurs années: & il ſe flattoit que* VOTRE MAJESTE' IMPE'RIALE, *en lui permettant de mettre* SON AUGUSTE NOM *à la téte, agréeroit un hommage qui lui étoit dû à tant de titres.*

*Cet enchainement de merveilles qui ſignalent le plus beau des Règnes; l'éclat d'une gloire dont* PIERRE LE GRAND *n'avoit fait qu'entrevoir l'aurore; la fortune enchainée au char de la victoire; la victoire elle-même aſſujettie à la Légiſlation la plus ſage & la plus profonde; la bienfaiſance enfin devenue la baſe de cette véritable grandeur: voilà,* MADAME, *le grand tableau qui, en frappant l'Univers en-*

*entier, excitoit ſurtout la plus vive admiration dans un Homme qui avoit paſſé ſa vie à méditer ſur toutes les combinaiſons politiques dont la Scène mouvante eſt ſi digne de l'attention du Sage : voilà ce qui lui faiſoit ſouhaiter de rendre ce Volume digne d'être offert à l'Auguſte* CATHERINE.

*La mort l'a enlevé au moment où il ſe diſpoſoit à réaliſer ce projet : elle l'a privé de la plus grande ſatisfaction qu'il eût jamais gouté de celle de porter aux pieds du Thrône de* VOTRE MAJESTE' IMPE'RIALE *le fruit de ſes veilles & le tribut de ſes hommages. Oſerois-je me flatter,* MADAME, *de ne pas* VOUS *paroitre coupable d'une trop grande témérité, en accompliſſant aujourd'hui le vœu que feu mon Epoux avoit formé, & en rempliſſant ſes intentions autant que j'en ſuis capable. C'eſt ſon ame elle-même, encore toute pénétrée de l'amour & du reſpect pour* VOTRE MAJESTE' IMPE'RIALE, *dont elle étoit comme embraſée pendant ſa vie; Oui, c'eſt ſon ame qui ſort du ſombre Monument, & qui ſe réunit à la mienne, pour m'encourager & ſoutenir ma foibleſſe dans les pas chancelans qui me conduiſent à* VOS *Autels pour y placer cette offrande.*

*Mais quoi! Déjà je me ſens capable de lever les yeux & de les fixer ſur la ſplendeur qui environne de toutes parts* VOTRE PERSONNE SACRE'E. *Souveraine, Légiſlatrice, Mère de tant de peuples ſoumis à* VOTRE *Domination,* VOUS *effacez les noms des* MINOS *&* NUMA, *des* LYCURGUE *&* SOLON. VOUS *marchez à la clarté d'un flambeau que* VOUS *avez* VOUS-MEME *allumé, & qui va pour jamais tirer d'immenſes régions des ténèbres auxquelles el-*

*elles ſembloient condamnées. Heureuſes les nouvelles Nations que* VOS *armes Victorieuſes rangeront ſous* VOTRE *équitable Gouvernement! Heureux l'Empire Ruſſe de* VOUS *poſſéder! Heureux l'Univers de* VOUS *admirer! Heureux notre Siècle d'être le* VOTRE, *& de transmettre aux Suivans la mémoire de tant de Vertus & de tant d'Exploits! Heureuſe moi-même, ſi, du ſein de l'infortune accablante où je ſuis plongée par le coup fatal qui m'a ravi & aux tendres gages de notre union, le meilleur des Epoux & des Pères, je voyois briller un rayon de cette auguſte bienveillance, qui pourroit ſeule changer la perſpective de mon ſort, & me faire entrevoir dans l'avenir quelque lueur de conſolation, par les ſoins que je conſacrerois à l'éducation de ma famille, & par les fruits que j'en recueillirois? Daignez,* MADAME, *joindre cette œuvre digne de* VOUS *à tant d'autres qui* VOUS *aſſurent la Couronne immortelle au bout de* VOTRE *brillante carrière.* NOS *cœurs* VOUS *ſeront conſacrés; nos bouches ne s'ouvriront que pour* VOUS *exalter; & tant qu'elles pourront former des accens, elles s'écrieront:* VIVE CATHERINE! *Que ſon Règne ſoit prolongé juſqu'aux dernières bornes de la vie humaine! Et que ſa gloire ſubſiſte autant que le Monde!*

*Je ſuis avec la plus grande ſoumiſſion,*

MADAME,

DE VOTRE MAJESTE' IMPE'RIALE,

à Altembourg, le 1. Juillet 1772.

*La très-humble & très-obéiſſante Servante,*

La Baronne Douairière DE BIELFELD, née DE BODEN.

AVER-

# AVERTISSEMENT

## DE

# L'EDITEUR.

Mon premier but, en m'intéreſſant à la publication de cet Ouvrage, a été d'obliger la reſpectable Veuve d'un de mes plus dignes Amis. Meſſieurs les Libraires *Luchtmanns* m'aïant écrit que feu M. DE BIELFELD leur avoit annoncé, & comme promis, un troiſième Tome de ſes *Inſtitutions Politiques*, je m'informai s'il exiſtoit parmi ſes Manuſcrits; & Madame ſa Veuve me l'envoya tout de ſuite. Je l'examinai & je jugeai qu'il avoit beſoin d'une réviſion perpétuelle pour le ſtyle, & qu'il y avoit encore quelques autres inexactitudes à en faire disparoître. Je le mandai aux Libraires, qui me prièrent de prendre ce ſoin. Je m'en ſuis acquitté le mieux que j'ai pu, & autant que mes autres occupations l'ont permis. Il n'eſt pas aiſé de retoucher le ſtyle d'un Ecrivain, & ſurtout d'un Etranger, tel qu'étoit M. DE BIELFELD, par raport à la Langue Françoiſe; il faudroit le refondre entièrement; autrement, quoique le mot répréhenſible ait disparu, le tour de la phraſe garde toujours quelque choſe de contraint & d'irrégulier. Quoiqu'il en ſoit, c'eſt moins de la diction dont il s'agit ici, que des choſes mêmes: &, pourvû que celles-ci méritent l'attention du Lecteur, il doit être ſatisfait du Préſent qu'on lui offre.

Je ne porterai aucun jugement ſur ces choſes. Chacun a ſa manière de voir. Je ne garantis point celle de M. DE BIELFELD: & comme il eſt défunt, il eſt à l'abri de tout déſagrément. On ſçait qu'il ne faiſoit pas difficulté de dire des choſes hardies, & quelquefois hazardées: Ses *Lettres familières* en font foi. Cela doit plutôt piquer la curioſité que l'amortir. Il y a quel-



ques

ques endroits où j'ai mis des correctifs au bas du Texte: & je l'aurois fait plus ſouvent, ſi j'avois voulu indiquer toujours en quoi mes idées ne s'accordent pas avec celles de l'Auteur. Mais je ne prétens être reſponſable de rien; & je ne crois pas au fond, qu'il y ait proprement rien qui aille au delà des licences ſupportables. D'ailleurs, il faut penſer que M. DE BIELFELD a ceſſé de s'occuper de ces objets depuis l'année 1757., où les malheurs de la Guerre vinrent déranger entièrement ſes occupations de Cabinet; & que s'il vivoit encore, il feroit probablement bien des changemens à ſon Ouvrage. Ce que j'y ai ajouté par la voye des Notes, eſt peu de choſe; je ne cherche, ni à être connu, ni à me cacher; j'ai fait cela en courant, & déjà je n'y penſe plus.

ELO-

# ELOGE

## DE

# M. DE BIELFELD (*).

JACQUES FRÉDERIC, Baron DE BIELFELD, Conſeiller Privé de S. M. le Roi de Pruſſe, Honoraire de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Berlin, Chevalier de l'Ordre de Ste Anne, Seigneur de Trében & autres lieux, naquit à Hambourg le 31. Mars, 1717. d'une famille de Négocians qui ſubſiſte encore ſur un pied avantageux dans la même Ville. Il reçut une bonne éducation, & ſut en profiter. S'étant rendu à Leyde en 1732. pour y faire ſes études, il en partit en 1735., & viſita les Païs-Bas, la France & l'Angleterre. Dès ce tems-là ſon génie le portoit à prendre connoiſſance des différentes formes de Gouvernement, à ſe mettre au fait des prin-

(*) Lu dans l'Aſſemblée publique de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Berlin du 31. Mai, MDCCLXX.

principes de la Légiſlation, & à s'inſtruire des arrangemens de la Police. Il fit des liaiſons avec les gens de lettres les plus diſtingués de ce tems-là.

En s'attirant l'eſtime par l'ardeur de s'inſtruire qu'il témoignoit, il avoit le rare avantage de ſe concilier l'affection par le don de plaire, dont la Nature l'avoit doué. Ce fut ſans doute la réunion de ces qualités qui attira ſur lui les regards d'un Prince dont la pénétration a toujours ſçu ſaiſir & apprécier tous les genres de mérite. Cela changea entièrement le cours de ſes deſtinées: il ſortit de la route où ſa condition originaire l'avoit placé; il entra dans une autre à laquelle il ne s'étoit ſans doute pas attendu, & y parvint à des diſtinctions, qu'on ne pourroit ſans lui faire injuſtice, regarder comme un ſimple effet des circonſtances. Préſenté en 1738. au Prince Royal de Pruſſe, aujourd'hui LE ROI, qui étoit alors à Brunswick, il reçut des marques très-flatteuſes de ſa bienveillance; & ſentant que tout le bonheur de ſa vie conſiſteroit déſormais à la conſerver, il fut comblé de la plus vive ſatisfaction, lorsque le Prince lui offrit de le prendre à ſon ſervice. Il y entra en 1739. & vint pour cet effet à Reinsberg.

La mort de FRÉDERIC GUILLAUME en 1740. fut bientôt ſuivie des grands évènemens qui tiendront tant de place dans l'Hiſtoire de notre Siècle. La ſituation de M. DE BIELFELD changea. Il fut d'abord employé comme Sécrétaire de Légation, & ſuivit en cette qualité Mr. le Comte de *Truchſes*, chargé de porter la nouvelle de la mort du feu Roi à GEORGE II. qui ſe trouvoit alors dans la Capitale de ſon Electorat. Vers la fin de la même année il paſſa à Londres, toujours avec le même Miniſtre qui y ménageoit les intérêts de la Cour de Pruſſe pendant la guerre occaſionnée par le décès de l'Empereur CHARLES VI. De retour en Mai 1741., le Roi lui ordonna de venir en Siléſie; avant le bout de l'an il étoit à Berlin, où il fut révêtu du Caractère de *Conſeiller de Légation*, & commença l'exercice des fonctions qui y ſont attachées.

Comme il aimoit les Lettres, & qu'il avoit une heureuſe facilité à les cultiver, il leur conſacra tous ſes momens de loiſir, & ſe mit par-là en état d'être-

d'être admis dans cette Société qui tint des Assemblées chez le Maréchal *de Schmettau*, & chez le Ministre *de Borck* pendant les derniers mois de l'Année 1743., & fut ensuite incorporée à l'ancienne Société des Sciences, au renouvellement du mois de Janvier 1744., pour former avec elle une même Compagnie sous le nom D'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES. Comme M. DE BIELFELD étoit alors à la fleur de l'âge, & naturellement actif, il se donna beaucoup de mouvemens dans ces circonstances, & tint même la plume dans la Société intermédiaire dont je viens de parler. Il étoit naturel qu'il fut aggrégé à l'Académie; je ne le trouve pourtant pas dans la liste de 1744.; mais il est dans celle de 1752. au rang des Honoraires, où il a demeuré jusqu'à sa mort. Il a aussi été aggrégé aux Sociétés de *Königsberg* & de *Greifswalde*.

En 1745. le Roi honora M. DE BIELFELD d'une marque de confiance bien distinguée, en le faisant *Précepteur* de S. A. R. Monseigneur le Prince FERDINAND. Je n'ai pas besoin de dire comment il s'est acquitté de cet emploi; j'ose en appeller au témoignage même du grand Prince qui a été son Elève; & ce témoignage existe dans l'affection constante qu'il a conservée pour lui, & dans des marques réelles de cette affection qui ont fait la plus grande douceur des dernières années du défunt. En 1747., il devint *Curateur des Universités*; en 1748. Baron & Conseiller-privé. Cette marche est sans doute aussi brillante que rapide; mais l'Astre est à son midi, & il va décliner insensiblement.

Ici j'ignore les détails; & quand je les saurois, je ne les dirois pas; il ne s'agit que des Epoques. Après quinze années de Service, M. DE BIELFELD quitta la Cour de Berlin, pour se retirer sur des terres qu'il avoit acquises dans le Païs d'Altembourg. La consolation de tous les tems & de tous les lieux, celle dont *Cicéron* a si bien exprimé les charmes & l'efficace, l'Amour des Lettres l'y accompagna. Ce ne fut pourtant pas le pur vuide de son état qui le porta de ce coté-là; nous l'avons vu ici dans des tems d'occupation & de distraction, fort studieux, fort appliqué, & rassemblant avec soin les matériaux des Ouvrages qu'il a publiés depuis; en particulier,

ceux de l'Ouvrage auquel il a conſacré le plus de ſoin, & qui lui a fait le plus d'honneur; ce ſont ſes INSTITUTIONS POLITIQUES. Mais ſa retraite ne fut pas tranquille; les Muſes avec leſquelles il s'entretenoit ſi délicieuſement, s'enfuïrent effarouchées par le bruit des Armes. Lorsqu'en 1757., pendant la dernière guerre de Siléſie, les troupes Autrichiennes commencèrent à ſe faire voir dans le Païs d'Altembourg, il ne ſe crut pas en ſûreté; & au mois de Septembre de cette année, il ſe réfugia avec toute ſa famille à Hambourg. La paix aïant été conclue en 1763., il retourna ſur ſes terres qu'il trouva fort dévaſtées: ce qui l'obligea de partager ſon attention entre les ſoins de leur rétabliſſement & l'attrait des études toujours dominant pour lui. Il recueillit un fruit bien honorable de celles-ci par le ſuffrage dont l'Impératrice de Ruſſie honora les ouvrages de ſa façon qu'il lui préſenta, & par le Cordon de *Sainte Anne* dont elle le décora. Depuis ce tems-là ſa vie fut uniforme; il ne ſortit plus de *Treben*, où, aux plaiſirs dont nous avons déjà fait l'énumération, s'en joignirent de plus touchans encore; la Société d'une Epouſe infiniment agréable, & l'éducation d'une famille qui croiſſoit à ſouhait ſous ſes yeux; mais au bien-être de laquelle il a été trop tôt enlevé.

J'ai entretenu une Correſpondance aſſez fréquente avec lui pendant ces dernières années; il avoit paru la déſirer, & toutes ſes lettres étoient pleines de tant de marques d'Amitié, que je n'aurois pu ſans ingratitude ne pas les payer de retour. Il forma le deſſein de donner une Edition complette & uniforme de ſes Ouvrages, en les augmentant de quelques volumes. Je lui procurai des liaiſons avec Mrs. *Luchtmans*, Libraires de Leyde, dont je connoiſſois par expérience les bons procédés; & il en fut très-content. C'eſt ici le lieu de parler de ſes productions. Si elles ne ſont pas de la première Claſſe, on ne peut leur conteſter, au moins à la plupart d'entr'elles, un rang plus ou moins honorable dans la ſeconde. Il avoit fait ſon coup d'Eſſai par une traduction; c'eſt celle des *Conſidérations ſur les cauſes de la grandeur & de la décadence des Romains*; elle fut imprimée & bien accueillie. Il donna enſuite les *Progrès des Allemands dans les Belles-Lettres*, Ouvrage intéreſſant; mais qui n'eſt pourtant qu'esquiſſé & aſſez incorrect. Je ſerois

tenté

tenté de paſſer ſous ſilence ſes *Amuſemens Dramatiques*, qui n'amuſèrent jamais que lui ; mais ſes INSTITUTIONS POLITIQUES, comme je l'ai déjà inſinué, ſont un livre véritablement eſtimable : il n'y eſt pas Créateur, mais il n'y eſt pas non plus ſimple Compilateur. Il a fait un bon choix ; il y a mis un bon ordre ; & ce qui eſt de lui, ne dépare pas ce que des Auteurs diſtingués peuvent lui avoir fourni. Un Critique des plus mordans voulut couler à fonds ce livre ; mais il n'y réuſſit point. Si ces Cenſures étoient quelquefois fondées ; leur aigreur gâtoit tout ; & M. DE BIELFELD naturellement doux & poli, ſe fit bien plus d'honneur encore par la modération de ſes réponſes que par leur ſolidité. Les *Lettres familières* furent un enfant de ſon loiſir ; mais un enfant gâté, & beaucoup trop familier. Ses *Traits d'Erudition univerſelle* ne ſont que des *traits ;* l'enſemble manque. Les jeunes gens peuvent pourtant en tirer quelque parti. Enfin il fit une feuille périodique en Allemand, intitulée l'*Hermite*. Elle s'eſt ſoutenue trois ans ; c'eſt beaucoup pour ce genre d'Ouvrage qui n'a pas la vie longue, pour peu qu'il ſoit foible.

Tel fut M. DE BIELFELD ; & quoique j'aye uſé ici à ſon égard d'une ſincérité dont je ne me ſuis jamais départi, je crois avoir fait ſon Eloge, & j'ai certainement voulu le faire, puiſque ſa mémoire m'eſt chère, & que je le regrette comme un digne Confrère & un bon Ami. D'ailleurs il me reſte de quoi finir le Tableau tout à ſon avantage.

Il a été marié deux fois ; d'abord avec une demoiſelle *Reich* de Halle, riche héritière & plus riche encore en bonnes qualités. De ſept enfans nés de ce mariage, il n'eſt reſté qu'un fils agé de quinze ans. En 1764., il fut, & avec tant de raiſon, ſi frappé des graces & du mérite de Mademoiſelle de Boden, petite fille du Miniſtre d'Etat de ce nom, qu'il crut trouver avec elle le bonheur du reſte de ſa vie ; & il ne fut pas trompé dans ſon attente. Il auroit été à ſouhaiter que les eſpérances de cette digne Epouſe euſſent été pareillement remplies, par la durée de leur union ; mais ſon affliction eſt auſſi vive que juſte d'être ſitôt dans le cas de lui ſurvivre, avec quatre enfans dont le plus jeune n'avoit que huit mois à la mort du père. Les deux lettres

que

que cette Dame m'a fait l'honneur de m'écrire, l'une pour me notifier la mort de ſon Epoux, l'autre pour me fournir une partie des matériaux de cet Eloge, m'ont véritablement touché, & m'ont donné la plus haute idée de ſon eſprit & de ſon cœur. Auſſi ne croyant pas pouvoir à beaucoup près m'exprimer auſſi bien, je vais employer ſes propres termes; de pareils morceaux dictés par le ſentiment, ſont précieux, & je confacre avec confiance celui-ci à la poſtérité.

„ Un an avant ſa mort, la ſanté de M. DE BIELFELD, d'ailleurs jusqu'a-
„ lors ferme, devint chancelante, il eut de fréquentes incommodités, & le
„ 9. Avril de l'année dernière (au moment même que j'accouchois,) il lui
„ prit une ſi forte ſuffocation, qu'on déſeſpéra de ſa vie; il ſe remit cepen-
„ dant à pouvoir quitter la chambre, & l'eſpérance que je fondois ſur la
„ bonté de ſon tempérament & ſur la Vie réglée qu'il menoit, me fit croire
„ qu'il en reviendroit entièrement. Mais cette illuſion ne dura que huit
„ jours; la même attaque revint & les Médecins déclarèrent auſſitôt, que
„ c'étoit là le commencement d'une hydropiſie de poitrine. Les progrès de
„ ce cruel mal furent ſi rapides, qu'on me priva bientôt de toute eſpéran-
„ ce. Je le vis, pendant ſept mois entiers, ſouffrir jour & nuit les plus
„ rudes tourmens, mais avec une fermeté dont il y a peut-être peu
„ d'Exemples: point de plaintes, point d'impatience, toujours d'une hu-
„ meur égale, ne craignant que d'être à charge à ſa famille, & même à ſes
„ domeſtiques, les remerciant ſans ceſſe de leurs ſoins, les exhortant à ne
„ pas ſe décourager, & voyant approcher le terme de ſa vie avec une tran-
„ quillité d'ame qui ne pouvoit venir que de la paix qu'y régnoit. Com-
„ bien de fois ne l'ai-je pas vu s'élever vers l'Etre des Etres, avec une
„ ferveur & une confiance admirables, lui demandant, non la vie, mais le
„ pardon de ſes fautes, & d'être le Père de ſes Enfans!

„ Pour être plus à portée du Médecin, il ſe fit transporter à *Altembourg*,
„ où il paſſa le dernier hyver, & mourut le 5. d'Avril agé de 53 ans,
„ avec le ſecours des prières de Mr. *Löwer*, Savant Eccléſiaſtique & Sur-
„ intendant de cette Ville, qui, au défaut d'un Miniſtre Reformé, lui ac-
„ corda

„ corda ſes ſoins. Trois jours avant ſa mort, il avoit dit à pluſieurs de „ ſes domeſtiques, qu'il mourroit le Jeudi, & les avoit même chargés de „ prévenir là-deſſus ceux qui pourroient demander de ſes nouvelles. Ce „ terrible pronoſtic me fut caché; il ne vouloit pas affliger une femme dont „ il connoiſſoit le cœur. Cependant le déſir de prendre congé du Prince „ FERDINAND de Pruſſe, l'emporta; & ne pouvant écrire lui-même, il „ fut obligé d'avoir recours à moi pour me dicter ſes adieux. Il le fit avec „ beaucoup de fermeté; il le remercia de ſes bienfaits, & lui recommanda „ inſtanment ſa famille; il ne fut point ému en lui parlant de ſa mort; mais „ lorsqu'il vint à faire des vœux pour la proſpérité conſtante de ce Prince „ qu'il aimoit ſi tendrement, & pour celle de la Maiſon Royale, je vis les „ larmes couler de ſes yeux; & ce témoignage déſintéreſſé & non équivo- „ que de ſon attachement pour cette Auguſte Maiſon, me fut une nouvel- „ le preuve de la bonté de ſon cœur. Tout cela ſe paſſa le Mardi; le len- „ demain il ſe trouva fort mal, & le Jeudi matin il expira ſi ſubitement „ & ſi doucement, que je pris pour une attaque d'apoplexie ce qui n'é- „ toit que l'effet de l'inflammation. Depuis vingt-quatre heures il avoit pres- „ que perdu l'uſage de la parole; mais je vis clairement à ſes ſignes & aux „ monoſyllabes qu'il prononçoit, qu'il conſervoit toujours la liberté de „ penſer; & deux minutes même avant ſa mort, lorsque le voyant fort affoi- „ bli, je l'exhortois à porter avec moi ſes eſpérances dans cette autre vie „ où nos ames ſeroient réunies, il me répondit un *oui* fort diſtinct, & me „ preſſa tendrement la main. C'eſt avec cette fermeté & dans ces ſenti- „ mens qui ne ſe ſont point démentis pendant tout le cours de ſa maladie, qu'il „ rendit l'Ame.

„ Il eſt mort en Philoſophe & en Chrêtien; & c'eſt cette ferme perſua- „ ſion, c'eſt l'aſſurance de retrouver un jour dans une meilleure vie, l'Ami „ que le Ciel m'enlève trop tôt dans celle-ci, qui eſt ſeule capable de mo- „ dérer l'excés de ma douleur. Sa Religion fut pure, ſans Oſtentation & „ ſans hypocriſie, telle ſans doute qu'elle doit être pour plaire à celui qui „ ſait lire dans les cœurs; ſon Ame étoit bienfaiſante & réuniſſoit toutes les „ vertus morales. Je ne dirai pas qu'il fût ſans foibleſſe, il étoit homme;

***

„ mais,

„ mais, s'il en avoit, j'oſe preſque aſſurer qu'elles prenoient leur ſource „ dans la vertu même, comme ſon trop grand déſintéreſſement, ſon déſir de „ faire le bonheur de ſes ſemblables, autant que cela dépendoit de lui, „ dont l'excès faiſoit quelquefois dégénérer les effets en trop de com- „ plaiſance & de facilité. Il étoit bon mari, bon Père, bon Maitre „ & fidèle Ami. Voilà l'Epoux que j'ai perdu; & j'ai tout perdu avec „ lui".

# TABLE

DES

# CHAPITRES

Du Tome Troiſième.


| | | |
|---|---|---|
| CHAP. I. | *Du Portugal.* | Pag. 1 |
| CHAP. II. | *De l'Eſpagne.* | 27 |
| CHAP. III. | *De la France.* | 55 |
| CHAP. IV. | *De l'Angleterre.* | 96 |
| CHAP. V. | *Des Provinces-Unies.* | 118 |
| CHAP. VI. | *De la Suiſſe.* | 140 |
| CHAP. VII. | *De l'Italie.* | 159 |
| | *Le Pape.* | 166 |
| | *Le Roi de Sardaigne.* | 178 |
| | *Le Roi des deux Siciles.* | 184 |
| | *La République de Véniſe.* | 191 |
| | *Les Chevaliers de Malte.* | 210 |


CHAP.

# TABLE DES CHAPITRES.


CHAP. VIII. *De l'Allemagne, ou du Saint-Empire Romain.* 215

CHAP. IX. *Digreſſion ſur la Maiſon d'Autriche.* 270

CHAP. X. *De la Pruſſe.* 286

CHAP. XI. *De la Pologne.* 323

CHAP. XII. *Du Danemarc.* 343

CHAP. XIII. *De la Suède.* 365

CHAP. XIV. *De la Ruſſie.* 395

CHAP. XV. *De l'Empire Ottoman.* 428

CHAP. XVI. DIGRESSION *ſur les Empires d'Aſie, & ſur les Pirates de la Côte de Barbarie.* 452

CONCLUSION *de la troiſième Partie & de tout l'Ouvrage.* 454


INSTI-

Digitized by Google

# INSTITUTIONS POLITIQUES.

## TROISIEME PARTIE.

## CHAPITRE PREMIER.

### *DU PORTUGAL.*

§. I.

Origine du nom de Portugal.

Le Royaume de Portugal eſt connu chez les Anciens ſous le nom de *Luſitanie*. Sous le règne de Ferdinand le grand, Roi de Caſtille & de Léon, qui donna à ſon troiſième fils Don Garcie, cette Province & celle de Galice, ce nom fut changé en celui de Portugal auquel on donne une étymologie différente. Les uns le dérivent d'un endroit du païs nommé autrefois *Cale*, vis-à-vis duquel on forma un Port qui fut appellé le Port de Cale, en langue du païs, *Portucale*. Ce Port devint ſi floriſſant, qu'il en ſortit non-ſeulement la ville de *Porto* ou *Oporto*, mais que tout le Royaume en prit auſſi le nom. D'autres, avec moins de vraiſemblance, croyent que *Portugal* ne ſignifie que *Portus Gallus*, ou *Portus Gallorum*, parce que les François accoururent en grand nombre au ſecours des Chrêtiens contre les Mores, & qu'ils s'aſſemblèrent ſur le fleuve Douro près de la ville de Porto. (*)

§. II.

(*) Voy. *Géographie de Buſching vol. II. p.* 3.

## §. II.

Situation locale.

Ce Royaume eſt ſitué à l'extrêmité occidentale de l'Europe. Si l'on conſulte les meilleures cartes géographiques, on trouve que ſa longueur s'étend environ à 80 miles d'Allemagne, & ſa plus grande largeur à 40. Dans cette dimenſion eſt compriſe la Province d'Algarve, qui porte le nom de Royaume. Anciennement ce Royaume d'Algarve s'étendoit ſur toute la côte, depuis le Cap St. Vincent juſqu'à la ville d'Alméria en Grenade, y compris même la côte d'Afrique ſituée vis-à-vis; & c'eſt pour cette raiſon, que les Monarques portugais prirent le titre de *Rois des Algarves en deçà & au delà des Mers*; mais ce Royaume a été démembré comme on peut le voir dans la Géographie. Le Roi de Portugal poſſède de outre cela dans l'Océan Atlantique, 1. l'Isle de *Porto Santo*, 2. celle de *Madeira* ou *Madere*, & 3. les Isles *Açores* ou *Terceres*, qui ſont au nombre de neuf. Nous parlerons plus bas des poſſeſſions des Portugais dans les trois autres parties du Monde.

Poſſeſſions dans les mers de l'Europe.

## §. III.

Voiſins & Limites.

Du coté du Midi & de l'Occident, le Portugal eſt entouré de l'Océan Atlantique; vers l'Orient & le Septentrion, il confine à l'Eſpagne. On peut dire en un ſens, qu'il n'a d'autres voiſins que les Eſpagnols, & ſi l'on veut, les Peuples d'Afrique. Il a tout à craindre de ces premiers, & fort peu des derniers, comme nous le ferons voir en ſon lieu. Les Mers immenſes qui l'environnent, lui ſervent de rempart; & ſi des Flottes ennemies peuvent venir l'attaquer ſur ſes côtes, les mêmes Mers lui portent, comme on l'a vû ſouvent, des flottes amies pour le défendre.

## §. IV.

Climat & Productions.

Le climat du Portugal eſt chaud, & le terroir fertile; cependant les grains n'y ſont pas aſſez abondans pour fournir à la conſomption du peuple, & les encouragemens que l'on a donné à l'agriculture, ont été ſans efficace. Mais les Nations commerçantes, attentives à ſe prévaloir de tous les débouchés poſſibles de débit, fourniſſent ce Royaume abondamment de toutes ſortes de grains étrangers. L'Angleterre ſur-tout, en vertu d'un accord particulier, lui livre annuellement une forte proviſion de froment & d'autre bled, ſoit du crû de la Grande-Bretagne même, ſoit de celui des Isles de l'Archipel, d'Egypte &c. Il n'y a pas longtems, qu'un Ambaſſadeur qui réſidoit à Lisbonne de la part de l'Impératrice-Reine, conçut le deſſein d'enlever cette branche de Commerce à l'Angleterre en faveur de la Hongrie. Le plan étoit beau. Les Provinces Hongroiſes les plus à portée devoient fournir des grains pour deux millions d'Ecus par an, qui ſeroient tranſportés, moitié par terre & moitié ſur les rivières juſqu'à Trieſte, où on les embarqueroit pour le Portugal.

Une

Une ſomme d'argent ſi conſidérable qui ſeroit retombée annuellement dans la Hongrie, auroit enrichi ce Royaume, & auroit mis ſes habitans en état de défricher ſucceſſivement de nouvelles terres, & de perfectionner l'agriculture. Mais l'Angleterre a trouvé moyen de faire échouer un deſſein auſſi pernicieux à ſon Commerce. Les autres Productions naturelles du Portugal conſiſtent en vins, huiles, oranges, citrons & autres fruits de toute eſpèce, en cire, miel, & ſur-tout en ſel marin, dont il ſe fait un débit conſidérable, principalement à St. Ubes. Les laines en Portugal ne ſont pas abondantes, & elles y ſont inférieures en qualité à celles d'Eſpagne. Il ſe fait peu de ſoye dans ce Royaume. Les Mines y ſeroient riches en métaux, ſi on les faiſoit exploiter; on y trouve même des Pierres précieuſes; mais comme cet Etat poſſède dans les Indes des Mines beaucoup plus importantes, & qu'elle manque, ou ſemble manquer, d'habitans pour cultiver la terre, on a ſagement défendu de fouiller ſes entrailles, & les Portugais ne travaillent tout au plus que dans les Carrières, d'où ils tirent des meules de moulin, & un marbre admirable pour la conſtruction de leurs Palais & autres principaux Edifices.

## §. V.

Manufactures & fabriques.

Les Manufactures y ſont ſur un pié pitoyable, ou plutôt, n'exiſtent point du tout. A l'exception de quelques fruits ſecs ou confits, de certaines Nattes très-belles pour tapis de pied & autres uſages, de quelques fleurs artificielles & autres quincailleries qui ſe font dans les Couvens, il ne ſort du Portugal aucune marchandiſe fabriquée dans le païs. Le génie du peuple n'y eſt nullement tourné à l'induſtrie. Il ſemble que la chaleur du Climat, & la tirannie de l'Inquiſition, concourent à jetter les Portugais dans une indolence fatale & dans un abrutiſſement honteux. La ſuperſtition aveugle les rend timides, réſervés, ombrageux, jaloux & miſantropes. Le Climat leur donne un penchant exceſſif à la pareſſe, à la chevalerie, à l'amour romanesque, & à toutes les extravagances qui ſont les ſuites ordinaires d'un genre de vie oiſif. Ils ne manquent pas d'ailleurs de génie; car, ſans vouloir rappeller ici comme une preuve de cette vérité, le Poëme immortel du Camöens, (*) & quelques autres bons Ouvrages que des Membres de l'Académie de *Santara* & de celle de *Thomar*, auſſi bien que pluſieurs autres ſavans du Portugal, ont publiés, le peuple même a de l'imagination & de la vivacité. On voit en certaines ſaiſons de l'année des troupes de jeunes Villageois deſcendre des Montagnes, vêtus à l'eſpagnole, le petit manteau ſur l'épaule, un chapeau orné de fleurs en tête, & la guitarre à la main, ſe répandre dans les Plaines & dans les Cités, en charmant tout le monde par le chant des airs dont ils compoſent les paroles & la muſique, & qu'ils accompagnent de leur inſtru-

(*) *Intitulé la Luſiade.*

inſtrument avec tout le goût poſſible. Mais en ſe livrant ainſi au frivole, ils négligent le ſolide.

## §. VI.

Commerce. Tel étant l'eſprit dominant & l'humeur de la Nation, il faut bien que ſon Commerce avec les autres Peuples de l'Europe, devienne paſſif pour elle. Et en effet, malgré les affaires conſidérables qui ſe font en Portugal, le Commerce deviendroit ruïneux pour ce Royaume, s'il n'y avoit quelques branches fertiles qui réparaſſent abondamment la ſtérilité des autres. Cette conſidération nous engage à examiner en peu de mots le côté desavantageux & le côté favorable du Négoce des Portugais. Premièrement, le défaut de toutes ſortes de Manufactures, que nous venons de remarquer, en eſt un très-eſſentiel pour le Commerce général, & met cette Nation dans la néceſſité perpétuelle, de payer un tribut onéreux à l'induſtrie de toutes les autres. En ſecond lieu, elle manque de pluſieurs denrées naturelles & indiſpenſables, dont ſon indolence lui fait négliger la culture, comme grains, chanvre, lin, bois de conſtruction, mats, bois de futaille pour ſes vins, ſes huiles &c. En troiſième lieu, elle ne s'applique pas même aſſez à la Navigation pour aller chercher ces choſes à leurs premières ſources; mais elle ſe les fait apporter par des Vaiſſeaux étrangers jusques dans ſes propres Ports; ainſi avec une vaſte & belle Côte, avec beaucoup de bons Ports, Havres & Rades, elle ne navige dans aucune Mer de l'Europe, & paye le transport de toutes les Marchandiſes dont elle a beſoin aux autres Nations. En quatrième lieu, elle ne fait pas ſeulement le grand Commerce dans ſon propre Païs, mais elle y appelle des Etrangers, Anglois, Hollandois, Hambourgeois, Danois, Suédois & autres, qui établiſſent des comptoirs à Lisbonne, à Oporto, & ailleurs, qui s'y enrichiſſent, & dont l'un ou l'autre des Aſſociés ſe retire de tems à autre, pour retourner dans ſa Patrie, emportant avec lui les tréſors qu'il a amaſſés. Enfin, étant ſituée au bout de l'Europe, elle ne ſauroit faire aucun Commerce d'entrepôt, d'expédition &c. à moins que ce ne ſoit pour ſes Poſſeſſions dans les autres parties du Monde. Tous ces inconvéniens ſont ſi conſidérables, qu'ils ne manqueroient pas d'appauvrir le Portugal, ſi cette Nation n'avoit des avantages inſignes, capables de réparer toutes ſes pertes.

## §. VII.

Commerce actif. Et d'abord, parmi les Productions naturelles de ſon terroir, dont nous venons de parler, les vins de portugal ſont devenus une denrée presque de première néceſſité pour les Anglois, qui en tirent une quantité ſi conſidérable, que ce ſeul Article balance en quelque manière celui des Manufactures dont la Grande-Bretagne fournit ce Païs. Les fruits, comme ci-

citrons, oranges, grenades &c. ſont recherchés par toutes les Nations Européennes, & vont juſqu'en Ruſſie. Il en eſt de même des huiles, du ſel de St. Ubes, & de diverſes autres denrées portugaiſes. Mais toutes ces exportations des produits naturels ne ſont rien en comparaiſon des avantages que cette Nation retire de ſon Commerce des Indes Orientales & Occidentales. Nous verrons tout à l'heure quels ſont les Etabliſſemens qu'elle y poſſède. Or, comme d'un côté elle fournit ces Colonies de preſque toutes les Manufactures néceſſaires à la vie humaine & de leurs principaux beſoins, & que de l'autre elle en retire des tréſors immenſes, tant en métaux précieux qu'en denrées fort recherchées, le Portugal ſe trouve à-même non-ſeulement de payer avec ſes propres productions & avec les retours des Indes, tout ce que lui fournit l'induſtrie des autres Peuples de l'Europe, mais de conſerver auſſi un ſurplus conſidérable de richeſſes dans le Païs; & il eſt très-avantageux pour l'Europe, que les principes de la Politique portugaiſe rélativement à cet objet, & l'allure de ſon Commerce, reſtent tels qu'ils ſont, & que ce débouché pour nos Manufactures ne ſoit jamais fermé. Si les Portugais s'appliquoient aux fabriques & à l'induſtrie, il faudroit leur faire la guerre, ou leur ſuſciter des embarras. Je ne vois pas comment on pourroit faire autrement.

## §. VIII.

Poſſeſſions dans les trois autres Parties du monde.

Quoique les Portugais ayent été les premiers à faire des Découvertes & des Conquêtes dans les deux Indes, ils n'en ont conſervé que les Poſſeſſions ſuivantes, ſavoir, I. en *Afrique*, le Fort de *Mazagan* ſur la Côte de Maroc, *Catcheo* ou *Cacheo*, ſur la Côte des Négres; ce qui facilite le trafic important qu'ils y font de ces mêmes Négres pour les tranſporter en Amérique; ils ont une *Colonie à Malagette* ſur la Côte de Guinée; dans le Royaume *de Congo*, ils habitent non-ſeulement dans la Capitale *St. Salvator*, à *Ambas* ſur la Côte & ailleurs, mais du conſentement des Naturels du Païs, ils y font auſſi le Commerce à l'excluſion des autres Nations; dans le Royaume d'Angola, ils poſſèdent les Villes de *Loanda S. Paulo* & de *Benguela*; ſur les Côtes des Caffres, *le Roi de Zofala* eſt leur Vaſſal effectif; dans le Royaume de *Monomotapa*, ils ont fait l'acquiſition de pluſieurs Mines; ſur la Côte de *Zanguebar*, la Ville importante de *Mozambique* leur appartient en propre, & le *Roi de Quilloa* eſt leur tributaire; dans la Mer Atlantique, ils ont encore toutes *les Isles du Cap verd*, & parmi les Isles diſperſées *St. Thomas*, *Ferdinando Pao*, *St. Matthieu*, celles *del Principe*, de *l'Aſcenſion*, & *du St. Eſprit*; enfin, non loin de Madagaſcar, ils tiennent l'Isle de *Zanſibar*. II. En *Aſie*, ils ont en Arabie un commerce important à *Mocha* ſur la Mer-rouge, ainſi que dans tout le Royaume de *Perſe*; dans les Etats du Mogol, ils poſſèdent la Fortereſſe de *Diu*, le Chateau *Damon*, le Fort de *Danau*, la Ville de *Bazaim*, le fort *Trapor* avec les Fortereſſes de *Manorca* & *d'Aſſerim*; dans la Peninſule en deçà du Gange, ils ont *Goa* & *Chaul*; *Onor*, dans le

Royaume de Canara, & la moitié de la Ville de *Macao* dans l'Isle Chinoiſe qui porte le même nom, outre pluſieurs petits Forts pour proéger leur commerce ſur la Côte de Malabar &c. III. En *Amérique*, ils ont la Province importante, ou le Royaume du *Brezil*; le *Fleuve des Amazones* & une partie de la *Guiane*, Contrée ſituée autour du Cap du Nord dans la partie méridionale de l'Amérique; dans le *Paraguai*, ils ont l'isle *St. Gabriel*, & le Fort du *St. Sacrement.* (*)

## §. IX.

Commerce & Navigation aux Indes Orient. & Occid.

Le Roi de Portugal entretient des garniſons dans presque toutes ces Places, & il n'y a que les Portugais nationaux qui puiſſent y faire le Commerce avec des vaiſſeaux de leur Nation. Cependant les autres Nations commerçantes y ſont intéreſſées indirectement. Il part tous les ans de Lisbonne & de Porto 20. ou 22. vaiſſeaux marchands pour le *Rio di Janeyro*, 30. pour la *Baye de tous les Saints*, autant pour *Fernambouc*, & 7 ou 8. pour le *Paraïba*. Tous les bâtimens deſtinés pour un même Lieu partent enſemble, & reviennent de même, ceux de Porto ſe joignant à ceux de Lisbonne. Les vaiſſeaux deſtinés pour Paraïba & Fernambouc, vont toujours de conſerve & reviennent auſſi en flotte. Le Roi donne tous les ans cinq vaiſſeaux de guerre pour eſcorter les navires marchands, ſavoir 2. pour Rio di Janeyro, 2. pour la Baye de tous les Saints, & un pour Fernambouc. A leur retour on envoye encore au devant quelques autres vaiſſeaux jusqu'à la hauteur des Isles Açores. Quoique tout le Negoce du Brezil ne doive ſe faire, comme on vient de le dire, que par ces flottes toutes compoſées de vaiſſeaux Portugais, il y va cependant quelques *Interlopes*. Le voyage jusqu'au retour dure ordinairement une année. A l'égard du Commerce des grandes Indes, il part tous les ans de Lisbonne pour Goa une couple de vaiſſeaux, qui mettent à la voile à la fin de Mars. C'eſt le Roi qui les fournit, qui les fait armer, & qui en paye l'équipage. Ils ſont ordinairement de 800 tonneaux. Le voyage pour aller & revenir eſt de 18 mois. En allant, ils ne s'arrêtent en aucun endroit: en revenant, ils ſe rendent toujours au Brezil, pour venir de conſerve avec la flotte. La cargaiſon de ces navires pour l'envoi, monte ordinairement à 2. ou 3. millions de livres. Les marchandiſes conſiſtent en corail ouvré & non ouvré, en papier, en écarlate de Hollande, Tabac de Portugal, quelques autres marchandiſes, & en argent. Ce Commerce eſt très-bon; on peut y compter 35. à 40. pCt. de bénéfice. Ces mêmes vaiſſeaux & ces flottes rapportent des Indes Orientales de l'or, des diamans, des perles, du ris, quelques épiceries, mouſſelines, cotton, de l'ambre gris, indigo, muſc, ſalpêtre &c. & de l'Amérique pareillement, beaucoup de diamans, de l'or en barre, de l'argent, du ſucre, du Tabac, du Cacao, du bois d'Ebène, de Brezil, & de Campêche,

(*) Voy. *Géographie de Hubner Tom. I. Liv. I.*

pêche, des peaux, du liège, des aromates, des pierres rares & précieuſes, toutes ſortes de drogues médicinales, de teinture, & beaucoup d'autres denrées & marchandiſes de très-grand prix. Le ſucre & le tabac de Brezil forment ſeuls deux Articles des plus conſidérables, & qui font extrêmement pancher la balance du Commerce général en faveur du Portugal. Il eſt défendu ſous peine de la vie de ſortir de ce Royaume de l'or en barre; le Roi y gagne le monnoyage. Quant aux diamans, il s'en eſt découvert dans ce ſiecle des Mines ſi abondantes au Brezil, que le Gouvernement ne permet d'en tranſporter qu'une certaine quantité déterminée en Europe, pour ne pas faire tomber le prix de ces pierres ſi précieuſes, & ruiner par ce moyen ſon propre Commerce, & celui du Négociant, du Jouallier, du Lapidaire, & de beaucoup de particuliers, ce qui anéantiroit encore la valeur du tréſor de la plûpart des Couronnes, & mettroit au déſeſpoir tout le beau Sexe. Cette politique eſt des plus ſages.

## §. X.

Commerce aux Isles.

La Nation portugaiſe ne prend point de part directe aux grandes Pêches, comme celles du Hareng, de la Baleine, ou de la Morüe; au contraire elle ſe fait apporter cette dernière eſpèce de Poiſſon par les autres Peuples, & il s'en fait un débit conſidérable dans ce Royaume, ſur-tout vers le tems du Caréme. En revanche, cette Nation ne néglige point le commerce avec ſes Isles; elle envoye de tems à autre des vaiſſeaux à St. Thomé, Madere, & autres Places, pour y porter toutes ſortes de denrées, & en tirer les productions naturelles qu'elle revend avec grand avantage au reſte de l'Europe.

## §. XI.

Balance du commerce général.

En réfléchiſſant attentivement au Commerce actif & paſſif du Portugal, & en joignant les notions que fournit l'expérience aux lumières du raiſonnement, on trouvera que la balance générale n'eſt pas auſſi défavorable à cette Nation qu'elle paroit l'être au premier abord, & que toute déduction faite, il reſte beaucoup de richeſſes réelles dans le Païs au bout de chaque année. On peut aſſurer hardiment que le Roi de Portugal eſt un des Monarques les plus opulens de l'Europe. Il ſe trouve auſſi parmi cette Nation, des particuliers très-riches; & le peuple en général n'y eſt nullement pauvre. Le Clergé y poſſéde des biens immenſes & beaucoup plus qu'il ne devroit. Mais cet Etat floriſſant vient de ſouffrir des chocs exceſſifs par la calamité funeſte que les derniers tremblements de terre y ont cauſé. Le premier de Novembre de l'année 1755. fut un jour de déſolation pour tout le Royaume de Portugal; & la mémoire en ſera terrible à jamais dans ſes Faſtes. La Poſtérité la plus reculée y lira avec effroi, que dans peu d'heures de tems, par des ſecouſſes redoublées, la

Tremblemens de terre.

la ſuperbe ville de Lisbonne fut réduite en un monceau de pierres, & un grand nombre de ſes Habitans avec tous leurs effets, enſévelis ſous ſes décombres; que la famille Royale, ceux des Miniſtres étrangers qui furent ſauvés, les Grands de l'Etat, & tous les Citoyens éperdus, eurent à peine le tems de s'enfuir dans les Campagnes, & que les premières nouvelles qu'on reçut de ce déſaſtre affreux dans le reſte de l'Europe, étoient datées du Camp près des Ruines de Lisbonne. Enfin cette riche & belle Cité diſparut. Les tremblemens avoient ébranlé ſes plus beaux Edifices; le Tage agité remonta vers ſa ſource & inonda un quartier de la ville; le feu qui s'alluma dans un autre, conſuma une partie des ruines; la terre qui s'entrouvrit ailleurs, engloutit le reſte. Tous les fléaux ſe firent ſentir à la fois. Les Habitans réfugiés dans les champs, y manquèrent de vivres & de couvert dans une ſaiſon qui commençoit à devenir âpre & rigoureuſe. Le Roi fit tout ce qu'on put attendre de ſon humanité, le Peuple fut ſoulagé; mais les pertes étoient trop grandes pour pouvoir être réparées dans le cours d'un ſeul règne, & il eſt à craindre que le Gouvernement s'opiniâtrant à faire rebatir cette Capitale à ſon ancienne place, des récidives probables du même malheur, ne perpétuent le danger & les craintes, & n'occaſionnent tôt ou tard la décadence de ce Royaume; d'autant plus que la cauſe phyſique de ces tremblemens, quelle qu'elle puiſſe être, ne peut être que terrible, ſes effets s'étant fait ſentir au même tems, non-ſeulement par tout le Portugal, à Sétubal, à Porto, en Afrique, mais presque dans toute l'Europe.

## §. XII.

Tribunal de l'Inquiſition.

Qui n'eût dit que dans un tems de détreſſe auſſi grande, le Gouvernement auroit profité de la première conſternation & de l'abaiſſement général des eſprits, pour appaiſer la Colère céleſte en lui ſacrifiant cet horrible Tribunal qui bleſſe également la clémence divine, les préceptes du Chriſtianisme, l'autorité du Souverain & tous les droits des hommes? On ſent bien que je veux parler de l'abolition de l'Inquiſition. Sans vouloir répéter ici des idées que j'ai expliquées ailleurs, ni m'étendre en vaines déclamations, je ne puis m'empêcher de remarquer, que c'eût été le vrai moment de l'*à propos*, pour faire mettre ſecrettement le feu au Palais & aux Priſons de l'Inquiſition, & détruire ce que le tremblement de terre en avoit épargné, en faiſant ſaiſir tous les Officiers de ce Tribunal, & les noyer ou les renvoyer à Rome, pour délivrer ainſi le Prince & ſes ſujets d'un joug affreux que leur fait porter la ſuperſtition la plus aveugle & la plus honteuſe pour l'humanité. (*) La tête de

(*) Cette manière d'abolir l'Inquiſition, ne me paroit pas ſenſée. Au fort de la plus grande Cataſtrophe, l'augmenter en mettant le feu volontairement à des édifices, ç'auroit été une occupation bien odieuſe & bien indigne d'un Monarque. M. de Bielefeld s'eſt laiſſé emporter à un premier mouvement d'indignation, en écrivant ceci: & s'il avoit conſulté ſon coeur, ſes arrêts auroient caſſé ceux de l'eſprit. *Note de l'Editeur.*

de ce monſtre affreux aïant une fois été abbatüe, les autres parties auroient pû être détruites avec plus de facilité, ou ſeroient péries d'inanition. Car on n'ignore pas qu'il y a 4 Tribunaux de l'Inquiſition en Portugal ; le premier à *Lisbonne*, le ſecond à *Coimbra*, le troiſième à *Evora*, & le quatrième à *Goa* dans les Indes, qui, quoiqu'indépendans par eux-mêmes, ne laiſſent pas d'être ſoumis au grand Inquiſiteur de Lisbonne. Les horreurs qui s'y commettent, tant pour les principes que pour la forme des procédures intentées contre les Infortunés qui tombent dans les mains de ces Juges barbares, ſe trouvent détaillées dans les *Cérémonies religieuſes*, Livre auquel l'Egliſe de Rome n'a jamais oſé contredire pour s'en diſculper. Le Roi Jean V. a bridé, il eſt vrai, en quelque manière, le pouvoir exceſſif de ce Tribunal, en permettant aux Accuſés de prendre des Avocats défenſeurs, en faiſant revoir & confirmer toutes les Sentences par ſon Parlement, enfin, en bornant ſa juriſdiction à juger ſimplement des Blaſphèmes, de la Sodomie, de la Polygamie & de la Converſion des Juifs ; mais il lui reſte malgré cela encore beaucoup trop de puiſſance, & le peuple obéït aux ordres de l'Inquiſition plus qu'à ceux de ſon Souverain. Le Gouvernement eſt obligé de plier à chaque inſtant ſur l'exécution de cette Loi ; & nous liſons que le Roi & la famille royale vont aſſiſter à des *Auto-da-fé*. Le moment ſuſdit une fois manqué, c'eſt un Problême à propoſer aux plus habiles Politiques, comment le Monarque pourroit s'y prendre pour abolir cette horrible Inquiſition, ſans risquer ſa vie & ſa couronne contre des milliers de Sujets fanatiques qui auroient les bras levés ſur lui, à la première démarche qu'il pourroit faire pour exécuter un ſi glorieux deſſein?

## §. XIII.

Mélange de Juifs parmi les Portugais.

Mais il eſt des perſonnes inſtruites, qui prétendent que le Roi de Portugal tolère & ſoutient même l'Inquiſition par des raiſons politiques, fondées ſur le grand nombre de Juifs cachés qui ſe trouvent répandus dans ce Royaume. Car l'on ſait par le témoignage de Tertullien, que dès le 2me. Siécle, la Religion Chrêtienne s'étendit en Eſpagne dont le Portugal faiſoit alors partie, & que dans le troiſième on y fonda de nouvelles Egliſes. Dans la ſuite des tems, les Mores & les Juifs s'y introduiſirent & ſe mêlèrent avec les Chrétiens. Sous le règne de Jean II. ils furent ſi cruellement perſécutés, que les Juifs embraſſèrent extérieurement le Chriſtianiſme, & le culte de la Religion Judaïque fut défendu par les loix fondamentales de l'Etat. Mais, malgré la ſévérité de ces défenſes, ils reſtèrent Israëlites dans le coeur, & tranſmirent cette Religion à leurs Deſcendans, ſi bien qu'il s'y trouve aujourd'hui un grand nombre de Juifs en ſecret, qui profeſſent extérieurement la Religion Catholique Romaine, & qui ſont mêlés parmi les Grands du Royaume, les Evêques, Chanoines, Religieux, & parmi le peuple. On prétend qu'il y en a même parmi

les Inquiſiteurs. C'eſt contre ces faux Chrêtiens, que s'exercent principalement les rigueurs de l'Inquiſition ; & l'on aſſure que la ſureté du Roi, de l'Etat & de la Religion Romaine, dépend de cette ſévérité. Mais une poignée de Juifs, peuple timide & déſarmé, peut-elle allarmer ſi fort le Gouvernement ? Ne connoit-on pas d'autres moyens de réprimer ſon audace & d'arrêter ſes progrès ? L'Inquiſition a-t-elle jamais des vues pures, & dans ſes procédés révoltans ne jette-t-elle pas des regards avides ſur les biens & les richeſſes de ceux qu'elle attaque comme criminels ? N'étend-elle pas ſa juriſdiction ſur les prétendus hérétiques, ſur les livres, & ſur mille objets qui peuvent cauſer le malheur des Citoyens les plus innocens ? Un pareil Tribunal, indépendant du Souverain, n'eſt-il pas plus dangereux au Roi, que tous les Juifs enſemble ; & chaque ſujet a-t-il un moment de ſureté pour ſa vie, ſon honneur, ſa liberté & ſes biens ? Qu'arrive-t-il d'ailleurs ? Un Juif Portugais qui ne peut plus ſe cacher, fait paſſer ſecrétement ſes richeſſes en Hollande ou en Angleterre, il s'embarque ſur un vaiſſeau, quitte à jamais ſa patrie, & prive l'Etat de tous ſes biens. D'autres ſont découverts, on les brûle, & leurs biens confiſqués paſſent à Rome. Au reſte, ces riches Portugais ne doivent pas être conſidérés comme nos Juifs Allemands ou Polonois, ſtupides dans leur Religion, ſales & crapuleux dans leur façon de vivre, fourbes en faiſant le commerce de la friperie. Au contraire, ce ſont des gens de miſe, ſimples, Déïſtes dans le fonds, & qui ſuivent avec beaucoup de modifications les loix cérémoniales & politiques que Moïſe a dictées à leurs ancêtres, autant que ces loix paroiſſent applicables au tems préſent ; vivant d'ailleurs en grands Seigneurs. Quant aux *Proteſtans*, la néceſſité du Commerce les fait tolérer ouvertement en Portugal, l'Inquiſition n'a aucune autorité ſur eux, ils vont tête levée, ſans avoir cependant l'exercice libre de leur Religion, ſi ce n'eſt chez les Miniſtres ou Conſuls des Puiſſances commerçantes, Luthériennes ou Réformées.

## §. XIV.

Faſte des Cérémonies religieuſes.

Le feu Roi Jean V. fut un Prince ſingulier qui ſe plaiſoit au Faſte extérieur des Cérémonies religieuſes. En 1716. il obtint à force d'argent la permiſſion du Pape de changer la Chapelle de ſa Cour en Patriarchat, & le nouveau Patriarche, qui conſerva en même tems le titre de *Capellao môr*, fut introduit dans ſa nouvelle dignité en 1717. avec beaucoup de ſolemnité. En 1739. de nouveaux Dons firent conſentir Sa Sainteté à une nouvelle faveur, ſavoir, que ce Patriarche ſeroit toujours Cardinal & pris dans la Famille Royale. L'Egliſe patriarchale fut érigée en Métropole, & l'on crêa des Chanoines auxquels on aſſigna le quart de tous les bénéfices eccléſiaſtiques du Portugal pour leur entretien. Peu de tems après, le Roi déſira de voir ſon Patriarche vêtu presque en Souverain Pontife, & ſes Chanoines en Cardinaux ; nouvelle négociation entamée à Rome, nou-

nouvelles largeſſes répandues, & la faveur fut accordée. En 1749. Sa Majeſté non contente de ſes autres Titres, voulut en tenir encore un de l'Egliſe à l'exemple des Rois de France, d'Eſpagne & d'Angleterre. C'étoit un point difficile, ou du moins Rome le faiſoit enviſager comme tel. Le Miniſtre Portugais qui ſollicitoit cette grace, appella à ſon ſecours l'or de ſon Maitre. Benoit XIV. n'eut pas un coeur d'airain pour un fils ſi chéri, il ſe laiſſa flêchir à la vue des Quadruples, & il accorda aux Rois de Portugal le Titre de *Majeſté très-Fidèle.* (*) On aſſure enfin, que le Monarque ſentit un violant déſir de chanter lui-même la Meſſe en Habits Pontificaux, environné de ſes Chanoines vêtus en Cardinaux, & que le Pape y conſentit moyennant qu'un Prêtre feroit la conſécration. Toutes ces pieuſes fantaiſies ont coûté des ſommes conſidérables au Portugal; & la Cour de Rome ne ſauroit être blâmée par aucun Politique raiſonnable, d'en avoir tiré le parti qu'elle a fait. Ce ſont des aubaines qui ne reviennent pas tous les jours.

Titre de Roi très-Fidèle.

## §. XV.

Voici au reſte, quel eſt l'état du Gouvernement eccléſiaſtique en Portugal. Le *Patriarche de Lisbonne* a pour Suffragans les Evêques de *Leiria*, *Lamego*, *Angra* dans l'Isle de Tercere, & de *Funchal* dans celle de Madere. Il y a trois Archevêques qui ont rang de Marquis. Celui de *Braga*, Primat du Royaume, a ſous lui les Evêques d'*Oporto*, *Viſeu*, *Coimbre* & *Mirande*; celui d'*Evora*, qui eſt le ſecond, n'a pour Suffragans que les Evêques d'*Elvas* & de *Faro*; celui de *Lisbonne*, (dont le Siége eſt établi dans la partie Orientale de Lisbonne, tandis que le Patriarche réſide dans la partie Occidentale,) a ſous lui les Evêques de *Portalegre*, *Guarda*, *Angola*, *Capo verde* & de *S. Thomé*. Les Evêques ont rang de Comtes, & il y en a encore d'établis dans les Poſſeſſions portugaiſes aux trois autres parties du Monde. Le Roi a la nomination aux Evêchés, & en tire le quart des revenus ſur leſquels il aſſigne des penſions. Le Pape confirme les Evêques, fait publier ſes Bulles, ſans communication préalable au Gouvernement, fait exercer la Juriſdiction eccléſiaſtique par ſon Nonce ſur le Clergé, même pour les revenus; il ne permet pas d'appeller pour ces objets en dernier reſſort au Roi, les réſervant au St. Siége; & il a pluſieurs petites Prébendes à donner & des Bénéfices à conférer. Il eſt facile de voir que, par cet arrangement, la Cour de Rome doit tirer annuellement des ſommes conſidérables du Portugal, ſurtout ſi l'on conſidère, 1.) qu'il y a près de 900 Couvens; 2.) que des gens fort inſtruits prétendent que le Clergé forme la moitié des habitans, & poſſède les deux tiers du Royaume en fonds de terre, & 3.) que les trois grands Ordres établis en Portugal ſont eccléſiaſtiques, & par conſéquent en connexion avec le St. Siége; que le premier, qui eſt *l'Ordre de Chriſt*, a ſeul 454 Comman-

Etat du Gouvernement eccléſiaſtique.

(*) *Rex Fideliſſimus.*

manderies; le ſecond qui eſt celui de *St. Jaques*, poſſède 47 tant Villes qu'autres Lieux & 150 Commanderies; le troiſième qui eſt celui d'*Aviz*, a 49 Commanderies. Il eſt vrai que, depuis l'an 1551. les Rois ſont Grands-Maîtres perpétuels de ces Ordres, en vertu du Brevet de Jules III.; mais la Cour de Rome en tire toujours directement ou indirectement quelques émolumens, de même que des 23 Commanderies qu'y poſſède l'*Ordre de Malthe*, dont le Grand-Prieur eſt à *Crato*; 4.) que les Univerſités de *Coïmbre*, de *Lisbonne* & d'*Evora* ſont partie de l'Etat eccléſiaſtique; 5.) qu'en vertu de la fameuſe *Bulla Cruciata*, qui tire ſon nom des anciennes Croiſades, & qui eſt renouvellée tous les trois ans, le Pape vend continuellement aux Sujets du Portugal des Indulgences & la rémiſſion de leurs péchés, Négoce dont le produit ſe partage entre le Pape, le Roi & le Clergé; 6.) que l'Inquiſition romaine, comme on vient de le dire, a une autorité ſans bornes dans ce Païs; & enfin 7.) que toute la Nation eſt également bigote & ſuperſtitieuſe. Il nait de ces Conſidérations des rapports & des principes de conduite politique, que la Cour de Lisbonne doit obſerver envers celle de Rome, ce que nous allons développer plus bas.

## §. XVI.

Habitans & leur nombre.

Revenons aux affaires ſéculières. Selon les meilleures mémoires que le Géographe que je conſulte (*) a pu ſe procurer, le Portugal contient 19 Cités & 527 tant petites Villes que gros Bourgs, ſans compter les Villages. Il y a 3344. Paroiſſes. Les dénombremens qu'on a fait, font monter le nombre des habitans à 1,742,230. ames. Le Clergé n'eſt pas compris dans ce Calcul; or ſi l'on réflechit à ce qui vient d'être dit à ce ſujet (§. XIV.), on pourra conclure qu'il y a environ trois millions d'ames en Portugal. Cette ſupputation s'accorde parfaitement bien avec la grandeur locale de ce Royaume, & avec tous les différents rapports que donne le Calcul politique. La Nobleſſe y eſt nombreuſe; elle ſe partage en grande & petite Nobleſſe. La première comprend actuellement 3 Ducs, 11 Marquis, 38 Comtes, 2 Vicomtes, & 2 Barons. Ils tranſmettent leurs Titres & Dignités à leurs Enfans, ils ſont *Grands de Portugal*, & appellés *Don*. La Nobleſſe non-titrée eſt fort abondante dans ce Païs; on appelle ces Nobles *Fidalgos*, mais ils ne jouïſſent pas du Titre de *Don* ſans un Privilége particulier. On ne peut s'empêcher de faire ici la remarque ſuivante. S'il eſt vrai que le Portugal n'a tout au plus que 3 millions d'habitans; que le Clergé eſt auſſi nombreux qu'on le dit (& l'aſſertion paroit vraiſemblable,) qu'il y a une ſi grande quantité de Gentilshommes fainéans par état; que beaucoup de Portugais ſont employés ou établis dans les Colonies aux trois autres parties du Monde; que beaucoup d'autres s'occupent à la Navigation aux Indes; que l'intolérance éloigne les

Nobleſſe.

(*) M. Buſching Tom. II. Chap. I.

les Etrangers & les empêche de s'établir en Portugal ; que l'Inquiſition retient beaucoup de priſonniers dans les fers ; que le climat chaud n'eſt pas fort propre à la génération, & que les femmes ne ſont pas long-tems fécondes ; peut-on s'étonner, en faiſant toutes ces conſidérations, que la population y ſoit ſi foible, qu'il reſte après tant de déductions ſi peu d'hommes pour l'Agriculture, pour l'Induſtrie, pour la Navigation dans les Mers de l'Europe, pour le Commerce, pour les Arts, les Sciences &c? Un Etat dont les principes politiques ſont ſi vicieux, n'eſt fait que pour reſter dans la médiocrité.

## §. XVII.

Forme du Gouvernement.

La Forme du Gouvernement eſt tout-à-fait Monarchique. Le Roi règne en Souverain, mais l'autorité de l'Inquiſition & du Clergé contrebalance ſouvent la ſienne ; d'autant plus que, pour le réglement des affaires les plus importantes de l'Etat, il faut le conſentement des Etats du Royaume, qui ſont le Clergé, la Nobleſſe & la Bourgeoiſie. Car, par les loix Pragmatiques du Portugal, le Monarque a les mains liées pour deux objets principaux, qui ſont 1.) la Succeſſion au Trône au cas que la Maiſon regnante vint à s'éteindre ; ce dont nous parlerons bientôt, & 2.) l'Impoſition de Taxes nouvelles qu'il ne peut faire de ſon chef, étant obligé de ſe contenter de celles qui lui ont été accordées par les Etats en l'année 1674. Le Clergé eſt repréſenté par les Archevêques & les Evêques ; la Nobleſſe par les Gentilshommes titrés, & la Bourgeoiſe par les Procurateurs des Cités, Villes & Bourgs. On les convoque au beſoin, & une pareille diette eſt appellée *Cortes* en langage du païs. La dernière a été tenue en 1697. Les principaux Départemens par lesquels le Roi fait régler les affaires publiques ſont 1.) *Le Conſeil d'Etat* (Conſelho de Eſtado) qui décide en dernier reſſort & ſous les yeux du Monarque, les objets les plus importans du Gouvernement ; 2.) *Le Sécrétariat d'Etat*, (Secretaria das Merces è expediente) dirigé par trois Miniſtres qu'on appelle le *Sécrétaire d'Etat*, qui eſt chargé des affaires étrangères, le *Sécrétaire des Graces & des Expéditions*, & le *Sécrétaire des Signatures*. Quelquefois ces trois Charges ſont réunies dans une ſeule perſonne, comme on le voit par l'exemple de D. Diego de Mendoça Corte-Real. Souvent un premier Miniſtre abſorbe les fonctions de pluſieurs autres, & les gouverne tous. 3.) Le *Conſeil de Guerre* (Conſelho de Guerra) où ſont portées les affaires qui regardent l'état militaire, la Marine, les Fortereſſes, &c. 4.) *Le Conſeil du Palais* (Deſembargo do Paço) Tribunal ſupérieur pour juger en dernier reſſort des affaires de juriſdiction & des objets publics qui ſont en litige. Ses fonctions ont beaucoup de rapport à celles de la Grand'-Chambre du Parlement de Paris, & il nomme aux principaux Emplois de la Juſtice. *La Chancellerie de l'Etat* (Choncellaria mor da Corte e Reyno) lui eſt ſoumiſe. 5.) *La Chambre des Appellations* (Caſa da Supplicaçao) à Lisbonne, eſt la dernière inſtance d'appel pour tous les cas civils & criminels.

Départemens.

Sa jurisdiction s'étend ſur pluſieurs Provinces, le Chancélier y préſide & a ſous lui 42 Officiers. 6.) *La Chambre des Appellations d'Oporto* (Caſa do Civel e Relaçao do Porto) eſt la ſeconde inſtance où ſe portent les procès; elle ſiége à Porto. Ce Tribunal a ſous ſa jurisdiction les Provinces qui ne dépendent pas de la *Caſa da ſupplicaçao*, & ſes Membres conſiſtent en un Chancelier & 23 Conſeillers. 7.) Le *Conſeil des Finances* (Conſelho da Fazenda) dont les fonctions principales ſont diviſées en trois Claſſes. La première eſt chargée de la Direction des Finances du Royaume; la ſeconde de celles d'Afrique, des Comptes & Regitres &c. & la troiſième, des Indes, des Magazins, Chantiers, Marine &c. Chaque Claſſe a un Miniſtre à ſa tête, qu'on nomme *Vedor da Fazenda :* & en 1720. *le Conſeil de Commerce* (Junta da Commercio) a été réuni à ce Département. Nous ne parlons point des Tribunaux & autres Collèges ſubalternes, répandus dans les Provinces.

## §. XVIII.

Du Roi & de ſes Titres.

L'Hiſtoire nous apprend que la Nation Portugaiſe ſecoua en l'année 1640. le joug Eſpagnol, en élevant le Duc *Jean de Bragance* ſur le Trône. Il étoit le quatrième Roi de ce nom, qui regna en Portugal. Alphonſe VI. fut chaſſé du Trône par ſon frère Pierre II. qui conclut en 1668. la paix avec l'Eſpagne, en vertu de laquelle le Portugal fut déclaré Royaume indépendant & rétabli dans ſes anciennes limites, à l'exception de Ceuta en Afrique, que l'Eſpagne a gardé. Depuis ce tems, la Maiſon de Bragance conſerve paiſiblement la Couronne de Portugal. Le Roi d'aujourd'hui n'a point de poſtérité mâle. Il prend les Titres ſuivans: *Joſeph, par la grace de Dieu, Roi de Portugal & des Algarves au deça & au delà de la Mer, Seigneur de Guinée en Afrique & des Conquêtes, Navigation & Commerce de l'Ethiopie, de l'Arabie, de la Perſe, & des Indes, &c.* Il ſera néceſſaire de faire quelques remarques ſur ces Titres, pour en connoitre l'origine & en conſtater les fondemens.

## §. XIX.

Réflexions ſur l'origine de ces Titres.

Les Rois d'Eſpagne ont toujours mis dans leurs Titres ceux du Roi de Portugal, dans le tems même que ce Royaume n'étoit point entre les mains des Rois de Caſtille. Dans le fameux Traité de 1668. (qui eſt la baſe du Droit public du Portugal, & que tout Homme d'Etat doit bien connoitre,) on fit une faute groſſière, en n'obligeant point le Roi d'Eſpagne à renoncer formellement à tous ſes Droits & Prétentions ſur les Royaumes & les Etats de la Couronne de Portugal. Car, quoique la Reine-Mère & Tutrice de Charles II. voulut bien s'abſtenir de prendre à l'avenir pour ſon fils & ſes Succeſſeurs, le *Titre de Roi de Portugal*, & que ce Prince parvenu à ſa Majorité, ſe conforma à cette omiſſion, les Rois d'Eſpagne continuent cependant toujours à mettre le Royaume d'Algarve,

ve, Iés Indes &c. dans leurs Titres, & ſemblent ſe reſerver par-là des prétentions à faire valoir dans des circonſtances favorables. A l'égard du Royaume des *Algarves au deça & au delà des Mers*, on a déja vû en partie l'origine de ce Titre au §. II., & nous ajouterons ſeulement, qu'Alphonſe X. Roi de Caſtille donna ce Royaume en Dot à ſa fille qui épouſa Alphonſe III. Roi de Portugal. Anciennement la Côte d'Afrique, où ſont ſituées les Villes de Ceuta, de Tanger & d'Arzille, étoit compriſe dans les Algarves. Jean I. Roi de Portugal conquit la première de ces Villes ſur les Mores, & Alphonſe V. ſon petit-fils s'empara des deux autres. Mais préſentement le Roi de Portugal ne poſſède aucune de ces trois Places, parce qu'en premier lieu, le Roï Philippe II. peu après s'être rendu Maitre du Portugal, céda la ville d'*Arzille* au Roi de Maroc pour l'empêcher de prêter de l'argent à Don Antoine, comme il en avoit deſſein; qu'en ſecond lieu, le Roi Alphonſe VI. a donné *Tanger* en mariage au Roi d'Angleterre Charles II. qui l'a fait démolir, & qu'enfin, *Ceuta* eſt demeurée au Roi d'Eſpagne par le Traité ſus mentionné. *La Guinée en Afrique* fut cédée par le Roi Ferdinand de Caſtille, & Iſabelle, à Alphonſe V., & les Portugais y bâtirent un Fort appellé St. George de la Mine. En conſéquence de cette poſſeſſion, les Rois de Portugal ont pris le Titre de Seigneurs de Guinée, d'autant plus que ce Païs ſe trouva dans leur lot, lorsque le Pape Alexandre VI. partagea tout le Globe de la Terre entre eux & ceux de Caſtille. Les Hollandois, malgré ce partage, ſe ſont emparés depuis de St. George de la Mine; & d'autres Nations commerçantes ont fait des Etabliſſemens en Guinée; mais le Roi de Portugal prétend que les voyes de fait n'ont pu lui ôter ſes droits, & pour les conſerver il met la Seigneurie de Guinée parmi ſes Titres.

## §. XX.

Au ſujet de celui de *Seigneur des Conquêtes, Navigation & Commerce de l'Ethiopie, de l'Arabie, de la Perſe & des Indes*, il eſt à remarquer, que les Portugais comprennent ſous le nom *d'Ethiopie*, toute la Côte d'Afrique depuis la Guinée jusqu'au Cap de Bonne-Eſpérance, & depuis ce Cap jusqu'à la Mer-Rouge. Ils découvrirent la Côte occidentale d'Afrique par les ſoins du Prince Henry, frère du Roi Edouard, & s'y rendirent maitres des Royaumes de Congo & d'Angola, & de l'Iſle de St. Thomas vis-à-vis du Royaume de Loango. Tous ces lieux s'étant déclarés pour le Roi Jean IV. lorsqu'il fut proclamé Roi de Portugal, les Hollandois s'en emparèrent, non-obſtant la trève que ce Roi avoit faite avec les Etats-Généraux; mais les Portugais y rentrèrent peu après, & poſſèdent encore ce Païs. Ce fut du tems du Roi Jean II. fils d'Alphonſe V. que les Portugais avancèrent jusqu'au Cap, qui fait la pointe Méridionale de l'Afrique; ils l'appellèrent d'abord le *Cap ténébreux*, mais ce Roi lui donna le nom de *Cap de Bonne-Eſpérance*, parce que cette découverte lui fit eſpérer, que ſes Vaiſſeaux pourroient parvenir jusqu'aux Indes par ce che-

Continuation du même ſujet.

chemin-là. Préſentement les Hollandois ont ſeuls une Forteresſe vers ce Cap. Le Roi Emanuel, Succeſſeur de Jean II. envoya une flotte plus avant ſous la conduite de Vasquez de Gama, qui partit en 1497. & aïant doublé le Cap de Bonne-Eſpérance, ce Capitaine découvrit la Côte orientale d'Afrique. En 1506. les Portugais commandés par Almeida & par Gnaye, y prirent Quiloa, Montbaza & Sofala; ils bâtirent des Forteresſes dans ces lieux, & y établirent des Rois qui reconnurent le Roi Emanuel pour leur Souverain. Les Portugais tenoient encore Mozambique ſur cette même Côte d'Afrique, lorsque le Roi Jean IV. fut proclamé; & tous les Gouverneurs & les habitans de ces Places le reconnurent pour leur Souverain.

## §. XXI.

Continuation.

Quant à l'*Arabie*, on doit remarquer que les Portugais, ſous la conduite d'Alphonſe d'Albuquerque, prirent en 1508. Maſcate, qui eſt une Ville ſur la Côte de ce Païs, & qui dépendoit autrefois du Royaume d'Ormus. Ce même Général fit en 1514. la guerre au Roi d'Aden en Arabie, pour l'obliger à ſe rendre Vaſſal du Roi de Portugal, mais il ne put prendre la Place; ce qui n'a pas empêché que les Portugais, tenant d'un coté Maſcate, & de l'autre Melinde, qui eſt auſſi ſur la Côte d'Arabie, ne fuſſent les Maitres de la Navigation & du Commerce de la Côte d'Arabie. Ces trois Places ſe déclarèrent auſſi pour le Roi Jean IV. mais les Rois d'Arabie en ont chaſſé depuis ce tems-là les Gouverneurs Portugais. A l'égard de la *Perſe*, le même Alphonſe d'Albuquerque s'étant emparé en l'année 1507. de l'Isle d'Ormus, & y aïant bâti une bonne Citadelle, les Portugais ſe rendirent entièrement maitres du commerce ſur la Mer de Perſe, en ſorte qu'ils ne permettoient à aucun Marchand de Turquie, ni autres, d'y porter des marchandiſes, mais ils les obligeoient de les leur livrer à Gombrou dans la terre ferme, vis-à-vis d'Ormus, moyennant un prix qu'ils y mettoient, & enſuite ils les tranſportoient aux Indes & y faiſoient un profit conſidérable. Cela a ceſſé actuellement; les Perſes & les Anglois aïant en 1622. réuni leurs armes pour chaſſer les Portugais d'Ormus. *Les Indes*, comme on ſait, ſont diviſées en Orientales & Occidentales. Vaſquez de Gama aïant découvert vers la fin du XV^e. Siécle les Indes orientales, le Roi Emanuel envoya en 1504. Alphonſe d'Albuquerque, qui premièrement fit bâtir une Citadelle à Cochin, du conſentement du Roi de cette Ville, & prit enſuite Cananor, Goa & Malaca, & fut ainſi le Fondateur de la puiſſance des Portugais dans les Indes orientales. Dans la ſuite, d'autres Capitaines Portugais y prirent encore en différens tems *Diu* dans le Royaume de Cambaye & Chaul, Dabul, Onor, Barcelor, Cranganor, & Meliapour, ou St. Thomas dans la Presqu'isle des Indes au deçà du Gange. Tous ces lieux & pluſieurs autres étoient encore poſſédés par les Portugais, lorsque Jean IV. fut proclamé Roi. Les Hollandois aſſiégèrent alors la Forteresſe de Malaca qu'ils prirent peu après,

après, & ils ſe ſont encore depuis rendus maitres de Cranganor, Cochin, Cananor & de pluſieurs autres lieux; enſorte que la puiſſance des Portugais eſt notablement diminuée dans les Indes orientales. A l'égard des Indes occidentales, les Portugais y poſſèdent, comme on l'a vû plus haut, le Brézil, qui eſt ſitué ſur la Côte orientale de l'Amérique méridionale, & qui ſuivant quelques Auteurs, contient autant de terrein que toute l'Europe enſemble. Ce Païs fut déeouvert par Alvare Cabral, que le Roi Emanuel envoyoit aux Indes orientales, & qui par une tempête fut jetté ſur les Côtes de ce Païs. Il en prit poſſeſſion au nom du Roi de Portugal, auquel il eſt demeuré; d'autant qu'il s'eſt trouvé compris dans les limites que les Rois de Caſtille & de Portugal ont poſés entre eux pour le partage de leurs Conquêtes. Il a pour Capitale la Ville de St. Salvador, & il eſt diviſé en quatorze Provinces ou Capitaineries, desquelles les Hollandois en occupoient pluſieurs lorsque Jean IV. fut proclamé Roi; mais ce Monarque les en chaſſa depuis, & les exclut entiérement du Brézil, qui eſt demeuré aux Portugais par le dernier Traité de paix qu'Alphonſe VI. a fait avec les Etats-Généraux.

## §. XXII.

Sous le mot d'*Et cætera*, on peut comprendre les Isles & les autres Places que le Roi de Portugal poſſède encore dans les diverſes Parties du Monde, & que nous venons d'indiquer (§. II. & VIII.) Outre cela, les Portugais étoient autrefois entiérement maitres de l'Isle de *Ceïlon*, renommée à cauſe de l'excellente canelle qui y croit; mais les Hollandois y prirent en 1638. & dans les années ſuivantes, les Forts de Galle, de Nigamba & quelques autres; enfin ils ont encore chaſſé les Portugais de la Ville de Columbo, qui leur étoit reſtée, enſorte que les Portugais n'ont plus rien dans cette Isle. Il en eſt de même des Moluques & des Isles de Banda, dont les Hollandois ſe ſont emparés, ainſi que de l'Isle de Bombaïa qu'ils tenoient encore dans ces Quartiers, mais qu'Alphonſe VI. céda aux Anglois. Enfin, on a vû (§. VIII.) que les Portugais poſſèdent encore la Ville de Macao, qui eſt dans une Isle ſituée fort près des Côtes de la Chine, & vis-à-vis d'une Ville conſidérable nommée Quan-Ceu. La plûpart des Souverains qui ajoutent l'*Et cætera* à leurs Titres, n'ont pas toujours autant de poſſeſſions ſur leſquelles ils puiſſent fonder cette addition. Continuation.

## §. XXIII.

Tous les Rois de Portugal du Siècle paſſé, même le Roi Henry, ne prenoient que le Titre d'*Alteſſe*. Lorsque le Roi Jean IV. eut été rétabli dans le Royaume de ſes Ancêtres, le Roi de France Louïs XIII. & Jean IV. s'écrivirent d'abord par *Vous*; mais enſuite les Miniſtres François prétendirent, que le Roi de Portugal ne traiteroit plus le Roi de France Du Titre de Majeſté.

de *Vous*, comme étant le moindre Titre que les Caſtillans & les Portugais puiſſent donner à ceux auxquels ils écrivent. Ils exigèrent donc, que le Roi de Portugal en écrivant au Roi Très-Chrêtien, le traitât de *Votre Majeſté*, & que celui-ci ne lui donnât que le *Vous*, de même qu'il en uſoit alors avec les Rois de Dannemarc & de Pologne, qu'il qualifioit *Vous*, ſelon l'uſage de la langue Françoiſe, quoi que ces Rois dans leurs réponſes, lui donnaſſent le titre de *Majeſté*. L'Ambaſſadeur de Portugal n'aïant pû conſentir à cette différence de Titres, demanda que ſon Maitre fut traité de la même manière que le Roi de Caſtille; ſi bien que l'on conſentit à ſe donner réciproquement la *Majeſté*. En vertu de cette Convention on a appellé le Roi de Portugal, *Sa Majeſté Portugaiſe*, jusqu'en l'année 1749., que ce Titre a été changé en celui de *Sa Majeſté très-Fidèle*. (§. XIV.).

## §. XXIV.

Armoiries du Roi de Portugal.

Voici les Armes de Portugal. Le Roi porte d'argent à cinq écuſſons d'azur mis en croix, chacun chargé de cinq Béſans d'argent, petits en ſautoir, marqués d'un point de ſable, l'écu bordé de gueules à ſept châteaux d'or, trois en chef, deux en flancs, & deux vers la pointe. L'Ecu environné du colier de l'Ordre de *Chriſt*, d'où pend une croix patée de gueules, chargée d'une autre croix raccourcie d'argent. Sous la pointe & les deux flancs de l'écu, paroiſſent les extrêmités d'une croix fleurdeliſée de ſinople, qui eſt celle de l'Ordre *d'Avis*. La Couronne fermée comme les autres Rois. Alphonſe I. fit en 1139. une expédition contre le Roi Ismar qui avoit ſon Royaume de l'autre côté du Tage, & qui s'avançoit contre lui avec quatre autres petits Rois Mores. Il remporta la Victoire, & enleva les drapeaux des Gardes du Corps des cinq Rois Mores. C'eſt en mémoire de cette déroute, qu'il mit les cinq petits écus, ou béſans, dans les Armes de Portugal. Les bords de l'écu ſont conſacrés aux Armes d'Algarve, qui conſiſtent en 7 Châteaux, qui ſe trouvoient anciennement dans ce petit Royaume. Les Colliers & les croix déſignent les trois Ordres dont il a été parlé §. XV.

## §. XXV.

De la Succeſſion.

Le Prince Royal porte depuis Jean IV. le Titre de *Prince de Brezil*; les autres Enfans & les Frères du Roi, ſont nommés *Infants*. Le Portugal eſt un Royaume héréditaire; mais il a été ſtatué par les loix fondamentales, qu'en cas que la *ligne deſcendante* vint à s'éteindre, les *Frères* du Roi ſeroient appellés à la Succeſſion, & à leur défaut les *Neveux*; mais ces derniers ont beſoin pour regner, du conſentement des Etats. Au défaut des mâles dans la Maiſon Royale, les Princeſſes peuvent monter ſur le Trône, mais elles perdent leur Droit de Succeſſion, en ſe mariant à un Prince étranger, ou hors du Royaume. La Déclaration ou le Manifeſte des Etats de l'année 1641. confirme que, dans les cas de Succeſſion,

ceſſion, le *Droit de Repréſentation* aura lieu pour les Frères & les Enfans des Frères; mais dans les dégrés plus éloignés, elle dépend du dégré de proximité. Cet arrangement eſt fondé ſur la Sanction Pragmatique faite à Lamégo, avec laquelle on combine la Déclaration ſusdite de 1641.

## §. XXVI.

Etat de l'Armée & de la Marine.

Après la Paix d'Utrecht conclue en 1713. le Roi de Portugal fit un arrangement, moyennant lequel il entretient toujours en tems de paix 12000 hommes d'Infanterie, & 2500 de Cavalerie dans le Royaume, & 6000 hommes de Troupes réglées dans les Etabliſſemens du Brezil & de Goa. Il y a outre cela des Milices, & quelques Troupes de Marine, de maniére que toutes les Forces du Royaume peuvent être ſupputées à 32, ou ſelon quelques uns, à 35 mille hommes. Mais cette Armée n'eſt pas trop bien entretenue, ni trop bien diſciplinée. Les Troupes de terre forment ordinairement une chaîne ſur les Frontiéres de l'Extremoſe. Les Forces navales conſiſtent en 15 & jusqu'à 18 Vaiſſeaux de Guerre, qu'on employe pour couvrir le Commerce des Indes, & pour faire des Courſes ſur les Algériens, Salétins & autres Pirates de Barbarie, avec lesquels ce Royaume eſt en guerre perpétuelle à cauſe de la Religion. Nous verrons bientôt quelles meſures le Portugal prend pour ſe ſoutenir contre toutes ſortes d'attaques avec ſi peu de forces.

## §. XXVII.

Revenus du Roi & de l'Etat.

Voici quelles ſont les ſources qui produiſent les Revenus du Roi. 1.) Les Biens héréditaires de la Maiſon de Bragance, qui ſont très-conſidérables; 2.) les Domaines de la Couronne dont la Cour tâche de revendiquer contre des équivalens ce qui en a été aliéné; 3.) les Douanes, dont celle de Lisbonne eſt la plus importante; 4.) les Tailles; 5.) l'Aciſe qui eſt forte, & que le Clergé même eſt obligé de payer; 6.) le Monopole du Tabac en poudre du Brezil; 7.) le Droit de Seigneuriage des monnoyes; 8.) le Tiers du produit des Indulgences, en vertu de la *Bulla Cruciata*; 9.) la Grande-Maitriſe des trois Ordres de Chevalerie que le Roi exerce; 10.) la Dixme Eccléſiaſtique que le Roi tire des Colonies; 11.) le Cinquiéme que le Roi prend ſur l'or qui vient du Brezil, & la Ferme des Diamans; 12.) la Confiſcation de la principale partie des biens de ceux que l'Inquiſition condamne, & quelques autres Articles encore d'un moindre rapport. On voit du premier coup d'oeil, que de ces différentes ſources des Revenus royaux, il y en a quelques unes très-pures & très-bonnes; d'autres que la ſage Politique devroit tarir, & d'autres que la bonne foi & la probité même devroient fermer à jamais. Il n'eſt guéres poſſible de ſavoir au juſte la ſomme totale des Revenus du Portugal, mais il eſt certain, que l'Etat n'a point de dettes, & qu'au moins jusqu'à l'Epoque du Tremblement de terre, le Roi a pû former un

ont fait entre elles. 3.) Il y a de nos jours entre les deux Couronnes une Alliance cimentée par le double mariage du Roi d'Eſpagne avec l'Infante de Portugal, & du Roi de Portugal avec l'Infante d'Eſpagne. 4.) On ne pourroit faire ſubſiſter en Eſpagne qu'une Armée tout au plus de 25,000. hommes à cauſe du manque de Vivres ; & les Portugais ſont en état d'oppoſer des forces égales. De plus, l'indolence des Eſpagnols, & la nature de leurs Provinces limitrophes, les empêcheroient d'établir de gros Magazins, ou de faire ſuivre les proviſions par charroi. 5.) Les Puiſſances Maritimes ſont alertes à venir au ſecours du Portugal, dès que ce Royaume eſt menacé de quelque invaſion. Ils y envoyent promtement des Flottes conſidérables, chargées de Troupes, & pourvues de toutes les munitions de guerre, que les Portugais leur achètent à beaux deniers comptans. L'Hiſtoire nous apprend que ces ſecours ont fait échouer plus d'une fois toutes les entrepriſes des Eſpagnols.

## §. XXX.

La France ne penſera vraiſemblablement point à attaquer le Portugal dans ſes Poſſeſſions en Europe, parce que, non-ſeulement elle en eſt ſéparée par l'Eſpagne, mais encore le ſuccès d'un Armement naval ſeroit douteux ; après tout, elle n'a point de prétentions à ſa charge, & ce Païs n'eſt point à ſa bienſéance. Il y a peu d'apparence auſſi, que les François pûſſent réuſſir à enlever quelque choſe aux Portugais en Amérique ; 1.) parce que leurs Poſſeſſions ne ſont pas limitrophes ; 2.) parce que ces derniers y ſont établis de longue main, ce qui eſt d'une grande conſidération pour les Païs lointains ; 3.) parce qu'ils y ont des Forts dont on ne pourroit ſe rendre maitre, qu'en y envoyant des forces immenſes ; 4.) parce que toutes les autres Nations commerçantes accourroient d'abord au ſecours du Portugal ; 5.) parce qu'il eſt de l'intérêt de la France, que ce Royaume ſe conſerve avec toutes ſes dépendances contre l'Eſpagne, & même contre la Hollande, laquelle autrefois penſoit à s'aggrandir & à faire des Conquêtes en Amérique aux dépens du Portugal. Cette Cour cherche donc à ſe faire un Allié utile de la France, qui profite à ſon tour d'une partie de ſon Commerce, duquel on a ſolidement réglé les conditions & la manière dont il doit ſe faire à l'avenir, par le Traité d'Utrecht entre la France & le Portugal, conclu en 1713. Envers la France.

## §. XXXI.

De toutes les Puiſſances de l'Europe, l'Angleterre eſt celle dont le Portugal doit le plus ménager l'amitié, non-ſeulement par raport aux grands intérêts de Commerce que les deux Nations ont à ménager réciproquement, mais auſſi pour les ſecours promts & efficaces que le Portugal peut toujours attendre de la Grande-Bretagne. Il paroit par les Liſtes annuelles des Vaiſſeaux marchands qui arrivent dans les différens Ports du Envers l'Angleterre.

Portugal, que ce Royaume fait plus de commerce avec l'Angleterre ſeule, qu'avec tout le reſte de l'Europe enſemble; & il y a telle & telle branche de commerce qu'il ne peut faire qu'avec les Anglois: comme l'exportation des Vins de Porto; parce qu'il n'y a pas de Nation qui aime ces Vins forts autant que les Anglois, ni qui en faſſe une auſſi grande conſomption. Les Manufactures Angloiſes en échange, ſur-tout celles de laine, ſont les plus convenables au Portugal, pour l'uſage qui s'en fait dans le Païs, & pour le transport aux Indes, tant à l'égard de la qualité & des aſſortimens, que par rapport aux prix. C'eſt par toutes ces raiſons, que l'Angleterre & le Portugal ont conclu à Londres dès l'année 1642. c'eſt-à-dire, peu de tems après la grande Révolution arrivée en 1640. un Traité d'Amitié & de Commerce réciproque, qui eſt fort favorable aux deux Nations, ſur-tout à la Britannique. Ce Traité a été confirmé l'an 1713. par celui d'Utrecht, & par des Conventions particulières faites entre les Cours de Londres & de Lisbonne en différens tems. Enfin, l'intérêt mutuel, l'ame de toutes Alliances, a reſerré très-étroitement les liens de l'amitié entre ces deux Nations; & chaque fois que le Portugal a été menacé, les Flottes angloiſes ont volé à ſon ſecours. On en a vu de fréquens exemples, & entre autres en 1728. Le Portugal aïant été menacé par l'Eſpagne, l'Amiral Norris parut ſoudainement dans le Tage avec une Flotte formidable, & ſa ſeule préſence fit avorter tous les deſſeins de la Cour de Madrid. Ces ſortes de ſecours ſont à la vérité, fort largement payés par le Portugal; & c'eſt un jeu auquel la Nation Angloiſe a raiſon de ſe plaire, vû qu'elle gagne conſidérablement en employant ſa Marine à protéger une Puiſſance dont la conſervation lui eſt de la plus grande conſéquence: mais, d'un autre côté, le Portugal toujours aſſuré d'une ſi forte aſſiſtance, épargne l'entretien conſtant d'une grande Armée de terre & navale.

## §. XXXII.

Envers les Provinces-Unies.

Le Commerce & la Navigation dans les Indes ont fait naître pendant long-tems une rivalité extrême entre les Portugais & les Hollandois; mais ces derniers s'étant emparés du Brezil & des Indes Orientales pendant que le Portugal étoit ſous la domination des Eſpagnols, cette rivalité a dégénéré en guerre ouverte. Après avoir récouvré ſon indépendance, il rechercha l'amitié des Provinces-Unies, qui, malgré les Traités, continuèrent à lui faire une guerre ſourde. La Cour de Lisbonne ſongea ſérieuſement à ſa défenſe, & réuſſit en 1658. à chaſſer entièrement les Hollandois des Etabliſſemens qu'ils s'étoient faits dans le Brezil. Cette guerre fut terminée par un *Traité de Paix & d'Alliance entre le Portugal & les Provinces-Unies, conclu à la Haye le 6. d'Août* 1661. portant, que les Contractans reſteront en poſſeſſion des Villes, Châteaux, Places &c. qu'ils auront ſaiſis, ſoit aux Indes Orientales, ſoit ailleurs, quand la paix y ſera publiée, chacun d'eux renonçant aux prétentions qu'il pourroit former;

mer; que les Provinces-Unies renoncent de même à toutes leurs prétentions ſur le Brezil, à condition qu'il leur ſera permis d'y faire toute ſorte de Commerce, à l'exception de celui du bois de Brezil, auſſi bien que dans tous les Ports, Rades, Havres & autres Places, que les Portugais ont ſur les Côtes d'Afrique; que, ſi le Roi de Portugal viole quelqu'une des Conditions de cette Paix, les Provinces-Unies rentreront dans tous les droits auxquels elles renoncent; ceux de S. M. Portugaiſe devant auſſi revivre dans le cas que les Etats-Généraux enfreignent quelque article du Traité. La teneur & les conditions de ce Traité, qui a été confirmé par celui d'Utrecht, & par pluſieurs Conventions particulières, met le Portugal en ſureté contre les attaques des Hollandois, d'autant plus, que la Conſtitution actuelle de la République, & la forme de ſon Gouvernement, ne ſemblent pas être faits pour lui inſpirer des projets de conquêtes; que ſa Maxime eſt de ſe contenter de ce qu'elle poſſède, & de ne ſe ſervir de ſes Flottes, que pour protéger ſon Commerce; qu'elle a fait l'expérience au Brezil de ce que peuvent les forces du Portugal, lorsqu'il veut faire des efforts; & qu'enfin, l'Angleterre ou la France ne laiſſeroient jamais ce Royaume ſans ſecours, ces Puiſſances étant depuis long-tems fort jalouſes des grands progrès que la Hollande a faits dans les Indes. D'un autre côté, le Portugal n'eſt pas en état d'attaquer les Etabliſſemens des Hollandois, qui ont en Europe & en Aſie, des Armées & une Marine infiniment ſupérieures à celles des Portugais.

## §. XXXIII.

Par ce qui a été dit plus haut de l'aſſiette ainſi que de l'état du Portugal, on voit aſſez, qu'excepté l'Eſpagne, ce Royaume ne ſauroit guéres avoir de Rélations qu'avec les Nations commerçantes, & qu'ainſi la *République Helvétique*, la plûpart des *Etats d'Italie*, des *Princes d'Allemagne*, la *Pologne* & la *Ruſſie*, entrent pour peu de choſe dans ſon ſiſtème politique. Car le Roi de Portugal n'entretient point de Troupes Suiſſes; ſes Sujets ne font point de Commerce direct avec l'Italie, ni avec l'Allemagne, ſi ce n'eſt avec les Villes Anſéatiques; les Portugais & les Polonois ſont des Peuples à ne ſe rencontrer jamais dans aucunes de leurs entrepriſes, & la Ruſſie non plus que le Portugal, n'aïant point de Navigation marchande qui puiſſe rapprocher le grand éloignement de leur ſituation locale, il n'y a point actuellement de liaiſons directes entre ces Puiſſances. Quelquefois cependant les bienſéances de la parenté qui ſubſiſte entre la Maiſon de Portugal & celle d'Autriche, des ſecours en argent que cette dernière a demandés & obtenus, des projets politiques fort éloignés &c. ont occaſionné l'envoi d'un Miniſtre de Vienne à Lisbonne, & de Lisbonne à Vienne; (*) mais ces exemples ſont rares, & il faudroit que tôt ou tard, le projet dont nous avons parlé (§. IV.) vint

Envers la Suiſſe, l'Italie, l'Allemagne, la Pologne, la Ruſſie, &c.

(*) *C'eſt ce que l'on vit à la naiſſance de l'Archiduc Joſeph. &c.*

vint à réuſſir, pour qu'il fut beſoin entre ces deux Cours d'une Négociation permanente. La Pruſſe entretient un Conſul à Lisbonne; & comme cette Puiſſance s'achemine à devenir réellement Commerçante, qu'elle a une Compagnie des Indes, un Port admirable à *Embden* ſur la Mer du Nord, pluſieurs bons Ports dans la Baltique, d'où elle peut transporter en Portugal des Mats, Planches, Futailles & autres bois, des Toiles de Siléſie & quantité d'autres ouvrages de ſes Manufactures qui y ſont fort recherchées, il ſe peut, que les intérêts de Commerce faſſent bientôt naitre des liaiſons politiques entre les Cours de Berlin & de Lisbonne.

## §. XXXIV.

Envers le Danemarc & la Suède.

Il n'eſt guères apparent, que le Dannemarc & la Suède puiſſent former des projets contre le Portugal, vû que ces Puiſſances n'ont pas les moyens d'envoyer des Flottes & des tranſports de Troupes aſſez conſidérables, pour enlever aux Portugais la moindre de leurs Poſſeſſions en Europe, ni les inquiéter dans les Indes, où ces derniers ſont aſſez forts. Au contraire, ces Nations du Nord ſont intéreſſées à entretenir une bonne intelligence avec le Portugal, & à mettre leur Commerce réciproque ſur un bon pié, d'autant plus, que ce Royaume a beſoin de Bois, Chanvre, Lin, Poix, Goudron, Métaux & de beaucoup d'autres denrées que produit le Nord; tandis qu'il fournit en échange, ſon Or & ſon Argent, ſes Vins, ſes Fruits, ſes Sels & pluſieurs autres Productions qui ſont la matière d'un Commerce mutuellement avantageux. Le Portugal doit d'autant plus cultiver l'amitié des Nations du Nord, qu'il peut au beſoin trouver chez elles toutes ſortes de munitions de guerre & de bouche, & même des Vaiſſeaux tous prêts; outre que ces Couronnes ne demanderoient pas mieux que de venir au ſecours d'une Puiſſance qui paye ſi bien tous les ſervices qu'on lui rend.

## §. XXXV.

Envers la Cour de Rome.

S'il y a une Cour avec laquelle le Roi de Portugal ait des meſures délicates à garder, c'eſt avec celle de Rome. On en ſentira les raiſons pour peu qu'on réfléchiſſe ſur tout ce que nous avons rapporté plus haut touchant l'arrangement des affaires Eccléſiaſtiques de ce Royaume, de l'autorité du Pape, des Revenus du Clergé, du pouvoir de l'Inquiſition &c. & que l'on conſidére, que ſouvent on a vu des premiers Miniſtres en Portugal qui étoient Cardinaux, ou attachés à l'Egliſe par d'autres liens. Ajoutez à cela, que la Superſtition forme le caractère dominant de ce Peuple, qui par-là rend une obéïſſance totale aux ordres de Rome, & reſpecte aveuglément ce ramas de Prêtraille, dont le Royaume eſt infecté. Il ſemble cependant, que la Cour de Lisbonne diminue peu à peu ſa complaiſance ſans bornes pour le St. Père; & ſi le feu Roi, en achetant la permiſſion de chanter la Meſſe en Habits Pontificaux, & environné de ſes

ſes Chanoines, avoit eu des vues politiques, qu'il eût cherché d'en impoſer par cet extérieur pompeux à ce Peuple bigot, & de réunir pour ainſi dire la Thiare à la Couronne, & le Sacerdoce au Sceptre, qu'à l'exemple de l'ancienne Rome le premier homme d'Etat eût été en même tems le premier Augure, ſa conduite n'eût pas été maladroite. Mais, quoiqu'il en puiſſe être, ce Monarque fera toujours bien de flatter le Pape, ne fut-ce, que pour en obtenir au beſoin, la liberté d'appliquer au bien ou à la défenſe de l'Etat, une partie des grands Revenus du Clergé. (*)

## §. XXXVI.

Envers la Porte & les Pirates de la Côte d'Afrique.

Le Portugal n'a d'autres rélations avec la Porte Ottomane, que celles qui naiſſent de ſon Commerce ſur la Mer-Rouge, & de la protection que le Grand-Seigneur accorde aux habitans de la Côte de Barbarie. Il eſt en guerre perpétuelle avec les Pirates d'Alger, de Tunis, de Tripoli & de Salé, non-ſeulement à cauſe de la Religion, mais auſſi pour les intérêts de ſa Navigation qu'il doit protèger contre ces Corſaires.

## §. XXXVII.

Auteurs qui ont écrit ſur l'Hiſtoire & l'Etat du Portugal.

Ceux qui ont beſoin de ſe mettre plus particulièrement au fait de l'Hiſtoire & de l'Etat du Portugal, peuvent lire avec fruit *les Révolutions du Portugal par M. l'Abbé de Vertot*, ouvrage qu'on ne ſauroit trop recommander; *l'Hiſtoire Générale du Portugal par M. de la Clède; l'Etat du Royaume de Portugal par M. Schmaus*, Auteur Allemand; *les Mémoires Hiſtoriques d'Oliveyra; la Rélation de la Cour de Portugal ſous D. Pédre* II.; *les Délices de l'Eſpagne & du Portugal*; à quoi l'on pourra joindre quelques autres Ouvrages Hiſtoriques que l'Académie de Lisbonne deſtine au public, & qui ne manqueront pas d'être bientôt traduits en François.

(*) Il eſt inutile de remarquer, que les choſes ont bien changé depuis le tems où M. de Bielfeld écrivoit; & que, ſans recourir au manège & à la flatterie, le Roi de Portugal a fort affoibli les liens de ſa dépendance à l'égard du Pape. *Note de l'Editeur.*

## §. IV.

Le Climat ne ſauroit être préciſément le même dans toutes les Provinces d'un Royaume de cette étendue, ni le terroir également fertile; mais on peut dire en général, que la chaleur, ſur-tout dans la partie Méridionale, y eſt exceſſive pendant le jour, & le froid y eſt perçant pendant la nuit. Ce changement d'un extrême à l'autre dans la température de l'air, joint à l'apreté du ſol, & à la trop grande ſéchereſſe, occaſionne vraiſemblablement ce manque de grains, que nous trouvons dans la plûpart des Provinces d'Eſpagne. La pareſſe du peuple y contribue auſſi beaucoup; car, ſi l'on conſidère, que les grains doivent y lever & meurir fort vite, comme ils le font en Egypte, en Afrique & dans les Isles de l'Archipel; il eſt à préſumer, ſi l'on en croit les Hiſtoriens anciens qui nous repréſentent l'Eſpagne comme un Païs abondant en blés, que la négligence de l'agriculture, & le défaut d'habitans laborieux, ſont des cauſes naturelles de ce manque de grains actuel; lequel néanmoins eſt réparé par des arrangemens de police que le Gouvernement prend pour ſe procurer du dehors, cette denrée de premiére néceſſité. Il n'y croît pas non plus beaucoup de lin & de chanvre, ni en général pas aſſez de ces produits de la Terre, dont la culture exige une pénible induſtrie & un grand travail; ce qui confirme l'opinion précédente: mais en échange, l'Eſpagne produit abondanment toutes ſortes de fruits qu'un ſoleil ardent porte à une maturité parfaite, comme les Olives, Capres, Figues, Amandes, Chataignes, Raiſains, Citrons, Oranges, Grenades &c. que les Eſpagnols font ſécher, ou réduiſent en Vins, Huiles & Confitures, & les débitent aux Etrangers. On prétend que, de la ſeule Contrée aux environs de Malaga, on exporte annuellement pour la valeur d'un million & demi de Piaſtres en Vins & Raiſins ſecs. Par-ci par-là il y croît auſſi du Ris & des Cannes de ſucre, mais en petite quantité. L'Eſpagne fournit toute l'Europe de ces Laines incomparables qui ſeules peuvent ſervir à faire des draps fins, & elle a beaucoup de belles Soyes. Les Provinces d'Andalouſie, de Catalogne & de Valence, de même que les Isles Baléares, fourniſſent beaucoup de Sel marin, que les ſeuls rayons du ſoleil criſtalliſent, & qui par là peut ſe vendre à bon marché. Dans les Provinces de Murcie & de Grenade, on voit croitre ſur le rivage de la Mer une plante nommée *Kali*, dont on tire une eſpéce de Sel que les François appellent *ſoude de barille* & *ſoude de bourdine*, & qui eſt néceſſaire aux Fabriques de Savon & à la Verrerie. Il ſort tous les ans de la ſeule Ville d'Alicante, une quantité prodigieuſe des deux eſpéces de cette ſoude. Enfin les Chevaux de l'Andalouſie & des Aſturies ſont eſtimés & renommés par tout le Monde.

Climat & Productions.

## §. V.

Mines. L'Eſpagne aïant beaucoup de Montagnes, il ne ſe peut que les Mines n'y ſoient riches en Métaux précieux. Les Auteurs anciens confirment cette conjecture ; mais, depuis que cette Monarchie eſt en poſſeſſion des Mines du *Potoſe* & du *Chili*, infiniment plus abondantes, on a défendu d'exploiter celles du Royaume ; & cette défenſe eſt très-ſage pour pluſieurs raiſons politiques. On travaille avec ſuccès aux Mines de fer, mais le Païs n'en fournit pas aſſez pour tous les beſoins. On y trouve auſſi du Plomb, de l'Etain, du Vermillion, du Vif-argent, de l'Alun, du Criſtal de roche, & des Pierres précieuſes ; mais non pas en quantité. Les Mers qui environnent l'Eſpagne, & les Rivières qui y coulent, ſont abondantes en Poiſſons ; mais l'indolence Eſpagnole en fait négliger la pêche ; & ſelon M. Uſtariz (*) cette Nation achète tous les ans pour plus de 3 millions de Piaſtres de la Morue & d'autres poiſſons, tant ſecs que ſalés, des autres Peuples commerçants.

## §. VI.

Caractère des Eſpagnols. M. de Montesquieu dit quelque part, que *les Eſpagnols forment une Nation toute propre à poſſéder un vaſte & beau Païs inutilement.* Rien ne paroit plus vrai ni plus judicieux. La puiſſance ancienne de l'Eſpagne n'a pu lui donner aſſez de forces pour conſerver ſa ſupériorité ; tout l'or & l'argent de l'Amérique ne ſauroient la rendre riche ; ſes Productions naturelles & celles de ſes Colonies, ne peuvent la rendre commerçante ; les plus belles laines du Monde, recueillies par quarante mille Bergers, ne lui donnent pas une Fabrique de réputation ; ſes ſoyes également bonnes & abondantes, ſont travaillées par les Nations étrangères ; Maitreſſe des Mers & de Fleuves qui regorgent de Poiſſons, elle n'a point de Pêche capable de fournir à ſes beſoins ; avec beaucoup d'Univerſités, d'Académies, de Collèges &c. il ne paroit presque en Eſpagne de bons Livres, que ceux qui font connoitre le ridicule des moeurs, & la tournure d'eſprit du Peuple. Il faut bien, qu'il y ait des cauſes naturelles, qui produiſent d'auſſi mauvais effets dans une Nation qui d'ailleurs ne manque ni de génie, ni de valeur, ni de beaucoup de qualités recommandables ; & il eſt à croire, que la chaleur exceſſive du climat, rend les Eſpagnols indolens, pareſſeux, comme le mélange des Mores qui a ſubſiſté ſi long-tems dans ce Païs, leur a communiqué cet eſprit Romanesque, ce penchant à la Chevalerie, ce mépris pour les Peuples les plus civiliſés & pour leurs travaux utiles, cette eſtime pouſſée juſqu'au ridicule pour la Nobleſſe & la fainéantiſe. L'orgueil, qui paroit être la ſuite, ou plutôt le principe de cette façon de penſer, ſe répand dans tous les Ordres de l'Etat, & ſemble devenir ſous le nom de *Grandezza*, le caracte-

(*) *Théorie & Pratique du Commerce & de la Marine.*

ractère dominant de la Nation. Ajoutez à cela la ſuperſtition & les funeſtes diſtractions qu'elle cauſe au Peuple par la quantité de Fêtes & de devoirs religieux, il ne ſera plus difficile de découvrir les cauſes de la décadence de cette Monarchie.

## §. VII.

Manufactures.

Tel étant le génie des Eſpagnols, on peut ſe figurer aiſément, quel doit être l'état de leurs Manufactures. On ſe tromperoit fort, ſi l'on s'en formoit une idée avantageuſe. Il y a quelques Fabriques à la vérité; mais elles ſont généralement entre les mains des François, qui y travaillent les Productions naturelles; & le peu de ſoin qu'on en a, les fait péricliter à un tel point, qu'elles méritent à peine le nom qu'on leur donne; auſſi l'Eſpagne prend-elle tout pour ſes beſoins rélatifs aux fruits de l'induſtrie humaine, chez les autres Nations. Ce n'eſt pas que de tems à autre le Gouvernement n'ait tâché d'établir quelques Manufactures, ou de donner des loix qui pouvoient les encourager; mais il ſemble, que ces établiſſemens & ces loix, ont toujours été faits avec trop peu de réflexion, & que l'indolence de la Nation ait achevé de les rendre infructueux. Je ne puis me diſpenſer d'en raporter un exemple récent, qui pourra faire juger de la ſolidité des meſures précédentes. Il n'y a pas long-tems, qu'un Miniſtre (*) célèbre en Eſpagne, y défendit la ſortie des ſoyes, dans la vue d'obliger par-là les Naturels du Païs à les ouvrager de leurs mains; la politique étoit bonne dans ſon principe, mais comme il n'avoit fait aucun arrangement préalable pour s'aſſurer de bons Manufacturiers, ces ſoyes reſtèrent ſur les bras des propriétaires des terres, & des cultivateurs. Ceux-ci cherchèrent les moyens de les exporter en fraude; quelques-uns réuſſirent; d'autres furent découverts, & punis rigoureuſement; d'autres virent leurs ſoyes ſe gâter dans le magazin; enfin, au bout de deux ans, pluſieurs familles aïant été ruinées, le Commerce de ſoyes n'aïant rien produit au Païs, & la culture en aïant par conſéquent été fort négligée, on ſe vit obligé de révoquer la prohibition, & de remettre avec autant de peines que de pertes, les choſes ſur l'ancien pié.

## §. VIII.

Commerce.

Mais ce défaut d'induſtrie même, les beſoins de l'Eſpagne, ſes Productions naturelles, ſes Poſſeſſions aux Indes, les proviſions dont elle fournit toutes ſes Colonies, les denrées & les Tréſors immenſes qui en reviennent, forment la matière d'un Commerce conſidérable qui ſe fait dans tous les Ports de mer, & dans les Villes commerçantes de ce Royaume. La quantité de Vaiſſeaux de toutes les Nations qui y abordent tous les

(*) Le Marquis d'*Enſenada*, disgracié depuis.

les ans, & des marchandiſes de tout genre qui s'y débitent, eſt presque incroyable. Mais ce Commerce n'eſt pas actif, & par conſéquent il n'eſt point auſſi profitable pour l'Eſpagne qu'il le paroit. Car, à l'égard de l'Amérique, ce Royaume ne devient qu'un entrepôt, un grand Magazin des Peuples commerçants, ainſi que nous le ferons voir encore plus particuliérement tout à l'heure; les principales Maiſons des Négocians à Cadix, à Séville, à Malaga & autres Lieux, ſont, comme en Portugal, étrangeres, Angloiſes, Françoiſes, Hollandoiſes, &c. & au bout d'un certain tems, elles ſe retirent dans leur patrie avec les richeſſes qu'elles ont aquiſes. Il paroit d'ailleurs, que la Balance générale du Commerce doit être défavorable à l'Eſpagne, par le Cours du change ſur toutes les grandes Places; & comme le remarque Mr. Uztariz, il ſort par année plus de quinze millions de Piaſtres en or & en argent hors du Royaume. C'eſt ce qui a fait auſſi remarquer à un fameux Hiſtorien, (*) que déja *ſous le regne de Philippe* IV. *malgré les Mines du nouveau Monde, l'Eſpagne étoit ſi pauvre, que le Miniſtère ſe trouva reduit à la néceſſité de faire de la monnoye de cuivre, à laquelle on donna un prix presqu'auſſi fort qu'à l'argent, & qu'il fallut que le Maitre du Mexique & du Pérou, fit de la fauſſe monnoye pour payer les charges de l'Etat.* Quoique de nos jours cette indigence ne ſoit pas auſſi grande, il eſt certain néanmoins, que le Commerce n'enrichit pas aſſez la Nation Eſpagnole: & le peu d'eſtime qu'elle fait de l'état de Négociant, la laiſſera vraiſemblablement long-tems fort en arrière vis-à-vis des autres.

## §. IX.

Navigation. Les Eſpagnols n'exercent pas aſſez la Navigation dans les Mers de l'Europe, puiſqu'ils ſe font apporter, comme on vient de le dire, tous leurs beſoins par les Navires marchands des Nations étrangéres. Mais, en échange, ils ſont ſeuls, & à l'excluſion de tous les autres Peuples, le Commerce maritime dans leurs Poſſeſſions & Conceſſions aux Indes, étant très-jaloux de tous les Vaiſſeaux étrangers qui paroiſſent dans ces Mers, ſur ces Côtes & dans ces parages, pour y faire la Contrebande. Ils ont fait plus d'une fois la guerre pour les en éloigner & maintenir leurs droits à cet égard. Nous verrons bientôt ſur quel pié leur Navigation & leur Commerce aux Indes ſont réglés, après que nous aurons fait connoitre quels ſont les Païs & les Colonies qui appartiennent à la Monarchie Eſpagnole.

## §. X.

Poſſeſſions actuelles de l'Eſpagne. L'Eſpagne poſſéde 1°.) dans la Méditerranée, *les Isles de Majorque, d'Ivique & de Formentere;* celle des *Baléares* ou *Baléarides*, appellée *Minorque*, a été poſſédée depuis l'année 1708. par les Anglois, qui en firent la

(*) M. de Voltaire.

la conquête, & la gardèrent par la Paix d'Utrecht; mais elle vient de tomber au pouvoir des François. 2°.) En Afrique, les Villes de *Ceuta*, d'*Oran*, de *Mazalquivir*, *Melilla* & *Pennon de Velez*, Lieux dont l'entretien lui couteroit beaucoup, ſi l'Etat n'en étoit dédommagé par le prétexte qu'ils lui fourniſſent pour garder une grande partie des Revenus eccléſiaſtiques de la *Bulla Cruciata*. 3°.) Dans l'Océan Atlantique, les *Isles Canaries* qui ſont conſidérables. 4°.) En Aſie, les *Isles Philippines*, à l'Orient de l'Inde, les *Isles de St. Lazare*, les *Isles des Larrons*, & les *Isles de Salomon*, qui ne ſont pas encore tout-à-fait découvertes, mais que les Eſpagnols ſe ſont appropriées. 5°.) En Amérique, une étendue de plus de deux mille lieues de terrein en longueur; ſavoir, dans la partie Méridionale, un grand Païs auquel on donne le nom de *Terre-Ferme*, le *Pérou*, le *Chili*, le *Paraguay*, le *Tucuman*, & la *Terre de Magellan*; dans la partie Septentrionale, *le vieux & le nouveau Mexique*, la *Californie* & la *Floride*; les Isles ſont celles de *Cuba*, d'*Hiſpaniola*, de *Porto ricco*, les *Caribes*, la *Trinité*, *Ste. Marguerite*, *Rocca*, *Orchilla*, *Blanche*, & les *Isles Lucayes*, qui ſont partie des Antilles. Ces Poſſeſſions en Amérique ſont des plus conſidérables.

## §. XI.

La Loi qui défend à tous les Etrangers d'aborder dans les Colonies Eſpagnoles en Amérique pour y faire le moindre trafic, eſt une loi conſtamment éludée. Car, en premier lieu, le profit que font ceux qui envoyent des Vaiſſeaux chargés de toutes ſortes de marchandiſes vers les Côtes des Poſſeſſions Eſpagnoles pour y faire la Contrebande, eſt ſi conſidérable, qu'il n'échape pas aux Négocians Anglois, Hollandois & autres, avides d'un gain même illicite. Malgré le risque d'une pareille entrepriſe, ces parages ſont conſtamment remplis de ces ſortes de Contrebandiers, qui échappent ſouvent à la vigilance des Vaiſſeaux *Gardes-Côtes*, que le Gouvernement y entretient pour empêcher ce Négoce frauduleux. Tous les Navires qu'ils ſaiſiſſent, ſont confiſqués, déclarés de bonne priſe, & l'Equipage fort maltraité; mais on prétend, que ſi de trois Vaiſſeaux envoyés, il en revient un, le propriétaire eſt amplement dédomagé de la perte des deux autres; ce qui ſuppoſeroit le profit à faire de plus de 300 pour cent. Les guerres mêmes que l'Eſpagne a faites à l'Angleterre & à d'autres Peuples pour empêcher cette Contrebande, n'ont pû la faire ceſſer entièrement. En ſecond lieu, les Particuliers Eſpagnols eux-mêmes arment ſouvent en cachette pour l'Amérique des Vaiſſeaux que les Anglois & les Hollandois appellent *Interlopes*, qui y tranſportent des Marchandiſes & fraudent ainſi les droits du Roi. Mais ce qui élude encore plus la loi ſusdite, c'eſt en troiſième lieu, l'intérêt que prennent indirectement les Négocians François, Hollandois, Italiens & autres à ce Commerce en Amérique. Car ce ſont eux, qui ſous des noms Eſpagnols, empruntés ou achetés, chargent de leurs marchandiſes la plupart des Vaiſſeaux qui

Contrebande.

qui partent pour l'Amérique, & qui par conſéquent retirent la plus grande partie de l'or, de l'argent & des autres retours. Enfin, on peut dire que c'eſt en faveur des Nations commerçantes plutôt que pour l'Eſpagne, que l'Amérique a été découverte, conquiſe & qu'elle eſt poſſédée. La ſortie de l'or & de l'argent qui a été ſi longtems défendue contre le bon-ſens, puiſque finalement l'Eſpagne ne pouvoit ſolder avec les autres Nations commerçantes que par ces métaux, a toûjours donné lieu à mille fraudes, qui font perdre à l'Etat ſes droits : on en a reconnu l'inconſéquence, & depuis l'année 1750, il eſt permis de transporter l'argent hors du Royaume en payant 3 pour cent, ce que le Roi y auroit gagné par le *Seigneuriage*, s'il avoit été monnoyé. Par cet arrangement, la plûpart des Vaiſſeaux Européens qui partent pour la Chine, ſe rendent à Cadix, & y prennent l'argent dont ils ont beſoin pour trafiquer dans ce Païs.

## §. XII.

Commerce de l'Amérique.

Autrefois le Commerce de l'Amérique ſe faiſoit par le moyen de la *Flotte du Mexique*, des *Gallions* & des *Flotilles*. La première étoit compoſée d'un certain nombre de Vaiſſeaux, appartenans en partie au Roi, & en partie à des Particuliers. Elle partoit de Cadix pour le Mexique au mois d'Août; elle déchargeoit ſes marchandiſes à la *Vera-Crux*, & revenoit au bout de 18. à 19. mois. Les Gallions pouvoient partir en tout tems de Cadix, où s'en faiſoit l'armement : c'étoient ordinairement de gros Vaiſſeaux de guerre, qui alloient tous les ans charger l'Or, l'Argent & les Marchandiſes qui avoient été amaſſées dans le Pérou pour l'Eſpagne. Lorsque ces deux Flottes partoient enſemble, elles alloient de conſerve juſqu'à la hauteur des *Iſles Antilles*, où elles ſe ſéparoient; les *Gallions* pour Carthagène, & de là à *Porto Bello*; ou au contraire, à Porto-Bello & de là à *Carthagène*; & la *Flotte*, pour la Vera-Crux. On nommoit *Flotille*, quelques Vaiſſeaux qui dévançoient les autres. Il y avoit auſſi des Frégattes, appellés *Aviſos*, qui venoient porter avis de l'arrivée prochaine de la Flotte, ou des Gallions, de leur chargement &c. Mais, depuis les annés 1735. & 1737. on n'a plus envoyé en Amérique ni de Flottes, ni de Gallions; le Commerce s'y fait par les *Vaiſſeaux de régiſtre*, que des Marchands Eſpagnols font armer après avoir obtenu du Conſeil des Indes, moyennant une certaine ſomme, ou redevance, la permiſſion de trafiquer aux Indes: l'enrégiſtrement de cette permiſſion leur a donné ce nom. Ils partent de Cadix, & vont droit à *Lima*, dont le Port eſt appellé *Callao*, à Buenos Ayres, Maracaïbo, Carthagène, Honduras, Campêche & Vera-Crux. Les armemens trop fréquens que les Particuliers font en vertu de cette licence, inondent tellement l'Amérique de toutes ſortes de marchandiſes Européennes, que le profit de ce Commerce n'eſt plus ſi conſidérable, & que bien des gens déſirent de voir les choſes rétablies ſur l'ancien pié. Les *Aſſogues* ſont deux Vaiſſeaux de la Couronne, qui portent pour le Compte du Roi, du Vif-argent à la Vera-Crux; ce qui forme

forme un Revenu conſidérable. Anciennement les Anglois & les Hollandois venoient enlever à St. Jaques de Léon en Terre-Ferme, les noix de Cacao qui croiſſent ſur les montagnes & ſur les Côtes dans une contrée voiſine de la Mer appellée *Caraques* : mais en 1728. le Roi octroya à St. Sébaſtien une Compagnie excluſive pour faire le Commerce aux Caraques. Les ſeuls habitans des Isles Canaries ont obtenu la permiſſion d'y envoyer tous les ans un Vaiſſeau de regiſtre, chargé des Productions de leur Païs.

## §. XIII.

Retours que l'Eſpagne tire de l'Amérique.

Les Retours que les Eſpagnols tirent de l'Amérique, conſiſtent en Or en lingots & en poudre, en Argent en barres ou en Piaſtres, en Perles, Emeraudes, Indigo, Laine de vigogne, Quinquina, Cacao, Vanille, Tabac, Cuirs verds, Bois de campêche & de Gaïac, Salſe-pareille, Baume du Pérou, Ypecacuanha, Contrayerva, & quelques autres Drogues, ſoit pour la teinture, ſoit pour la Médecine. Toutes ces denrées ſont revendues aux autres Nations ; & cet échange forme le grand Commerce qui ſe fait en Eſpagne ; Commerce, qui tout paſſif qu'il eſt en général, répare en quelque manière le défaut d'induſtrie de la Nation Eſpagnole, & ſoutient l'Etat, puiſqu'indépendanment des profits qu'en retirent les Particuliers, le Roi gagne à l'*indulto* mis ſur l'argent 3 pC^t^. & ce ſeul Article, en évaluant la ſortie des métaux précieux à 15 millions, produit 450 mille Ecus.

## §. XIV.

Commerce d'Amérique en Aſie.

Au reſte il n'y a point de Compagnies des Indes établies en Eſpagne, point de Fonds publics, point d'Actions, point de Banque ; cette Nation ne prend point auſſi part aux grandes pêches. Mais les Eſpagnols font un Commerce important d'Amérique en Aſie. Le ſiége de ce Commerce eſt à *Manille*, Capitale de l'Isle de *Luçon*, qui eſt la principale des Philippines. Les habitans de cette ville, les Couvens qui y ſont établis, & ſur-tout les Jéſuites, y chargent tous les ans un, & quelquefois, mais rarement, deux Vaiſſeaux, de toutes ſortes d'Etoffes des Indes en ſoye & en cotton, d'Orfévrerie & de Quincailleries, de Soye crue de la Chine, d'Epiceries, d'Aromates, & de pluſieurs autres eſpèces de Marchandiſes. Ce Vaiſſeau, d'énorme grandeur, & nommé *Gallion*, ſort au mois de Juillet du Port de Manille, & fait voile vers *Acapulco*, qui eſt un Port ſitué ſur les Côtes du Mexique. La navigation ſe fait avec beaucoup d'aiſance à la faveur des vents aliſés, qui ſoufflent dans ces Mers ; & le Gallion arrive ordinairement au mois de Décembre, ou de Janvier à Acapulco, d'où il eſt obligé de repartir avant le 1. d'Avril pour profiter des vents. La charge de ce Vaiſſeau aïant été vendue pendant cet intervale, il raporte d'Acapulco à Manille, le produit presqu'entièrement en argent comptant ; ce qui monte à la valeur de 2. ou 3. millions d'Ecus.

Les difficultés & les dangers inexprimables que les Navigateurs trouvent à doubler le *Cap de Horn*, ou la pointe de l'Amérique, pour entrer dans la Mer pacifique, & dans celle du Sud, rendoient cette Navigation fort ſure; mais, dans la dernière guerre, l'Amiral Anglois *Anſon*, aïant ſurmonté avec un courage plus qu'héroïque tous ces obſtacles, rencontra le Gallion ſur ſa route, s'en empara, & y trouva des Tréſors immenſes.

## §. XV.

Nombre des Habitans.

Si nous en croyons M. d'Uztariz, l'Eſpagne renferme environ 7 millions & demi d'Habitans. Il faut toujours ſe ſouvenir de ce que j'ai dit ailleurs, qu'on compte difficilement les hommes, & que les dénombremens les plus exacts ſont encore très-imparfaits; mais c'eſt ici la ſupputation la plus vraiſemblable. Or, en conſidérant la grandeur locale de ce Royaume, (§. II.) il devroit contenir le double d'Habitans: & les Hiſtoriens nous aſſurent que, du tems des Gots & des Mores, il y en avoit entre 20. & 30. millions. Ce défaut de population provient de diverſes cauſes qui ſont 1.) la chaleur du climat; 2.) le tempérament ſec, hypocondre & romanesque des Eſpagnols; 3.) les alimens trop échauffans, dont ils ſe nouriſſent; 4.) l'énorme quantité de Prêtres, Moines, Religieuſes & autres Perſonnes dévouées au Célibat; 5.) l'extirpation des Mores & des Marranes; 6.) l'Inquiſition & ſes funeſtes ſuites; 7.) les Colonies envoyées en Amérique lors de ſa découverte, & conſtamment renouvellées depuis. M. d'Uztariz ne veut pas convenir de cette dernière raiſon, prétendant que la plus grande partie de ceux qui s'embarquent pour le nouveau Monde, ſortent de la Biscaye, de la Navarre, des Aſturies, & des montagnes de Burgos & de Galice; Provinces les plus peuplées, tandis que les contrées de Tolède, la Manche, Guadalaxara, Cuença, Ségovie, Valladolid, Salamanque &c. manquent le plus d'habitans. Mais eſt-on obligé d'en croire un Auteur qui nous aſſure que 2 & 2 font 5? Ou, ce qui revient au même, qui voudroit nous perſuader, que l'envoi au dehors de ces nombreuſes Colonies, ne préjudicie point à la population pour pluſieurs Siécles? Une obſervation dont on peut ſe défier, ne ſauroit détruire un principe fondé ſur la raiſon, dans la nature, & confirmé par l'expérience générale. Je ne ſaurois croire, que les Provinces qu'il cite, ſoient en égale étendue plus peuplées que les autres; & ſuppoſé qu'elles le fuſſent, la population y ſeroit bien plus nombreuſe encore, s'il n'en ſortoit pas tant de Monde. M. d'Uztariz ramène un peu trop tous les objets à ſon ſiſtême, & croit trouver dans la décadence du Commerce & des Manufactures, la cauſe de celle de la population. Il ne ſe rappelle pas, que les peuples les plus pauvres ont été de tout tems les plus nombreux, s'il n'y a pas eu d'autres cauſes phyſiques qui ayent empêché la population.

§. XVI.

## §. XVI.

Ce petit nombre d'Habitans eſt, comme nous l'avons déjà inſinué, dans une grande pauvreté, par ſa pareſſe, par le défaut d'induſtrie & d'un Commerce profitable. Uztariz évalue environ à cent millions de Piaſtres tout l'Or & l'Argent, tant en Orfévrerie qu'en Eſpèces, qui ſe trouve dans le Royaume. Mais ne ſe ſeroit-il point encore trompé ici? Sait-il poſitivement à combien ſe montent les Tréſors cachés & enſévelis du Clergé, des Couvens &c? Car il eſt certain, que les Eccléſiaſtiques eſpagnols ſont les *Sang-ſues* des Laïques, & qu'ils leur exercquent par toutes ſortes de moyens adroits, le peu de biens qui leur reſtent. Il eſt à croire qu'il n'y a pas beaucoup de métal précieux répandu dans le public, mais beaucoup au pouvoir ſecret du Clergé. Au reſte, le défaut d'Habitans cauſe en Eſpagne un défaut de Matelots. Une Nation qui n'a preſque point de Navigation marchande, & qui ne s'occupe pas à la pêche, trouve mille difficultés à raſſembler les Matelots néceſſaires pour ſa Marine & ſes Flottes. Pourquoi ſi petit?

## §. XVII.

La bigoterie & la ſuperſtition regnent en Eſpagne avec autant d'empire qu'en Portugal; & l'Etat eccléſiaſtique y eſt réglé à peu prés ſur le même pié. 1.) L'*Archevêque de Tolède* eſt Primat du Royaume, Chancelier de Caſtille, & Membre-né du Conſeil d'Etat. Il a pour Suffragans les Evêques de *Cordoue*, *Cuença*, *Siguenza*, *Jaen*, *Ségovie*, *Carthagéne*, *Oſma*, *Valladolid*, & l'*Evêque titulaire de l'Ordre de St Jaques*. 2.) L'*Archevêque de Séville* a ſous lui les Evêques de *Malaga*, *Cadix*, *Canarie* & *Ceuta*. 3.) L'*Archevêque de Sant-Jago*, dont les Suffragans ſont les Evêques de *Salamanque*, *Tui*, *Avila*, *Coria*, *Plaſencia*, *Aſtorga*, *Zamora*, *Orenſe*, *Badajoz*, *Mondonnedo*, *Lugo* & *Ciudad Rodrigo*. 4.) L'*Archevêque de Grenade*, aïant ſous lui les Evêques de *Cadix* & d'*Alméria*. 5.) L'*Archevêque de Burgos*, dont les Suffragrans ſont les Evêques de *Pampelune*, *Calahorra* & *Palencia*. 6.) L'*Archevêque de Tarragone*, a ſous lui les Evêques de *Barcelone*, *Lerida*, *Tortoſe*, *Vique*, *Urgel* & *Solſona*. 7.) L'*Archevêque de Saragoſſe*, dont dépendent les Eveques d'*Huesca* de *Barbaſtro*, *Xaca*, *Tarazona*, *Albarracin* & *Tervel*. 8.) L'*Archevêque de Valence*, dont les Suffragans ſont les Evêques de *Ségorve*, *Orihuela* & de *Majorque*. Les Evêques de *Léon* & d'*Oviédo* dépendent immédiatement du Pape. On évalue les Revenus annuels de ces Archevêques & Evêques, à 1,363,000, Ducats. Les Chapitres en ont pour le moins autant. *En Amérique il y a 7 Archevêques eſpagnols, & 31 Evêques.* Le Roi a la nomination à tous les Archevêchés & Evêchés, mais elle eſt confirmée chaque fois par le Pape. Clergé d'Eſpagne.

## §. XVIII.

Continuation. Toute l'Eſpagne fourmille de Couvens, de Moines, de Religieuſes, de Prêtres, de Chanoines, d'Abbés, & d'autres perſonnes appartenantes à l'Egliſe. A meſure que le nombre des Habitans qui peuplent & qui travaillent, a diminué dans ce Royaume, il ſemble que celui du Clergé qui vit dans le Célibat & dans l'oiſiveté, s'y eſt accrû. Un Auteur digne de foi, nous aſſure qu'en l'année 1623. il y avoit 2141 Couvens en Eſpagne. Depuis ce tems, il s'y eſt établi pluſieurs nouveaux Ordres religieux, & beaucoup de nouveaux Monaſtères. M. d'Uztaritz eſtime le nombre des gens d'Egliſe à plus de 250 mille perſonnes, & il n'exagère point. Les richeſſes que ces gens poſſèdent, ſont immenſes. Les Jéſuites y ont un crédit exceſſif; (*) & le Confeſſeur du Roi eſt toujours pris dans leur Compagnie. En 1753. la Cour de Madrid eſt parvenue, par les ſoins du Marquis d'Enſénada, à faire un Concordat avec celle de Rome, en vertu duquel le Pape cede au Roi la Collation des petits Bénéfices vaquans, & lui permet de charger d'impôts les Bénéfices eccléſiaſtiques. Cette prérogative importante affermit l'autorité du Roi ſur le Clergé, & épargne à la Nation tous les fraix des voyages que l'on faiſoit autrefois à Rome pour y ſolliciter ces Bénéfices. L'Autorité du Pape & de ſes Nonces, ne laiſſe pas cependant, que d'être encore fort grande en Eſpagne; quoiqu'ils n'oſent y publier des Bulles ſans une permiſſion expreſſe du Monarque.

## §. XIX.

Inquiſition. Le Roi Ferdinand le Catholique, & la Reine Iſabelle, ſéduits par les Conſeils du fameux Dominicain Thomas de Torquémada, introduiſirent en 1478. l'Inquiſition en Eſpagne; & ce Tribunal y ſubſiſte encore juſqu'à ce jour, exerçant ſon autorité avec des modifications & des nuances d'horreurs un peu différentes de celles qu'il commet en Portugal. (Voyez le Chap. précédent §. XII.) *Le Conſeil ſuprême & général de l'Inquiſition* eſt établi à Madrid, & le grand Inquiſiteur y préſide. C'eſt l'Evêque de Tervel qui occupe maintenant cette charge importante. Le Roi le nomme, & le Pape le confirme. On aſſure que le Roi auroit bien voulu ſe nommer lui-même, ſi la Cour de Rome y eût conſenti. Le nombre des Officiers ſubalternes, des *Familiares*, des Eſpions & autres Employés du St. Office, monte à 20. mille perſonnes. C'eſt une armée de Furets qui ſe répandent par tout le Royaume, & ſe gliſſent dans toutes les maiſons, pour faire ſouvent le malheur des plus honnêtes Citoyens. Les Tribunaux ſubalternes de l'Inquiſition ſiégent à *Séville*, *Tolède*, *Grenade*, *Cordoue*, *Cuença*, *Valladolid*, *Murcie*, *Lérida*, *Logrono*, *St. Jago*, *Saragoſſe*,

(*) Perſonne n'ignore les changemens arrivés depuis que l'Auteur écrivoit ceci. *Note de l'Editeur.*

goſſe, *Valence*, *Barcelone*, & *Mallorque*; hors du Royaume il y en a aux *Iſles Canaries*, au *Mexique*, a *Carthagène* & à *Lima*. Mais ils dépendent tous du Conſeil ſuperieur, auquel ils ſont obligés de rendre compte tous les ans de leur *Miniſtère d'iniquité*, des Biens ſaiſis, des Priſonniers, des ſentences rendues &c.

## §. XX.

Ordres de Chevalerie.

Les Ordres de Chevalerie établis en Eſpagne ſont, 1.) *l'Ordre de la Toiſon d'Or*, fondé par Philippe le Bon, Duc de Bourgogne en 1430, porté dans la Maiſon d'Autriche par le mariage de la Princeſſe Marie, héritière unique de Bourgogne & de Maximilien I., & confirmé par divers Traités à la branche de cette Maiſon qui a occupé le Trône d'Eſpagne, auſſi bien qu'à celle qui a regné en Allemagne. Le Roi d'Eſpagne le donne aujourd'hui en vertu de ſa ſucceſſion & des droits aquis à ſa Couronne; & l'auguſte Héritière de l'Empereur Charles VI. a cédé le droit de le conférer à ſon auguſte Epoux François I. Empereur des Romains. 2.) L'*Ordre de St. Jaques de Compoſtelle*, fondé par Ferdinand II. Roi de Léon en 1175. Il poſſède 180 Paroiſſes, & 84 Commanderies, qui rapportent annuellement 230 mille Ducats; & il a ſous ſa dépendance 41 couvens de Religieux, 7 de Religieuſes, 1 Collège, 5 Hopitaux & 6 Hermitages. 3.) L'*Ordre de Calatrave*, fondé par le *Roi Sanche de Caſtille*, & dont dépendent 74 Paroiſſes, & 54 Commanderies, qui rendent 110 mille Ducats par an. Cet Ordre entretient un Couvent de Religieuſes & un Collège. 4.) L'*Ordre d'Alcantara*, fondé par Ferdinand II. Roi de Léon. Cinquante Paroiſſes & 38 Commanderies qui en dépendent, rapportent annuellement 200 mille Ducats; & il a 3 Couvens de Religieuſes & un Collège. Le Roi Ferdinand le Catholique, a combiné la Grande-Maitriſe de ces trois derniers Ordres religieux avec la Couronne, & il a établi pour en adminiſtrer les Biens, une Régence qu'on nomme le *Conſeil royal des Ordres*. 5.) Le petit *Ordre de Monteſa* eſt de peu d'importance, n'aïant que 19 Commanderies, & ne pouvant être donné qu'à ceux qui ſont natifs de *Valence* ou d'*Arragon*.

## §. XXI.

Nobleſſe.

La Nobleſſe ſe partage en *titrée* & *non-titrée*. Les Gentilshommes non-titrés ſe nomment *Cavaleros* & *Hidalgos*. Quoique très-fiers de leur race antique, ils ne jouïſſent pas beaucoup de prérogatives eſſentielles. Les Auteurs les plus célèbres, ſe ſont divertis à peindre le caractère de la Nobleſſe eſpagnole; & après qu'on a lu les portraits qui s'en trouvent tracés dans les *Lettres Perſanes*, on ne peut rien ajouter à une peinture auſſi ingénieuſe qu'inſtructive. Ceux de la Nobleſſe titrée, ſont appellés *Grands*, ils ont le rang immédiatement après le Roi & les Princes du Sang; ils s'eſtiment égaux aux Ducs & Pairs de France, aux

Princes d'Italie, & même à ceux de l'Empire. On les divise en *trois Classes*; mais cette distinction n'a de réalité que dans le Cérémonial, qui s'observe à leur création. Ceux de la première Classe se couvrent devant le Roi avant de lui baiser la main; ceux de la seconde, après; & ceux de la troisième, quand ils ont achevés leur Compliment, & qu'ils se sont placés entre les Grands qui se trouvent présents. La Dignité de Grands des trois Classes, est *héréditaire*. Ils ont beaucoup de prérogatives à la Cour, & dans l'Etat. Le Roi les qualifie de *Primo*, ce qui revient à la courtoisie françoise de *Mon-Cousin*. Il y a maintenant 37 Ducs, 23 Marquis, & 24 Comtes en Espagne, qui forment le Corps des Grands; mais ce nombre n'est pas fixe, le Roi pouvant en créer de nouveaux. Pendant un tems, ces Grands s'étoient emparés de presque tous les Biens de la Couronne; mais le Roi Henry III. de Castille les en dépouilla en 1406.

## §. XXII.

Forme du Gouvernement.

La Forme du Gouvernement en Espagne est entièrement Monarchique. Lorsqu'un nouveau Roi parvient au Trône, il se fait proclamer dans l'Eglise de *Buen retiro*, où les Etats lui prêtent foi & hommage. Depuis plusieurs Siècles les Rois d'Espagne ne se sont fait, ni oindre, ni sacrer, ni couronner. L'autorité du Monarque est néanmoins sans bornes; les Etats, c'est-à-dire, le Clergé, la Noblesse & les Députés des Villes, n'ont aucun pouvoir, & ne sont convoqués que pour prêter hommage, ou pour recevoir d'une manière solemnelle les ordres du Souverain touchant des objets importans. Les Grands, autrefois fort puissans par leurs richesses, l'étoient aussi par leur Autorité; ils gourmandoient le Peuple, ils obeïssoient difficilement au Roi, & se soulevoient même quelquefois contre le Gouvernement, ou l'obligeoient à agir selon leurs vuës. Ces circonstances ont tellement changé aujourd'hui, qu'il n'y a guères de Nation plus soumise à son Souverain. Une ordre signé *Yo el Rey*, fait obeïr sans réplique le premier & le dernier Sujet. On a vu des batailles livrées mal-à-propos sur un semblable ordre. Le Général prévoyoit le mauvais succès, mais il n'hésitoit point. Les principaux Départemens sont, 1.) *Le Conseil d'Etat* (Consejo de Estado) composé d'un Doyen, de trois Ministres & d'un Sécrétaire d'Etat pour les affaires étrangères. Il y a encore deux autres Sécrétaires d'Etat qui concourent à former ce Conseil, dont l'un est chargé des affaires de la Marine, de la Guerre, des Indes & des Finances; & l'autre, des affaires de Grace & de Justice. 2.) *Le Conseil royal, ou Sénat de Castille*, qui est le Tribunal suprême du Royaume, & qui est divisé en cinq Chambres de justice. 3.) *La Chambre de Castille* qui envoye ses raports immédiatement au Roi, & reçoit de même ses ordres. 4.) *La Chambre des Alcaldes, ou Juges de la Maison du Roi & de la Cour*, qui est encore un Tribunal supérieur. 5.) *Le Conseil supérieur de Guerre*. 6.) *Le Grand Conseil des Indes* qui règle

en

en dernier reſſort toutes les affaires des Colonies & de la Navigation qui en eſt dépendante. 7.) *Le Conſeil Royal des Finances*, qui eſt diviſé en quatre *Chambres* (Salas), & dont les fonctions conſiſtent à diriger non-ſeulement toutes les affaires qui ont du raport aux Revenus de l'Etat & du Roi, mais auſſi l'Acciſe, les Impôts, &c. Il y a outre cela, pluſieurs Collèges, ou Départemens, pour des objets particuliers, que les Eſpagnols nomment, ou *Commiſſaria*, ou *Direccion*, ou *Réal Junta*, comme pour les Bâtimens, les Forêts, les Mines, la Monnoye, le Tabac, les affaires apoſtoliques, & ainſi du reſte. Il y a auſſi dans les Provinces des Tribunaux de juſtice & des Régences, qu'on appelle *Audiencias*. Chacune a ſon Régent, ſes Alcaldes ou Juges, ſon Fiſcal & autres Officiers. Dans les grandes Villes il y a des Corrégidors, ou des Régidors & des Alcaldes pour les affaires de Police; dans les petites Villes, Bourgs & Villages, ces objets ſont ſous la direction de Juges, ou Maires, qu'ils nomment *Bayles*. Le ſeul Gouverneur de Navarre a le Titre de *Virrey*, ou Vice-Roi; les Gouverneurs des Provinces ſont appellés *Capitan-Général*, & ceux des Villes, *Governador*. Les anciens Codes *Fora* & *Fuero Juzgo*, la *Partita* & le *Droit Romain*, forment la baſe de la Juriſprudence en Eſpagne. Ils ont outre cela les *Ordonnances Royales*, & quelques Loix fondamentales qui ont été données à la Diette de *Toro*.

## §. XXIII.

Perſonne n'ignore, que la branche de la Maiſon d'Autriche qui avoit regné ſi long-tems en Eſpagne, s'étant éteinte en 1700. par la mort du Roi Charles II., il s'éleva une guerre ſanglante pour la ſucceſſion de cette Monarchie; Guerre à laquelle presque toute l'Europe prit part, & qui aïant duré 13 ans, fut terminée par la Paix d'Utrecht. Les Candidats étoient Charles, Archiduc d'Autriche, ſecond fils de l'Empereur Léopold, & Philippe Duc d'Anjou, Prince de la Maiſon de Bourbon, & petit-fils de Louïs XIV. Ce dernier l'emporta & occupa le Trône d'Eſpagne ſous le nom de Philippe V. Ce Monarque étant mort en 1746, ſon fils Ferdinand VI^me^. Roi de ce nom, lui a ſuccédé. (*) Il prend les Titres ſuivans: *Ferdinand par la grace de Dieu, Roi de Caſtille, de Léon, d'Arragon, des deux Siciles, de Jéruſalem, de Navarre, de Grenade, de Tolède, de Valence, de Galice, de Majorque, de Minorque, d'Ivice, de Séville, de Sardaigne, de Cordoue, de Corſe, de Murcie, de Jaen, d'Algarve, d'Algezire, de Gibraltar, des Isles Canaries, des Indes Orientales & Occidentales, des Isles de la Terre-Ferme, de la Mer Océane; Archiduc d'Autriche; Duc de Bourgogne, de Brabant & de Milan; Comte de Habsbourg, de Flandres, de Tirol, de Barcelone, & Seigneur de Biſcaye & de Molina &c.* Quelquefois il ajoute encore à ces Titres, ceux de *Duc de Limbourg, de Luxembourg*,

Maiſon régnante.

Titres.

(*) Charles III. ci devant Roi de Naples & de Sicile, eſt ſur le Trône d'Eſpagne depuis le 11 Septembre 1759. *Note de l'Editeur.*

Caſtille, d'Arragon, d'Autriche, & de Bourgogne, ſe trouvèrent unis par le moyen des trois mariages, de *Ferdinand* avec *Iſabelle*, de *Maximilien* avec *Marie*, & de *Philippe* avec *Jeanne*.

## §. XXVI.

*Le Royaume de Léon* eſt au Midi des Aſturies, & à l'Occident de la Caſtille Vieille. Pélage fut le Chef des Seigneurs Goths, qui, après que les Mores eurent inondé l'Eſpagne, ſe cantonnèrent dans les Aſturies. Pélage n'y prit point le Titre de Roi, ce qui eſt cauſe, qu'encore que les Aſturies ſoient une des quatorze Provinces de l'Eſpagne, le Roi Catholique ne la compte point parmi ſes Royaumes. Les Succeſſeurs de Pélage aïant remporté diverſes victoires ſur les Mores, conquirent quelques Provinces voiſines, entre autres celle de Léon. Sanche I. fut le premier qui prit le nom de *Roi de Léon*; & ce Royaume a été depuis tantôt réuni avec celui de Caſtille, & tantôt ſéparé; mais depuis Ferdinand III. qui régnoit au commencement du XIII^e. Siècle, ils n'ont point été diviſés. *La Navarre* fut délivrée de la puiſſance des Mores par un François nommé *Enecus*, natif du Comté de Bigore, qui fut le premier Roi de Navarre vers le milieu du X. Siècle, & qui laiſſa ce Royaume à ſes deſcendans. Le cinquième de ces Rois fut Sanche, ſurnommé *le Grand*, qui, comme on vient de le remarquer, épouſa l'héritière de Caſtille, & laiſſa à ſes trois fils les Royaumes de Navarre, de Caſtille & d'Arragon. Ferdinand, Roi d'Arragon, uſurpa en 1512. la partie de la Navarre qui eſt au delà des monts Pirénées, & qui eſt la plus conſidérable: il l'unit quelque tems après à la Couronne de Caſtille. Les Rois d'Eſpagne la poſſèdent encore, quoique les Rois de France n'ayent pas renoncés à leurs prétentions, prenant toujours le Titre de *Rois de Navarre*, même dans leurs Traités avec la Cour de Madrid. *Le Royaume de Grenade*, ſitué ſur la Méditerranée, dépendoit d'abord des Rois Mores de Cordoue; enſuite il eut des Rois particuliers, qui ſe défendirent contre les Chrétiens plus long-tems que tous les autres. Mais enfin, Ferdinand V. & Iſabelle de Caſtille, détruiſirent ce Royaume en 1492. par la priſe de la Ville de Grenade, & l'unirent à la Couronne de Caſtille. *Tolède* eſt la Capitale de la Caſtille Nouvelle. Il y avoit dans cette Ville un Roi More, qui commandoit à une grande partie de la Caſtille. Ce Royaume fut détruit par Alphonſe VI. Roi de Caſtille, qui prit Tolède vers la fin de l'onzième Siècle. *La Galice* ſituée ſur la Mer Océane, fut la première Province que les deſcendans de Pélage ſubjuguèrent; & dès le 9^e. Siècle, on qualifia *Roi de Galice* Alphonſe II. ſurnommé *le Chaſte*. Elle eut quelquefois depuis des Rois particuliers, qui étoient des cadets des Rois de Caſtille; mais enſuite elle a été réunie à la Caſtille, & n'en a plus été ſéparée. Les Villes de *Séville* & de *Cordoue* ſont dans l'Andalouſie, & avoient autrefois l'une & l'autre des Rois Mores, qui étoient fort puiſſants. Ces deux Royaumes furent éteints dans le XIII^e. Siècle par Ferdinand III. Roi de Caſtille; & depuis ce tems là, l'Anda-

Continuation des Titres & des Etats de la Couronne de Caſtille.

Léon.

Navarre.

Grenade.

Tolède.

Galice.

Séville & Cordoue.

Murcie. l'Andalouſie, a toujours été une dépendance de la Caſtille. Le *Royaume de Murcie* prend ſon nom de ſa ville Capitale, & il eſt ſitué ſur la Méditerranée. Il avoit autrefois des Rois particuliers qui étoient Mores, mais
Jaen. il fut conquis & uni à la Caſtille par Alphonſe X. La Ville de *Jaen* eſt auſſi dans l'Andalouſie ſur les Frontières du Royaume de Grenade, & a eu de même des Rois particuliers dont le Royaume fut encore éteint par un
Algézire. Roi de Caſtille. La Ville d'*Algézire* eſt ſituée pareillement dans l'Andalouſie, près du Détroit de Gibraltar. *Gézire* ſignifie en Arabe une Isle, & *Al* eſt l'Article. Cette Ville fut priſe ſur les Mores dans le quatorzième
Gibraltar. Siècle, par le Roi de Caſtille Alphonſe V. La Ville de *Gibraltar* enfin, eſt auſſi ſituée dans l'Andalouſie, ſur le Détroit entre l'Europe & l'Afrique. Elle avoit autrefois un Roi particulier, & elle fut priſe ſur les Mores par Ferdinand IV. Roi de Caſtille, prédéceſſeur d'Alphonſe V. En 1704. les Flottes combinées d'Angleterre & d'Hollande, s'emparèrent de cette importante Fortereſſe, & en 1713. elle eſt demeurée par le Traité d'Utrecht, à l'Angleterre qui la poſſède encore, l'Eſpagne n'en aïant gardé que le Titre.

## §. XXVII.

Continuation des titres & des Etats de la Couronne de Caſtille. Les Isles Canaries. *Les Isles Canaries*, au nombre de ſept, ſont ſituées à l'Occident du Détroit de Gibraltar. Elles étoient autrefois connues ſous le nom d'*Isles Fortunées*. Un Gentilhomme François, nommé *Bétancourt*, en conquit cinq vers la fin du quatorzième Siècle, avec la permiſſion du Roi de Caſtille Jean II., à condition de lui en faire hommage. Depuis il en fut dépoſſédé, & le Roi de Caſtille les donna à un Caſtillan, dont les Deſcendans ſe qualifièrent *Rois des Canaries*; mais un de ces Rois en vendit quatre à Ferdinand V. Mari de la Reine Iſabelle, ne gardant que la Goméra en titre de Comté; après quoi ce Roi conquit les deux autres, & fit du tout un Royaume qu'il unit à celui de Caſtille. Les anciens Rois Caſtillans n'ont
Indes Orientales. jamais rien poſſédé dans les *Indes Orientales*; & ceux d'Eſpagne d'aujourd'hui, n'y ont que de petites poſſeſſions trop peu importantes pour les autoriſer à prendre le titre faſtueux de *Rois des Indes Orientales*. Ils le font cependant, mais c'eſt comme Rois de Portugal, dont ils conſervent
Indes Occidentales. le Titre. Mais à l'égard des *Indes Occidentales*, comme l'uſage veut que par là on entende l'Amérique, il eſt certain, que le Roi d'Eſpagne peut s'en dire Roi avec plus de raiſon, que tout autre, par les Païs importans qu'il y poſſède. (§. X.) L'Hiſtoire de la découverte de l'Amérique ſous la conduite de Martin Behaim en 1460., de Chriſtophle Colomb en 1492., d'Améric Veſpuce en 1500., de Ferdinand Cortez en 1518; & de François Pizarre en 1525., eſt trop connue pour la rappeller ici. Toute l'Amérique, hormis le Brézil, devroit appartenir au Roi d'Eſpagne, ſi les grandes Puiſſances étoient obligées d'avoir égard à ces Bulles comiques, par leſquelles les Papes donnoient, ou partageoient des Païs qui ne leur appartenoient point. Ce fut par une ſemblable Bulle, qu'Alexandre VI. parta-

gea l'Amérique entre les Rois de Caſtille & de Portugal ; mais elle n'a point empêché, que les Rois de France & d'Angleterre, & divers autres Princes & Etats, ne ſe ſoient emparés de pluſieurs Provinces ſituées dans les Indes Occidentales, de manière que les Rois d'Eſpagne n'en ſont ni pleinement ni entièrement Rois. Le Titre de *Roi des Isles & de la Terre Ferme de la Mer Océane*, eſt fondé ſur la poſſeſſion tant des Isles importantes que du Continent, dont nous avons parlé, (§. X. & ſuivans) Païs que les Rois d'Eſpagne ont découverts & conquis ſucceſſivement par leur Navigation, & qu'ils conſervent encore. Le *Duché de Milan* fut donné par l'Empereur Charles V. à ſon fils Philippe II. en 1546., qui par ſon Teſtament de 1594., le laiſſa à ſon fils Philippe III., ordonnant qu'il ſeroit uni à perpétuité aux Royaumes de Caſtille & d'Arragon, ſans en pouvoir jamais être déſuni. Mais comme ces ſortes de diſpoſitions teſtamentaires n'ont guères plus d'efficace que les Bulles papales, le Duché de Milan a paſſé depuis en diverſes mains; & la poſſeſſion en a été confirmée à la Maiſon d'Autriche par la Paix d'*Aix la Chapelle*, conclue en 1748., de manière que l'Eſpagne n'en a gardé que le Titre. La *Biscaye* a eu anciennement des Seigneurs particuliers, qui dans la ſuite furent auſſi Seigneurs de *Molina*, & ne laiſſèrent qu'une héritière, qui épouſa Henri II. Roi de Caſtille, Père de Jean, lequel par ſon Teſtament en 1385., ordonna que ces deux Seigneuries ne pourroient être ſéparées, & qu'elles appartiendroient toujours aux fils aînés des Rois de Caſtille.

Isles & Terre ferme de la Mer Océane.

Duché de Milan.

Biscaye & Molina.

## §. XXVIII.

Examinons encore les Titres & les Etats qui ſont dépendans de la Couronne d'*Arragon*. Cette Province eſt ſituée ſur les Frontières de France entre la Navarre & la Catalogne. Les premiers Rois de Navarre en aïant chaſſé les Mores, le grand Sanche, Roi de Navarre & de Caſtille, la donna vers l'an 1017. en titre de Royaume à ſon fils naturel, nommé *Ramire*, qui fut le premier Roi d'Arragon. Malgré les prétentions que les Rois de France & les Rois de Sicile de la Maiſon d'Anjou, (dans les Droits deſquels les Ducs de Lorraine prétendent être entrés,) formoient ſur ce Royaume, il eſt paſſé en 1516. dans la Maiſon d'Autriche par la mort de Ferdinand V., qui le laiſſa à *Charles-quint*, fils de Philippe d'Autriche & de Jeanne, fille de ce Roi d'Arragon; & depuis ce tems, il a été réuni à la Monarchie d'Eſpagne. *Les Deux Siciles* ſont poſſédées aujourd'hui par un Roi particulier, fils de Philippe V., dernier Roi d'Eſpagne, mais comme Souverain & non pas comme dépendant de la Monarchie Eſpagnole. Ainſi nous en parlerons à l'Article de l'Italie. Les Rois d'Eſpagne en conſervent néanmoins le Titre, de même que celui de *Roi de Jéruſalem*, qui n'a pas plus de réalité. Jean de Brienne, Roi de Jéruſalem, en mariant ſa fille à Fréderic II., Empereur & Roi de Sicile, lui donna en Dot ce Royaume, que le Soudan d'Égypte lui remit, lorſque peu après il paſſa la Mer. Ce Fréderic unit le Royaume de Jéruſa-

Titres & Etats dépendans de la Couronne d'Arragon.

L'Arragon même.

Les deux Siciles.

Jéruſalem.

rusalem à celui de Sicile, enforte que depuis ce tems là, tous les Rois de Sicile ont toujours pris auſſi la qualité de *Roi de Jéruſalem*, quoique ce Royaume ſoit depuis long-tems *in partibus infidelium*. Le *Royaume de Valence* porte le nom de ſa Capitale. Cette Ville avoit été priſe par Rodrigue Vivas, ſurnommé *le Cid*, mais aïant été repriſe par les Mores, elle eut des Rois particuliers qui commandoient à la Province circonvoiſine. Ce Royaume fut détruit par Jaques I. Roi d'Arragon, qui prit cette Ville dans le 13e. Siècle, & joignit ce Royaume à l'Arragon, duquel il n'a point été ſéparé depuis. Les Isles de *Majorque*, *de Minorque & d'Ivique*, ſituées l'une pres de l'autre, dans la Mer Méditerranée, furent autrefois poſſédées par des Rois Mores, jusqu'à ce que le Roi d'Arragon Jaques I. les en chaſſa en 1229. Depuis cela, ce Royaume fut l'appanage des Cadets de la Maiſon d'Arragon, mais ils en furent enſuite dépouillés par les Rois d'Arragon mêmes, qui l'ont toujours poſſédé jusqu'au tems que l'Arragon a été réuni à l'Eſpagne. Nous avons déjà remarqué (§. X.) que Minorque a paſſé au pouvoir des Anglois en 1708., & à celui des François en 1756. *L'Isle de Sardaigne*, après avoir paſſé des Sarrazins ſous la domination des Piſans, qui en chaſſèrent ces infidèles, fut reunie au Royaume d'Arragon, en vertu d'une donation du Pape, qui en dépouilla les Piſans en faveur du Roi Jaques, à cauſe de leur déſobéïſſance au St. Siége. Elle n'eſt plus au pouvoir de l'Eſpagne; mais depuis l'année 1720. le Duc de Savoye la poſſède. *L'Isle de Corſe* fut pareillement conquiſe dans l'onzième Siècle par les Piſans ſur les Sarrazins. En 1420. Alphonſe V. Roi d'Arragon s'en empara, mais il ne put s'y maintenir. Elle eſt actuellement ſous la domination des Génois; (*) cependant le Roi d'Eſpagne gardè toujours le Titre de ces deux Royaumes. La Ville *de Barcelone*, capitale de la Catalogne, avoit ſes Comtes particuliers, qui ont relevé de la Couronne de France depuis le tems de Charlemagne jusqu'à St. Louïs, qui renonça à la Souveraineté ſur ce Comté, & ſur celui de Cerdaigne &c. Un de ces Comtes, nommé *Raimond Berenger*, épouſa Petronille, fille & héritière de Ramire *le Moine*, Roi d'Arragon; de ſorte que depuis ce tems là, la Catalogne fut unie à l'Arragon. Lorsque Barcelone ſe ſouleva contre le Roi d'Eſpagne en 1640., le Roi Louïs XIII. voulut faire revivre les anciens droits des Rois de France ſur ce Comté; mais le Roi d'Eſpagne aïant repris Barcelone, Louïs XIII. lui rendit le reſte de la Catalogne.

Valence.

Majorque, Minorque & Ivique.

La Sardaigne.

La Corſe.

Barcelone.

## §. XXIX.

Les Titres dépendans de la Couronne de Portugal, ſavoir *Roi de Portugal & d'Algarve, Roi des Indes Orientales, Dominateur en Aſie & en Afrique*, étant ſans aucune réalité pour les Rois d'Eſpagne, qui ne les conſervent

Titres dépendans de la Couronne de Portugal.

(*) C'eſt à la France qu'elle appartient aujourd'hui: mais ſon ſort ne paroit pas bien décidé. *Note de l'Editeur.*

vent que par la faute des Miniſtres qui dreſſèrent le Traité de Lisbonne de 1668., je les paſſe ici ſous ſilence, d'autant plus, que j'ai expliqué leur origine au Chapitre précédent §. XIX. & ſuivans. La branche aînée de la Maiſon d'Autriche aïant régné depuis Charles-Quint en Eſpagne, les Rois qui en étoient iſſus, pouvoient prendre tous les titres que portent les Princes de cette Maiſon; mais ils ſe contentèrent de ceux d'*Archiduc d'Autriche*, *de Comte de Habsbourg & de Tirol*, *& de Prince de Suabe*, avec d'autant plus de raiſon, que ceux qui dépendent des Royaumes de Hongrie & de Bohême, ne pouvoient leur appartenir, comme étant entrés plus tard dans la Maiſon d'Autriche par le mariage de Ferdinand I. avec l'héritière de ces deux Royaumes; ni auſſi ceux de Duc de Wirtemberg, parce que Charles-quint céda ce Duché à ſon frère. Après la mort de Charles II. dernier Roi d'Eſpagne de la famille Autrichienne, un Prince de la Maiſon de Bourbon étant monté ſur ce trône, on a annexé les Titres ſusdits à la Couronne d'Eſpagne, & Philippe V. auſſi bien que ſon fils Ferdinand VI., ont continué à les porter. Les circonſtances ſont preſque les mêmes avec les Titres des Etats qui dépendent de la Maiſon de Bourgogne; car c'eſt comme iſſus de Marie, fille & héritière de Charles le guerrier, dernier Duc de Bourgogne, que les derniers Rois d'Eſpagne prenoient la qualité de *Ducs de Bourgogne*, *de Lothier*, *de Brabant*, *de Limbourg*, *de Luxembourg*, *& de Gueldres*; *de Comtes de Flandres*, *d'Artois*, *de Bourgogne*, *de Hainaut & de Namur*; *de Marquis du St. Empire*, *& de Seigneurs de Salins & de Malines*. Quoique les Rois d'Eſpagne ne poſſedent pas un pouce de terre de tous ces Païs, ils en ont cependant conſervé les Titres, tant parce qu'ils ſe trouvoient une fois annexés à la Couronne d'Eſpagne, que parce qu'auſſi le Duc d'Anjou prétendoit poſſéder cette couronne, moins en vertu du teſtament de Charles II., que par le droit de ſucceſſion, & qu'il étoit héritier de ces Titres par ſon Aïeule *Marie Thérèſe*, fille de Philippe IV. & Soeur de Charles II., Roi d'Eſpagne, Epouſe de Louïs XIV.

ne de Portugal.

## §. XXX.

Avant que Charles-quint fut parvenu à l'Empire, les Rois de Caſtille & d'Arragon, & les autres Rois d'Eſpagne, ne prenoient que l'*Alteſſe*; mais depuis ce tems, perſonne ne leur a conteſté celui de *Majeſté*. Le ſurnom de *Roi Catholique* fut autrefois donné au Roi *Récarède* dans un Concile de Tolède, pour avoir ramené avec lui la Nation des Goths de l'Arianisme à la foi Catholique. Alphonſe I. le prit encore environ 150 ans après. Il fut depuis confirmé & donné excluſivement à Ferdinand & à Iſabelle par le Pape Alexandre VI. qui étoit Eſpagnol de nation. Enfin le Titre de *Roi des Eſpagnes* au pluriel, ſe fonde ſur ce qu'il y avoit anciennement deux Eſpagnes, ſavoir l'Eſpagne *Tarraconoiſe* ou citérieure, & l'Eſpagne *ultérieure*. La première comprenoit la Tarraconoiſe proprement dite, la Carthaginoiſe & la Galice; la ſeconde contenoit la

Alteſſe. Majeſté. Roi Catholique.

Roi des Eſpagnes.

Luſitanie & la Bétique. Les Rois Chrêtiens de Caſtille étant entrés dans tous les droits des Rois Goths, & aïant enfin réuni tous les autres Royaumes & les Provinces Eſpagnoles à leur couronne, ſe qualifiérent avec raiſon *Rois des Eſpagnes.* Les Rois de Portugal leur conteſtérent pendant quelque tems ce titre, & la France celui de Duc de Bourgogne ; mais depuis le commencement du 18e. Siècle, il n'y a eu plus d'oppoſition à cet égard.

## §. XXXI.

Armoiries. Le Roi d'Eſpagne porte coupé. Le chef parti, au premier écartelé de *Caſtille* & de *Léon*, au ſecond d'*Arragon*, contreparti d'*Arragon*, *Sicile.* Le parti enté en pointe de *Grenade*, & chargé au point d'honneur de *Portugal.* La partie de la pointe écartelée au premier de gueules à la face d'Argent, qui eſt d'*Autriche;* au ſecond de *Bourgogne moderne*, au troiſième de *Bourgogne ancienne ;* au quatrième de *Brabant ;* ſur le tout de *Flandre*, parti d'argent à l'aigle de gueules, qui eſt d'Anvers. L'Ecu orné de l'ordre de la *Toiſon d'or* & timbré d'une couronne Royale. Les grandes armoiries d'Eſpagne préſentent les armes de toutes les Provinces que les Rois d'Eſpagne poſſèdent en effet, ou dont ils prennent les Titres; mais on ne s'en ſert presque jamais, puiſqu'elles forment un cahos auſſi difficile & auſſi désagréable à peindre, qu'à décrire en termes de blazon.

## §. XXXII.

Titres des Princes. Le Prince Royal porte depuis 1388. le titre de *Prince des Aſturies.* Les autres Princes & Princeſſes de la Maiſon, ſont nommés *Infants.* Anciennement le Royaume d'Eſpagne étoit électif ; & les fils des Rois mêmes ne montoient ſur le trône, que du conſentement unanime des Etats ; mais aujourd'hui *la couronne eſt héréditaire, & peut même parvenir aux Princeſſes*, au défaut des Héritiers mâles, ſelon les loix fondamentales de l'Etat, & ſelon l'ordre général de Succeſſion.

## §. XXXIII.

État de l'Armée & des Flottes. M. Buſching donne l'état ſuivant de l'armée & des flottes Eſpagnoles. Se'on lui cette Couronne entretenoit en 1755.

| | | |
|---|---|---|
| 44 Régimens d'Infanterie, formant 98 Bataillons, & montant en tout . . . . . | à 58802 | hommes. |
| 22 Régimens de Cavalerie faiſant 48 Eſcadrons & . | 5610 | hommes. |
| 10 Régimens de Dragons faiſant 20 Eſcadrons & . . | 2560 | hommes. |
| 32 Régimens de Milices montant en tout . . | à 23100 | hommes. |
| 4 Régimens d'Invalides qui font . . . . . | 4800 | hommes. |
| Quelques Compagnies diſperſées dans des garniſons . | 1725 | hommes. |
| En tout . . | 96597 | hommes. |

Les

Les Troupes Eſpagnoles ſont bonnes, pleines de valeur & bien diſciplinées. Le Réglement militaire d'Eſpagne a ſervi de modèle à la plûpart des autres. La Cavalerie ſurtout eſt excellente; il n'y en a pas en Europe qui ſoit auſſi bien montée; il ſemble que les chevaux d'Eſpagne faſſent la guerre avec bravoure à l'envi des hommes. Les fortifications ne ſont pas en général des meilleures, ni des mieux entretenues. L'Armée navale conſiſte en

26 Vaiſſeaux de guerre, ou de ligne, depuis 114 juſqu'a 50 Canons.
13 Frégates de 30 juſqu'a 20 Canons.
2 Paquetsbots de 18 Canons chacun.
8 Chebeques, chacune de 24 Canons.
4 Galliotes à Bombes, chacune de 12 Canons.

Cette flotte eſt montée de 19014 hommes d'équipage. Il ſeroit de la Politique de l'Eſpagne de ſe mettre en force plus encore par ſa marine que par ſon Armée; car, depuis que des Princes de la Maiſon de Bourbon occupent ce trône, il ſemble qu'elle n'ait pas un ſeul voiſin, ni aucune attaque par terre à craindre, au lieu qu'elle a une vaſte côte, des poſſeſſions très-importantes aux Indes, & la Navigation pour ſes Colonies à protéger. Il y a des chantiers en Eſpagne, où ſe conſtruiſent quelques Vaiſſeaux pour les Flottes: les matériaux pour cette bâtiſſe ſont bons, & l'on prétend même que les Eſpagnols ſe ſervent quelquefois de planches de bois de cédre d'Amérique, pour le bordage, ou le revêtement du Corps des Vaiſſeaux; ce qui les rend fort durables. Mais il faut bien qu'il y ait encore quelque vice, ou dans l'art des conſtructeurs, ou dans les arrangemens pris à cet effet, puis que nous voyons que l'Amirauté d'Eſpagne achette ſouvent à Amſterdam, à Hambourg & ailleurs, de gros vaiſſeaux de guerre, vieilles Carcaſſes à moitié pourries, ou elle en fait bâtir en Norwége de bois de ſapin. C'eſt une oeconomie fort malentendue, & qui coûte quelquefois la vie à bien des braves gens qui ſervent ſur ces Flottes.

## §. XXXIV.

Les Revenus du Roi & de l'Etat proviennent des Impôts ſuivans. Revenus.
1.) Le Dixième de tout ce qui eſt vendu. (*Alcavala*) 2.) L'Acciſe ſur les Vins, Huiles, Suif, Savon, Papier, Poiſſons ſalés &c. 3.) La Contribution ordinaire du Païs (*los Millones*) payée par tous les Sujets, excepté les Nobles, & qui raporte 441176 *Eſcudos*. 4.) Le produit de Jaugeage, ou le Droit de meſurer les vins & les liqueurs. Ces impôts ſont nommés *Rentes Provinciales*. 5.) Le papier timbré. 6.) Le Retenu des premiers ſix mois des penſions. 7.) La Douane ſur les marchandiſes, qui eſt de 15 pC$_t$. 8.) Les Droits pris ſur le Sel, le Tabac &c. 9.) Les Revenus des Poſtes. 10.) Ceux de la Couronne d'Arragon. 11.) Les produits de la *Bulla cruciata* & des diſpenſes. 12.) Les ſubſides & le dixième des Biens Eccléſiaſtiques. 13.) Le fourrage des Or-

dres

dres de Chevalerie. 14.) L'Argent que payent ces Ordres au lieu des lances & des galères qu'ils devoient fournir au Roi. 15.) La Grande-Maitriſe. 16.) Les Revenus du Prieuré de St. Jago. 17.) La remonte de la Cavalerie des Ordres. 18.) Les Taxes impoſées ſur les prairies & ſur les montagnes, ou ſur les troupeaux qui y paiſſent. 19.) L'Acciſe de Madrid. 20.) Le Troiſième, le Dixième, & les Rentes patrimoniales de Catalogne, d'Arragon, de Valence & de Mallorque. 21.) L'*aſſiento* ou la Traite des Nègres. 22.) Les Penſions eccleſiaſtiques pour les hôpitaux militaires. 23.) L'Acciſe de Navarre. 24.) L'introduction de la *Bulla cruciata* en Amérique, les Subſides & autres revenus provenants de ce Païs. 25.) Le Commerce du vif-argent. 26.) Le Commerce général des Indes. 27.) Le Droit de Seigneuriage ſur la monnoye. 28.) Le Contingent que payent les Provinces de Catalogne, d'Arragon, de Valence, de l'Extremoſe &c. pour l'entretien des Caſernes & des Corps de garde. 29.) La Redevance que tous les ſujets donnent tous les ſept ans au Roi, comme une reconnoiſſance de ſa Souveraineté. 30.) Quelques petites charges de moindre rapport. On voit aſſez par cette enumération, que les Sujets du Roi d'Eſpagne ne ſont pas épargnés, & que, ſuivant les principes que nous avons établis au Chapitre des Finances, (Vol. I.) les êtres y ſont beaucoup trop multipliés. M. d'Uztariz convient avec nous du mauvais arrangement de tous ces objets; & l'expérience en a fait voir les funeſtes ſuites, puiſqu'à la mort de Charles II. les Revenus publics ne montoient qu'à 7 ou 8 millions de Livres. Philippe V. par les ſecours & les conſeils de M. le Préſident Orry, rétablit en quelque manière les finances, au point qu'en l'année 1722. ces revenus paſſoient 23 millions d'*Ecus de Vellon*, & l'on prétend que depuis ils ont été portés juſqu'à 42 millions de ces écus, par divers nouveaux arrangemens. Malgré cela il y règne des abus énormes, & il eſt certain, qu'un habile financier trouveroit en Eſpagne beaucoup de reformes utiles à faire dans ce Département.

## §. XXXV.

Politique. Tel eſt en abrégé l'Etat de l'Eſpagne. Développons encore en peu de mots quelle doit être ſa Politique. *Il faut toujours diſtinguer les intérêts réels & conſtans d'un Etat, d'avec les intérêts particuliers & momentanés d'une Maiſon, ou d'un Prince qui occupe le Trône.* Fondés ſur ce principe, nous n'examinerons point quelle pouvoit être la conduite des Rois d'Eſpagne qui, outre ce Royaume, poſſédoient encore les Païs-bas, l'Italie &c. Ces poſſeſſions étrangères coûtoient beaucoup à conſerver, n'ajoutoient que peu à la puiſſance de l'Eſpagne, & ne contribuoient en rien à la proſpérité des ſujets. On ne ſe laiſſera pas non plus éblouïr par les meſures que la Cour de Madrid a pris depuis l'année 1730. juſqu'en 1746. La Reine d'Eſpagne, née Princeſſe de Parme, ſe ſervit de ſon aſcendant non-ſeulement ſur l'eſprit du Roi, & de toutes les forces d'Eſpa-

d'Eſpagne, mais auſſi de ſes liaiſons avec la France, pour procurer des Etabliſſemens à ſes Enfans en Italie. Et en effet, après que l'Eſpagne n'a preſque diſcontinué pendant douze années de porter ſes armes en Italie, après qu'elle a risqué ſes poſſeſſions en Amérique, & fait un tort conſidérable à ſon Commerce par la guerre contre les Anglois, nous voyons l'Infant Don Carlos placé ſur le trône des deux Siciles, & l'Infant D. Philippe (*) régner à Parme & à Plaiſance. Tous ces ſuccès n'ont pas dédommagé la Nation Eſpagnole de ſes pertes & de ſes dépenſes. Nous ne voulons pas non plus nous ériger en Prophètes politiques, ni prévoir les évènemens qui arriveront après la mort du Roi Ferdinand, lorſque les droits du ſang appelleront le Roi Charles de Sicile, & ſa poſtérité au Trône d'Eſpagne, ni quel ſera alors le ſort des Etats d'Italie. (†) La Providence qui ſe ſert tantôt de la prudence, & tantôt de la folie des hommes pour parvenir à ſes fins, met toujours la prévoyance des plus habiles politiques en défaut; & après tout, quoiqu'il arrive en Italie, peu importe à l'Eſpagne, dont nous avons à examiner ici les vrais intérêts.

## §. XXXVI.

Ceux-ci obligent le Cabinet de Madrid à avoir pour objet, 1.) le Maintien de l'autorité du Roi contre les Grands, contre le Clergé, & contre l'Inquiſition; d'où dépend le repos & le bonheur de la Nation; 2.) la Conſervation de ſes Poſſeſſions aux Indes, & ſurtout en Amérique; objet facile à remplir, pourvu que l'Eſpagne entretienne toujours une bonne marine par les raiſons que nous avons alléguées (Chap. I.) au ſujet des Colonies Portugaiſes, & qui ſont les mêmes ici. D'ailleurs, les Eſpagnols vivent en grande ſécurité dans le *Pérou*, à cauſe qu'on n'y peut aller par terre qu'avec beaucoup de peine. Du côté de la Mer, on n'y ſauroit aborder non plus, qu'en faiſant le tour de l'Amérique méridionale, ou bien par les Indes orientales; ces voyages ſeroient ſujets à des difficultés innombrables, & un grand nombre de troupes ne pourroient jamais les faire ſans être travaillées de pluſieurs maladies & d'autres incommodités qui les affoibliroient trop. Le célèbre Chevalier *Walpole* prévit toutes ces difficultés, lorſqu'en 1739. la Nation Angloiſe contraignit le Roi de porter la guerre en Amérique. Les mauvais ſuccès des Anglois devant Carthagéne, & ailleurs, juſtifièrent ce Miniſtre, qui avoit ſoutenu ſi ſouvent, *qu'il n'y avoit que des coups à gagner dans cette guerre, & que les ſuccès mêmes ſeroient préjudiciables au Commerce de la Grande-Bretagne.* Vrais intérêts de l'Eſpagne.

3.) La

(*) On ſait que ces Princes ſont *Frères-conſanguins* de Ferdinand VI. Roi d'Eſpagne, qui eſt né de la Princeſſe de Savoye, & par conſéquent du premier lit de Philippe V.

(†) Cette mort eſt arrivée depuis, & n'a pas changé l'état de l'Italie. Un fils du Roi Charles a pris ſa place, & règne ſur les deux Siciles. *Note de l'Editeur.*

3.) La protection de ſa Navigation aux Indes pour l'envoi, & le retour de ſes Gallions, & autres vaiſſeaux appartenans, ſoit à la couronne, ſoit aux particuliers. Les Anglois ont tenu plus d'une fois les Flottes Eſpagnoles bloquées dans les ports d'Amérique, & ont mis par-là l'Eſpagne au déſeſpoir, en la privant de toutes ſes reſſources. 4.) L'Augmentation du nombre de ſes habitans d'où dérive, 5.) l'augmentation du Commerce, de l'Induſtrie, la perfection de l'Agriculture &c. 6.) Le maintien d'un Prince de la Maiſon de Bourbon ſur le trône d'Eſpagne, ce qui la met toujours à l'abri de toute crainte d'une Puiſſance auſſi voiſine & auſſi formidable que la France; mais, d'un autre côté, elle eſt très-intéreſſée au maintien de la Sanction pragmatique établie par la Paix des Pirénées, & confirmée par tous les autres Traités, ſuivant laquelle *la France & l'Eſpagne ne pourront jamais être réunies ſous un même chef*, vû qu'une pareille réunion, en préparant des fers à toute l'Europe, réduiroit l'Eſpagne en Province 7.) En revanche, ſi la Maiſon de Bragance venoit à s'eteindre, ou qu'il arrivât quelque autre révolution conſidérable en Portugal, il ne ſeroit pas étrange, que l'Eſpagne cherchât à reconquérir un Royaume qui a été ſi long-tems ſous ſa domination, & qui eſt ſi fort à ſa bienſéance. 8.) L'Arrangement des Finances ſemble être un des plus grands objets de cette Couronne, & la ſource du ſuccès de tous les autres.

## §. XXXVII.

Conduite qu'elle doit tenir à l'égard du Portugal.

Fondée ſur ces principes, voici la Conduite particulière qu'elle obſerve, ou doit obſerver envers les autres Puiſſances. *Le Portugal* ne ſauroit par lui-même inſpirer la moindre crainte à l'Eſpagne, dont les forces terreſtres & navales ſont infiniment ſupérieures. Mais, lorsque les Eſpagnols ſe trouvent embarraſſés dans des guerres avec d'autres ennemis, les Portugais, qui ne craignent rien plus que la domination des premiers, & qui voudroient toujours les voir affoiblis, peuvent alors faire des diverſions capables de fort incommoder l'Eſpagne. Celle-ci cependant pourroit en faire éclater ſon reſſentiment, dès qu'elle auroit les bras libres. Le double Mariage qui unit les couronnes d'Eſpagne & de Portugal, fait croire qu'on ne verra pas ſitôt de rupture entre elles.

## §. XXXVIII.

A l'égard de la France.

*La France* a été de tout tems fort redoutable à l'Eſpagne, & le ſeroit encore, ſi les liens du ſang, les mariages & le ſiſtème des deux couronnes, ne réuniſſoient leurs intérêts. Car, quoique la nature ſemble avoir ſéparé ces deux Nations par cette barrière formidable que forment les Pirénées, on a vû cependant plus d'une fois les Eſpagnols, auſſi bien que les François, franchir ces Montagnes presque inacceſſibles, & s'attaquer avec un acharnement d'autant plus grand, qu'il étoit ſoutenu par une antipa-

tipathie nationale. Mais cette averſion a diſparu depuis le commencement du 18e. Siècle, c'eſt-à-dire, depuis qu'un Prince François règne en Eſpagne, & que les intérêts de ces deux Puiſſances ont été réunis. Cependant, comme ces intérêts peuvent changer, & que l'amitié de deux Monarques peut s'affoiblir, à meſure que les dégrés de parenté s'éloignent du noeud qui les avoit formés, l'Eſpagne doit toujours être ſur ſes gardes contre un voiſin ſi puiſſant, & ne rien négliger pour entretenir en bon état ſes Ports de Mer, & les places fortes, dont les Pirénées ſont remplies; d'autant plus, que la France a des forces ſuffiſantes pour lui faire beaucoup de mal par mer & par terre. Il convient d'ailleurs à la Cour de Madrid, d'entretenir toujours une bonne harmonie & des liaiſons d'amitié avec celle de Verſailles, qui peut concourir avec tant d'efficace à faire réuſſir ſes vues politiques, & à protéger ſes poſſeſſions étrangères.

## §. XXXIX.

L'Eſpagne a des ménagemens très-délicats à garder avec *l'Angleterre*; premièrement, parce que celle-ci eſt de toutes les Puiſſances du monde, la plus formidable par mer, & par conſéquent, elle peut inquiéter non-ſeulement les Eſpagnols en Amérique, mais auſſi troubler leur navigation, ce dont on a vû même de nos jours, de fréquens exemples; en ſecond lieu, par les intérêts du commerce important qui ſe fait entre les deux Nations: car, quoique ce commerce ſoit tout-à-fait paſſif pour l'Eſpagne, elle ne peut s'en paſſer juſqu'à préſent, & les autres peuples commerçants n'ont pu encore lui fournir ni la quantité, ni la qualité d'ouvrages de Manufactures, de Grains, & d'autres marchandiſes, dont elle a beſoin. Au reſte, il y a trois cauſes qui peuvent donner lieu à la méſintelligence, & même à des ruptures, entre ces deux Nations; 1.) parce que le trône d'Eſpagne eſt occupé par une branche de la Maiſon de Bourbon, qui, ſelon les apparences, favoriſera toujours les vues de la France, rivale naturelle de l'Angleterre; 2.) parce que l'Eſpagne ne fauroit ſans une extrême jalouſie, voir les Anglois maîtres de Gibraltar, place forte de la plus grande importance, ſituée au milieu de ſon territoire; & 3.) parce que les Négocians-Anglois ont trop grand beſoin du *Commerce de Contrebande*, qu'ils font ſur les Côtes des poſſeſſions eſpagnoles en Amérique, pour y renoncer, & qu'au contraire les Eſpagnols en ſouffrent trop de dommage pour le permettre. Ils ont fait la dernière guerre pour maintenir leur droit naturel à cet égard, & la Paix leur en a aſſuré la poſſeſſion; mais l'appas du profit rend les Anglois incorrigibles; leurs vaiſſeaux reparoiſſent à tout moment dans ces parages, & cette pomme de diſcorde ne ſera pas ſitôt ôtée entre les deux Nations.

A l'égard de l'Angleterre.

## §. XL.

A l'égard des Provinces-Unies.

Après que *la Hollande* eût ſecoué le joug des Eſpagnols, & juſqu'à la Paix de Munſter, cette République étoit un ennemi dangereux de l'Eſpagne; mais actuellement ces deux Puiſſances ont un intérêt réel à conſerver entre elles cette bonne harmonie, dont leur Commerce réciproque tire de ſi grands avantages, ſur-tout, lorſque l'Eſpagne eſt en guerre, ſoit avec l'Angleterre, ſoit avec la France. Or, comme la Politique des Hollandois ſe raporte toujours à l'accroiſſement, & au maintien de leur Négoce, il n'eſt pas probable, qu'ils rompront facilement avec la Cour de Madrid. La ſituation locale d'ailleurs de l'Eſpagne, & de la Hollande, eſt telle, qu'il ne ſauroit y avoir entre eux des idées de conquêtes mutuelles, ſur-tout, depuis que la Flandre eſpagnole a paſſé en d'autres mains.

## §. XLI.

A l'égard de la République helvétique.

La Cour d'Eſpagne cherche encore à ménager l'amitié de la République helvétique non-ſeulement à cauſe des Troupes Suiſſes, qu'elle peut prendre au beſoin à ſon ſervice, mais auſſi pour l'engager à obſerver la Neutralité, lorſque l'Eſpagne prend part aux troubles qui naiſſent ſi ſouvent en Italie.

## §. XLII.

Sa conduite en Italie.

Depuis que l'Eſpagne ne poſſède plus en *Italie* les Provinces conſidérables qu'elle y tenoit ci-devant, elle n'y a d'autres intérêts à ménager, que ceux qui naiſſent de l'enchaînure des affaires générales de l'Europe, du maintien de l'équilibre, & de l'établiſſement des deux Princes Eſpagnols, l'un à Naples, & l'autre à Parme. Elle doit tâcher néanmoins de s'y former, d'y entretenir un parti, & de cultiver l'amitié de tous les Princes & de toutes les Républiques qui pourroient s'oppoſer aux progrès, ou de la Maiſon d'Autriche, ou du Roi de Sardaigne, s'ils vouloient s'y rendre trop formidables. A l'égard du *Pape*, le Roi Catholique doit obſerver la même politique envers le St. Siége, que le Roi de Portugal, (Voyez le Chap. I. §. 35.) c'eſt-à-dire, qu'il doit ménager ſon amitié, en cherchant néanmoins à reſſerer peu-à-peu les bornes de ſon pouvoir en Eſpagne. C'eſt le moyen de faire ſervir à l'avantage de l'Etat, une partie des trop grandes richeſſes du Clergé eſpagnol; & ſi, dans des beſoins urgens, la Cour de Madrid obtient de Rome la permiſſion de lever des dîxmes ſur les Biens eccléſiaſtiques, ou d'exiger des Dons gratuits des gens d'Egliſe, elle peut enviſager ces richeſſes comme des tréſors cachés, & des reſſources en cas de néceſſité.

§. XLIII.

## §. XLIII.

Tant que l'Eſpagne n'aura point de vues particulières ſur l'Italie, elle ne ſauroit avoir de rélations directes avec *l'Empire*, *ou le Corps germanique*, n'étant point limitrophe de l'Allemagne, & n'aïant de commerce qu'avec les villes Anſéatiques. Aucun des Princes d'Allemagne n'entretient d'ailleurs des flottes capables de lui donner la moindre inquiétude. Cependant, comme l'Empire peut indirectement nuire à ſon ſiſtême politique, ou le favoriſer par la connexion générale des affaires de l'Europe, elle envoye ordinairement un Ambaſſadeur à la Diette d'Election, lorsque le ſiége eſt vacant, pour tâcher d'y faire placer un Candidat à ſa bienſéance; & ſi elle forme quelque projet ſur l'Italie, la *Maiſon d'Autriche* ſe trouve naturellement dans ſon chemin, & s'oppoſe à ſes vues. On ne parle pas des Païs-bas Eſpagnols poſſédés aujourd'hui par cette même Maiſon. Il ne ſeroit ni de la juſtice, ni de l'intérêt du Roi d'Eſpagne, de chercher à révendiquer des Provinces qu'il a cédées ſi ſolemnellement, qui ſont ſi éloignées & ſi difficiles à reconquérir. Si *la Pruſſe* continue à faire des progrès dans ſes manufactures & ſa navigation, l'Eſpagne peut former avec cette Puiſſance des liaiſons avantageuſes, & conclure un Traité de Commerce, qui a déjà été projetté, vû qu'elle ne ſauroit tirer par un canal plus direct les Toiles de Siléſie, le Bois, & pluſieurs autres marchandiſes néceſſaires pour ſa propre conſomption, & pour celle de ſes Colonies.

Sa conduite avec l'Empire.

## §. XLIV.

*La Pologne* ne ſauroit avoir de rélations avec l'Eſpagne, en étant dans un ſi grand éloignement, & n'aïant ni Port de Mer, ni Flotte, ni Commerce maritime. Il eſt d'ailleurs contre toute vraiſemblance, que jamais un Prince d'Eſpagne ambitionne de monter au Trône de Pologne. Les mêmes raiſons ſubſiſtent à l'égard de la *Ruſſie*, qui n'a point de Navigation marchande, & qui par-conſéquent, ne ſauroit avoir des liaiſons directes avec l'Eſpagne. Quant à la *Suède* & au *Dannemarc*, ces Puiſſances du Nord n'ont pas des forces navales aſſez conſidérables, pour pouvoir attaquer les Poſſeſſions Eſpagnoles, ou faire beaucoup de mal à leur Navigation. Elles nuiroient même à leur propre Commerce, & il eſt de leur intérêt d'encourager celui que les Négocians Danois, Suédois & Norwégiens ſont avec l'Eſpagne, pour le débit de toutes les denrées que produit le Nord, & dont celle-là ne ſauroit guères ſe paſſer. D'un autre côté, l'Eſpagne peut faire conſtruire avec beaucoup d'avantage en Norwége, des Vaiſſeaux pour ſa Marine, & dans un beſoin elle pourroit trouver chez ces Puiſſances, des Eſcadres & des Flottes toutes prettes, & des ſubſides conſidérables. C'eſt pour toutes ces raiſons, que le Roi Catholique doit ménager toutes les Puiſſances qui ont des Ports ſur la Mer-baltique, & entretenir avec elles une bonne harmonie. Il ſemble

Sa conduite avec la Pologne, la Ruſſie, la Suède & le Dannemarc.

que la rupture qui a éclaté depuis peu entre l'Eſpagne & le Dannemarc, eſt peu politique de part & d'autre, & qu'ainſi elle ne ſubſiſtera pas long-tems.

## §. XLV.

Sa conduite avec la Porte Ottomane.

La ſituation des affaires de l'Europe & d'Aſie, eſt telle aujourd'hui, que l'Eſpagne n'a rien à craindre de la *Porte Ottomane*, mais elle eſt en guerre perpétuelle avec les Pirates de la côte de Barbarie, avec le Roi de Maroc &c. Comme elle poſſéde ſur cette côte le *Pénon de Vélez*, *Oran*, *Arzille*, *Ceuta* &c. il eſt certain, que les Villes de Tunis, d'Alger, & autres, ſeroient aſſez à ſa bienſéance; mais la conquéte en deviendroit difficile, parce que ces Etats ſont ſous la protection du Grand-Seigneur, & que les autres Puiſſances Européénes en ſeroient trop jalouſes. Mais en revanche, l'Eſpagne n'a rien à craindre d'une invaſion de ce côté là, ces Républiques étant trop foibles, pour pouvoir faire des entrepriſes de conſéquence; d'ailleurs, cette Couronne n'a pas grand ſujet d'appréhender les pirateries des Algériens pour ſa Navigation, parce que les étrangers viennent aporter ſur leurs propres navires les Marchandiſes dans les Ports d'Eſpagne, & charger celles qu'ils en raportent; & que la Navigation aux Indes eſt protégée par des Vaiſſeaux de Guerre. Tous les attentats des Pirates pourroient auſſi être facilement réprimés par la puiſſance Eſpagnole, ſur-tout, ſi elle vouloit employer le ſecours de la France, qui a ſçu de tout tems tenir ces Corſaires en reſpect.

## §. XLVI.

Auteurs qui ont écrit ſur l'Eſpagne.

Les meilleurs Auteurs qui ont écrit ſur l'Hiſtoire & l'Etat d'Eſpagne ſont: (*) [Ceux qui forment la Collection intitulée *Hiſpania illuſtrata*; l'Hiſtoire de *Mariana*, qui peut tenir lieu de toutes les autres; les Révolutions d'Eſpagne par le P. d'*Orléans*; les Hiſtoriens de la Conquête du Pérou & du Mexique; l'Ouvrage de M. d'*Uſtariz* que nous avons cité plus d'une fois ci-deſſus; les Ouvrages Géographiques de M. *Buſching*, & l'Introduction à la Politique &c. par *M. de Beaufobre*.]

(*) M. de *Bielfeld* avoit laiſſé ces indications en blanc: j'y ai ſuppléé. *Note de l'Editeur.*

CHA-

# CHAPITRE III.

## *DE LA FRANCE.*

### §. I.

Ce Royaume, le plus grand & le plus beau de la terre, portoit chez les Anciens le nom de *Gaule*, & ſes peuples étoient appellés *Gaulois*. Ils deſcendoient de ces anciens *Celtes* qui furent nommés d'abord *Kalatai*, puis *Galates*, & enfin *Gaulois*. Céſar confirme cette opinion, lorſqu'il dit, *que ce furent les Romains qui donnèrent aux Celtes le nom de Gaulois*. Les Francs, Nation Germanique, qui dans le 5^e^. Siècle pénétrèrent dans la Gaule, & en conquirent une partie conſidérable, lui donnèrent le nom de *France* (*Francia*, *Regnum Francorum &c.*). Sous les deux premières Races, la France étoit preſque Allemande; on parloit à la Cour des Rois *Mérovingiens* le bas, ou plat-Allemand, & à celle de Charlemagne & de ſes Deſcendans, le haut-Allemand. La langue Romaine, ou Romance, étoit uſitée parmi le peuple. Vers la fin du 9^me^. Siècle on ceſſa de parler Allemand en France. La langue gauloiſe, la romaine & la franconienne, ſe confondirent, & produiſirent la Françoiſe, qui, à force d'avoir été cultivée & polie, fait aujourd'hui le charme de la plupart des Nations de l'Europe, & le langage des Cours & des affaires. Anciens noms de la France.

### §. II.

Les meilleurs Géographes aſſurent, (& c'eſt à eux à répondre de l'exactitude de leurs dimenſions,) que la France, y compris ſes Provinces conquiſes, a 180 milles d'Allemagne de long ſur 140 de large, en comptant ſa longueur depuis les *Pirénées* jusqu'aux *Païs-bas*, c'eſt-à-dire, de l'Occident à l'Orient, & ſa largeur depuis le Canal jusqu'à l'Italie, c'eſt-à-dire du Nord au Midi. En réduiſant ces dimenſions à un Diamètre commun, il s'enſuit que ce Royaume a plus de 500 milles d'Allemagne de circuit. Il touche vers le Septentrion au *Canal*, qui aboutit à la Mer Germanique, ou du Nord; vers l'Occident à la Mer Atlantique, & vers le Midi à la Méditerranée. Ses autres voiſins ſont *l'Eſpagne*, dont il eſt ſéparé par les Pirénées; *les Païs-bas* contre leſquels il eſt gardé par une double rangée de Fortereſſes les plus formidables; *l'Angleterre* contre laquelle le Canal & les Mers voiſines lui ſervent de rempart; *l'Allemagne* dont il eſt garanti par le Rhin, & par un grand nombre de places Ses dimenſions.

places fortes; *la Suiſſe* contre laquelle le Mont *Jura* lui ſert de barriére; & l'*Italie* dont il eſt ſéparé par les Alpes.

## §. III.

Ses avantages.

Pour peu qu'on réfléchiſſe à l'étendue de ce Royaume, & à ſon aſſiette, on voit combien ſa ſituation eſt heureuſe, & ſa puiſſance formidable. Placé preſque au milieu de l'Europe, ſous le plus beau Climat, environné des principales Mers, il abonde en toutes les productions de la nature, & peut étendre ſon Commerce, ſoit par Mer, ſoit par Terre, juſqu'aux extrêmités du monde. La nature & l'art ont concouru à le garantir contre toutes ſortes d'invaſions. Ici il eſt défendu par des Mers; là par des Fleuves; ailleurs, par une enchainure de Montagnes inacceſſibles, ou par une double chaîne de places fortes, dont il eſt comme entouré, & qui ſont ſi bien ſituées, qu'elles ſe défendent, & ſe ſecourent mutuellement. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à jetter les yeux ſur la carte, & examiner le nombre des Forteresſes de la France depuis *Basle* juſqu'à la Mer du Nord. L'acquiſition de la *Lorraine* a achevé de l'arrondir, & de ramaſſer ſes forces. Si l'on ajoute à tout cela le grand nombre d'habitans que la France contient, & qui forment le plus puiſſant rempart, on ne ſera plus étonné, que la tranquilité, l'abondance & le luxe règnent dans la Capitale, lors même, que la France combat contre la moitié de l'Europe ſur ſes frontières.

## §. IV.

Ses défauts.

Dans une ſi vaſte étendue de Païs, il n'eſt pas poſſible, que le Climat & le Sol ſoient par-tout les mêmes. Les Provinces Septentrionales & Orientales par exemple, produiſent des grains en abondance, tandis que les Méridionales, comme la Provence, le Languedoc &c. en manquent; mais ce défaut y eſt réparé par d'autres productions, comme l'Huile, les Vins &c. Il ne faut jamais ſe prévenir au point de croire, que tous les avantages ſoient réunis dans un même Païs; & l'on doit convenir naturellement, que la culture des grains n'eſt, ni aſſez perfectionnée, ni aſſez encouragée en France; & qu'à Paris même, la Police manque ſouvent de précautions pour y entretenir l'abondance. En tems de guerre ſurtout, pluſieurs Provinces ſont affamées, dès que la Navigation eſt interrompue; inconvénient qui n'arriveroit point, ſi le cultivateur étoit moins vexé, ſi beaucoup de terrein encore inculte étoit labouré, & que le transport d'une Province à l'autre fut facilité par toutes ſortes de moyens. Les autres productions naturelles de la France, conſiſtent en Vins de toute eſpéce, en Olives, Capres, Huiles, Sels, Fruits, Cidre, Soyes, Laines, Chanvre, Lin, Bois de noyer, Saffran, &c. En un mot, on peut dire, qu'à quelque peu de denrées près, ce Royaume produit tout ce qui eſt néceſſaire pour la ſubſiſtance, pour la commodité & pour le luxe

des

Digitized by Google

des hommes. Ses forêts, ſes plaines & ſes côteaux, ſont remplis de gibier de toute eſpèce; ſes Mers & ſes fleuves abondent en poiſſons. Il n'y a pas beaucoup de carrières, & presque point de Mines en France; elle tire la plupart de ſes métaux du dehors; mais l'induſtrie de la Nation répare ce défaut, comme nous le verrons tout à l'heure. Enfin, ce Royaume eſt auſſi fertile en toutes choſes, qu'on a lieu de l'attendre de ſon aſſiette, de ſon climat, & de la bonté de ſon terroir.

## §. V.

Son Opulence.

Mais malgré cette fertilité admirable, malgré tous ces dons de la nature, & malgré le nombre exceſſif d'habitans, la France n'étoit pas extrêmement opulente, avant le Règne de Louïs XIV. Je n'ignore pas, que bien des Auteurs modernes ſoutiennent le contraire, & prétendent, que Louïs XII., François I., Henri II., Henri III., étoient foncièrement plus riches que Louïs XV., & qu'en comptant la différence du prix du Marc d'argent, de celui des denrées, & de la valeur numéraire des métaux précieux, Henri III. par exemple, avoit 163 millions au-delà du Revenu du Roi d'à preſent. (*) Ni la célébrité des Auteurs, ni le préjugé favorable qu'on a pour le calcul, ne m'en impoſent point; & je ſçai par expérience, que les Calculateurs politiques ſe trompent ſouvent, ſoit dans les dâtes qu'ils ſuppoſent, ſoit dans les principes dont ils partent, ſoit dans les opérations du calcul même. Ainſi, toutes les fois que je trouve le Réſultat d'un de ces calculs politiques contraire aux notions les plus claires du bon-ſens, & fortifiées par l'expérience, j'oſe m'inſcrire en faux contre la vérité de l'hypothèſe qu'on en veut déduire. Or, il eſt notoire, & hors de toute conteſtation, que depuis le Règne de Henri III., la France a fait, 1.) des conquêtes & des acquiſitions conſidérables en Europe & dans les Indes; 2.) que l'induſtrie générale s'eſt accrue, que les arts, les Manufactures, la Navigation & le Commerce ont été tirés de leur langueur, & portés à un point de perfection extraordinaire; 3.) que le nombre des habitans n'eſt point affoibli; 4.) que les impôts, bien-loin d'avoir été diminués, ont été aggravés, & ont pu l'être à meſure que les reſſources devenoient plus grandes; 5.) qu'avant Louïs XIV. la puiſſance de la France vis-à-vis des autres Nations, étoit bien moins formidable, & qu'après quelques années de guerre au dehors, ou au moindre échec, l'Etat ſe trouvoit d'abord aux abois, comme il paroit par l'hiſtoire. Si les acquiſitions de nouveaux Païs, & les progrès immenſes de l'induſtrie & du Commerce, ne rendent pas l'Etat & le Souverain plus riche, j'avoue, que je ne ſçai plus raiſonner, & que je dois renoncer à le faire ſur la Politique. J'ai montré ailleurs, combien le grand *Colbert* & le S^r. *Law* ont contribué en général à perfectionner l'induſtrie, & à donner aux François la véritable intelligence du Commerce. Voyons maintenant un peu

(*) *C'eſt M. du Tot qui ſoutient ce Paradoxe.*

peu plus en détail, dans quel état les Manufactures & le Commerce ſe trouvent aujourd'hui dans ce Royaume. On ne ſera plus étonné d'y voir monter comme à grands flots, l'or & l'argent des autres Nations plus indolentes.

## §. VI.

Ses Manufactures.

La Fabrique établie à Abbeville par M^rs. *van Robais*, eſt parvenue à un tel point de perfection, qu'elle fournit des draps fins, faits de laine d'Eſpagne, plus beaux que ceux de Hollande, & presque égaux à ceux d'Angleterre. *L'Art de teindre en écarlate*, inventé ſous François I. par les freres *Gilles* & *Jean Gobelin*, a été pareillement perfectionné avec tant de ſuccès, que les *Draps écarlates des Gobelins* ſont aujourd'hui les plus beaux du monde, & fort ſupérieurs à ceux de toutes les autres Nations. On en peut dire autant des *Draps noirs*. Il y a encore beaucoup d'autres Manufactures de *draps & d'étoffes de laines*, répandues dans tout le Royaume, comme à Sedan, à Carcaſſonne, en Berry, à Liſle, & en divers autres endroits; mais, malgré leur réuſſite, & l'attention qu'on y donne, il s'en faut de beaucoup, que la France ait autant de métiers en ce genre, que l'Angleterre. En revanche, celle-ci en a infiniment moins que la France, employés aux *Fabriques de ſoye*. Louïs XI. fut le premier qui établit en 1470. une Fabrique de ſoye, & Henri II. a, dit-on, porté le premier une Paire de *bas de ſoye* aux nôces de ſa Sœur. Nos laquais aujourd'hui n'en ont point d'autres. Les Fabriques de *Lion*, de *Tours*, de *Nîmes* &c. ſont ſi fameuſes, & ſi parfaites en leur genre, qu'elles fourniſſent presque toute l'Europe de toutes ſortes d'étoffes de ſoye, d'or & d'argent, &c. Les Manufactures de *Tapiſſeries de haute & baſſe-liſſe*, (dont les Européens ont appris le travail au Levant,) ſont établies à Paris, à l'hôtel des *Gobelins*, à *Beauvais*, à *Telletin*, à *Arras*, en *Auvergne*, à *Aubuſſon*, & ailleurs. Les Ouvrages qui en ſortent, ſurtout de celle des Gobelins, nous préſentent la plus grande perfection dont l'art ſoit ſuſceptible. Les Manufactures de *Galons & autres dorures*, établies à Lion, à Paris, & aux environs, ont un ſuccès éminent. Les plantations de Meuriers, faites ſous Louïs XIV., & la culture de la ſoye, contribuent infiniment aux ſuccès de toutes ces fabriques. Qui pourroit faire ici l'énumération de toutes les autres Manufactures que renferme la France? Toiles fines & groſſières, Broderies, Mouſſelines, Cambrais, Dentelles, Papier, Serges, Canevas, Verres, Boiſeries, Caroſſes, Glaces de miroir, Meubles, Ouvrages de fonte, d'Or moulu, Fonderies de canons, Savons, Verd-de-gris, & en un mot, tout ce qui ſert aux beſoins de l'homme, eſt fabriqué dans le ſein de la France. L'induſtrie de la Nation eſt admirable. Tout ce qui en ſort, a droit de nous charmer par les agrémens de l'invention, & par la perfection du travail; il ſemble que tout ſoit achevé & fini. Ces qualités donnent aux Manufactures Françoiſes le débit exceſſif qu'elles ont, & l'on prétend que la Nation tire

tire des étrangers uniquement pour les étoffes à la mode, au-deſſus de 14 millions de livres. Il faut avouer cependant, que la faute inſigne que fit Louïs XIV. en révoquant l'*Edit de Nantes*, a fait paſſer beaucoup de ces Manufactures en d'autres Païs, & que celles des Anglois qui commencent à les égaler pour la perfection du travail, & même à les ſurpaſſer, leur font un tort infini depuis quelque tems.

## §. VII.

La fertilité du terroir, & l'induſtrie des François, font la baſe de leur grand *Commerce*. Car s'il eſt vrai, comme on l'aſſure, que cette Nation débite tous les ans pour 15 millions de Vins, 5 millions d'Eau-de-vie, 10 millions de Sel, & ainſi du reſte, à l'étranger; ſi l'on ajoute à tout cela, le produit de toutes les autres denrées naturelles, & celui de l'induſtrie en général; on verra qu'il ne faut pas chercher bien loin, quelle eſt la matière de ce Commerce exceſſif, qui s'eſt accru tellement dans ce Royaume depuis un ſiècle, qu'il a fait naître la rivalité entre la France & l'Angleterre, & qu'il donne de la jalouſie à toutes les autres Nations commerçantes. Le Commerce conſidérable qui ſe fait dans l'intérieur de ce vaſte Païs, eſt facilité par les fleuves & les rivières navigables qui l'arroſent, qui coulent d'une Province à l'autre, & auxquelles l'art a ajouté des canaux commodes, & ſurtout, le fameux Canal du Languedoc, qui traverſe la France, & combine pour ainſi dire, le Commerce de la Méditerranée à celui de l'Océan. La bonté des grands chemins contribue auſſi beaucoup à l'Exportation des Marchandiſes. On appelle *Cabotage* la Navigation qui ſe fait d'un port du Royaume à l'autre, & qui, par un défaut de politique financière, eſt presque entièrement abandonnée aux Hollandois. Le Commerce en particulier n'en ſouffre point; au contraire, c'eſt une commodité de plus pour lui, mais la Navigation en ſouffre: cette pépinière de matelots eſt tarie pour elle, & le produit du fret eſt gagné par les Hollandois. Mais ce Commerce intérieur n'eſt rien en comparaiſon de celui que la France fait au dehors, tant par Mer que par terre. Des Vaiſſeaux de toutes les Nations rempliſſent ſans ceſſe ſes ports; elle tranſporte ſes Marchandiſes par la route de Lion en Italie & en Suiſſe; par Metz & Strasbourg en Allemagne, & jusques dans le Nord; par Liſle en Hollande; par Perpignan & par Bayonne en Eſpagne & en Portugal. La ſituation avantageuſe des Provinces méridionales ſur la Méditerranée, lui ouvre enfin un Commerce très-important dans toutes les Echelles du Levant. Outre que les bornes de cet ouvrage ne nous permettent point d'entrer dans de plus grands détails ſur le Commerce de la France, cette matière eſt devenue depuis quelque tems l'objet favori des meilleures plumes Françoiſes: & il paroit tous les jours là-deſſus des Ouvrages fort curieux que le Lecteur peut conſulter. Son Commerce.

## §. VIII.

Ses Poſſeſſions en Aſie, en Afrique, & en Amérique.

On ne peut cependant s'empêcher de parler ici de la troiſième ſource principale du Commerce général des François, qui gît dans les *Etabliſſemens* que cette Nation s'eſt procurée *aux Indes Orientales & Occidentales*. Or la France poſſède 1.) en *Aſie*, la Ville de *Pondichery* ſituée ſur la côte de Coromandel dans les Etats du Prince Gingi, à 11 dégrés 48 minutes de latitude, & à 114 dégrés de longitude. C'eſt le principal Comptoir que la Compagnie ait dans les Indes; c'eſt la réſidence du Directeur général de la Compagnie, & le centre de ſon Commerce. Elle a outre cela un établiſſement à *Bengale*, & un autre à *Surate*, avec quelques *Loges*, ou Comptoirs, de moindre importance, répandus dans les Indes. Ce ſont tous des entrepos, où la Compagnie entretient un ou pluſieurs Commis. Ces entrepos ſervent à faciliter la Navigation des François, & le Commerce qu'ils font avec les naturels du Païs. 2.) Elle poſſède en *Afrique*, un fort appellé *Baſtion de France*, dans le Royaume d'Alger, le Fort d'*Arguin*, près du Cap-blanc, *l'Iſle de Gorée*, non loin du Cap-verd, les Forts de *Joal*, *Pintain*, *Louïs*, *Portendic*, *St. Joſeph*, *Albreda* & *Biſſos*, l'*Iſle de Bourbon*, l'*Iſle de France*, nommée autrefois l'*Iſle Maurice*, ſituées dans la Mer des Indes, vis-à-vis la côte de Zanguebar. 3.) Elle a en *Amérique*, une partie du *Canada*, la *Nouvelle France* au-delà du fleuve St. Laurent, la *Louïſiane* autour de la Rivière de Miſſiſſipi, une partie de la *Floride*, la partie occidentale de *St. Domingue*, la *Martinique*, la *Guadaloupe*, & quelques autres Antilles, *Cayenne* & les environs, le *Cap-Breton*, & diverſes Poſſeſſions aujourd'hui conteſtées par les Anglois.

## §. IX.

Compagnies des Indes.

En vertu de ces Poſſeſſions, & des Traités que la France a conclus avec les autres Puiſſances, le Roi a donné à la Compagnie des Indes par ſes Lettres patentes, Edits & Déclarations du mois d'Août 1664., du mois de May 1719., de l'année 1720., & enfin du mois de Juin 1725., la Conceſſion & Privilège excluſif du Commerce dans toutes les Mers des Indes, & au-delà de la ligne, des Iſles de Madagaſcar, de Bourbon & de France, de toutes les Colonies & Comptoirs établis, & à établir, dans les différens Etats d'Aſie, ſur la Côte Orientale d'Afrique, depuis le Cap de Bonne-Eſpérance jusqu'à la Mer-Rouge, le long de la côte de Soffala en Afrique, en Perſe, en Mogol, à Siam, à la Chine & dans le Japon, même depuis les détroits de Magellan & de le Maire, dans toutes les Mers du Sud. Ceux qui ſont curieux d'apprendre à fond quelle a été l'origine, les progrès, & la nouvelle formation de cette fameuſe Compagnie des Indes, peuvent s'en inſtruire dans le *Dictionaire univerſel de Commerce* de *Savary* Tome IV. depuis la page 1078. jusqu'à 1127. Edition de Genève de 1750., & mieux encore dans l'excellente *Hiſtoire* qu'en

qu'en a donné *M. du Fresne de Francheville.* Je me contenterai de remarquer ici, qu'au commencement de ce siècle, toutes les différentes Compagnies qui étoient établies en France, pour le Commerce des Indes Orientales & Occidentales, celles du Castor, du Sénégal, de Guinée, du Cap-verd, de la Mer du Sud, de la Baye de Hudson, & tant d'autres, étoient tombées dans une parfaite langueur, parce qu'elles avoient été fondées sur des plans vicieux, & peu encouragées par le Gouvernement, qui sembloit en ignorer l'importance. Le Sieur *Antoine Crozat*, Sécrétaire du Roi, célèbre par les richesses immenses qu'il a amassées dans le Commerce de Mer, fut le premier qui entreprit de tirer ces Compagnies de leur léthargie, en fondant en 1712. celle de la *Louïsiane*, qui, après la Paix d'Utrecht, & la mort de Louïs XIV., fut convertie en 1717. en *Compagnie d'Occident.* A cette Compagnie d'Occident furent réunies non-seulement toutes les autres, mais aussi celles des Indes Orientales, de la Chine, & de St. Domingue. Elle prit alors le nom de *Compagnie des Indes*; la Régie de la Banque, qui lui servit pour ainsi dire de caisse, lui fut conférée, & cet établissement considérable servit de base au fameux système de Law. La fougue de la Nation françoise aïant poussé ce système au-delà de ses bornes par la hausse excessive des Billets de banque, & de la Compagnie, & par l'agiotage criminel qui s'en faisoit, la Banque tomba en décadence, & entraina la Compagnie des Indes dans sa chute. L'une & l'autre se sont cependant relevées par les sages mesures qu'on a pris depuis; & des débris du système de Law, il est resté à la France une Banque florissante & cette célèbre Compagnie des Indes, qui a passé les cent millions de fond; son principal Comptoir est à Pondichery, & son grand Magazin au Port de *l'Orient* dans la Basse-Bretagne. Elle fait aujourd'hui le Commerce général des Indes avec le plus grand succès, & en raporte toutes sortes de denrées & de Marchandises, dont quelques-unes se débitent en France, mais la plûpart sont revendues à l'étranger, au grand profit de la Nation.

## §. X.

*Le Commerce aux Isles françoises de l'Amérique* est abandonné aux particuliers. Avant l'établissement de la première Compagnie des Indes Occidentales en 1664., les François profitoient le moins du Commerce florissant de ces Colonies; les Hollandois s'en étoient presque entièrement emparés. Le privilège exclusif de cette Compagnie, aïant fait tomber ce Commerce étranger, ce ne furent pendant quelque tems que ses Vaisseaux qui le firent; mais enfin les Marchands de la Rochelle, de Bourdeaux, de Rouen, de St. Malo & de Nantes, même ceux des Ports de Provence, aïant pris gout à ces voyages, pour lesquels il ne leur étoit pas difficile d'obtenir des passeports; & le privilège de la Compagnie aïant été révoqué au bout de 8 ou 10 ans; tout ce Commerce est demeuré aux particuliers françois; & il est encore un des plus riches & des plus flori-

Commerce des particuliers.

floriſſans, que la France faſſe, par les Ports qu'elle a ſur l'Océan & ſur la Mediterranée. La Paix d'Utrecht fut l'époque la plus favorable pour ce Commerce; cependant ſes ſuccès furent interrompus plus d'une fois par des accidens fâcheux; mais enfin le Cardinal de Fleury, pendant tout le cours de ſon adminiſtration pacifique, s'eſt attaché à protéger avec efficace non-ſeulement la Compagnie des Indes, mais auſſi la Navigation aux Iſles; au point que, tandis qu'avant la Paix d'Utrecht la France envoyoit environ 40 Vaiſſeaux aux Indes Occidentales, il eſt parti en l'année 1744, des différens Ports du Royaume, 770 Armateurs pour cette partie du monde. Ces progrès extraordinaires du Commerce général (dûs aux ſoins du Cardinal, & qui devroient faire bénir à jamais la mémoire de ce ſage Miniſtre, quand même il n'auroit pas réuni la Lorraine à la Couronne,) ont fait non-ſeulement augmenter les Fermes générales de 120 millions de livres par an, mais la France fournit auſſi à l'heure qu'il eſt, l'Allemagne & le Nord de la plûpart des Marchandiſes que ces Païs tiroient autrefois de l'Angleterre. Le Caffé, le Thé, le Sucre, les Maſcouades, l'Indigo, la Cochenille, & diverſes autres drogues de teinture, enfin une infinité d'autres denrées du crû des Indes, ſont apportées maintenant par les Navires françois dans les ports de la Mer du Nord, & dans la Baltique, à un prix fort inférieur à celui des Anglois. Nous développerons au Chapitre ſuivant, les raiſons phyſiques qui donnent cet avantage aux François, & qui font naître la *Rivalité de Commerce* entre eux & la nation Angloiſe.

## §. XI.

Continuation. Il y avoit auſſi autrefois en France une Compagnie du Levant, mais ſa conceſſion aïant été finie, elle n'a point été renouvellée, & la liberté du Commerce eſt reſtée toute entière aux Vaiſſeaux des particuliers, pour tout le Commerce du Levant. Arrangement ſage!, par la raiſon que nous avons encore indiquée ailleurs, *qu'il ne faut point de Compagnie pour un Commerce auquel les Négocians particuliers peuvent atteindre.* La fertilité du terroir, l'induſtrie de la Nation, & ſes Poſſeſſions dans les Indes, forment donc les trois grandes ſources du Commerce important que la France fait aujourd'hui; & ce Commerce eſt la baſe de ſa Navigation qui s'étend d'un bout de la terre à l'autre. Il n'y a pas de Mer, ni de Parage connu, où l'on ne voye le Pavillon françois; les vaſtes côtes du Royaume fourmillent de Matelots; la pêche de la Morue, & tant d'autres, leur ſervent d'Ecole & de pépinière; le Gouvernement ne néglige rien pour encourager & pour perfectioner l'Art de la Navigation, auſſi bien que pour procurer à l'Etat, une Marine qui pourra bientôt le diſputer à tous les peuples de la terre.

§. XII.

Digitized by Google

## §. XII.

Les François ne prennent pas beaucoup d'intérêt aux *grandes pêches*. Les Basques arment environ 18 à 20 Vaiſſeaux par an pour la peche de la *Baleine & du Cachalot*, qui partent presque tous du Port de Bayonne, & raportent à peine la proviſion néceſſaire à l'uſage du Royaume. Les Habitans des Villes de Calais, Boulogne, St. Valery ſur Somme, le Bourg-d'Au, Treport, S. Valery en Caux & Feſcam, arment environ 100 bâtimens par an, aïant 15 hommes d'équipage chacun pour la pêche du *Hareng*, qu'ils font ou ſur les bancs, ou dans la Manche. Mais, comme ils n'entendent pas bien le *pacquage* & la ſalaiſon, leurs Harengs ont peu de réputation, & ne ſe débitent presque point chez l'étranger. La pêche que les François font dans la Méditerranée des *Sardines & des Anchois*, eſt plus importante pour eux; mais la plus conſidérable de toutes, eſt celle de la *Morue*, qu'ils font au grand banc, vis-à-vis de Terre-neuve en Amérique. Pêches.

## §. XIII.

La plûpart des Provinces qui compoſent le Royaume de France, ſont fort peuplées, & comme ſémées de Villes & de Villages. Nous liſons que, du tems de Charles IX., il y eut plus de 20 millions d'ames qui payérent la Capitation. M. le Maréchal de Vauban dans ſa Dixme Royale, & M. l'Abbé de St. Pierre, ont fait des recherches ſur la population de la France, & font pareillement monter le nombre actuel de ſes habitans à 20 millions, ou environ. Quoiqu'il ſoit difficile, pour ne pas dire impoſſible, de compter les hommes avec quelque exactitude, j'ai lieu de croire, par d'autres indices politiques, comme par la conſomption générale des grains, par le nombre des gens de guerre & de la marine, &c. que ces Auteurs ne ſe ſont pas fort éloignés de la vérité dans le Dénombrement du Peuple François. M. le Cardinal de Richelieu avoit ſupputé, que la France pouvoit fournir 600 mille hommes de pié, & 150 mille chevaux. Ce calcul aïant été fait par un très-habile homme d'Etat, qui ſavoit y faire entrer toutes les conſidérations politiques, on en peut inférer, qu'il devoit ſuppoſer ces mêmes 20 millions d'habitans. Enfin, ce qui confirme encore cette opinion, c'eſt que vers la fin du ſiécle paſſé, on obligea tous les Intendans de donner une liſte exacte des habitans de leurs Provinces reſpectives. On en fit alors un ſecret, mais le Comte de Boulainvilliers a depuis publié ces liſtes dans ſon *Etat de la France*, & y a corrigé les fautes commiſes, avec d'autant plus de ſoin, qu'il en faiſoit des extraits pour Mgr. le Dauphin. Or la ſomme totale montoit ſelon ce dénombrement à 19,385,378 ames; & ſi l'on y ajoute les acquiſitions que la France a fait depuis, je crois pouvoir aſſurer aſſez hardiment, que ce Royaume contient plus de 20 millions d'habitans. Les Guerres fréquentes, la Révocation de l'*Edit de Nantes*, la Transmigration Population.

des

des Réformés, enfin l'abus de la Taille arbitraire, ont préjudicié à la Population générale; mais c'eſt un mal qui ſe répare tous les jours.

## §. XIV.

Richeſſes. Le Païſan, le cultivateur, & le bas peuple en général eſt pauvre en France, parce que les contributions dont on le charge, ſont trop fortes, mal proportionnées; par conſéquent elles l'épuiſent, & enfin la manière de les percevoir, eſt plus ruineuſe pour lui, que l'impôt même. Les Marchands, les Manufacturiers, les Négocians s'enrichiſſent par l'accroiſſement général du Commerce; le Clergé eſt opulent; les gens de lettres vivent dans la médiocrité, les Financiers, les Fermiers généraux, les Traitans & autres gens d'affaires, ſe font *millionaires* aux dépens du peuple; la petite Nobleſſe n'eſt ni riche ni pauvre; elle roule beaucoup ſur le crédit, elle ſert par néceſſité, & s'allie à la roture pour éviter ſa décadence; la grande Nobleſſe poſſède des biens conſidérables; & à tout prendre, la Nation eſt une des plus riches du monde. Nous ne dirons rien ſur le génie, les moeurs & le caractère dominant de cette Nation. Trop d'habiles gens nous l'ont peinte d'une manière ſi vraye, ſi reſſemblante & ſi admirable, qu'on ne ſauroit rien ajouter à la perfection d'un tableau qui eſt expoſé aux yeux de toute l'Europe. Les François expatriés, établis ou voyageans juſqu'aux confins du monde, ſervent d'ailleurs de preuves vivantes de la fidélité de cette peinture; mais tout homme judicieux & équitable ne jugera point du caractère général de la Nation ſur quelques François errans à l'avanture, qui par leur mauvaiſe conduite ont ſouvent été exilés de leur patrie; ni ſur des *petits-maitres* qui ne ſont pas plus approuvés en France, que dans les autres Païs, où ils viennent faire l'étalage de leurs impertinences.

Caractère National.

## §. XV.

Egliſe. La ſageſſe de la Nation Françoiſe, éclate entre autres choſes, dans les modifications avec leſquelles elle profeſſe la Religion Catholique Romaine, dans les arrangemens qu'elle a fait pour le Culte divin, & dans le maintien des fameux *Privilèges* qu'on nomme les *Libertés de l'Egliſe Gallicane*. On entend par ces Libertés, *certains Droits & prérogatives fondés ſur la Conſtitution primordiale de l'Egliſe, lorſque les Gaules étoient encore au pouvoir des Romains, & ſur la Diſcipline eccléſiaſtique dans les premiers tems du Chriſtianiſme, Droits & Prérogatives que la France a défendus & défend encore contre toutes ſortes d'innovations*. Dans une aſſemblée générale du Clergé de France, tenue le 19. Mars 1682., on a réduit à quatre chefs les Principes de ces privilèges, ſavoir, 1.) que l'autorité ſouveraine eſt abſolument indépendante de l'Egliſe & du St. Siége, dans toutes les affaires qui regardent le temporel; 2.) que le Pape eſt ſoumis aux Conciles Oecuméniques; 3.) que l'autorité de Souverain Pontife n'eſt pas

ſans

ſans bornes, mais limitée par les Canons; 4.) que dans les points même de Religion, qui ſont en controverſe, la déciſion du Pape mérite à la verité des égards reſpectueux; mais que cette déciſion n'obtient l'infaillibilité, & par conſéquent ni la faculté d'obliger à une ſoumiſſion ſans réplique, que par l'acceſſion de toute l'Egliſe Romaine. Mais ces principes fondamentaux ont trouvé des contradictions en France même: & dans la ſuite des tems, on les a modifiés au point, que la Cour, les Evêques & les Facultés de Théologie, ſoutiennent aujourd'hui, que le Pape, aſſiſté du ſacré College, eſt infaillible dans tout ce qui a raport aux Rites & aux Dogmes. On a auſſi révoqué la liberté d'appeller des ſentences du Pape à un Concile Oecuménique. Cette diverſité de ſentimens, & cette contradiction dans les principes, ſont les cauſes principales de ces troubles qui agitent ſans ceſſe l'Egliſe de France, qui mettent les Evêques aux priſes avec les Parlemens, qui diviſent le peuple, & qui cauſent le malheur de bien des particuliers. Cependant la Nation françoiſe a conſervé des débris de ces quatre principes ſusdits, les privilèges ſuivans, qui ſont confirmés par le témoignage autentique des Annales de France, & par des uſages non interrompus. On peut les diviſer en trois Claſſes.

## §. XVI.

Privilèges de l'Egliſe Gallicane.

La première Claſſe comprend *les Prérogatives du Souverain & des Magiſtrats ſéculiers*; elles ſe reduiſent à dix chefs principaux, dont chacun eſt fécond en conſéquences naturelles. 1.) Pour tous les objets qui concernent le Gouvernement & le Temporel, ni le Roi, ni les Magiſtrats, ni les Miniſtres, ne ſont ſubordonnés en rien à la Diſcipline eccléſiaſtique. 2.) Le Pape n'a en France d'autre juriſdiction, que celle que le Roi lui accorde, & les Bulles auſſi bien que les Ordonnances des Légats & des Nonces apoſtoliques, ſont ſans effet, ſi le Roi ne les approuve, & ne les fait enrégiſtrer au Parlement. Aucune affaire ſigitieuſe ne ſauroit être évoquée ou portée à Rome, ſi elle n'eſt expreſſément déterminée par le Concordat & les Ordonnances Royales; & celles-ci ne doivent même y être jugées que ſur les Loix & les ordonnances papales qui ont été ſolemnellement reçues en France. Nul Sujet François ne peut être cité à Rome, mais dans tous les cas réſervés, où l'on peut appeller des Tribunaux eccléſiaſtiques à la déciſion du Pape, ce Pontife eſt obligé de nommer des Commiſſaires & des Juges *in partibus*. Aucun Comte Palatin, ou Notaire apoſtolique, n'oſe ſe ſervir de ſes privilèges ſans la Confirmation du Roi; & la Légitimation papale des Enfans naturels ne ſert que pour les rendre habiles d'entrer dans un Ordre religieux; enfin, le Pape ne ſauroit faire publier dans le Royaume aucune Bulle ou ordonnance, qui n'ait été préalablement examinée, enrégiſtrée & confirmée par le Parlement. 3.) La Convocation & la tenue des aſſemblées du Clergé dépend uniquement du Roi, qui confirme leurs ordonnances, ſans

approbation du Pape. 4.) Le Roi peut de ſa propre autorité faire des Loix pour les moeurs & la diſcipline des Eccléſiaſtiques, ou qui limitent l'exercice de leur pouvoir; tandis que ſans ſon conſentement, ni le St. Siége, ni les Evêques ne peuvent donner de loi qui oblige les Sujets de France ſous quelque peine que ce puiſſe être, pas même de la Diſcipline eccléſiaſtique. 5.) Rome ne ſauroit lever la moindre contribution en France, ni infliger des peines pécuniaires aux François, ni tirer d'autre argent du Royaume, que celui qui provient des contributions & redevances qui lui ont été accordées par le Concordat; au lieu que le Roi peut mettre des impôts ſur le Clergé, comme nous en voyons l'exemple par le *vingtième* que ce Monarque lui a impoſé il y a quelques années, en demandant un état exact des biens & des revenus eccléſiaſtiques. Après bien des conteſtations, le Clergé pour ſe ſouſtraire à cet impot, a accordé en 1753. un don gratuit au Roi de 12 millions de livres par an, outre le don gratuit ordinaire qu'il paye tous les 5 ans. 6.) Les fondations de Communautés nouvelles, & d'Ordres religieux pour les deux Sexes, ſont défendues en France; & les règles de ces ordres ſont ſoumiſes à l'examen des Magiſtrats civils qui les changent à leur gré. 7.) Le Roi nomme aux Archevêchés, aux Evêchés, aux Abbaïes, aux Inſpections des Couvens, quoiqu'il abandonne ſouvent ces dernières à l'élection du Couvent même. Il peut conférer plus d'une place, ou Bénéfice eccléſiaſtique à la même perſonne, pourvû qu'à ce Bénéfice, il n'y ait point de Cure d'ame effective & immédiate d'affectée. Ainſi les Evêchés en ſont exceptés. Les Rois de France exercent ce Droit de nomination, en vertu du Concordat établi en 1515. entre François I. & Léon X. 8.) Le *Droit de Régale* appartient pareillement au Roi, ſuivant lequel il fait adminiſtrer les Evêchés qui viennent à vaquer dans toute l'étendue du Royaume, jusqu'à ce qu'ils ſoient remplis de nouveau, nommant *comme Evêque*, à tous les emplois & à tous les Bénéfices vaquants, les ſeules Cures exceptées. 9.) Toute la juriſdiction eccléſiaſtique eſt tellement ſoumiſe à l'autorité ſouveraine, qu'on peut appeller au Parlement de chaque ſentence prononcée par un Tribunal eccléſiaſtique, dès que cette ſentence renferme quelque abus de l'autorité du Clergé, qu'elle enfreint ces privilèges, ou qu'elle paroit contraire aux Ordonnances Royales. Ces *Appels comme d'abus* ont lieu dès la première inſtance. 10.) L'Adminiſtration de la diſcipline extérieure de l'Egliſe, & le maintien du pouvoir eccléſiaſtique, ſont ſoumis à l'autorité des Magiſtrats ſéculiers. C'eſt pourquoi les Parlemens peuvent, ſans convocation particulière, & ſans plainte expreſſe, examiner les Ecrits & les Actions des Eccléſiaſtiques, les cenſurer & les punir, dès qu'ils les trouvent contraires à ces privilèges.

## §. XVII.

Continuation des

La ſeconde Claſſe comprend *les Prérogatives des Evêques & du Clergé*. Elles ſe réduiſent à quatre chefs principaux. 1.) Les Evêques ſont les juges

juges naturels dans leurs Diocèſes, de toutes les affaires qui ont pour objet les Dogmes de la foi; & ce privilège s'étend même à l'examen des déciſions du Pape. 2.) Le pouvoir des Evêques, fondé ſur les Canons & ſur les Loix fondamentales de l'Etat, rélativement au Culte divin & à la Diſcipline eccléſiaſtique, ne ſauroit être affoibli, ou limité par le St. Siége, ſoit en vertu d'une Ordonnance générale, ſoit par quelque Décret particulier. Les diſpenſes, ou autres gratifications du Pape, ſont ſans effet contre leur juriſdiction; & on ne peut appeller de leurs ſentences qu'aux Archevêques & Primats du Royaume. Les Prélats des Ordres, les Chapitres libres, & les Egliſes immédiates, ont les mêmes droits. 3.) Tous les Eccléſiaſtiques ſont exemts des impoſitions & de la juriſdiction de Rome; le Pape ne peut charger leurs Bénéfices d'aucune contribution, ni augmenter la Taxe des droits de la Chancellerie Romaine, ni les contraindre à comparoître en perſonne hors du Royaume. 4.) Chaque Membre du Clergé a droit d'implorer la protection du Magiſtrat civil contre ſes ſupérieurs, lorſqu'ils abuſent de leur puiſſance, & ceux-ci n'oſent empêcher ce recours, ni s'en venger par aucune Diſcipline eccléſiaſtique. Privilèges du Clergé.

## §. XVIII.

La troiſième Claſſe comprend *les Prérogatives des Sujets catholiques & de tous les Habitans du Royaume.* Elles ſe réduiſent à trois chefs principaux. 1.) Perſonne ne peut être puni, ni du Ban formel de l'Egliſe, ni par le refus des Sacremens, ni par aucun autre châtiment de la Diſcipline eccléſiaſtique, qu'en conformité des Canons approuvés par l'autorité ſouveraine; & chaque particulier a droit d'appeller des abus du pouvoir eccléſiaſtique, ou de l'infraction des privilèges généraux. 2.) Tout François a la liberté de lire l'Ecriture ſainte, même dans ſa langue maternelle. 3.) Perſonne ne peut être forcé au culte de la Religion Catholique par les Prêtres, ni être perſécuté pour ſes opinions particulières, pourvû qu'il s'abſtienne de faire des proſélites de ſa croyance erronée, ou de condamner ouvertement la Religion dominante confirmée par les Loix du Royaume; ou de violer les Ordonnances Royales qui défendent les Aſſemblées clandeſtines & religieuſes, la Bénédiction des Mariages &c. Continuation des Privilèges du Clergé.

## §. XIX.

Tels ſont en abrégé les fameux Privilèges de l'Egliſe gallicane. Les Etats ſeroient trop heureux, ſi la malice des hommes ne trouvoit moyen d'embrouiller, d'obſcurcir, d'éluder & d'enfreindre les Loix les plus ſacrées & les plus ſalutaires. A force de ſubtilités & d'équivoques, on a confondu en France les limites du Pouvoir eccléſiaſtique & ſéculier; & ce conflict de juriſdiction a fait naitre dans le Royaume des troubles & des diſſenſions, qui ſemblent être parvenus aujourd'hui à leur comble. Réflexions.

Sans vouloir faire ici l'hiſtoire de cette fameuſe querelle entre les Parlemens & les Evêques, ni m'ériger en juge de leurs différends, j'oſe ſoumettre à la déciſion de chaque Lecteur les réflexions ſuivantes. L'Egliſe Gallicane a des priviléges: c'eſt de quoi nul homme raiſonnable ne doute. Tout privilège demande à être maintenu, s'il ne doit être anéanti. Quel ſera en France le Dépoſitaire, l'Interprete, & le Protecteur naturel de ces Priviléges? Sera-ce le Souverain lui-même? Il lui eſt impoſſible d'entrer dans tous les détails, & il a remis ſagement cette partie de ſon autorité entre les mains de ſes Parlemens. Sera-ce ſon Conſeil & ſes Miniſtres? Ils ſont chargés d'autres ſoins importans; ils ne ſont pas foncièrement *gens de loi*; ils ſont trop ſouvent déplacés; ils ont trop d'occupations & de diſtractions; un Conſeil n'eſt pas un corps ſtable. Seront-ce les Evêques? Ils ont des liaiſons avec Rome; ils ambitionnent la Pourpre; ils ſeroient *juge & partie* dans les trois Claſſes des privilèges. Il n'y a donc que les Parlemens, auxquels le Roi & le Peuple ayent pû remettre le maintien de toutes les Loix fondamentales & eſſentielles à la conſtitution de l'Etat, tant civiles qu'eccléſiaſtiques. La raiſon veut que le Protecteur d'une Loi, en ſoit auſſi l'Interprête. Il s'enſuit que les Parlemens de France ſont chargés du ſoin de maintenir les Priviléges de l'Egliſe Gallicane dans toute leur vigueur, & d'empêcher que ni Rome, ni les Evêques, ne puiſſent par l'introduction de quelques nouveautés, les affoiblir, ou en enfreindre les moindres diſpoſitions. C'eſt une objection ébloüiſſante mais frivole, de dire, que les Magiſtrats civils, n'étant ni Théologiens, ni chargés d'aucune Cure d'ame, ne peuvent connoitre la néceſſité des Loix nouvelles, chaque fois que l'Egliſe en a beſoin, ni les dreſſer auſſi bien que des Evêques conſommés dans les Ecritures & dans toutes les ſciences qui ont raport à la Théologie. Mais, premièrement, l'Egliſe ne peut & ne doit recevoir de nouvelles Loix ni ſur les Dogmes, ni ſur les principes de la Religion qui ſont immuables; & en ſecond lieu, ſi l'Egliſe eſt obligée de faire de nouveaux arrangemens pour s'oppoſer aux progrès d'une nouvelle erreur, ſes Chefs doivent en faire connoitre la juſtice & la néceſſité aux Parlemens, qui conſultent la Sorbonne, qui en concertent avec le Roi, & qui ſous ſon autorité condamnent ou aprouvent ces arrangemens, & leur donnent force de loi. Si le Monarque d'aujourd'hui décide cette fameuſe Conteſtation d'après d'autres principes, il eſt à croire, que c'eſt dans la vue d'affoiblir l'autorité de ſes Parlemens, & de leur ôter la prérogative du Maintien des Loix qui regardent la conſtitution de l'Etat, en les reduiſant à la ſimple charge de rendre la juſtice aux particuliers. En ce cas, les priviléges de l'Egliſe Gallicane pourroient bientôt ne ſubſiſter plus que dans les Archives; mais il n'eſt pas croyable qu'un Gouvernement auſſi ſage, veuille ſe défaire gratuïtement en faveur de Rome & du Clergé, d'une partie ſi eſſentielle de ſon autorité, qui a été maintenue avec tant de ſoin, & durant tant de ſiècles. Car, tandis que cette autorité eſt entre les mains du Parlement, elle eſt entre les mains du Roi; mais

mais elle paſſe en des mains étrangères, au moment qu'elle eſt abandonnée au Clergé. (*)

## §. XX.

Nombre des Eccléſiaſtiques, & leurs Poſſeſſions.

Au raport des meilleurs Géographes, la France contient 39045 Paroiſſes, deſſervies par 22291 Curés; 770 Abbaïes d'hommes, 317 Abbaïes & Prieurés, outre un grand nombre de Couvens de femmes; 250 Commanderies de l'ordre de Malthe, parmi leſquelles il y a 6 grands Prieurés, & 4 Commanderies provinciales. On prétend que tout le Royaume renferme en général au-deſſus de 190,000 perſonnes des deux Sexes, qui appartiennent à l'Egliſe, & dont les Revenus vont beaucoup au-delà de 100 millions de livres. Toute la France eſt diviſée en 18 Provinces eccléſiaſtiques, gouvernées par 18 Archevêques, & 113 Evêques, qui ſelon la déſignation de l'Almanac royal, jouïſſent enſemble de 4,337,000 livres de revenus fixes.

L'Ordre & le rang des Archevêques.

1.) L'*Archevêque de Paris* a pour Suffragans, les Evêques de *Chartres*, de *Meaux*, d'*Orléans* & de *Blois*. 2.) L'*Archevêque de Lion* a pour Suffragans, les Evêques de *St. Claude*, d'*Autun*, de *Langres*, de *Mâcon*, de *Châlons* ſur Saone, & de *Dijon*. 3.) L'*Archevêque de Rouen*, a ſous lui les Evêques de *Bayeux*, d'*Avranches*, d'*Evreux*, de *Séez*, de *Liſieux* & de *Coutances*. 4.) L'*Archevêque de Sens*, a pour Suffragans, les Evêques de *Troye*, d'*Auxerre*, de *Nevers* & de *Bethlehem*, dont le ſiége eſt transféré à *Clameci*. 5.) L'*Archevêque de Reims*, a ſous lui les Evêques de *Soiſſons*, de *Châlons* ſur Marne, de *Laon*, de *Senlis*, de *Beauvais*, d'*Amiens*, de *Noyon* & de *Boulogne*. 6.) L'*Archevêque de Tours*, a pour Suffragans les Evêques du *Mans*, d'*Angers*, de *Rennes*, de *Nantes*, de *Quimper-Corentin*, de *Vannes*, de *St. Pol de Léon*, de *Treguier*, de *St. Brieux*, de *St. Malo* & de *Dole*. 7.) L'*Archevêque de Bourges*, a ſous lui les Evêques de *Clermont*, de *Limoges*, de *Tulles*, de *Puy* & de *S. Flour*. 8.) L'*Archevêque d'Alby*, dont les Suffragans ſont les Evêques de *Rhodez*, de *Caſtres*, de *Cahors*, de *Vabres* & de *Mende*. 9.) L'*Archevêque de Bordeaux* a ſous lui les Evêques d'*Agen*, d'*Angoulesme*, de *Saintes*, de *Poitiers*, de *Périgueux*, de *Condom*, de *Sarlat*, de la *Rochelle* & de *Luçon*. 10.) L'*Archevêque* d'*Auch* a pour Suffragans les Evêques d'*Acqs*, de *Lectoure*, de *Comenges*, de *Conſerans*, d'*Aire*, de *Bazas*, de *Tarbes*, d'*Oleron*, de *Leſcar* & de *Bayonne*. 11.) L'*Archevêque* de *Narbonne*, dont les Suffragans ſont les Evêques de *Béziers*, d'*Agde*, de *Carcaſſonne*, de *Nimes*, de *Montpellier*, de *Lodève*, d'*Uzès*, de *St. Ponts de Tuières*, d'*Aleth*, d'*Alais* & de *Perpignan*. 12.) L'*Archevêque de Toulouſe* a ſous lui les Evêques de *Montauban*, de *Mirepoix*, de *Lavaux*, de *Rieux*, de *Lombez*, de *S. Papoul* & de *Pamiers*. 13.) L'*Archevêque* d'*Arles*, dont les Evê-

(*) Il eſt aſſez curieux de voir ce que M. de Bielfeld penſoit ſur les droits des Parlemens, & ſur les raiſons qu'on avoit d'affoiblir ces droits. Il y a dans ſes réflexions quelque choſe qui tient du préſage par raport aux circonſtances actuelles. *Note de l'Editeur.*

Evêques de *Marſeille*, de *S. Paul*, de *Trois Chateaux*, de *Toulon* & d'*Orange* ſont Suffragans. 14.) L'*Archevêque d'Aix*, a ſous lui les Evêques d'*Apt*, de *Riez*, de *Fréjus*, de *Gap* & de *Siſteron*. 15.) L'*Archevêque de Vienne* a ſous lui les Evêques de *Grenoble*, de *Viviers*, de *Valence* & de *Die*, comme auſſi ceux de *Genève* & de *St. Jean de Maurienne*. 16.) L'*Archevêque d'Ambrun*, a ſous lui les Evêques de *Digne*, de *Graſſe*, de *Vence*, de *Glandève* & de *Senez*. 17.) L'*Archevêque de Béſançon* a ſous lui l'Evêque de *Belley* en Bugey, comme auſſi ceux de *Basle* & de *Lauſanne*. 18.) L'*Archevêque de Cambray*, dont les Suffragans ſont les Eveques d'*Arras*, de *St. Omer* & de *Tournay*. L'Evêque de *Strasbourg* eſt Suffragant de l'Electeur de *Mayence*. De ces Archevêques il n'y a que les 16 premiers & leurs Evêques, qui ayent droit d'entrée aux aſſemblées du Clergé; les deux derniers & leurs Evêques, de même que l'Evêque de *Strasbourg*, & ceux de *Mets*, de *Toul*, & de *Verdun*, qui ſont Suffragans de *Tréves*, & celui d'*Orange* qui eſt Suffragant d'*Arles*, en ſont exclus. Tous ces Evêques devant leur élévation à l'Epiſcopat uniquement à la Cour, ils en ſont pour l'ordinaire les créatures, & comme d'ailleurs leur pouvoir eſt bridé par celui des Parlemens, il ne devient pas dangereux. L'exemple des Cardinaux *de Richelieu*, *Mazarin*, *Dubois* & *de Fleury*, a fait voir que dans ce Royaume, un Prélat peut être Premier-Miniſtre, & diriger avec un ſuccès glorieux les affaires temporelles; & que ces Prélats n'ont jamais favoriſé les Evêques leurs confréres, autant que le font de nos jours des Miniſtres pris dans l'état ſéculier. Mais ce ſont des exemples auxquels il ſeroit imprudent de ſe fier pour l'avenir. Le bas Clergé n'a dans ce Païs pas plus de crédit qu'il n'en convient au bien de la Société, c'eſt-à-dire fort peu.

## §. XXI.

Bureaux Diocéſains, & autres arrangemens rélatifs au Clergé.

Il y a auſſi en France 9 Bureaux généraux, ou Chambres eccléſiaſtiques ſupérieures, à *Paris*, à *Lion*, à *Rouen*, à *Tours*, à *Bordeaux*, à *Bourges*, à *Toulouſe*, à *Aix* en Provence & à *Pau*. Ces Bureaux jugent en ſéconde inſtance toutes les cauſes des Diocéſes de leur dépendance, qui ſont portées devant leur tribunal par voye d'Appel; & de là ils ſont nommés *Bureaux diocéſains*. On peut cependant encore appeller de leurs ſentences à *la Chambre ſouveraine du Clergé de France*, qui décide en dernier reſſort, & dans laquelle trois Conſeillers ordinaires du Parlement, & quelques autres Conſeillers députés, font l'office de juges. Les aſſemblées du Clergé ſont *ordinaires* ou *extraordinaires*; les premières ſe font tous les dix ans; chaque Province eccléſiaſtique y envoye quatre Députés, deux Prélats & deux Abbés; on les nomme *Contrats*; les dernières n'ont point de tems fixe, elles dépendent des circonſtances. La France s'eſt ſoumiſe aux déciſions du Concile de Trente pour tous les objets qui regardent les Dogmes, mais elle rejette ſes Décrets par raport à la Diſcipline eccléſiaſtique.

§. XXII.

## §. XXII.

*Les Janſéniſtes*, & tous les Sectateurs du fameux *P. Queſnel*, forment en France un parti conſidérable, qui eſt toujours oppoſé aux Moliniſtes & aux Jéſuites. Quoique condamnés par la Conſtitution, ou *Bulle Unigenitus*, ils demeurent cependant dans le giron de l'Egliſe, & le Pape eſt obligé de les reconnoitre dans tout le Royaume comme Membres de l'Egliſe Gallicane. La Cour cherche à opprimer ce parti par des moyens doux & indirects, car ſi l'on employoit contre tant de bons citoyens, des perſécutions violentes, en les rejettant comme *Schismatiques*, il ſeroit à craindre qu'ils ne quittaſſent le Païs, ce qui cauſeroit des maux irréparables à l'Etat. D'un autre coté, le Cabinet, qui connoit l'humeur inquiette de la Nation, lui laiſſe cette petite pomme de diſcorde pour l'amuſer, & pour empêcher par là, que la vivacité naturelle des François, leur penchant à fronder, à cabaler, ne tombe ſur des objets qui intéreſſent plus particuliérement le Gouvernement. D'ailleurs celui-ci ſera toujours le Maitre d'arréter les ſuites d'une diſpute ſur des ſubtilités Théologiques, ſi alambiquées, qu'il paroit par les Ecrits mêmes des Chefs de l'un & de l'autre parti, qu'ils ne s'entendent ni eux-mêmes ni leurs Adverſaires, & qu'ils ſont encore moins entendus par leurs Sectateurs, qui cependant ſont prêts à s'égorger pour leurs rêveries. Malgré la Révocation faite en 1685. du fameux *Edit de Nantes*, qui étoit une Sanction pragmatique, par laquelle le Roi aſſuroit aux *Proteſtans Réformés* leurs libertés & leurs privilèges fondés dans les loix du Païs même; & malgré la Transmigration du plus grand nombre de ces Proteſtans ſectateurs de Calvin, il en eſt cependant reſté beaucoup dans le Royaume, ſurtout en *Languedoc*, en *Dauphiné*, dans les *Cevennes*, & ailleurs. Nous avons fait voir en d'autres endroits, que les perſécutions de Louïs XIV. contre tant de ſujets fidèles & induſtrieux, n'étoient dictées, ni par la ſaine politique, ni par la charité, qui fait l'eſſence du Chriſtianisme; qu'elles venoient des Conſeils de Prêtres ignorans dans l'art de régner, & dans la connoiſſance des vrais intérêts de l'Etat, paſſionnés, ſanguinaires & implacables. Il eſt à croire, qu'à meſure que l'eſprit philoſophique fera des progrès en France, les vexations qu'eſſuïent les reſtes de ces anciens Religionaires, diminueront & ceſſeront enfin, ſous un règne auſſi doux, auſſi humain & auſſi ſage que celui-ci; & qu'on ne cherchera pas à écraſer des ſujets pleins de fidélité & de zèle pour leur Roi & leur Patrie.

Janſéniſtes.

Proteſtans.

## §. XXIII.

Les Ordres du Roi ſont 1.) l'*Ordre du St. Eſprit*, fondé par le Roi Henry III. en 1578.; 2.) l'*Ordre de St. Louïs*, fondé par Louïs XIV. en 1693. Cet Ordre eſt purement *militaire*, comme il paroit par ces mots, *Bell. Virtutis præm.* qui ſont émaillés ſur la croix. Chaque Officier François au bout de 22 ans de ſervice, eſt en droit de demander cet Ordre;

Ordres de Chevalerie.

Ordre ; & les actions éclatantes le font ſouvent obtenir plutôt. Il y a 10 Grands-Croix, dont chacun a 6000 livres de penſion ; 10 Commandeurs, dont chacun a 4000 livres. Outre ces dix Commandeurs, il y en a 19 autres à 3000 Liv. Il y a 30 Chevaliers à 2000 Liv., 32 Chevaliers à 1500 Liv., 65 Chevaliers à 1000 Liv., & 52 Chevaliers à 800 Liv. de penſion chacun. Tous les autres n'ont point de penſion. 3.) L'*Ordre de St. Michel* eſt au troiſième rang; il fut fondé en 1469. par Louïs XI. & renouvellé en 1665. par Louïs XIV. Tous les Chevaliers du St. Eſprit le ſont de l'Ordre de St. Michel, qui eſt auſſi quelquefois donné à des Artiſtes célèbres. 4.) L'*Ordre de St. Lazare* qui eſt au dernier rang, a pris ſon origine dans la Terre ſainte, & Louïs VII. l'a recueilli en France dès l'année 1137. en donnant aux Chevaliers un établiſſement à *Boigni* près d'*Orléans*, & à *St. Lazare* près de *Paris*. St. Louïs a confirmé ces donations en 1265. Il eſt partagé en deux Grandes-Maitriſes, l'une qui a ſon ſiége en France, & l'autre en Savoye pour l'Italie. Henry IV. fonda en 1607. l'*Ordre de notre Dame du Mont Carmel*, & le réunit à celui de St. Lazare; réunion qui fut confirmée par Louïs XIV. en 1664. & 1672. Cet Ordre rend habile aux Bénéfices eccléſiaſtiques. Le Roi eſt Grand-Maitre des trois premiers Ordres ; & il nomme celui de St. Lazare.

## §. XXIV.

Nobleſſe. La Nobleſſe Françoiſe ſe diviſe en 4 Claſſes. On comprend ſous la première, les *Princes du Sang* de la Maiſon d'Orléans & des deux branches de la Maiſon de Bourbon, Condé & Conti. Les Enfans naturels des Rois ſuivent immédiatement après eux, ſous le Titre de *Princes légitimés*, & ils ont le pas ſur tous les Grands du Royaume. La Nobleſſe des Princes eſt d'autant plus conſidérable, qu'elle eſt proche de ſa ſource, & diminue à meſure qu'elle s'en éloigne; tandis qu'au contraire la Nobleſſe des Gentilshommes eſt d'autant plus eſtimée, qu'elle eſt ancienne & éloignée de ſa ſource. La ſeconde Claſſe comprend les *Ducs & Comtes*, *Pairs du Royaume*, dont il n'y avoit anciennement que 6 Séculiers & 6 Eccléſiaſtiques, mais qui ont été augmentés juſqu'au nombre de 55. Le Roi en crée autant qu'il veut; & les terres élevées en Duchés & Pairies, le ſont par Lettres patentes. Ils aſſiſtent au Sacre du Roi, l'accompagnent lorſqu'il tient ſon lit de juſtice, & ont ſéance au Parlement de Paris, qui de là eſt nommé *la Cour des Pairs*. Après eux viennent les autres *Ducs*, *Comtes*, *Marquis & Barons*, qui forment la Nobleſſe titrée. *Les premiers Officiers de la Cour & de la Couronne*, *les Chevaliers de l'Ordre du St. Eſprit*, *les Gouverneurs des Provinces*, *les Lieutenants-Généraux*, *les Baillifs*, *les Sénéchaux d'Epée*, *& quelques familles privilégiées*, jouïſſent encore du rang & des prérogatives de la Haute Nobleſſe. La troiſième Claſſe comprend *les Nobles d'épée*, *ou anciens Gentilshommes*. A la quatrième Claſſe apartiennent 1.) la Nobleſſe de Robe, dont les Ancêtres ont été employés dans les premières charges de la Magiſtrature & des finan-

finances (*Patre & avo conſulibus*); 2.) *les perſonnes anoblies par le Roi*; 3.) *celles qui tiennent des charges en vertu desquelles elles acquierent la Nobleſſe, comme les Officiers de la Couronne, les Secrétaires du Roi, les Membres du Parlement &c.* 4.) *les Echevins & Maires de quelques Villes, qui ſont nommés Nobles de la Cloche*; 5.) les particuliers qui poſſèdent des terres titrées; 6.) les Fermiers Généraux &c. Toutes ces Claſſes jouïſſent de certains dégrés de privilèges, d'immunités & d'exemptions, que les bornes de cet ouvrage ne nous permettent pas de détailler plus au long. Mais il faut remarquer en général, que les principes ſur leſquels on ſe fonde en France pour prouver la Nobleſſe, ſont fort différens de ceux qu'on adopte à cet égard en Allemagne. Il n'y a guères de Maiſon en France, qui puiſſe faire preuve de *ſeize quartiers*. La Nobleſſe y ſeroit tombée dans l'indigence, ſi elle ne s'étoit alliée à la Roture, mais ces alliances font ceſſer les preuves du coté maternel; & on y fait plus de cas d'une Maiſon illuſtrée par des Miniſtres, ou par des Généraux celèbres, ou par d'autres perſonages qui ont poſſédé des Charges éminentes, & rendu d'importans ſervices à l'Etat, que des ſeize quartiers.

## §. XXV.

La Forme du Gouvernement en France, eſt *Monarchique*, mais tellement mitigée, ſoit par quelques loix expreſſes, ſoit par la conſtitution de l'Etat même, ſoit par d'anciens uſages qui ont aquis force de loi, que quelques teintes, ou nuances du Gouvernement Ariſtocratique, l'empêchent de tomber dans le Deſpotiſme abſolu. Nous allons développer cette idée, en avertiſſant néanmoins, que nous ne parlons ici que du Droit, & non des effets de la Puiſſance, qui peut en un inſtant renverſer toutes les conſtitutions. (*) Parmi les Loix fondamentales du Royaume, on peut compter non-ſeulement les *Loix ſaliques*, qui à ce que l'on prétend, ont été faites par *Pharamond*, ou du moins par *Clovis*, mais encore la *Sanction faite par Charles V.* en 1374., & *celle de Charles VI.* donnée en 1404., outre pluſieurs autres. Ces Loix règlent la ſucceſſion à la couronne, le Sacre des Rois, l'âge où ils ſont déclarés Majeurs, & quelques prérogatives de la Nation. Les Annales de France nous apprennent que, ſous la première & la ſeconde Race, les Rois n'étoient rien moins qu'abſolus, & que le partage uſité dans la Maiſon de France, affoibliſſoit toujours leur pouvoir. Si l'on conſidère de quelle manière les Maiſons de *Capet*, de *Valois* & de *Bourbon* parvinrent au Trône, il eſt aiſé de conclure, que la Nation n'a point accordé un pouvoir *illimité* à ces Princes, mais qu'ils n'ont regné qu'à condition de maintenir la conſtitution primitive de l'Etat. Le grand nombre de Ducs, de Comtes, de Barons & autres Vaſſaux du Royaume de France, & les droits qu'ils exerçoient, prouvent encore plus claire-

Forme du Gouvernement.

(*) Paroles remarquables & bien appliquables aux conjonctures préſentes. *Note de l'Editeur.*

clairement cette vérité, qui devient presque démonstrative, lorsqu'on réfléchit aux privilèges, dont jouïssoient les Etats du Royaume, formés par le Clergé, la Noblesse & le Tiers-Etat, ou les Bourgeois, dont les Assemblées régloient les contributions & les affaires les plus importantes du Royaume, & dont les Etats de Bretagne, de Bourgogne, du Dauphiné, de Provence, du Languedoc, & de la Flandre Françoise nous présentent encore aujourd'hui l'image. Ces Assemblées des Etats généraux subsistérent jusqu'en 1614. où la dernière fut tenue, peu de jours après que Louïs XIII. eût été déclaré Majeur. Philippe le bel, du consentement de ses peuples, avoit déjà fait une espèce d'élite de ces Etats, & en avoit formé une assemblée perpétuelle, réunie & combinée avec le *Parlement*; lequel avoit subsisté dès l'année 755, en suivant toujours la Cour, mais qui fut rendu sédentaire à Paris en 1302, & qui devint alors plus que jamais Dépositaire des Loix fondamentales, de la Constitution de l'Etat, des Droits du Roi & de la Nation, des Loix civiles, & Administrateur de la justice. Son Autorité s'accrut tellement, qu'elle a souvent borné celle des Rois mêmes. Car, à mesure que la politique de ces derniers affoiblissoit le pouvoir des Vassaux trop puissans, & réunissoit leurs fiefs au Domaine de la Couronne, l'autorité des Parlemens croissoit naturellement, parce qu'ils devenoient héritiers de leur pouvoir; & il ne resta plus que cette barrière respectable entre le Roi & le Peuple. *Ce fut l'institution des Parlemens*, dit Loiseau, *qui nous sauva d'être cantonnés & démembrés comme en Italie & en Allemagne, & qui maintint ce Royaume en son entier.* Les Parlemens se multiplierent ensuite dans le Royaume, & leurs Archives font foi de l'autorité qui leur a été successivement accordée, outre qu'elle est confirmée par la coutume & par une possession non interrompue, comme je viens de le dire, & comme le prouvent encore plus les Rémontrances que ces divers Parlemens ont toujours été autorisés à faire aux Souverains contre les nouvelles Taxes & autres innovations, de même que les Actes d'autorité qu'ils ont exercé pendant les Minorités &c. Mais si la Cour, après avoir détruit le pouvoir des Vassaux & des Grands, ruïne aussi l'autorité des Parlemens, ou la divise avec le Clergé, pour régner d'autant plus impérieusement, il est certain, que la Constitution fondamentale est changée, & l'on ne peut plus rien dire.

## §. XXVI.

Parlemens. Dans l'état d'incertitude & de fermentation, où se trouvent aujourd'hui les choses, je crois qu'on ne sauroit se former une idée moins imparfaite du Gouvernement de France, qu'en considérant la Personne Sacrée du Roi comme *Seigneur souverain de l'Etat*. Il est le Maitre absolu de l'Armée & des Finances; il semble que celui qui a ce pouvoir cöactif, soit le Maitre de tout; & que s'il laisse subsister l'ancienne forme extérieure de quelques parties du Gouvernement, ce soit par discrétion ou par politique. *Les Parlemens* peuvent être envisagés comme des Tribunaux supérieurs de

Digitized by Google

de juſtice, qui ſous le titre magnifique de *Cours ſouveraines*, dépendent aujourd'hui uniquement du Roi, & n'ont conſervé de leurs anciens privilèges, qu'à peine *la liberté* de Lui faire quelques très-humbles rémontrances. Il me ſeroit aiſé de prouver par pluſieurs raiſons politiques, que la Cour commettroit une faute inſigne, ſi elle vouloit anéantir toute l'autorité des Parlemens; mais je ne blâme jamais la conduite des Cours, & je me contente d'emprunter quelques petits rayons de lumière, de celle qui éclaire les grands Miniſtres. Il y a douze de ces Parlemens en France; à *Paris*, à *Toulouſe*, à *Rouen*, à *Grenoble*, à *Bordeaux*, à *Dijon*, à *Aix*, à *Rennes*, à *Pau*, à *Mets*, à *Beſançon* & à *Douay*; outre deux Conſeils ſouverains, l'un à *Colmar* pour l'Alſace, & l'autre à *Perpignan* pour le Rouſſillon. Le Parlement de Paris, modèle des autres, eſt compoſé de 9 Chambres, qui ſont la Grande-Chambre, la Chambre criminelle appellée *la Tournelle*, cinq Chambres des Enquêtes, & deux des Requêtes du Palais. Le Roi nomme les premiers Préſidens de la Grande-Chambre, & les Procureurs généraux; les autres charges ſont vénales. Ce Tribunal juge en dernier reſſort tous les Sujets du Roi, de quelque rang qu'ils puiſſent être, même les Princes du ſang; & il enrégiſtre tous les Edits, & autres ordonnances du Roi, ainſi que les Chartres & Documens importans dans l'Etat.

## §. XXVII.

Miniſtres. Nous avons vu ſouvent des premiers Miniſtres en France, qui devenoient dépoſitaires de toute l'Autorité royale, & dont le pouvoir n'étoit guères moins grand, que celui des grands Vizirs à la Porte; mais, depuis la mort du Cardinal *de Fleury*, cette charge a été ſuprimée, & l'adminiſtration des affaires eſt partagée entre pluſieurs Miniſtres, dont les principaux ſont le Miniſtre des affaires étrangères, celui de la Guerre, celui de la Marine, celui des affaires intérieures de l'Etat, le Contrôleur général des Finances, &c. Chacun d'eux eſt Chef dans ſon Département, & a un ou pluſieurs Bureaux ſous ſes ordres. Le Chancelier entre dans tous les Conſeils, & y préſide après le Roi. C'eſt le Miniſtre de la Nation & non du Roi, à la mort duquel il ne prend pas même le deuil. Les principaux Conſeils ſont, 1.) Le *Conſeil d'Etat*, ou *Conſeil privé*, qui ſe tient en préſence du Roi, & auquel aſſiſtent trois Sécrétaires d'Etat, & le Contrôleur général des Finances. Le Roi y fait appeller les perſonnes qu'il juge à propos, ſoit Maréchaux, Miniſtres ou autres. 2.) Le *Conſeil des Dépêches, ou des Sécrétaires d'Etat*, formé par le Roi; le Dauphin, le Chancelier, le Contrôleur général, & les quatre Miniſtres, ou Sécrétaires d'Etat. 3.) Le *Conſeil des Finances*, compoſé du Roi, du Chancelier, du Miniſtre ou Contrôleur général des Finances, d'un des ſix Intendans des Finances, & d'un ou de pluſieurs Conſeillers d'Etat, ſelon que le Roi l'ordonne, ou que le beſoin des affaires l'exige. 4.) Le *Conſeil de Commerce*, auquel aſſiſtent le Roi, le Chancelier, deux Sécrétai-

res d'Etat, le Contrôleur général, & les autres perſonnes que le Monarque trouve bon d'y faire appeller. 5.) Le *Conſeil privé*, autrement nommé, le *Conſeil des parties*; il eſt convoqué par le Chancelier aux jours qu'il le juge à propos. Quand même le Roi n'y eſt pas préſent, ſon fauteuil demeure vuide, & dans tous les arrêts qui en émanent, il eſt dit, *le Roi ſéant en ſon Conſeil*; mais, s'il s'y trouve en effet, on ajoute *Sa Majeſté y étant*. Ce Conſeil eſt formé par le Roi, le Chancelier, le Garde des Séaux, les Sécrétaires d'Etat, 21 Conſeillers ordinaires d'Etat, le Contrôleur général des Finances, les Sous-Intendans des Finances, & 12 Conſeillers d'Etat, qui ſervent par ſemeſtre. Vingt-deux Maitres de Requêtes, appartenants au Parlement, y ont auſſi entrée pour y propoſer les affaires de leur compétence. En général il y a aujourd'hui 88 Maitres de Requêtes. 6.) Le *grand Conſeil*, fondé par Charles VIII. en 1492. qui règle les affaires intérieures du Royaume. Originairement on n'y décidoit que les affaires des Finances & de la Guerre; mais François I. lui déféra encore en 1517. la déciſion de tous les procès qui concernent les Archevechés, les Evechés & les Abbaïes. Il juge auſſi les différends entre les autres Cours ſouveraines pour la juriſdiction &c. Le Chancelier en eſt le Chef, aïant ſous lui pluſieurs Préſidens, Conſeillers, & autres Officiers. 7.) *La grande Chancélerie de France*, compoſée du Chancelier & du Garde des Séaux; (deux charges qui ſont ſouvent réunies dans la même perſonne) de 4 grands Audienciers, qui examinent les lettres portées par les Sécrétaires du Roi, pour être ſcellées, & qui en font raport au Chancelier; de quatre Contrôleurs généraux de l'audience, qui remettent aux Chauſſe-cires les lettres qui doivent être ſcellées, & les reprennent de ſa main; de quatre Gardes des rôles des offices de France, qui tiennent les Regiſtres; de pluſieurs Sécrétaires du Roi & d'autres Officiers. Il faudroit écrire pluſieurs Volumes, ſi on vouloit raporter les noms & les offices de tous les Tribunaux inférieurs, Chambres, Judicatures, Conſeils, & autres Collèges établis en France, ſoit pour l'adminiſtration de la juſtice, ſoit pour la police, ſoit pour la régie du détail de l'intérieur de l'Etat, ſoit pour la perception des divers Revenus, &c. Mon but n'eſt pas d'ailleurs de donner ici l'état complet de la France, & je ne puis qu'effleurer les objets qui peuvent avoir raport à la Politique générale.

## §. XXVIII.

Diviſion du Royaume.

Le Royaume de France eſt diviſé de différentes manières. Rélativement à la Conſtitution civile, il eſt partagé en 12 *Gouvernemens*, *ou Provinces*, ſoumiſes aux douze Parlemens (Voyez le §. XXVI.). A l'égard des Loix, il eſt partagé en *Païs de droit écrit*, *& en Païs coutumier*. Dans le premier, qui comprend les Provinces de Guyenne, du Languedoc, de Provence, du Dauphiné, du Lionnois, de Forets, de Beaujolois, de la Haute Auvergne &c. on ſuit le Droit Romain; les autres Provinces ont leurs;

leurs propres Loix, qui ſont, ou générales, ou municipales. Par raport aux finances, & à la perception des Revenus publics, il eſt diviſé en *Généralités*, *en Elections*, &c. A l'égard du Gouvernement eccléſiaſtique, il eſt par agé en *Archevêchés*, *Evêches*, *Diocèſes*, *& Provinces eccléſiaſtiques*. Relativement au Militaire, il eſt diviſé en *Gouvernemens*, dont il y a 37. Cette dernière diviſion eſt ici remarquable. Chaque Gouvernement a ſon *Gouverneur*, qui eſt un Officier des premiers Grades Militaires. Ce Gouverneur a ſous lui un *Lieutenant Général*, qui commande en ſon abſence. Les *Lieutenans du Roi*, ſont ſubordonnés à tous les deux. C'eſt aux Gouverneurs à maintenir l'autorité du Roi, le repos public, & l'obëïſſance des peuples, dans toute l'étendue de leurs Gouvernemens reſpectifs; ils commandent aux troupes qui y ſont en garniſon, ils ont ſoin de l'entretien des Forteresſes, & prêtent main-forte aux Magiſtrats pour l'adminiſtration de la juſtice. *Les Gouverneurs des villes & des places fortes*, ne dépendent point des Gouverneurs de la Province; au contraire, pluſieurs d'entre ces premiers, étendent leur jurisdiction ſur les diſtricts qui environnent ces villes.

## §. XXIX.

Succeſſion & Titre des Rois de France.

L'Hiſtoire ne fournit point d'exemple qu'une Maiſon ait donné une auſſi grande ſuite de Rois à la même Nation, que celle de *Bourbon* en a donné à la France. C'eſt cette ſucceſſion presque toujours paiſible, & non interrompue de tant de bons & de grands Rois, qui eſt une des principales cauſes de la proſpérité brillante de ce Royaume, ſurtout, depuis que le droit de primogéniture eſt établi dans la Maiſon de France, qu'il n'y a plus de partage, & que les Princes Cadets ſont apanagés. Le Monarque chéri, qui occupe aujourd'hui le Trône, ne prend à l'exemple de ſes Prédéceſſeurs, d'autre titre que celui de *Louïs* XV. *Roi de France & de Navarre*, ou de *Roi Très-Chrêtien*. Il y a, ce me ſemble, quelque choſe de grand & d'auguſte dans la ſimplicité de ce titre, qui comprend tout ce qu'on pourroit y ajouter encore, & ne préſente point l'idée d'une oſtentation faſtueuſe, quoique ce qu'on entend ſous *le nom de France*, n'ait pas toujours été de la même étenduë: car, ſous la premiére Race, le Royaume ne comprenoit que ce que les François poſſédoient au-delà du Rhin, & les Provinces ſituées entre ce fleuve & la Loire, en ſorte que la Bretagne, l'Aquitaine & la Bourgogne n'étoient point compriſes ſous ce nom. On la diviſoit en *France Orientale ou Auſtraſie*, & *France Occidentale ou Neuſtrie* ſous la ſeconde Race. Depuis le partage fait à *Verdun* en 843. entre les trois Enfans de *Louïs le Débonnaire*, comme les portions échues aux deux Ainés paſſèrent bientôt après à des Allemands & à des Italiens, le nom de France ne fut plus donné qu'à ce qui avoit compoſé le partage de *Charles le Chauve*, c'eſt-à-dire, les païs ſitués au-delà de l'Eſcaut, de la Meuſe, de la Saone & du Rhône, de ſorte que le Dauphiné & la Provence ne faiſoient point alors partie de

la France. Enfin l'on entend préſentement par ce nom, tout ce que le Roi poſſède par le titre de ſa Couronne, ce qui comprend non-ſeulement le Dauphiné & la Provence, qui ſont réunis à la France, depuis quelques ſiècles, mais auſſi les Provinces de l'ancienne Auſtraſie, la Franche Comté, l'Alſace, & toutes les conquêtes que les derniers Rois ont faites en Flandres & ailleurs, & dont la poſſeſſion leur a été aſſurée par les Traités. Les poſſeſſions des François dans les trois autres parties du monde, ſont encore compriſes ſous ce titre général. Je parlerai au Chapitre ſuivant de l'uſage que le Rois de la grande Bretagne font de ce même titre, & des droits qu'ils croyent y avoir.

## §. XXX.

Titre de Roi de Navarre.

A l'égard du titre de *Roi de Navarre*, l'hiſtoire nous apprend, que le Pape *Jules* II., qui avoit excommunié le Roi *Louïs* XII., ſe ligua contre lui avec l'Empereur *Maximilien*, le Roi *Ferdinand* d'Arragon, & le Roi *Henri* VIII. d'Angleterre, & qu'il engagea ces deux derniers Princes, d'attaquer la Guienne. Dans ce deſſein, Ferdinand d'Arragon envoya en 1512. vers Jean d'Albret Roi de Navarre, à cauſe de Catherine de Foix ſa femme & héritière de ce Royaume, pour lui demander paſſage dans ſes Etats, & quelques places fortes pour ſa ſureté, promettant de les lui rendre auſſitôt que la guerre ſeroit finie. Jean étoit allié de Louïs XII. Il fit difficulté d'accorder ces demandes à Ferdinand, qui après les avoir amuſés l'un & l'autre par une feinte Négociation, entra tout d'un coup au mois de Juin 1512, dans la Navarre, ſe ſaiſit de Pampelune & des autres places de ce Royaume, qui étoient au-delà des Pyrénées, & obligea ce Roi dépouillé, de ſe retirer dans le Béarn. Ferdinand trouvant ce Royaume fort à ſa bienſéance, ſoutint dans la ſuite, qu'il lui appartenoit légitimement, en vertu d'une Bulle du Pape *Jules* II. qui donnoit au *premier Occupant* les Etats de Louïs & de ſes Alliés, tel qu'étoit Jean. On voit bien que c'étoit là un plaiſant titre, & que les Papes ſe rendroient ridicules, s'ils prétendoient prouver ſérieuſement, que Jéſus-Chriſt leur ait donné le pouvoir de dépouiller les Rois de leurs Etats, pour les tranſporter à d'autres. D'ailleurs, cette Bulle n'a jamais été produite, & même les Eſpagnols qui en ſont mention, ne la datent que du mois de Juillet 1512, poſtérieurement à l'invaſion de la Navarre. Les ſecours que Louïs XII. envoya à Jean, ne lui ſervirent de rien, par la mauvaiſe conduite des Généraux, de ſorte que Ferdinand demeura en poſſeſſion de ſon uſurpation, & même ce Prince fit peu après une Trève avec Louïs XII. Quatre ans après, Charles, ſucceſſeur de Ferdinand, & connu ſous le nom de Charles-quint, Empereur d'Allemagne, conclut en 1516. un Traité à Noyon avec François I., par lequel il convint de rendre dans ſix mois le Royaume à Henri d'Albret, fils de Jean & de Catherine de Foix, qui étoient morts en cette année, ou bien de lui donner une ſatisfaction équivalente, faute dequoi il ſeroit permis au

Roi

Roi de France, de l'aider à le récouvrer. Charles n'exécuta point ce Traité, ce qui fut une des cauſes de la guerre qui ſurvint peu après entre lui & François I. & qui devint ſi funeſte à ce dernier. Après avoir perdu la bataille de Pavie & la liberté, il promit par le 20e. Article du *Traité de Madrid*, d'employer ſes bons offices auprès de Henri d'Albret, pour l'engager à renoncer au titre de Roi de Navarre & à ſes droits ſur ce Royaume, & s'obligea de ne le point aſſiſter en cas de réfus. Henri ne voulut point entendre à ces propoſitions. Il ne fut point parlé de lui au *Traité de Cambray*, qu'on fit pour reformer celui de Madrid; mais par celui de *Creſpi*, François promit de ne le point aſſiſter contre l'Empereur. Cependant, peu après Charles-quint parut avoir quelque ſcrupule ſur la validité de la poſſeſſion de la Navarre, dont Ferdinand ſon Aïeul s'étoit emparé. Il ajouta au Codicile qu'il fit en 1548, un Article par lequel il exhorte ſon fils *Philippe*, de commettre à des gens de ſavoir & de conſcience, le ſoin d'examiner à quel titre Ferdinand avoit aquis la Navarre. Henri, Roi de Navarre, n'eut qu'une fille nommée *Jeanne d'Albret*, qui épouſa *Antoine de Bourbon*. Ce Prince prit le nom de Roi de Navarre, & envoya à Rome un Ambaſſadeur d'obédience, qui y fut reçu en cette qualité, non-obſtant les proteſtations du Roi d'Eſpagne. Il fut même long-tems amuſé par Philippe II. qui promettoit de lui donner le Royaume de Sardaigne, pour l'équivalent de celui de Navarre; mais cela fut encore ſans effet, & il ne laiſſa que ſes prétentions ſur la Navarre à ſon fils *Henri*, (*) qui prit auſſi le nom de Roi de Navarre, avant & après ſon Avènement au Trône de France. Dans le *Traité de Vervins*, ce Prince de même que Philippe II., prirent la qualité de Rois de Navarre, & il fut dit, Article 22e., qu'*on réſervoit au Roi très-Chrêtien & à ſes Succeſſeurs, & aïant cauſe, tous les droits qu'il prétendoit lui appartenir à cauſe de ſes Royaumes de France & de Navarre, pour les pourſuivre par les voyes d'accommodement ou de juſtice, & non par les armes.* Philippe II. ſur le point de mourir en la même année 1598, ordonna à ſon fils Philippe III. au ſujet de la Navarre, la même choſe que ſon père lui avoit recommandée; mais cette diſpoſition n'eut pas plus d'effet que les précédentes, & toutes les inſtances que fit Henri IV. en 1603. pour rentrer dans ce Royaume, ou pour en obtenir l'équivalent, furent inutiles, auſſi bien que les tentatives réïtérées qu'on fit à cet effet au *Congrès de Munſter* &c. Les choſes étant demeurées au même état, la France ne poſſède que la petite partie de la Navarre, qui eſt en-deçà des monts Pirénées, mais le Roi en prend néanmoins la qualité, même dans les Traités qu'il fait avec les Rois d'Eſpagne; & les Papes ſont obligés de lui donner le même titre, & de le recevoir à l'obédience pour l'un & pour l'autre Royaume, quoique Jules ſecond ait fourni l'occaſion d'enlever ce Royaume aux ancêtres de Louïs XV.

§. XXXI.

(*) Depuis Roi de France ſous le nom à jamais célèbre de Henri IV.

## §. XXXI.

Autres Titres du Roi de France.

Nous avons dit (§. XXIX.) que le Roi ne prend régulièrement d'autre titre que celui de *Roi de France & de Navarre ;* il eſt cependant des occaſions particulières, où il en ajoute encore quelques autres. C'eſt ainſi, par exemple, qu'on trouve encore dans les Traités d'Alliance, que les Rois de France ont paſſés avec les Suiſſes, les qualités de *Duc de Milan, Comte d'Aſt & Seigneur de Gênes*, & dans pluſieurs Chartres & Lettres Patentes, les Titres de *Dauphin de Viennois, Comte de Provence, de Dioïs, de Valentinois, de Forcalquier & Terres adjacentes.* L'examen hiſtorique de l'origine de tous ces différens titres, nous méneroit trop loin, & occuperoit ici une place, que nous devons deſtiner à d'autres obſervations, d'autant plus, que les occaſions où ces Monarques en font uſage, deviennent toujours plus rares ; mais en échange, le Titre de *Roi très-Chrêtien* eſt d'autant plus uſité. Tandis que les Rois des Goths, des Vandales, des Suéves, des Bourguignons & autres, qui reçurent de bonne-heure le Chriſtianisme, tombèrent dans les erreurs d'Arius, les Rois de France, depuis *Clovis*, premier Roi Chrétien, jusqu'à préſent, ont toujours conſervé la pureté de la Religion Catholique Romaine. C'eſt ce zèle inébranlable qui leur a fait donner dès les premiers tems le titre de *Rois très-Chrêtiens ;* & lors même que les Maires du Palais avoient preſque l'autorité ſouveraine ſous la première Race, les Papes ont auſſi donné le nom de *très-Chrêtien* à Charles Martel, & à ſon fils Pépin, pendant qu'ils n'étoient encore que Maires du Palais. Depuis l'avènement de ce dernier à la Couronne, il eſt ſurnommé *Catholique* en d'anciens actes, & le Pape *Paul* premier, lui donna les titres d'*Orthodoxe*, & de *Défenſeur de la Foi Chrêtienne.* Ses Succeſſeurs dans la ſeconde & troiſième Race, ont continué d'être appellés *très-Chrêtiens*, en ſorte que Pie II. écrivant à Charles VII., reconnoit que ce titre étoit héréditaire aux Rois de France, *à cauſe*, dit-il, *que leurs ancêtres avoient défendu le nom Chrêtien.* Paul II. régla en 1496., que déſormais ce nom ſeroit propre aux Rois de France ; mais Alexandre VI. Eſpagnol, voulant donner au Roi d'Eſpagne le même ſurnom, les Cardinaux s'y oppoſèrent, de ſorte que ce Pontife déféra aux Rois d'Eſpagne, celui de *Catholique.* Jules II. animé contre Louïs XII. avoit fait expédier une Bulle dans le *Concile de Latran*, par laquelle il ôtoit aux Rois de France le titre de *Rois très-Chrêtiens*, & le transféroit avec le Royaume de France, aux Rois d'Angleterre ; mais il mourut au commencement de l'année 1513., avant la publication de la Bulle ; de manière, que ce deſſein fut ſans effet, & qu'à préſent ces Monarques dans les Traités, ſont auſſi connus par le nom de Rois très-Chrêtiens, que par celui de Rois de France ; mais quant aux ſujets, il leur eſt défendu de ſe ſervir de ce titre en parlant de leur Maître, ou en s'addreſſant à ſa Perſonne, de même que de l'appeller Roi de France. Ils diſent ſimplement *le Roi, Sire & Votre Majeſté.*

§. XXXII.

Digitized by Google

## §. XXXII.

Armoiries. Le Roi de France porte deux Ecus joints & accollés. Le premier d'azur à trois fleurs de lis d'or, qui eſt de *France ;* le ſecond de gueules aux chaines d'or poſées en croix, en ſautoir, & en double orle, enfermant une émeraude en coeur, qui eſt de *Navarre.* Ces deux Ecus timbrés du Héaume royal d'or ; orné de ſes Lambrequins d'or, d'azur & de gueules, couvert d'une Couronne d'or, garnie de huit fleurs de lis, & fermée par autant de demi-cercles, aboutiſſans à une double fleur de lis d'or, qui eſt le cimier de France. Les ſupports ſont deux Anges révêtus de Dalmatiques, aux armes l'un à droite de France, l'autre à gauche de Navarre, tenant chacun une bannière aux mêmes armes. Les deux Ordres du Roi entourent les deux Ecus. Le tout ſous le Pavillon royal ſemé de France, fourré d'Hermines, frangé, bordé & houppé d'or ; comblé d'une grande Couronne comme la précédente, & ſommé d'un Pannonceau ondoyant, ſemé de France, attaché au bout d'une pique ferrée d'une double fleur de lis d'or, au deſſus duquel, en un billet volant, eſt le cri de guerre de France, *Mont-joye St. Denys.*

## §. XXXIII.

Origine du Titre de Dauphin. Le fils aîné du Roi, héritier préſomptif de la couronne, porte le nom & les armes de *Dauphin ;* & voici quelle eſt l'origine de ce titre. L'Empire de France aïant été démembré en pluſieurs Royaumes lors de la décadence de la Maiſon *Carlovingienne*, le Dauphiné fit partie du Royaume de Bourgogne ; il paſſa enſuite aux Rois d'Arles, & lorsque les Gouverneurs des Provinces s'érigèrent en Comtes & Seigneurs, il eut des Princes particuliers qui prirent le nom de *Dauphins de Viennois.* Le dernier fut Humbert qui en 1343. fit donation au Roi Philippe de Valois de ſes Etats ; à condition que les fils aînés des Rois de France en joüiroient & porteroient le nom & les armes de Dauphin. Cette condition n'a été remplie qu'à moitié ; le Dauphiné aïant été réuni à la Couronne, le titre en eſt demeuré à l'Héritier, qui a toujours conſervé le nom de *Dauphin de Viennois*, jusqu'au tems du grand Dauphin, fils de Loüis XIV. mort en 1711. lequel fut appellé le premier, *Dauphin de France*, titre qui ſubſiſte encore aujourd'hui. L'Empereur Charles-quint, du tems qu'on négocioit le Traité de Madrid, voulut renouveller les prétentions des Empereurs ſur le Royaume d'Arles, & demanda que François I. le reconnut pour ſon Seigneur Suzerain au ſujet du Dauphiné, & des autres Provinces qui faiſoient autrefois partie de ce Royaume ; mais les Miniſtres François combattirent ſi bien ſes raiſons, qu'on n'en fit aucune mention dans le Traité de Madrid même. Si le Dauphin meurt avant le Roi, le fils aîné du Dauphin, ou à ſon défaut, le Prince le plus proche de la Couronne, prend ſa place & ſes titres. Les autres Enfans de France obtiennent du Roi divers titres, comme Duc de Bourgogne,

Duc d'Anjou, Duc de Bery, Duc d'Aquitaine, Comte de Provence, &c. Les Princeſſes ſont nommées Mesdames de France.

## §. XXXIV.

Ordre dans la ſucceſſion au Trône.

La Couronne de France eſt héréditaire, mais par les Loix ſaliques, les Princeſſes ſont exclues de la ſucceſſion. Le Roi de France ne meurt point, & le même inſtant qui ferme les yeux au dernier Monarque, fait monter ſon Succeſſeur au Trône. La maxime adoptée en droit, que *le mort ſaiſit le vif*, a lieu ſurtout à l'égard de la ſucceſſion au Trône; & le Sacre auſſi bien que le Couronnement du Roi, n'eſt néceſſaire que par forme ou Cérémonie. Tous les Princes du ſang ont le droit de ſuccéder à la Couronne. Les Princes légitimés ont prétendu participer au même droit; mais une Ordonnance royale émanée en 1717. les exclut du Trône, & après l'extinction entière de la Maiſon de Bourbon, & de ſes Princes nés en mariage légitime, cette Ordonnance rend aux Etats de France leur ancien droit d'élire un Roi. (*) Si le Succeſſeur eſt encore Mineur à la mort du Roi, le premier Prince du ſang ſe charge de ſa Tutelle, & prend la régence du Royaume juſqu'à la majorité du jeune Roi, laquelle il acquiert à l'âge de 13 ans & un jour.

## §. XXXV.

Etat militaire.

On conçoit aiſément que la puiſſance militaire d'une auſſi grande Monarchie, doit être très-formidable; mais il eſt impoſſible de donner un état exact du nombre des troupes qu'elle a ſur pied, parce qu'à chaque Paix générale, le Roi congédie une grande partie des troupes qu'il avoit fait lever pendant la guerre, ſoit en réduiſant les Compagnies, ſoit en réformant des Bataillons & des Regimens entiers. On ne croit pas ſe tromper, ſi l'on aſſure que la France entretient en tems de Paix plus de deux cents mille hommes effectifs, & que cette Armée peut être augmentée ſans de grands efforts, juſqu'à quatre cent mille, ſelon que le beſoin l'exige, & même au delà. On en a vu l'exemple ſous le règne de Louïs XIV. L'Etabliſſement des *Milices* eſt une invention très-bonne dans ce Royaume.

(*) Le commencement du Chant VI. de la Henriade peut répandre quelque lumière ſur cet objet. M. de Voltaire y dit:

C'eſt un uſage antique & ſacré parmi nous,
Quand la mort ſur le Trône étend ſes rudes coups,
Et que du ſang des Rois ſi chers à la Patrie,
Dans ſes derniers canaux la ſource s'eſt tarie,
Le Peuple au même inſtant rentre en ſes premiers droits:
Il peut choiſir un Maître, il peut changer ſes loix.
Les Etats aſſemblés, organes de la France,
Nomment un Souverain, limitent ſa puiſſance.
Ainſi de nos aïeux les auguſtes Décrets,
Au rang de Charlemagne, ont placé les Capets.

Digitized by Google

me. Il y en a environ 60 mille hommes conſtamment entretenus, commandés par d'anciens Officiers, habillés & exercés aux Armes. Ce ſont autant d'excellentes Recrues, qui ſe trouvent toutes prêtes, lors que les Régimens ont ſouffert des pertes; & on doit les enviſager comme des ſoldats tous formés, qui ont ſouvent bien ſervi, même en corps, & ſurtout derrière les boulevards; mais on n'oſeroit trop s'y fier en raſe campagne un jour d'action. La France entretient auſſi pluſieurs Régimens étrangers, Allemands, Suiſſes, Irlandois, Suédois &c. On voit dans la Galerie du Louvre les Plans & les modèles de 180 Fortereſſes qui ſe trouvent dans ce Royaume; qu'on juge de là quel nombre de troupes tant de places demandent pour garniſons. Les François en général ſont fort bons ſoldats, braves, actifs, infatigables; mais il leur manque un peu de cet eſprit de ſubordination qui eſt la ſource de la bonne diſcipline, & de cette patience qui fait ſoutenir les premiers efforts de l'ennemi & les fatigues de la guerre. Je ne crois pas cependant, qu'il y ait de païs au monde, qui ait produit de plus grands Capitaines, ni de plus habiles Ingénieurs. Ils excellent dans l'art d'attaquer & de défendre les places. Une Ville aſſiégée par eux, eſt presque toujours une Ville priſe. L'Ecole militaire fondée à Vincennes pour 500 jeunes Gentilshommes, produira vraiſemblablement de grands effets. Les Hôpitaux militaires, & il y en a plus de 70 dans le Royaume, outre le ſuperbe Hôtel des Invalides de Paris, ſervent d'encouragement au Peuple pour ſe vouer avec ardeur & avec confiance au métier des armes.

## §. XXXVI.

La ſituation locale de la France eſt, comme nous l'avons vu plus haut, très-avantageuſe pour *la Marine*; elle peut ſe procurer par les Mers voiſines, & par conſéquent à peu de fraix, tous les matériaux qui lui manquent pour la Conſtruction des vaiſſeaux; elle a des ouvriers habiles en tout genre de bâtiſſe; elle a fait enfin de bons arrangemens pour les Matelots. En 1681. on a établi dans les Provinces maritimes les fameuſes Claſſes pour les Officiers & les Matelots de la Marine royale, c'eſt-à-dire, qu'on a formé en Guienne, en Bretagne, en Normandie, en Picardie, dans le Païs conquis & reconquis, quatre Claſſes, & trois autres en Poitou, en Xaintonge, dans le Païs d'Aunix, dans les Iſles de Rhé & d'Oléron, en Languedoc & en Provence. Les gens de mer, enrégiſtrés dans ces Claſſes, ſervent à bord des flottes du Roi, chaque Claſſe trois ou quatre années alternativement. Les autres peuvent s'engager dans la navigation marchande. On prétend qu'il y a plus de 70 mille Matelots ainſi enrégiſtrés. Malgré tous ces avantages, la Marine françoiſe étoit tombée dans une grande décadence, il y a quelques années, & les Anglois s'en prévalurent ſi bien, qu'ils ſe rendirent maîtres de la Mer, bloquèrent les ports de France, enlevèrent un nombre exceſſif de Navires marchands, & s'emparèrent du Cap-Breton; capture qui contrebalança tous les ſuccès Marine.

brillans des François par terre, & les contraignit à faire la Paix. Cet échec réveilla le Miniſtère, qui ſentit vivement combien il importe à la France de ne pas négliger ſa Marine pour protéger contre les autres nations commerçantes, ſa navigation, ſon commerce, ſes ports & ſes poſſeſſions dans les Indes. On penſa plus ſérieuſement au rétabliſſement de cette Marine, & la flotte conſiſte aujourd'hui en plus de 50 Vaiſſeaux de guerre, qui ſont diſperſés dans les ports de Toulon, de Breſt, de Port-Louïs, de Rochefort, & du Havre de Grace. Il y a quinze Galères à Marſeille, dont cependant on ne fait point d'uſage. L'Amirauté de Paris a la Surintendance & la Juriſdiction ſuprême ſur la Marine. Trois Compagnies de *Gardes de la Marine*, toutes compoſées de Gentilshommes, ſont répandues dans les villes de Toulon, de Breſt & de Rochefort; & en 1716. on en a ajouté une quatrième, nommée *Gardes du Pavillon Amiral.* Toutes ces Compagnies ſervent ſur la flotte royale & ſont ſous les ordres de l'Amiral. Le Roi entretient auſſi 100 Compagnies franches pour la Marine, chacune de 45 hommes, & commandée par un Lieutenant de vaiſſeau. Tous les ports ſont fortifiés.

## §. XXXVII.

Revenus. L'Entretien d'auſſi grandes Armées terreſtres & navales, de tant de Forteresſes, d'une Cour brillante & nombreuſe, de tant d'Officiers, Magiſtrats & autres Employés dans l'Etat civil, d'un grand nombre de Palais & de jardins, & en un mot de l'extrême magnificence qu'on voit régner en France presqu'en toutes choſes; cet entretien, dis-je, demande des Revenus extraordinaires. On prétend que ceux de la Couronne montent à près d'un million de Livres par jour. Ils proviennent 1.) des *Domaines* conſiſtans en fonds de terre. 2.) Des *Aides* ou Acciſes ſur le Vin. Le Roi prend le quart ou le 8e. de celui qui eſt vendu en détail, & le 20e. de celui qui eſt debité en gros. 3.) Des *Gabelles* ou plutôt du Monopole du Sel. Toute la France eſt diviſée à cet égard en trois parties, & on appelle le *Païs des grandes Gabelles*, ou le *grand Parti*, les Départemens d'Alençon, d'Amiens, d'Angers, de Bourges, de Caën, de Chalons, de Dijon, de Langres, de Laval, du Mans, de Moulins, d'Orléans, de Paris, de Rouen, de Saint-Quentin, de Soiſſons, & de Tours, où le Sel eſt vendu des gréniers du Roi à un haut prix au Peuple. Le *Païs des petites Gabelles* comprend les Départemens du Lionnois, du Dauphinois, de la Provence, du Languedoc, du Rouſſillon, du Rouergue & de l'Auvergne, où le Sel eſt à beaucoup meilleur marché; & enfin, le *Païs de franc-ſalé* comprend les Provinces du Poitou, du Limouſin, de la Guienne, de la Gascogne & de la Bretagne, qui ont acheté de Henri II. l'Exemtion des Gabelles, comme auſſi les Villes de Boulogne & de Calais. 4.) Des *Tailles*, ou Taxes perſonelles qui, dans les généralités de Montauban & de Grenoble, & dans les trois Elections de la généralité de Bordeaux, ſont réparties ſur les biens-fonds, ſans égard à leurs Poſ-

ſes-

ſeſſeurs, mais qui dans le reſte du Royaume ſont payées par chef, & dont il n'y a d'exempts que la Nobleſſe, le Clergé, & quelques perſonnes en charge. 5.) De la *Capitation*; 6.) de la *Douane*, 7.) du *Papier timbré*; 8.) de la *Ferme du Tabac*; 9.) des *Contributions du Clergé*; & de quantité d'autres Impoſitions miſes ſur le Peuple. Dans des tems de néceſſité, le Roi prend encore de ſes Sujets, des *Subſides extraordinaires*, comme *le Taillon* pour l'entretien des gens de guerre, le *dixième* ou le *vingtième* des Revenus &c. Il crée quelquefois de nouvelles Charges & les vend, il demande des emprunts, des Dons gratuits, & ainſi du reſte. Il paroit par les Rémontrances de divers Parlemens, ſurtout par celle que le Parlement de Toulouſe vient de faire tout récemment au Roi, qu'en général le Peuple eſt très-foulé en France, & il eſt clair, que c'eſt un vice énorme dans l'arrangement & dans l'adminiſtration des Finances, qui en eſt la cauſe. Car, s'il eſt vrai que ce Royaume contient 20 millions d'habitans, il eſt certain que par l'établiſſement de quelques Contributions réelles, comme des Taxes ſur les terres, de l'Acciſe ſur les grains, ſur la boiſſon, &c. on pourroit ſans effort, avec beaucoup moins de fraix, de régie & de vexations pour les ſujets, faire monter les Revenus de l'Etat à 400 millions, en ſuppoſant que chaque perſonne ne paye que 20 Liv. ou 5 Ecus d'Allemagne par an, ce qui dans une ſupputation générale, (où les Grands, les Riches, les Négocians, les Gens d'affaires, les Financiers & tant d'autres ſujets aiſés, compenſent ce qu'il faudroit déduire pour la moindre conſomption des pauvres, des femmes & des enfans,) revient à une bagatelle pour chacun.

## §. XXXVIII.

Perception des Tailles.

Pour la Perception des Tailles, le Royaume de France eſt partagé en 26 *Généralités*, & 8 *Intendances*. Les Généralités ſont ſubdiviſées ou en *Elections*, ou en *Recettes*, ou en *Baillages*. Chacun de ces moindres Diſtricts contient pluſieurs *Paroiſſes*; & chaque paroiſſe un certain nombre de *foyers*. On compte 39045 Paroiſſes, & 2,713,563. foyers. Chaque Généralité eſt pourvue d'un *Tréſorier de France*, qui a ſon Chancelier, d'un *Intendant* qui dirige les affaires de juſtice & de police, &c. de deux *Receveurs généraux*, & de pluſieurs autres Employés ſubalternes. Parmi les Généralités il y en a ſix qui forment le *Païs des Etats*, dans leſquelles les Etats font entre eux la répartition des Contributions accordées au Roi, & les lèvent eux-mêmes; les autres ſont nommées *Païs d'Elections*, où le Roi fait lui-même cette levée. Tous les autres Revenus de l'Etat ſont affermés à une Compagnie de 40 *Fermiers Généraux* qui réſident à Paris, & y tiennent leur Bureau général. La Cour enviſage la Caiſſe de ces 40 Fermiers-généraux, comme le grand réſervoir des richeſſes de l'Etat, & comme une reſſource aſſurée. Le Bail de ces Fermiers eſt tel, qu'ils s'enrichiſſent en peu de tems, & le Gouvernement leur permet de devenir millionaires; mais ce ſont des Eponges qu'on fait

Fermiers-généraux.

preſſer au beſoin, & lorsque l'Etat manque d'argent, on les oblige d'en fournir ſur le champ. Par ce moyen, le Roi trouve toujours des fonds tous prêts pour l'exécution d'une entrepriſe extraordinaire; l'opération eſt promte & douce; & dans un auſſi grand Royaume que la France, cette maxime paroit préférable à celle d'amaſſer un tréſor qui reſte mort dans des caves, au-lieu qu'ici, il eſt entre les mains de 40 perſonnes, & l'argent demeure ſans ceſſe en Circulation dans le public. (*)

## §. XXXIX.

Cours Souveraines.

*Le Contrôleur Général* eſt le Chef de toutes les perſonnes employées à la perception des Revenus publics, & il tient les Régiſtres de toutes les quittances données à cet effet. La Surintendance & la jurisdiction ſur tous les objets qui ont raport aux Revenus du Roi, eſt commiſe à des Tribunaux qu'on appelle *Cours ſouveraines.* Telles ſont 1.) *les Chambres des Comptes*, dont il y en a onze dans le Royaume. Celle de Paris eſt la principale; elle conſerve dans ſes Archives les titres des principales familles, & fait prêter le ſerment de fidélité à tous les Vaſſaux immédiats du Roi. 2.) *Les Cours des Aides* qui décident tous les différends qui naiſſent au ſujet du payement des Aides & de tous les autres Déniers royaux. 3.) La *Grande-Maitriſe*, & dix-neuf *Maitriſes* inférieures *des Eaux & des forêts*, qui ont l'intendance des Bois, des Rivières, &c. & divers autres Tribunaux ſemblables.

## §. XL.

Politique de la France.

Aprés avoir vu quel eſt l'état de la France, examinons encore briévement quelle peut être ſa Politique. On dit, *la France viſe à la Monarchie univerſelle*; c'eſt une eſpéce de lieu commun, inventé par les envieux de cette couronne, & accrédité par des perſonnes qui prétendoient avoir connoiſſance des Secrets de l'Etat, ou qui étoient charmés de trouver des dupes qui les en cruſſent ſur leur parole. Il paroit, que le Cabinet de Verſailles a un ſiſtême fixe qu'il ſuit avec conſtance; mais il n'eſt pas croyable, que ce ſoit celui de la *Monarchie univerſelle*, par les raiſons que nous avons raportées Vol. II. Chap. IV. §. XIX. & XX. En ſuivant les lumières du bon ſens, on doit croire que la France tâche de ſe conſerver dans la poſſeſſion d'être le plus grand & le plus puiſſant Royaume de l'Europe, mais non pas l'unique; & qu'elle a pour but d'étendre ſes conquetes jusqu'aux bords du Rhin, en voulant mettre ce fleuve pour frontière de ſes Etats, comme il faiſoit les bornes de l'ancienne Gaule.

(*) Je ne ſai ſi M. de Bielfeld avoit ſuffiſamment balancé ici le pour & le contre. Ce n'eſt pas entre les mains de quarante perſonnes, non plus que dans des caves, que doivent être les richeſſes de l'Etat. La répartition doit être bien plus générale, elle s'étend jusqu'au Païſan afin qu'il mette le Dimanche ſa poule au pot. *Note de l'Editeur.*

Digitized by Google

Gaule. Si elle y parvient, ſa puiſſance ne ſera que trop formidable au reſte de l'Europe; ſi elle porte ſes vues ambitieuſes plus loin, elle excitera la jalouſie de toutes les autres Nations; ſes conquêtes au-delà du Rhin ſeront d'une trop difficile garde, & le moindre revers de Fortune, tels que les ont éprouvé les plus formidables Empires, ſera l'époque de ſa décadence. Le ſecond & le plus grand objet de la Politique françoiſe, c'eſt d'augmenter par tous les moyens poſſibles ſon Commerce & ſa Navigation. Multiplier ſes conquêtes, eſt presque toujours moins difficile & moins avantageux, que faire fleurir le païs qu'on poſſède; & lorsqu'une fois on a procuré à l'Etat une conſiſtance & des reſſources ſolides, les conquêtes en deviennent la conſéquence néceſſaire. Il ſemble qu'on s'attache aujourd'hui en France, à ſuivre cet excellent principe, négligé pendant très-longtems, comme nous venons de le faire voir, & comme les dernières guerres que cette puiſſance a faites & fait encore par mer & par terre, uniquement en faveur de ſon Commerce, le confirment. Le troiſième Objet de ſa politique eſt de diviſer les autres Souverains de l'Europe pour dominer & ne rien craindre. Nous allons voir quelles ſont les meſures qu'elle doit ſuivre pour parvenir à ce but, en examinant la conduite qu'on lui voit obſerver envers chacun de ces Souverains en particulier.

## §. XLI.

Conduite de la France envers le Portugal.

*Le Portugal* eſt une Puiſſance qui ne ſauroit guères porter de préjudice à la France, comme nous l'avons fait voir au Chap. I. §. XXX., mais qui peut lui être utile, ſoit pour des intérêts de commerce, ſoit en faiſant au beſoin quelque diverſion en ſa faveur, ou en Europe, ou aux Indes. Mais, depuis que des Princes de la Maiſon de Bourbon occupent le Trône d'Eſpagne, la Cour de Lisbonne ne peut ſe fier à la France autant qu'à l'Angleterre, qui n'a point d'intérêts de famille à ménager, avec laquelle elle fait un commerce infiniment plus conſidérable, qui tire en retour ſes vins, ſes huiles, ſes fruits & autres denrées, & dont les flottes ſont toujours prêtes pour voler à ſon ſecours. Cependant la France doit entretenir autant que poſſible, une bonne harmonie avec le Portugal, tant pour s'approprier le plus qu'elle peut du Commerce que les autres Nations y font, & y augmenter le débit de ſes Manufactures, que pour prévenir que cette riche Puiſſance n'aſſiſte par des ſecours en argent la Maiſon d'Autriche, lorsque celle-ci eſt en guerre avec la France. Car les liaiſons de parenté formées par des mariages entre cette Maiſon & celle de Bragance, inſpirent à la Cour de Portugal des ſentimens très-favorables pour celle de Vienne. Elle ne ſauroit l'aſſiſter de ſes forces, mais bien de ſes tréſors; & c'eſt là préciſément ce que la Maiſon d'Autriche demande.

## §. XLII.

## §. XLII.

Envers l'Eſpagne.

Un des plus beaux coups d'Etat qu'ait jamais frappé le Cabinet de Verſailles, a été celui d'avoir placé une branche de la Maiſon de Bourbon ſur le Trône d'*Eſpagne ;* Evenement qui a commencé par éteindre cette longue haine nationale, & cette rivalité dans les intérêts politiques, entre les Eſpagnols & les François. Car, tant que des Princes Autrichiens portoient la couronne d'Eſpagne, ils donnoient des entraves à tous les progrès de la France ; & lorsque celle-ci projettoit de faire un pas vers ſon aggrandiſſement, il ſembloit que l'Eſpagne l'arrêtoit par quelque endroit. Mais quoiqu'en 1712. *Philippe Duc d'Anjou* ait renoncé à tous ſes droits au Trône de France, & *Philippe Duc d'Orléans*, petit fils de France, au Trône d'Eſpagne, par les Actes de rénonciation les plus ſolemnels, & que par le Traité d'Utrecht, l'Europe ait poſé pour principe fondamental & irrévocable à perpétuité, que les Couronnes de France & d'Eſpagne ne pourront jamais être réunies ſur un même chef, les autres Puiſſances n'ont pu empêcher cependant, que deux Princes d'une même Maiſon ne fuſſent unis de coeur & d'intérêt, & que des mariages formés depuis dans la même famille, ne cimentaſſent cette union & n'en reſſerraſſent de plus en plus les noeuds. Car, lorsqu'on conſidère que les Royaumes de France, d'Eſpagne, de Naples, de Sicile, le Duché de Lorraine & de Bar, Parme & Plaiſance, une partie de la Lombardie, & les Indes, ſont poſſédées aujourd'hui par la Maiſon de Bourbon ; le reſte de l'Europe ne ſauroit aſſez être ſur ſes gardes, & l'on ne doit pas trop ſe fier à cette feuille de papier qu'on appelle *Traité.* Il eſt encore de la Politique françoiſe, de fortifier de plus en plus cette union par de nouveaux Mariages, & de ménager adroitement l'amitié des Rois & du Miniſtère d'Eſpagne. Ce Royaume a d'ailleurs un beſoin eſſentiel de toutes ſortes de marchandiſes que la France peut lui fournir fort avantageuſement, & même avec plus de facilité que l'Angleterre ; auſſi voit-on, que les François ont débuſqué les Anglois du Commerce de l'*Aſſiento*, ou de la Traite des Négres, objet plus conſidérable qu'on ne penſe ; ſans parler du reſte.

## §. XLIII.

Envers l'Angleterre.

Presque depuis la formation des Empires modernes, l'Angleterre a été la Rivale conſtante de la France ; les démélés de ces Puiſſances, & l'antipathie naturelle entre les deux Nations, ont fait couler des flots de ſang, ſans pouvoir éteindre leur animoſité. Cette rivalité eſt encore aujourd'hui fondée ſur divers principes, dont voici les plus importans. 1.) La ſituation locale & le voiſinage des deux Royaumes, ſource de mille différends entre les peuples. 2.) Les anciennes prétentions de l'Angleterre ſur pluſieurs Provinces de la France, comme la Normandie, la Bretagne, la Guienne, les villes de Calais, Dunkerque &c. 3.) Le Titre de *Roi de France* que le Roi d'Angleterre conſerve toujours parmi les ſiens. 4.) La

4.) La Domination ſur la Mer, que chacune de ces deux Puiſſances cherche à s'arroger. 5.) Les efforts des deux Nations pour faire fleurir leurs Manufactures, leur commerce & leur navigation, l'une à l'envi de l'autre. 6.) Les Poſſeſſions des Anglois & des François aux Indes, & ſurtout en Amérique, dont les limites ne ſont pas bien déterminées. 7.) Les Richeſſes de l'Angleterre, qui lui donnent une puiſſance acceſſoire très-conſidérable, & une grande influence dans les affaires générales de l'Europe, dont elle maintient presque ſeule la *Balance*. 8.) La Différence de Religion, qui devient ici un objet politique; en un mot, tout ce qui eſt capable de diviſer deux Peuples, ſubſiſte entre la France & l'Angleterre. De ces différens motifs de diſcorde, les interêts de commerce, & les poſſeſſions en Amérique mutuellement conteſtées, ſont les plus puiſſans; & l'on ne voit pas trop, qu'ils puiſſent jamais être terminés à fonds. L'Angleterre ne peut ſe paſſer du Commerce que la France lui enlève de plus en plus, parce que les François fourniſſent au reſte de l'Europe la plupart des marchandiſes d'Aſie & d'Amérique à un prix fort inférieur à celui des Anglois. La raiſon de cette différence de prix eſt palpable. Les marchandiſes qui viennent de loin, ſont fort renchéries par les fraix de tranſport. Or le Navigateur Anglois eſt accoutumé à s'entretenir & à ſe nourrir très-bien, tandis que le François vit fort frugalement ſur ſon bord, & par conſéquent la moindre dépenſe de ce dernier met ſon Patron en état de vendre ſes marchandiſes à meilleur marché; & comme cette cauſe eſt presque phyſique, & fondée dans le caractère national, il n'eſt guères poſſible de porter aucun changement à cet article, ſans réformer tout un peuple. Il ſemble que la France ait peu à craindre de l'Angleterre en Europe, mais beaucoup dans les Indes. Une guerre directe entre ces deux Nations, ne peut jamais commencer que par mer. Suppoſons que la flotte Françoiſe fut battue, les Anglois n'en retireroient d'autre avantage, que de pouvoir inſulter & bombarder quelques ports; car du reſte, la France eſt trop bien gardée par ſes forteresſes & par le grand nombre de troupes qu'elle entretient, par le Ban & l'arrière-ban qui ſe convoque au moindre danger, pour craindre qu'on puiſſe faire des invaſions & des Conquêtes ſur elle; mais, comme les Anglois peuvent être les maitres ſur la mer, s'ils le veulent bien ſérieuſement, ils pourroient détruire la Marine françoiſe; & cette ruine ſeroit non-ſeulement un coup mortel pour la Navigation & le commerce de ceux-ci, mais auſſi très-funeſte à leurs poſſeſſions en Amérique, où l'Angleterre a déjà de grandes Colonies, & où ſes Etabliſſemens ſont ſoutenus par beaucoup de troupes réglées qu'elle y entretient même en tems de paix. Il eſt donc de la Politique de la France, d'entretenir un habile Miniſtre à Londres; d'affecter toutes ſortes d'égards extérieurs pour la Nation Angloiſe, & de l'endormir s'il ſe peut, dans une grande ſécurité, pour pouvoir en attendant, augmenter tranquillement ſon commerce aux dépens de celui des Anglois, & affoiblir leur marine par une longue inaction. Ce plan n'eſt pas toujours d'une exécution poſſible; l'Anglois alerte en fait de

Commerce & de Politique, ſe réveille quelquefois, mais il ſe raſſoupit bientôt, & le Miniſtere de Londres trop ſouvent changé, ne ſuit pas toujours le même ſiſtême. Nous avons vu ces deux Puiſſances rivales, quelquefois réunies par les Alliances les plus étroites, & entr'autres en 1729, par le fameux Traité de la quadruple Alliance. Tant y a, que des Miniſtres font quelquefois céder les intérêts naturels & permanents à des intérêts momentanés.

## §. XLIV.

Envers les Provinces-Unies.

La République des Provinces-Unies, conſidérée en elle-même, & comme iſolée, ne paroit guères redoutable à la France; mais elle le peut devenir infiniment, lorsque, par des Alliances elle ſe joint à ſes ennemis. Cette réflexion mérite d'être dévéloppée. Lorsqu'on balance les forces réelles de ces deux Puiſſances, on trouve une grande diſproportion entre elles. Etendue de païs, nombre & qualité d'habitans, ſituation locale, revenus, reſſources, armée, tout donne à la France un avantage immenſe ſur la Hollande; & les entrepriſes que celle-ci pourroit former contre elle, ſoit dans les Mers de l'Europe, ſoit dans celles des Indes, ne ſont guères à craindre, parce que la France eſt toujours en ſituation de s'en venger par terre, & de terraſſer cette République, ainſi qu'on l'a vu en 1672, en 1747, &c. Mais, comme il y a pluſieurs Puiſſances en Europe, jalouſes avec raiſon de la grandeur & des progrès de cette Monarchie, la Hollande peut facilement s'allier à celles-ci, & en multipliant le nombre des ennemis de la France, lui porter des coups très-dangereux, comme l'expérience l'a prouvé dans la *Guerre de Succeſſion* au commencement de ce Siècle. Nous ferons voir en ſon lieu, que cette République eſt extrêmement formidable en Aſie, qu'il ne tient qu'à elle, d'avoir une puiſſante Marine, & qu'aïant à ſa tête un *Stadhouder* habile, il lui ſeroit aiſé d'enlever à la France ſes poſſeſſions aux Indes orientales, & de donner de furieux échecs à ſa Marine en Europe. La rivalité d'ailleurs pour le commerce, n'eſt pas auſſi grande entre ces deux Nations, qu'elle l'eſt entre la France & l'Angleterre. Le Commerce des François aux Indes orientales, diffère de beaucoup de celui des Hollandois, qui y poſſèdent tous les païs qui produiſent les épiceries, dont ils font un trafic excluſif, & en pourvoient même la France. Ils tirent de plus, de ce Royaume même, quantité de vins, d'eau de vie, d'huiles, de ſel, de fruits & d'autres marchandiſes, tant pour leur propre uſage, que pour les revendre aux étrangers. Tout cela forme un Commerce réciproque, dont l'utilité eſt mutuelle, & la balance toujours avantageuſe à la France; quoique cette couronne ait accordé aux Hollandois pluſieurs belles prérogatives dans les Traités de Commerce.

## §. XLV.

## §. XLV.

*L'Italie* ne ſauroit faire un objet d'ombrage pour la France. Les Républiques & les petits Princes qui y réſident, ſeront toujours trop heureux, s'il ne prend pas envie aux François de paſſer les Alpes, & de troubler leur tranquillité. Il eſt vrai cependant que, s'ils étoient tous bien unis, ils rendroient le paſſage de ces Montagnes fort dificile, ſurtout ſi les trois plus grands Princes, & qui ont le plus d'influence dans les affaires générales de l'Europe, s'uniſſoient avec eux; Je veux dire, *le Pape*, *le Roi de Naples*, & *le Roi de Sardaigne*. Car, bien que le Pape, à le conſidérer comme un Prince ſéculier, ne ſoit pas formidable, ſa puiſſance ne laiſſe pas que d'être immenſe, rélativement à ſa dignité de *Chef de l'Egliſe Catholique*. La France doit ménager ce Pontife par trois raiſons. 1.) Par l'influence qu'il a dans les affaires générales de l'Europe; 2.) par le crédit qu'il ſait ſe ménager en Italie, & 3.) par l'autorité même dont il jouït en France. Car, quoique les priviléges de l'Egliſe Gallicane ſoient grands, & que le pouvoir du Saint Siége à le conſidérer extéricurement, ne ſoit pas conſidérable en France, le Pape ne laiſſe cependant pas d'avoir une influence directe dans toutes les affaires Eccléſiaſtiques, qui le conduit à une influence ſecrette dans les affaires Politiques. Les Archevêques, les Evêques, les Prêtres, les Moines, ſurtout les Jéſuites, & en un mot tous les gens d'Egliſe, ſont attachés par de certains liens au Pape; & que ſera-ce, lorsque le premier Miniſtre eſt révêtu de la Pourpre? Envers l'Italie.

Le Roi de Naples eſt un Prince de la Maiſon de Bourbon, trop foible d'ailleurs pour pouvoir entreprendre quelque choſe contre la France, ſoit par mer, ſoit par terre. Cependant cette Couronne doit tâcher de s'en faire toujours un Allié propre à remplir ſes vues.

Le Roi de Sardaigne eſt de tous les Princes d'Italie, celui que la France doit le plus ménager. Il tient la porte de l'Italie, avec les principales forteresſes qui en défendent l'entrée. Si ſes forces ne ſont pas conſidérables par elles-mêmes en comparaiſon de celles de la France, il eſt certain cependant, qu'il peut ſe rendre formidable par ſes Alliances avec la Maiſon d'Autriche, les Princes d'Italie & les Puiſſances maritimes. Enfin, pour les affaires d'Italie, il eſt toujours en état de faire pencher la balance du côté où il ſe tourne.

## §. XLVI.

Les *Suiſſes* pourroient fort incommoder la France, s'ils s'uniſſoient avec d'autres Puiſſances; mais 1.) leur maxime n'eſt point d'attaquer; 2.) ils ſont naturellement bons Amis de la France, & 3.) ils ont grand nombre de leurs Troupes au ſervice de cette Couronne; beaucoup plus même que chez les autres Puiſſances. La France doit donc par les ſoins d'un habile Miniſtre, entretenir l'amitié de cette République; ce qui lui eſt d'autant plus facile, que divers Cantons lui ſont entièrement dévoués, & que la Suiſſe en général ne ſauroit ſe paſſer de l'argent de la France. Envers la République helvétique.

## §. XLVII.

Envers le Corps Germanique.

L'*Allemagne* doit néceſſairement occuper l'attention & la Politique principale de la France. Nous verrons plus en détail quelles doivent être & les meſures & les vues de cette Couronne, eû égard aux Princes qui compoſent le Corps Germanique, lorsque nous examinerons la Conſtitution, la forme, le gouvernement & les forces de l'Empire Romain. Nous nous contenterons de remarquer ici, que depuis *Rodolphe de Habsbourg*, la Maiſon d'Autriche a été, pour ainſi dire, à la tête du Corps Germanique. Toute l'Europe s'eſt même accoutumée à l'enviſager comme le contre-poids de la Maiſon de Bourbon; & les Puiſſances Maritimes ſur-tout, ſe ſont fait une loi d'entretenir les forces de l'une & de l'autre dans un équilibre presque égal, en ſoutenant celle qui paroiſſoit être la plus foible. De là eſt née une rivalité ouverte entre ces deux Maiſons.

L'abaiſſement de celle d'Autriche eſt ſans contredit un des plus grands objets de la Politique de la France; auſſi a-t-on vu cette Couronne y travailler depuis trois ſiècles. Il s'eſt donné plus de cent Batailles pour le même but, ſans qu'il y ait eu un ſuccès décidé de part ou d'autre. A la mort de l'Empereur *Charles* VI., dernier Prince de la famille de Habsbourg, l'occaſion parut favorable pour la réuſſite de ce plan. En effet, la dignité Impériale qui avoit toujours ſubſiſté dans cette Maiſon, paſſa dans celle de Bavière; & on eût dit, que le Miniſtère François ſeroit les plus grands efforts pour empêcher qu'elle retournât jamais dans la Maiſon d'Autriche. Mais l'Empereur *Charles* VII. étant mort au commencement de l'année 1745., la Cour de Verſailles ſembla perdre entièrement de vue ſon grand objet, & pouſſant ſes conquêtes du coté de la Flandre, elle ne s'oppoſa que fort foiblement à l'Élection de *François* I. Grand-Duc de Toſcane. C'eſt ainſi que la dignité Impériale eſt rentrée dans la nouvelle Maiſon d'Autriche, ſur laquelle eſt entée celle de Lorraine. La poſtérité aura de la peine à comprendre les raiſons qui ont fait agir le Miniſtère François d'une façon auſſi peu conforme à ſes grands & véritables intérêts. On a vu alors, peut-être pour la première fois, en France, que les Cabales & les intrigues de la Cour ſont capables de faire oublier le ſiſtême & l'objet principal de la Politique.

Au reſte, la France doit avoir pour but de ſoutenir toujours une autre grande Maiſon en Allemagne, qui puiſſe contrebalancer celle d'Autriche. Dans le tems de la Guerre pour la ſucceſſion d'Eſpagne, elle crut que la Maiſon de Bavière ſeroit capable de remplir ſes vues à cet égard. Mais l'expérience fit voir dans la ſuite, & ſur-tout dans la guerre qui éclata après la mort de l'Empereur *Charles* VI., qu'on s'étoit trompé. S'il y a en Allemagne une Maiſon pour l'agrandiſſement de laquelle la France doive s'intéreſſer, c'eſt ſans contredit celle de Brandebourg, qui ſans le ſecours immédiat de ſes Alliés, a non-ſeulement arraché une des plus conſidérables Provinces à la Maiſon d'Autriche, mais qui a auſſi remporté conſtamment des avantages & des Victoires ſignalées ſur les Trou-

pes

pes Autrichiennes. Il importe donc à cette Couronne de ſoutenir le Roi de Pruſſe en toute occaſion, de s'en faire un Allié naturel, & de concourir même à ſon agrandiſſement, ſur-tout ſi elle peut lui procurer quelque acquiſition du coté ſeptentrional de l'Allemagne; car il ne ſeroit pas trop expédient pour elle, qu'il ſe rendit trop formidable vers le Rhin. Enfin, la France doit entretenir des Miniſtres dans les Cours Electorales, à la Diette de l'Empire, & même chez les plus puiſſans Princes de l'Allemagne, afin qu'elle puiſſe toujours s'ingérer dans leurs affaires, & ſe faire des amis en leur rendant de petits ſervices. Car il eſt de la dernière importance pour la France, que le Corps Germanique ne ſoit jamais bien uni, & qu'elle y ait conſtamment un gros parti. Elle eſt même fort en état de ſe le procurer: car, outre que la raiſon & l'expérience font voir qu'un Corps de cette nature ne ſauroit jamais être parfaitement d'accord; la France peut ſe concilier l'amitié des Princes Allemands en les ſoutenant contre le deſpotiſme de la Maiſon d'Autriche, & en les aſſiſtant dans le maintien de leurs Privilèges.

## §. XLVIII.

Envers les Souverains du Nord. La Pologne.

Le *Nord*, malgré ſon éloignement, ne laiſſe pas que d'influer dans les affaires générales de la France. La *Pologne* a occupé plus d'une fois le Cabinet de Verſailles, quoi qu'il n'y ait aucun commerce direct entre ce Royaume & la France. Il ſeroit avantageux pour cette Couronne, ſi elle pouvoit placer ſur le Trône de Pologne un Roi de la Maiſon de Bourbon. Auſſi avons-nous vû, qu'elle a toujours pouſſé ſes deſſeins de ce coté-là. *Henri* III. le dernier Prince de la Famille des Valois, fut Roi de Pologne avant que d'être Roi de France. Le Cardinal de Polignac ſe donna toutes les peines imaginables pour faire obtenir au Prince de Conti cette Couronne, lorsque le Trône fut vaquant par la mort de *Jean Sobieski*. Après le décès du Roi Auguſte I. il n'y eut ſorte de mouvemens que la France ne ſe donna, pour faire élire en ſa place *Staniſlas Leſchinski*, dont Louïs XV. étoit le gendre. Si jamais un pareil cas exiſtoit, la puiſſance de la France en acquerroit un nouveau poids. Le ſeul moyen pour y réuſſir, eſt celui de la Négociation ſoutenue par une abondante diſtribution de Ducats; ainſi que nous l'expliquerons plus amplement, en parlant de la Pologne & des conſtitutions de cette République.

Le Dannemarc.

Le *Dannemarc* eſt en état de fournir à la France, moyennant des ſubſides, douze à quinze mille Hommes; c'eſt pourquoi elle doit tâcher de s'en faire un Allié. Ce Païs d'ailleurs, tiré beaucoup de Marchandiſes & de Denrées de France, qui ſont payées principalement en Lettres de Changes ſur Hambourg ou Amſterdam; ce qui eſt d'un avantage infini pour le Commerce de la France. Le Dannemarc au ſurplus, tient le Péage du *Sond* en commun avec la Suède; objet de très-grande conſéquence pour tout le commerce du Nord. Par toutes ces raiſons, & par pluſieurs autres, il eſt bon que la France ménage la Cour de Copenhague,

autant que cela eſt compatible avec ſes autres vues, ſes alliances ou ſes intérêts.

La Suède. La *Suède* a été de tous tems Amie & Alliée de la France. Une certaine conformité d'eſprit & de caractère qui ſe rencontre dans ces deux Nations, mais encore plus un intérêt réciproque aſſez facile à développer, ont cimenté cette union. On peut dire que les Suédois ont le Coeur *fleurdeliſé*, & la France leur a payé presque ſans interruption, des ſubſides pour 10 à 12 mille hommes de Troupes. Ils ont préféré conſtamment les ſubſides de la France à ceux de l'Angleterre, lors même, que leurs troupes ont été marchandées à l'enchère par ces deux Puiſſances. Il y a d'ailleurs un Commerce réciproque entre ces deux Nations: car la Suède fournit une infinité de choſes néceſſaires à la bâtiſſe des Vaiſſeaux, & à la Marine en général, dont elle pourvoit la France, qui lui envoye ſes denrées & quelque peu de marchandiſes en échange. La Suède tient l'autre moitié du Péage du Sond, dont nous venons de parler. Il s'enſuit donc, que, pour toutes ces raiſons, la France doit toujours ménager l'amitié des Suédois, & ne pas perdre un Allié naturel. Nous ne parlerons pas ici de l'équilibre du Nord, que nous expliquerons en examinant les intérêts des Puiſſances qui le compoſent: mais c'eſt toujours un motif de plus qui doit engager la France à faire tout au monde pour être Maitre des Suédois. Cette Nation s'y prêtera d'autant plus volontiers, qu'elle a beſoin de l'argent des François, & qu'il y a des Régimens Suédois conſtamment au ſervice de la France, pour reſſerrer d'autant mieux les noeuds de l'amitié.

La Ruſſie. La *Ruſſie* joue depuis le règne de *Pierre* I. un grand rôle dans le Monde. Elle a des Armées nombreuſes par le moyen desquelles elle eſt capable de faire réuſſir, ou de traverſer bien des deſſeins, ſoit dans le Nord, ſoit en Pologne, ſoit en Allemagne. La Ruſſie entretient de plus, une flotte aſſez conſidérable, qu'elle pourroit faire agir non-ſeulement dans la Baltique, mais auſſi dans la Mer du Nord, & ailleurs. Nous en avons vu l'exemple en 1733., lorsque le Roi *Staniſlas* ſe trouva aſſiégé dans la Ville de Dantzig. Ce fut à cette occaſion, que les troupes Françoiſes & Moſcovites combattirent la première fois les unes contre les autres au desavantage des premières: mais auſſi le nombre des Combattans étoit-il inégal. Il ſe fait d'ailleurs un Commerce, quoique jusqu'ici peu conſidérable entre la France & la Ruſſie. Il eſt donc naturel, que la France recherche ſon amitié. Elle en a ſi bien ſenti la néceſſité, qu'elle vient de donner tout récemment le titre de *Majeſté Impériale* à la Czarienne. Les liaiſons entre ces deux Puiſſances ſont devenues ſi grandes, que même la révolution qui a placé l'Impératrice aujourd'hui régnante ſur le trône, a été fomentée & ſoutenue par la France. (*)

(*) Il eſt arrivé depuis quelque changement dans ces diſpoſitions réciproques. *Note de l'Editeur.*

§. XLIX.

## §. XLIX.

Envers la Porte Ottomane.

La *Porte Ottomane* entre pour beaucoup dans le ſiſtème François. L'Ambaſſadeur qui y réſide, a le pas ſur tous les autres Ambaſſadeurs. En effet, les Turcs peuvent tenir trois Etats Chretiens en échec, ſavoir la *Hongrie*, la *Ruſſie* & la *Pologne*. Que ne doit-on pas faire pour l'avoir dans ſes interets? Je ne parle point de ce que la Porte pourroit, eû égard à la République de Véniſe, au Roi de Naples & à l'Italie en général. Elle aura de grandes influences dans les affaires de l'Europe, toutes les fois qu'elle s'en aviſera: mais c'eſt un Ours qu'il ne faut pas déchainer ſans la dernière neceſſité (*). Trop heureux que les Turcs ne ſoient pas gens à tenter facilement des Conquêtes! La France a d'ailleurs un Commerce fort conſidérable en Turquie, à Smirne & dans toutes les Echelles du Levant. Il eſt donc de ſon intérêt de ménager l'amitié de la Porte, & l'on voit qu'elle y réuſſit. Cependant il importe pour le bien de l'Europe, que la France & tous les Princes Chrétiens, à ſon exemple, traitent les Turcs avec fierté, pour ne pas les laiſſer empiéter, & cauſer par-là des maux qui ſeroient-peut-être irréparables.

Je ne parle point des *Algériens*, *Salétins*, & autres Pirates de la côte de Barbarie. Il n'y a pas de grande Politique à obſerver avec eux; & la France eſt en état de les châtier, lorsqu'ils ne reſpectent pas ſon Pavillon. (†)

(*) La Ruſſie le fait danſer maintenant. *Note de l'Editeur.*

(†) Mr. Bielfeld n'a pas indiqué les Auteurs qu'il faut conſulter ſur la France. Cette énumération ſeroit trop longue & ſuperflue. Le Préſident *Hénault* peut ſervir ſeul de guide, quoiqu'il ne ſoit pas infaillible. *Note de l'Editeur.*

# CHAPITRE IV.

## DE L'ANGLETERRE.

### §. I.

Grande-Bretagne.

L'Angleterre & l'Ecoſſe réunies enſemble forment le Royaume de la *Grande-Bretagne*, qui eſt un des plus conſidérables de l'Europe par ſon étendue, par ſa ſituation, par ſes richeſſes, par ſes poſſeſſions dans les Indes, par ſon Commerce, par ſa Navigation, par ſes Flottes, & par ſon crédit chez les autres Nations.

Angleterre.

L'Angleterre en ſon particulier a 60 Milles d'Allemagne de largeur, à compter depuis l'Occident juſqu'à l'Orient, & 80 de longueur, du Midi au Septentrion.

Ecoſſe.

L'Ecoſſe a 60 Milles de long du Midi au Septentrion, ſur 40 de large de l'Occident à l'Orient. Ces deux Royaumes ne ſont qu'une ſeule Iſle.

Irlande.

L'Irlande eſt une autre Iſle ſéparée de l'Angleterre par un détroit. Elle a du Midi au Septentrion près de 60 milles de longueur, & 30 milles de largeur de l'Occident à l'Orient.

### §. II.

Avantages de la ſituation.

Il n'eſt pas beſoin de prouver, que la Grande-Bretagne eſt formidable par cette ſituation. Chacun ſent, qu'un rempart formé par la Mer, doit mettre ce Royaume à l'abri de toute inſulte, pourvû que ſa Marine ſoit bien entretenue.

La Mer qui environne cette Iſle, fait encore qu'elle peut ſe paſſer d'un grand nombre de rivières; auſſi ne trouvons-nous en Angleterre aucun fleuve conſidérable, ſi l'on en excepte la Tamiſe, qui peut paſſer pour un des plus beaux du Monde, par ſa largeur, par ſon égale profondeur, par ſes ſuperbes bords, & par l'immenſe quantité de Navires, dont il eſt ſans ceſſe couvert. La Tamiſe eſt le ſoutien de Londres, la première Ville de l'Univers pour le Commerce, & pour la Navigation.

### §. III.

Productions.

Les Productions du Païs conſiſtent en grains, ſur-tout en froment, car on n'y ſéme presque point de ſégle; en orge, houblon & autres ingrédiens néceſſaires pour braſſer la meilleure Bierre du Monde; en laine,

en

en plomb, en étain, &c. Le vin n'y croit point, non plus que l'huile: le bois, ſur-tout celui de chêne, y eſt admirable, mais en petite quantité. Les chevaux, les bœufs, les moutons, & tous les beſtiaux en général y ſont excellens. Au reſte, le terroir y eſt admirable, & la température de l'air fort douce. Toutes les choſes néceſſaires à la vie y viennent; mais il n'y en a pas aſſez pour en fournir à d'autres païs. Il s'enſuit, que ſi l'Angleterre n'avoit que les productions naturelles de ſon terroir pour ſervir de matière & de fond à ſon Commerce, ce commerce ſeroit peu de choſe.

## §. IV.

Manufactures.

Mais les manufactures & la navigation ſuppléent abondamment à tout ce qui peut manquer aux Anglois du coté des productions. Quant aux manufactures, il ſe fabrique en Angleterre les meilleurs draps, & en général les meilleures étoffes de laine de l'Europe. Les draps Anglois ſont de deux eſpèces. Les plus fins ſont faits de laine d'Eſpagne, & les draps communs de laine du Païs. Il n'y a pas de Nation qui ſache ſi bien tirer parti des laines de Ségovie; & voilà pourquoi ſes draps fins ſont ſi fort recherchés. Les draps communs le ſont par un autre coté, qui eſt le bon marché à proportion de la bonté. Car comme il eſt défendu ſous peine de la vie de faire ſortir une once de laine d'Angleterre, les Fabriquans s'en ſervent avec un avantage infini, & c'eſt ce qui encourage ſi fort leurs manufactures, ſurtout celles qui ſont établies dans le Comté d'*Yorck* & aux environs d'*Exom*. On prétend même que les Seigneurs de la Chambre-Haute ſont aſſis ſur des eſpèces de Sophas, ou Sacs de laine, pour les faire ſouvenir de la loi qui défend l'exportation des laines, & du grand objet de la Politique Angloiſe, qui eſt l'encouragement des manufactures. Les Fabriques de ſoie, de demi-ſoie, de camelots, d'étoffes de poil de chévre, de bas, de toiles de cotton imprimé, y ſont fort bonnes; & il s'en fait un débit prodigieux. Les Anglois travaillent encore admirablement bien toutes ſortes de bijouteries, de même qu'en acier, en bronze, en ménuiſerie, & en cuir. Ils font des montres excellentes & toutes ſortes d'ouvrages d'horlogerie, des verres, des glaces, des chapeaux, des harnois pour les chevaux, des inſtrumens de toute eſpèce; & font tout cela dans la plus grande perfection. Ils impriment très-bien, & ont d'aſſez bons graveurs. J'ai remarqué cependant, qu'ils n'excellent pas dans le deſſein, & il eſt ſingulier que l'Angleterre n'ait jamais produit aucun célèbre Peintre ou Sculpteur. Ceux qui y ont travaillé avec ſuccès étoient étrangers. Au reſte, on peut dire que les Anglois finiſſent tous leurs ouvrages parfaitement, & avec une exactitude infinie. Ils n'ont pas tout le goût ni l'invention des François. Toutes ces manufactures en général forment la ſeconde branche du Commerce des Anglois.

## §. V.

Navigation. Mais le troiſième Article, & qui eſt le plus conſidérable, c'eſt leur Navigation qui ſurpaſſe toutes celles des autres Nations du Monde. Situés presque au milieu de l'Europe, ſur un détroit par où les Vaiſſeaux qui font route vers l'Orient ou vers l'Occident, ſont obligés de paſſer; aïant quantité de bons Ports, & une côte très-ſûre, ils ſont en état d'étendre leur Commerce dans toutes les parties du Monde. D'ailleurs, tout ce qui a du raport à la navigation, ſoit pour l'intelligence de la Marine, ſoit pour la conſtruction des Vaiſſeaux, eſt porté au plus haut point de perfection en Angleterre. La Mer en un mot eſt l'élément des Anglois, & ils en ſavent profiter. Ils vont dans le Nord acheter les bois, le goudron, le chanvre, le fer, le cuivre & les autres productions du Païs. Les Villes de Hambourg & de Brême, leur fourniſſent les toiles, & en général tout ce que produit l'Allemagne. Ils tirent de France du Sel, des fruits, & du Vin, mais le moins qu'ils peuvent. L'Eſpagne leur donne auſſi quelques vins, de l'huile, des laines, des fruits, & autres denrées. L'Italie leur livre des marbres, des citrons, des oranges, des vins, des confitures & d'autres friandiſes. Le plus grand Commerce eſt avec le Portugal dont ils prennent presque tous leurs vins, leurs fruits & autres denrées du crû de ce Royaume. Ils renvoient dans tous ces endroits, ou des ouvrages des Manufactures d'Angleterre, ou des Marchandiſes des Indes, ou de celles qu'ils ont achetées des autres Nations. Ces échanges perpétuels, cette circulation continuelle, forment le Commerce immenſe des Anglois, & comme ils débitent presque partout plus qu'ils n'achètent, ils tirent l'excédent ou en bonnes Lettres de change, ou en Or & en Argent en barre, & ce ſurplus du Bilan général devient la ſource des richeſſes que l'Angleterre accumule tous les ans, & qui lui fourniſſent les moyens de figurer dans l'Europe.

## §. VI.

Poſſeſſions dans les deux Indes. Après avoir parlé du Commerce des Anglois, voyons quelles ſont leurs poſſeſſions dans les Indes tant Orientales qu'Occidentales, ſur lesquelles ce Commerce eſt en partie fondé.

Ils ont en *Afrique* 1.) le Capo Corſo; 2.) Eniachan dans la Guinée; & 3.) l'Isle de Ste. Hélène.

En *Aſie*, ils ne poſſèdent pas de vaſtes Provinces, ni des Forteresſes conſidérables. Ils ont un Commerce fort important à Sumatra, ſur la côte de Coromandel, & ſur celle de Malabar. On a bâti par-ci par-là de petits forts pour la ſûreté de ce Commerce.

En *Amérique*, & ſur-tout dans la partie Septentrionale, ils ont 1.) Terre-Neuve; 2.) la Nouvelle-Angleterre; 3.) la Nouvelle-Ecoſſe, 4.) la Nouvelle-Yorck; 5.) le Nouveau-Jerneſey; 6.) la Penſilvanie; 7.) le Mariland; 8.) la Virginie; 9.) la Caroline; 10.) la Baye de Hudſon;

ſon ; 11 ) l'Iſle de la Jamaïque ; 12.) les Barbades ; 13.) les Barbudes ; 14 ) Ste. Luce ; 15.) St. Vincent ; 16.) St. Dominique ; 17.) Antejo ; 18.) Montſerrat ; 19.) Néwis ; 20.) St. Chriſtophle ; 21.) Anguila ; 22.) Bahama ; 23.) & les Bermudes.

Le trafic que les Anglois font dans toutes ces Colonies, forme la quatrième branche de leur Commerce ; & pour le faire avec d'autant plus de ſuccès, ils ont établi différentes Compagnies. La première eſt la fameuſe Compagnie des Indes Orientales, qui a un fond d'un million & demi de Livres Sterling. Le Commerce qu'elle fait, s'étend depuis l'Arabie jusqu'à la Chine ; & on a établi dans tout ce vaſte chemin de bons Comptoirs pour la facilité de ce négoce & de la navigation.

Le Commerce de l'Afrique commence à Salé, & s'étend jusqu'au Cap de Bonne-Eſpérance. Il ſe fait également par une Compagnie octroyée.

Pour celui de l'Amérique, ils ont établi la Compagnie des Indes Occidentales ; & dans toute l'Amérique Septentrionale les Colonies en dépendent.

On peut appeller une cinquième branche du Commerce, celui qu'ils font en Turquie & dans les Echelles du Levant. La fameuſe Reine Eliſabeth a établi pour cet effet la Compagnie du Levant, avec un fond conſidérable. Voilà qui peut ſuffire pour donner une idée générale du Commerce des Anglois.

## §. VII.

Indépendanment des Poſſeſſions dans les Indes, l'Angleterre a encore l'Iſle de *Minorque* dans la Mer Méditerranée, & la Forteresſe de *Gibraltar*, ſur le Détroit du même nom. Elle poſſède auſſi les Isles de *Jerneſey* & de *Jarſey* dans le Canal ſur les côtes de France. Autres Poſſeſſions.

## §. VIII.

L'Angleterre en particulier eſt extraordinairement peuplée. La ſeule Ville de Londres contient au-delà d'un million d'habitans. Mais auſſi doit-on convenir que cette Capitale eſt trop grande en comparaiſon du reſte de l'Etat. C'eſt une tête monſtrueuſe ſur un corps de médiocre grandeur. Londres attire, pour ainſi dire, toute la Nation dans ſon ſein ; elle dépeuple la Campagne, & abſorbe le commerce du reſte du Royaume. C'eſt un défaut qu'elle a de commun avec Amſterdam, qui ruine les autres Villes de la Province de Hollande. Malgré cela, on ne ſauroit dire que le reſte des Villes & des Provinces de l'Angleterre ſoient déſerts. Les Villes de Briſtol, d'Exom, d'Yorck, & grand nombre d'autres, fourmillent d'habitans. Les Calculateurs Politiques ont ſupputé autrefois qu'il y avoit dans tout le Royaume dix mille Paroiſſes, & environ ſix millions d'ames. D'autres ont calculé plus juſte, & ont fait voir depuis, que l'Angleterre contenoit deux millions, trois cent trente mille, qua- Population.

tre cent & vingt familles, ce qui feroit près de douze millions d'habitans, en comptant ſeulement 5 perſonnes par famille. On diroit au premier coup d'oeil, que cette multitude d'habitans pourroit bien fournir à l'Etat cinq cent mille ſoldats: mais on ſe tromperoit en formant un ſemblable calcul, & en voici les raiſons. 1.) C'eſt un décompte ordinaire que celui des femmes, des vieillards, des enfans, & en général de toutes les perſonnes qui ne ſont pas en état de porter les armes. 2.) Les manufactures des Anglois occupent un très-grand nombre d'ouvriers, que l'on ne ſauroit employer à la guerre ſans ruïner de fond-en-comble le Commerce, & par-conſéquent le ſoutien de la Nation. 3.) Un très-grand nombre d'Anglois ſe deſtinent au Commerce en général. 4.) Il y a conſtamment une prodigieuſe quantité d'hommes qui ſervent à la Navigation, & ſont ainſi répandus dans toutes les Mers ou dans tous les Ports du Monde. 5.) La Marine de l'Etat même exige un nombre conſidérable de matelots. 6.) Les Colonies dans les Indes emportent quantité d'Anglois. 7.) Un très-grand nombre d'hommes travaillent dans les Chantiers & à la bâtiſſe de Vaiſſeaux. Je ne parle point de ceux qui ſont employés à cultiver la terre, parce que cela eſt ordinaire à toutes les Nations: mais il eſt certain que, par toutes ces raiſons, l'Angleterre ne peut guères entretenir en tems de paix au-delà de 32 mille hommes de Troupes de terre, & un nombre conſidérable de matelots à la paye de l'Etat.

## §. IX.

Troupes. Les levées pour les Troupes ſe font avec une facilité étonnante; mais pour le ſervice de la Mer, on eſt obligé d'enrôler les Matelots par force, & de les prendre à bord des Navires Marchands, ou ailleurs, quelque part qu'on les trouve. Cette Nation, d'ailleurs ſi jalouſe de ſa liberté, ſouffre cet uſage, & ne le regarde point comme une violence; parce que le Parlement le veut ainſi, & que le ſalut de l'Etat l'exige. Mais le Commerce en ſouffre infiniment, parce que la Navigation ſe trouve par-là interrompue. Quant aux Troupes de terre, 30 mille hommes paroiſſent ſuffire pour garder l'Angleterre & garantir cette Iſle de toute inſulte: les Flottes étant naturellement obligée de faire le reſte. Nous ſommes dans l'idée que tous les Peuples du Monde ſont braves, lorsque leurs armées ſont bien diſciplinées & bien menées; mais on peut dire des Anglois en particulier, qu'ils ſont intrépides, ardens, & vifs dans l'attaque, pour ne pas dire furieux. Mais ils ne paroiſſent pas propres pour eſſuïer les incommodités & les fatigues de la guerre, étant trop accoutumés à vivre chez eux dans l'abondance. Les Troupes Angloiſes ſont bien payées & bien habillées; elles ont de belles armes, & la Cavalerie eſt parfaitement bien montée. En tems de paix la diſcipline eſt fort relâchée en Angleterre; mais elle eſt extraordinairement ſévère en tems de guerre, ſurtout quand les Troupes ont paſſé la Mer. Cette maxime cependant n'eſt pas

trop

trop bonne: car il faut accoutumer de bonne-heure à la diſcipline qu'on eſt obligé d'obſerver enſuite au beſoin.

## §. X.

Rien n'eſt plus beau, plus parfait, ni mieux entendu & entretenu que la Marine des Anglois. Leurs Vaiſſeaux ſont admirablement bien conſtruits: le bois, la ferraille, les cordages, & tous les autres matériaux ſont choiſis. On ne ſauroit croire combien les Anglois rafinent ſur tout ce qui a du raport à cet objet, qui eſt le premier pour cette Nation. Leurs Vaiſſeaux de Guerre ſont bâtis fort pointus vers la proue, & larges vers la pouppe. Cela fait qu'ils fendent mieux les vagues & ſont excellens voiliers. Les Vaiſſeaux François & Hollandois au contraire ſont larges & arrondis par la proue, ce qui les rend plus lourds. Cette différence de coupe produit l'effet que voici. Les Vaiſſeaux Anglois, par la nature de leur conſtruction, jointe à la perfection de la manœuvre Angloiſe, virent & revirent avec une agilité étonnante, préſentant à chaque inſtant un autre bord, & lâchant de fréquentes bordées. Mais, d'un autre coté, les Hollandois & les François ſont plus fermes ſur l'eau: ſemblables à des Châteaux flottans, ils réſiſtent mieux aux efforts du Canon ennemi, & ſont fort difficiles à ébranler. Cependant les plus habiles Marins préfèrent les Vaiſſeaux Anglois. Quant à l'équipage, il faut remarquer que la Navigation ordinaire des Anglois forme leurs Matelots, que l'on enrôle par force, (ainſi que nous venons de le dire) pour le ſervice des Flottes en tems de guerre. L'Angleterre a une double pépinière de ces Matelots. L'une eſt le Commerce des charbons de terre, que de petits Navires vont chercher à Newcaſtle & dans les autres Ports de l'Ecoſſe pour les transporter en Angleterre, & dont il y a toujours une prodigieuſe quantité en mer. La ſeconde pépinière eſt la pêche de la Morue, que les bâtimens Anglois vont prendre à Terre-Neuve pour la vendre en France, en Eſpagne & en Portugal, ſurtout vers le tems du Carême. C'eſt dans ces deux navigations que ſe forment les Mariniers Anglois, & qu'ils font leur apprentiſſage. Au reſte, ce ſeroit un grand malheur pour l'Angleterre, ſi par une guerre funeſte, & par des échecs réïtérés, le fond de ſes Matelots venoit à s'épuiſer. Car on ne recrute pas auſſi facilement pour le ſervice de la Mer que pour les Troupes de terre. Il faut un tems infini pour dreſſer un Matelot, pour le mettre en état d'entendre la manœuvre, & de ſervir ſur un Vaiſſeau. Ce n'eſt même qu'au détriment du Commerce, qu'on eſt obligé d'enlever les Matelots des Navires Marchands. Cependant, dans un extrême beſoin, l'Angleterre auroit une dernière reſſource en tirant des manœuvres de la Côte de Barbarie. Marine.

## §. XI.

Revenus. Les Revenus de l'Angleterre ſont immenſes ; & il eſt impoſſible d'en déterminer la ſomme ; car le Gouvernement trouve toujours un moyen de ſe procurer autant d'argent qu'il veut. Il s'agit ſeulement d'avoir le conſentement du Parlement pour les ſubſides dont le Roi a beſoin ; on n'eſt jamais fort embarraſſé des fonds d'où on les peut tirer. La Nation entretient les Troupes, la Marine, & paye toutes les dépenſes du Royaume. La Caiſſe Nationale deſtinée à cet uſage, ſe nomme l'*Echiquier*, ou le Tréſor Royal, qui eſt dirigé par un Chancelier & pluſieurs Commis, dont les emplois ſont fort lucratifs. C'eſt auſſi la Nation qui donne au Roi une ſomme par an pour ſon entretien & pour celui de ſa Maiſon. On appelle cet Etat la *Liſte Civile*. Il eſt aſſez ſingulier que le Roi ait la liberté de contracter des dettes ſur ce fond, & qu'en cas de mort le Succeſſeur au Trône ne ſoit pas obligé de les acquiter. Ceux qui ſeroient dans l'idée d'épuiſer les Finances d'Angleterre, ſe tromperoient fort, & ne pourroient qu'être étrangement ſurpris en voyant après pluſieurs années d'une guerre ruïneuſe, que le Parlement accorde au Souverain des ſommes immenſes & les trouve presque ſans peine. Deux ſources intarriſſables produiſent cette abondance : C'eſt le Commerce & le Crédit public. Le Commerce ne ſauroit qu'apporter de prodigieuſes richeſſes dans le Royaume : & il ne faut aucune démonſtration pour le prouver. Le Crédit eſt le pivot ſur lequel roulent les fonds publics ; & c'eſt-là la ſeconde reſſource. Il n'y a guères de Païs dans l'Europe dont les ſujets n'ayent placé beaucoup de Capitaux dans les fonds d'Angleterre. Le ſeul Canton de Berne y a des ſommes prodigieuſes. On ſait que la Hollande a conſidérablement gagné par ſon Commerce, & que les intérêts y étoient fort bas, tandis qu'ils étoient aſſez hauts en Angleterre pour être employés dans les Actions. Il eſt incroyable combien d'argent l'Angleterre a attiré par ce moyen ; & on diroit que presque toutes les richeſſes de l'Europe ſont venues ſe perdre dans cet abîme. Il faut conſidérer d'ailleurs, que les principales guerres où l'Angleterre peut s'engager, ſe font par Mer, & que toute Guerre par Mer ne coute presque rien à cette Nation. Les Vaiſſeaux ſe conſtruiſent dans le Royaume, les proviſions s'y font de même, & le matelot auſſi bien que le ſoldat qui eſt employé ſur la flotte, ne ſauroit dépenſer ſa paie que ſur ſon bord. Or tout cet argent retourne en Angleterre, & il n'en paſſe pas un ſol chez l'Etranger. On pourroit même dire, qu'il en revient un profit au total de la Nation par la circulation des eſpèces. Deux choſes ſont onéreuſes à l'Angleterre : *la guerre* qu'elle eſt obligée de faire quelquefois dans le Continent, & *les ſubſides* qu'elle paye presque continuellement aux Puiſſances Alliées pour les troupes étrangères. C'eſt là un argent qui ſort réellement de la maſſe générale répandue dans le Royaume.

Les dettes de la Nation à la vérité ſont exorbitantes ; & il y a d'habiles Calculateurs qui prétendent, que l'Angleterre n'auroit pas de quoi les acquit-

quitter, quand même on vendroit tout le Royaume arpent par arpent, en y ajoutant les effets réels qui s'y trouvent. Mais la Politique Angloiſe ne s'en embaraſſe guères; & bien loin d'enviſager ces dettes comme un mal, elle y fait conſiſter ſa proſpérité & ſes reſſources. On a cependant établi un fond pour le payement de ces dettes, que l'on nomme le *Sinking-fond*, ou fonds d'amortiſſemens: mais dans les beſoins cet établiſſement eſt une nouvelle reſſource, & fournit de nouveaux fonds à emprunter.

Ce qui contribue beaucoup à ſoutenir le crédit public en Angleterre, & à faciliter le Commerce, c'eſt l'établiſſement de la Banque publique. C'eſt là où les richeſſes des Anglois ſont, pour ainſi dire, en dépôt; & ils en diſpoſent, moyennant un Billet de Banque payable au Porteur, qu'ils appellent dans leur langue *A bank-note*.

## §. XII.

La forme du Gouvernement eſt mixte, c'eſt-à-dire, qu'elle tient de la Monarchie, de l'Ariſtocratie & de l'Oligarchie. Car le Peuple a le droit d'élire ſes députés au Parlement: ce Parlement eſt compoſé des Grands du Royaume, qui gouvernent l'Etat, & le Roi règne ſur toute la Nation. C'eſt un proverbe commun en Angleterre, de dire: *le Roi règne, le Parlement régit, & le Peuple élit.* Dévéloppons ces idées. On ſait qu'il y a huit Droits que l'on nomme *Régaux*, ou *droits de Majeſté* affectés à la Souveraineté, ſavoir: 1.) de faire la paix; 2.) de déclarer la Guerre; 3.) d'exercer la juſtice; 4.) de nommer aux magiſtratures & aux autres emplois civils & militaires; 5.) d'envoyer & de recevoir des Ambaſſadeurs; 6.) de faire des Traités & des Alliances; 7.) de régler la Légiſlation, & 8.) de diſpoſer des impoſitions & des finances. La nation Angloiſe a partagé ces Droits Régaux avec ſes Monarques, enſorte que les ſix premiers ſont demeurés au Roi, & que les deux derniers ont été réſervés à la Nation. Pour faire donc des loix d'autant plus ſalutaires, & afin que le Peuple ne fût point accablé par des taxes injuſtes ou inutiles, on a établi un Parlement qui dirige ces deux parties eſſentielles du gouvernement. Forme du Gouvernement.

Ce Parlement ſe diviſe en *Chambre-baſſe* & en *Chambre-haute*. La Chambre-baſſe eſt compoſée de 558 Membres, ſavoir 513 pour l'Angleterre, & 45 pour l'Ecoſſe, qui ſont les Repréſentans des Comtés & des Villes des deux Royaumes. Ces Membres ſont élus par tous les Citoyens; & c'eſt en quoi conſiſte toute l'autorité du Peuple. La Chambre-haute eſt compoſée des Archevêques, des Ducs & Pairs de la Grande-Bretagne, des Evêques, des Marquis, Comtes, Vicomtes, Barons, ſavoir 188 pour l'Angleterre, & 16 pour l'Ecoſſe, faiſant en tout 204 perſonnes. Toutes les réſolutions qui ſe prennent au Parlement, ſont ſoumiſes à l'approbation du Roi; & lorſque ce Monarque y a donné ſon conſentement, on appelle le réſultat *un Acte de Parlement*, qui devient auſſitôt une Loi fondamentale, à laquelle les Anglois ont coutume d'obéir aveu-

aveuglément, & même ſans répugnance. Les propoſitions ſe font d'abord à la Chambre des Communes; & paſſant de là par celle des Seigneurs, elles parviennent juſqu'au Roi. Les réſolutions doivent paſſer à la pluralité des voix, & toutes les affaires ſont débattuës *verbalement* avant que de voter. Depuis le règne de *George* I., le Roi a presque toujours été le Maitre du Parlement, & l'a fait entrer dans toutes ſes vues; ce qui auparavant ſouffroit beaucoup de difficultés. Le Chevalier *Robert Walpole*, qui mourut Comte d'Oxford, & qui ſous le règne des deux derniers Rois faiſoit les fonctions de Premier-Miniſtre, & en avoit tout le crédit, étoit l'homme du Monde qui connoiſſoit le mieux l'Etat, les Loix, le fort & le foible du Royaume, & le génie de la Nation. Il trouva d'abord le moyen de rendre le Roi Maitre des voix dans la Chambre des Communes; ce qui eſt l'eſſentiel. Par des largeſſes & par des emplois conſidérables, il gagna ce qu'on appelle en Angleterre *une grande Majorité en faveur de la Cour*. Etant une fois parvenu à ce but, il obtint du Parlement non-ſeulement les déniers néceſſaires pour les beſoins de l'Etat, mais encore le ſurplus néceſſaire pour faire élire au Parlement prochain des Créatures de la Cour, & pour gagner encore les nouveaux membres qui pourroient lui être contraires. Cette maxime s'eſt toujours pratiquée depuis; & le Miniſtère met d'abord les nouveaux membres du Parlement dans ſes intérets, ſoit en leur faiſant entrevoir des emplois lucratifs, ſoit en leur diſtribuant le reſte des fonds que le Parlement précédent avoit accordé au Roi. Il faudroit une affaire qui révoltât horriblement la Nation pour détruire cette amorce, & pour faire échouer les projets de la Cour. Au reſte, on ſait que le Parlement ſe renouvelle tous les ſept ans, & qu'il tient ſes ſéances depuis le mois de Novembre juſqu'à la fin d'Avril. La convocation auſſi bien que la prorogation, dépend du Roi.

## §. XIII.

**Droits du Roi & leur limitation.**

Quoique nous ayons dit plus haut, que le Roi exerce ſix Droits Régaux, ſon pouvoir eſt cependant limité à cet égard par les Loix fondamentales du Royaume, & par des raiſons de Politique qu'il eſt obligé de mettre en uſage pour ſe concilier l'affection du Peuple. C'eſt ainſi qu'il a le pouvoir de déclarer la Guerre, ou de conclure la paix, mais il ne ſait ni l'un ni l'autre ſans avoir conſulté le Parlement, dont il a beſoin pour les Subſides néceſſaires à l'entretien des Troupes & aux autres dépenſes. Il diſpoſe des Charges Civiles & Militaires, mais après avoir donné un emploi, une penſion &c. il ne ſauroit en dépouiller celui qui en eſt une fois en poſſeſſion, à moins que ce ne ſoit un mauvais ſujet qui ait commis quelque crime condamné par les loix, & qui par-conſéquent en ſoit privé par les Tribunaux de Juſtice. Il ſigne & confirme toutes les ſentences Criminelles; il peut faire grace, mais il ne ſauroit aggraver une ſentence. En général un Roi d'Angleterre peut faire autant de bien qu'il

qu'il en veut, mais il ne ſauroit faire directement du mal à perſonne. Il peut enfin conclure des Traités & des Alliances avec les autres Souverains; mais ces Traités ſont mis enſuite ſous les yeux du Parlement, qui les examine ſoigneuſement, & en fait connoître ſon ſentiment au Roi avec beaucoup de liberté. Le Roi au jour de ſon ſacre, eſt obligé de confirmer par ſerment les Conſtitutions du Royaume, & de s'engager à les maintenir, & à les faire ſervir de baſe à ſon Gouvernement.

## §. XIV.

Affaires étrangères.

Au reſte, les affaires publiques ou étrangères ſont miſes en délibération dans un Conſeil-privé; & les Sécrétaires d'Etat les expédient. Il y a deux Sécrétaires d'Etat, un pour la partie Méridionale de l'Europe, & l'autre pour la partie Septentrionale. Le Conſeil de Guerre eſt pour les affaires Militaires; le bureau de l'Amirauté pour la Marine; le Chancelier de l'Echiquier eſt à la tête des Finances, & le Grand-Chancelier eſt le Chef des affaires de Juſtice.

## §. XV.

Clergé & Religion.

Quoique les Anglois ſoient de tous les Peuples du Monde le moins ſujet aux préjugés, & celui qui penſe le plus librement, l'Etat Eccléſiaſtique y eſt cependant fort reſpecté, & le Clergé y a du Crédit. Il y a deux Archevêques, celui de Cantorberi & celui d'Yorck. Le premier eſt Primat du Royaume, & met à la tête de ſes Mandemens: *Nous, par la grace de Dieu* &c. Il a ſous lui 21 Evêques. Le ſecond n'a que 3 Evêques ſous lui. Les Archevêques & les Evêques repréſentent l'Egliſe Anglicane, & ont par cette raiſon voix & ſéance au Parlement. On peut juger par-là combien ils influent dans les affaires publiques. Les Anglois, en ſortant du Papisme, ont conſervé ces diſtinctions Eccléſiaſtiques, pour entretenir l'émulation dans une profeſſion où les habiles gens ſont ſi néceſſaires. Au reſte les Anglois ſont fort attentifs, & ont raiſon de l'être, à ce que la Religion Catholique Romaine ne faſſe de trop grands progrès, ſurtout en Ecoſſe & en Irlande. La famille proteſtante qui occupe maintenant le trône, ſeroit en danger ſi les Catholiques augmentoient trop en pouvoir, & pouvoient faire éclater leur prédilection pour le Prétendant. C'eſt auſſi par la même raiſon, qu'il eſt défendu ſous peine de mort à tout Moine ou Eccléſiaſtique régulier, de paroître publiquement dans un des trois Royaumes, ou même de s'y introduire en cachette. Cette défenſe a ſurtout en vue *les Jéſuites*, qui ne ſauroient vivre dans un Etat ſans ſe mêler des affaires politiques. Quelque porté que je ſois à la tolérance, je ne puis qu'approuver cette maxime des Anglois. Car, dès que les maximes d'une Religion en général, ou les principes d'un Ordre en particulier, ſont tels, que l'Eccléſiaſtique ſe mêle directement ou indirectement du Civil, cette Religion ou cet Ordre, devien-

nent dangereux à l'Etat, & on ne doit pas les ſouffrir. Au reſte, la Religion dominante en Angleterre eſt celle qu'enſeigne l'Egliſe Anglicane; & c'eſt une loi fondamentale, que le Roi, au jour de ſon Couronnement, doit communier ſelon le rite de cette Egliſe; ce qui exclut du Tróne d'Angleterre tout Prince qui fait profeſſion d'une Religion différente.

## §. XVI.

Remarques ſur l'Ecoſſe.

Voilà ce qui regarde l'Angleterre: diſons encore quelques mots ſur l'Ecoſſe en particulier. Ce païs eſt pauvre, deſtitué de Commerce, & produiſant peu de choſes. Il y a cependant d'aſſez bons pâturages, & les mines de charbon de Terre ſont d'un grand raport. Les autres mines qu'on y trouve, ne ſont pas d'importance. Les manufactures y ſont négligées & peu conſidérables; le Commerce y eſt fort borné, & il n'y a preſque point de Navigation. Les Ecoſſois pêchent la morue & les harangs ſur leurs côtes; mais ils n'en font que peu, ou plutôt point de débit chez les Etrangers.

L'Ecoſſois eſt bon Soldat, & il y a des Régimens de Montagnards qui dans les occaſions ont très-bien fait leur devoir. Sans entrer dans le détail de l'ancienne forme de gouvernement qui ſubſiſtoit autrefois en Ecoſſe, & qui appartient à l'Hiſtoire, nous dirons que ſous le règne de la Reine *Anne*, en 1707., on a fait un acte d'incorporation ou de réunion de ce Royaume avec l'Angleterre, qui conſiſte en XXV. Articles dont voici les principaux, & qui peuvent nous mettre au fait de la connexion Politique qui ſubſiſte entre ces deux Etats. 1.) L'Angleterre & l'Ecoſſe ne ſeront déſormais plus ſéparés, mais formeront un ſeul & même Royaume. 2.) Les deux Royaumes n'auront qu'un ſeul Parlement, qui s'aſſemblera à Londres, & les Ecoſſois auront XVI. voix dans la Chambre des Seigneurs, & XLV. dans celle des Communes. 3.) Tout Catholique ou toute perſonne mariée à un Catholique, perdra ſon droit de ſucceſſion. 4.) Il y aura dans l'un & l'autre Royaume, même Monnoye, même poids, & même meſure. 5.) Les deux Nations auront la liberté de négocier par-tout où elles le jugeront à propos. 6.) Lorsque l'Angleterre contribuera un Million, l'Ecoſſe ne payera que 50 Mille Livres Sterlings, & ainſi la vingtième partie. 7.) Les Ecoſſois n'entretiendront que 12 Mille hommes de Troupes. 8.) La Religion dominante en Ecoſſe ſera la Presbitérienne; l'Epiſcopale cependant y ſera tolérée. 9.) La Juſtice en Ecoſſe ſera adminiſtrée par ce qu'on appelle la *Seſſion*; & ce tribunal aura un Preſident & XIV. Conſeillers.

## §. XVII.

Remarques ſur l'Irlande.

L'Irlande eſt ſituée ſous un Climat beaucoup plus doux que l'Angleterre, & par-conſéquent plus fertile, ſurtout vû la bonté du terroir de cette

cette Isle Le Païs néanmoins eſt plus propre au pâturage qu'à produire des grains. La grande quantité d'abeilles qu'on y trouve, fait que le miel & la cire y abondent. Les Mines produiſent du plomb, de l'étain, du marbre &c. Il y croît du chanvre & du lin en quantité; & il y a beaucoup de laine. Les beſtiaux en général y ſont admirables; & delà vient cette immenſe quantité de viande ſalée, de beurre, de fromages & de peaux, que les Nations Etrangères en tirent, ſurtout pour les proviſions des Vaiſſeaux. On y a établi depuis quelque tems des Manufactures de toile avec ſuccès.

Les Irlandois ſont ſpirituels, induſtrieux, laborieux & braves; mais en même tems, faux, intriguans, quérelleurs, & enclins à la révolte. Il eſt certain que, vû le génie de la Nation, la bonté du terroir, l'excellence du Climat, qui eſt ſans contredit un des meilleurs de l'Europe, & la ſituation avantageuſe de l'Irlande pour la Navigation; ce Royaume ne manqueroit point de s'élever en peu de tems, peut-être aux dépens de l'Angleterre, ſi le Gouvernement Anglois ne mettoit de continuelles entraves aux Irlandois, & ne tenoit cette Nation ſous un véritable joug. Auſſi l'antipathie qui ſubſiſte entre les Anglois & les Irlandois, ſurpaſſe celle que l'on voit règner entre pluſieurs autres Nations qui ſe piquent d'une rivalité ouverte.

L'Irlande eſt gouvernée par un Vice-Roi, qui y préſide à toutes les affaires au nom du Roi de la Grande-Bretagne. Il y a un Parlement, mais qui n'a pas l'autorité de celui d'Angleterre, faiſant ſimplement les fonctions d'un Tribunal de Juſtice & d'un Collège de Finances. Il eſt défendu à tout Gentil-Homme Irlandois d'avoir chez lui des armes, de quelque nature qu'elles puiſſent être. Ils n'oſent entretenir qu'un certain nombre de chevaux; en un mot on leur ôte tous les moyens de fomenter quelque rebellion, ou du moins de la pouſſer fort loin. Presque tout ſe Païs étant Catholique, le Gouvernement porte une attention particulière à ce que cette Religion n'y faſſe pas de plus grands progrès; & elle employe même toutes ſortes de moyens pour l'éteindre petit-à-petit. Nous en dirons la raiſon plus bas.

## §. XVIII.

Voilà ce qui m'a paru le plus intéreſſant, & qui peut ſuffire, pour donner une idée de l'Etat intérieur de l'Angleterre. La Politique générale de cette Couronne ſe raporte à trois objets principaux, qui ſont 1.) la Navigation & le Commerce; 2.) le Prétendant & 3.) la Balance du pouvoir en Europe. Examinons ces trois Objets. Objets de la Politique générale de l'Angleterre.

Nous avons déjà fourni quelques idées ſur le Commerce des Anglois; ainſi nous ne ferons qu'y ajouter les conſidérations ſuivantes. Tous les Miniſtres Anglois qui réſident dans les différentes Cours de l'Europe, ſont chargés par leurs inſtructions de s'enquérir ſoigneuſement du Commerce de chaque Païs & de ſes progrès. Comme cet article eſt fort important

pour la Nation, ils y portent une attention très-ſoigneuſe. L'Angleterre a d'ailleurs avec la plupart des Nations des Traités de Commerce qu'elle renouvelle de tems-en-tems, en tâchant toujours de s'en rendre les conditions plus favorables. Dans les Villes Marchandes & dans les grands Ports de Mer des autres Royaumes, elle entretient des Conſuls qui ſemblent avoir des yeux de Linx pour tout ce qui peut contribuer au bien du Commerce & de la Navigation Angloiſe. Enfin on voit ſouvent cette Couronne faire des démarches de la plus grande conſéquence, conclure des Traités, rompre des Alliances, & accorder des conditions avantageuſes; le tout pour remplir ce but.

On ſait que *Jaques* II. fut le dernier Prince de la Maiſon de Stuart qui occupa le Trône d'Angleterre. Il avoit d'abord épouſé *Anne Hyde* dont il eut deux Princeſſes, Marie & Anne. La première fut mariée à *Guillaume* Prince d'Orange, & la ſeconde au Prince *George* de Dannemarc. L'une & l'autre étoient de la Religion proteſtante. Le Roi Jaques épouſa en ſeconde noces *Marie Béatrix*, Princeſſe de Modéne, qui étoit Catholique. C'eſt de ce ſecond Mariage qu'eſt iſſu en 1688. un Prince nommé *Jaques*, qui a pris le titre de *Prince de Galles*, & qui eſt ſi connu ſous le nom de *Prétendant*. Il a épouſé une Princeſſe Sobiesky, qui lui a donné deux Princes, ſavoir Charles né en 1720. & Henri Bénoit né en 1725. On n'ignore pas que cette famille qui forme les débris, vrais ou ſuppoſés de la Maiſon de Stuart, a été chaſſée du Trône d'Angleterre par le Prince d'Orange qui régna ſur la Grande-Bretagne ſous le nom de *Guillaume* III., & auquel ſuccéda la Princeſſe *Anne*. Après la mort de cette Princeſſe, la Couronne paſſa dans la Maiſon d'Hanover, & le Prétendant établit ſa réſidence à Rome. Nous n'entrons point dans la queſtion, ſi ce Prétendant eſt un Prince légitime ou non. Il eſt certain qu'il a joué de malheur, s'il eſt légitime: car on ne ſauroit concevoir par quelle bizarrerie ſes parens firent tout ce qui pouvoit le faire paſſer pour *ſubreptice*, en négligeant les formalités uſitées en Angleterre aux accouchemens des Reines, & cela dans un tems critique & ſi épineux pour la Succeſſion. Mais ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il a été exclu du Trône d'Angleterre, à cauſe de la Religion Catholique qu'il a embraſſée, par les Loix du Païs & par les actes pragmatiques que le Parlement a fait en faveur de la Maiſon d'Hanover. Reſte à diſcuter ſi des ſujets peuvent faire de ſemblables Actes contre un Prince né pour régner ſur eux? Quoiqu'il en ſoit, ces barrières n'empêchent point que le Prétendant ne forme de tems en tems des entrepriſes pour revendiquer ſes droits; pluſieurs Puiſſances de l'Europe le protégent, ou plutôt ſe ſervent de lui comme d'un inſtrument propre à remplir les vues de leur Politique, & il a même un parti conſidérable dans la Nation. (*)

Il eſt ſingulier qu'en Angleterre même, à meſure qu'on avance vers le Nord, on trouve le Peuple toujours plus attaché à l'ancienne maiſon de Stuart.

(*) Tout cela ſe réduit aujourd'hui preſque à rien. *Note de l'Editeur.*

Stuart. La Province d'Yorck, par exemple, eſt toute pleine de ſes partiſans. Dans Londres au contraire, auſſi bien que du coté de Briſtol & d'Exom, & plus on pouſſe vers l'Oueſt, plus on rencontre de *Royaliſtes*, le Prétendant n'y eſt qu'un *Etre de raiſon*. Au reſte, la plus grande partie de l'Ecoſſe & de l'Irlande lui eſt attachée. Cette circonſtance eſt plus dangereuſe pour le gouvernement préſent, qu'on ne le croiroit d'abord; car ces deux Royaumes ſont extrêmement propres à entretenir la Rebellion. Déjà dans le fond de l'Ecoſſe, & dans les Isles ſituées au Septentrion, les Anglois n'ont jamais été bien les maitres, même pendant la plus profonde paix. Les montagnes dont tout ce Païs eſt couvert, font qu'on ne ſauroit jamais exterminer entièrement des partis rebelles. Autrefois toute l'Ecoſſe étoit inacceſſible, & par-conſéquent indomptable: mais ſous le règne de *George* I. & II., le Gouvernement a trouvé moyen de pratiquer des grands chemins jusqu'au milieu du Royaume. Ces chemins ont couté des ſommes immenſes; on a aplani des montagnes & ſurmonté toutes les difficultés de la Nature. Les Ecoſſois ont conſenti à cet Ouvrage ſur les ingénieuſes rémontrances & ſur les belles promeſſes du Général *Weide*. La Cour ſe ſervit de lui pour faire entrevoir aux Ecoſſois les plus grands avantages pour leur Païs, s'il étoit d'un accès facile: mais ils ne remarquèrent point que c'étoit un moyen pour ouvrir l'entrée & le paſſage à de formidables armées. Cependant il eſt certain, que le Prétendant eſt toujours capable de ſe ſoutenir dans le fond de l'Ecoſſe, & de tenir les Anglois en échec, en faiſant une Guerre de chicane. Nous en voyons la preuve par celle qui y ſubſiſte dans le tems que nous écrivons cet ouvrage. L'Irlande eſt encore fort portée pour le Prétendant, & par ſa ſituation, elle peut toujours recevoir les transports que l'Eſpagne ou la France peuvent y envoyer pour favoriſer ce parti. L'enthouſiaſme de la Religion Catholique contribue beaucoup à inſpirer aux Ecoſſois & aux Irlandois, des ſentimens favorables aux Stuarts; & c'eſt pour cette raiſon, que le Gouvernement s'oppoſe avec tant de rigueur aux progrès de cette même Religion.

Le troiſième objet de la Politique Angloiſe, eſt le maintien de la Balance en Europe; & on entend par-là cet équilibre du pouvoir de toutes les puiſſances, dont on fait dépendre la ſûreté & le ſalut de chaque Etat en particulier. Cet équilibre ne ſauroit ſubſiſter que par le moyen des Alliances, qui ajoutent aux forces des plus foibles, & contrebalancent par-là la puiſſance des plus forts. C'eſt ainſi que, vû l'inégalité des forces de tous les Etats qui compoſent l'Europe, l'aſſociation de pluſieurs petites Puiſſances eſt oppoſée au pouvoir des plus formidables, & ſert de frein à leurs vues d'aggrandiſſement. Les plus anciens Peuples du Monde ont ſuivis cette maxime; mais très-ſouvent ſans ſuccès. Au reſte elle eſt fondée dans le Droit de la Nature, pourvû qu'on ne la pouſſe pas trop loin.

Cette balance, dont il n'avoit point été queſtion pendant pluſieurs Siècles, ſe renouvella, pour ainſi dire, d'elle-même, lorsque les Maiſons

d'Autriche & de Bourbon s'élevèrent à un ſi grand dégré de puiſſance, & qu'elles ſe donnèrent non-ſeulement de la jalouſie l'une à l'autre, mais auſſi qu'elles inſpirèrent à toutes les autres Puiſſances de l'Europe, la crainte d'être envahies. Ces Puiſſances ſe partagèrent bientôt, & embraſſèrent ou le parti de la Maiſon d'Autriche, ou celui de la Maiſon de Bourbon; ſelon que leurs intérêts différens ſembloient l'exiger. De pareilles Alliances ne pouvoient qu'augmenter la rivalité naturelle, & donner lieu à des guerres violentes, qui ont couté peut-être plus de 100 Batailles, & une effuſion prodigieuſe de ſang humain, ſans que juſqu'à ce jour il y ait rien de décidé. Il eſt facile de concevoir, par ce que nous avons déjà inſinué, que l'Angleterre s'eſt toujours fortement attachée à la Maiſon d'Autriche; & cette même maiſon ne ſubſiſteroit peut-être plus dans ſa ſplendeur, ſi la Grande-Bretagne ne l'eut ſoutenue en lui prodiguant ſes tréſors. Elle continue toujours à ſuivre ces principes; & dans les dernières guerres, on l'a vu ſoutenir avec une chaleur ſans égale, les intérêts de la Cour de Vienne. Cependant il nous paroit, que ce zèle eſt pouſſé au-delà des bornes que preſcrit la ſaine Politique, qui veut qu'on accommode toujours ſon ſiſtême général aux circonſtances particulieres, & qu'on ne ſe mette pas dans un danger éminent pour ſuivre avec opiniatreté un plan qu'on eſt toujours capable de reprendre, lorsque la ſituation des affaires change de face. Suivant cela, nous ſommes d'avis que l'Angleterre s'attache trop à la Maiſon d'Autriche. Ce ſiſteme étoit bon, lorsque cette Maiſon gouvernoit, pour ainſi dire, deſpotiquement l'Allemagne, & qu'il n'y avoit dans l'Empire aucune puiſſance qui pût égaler en quelque maniére celle de Habsbourg. Mais depuis l'année 1724. elle a été affoiblie par des Guerres ruineuſes, & par la perte de pluſieurs Provinces conſidérables. Pluſieurs autres Maiſons ſe ſont élevées à un point de grandeur capable de contrebalancer la Puiſſance Autrichienne. La Maiſon de Brandebourg ſurtout, s'eſt rendue très-formidable. Il ſemble donc, que l'Angleterre devroit chercher une autre balance, & nous croyons qu'il ne ſeroit pas dificile de la trouver. Une alliance avec le Roi de Pruſſe, par exemple, nous paroitroit plus naturelle & plus avantageuſe. Car la Maiſon d'Autriche a été de tout tems trop couteuſe à la Grande-Bretagne, & ſes Armées n'ont pu être miſes en mouvement que par les tréſors Anglois. D'ailleurs cette Maiſon n'a pas toujours témoigné la reconnoiſſance qu'elle devoit à l'Angleterre, puiſqu'elle a défendu les Marchandiſes Angloiſes dans la plupart de ſes Etats, & qu'elle a fait tous ſes efforts pour établir à *Oſtende* une Compagnie des Indes, qui pût ruiner celle des Anglois. Suppoſé auſſi, qu'on ne voulut enviſager la Religion que comme un ſiſtême de Politique, il eſt certain, que ce dévroit être un motif pour l'Angleterre, de préférer toujours l'union avec un Prince proteſtant, à celle d'une Puiſſance Catholique. Enfin les liaiſons étroites de l'Eſpagne, de la France & du Roi de Naples, ont changé conſidérablement la Balance du pouvoir en Europe; ainſi il conviendroit que l'Angleterre changeat de même ſon ancien ſiſtême, & cherchat un autre équilibre.

Au

Au reſte l'Angleterre a toujours mieux aimé payer des *Subſides* aux Puiſſances du Nord, & à quelque Prince d'Allemagne, que d'augmenter ſes propres forces de Terre. Cette Politique n'eſt pas mauvaiſe à bien des égards, vû ſurtout, qu'un ſoldat coute beaucoup moins d'entretien dans les Païs du Continent, qu'en Angleterre. D'ailleurs un Prince qui tire des Subſides, devient un Allié de plus. Mais en revanche il ſort par-là du Royaume un argent exceſſif qui n'y rentre par aucun canal.

La Nation Angloiſe enfin ne s'intéreſſe pas directement à la conſervation de l'Electorat d'Hanover. Elle accuſe même le Souverain de faire paroitre une prédilection pour ſes Etats héréditaires, & d'en conſerver la poſſeſſion, ſoit par le moyen des tréſors Anglois, ſoit en faiſant ſervir les forces de la Nation à ce même but. En un mot, l'Angleterre ſeroit charmée que le Païs d'Hanover n'exiſtat point. Je crois cependant qu'elle a tort à bien des égards.

Nous avons déjà inſinué, que la conſervation de la Marine contribue infiniment au ſalut de l'Angleterre, étant l'unique moyen de protéger le Royaume, même, ſes poſſeſſions extérieures & ſon Commerce. Ainſi la Politique exige que les Anglois ne perdent jamais ce grand objet de vue.

## §. XIX.

Il nous reſte à examiner la conduite que l'Angleterre obſerve envers les diverſes Puiſſances en particulier, & ſes intérets réciproques à l'égard de chacune d'elles. *Intérêts particuliers rélatifs aux diverſes Puiſſances.*

Le *Portugal* ne ſauroit faire directement de mal à l'Angleterre, mais il lui fait beaucoup de bien par raport à ſon Commerce; & celui que les Anglois font avec le Portugal, eſt la branche la plus conſidérable de leur trafic général. Les Anglois débitent dans ce Royaume tous les ouvrages de leurs Manufactures, quelques Marchandiſes des Indes & même des denrées. Ils en tirent en échange les Vins qui ſe boivent *communément* dans toute l'Angleterre, & pour cet effet ils ont mis un très-petit impôt ſur ces Vins, tandis que ceux de France payent des droits d'entrée exceſſifs. Le Portugal leur fournit de plus, des fruits, des peaux, du tabac de Bréſil, en un mot tout ce que produiſent ce Royaume & ſes domaines en Amérique. Et enfin, ſi les Anglois étoient fruſtrés du Commerce de Portugal, ils ſe verroient dans une étrange décadence. C'eſt pour cette raiſon, que l'Angleterre doit entretenir, comme elle le fait en effet, une étroite liaiſon avec cette Couronne. Auſſi l'Hiſtoire nous apprend-elle, que les Royaumes d'Angleterre & de Portugal ont toujours été bien unis, & que la Grande-Bretagne a quelquefois fait les plus grands efforts pour ſécourir les Portugais attaqués. Il eſt certain qu'il n'y a entre eux aucune diverſité d'intérêts, & il ne peut pas venir dans l'eſprit d'une de ces Nations, de faire des conquêtes ſur l'autre. On a calculé, par exemple, qu'il en réſulteroit une perte notable pour l'Angleterre, ſi elle ſe mettoit. *A l'égard du Portugal.*

toit en poſſeſſion du Bréſil, ou de quelque autre poſſeſſion Portugaiſe en Amérique.

A l'égard de l'Eſpagne.

L'*Eſpagne* eſt à peu près dans le même cas que le Portugal, rélativement à l'Angleterre. Nous avons fait voir, en parlant daus le Chapitre de l'Eſpagne, des intérêts réciproques des deux Nations, quel immenſe commerce les Anglois ont fait avec les Eſpagnols, & combien il eſt déſavantageux aux premiers de rompre avec les derniers. Cependant nous voyons aujourd'hui la guerre allumée entre ces deux Nations. La circonſtance la plus embarraſſante pour le Gouvernement d'Angleterre, c'eſt qu'il ne ſauroit faire la paix, que moyennant une condition à laquelle, ſelon toute apparence, la Cour d'Eſpagne ne conſentira jamais. Car le Parlement, en accordant au Roi les ſubſides néceſſaires pour pouſſer cette guerre, a ſtipulé bien poſitivement, & comme une *Condition ſine qua non*, que le Roi ne feroit jamais la paix avec l'Eſpagne, à moins que celle-ci ne conſentit, que les Vaiſſeaux Anglois puſſent naviger dans les Mers de l'Amérique, ſans être viſités par les Gardes-Côtes Eſpagnols. Or il eſt à préſumer, que l'Eſpagne ne s'y prêtera jamais, vû que ce ſeroit donner une liberté entière au Commerce illicite, & à la contrebande. Comme nous avons déjà expliqué plus haut le ſujet de la quérelle qui a donné lieu à cette Guerre, nous ne ferons qu'indiquer ici les raiſons ſur leſquelles les Anglois fondent leur prétention. Ils ſoutiennent, qu'aïant en Amérique des établiſſemens qui ſont ſitués par delà les poſſeſſions Eſpagnoles, il eſt naturel que le chemin pour y envoyer leurs Vaiſſeaux, & pour y faire leur Commerce, leur demeure libre; que d'ailleurs les Eſpagnols, ſous prétexte de Contrebande, ont ſaiſi pluſieurs Vaiſſeaux qui étoient deſtinés pour les Colonies Angloiſes, & qu'ils ont même exercé des cruautés envers les Capitaines & le reſte des Equipages; qu'ils ont avoué leur tort, & que par la convention faite à Madrid avec M. Keene, il paroit qu'ils ont promis de reſtituer la valeur de ces Navires pris injuſtement; qu'il s'agit enfin de faire un Traité par lequel l'Angleterre puiſſe être à l'abri de pareils inconvéniens. L'Eſpagne au contraire, ſe récrie en général ſur la mauvaiſe foi des Anglois, qui ſous ce prétexte font haut-à-la-main la Contrebande ſur les Côtes de l'Amérique Eſpagnole. Le moyen le plus équitable pour accorder ces deux Nations, ſeroit de fixer une certaine diſtance d'éloignement de la côte, & de convenir que tous les Vaiſſeaux qui approcheroient de terre à cette hauteur, pourroient être fouillés; ceux au contraire qui ſe tiendroient hors de la diſtance preſcrite, & faiſant ſimplement route vers les Colonies Angloiſes, ne pourroient être forcés par les Gardes-Côtes Eſpagnols à ſubir la Viſite. Au reſte, il eſt incroyable combien le Commerce des Anglois ſouffre par cette Guerre, tant par raport à celui qu'ils faiſoient avec les Eſpagnols pour l'Europe, qu'à l'égard principalement de celui de l'Amérique; les Anglois tirant de l'argent comptant en échange des ouvrages de leurs Manufactures que les Eſpagnols envoyoient enſuite à leurs Colonies, outre

toute que le Commerce que les Anglois font au Levant & ailleurs, peut être extrêmement troublé par les courſes des Armateurs Eſpagnols. On prétend que, durant la Guerre que Cromwel eut avec l'Eſpagne, ces Armateurs prirent ſur les Anglois plus de 1500 Vaiſſeaux Marchands.

A l'égard de la France.

La *France* eſt ſans contredit la puiſſance la plus redoutable à l'Angleterre. Nous en avons déjà développé en partie les raiſons; la rivalité pour le Commerce en fait une des plus puiſſantes. Car, outre que la France trouve la matière pour le Commerce dans les productions de ſon propre territoire, elle y a fait auſſi des progrès conſidérables par l'établiſſement de ſon Commerce des Indes Orientales & Occidentales. Tout cet accroiſſement n'a pu ſe faire qu'aux dépens de l'Angleterre. Car, dans les Marchandiſes des Indes, les frais de tranſport ſont ſi conſidérables, que le prix auquel on peut les vendre en Europe, en dépend presque entièrement; & il eſt naturel, que la Nation qui peut les donner au meilleur marché, en faſſe le plus grand débit. Or les Matelots Anglois font une très-grande dépenſe lorſqu'ils ſont en mer, au-lieu que les François vivent fort frugalement ſur leur bord. Les Vaiſſeaux Anglois d'ailleurs ſont plus forts d'équipage que les François. Tout cela contribue au bon marché des marchandiſes, & fait que la France a attiré pluſieurs des plus importantes branches du Commerce des Indes, tel que celui du Sucre, du Thé, du Caffé, des toiles de Cotton, de l'Indigo, de la Cochenille &c. Il eſt naturel que l'Angleterre qui depuis ſi longtems étoit en poſſeſſion de ce Commerce, en ait conçu de la jalouſie. Mais ſeroit-il juſte de déclarer la guerre à une Nation parce qu'elle a l'avantage d'être plus ſobre? Les François font-ils un Commerce illicite au-delà de leurs conceſſions? Il en eſt de même du débit des Manufactures. Les François pouſſent plus loin leur induſtrie; ils font régner plus de gout dans les fabriques: l'équité veut-elle qu'on les attaque pour cela? Mais la France eſt plus en état de ſe tirer d'affaire par la voye des armes que l'Angleterre. Il s'enſuit donc que la Politique des Anglois, & non la juſtice, exige qu'ils tâchent de brider autant qu'il eſt poſſible, le commerce des François. Comme l'augmentation ou la diminution de puiſſance des François contribue beaucoup à ce but, & que d'ailleurs l'Angleterre eſt intéreſſée à conſerver l'équilibre du pouvoir en Europe, ainſi que nous l'avons fait voir plus haut; il s'enſuit, que l'Angleterre doit tâcher conſtamment, & même dans la plus profonde paix, de ſe procurer de ſolides Alliés, dont les forces réunies avec les ſiennes puiſſent contrebalancer celles de la France. Au reſte, elle doit avoir pour cette Couronne toutes ſortes de ménagemens, & tâcher en attendant, de conclure avec les autres Nations des Traités de Commerce avantageux pour nuire par-là au Commerce François. Les Anglois doivent encore faire tous leurs efforts pour entretenir une conſtante ſupériorité ſur les François dans les Armées navales. Enfin il leur importe de ne point ſouffrir que les Païs-Bas Autrichiens ſoient envahis par la France.

A l'égard des Provinces-Unies.

La *Hollande* a été depuis l'établiſſement de la République presque toujours amie & alliée de l'Angleterre. La Religion, la conformité des vues & des intérêts actuels, & pluſieurs autres motifs ſemblables, les invitent, à être toujours unies. Il eſt à croire, que leurs forces combinées ſont capables de contrebalancer celles de la France. Car ſi cette Couronne venoit à bout de ſubjuguer une de ces Puiſſances Maritimes, l'autre aſſurément ne feroit pas une longue réſiſtance, & ſeroit auſſi immanquablement détruite. Quelles ſuites ne produiroit pas un ſemblable évènement! Ainſi il eſt de la Politique de l'Angleterre, de ſe ménager toujours un parti conſidérable dans la République, & d'avoir pour elle toutes ſortes d'attentions. Le Commerce à la vérité pourroit bien faire naitre de la déſunion entre l'Angleterre & la Hollande: mais l'aggrandiſſement de celui de la France eſt un motif qui réunira toujours leurs intérêts, & les engagera à s'oppoſer au danger commun. Nous en parlerons encore plus amplement en examinant quels ſont les intérêts de la Hollande rélativement à l'Angleterre.

A l'égard de l'Italie.

L'*Italie* ne ſauroit intéreſſer directement l'Angleterre, mais elle l'intéreſſe beaucoup indirectement. Car ſi, d'un coté, les Anglois ne peuvent eſpérer d'y faire des Conquêtes, il eſt conſtant de l'autre, qu'ils ſont en état d'y faire de puiſſantes diverſions. C'eſt ainſi que l'Italie a toujours été le Théatre de la Guerre, lorsque l'Angleterre s'eſt vue mélée dans les troubles qui naiſſoient entre les Maiſons de Bourbon & d'Autriche. En Italie même on a conſtanment cherché d'entretenir un certain équilibre de pouvoir; ce qui eſt d'autant plus facile, que ce Païs eſt partagé entre pluſieurs Princes & Républiques de la ſeconde & troiſième Claſſe de Puiſſance. Lorsque l'Europe eſt en combuſtion, chacun de ces petits Princes s'attache à un grand parti, choiſiſſant celui qui lui paroit le mieux convenir à ſa Politique, & c'eſt ce qui forme la balance. L'Angleterre d'ailleurs a un double intérêt à ménager, pour que les principales Provinces de l'Italie ne tombent entre les mains des Princes de la maiſon de Bourbon. 1.) Parce que la puiſſance générale de cette Maiſon s'augmenteroit conſidérablement par-là, & 2.) parce que le Commerce des Anglois en ſouffriroit, & que les marchandiſes françoiſes y auroient alors trop de préférence ſur celles d'Angleterre. Enfin tout le territoire de l'Italie étant diviſé en pluſieurs petits Etats, on peut auſſi contenter divers Compétens, & en diſpoſer par les négociations & par les Traités en faveur de quelque Prince qu'on ne ſauroit accommoder d'ailleurs. Qui ſait même, ſi un jour on ne trouvera pas en Italie, ou dans quelque Iſle de la Méditerranée, un établiſſement pour la famille du Prétendant, moyennant une rénonciation formelle au Royaume de la Grande-Bretagne.

Les Troupes de terre des Anglois ne ſauroient guères ſervir en Italie, parce que le transport en eſt fort difficile, & que le Climat y eſt trop chaud. Mais ils peuvent faire un meilleur uſage de leurs flottes dans toute la Méditerranée, & dans la Mer Adriatique, ſoit en empêchant qu'il ne puiſſe

puiſſe aborder aucun ſecours étranger ſur les côtes de l'Italie, ſoit en ſe ſaiſiſſant des Bâtimens qui voudroient y apporter des munitions, ou des vivres, ſoit en bloquant ou bombardant les Ports de Mer, ſoit en y faiſant quelques deſcentes, ſoit enfin en s'emparant des Isles de la Méditerranée.

A l'égard de la République helvétique.

Les XIII. *Cantons Suiſſes* n'entrent pas pour beaucoup dans le ſiſtème Politique de l'Angleterre, parce que l'éloignement & la ſituation locale des deux Etats empêchent les liaiſons particulières entre eux. Cependant cette Couronne y entretient un Miniſtre qui veille à ſes intérêts, en prévenant que le parti François n'y accroiſſe trop. Peut-être qu'un jour l'Angleterre pourroit auſſi prendre quelques Régimens Suiſſes à ſa ſolde, étant fort en état de les payer largement. D'ailleurs le Canton de Berne a des ſommes conſidérables placées dans les fonds d'Angleterre, & il y a conſtanment à Londres un Réſident Bernois qui veille aux affaires de cette République. Tout cela forme des liaiſons mutuelles, & met l'Angleterre dans le cas d'avoir des ménagemens pour la Suiſſe. Nous en parlerons plus amplement à l'Article des XIII. Cantons.

A l'égard de l'Allemagne.

L'*Allemagne* fait naturellement un des principaux objets de la Politique Angloiſe. C'eſt en Allemagne qu'elle trouve cette formidable Maiſon d'Autriche, dont elle a depuis ſi longtems embraſſé les intérêts, & qui en revanche a ſervi ſes vues pour le maintien de l'Equilibre de l'Europe. C'eſt là encore qu'elle rencontre pluſieurs Princes qui ſont charmés de lui fournir des Troupes, moyennant des Subſides. C'eſt là qu'elle fait le débit le plus conſidérable de ſes Manufactures, & de toutes ſes Marchandiſes. C'eſt là que réſidoit la Maiſon qui occupe maintenant le Trône de la Grande-Bretagne, & qu'elle trouve encore la Maiſon de Brandebourg qui, au défaut de celle d'Hanover, doit ſuccéder à la Couronne d'Angleterre. C'eſt là qu'elle a envoyé ſi ſouvent ſes Troupes pour ſoutenir ſes Alliés. En un mot; c'eſt là le principal Théatre de ſes Guerres, & de ſes grandes Négociations.

Nous avons déjà parlé des liaiſons intimes qui ſubſiſtent entre l'Angleterre & la Maiſon d'Autriche; ainſi nous n'ajouterons ici qu'une ſeule réflexion; ſavoir, que la Grande-Bretagne n'a aucun ſujet légitime de s'épuiſer en faveur de la Maiſon d'Autriche, pourvû qu'elle ſoit toujours bien étroitement unie avec tout le Corps-Germanique en général, & avec quelques-uns de ſes principaux membres en particulier. C'eſt dans cette alliance qu'elle trouvera toujours la Balance qui l'intéreſſe ſi fort. Suppoſé donc, que la Maiſon d'Autriche ſoit affoiblie par quelque perte, qu'importe, pourvû que ce ſoit un Grand Prince d'Allemagne qui en profite! Il ne s'agit alors, que de s'en faire un Allié. En un mot, tant que le territoire de l'Allemagne ne paſſe pas en des mains étrangères, & que les bornes du St. Empire Romain reſtent toujours les mêmes, l'Angleterre par le moyen de ſes Subſides, y trouvera toujours un parti puiſſant propre à ſeconder ſes vues. Mais elle doit faire les plus grands efforts pour empêcher que ce Corps ne ſoit démembré, & ſurtout qu'il n'en paſſe, s'il eſt poſſible, pas un ſeul pouce de Terre entre les Mains de la France.

A l'égard de la Pologne.

La *Pologne* a fort peu de liaiſon avec la Grande-Bretagne. Aucun Prince d'Angleterre ne ſauroit prétendre au Trône de Pologne, à moins qu'il ne voulut changer de Religion. L'Eloignement fait que ces deux Royaumes ne ſauroient guères ſe nuire ou ſe prêter mutuellement quelque ſecours. L'Angleterre de plus, ne fait aucun Commerce direct avec les Polonois. La ſeule occaſion où la Pologne peut entrer dans le ſiſtême Politique de la Cour de Londres, c'eſt lorſque le trône Polonois eſt vaquant, & qu'il s'agit d'y placer un Candidat ſelon les vues de la Grande-Bretagne, ou lorſqu'il s'y éléve quelques troubles qui peuvent avoir de l'influence dans les affaires d'Allemagne. Car enfin, quand même deux Etats par la nature de leur ſituation, ne paroiſſent avoir aucune liaiſon directe enſemble, il y a toujours des rélations indirectes entre eux, qui ſont fondées ſur la liaiſon générale où ſe trouvent toutes les Puiſſances de l'Europe. Mais, quoiqu'il arrive, l'Angleterre ne ſauroit rien effectuer en Pologne, que par la voie de la Négociation.

A l'égard du Dannemarc.

Le *Dannemarc* eſt une Puiſſance que l'Angleterre doit ménager; 1.) Par rapport au Commerce mutuel qui ſe fait entre les deux Nations; 2.) parce que cette Couronne tient la moitié du Péage du *Sond*, & qu'elle eſt par conſéquent Maitreſſe à certains égards du Commerce de la Baltique; 3.) parce qu'il ſubſiſte des Alliances de famille entre la Maiſon qui occupe le trône d'Angleterre & celle de Dannemarc; 4.) parce que cette Cour, moyennant des Subſides, eſt en état de fournir au moins 12 mille hommes de bonnes troupes; & 5.) parce qu'elle entretient une flotte aſſez conſidérable. L'Angleterre doit ſurtout tâcher de prévaloir ſur le parti François que l'on voit toujours à la Cour de Dannemarc, & qui y domine bien ſouvent. Peut-être que tôt ou tard l'établiſſement de la Compagnie des Indes à Copenhague, pourroit faire naitre quelque jalouſie, ou produire une méſintelligence entre ces deux Nations.

A l'égard de la Suède.

La *Suède* a toujours plus panché pour la France que pour l'Angleterre. Nous en avons déjà indiqué les raiſons. Cette prédilection n'empêche point, que l'Angleterre ne doive toujours entretenir la bonne harmonie avec la Cour de Stockholm; 1.) par raport au Commerce de la Baltique & du beſoin qu'elle a des bois, & des autres denrées du Nord; 2.) parce que la Suède a une grande influence dans les affaires générales du Nord; 3.) parce qu'elle eſt garante de la *Paix de Weſtphalie*, & un des appuis de la Religion proteſtante; 4.) parce qu'au cas que le Dannemarc fut lié trop étroitement avec la France, l'Angleterre ne manquât pas de trouver le moment favorable pour s'arranger avec la Suède, y aïant une rivalité d'intérêt entre ces deux Puiſſances du Nord; enfin 5.) parce qu'il ne ſeroit pas de l'intérêt de l'Angleterre, ni d'aucun Prince de l'Europe, que la Ruſſie fit quelques Conquêtes ſur les Suédois.

A l'égard de la Ruſſie.

La *Ruſſie* eſt une Puiſſance dont l'Angleterre doit beaucoup ménager l'amitié; 1.) parce qu'elle a une très-grande influence dans les affaires du Nord, dans celles de Pologne; & même dans celles de l'Allemagne; 2.) par la raiſon qu'elle eſt capable de tenir en bride la Porte Ottomane,

ou

ou du moins de faire une puiſſante diverſion, en cas que la Hongrie, ou quelque autre Puiſſance Chrétienne fût attaquée par les Turcs; 3.) parce qu'elle entretient une Armée nombreuſe, & d'aſſez belles flottes, dont elle peut faire un uſage avantageux pour l'Angleterre; 4.) parce que le Commerce que les Anglois font avec la Ruſſie, ſurtout depuis que cette dernière a des Ports ſur la Baltique, eſt fort conſidérable, & que le Traité de Commerce entre les deux Nations a été renouvellé en 1741. Ce traité donne de grands avantages aux Anglois; il y eſt ſtipulé entre autres choſes, que la nombreuſe Armée Ruſſe ne ſera habillée que de drap Anglois, ce qui ne laiſſe pas que de faire un grand bien aux Manufactures de ce Païs. Enfin, comme depuis quelque tems la Ruſſie a ſemblé pencher beaucoup pour le parti de la Maiſon d'Autriche, il eſt de la Politique Angloiſe de l'entretenir dans ces diſpotions.

A l'égard de la Porte Ottomane.

La *Porte Ottomane* fait encore un objet pour l'Angleterre; 1.) par rapport à ſon commerce du Levant qui eſt très-important; 2.) parce que l'Angleterre doit tâcher conſtamment de prévenir que les Turcs ne ſe lient trop étroitement avec la France, pour laquelle ils ſemblent incliner d'autant plus, qu'ils ont toujours ſujet de craindre la Maiſon d'Autriche, & que les Armées Ottomanes peuvent faire de terribles diverſions, en attaquant la Hongrie ou la Tranſilvanie, dans un tems où la Cour de Vienne ſeroit engagée dans d'autres Guerres. C'eſt auſſi pour la même raiſon, que l'Angleterre entretient toujours un Miniſtre à Conſtantinople, qui eſt auſſi le Protecteur des Négocians Anglois établis en grand nombre dans cette Ville.

A l'égard des Algériens &c.

Quant aux Pirates de la Côte de Barbarie, nous remarquerons, que l'Angleterre tâche toujours d'avoir la paix avec les Algériens, les Salétins, avec le Roi de Maroc &c. Ainſi les Vaiſſeaux Marchands n'ont rien à craindre de leurs courſes. Cette maxime eſt d'autant plus avantageuſe pour l'Angleterre, que les flottes de cette Nation, lorſqu'elles croiſent dans la Méditerranée, peuvent toujours relâcher dans les Ports de la Côte de Barbarie, y faire de l'eau, ſe ravitailler, & même dans un grand beſoin ſe pourvoir d'hommes propres à faire la manœuvre. Mais, ſuppoſé que ces Pirates vouluſſent rompre la paix; l'Angleterre a des moyens tout prêts pour les en faire repentir, en bombardant leurs Villes, & en détruiſant leur Marine. Les Anglois leur ſont devenus plus redoutables, depuis qu'ils poſſèdent Gibraltar, & que par-là ils ſont les Maîtres du détroit. (*)

(*) M. de Bielfeld vouloit indiquer ici les forces actuelles de l'Angleterre, mais il a laiſſé une lacune que nous ne remplirons pas, parce que ce ſont des choſes qui varient d'un tems à l'autre. Il n'a pas indiqué non plus les Auteurs qui traitent de l'Angleterre, mais il exiſte aſſez de répertoires auxquels on peut recourir. Il m'en vient un dans l'eſprit que j'indiquerai ici une fois pour toutes, c'eſt la *Bibliotheca Fayana*, imprimée à Paris en 1725. L'Article intitulé *Hiſtoria Magnæ Britanniæ, id eſt Anglica, Hibernica & Scotica*, s'y trouve pp. 439 -- 447. Les excellentes Hiſtoires de Mrs. Hume & Robertſon, ont paru depuis ce tems-là. *Note de l'Editeur.*

# CHAPITRE V.

## *DES PROVINCES-UNIES.*

### §. I.

Origine des Provinces-Unies.

Tout le monde ſait que les Païs-Bas étoient autrefois diviſés en XVII. Provinces, qui étoient :

1.) Le Duché de Brabant ;
2.) . . . . . de Limbourg ;
3.) . . . . . de Luxembourg ;
4.) . . . . . de Gueldres ;
5.) Le Comté de Flandres ;
6.) . . . . . d'Artois ;
7.) . . . . . de Hainaut ;
8.) . . . . . de Hollande ;
9.) . . . . . de Zélande ;
10.) . . . . . de Zutphen ;
11.) . . . . . de Namur ;
12.) La Principauté de Friſe ;
13.) . . . . . de Malines ;
14.) . . . . . d'Utrecht ;
15.) . . . . . d'Overyſſel ;
16.) . . . . . de Groningue ; &
17.) Le Marquiſat d'Anvers.

Toutes ces Provinces appartenoient à la Monarchie d'Eſpagne : mais en 1579. ſept de ces Provinces ſe révoltèrent contre *Philippe* II. & ſecouèrent le joug Eſpagnol. A la Paix de Weſtphalie en 1648., l'Eſpagne fut obligée de reconnoitre ces VII. Provinces pour une République libre & indépendante. Elles ſont : 1.) la Hollande ; 2.) la Zélande ; 3.) Utrecht ; 4.) la Gueldres, avec le Comté de Zutphen ; 5.) Overyſſel ; 6.) Groningue, & 7.) la Friſe.

### §. II.

Situation locale.

Toutes ces Provinces n'ont guères plus de 30 Milles d'Allemagne de longueur ſur 20 de largeur. Ce n'eſt donc point l'étendue du territoire qui rend la République de Hollande conſidérable ; mais comme elle eſt remplie

plie d'une immenſe quantité d'habitans, & qu'elle regorge, pour ainſi dire, de richeſſes, elle joue un rôle qui la met au niveau des Puiſſances les plus formidables, & la fait entrer pour beaucoup dans toutes les affaires de l'Europe.

La Mer du Nord lui ſert de rempart à l'Occident. Vers l'Allemagne, elle ne ſemble avoir guères à craindre, & n'a que peu de places fortes pour défendre l'entrée de ce coté-là. Mais comme autrefois elle redoutoit extrêmement l'Eſpagne, & que maintenant elle croit avoir tout à craindre de la France, elle a le plus de Fortereſſes du coté du Brabant & de la Flandres. C'eſt pour cette raiſon qu'elle a obtenu en propriété abſolue par le Traité de Weſtphalie, en Flandres 1.) *Sluys*; 2.) *Hulſt*, & 3.) *le Sas de Gand*: & en Brabant, 1.) *Bergen-op-Zoom*; 2.) *Bréda*; 3.) *Bois-le-Duc*; 4.) *Gravelines*, & 5.) *Maſtricht*. Ne ſe croyant pas encore en parfaite ſureté, elle a conclu en 1715. le fameux Traité de Barrière, par lequel elle a obtenu le Droit de Garniſon dans les Villes de 1.) *Namur*, 2.) *Tournay*, 3.) *Menin*, 4.) *Furnes*, 5.) *Warneton*, 6.) *Ypres*, & 7.) *Le Fort de Knooke*. Il a été arrêté en même tems, que dans les Villes de *Dendermonde*, & de *Ruremonde*, il y auroit Garniſon mixte de Troupes Autrichiennes & Hollandoiſes. Ce ſont-là les fameuſes Barrières qui doivent ſervir de rempart à la République de Hollande, & que les François ont presque anéanties en deux Campagnes.

Indépendanment de la Mer du Nord, deux grands Fleuves, le Rhin & la Meuſe, coulent par ces Provinces, ſans compter pluſieurs petites Rivières, comme la *Vecht*, & une immenſe quantité de Canaux qui entrecoupent tout le Païs. Il y a auſſi pluſieurs Lacs de plus grande & de moindre étenduë. En un mot, les VII. Provinces reſſemblent à un amas de pluſieurs Isles qui s'élèvent dans un vaſte Baſſin d'Eau; & c'eſt ce qui contribue infiniment aux progrès du Commerce.

## §. III.

Commerce floriſſant & ſes cauſes.

Trois cauſes principales ſont encore fleurir ce même Commerce, ſavoir; 1.) l'Induſtrie & la Sobriété de la Nation; 2.) la ſituation locale du Païs, ſi propre à la Navigation; & 3.) les poſſeſſions des Hollandois dans les Indes. Ce ſont-là les trois ſources des richeſſes prodigieuſes que l'on trouve chez les Particuliers de cette République.

Manufactures.

Les Hollandois ont de fort bonnes Manufactures de draps, d'étoffes de laine, de ſoye, de camelots, d'étoffes brochées, de taffetas, de chagrins, de toiles, &c. Ils travaillent aſſez bien en argent, en cuivre, en boiſeries & autres choſes de cette nature. Mais il s'en faut de beaucoup, que leurs ouvrages approchent de la perfection de ceux des François, ou des Anglois. Et ſi le gout, qualité ſi néceſſaire pour le ſuccès de toutes les Fabriques, n'y eſt pas ſi fin, ils poſſèdent en revanche, au ſuprême dégré l'eſprit de Commerce, & cette aſſiduité au travail, ſans laquelle on ne ſauroit faire aller un négoce. Le Hollandois de plus, eſt fort.

fort ſobre, & fort économe; il ſe contente d'un petit profit, & c'eſt ce qui fait que les prix des Marchandiſes ſont modiques en Hollande. Ce bon marché fait vendre beaucoup d'ouvrages des Manufactures Hollandoiſes qui ne ſeroient point recherchés pour leur perfection.

Navigation.

Cependant ce ne ſeroit pas le débit de ces Marchandiſes fabriquées dans le Païs, qui enrichiroit la Hollande, ſi la Navigation ne venoit au ſecours. On n'a qu'à voir ſur la Carte de l'Europe, comment la Hollande eſt ſituée, & à faire attention à ſa proximité de la Mer, à ſes fleuves, à ſon voiſinage &c. & l'on trouvera qu'elle a de grandes facilités à recevoir les Vaiſſeaux des quatre parties du Monde, & qu'il y a des débouchés de tous cotés pour le débit de ſes Marchandiſes. Les Hollandois tirent merveilleuſement parti de cette heureuſe ſituation. Ils imitent en cela avec beaucoup de ſuccès les Anglois, dont nous avons parlé dans le Chapitre précédent: ils envoyent des Vaiſſeaux par tout le monde pour chercher les produits de chaque Païs, & pour les vendre enſuite aux Peuples qui en manquent. Il ſe trouve des gens qui ſoutiennent, que la Hollande a autant de Navires Marchands, que tout le reſte de l'Europe, mais cette prétention me paroit outrée, ſurtout depuis que la Navigation des François a fait de ſi grands progrès. On peut ajouter, que pluſieurs cauſes politiques contribuent encore au ſuccès du Commerce des Hollandois; comme, par exemple, la grande quantité de peuple, la ſureté du Païs, le peu d'intérêt qu'on y donne; ce qui eſt une marque évidente de l'abondance d'argent; l'exactitude des Négocians, & la part que les Membres de la Régence ont pour la plupart dans le Commerce.

Compagnies des Indes Orientales & Occidentales.

La troiſième cauſe qui raporte un ſi grand avantage au négoce général des Hollandois, c'eſt le Commerce qu'ils font aux Indes Orientales & Occidentales. Il eſt entre les mains de deux Compagnies octroyées. La Compagnie des Indes Orientales fut établie en 1602. par 56 Marchands des principales Villes de la Hollande, qui raſſemblèrent d'abord un fond d'environ 6 Millions d'Ecus. Cette entrepriſe fut ſuivie d'un ſuccès ſi brillant, qu'après trois années, les intéreſſés retirèrent non-ſeulement leur capital; mais il reſta encore dans la Caiſſe générale 20 Millions. Enfin, au bout de ſix ans, cette Compagnie ſe trouva avoir gagné à ce Commerce 36 Millions d'Ecus. Ce fond a augmenté depuis; il s'accroit encore tous les ans, & la Compagnie s'eſt rendue ſi formidable, qu'elle entretient dans les Indes 15 Mille Soldats, 160 Vaiſſeaux en Mer, & on aſſure qu'il y a près de 80 mille ames à ſon ſervice, dont les noms ſont enrégiſtrés au Comptoir général à Amſterdam. Au reſte, elle négocie depuis *Balſora* à l'Embouchure du Tigre dans le Golfe de Perſe, tout le long de cette grande & riche côte, jusques à l'extrémité du *Japon*; outre qu'elle eſt en alliance avec pluſieurs Rois des Indes, avec leſquels elle a fait des Traités de Monopole. Ces Rois lui ont cédé pluſieurs places, dont la Capitale eſt *Batavia* dans l'Iſle de Java, où le Gouverneur général entretient une Cour de Roi, aïant la direction de toutes les autres places, & ne reconnoiſſant d'autre Souverain, que la Compagnie même

même. Les principales places que cette Compagnie a dans les Indes, outre *les Molucques* & les Isles de *Banda*, ſont *Amboine* & *Malacca* avec la Côte de *Ceilan*, *Paliacata*, *Maſulipatan* & *Negapatan* ſur la côte de Coromandel, & *Cochin*, *Cranganor*, & *Cananor* ſur la côte de Malabar avec pluſieurs autres places. Les Chinois font un grand Commerce à *Batavia*. La Compagnie a toute ſeule le commerce du *Japon*, & il n'y a point aujourd'hui de Portugais qui oſe y aborder. Elle eſt de plus, en poſſeſſion du *Cap de Bonne-Eſpérance* ſur la pointe de l'Afrique, où elle a fait planter des Vignes qui réuſſiſſent admirablement; & d'ailleurs cet endroit leur eſt d'une utilité infinie, parce que les Vaiſſeaux deſtinés pour les Indes y relâchent à la moitié de leur courſe, & s'y rafraichiſſent. Les Marchandiſes qu'ils raportent des Indes, conſiſtent en Thé, Caffé, Soyes, Perſes, Indiennes, Toiles de Cotton &c. mais ſurtout en épiceries, dont les Hollandois tiennent abſolument tout le Commerce, & dont ils conſervent toujours une proviſion pour une année d'avance dans les Grands Magaſins en Hollande, faiſant bruler aux Indes même le ſurplus de ce qu'ils ne peuvent conſumer & débiter en Europe.

La Compagnie des Indes Occidentales a été pendant longtems en décadence, par les pertes conſidérables qu'elle a faites, & ſurtout par celle du Bréſil. Cependant elle s'eſt rétablie en 1700. & poſſéde encore actuellement en Guinée *St. George de la Mine*, communément *Elmina*, les Isles de *Curacao*, & de *Bonaire* ſur les côtes de l'Amérique, avec les *environs de la Rivière de Surinam & la Ville du même nom*; ainſi que *les environs de la Rivière de Berbice* dans la Guiane, entre Cayenne & l'Orénoque. Le Gouverneur général réſide à Surinam. On en raporte pluſieurs denrées, entre autres du Tabac, des Cuirs &c. Quoique cette Compagnie ne ſoit pas tout-à-fait dans un état floriſſant, & que le Commerce de l'Amérique n'intéreſſe pas tant la République que celui des Indes Orientales, il ne laiſſe pas pourtant que d'être d'un grand raport, & de mériter les ſoins du Gouvernement.

Quant à la Hollande même, il eſt naturel que la petite étendue du terrain de la République, qui eſt tout ſemé de Villes & de Villages, ne puiſſe produire aſſez de grains, & d'autres denrées pour nourrir une auſſi grande quantité d'habitans, ni à plus forte raiſon en fournir aux Etrangers, & en faire la matière du Commerce. Le terroir d'ailleurs eſt plus propre aux pâturages qu'au labour. C'eſt ce qui fait auſſi, que le beure & le fromage y ſont excellens, & qu'il s'en fait des envois dans les Païs étrangers, mais en petite quantité.

La Pêche du Harang & celle de la Baleine, ſont encore deux articles conſidérables pour la Hollande, & qui y aportent de grandes richeſſes. On prétend que les Hollandois envoyent prés de mille Voiles à la pêche du Harang, qui commence le 24. Juin ſur les côtes de l'Angleterre. On peut chercher une des cauſes pourquoi ces Harangs ſont meilleurs que ceux du Nord & des autres endroits dans la futaille; car les Hollandois ne les mettent que dans des tonneaux de bois de chêne; & ils ont d'ail-

La grande & la petite Pêche.

d'ailleurs un ſecret pour les ſaler, que l'on n'a pu imiter nulle part. Au reſte l'on ſait que les Harangs ſont tous les ans le tour de l'Angleterre, de l'Ecoſſe & de l'Irlande. Après avoir achevé cette tournée, ce qui arrive vers la St. Jean, ils ſont gras & propres à être ſalés; & c'eſt alors qu'on va les prendre. Les Hollandois ont ſoutenu la guerre pour obliger les Anglois à ne pêcher des Harangs que préciſément ſur leurs côtes: & maintenant ils en font le débit dans la plus grande partie de l'Europe à l'excluſion de toutes les autres Nations. On ſoutient qu'ils en vendent pour près de dix Millions d'Ecus, & qu'il leur reſte trois Millions d'écus de profit annuel.

Pour la Pêche de la Baleine, ils envoyent tous les ans au Printems une grande quantité de Vaiſſeaux, non-ſeulement en *Groenlande*, mais auſſi dans le Détroit de Davis. Cette pêche eſt une eſpèce de Loterie; quoiqu'à la longue il y ait à gagner, cependant le profit n'en eſt pas à beaucoup près auſſi conſidérable que celui de la première. C'eſt auſſi pour cette raiſon, que les Hollandois prient Dieu dans leurs dévotions publiques *pour la grande & la petite pêche*; entendant par la grande pêche celle des Harangs, & par la petite celle des Baleines.

Commerce des Particuliers.

Enfin ils trafiquent d'une manière fort avantageuſe à Smirne & dans toutes les Echelles du Levant. Ce n'eſt point par une Compagnie octroyée qu'ils font ce Commerce; mais il eſt entre les mains des Particuliers. Ils y envoyent des ouvrages de leurs Manufactures qui ſont adreſſés à des Négocians Hollandois établis à Conſtantinople, à Smirne, & à Alexandrette. Les draps & les étoffes de laine y ont le plus de cours: & ces Marchandiſes ſe débitent non-ſeulement par toute la Turquie, mais auſſi en Perſe & dans le reſte de l'Orient. Ils en retirent en échange quelque peu d'argent en eſpèce, ou bien des denrées qui en tiennent lieu, & dont ils peuvent faire un uſage avantageux en Europe, comme des Soyes crues & du poil de chèvre, qui leur ſert à fabriquer de très-beaux Camelots. Parmi ces retours, on compte auſſi les tapis de pied, quelques étoffes de ſoye, des gazes, des quincailleries faites dans les ſerrails, & pluſieurs autres effets. Voilà ce qui regarde leur Commerce.

## §. IV.

Population & Troupes.

Nous avons déjà remarqué, que les VII. Provinces ſont extraordinairement peuplées; & en effet, tout ce Païs eſt comme ſémé de Villes & de Villages. Il y en a qui prétendent, que la ſeule Province d'Hollande contient plus de deux Millions cinq cent mille perſonnes. Cependant pour un ſi grand nombre d'habitans, la République n'entretient qu'un petite Armée; & encore auroit-elle de la difficulté à la recruter dans le Païs. On peut alléguer pour cauſe de ce manque de Soldats, toutes les raiſons que nous avons données au ſujet de l'Angleterre, & qui conviennent de tout point à l'état de la Hollande. Cette République, dans les tems tranquilles, & ſurtout depuis la Paix d'Utrecht, n'a guères entretenu au-

au-delà de trente mille hommes. Ce nombre n'eſt pas ſuffiſant; car, comme les VII. Provinces ſont ſituées dans le continent, par-conſéquent fort à portée d'être envahies, n'étant pas environnées de tous côtés de la Mer, il s'en faut de beaucoup, qu'elles puiſſent ſe mouler ſur l'Angleterre, & qu'une auſſi petite Armée ſuffiſe pour leur défenſe. A la vérité, depuis l'année 1740. on a fait trois augmentations conſécutives, chacune d'environ vingt mille hommes. Mais cette précaution n'a pas eu tout l'effet qu'on s'en promettoit; car il eſt arrivé par-là, que plus des deux tiers de leur Armée n'a conſiſté que dans un ramas de troupes nouvelles, qui ont très-mal fait leur devoir dans la Guerre contre la France, ſurvenue après la mort de Charles VI. La choſe ne pouvoit guères arriver autrement. On ſait combien il en coute de peines, de tems & de travail pour former, exercer & diſcipliner un Régiment nouvellement levé, & pour y introduire cet *eſprit de Corps* ſi néceſſaire dans les Troupes. On en reconnoit la difficulté dans les Païs où le militaire ſemble faire le principal objet, & où l'Officier auſſi bien que le Soldat, eſt accoutumé à la plus grande exactitude dans le ſervice. Or, à plus forte raiſon, que peut-on attendre d'un ſi grand nombre de nouvelles Troupes, dans un Etat où l'eſprit Républicain, joint à celui de Commerce, rend la diſcipline militaire relâchée? C'eſt auſſi dans cette dernière réflexion qu'on doit chercher la cauſe pourquoi les Troupes Hollandoiſes ne ſont pas les plus formidables du Monde: car comme les Officiers ſont la plupart Enfans des chefs de la République, les Généraux n'oſent prendre ſur eux toute l'autorité néceſſaire, ni les punir auſſi rigoureuſement que dans un Etat deſpotique. Les richeſſes d'ailleurs que pluſieurs de ces Officiers poſſèdent, ou qu'ils ont à eſpérer, font qu'ils ſe déterminent plus difficilement à expoſer une vie accompagnée de beaucoup de douceurs. Enfin l'eſprit mercénaire n'eſt guères compatible avec l'Héroïſme. On peut voir là-deſſus les ſolides conſidérations que nous trouvons dans les *Cauſes de la Grandeur des Romains & de leur décadence*, où M. de Monteſquieu a fait la comparaiſon de Rome, & de Carthage. Il faudra voir ſi la République à la fin de la guerre, congédiera les troupes nouvellement levées par les trois augmentations ſuſdites; mais il eſt certain que ce ſeroit une mauvaiſe Politique; car les Hollandois ne ſauroient ſe paſſer de 60 à 80 mille hommes, ſurtout depuis que Louïs XIV. a inſpiré aux autres Souverains de l'Europe, l'idée d'entretenir de ſi nombreuſes Armées, & qui ſurpaſſent la plupart du tems les forces naturelles de leurs Etats.

## §. V.

La Marine des Hollandois pourroit être dans un état admirable, ſi le Gouvernement prenoit de juſtes meſures pour cela. Car il n'y a pas dans le monde de Païs qui fourniſſe une auſſi grande quantité de bons Matelots que celui-ci; & c'eſt-là l'article le plus eſſentiel pour l'équipement des flottes. Tout Etat qui a des Ports de Mer, peut établir des Chantiers, Marine.

& ſe procurer des Artiſans habiles pour conſtruire des Vaiſſeaux & les équiper. Mais les Matelots manquent par-tout où l'on n'a pas conſtamment beaucoup de Navires Marchands en Mer. Après cette conſidération, croirons-nous qu'il y ait en Europe un Païs comparable à cet égard à la Hollande? De plus, les Hollandois s'appliquent fort à la Marine; leur génie les y porte auſſi bien que leur ſituation; & il y a toujours parmi eux nombre d'habiles gens auxquels on peut confier le commandement des Vaiſſeaux & celui des flottes. Les *Tromp* & les *Ruyter* ont ſervi autrefois de modéle dans leur métier, & ils ont laiſſé des Emules qui marchent avec ſuccès ſur leurs traces. On a remarqué que jamais les Anglois n'ont pu remporter ſur les François, quelque avantage conſidérable par Mer, que lorsqu'ils ont été accompagnés des Hollandois; & ces derniers abandonnés à eux-mêmes ont plus d'une fois fait trembler la France, l'Angleterre, & l'Eſpagne. La Navigation importante des Hollandois, ſource de leur félicité, demande une puiſſante protection, qui ne ſauroit être obtenue que par des flottes toujours prêtes. C'eſt pour cette raiſon, que la République a entretenu en tems de Paix 30 Vaiſſeaux de Guerre, en état d'être mis en Mer au premier beſoin. Pendant la Guerre elle a équipé 50 Vaiſſeaux & d'avantage. Même en 1666, elle en avoit 100 à la rade du Texel. Mais, depuis quelque tems, par la plus mauvaiſe de toutes les Politiques, la Marine de la Hollande eſt tombée dans une extréme décadence. Il eſt inconcevable comment les Etats qui gouvernent la République, ont pu perdre totalement de vue l'Objet de leur ſûreté, au point de négliger en même tems leur Armée & leur Marine; ſurtout ſi l'on conſidére les revenus immenſes que la République pourroit avoir au cas que les Finances fuſſent bien adminiſtrées. On ne ſait ſi on en doit attribuer la cauſe à une aveugle indolence; ou à la lenteur des réſolutions qui ſe prennent dans l'Etat, ou à des vues d'intérêt particulier de la part des Grands. Quoiqu'il en ſoit, il eſt certain que la plupart des vieux Vaiſſeaux, ſont, ou pourris dans les Ports, ou rongés par les Vers de Mer. Les Arſenaux de la Marine ſont aſſez mal fournis, & l'on ne ſe ſouvient presque plus du tems où l'on a vu une flotte Hollandoiſe ſur Mer. Qui ſait ſi par-là l'art de faire la guerre ſur cet élément, ne s'eſt pas perdu chez cette Nation, & ſi l'on reconnoitroit aujourd'hui ſur mer les mêmes Hollandois qui y ont fait de ſi grands exploits? Les Zélandois au reſte paſſent pour les plus braves, & les plus habiles Marins.

## §. VI.

Revenus. La Hollande eſt le Païs du Monde où l'on paye les plus grands impots, & où les Caiſſes de l'Etat ſont le plus dépourvues d'eſpéces. Ce paradoxe paroit d'autant plus ſurprenant, que depuis bien des années la République (comme nous venons de le remarquer) n'a fait aucune dépenſe extraordinaire pour l'entretien de ſes Armées & de ſes Flottes; & qu'elle n'a presque point payé de Subſides à d'autres Puiſſances. Dans les Guer-

res

res pour la ſucceſſion d'Eſpagne, l'Etat s'eſt vu plus d'une fois à la veille de faire banqueroute : mais, depuis ce tems-là, la République a joui pendant plus de vingt ans d'une profonde paix ; elle n'a été ſujette à aucune charge onéreuſe, & ſon Commerce a proſpéré de tous cotés. Malgré cela les Caiſſes publiques ſont épuiſées. Il eſt étonnant, que le peuple ne ſoit pas ſurpris de cette contradiction. Certainement les Grands qui gouvernent cette République ſemblent avoir plus en vue leur fortune particulière, & les riches établiſſemens de leurs familles, que le ſalut de l'Etat. Les déniers publics paſſent par tant de mains avant qu'ils parviennent à la Caiſſe générale, qu'il s'en perd au moins la moitié. Chaque Ville ou Village a des Receveurs ſubalternes, qui avec de très-modiques appointemens, s'enrichiſſent de leur Metier. De-là les fonds paſſent au Receveur en Chef du même endroit, qui en vit largement, & fait une fortune conſidérable. Enſuite ils parviennent au Receveur de la Province, qui brille par une belle dépenſe, & meurt fort riche ; enfin ils tombent entre les mains du Receveur général, qui mène un train de Prince, & enrichit ſa famille pour toujours. Voilà le déchet ordinaire. Qui oſeroit outre cela dévélopper les manigances qui ſe pratiquent pour ronger extraordinairement ces déniers, avant qu'ils ſoient employés aux dépenſes de l'Etat ? Dans les premiers tems de la République, les forces de l'Etat étoient plus redoutables, quoique naturellement il eût beaucoup moins de revenus. Les Régens ne voyoient que trop clairement la néceſſité d'établir la République ſur un pied ſolide, & de la rendre formidable. Chaque particulier concouroit au bien général ; & les Princes d'Orange en qualité de *Stadt-Houders* étoient révêtus de l'autorité de veiller à la conduite de ceux qui adminiſtroient les Finances de l'Etat.

Au reſte, quelque délabrées que ſoient ces Finances, quelque endettées que ſoient les Caiſſes de la plupart des Provinces, il y a trois ſources intariſſables dans la République, qui ne la laiſſeront jamais manquer d'argent dans ſes beſoins. La première conſiſte dans les revenus ordinaires du Païs, qui ſont perçus par le moyen des Acciſes, des Droits d'entrée ſur les Marchandiſes, & des taxes que l'on impoſe ſur le Peuple. Tant que la République fourmillera d'habitans, & que le Commerce y fleurira, on voit bien qu'il eſt impoſſible d'épuiſer de pareilles reſſources. Une ſeule capitation, ou un autre impôt extraordinaire qu'on levera dans une néceſſité urgente, produit d'abord ſur une ſi grande multitude de peuples, des ſommes immenſes. La ſeconde ſource ſe trouve dans la grande quantité de gens riches qui vivent ſimplement de leurs revenus en Hollande, & que l'on nomme *Rentiers*. Si jamais l'Etat ſe trouvoit dans quelque néceſſité preſſante, & qu'on voulût établir quelque nouveau fond public, il eſt certain que ces perſonnes ſeules ſeroient charmées d'avancer pluſieurs millions, moyennant une rente modique ; d'autant plus, que les Intérêts ſont fort bas en Hollande, & que la plupart des particuliers ſe voyent obligés de placer leurs capitaux dans les fonds d'Angleterre ou ailleurs : ce qui eſt une mauvaiſe Politique. Enfin, la troiſième ſource

c'eſt la Banque d'Amſterdam, dans laquelle presque toutes les Nations de l'Europe ont dépoſé leurs Tréſors, & que la République peut employer à ſon uſage ſans qu'il en coute autre choſe à l'Etat, que de garantir aux propriétaires le dommage qui peut arriver par le vol, l'incendie ou l'inondation. On peut auſſi compter parmi les revenus ordinaires de la République *les Droits de la traite foraine*, ou d'entrée & de ſortie; leſquels quoique fort modiques, ne laiſſent pas de faire le fond de l'Amirauté pour ſes armemens.

On a toujours compté, que les Etats-Généraux devoient environ treize Millions de Florins; & outre ces dettes de la Généralité, la Province de Hollande doit en ſon particulier ſoixante-cinq Millions, dont elle paye les intérêts au dénier vingt-cinq.

## §. VII.

Forme du Gouvernement.

Voici quelle eſt la *forme du Gouvernement*. Les VII. Provinces forment un ſiſtême de confédération, dont l'union d'Utrecht, faite en 1579, eſt la baſe. Ce ſont proprement ſept Etats indépendans & ſouverains chacun chez ſoi, qui réunis ſont une ſeule République; & c'eſt en cette qualité qu'ils ont été reconnus par toutes les Puiſſances de l'Europe à la Paix de Weſtphalie.

Pour bien comprendre ce ſiſtême de gouvernement, il eſt bon de ſavoir, que non-ſeulement chaque Province eſt ſouveraine chez elle; mais même que chaque Ville jouït au moins des principales parties de la Souveraineté. Nous citerons pour exemple *Amſterdam*, la Capitale des VII. Provinces. L'autorité ſuprême de cette Ville conſiſte dans les décrets & dans les réſolutions de ſon *Sénat* qui eſt compoſé de XXXVI. perſonnes, dont quelques-unes ont la direction des affaires de Police, & les autres l'adminiſtration de la Juſtice. La levée des déniers dépend de la volonté du Sénat. Lorſqu'un Sénateur vient à mourir, le Sénat remplit la place vacante, ſans que les Bourgeois s'en mêlent. Ce Sénat choiſit auſſi les principaux Magiſtrats de la Ville; c'eſt-à-dire, les Bourguemaitres & les Echevins. Il y a XII. *Bourguemaitres*, dont quatre ſont en fonction pour chaque année; on les nomme *régnans*. Les *Echevins* ſont la Cour de Juſtice en chaque Ville. Il y en a IX. à Amſterdam, dont on continue deux pour l'année ſuivante, & tous les ans on en élit VII. nouveaux. Le *Schout* ou *Baillif*, a ſoin de prévenir les déſordres, appréhende les criminels, conclut contre eux, & fait exécuter les Sentences que la Juſtice prononce. Le *Penſionaire* qui eſt Juris-Conſulte, a une connoiſſance parfaite des Ordonnances, Coutumes, Statuts, & Privilèges de la Ville, dont il informe le Magiſtrat dans les occaſions, & parle pour ſes intérêts dans les conteſtations qu'elle a avec les autres Villes. Il eſt Miniſtre des Bourguemaitres & du Sénat: il conduit leurs affaires, & il eſt chargé des Harangues dans les occaſions publiques.

Les autres emplois de la Ville ne ſont que *Subalternes*, & les Bourgue-

guemaîtres en diſpoſent. Le Sénat nomme les *Députés* que la Ville envoye *à l'Aſſemblée des Etats de la Province*, dont la Souveraineté eſt repreſentée par les Députés des *Nobles* & des *Villes*, qui font pour la Province de Hollande enſemble XIX. voix, dont les Nobles ont ſeulement la première, & les Villes les autres XVIII.

Dans cette aſſemblée des Etats de la Province, les Nobles opinent les premiers, & par ce moyen ils donnent beaucoup de poids à leur avis dans les délibérations. Le *Conſeiller Penſionaire* (de Raad Penſionaris,) qui eſt tout autre choſe que le Penſionaire d'une Ville, prend ſa place à leur table; & comme Penſionaire de leur ordre, il ſe trouve préſent à toutes les délibérations qu'ils font avant que d'entrer dans l'Aſſemblée, dans laquelle il opine pour eux. Il eſt proprement le Miniſtre de la Province, & un des Députés perpétuels des Etats de la Province à l'Aſſemblée des Etats-Généraux.

Nous avons dit que les Députés des Villes ſont tirés du Magiſtrat de chaque Ville. Leur nombre n'eſt pas réglé, il dépend de la volonté de ceux qui les députent, & qui ſuivent en cela ordinairement la coutume, parce qu'ils n'ont tous enſemble qu'une ſeule voix: mais ordinairement l'un des Bourguemaîtres, & le Penſionaire, ſont du nombre. Les Etats de la Province de Hollande tiennent leur Aſſemblée dans le Palais de la Cour de la Haye, & s'aſſemblent ordinairement quatre fois l'an. Ils délibèrent ſur tout ce qui regarde le bien & le ſervice de la Province en général.

Dans les occaſions extraordinaires ils ſont convoqués par un Collège que l'on appelle des *Conſeillers députés* (de Gecommitteerde Raaden) qui ſont proprement le Conſeil d'Etat de la Province. Il eſt compoſé d'un Député de la part des Nobles, d'un Député de chacune des VIII. grandes Villes, & d'un Député pour les trois petites Villes de la Hollande méridionale; ce qui fait 10 perſonnes en tout. Ce Collège eſt ſédentaire, & demeure toujours à la Haye. C'eſt lui qui envoye aux Etats de la Province les points ſur leſquels on les convoque; & qui exécute les réſolutions. Il y a un autre Collège de Conſeillers Députés en Nord Hollande, qui réſide à *Hoorn*, ou à *Enkhuyſe*, alternativement.

Outre l'Aſſemblée des Etats, & le Collège des Conſeillers députés, la Province a encore une *Chambre des Comptes* qui a l'adminiſtration du revenu général & ordinaire de la Province; & outre cela dans la Province de Hollande, la diſpoſition abſolue de ce qu'on appelle l'ancien Domaine de Hollande, ſans en rendre compte aux Etats de la Province.

Voilà le tableau de la manière dont les choſes ſont réglées dans les Provinces reſpectives. Nous avons donné le plan de la Province d'Hollande: les autres ſont à peu de choſes près réglées ſur le même pié. Voyons maintenant comment les VII. Provinces ſe réuniſſent & forment un Corps d'Etat, ou une République.

§. VIII.

## §. VIII.

Ce qui constitue la République.

Chaque Province nomme ſes Députés & les envoye à la Haye, où ils compoſent l'*Aſſemblée des Etats-Généraux*, (De Staaten Generaal) le *Collége du Conſeil d'Etat* (Den Raad van Staaten) & *la Chambre des Comptes* (De Generaal Reeken-Kaamer).

La Souveraineté de la République réſide proprement dans l'Aſſemblée des *Etats-Généraux*, laquelle n'étoit autrefois convoquée qu'aux occaſions extraordinaires, parce que, pour la rendre complette, il falloit plus de 800 perſonnes; ce qui faiſoit une confuſion horrible, ſurtout dans les délibérations. Le Conſeil d'Etat repréſentoit en l'abſence des Etats-Généraux, leur autorité, & les convoquoit. Mais cette nombreuſe aſſemblée n'a pas été convoquée depuis très-longtems. On eſt demeuré d'accord, que les Députés continueroient l'Aſſemblée ſous le nom d'Etats-Généraux; Collège qu'on a toujours connu depuis ſous ce nom, & qui ſe tient conſtamment dans la Cour de la Haye. C'eſt donc lui qui repréſente la ſouveraineté de l'Union, qui donne les audiences, qui expédie les dépêches aux Ambaſſadeurs, & auquel tous les autres Collèges ſont ſubordonnés: mais en effet il ne fait que repréſenter les Etats-Généraux. Or chaque Province envoye aujourd'hui à cette Aſſemblée, tel nombre de députés qu'il lui plaît; ce qui eſt indifférent, parce que les réſolutions n'y ſont pas priſes par les ſuffrages des perſonnes, mais par ceux des Provinces. Chaque Province y préſide une ſemaine par tour; & c'eſt à celui des Députés, qui précède les autres dans la Province, qu'on défère l'honneur de la Préſidence. Il a ſa place dans un fauteuil au milieu d'une longue Table, où peuvent s'aſſeoir environ 30 perſonnes. Le *Greffier* qui en eſt comme le Sécrétaire, eſt aſſis au bout. Lorſqu'un Miniſtre Etranger prend audience, on le place au milieu de la Table vis-à-vis du Préſident. Les choſes ordinaires y ſont conclues à la pluralité des voix: mais, pour les affaires de grande conſéquence, il faut le conſentement unanime de toutes les Provinces.

Le *Conſeil d'Etat* eſt auſſi compoſé de Députés de toutes les Provinces, mais d'une autre manière que l'Aſſemblée des Etats-Généraux, parce que leur nombre eſt réglé. La Gueldres y envoye 2 Députés; la Hollande 3; la Zélande 2; Utrecht 1; la Friſe 2; l'Overyſſel 1; & Gromingue 1; ce qui fait en tout le nombre de douze. L'on n'y opine pas par Provinces, mais par tête, & chaque Député préſide une ſemaine par tour. Les Gouverneurs des Provinces ont auſſi voix & ſéance au Conſeil d'Etat; mais le *Grand-Penſionnaire* n'y a que le droit de ſéance, & ne fait que donner ſon avis, quoique d'ailleurs ſon crédit y ſoit grand, ainſi que nous l'avons déjà remarqué. Ce Conſeil d'Etat exécute les réſolutions des Etats-Généraux, il leur propoſe les moyens les plus convenables pour lever des Troupes & des deniers, la quantité des unes & les proportions des autres; & il a la ſurintendance des Troupes, des Fortifi-

tifications, des Contributions &c. En un mot les principales affaires de la République paſſent par ce Collège.

Vers la fin de chaque année le Conſeil dreſſe un état de la dépenſe qu'il juge néceſſaire pour l'année ſuivante, & il le préſente aux Etats-Généraux, qui le font circuler dans leurs Provinces reſpectives. Voici la proportion de ce que chaque Province eſt obligée de contribuer, lorsqu'il s'agit de lever par exemple cent-mille florins.

| | | | |
|---|---|---|---|
| La Gueldres paye | 5612 Flor. | 5 Sous | 2 Dén. |
| La Hollande . . | 58309 . . . | 1 . . . | 12 . . . |
| La Zélande . . | 9183 . . . | 14 . . . | 2 . . . |
| Utrecht . . . . | 5830 . . . | 17 . . . | 11 . . . |
| La Friſe . . . . | 11661 . . . | 15 . . . | 10 . . . |
| Overyſſel . . . . | 3571 . . . | 8 . . . | 4 . . . |
| Groningue . . . | 3830 . . . | 17 . . . | 11 . . . |
| Somme totale | 100000 Florins. | | |

Le Conſeil d'Etat diſpoſe encore de toutes les ſommes deſtinées pour les frais extraordinaires de l'Etat, & fait expédier les ordonnances pour la dépenſe ordinaire, ſur les réſolutions que les Etats-Généraux ont priſes auparavant en gros.

La *Chambre des Comptes* a été érigée pour le ſoulagement du Conſeil d'Etat, pour examiner & arrêter les Comptes des Receveurs Généraux & Subalternes, & pour enrégiſtrer les ordonnances du Conſeil d'Etat qui a la diſpoſition des Finances. Cette Chambre eſt compoſée de deux Députés de chaque Province, qui changent de trois en trois ans, mais non pas pour toutes les Provinces.

Outre ces Collèges, il y a encore un *Conſeil d'Amirauté*, lequel a la diſpoſition abſolue des affaires de la Marine, & qui juge ſouverainement de tout ce qui peut être de ce reſſort. Ce Conſeil eſt diviſé en cinq Collèges, dont il y en a trois en Hollande, ſavoir à Rotterdam, à Amſterdam, & à Hoorn ou Enkhuyſen alternativement; le quatrième eſt à Middelbourg en Zélande, & le cinquième à Harlingue en Friſe.

Il y a outre cela *le Conſeil de Brabant*, qui s'aſſemble à la Haye, & *celui de Flandres* qui tient ſes Aſſemblées à Middelbourg, pour la direction des affaires qui regardent les Poſſeſſions de la République dans ces deux Provinces.

Les Miniſtres Etrangers entament les Négociations avec le Grand-Penſionaire, qui eſt le premier Miniſtre de la République, & avec le Greffier qui en eſt le Sécrétaire. Ils entrent auſſi en conférence avec le Préſident de la ſemaine pour les Etats-Généraux.

Au reſte, c'eſt une maxime fondamentale de la République, établie par l'Union d'Utrecht, qu'aucune Province ne ſauroit être aliénée ou démembrée, de quelque manière que ce ſoit, ſans le conſentement général de

toute la République ; & toutes les Provinces s'uniſſent de manière, qu'elles ne forment plus qu'un ſeul & même Etat. Voilà qui ſuffira pour donner une idée générale de la forme du gouvernement de cette République & de ſa Conſtitution.

## §. IX.

Religion. La Religion dominante en Hollande eſt la Réformée, mais on y tolère toutes les autres. On a compté jusqu'à 70 ſectes différentes qui y ont un libre exercice de leur Religion. Cependant ceux de l'Egliſe Romaine y ſont les plus nombreux. Toutes les Villes en ſont remplies, & il n'y a presque pas de Village qui n'ait ſon Egliſe Catholique. On aſſure que, ſurtout dans le plat-païs, le nombre des Catholiques eſt plus grand que celui des Réformés. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que les Etats doivent avoir un œil attentif aux progrès de cette Religion, & particulièrement aux ménées de ſes Miniſtres qui s'ingèrent ſi volontiers dans les affaires publiques. Auſſi tâche-t-on d'en arrêter l'accroiſſement, autant que cela s'accorde avec les maximes fondamentales de la République, qui favoriſent la tolérance. On ſouffre en Hollande un Vicaire Apoſtolique, mais ſon pouvoir eſt toujours ſoumis au Gouvernement, & renfermé dans des bornes fort étroites. Les Moines & tous les Ordres Religieux, ſont proſcrits ſous des peines rigoureuſes du territoire de la République. Il eſt défendu de porter publiquement le St. Sacrement aux malades, ou de faire la moindre proceſſion hors de l'enceinte des Egliſes. Aucun Catholique Romain ne peut être admis aux Charges publiques de l'Etat: pour le reſte, ils jouïſſent de tous les Bénéfices & Privilèges des autres Citoyens.

Parmi les Sectes, les Ménonites ſont les plus opulens & les mieux établis. Il y a auſſi une très-grande quantité de Juïfs qui ſont un Commerce conſidérable, & qui poſſèdent de grandes richeſſes, ſurtout les Juifs Portugais.

Lorsque dans la Religion Réformée il ſurvient quelque différend ſur l'opinion, ſoit en fait de Dogme ou de Morale, ou qu'il y a quelque affaire Eccléſiaſtique de grande conſéquence à diſcuter, on en renvoye la déciſion à un Synode général compoſé de Députés des Egliſes des VII. Provinces-Unies. Les affaires ordinaires ſont réglées par les Conſiſtoires, ſous l'approbation du Gouvernement civil. Les Paſteurs des Egliſes y ont beaucoup de crédit, mais peu de pouvoir. Il eſt néceſſaire cependant, comme dans tous les Païs du Monde, que les Magiſtrats ayent ſoin, qu'ils ne melent point dans leurs ſermons des choſes rélatives aux affaires du Gouvernement, & qu'ils n'enſeignent point des Doctrines capables de troubler la tranquilité publique.

## §. X.

Politique générale. Diſons encore quelques mots ſur la Politique que la République obſerve. La conſervation de la liberté en fait le premier & le principal objet. Ils

Ils en ſont ſi jaloux, qu'ils éloignent tout ce qui ſemble pouvoir y donner la moindre atteinte. Cette liberté ne conſiſte pas en ce que chacun peut vivre au gré de ſes fantaiſies, ni commettre tous les écarts qui lui viennent dans l'eſprit; au contraire, toutes les Loix y ſont fort ſévères, & auſſi rigidement maintenues, que dans un Etat deſpotique. Mais voici ce qui fait l'eſſence de cette liberté. Le Peuple eſt ſûr de n'être gouverné qu'en conſéquence des Loix du Païs qu'il connoit; nul Citoyen ne peut être dépouillé illégitimement de ſes poſſeſſions, ou chicané ſûr ſes démarches par le caprice d'un Supérieur; chacun eſt le Maitre abſolu des biens qu'il poſſède, & du genre de vie qu'il veut embraſſer. Les principaux membres de la République dirigent eux-memes les affaires, & ne rendent compte de leur adminiſtration qu'à l'Etat meme. Cette dernière prérogative influe plus ſur les Grands que ſur le Peuple; & voilà auſſi pourquoi les premiers s'oppoſent toujours au rétabliſſement du *Stadhouder*, au-lieu que le commun Peuple y eſt aſſez porté. Car le *Stadhouder* réunit en ſa perſonne les Charges de *Gouverneur-Général*, de *Capitaine-Général*, & d'*Amiral-Général*. On peut juger par-là combien doit être grand ſon pouvoir, & encore plus ſon crédit. Les Princes d'Orange, ces premiers fondateurs & défenſeurs de la République, ont trouvé le moyen de faire charier droit tous ceux qui étoient revêtus des emplois publics, de quelque nature qu'ils fuſſent. C'étoient peut-être là les plus beaux tems de la République! Dans les commencemens les VII. Provinces n'avoient qu'un ſeul *Stadhouder* de la Maiſon de Naſſau; mais cette Charge fut abolie à perpétuité en 1650. Cependant les déſordres qui ſe manifeſtèrent bientôt dans la République, la firent rétablir en 1672. Au-lieu d'un Gouverneur-Général, on en élut deux, l'un & l'autre de la Maiſon de Naſſau, mais de deux lignes différentes. La Hollande, la Zélande, Utrecht, Gueldres, & Overyſſel choiſirent *Guillaume* III. Prince de Naſſau-Orange, qui a occupé ce poſte pendant 28 ans. La Friſe & Groningue au contraire, élurent *Henri Caſimir*, Prince de Naſſau-Dietz qui eut d'abord pour ſucceſſeur ſon fils *Jean Guillaume*, & après la mort de ce dernier, ſon petit-fils *Guillaume Charles*. Tellement que cette charge eſt devenue héréditaire dans la Maiſon de Naſſau pour la Friſe & Groningue. Les autres V. Provinces ne l'ont point remplie aprés la mort du Roi *Guillaume* III. qui arriva en 1702. Ce Prince n'aïant point laiſſé de poſtérité, le Prince *Guillaume Charles* étoit en droit de ſe flatter d'obtenir cette dignité pour toute la République. En effet, en 1728. les Provinces de Gueldres & d'Overyſſel le reconnurent pour leur *Stadhouder*: mais jusqu'ici les trois Provinces de Hollande, de Zélande & d'Utrecht, ont refuſé de ſuivre leur exemple. Or comme ce ſont les plus conſidérables, on voit bien que l'autorité du Prince ne ſauroit être fort grande, avant qu'il y ait obtenu la même charge; d'autant plus, que jusques-là il ne ſauroit diſpoſer en rien, ni des Troupes, ni des autres forces de toute l'Union. Il eſt certain qu'un *Stadhouder*, homme de tête & de courage, redreſſeroit bien des abus, & ſeroit fort capable de donner un nouveau luſtre à

la République, en la rendant auſſi formidable qu'elle l'a été par le paſſé. (*)

Le ſecond objet de la Politique des Hollandois, c'eſt le maintien de leur Commerce, de leur Navigation & de leurs Poſſeſſions dans les Indes. Comme nous avons déjà parlé de tous ces articles, nous y renvoyons nos Lecteurs; & nous ajouterons ſeulement, que les Hollandois prennent pour parvenir à ce but, les mêmes meſures que les Anglois, leſquelles ont été indiquées au chapitre précédent. Mais, d'autant qu'ils agiſſent en tout avec beaucoup moins de vigueur que les Anglois, ils ne peuvent eſpérer qu'un moindre ſuccès.

Les Anglois ont auſſi engagé la République dans le maintien de la balance du pouvoir en Europe; & c'eſt ce qui fait le troiſième objet de la Politique Hollandoiſe. Comme les intérêts de l'Angleterre & de la Hollande ſont les mêmes à cet égard, il eſt naturel que leurs maximes ſoient auſſi ſemblables. Nous avons fait d'amples réflexions ſur cette matière, en parlant de l'Angleterre; ainſi nous éviterons les répétitions inutiles dans cet endroit.

Il en eſt preſque de même du quatrième objet Politique des Hollandois, qui eſt la Conſervation des Barrières. Nous avons indiqué au commencement de cet Article, les places fortes qu'on déſigne par-là, & les conventions qui ont été faites à cet égard. Dans le tems que nous écrivons cet Ouvrage (en 1746.) la France a fait la conquête de la plupart de ces Forteresſes, & il faudra voir à la Paix prochaine, les arrangemens que l'on prendra pour raſſurer la République de ce coté-là. Il nous paroit cependant, qu'elle n'a que quatre moyens pour rétablir ſa ſûreté: 1.) de faire les derniers efforts pour reconquérir ces places en faveur de la Maiſon d'Autriche, & y conſerver le droit de Garniſon; entrepriſe qui ſeroit accompagnée de grandes difficultés; 2.) de former de nouvelles Barrières, ou 3.) de tâcher par la voye de la Négociation, que la Flandres, & le Brabant ſoient remiſes entre les mains d'un Prince neutre; à quoi l'on pourroit ajouter 4.) un expédient aſſez nouveau, qui ſeroit de déclarer ces deux Provinces à perpétuité Barrières entre la France & la Hollande, d'y mettre des Garniſons aux fraix communs des trois Puiſſances Maritimes, & de prendre chez les XIII. Cantons Suiſſes les Troupes deſtinées pour ces Garniſons.

En général il s'eſt gliſſé dans le gouvernement de la République, ſurtout depuis le commencement de ce Siècle, une grande indolence. Les Régens ſemblent faire de leurs fortunes particulières le principal objet de leurs ſoins. C'eſt auſſi pour cette raiſon, qu'ils éloignent la Guerre, & qu'ils s'oppoſent au rétabliſſement du *Stadthouder*. Dans cette dernière criſe, où la conſervation de la paix & le maintien de la Maiſon d'Autriche étoient deux choſes ſi difficiles à concilier, la Hollande en a fait trop

(*) Perſonne n'ignore les changemens arrivés depuis à cet égard, & l'état actuel des choſes. *Note de l'Editeur.*

trop, & trop peu. Par les trois augmentations ſucceſſives de ſes Troupes, elle a mis toute l'Europe en mouvement, & ſans déclarer formellement la guerre, elle s'eſt attirée tout le poids de la Maiſon de Bourbon.

## §. XI.

Politique relative aux diverſes Puiſſances.

Il ne nous reſte pour connoître plus particulièrement la Politique de la Hollande, que d'examiner en détail la conduite qu'elle obſerve envers les autres Puiſſances de l'Europe.

Le Portugal.

Il s'en faut beaucoup, que les Rélations de Commerce entre la *Hollande* & le *Portugal* ſoient auſſi conſidérables qu'elles le ſont entre l'Angleterre & ce Royaume; car les Portugais ſont beaucoup plus de cas des manufactures Angloiſes, que de celles de Hollande, & cette République en revanche ne tire que très-peu de Vins & d'autres denrées du Portugal. Cependant le Commerce qui ſe fait encore entre les deux Nations, mérite bien que la République entretienne, comme elle le fait toujours, un Miniſtre à la Cour de Lisbonne, & divers Conſuls dans les Ports de Mer, qui protégent en même tems les Négocians Hollandois établis en grand nombre dans toutes les Villes Marchandes du Portugal. Autrefois les Hollandois ont fait diverſes tentatives avec peu de ſuccès ſur le Bréſil & les autres poſſeſſions Portugaiſes en Amérique. Mais ils ont été plus heureux à débusquer cette Nation de la plus grande partie du Commerce des Indes Orientales, qu'ils ſe ſont approprié. Leur Politique doit donc ſe porter à nuire autant qu'ils le pourront aux Portugais en Aſie, mais à les laiſſer tranquilles en Amérique; vû le peu de juſtice qu'il y auroit à vouloir les en chaſſer, & le peu de ſuccès qu'il y auroit à eſpérer de ce coté-là.

L'Eſpagne.

*L'Eſpagne* a de grandes liaiſons avec la Hollande, qui ſont telles aujourd'hui, qu'elles ne ſauroient tourner qu'à l'avantage réciproque des deux Nations. Car la Hollande n'a pas à craindre que l'Eſpagne veuille reclamer ſes anciens droits ſur les Païs-Bas. Et en tout cas, s'il s'agiſſoit de conteſter à la République ſa liberté & les prérogatives qui en découlent, ce ne ſeroit pas à l'Eſpagne à former les moindres prétentions à cet égard. Les Païs-Bas étoient tombés en partage à un Prince de la Maiſon d'Autriche, l'Empereur *Maximilien* I. qui épouſa Marie, fille unique de Charles le hardi, & héritière de Bourgogne, dont les deſcendans furent auſſi Rois d'Eſpagne. Le Trône d'Eſpagne étant occupé par un Prince de la Maiſon de Bourbon, & les autres X. Provinces étant demeurées à la Maiſon d'Autriche; il eſt certain que, s'il y avoit des prétentions, ce ne ſeroit plus à l'Eſpagne à les former. Mais l'indépendance que les VII. Provinces ont acquiſe les armes à la main, & la reconnoiſſance que toutes les Puiſſances de l'Europe, en ont faite, les mettent à l'abri de toute crainte à cet égard. Au reſte, le Commerce qui ſe fait entre l'Eſpagne & la Hollande, eſt des plus conſidérables. Cette dernière tire une immenſe quantité de laines, de Vins, & de tous les autres produits de l'Eſpagne; & les Eſpagnols en échange ſe pourvoyent

chez les Hollandois de draps, d'étoffes, de toiles, de cannevas & d'autres ouvrages des Manufactures du Païs. Ce Commerce, tant pour l'intérieur du Royaume, que pour l'Amérique, eſt ſi conſidérable, qu'il y a une grande quantité de Négocians Hollandois établis dans toutes les Villes d'Eſpagne; & la Nation Hollandoiſe a toujours un très-grand intérêt dans les Gallions, quoiqu'indirectement. C'eſt auſſi la raiſon pourquoi la Hollande n'a jamais vû de bon œil, que les Anglois ayent empeché le retour de ces mêmes Gallions, en envoyant des flottes formidables croiſer dans l'Océan. Enfin, lorsque l'Angleterre eſt en guerre ouverte avec l'Eſpagne, la République tâche toujours d'entretenir la neutralité, & par ce moyen, elle s'empare ſeule du Commerce le plus vaſte & le plus conſidérable de l'Europe. La Hollande par toutes ces raiſons entretient conſtamment un Ambaſſadeur à la Cour de Madrid pour y veiller à ſes intérêts, & des Conſuls dans les Ports de Mer pour protéger le Commerce.

La France. *La France* a été tantôt Alliée intime, & tantôt Ennemie déclarée de la Hollande, ſans qu'on ait pu former jusqu'à préſent de combinaiſons raiſonnables pour un Siſtème conſtant entre ces deux Nations. Il eſt certain qu'à en juger par l'Hiſtoire, les plus beaux tems de la République ont été ceux où elle eut une alliance étroite avec la France. En effet, cette Couronne, à bien conſidérer les choſes, ne trouveroit pas ſon compte à réduire les VII. Provinces, quand même elle en auroit les moyens. Tout ce qu'elle pourroit obtenir, & même eſpérer de plus favorable, ſeroit de les aſſujettir à une eſpèce de dépendance, & d'empêcher que la République ne prêtât des ſecours aux Ennemis de la Maiſon de Bourbon. Il eſt cependant de l'avantage de la France d'entretenir auprès des Etats-Généraux non-ſeulement un Miniſtre du premier ordre, mais auſſi d'envoyer des Emiſſaires dans les différentes Provinces, afin de conſerver & d'augmenter, s'il ſe peut, le parti François que l'on y trouve toujours. La Hollande au contraire doit tacher de ne pas s'attirer une Puiſſance auſſi formidable ſur les bras, ni meme de mettre à tout moment ſes Barrières en danger, pour des quérelles qui ne la touchent qu'indirectement, ou pour des vues éloignées. Elle a d'autres moyens que le ſecours de ſes Armées, pour favoriſer le maintien de la balance du pouvoir en Europe. La Maiſon d'Autriche ne manquera jamais de Soldats, pourvû qu'on lui fourniſſe de bonne-heure des fonds pour les entretenir. Si la Hollande vouloit donc ſe borner à lui donner des ſecours en argent, ce ſeroit un moyen de parvenir à ſon but, ſans heurter de front la Couronne de France. Nous avons déjà développé les intérêts de Commerce qui ſubſiſtent entre ces deux Puiſſances; & nous nous bornerons à remarquer, que ces mêmes intérêts doivent former un nouveau motif pour la République, qui l'engage à ſe ménager l'amitié de la France, d'autant plus, que la Nation Hollandoiſe jouït en France de pluſieurs Privilèges rélatifs à la Navigation, qu'elle doit tâcher de conſerver.

L'Angleterre. Naturellement il y a une diverſité d'intérêts entre la *Hollande* & l'*Angleterre*, dont le principe ſe trouve dans le Commerce, & qui fait l'objet prin-

principal de ces deux Nations. En vain voit-on les Miniſtres Anglois ſoutenir à la Haye le contraire dans tous leurs discours publics; on ne nous perſuadra jamais, que deux Peuples ſitués ſur la même Mer, qui ont chez eux les mêmes Manufactures, qui font le même Commerce, qui l'un & l'autre tâchent d'étendre leur Navigation, & qui ne ſauroient avoir des vues d'agrandiſſement que par ces mêmes endroits, puiſſent ſubſiſter longtems, ſans qu'il naiſſe entre eux de la jalouſie, pour ne pas dire, une rivalité parfaite. Mr. *de la Martinière*, dans ſa Continuation de l'Hiſtoire de Puffendorf, compare l'Angleterre & la Hollande à deux Négocians qui font le même Commerce, mais qui ont leur Boutique trop près l'un de l'autre. L'Hiſtoire même vérifie ce ſentiment: car nous y voyons fort ſouvent cette rivalité éclater en Guerre ouverte. Mais les progrès conſidérables du Commerce de la France, & l'agrandiſſement général de cette Puiſſance, ont réuni les intérêts de l'Angleterre & de la Hollande; & depuis le commencement de ce Siècle, nous les avons vu entretenir une amitié, & une union presque conſtante, afin de s'oppoſer d'autant mieux au danger commun. Cette Politique n'eſt pas mauvaiſe, pourvû qu'elle ne ſoit pas pouſſée trop loin, & que la Hollande conſidère toujours, que la ſituation locale (qui eſt très-différente de celle de l'Angleterre) lui défend d'entrer auſſi avant que cette Puiſſance dans les meſures que l'on oppoſe à la France. Il lui convient de temporiſer, ou ſi elle veut rompre, elle doit prendre de loin des précautions pour augmenter ſes forces. Cette République doit auſſi donner beaucoup d'attention à l'entretien de ſes forces Navales, afin qu'elle puiſſe s'oppoſer même à l'Angleterre, au cas que celle-ci voulût empiéter ſur ſon négoce ou ſur ſa peche.

L'*Italie* n'a presque d'autres rélations avec la Hollande, que celles qui naiſſent du Commerce. Car les autres liaiſons politiques ſont indirectes, & ne regardent la République qu'autant que l'Italie entre dans le ſiſtème général de l'Europe, & que ſon intérêt exige de voir telle ou telle Province entre les mains d'un Prince qui puiſſe favoriſer ſes vues. Mais la voye de la Négociation eſt celle qu'elle employe ordinairement en pareil cas; & nous n'avons presque jamais vu agir ſes troupes par-delà les Alpes. Les raiſons en ſont les mêmes que celles que nous avons données pour l'Angleterre. Les flottes Hollandoiſes ſe ſont quelquefois jointes à celles des Anglois pour agir dans la Méditerranée; mais la Hollande n'y a jamais fait de grands efforts. Au reſte, il y a des Comptoirs Hollandois établis dans toutes les Villes maritimes de l'Italie, qui ſont protégés par des Conſuls, ou des Miniſtres du ſecond ordre. Le Roi de Sardaigne, le Roi des deux Siciles, & le Grand-Duc de Florence entretiennent conſtanment des Envoyés à la Haye. L'Italie.

Les plus grandes liaiſons de la Hollande avec *les* XIII. *Cantons* ſe rapportent aux Troupes Suiſſes engagées au ſervice de la République. L'on peut dire que ce corps d'Infanterie eſt un de ceux ſur lequel les Hollandois peuvent faire le plus de fonds; & c'eſt auſſi pour cette raiſon, qu'ils doi- La République Helvétique.

doivent employer tous les moyens propres à l'entretenir & à le recruter De-là naiſſent les égards que la Hollande doit toujours avoir pour le Corps Helvétique. Dans les tems des démêlés avec la France, la Suiſſe peut rendre des Services importans, même ſans ſe déclarer ouvertement contre cette Couronne; ſoit en fourniſſant des troupes, ſoit en refuſant le paſſage aux Corps des François qui voudroient pénétrer par la Suiſſe en Italie, ou dans quelque Province de l'Allemagne. En un mot, il eſt de l'intérêt des Puiſſances Maritimes d'entretenir la Suiſſe pour le moins dans une exacte neutralité. Au reſte, les liaiſons de Commerce entre la Hollande & la Suiſſe, ſont de très-petite conſéquence, & la ſituation de ces deux Etats fait qu'ils ne ſauroient avoir des vues de conquête les uns ſur les autres.

Le Corps Germanique.

L'*Allemagne* occupe fort le miniſtère de la République. Il y a conſtamment un Miniſtre Hollandois à la Dietre de Ratisbonne, & des Envoyés dans presque toutes les Cours des Princes de l'Empire. Le voiſinage, le Commerce, les intérêts politiques, & pluſieurs autres objets forment des liaiſons étroites entre le Corps Germanique & les Provinces-unies. De concert avec l'Angleterre, la République s'eſt jusqu'ici toujours attachée à la conſervation de la Maiſon d'Autriche: mais il reſte à ſavoir, ſi la ſaine Politique lui dicte de pourſuivre dorénavant le même ſiſtème avec une égale chaleur. Le motif principal de cet attachement conſiſte en ce que les Puiſſances Maritimes enviſagent la Maiſon d'Autriche comme le contrepoids de celle de Bourbon dans la balance de l'Europe. Or nous avons déjà développé en partie nos idées ſur la décadence des forces de cette maiſon, & ſur les inconvéniens attachés à une alliance intime avec elle. Il faut donc conſidérer ſi la République ne trouveroit pas mieux ſon compte en s'attachant au Roi de Pruſſe, & en favoriſant ſes vues. Car ce Prince d'abord eſt devenu un Voiſin reſpectable de la Hollande; & par-conſéquent il eſt à portée, ou de ſecourir l'Etat lorsqu'il eſt menacé, ou de lui faire éprouver ſon reſſentiment, ſuppoſé que la République l'eût désobligé. Le Roi de Pruſſe d'ailleurs peut agir avec promptitude, au-lieu que la Maiſon d'Autriche eſt accoutumée à une lenteur extraordinaire dans ſes opérations militaires. La Maiſon d'Autriche ne ſauroit faire la moindre entrepriſe ſans épuiſer d'abord les Coffres des Puiſſances Maritimes: au-lieu que le Roi de Pruſſe eſt en état d'agir par ſes propres tréſors, & n'a tout au plus beſoin que d'un ſubſide honnête. La Maiſon d'Autriche, au-lieu de prendre les armes en faveur de la République, a toujours mis les Puiſſances maritimes dans la néceſſité de faire la guerre pour elle, par les quérelles qu'elle a eu avec la France, la Pologne &c. Le Commerce que la Cour de Vienne a tâché d'établir dans les Païs-Bas Autrichiens, ne pouvoit avoir de ſuccès, qu'autant qu'il détruiſoit celui de la République. Le Roi de Pruſſe eſt intéreſſé à la conſervation de l'Etat par toutes ſortes de raiſons; & ce Prince enfin eſt le plus ferme appui de la Religion proteſtante, & en particulier du Corps Evangélique en Allemagne; tandis que la Maiſon d'Autriche opprime cette même

Le Roi de Pruſſe.

même Religion, & manifeſte en toute occaſion un zèle extraordinaire pour la Religion Catholique Romaine. Ces conſidérations prouvent au moins, que la République n'a aucun intérêt de s'oppoſer à l'agrandiſſement du Roi de Pruſſe, & que l'appui de ce Prince peut lui procurer les mêmes avantages que celui de la Maiſon d'Autriche. Au reſte, il ne ſeroit pas convenable, que la Hollande ſe brouillât avec cette dernière ſans de légitimes raiſons. Elle doit tâcher au contraire, de vivre avec la Cour de Vienne, comme avec tous les autres Princes de l'Empire dans une bonne harmonie. Les autres Princes d'ailleurs ſont, ou trop foibles, ou trop éloignés pour être fort redoutables à la République. L'Electeur de Cologne même, qui joint à cet Electorat l'Evéché de Munſter, ne ſauroit former, & moins encore ſoutenir la moindre entrepriſe contre les Provinces-unies. Mais, ſi ces Princes ne ſont pas en état de les attaquer, ils peuvent au contraire ſeconder leurs vues de pluſieurs manières, ſurtout en leur cédant des troupes, ou en leur en fourniſſant, moyennant des ſubſides. Ces conſidérations font voir combien la Hollande eſt intéreſſée à la conſervation du ſiſtème de l'Empire, & de la forme qui lui a été donnée par la Paix de Weſtphalie. Le Commerce d'ailleurs que les Hollandois ſont avec toute l'Allemagne, eſt des plus conſidérables, & le plus grand débit de leurs denrées, de leurs manufactures, & de leurs Marchandiſes des Indes, ſe fait ſans contredit dans l'Empire, dont les différentes Provinces leur fourniſſent en échange tous leurs beſoins.

La *Pologne* n'a presque aucune rélation directe avec la Hollande. Les produits & autres marchandiſes de ces deux Païs ſe tirent mutuellement, ou par la voye de l'Allemagne, ou par la Pruſſe, ou par Dantzig. Cependant, lorsque le trône eſt vaquant, la Hollande tâche par la voye de la Négociation, d'y faire placer un Candidat ſelon ſes vues; & elle eſt intéreſſée en général, à ce que le ſiſtème de la République de Pologne ne ſoit point renverſé, & que ce vaſte Etat ne tombe pas en partage à quelque Prince déjà formidable par ſes autres poſſeſſions. La Pologne.

Le *Dannemarc* eſt en grande liaiſon avec la Hollande, ce qui nait principalement du Commerce. Car, ſans parler du péage du Sund, qui rend le Dannemarc à certains égards Maitre de la Navigation dans la Baltique, les Hollandois en tirent une très-grande quantité de Mats de vaiſſeaux, de planches, de futailles, de goudron, & d'autres denrées que produit la Norvége. Les Païs en revanche qui ſont ſous la domination du Roi de Dannemarc, prennent des Hollandois beaucoup d'ouvrages de leurs Manufactures, beaucoup d'épiceries & de toutes ſortes d'autres Marchandiſes. Ce commerce réciproque eſt conſidérablement augmenté depuis l'année 1726. que le Roi de Dannemarc défendit dans ſes Etats l'entrée de toutes les Marchandiſes venant de Hambourg. Les Négocians Danois depuis ce tems, ſe ſont accoutumés à ſe pourvoir de tout en Hollande, & actuellement cette branche du Commerce eſt devenue aſſez importante pour la République. Deux objets cependant donnent de la jalouſie aux Provinces-Unies, & pourront peut-être dans la ſuite des tems, cauſer Le Dannemarc.

quelque méſintelligence entre elles & le Dannemarc. Le premier eſt la pêche de la Morue ſur les Côtes de l'Islande, dont les Hollandois prétendent être en poſſeſſion, & que les Danois leur conteſtent. Déjà en 1740. les Gardes-Côtes du Dannemarc prirent cinq Bâtimens de Pêcheurs Hollandois, & les menèrent à Copenhague. Le Miniſtre de la République les réclama. Pluſieurs mémoires & déductions parurent de part & d'autre, dans leſquels chaque parti s'efforçoit de prouver ſon Droit. Les deux Puiſſances commencèrent même à équiper quelques Vaiſſeaux pour ſoutenir leur cauſe; & tout ſembloit ſe diſpoſer à une rupture, lorſque par la Médiation de la Suède cette affaire fut accommodée. Elle pourroit cependant bien donner lieu dans un tems plus favorable à de nouvelles difficultés. Le ſecond objet eſt l'établiſſement de la Compagnie des Indes Orientales, qui s'eſt fait depuis peu à Copenhague, & dont nous donnerons une idée plus préciſe à l'article du Dannemarc. Il eſt certain, que cet établiſſement fait un tort conſidérable au Commerce des Indes de la République, non pas par raport à la vente des épiceries dont les Hollandois ſont ſeuls en poſſeſſion; mais à l'égard du débit des Porcelaines, du Thé, des toiles de Cotton, Indiennes, des Etoffes de la Chine &c. dont le Dannemarc pourvoit maintenant le Nord & les Provinces Septentrionales de l'Allemagne. Il eſt naturel que les Hollandois ſoient fort jaloux des progrès de ce Commerce, quoiqu'ils n'ayent aucun Droit fondé pour l'empêcher. Au reſte, la République doit encore ménager le Dannemarc par raport aux troupes auxiliaires qu'elle peut prendre à ſa ſolde de cette Puiſſance. Le Roi de Dannemarc eſt en état ainſi que nous l'avons déjà inſinué ailleurs, de fournir moyennant de bons ſubſides, au-delà de 12 Mille Hommes de troupes; & la République doit être charmée, lorſque dans ſes beſoins elle trouve de pareils marchés à faire.

La Suède. La *Suède* ſe trouve presque dans les mêmes rélations avec la Hollande que le Dannemarc. Maitreſſe de l'autre rivage du Sund, elle en peut diſputer le paſſage. Outre les bois, elle fournit encore à la Hollande, le chanvre, le cuivre, le fer & pluſieurs autres denrées particulières à la Norvége Suédoiſe. Il eſt impoſſible que la Hollande puiſſe ſe paſſer de tous ces articles pour la Navigation. Les Loix ſomptuaires qui ſont fort rigoureuſes en Suède, empêchent que ce Royaume ne tire beaucoup de marchandiſes de la Hollande: mais néanmoins il s'y pourvoit des choſes dont il a le plus de beſoin, & dont il ne ſauroit ſe paſſer. Comme il s'eſt pareillement établi depuis quelques années une Compagnie des Indes à Gottembourg, qui fait le même Commerce, qui a le même débit, & qui roule ſur les mêmes principes que celle de Copenhague; on peut auſſi y appliquer les mêmes conſidérations rélativement à la Hollande, que nous avons faites au paragraphe précédent. Au reſte la Suède eſt toujours trop intimément liée avec la France, pour que la République puiſſe eſpérer de conclure quelque traité de Subſide avec la Cour de Stockholm, toutes les fois que la France & la Hollande ne ſeront pas bien unies. Enfin, l'alliance avec la Suède peut être de grand poids

pour

pour l'équilibre du Nord; & c'eſt encore par cette conſidération, que les Etats-Généraux doivent cultiver ſon amitié, & y entretenir conſtamment un Miniſtre qui veille à leurs intérêts.

La Ruſſie.

La *Ruſſie* a acquis depuis un demi Siècle de ſi grandes liaiſons avec les autres Puiſſances de l'Europe, & ſon autorité s'eſt tellement augmentée dans le Nord, que toute l'Europe doit avoir des ménagemens pour elle, & rechercher les moyens de vivre en bonne intelligence avec cette Cour. Les intérêts de Commerce invitent la Hollande en particulier à ſuivre cette maxime. Car la Ruſſie, où le luxe règne avec excès, ſans qu'il y ait de bonnes Manufactures, prend tous les ans une prodigieuſe quantité de toutes ſortes de Marchandiſes chez les Hollandois, & ceux-ci tirent en revanche beaucoup de denrées du crû de la Moscovie. Le chanvre pour le cordage, & le cuir de Ruſſie, ſont, par exemple, des articles importans. Les Hollandois s'y pourvoyent auſſi de viandes ſalées pour les proviſions de leurs Vaiſſeaux; le bœuf de Moscovie étant plus abondant & à beaucoup meilleur marché, que celui d'Irlande, & des autres Contrées. Nous avons déjà parlé au Chapitre de la Grande-Bretagne, de l'influence que la Ruſſie a dans les affaires générales de l'Europe. Or, comme le Siſtème Politique de la Hollande eſt le même à cet égard que celui de l'Angleterre, on peut auſſi raporter ici les mêmes principes que nous avons établis en cet endroit; & nous voyons, que la conduite des Etats-Généraux juſtifie notre ſentiment.

La Porte Ottomane.

La *Porte Ottomane* peut encore favoriſer les vues de la Hollande, ou les contrequarrer de pluſieurs manières, ſurtout lorsque cette dernière eſt en alliance avec la Maiſon d'Autriche. Les Turcs ſont auſſi fort en état de donner de l'occupation à quelques Puiſſances de l'Italie, & peut-être à la France même; ſurtout ſi jamais ils s'aviſoient de paroître avec une flotte formidable dans la Méditerranée, & qu'ils y fuſſent ſoutenus par les Pirates de Barbarie. D'ailleurs, la Hollande fait un Commerce conſidérable à Smirne, à Conſtantinople, à Scandrone, ou Alexandrette, & dans toutes les Echelles du Levant. Dans tous ces endroits il y a des Comptoirs Hollandois, dont les propriétaires, après s'y être enrichis, retournent dans leur Patrie. Tant de motifs engagent la République à entretenir conſtamment un Ambaſſadeur à la Porte, qui y veille non-ſeulement en général aux intérêts de la Hollande, mais auſſi à ceux des particuliers.

Les Pirates Algériens & autres.

Les *Pirates de la Côte de Barbarie* ont cauſé autrefois de grands préjudices au Commerce des Hollandois, en s'emparant des Vaiſſeaux Marchands de cette Nation, & ſurtout de ceux qui faiſoient voile vers la Mer Méditerranée, ou vers l'Océan Atlantique Occidental. Mais actuellement la République eſt en paix avec les Algériens & les Salétins. D'ailleurs, quelque négligée que ſoit ſa Marine, elle a toujours aſſez de moyens pour faire reſpecter ſon Pavillon, & pour chatier les Pirates, ſuppoſé qu'ils vouluſſent rompre de nouveau avec la Républiqie.

# CHAPITRE VI.

## *DE LA SUISSE.*

### §. I.

Les Treize Cantons, leurs noms & leur indépendance.

Après avoir dévéloppé la Conſtitution & le ſiſtème politique des Provinces-Unies, nous paſſerons à l'examen du Corps Helvétique. Les différens raports qui ſe trouvent entre la forme du Gouvernement de l'une & de l'autre de ces Républiques, auſſi bien que les diſſemblances qui ſubſiſtent entre elles, deviendront plus ſenſibles, ſi nous les conſidérons tout de ſuite.

Les XIII. *Cantons, ou Provinces*

1. Zurich,
2. Berne,
3. Lucerne,
4. Uri,
5. Schweitz,
6. Underwalde,
7. Zug,
8. Glaris,
9. Basle,
10. Fribourg,
11. Soleurre,
12. Schaffouſe, &
13 Appenzell,

forment le Corps Helvétique ou la République Suiſſe. Les Peuples qui habitent ce Pais, dépendoient autrefois de l'Empire d'Allemagne: mais, au commencement du XIV. Siècle, ils ſecouèrent le joug que la Maiſon d'Autriche étoit prête à leur impoſer, & acquirent les Armes à la main une pleine & entière liberté. Les Circonſtances dont cette révolution a été accompagnée, appartiennent à l'Hiſtoire. Il ſuffit de remarquer ici, qu'en 1648., à la Paix de Weſtphalie, ils ont été reconnus par toutes les Puiſſances de l'Europe, pour une Nation libre, formant une République indépendante.

### §. II.

Situation locale.

La Suiſſe eſt ſituée en quarré, aïant environ 40 milles de long, ſur autant de large. Vers le Nord, elle eſt voiſine de l'Allemagne, & le Lac de

de Conſtance forme la barrière. La Souabe & l'Alſace ſont les Provinces limitrophes. Du coté de l'Orient elle touche au Tirol; & le Rhin y fait à-peu-près la frontière. La France eſt à l'Occident, & le Mont Jura la ſépare de la Franche-Comté & du Dauphiné. Vers le midi, elle a pour voiſinage l'Italie, dont elle eſt ſéparée par les Alpes, par delà leſquelles il y a la Savoye & le Milanez.

## §. III.

Montagnes & vallées.

Toute la Suiſſe eſt remplie de Montagnes qui ſont en partie d'une hauteur prodigieuſe. Quelques-unes ſe trouvent couvertes d'une neige éternelle, du moins au Sommet; d'autres ſont fertiles, & produiſent des Vins aſſez bons pour ne pas faire déſirer aux habitans l'entrée des vins étrangers. Les vallées ſervent de pâturage aux beſtiaux; & ces pâturages ſont ſi excellents, qu'il n'y a guéres de Païs dans le monde, qui fourniſſe d'auſſi bon fromage, beurre, & toute ſorte de laitages, que la Suiſſe. Auſſi eſt-ce la nourriture la plus commune des habitans, qui par un gout né de l'habitude, la préférent à tous les autres alimens. Ces mêmes pâturages ſuffiſent non-ſeulement pour nourrir les chevaux & les autres beſtiaux néceſſaires aux beſoins du Païs; mais les Italiens y envoyent même quantité de bêtail, pour y être engraiſſé; ce qui fait un revenu aſſez conſidérable. C'eſt encore ſur les Montagnes qu'on voit croître toutes ſortes d'herbes aromatiques, dont les Suiſſes envoyent de fortes proviſions pour toutes les pharmacies de l'Europe. Auſſi concevra-t-on facilement, que ce Païs ne ſauroit manquer de gibier, & que les chaſſes ne peuvent qu'y être admirables. On trouve ſurtout une quantité de bouquetains dans les Alpes Suiſſes. La volaille de toute eſpèce y eſt auſſi fort bonne, & aſſez abondante.

## §. IV.

Eaux & forêts.

La Suiſſe d'ailleurs eſt entrecoupée de pluſieurs rivières, de quantité de lacs, & d'un grand nombre de petits ruiſſeaux qui prennent leurs ſources dans les Montagnes, ſe répandent dans les plaines, & procurent aux habitans une abondance de poiſſons d'eau douce. Le bois auſſi, tant pour la charpente, que pour le chauffage, n'y eſt pas rare. On trouve par-ci par-là des mines, ſurtout de fer, dans leſquelles le hazard fait rencontrer ſouvent des pierres rares & ſingulières, des pétrifications, & pluſieurs autres curioſités de la Nature. Enfin, il y a des eaux minérales, des bains chauds, & des ſources d'eaux vives d'un gout exquis. Ce qu'il y a de moins abondant chez les Suiſſes, ce ſont les Grains en général, & le ſel. Dans les tems où la recolte a manqué, ils envisagent la Souabe, le Tirol, & l'Alſace comme des greniers qui ſuplèent à leurs beſoins, & dont ils tirent leurs principales proviſions.

## §. V.

Manufactures. Quoiqu'il y ait beaucoup d'habitans en Suiſſe, les Manufactures n'y ſont cependant ni trop bonnes, ni en trop grand nombre. Car, quoiqu'on ait établi quelques fabriques à Berne, à Zurich, à Fribourg, à Basle & ailleurs, il n'en paſſe cependant guéres d'ouvrages dans les Païs étrangers; ſi ce n'eſt quelque peu de toiles, de crépons, & d'une étoffe de laine qu'ils appellent *Ras de Cypre*. On peut donner pluſieurs raiſons de ce manque d'induſtrie; ſavoir 1.) le Génie de la Nation, lequel ne ſe porte pas naturellement à un travail qui exige du gout & de l'imagination; 2.) le manque de richeſſes; ce qui, ſoit dit en paſſant, prouve bien la néceſſité du Luxe & de l'Opulence; 3.) la frugalité des Suiſſes, qui ſe contentent de leurs Alimens ordinaires, & n'aiment point à s'appliquer beaucoup pour acquérir le ſuperflu; 4.) l'éloiguement de la Mer & la difficulté du charroi par les montagnes; 5.) le voiſinage de Peuples chez leſquels les manufactures ſont déjà en train; 6.) le manque de matériaux primitifs pour les manufactures, & les difficultés auſſi bien que les dépenſes, pour les faire venir.

## §. VI.

Commerce. Les mêmes raiſons à-peu-prés ſervent à développer les cauſes du défaut de Commerce, que l'on voit en Suiſſe. Car d'abord, le Génie du Peuple n'eſt guères propre à former de vaſtes entrepriſes de Commerce; les fonds & les reſſources néceſſaires à cet effet lui manquent; les Mers ſont trop éloignées, & ſans elles il eſt preſque impoſſible de faire un commerce étendu; l'Italie, la France, & l'Allemagne ſont déjà en poſſeſſion de négocier, d'où il s'enſuit, que la Suiſſe ne ſauroit avoir aucun débouché pour le débit des marchandiſes, que ſa ſituation locale ne lui permet pas de faire venir avec aiſance & à peu de fraix. Enfin le Païs n'a point de manufactures, & ne produit pas des denrées ſuffiſantes pour pouvoir en fourpir aux autres Nations. Car, quoique nous ayïons indiqué plus haut toutes les productions de la Suiſſe, il faut néanmoins comprendre, qu'elles ne ſont pas aſſez abondantes pour ſervir de matière primitive à un vaſte commerce, & qu'il y a à peine de quoi ſuffire aux beſoins des habitans, qui y ſont en très-grand nombre. S'il eſt donc vrai, (ainſi que nous l'avons fait voir dans la premiére Partie de notre ouvrage, pag. 529.) que le Commerce n'eſt autre choſe que *l'Echange du ſuperflu contre le néceſſaire*; il eſt clair que la Suiſſe, qui n'a que très-peu, ou point de ſuperflu de quoi que ce ſoit, ne peut ſe donner un grand eſſor à cet égard. Car le débit que font ces Peuples de leur beure & de leurs fromages, de leurs eaux de Vie, de leurs herbes pour la Pharmacie, de leurs Toiles & Crépons; tout cela ne forme qu'un négoce peu important, & ne ſauroit faire entrer de groſſes ſommes dans le Païs.

La Suiſſe, comme nous venons de le remarquer, n'étant ſituée ſur au-

aucune Mer, & s'en trouvant même fort éloignée, il s'enſuit naturellement, qu'elle ne ſauroit avoir de navigation, & encore moins des poſſeſſions, ou quelques trafics dans les Indes; Articles qui néanmoins ſont eſſentiels à une Nation commerçante.

## §. VII.

Population. Toute la Suiſſe eſt extraordinairement peuplée. On n'a pu calculer juſqu'ici avec quelque apparence d'exactitude, le nombre de ſes habitans. Mais on peut juger qu'il doit être fort conſidérable, ſi l'on veut faire les conſidérations ſuivantes. 1.) Que la Suiſſe ne produit pas aſſez de grains pour nourrir ſes Peuples, quoique le Païs ſoit d'une aſſez vaſte étendue, & qu'on n'y manque pas de mains d'hommes pour cultiver & labourer les terres. 2.) Que les XIII. Cantons fourniſſent un grand nombre de Troupes à pluſieurs autres puiſſances de l'Europe, ainſi que nous l'allons voir bientôt. 3.) Que cette République peut mettre en quelques jours des Armées conſidérables ſur pied, qui ſervent à la défendre, lorſqu'elle ſe trouve attaquée. 4.) Qu'il y a des Colonies entières de Marchands, & de Manufacturiers Suiſſes, établis en Angleterre, en France, & dans pluſieurs autres Etats de l'Europe, qui forment une partie de la Nation, dont le Païs a pour ainſi dire regorgé.

Il eſt certain que l'on pourroit tirer un très-grand parti de cette quantité extraordinaire d'habitans, ſi le Gouvernement agiſſoit ſur d'autres principes qu'il ne fait. Nous expoſerons plus bas nos idées à cet égard.

## §. VIII.

Forces Militaires. Les Suiſſes n'ont que peu ou point de places fortes; car tout le Païs eſt fortifié, pour ainſi dire, par la Nature. Les montagnes, les précipices, les cols, & les défilés le rendent inacceſſible; principalement lorſque toutes les avenues ſont garnies de bonnes troupes qui connoiſſent le terrain. Auſſi la République n'entretient pas en tems de Paix des troupes réglées ſur le pied que le font les autres Etats de l'Europe. Toutes ſes forces conſiſtent dans une Milice conſtante; & lorſqu'elle eſt attaquée, elle peut en peu de jours lever une Armée de 200 mille hommes. Chaque Citoyen eſt cenſé Soldat-né pour la défenſe de ſa Patrie. C'eſt par ce principe que chaque habitant eſt en même tems Milicien; & cette milice générale ſe trouve enrégimentée de façon, que chaque homme eſt aſſigné à un Régiment auquel il appartient (*). Ce Régiment a ſon propre Chef & ſes Officiers. Lorſque l'Etat eſt en danger, on allume ſur la crête des montagnes de certains Signaux, par le moyen desquels les Païſans miliciens ſont avertis de ſe rendre à leurs Drapeaux aux endroits déſignés pour l'aſ-

(*) Cela s'étend même aux Eccléſiaſtiques, qui ont leur tems d'exercices & de revues. *Note de l'Editeur.*

l'assemblée des Régimens. Les Officiers qui sont nommés du Corps de l'Etat, s'y rendent aussi en toute diligence. Chaque Soldat est obligé d'apporter avec soi, & à ses propres dépens, son habillement complet qui est l'uniforme du Regiment auquel il appartient, ainsi que ses Armes, quatre livres de plomb, deux livres de Poudre, & des provisions pour huit jours.

En tems de Paix la République n'a point de Généraux. Certaines raisons politiques, fondées sur le pouvoir que ces Généraux pourroient acquérir, s'y opposent; mais, lorsque la Guerre survient, elle nomme un, ou plusieurs Généraux, auxquels on donne le Commandement des Armées, & qui sont choisis pour l'ordinaire parmi les Généraux Suisses engagés au service des Puissances étrangères.

Le Canton de Berne fournit 120 mille hommes de ses Troupes miliciennes; le Canton de Zurich environ 60 mille hommes, & les autres Cantons à peu près autant. On peut juger facilement, qu'un pareil nombre de troupes forme une Armée formidable, surtout si l'on considère que ces troupes sont naturellement braves, qu'elles combattent pour leur Patrie & pour leur liberté; qu'elles sont toutes de la même nation; qu'elles connoissent parfaitement le Païs, les chemins, & les avantages qu'elles peuvent tirer des situations; enfin, qu'elles n'agissent que dans un Païs où un petit nombre d'hommes peut arreter une Armée entière, & l'abimer du haut des montagnes, presque sans danger, & d'une manière infaillible. Il faut ajouter à tout ceci, que la République a une Artillerie superbe, & que ses Arsenaux, aussi bien que ses magazins, sont admirablement bien pourvus.

## §. IX.

Revenus. Quant aux *Revenus* de la Suisse, on n'en sauroit déterminer précisément la somme, parce que cet Etat n'a point de Caisse générale. En tems de Guerre chaque Canton fournit une Caisse militaire, qui est proportionnée au nombre de troupes qu'elle donne; & cela sert à payer les dépenses de ces mêmes troupes, ainsi que les autres frais de la Guerre. Si, en tems de Paix, il survient quelque dépense extraordinaire, & qui regarde la totalité de la République, chaque Canton y contribue alors sa quote-part, en se réglant selon les Circonstances, & en suivant une proportion équitable; mais d'ailleurs il n'y a rien de fixe à cet égard. L'Argent que l'on contribue, est tiré des Caisses particulières de chaque Canton, qu'ils appellent le *Tréfor secret*. Quant aux Revenus des Cantons en particulier, ils different selon la capacité & la force intrinsèque de chaque Canton. Quelques-uns sont considérables; & tous thésaurisent du superflu de leurs dépenses tant ordinaires, qu'extraordinaires. Le Canton de Berne l'emporte de beaucoup sur les autres; car il a des Capitaux immenses placés en Angleterre, en Hollande, & à Vénise; & il a prêté de l'argent au Roi de Sardaigne, au Roi de Pologne, & à la Cour de Hesse. Cet envoi d'espèces me paroît être tout-à-fait contraire à la bonne Politique;

car

car on diminue visiblement par-là tous les ans le total du fond qui est répandu dans le Public, & que l'on ne sauroit trop tâcher d'augmenter, surtout dans un Païs où le commerce ne fait pas rentrer des sommes importantes. Je pose en fait que, si le Gouvernement retiroit tous les fonds qu'il a dispersés dans l'Europe, & qui montent à plusieurs millions; s'il rassembloit ensuite une grande partie d'habitans superflus des Provinces qui en abondent le plus; qu'il employât & ces Capitaux, & ces Ouvriers, à réparer les chemins, à applanir des montagnes, & à rendre douces, & pratiquables toutes les avenues; qu'ensuite il établît des Manufactures & des Universités; qu'il encourageât les arts & les sciences, & qu'il poussât le luxe un peu plus loin qu'on ne le voit actuellement; je suis, dis-je, persuadé, qu'alors la Suisse prendroit une toute autre face, & que les sommes d'argent répandues dans le Païs par ses travaux, y seroient infiniment mieux employées, qu'en les envoyant aux Anglois, & ailleurs (*).

## §. X.

Forme du Gouvernement.

Nous voici parvenus à l'examen de la forme du Gouvernement de cet Etat. La Suisse est un Système de Confédération qui a beaucoup de raport avec celui de la République des Provinces-Unies. Nous ferons connoître cette ressemblance plus bas, en indiquant la manière dont toutes les Provinces, ou Cantons, se réunissent; après que nous aurons vu préalablement l'origine de la Confédération d'un coté, & de l'autre, la façon dont chaque Canton est réglé.

L'Empereur *Albert* I. déjà indisposé contre les Suisses, parce qu'ils avoient embrassé le parti de son Compétiteur, *Adolphe* de Nassau, forma le dessein d'annexer ce Païs aux Etats héréditaires de la Maison d'Autriche. Il n'y a sorte de vexations, d'affronts & de violences qu'il ne fit essuïer aux habitans de la Suisse; jusqu'à ce que ceux-ci, ne pouvant plus soutenir une pareille tirannie, pensèrent à s'en délivrer. Les trois petits Cantons de Schweitz, Uri, & Underwalde rompirent la glace, & firent en 1307. le 17. de Septembre, la première Ligue, dont l'exécution fut commencée le 1. Janvier de l'année suivante. Quelques jours après, (savoir le jour des Rois de l'Année 1308.) cette union, qui n'avoit d'abord été faite que pour dix ans, fut renouvellée par serment, & à perpétuité. On peut dire que ce fut là proprement le jour de Naissance de la République; & c'est aussi l'origine du nom d'*Alliés par serment*, que les Suisses ont porté depuis. Pendant tout le XIV. Siècle la Ligue eut beaucoup de succès. Les Cantons de Lucerne, Zurich, Zug, Berne & Glaris y entrèrent l'un après l'autre. Quelque tems après, le Duc de Bourgogne *Charles le hardi*, entreprit de bouleverser cette République naissante; mais les Suisses remportè-

(*) Je doute que ces réflexions fassent beaucoup d'effet sur les Suisses qui en savent un peu plus que M. de Bielfeld en fait d'administration. *Note de l'Editeur.*

tèrent en 1477. une Victoire complette près de Nanci en Lorraine; & le Duc perdit la Vie dans ce Combat.

Tant de ſuccès engagèrent à la fin les Cantons de Fribourg, de Soleurre, de Basle, de Schaffouſe & d'Appenzel, à ſe joindre aux autres Cantons; ce qui néanmoins ne ſe fit que ſucceſſivement. Celui d'Appenzel fut le dernier, n'étant entré dans la Ligue qu'en 1513. C'eſt ainſi qu'après 205. ans de peines & de travaux, la Confédération fut enfin portée à ſa perfection, & la Paix de Weſtphalie y mit le Sceau, comme nous l'avons déjà remarqué. La ſusdite Confédération forme donc la baſe de toute la République Suiſſe, tout ainſi que l'union d'Utrecht ſert de fondement à celle des Provinces-Unies.

Les Cantons ſe partagent en deux Claſſes, eu égard à la forme de leur Gouvernement. Les uns ſont *Ariſtocratiques*, comme, 1.) Zurich, 2.) Berne, 3.) Basle, 4.) Fribourg, 5.) Soleurre, 6.) Schaffouſe, & 7.) Lucerne. Ils ont chacun une Ville Capitale, & ſont gouvernés par les Chefs des principales familles, de la manière que nous allons voir. Les ſix autres Cantons ſont Politiques, ou *Démocratiques*, comme on les appelle communément. Ils n'ont point de Capitale; toutes les délibérations y paſſent par le Peuple, qui gouverne comme il l'entend. Auſſi ne ſont-ils pas conſidérables, & leur Gouvernement n'eſt pas aſſez digne de remarque, pour que nous nous arrêtions à l'examiner en détail. Il n'en eſt pas de même des Cantons Ariſtocratiques. Leurs conſtitutions méritent que nous nous appliquions à les développer. Nous tâcherons d'en donner l'idée, en faiſant l'examen du Canton de Berne qui eſt le principal: les autres ſont tous à-peu-près ſur le même modèle.

L'Etat entier à Berne, (comme dans les autres Cantons;) eſt compoſé de différens Corps de mêtiers, que l'on nomme *Abbaïes*, en Allemand Zünfte / au nombre de quatre, ſavoir les *Maréchaux*, les *Boulangers*, les *Ménuiſiers*, & les *Tanneurs*. Ces IV. Abbaïes forment toute la Bourgeoiſie; & c'eſt du Droit de cette Bourgeoiſie, que les Bernois ſont ſi jaloux. C'eſt une prérogative que perſonne au monde ne ſauroit obtenir, ſans être iſſu d'une ancienne Famille du Païs, & même du Canton. La raiſon n'en eſt pas difficile à dévélopper. On ne ſauroit parvenir aux Bailliages & aux emplois lucratifs, que par ce même Droit de Bourgeoiſie; & il eſt naturel que l'on ne cherche pas à multiplier le nombre des Candidats, & qu'on ne veuille pas accorder de pareils avantages à des Etrangers. Il y a cependant quelques exemples de cas où l'on s'eſt mis au-deſſus de cette règle fondamentale, comme par exemple, en faveur de la Maiſon de Heſſe, des Comtes, & Bourggraves de Dohna, & de quelques autres familles illuſtres, qui ont rendu des ſervices ſignalés à la République, & dont on ne croyoit pas ſurtout, que les Deſcendans voulusſent jamais aſpirer aux émolumens des emplois du Canton.

Les quatre Corps de mêtiers ſuſdits ſont chargés de veiller à la conſervation des Bourgeois, & au bien commun en général, & d'aſſiſter les pauvres dans leurs beſoins.

Le Sénat ſe partage en deux Claſſes, que l'on nomme le *Grand*, & le *Petit. Conſeil.* Le grand Conſeil eſt compoſé de deux-cent Membres, ou Sénateurs: le petit Conſeil qui eſt le principal, n'eſt compoſé que de vingt-quatre perſonnes. L'union de ces deux Conſeils forme un Corps où réſide la Souveraineté, le pouvoir ſuprême du Canton.

Dans le Canton de Berne il faut qu'un Candidat qui aſpire à entrer dans le grand Conſeil, ſoit néceſſairement Bourgeois de Berne, de la Religion Réformée, & membre d'une des quatre Abbaïes. Ces trois qualités le rendent éligible, & le défaut d'une ſeule l'exclut à jamais. Il eſt même à remarquer que, dans ce Canton, il eſt abſolument défendu d'épouſer une femme Catholique, ſi l'on ne veut perdre le droit de Bourgeoiſie.

Les places vaquantes dans le grand Conſeil, ne ſont remplacées qu'après qu'il y a 80 membres qui manquent, & cette qualité de Membre du Conſeil, ne ſe perd qu'avec la vie, ou par quelque Crime énorme.

Lorsque le nombre des 80 décédés eſt complet, on fixe le jour pour les nouvelles Elections, & les deux Conſeils s'aſſemblent pour y procéder. Il eſt facile de s'imaginer qu'une pareille Election eſt précédée de bien des brigues & des cabales; cependant tout s'y paſſe dans un très-grand ordre, & avec la décence qu'exige un acte auſſi ſolemnel. Les vingt-quatre membres du petit Conſeil, ont le droit de nommer à cette Charge leurs fils, leurs neveux, ou leurs parens, & c'eſt ce qu'on appelle la *nomination.* Les Candidats qui n'ont point de parens dans le petit Conſeil, ſont obligés de paſſer par les voix.

Les Membres du petit Conſeil ſont pris dans le Conſeil des Deux-cents. Lorsqu'il y a une place vaquante, les deux Conſeils s'aſſemblent, & la rempliſſent par voye d'élection, ce qui ſe fait pareillement par les ſuffrages, & immédiatement après que la place vient à vaquer. Il eſt à remarquer ici, que tous ceux qui entrent dans ce petit Conſeil, & qui par hazard ſe trouvent engagés dans les Régimens Suiſſes au ſervice de France, ſont obligés de quitter non-ſeulement ce ſervice, mais auſſi de rappeller leurs Fils, ſupoſé que ceux-ci y ſoient, & cela au bout d'une année. On voit par-là, que la France eſt de toutes les Puiſſances, celle contre laquelle les Suiſſes ſont le plus en garde.

Le Lundi après Pâques de chaque année, le Grand & le Petit Conſeil s'aſſemblent pour examiner & cenſurer réciproquement la conduite de ceux qui les compoſent. Si quelque accuſation grave eſt portée contre un des Membres, on en fait un mûr examen; & s'il eſt trouvé coupable, ſurtout de quelque action contre l'Etat, on le raye, & il eſt non-ſeulement exclu du Sénat, mais auſſi il eſt privé du Droit de Bourgeoiſe. Enſuite ils renouvellent leurs ſermens de fidélité.

Tout le Sénat eſt partagé en pluſieurs Chambres, qui ſont autant de Colléges deſtinés à régler toutes les affaires de l'Etat. Il y a, par exemple,

La *Chambre des Bannerets* qui eſt la première, & qui a l'adminiſtration, & le réglement des Finances.

La *Chambre de la Guerre*, qui eſt un Conſeil de Guerre perpétuel.

La *Chambre du Commerce.*
La *Chambre des appellations* de la juſtice Françoiſe.
La *Chambre des appellations* de la juſtice Allemande.
La *Chambre des affaires Eccléſiaſtiques.*
La *Chambre des affaires de Police.*

Il y en a pluſieurs autres, trop longues à ſpécifier. Toutes ces Chambres relèvent du Sénat, auquel on peut appeller en dernier reſſort dans tous les cas.

Au ſeul Canton de Berne il y a un *Avoyer*, qui eſt le premier Magiſtrat, & que l'on peut comparer en quelque manière, au Doge de Veniſe, tant pour le pouvoir, que pour la conſidération extérieure de ſa charge. Dans le Sénat ſa voix eſt comptée pour deux; & c'eſt là juſqu'où s'étend ſon autorité; car pour le reſte, il ne ſauroit agir ſans le Sénat, ni entreprendre la moindre choſe qu'avec ſon conſentement.

Le Petit Conſeil s'aſſemble régulièrement tous les jours, mais le Grand ne le fait que deux fois la ſemaine. C'eſt donc dans ce Sénat, que ſe jugent en dernier reſſort toutes les affaires tant particulières, que générales du Canton; & l'on doit remarquer en paſſant, que la Juſtice criminelle eſt fort douce à Berne, & la Police admirable. Les affaires d'Etat tant intérieures qu'étrangères, s'adreſſent en première inſtance au petit Conſeil qui les porte enſuite au Grand; & par ce Grand Conſeil on entend la réunion des deux autres, ſavoir des *vingt-quatre*, & des *deux-cens* membres de Régence. C'eſt là où tout eſt décidé définitivement à la pluralité des voix.

Les Loix & les Conſtitutions fondamentales de l'Etat, ſont recueillies dans un Code qu'on appelle *le Livre Rouge*, & qui forme la régle de toutes les réſolutions, de tous les décrets, & de toutes les ſentences du Sénat.

Les Revenus du Canton conſiſtent principalement dans les *Dixmes* que les Baillifs lèvent dans leurs Provinces, non-ſeulement ſur les grains, mais auſſi ſur toutes ſortes de denrées, & des produits du Païs. Ces Baillifs perçoivent encore pour le compte de l'Etat, les déniers qui proviennent des cas mortuaires: car, dès qu'un Païſan chef de famille, vient à décéder, une certaine partie de ſes biens immeubles & autres effets, retombe au Canton; ce qui produit des ſommes conſidérables. Les Baillifs rendent tous les ans, trois ſemaines avant Pâques, le Compte de leur Adminiſtration aux Bannerets, entre les mains deſquels ils remettent auſſi l'argent qu'ils ont levé dans le cours de l'année, & qui paſſe de là dans la Caiſſe publique du Canton. C'eſt de cette Caiſſe que l'on tire les fonds néceſſaires pour la dépenſe de l'Etat; & le ſurplus qui reſte, eſt dépoſé dans le tréſor.

Les Bannerets ont auſſi la Surintendance de ce même Tréſor. Il y a outre cela un Grand Tréſorier de l'Etat, qui garde une Clef du Tréſor, & une autre eſt entre les mains du plus jeune Membre du petit Conſeil, que l'on nomme dans le ſtile du Païs *Monſieur le ſecret.*

Tout le plat-païs de la République eſt diviſé en *Bailliages*, & l'on envoye

voye dans chacun de ces Bailliages, un Baillif qui y gouverne au nom & ſous l'authorité du Sénat, qui adminiſtre la juſtice, qui perçoit les déniers publics, & qui s'enrichit en ſon particulier au bout de quelques années. Le Canton de Berne a..... Bailliages, qui ſont diviſés en quatre Claſſes, rélativement aux revenus qu'ils raportent. Les Baillifs peuvent y acquérir au bout de quelques années jusqu'à 150 mille écus de biens; en déduiſant même une dépenſe honorable qu'ils ſont pendant le tems qu'ils exercent cet emploi. On ne peut avoir un Bailliage que ſix ans. Ce terme expiré, on retourne à Berne, où l'on continue d'avoir ſéance dans le Grand Conſeil. Il faut au moins quatre années d'intervalle, avant que l'on puiſſe aſpirer à un nouveau Bailliage.

Ces grands Revenus des Baillifs proviennent de deux ſources; la premiére conſiſte dans les Amendes pécuniaires que l'on fait payer aux Païſans qui ont contrevenu aux loix, & ſurtout à ceux qui ont commis quelques déſordres contraires à la bonne Police. Ces amendes ſont toutes au profit du Baillif, lequel naturellement ne ſe fait pas ſcrupule d'en impoſer pour des fautes aſſez légéres. Le ſecond Revenu, & le plus conſidérable, conſiſte dans un certain *ſurplus* du prix auquel le Baillif oſe vendre les grains, & autres denrées qui ſont provenues de la Dixme, au-delà de la taxe qui lui eſt fixée. Le Sénat, par exemple, ordonne de vendre tout le bled que la dixme aura raporté, & qui fait une quantité très-conſidérable dans un grand Bailliage, à tel ou tel prix par meſure. Le Baillif peut hardiment le débiter à quelques ſols de plus, & ne rendre compte à l'Etat du produit, que conſéquenment au prix qui lui aura été prescrit. Le profit qui excède, il le garde, & n'a pas même beſoin d'en faire myſtére. On ne parle pas ſeulement ici des petits tours de bâton, qui ſont inévitables dans des Provinces, où le Gouverneur eſt révêtu d'une ſi grande autorité, & où il eſt membre du Corps dans lequel réſide la ſouveraine puiſſance.

Tous les Baillifs ſont tirés du Conſeil des Deux-Cents. Lorsque les Bailliages ſe trouvent vaquants, on prend trois Conſeillers qui par leur tour ſont en droit d'y aſpirer, & on les propoſe. Ces Candidats balotent enſuite; ce qui ſe fait de cette manière. On met trois boules, deux d'argent, & une d'or, dans un ſac: chacun des aſpirans en tire une, & celui qui attrape la boule d'or, obtient le Bailliage. Cette cérémonie ſe fait avec beaucoup de bonne-foi, en préſence du premier Magiſtrat qui eſt aſſis ſur un trône. Voilà ce qui regarde en racourci la forme du Gouvernement du Canton de Berne

Indépendanment des XIII. Cantons dont le Corps Helvétique eſt compoſé, cette République a encore des *Sujets*, & des *Alliés* que nous devons faire connoitre en peu de mots.

## §. XI.

Etats ſujets du Corps Helvétique.

Les ſujets conſiſtent en diverſes petites Contrées qui ſont entrées dans la Confédération, non à titre de Cantons règnans, ni en qualité d'Aſſociés, ou d'Alliés, mais comme de ſimples ſujets. Il y en a de deux ſortes; les uns qui ſont ſoumis à la République en général, & d'autres qui vivent ſous l'obéiſſance de quelque Canton en particulier.

Du coté de l'Allemagne on trouve;

1.) *Le Comté de Bade* près du Rhin.
2.) *Les Bailliages libres* ſitués près de Bade, dans une Contrée qu'on appelloit autrefois *le Comté du Roure.*
3.) *Le Turgow*, Bailliage très-conſidérable ſitué non loin de Schaffouſe.
4.) *Le Rheinthal*, ou la Vallée du Rhin, ſituée ſur le fleuve de ce nom.
5.) *Le Comté de Sargance* ſur les frontières des Griſons.
6.) *Le Païs de Gaſtel*, ou *Gaſter.*
7.) *Le Bailliage de Garris*, non loin de Gaſter.
8.) La ville de *Rapperswil.*
9.) La ville de *Bruck.*
10.) La ville d'*Oeran.*
11.) La ville de *Zoffingen.*
12.) La ville de *Biſchafs-Zelle.*
13.) La ville de *Dieſſenhofen.*
14.) La ville de *Winterhus.*
15.) La ville de *Stein.*
16.) Le Bourg de *Gériſſan.*

Du côté de la France ils ont,

1.) *La ville, & le Bailliage de Granſon* près du Canton de Berne.
2.) *La ville, & le Bailliage de Murten*, ou *Morat.*
3.) *Le Bailliage d'Orbe, & le Chateau d'Eſchalans.*
4.) *Le Bourg, & le Bailliage de Schwartzenbourg.*

Vers l'Italie ſont ſitués en premier lieu les quatre Bailliages milanois;

1.) *Lugano*,
2.) *Locarno*,
3.) *Mendriſio*, &
4.) *Valmagia.*

Les Suiſſes les obtinrent en 1512. après qu'ils eurent rétabli le Duc *Maximilien Sforce* dans ſes Etats. Il y a outre cela encore trois Bailliages ſur les frontières d'Italie, dont ils ſont en poſſeſſion, ſavoir;

1.) *Bellinzona*,
2.) *Valbrena*, &
3.) *Riviera.*

Le

Le Gouvernement que les Suiſſes exercent ſur ces ſujets, eſt fort doux & équitable.

## §. XII.

Les *Aſſociés*, ou *Alliés* perpétuels de la République, ſont ſitués tout-à-l'entour de la Suiſſe. Il y a, Aſſociés; ou Alliés.

1.) Les *Griſons*, République ſituée entre la Suiſſe, l'Allemagne & l'Italie.

2.) *Le Comté de Chiavenne*, ſitué ſur les frontières de l'Italie jusqu'au Lac de Côme.

3.) La *Valteline* ſur la Rivière d'Adda.

4.) Le Païs de *Bormie*, ou *Wermie* vers l'Italie.

5.) *Le Païs des Vaudois:* (Walliſerland:) ſur les Confins de l'Italie.

6.) *Le Païs de Biel* ou *Bienne*, près de l'Evêché de Baſle.

7.) *La Principauté de Neufchâtel & de Vallengin*, ſituée ſur la frontière de la Bourgogne, & appartenant au Roi de Pruſſe.

8.) *La République de Genève.*

9.) *La Ville de St. Gall, & l'Abbaïe de St. Gall*, l'une & l'autre ſituées ſur le Lac de Conſtance.

10.) *Le Comté de Toggenbourg*, non loin de la ville de St. Gall.

11.) La Ville de *Mulhauſen*, dans la haute Alſace.

12.) La Ville de *Rottweil* en *Suabe.*

Ces Alliés ne tiennent à la Suiſſe que par les traités d'aſſociation qu'ils ont fait, & en vertu desquels ils ſe prêtent mutuellement toutes ſortes de ſecours.

## §. XIII.

Examinons maintenant de quelle manière les XIII. Cantons ſe réuniſſent, & quelles ſont les maximes générales de leur politique. Union des XIII. Cantons.

Chaque Canton en particulier jouït chez ſoi d'une indépendance & d'une Souveraineté parfaite, rélativement à tout ce qui regarde la police, la juſtice, les finances, l'état militaire, & les autres affaires domeſtiques. Mais il n'en eſt pas de même des intérêts généraux de la Suiſſe, & qui ſont communs à tous les Cantons. Il ſe tient ordinairement tous les ans, quelquefois ſeulement tous les deux ans, à Bade (*) une Diette générale, à laquelle tous les Cantons envoyent leurs Députés. Cette aſſemblée commence pour l'ordinaire au Mois de Juillet ou d'Août, & on y agite les affaires qui concernent la guerre ou la paix, les alliances, les traités avec les autres Puiſſances; on y fait tous les réglemens qui peuvent tendre au bien de la République, tant pour l'intérieur de l'Etat, que pour ſes intê-

(*) Bade, Capitale du Comté de ce nom, ſujette de la Suiſſe, eſt ſituée ſur le Rhin vers l'Allemagne.

térêts au dehors. Cette Diette repréſente tout le Corps Helvétique, & les réſolutions qui y ſont priſes, obligent les XIII. Cantons en géneral, & chacun d'eux en particulier.

Les différens Traités de Confédération que les Cantons ont fait ſucceſſivement entre eux, & en vertu desquels ils ſe ſont réunis, ſervent de Baſe aux réſolutions que prend la ſuſdite Diette ſur tous les objets qui ſe préſentent. L'équité naturelle y règle le reſte. On poſe pour premiére loi fondamentale, *de diſtribuer* (comme s'en expriment les Suiſſes) *le bien & le mal dans une juſte proportion* dans tous les Cantons. La ſeconde maxime conſiſte à réunir les forces générales de la Suiſſe, pour s'oppoſer au danger dont chaque Province peut être menacée en particulier. Si, par exemple, la Maiſon d'Autriche venoit à déclarer la guerre à ceux de Schaffouſe, tous les Cantons ſe trouveroient attaqués par cette démarche; & on ſeroit obligé de s'y oppoſer *unitis viribus*.

Dans les occaſions extraordinaires, ſurtout dans celles qui regardent l'intérieur de l'Etat, on convoque les Députés. Les Cantons de Zurich & de Berne opinent les premiers, & on ſe règle pour l'ordinaire ſur leur avis.

Les Miniſtres étrangers qui ſont accrédités de la part des autres Puiſſances auprès du Corps Helvétique, ſe partagent en deux Claſſes. Ceux des Princes Catholiques, comme de France, d'Eſpagne, de Sardaigne, de Naples, &c. réſident à Fribourg, à Soleurre, & à Baſle. Les Proteſtans, comme ceux d'Angleterre, de Hollande, &c. ſont leur réſidence ordinaire à Berne.

Les Propoſitions de tous les Miniſtres étrangers, tant Catholiques que Proteſtants, ſe font ordinairement au Canton de Berne, comme étant le plus conſidérable. Celui-ci en fait par ſes Députés un raport en forme à la Diette générale de Bade, laquelle agite les queſtions, délibère ſur leurs objets, prend les réſolutions qu'elle juge convenables pour le bien de l'Etat, & fait continuer la négociation avec le Miniſtre étranger, jusqu'à ce qu'on ſoit parvenu à une entière concluſion. Lorsqu'un Envoyé d'une Cour étrangère fait une propoſition qui exige une prompte diſcuſſion, & qu'on voit qu'il y a *periculum in mora* pour la République, on a ſoin de faire circuler inceſſamment l'affaire chez tous les Cantons. Celui de Berne ſe charge de la communiquer aux autres, fait rédiger l'état de la queſtion, & y joint d'abord ſon avis le premier.

Telle eſt l'heureuſe conſtitution de la Suiſſe, où le gros de la Nation jouït paiſiblement du fruit de ſes travaux, & où les familles Patriciennes ſont ſoutenues par le Raport des Bailliages, & par le ſervice étranger. Mais comme le monde n'offre rien de parfait, & que tous les Gouvernemens ſont ſujets à divers inconvéniens, il eſt auſſi très-certain, que cette République n'en eſt pas exemte. Le plus grand de tous eſt ſans contredit le mélange de la Religion Catholique avec la Proteſtante; ſource éternelle de diſputes & de diviſions funeſtes. Si jamais la Suiſſe fait un pas vers ſa décadence, ce ſera vraiſemblablement par cet endroit.

§. XIV.

## §. XIV.

Au reſte la Politique générale de cette République, roule principalement ſur trois objets, 1.) la liberté, 2.) le maintien de ſon Etat tel qu'il eſt, & 3.) le ſervice étranger. Dévéloppons ces trois Chefs. Politique générale de la Suiſſe.

La *liberté* eſt le plus bel appanage de la Nation Suiſſe. Ses anciens malheurs qui lui firent ſecouer le joug, doivent naturellement lui inſpirer la crainte de retomber dans la ſervitude. Selon la conſtitution actuelle des Etats de l'Europe, elle paroit être fort à l'abri de cette crainte: car, indépendanment de la ſituation locale & des forces naturelles de la Suiſſe, il eſt certain que la jalouſie ſoutiendra beaucoup cette République, & qu'aucune des grandes Puiſſances voiſines ne ſouffrira jamais qu'on l'envahiſſe. Quant à la liberté intérieure, qui réſulte de la nature de ſon Gouvernement, elle n'eſt pas générale pour tous les Citoyens. Car, quoique cette République ſe conforme beaucoup au modèle de l'ancienne Rome, on voit néanmoins qu'elle n'en ſuit pas toutes les maximes & tous les uſages, & ſurtout dans les Cantons *Ariſtocratiques*. Le peuple n'y a point de Tribuns qui le protègent, & qui plaident pour ſes intérêts. Les familles Patriciennes, ſous le titre emmiellé de *liberté*, exercent un despotisme réel ſur ce même peuple, & ſurtout ſur les habitans du plat-païs. Car, comme les amendes pécuniaires ſont dévolues au profit du Baillif de chaque Province, ce Baillif ſous prétexte d'une ſévère Police, écorche le pauvre Païſan pour le moindre déſordre qu'il aura commis, pour la plus légère quérelle qu'il aura eue, ou la plus petite irrégularité à laquelle il aura donné lieu. La chimère de la liberté Suiſſe qu'on exagère ſans ceſſe, l'aveugle entièrement ſur ces ſortes d'exactions. Les Grands en qui réſide la Souveraineté, engloutiſſent les petits; & il n'y a perſonne qui mette des bornes aux excès de leur cupidité: inconvénient conſidérable attaché à l'Etat Républicain, dans une telle conſtitution.

La ſeconde Maxime fondamentale de la politique des Suiſſes eſt, de ne jamais ſonger à s'aggrandir, ni à étendre leurs limites, mais de ſe conſerver tels qu'ils ſont. Rien n'eſt plus ſage qu'un pareil ſiſtème: car cette République d'abord, eſt environnée de Puiſſances ſur leſquelles elle ne ſauroit jamais eſpérer de pouvoir faire les moindres Conquêtes; en ſecond lieu, toutes les acquiſitions que même elle pouroit faire, ſeroient ſituées, pour ainſi dire, hors de l'enceinte de ſes murs, ſavoir par-delà la chaine des montagnes; & par-conſéquent la conſervation en deviendroit infiniment difficile. En troiſième lieu, de pareilles poſſeſſions dans un Païs de plaines, la mettroient dans la néceſſité de changer tout le plan de ſon état militaire, de ſe pourvoir de Cavalerie, de bâtir de nouvelles places de guerre, &c. à quoi il faut ajouter comme une quatrième raiſon, qu'elle n'en ſeroit pas plus heureuſe dans le fond, & ne feroit qu'exciter la jalouſie, la haine & le reſſentiment de ſes formidables voiſins. Enfin, ſa Conſtitution intérieure s'oppoſe à l'aggrandiſſement de ſon territoire; & l'expérience a fait voir que les Républiques *modernes* ne ſont pas faites

pour jouer le rôle de Conquérant, mais que tout ce qu'elles peuvent faire, c'eſt de ſe ſoutenir. Cependant, quoique nous approuvions ici la maxime qu'obſerve le Corps Helvétique à cet égard, il s'en faut de beaucoup, que nous enviſagions cette maxime comme générale & ſans exception. Un Etat, quel qu'il ſoit, qui ne penſeroit jamais à étendre ſes limites dans le tems que les Voiſins, dont il eſt environné de tous côtés, s'aggrandiſſent, verroit bientôt arriver le moment de ſa chute, & ne manqueroit pas d'être envahi tôt ou tard. Ceux qui reſtent dans une parfaite inaction tandis que les autres agiſſent, courent toujours de très-grands riſques. Cette vérité ſe manifeſte dans la Politique plus qu'ailleurs (*).

Le troiſième objet de la Politique des Suiſſes, c'eſt le ſervice étranger. On a beau s'exhaler en déclamations, & mettre en avant tous les argumens de la Morale Chrêtienne pour prouver que ce commerce de troupes, ce trafic de ſang humain, eſt contraire au Droit de la Nature, aux préceptes de la Religion, & aux ſentimens de l'humanité; les Suiſſes trouveront toujours *qu'il eſt néceſſaire de vivre*, & que n'en aïant pas les moyens chez eux, ils font ſagement de s'expatrier pour débaraſſer leur Païs du ſuperflu de ſes habitans, & pour y faire entrer en échange des fonds pécuniaires dont ils manquent. Tant que la conſtitution fondamentale de cette République ſera telle qu'elle eſt maintenant, on ne la verra pas changer de Siſtême à cet égard. Fondée par-conſéquent ſur ce Principe, la Suiſſe fournit des troupes par Capitulation à toutes les Puiſſances qui en veulent avoir, lors que la Paix générale règne en Europe. Il n'y a pas de Souverain à qui elle en refuſât alors, pourvû qu'on lui fît des Conditions avantageuſes. Mais, lorsque la Guerre eſt allumée dans quelque partie de l'Europe, on ne fait que continuer les anciennes ſtipulations, ſans contracter de nouveaux engagemens. On n'augmente pas même alors le nombre des troupes Suiſſes qui ſont déjà au ſervice des Puiſſances étrangères, par la raiſon que la République tient pour maxime conſtante, d'obſerver toujours la plus exacte Neutralité, & de ne donner ſujet de plainte ou de jalouſie à perſonne; au-lieu qu'une conduite contraire marqueroit une partialité manifeſte. Ce n'eſt qu'avec la France & avec la Hollande, que la Suiſſe a des Capitulations ſtables & perpétuelles; & il n'y a que ces Etats à qui elle fournit conſtanment des troupes. Les Capitulations avec toutes les autres Puiſſances ſont limitées à un certain tems, & ne ſubſiſtent qu'en vertu de quelque traité particulier, comme par exemple, avec la Maiſon d'Autriche, le Roi de Sardaigne, le Roi de Naples &c. Les conditions qui s'y trouvent ſtipulées, ſont à l'ordinaire fort avantageuſes & lucratives pour le Corps Helvétique. Déjà il eſt certain, que ces troupes coutent toujours beaucoup plus que ne feroit un nombre égal de Soldats Nationaux. La République d'ailleurs ſe réſerve le

(*) Ces réflexions ne me paroiſſent pas juſtes, ou du moins ne conviennent pas à la Suiſſe. *Note de l'Editeur.*

le Droit de nommer les Officiers; & il faut que tous ceux qui ſont dans les Régimens au ſervice des Etrangers, ſoient néceſſairement orginaires de Suiſſe. Ces troupes ont leur propre Conſeil de Guerre, qui juge de tous les cas puniſſables qui arrivent dans les Régimens. Sans parler de pluſieurs autres prérogatives, ils ont obtenu celle de ne porter les armes que jusqu'à certaines limites. Les Suiſſes, par exemple, qui ſont au ſervice de France, ne ſervent que ſur les bords du Rhin, & ne paſſent pas ce fleuve. Mais on a trouvé moyen d'éluder cette dernière ſtipulation; & dans les occaſions où le beſoin preſſe, on accepte une proteſtation formelle de la part des Chefs de chaque Régiment, mais on n'en force ni plus ni moins les troupes de cette Nation, de paſſer le Rhin, & de faire la guerre à tel endroit que le ſervice de la France l'exige.

## §. XV.

Politique particuliére envers les autres Puiſſances.

Il ne nous reſte qu'à examiner la conduite que les XIII. Cantons obſervent à l'égard des différentes Puiſſances de l'Europe. Si nous en exceptons la Hollande (*), il eſt certain que la Suiſſe n'eſt dans aucune rélation directe avec les autres Etats qui ne ſont pas préciſément ſes voiſins. La ſcrupuleuſe Neutralité qu'elle obſerve conſtamment au milieu de toutes les révolutions qui agitent l'Europe, fait qu'elle entre pour peu de choſes dans le Cabinet des Princes qui ſont éloignés de ſes frontières. Le ſiſtème auſſi qu'elle embraſſe, & que nous venons d'expliquer, fait qu'on ne la regarde pas comme une Puiſſance dangereuſe. Enfin, comme elle n'a pas un vaſte Commerce, ſes intérêts ne s'étendent pas fort loin à cet égard. Cependant, il ſemble que les Souverains même les plus éloignés s'intéreſſent à la conſervation d'une République qui ſe conduit avec tant de droiture & de décence, & dont la conſtitution eſt appuïée ſur des fondemens ſi ſolides. Cette même République réciproquement eſt intéreſſée au maintien du Siſtème général de l'Europe, & de la balance du pouvoir. Par cette raiſon, elle entretient des liaiſons avec toutes les Cours. Mais elles ſont ſi vagues, ſi générales & ſi indirectes, que nous nous dispenſerons de les conſidérer; nous nous contenterons de faire voir ſimplement, quelles meſures la Suiſſe garde avec les Puiſſances les plus voiſines.

Nous avons dit plus haut, que ce Païs eſt environné par la France, l'Allemagne, & l'Italie. La France eſt ſans contredit la Puiſſance que les Suiſſes devroient craindre le plus, & pour laquelle néanmoins ils témoignent la plus grande prédilection; car il eſt certain, qu'elle y a plus d'amis qu'on ne penſe. Le grand nombre de troupes Suiſſes que cette Couronne entretient à ſon ſervice, les bonnes manières qu'elle a toujours pour la République, & l'ancienne haine invétérée que ces Peuples ont pour la Maiſon d'Autriche; toutes ces choſes peuvent bien contribuer au penchant

(*) Les Suiſſes envoyent en Hollande du bois par le Rhin.

magne en général ; & nous devons en excepter la Maiſon d'Autriche, qui ne manque, ni de forces pour attaquer les Suiſſes, ni de ce levain qui excite l'idée de réunir à un Etat ce qui en faiſoit autrefois partie, & qui pourroit fournir des prétextes pour l'exécution. Car il eſt certain, que l'Autriche ne ſauroit avoir oublié la domination qu'elle a exercée autrefois ſur ces Contrées, & qu'elle doit conſerver le déſir d'y faire revivre ſon ancien Gouvernement. Cette ſuppoſition paroit d'autant plus conforme au ſiſtème de la Cour de Vienne, que dans ces derniers tems nous lui avons vu conteſter l'indépendance & la liberté à la République de Gênes, après que la mauvaiſe fortune de la Guerre eût livré cette Ville entre ſes mains. Mais, nous l'avons déjà dit, la jalouſie ſoutiendra longtems la Suiſſe dans l'état où elle eſt. Auſſitôt que la Maiſon d'Autriche ſeroit mine de vouloir attaquer cette République, la France & les Puiſſances de l'Italie ſe verroient dans la néceſſité de la ſécourir efficacément, ſans compter que les forces naturelles de ce Païs ſuffiſent pour ſa défenſe, au moins pendant un tems, contre la Puiſſance la plus formidable qui entreprendroit ſeule de l'envahir. Malgré toutes ces conſidérations, la Suiſſe doit ſe tenir ſur ſes gardes, & ne pas ſe fier aveuglément à l'Autriche, ni irriter cette Puiſſance, ſoit par une conduite altière envers elle, ſoit par une partialité outrée pour ſes Ennemis. Il ſemble que les grandes Républiques doivent uſer de plus de circonſpection que les Princes médiocrement puiſſants. Au reſte, il y a divers intérêts de commerce qui engageront toujours le Corps Helvétique à ménager l'Allemagne, & à ſe conſerver ce débouché.

La Suiſſe ſe trouve presque dans le même cas avec l'*Italie* qu'avec l'Empire. L'Italie eſt compoſée de pluſieurs Princes & Etats trop foibles pour oſer tenter la moindre entrepriſe contre un Corps de Nation auſſi formidable que celui des Suiſſes. Le Roi de Sardaigne, quoique le plus puiſſant de tous, ne ſeroit cependant jamais en état de les tenir en bride, ſuppoſé même que par un hazard inattendu, il ſe trouvât avoir des forces ſuffiſantes pour les conquérir. Cette raiſon engage les Puiſſances d'Italie, à ſe faire des Alliés & des amis utiles de leurs voiſins ; & la Savoye auſſi bien que le Roi de Naples, prennent ordinairement des troupes Suiſſes à leur ſolde. D'ailleurs, quelques intérêts de commerce, comme celui du pâturage des beſtiaux, & divers autres, uniſſent le Corps Helvétique avec l'Italie. Ces différentes raiſons engagent la République à garder avec les Princes Italiens toutes ſortes de ménagemens, & à reſſerrer de plus en plus les nœuds de l'amitié qui ſubſiſte depuis ſi longtems entre eux.

L'Italie enfin, eſt une des portes de la Suiſſe ; il convient, non-ſeulement de la conſerver ouverte, mais auſſi de s'en faire un paſſage pour toutes ſortes de ſecours, lorsque les autres avenues ſont bouchées.

La *Hollande* eſt de toutes les Puiſſances éloignées, la ſeule avec laquelle les XIII. Cantons ont quelque intérêt immédiat ; & cet intérêt ne conſiſte proprement que dans la Capitulation pour les Troupes Suiſſes qui ſont au ſervice des Provinces-Unies. Elle eſt conſtante & perpétuelle : le nombre

# CHAPITRE VII.

## *DE L'ITALIE.*

### §. I.

L'examen que nous venons de faire de l'Etat de la Suiſſe, nous conduit naturellement à dévélopper le Siſtème d'un Païs conſidérable qui y touche, ſavoir de l'*Italie*. La Contrée fameuſe connue ſous ce nom, comprend une étendue de Païs qui a environ 200 milles d'Allemagne de long, mais dont la largeur eſt fort inégale; car la partie ſupérieure de l'Italie a autour de *cent* milles de large; le centre environ *trente*, & la partie inférieure en bien des endroits, à-peu-près *vingt*. La figure de la botte que ce Païs forme ſur la Carte, eſt de toutes les repréſentations idéales que les Géographes ont imaginé, peut-être la ſeule, où il ſe trouve une reſſemblance aſſez naturelle, & quelque ombre de bon-ſens. Dimenſions de l'Italie.

### §. II.

L'Italie eſt ſituée comme une langue de terre, qui s'avance dans la Mer Méditerranée. Cette Mer porte différens Noms, ſelon les différens bords qu'elle touche. C'eſt ainſi qu'elle eſt appellée tantôt la *Mer Ligurienne*, tantôt la *Mer Tyrrhénienne*, & tantôt la *Mer Adriatique*. Situation locale.

Du coté où l'Italie eſt contigue à la terre-ferme & au reſte de l'Europe, elle a pour Voiſins l'Allemagne, la France & la Suiſſe. Mais les Alpes qui forment une chaine de Montagnes d'une hauteur prodigieuſe, la ſéparent d'avec ces mêmes voiſins, & lui ſervent de rempart contre eux. On ne ſauroit arriver en Italie que par Mer, ou en traverſant des montagnes immenſes, qui forment des précipices affreux, & qui ne ſont même pratiquables qu'en fort peu d'endroits, où les travaux des hommes ſemblent avoir ſurmontés la nature pour faire des avenues à ce Jardin de l'Europe.

### §. III.

C'eſt avec raiſon qu'on donne le nom de *Jardin* à un Païs qui le mérite par tant d'endroits. Tous ceux que la curioſité, ou leurs affaires, ont conduit en Italie, conviennent unanimément qu'on n'en ſauroit donner une plus juſte idée. Le Voyageur, après avoir employé pluſieurs jours Beauté du Climat.

à

à traverſer les Alpes, tantôt en tremblant du danger qu'il croit apercevoir lorsqu'il paſſe ſur les bords d'immenſes abymes, ou quand il grimpe avec des diffieultés infinies des hauteurs prodigieuſes qui lui paroiſſent inacceſſibles, ou lorsqu'il gagne les Vallées par les deſcentes les plus rapides; qui voit des ruiſſeaux ſe précipiter dans les plaines, & ſe briſer avec un bruit épouvantable contre les rochers; qui ſe gèle ſur les ſommets des montagnes toujours eouvertes de neige & de glaees, & qui s'ennuïe mortellement de n'avoir devant les yeux que la Nature Marâtre, des Contrées arides, & des objets hideux; ce même Voyageur, en entrant dans l'Italie, ſe trouve tout d'un coup comme transplanté par enchantement dans un Paradis terreſtre. Le plus beau Climat de l'Europe lui fait gouter l'air le plus doux; il découvre, pour ainſi dire, d'un coup d'œil, une plaine immenſe arroſée par de grands fleuves, & coupée par une infinité de ruiſſeaux; il voit un Païs d'une fertilité admirable, dont chaque arpent produit, ou le néceſſaire, ou l'agréable. C'eſt un Parterre orné d'Orangers, de fleurs & de fruits qui s'offre à ſes yeux; enfin la quantité des Villes & des Villages, & la magnificence des bâtimens qui paroiſſent de tous cotés, achèvent de lui faire trouver l'Italie un Païs incomparable.

## §. IV.

Ses productions. De ſi heureuſes diſpoſitions ne demeurent pas ſans effet, & l'induſtrie des Italiens achève ce que la Nature a eommencé chez eux. Ce Païs produit des vins admirables de toute eſpèce, & en ſi grande abondance, qu'outre les beſoins des habitans ils en pourvoyent presque toute l'Europe. Leurs Oranges, leurs Citrons, leurs Grenades, & leurs autres fruits ſuſceptibles de transport, ſe débitent ehez toutes les nations ſeptentrionales; les ſoyes d'Italie ſont les plus belles du monde, & ſi abondantes, qu'on s'en ſert dans toutes les Manufactures. Les huiles, les Olives, & les Confitures ſont encore d'un très-grand raport pour les Italiens. La Mer, les rivières, & les entrailles de la terre contribuent encore à enrichir ſes Peuples. Les premières leur fourniſſent des poiſſons qu'ils ſavent mariner, & dont ils font un grand débit; les carrières leur donnent les plus beaux marbres, qu'ils employent non-ſeulement à la magnificenee de leurs propres bâtimens, mais qui ſervent auſſi au luxe des Rois & des Grands de toute l'Europe, auxquels ils les vendent fort cher.

## §. V.

Génie de la Nation. Telles ſont en général les productions de la Nature en Italie. Le génie de la Nation ne contribue pas moins aux progrès de ſon Commerce. Déjà tous les beaux arts ſemblent y avoir établi leur Siège; la Peinture, la Seulpture, l'Architecture, & la Muſique y ſont portées au plus haut dégré de perfection. Les autres Nations ne ſont à certains égards, que

les

les émules des Italiens ; ce Païs renferme les modèles les plus parfaits de l'antiquité, & les Académies ſervent à y perpétuer les talens. Tant de prérogatives attirent en Italie une foule d'étrangers, qui y brillent par une belle dépenſe ; & les Artiſtes s'y rendent de tous cotés pour ſe perfectionner dans leur art. C'eſt auſſi pour cette raiſon, que le Peuple ne ſouffriroit jamais qu'on voulut vendre, ou faire ſortir de l'Italie, les figures parfaites, & véritablement originales qui reſtent de l'Antiquité, & qui ſont conſervées à Rome, à Florence, & dans quelques autres Villes de ce Païs : car il n'y a aucun prix qui pût les dédomager de la perte des Etrangers, qui viennent y dépenſer leur argent, ſoit pour copier ces chefs-d'œuvre, ſoit pour les admirer.

Les Sciences & les Lettres ne ſont pas moins cultivées en Italie que les Arts. Nous y voyons quantité d'Univerſités, des Académies, & des Savans de grande réputation, diſperſés dans toutes les Villes. Les Spectacles, & ſurtout les Opéra y ſont dans le plus beau luſtre ; les édifices deſtinés à cet uſage l'emportent ſur ceux de tous les autres Païs du monde ; & en général les Italiens ſurpaſſent les autres Peuples en fait de bâtimens. En un mot rien ne manque dans ces contrées pour exciter, & pour ſatisfaire la curioſité des Etrangers. Ce n'eſt pas ſeulement de leur ſimple dépenſe dont les Italiens profitent ; mais ils attirent auſſi beaucoup d'argent par le débit qu'ils font de leurs tableaux, & du travail du ciſeau, dont les Palais des Grands de toute l'Europe ſont ornés. Enfin, il y a pluſieurs Manufactures admirables d'étoffes, de ſoyeries, de velours, de bas, de mouchoirs, de gazes, & de mille autres choſes utiles ou ſervant au luxe, que les autres Peuples s'empreſſent d'acheter.

## §. VI.

Tant de parties différentes produiſent un total de Commerce fort vaſte, & fort étendu, qui eſt facilité par quatre grandes Rivières, le *Pô*, le *Tibre*, *l'Arne* & l'*Adige*, qui coulent dans l'Italie, & qui portent les marchandiſes à peu de fraix dans les différents Ports de Mer ſitués tout le long de la côte ; d'où enſuite elles paſſent dans toute l'Europe. Avec tant d'avantage du coté de la Nature & du coté du Climat, l'Italie manque d'un objet infiniment conſidérable ; c'eſt de grains. Il s'en faut beaucoup que ce Païs en produiſe ſuffiſamment pour nourrir tous ſes habitans. Mais ce défaut eſt réparé par le voiſinage de la Sicile, des Isles de l'Archipel & de l'Afrique, d'où les Italiens tirent avec facilité, & à petits fraix, autant & plus de bled qu'ils n'en conſument. Les volcans que l'on trouve dans le Païs de Naples & dans la Sicile, ne forment pas un inconvénient bien conſidérable, & ne nuiſent en rien au Commerce. Ils n'incommodent que les Peuples qui habitent tout-à-l'entour, & qui ſont déjà fort miſérables. Les fréquens tremblemens de terre que l'on ſent par toute l'Italie, ſont d'une conſéquence infiniment plus dangereuſe. Commerce.

Les Italiens ne s'appliquent guères à la Navigation, & ils ſont en général de fort mauvais Marins. Ils ſe bornent au Commerce intérieur, du Païs, & les autres Nations viennent trafiquer avec leurs propres vaiſſeaux dans tous les Ports de l'Italie. Les Italiens ſavent tout au plus conduire quelques Tartanes en Mer, & naviger ſur les Côtes, ou faire le trajet de quelques Isles voiſines. Il s'enſuit de-là, qu'ils n'ont point de poſſeſſions dans les Indes, & qu'ils n'entretiennent point de Vaiſſeaux armés en guerre, Articles dont nous exceptons néanmoins la République de Vénife, ainſi que nous l'allons voir bientôt.

## §. VII.

Population. Toute l'Italie n'eſt pas également bien peuplée. Il y a une grande différence à cet égard entre le Royaume de Naples, & le Duché de Milan; ce dernier renferme, (proportions gardées) infiniment plus d'habitans. Mais, généralement parlant, on peut dire que l'Italie fourmille de monde, ſurtout ſi l'on conſidère cette prodigieuſe quantité de grandes Villes, dont tout le Païs eſt comme ſemé, ſans compter les petites Villes, les Bourgs, les Villages, & les Monaſtères dont il eſt rempli. Malgré ce grand nombre d'habitans, l'Italie ne fournit pas beaucoup de gens de guerre. La raiſon en eſt, à ce que je crois, que, depuis la décadence de l'ancien Empire Romain, pluſieurs Nations étrangères ſe ſont diſputées la poſſeſſion de ce Païs, & en ont fait le théatre de la Guerre. C'eſt ainſi que, ſurtout pendant les derniers Siécles, les Eſpagnols, les François & les Allemands ſe ſont mis alternativement en poſſeſſion, tantôt d'une Province & tantôt d'une autre, & les Guerres qu'ils ont entrepriſes à cet effet, ſe ſont faites avec des troupes de leur Nation, de façon que les naturels du Païs y ont eu très-peu de part, & que l'eſprit guerrier s'eſt, pour ainſi dire, éteint chez eux. Il ne ſe trouve pas d'ailleurs en Italie des Princes aſſez puiſſants pour pouvoir ſoutenir par leurs propres forces le fardeau d'une Guerre conſidérable, ou entretenir de nombreuſes Armées. Le Roi de Sardaigne eſt le ſeul qui y joue une eſpèce de rôle: auſſi voit-on que les troupes Piémontoiſes font parler avantageuſement d'elles, & ſe trouvent dans un bon état. Enfin l'Italie eſt devenue le Siége de la Religion Catholique, & par-conſéquent l'azile, le rendez-vous & la principale pépinière des Cardinaux, des Archevêques, des Evêques, des Prélats, des Prêtres, des Abbés, des Moines, & de tous les fainéants de l'Egliſe. On peut juger par là, combien de gens vivent en Italie dans le Célibat, & combien il s'en trouve qui ſe nourriſſent ou de bénéfices, ou de charités, & qui pourroient être employés à la défenſe de ce même Etat auquel ils ſont à charge.

## §. VIII.

## §. VIII.

Les Géographes ont coutume de partager l'Italie en quatre parties, qui ſont la partie ſupérieure, le centre, la partie inférieure, & les Isles. Diviſion de l'Italie.

I. Dans la *Partie ſupérieure* ils placent ſept Duchés conſidérables;

1.) Le Duché de Savoye,
2.) . . . . . de Piémont,
3.) . . . . . de Monferrat,
4.) . . . . . de Milan,
5.) . . . . . de Parme & Plaiſance,
6.) . . . . . de Modéne, &
7.) . . . . . de Mantoue.

Enſuite dix petits Duchés, ſavoir;

1.) Le Duché de la Mirandole,
2.) . . . . . de Guaſtalla,
3.) . . . . . de Sabionéde,
4.) . . . . . de Bozzollo,
5.) . . . . . de Caſtiglione,
6.) . . . . . de Solfarino,
7.) . . . . . de Norellara,
8.) . . . . . de Maſſa & Carrara,
9.) . . . . . de Monaco, &
10.) . . . . . de Maſſerano,

Enfin trois Républiques, qui ſont,

1.) Véniſe,
2.) Génes, &
3.) Luques.

II. Dans le *centre* ils mettent,

1.) Le Grand-Duché de Toſcane, &
2.) Les Etats du Pape.

Enſuite quelques Principautés qui ſont;

1.) L'Etat d'*Egli Preſidii*, (ou des Ganiſons)
2.) Le Duché de Piombino,
3.) Farnéſe,
4.) Paleſtrina,

5.) Bracciano,
6.) Pagliano,
7.) Meldola, &
8.) La République de St. Marin.

III. La *Partie inférieure* ne renferme que le ſeul

Royaume de Naples.

IV. Les *Iſles* qui appartiennent à l'Italie, ſont,

1.) La Sicile, Royaume,
2.) La Sardaigne, Royaume,
3.) L'Iſle de Corſe, Royaume,
4.) L'Iſle de Malte,

& quelques petites Iſles dont les unes ſont ſituées dans la Mer-Adriatique, & les autres entre Naples & la Sicile, & appartiennent à ces deux Royaumes; mais elles ſont de fort petite conſéquence.

## §. IX.

Politique des Etats d'Italie.

Voilà en peu de mots ce que c'eſt que l'Italie. C'eſt à l'Hiſtoire à nous faire connoître les différentes révolutions qui ſont arrivées à tous ces petits Etats, lesquels ont appartenu pendant un tems à des Princes particuliers, & ont paſſé enſuite entre les mains de quelque grande Puiſſance. On verra facilement qu'il ſeroit contraire au plan de cet ouvrage, & à l'étendue que nous nous ſommes propoſés de lui donner, de nous engager dans un examen détaillé de toutes ces Principautés peu conſidérables, & de dévélopper le ſiſtème de leur Politique. Il ſeroit d'ailleurs impoſſible de déterminer quelque choſe de fixe & de précis à cet égard. Car comme la plupart de ces Etats ſont ſouvent ſujets à changer de Maitre, quel plan ſuivi, ſolide & durable pourroit-on leur prescrire, qui dût ſervir de baſe à leurs démarches? Chaque grand évènement produit en Italie un grand changement de Scéne, & oblige par-conſéquent à prendre d'autres meſures. Tel Prince qui aujourd'hui eſt l'Allié le plus zélé de la Maiſon d'Autriche, ſera peut-être dans une Guerre prochaine ſon plus cruel adverſaire, & agira dans les deux circonſtances ſelon les règles de la ſaine Politique. Telle Ville qui aujourd'hui ſera une place d'Armes de la France, ſe verra peut-être obligée au bout de quelques années d'eſſuïer un Siège de la part de cette même Puiſſance.

On peut cependant poſer pour principe général, qu'il eſt de l'intérêt de tous les Princes & de toutes les Républiques d'Italie, qu'il y ſubſiſte toujours un certain équilibre, & qu'aucune des Puiſſances, ſoit étrangères, ſoit du Païs, n'y gagne trop de terrein, ou n'acquière des forces ſupérieu-

rieures. Cette règle eſt fondée dans la Nature même des choſes, & n'a par-conſéquent beſoin d'aucune démonſtration. En ſecond lieu, on peut conſeiller aux petits Princes, & aux Etats médiocres, de s'abſtenir autant qu'il eſt poſſible, de s'ingérer dans les quérelles des grandes Puiſſances. Les malheurs tout récents que la République de Génes vient d'eſſuïer pour s'être écartée de ce principe, juſtifie mon opinion à cet égard. *Caton* le Cenſeur avoit pour maxime, après ſon retour d'Afrique, de finir toutes les harangues qu'il prononçoit dans le Sénat de l'ancienne Rome par ces mots; *Et je ſuis d'avis de détruire Carthage.* Le Sénat de Génes ne devroit dorénavant jamais procéder aux délibérations, ſans qu'au commencement de chaque Aſſemblée le Doge diſe à haute voix; *N'oubliez pas, Sénateurs, que le Salut de cette République dépend de ſa neutralité.* L'expérience ſert ici de guide & de précepteur; elle enſeigne qu'on doit ſe tirer d'affaire par des complaiſances & par la Soupleſſe, lorsqu'on ne peut ſe meſurer du coté des forces. La Politique veut qu'on ſache coudre la peau du Renard à la peau du Lion, lorsque cette dernière eſt trop courte. Auſſi avons-nous vu qu'autrefois les Italiens ſuivoient très-exactement cette méthode. C'eſt même ici où l'on doit chercher l'origine de ces *Fineſſes Italiennes* qui ſe ſont introduites dans pluſieurs Cabinets de l'Europe. Comme les petits Princes de l'Italie étoient trop foibles pour s'oppoſer à force ouverte aux entrepriſes des Grands, & qu'ils ne pouvoient même entretenir ſuffiſanment des troupes pour ſe faire la Guerre les uns aux autres, ils ſupléérent à ce défaut de forces par les reſſources de la Politique. Les petites ruſes, les fineſſes, les ſtratagèmes, les ſubtilitës & les équivoques devinrent les Armes dont ils ſe ſervirent pour combattre. Le Génie dominant en Italie, qui eſt naturellement porté à alambiquer & à quinteſſencier les choſes, vint merveilleuſement au ſecours de cette Politique; & l'on s'apperçut par-ci par-là de ſon ſuccès. Les autres Puiſſances de l'Europe en furent même éblouïes, & voulurent imiter cette conduite. Enfin quelques Cardinaux & d'autres Miniſtres Italiens aïant été employés dans les Cabinets, & mis à la téte des affaires des plus grandes Puiſſances, ils portèrent avec eux l'eſprit de leur Nation, & empoiſonnèrent toute la Politique de l'Europe. Si l'on examine bien ſoigneuſement les reſſorts ſecrets des grands évènemens arrivés depuis deux-cens ans, on découvrira les mauvaiſes ſuites de la vérité que je viens d'établir ici. C'eſt une maxime abſolument fauſſe, & pernicieuſe, quand un grand Etat eſt capable de jouer un beau rôle dans l'Europe, de vouloir qu'il ſe départe de la fermeté, de la candeur & de la ſolide droiture qui doit régner dans ſes promeſſes & dans ſes démarches. Qu'un Prince de Monaco ſe maintienne par des ſubtilités, à la bonne heure! Mais, ſi un Royaume comme la France, vouloit ſuivre un pareil exemple, ce ſeroit une Politique entiérement fauſſe, & qui lui feroit bientôt perdre la confiance de toute l'Europe. Qu'on me paſſe cette digreſſion en faveur de ſon utilité.

Je reviens aux Souverains de l'Italie. Comme il eſt impoſſible de donner une idée ſuccinte de chaque petit Etat, ni de prescrire des règles

particulières à leur Politique, je ne puis que leur recommander de ſuivre toujours les lumières de la raiſon & les conſeils prudents de quelques fidèles Miniſtres. S'agit-il après tout d'embraſſer le parti de quelque grande Puiſſance? Ils ne doivent s'y déterminer qu'à la dernière néceſſité, & après avoir réfléchi mûrement ſur leurs intérêts, auſſi bien que ſur la probabilité du ſuccès d'une pareille démarche.

Le maintien de la tranquilité en Italie fait encore un objet de la Politique des divers Princes qui y ſont établis. Leur peu de Puiſſance les prive de l'eſpoir de s'aggrandir par les Armes; ſurtout étant environnés par des voiſins formidables. Les alliances de famille forment preſque la ſeule voye pour augmenter leurs *Etats*. Il y a cependant en Italie quelques Princes qui jouent un rôle trop conſidérable dans l'Europe, & qui ont une trop grande influence dans les affaires Publiques, pour que je les puiſſe paſſer ſous ſilence. Je ne parlerai, ni de la France, ni de l'Eſpagne, ni de la Maiſon d'Autriche. Ces Puiſſances étant, pour ainſi dire, étrangères en Italie, on trouvera des réflexions ſur leur ſiſtème en d'autres endroits de cet ouvrage; mais je me bornerai à faire connoître plus particulièrement les Etats, & la politique du *Pape*, du *Roi de Sardaigne*, du *Roi des deux Siciles*, & de la *République de Véniſe*; à quoi j'ajouterai quelques conſidérations ſur l'Ordre des *Chevaliers de Malte*.

## §. X.

## *LE PAPE.*

Sa puiſſance, & ſon Domaine.

Si l'on conſidère le Pape comme Prince Séculier, il eſt certain que ſa puiſſance n'eſt pas des plus formidables. Les Etats à la vérité qui ſont ſous ſa domination temporelle, ne laiſſent pas d'être importants; car leur longueur, à compter depuis les frontières de Véniſe juſqu'à celles de Naples, le long de la Mer-Adriatique, embraſſe une étendue de plus de 80 milles d'Allemagne. La plus grande largeur eſt de 50 milles. Les Provinces dont cet Etat eſt compoſé, ſont;

1.) *La* Campagne de Rome,
2.) *Le* Patrimoine de St. Pierre,
3.) *Le* Duché de Caſtro,
4.) *L'*Orviétan,
5.) *Le* Pérugin,
6.) *L'*Ombrie, ou le Duché de Spoléte,
7.) *La* Sabine,
8.) *La* Marche d'Ancone,
9.) *Le* Duché d'Urbin,
10.) *La* Romagne,
11.) *Le* Bolonez,
12.) *Le* Duché de Ferrare,

à quoi il faut ajouter,

13.) *Le*

13.) *Le* Duché de Bénévent, enclavé dans le Royaume de Naples, &
14.) *Le* Comtat d'Avignon, ſitué dans le Comté de Provence.

Malgré tant de Païs, le Pape n'entretient que fort peu de troupes. Celles même qu'il a, ſont plus pour la forme que pour l'uſage: car ce ne ſont proprement que des milices peu aguéries & peu redoutables. Quelques Suiſſes bien payés ſervent de Gardes à ſa Sainteté. Les Sbirres, la plupart natifs de l'Iſle de Corſe, font le guet, & ſont les valets de Ville. La Marine du Pape n'eſt pas formidable. Tout conſiſte environ en 25 Galères qui ſont entretenues dans le Port de *Civita-Vecchia*. Ce n'eſt pas que les Etats du St. Siége ne puiſſent fournir une plus grande quantité de Soldats; il y a eu des tems où l'on a vu une Armée de vingt-mille hommes au Pape. Je ne parle pas même ici de ces Epoques d'enthouſiasme, où la Politique de Rome trouva moyen de former des Armées nombreuſes pour les expéditions fanatiques dans la Terre-Sainte, & pour les Croiſades. Sa Milice & ſa Marine.

Mais la Cour de Rome a d'autres moyens que le reſte des Souverains de l'Europe, pour ſe ſoutenir, & d'autres Armes pour ſe défendre. La dignité que le Souverain Pontife occupe dans l'Egliſe, fait reſpecter le rang qu'il tient dans le Monde.

L'Hiſtoire nous fait connoitre de quelle manière la Puiſſance temporelle des Papes s'eſt accrue par dégrés, & comment les limites de leurs Etats ſe ſont étendues. Le Baron de Puffendorf remarque, que les XXXI. Pontifes qui avoient occupé la chaire de St. Pierre avant le règne de l'Empereur *Conſtantin*, étoient bien éloignés de ſonger à accumuler des richeſſes; ils ſavoient qu'ils n'avoient hérité de St. Pierre que des chaines, & qu'étant toujours à la veille d'être traînés au martyre, ils ne théſauriſoient que pour le Ciel.

Quoiqu'il en ſoit, on compte que la Cour de Rome tire bien 3 ou 4 millions d'Ecus de revenus de ſes Etats. Mais il faut convenir, que les Peuples ſont en quelque manière foulés par les Chefs, les Intendans, & les autres Officiers de la Chambre du Pape; ſurtout pour ce qui regarde les grains, dont les Propriétaires n'oſent faire le débit, qu'après l'avoir offert aux Traitans & aux Financiers de ſa Sainteté, qui l'achétent à bas prix, & en font un trafic honteux. En un mot, les Sujets du Pape ſont généralement miſérables, & le Païs eſt ſucé par la rapacité de tant d'Eccléſiaſtiques qui voltigent ſans ceſſe autour du Pontife. Ajoutons à tout cela, que chaque nouveau Pape eſt pourvu d'un nombre de *Nepoti*, ou Neveux, qui acquièrent auſſitôt la dignité de Princes, & pour leſquels il faut amaſſer des richeſſes proportionnées à ce titre éminent. Ces intérêts de famille toujours renouvellés coutent cher aux Peuples. Ses Revenus.

Voici qu'elle eſt la forme du Gouvernement temporel du Siége de Rome. Le Pape eſt un Prince Souverain, qui gouverne ſes Etats ſelon ſon bon plaiſir. Tout le monde ſait que cette dignité eſt élective. Les Cardinaux ſervent à deux mains, tantôt à l'Egliſe, & tantôt au Gouvernement ſéculier. Le Conſeil du Pape eſt compoſé de Cardinaux. A la tête Son Gouvernement temporel.

te de tous les autres Collèges des différents départemens de l'Etat, ſe trouve placé un Cardinal. Dans les grandes occaſions ils ſervent auſſi d'Ambaſſadeurs, & portent le titre de *Légats à latere*. Quoique ces Légats ne ſoient chargés pour l'ordinaire que de Négociations qui ont pour objet des affaires temporelles, ils ſont regardés néanmoins chez tous les Souverains Catholiques, comme des Ambaſſadeurs du Chef de l'Egliſe, & reçoivent en cette qualité des honneurs & des diſtinctions extraordinaires. On en peut voir le détail dans *le Parfait Ambaſſadeur de Wiquefort*, & dans *l'Art de négocier de Caillières*.

Les Miniſtres du ſecond ordre que le Pape envoye aux Puiſſances étrangères, ſont appellés *Nonces*, & prennent le pas dans toutes les Cours Catholiques ſur les Envoyés des autres Souverains. Ce ſont pour l'ordinaire des Prélats, ou des Abbés, mais toujours Gens d'Egliſe. Le Pape entretient des Nonces ordinaires à Vienne, à Paris, à Lisbonne, à Madrid, à Dresde ou à Varſovie, en Suiſſe, à Véniſe, à Bruxelles, & à Cologne. Il envoye auſſi un Nonce extraordinaire à la Diette d'Election, lorsque le Trône Impérial eſt vaquant.

Les XIV. Provinces Papales que nous venons d'indiquer, ſont administrées chacune par un Gouverneur, qui porte pareillement le titre de Légat. La Ville de Rome a auſſi ſon propre Gouverneur; & cette charge eſt une des plus conſidérables de la Cour Papale.

Dans tous les Etats du Pape, on ne tolère aucune Religion étrangère; la Catholique Romaine y étant naturellement dominante. Il y a cependant près de dix-mille Juifs qui habitent dans Rome, & que l'on y ſouffre par connivence.

L'intérêt général du Pape eſt de maintenir la tranquilité en Italie autant qu'il lui eſt poſſible: mais, lorsque la guerre y éclate malgré lui, il doit uſer d'une circonſpection infinie, pour ne pas marquer trop de prédilection envers aucun des partis. Surtout il ne doit jamais s'engager dans les quérelles des Puiſſances belligérantes; car il n'y a rien à gagner pour lui par les armes, & beaucoup à perdre. D'ailleurs, il n'en eſt pas du Pape, comme des autres Souverains de l'Europe. Ceux-ci n'ont qu'un intérêt ſimple à conſulter dans toutes leurs démarches; c'eſt leur conſervation, ou leur aggrandiſſement. Ils entretiennent la paix, ou déclarent la guerre, pour ce but. Le Pape au contraire ne ſauroit ſéparer ſes intérêts entant que *Prince Sécuher*, d'avec ceux qu'il a comme *Chef de l'Egliſe*. Il n'y a pas de Païs Catholique dont ce Pontife ne tire quelques revenus. Or, en ſe brouillant ouvertement avec une Puiſſance, il court risque de tarir une des ſources qui porte les richeſſes dans le grand réſervoir de Rome. Outre que l'autorité du Pape ſouffre toujours quelque échec chez les Peuples qui ont une fois éclaté. Enfin, il ne paroit pas convenable au caractère du Père de l'Egliſe Chrétienne, de troubler la Paix, & de combattre avec des armes qui ne ſont pas ſpirituelles.

Les Voiſins les plus formidables du Pape ſont; le Grand-Duc de Toscane, la République de Véniſe, & le Roi de Naples. C'eſt avec ceux-ci

ci qu'il doit ſurtout tâcher d'entretenir une bonne intelligence; car ils ont tous les trois des forces plus grandes que ne ſont celles qu'il eſt en état de leur oppoſer. Le Grand-Duc de Toscane d'aujourd'hui eſt ſoutenu par toute la Puiſſance de l'Empire d'Allemagne; la République de Véniſe eſt extraordinairement ſur ſes gardes contre les entrepriſes de la Cour de Rome; & le Roi de Naples, quoiqu'il reçoive du Pape l'inveſtiture de ſes Etats, y règne néanmoins ſouverainement; & ſans compter ſes propres forces, il trouve un ſoutien très-puiſſant dans celles de l'Eſpagne. C'eſt une prérogative éblouïſſante, mais dangereuſe, d'avoir un Vaſſal plus puiſſant que ſoi. Enfin la Cour de Rome a autant de meſures à garder avec le Roi des deux Siciles par raport au Duché de Bénévent, qui eſt iſolé des autres terres Papales, qu'avec le Roi de France, eû égard au Comtat d'Avignon, lequel ſe trouve dans le même cas. Le Pape d'ailleurs eſt obligé d'entretenir une bonne amitié avec tous ſes Voiſins, pour pouvoir s'oppoſer dans le beſoin à forces réunies, contre les entrepriſes des Turcs, & prévenir par-là, qu'ils ne pénètrent un jour en Italie, & peut-être dans toute l'Europe. Pour dire enfin tout en un mot, le ſiſtème pacifique convient à tous égards à un Gouvernement de Prêtres, qui peut quelquefois être dangereux, mais qui n'eſt jamais formidable. Voilà ce qui regarde la puiſſance temporelle du Pape: ajoutons encore quelques mots ſur ſa Monarchie ſpirituelle.

Sa Monarchie ſpirituelle.

Selon le ſiſtème de l'Egliſe Romaine, le Pape eſt le *Chef Souverain* de la Chrétienté dans le ſpirituel; & en effet il uſe de cette prérogative dans tous les Etats de l'Europe où la Religion Catholique domine. Son pouvoir à la vérité n'eſt pas également étendu dans tous les Royaumes; il eſt bridé, par exemple, en France par les *Privilèges de l'Egliſe Gallicane*; en Allemagne, par ce qu'on nomme les *Concordats de la Nation Germanique*, & ainſi du reſte: mais, dans tous ces Païs, on reconnoit cependant en général ſon autorité ſouveraine dans les affaires Eccléſiaſtiques, & cette autorité ſe fait même ſentir, quoique foiblement, chez quelques Princes Proteſtans qui ont un nombre conſidérable de ſujets attachés à la Religion Catholique Romaine.

Ceux qui ſe ſont accoutumés à méditer ſoigneuſement ſur les affaires d'Etat, enviſagent l'établiſſement de cette Monarchie ſpirituelle comme le plus grand Phénomène qui ſoit jamais arrivé dans la Politique. C'eſt une des premières règles de cette ſcience, *qu'il eſt de la perfection d'un Etat, que la Souveraineté n'en ſoit jamais diviſée, & qu'elle ne ſouffre aucune diminution.*

Et c'eſt auſſi la raiſon pourquoi les Princes ſont ſi jaloux de cet important objet. Or il eſt conſtant que, d'un autre coté, cet Empire ſpirituel affoiblit beaucoup la puiſſance ſéculière, par les entraves qu'il lui donne, & par les changemens qu'il y apporte. Comment comprendre donc ce phénomène extraordinaire dont l'Hiſtoire dans tous les Siècles, chez tous les Peuples, & dans toutes les Religions, ne fournit aucun autre exemple? Comment débrouiller 1.) ce mélange de Religion & de Politique,

pour en donner une idée claire à ceux qui tâchent de devenir habiles dans cette dernière ſcience? Comment concevoir 2.) pourquoi les Souverains ont accordé & accordent encore ſans répugnance au Pape, une autorité qui eſt d'autant plus grande, qu'elle eſt cachée? 3.) Comment développer enfin les moyens par lesquels cet édifice immenſe ſe ſoutient?

Quant au *premier objet*, qui conſiſte à donner une idée de l'eſſence de cette Monarchie ſpirituelle, nous tâcherons d'éclaircir cette matière par les conſidérations ſuivantes.

Les Politiques trouvent deux choſes à conſidérer dans la Religion en général, ſavoir 1.) le Miniſtère de l'Egliſe &, 2.) le Gouvernement extérieur de la Religion.

Le Miniſtère de l'Egliſe.

*Le Miniſtère de l'Egliſe* conſiſte dans la Doctrine, dans la Prédication, dans l'adminiſtration des Sacremens, & dans certains actes de piété. Or il eſt clair que ces fonctions doivent appartenir à des gens d'un ordre ſéparé dans la Société; & ce ſont eux qui forment l'Etat Eccléſiaſtique. Tous les peuples de l'antiquité & de l'Europe moderne conviennent de cette néceſſité. Il n'y a que les *Quackers* qui ont un ſentiment différent, qui permettent à des perſonnes de tous métiers, de tout ſexe & de tout âge, d'exercer le Miniſtère de l'Egliſe. Comme ce principe eſt faux dans le fond, on en voit auſſi réſulter des conſéquences ridicules: car il eſt également indécent & riſible, de voir une femme décrépite débiter publiquement ſes réveries comme de ſaintes inſpirations, & prêcher en radotant devant des gens ſenſés. Les matières de Religion d'ailleurs ſont d'une telle importance, qu'elles méritent bien d'être entre les mains de gens habiles, & qui en faſſent leur unique étude. Que peut-on attendre en général d'un ſermon compoſé par un homme d'epée, par un négociant, par un artiſan, ou par une perſonne qui a un autre emploi à exercer dans la Société? De plus, la bonne Politique veut, que tout membre de l'Etat ait un métier, & qu'il faſſe tous ſes efforts pour y atteindre à la perfection, ſans ſe laiſſer diſtraire de ce but par des ſpéculations inutiles, ou en voulant faire le Docteur dans un autre genre. Des gens d'un moyen étage employeroient mal leur tems en voulant étudier des Controverſes Théologiques, & ſeroient détournés par-là de leurs travaux ordinaires, utiles, & lucratifs. Enfin, ſi tout le monde vouloit ſe mêler de prêcher, & s'alambiquer l'eſprit ſur ces ſortes de matières, rien ne ſeroit plus propre à faire naitre des Schiſmes, des diſputes & des diviſions. Il eſt donc très-juſte, qu'il y ait un état ſéparé pour l'Egliſe, auquel le Miniſtère en doit être commis. Mais la Politique veut, que cet ordre, cet état, ſoit ſubordonné, & ſoumis *à tous égards* au Gouvernement ſéculier, & à cette partie de l'Etat, en laquelle réſide la Puiſſance Souveraine. L'établiſſement du contraire forme ce qu'on appelle *Statum in Statu*, affoiblit le pouvoir ſuprême, & entraine après ſoi les conſéquences les plus dangereuſes.

Le Gouvernement

Par le *Gouvernement extérieur de la Religion*, on entend, 1.) le pouvoir de choiſir certaines perſonnes pour exercer publiquement le ſervice Divin;

2.) la

2.) la Juriſdiction abſolue ſur leurs perſonnes; 3.) la Direction des biens qui ſont conſacrés à la Religion; 4.) la puiſſance de faire des loix pour ſervir au bien extérieur de la Religion, & pour la maintenir; 5.) le pouvoir de décider les différends & les diſputes qui peuvent naître entre les Eccléſiaſtiques, & pluſieurs autres choſes de cette nature. C'eſt donc ce Gouvernement extérieur qui appartient, comme nous venons de le dire, aux Souverains; & cela en conſéquence des règles les plus ſaines & les plus claires de la Politique, qui ſont fondées ſur le Droit naturel: ni un Chef commun de la Chrêtienté, ni aucune autre Puiſſance, ne doit ſe l'arroger, ſous quelque prétexte que ſe puiſſe être. extérieur de la Religion.

Mais, dans la Religion Catholique, il ſemble qu'on ait établi un principe tout différent. Rome eſt devenue le ſiége de la Religion. Le Pape y réſide en qualité de *Vice-Dieu*, de *Vicaire de Jéſus-Chriſt*, de *Chef ſpirituel de la Chrêtienté*. C'eſt le tronc d'un arbre dont les branches, & les rameaux s'étendent non-ſeulement par toute l'Europe, mais même dans les quatre parties du Monde connu. Le Pape exerce le Gouvernement extérieur de la Religion dans tous les Royaumes, dans tous les Etats, & dans toutes les Provinces, où la Foi catholique eſt reçue; mais l'autorité de ce Pontife eſt dans chaque Païs plus ou moins grande, ſelon qu'une Nation a fait ſes conditions avec le S. Siége ſur cet objet. C'eſt ainſi par exemple, que Rome déploye en Eſpagne un deſpotiſme ſpirituel beaucoup plus grand qu'elle n'oſeroit le faire en France, où ſon pouvoir eſt très-bridé. Mais ce n'eſt là qu'une différence du plus au moins; & dans le fond tous les Eccléſiaſtiques Catholiques Romains ſont, ou directement, ou indirectement, ſubordonnés au Pape, & relèvent de lui, dans quelques Païs qu'ils ſe trouvent. La Monarchie ſpirituelle ne ſauroit donc être enviſagée que comme une machine compoſée avec un art infini, & dont les reſſorts ſubtils tendent à procurer au Pape deux avantages conſidérables, ſavoir la *Puiſſance*, & les *Richeſſes*.

A l'égard du *ſecond objet*, qui regarde l'*Origine* de la Monarchie ſpirituelle du Pape, j'eſpère qu'on n'attendra pas de moi que je montre hiſtoriquement de quelle manière, & par quels moyens cette Puiſſance s'eſt accrue par dégrés. Il faut faire une étude ſérieuſe & particulière de l'Hiſtoire tant Eccléſiaſtique que Profane, pour en remarquer toutes les Epoques, & pour en découvrir tous les reſſorts. J'obſerverai ſeulement que, dans les premiers tems du Chriſtianiſme, les Souverains qui régnoient alors, ne pouvoient ſe charger du Gouvernement extérieur de la Religion Chrêtienne, parce qu'ils étoient Païens, & que par-conſéquent ils perſécutoient cette nouvelle Religion, bien-loin de la protéger. Le ſoin des affaires Eccléſiaſtiques reſta donc entre les mains de quelques Evêques, ou autres Perſonnes du Clergé, qui s'aſſembloient, & délibéroient ſur tout ce qui pouvoit tendre au bien, & à l'avancement de la Religion. Dans les cas de grande importance, on s'adreſſoit aux principaux Eccléſiaſtiques des Provinces voiſines; on convoquoit des Aſſemblées plus nombreuſes; & de-là naquirent les *Conciles*. Enfin les Papes s'élevèrent au-deſſus des Origine de la Monarchie papale.

Evêques, des Conciles, & trouvèrent moyen de s'attribuer, avec une habileté & une dextérité infinies, l'autorité des uns & des autres. Tout cela fut encore augmenté & soutenu par le bras séculier, & par la puissance temporelle que les Papes acquirent peu-à-peu. Il est certain que le Période le plus favorable à la grandeur du Pontife de Rome, & le premier fondement de son autorité, a été le règne de *Constantin* le Grand; tout comme le tems de la Réformation a pensé devenir son période fatal. Au reste toute Religion entre les mains de gens rusés, & dans des Siècles d'ignorance, est capable d'opérer les effets les plus singuliers, & de produire les évènemens les plus inattendus. Aussi n'en falloit-il pas moins pour entraîner les Puissances de l'Europe petit-à-petit dans des connivences, que les premiers élémens de la Politique leur défendoient d'avoir. C'est ici le nœud de l'affaire; il ne m'est pas permis de le délier davantage. Pour oser le couper tout-à-fait, il faudroit être un Alexandre. (*)

Voyons maintenant comment cet édifice politique se soutient. C'est *le troisième* objet qui nous reste à développer. En considérant les moyens que l'on employe pour cela, nous verrons aussi encore plus particulièrement de quel façon ce Gouvernement spirituel s'exerce.

Le Pape. JESUS-CHRIST est le Chef de l'Eglise, son Protecteur, & son Avocat auprès de Dieu le Père, résidant dans le Ciel.

Le St. Esprit est chargé de porter au Pape les ordres de ce Chef, d'illuminer son entendement, de diriger son cœur & ses démarches, en un mot de lui donner l'*infaillibilité*.

Le Pape est le Vicaire, & le Lieutenant de Jésus-Christ sur la terre; il y gouverne l'Eglise en son nom d'une manière infaillible.

Les Cardinaux. Soixante & dix Cardinaux, qui doivent représenter les *Septante* Disciples de Jésus-Christ, servent de Conseillers privés à sa Sainteté. Ils sont nommés par le Pape, qui ne consulte à l'ordinaire, que son propre mouvement dans leur création.

L'Empereur cependant, & les Couronnes d'Espagne, de France, ainsi que quelques autres, ont obtenu le Droit de nommer un Sujet *Cardinalable*. L'usage aussi a introduit qu'au retour de certaines Ambassades, les Nonces ont été décorés du Chapeau; & cet usage s'est presque changé en loi. Quelquefois aussi le Pape crée un Cardinal à la recommandation de telle ou telle Puissance. On a fabriqué pour eux le titre nouveau d'*Eminence*, Titre qui, à ce qu'ils prétendent, doit suivre immédiatement celui de Majesté. L'Assemblée des Cardinaux à Rome, est nommée le *Sacré Collège*. C'est le grand Sénat, le *Sanhédrin* des affaires spirituelles du Monde Catholique.

Les Patriarches. Les Patriarches possèdent proprement la troisième Dignité de l'Eglise. Il y a cinq Patriarches, savoir, à Rome, à Alexandrie, à Antioche, à Jérusalem, & à Constantinople. Le Pape lui-même est proprement Patriar-

(*) Le dénouement approche, & chaque Souverain fera bientôt cet Alexandre. *Note de l'Editeur.*

triarche de Rome. Les quatre autres ſont des titres chimériques. Le Roi de Portugal à créé, avec la permiſſion du St. Siége, un Patriarche dans ſon Royaume, mais hors de ce Païs, il n'a ni préſéance, ni prérogative.

Les Archevêques ſuivent en rang après les Cardinaux & les Patriarches. Ils jouent un très-beau rôle, & dans l'Egliſe, & dans le Monde. Il y a trois Electeurs en Allemagne qui le ſont. Les Archevêques ont des Evêques pour Suffragans, & pluſieurs Métropolitains qui dépendent d'eux. Leurs revenus ſont pour l'ordinaire proportionnés à leur glorieux titre. Ils conſacrent les Evêques, & ont une grande autorité dans leur diſtrict pour tout ce qui regarde les affaires Eccléſiaſtiques. Ils convoquent même les Principaux du Clergé pour tenir un Concile Provincial en cas de beſoin. Les Archevêques.

L'Evêque occupe la cinquiéme Dignité de l'Egliſe, ſavoir celle qui eſt immédiatement inférieure à l'Archevêque. Son premier ſoin doit être, que les Curés de ſon Diocèſe ſervent bien l'Egliſe, & inſtruiſent les Peuples qui leur ſont commis. La plupart des Evêchés ſont fort bien rentés, & nourriſſent largement ceux qui les poſſèdent. Il y a des Evêchés *in partibus infidelium*, que le Pape donne à ceux qu'il veut décorer du ſimple titre. Les Evêques.

Les Archi-Diacres ſuivent les Évêques, & font leurs fonctions à leur place. Les Diacres ont été établis pour ſervir l'Evêque, pour avoir ſoin de l'adminiſtration des biens de l'Egliſe, & pour en rendre compte. Ils ont toujours été compris dans l'ordre de la Hiérarchie de l'Egliſe; & après les Prêtres ils y ont le premier dégré d'honneur. Les Archidiacres.

Les Prélats, & les Abbés mitrés & croſſés, ſuivent immédiatement après les Evéques; & ce ſont des gens conſidérables dans l'Egliſe. Les derniers ne peuvent porter la Mitre & la Croſſe ſans un privilége particulier. Il y a ſurtout en Allemagne, de ces ſortes d'Abbés, dont la Dignité eſt fort reſpectable; & on en voit qui ſont *Princes du Saint Empire*, aïant voix & ſéance à la Diette. Les Prélats & Abbés.

Les Abbés ordinaires ſont, ou réguliers, ou ſéculiers, ou Commandataires, ou électifs, &c. Ordinairement c'eſt le Chef d'un Abbaïe; & il poſſède la ſeptième Dignité de l'Egliſe. Les Païs Catholiques fourmillent de ces ſortes de gens. Il y en a qui ſe mêlent de toutes ſortes de métiers. Ils ſe fourrent ſouvent juſques dans la Politique, & on en voit très-fréquemment d'employés dans les affaires. De mauvais plaiſans ont défini un Abbé, *un homme qui vit de l'Autel, & qui n'en approche point*. Il y a cependant dans ce Corps, des perſonnes reſpectables par leur mérite.

Les Curés ſont des Prêtres qui ont des bénéfices, où il y a charge d'ames; qui deſſervent les Egliſes, célèbrent la Meſſe, & font les fonctions Eccléſiaſtiques. Ils dépendent des Evéques; & ils ont des Vicaires. Les Curés.

Les Chapelains ont des bénéfices qui conſiſtent dans le revenu d'une Cha- Les Chapelains.

Chapelle; ou bien, on nomme de ce nom des Prêtres gagés pour dire la meſſe de quelque Prince, ou de quelque perſonne qualifiée.

Les Chanoines. Les Chanoines ſont ceux qui poſſèdent un Canonicat Eccléſiaſtique, & qui vivent, ou plutôt qui devroient vivre, ſelon les Canons de l'Egliſe. Ils ſont auſſi, ou réguliers, ou ſéculiers.

Les Moines. Les Moines, ou ceux qui profeſſent les ordres Religieux, ſont innombrables. Nous ne nous arrêterons point à donner une liſte de ces ordres différents. Ceux qui ſont le plus connus, & qui font le plus de bruit dans le monde, ſont les *Jéſuites*, les *Capucins*, les *Dominicains*, les *Chartreux*, les *Franciscains*, &c. chacun de ces Ordres a un Religieux pour Chef, qui eſt appellé *Général*, qui réſide à Rome, & qui y jouït de grandes diſtinctions.

Il eſt incroyable à quel nombre exceſſif montent tous ces Eccléſiaſtiques. On en peut juger à-peu-près par la ſupputation du Pape *Paul* IV. qui ſe vantoit d'avoir ſous ſa domination deux-cent quatre-vingt-huit-mille Paroiſſes, & quarante-quatre-mille Couvens. Si ce calcul eſt juſte, on peut compter ſur quelques millions de gens appartenants au Clergé Romain.

Siſtème de la Politique de Rome. L'Etat militaire le mieux compoſé, n'offre pas un ſiſtème de ſubordination, & d'exactitude plus parfaitement établi, que l'eſt celui de la Monarchie ſpirituelle du Pape. Chaque Eccléſiaſtique en particulier, dans quelque rang, dignité ou fonctions qu'il puiſſe ſe trouver, peut être enviſagé, comme un reſſort qui concourt au mouvement perpétuel de cette ingénieuſe machine. Ceux qui occupent les premières Dignités de l'Egliſe, ſont pour l'ordinaire des perſonnes d'une grande naiſſance, qui tiennent par les liens du ſang, ou aux Souverains, ou du moins aux premiers de l'Etat. La nature de leur place leur donne d'ailleurs un grand crédit, les rapproche des Grands, & leur procure une influence plus ou moins conſidérable dans les affaires. Comme ils peuvent parvenir tous en général au Cardinalat, ils ſont non-ſeulement intéreſſés d'une manière immédiate au maintien du ſiſtème de l'Egliſe, mais ils ont auſſi un intérêt viſible à ménager le Pape, qui eſt le Souverain Diſpenſateur de toutes les diſtinctions Eccléſiaſtiques.

Directeurs ſpirituels. Les Abbés ordinaires, les Curés, & ſurtout les Moines, s'introduiſent d'un autre coté par-tout, & gagnent la confiance des particuliers. La charge des ames eſt une voye naturelle pour leur donner entrée dans toutes les familles. Point de maiſon qui n'ait ſon Directeur, ou quelque pieux perſonnage domeſtique. C'eſt une eſpèce de devoir Religieux; la pratique du contraire, l'éloignement des gens d'Egliſe ſeroit criminel, & ſcandaleux. Quel moyen plus excellent pour être au fait des ſecrets les plus intimes, pour venir à bout de tous les deſſeins, & pour parer tous les inconvéniens! Seroit-il poſſible que jamais un Edifice appuïé ſur de tels fondemens pût crouler! (*)

L'in-

(*) S'il ne croule pas encore, il chancèle du moins beaucoup. *Note de l'Editeur.*

L'invention de la *Confeſſion auriculaire* eſt encore un moyen fort ſûr & fort efficace pour l'affermiſſement de l'autorité du Pape, & de ſa Puiſſance. N'eſt-ce pas une méthode infaillible pour découvrir tout ce qui ſe paſſe de plus caché ſur la ſurface de la terre, & pour voir d'un coup d'œil tout ce qui mérite quelque attention? L'artifice eût été trop groſſier, ſi l'on n'eût préſenté un antidote apparent à coté du poiſon réel, en défendant aux Prêtres, ſous les peines les plus rigoureuſes, de révéler quoi que ce ſoit, de ce qui leur a été confié dans la Confeſſion. Mais, ſuppoſé même qu'ils tinſſent parole aux particuliers, & dans des choſes qui regardent le cours ordinaire de la vie, peut-on s'imaginer qu'ils agiſſent de même à l'égard des Grands, & pour des objets qui ſe trouveroient être contraires au Siſtème & au maintien de l'Egliſe? Les *Jéſuites* ſurtout, en poſſeſſion depuis longtems d'être Confeſſeurs des Souverains Catholiques, s'ils venoient à découvrir quelques ſecrets qui puſſent être contraires à leur intérêt, les cacheroient-ils à leur Général, qui réſide à Rome? Peut-on ſe figurer une pareille conduite chez des gens, dont l'Ordre fondé ſur la Politique la plus rafinée, n'a d'autre but que ſon aggrandiſſement, en employant mille moyens inconnus au vulgaire pour y parvenir Jamais en un mot, on ne s'imagineroit combien Rome a d'influence dans toutes les affaires publiques, & combien ſont infaillibles les moyens par leſquels elle ſoutient ſa Puiſſance. Il faudroit écrire un énorme volume pour dévélopper tous les reſſorts qu'elle fait jouer. La Confeſſion auriculaire.

Le ſecond objet de la Monarchie ſpirituelle du Pape conſiſte, comme nous venons de le dire, dans l'acquiſition des richeſſes. Les Eccléſiaſtiques, ſelon leurs différentes Dignités, ſont autant de canaux par où les biens de ce monde coulent dans le grand Tréſor de l'Egliſe. Chacun y contribue ſelon ſes facultés, à proportion de ſes bénéfices, ou du gain qu'il peut faire.

Les moyens que l'on a inventés pour mettre les Laïcs à contribution, afin d'augmenter les richeſſes de l'Egliſe, & les revenus de ceux qui ſervent l'Autel, ſont infinis. Tous ces différens moyens d'acquérir dérivent néanmoins d'un ſeul & même principe, & repoſent ſur un ſeul & même fondement. Le *mérite des bonnes œuvres* eſt un Siſtème Théologique, érigé en dogme de Religion .... mais j'abandonne cette diſcuſſion à Meſſieurs les controverſiſtes. En qualité de Citoyen & de Politique, il me paroît que les bonnes œuvres ont un très-grand mérite dans la Société, & qu'on ne ſauroit trop en encourager la pratique, fût-ce même par l'eſpoir d'une récompenſe incertaine dans l'autre vie. Mais je ſuis mortifié de voir qu'on faſſe ſervir un dogme raiſonnable en lui-même à un but qui ne l'eſt pas, & qu'en attribuant un juſte prix aux bonnes actions, on veuille en faire une mauvaiſe, qui eſt de couper la bourſe aux particuliers, & de leur eſcamoter de l'argent pour des choſes qui ne ſont ſuſceptibles d'aucune valeur numéraire. C'eſt cependant ce que fait l'Egliſe Romaine. D'abord les Princes & les perſonnes aiſées, crurent faire une choſe agréable à Dieu, en faiſant des libéralités à l'Egliſe & aux Eccléſiaſtiques; ſelon leurs différentes Dignités, ſont autant de canaux par où les biens de ce monde coulent dans le grand Tréſor de l'Egliſe. Chacun y contribue ſelon ſes facultés, à proportion de ſes bénéfices, ou du gain qu'il peut faire. Autres Inventions. Donations.

cléſiaſtiques. On perſuadoit aux Chrêtiens, que les bonnes œuvres, entre leſquelles les Donations pour des œuvres pies, tenoient le premier rang, étoient le vrai chemin du Ciel. De-là toutes les fondations pieuſes, & ces dons immenſes qui furent faits à l'Egliſe, & qui ſervirent de fond à ſon Tréſor. Mais ce fond ne ſuffiſoit pas encore pour aſſouvir la cupidité de Rome; il fallut trouver d'autres reſſources, qui fuſſent abondantes & continuelles: l'invention merveilleuſe de deux nouveaux Dogmes, *des œuvres de ſurérogation* & *du Purgatoire*, ſervit admirablement bien à ce but.

Oeuvres de Surérogation.

1.) On ſuppoſe donc que les Saints ainſi que les Martirs dans tous les Siècles, & encore aujourd'hui les Moines, & quelques perſonnes d'une piété extraordinaire, peuvent non-ſeulement ſatisfaire à Dieu pour eux-mêmes; mais qu'outre cela, ils ont beaucoup de mérite de reſte, qu'ils gardent au ſervice des pauvres Laïcs. Mr. de Puffendorf dit; „ C'eſt de „ ce ſurcroit, ou ſuperflu, qu'on a fait un Magazin inépuiſable de mar„ chandiſes fort profitables au Clergé, qui ne coutent rien à garder, qui „ ne moiſiſſent point par la longueur du tems, qui ne ſouffrent aucune di„ minution, & qu'enfin l'Acheteur ne peut point rendre à ſon vendeur, „ après qu'il en a reconnu l'inutilité & le néant, &c". Enfin, ce ſont ces œuvres de ſurérogation, ce ſuperflu des vertus d'autrui, que l'on débite avec un front d'airain, & pour de l'argent comptant, aux imbécilles qui en veulent faire emplette.

Purgatoire.

2.) En imaginant ce chimérique lieu tiers, dit *Purgatoire*, on n'eut d'autre vue, que d'engager les Agoniſans, (qui pour l'ordinaire ne font alors aucun cas des biens du monde qu'ils ſont prets de quitter) à en donner une partie aux Eccléſiaſtiques, afin que par leurs Meſſes & par leurs prières, ils puſſent ſortir d'autant plutôt d'un ſéjour ſi chaud. C'eſt ce qui a donné lieu aux Offices & aux Meſſes pour les morts, dont il ſe dit une ſi prodigieuſe quantité dans tous les Païs Catholiques, & dont il y a toujours tant de commandées & de payées d'avance, qu'elles ne ſauroient être celébrées que bien des années après. Les deux objets ſeuls que nous venons d'indiquer, portent des ſommes immenſes au Clergé Catholique Romain.

Nouvelles Inventions.

Ce n'eſt pas encore tout. Ce Peuple d'Eccléſiaſtiques dépendant du Pape, veut vivre avec aiſance, ſans travailler de ſes mains. Rome veut théſauriſer. Il falloit donc encore de nouvelles reſſources pour fournir à l'une & à l'autre de ces vues. De-là mille artifices pour épuiſer les Laïcs en faveur du Clergé. Nous avons déjà parlé du *Purgatoire*, & des *Meſſes* pour les Morts & pour les Vivans: ajoutons à cela l'invention des *Diſpenſes*, des *Pélérinages*, des *Jubilés*, des *Annates*, des *Indulgences*, des *Excommunications*, des *Péchés véniels*, & *des Péchés mortels*, de la *Rémiſſion des Péchés*, des *Oeuvres de la ſatisfaction*, *des Cas réſervés*, des *Pénitences* changées en amendes pécuniaires, de la *Vénération des Reliques*, des *Canoniſations*, & mille choſes pareilles. Tout enfin tourne au profit de l'Egliſe, *le Sacrement du Mariage* & *les affaires Matrimoniales*, *les Dégrés défendus*, dont on donne diſpenſe, *l'établiſſement des Cloi-*

*Cloîtres & des Monaſtères*, *les Ordres Mendians* qui emportent des ſommes prodigieuſes, *l'Extrême-Onction* pour exhorter les Mourans à des donations pieuſes, *l'Invocation des Saints*, prétexte pour bâtir des Egliſes, *les miracles*, *les apparitions*, les *Exorcismes*, *la Défenſe des viandes*, les *Offrandes*, les *Donations*, les *Vœux*; & qui pourroit en un mot faire l'énumération de tous les moyens que l'on a imaginés pour enrichir les Eccléſiaſtiques en général, & le St. Siége en particulier! L'Ebauche que nous venons de faire ici, ne ſert qu'à indiquer ſimplement les moyens que Rome employe pour ſoutenir ſa Monarchie ſpirituelle, & pour remplir les deux objets ſusdits, qu'elle a conſtanment devant les yeux, la puiſſance & les richeſſes. Ceux qui ſe donneront la peine d'approfondir cette matière que nous ne faiſons qu'effleurer, & qui voudront examiner chaque reſſort que nous avons ſimplement touché, conviendront que ce n'étoit pas ſans de bonnes raiſons, que nous avons dit, dans un autre endroit de cet ouvrage, que l'introduction de la Religion Catholique Romaine dans un Etat, étoit dangereuſe, pour ne pas dire abſolument contraire aux règles de la ſaine Politique. Car un ſage Légiſlateur ne doit-il pas ſonger à éloigner un Clergé occupé ſans ceſſe du ſoin de ſe procurer une grande influence dans les affaires publiques, qui affoiblit la Souveraineté par l'établiſſement d'une Monarchie ſpirituelle, & qui ne ceſſe de forger des inventions pour s'approprier les biens des ſujets Laïcs?

Sentiment de l'Auteur à l'égard de la Politique de Rome.

Malgré tout ce que je viens de dire contre le ſiſtème de la Cour de Rome, je déclare bien poſitivement qu'aucune animoſité, aucun eſprit de parti ne m'anime contre la Religion Catholique. Je n'entre dans aucune dispute Théologique à cet égard; je raiſonne ſimplement comme un homme d'Etat qui tâche de puiſer ſes maximes de Politique dans les règles du bon-ſens, fondées ſur l'expérience. Je ne ſaurois meme refuſer à la Politique de Rome les hommages de mon admiration, ſur les moyens ingénieux qu'elle a ſçu employer depuis tant de Siécles, pour faire durer & faire reſpecter ſon ſiſtème. Il y a méme beaucoup d'art, & beaucoup de prudence à ne pas pouſſer ſon autorité plus loin qu'elle ne va chez la plupart des Peuples. L'équilibre que le Pape obſerve à cet égard, eſt merveilleux: le moindre attentat pour ſe procurer un plus grand pouvoir, feroit peut-être crouler toute la machine; ainſi qu'un atome fait pancher la balance, lorſqu'elle ſe trouve dans un équilibre parfait. Voilà en peu de mots ce que j'avois à dire pour dévélopper la Monarchie ſpirituelle du Pape (*). Il me reſte à ajouter quelques courtes réflexions ſur la manière dont le Pontife eſt élu.

L'élection du Pape.

D'abord après la mort du Pape, les Cardinaux s'aſſemblent à Rome dans un Bâtiment conſtruit à cet uſage, qui eſt nommé le *Conclave*, dont ils ne ſortent qu'après que le Succeſſeur eſt élu.

Le nouveau Pape doit avoir les deux tiers des voix du Conclave, pour évi-

(*) Il y a un peu de jaſerie dans ce qu'on vient de lire; mais je n'ai pas cru devoir le ſupprimer. *Note de l'Editeur.*

éviter tout Schisme, & afin qu'il ne déplaiſe pas à un trop grand nombre de Cardinaux.

Les Cardinaux ont ſeuls le Droit d'élire le Chef de l'Egliſe: aucune des Puiſſances de l'Europe, n'oſent leur préscrire des Loix, ni leur donner des entraves à cet égard. Les Têtes Couronnées prétendent cependant avoir le droit d'exclure des Candidats qui les ont désobligés manifeſtement. Depuis quelque tems ces excluſions n'ont pas été ſans effet; ſurtout de la part des Princes dont la Puiſſance ſe fait reſpecter.

Toute Simonie eſt rigoureuſement défendue dans le Conclave: l'Election d'un Candidat, qui auroit toutes les voix requiſes, ſeroit nulle, ſi on pouvoit lui prouver qu'il en eût gagné une ſeule par des largeſſes.

Le Conclave au contraire eſt le théatre des brigues, des cabales, des ſoupleſſes, des intrigues, & des tours les plus ruſés que peut ſuggérer la plus fine Politique entée ſur l'eſprit des Prêtres.

Aujourd'hui on n'élit aucun Pape qui ne ſoit originairement Italien: la ſûreté, & la conſervation du St. Siége ſemble exiger cette précaution, à cauſe de la balance que le Saint Père eſt obligé de tenir entre les principales Puiſſances de l'Europe, & parce qu'il ſeroit à craindre, qu'un Pape *Ultramontin* ne favoriſat toujours ſa Nation. On a auſſi égard, que celui qu'on élève à cette dignité, ne ſoit ni parent, ni allié du Pape précédent, afin qu'il puiſſe d'autant mieux réformer les abus que ſon Prédéceſſeur pourroit avoir introduit; mais ſurtout de peur que tous les Bénéfices ne tombent dans une ſeule & même famille. L'âge & l'expérience, les mœurs, le crédit, l'habileté dans les affaires du monde, & pluſieurs qualités de cette nature, contribuent beaucoup à rendre un Candidat éligible.

Après l'Election le nouveau Pape eſt couronné inceſſamment de la *Thiarre* ou Triple Couronne dans l'Egliſe de St. Jean de Latran, & il prend le titre de *Sainteté*.

## §. XI.

## *LE ROI DE SARDAIGNE.*

Son Domaine.

Les Provinces qui forment les Etats du Roi de Sardaigne, ſont,

1.) *L'Iſle de Sardaigne*, érigée en Royaume, ſituée dans la Mer-Méditerranée. Elle a environ 120 milles d'Allemagne de circonférence. Le terroir eſt fertile, & produit des grains, du vin, des olives, des Oranges & des Citrons. Il y a ſuffiſamment de beſtiaux, de bœufs, de brébis, & de chevaux. On y trouve beaucoup de gibier de toute eſpèce; & dans la petite Iſle nommée *Aſinara*, il y a une grande quantité de tortues. On prétend que l'air y eſt mal ſain, à cauſe des marais qu'on y rencontre fréquemment. Le commerce n'y eſt pas fort important, ni le nombre des habitans bien grand. En 1720. le Duc de Savoye obtint ce Royaume comme un équivalent pour la *Sicile* qu'il venoit de perdre.

Il

Il le fait gouverner par un Vice-Roi, qui réſide ordinairement à *Cagliari*, Capitale de l'Iſle. Les revenus de ce Païs ne ſauroient être fort conſidérables, car le Vice-Roi & le grand nombre d'Eccléſiaſtiques emportent beaucoup des déniers qui devroient entrer dans les Caiſſes du Roi. Les Officiers de l'Inquiſition détournent le reſte : ce Tribunal horrible y eſt introduit depuis l'année 1491., & ſe tient à *Saſſari*. Il bride la liberté qui devroit régner dans ce Royaume, & il en devient à tous égards la Sangſue.

2.) *Le Duché de Savoye* touche du coté de l'Orient à la Suiſſe, & du coté de l'Occident à la France. Il a dix-huit milles d'Allemagne de long, ſur autant de large. Tout ce Païs eſt rempli de montagnes d'une hauteur prodigieuſe, qui étant couvertes de neiges éternelles, rendent le climat plus froid qu'il ne le ſeroit par ſa ſituation. Les plaines qu'on trouve par-ci par-là, produiſent aſſez imparfaitement les choſes les plus néceſſaires à la vie. Il n'y a presque point de commerce; & cette Contrée ne ſauroit fournir aux Etrangers que quelques marrons ou chataignes qui y viennent en abondance. On peut juger facilement de-là, que les habitans, dont le nombre eſt aſſez grand, ſont en général fort pauvres & miſérables. Ils ſubſiſtent plus par leur eſprit ſingulier d'œconomie, que par leur induſtrie. Les plus indigens s'expatrient, & on voit rouler ces pauvres malheureux par toute l'Europe, promenant avec eux pour tout gagne-pain, quelques Marmottes, & une *lanterne magique*. La curioſité des badauts & du bas peuple, leur fournit non-ſeulement une ſubſiſtance, fort mince à la vérité, mais ils amaſſent encore un petit tréſor avec lequel ils s'en retournent chez eux, font un modique établiſſement, & vivent aſſez bien pour le reſte de leurs jours. D'autres parcourent les Païs étrangers, & s'y vouent (ſurtout à Paris) aux métiers les plus abjects, en décrotant les ſouliers dans les rues, ou en frottant les parquets, &c. Au reſte, les Savoyards ſont bons Soldats, & fidèles ſujets de leur Maitre. Le Duché de Savoye eſt un fief du Saint-Empire; & le Duc a la qualité de *Vicaire en Italie*. La régence du Païs eſt établie à Chambéri. On peut croire, vû la pauvreté de ce Païs, que les revenus ne ſauroient monter à grand' choſe.

3.) La *Principauté de Piémont* eſt ſituée aux pieds des montagnes qui ſéparent l'Italie d'avec la France. La longueur de cette Principauté du midi au ſeptentrion, eſt comptée à 40 milles d'Allemagne, & ſa largeur à 20. Quoiqu'il ſe trouve pluſieurs montagnes dans ce Païs, on y voit auſſi quantité de plaines fertiles & agréables, qui produiſent tout ce qui eſt néceſſaire à la vie humaine. On y recueille du vin, du ris, des grains, du lin, du chanvre, & ſurtout de la ſoye en très-grande abondance. Cette Soye paſſe pour la meilleure de toute l'Italie, & peut-être du monde; auſſi s'en fait-il un grand débit. On trouve entre autres choſes en Piémont, des Truffes d'un gout exquis. Le *Pô* qui arroſe cette délicieuſe contrée, eſt d'une grande utilité au commerce. Quoique ce commerce ſoit aſſez vaſte, & d'un grand raport, il pourroit cependant l'être

encore beaucoup davantage, ſi les habitans étoient nés plus laborieux, & qu'ils vouluſſent ſe donner plus de peine. Il y a une très-grande quantité de Villes & de Villages dans ce Païs. *Turin* qui en eſt la Capitale, & la réſidence ordinaire des Rois, eſt ſuperbe à tous égards. Le Piémont fourmille d'habitans; ils ſont ingénieux, adroits, polis, fins, ruſés, & très-bons Soldats. Il y a dans pluſieurs ſervices étrangers des Généraux natifs de ce Païs, dont la réputation eſt à juſte titre reconnue & récompenſée. La Nobleſſe a été fort bridée par le Roi *Victor-Amédée*, & elle n'eſt pas encore aujourd'hui, tout-à-fait quitte de ces entraves. Au reſte cette Principauté forme le plus beau fleuron de la Couronne du Roi de Sardaigne; & le Prince Royal porte le titre de *Prince de Piémont*. Dans les Vallées qui ſont partie de cette Principauté, & qui ſont ſituées ſur la frontière entre la France & l'Italie, on trouve quantité de lieux, habités par des *Vaudois*, dont les dogmes approchent beaucoup de ceux des Reformés. Ils ont été expulſés, mais on les a vu toujours rentrer dans leurs anciennes retraites. Toutes les difficultés entre la France & la Savoye par raport aux frontières & aux fortereſſes qui y ſont conſtruites, ont été applanies par la Paix d'Utrecht en 1713.

4.) La *Principauté d'Onéglia*. Cette Contrée eſt compriſe par quelques Géographes dans celle de Piémont; mais il eſt certain qu'elle forme une Principauté ſéparée, qui appartenoit anciennement à la Maiſon *Doria* de Gènes, qui la vendit en 1579. au Duc de Savoye. Elle eſt ſituée ſur la Mer, & tout-à-fait enclavée dans le territoire de la République de Gènes.

5.) *Le Comté de Nice* eſt ſitué ſur la Mer-Ligurienne. Il a fait autrefois partie de la Provence, dont il eſt maintenant ſéparé par le *Var*, rivière auſſi reſpectée pour le paſſage, que le *Rubicon* des Romains. Ce Comté eſt aſſez conſidérable; & les habitans fourniſſent beaucoup de bois aux Génois pour la bâtiſſe de leurs Vaiſſeaux. Il ſe fait d'ailleurs un Commerce aſſez important dans ce Païs en bois, en toiles, en draps, en papiers, en huiles, en vins, & en miel.

6.) Le *Montferrat* eſt un Duché ſitué entre le Piémont & le Milanez. Il n'eſt guères poſſible d'en déterminer la grandeur, à cauſe de ſa ſituation irrégulière. *Caſal* en eſt la Capitale. Il y a pluſieurs autres Villes de moindre importance. Anciennement ce Païs avoit ſes propres Marquis. Le Duc de Savoye en a été inveſti par l'Empereur en 1708.

7.) Il y a auſſi *quelques Etats, Villes, & Contrées dans le Milanez* qui appartiennent au Roi de Sardaigne; ſavoir,

1.) La ville & le territoire d'*Alexandrie*.
2.) Le Canton de *Laumélina*, ou plutôt *Lumello*, & ſon territoire.
3.) La Ville de *Bobio*, & ſes dépendances.
4.) La Ville & le territoire de *Tortone*.
5.) La moitié du territoire de *Pavie*.
6.) La Ville de *Vigevano*, & ſes dépendances.
7.) La Ville de *Novare*, & la Contrée y appartenante.
8.) La plus grande partie du territoire d'*Anghiera*.

A

A quoi il faut ajouter,

9.) *Le Duché de Plaiſance* avec la Ville de ce nom, Place fort importante ſituée ſur le Pô.

Ces derniers endroits aïant été cédés au Roi de Sardaigne par le Traité de Worms, conclu en 1743., entre ce Prince, la Reine de Hongrie, & le Roi d'Angleterre; la poſſeſſion n'en paroit cependant pas encore fort aſſurée, d'autant plus, que la France & l'Eſpagne s'y oppoſent vigoureuſement, & que la Guerre en Italie continue encore avec un ſuccès douteux.

8.) Les *Langhes* connues ſous la dénomination Latine de *Teuda Langharum*, ſont des terres, ou Seigneuries qui ſont des arriers-fiefs du Saint-Empire Romain; & toute cette Contrée fertile a été cédée en la même qualité au Roi de Sardaigne, en vertu du Traité de Paix de l'année 1731. par le dit Empire & l'Empereur. Voilà un détail abrégé de toutes les Provinces dont les Etats de ſa Majeſté Sarde ſont compoſés.

Les derniers Princes qui ont régné ſur ces Païs, ont été bons Oeconomes, habiles Politiques, & grands Guerriers. Combien ces trois qualités réunies dans une ſucceſſion de quelques ſouverains, ne ſont-elles pas propres, & preſque infaillibles pour rendre une Puiſſance formidable! Auſſi voit-on que le Roi de Sardaigne joue un rôle fort brillant dans l'Europe, & ſurtout dans ce qui concerne les affaires de l'Italie. La ſituation de ſes Etats contribue beaucoup à ſa puiſſance. Les Alpes lui ſervent de rempart contre la France; & le Traité d'Utrecht a confirmé ce que la Nature avoit fait à cet égard. Ces montagnes en effet ont été poſées pour barrières. Il tient auſſi par ce moyen la porte de l'Italie, & peut en ouvrir & fermer le paſſage; ce qui fait rechercher ſon amitié & ſon alliance par les plus grandes Puiſſances de l'Europe.

Sa Politique doit naturellement ſe raporter à deux objets, ſa *conſervation* contre de formidables voiſins, & ſon *aggrandiſſement* inſenſible. Pour parvenir à ce but, il lui importe d'entretenir un équilibre, qui exige une grande dextérité & une conduite extraordinairement réfléchie. Car on voit en Italie deux Puiſſances continuellement oppoſées l'une à l'autre, qui ſont la Maiſon d'Autriche & celle de Bourbon. Une rivalité perpétuelle d'intérêts, un but conſtant de s'étendre, les anime toutes deux. Ce ſont des poids dans une balance que tient le Roi de Sardaigne. Il eſt obligé d'ajouter ſes forces au coté le plus foible, pour contrebalancer le plus fort, & pour prévenir les ſuites fâcheuſes qui en réſulteroient, ſi une de ces Puiſſances venoit à détruire entièrement l'autre en Italie. Voilà la raiſon pourquoi nous avons vu la Cour de Turin en 1734, dans une alliance fort étroite avec la France, l'Eſpagne & ſes Alliés; & dix ans après, agir avec beaucoup de chaleur en faveur de la Maiſon d'Autriche, ſoutenue par les Puiſſances maritimes. Dans les Aſſemblées des Perſonnes d'Etat, qui ſe tiennent à la Haye au centre de la Politique, on avoit coutume de demander en badinant au Miniſtre de Sardaigne: *De quel parti votre Maitre eſt-il aujourd'hui?* Quoique ce mot ſoit plaiſant, il eſt cer-

Sa Politique géné-rale.

certain néanmoins, que les fréquens changemens du Roi de Sardaigne ſont fondés ſur la raiſon la plus juſte. En 1734., il s'agiſſoit de fixer en Italie un Prince Eſpagnol pour diminuer la Puiſſance de l'Empereur d'alors. Cela étoit convenable aux intérêts de la Cour de Turin; mais ces mêmes intérêts exigent qu'il n'y ait pas *deux* Princes Eſpagnols établis en Italie aux dépens de la Maiſon d'Autriche, & que le Roi de Sardaigne ne ſoit pas bloqué de tous cotés par les Bourbons. Ainſi le ſiſtème étoit changé, & il falloit changer de conduite. Si les Autrichiens parvenoient à être tout-à-fait les Maitres en Italie, qu'ils y acquiſſent plus de forces, & qu'ils vouluſſent en expulſer le Roi de Naples, & détruire la République de Gènes, pour s'emparer de ſes dépouilles; je ſuis aſſuré que le Roi de Sardaigne changeroit de parti, & tourneroit ſes forces contre celles d'Autriche. D'ailleurs, on achète ſon alliance à l'enchère; & chaque nouveau Traité lui procure, ou du moins lui promet, quelque nouvelle acquiſition. Voilà ſes deux objets remplis.

Sa Politique envers les autres Puiſſances.

Mais les mêmes raiſons qui obligent le Roi de Sardaigne à changer quelquefois de parti, doivent auſſi l'engager à garder de certaines meſures avec la Puiſſance même contre laquelle il prend les armes, & à ne heurter, ni la France, ni la Maiſon d'Autriche, à un point qui pût les aigrir à jamais, & en faire des Ennemis irréconciliables. C'eſt ainſi que les plus habiles Politiques n'ont pas approuvé le plan qu'avoit formé ce Prince, de faire une invaſion en France, & de pénétrer, ou en Dauphiné, ou en Provence. Il devroit pour pluſieurs bonnes raiſons, penſer auſſi peu à un pareil deſſein, qu'à celui d'attaquer l'Autriche dans ſes Etats d'Allemagne.

Ses vues ſur le Duché de Milan.

Les vues du Cabinet de Turin peuvent bien, & doivent même naturellement tendre à annexer le Milanez aux autres Etats du Roi de Sardaigne, & à former ainſi une Puiſſance presque ſemblable à celle de l'ancienne Lombardie. Mais il me paroit qu'un pareil but eſt plus facile à atteindre en s'étendant peu-à-peu, & en faiſant des acquiſitions inſenſibles, qu'en forçant la choſe tout d'un coup, & en voulant faire la conquête de ce Païs dans une ſeule Guerre.

Sa Politique envers les Suiſſes.

Le Roi de Sardaigne a diverſes raiſons pour ménager l'amitié des Suiſſes, & pour entretenir avec eux une conſtante harmonie. Ce ſont de paiſibles voiſins dont il n'aura jamais rien à craindre, ſur leſquels il ne doit pas eſpérer de pouvoir faire des conquêtes, & qui peuvent lui donner toutes ſortes de ſecours. Il a même conſtamment . . . mille hommes de troupes de cette Nation à ſa ſolde, dont l'entretien lui eſt fort avantageux, par la proximité du Païs, par la facilité de faire arriver les recrues, par la conformité du Climat, & par pluſieurs autres conſidérations.

Envers la République de Génève.

Quelque envie au reſte que puiſſe avoir ce Prince, de s'emparer d'une manière ou d'autre de la Ville de Génève, & de réduire cette République ſous ſon obéiſſance; quelque avantageuſe même que lui ſeroit cette acquiſition, qui eſt extraordinairement à ſa bienſéance, il doit cependant beaucoup

coup réfléchir à une pareille entrepriſe, où il y a ſi peu d'eſpoir de réuſſite. Car, indépendamment des conſidérations de la juſtice & de l'équité (peu conſultées à la vérité par les Conquérans, & dans les Cabinets,) il eſt ſûr que d'autres Puiſſances, & ſurtout les Suiſſes, viendroient d'abord efficacément au ſecours de Génève, qui eſt dans la Ligue du Corps Helvétique.

Envers la République de Gènes.

Le voiſinage de Gènes, les différentes Provinces que poſſède cette République, & dont la Conquete ſeroit très-utile au Roi de Sardaigne, pluſieurs anciennes prétenſions de part & d'autre, qui n'ont pas été trop diſtinctement liquidées; toutes ces choſes ſont autant de pommes de discorde, qui font naitre des démélés continuels entre ces deux Puiſſances. La Guerre qui embraſe aujourd'hui toute l'Italie, & dont les ſuites ſont jusqu'ici fort funeſtes aux Génois, peut changer ſi conſidérablement la face des affaires, qu'il eſt impoſſible de déterminer pendant cette criſe, quelque choſe de poſitif ſur les meſures que Gènes, ou la Sardaigne, doivent prendre à l'avenir pour réuſſir dans leurs deſſeins.

Envers le Pape, & les autres Princes d'Italie.

L'aſcendant qu'a le Pape ſur l'eſprit de tous les Peuples d'Italie en qualité de Monarque ſpirituel, doit être plus redoutable à la Savoye que ſa Puiſſance temporelle. Car comme Prince Séculier, le Roi de Sardaigne n'a rien à craindre de ſa part; mais entant que Chef de l'Egliſe, ſon autorité eſt grande; & il y a pluſieurs différends entre la Cour de Rome & celle de Turin, comme pour la Nomination au Cardinalat, pour les revenus des Bénéfices pendant leurs vacances &c. Par le moyen des négociations, ces choſes ont toujours été tenues en ſuſpens, & on n'éclate que lorſque la meſure eſt comble.

Les Vénitiens ont avec le Roi de Sardaigne une ancienne quérelle par raport au titre de *Roi de Chypre*; mais elle eſt devenue entièrement frivole & chimérique à l'heure qu'il eſt. Un intérêt plus réel, qui eſt l'équilibre en Italie, doit unir ces deux Puiſſances, & entretenir une harmonie conſtante entre elles. Il leur convient de travailler de concert, & à forces réunies au maintien de ce ſiſtême: ſi elles étoient bien d'accord, leurs efforts ne ſeroient pas ſans ſuccès.

Nous ne parlons pas ici du Grand-Duc de Toscane, ni du Roi des deux Siciles. Le premier eſt aujourd'hui Empereur d'Allemagne, & on peut l'enviſager dorénavant comme l'allié perpétuel de la Maiſon d'Autriche: le ſecond eſt un Prince de la Maiſon de Bourbon, & par-conſéquent tenant toujours à l'Eſpagne & à la France. Ainſi les réflexions que nous avons fait au ſujet de ces deux formidables Maiſons, ſe raportent auſſi aux meſures que le Roi de Sardaigne doit prendre dans ſa conduite à l'égard des Cours de Florence & de Naples.

Envers le Corps germanique.

Le Roi de Sardaigne étant *feudataire* du Saint-Empire Romain, il eſt naturel que cette qualité l'engage à certains égards pour le Corps Germanique. Il ne ſauroit d'ailleurs avoir, ni de meilleurs voiſins, ni des amis plus naturels, que les Princes d'Allemagne.

L'An-

Envers l'Angleterre & la Hollande.

L'Angleterre & la Hollande peuvent être pour lui des Alliés très-utiles; & leur inimitié pourroit lui devenir fort funeſte, à cauſe des flottes formidables qu'ont ces Puiſſances, & qui ſeroient fort en état d'envahir ſon Royaume de Sardaigne, & d'en diſpoſer en faveur de quelque autre Prince. Si d'un coté il veut ſe plier au ſiſtême des Puiſſances Maritimes, il ne tient qu'à lui d'en tirer des ſubſides conſidérables.

Envers le Portugal, & les Puiſſances du Nord.

Le Portugal eſt trop éloigné, & n'a aucune liaiſon avec lui. Il en eſt de même des Puiſſances du Nord. Elles n'ont point d'intérêts directs avec le Roi de Sardaigne; pas même ceux du commerce.

Les forces qu'entretient ce Prince montent à.....

Réflexions ſur ſes Troupes.

Ces troupes ſont très-bien entretenues, bien diſciplinées, & bien aguerries. Il n'y a guères de Païs, où l'on entende mieux l'article important des vivres, des munitions & des fourrages pour l'Armée, ainſi que les moyens pour leur transport. Il faut voir les arrangemens qu'on a fait à cet égard, pour s'en former une juſte idée, & pour ſentir combien ils ſont admirables. Enfin ſes Places fortes ſont ſituées très-avantageuſement, & bien munies.

## §. XII.

## *LE ROI DES DEUX SICILES.*

Son Origine.

La partie inférieure de l'Italie, qui portoit anciennement le nom de *Grande Gréce*, aïant été conquiſe dans le XI. Siècle par les Normands, ceux de cette Nation qui y gouvernoient, prirent d'abord le titre de *Comtes*, enſuite de *Ducs*, & enfin de *Rois de la Pouille*, & ceux qui régnèrent ſur ces Païs, furent nommés *Rois des deux Siciles*. On appelloit alors *Sicilia Cis-Pharum* la partie qui tient à la terre-ferme, & qui eſt ſituée en-deçà du Phare de Meſſine, ſi fameux chez les anciens par l'écueil dit *Scylla*, & le Gouffre de *Charybde*, que l'on y rencontre: l'autre partie étoit nommée *Sicilia Trans-Pharum*.

Pendant près de trois-cens ans on a donné le nom de *Royaume de Naples* à la partie citérieure, & celui de *Sicile* à cette Iſle qui forme la partie en-deçà de ce détroit. Enfin ce fut en 1734. que l'Infant Don-Carlos, fils de Philippe V. par le ſecours du Roi d'Eſpagne ſon Père, & par celui de la France, ſe rendit maître de ce Païs, & s'étant fait couronner à Palerme le 3. Juillet 1735., il rétablit l'ancien Royaume des deux Siciles, qui lui fut confirmé par la Paix. Ce Roi joue un trop grand rôle en Italie, pour que nous puiſſions nous diſpenſer d'examiner les fondemens de ſa Puiſſance, & les reſſorts de ſa Politique.

Naples, & ſa ſituation locale.

I. Le Royaume de Naples eſt une preſqu'Iſle environnée de trois cotés par la Mer. Il n'a d'autre voiſin que le Pape; car l'Etat de l'Egliſe eſt le ſeul Païs qui touche à la partie ſupérieure de cette langue de terre. La longueur du Royaume de Naples eſt de 90 milles d'Allemagne, ſur 20,

à 24, de largeur. Le climat eſt le plus chaud de l'Europe; pluſieurs cauſes y contribuent. Premièrement la ſituation locale du Païs que le mont Apennin diviſe, pour ainſi dire, en deux Amphithéatres, l'un & l'autre exceſſivement échauffés par l'ardeur du Soleil qui en fait de véritables ſerres. Peut-être auſſi que les feux ſouterrains qui, ſelon l'opinion de quelques Naturaliſtes, ſe font apercevoir même ſous le lit des Mers voiſines, qu'ils font bouillir comme l'eau dans un chaudron, y contribuent beaucoup.

Quoiqu'il en ſoit, il eſt certain que ce dégré de chaleur, joint à la bonté du terroir, rend ce Païs extraordinairement fertile, ſurtout en fruits & en productions rares que peu de Païs donnent; ce qui eſt d'un grand avantage pour le débit. Sans compter les grains qui y viennent en médiocre quantité, on y trouve en abondance des Citrons, des Oranges, des Grenades, des Amandes, des Dattes, des Capres, des Lauriers, des Figues, du Safran, du Poivre, de la Manne, &c. Les Vins y ſont exquis; & quel eſt le gourmet qui ne connoiſſe le *LacrimaChriſti*, le vin de *Calabre*, & pluſieurs autres ſemblables Nectars qui y croiſſent? Le Païs produit outre cela du lin, du chanvre, du Cotton, de l'huile d'olives, du miel & de la Cire. Les mines fourniſſent du fer, de l'acier & de l'alun; la volaille, les beſtiaux, le gibier, le poiſſon, & toutes ſortes de denrées y ſont abondantes. On eſtime beaucoup les Chevaux Napolitains. Ses Productions.

Malgré tant d'excellentes productions du Païs, les habitans n'en ſont pas plus riches. La Ville de Naples, Capitale du Royaume, eſt à la vérité ſuperbement bâtie; mais l'extrême bon-marché auquel on y vit, prouve bien que l'argent n'y doit pas être fort abondant. Les habitans du plat-païs, ſurtout ceux qui ſont établis aux environs du Mont *Véſuve*, ſont très-miſérables. Vêtus de toile groſſière, mangeant peu, uſant même de la nourriture la plus mauvaiſe, ne faiſant qu'exiſter au-lieu de vivre, ils s'eſtiment pourtant fort heureux, & craignent beaucoup les tremblemens de terre, & les éruptions des Volcans. Au reſte, ce Païs eſt bien peuplé, & le Peuple n'y manque pas de génie. Mais il ſemble que la trop exceſſive chaleur épuiſe les forces du corps, & l'empêche de ſeconder par ſon travail la volubilité de l'imagination. Le Païs de Naples a cela de commun avec l'Eſpagne, le Portugal & tous les climats trop brulans. L'Expérience fait voir que l'ingénieuſe induſtrie a beſoin d'un climat aſſez chaud, tel que peut être celui de quelques Contrées de l'Italie, de la France, &c. mais auſſitôt que le dégré de chaleur eſt exceſſif, il cauſe une eſpèce d'indolence & de pareſſe du corps humain, qu'il rend impropre aux travaux. Avec cela le peuple Napolitain n'eſt pas pétri de la meilleure pâte du monde; & le mélange des différens Gouvernemens qu'on a vu dans ce Royaume, n'a pas produit une excellente race d'hommes. Cependant depuis qu'on a trouvé le moyen d'expulſer les bandits & les ſcélérats qui s'étoient nichés dans ces Païs, les mœurs ont changé, & on a vu diminuer conſidérablement les excès criminels. Caractère de la Nation.

Naples eſt un Fief de l'Egliſe.

Le Royaume de Naples eſt un fief du ſaint Siége. Les Normands aïant occupé ce Païs, il y a environ 600 ans, les Papes l'érigèrent d'abord en *Duché*, & enſuite en Royaume, ſe réſervant néanmoins le Domaine direct. C'eſt pour reconnoitre ce Droit, que le Roi de Naples eſt obligé d'envoyer tous les ans à Rome le Connêtable du Royaume de la Maiſon de Colonne, qui y préſente au Pape le jour de *St. Pierre* & de *St. Paul*, une Haquenée, ou Cheval blanc, (les armes du Royaume) & une bourſe de 7 mille Séquins d'Or. Cette cérémonie ſe fait avec beaucoup de ſolemnité. On ſent aſſez, que ce Droit du Pape eſt maintenant dans le fond un vain fantôme; & que le Roi des deux Siciles n'en gouverne pas moins ſouverainement ce Royaume. Mr. de Voltaire dit à ce ſujet, *que le Pape a l'honneur, & le danger, d'avoir un Vaſſal trop puiſſant.*

Nombre des Eccléſiaſtiques.

Il ſeroit à ſouhaiter que le pouvoir indirect de Rome n'y fut pas ſi conſidérable, & que le trop grand nombre d'Eccléſiaſtiques n'énervât point le Royaume, en emportant plus de la moitié de ſes revenus. Car, dans un Païs qui n'a pas plus d'étendue que Naples, on compte XXI. Archevêchés, & CXXIII. Evechés, qui abſorbent plus de 700 mille Séquins d'Or, ſans compter ce que le Clergé en excroque par des ruſes & des tours d'adreſſe. Le Peuple d'ailleurs y eſt ſuperſtitieux, & les Eccléſiaſtiques ſavent profiter de ſa foibleſſe. Tantôt c'eſt le mont Véſuve, dont les flammes extraordinaires annoncent la colère Divine; tantôt ce ſont des tremblemens de terre; tantôt c'eſt le ſang de St. *Janvier* qui ne ſe liquéfie point, & mille inventions pareilles. Les gens d'Egliſe deviennent alors néceſſaires; leur crédit augmente; ils parviennent à tous leurs buts; on les paie; ils prient, & le Ciel qui ne ſauroit ſe refuſer à des offrandes de ſi bonne odeur, arrête d'abord ſes juſtes châtimens. Le Peuple ne comprend pas que les effets des Volcans, ainſi que les tremblemens de terre, ſont des ſuites de cauſes très-naturelles, & que tous les Apoticaires d'Allemagne ſavent opérer le miracle de la liquéfaction du ſang de *St. Janvier*.

La Sicile, & ſa ſituation locale.

II. La *Sicile* eſt le ſecond Royaume dont le Roi de Naples eſt en poſſeſſion. C'eſt une Isle qui peut avoir 50 miles d'Allemagne de long, ſur 40 de large. Sa forme eſt triangulaire. Les plus proches voiſins ſont, le Royaume de Naples, l'Isle de Malthe, & les Corſaires d'Afrique. Ces derniers ont fait autrefois de grands ravages ſur les côtes de la Sicile; mais, depuis l'établiſſement des Chevaliers de *St. Jean* dans l'Isle de Malthe, ils n'oſeroient tenter la moindre entrepriſe.

Ses Productions.

Comme le Climat de la Sicile reſſemble parfaitement à celui de Naples, ces deux Païs produiſent auſſi des fruits de même eſpèce, & d'égale bonté. Mais la Sicile a un grand avantage pour les bleds, qui viennent dans cette Isle en ſi grande abondance, que déjà les anciens Romains l'enviſageoient comme leur grenier, & qu'aujourd'hui elle en fournit conſidérablement à l'Italie, & à tous ſes voiſins.

Population, & le

Le Païs n'eſt pas fort peuplé; bien différent en cela de ce qu'il étoit anciennement. Peut-être que les fréquens tremblemens de terre, & ſurtout

tout les peſtes qui y font ſouvent d'effroyables ravages, contribuent beaucoup à le dévaſter. Le caractère des naturels de ce Païs n'eſt pas excellent; ils ne ſont ni trop bons, ni trop fidèles, ni bien laborieux. L'induſtrie n'y eſt pas non plus fort grande. Le païs par exemple, produit de fort bonne ſoye que les Nations étrangères achètent pour la travailler, & dont elles tirent un profit que la Nature ſembleroit avoir deſtiné aux Siciliens. caractère des Siciliens.

La Sicile eſt un Royaume ſouverain. Le Roi *Charles*, qui la poſſède aujourd'hui en cette qualité, la fait gouverner par un Vice-Roi, dont la Réſidence eſt fixée à Palerme. Il ſemble néanmoins, que le deſpotiſme du Monarque ſoit bridé en quelque manière par le Parlement qui y ſubſiſte. Ce Parlement eſt compoſé, Gouvernement de la Sicile.

1.) De la Nobleſſe d'épée, parmi laquelle on comprend tous les Ducs, Princes, Comtes & Barons.

2.) Du Clergé, compoſé des Archevêques, des Evêques, des Abbés, des Prieurs, & des Chefs d'Ordres religieux.

3.) De l'état des Domaines, c'eſt-à-dire, de toutes les Villes Royales qui ont leurs propres terres patrimoniales, dont elles fourniſſent toutes les dépenſes.

Lorsque le Roi ſe trouve dans un beſoin d'argent, il convoque ce Parlement. Les deux premiers Etats y envoyent leurs Plénipotentiaires, & les Villes leurs Députés. Palerme & Catane ont ſeules le privilège d'y comparoitre par des Envoyés. La contribution ordinaire qu'on accorde au Monarque, eſt de 300 mille Ecus, dont le Parlement fait la-répartition ſur tout le Royaume; aïant encore le privilège de propoſer au Roi des établiſſemens ou des Loix pour le bien de la Patrie. Les Ordonnances qui ſont érigées en Loix fondamentales, ſont nommées *Conſtitutioni, é Capitoli del Regno*. Les Siciliens ont outre cela 1.) le Droit Romain; 2.) les Ordonnances Royales, & 3.) les Coutumes des Villes.

La Religion y eſt à-peu-près ſur le même pied qu'à Naples: grand nombre d'Eccléſiaſtiques, beaucoup de liaiſons avec le Saint Siége, & une aveugle crédulité dans le Peuple pour tous les contes merveilleux dont on le berce. Les Empereurs de la Maiſon d'Autriche qui régnoient en Sicile, voulurent que tous ceux du Clergé euſſent à comparoitre devant le grand Tribunal toutes les fois qu'ils y ſeroient cités. Le Pape au contraire prétendoit que les Eccléſiaſtiques étoient immédiatement ſubordonnés au Saint Siége. Mais en 1728, le Pape céda, & renonça par l'avis du Cardinal *Coſcia* à cette prétention; & depuis ce tems-là, il n'en a plus été queſtion. Religion, Eccléſiaſtiques.

Voilà donc les deux Royaumes d'Italie qui font l'établiſſement du Prince *Don-Carlos*, fils du Roi d'Eſpagne *Philippe* V. (*) Les Revenus que ce Revenus des deux Royaumes.

(*) A préſent Roi d'Eſpagne. Son troiſième fils, *Ferdinand Antoine*, règne ſur les deux Siciles. *Note de l'Editeur.*

ce Prince en tirent ne ſont pas des plus conſidérables. On prétend que ceux de Naples ne montent guères au-delà de 600 mille écus, qui ſont conſumés par l'entretien des places fortes, & par les autres beſoins de l'Etat; de maniére que les Coffres du Roi ne s'en reſſentent guères. Il y a outre cela dans ce Royaume 100 petits Duchés, 60 Principautés, 100 Marquiſats, & plus de mille Baronies, qui jouïſſent de grands privilèges & immunités. Les Génois d'ailleurs qui, dès le tems de Charles V. ont avancé de groſſes ſommes, tirent pluſieurs revenus des plus clairs du Royaume pour les intérêts.

Quant à la Sicile, on aſſure que les revenus montent à plus de deux millions d'Ecus; mais, ſi l'on en déduit également l'entretien des Forteresſes & des Galères, avec les autres dépenſes néceſſaires de l'Etat, il en reſte fort peu au Roi. Il eſt vrai que ce Prince a une grande reſſource dans l'Eſpagne; & comme il tient au Siſtème de la Maiſon de Bourbon, il eſt clair qu'il ne ſauroit manquer.

Réflexions ſur ſon Commerce, & ſur les Juïfs.

Ce n'eſt pas au reſte qu'on ne pût, moyennant une ſage adminiſtration des Finances, l'accroiſſement de l'induſtrie, & une plus grande intelligence du Commerce, pouſſer les revenus de cet Etat beaucoup plus loin: car ſi l'on conſidère les avantages que la Nature donne à ce Païs, il paroit ſurprenant que l'habilité des hommes n'en profite pas davantage pour le faire fleurir. Sa ſituation eſt admirable; il ſemble fait pour ſervir d'entrepôt au commerce du Levant; ſes Ports ſont bons, d'une entrée facile, & d'une grande ſûreté; les matières primitives du Commerce ſe trouvent dans les deux Royaumes; car, outre les grains & les fruits dont nous avons parlé, la *Sicile* fournit encore des marbres, & le territoire de *Naples* des vins qui devroient être recherchés par toutes les Nations de la terre. Le danger des Vaiſſeaux Marchands, eû égard aux Corſaires, diſparoit par la vigilance des Maltois; & d'ailleurs, il ne tiendroit qu'au Roi de Naples d'avoir des Galères armées en courſe, pour croiſer dans la Méditerranée, & courir ſur tous ces Pirates que l'on tiendroit facilement par-là en reſpect. Enfin, il ſemble qu'il ne dépendroit que de la Régence de Naples, de s'emparer d'une grande partie du Commerce de Véniſe. Peut-être que, dans des tems où le calme de la Paix ſera rétabli en Italie, la Cour ouvrira les yeux ſur cet objet important. Il paroit même déjà, qu'elle en ſent la néceſſité, mais qu'elle eſt indéciſe ſur les moyens les plus propres à la faire parvenir à ce but. Car, ſans parler de certaines propoſitions que le Roi des deux Siciles a fait faire dans les Cours du Nord pour la concluſion d'un Traité de commerce réciproque, & ſans conſidérer les efforts que l'on fait pour encourager les Manufactures du Païs, on a pu juger en quelque manière des vues de ce Miniſtère, par l'encouragement qu'il donna, il n'y a pas longtems, à la Nation Juïve, pour venir s'établir dans les deux Royaumes. En effet, ils accoururent de tous cotés à Naples, & crurent y trouver une *nouvelle Jéruſalem*, mais malheureuſement, quelques ſecouſſes de tremblemens de terre, & la peſte qui ravageoit la Sicile, ſervirent de prétextes aux Prêtres, pour

pour ſe déchainer contre cet établiſſement. Par leurs criailleries ils firent révoquer tous les privilèges qui avoient été accordés aux Juïfs; & ces errans infortunés eurent ordre finalement, de vuider le Royaume. Ce fut une fauſſe démarche à tous égards. Il ne falloit pas les appeller, & bien moins les chaſſer ſi peu de tems après. Je dis qu'il ne falloit pas les appeller; car lorsqu'un Païs a beſoin d'habitans, on ne doit pas le farcir de Juïfs, qui en effet font une très-méchante Peuplade. Un Etat doit toujours tâcher d'attirer dans ſon ſein des Colonies d'honnêtes Citoyens, qui travaillent de leurs mains, & s'enrichiſſent par leur induſtrie: au-lieu que les Juïfs ne ſont que des fainéans, qui, ſelon leurs propres maximes, & par Siſtème, ne s'appliquent ni à la culture de la terre, ni à aucun art méchanique, & dont l'eſprit avide eſt ſans ceſſe tendu à duper les hommes pas des ſoupleſſes, & ſouvent par des friponneries dans de petits trafics. Le métier de Changeurs d'eſpèces, ou de fripiers, pourroit être fait avec plus d'honnêteté par quelques Chrêtiens; & d'ailleurs, il n'eſt guères conſidérable dans la Société. Il y a plus: pour un Juïf à ſon aiſe qui vient s'établir, il arrive mille gueux qui ſont à charge à l'Etat, & ſucent les particuliers. Mais, d'un autre coté, lorsqu'une fois des Juïfs ſont établis dans un Païs, il eſt auſſi injuſte que deſavantageux de les expulſer. Ils ont acquis de père en fils le droit de tolérance & de protection. On n'eſt pas autoriſé de leur refuſer la qualité de Citoyens, parce qu'ils choiſiſſent une autre voye pour faire leur ſalut; & il eſt toujours odieux & cruel de perſécuter des gens qui ne commettent rien contre l'Etat, ſimplement par la raiſon qu'ils font profeſſion d'une autre croyance. D'ailleurs, ces ſortes d'émigrations font un trop grand vuide dans un Païs; les naturels, auſſi bien que les étrangers, ſont ordinairement en commerce & en affaires d'intérêt, les uns avec les autres; ce qui occaſionne alors beaucoup de banqueroutes, & détourne le commerce au profit des voiſins. L'Impératrice Reine de Hongrie fit la même faute politique, en 1746. avec les Juïfs de Bohême qu'elle chaſſa.

Suite des mêmes Réflexions.

Revenons au Roi de Naples. Si, au-lieu de donner entrée aux Juïfs dans ſes Etats, ce Prince eût tâché d'attirer des Manufacturiers de ſoye & d'autres Artiſans; qu'il eût encouragé la Navigation, & déclaré francs quelques-uns de ſes Ports; qu'il eût cherché à conclure des Traités de Commerce avec quelques-autres Nations, ſurtout avec des Princes du Nord; enfin, qu'il eût porté ſon attention à mettre ſur un bon pied le négoce de la Turquie & des Echelles du Levant; il eſt à croire que, par ces moyens, ſon Païs ſeroit devenu en général plus commerçant, & ſes reſſources beaucoup plus grandes.

Nombre de ſes Troupes.

Dans le tems où j'écris ces réflexions, le Roi de Naples entretient près de 40 mille hommes de troupes. Ce nombre paroit trop grand à proportion de celui de ſes Sujets, & de ſes revenus. Mais il faut conſidérer 1.) que l'Eſpagne contribue beaucoup à leur entretien, & 2.) qu'il y a même ſix mille Eſpagnols qui ſont compris dans le nombre ſusdit; 3.) que ce Prince s'eſt vu envéloppé, depuis la mort de l'Empereur Charles VI.

dans le tourbillon général de la guerre, & ſes Etats ont été menacés par terre par les Autrichiens, & par mer par les Anglois; ce qui le met dans une ſituation forcée, & 4.) que, depuis la Paix de Dresde conclue en 1746., l'orage prêt à crever, a toujours été ſuſpendu ſur ſa tête. Ainſi il eſt à croire, qu'à la Paix générale, il fera une Reforme dans ſon Armée. Pour le reſte, les troupes Napolitaines ſont aſſez mauvaiſes, mal diſciplinées, peu aguerries, & n'ont jamais été redoutables.

Sa Marine. La Marine de cet Etat ne ſignifie rien non plus. Le tout ſe réduit à quelques Galères: cependant il importeroit pour la ſûreté du Païs, & pour la protection du Commerce, que le Roi pût entretenir un petit nombre de Vaiſſeaux de Guerre. Au moins ne ſouffriroit-il plus un affront ſemblable à celui que lui fit l'Amiral Anglois, qui, par une bravade ſoutenue d'une petite Eſcadre, le menaça dans ſa Capitale, s'il ne ſignoit la neutralité en 24 heures.

Sa Politique. La Politique générale du Roi des deux Siciles doit ſe borner uniquement à ſe maintenir dans la poſſeſſion de ce qu'il poſſède, & à rendre ſes Etats floriſſants. Car il n'a qu'une médiocre perſpective pour faire des Conquêtes. Peut-être pourroit-il un jour tenter quelques entrepriſes ſur le Grand-Duché de Toſcane; mais cela paroit encore fort éloigné, & le ſuccès très-douteux. En qualité de Prince de la Maiſon de Bourbon, il tient au ſiſtème de cette Maiſon, & par-conſéquent ſes Alliés naturels ſont l'Epagne & la France. Son principe conſtant doit être de reſſerrer les nœuds de l'amitié avec ces deux formidables Puiſſances, & de ne point s'en départir ſans la dernière néceſſité. Mais, quoiqu'il ſoit attaché à l'Eſpagne par les liens les plus étroits du ſang, par les devoirs de la plus juſte reconnoiſſance, & par les intérêts les plus naturels, il ne doit pas cependant ſe laiſſer gouverner aveuglément par la Cour de Madrid, comme par le paſſé. Les intérêts immédiats doivent toujours être préférés aux intérêts communs & généraux. Notre propre conſervation & la proſpérité de nos Etats eſt ce qui nous touche de plus près. On peut avoir des complaiſances, mais il ne faut jamais ſe faire ni victime, ni eſclave. Au reſte, la neutralité paroit être le parti convenable à ſes intérêts, lorsque la Guerre eſt allumée en Italie. Trop foible pour reſiſter par terre aux Allemands, & expoſé aux Puiſſances maritimes du coté de la mer, nous avons vu ce Monarque à la veille d'être ſubjugué dans ſon Païs; & il peut même difficilement être ſécouru par la France, ou par l'Eſpagne.

Ce Prince fera toujours bien de cultiver l'amitié du Pape, de la République de Véniſe, & de quelques Princes d'Italie. Ce ſont des Etats qui ſervent de barrière à ſon Païs, & par leſquels on eſt obligé de paſſer pour l'attaquer dans ſon *cul-de-ſac*.

Au reſte, le Portugal, l'Angleterre, la Hollande, l'Empire, & les Royaumes du Nord, ſont des Puiſſances avec leſquelles le Roi des deux Siciles doit tâcher de vivre en bonne intelligence, ſoit pour éloigner de

ſes

ſes rivages leurs flottes ménaçantes, ſoit pour établir avec eux un commerce qui puiſſe procurer un avantage réciproque.

Il fera bien encore de cultiver ſoigneuſement l'amitié de l'Ordre de Malte, qui non-ſeulement tire toutes ſes proviſions de la Sicile, & y porte beaucoup d'argent, mais qui la garantit auſſi des incurſions des Corſaires d'Afrique.

Si jamais les Turcs s'aviſoient de pénétrer en Europe par la voye de l'Italie, les Etats du Roi des deux Siciles ſeroient exceſſivement expoſés. Mais un pareil danger réuniroit tous les intérêts des Princes Chrêtiens, & de toute part on voleroit à ſon ſécours.

## §. XIII.

## *LA REPUBLIQUE DE VENISE.*

Réflexions préalables.

En me mettant à continuer cet ouvrage par l'examen de l'Etat de Véniſe, une réflexion importante vient ſe préſenter à mon eſprit; & je ſuis tenté de ſuſpendre mes recherches ſur cet article, lorſque je conſidère que pluſieurs Auteurs connus ont épuiſé tout ce que l'on peut dire ſur cette fameuſe République. Le célèbre *Amelot* entre autres, nous a donné une deſcription raiſonnée de Véniſe, qui ſemble ne plus laiſſer rien à déſirer ſur cette matière. Je conſeille à tous ceux qui voudront être exactement inſtruits de tout ce qui regarde le Gouvernement de cet Etat, de lire ſon livre qui eſt ſi excellent, & ſi vrai, qu'il a été défendu à Véniſe même par ordre du Sénat. (*) Mais, quand je réfléchis d'un autre coté, que je n'oſerois laiſſer mon ouvrage incomplet, par la raiſon qu'un autre a traité avant moi cette branche de mon Siſtème, je ne balance point à continuer mes remarques; d'autant plus que je préſente une ſimple eſquiſſe de Véniſe, pour frapper d'autant plus vivement l'imagination, & pour concentrer ce qui peut & ce qui doit en reſter dans la mémoire. Je dois auſſi à cette occaſion avertir mes Lecteurs, une fois pour toutes, qu'ils trouveront dans le cours de cet ouvrage, & ſurtout dans le Tableau que je donne de toute l'Europe, des choſes qui peut-être ont déjà été raportées par d'autres. Je me flatte qu'ils ne s'en formaliſeront point, & qu'ils daigneront conſidérer que telle eſt la nature des deſcriptions, qu'il eſt impoſſible d'y éviter ces ſortes de redites. Pouvois-je, par exemple, me diſpenſer de faire mention dans ce traité, du Parlement d'Angleterre, de la forme du Gouvernement des Provinces-Unies, & de mille choſes pareilles, parce que d'autres en ont déjà parlé? Et n'étois-je pas obligé de ſuivre les juſtes idées que ces Auteurs en donnent, ou bien de n'etre pas exact & véridique? Il ſuffit que je rende mon ſiſtème complet, c'eſt là

(*) Il a pour titre: *Hiſtoire du Gouvernement de Veniſe par le Sieur* Amelot de la Houſſaie. Paris 1676. III. Volumes in 12mo.

là mon grand objet. Je ne crois pas me tromper d'ailleurs, ſi j'aſſure qu'on trouvera ſur chaque matière quelques réflexions neuves, & qui pourront avoir leur utilité.

Son Origine. *Attila*, Roi des Huns, aïant ravagé l'Italie l'an 453., quantité de Peuples fugitifs & déſolés quittèrent le Continent, & ſe réfugièrent dans de petites Isles qui étoient ſituées au nombre de LXXII. dans la Mer-Adriatique. On les appelloit les *Lagunes*; & *Rialta* étoit la plus conſidérable. Ces Isles avoient chacune ſa Paroiſſe, ſon Paſteur & ſon Tribun. Ce Gouvernement ſéparé dura pendant l'eſpace d'environ 300 ans. A la fin ils convinrent de choiſir un Chef commun. En réuniſſant leur Gouvernement, ils réunirent auſſi les Isles, & par le moyen de quais, de ponts, de pilotis, & de quantité de magnifiques bâtimens, ils formèrent peu-à-peu la ſuperbe Ville de Véniſe, qui fait maintenant l'admiration de tout le monde, & l'objet de nos réflexions préſentes. Cette République naiſſante trouva le moyen de s'aggrandir: ſes entrepriſes & les époques de ſes Conquêtes, appartiennent à l'Hiſtoire, où nous renvoyons le Lecteur. Véniſe eſt aujourd'hui maitreſſe d'un Païs qui, par ſon étendue, ſa valeur intrinſèque, ſa ſituation & ſes reſſources, ne le cède pas à bien des grands Royaumes. Elle a d'abord;

Son Domaine, & ſes Poſſeſſions. I. La *Terre-ferme* qui comprend tout ce que les Vénitiens poſſèdent dans le continent, entre la Mer-Adriatique & l'Allemagne. C'eſt une étendue de Païs qui peut avoir 60 miles d'Allemagne de long ſur 15 de large. La Terre-ferme eſt diviſée en Cinq Provinces. 1.) Le *Duché de Véniſe*; 2.) La *Lombardie Vénitienne*; 3.) La *Marche Trévisane*; 4.) Le *Duché de Frioul*, & 5.) environ la moitié de l'*Iſtrie*. Il y a dans ce Païs nombre de grandes Villes, ſuperbes par leurs bâtimens, & très-conſidérables par leurs richeſſes. Telles ſont, *Véniſe*, *Padoue*, *Vérone*, *Vicence*, *Bergame*, *Tréviſe*, *Palmanova*, *Aquilée*, & pluſieurs autres, avec les territoires qui en dépendent.

II. *La principale partie de la Dalmatie.* Ce Royaume eſt ſitué ſur la côte Orientale de la Mer-Adriatique, vis-à-vis de l'Italie. Les Vénitiens y ont la Ville de *Zara*, Capitale du Royaume; Place forte, bon Port, & le Siége d'un Archevêque. Ils y poſſèdent encore quantité de petites Villes, de Forts, de Contrées, d'Isles, & entr'autres le Païs qu'habite dans la Dalmatie la fameuſe Nation des *Morlaques*. C'eſt une poignée de gens qui aïant quitté le ſervice des Turcs, ſe ſont donnés volontairement à la République. Ce ſont des eſpèces de *Miquelets*, qui en tems de Guerre rendent de très-bons ſervices, & ne reçoivent pour tout ſalaire, ou payement, qu'un Ducat, ou ſéquin, de chaque tête Turque qu'ils apportent. Le reſte du Royaume de Dalmatie, qui a pour le moins 60 milles d'Allemagne de longueur, appartient en partie à la Porte Ottomane, en partie à la Maiſon d'Autriche, & en partie à la petite République de Raguſe.

III. *Une grande portion du Levant.* Les Italiens nomment Levant, tout ce qui eſt ſitué ſur, ou dans la Mer-Méditerranée, depuis la Dalmatie jus-

jusqu'à Conſtantinople. Autrefois les Vénitiens y occupoient de belles Provinces, ſavoir le Royaume de Morée, & celui de Candie, avec pluſieurs Isles conſidérables, mais tout cela a été envahi ſucceſſivement par les Turcs. Aujourd'hui la République y poſſède encore;

1.) En Terre-Ferme, dans la Province d'Epire, quatre Places fortes, ſavoir; *Butrinto*, *Voiniza*, *Larta*, & *Preveſa*

2.) Dans la Mer-Ionienne, *l'Isle de Corfou*, très-conſidérable par ſa ſituation, par ſes productions, par 50 mille habitans qu'elle renferme, & par 30 Forts qui la défendent. *L'Isle de Ste Maure*, autrefois nommée *Leucas*, a été priſe & repriſe, tantôt par les Turcs, & tantôt par les Vénitiens. Ces derniers l'ont gardé par la Paix de Paſſarowitz, & ont fortifié la Capitale du même nom. *L'Isle de Céfalonie*, vis-à-vis des Dardadelles, dont la Capitale porte le même nom, eſt placée ſur une montagne, & bien fortifiée. Les habitans y ſont la plupart Grecs, & les produits conſiſtent en huiles, muſcades & raiſins. *L'Isle de Theacki*, qu'on appelle auſſi *la petite Céfalonie*, & que pluſieurs prennent pour l'ancienne *Ithaque d'Uliſſe*. *L'Isle de Zante*, vrai Paradis terreſtre, & qui produit des fruits admirables, ſurtout ces petits raiſins appellés *de Corinthe*, qu'on envoye dans toute l'Europe, & dont on fait un grand commerce. On y compte juſqu'à 25 mille habitans. La Capitale du même nom n'eſt pas bien forte. Le Chateau & le Port ſont aſſez bien défendus. Cette Isle eſt ſujette à de fréquens tremblemens de terre. *Les Curzolaires*, trois petites Isles ſituées dans le Golfe de Lépante. Elles ſont fameuſes par la grande Bataille Navale de Lépante, que les Vénitiens gagnèrent aux environs ſur les Turcs, en l'année 1572. *L'Isle de Cérigo*, ſituée entre la Morée & la Candie. C'eſt la dernière que les Vénitiens poſſèdent ſur la Mer-Méditerranée dans le Levant.

Telles ſont les poſſeſſions de la République de Véniſe, dont on peut voir un plus ample détail dans différentes deſcriptions particulières, ainſi que dans pluſieurs ouvrages Géographiques en général. Tous ces différens Païs fourniſſent non-ſeulement de quoi nourrir les habitans, dans ce qu'on appelle les beſoins de la vie, ſurtout pour ce qui regarde les grains, les beſtiaux & autres denrées; mais ils produiſent auſſi du bled, des vins, de l'huile, & ſurtout des ſoyes en aſſez grande abondance, pour que l'on puiſſe en faire la matière première d'un Commerce avec les Etrangers. Il y a outre cela de fort bonnes manufactures de ſoye, & d'autres; auſſi y trouve-t'on d'habiles Artiſtes, & des gens à talens dans presque tous les mêtiers. Productions.

Voilà bien des avantages pour former un vaſte commerce. Les productions naturelles du Païs que nous venons d'indiquer; la ſituation locale ſur la Mer-Méditerranée; des Ports de mer ſûrs, & partout d'un facile accès; le voiſinage de la Turquie, & de tout le Levant; l'induſtrie, l'eſprit de commerce qui règne ordinairement beaucoup plus dans une République que dans un Etat Monarchique; la liberté, l'affluence des Etrangers; les tréſors pour fournir aux entrepriſes, une Marine capable de protéger Son Commerce.

la Navigation; l'emplacement le plus propre & le plus naturel pour ſervir d'entrepôt, & pluſieurs autres prérogatives de cette nature. Auſſi a-t'on vu pendant longtems les Vénitiens maitres de la mer & du commerce de l'Europe. Ils avoient ſeuls celui d'*Alep*, de *Smirne* & d'*Alexandrie*. Ils en tiroient le poil de chèvre, les tapis, les épiceries, & toutes les autres marchandiſes orientales qu'ils vendoient aux Nations de l'Europe aux prix qu'ils vouloient. Car il eſt bon de remarquer, qu'avant que les Portugais & les autres Peuples commerçans euſſent trouvé le chemin des Indes-Orientales, les épiceries, & généralement toutes les marchandiſes des Indes, étoient tranſportées par la Mer-rouge jusqu'à Alexandrie, où les Vénitiens étoient ſeuls dépoſitaires du commerce. Cependant ce même commerce des Vénitiens a conſidérablement déchu. Les Anglois, les François & les Hollandois les ont ſupplantés pour celui du Levant, qu'ils font à l'heure qu'il eſt en droiture. Les Fabriques Vénitiennes, de glaces de miroir, de Criſtaux, de Points de dentelles, de mouchoirs; &c. ſont tombées totalement, par la défenſe qui en a été faite en différens Païs, & par les manufactures qui ont été établies de ces mêmes choſes en France, en Angleterre, à Berlin, & ailleurs. La perte de la Morée & de Candie a auſſi beaucoup contribué à la décadence de ſon commerce. Enfin les vaiſſeaux des Nations commerçantes viennent naviger en foule dans la Mer-Méditerranée, dans le Golfe, & dans toutes les Echelles du Levant, pour y trafiquer ſous les yeux des Vénitiens, qui, à ce qu'on prétend, ont perdu par-là plus de trois millions d'Ecus de revenus annuels. Il leur reſte cependant encore quelque commerce avec l'Allemagne, avec la Turquie, & les Arméniens, qu'ils ménagent beaucoup. Les autres Nations y viennent auſſi trafiquer avec leurs propres vaiſſeaux. Il y a pluſieurs Comptoirs Anglois, François, Hollandois & Hambourgeois, domiciliés dans Véniſe; & il s'y fait un change fort conſidérable. On y trouve enfin la fameuſe Banque, qui ſert non-ſeulement d'une manière fort avantageuſe au Commerce, mais auſſi à attirer l'argent des Etrangers, que toutes les Nations viennent y placer, comme dans un fond d'une parfaite ſûreté.

Population, & Caractère de la Nation.

Les différens Païs que la République poſſède, ne ſont pas également peuplés; mais on peut dire qu'en général, elle a un grand nombre de Sujets. Le caractère de tous ces différens Peuples, ne ſauroit être le même; & il eſt par-conſéquent impoſſible de le dépeindre. Autre choſe eſt un habitant de terre-ferme, un du Levant, ou un de la Dalmatie. Il y a même d'une Province à l'autre, des nuances de caractère & de mœurs, qui varient infiniment la façon de penſer de tous ces Peuples. En général, on peut dire que les Vénitiens mêmes ne paſſent pas pour avoir la ſubtilité, & la délicateſſe d'eſprit que l'on trouve chez les Toſcans. Mais leur longue conſervation prouve bien, qu'ils ne manquent, ni de jugement & de prudence, ni de Politique. Ils ſont jaloux de leur liberté, & ils ont trouvé le moyen de l'affermir; en quoi les Florentins n'ont pu les imiter. Auſſi ce n'eſt pas le bel eſprit qui fait réuſſir les affaires.

Au

Au reſte, ils ſont circonſpects, diſſimulés, fort ſenſibles, & adonnés à toutes ſortes de débauches; à quoi la vie diſſolue qui règne à Véniſe, & les Courtiſannes qui y ſont publiquement tolérées, contribuent beaucoup.

La licence des mœurs y eſt ſurtout fort grande dans le tems du Carnaval. Les Vénitiens ſont les trois quarts de l'année en masque. Ces Carnavals y attirent un grand nombre d'étrangers, dont on compte jusqu'à vingt mille à la fois dans cette Capitale. Il y a auſſi dans ces tems de réjouïſſances des Opéra magnifiques, des Comédies, des Redoutes, des Combats d'animaux, des Saltimbanques, des Danſeurs de Cordes, des Aſtrologues, des Gladiateurs; & en général, tout ce qu'on peut comprendre ſous le nom de ſpectacles. Le Carnaval.

La République entretient en tems de Paix 16 mille hommes de troupes réglées, qui pendant fort longtems ont été commandées en chef par le Comte de *Schulembourg*, ancien Général d'origine Allemande, & dont le nom ſera toujours honorablement placé dans les faſtes de la République. Ce Commandement général eſt pour l'ordinaire confié à quelques Seigneurs étrangers; mais on leur donne pour Adjoints deux *Provéditeurs* Généraux. Ces troupes ſont diſperſées dans tous les Etats qui ſont partie de la domination de Véniſe. Cet Etat a outre cela, 10 mille hommes de milices, qu'on nomme *Cernidi*, & que l'on mêle en cas de beſoin, avec les vieux Corps. Sa Milice.

La principale force des Vénitiens conſiſte dans leur Marine. Ils peuvent armer en très-peu de tems plus de 40 Galères, quantité de Galéaſſes, & d'autres Vaiſſeaux. Ce qui contribue le plus à la promtitude avec laquelle ils ſont en état de faire leurs armemens maritimes, eſt le fameux *Arſenal* qu'ils entretiennent conſtanment, & qui eſt fourni d'une ſi prodigieuſe quantité d'armes, de munitions, & d'agrès, qu'une flotte eſt équipée tout-d'un-coup. Cet Arſenal eſt une des plus grandes curioſités de l'Europe. Le nombre des Ouvriers qui y travaillent ſans ceſſe en tems de Paix, monte à 500 hommes, & en tems de guerre on l'augmente jusqu'à deux mille. La moitié des revenus qu'on tire du Breſſan eſt employée à cet uſage. En tems de guerre la République ne confie pas ſes forces maritimes à un Amiral étranger, comme elle fait celles de terre; mais elle crée un Noble Vénitien *Généraliſſime de la Mer*, qui commande à tous les Officiers Généraux, & à tous les Gouverneurs des Places maritimes. Ce Généraliſſime eſt accompagné d'un Général étranger pour commander les troupes que l'on débarque. En tems de paix, elle entretient une petite flotte de quelques Vaiſſeaux de Guerre, Frégates & Galères, deſtinée à protéger le commerce du Levant, & à couvrir le Port de Corfou. Cette Flotte eſt relevée tous les ſix mois. Elle a de plus conſtanment dans le Golfe de Véniſe ſix Galères, avec quelques Galiottes ou Brigantins, pour éloigner les Corſaires. Cette Escadre eſt commandée par un Noble du premier rang, qui a le titre de *Général du Golfe*, & qui eſt changé tous les trois ans. Sa Marine.

Ses Revenus. Les Revenus de la République ſont proportionnés à ſes dépenſes, & les ſurpaſſent même de beaucoup. Car, ſi l'on en croit *Amelot de la Houſſaie*, que tous les autres Auteurs qui parlent de Véniſe, ont copié à cet égard,

| | | |
|---|---|---|
| 1.) | Le Duché de Véniſe, & les Iſles des environs raportent tous les ans à l'Etat, y compris le produit du ſel. . . . . | 3000000 Ducats |
| 2.) | La Marche Tréviſane . . . . . | 280000 |
| 3.) | Padoue & ſon territoire. . . . . | 400000 |
| 4.) | Vicence & le Vicentin . . . . . | 200000 |
| 5.) | Vérone & le Véronez . . . . . | 360000 |
| 6.) | Bergame & ſon Diſtrict . . . . . | 300000 |
| 7.) | le Crémaſſe . . . . . | 160000 |
| 8.) | Breſſe & le Breſſan . . . . . | 1200000 |
| 9.) | le Poleſin . . . . . | 140000 |
| 10.) | le Frioul . . . . . | 400000 |
| 11.) | l'Etat de Mer qui comprend l'Iſtrie, la Dalmatie, & une patrie de l'Albanie avec les Effets du Levant . . . . . | 800000 |
| | Total. | 7240000 Ducats. |

*Amelot* évalue le Ducat à 50 ſols argent de France; ainſi le Revenu total ſusdit monteroit à 18 millions, cent-mille livres, ou à 4525000. Ecus d'Allemagne. Le calcul de Mr. de *St. Didier* s'accorde avec celui-ci. On ne comprend point dans cette ſomme, ni les confiſcations, ni tous les revenus caſuels, comme les Décimes, & autres charges extraordinaires. Mais *Amelot* étoit né en 1632. & cet ouvrage fut le premier qu'il publia; ainſi il écrivoit vers le milieu du Siècle paſſé. Or, depuis cent ans les Vénitiens n'ont fait aucune acquiſition; ils ont au contraire reperdu la *Candie* & la *Morée* qu'ils avoient conquiſes. D'ailleurs, leur commerce eſt conſidérablement déchu. Si l'on ajoute à cela les changemens qui ſont arrivés dans les prix des choſes, on verra que les ſommes ci-deſſus rapportées, ne ſauroient être aujourd'hui fort exactes, ni conformes à la réalité. Cependant elles ſuffiſent à notre but, qui eſt de faire connoitre en gros les proportions de ces ſortes de choſes, ſans nous arrêter à des études arithmétiques. Le ſecret qui règne dans cette République ſur tous les objets qui ſont rélatifs au Gouvernement, fait que nous ne ſaurions donner un état plus préçis de ſes Revenus. Quoiqu'il en ſoit, on compte que les dépenſes ordinaires de la République, en tems de Paix, vont au-delà de quatre millions de Ducats Vénitiens. D'où il s'enſuit, qu'elle peut amaſſer des Tréſors conſidérables dans l'intervalle d'une longue Paix. Auſſi a-t-on vu qu'avant la Guerre de Candie, le Tréſor de *St. Marc* renfermoit des richeſſes immenſes.

Voyons

Voyons maintenant de quelle manière cette célèbre République eſt gouvernée. La plus grande perfection d'un Gouvernement conſiſte dans l'arrangement de ſon ſiſtème ; & partieulièrement lorsqu'il a été établi d'une manière ſi ingénieuſe & ſi ſolide, qu'il ne ſauroit, ſans une révolution totale, ou ſans une force majeure, tomber dans une autre forme de Gouvernement. Les Républiques ſurtout doivent éviter tout ce qui pourroit les faire dégénérer en Monarchie. Or il eſt certain qu'on ne voit guéres d'Etat, ni dans l'Antiquité, ni dans l'Europe moderne, qui mérite à plus juſte titre que Véniſe, le nom de *Respublica elaboratiſſima* ; dans lequel on ait plus habilement prévenu les dangers de tomber dans l'Etat Monarchique ; où les emplois ſoient mieux diſtribués, & toutes les proportions du pouvoir plus exactement calculées. C'eſt pour cette raiſon, que nous nous étendrons un peu plus qu'à l'ordinaire, pour examiner ce Chef-d'œuvre, & ce grand modèle de politique. Son Gouvernement.

Le Gouvernement de Véniſe eſt *Ariſtocratique* ; toute l'autorité, tout le pouvoir, en un mot la Puiſſance ſouveraine eſt tombée entre les mains d'un certain nombre de Familles écrites au *Livre d'Or*, qui eſt le régiſtre de la Nobleſſe Vénitienne. Ces Familles nobles peuvent ſe diviſer en VI. Claſſes.

1.) La première comprend les douze anciennes maiſons qu'on appelle *Electorales*, parce que leurs Chefs élurent en 709. le premier *Doge* de la République. Par un eſpèce de miracle, elles ſe ſont toutes conſervées juſqu'à préſent. On les nomme auſſi *les XII. Apôtres*. Nobleſſe.

2.) La ſeconde Claſſe comprend quatre Familles qu'on appelle *les IV. Evangéliſtes*, qui ſignèrent l'an 800. le Contrat de fondation de l'Abbaïe de St. George majeur, avec les douze Maiſons précédentes.

3.) La troiſième renferme les familles de ceux qui commencèrent à être écrits dans le *Livre d'Or*, lorsque le Doge *Gradénigo* établit l'Ariſtocratie, ou le Conſeil des principaux, l'an 1289. Cette Nobleſſe eſt encore fort eſtimée.

4.) La quatrième comprend quelques familles plus nouvelles, qui, aïant avancé à la République de grandes ſommes d'argent, dans le tems qu'elle ſe trouvoit enveloppée dans la cruelle Guerre contre les Génois, furent créés *Nobles* l'an 1385., comme une récompenſe due à leur zèle.

5.) La cinquième comprend environ 80 familles qui, dans la Guerre de Candie, l'an 1646., achetèrent le Droit de la Nobleſſe pour cent-mille Ducats de Véniſe. Ils ſont rarement employés dans les Charges de la République.

6.) La ſixième Claſſe eſt celle de la Nobleſſe que la République donne à quelques perſonnes illuſtres des Païs étrangers, qu'elle aggrège par déférence à la Nobleſſe Vénitienne. On a vu des Rois & des Princes accepter cette diſtinction, à-peu-près comme ils prennent la Bourgeoiſie de Berne.

Les quatre premières Claſſes de Nobleſſe, que nous venons d'indiquer, ſont celles qui gouvernent la République ; le Peuple n'entre pour rien dans tout ce qui regarde le Gouvernement de cet Etat. Il y a proprement cinq prin-

principaux Collèges, ou Conſeils, dans lesquels réſide la Majeſté & la Puiſſance ſouveraine de la République.

Collèges. 1.) Le Grand Collège appellé *Il conſiglio Grande*, comprend tout le Corps de la Nobleſſe, dans lequel chaque Noble, en vertu de ſa naiſſance, a voix & ſéance, & qui eſt quelquefois compoſé de plus de mille perſonnes. C'eſt là où ſe font toutes les élections auſſi bien des différens Magiſtrats, que des ſujets qui doivent former les autres Collèges. On y fait auſſi les Loix néceſſaires pour le bien & la conſervation de l'Etat. Tous les autres Conſeils ſont ſuſpendus, lorsque celui-ci eſt aſſemblé; & c'eſt pourquoi on ne le convoque que les Dimanches, ou les jours de fête.

2.) Le Conſeil des Priés, nommé *Il Conſiglio dei pregadi*, eſt compoſé d'environ trois cens Nobles. C'eſt là ce qu'on appelle proprement le Sénat, & l'ame de la République. Il décide de toutes les affaires qui concernent la Paix ou la Guerre, les alliances &c.

3.) Le Collège appellé *Il Conſiglio proprio*, eſt compoſé de 26 Nobles, y compris la *Signoria*. Les *Savii grandi* ſont auſſi comptés dans ce nombre. Ce Collège donne audience aux Ambaſſadeurs étrangers, & porte leurs propoſitions au Sénat, à qui ſeul il appartient d'y répondre.

4.) Le Collège des dix, nommé *Il conſiglio delli Dieci*, eſt compoſé de dix Nobles. Ces *Décemvirs* ſont des juges inflexibles qui examinent tous les crimes d'Etat, & qui en décident. Ils ſont renouvellés tous les ans.

5.) La Seigneurie, ou le petit Conſeil, appellé en Italien *Signoria*, préſide à tous les autres Collèges. C'eſt un *Septemvirat* compoſé du Doge, & de ſix Conſeillers d'Etat.

Ce ſont ces cinq Conſeils qui gouvernent toute la République, dont tous les Magiſtrats relèvent, & auxquels ils ſont reſponſables.

L'Ordre des Magiſtrats. Quant aux Magiſtrats de Véniſe, ils peuvent être compris ſous trois Claſſes; 1.) les *Domeſtiques* qui ont leur Juriſdiction dans la Ville; 2.) les *Provinciaux*, qui ont l'adminiſtration au dehors, & 3.) les *Militaires* qui ſervent à la défenſe de l'Etat par terre & par mer.

Les premiers ſe ſubdiviſent en ceux qui manient les affaires du Gouvernement, & ceux qui exercent la Judicature.

Le Doge. 1.) *Le Doge* occupe la première charge de l'Etat; c'eſt la perſonne la plus conſidérable de la République. Il préſide à tous les Conſeils; mais il n'eſt reconnu Prince qu'à la tête du Sénat, dans les Tribunaux où il aſſiſte, & dans le Palais Ducal de St. Marc. Hors de là, il n'a aucune ſorte d'autorité, n'oſant ſe mêler d'aucune affaire. Il ne porte point de marque extérieure qui ſoit capable de le diſtinguer des autres Nobles. Quoiqu'on lui donne le titre de *Sérénité*, que toutes les Lettres aux Puiſſances Etrangères ſoient ſignées en ſon nom, & que les monnoyes portent ſon empreinte, il n'eſt pourtant en effet que le premier Citoyen ſoumis à la ſévérité des Loix. Il donne audience aux Ambaſſadeurs, & leur répond en termes généraux. C'eſt l'organe de la République, mais qui ne ſauroit rien prononcer qui n'ait été conçu dans le Senat qui en eſt l'Ame.

l'Ame. Le Doge a le rang après les Têtes couronnées, & marche avec une grande pompe aux Cérémonies ſolemnelles. Il repréſente alors la Majeſté extérieure de l'Etat; & on peut le comparer à ces *Aigles Romaines*, à ces Etendarts des Corps militaires, qui n'étant en effet que des Etres inanimés, frappent néanmoins l'imagination, ſervent à réunir la troupe, & reçoivent toutes les démonſtrations extérieures d'honneur, dont les gens de guerre ont coutume de rendre au Chef qui les conduit. Il conſerve ſa Dignité pendant toute ſa vie; le choix ſe fait par une Election libre, qui pourtant donne ordinairement la préférence à quelque perſonne illuſtre. Quand il eſt une fois en charge, il ne quitte point la Ville ſans en demander une eſpèce de permiſſion à ſix Conſeillers d'Etat. Il a quelques nominations aſſez avantageuſes. La République ne cherche point à placer un homme trop habile dans ce poſte éminent, & d'ailleurs, ſon pouvoir eſt ſi bridé, ſon autorité extérieure ſi fort contrebalancée par les Collèges & les autres Officiers, que l'Etat ne ſauroit tomber par-là dans une autre forme de Gouvernement.

Les Procurateurs.

2.) *Les Procurateurs de St. Marc* poſſèdent la ſeconde dignité de l'Etat. Ils ſont fort diſtingués dans la République. L'eſſentiel de leur charge conſiſte dans la direction & dans la diſtribution des grandes richeſſes laiſſées à l'Egliſe de St. Marc. Leurs fonctions conſiſtent auſſi à être les Protecteurs des veuves, les Tuteurs des orphelins, & les Péres nourriciers des pauvres.

Les Conſeillers.

3.) *Les Conſeillers de la Seigneurie*, ſont au nombre de ſix. Ils repréſentent avec le Doge, le Corps de la République. Ils font proprement deux ſortes de fonctions: les unes publiques, en préſidant à tous les Conſeils, y faiſant les raports, & envoyant pendant l'interrègne les ordres à tous les Podeſtats & les Officiers de la République. Les autres fonctions ſont particulières, & regardent les principaux jugemens entre les ſujets, la réception & l'ouverture des Lettres que la République reçoit, &c.

Grand-Chancelier.

4.) *Le Grand Chancelier* eſt choiſi parmi les Citadins, dont il eſt le Chef. Il tient les ſceaux de la République, & aſſiſte à tout ce qui ſe traite au Sénat. Après les Conſeillers de la Seigneurie, & les Procurateurs de St. Marc, il a la préſéance ſur tous les autres Magiſtrats.

Les Surveillans.

5.) *Les trois Chefs de la quarantière criminelle* ſont trois Gentils-hommes qui font proprement l'office de *Surveillans* au troiſième Conſeil qu'on appelle *Il Conſiglio proprio*; ils obſervent tout ce qui s'y traite, & empechent que ce Conſeil ne ſorte des bornes qui lui ſont préſcrites par les loix.

Les Sages-Grands.

6.) *Les Sages-Grands* ſont au nombre de ſix: ils manient les plus grandes affaires de l'Etat, dont ils ſont proprement les Miniſtres; ils compoſent avec les Sages de Terre-ferme & de Mer le Collège; ils s'aſſemblent auſſi entre eux pour examiner les affaires qui doivent aller au Sénat, où ils les préſentent, pour ainſi dire, toutes digerées; ils ne ſont que ſix mois en charge.

7.) *Les*

Les Sages de Terre-ferme.

7.) *Les Sages de Terre-ferme* ont proprement la Sur-intendance des affaires militaires, & le payement des Soldats. Il y en a cinq.

Les Sages de Mer.

8.) *Les Sages des Ordres* ou *les Sages de mer*, ſont pareillement au nombre de cinq. Ce ſont de jeunes Nobles de la première qualité, à qui l'on donne entrée au Collège, non pas pour y délibérer, mais pour ſe former au Gouvernement. Les affaires de mer ſont d'ailleurs toutes de leur reſſort, & ils y ont voix délibérative. Ils ſervent également par ſemeſtres.

Les Décemvirs.

9.) Les *Décemvirs*, ou *les Nobles qui compoſent le Conſeil des dix*, décident des affaires criminelles; & nous aurons encore occaſion d'en parler. Il y a parmi eux trois Préſidens de mois, qu'on appelle *Capi-Dieci*.

Différentes Cours.

10.) Il y a outre cela trois Cours à Véniſe appellées *Quarantières*, parce qu'elles ſont compoſées de 40 juges chacune. La première eſt la *Quarantière Civile nouvelle*, où toutes les cauſes civiles vont par appel des ſentences rendues par les Magiſtrats de dehors. La ſeconde eſt la *Civile vieille* qui juge par appel des Magiſtrats ſubalternes de la Ville. La troiſième Quarantière eſt la criminelle, qui juge tous les crimes, excepté ceux de Leze-Majeſté. Parmi ces trois Compagnies la dernière eſt la plus conſidérable.

Les Avogadors.

11.) Les *Avogadors*, au nombre de trois, ſont des gens de Loi, dont la charge a beaucoup de raport avec celle des Avocats Généraux en France. Ils raportent les procès, &c. Ils ſont auſſi les Gardiens des Loix de l'Etat. Cette Magiſtrature dure ſeize mois.

Magiſtrats Subalternes.

Il y a outre cela dans la République:

12.) *Deux Cenſeurs.*
13.) *Trois Sindics.*
14.) *Les Seigneurs criminels de nuit.*
15.) *Les Seigneurs civils de nuit.*
16.) *Trois Provéditeurs du commerce.*
17.) *Trois Provéditeurs qu'on appelle* Alle Ragioni vecchie.
18.) *Quatre Provéditeurs* alla Giuſtitia vecchia.
19.) *Trois* Sopra-Proveditori alle Biave.
20.) *Quatre* Sopra-Proveditori del Sal.
21.) *Trois* Sopra-Proveditori alla Sanita.
22.) *Trois* Sopra-Proveditori alle Pompe.
23.) *Trois* Governatori delle Entrate.
24.) *Dix Sages qui taxent les biens des particuliers.*
25.) *Quatre juges* della meſſe traria.
26.) *Trois juges* al Foreſtiers.
27.) *Trois* Cattaveri.
28.) *Trois Seigneurs* alli Banchi.

Ce ſont là les Magiſtrats de la Ville de Véniſe même, prépoſés aux affaires de Juſtice, de Police, des Finances & du Commerce. On peut voir le détail & l'explication de toutes ces charges dans *Amelot*.

Il y a outre cela des Magiſtrats Provinciaux, qui ſont diſtribués de la manière ſuivante. Magiſtrats des Provinces.

1.) *Les Podeſtats* adminiſtrent la juſtice dans les lieux de leur Département, comme les Préteurs faiſoient autrefois à Rome & dans les Provinces. Quand ils tiennent leurs ſéances, ils ſont aſſiſtés de quelques Juriſconſultes qu'ils choiſiſſent à leur volonté. La Province de Véniſe a pluſieurs Podeſtaries, dont la principale eſt *Chiozza*. L'Etat de Terre-Ferme comprend ſept de ces Podeſtaries, ou principaux Gouvernemens, qui ſont 1.) Tréviſe; 2.) Padoue; 3.) Vicence; 4.) Vérone; 5.) Breſſe; 6.) Bergame; & 7.) Créme. Il eſt permis aux Nobles dans ces emplois de faire éclater toute leur magnificence, parce qu'ils y repréſentent la Majeſté de la République. Tous ces Gouvernemens ne durent que ſeize mois, pour ne pas laiſſer le tems à ceux qui en ſont pourvus de s'y rendre les maîtres.

2.) Les *Capitaines des Armes* qui commandent aux Soldats de la Ville, & à toutes les Garniſons des Places & Chateaux qui ſont de leur Département. Ils font faire les réparations des Fortifications, & ont la direction de tous les revenus & impôts de la Ville, & des lieux qui en dépendent. Ce ſont ordinairement des Sénateurs illuſtres, qui occupent ces deux importantes places.

3.) Dans le Frioul, le *Provéditeur Général* de Palmanova, eſt le premier Officier de toute la Province, & il a ſous lui différens Magiſtrats ſubalternes.

4.) Dans l'Iſtrie, la Ville Capitale eſt gouvernée par un *Podeſtat & trois Conſeillers*, qui ſont ordinairement des Nobles pauvres, qui trouvent le moyen de s'y enrichir, comme les Baillifs en Suiſſe. Les autres places ont auſſi leurs Podeſtats particuliers.

5.) Dans la Dalmatie, le *Provéditeur Général* tient le premier rang, & commande à tous les Gouverneurs & autres Officiers de la Province.

6.) Dans les Iſles de la Méditerranée la République tient un *Provéditeur, & deux Conſeillers* à Corfou. Les Iſles de Céfalonie & de Zante ſont gouvernées chacune par un Provéditeur, & trois Conſeillers qui, tous ſe renouvellent de deux ans en deux ans. Ces trois Iſles ont un *Général* à qui les Provéditeurs particuliers doivent obéir. Il eſt ſeize mois en charge. Le Sénat crée tous les cinq ans trois *Sindics* pour faire la viſite de toutes les Villes & autres lieux de l'Etat de terre & de mer, pour ouïr les plaintes des Sujets, & éplucher rigoureuſement l'adminiſtration de ceux qui y régiſſent.

En troiſième lieu, il y a les *Charges militaires*. Les trois principales pour les troupes de terre, ſont; Charges militaires.

1.) *Le Généraliſſime de terre.*
2.) *Le Général d'Infanterie.*
3.) *Le Général de Cavalerie.*

Ces Emplois lucratifs ſont toujours donnés à quelque Général étranger de famille, de mérite & de réputation. Leur pouvoir eſt cependant fort borné, pour ne pas dire anéanti, par deux Sénateurs que l'on appelle *Provéditeurs Généraux de l'Armée*, qu'on leur adjoint en tems de guerre, qui leur ſervent d'eſpions plutôt que d'aſſiſtans, & ſans le conſeil desquels ils n'oſeroient rien entreprendre.

A l'égard *des Charges de Mer*, elles méritent un examen plus détaillé.

1.) Le *Généraliſſime*, ou *Capitaine Général de la Mer* n'eſt créé qu'en tems de guerre par le Sénat pour commander la Flotte de la République. Ce Commandement néanmoins ne lui eſt commis que pour l'eſpace de trois ans. Son autorité s'étend non-ſeulement ſur la Flotte, mais encore ſur tous les Ports, toutes les Iſles & toutes les Fortereſſes, où l'on reçoit ſes ordres ſans replique. C'eſt un crime de Léze-Majeſté de lui déſobéïr. On lui rend les mêmes honneurs, que ſi le Sénat étoit avec lui. Malgré cela on n'a rien à craindre d'une perſonne qui eſt dépoſitaire d'un auſſi grand pouvoir. Car, comme il n'eſt maitre d'aucune autre Place, il ne trouveroit nulle part un Azile, ſuppoſé qu'il fît quelques fauſſes démarches, ou qu'il entreprît la moindre choſe contre l'Etat. Au reſte, s'il perd quelque bataille, il eſt ſévèrement jugé.

2.) *Le Provéditeur Général de la Mer* eſt perpétuel dans la République, non pas quant à la perſonne, qui n'eſt que deux ans en fonction, mais eû égard à la Charge qui n'eſt jamais vacante. Son Autorité s'étend ſur toute la Flotte, qu'il conduit lorsqu'il n'y a point de Généraliſſime. Il a droit de vie & de mort, même ſur des Officiers Nobles. Il manie tout l'argent de la Flotte, & en rend compte au Sénat. En tems de guerre, le Capitaine Général & le Provéditeur ſe ſervent réciproquement d'eſpions; d'où il nait une défiance utile à la République. La Réſidence ordinaire du Provéditeur eſt à Corfou.

3.) *Le Général, ou Gouverneur du Golfe*, eſt le plus ancien Officier de Mer de la République; & pour ce ſujet il a toujours l'avant-garde dans tous les Combats. Au défaut du Généraliſſime, il remplit ſa place préférablement à tous les autres Commandans jusqu'à ce que le Sénat en ait ordonné. La Charge eſt perpétuelle, mais le Gouvernement eſt triennal. En tems de Paix, il a le Commandement de ſix Galères, & des autres Bâtimens que la République entretient toujours dans le Golfe.

4.) *Le Général des Galéaſſes.* Ces Galéaſſes ſont des Chateaux & des Fortereſſes en mer, où il y a d'ordinaire 1000 hommes, & 100 pièces de Canon. Les Capitaines en ſont appellés Gouverneurs, & ſont tous Nobles Vénitiens. Ils ne reconnoiſſent que leur Général; & ce Général obéït aux ordres du Généraliſſime. Il y a encore,

5.) *Un Général des Galions*, qui eſt le Surintendant de toutes les munitions de l'Armée. Ces deux Généraux ne ſont qu'en tems de Guerre.

6.) Outre cela le Sénat entretient *deux Capitaines* qui commandent chacun quatre Galères, les unes appellées de *bonne volonté*, & les autres de *Forçats*.

Tou-

Toutes les Galères ſont commandées par des Officiers qu'ils appellent *Supra-Comiti*. Ils font à l'ordinaire les levées des Soldats à leurs dépens, & ont en revanche tout pouvoir ſur eux, hormis celui de vie & de mort.

Voilà pour ce qui regarde les principaux Officiers de Terre & de Mer de la République. Voyons maintenant ſur quel pied ſont les affaires Eccléſiaſtiques.

Religion & Clergé.

La Religion Catholique Romaine eſt la ſeule qui domine à Véniſe, à l'excluſion de toutes les autres. On y tolère néanmoins des Grecs, des Juifs, des Turcs & des Perſans. Mais les Proteſtans n'y ont point d'exercice libre de leur Religion. La Monarchie ſpirituelle du Pape y eſt reconnue; on y met cependant pluſieurs bornes.

Le Patriarche de Véniſe.

1.) Le Chef du Clergé eſt le *Patriarche de Véniſe*. Il met à la tête de ſes mandemens: *N. Divina miſeratione Venetiarum Patriarcha*, ſans ajouter, & *Sanctæ Sedis Apoſtolicæ gratia*. Il eſt Primat de Dalmatie, & Métropolitain des Archevêques de Candie & de Corfou, ainſi que des Evêques de Chiozza & de Torcello. Il faut de néceſſité qu'il ſoit noble Vénitien, & c'eſt au Sénat à le nommer. Le Pape ne conſerve que l'honneur de le confirmer.

L'Evêque de St. Marc.

2.) L'Egliſe Ducale de St. Marc a un Evêque particulier qu'on nomme le *Primicere*: il ne reconnoit point le Patriarche, & officie avec la Mitre, la Croſſe, & l'Anneau; il eſt auſſi nommé par le Sénat & le Doge.

Archevêques & Evêques.

3.) Il y a divers Archevêchés & Evêchés, dont les principaux ſont occupés par des nobles Vénitiens. Le Pape confère ceux de moindre conſéquence aux Bourgeois & à des Gentilshommes de Terre-ferme, ou à des Religieux.

Le Patriarche d'Aquilée.

4.) Il y a encore un autre *Patriarche* dans les Etats de la République; c'eſt celui *d'Aquilée*, dont le Siége eſt à *Udine* dans le Frioul. Sa Juriſdiction Eccléſiaſtique s'étend ſur l'Iſtrie, le Frioul, & ſur la plupart des Evêques de Terre-ferme. La Ville d'Aquilée appartenant aujourd'hui à la Maiſon d'Autriche, elle a prétendu avoir le Droit de nommer à ce Patriarchat; mais les Vénitiens ont trouvé moyen de ne jamais le laiſſer vaquer, en donnant pouvoir au Patriarche de choiſir lui-même après ſon Election un Coadjuteur, que le Sénat confirme ſous le titre *d'Electo d'Aquileja*.

Inquiſition.

5.) L'Inquiſition eſt établie à Véniſe, mais ſur un pied différent de ce qu'elle eſt dans d'autres Païs. Car la Seigneurie a aſſigné un fond, pour les dépenſes que le Saint-Office eſt obligé de faire; mais elle touche en échange tous les déniers qui en proviennent par les amendes, ou autrement: ce qui eſt bien différent de l'uſage de l'Inquiſition des autres Etats, où tout l'Argent va aux Inquiſiteurs. Cet horrible Tribunal eſt Mixte à Véniſe, c'eſt-à-dire, compoſé d'Eccléſiaſtiques & de Séculiers. Les premiers ſont juges, & les ſeconds aſſiſtans. Le Nonce du Pape, le Patriarche de Véniſe, & le grand Inquiſiteur y ſiégent; mais ils ont à leurs côtés trois Sénateurs, ſans leſquels ils n'oſent rien entreprendre. Leur pouvoir ne s'étend, ni ſur autant de perſonnes, ni ſur autant d'objets

qu'ailleurs. Les Grecs, les Juifs, & les autres Nations ſont à l'abri de leurs pourſuites; pluſieurs livres peuvent circuler dans le public, ſans craindre leur confiſcation. On peut voir des détails curieux ſur cette matière dans le *Traité de l'Inquiſition de Fra-Paolo, & dans Amelot.*

Politique, particulière de la République.

Voilà une ébauche du Gouvernement de la République de Véniſe. On verra aiſément que cette machine eſt fort ingénieuſement compoſée. La courte durée des Charges prévient que le pouvoir ne ſe perpétue dans une ſeule perſonne. L'autorité que donne un emploi, quelque conſidérable qu'il ſoit, eſt toujours contrebalancée par la puiſſance de quelque Surveillant. Toutes les rivalités ſont dans un équilibre perpétuel; & l'expérience a fait connoître que toutes les Conſpirations ont toujours échoué, & que l'Etat s'eſt maintenu dans ſon ancien luſtre, & dans le premier ſiſtême de ſon Etabliſſement. Il nous reſte à examiner quelles ſont les maximes fondamentales de la République, & quelle eſt ſa conduite envers les autres Puiſſances.

Politique générale.

Sa Politique générale roule ſur différens objets. La conſervation eſt le but naturel de chaque Etat. Véniſe eſt infiniment plus jalouſe de ſa *liberté* que toute autre République. Son Gouvernement, où toutes les parties ſont agencées d'une manière ſi ſingulière, n'a d'autre but que celui-ci; elle eſt armée pour défendre la liberté contre les attaques du dehors, & beaucoup plus attentive encore à ne la point perdre par quelque entrepriſe au dedans. C'eſt ſurtout pour éviter ces révolutions intérieures, qu'a été établi le *Decemvirat*, ou le Conſeil des dix; Tribunal terrible qui exerce une rigueur cruelle envers tous ceux qui ont le malheur de devenir l'objet de ſes recherches, & qui ſe ſert de toutes ſortes de voyes pour exterminer ceux qui lui donnent quelque ombrage. Dévéloppons ces idées.

Maximes aſſez ſingulières.

Les maximes fondamentales de ce Conſeil ſont; *Que non-ſeulement il ne faut jamais pardonner les crimes d'Etat, mais qu'il en faut même punir les apparences; que c'eſt un grand crime que d'être ſuſpect à ſon Prince; que ſi, dans toutes les autres affaires, c'eſt ſageſſe de croire moins qu'il n'y en a, c'eſt au contraire une néceſſité d'en croire plus que l'on n'en voit, lorſqu'il s'agit d'aſſurer le repos de l'Etat; qu'il importe peu de faire une injuſtice à des particuliers, pourvû qu'il en revienne un avantage au Public; & qu'il eſt impoſſible de gouverner un Etat ſans faire tort à perſonne.* A quoi ils ajoutent la maxime, *de ſe défaire de ceux que l'on a commencé de maltraiter ſur de faux ſoupçons, de peur que le reſſentiment ne les faſſe devenir enſuite criminels par vengeance.* Avec de tels principes on peut juger combien eſt grand le malheur de quiconque comparoit devant ce Tribunal, ſans Avocat pour défendre ſa cauſe, ſans connoître ſes Accuſateurs, & ſans que même ſes plus proches parens, quelque crédit qu'ils ayent, oſent s'intéreſſer pour lui, de peur de ſe rendre ſuſpects. Autrefois il ſe faiſoit aſſez fréquemment des exécutions pour des crimes d'Etat *entre les Colonnes de St. Marc;* mais aujourd'hui le Collège des Dix, pour ne pas décréditer la Nobleſſe dans l'eſprit du Peuple qui croiroit être gouverné par des Scé-

Scélérats, s'il voyoit trop ſouvent décapiter ou pendre ſes maitres, ſe ſert de ſupplices qui font moins d'éclat. Les *poignards*, & les *ſubmerſions nocturnes* dans le Canal *Orfano*, ſont des moyens qui font diſparoitre aſſez ſouvent un Noble, un Citadin, ou un Etranger qui aura cauſé de l'ombrage, ou qui ſe trouvera accuſé même injuſtement.

Effet des Maximes de cette Républi-que.

Quelque odieuſes que paroiſſent de pareilles maximes, quelque raport affreux qu'elles puiſſent avoir avec celles du Tribunal de l'Inquiſition, il eſt conſtant néanmoins, que ce Conſeil des Dix n'a pas peu contribué au maintien de la République, & l'on a démontré qu'elle ne ſubſiſteroit plus ſans ce Collège redoutable. En effet, quand on penſe que, s'il y avoit eu du tems de *Marius* & de *Sylla*, ou de *Céſar* & de *Pompée*, un pareil Tribunal à Rome, il eſt à croire, que cette République ne ſeroit jamais dégénérée en Monarchie, cela ne peut qu'engager à la conſerver & à la maintenir dans ſes droits. Je voudrois ſeulement, qu'on ne pouſſât point la ſévérité trop loin, & qu'en étant bon Politique, & zélé Citoyen, on ne ſe dépouillât pas de toute humanité.

Les Eſpions. Premier moyen.

Pour ſe mettre au fait de tout ce qui ſe paſſe, & pour découvrir les trames les plus fines & les plus ſecrettes, la République entretient un grand nombre d'eſpions. Ce ſont des gens de tout âge & de toute condition, que perſonne ne connoit, & qui s'introduiſent dans toutes les Sociétés; de maniére que l'on n'eſt jamais ſûr de ne point ſe trouver avec quelque Traitre; ce qui jette la défiance dans tous les eſprits. Un parent n'eſt pas ſûr de l'autre; perſonne n'ouvre la bouche ſur des objets qui ont un raport direct ou indirect avec le Gouvernement; & la maxime de ne parler que de choſes indifférentes, s'eſt convertie en habitude. Un Etranger ſurtout fait très-ſagement de ne pas s'enquérir des affaires d'Etat, & de n'en pas porter le moindre jugement. Les louanges même ſont ſuſpectes, & paroiſſent annoncer des vues & une diſſimulation réfléchie. Il eſt vrai que le ſalaire de tant d'eſpions emporte des ſommes conſidérables; mais la République ménage par-là, l'entretien d'une nombreuſe Garniſon, qu'il lui faudroit pour ſervir de frein contre les ſéditions.

Le Secret. Second moyen.

Le ſecond moyen qu'a le Conſeil des Dix pour découvrir le premier germe des Conſpirations, conſiſte dans ce qu'on appelle *le Secret*. Il y a dans la Place de St. Marc, & dans le Palais Ducal, des Lions dont la gueule ouverte ſert à recevoir des Lettres, des billets, & des avis, ou anonimes, ou ſignés, ſur tous les complots qui peuvent ſe tramer dans la République. Lorſque quelque Noble, ou autre Citoyen, eſt accuſé de cette maniére, on le fait gueter par des eſpions, ou des mouches, qui éclairent ſes actions, le ſuivent par-tout, & ſavent rendre un Compte exact de ſa conduite.

Toutes ces précautions rendent le Commerce avec les Nobles Vénitiens & les autres naturels du Païs fort difficile, & font qu'on a beaucoup de peine de ſe mettre au fait des affaires de l'Etat. Les Ambaſſadeurs Etrangers y ſont ſurtout fort ſuſpects; & ce n'eſt qu'avec mille ſoins & embarras, qu'ils parviennent à leur but, & qu'ils apprennent les nouvelles

qu'ils ont beſoin de ſavoir. Car on n'y traite qu'avec des muets, & il ſemble qu'on y exprime tout par énigme. Au reſte, Meſſieurs les Vénitiens font un peu trop d'exagération des prétendus miſtères de leur Gouvernement. Ils parlent ſans ceſſe d'un ſecret impénétrable qui en dérobe juſqu'à la moindre connoiſſance aux yeux du vulgaire; c'eſt un ſanctuaire dans lequel nul mortel n'oſeroit ſeulement regarder. Cependant, quelques téméraires ont pris la liberté de développer tout le ſiſtème, & ont fait imprimer l'arrangement de l'Etat & de toutes les Charges. Quant à la conduite que les Vénitiens obſervent, les principes s'en découvrent par les effets, & il n'y a guères de Cours, ni d'habiles Politiques, qui les ignorent. Je ne ſai pas s'il peut y avoir un autre miſtère, un autre *Arcanum*, dans un Gouvernement, mais je ne ſaurois me réſoudre à le croire de fort grande conſéquence. Savoir ce que j'ai maintenant dans ma poche, eſt un ſecret pour tout homme qui l'ignore; mais il faut convenir que ce ſecret vaut peu de choſe. Il n'y a jamais eu dans le monde de ſecret tant ſoit peu important, qui n'ait été découvert, & expoſé aux yeux du Public au bout de quelque grande révolution d'années.

Cérémonie qu'obſerve la République.

Un autre objet fort conſidérable pour la République, & qui contribue beaucoup à ſon luſtre & à ſon maintien, c'eſt la ſouveraineté qu'elle a ſur la Mer-Adriatique, qui s'appelle auſſi le *Golfe de Veniſe*, du nom de ſes Maitres. Elle en poſſede la domination en vertu de pluſieurs titres inconteſtables. C'eſt pour conſerver la mémoire de ſes anciens titres d'acquiſition, & de ſes Droits, & pour en donner un témoignage public aux yeux de toute l'Europe, que le Doge va épouſer la mer au jour de l'Aſcenſion. Le vaiſſeau qu'il monte alors, eſt appellé le *Bucentaure*. Il a 100 pieds de long, 21 de large, & contient 42 bancs de Rameurs. La ſtructure & les ornemens en ſont ſuperbes; le dernier a été conſtruit en 1728. Le Doge jette un anneau d'or dans la Mer, en prononçant ces paroles: *Deſponſamus te, mare, in ſignum veri & perpetui Dominii.* Cette cérémonie n'eſt pas auſſi frivole qu'elle le paroit au premier coup d'œil. C'eſt un Acte qui conſtate le Droit de Souveraineté d'une manière inconteſtable, & qui eſt reïtéré tous les ans en préſence de tous les Ambaſſadeurs des Princes de l'Europe, qui font par-là une reconnoiſſance manifeſte de ce Droit important pour la République.

Conſeil de Santé.

Je ne ſaurois finir cet article, ſans dire deux mots *du Conſeil de ſanté* qui eſt établi à Veniſe pour veiller à cet égard à la ſûreté de l'Etat. Le voiſinage de la Turquie eſt fort capable d'attirer des peſtes & des contagions, qui deviennent toujours plus dangereuſes, à meſure qu'elles ſont portées vers l'Occident. Une peſte dont on ne parle preſque point à Conſtantinople, eſt capable de dépeupler des Provinces entières en France, ou de dévaſter l'Allemagne. Elle eſt même déjà fort dangereuſe en Italie, & dans les Païs qui ſont ſous la domination de la République. C'eſt pourquoi elle a établi un Conſeil à part, qui en cas de beſoin, forme un cordon de troupes ſur les frontières; qui fait obſerver la quarantaine aux Vaiſſeaux; qui examine les marchandiſes; qui ordonne des Conſultes de

la Faculté, & qui en un mot, eſt d'une rigidité infinie pour empêcher que ce fléau terrible ne puiſſe ſe communiquer, & gagner les Etats de Véniſe.

Voici, enfin, la conduite que les Vénitiens obſervent à l'égard de leurs voiſins. En général ils n'oublient rien pour entretenir la bonne intelligence avec le Turc. Ce ſont des préſens continuels aux principaux Officiers de la Porte, des complaiſances ſans nombre; un Ambaſſadeur qu'ils appellent *Baile*, eſt conſtamment entretenu à Conſtantinople; ils diſſimulent les inſultes, ils ſouffrent les Pirateries; & ils ont mille foibleſſes de cette nature. C'eſt pourquoi auſſi les Italiens les appellent des *Demi-Turcs*, les Eſpagnols les nomment la *Concubine du Grand-Seigneur*. Je ne ſai ſi ces ſortes de ſacrifices ſont les meilleurs moyens que l'on puiſſe employer contre un Ennemi tel que le Turc, qui juge certainement de la foibleſſe de ſes voiſins, par les complaiſances que ceux-ci témoignent, & s'il n'y auroit pas de meilleurs expédients à choiſir. Le Pape, la Maiſon d'Autriche, le Roi de Naples, la Pologne & la Ruſſie ſont tous intéreſſés à l'abaiſſement de cet Ennemi commun. Peut-être les Vénitiens trouveroient-ils leur compte, s'ils tâchoient de conclure avec ces Puiſſances une alliance étroite, au moins défenſive contre la Porte. La République au reſte, doit être fort ſenſible aux pertes qu'elle a faites de pluſieurs Païs importans, qui lui ont été enlevés par les Turcs; & ſi jamais l'occaſion s'en préſente, il eſt à croire qu'elle tâchera d'en recouvrer une partie. Tout le ſuccès d'une pareille entrepriſe dépend de la Conquête de l'Iſle de *Négrépont*, ſituée dans l'Archipel. Si les Vénitiens pouvoient la reprendre un jour, les Royaumes de *Morée*, & de *Candie* retomberoient presque d'eux-mêmes en leur puiſſance. D'un autre coté, il n'eſt pas à croire, que les Vénitiens rompront les premiers avec la Porte, à cauſe du Commerce conſidérable qu'ils font en Turquie, & qui leur raporte de grandes ſommes, leſquelles pourront un jour les mettre en état d'entreprendre quelque choſe de réel.

Sa Politique générale envers les autres Puiſſances.

La République confine avec le *Pape* par le Poleſin. La puiſſance temporelle de ce Pontife ne lui eſt pas fort redoutable; mais elle craint ſes armes ſpirituelles. Les Vénitiens prennent toutes les meſures imaginables pour prévenir que la Cour de Rome ne ſe mêle des affaires de leur Gouvernement Politique; & pour cette raiſon ils en ont exclu tous les gens d'Egliſe, ainſi que de tous les emplois qui peuvent y avoir du raport. Ils contentent le Saint Pére par de magnifiques Ambaſſades, & en créant ſes Neveux Nobles Vénitiens. Sa Sainteté en revanche leur accorde des Décimes ſur le Clergé, & pluſieurs autres prérogatives, ſurtout lorſqu'ils ſont en guerre avec les Infidèles.

Envers le Pape.

Véniſe a eu neuf fois la guerre avec la *République de Gènes*; ce qui a fait naitre une grande rivalité, & un eſprit de jalouſie entre ces deux Puiſſances, qui eſt ſans ceſſe réveillé par des railleries, & des quolibets frivoles en apparence, mais ſouvent plus dangereux qu'on ne penſe. Il ſeroit bon cependant que ces deux Républiques entretinſſent une bonne intel-

Envers la République de Gènes.

intelligence, pour pouvoir dans les cas de beſoin réunir leurs intérêts & leurs forces. La chute d'un de ces Etats entraineroit, à ce que je crois, la décadence de l'autre. Il y a bien des Princes qui regardent les poſſeſſions de ces deux Républiques avec des yeux de convoitiſe. Si elles étoient unies, elles trouveroient moyen de réſiſter longtems.

Envers le Roi des deux Siciles.

*Le Roi de Naples, & de Sicile*, eſt un Prince dont les Vénitiens peuvent attendre des ſecours contre les entrepriſes des Turcs, & qui d'ailleurs eſt intéreſſé au maintien de l'équilibre en Italie, tout comme la République. Elle doit donc tâcher de conſerver ſon amitié le plus ſoigneuſement qu'il lui eſt poſſible; d'autant plus, que ce Monarque eſt ſoutenu par les forces de la Maiſon de Bourbon, qui ſont fort à redouter comme Ennemis, & d'un ſecours efficace entant qu'alliés.

Envers le Roi de Sardaigne.

*Le Roi de Sardaigne* a pris le titre de *Roi de Chypre*, ce qui bleſſe infiniment la République; il y a eu d'ailleurs quelques différends par raport aux honneurs que l'on rend réciproquement aux Ambaſſadeurs. Mais, comme ces objets ſont devenus aujourd'hui chimériques, il eſt naturel qu'ils cèdent à des intérets réels, & le Gouvernement de Véniſe doit tâcher par toutes ſortes d'attentions, d'entretenir une bonne harmonie avec la Cour de Turin. Le Monarque Sarde tient la clef de l'Italie, & peut par-conſéquent nuire aux Ennemis de la République, ou les ſervir.

Envers les autres Princes d'Italie.

Tous les autres *Princes, Etats & Républiques d'Italie* recherchent l'amitié de la République, qui de ſon coté a pour eux toutes ſortes d'égards. Véniſe eſt une ancienne Idole, que les Italiens encenſent en partie par une longue habitude, & en partie parce qu'ils l'enviſagent comme la *Pierre angulaire* de tous leurs Edifices Politiques. S'il nait quelque diſpute entre eux, on la termine par des négociations, dans leſquelles les ſubtilités & les petites fineſſes ne ſont pas épargnées.

Envers l'Allemagne.

A l'égard de l'*Allemagne*, les Vénitiens craignent que l'Empereur devenant trop puiſſant en Italie, ne faſſe revivre les anciennes prétenſions de l'Empire ſur *Padoue*, *Tréviſe*, *Vicence*, & quelques autres places de leur domination. Mais, d'un autre coté, ils croyent devoir toujours être uni avec le Saint-Empire & la Maiſon d'Autriche, dont ils ſont fondés d'eſpérer des ſecours contre les Turcs. Il ſubſiſte auſſi une diſpute de rang entre la République & les Electeurs pour la préſéance des Ambaſſadeurs, mais qui ne tire pas à fort grande conſéquence. Au reſte, la République doit tâcher d'entretenir avec beaucoup d'adreſſe une eſpèce d'équilibre, afin que les Allemands ne faſſent pas de trop grands progrès en Italie, & que d'un autre coté ils ſoyent en état, & ayent la volonté de les aſſiſter contre l'ennemi commun de la Chrêtienté.

Envers l'Eſpagne.

Les intérêts de voiſinage, & les démêlés pour les limites, aïant ceſſé entre l'Eſpagne & la République, ces deux Puiſſances n'ont plus enſemble d'autres liaiſons, que celles qui naiſſent du commerce; & pour cette raiſon elles peuvent toujours être amies, & doivent y concourir mutuellement. La République peut d'ailleurs attendre des ſecours de l'Eſpagne, ou par des avances d'argent, ou par des Flottes, ou par le moyen

des

des Troupes de Naples. Ainſi ſon intérêt exige qu'elle témoigne des égards au Roi Catholique, & qu'elle recherche ſon amitié.

Envers la France.

L'équilibre en Italie & la ſûreté de Véniſe dépendent beaucoup de la fameuſe balance entre la Maiſon d'Autriche & celle de Bourbon. Ainſi pendant que la Cour de Vienne s'eſt fait craindre en Italie, la Politique des Vénitiens a toujours été de ménager la *France*, qui n'a aucun titre pour la troubler dans ſes poſſeſſions, & qui, d'un autre coté, ſe mêle aſſez volontiers des affaires d'Italie, pour accorder ſes ſecours dans le beſoin. La puiſſance de la France eſt d'ailleurs ſi grande, qu'elle peut faire dans toute l'Europe beaucoup de bien, ou beaucoup de mal; d'où il s'enſuit, qu'on doit cultiver ſon amitié.

Envers l'Angleterre.

L'*Angleterre* n'a d'autres liaiſons avec Véniſe, que celles qui réſultent du Siſtème général de l'Europe, & du Commerce. Cela fait néanmoins, qu'il y a ſouvent un Ambaſſadeur Anglois à Véniſe, & pour l'ordinaire un Réſident de la République à Londres. L'Angleterre domine par ſes Flottes dans toutes les Mers; les Vénitiens y ont leurs plus précieux fleurons; ainſi on en conclut aiſément, que le plus foible doit tâcher de conſerver l'amitié du plus fort.

Envers les Puiſſances du Nord.

Le *Portugal*, la *Hollande*, & les *Puiſſances du Nord* n'ont presque rien à démêler avec Véniſe. Il ſe fait néanmoins un commerce conſidérable entre les Sujets de la République & ces Nations; ce qui engage les Vénitiens à demeurer en bonne intelligence avec elles.

Envers la Ruſſie & la Pologne.

La *Ruſſie* & la *Pologne* ſont dans le cas des autres, rélativement à la République, avec cette différence néanmoins, qu'étant voiſines de la Porte Ottomane, & très-ſouvent brouillées avec elle, elles peuvent concourir à rabaiſſer la puiſſance de ce formidable Ennemi des Vénitiens.

Réflexions & Concluſion.

Je ne puis achever cette eſquiſſe de l'Etat de Véniſe, ſans toucher en deux mots les cauſes qui pourront un jour cauſer ſa décadence, & qui lui ont fait perdre beaucoup de ſon luſtre. La première de ces cauſes eſt d'avoir tâché d'acquérir plus qu'elle ne pouvoit conſerver; la ſeconde, la lenteur de ſes délibérations; la troiſième, que le Sénat eſt compoſé d'un trop grand nombre de perſonnes, ce qui fait que ſouvent les mauvais avis, ſous des apparences ſpécieuſes, l'emportent ſur les bons; la quatrième, que ce Sénat eſt ſujet à ſuivre dans les conjonctures fâcheuſes la voye du tempérament, qui dans les grandes affaires eſt presque toujours la plus mauvaiſe; la cinquième, eſt la trop grande épargne; & la ſixième, la mauvaiſe éducation que reçoit la jeune Nobleſſe. Ces raiſons ſont indiquées par Mr. *Amelot*, j'en ajouterai une ſeptième, qui eſt la ruine du commerce, & par-conſéquent des reſſources néceſſaires pour la conſervation d'un pareil Etat. On voit par-là, que ce Gouvernement, malgré la ſageſſe de ſes meſures, n'eſt pas ſans défauts, & que l'on a raiſon de dire, que rien n'eſt parfait en tout ſens.

## §. XIV.

## *L'ORDRE DES CHEVALIERS DE MALTHE.*

L'*Ordre de Malthe* jouït d'une Souveraineté trop indépendante; il a trop de liaiſons avec l'Italie, & la Guerre continuelle qu'il fait aux Turcs & aux Corſaires d'Afrique, lui donne trop de part dans les affaires du Commerce du Levant, & dans la Navigation de la Méditerranée, pour que nous puiſſions nous diſpenſer d'en donner quelque idée à nos Lecteurs. Les réflexions abrégées que nous allons faire ſur cet Ordre, ſe placent d'autant plus naturellement en cet endroit, que la ſituation locale du ſiége de ces Chevaliers, les annexe à l'Italie, & que le Grand-Maitre eſt placé au rang des Princes Italiens.

Situation de l'Isle de Malthe. L'Isle de Malthe, ſituée dans la Méditerranée, appartient proprement à l'Afrique; mais, depuis que les Chevaliers s'y ſont établis, elle eſt cenſée faire partie de l'Europe. Elle eſt placée entre la Sicile & la Côte d'Afrique. Sa longueur eſt de 7 milles d'Allemagne, ſa largeur de 3, & la circonférence d'environ 20 milles. La Capitale de l'Isle & la Réſidence du Grand-Maitre, eſt nommée *la Valette*. Cette place eſt très-bien fortifiée, & presque inacceſſible; car les fortifications ſont taillées dans un roc pélé qui avance dans la Mer, & ſur la pointe duquel on voit le Chateau de *St. Elmon*. Le Port eſt vaſte & commode. Le Palais du Grand-Maitre, l'Arſenal & l'Hôpital des Invalides, ſont des Batimens ſuperbes. Il y a un Archevêché, & un Tribunal de l'Inquiſition. On trouve encore dans l'Isle de Malthe d'autres Places auſſi bien fortifiées, comme *Civita-vecchia*, ſituée au centre de l'Isle, la Fortereſſe dite *Burgo S. Angelo*, & *Marzia Muſcietta*.

Poſſeſſions de l'Ordre. L'Isle de *Gozzo* eſt ſituée tout près de celle de Malthe, & appartient auſſi aux Chevaliers. Il y a un Fort au milieu de cette Isle, & quelques Redoutes, ou forts de moindre conſéquence ſur le rivage.

La Petite Isle de *Cumino* eſt placée entre Malthe & Gozzo. Il y a également une fortereſſe peu importante; & toute cette Isle n'eſt pas de grande valeur.

Commanderies. Les Commanderies que l'Ordre poſſède en Eſpagne, en France, en Italie & en Allemagne, ſont très-importantes, non-ſeulement à l'égard des revenus qu'elles produiſent, mais auſſi par raport aux liaiſons qu'elles donnent avec pluſieurs Souverains.

Climat. Quant à l'Isle de Malthe même, la chaleur y eſt exceſſive. Aucun climat de l'Europe n'eſt ſi brulant. Toute l'Isle n'eſt qu'un roc presque entièrement dépouillé de terre. Auſſi n'y croît-il ni grains, ni aucun des fruits de la Terre. Mais le voiſinage de la Sicile ſupplée à tout cela. Les denrées de Sicile font vivre les Malthois, & l'argent de Malthe fait vivre les Siciliens. Comme le trajet eſt court, il y a continuellement des batimens en mer, qui transportent toutes les néceſſités de la vie, depuis le

le bled jusqu'à la terre pour les jardins de Malthe. Il y a cependant dans l'Isle du vin, mais en petite quantité, beaucoup de melons, & quelques fruits. Le Cotton y eſt très-bon. Le Soleil y fait mûrir admirablement bien tout ce qui peut prendre racine dans les fentes du roc, & dans une croute de terre très-mince qui le couvre. L'Air ne s'y rafraichit pas même de nuit; les moucherons y ſont inſupportables. A cela près, on n'y trouve quaſi point d'inſectes, de ſerpens, ni d'autres bêtes vénimeuſes.

La valeur de l'Eau de pluye.

Il n'y a ni rivière, ni ſource d'eau-vive dans toute l'étendue de l'Isle, ce qui fait que les habitans ne s'abreuvent que d'eau de pluye. On prend des ſoins particuliers pour la recueillir & la conſerver. C'eſt la choſe la plus précieuſe à Malthe. Tous ceux qui batiſſent, ſont obligés de creuſer des citernes dans le roc, de la même grandeur & capacité que le batiment qu'ils élèvent au-deſſus de la terre. Ces réſervoirs ſont très-proprement entretenus. Toutes les maiſons ont des plates-formes, & des conduits pour recevoir l'eau du Ciel, & la faire couler dans les citernes.

Population, & Commerce.

On compte jusqu'à 90 mille habitans dans l'Isle de Malthe, qui ſe nourriſſent de la dépenſe des Chevaliers, & de la culture des choſes que le terroir eſt capable de produire. Le Commerce n'y eſt pas fort conſidérable; & il arrive aſſez rarement, que des Navires marchands viennent relâcher dans les Ports de Malthe pour y trafiquer.

L'Origine des Chevaliers.

C'eſt donc dans cette Isle que les *Chevaliers de St. Jean de Jéruſalem* ſe ſont établis depuis l'an 1530. Car, après qu'ils eurent été forcés par les Turcs en 1523. de quitter l'Isle de Rhodes, où ils habitoient, l'Empereur *Charles* V. les protégea, & leur accorda la poſſeſſion indépendante de Malthe. Cet Ordre eſt compoſé de Chevaliers des premières Nations de l'Europe; & les perſonnes les plus qualifiées ſe font une gloire d'y être admis.

Je ne prétens point donner ici une Rélation hiſtorique de l'Origine & des progrès de cet Etabliſſement. Nous avons un ouvrage excellent; c'eſt l'*Hiſtoire des Chevaliers de l'Ordre de Malthe, par Mr. l'Abbé de Vertot*, auquel je renvoye tous ceux qui ſont curieux de s'inſtruire à fond des différentes Révolutions arrivées à cet Ordre.

Leur Commencement & leurs ſuccès.

Je me contenterai de remarquer ici, qu'il eut d'abord de très-foibles commencemens. Peu avant que *Godefroi de Bouillon* arrivât dans la Terre-ſainte, & prit Jéruſalem, (ce qui arriva en 1099.) certains Marchands de la Ville de *Melphi* dans le Royaume de Naples, qui négocioient dans le Levant, obtinrent du Caliphe d'Egypte la permiſſion de conſtruire à Jéruſalem une maiſon pour eux, & pour ceux de leur Nation qui viendroient en pélérinage dans la Paleſtine. Quelque tems après, ils y batirent encore deux Egliſes; & ce ſuccès en aïant encouragé quelques autres à de ſemblables œuvres de piété, on fonda une Egliſe ſous l'invocation de *St. Jean*, avec un Hôpital, où l'on avoit ſoin de traiter les malades, & de recevoir ceux que la dévotion attiroit dans ce Païs.

Leur premier Nom.

Les Rois de Jérusalem, successeurs de Godefroi de Bouillon, protégèrent cet établissement. Ceux qui desservoient cet Hôpital, & que l'on appella quelque tems les *Frères Hospitaliers*, prirent un habit d'uniforme. Il étoit noir, avec une Croix à huit pointes, ou pattée; ils firent les trois vœux ordinaires de la Religion, sous la règle de St. Augustin, & y ajoutèrent un quatrième, par lequel ils s'engageoient à recevoir, nourrir & défendre les *Pélerins*. La fondation est de l'an 1104. Cette dernière obligation les engageoit à escorter les Pélerins dans les passages les plus dangereux. Ils s'accoutumèrent peu-à-peu à la Guerre, par les combats qu'il falloit livrer de tems-en-tems aux bandes de voleurs. Leur Ordre devint insensiblement un Ordre militaire, & d'*Hospitaliers* ils furent transformés en *Chevaliers*. Leur but fut toujours de donner la chasse aux Infidèles & aux Ennemis de la Religion Chrêtienne. Les libéralités des Rois & des Princes de l'Europe augmentèrent leur puissance; ils furent bientôt en état de faire des Conquêtes, & de rendre de grands services aux Rois de Jérusalem. La fortune de l'Ordre fut douteuse dans la suite des tems. Les Guerres continuelles qu'ils firent aux Turcs, furent sujettes tantôt à de bons, tantôt à de mauvais succès, jusqu'à ce qu'enfin, ne pouvant plus résister à la puissance Ottomane, ils perdirent toutes leurs Conquêtes, & trouvèrent par bonheur un azile dans l'Isle de Malthe.

Gouvernement & Politique de l'Ordre.

Voici quel est aujourd'hui le système Politique de cet Ordre fameux. Le Gouvernement est Monarchique & Aristocratique tout ensemble. Le Grand-Maitre de l'Ordre est souverain de l'Isle de Malthe & de ses appartenances. Il fait battre monnoye, accorde la grace aux Criminels, & jouït de la plupart des prérogatives attachées à la Souveraineté. Les Ambassadeurs qu'il envoye aux Puissances étrangères, sont fort distingués, & reçoivent les honneurs immédiatement après ceux des Têtes Couronnées (*). Jusqu'ici donc le Grand-Maitre de Malthe exerce les Droits de la Souveraineté; mais, dans les grandes affaires qui regardent les intérêts de l'Ordre, il y a un Conseil établi qui en décide. Ce Conseil est composé du Grand-Maitre comme Chef, des Grands-Croix, des Baillifs conventuels, des Grands-Prieurs, des Baillifs Capitulaires, & des deux plus anciens Chevaliers de chaque *Langue*. Or c'est en ceci que ce Gouvernement est Aristocratique. On distingue encore entre *le Conseil ordinaire*, & *le Conseil complet*.

Différentes Classes des Chevaliers.

L'Ordre de Malthe comprend trois Etats. Le premier est celui des Chevaliers; le second celui des Chapelains, & le troisième celui des Servans d'armes.

Les *Chevaliers* sont Nobles de quatre races, du coté paternel & mater-

(*) Il faut bien se garder de confondre le Grand-Maitre de Malthe avec celui de l'Ordre-Teutonique, qui est Prince du Saint-Empire, & qui a le rang immédiatement après les Archevêques d'Allemagne.

ternel, & portent les armes. On a vu des fils de Roi & des Princes s'honorer de ce rang.

Les *Chapelains*, ou Prêtres Conventuels, ſont Nobles, ou du moins de famille conſidérable.

Le *Servans d'Armes* ſont Nobles, mais non pas de quatre races, ou du moins iſſus d'une famille élevée au-deſſus du commun. On a vu de grands hommes dans ce dernier rang.

*Les Langues* ſont les différentes Nations dont l'Ordre eſt compoſé, au nombre de huit, ſavoir Provence, Auvergne, France, Italie, Arragon, Allemagne, Caſtille, & Angleterre. Chaque Langue a un Chef qu'on nomme *Pilier*, & qui eſt pourvu d'une grande charge dans l'Ordre.

Dans chaque Langue, il y a des Commanderies, qui ſont appellées, ou Commanderies de Juſtice, ou Commanderies de grace. Les premières ſont celles que l'on poſſède par droit d'Ancienté, ou par *Amélioriſſement*. Les dernières ont ce nom, quand elles ſont données par le Grand-Maître, ou par les Grands-Prieurs, par un Droit qui appartient à leur Dignité.

L'Age & leurs vœux.

L'Age requis par les Statuts, eſt de ſeize ans complets, pour entrer au Noviciat à 17., & faire profeſſion à 18. Tous les Chevaliers & Frères de quelque rang, qualité, ou dignité qu'ils ſoient, ſont obligés, auſſitôt qu'ils ont fait leurs vœux, de porter ſur le manteau, ou ſur le juſte-au-Corps, du coté gauche, une *Croix-Octogone*, à huit pointes, de toile blanche cirée, qui eſt la véritable marque de leur profeſſion, la Croix d'Or émaillée, n'étant qu'un ornement extérieur.

Chevaliers ſans vœux.

La Réformation qui dut beaucoup de ſes ſuccès en Allemagne à des vues d'intérêt, fit que les Princes d'Empire s'approprièrent pluſieurs revenus Eccléſiaſtiques, & entre autres le Droit de conférer les Commanderies qui ſont dans leurs Etats; comme auſſi de donner l'Ordre de St. Jean de Jéruſalem à des hommes mariés qui portent la Croix de Malthe. Mais l'Ordre ne les reconnoit qu'imparfaitement; & à le bien prendre, ils n'en ſont point, ne faiſant ni les vœux, ni le Noviciat, ni les Caravanes.

Guerre continuelle avec les Turcs.

La maxime fondamentale de l'Ordre, eſt de faire conſtamment & perpétuellement la Guerre aux Turcs & aux Infidèles, ſans jamais conclure ni Paix, ni Trève avec eux; maxime qui ne s'accorde guères avec les préceptes de l'Evangile & les principes de l'humanité; & dont auſſi tôt ou tard, Meſſieurs les Chevaliers pourroient facilement être la dupe ou la victime. Quoiqu'il en ſoit, c'eſt pour ce but qu'ils entretiennent quelques Vaiſſeaux de Guerre & quantité de Galères, qu'ils font armer formidablement, qui ſont montées par d'anciens Chevaliers Commandans, & par ceux qui y font leurs Caravanes ſous eux, & avec leſquels ils vont croiſer ſur les côtes d'Afrique, & dans toute la Méditerranée, pour découvrir quelque Corſaire, ou autre Batiment Turc, qu'ils attaquent d'abord avec le plus grand acharnement, & dont l'équipage s'il eſt pris, ou périt, ou ſubit une cruelle ſervitude. On ne ſauroit croire combien ſont pénibles ces ſortes de Caravanes, où il faut eſſuïer pendant des mois entiers toute l'ardeur du ſoleil,

vis-à-vis de l'Afrique, ni combien eſt dangereuſe, & terrible, l'attaque des Batimens Turcs.

L'intérêt, ce pivot ſur lequel roule la plupart des actions humaines, fait encore, que des perſonnes de la première naiſſance vont courir à des Combats ſi peu raiſonnables, & ſe vouent pour le reſte de leur jour à un Célibat peu naturel, dans l'unique but d'accrocher quelques Commanderies capables de fournir à leur luxe.

Uſage aſſez ſingulier.

Enfin, il ne faut pas oublier que cet Ordre, qui n'a rien moins que des maximes ſaintes, eſt appellé par excellence *la Religion*. C'eſt un mêlange ſingulier de profane & de ſacré. Ils tiennent l'épée d'une main & la Croix de l'autre. Lorsqu'un Chapelain ou Prêtre Conventuel célèbre la Meſſe, il eſt botté & éperonné; on place ſur l'Autel, du coté de l'Evangile, un piſtolet, & une épée du coté de l'Epitre. Dans les grandes cérémonies, tous les Chevaliers tirent l'épée lorsqu'on lève le St. Sacrement, & ſe tiennent dans une attitude de Combattans aſſez plaiſante.

Les Chevaliers doivent être protégés.

Le Pape, l'Empereur, & presque tous les Rois, Princes, Etats & Souverains de l'Europe, protégent beaucoup l'établiſſement de l'Ordre de Malthe; & en effet, c'eſt avec raiſon qu'ils agiſſent ainſi. Le commerce du Levant & de l'Italie, auſſi bien que toute la Navigation dans la Méditerranée, ſeroient ſans ceſſe troublés par les courſes des Pirates d'Alger & de la côte d'Afrique, ſi les Malthois ne leur donnoient continuellement la chaſſe. Les Nations commerçantes ſurtout ne ſauroient aſſez les protéger, & leur donner de l'encouragement, car c'eſt proprement pour elles que les Chevaliers de Malthe forment une eſpèce d'avant-garde; ils ſont placés à la pointe, ils donnent l'allarme, & combattent ſans ceſſe. C'eſt auſſi pour cette raiſon, que les Rois de Portugal, de France, d'Eſpagne, d'Angleterre, les Royaumes du Nord, & même les Provinces-Unies, qui commercent & navigent dans les parages où leurs Vaiſſeaux courent risque d'être attaqués par des Corſaires, ont toujours tous témoigné beaucoup de déférence envers l'Ordre, & ont accordé de ſi grands honneurs aux Ambaſſadeurs de *la Religion*. La Maiſon d'Autriche, le Roi de Pruſſe & d'autres Princes, qui, ſans avoir une Navigation fort étendue, ont dans leurs Etats pluſieurs Commanderies, entretiennent par cette raiſon diverſes liaiſons avec l'Ordre, & en reçoivent des Miniſtres.

Au reſte, ceux qui voudront s'inſtruire plus particulièrement de tout le ſiſtème du Gouvernement de Malthe, & des Statuts de l'Ordre, peuvent lire un ouvrage fort curieux que Mr. *le Chevalier d'Argens* a publié ſur cette matière.

CHA-

# CHAPITRE VIII.

## DE L'ALLEMAGNE.

## OU

## DU SAINT-EMPIRE ROMAIN.

### §. I.

Réflexions générales sur l'Allemagne.

Nous voici parvenus à l'Examen de l'Allemagne, ce Païs fameux, qui eſt le plus vaſte & le plus conſidérable entre tous les Empires modernes qui partagent maintenant l'Europe; ce Païs, dont la forme de Gouvernement, ainſi que les conſtitutions, font d'autant plus difficiles à débrouiller, qu'une foule d'Auteurs, rarement d'accord entre eux, ſe ſont attachés à éclaircir cette matière.

Il y a longtems que les Politiques ont compris que, ſi toute la Germanie pouvoit être réunie ſous un ſeul Souverain abſolu, on verroit bientôt éclore cette Monarchie univerſelle qui n'a été jusqu'ici qu'un Etre de raiſon, & qui anéantiroit la liberté des autres Puiſſances, ou plutôt les ſubjugueroit entièrement. En effet, lorsqu'on conſidère la grande étendue, la ſituation favorable, le nombre prodigieux d'habitans, & les reſſources de l'Allemagne, ce raiſonnement ne paroit pas être deſtitué de fondement.

Si nous voulions traiter ſéparément de chaque Païs, ou Province, qui compoſe l'Allemagne, & qui par ſon importance mériteroit une diſcuſſion particulière, cet examen du Saint-Empire-Romain occuperoit ſeul un Volume entier, & paſſeroit les bornes de cet Ouvrage. Ainſi nous nous contenterons d'examiner l'Allemagne, & ſon ſiſtème politique en général; après quoi nous tâcherons de faire connoitre la forme de ſon Gouvernement, & de dévélopper les intérêts des membres qui compoſent ce vaſte Corps.

### §. II.

Origine de ſon nom.

Les François appellent ce Païs *Allemagne*, du nom d'un Peuple particulier qui y demeuroit & qu'on nommoit *Allemani*. Les Allemands même le nomme *Teutſch-landt*, c'eſt-à-dire *Païs des Teutons*, qui en étoient les pre-

premiers habitans. Les Latins enfin, lui donnent le nom de *Germania*. Le mot *Gerre*, exprimoit chez les anciens Peuples de cette Contrée, ce qu'il exprime encore aujourd'hui chez les François, ſcavoir, la *Guerre*: le mot *Mann* ſignifie encore maintenant en allemand *Homme*. Ainſi *Germain* vouloit dire *Homme de Guerre*, nom par excellence que ſe donnoit cette Nation. En ſtile de *Bureau*, on dit le *Saint-Empire Romain de la Nation Allemande*. L'épithète de *Saint*, a été attribuée à l'Empire dès le tems des Empereurs Païens; & *Conſtantin le Grand* en Orient, auſſi bien que *Charlemagne* en Occident, conſervérent cette dénomination. Les mots *de la Nation Allemande* qu'on ajoute, ne ſont uſités que depuis le tems que *Charles VIII.* Roy de France, entreprit de ſe faire couronner en Italie.

## §. III.

Dimenſions de l'Allemagne.

La longueur de l'Allemagne proprement ainſi dite, & ſans y comprendre tout ce que l'on peut appeller conquête, eſt eſtimée par les meilleurs Géographes à 200 milles de l'Orient à l'Occident, & ſa largeur du Midi au Septentrion à 174 milles. Ce vaſte Païs a la Hongrie & la Pologne au Levant; la Suiſſe & l'Italie au Midi, la France & les Païs-bas au Couchant, & la Mer du Nord avec la Baltique au Septentrion.

## §. IV.

Avantages de ſa ſituation.

Indépendanment de ces deux Mers, l'Allemagne touche encore du coté du Midi à la Mer-Adriatique; ce qui rend ſa ſituation merveilleuſe pour le Commerce. Il eſt fâcheux que la diverſité apparente d'intérêts, & la fauſſe Politique de quelques Princes, donnent des entraves au Commerce, & faſſent qu'ils ne profitent pas de tous les avantages que la Nature leur a diſpenſés. Car, ſi l'on conſidére que les plus grands & les plus beaux fleuves du monde, comme le *Danube*, le *Rhin*, le *Mein*, le *Weſer*, l'*Elbe*, l'*Oder* &c. coulent par toute l'Allemagne, & combinent, pour ainſi dire, la Mer-Méditerranée avec l'Océan & la Baltique, il eſt ſurprenant que les Puiſſances d'Allemagne, ne cherchent pas à combiner auſſi par ce Moyen, le Commerce du Levant & de la Méditerranée, avec celui du Nord & de la Mer-Germanique. Pour dévélopper mon idée & la rendre plus ſenſible, voici un ſeul exemple. En jettant ſimplement les yeux ſur la Carte, tout le monde comprend que le transport des marchandiſes, ſoit par charroi, ſoit par de petites rivières, ſoit par des canaux, n'eſt pas fort difficile depuis *Trieſte*, ou un des Ports de l'Etat de Véniſe, juſques dans le Danube, environ entre Vienne & Presbourg, à l'endroit où la Morave ſe jette dans ce Fleuve. La même rivière de Morave traverſant la plus grande partie de la Moravie, s'approche, avant que de paſſer à Olmutz, de la ſource de l'Oder, non loin d'un endroit nommé *Weiſſkirch*. Si les Princes s'entendoient, ou bien ſi ces Etats étoient

Digitized by Google

étoient réunis ſous un même Chef, rien ne ſeroit plus facile que de creuſer un Canal qui joignit la Morave à l'Oder. Or l'Oder traverſe la Siléſie, la Marche, la Poméranie, & ſe jette dans la Baltique; d'un autre coté, elle eſt combinée avec la Sprée, le Havel, & l'Elbe qui ſe décharge près de Hambourg dans la Mer du Nord. Ainſi, par ce ſeul canal, (ce qui paroit un moyen ſimple, & d'une dépenſe nullement exorbitante,) les marchandiſes du Levant, de la Méditerranée, & de la plus grande partie de l'Italie, pourroient paſſer par eau, depuis l'Autriche à travers toutes les plus belles Contrées de l'Allemagne, & pourroient être répandues enſuite, ou dans tout le Nord au moyen de la Baltique, ou dans tous les autres Païs de l'Europe par la Mer-Germanique. D'ailleurs, l'intérieur, le centre de l'Allemagne ſe pourvoiroit bien plus aiſément de ſoyes, de Vins, & en un mot de tout ce qui vient de l'Italie ou du Levant, & même de la Hongrie. Les anciens Romains & les François modernes ont entrepris & achevé des travaux bien plus conſidérables, pour des vues moins grandes & moins utiles.

## §. V.

Mais, quoique le Commerce ne ſoit pas ſoutenu & encouragé par des entrepriſes de cette nature, il ne laiſſe pas que d'être infiniment conſidérable dans pluſieurs Provinces de l'Allemagne, comme nous le verrons plus bas. Car déjà ce Païs produit tout ce qui eſt néceſſaire, ſoit pour les beſoins, ſoit pour le luxe. La Ville de Nuremberg eſt ſituée poſitivement au centre de l'Europe, autant que la figure irrégulière de cette partie du monde le permet. On peut donc juger, que le climat dans la plupart des Provinces de l'Allemagne, ne ſauroit être que doux & gracieux. Il n'y a que les Contrées ſeptentrionales, & qui touchent à la Baltique, où le froid eſt ſenſible, & les hivers longs & rudes. Si l'Allemagne ne jouït pas de toutes les prérogatives que donnent les climats de tous les Païs Méridionaux de l'Europe, & de ce Ciel ſérain de l'Italie, il eſt certain qu'elle n'a point en revanche les inconvéniens dont les grandes chaleurs ſont ordinairement accompagnées. Un air pur & ſain règne par toute l'Allemagne; elle n'eſt pas ſujette à voir ſes moiſſons brulées, ni ſes Villes renverſées par des tremblemens de terre. On n'y trouve ni Volcans, ni ſerpens, ni ſcorpions, ni d'autres bêtes, ou inſectes vénimeux, qui déſolent les habitans. Les peſtes & les maladies contagieuſes y ſont rares, ſans compter que le Climat tempéré rend les hommes très-propres à l'ouvrage, & qu'un Artiſan peut vaquer tout le long du jour ſans interruption à ſes travaux.

Température du climat.

## §. VI.

Il y a par toute l'Allemagne une abondance de bleds & de toutes ſortes de fruits de la Terre. Les bords du Rhin, du Mein, de la Moſelle, &

Productions de la nature.

& du Nécker, fourniſſent des vins dont le gout flate le palais, & qui ſont très-convenables à la ſanté. On en fait meme beaucoup de cas chez les Nations étrangères. Anciennement presque toute l'Allemagne étoit couverte de forêts, dont il en eſt reſté aſſez pour fournir non-ſeulement tout le bois dont les habitans peuvent avoir beſoin, mais auſſi pour en pourvoir les étrangers; ce qui forme meme une branche de Commerce fort importante. Dans la Weſtphalie, la Luſace, le Païs de Hanovre, & quelques autres Provinces, mais ſurtout en Siléſie, le lin & le chanvre croiſſent en ſi grande abondance, qu'il n'y a pas dans le monde entier des manufactures de toile auſſi conſidérables. Dans la Marche, en Saxe, en Poméranie, dans le Mecklembourg, & ailleurs, les bergeries fourniſſent conſidérablement des laines, dont on fait des draps ordinaires, des étoffes, des étamines, des bas, des chapeaux &c. Les poiſſons d'eau douce, le gibier de toute eſpéce, les chevaux, le gros & le ménu bétail y abondent. Quoiqu'il n'y ait pas beaucoup de montagnes en Allemagne, & que ce ſoit en général un Païs de plaines; on trouve cependant dans le Hartz, en Bohéme, en Saxe, en Siléſie, & ailleurs, des mines très-riches de cuivre, de fer, de vif-argent, de ſalpétre, de plomb, d'étain, d'argent, & meme d'Or. Ces mines fourniſſent auſſi des topaſes & d'autres pierres rares, & précieuſes, du marbre, de la pierre de taille &c. Enfin il y a par-ci par-là des ſources ſalées, dont on tire du ſel excellent.

## §. VII.

Productions de l'Art.

Outre la fertilité du terroir & la quantité de productions réelles, l'induſtrie n'eſt point oiſive en Allemagne. Il y a des Manufactures de toute eſpéce. La plupart des habitans à la vérité ſont occupés, ou à la culture de la terre, ou par la profeſſion des Armes: mais cela n'empéche point qu'il n'y ait des Ouvriers habiles dans toutes ſortes de métiers. Les différens Païs qui compoſent la Germanie, n'ont ni les mémes productions, ni les mêmes Fabriques. En général, les Provinces Méridionales, comme celles qui ſont ſituées le long du Rhin, le Palatinat, & autres, s'entretiennent plus des vins qu'elles font, ou des fruits de la terre, qu'elles cultivent, que du produit des Manufactures; tandis que les Provinces ſeptentrionales, comme la Siléſie, la Marche, la Saxe, la Luſace &c. ſont remplies de toutes ſortes de Fabriques. On y fait des toiles, des cottonnades, des baſins, des futaines, du napage, des batiſtes, des dentelles, en un mot tout ce qu'on peut fabriquer avec du fil; il y a auſſi des Manufactures de Draps fins & ordinaires, ſurtout pour l'habillement des Troupes; on y fabrique des camelots, & autres étoffes, ſoit de laine, ſoit de poil de Chévre. Il y a des Imprimeries de cotton, de toile, & de flanelle; on y fabrique des tapiſſeries, des galons, des dorures de toutes eſpéces, des bas, des chapeaux, & tout ce qui eſt néceſſaire pour le vétement. La Saxe fournit des Porcelaines infiniment ſupérieure

à

à celles de la Chine & du Japon. *Berlin* a des glaces de miroir qui l'emportent ſur celles de Véniſe. Les Verreries y ſont admirables. On y fait par-ci par-là du papier, de la poudre à canon, de l'huile de lin, ou de chanvre, du verd de gris, de l'amidon, du goudron, de la poix réſine &c. Il y a, en pluſieurs endroits de l'Allemagne, des forges, où le cuivre, le fer & les autres métaux ſont fondus, & préparés pour être mis en œuvre. L'Orfévrerie d'Augsbourg eſt renommée par toute l'Europe.

## §. VIII.

Ce qu'il y a de moins perfectionné en Allemagne, ce ſont les Manufactures de ſoyes, & les ouvrages qui dépendent abſolument du gout. Toutes les Fabriques qui roulent ſur le ſimple Méchanisme, y réuſſiſſent à merveille, par la raiſon que les Allemands ſont excellens Méchaniciens, qu'ils ont inventé les plus belles Machines, & qu'ils ſont fort laborieux. C'eſt ainſi qu'en fait de toiles, & d'autres Manufactures de cette eſpéce, ils iront toujours plus loin qu'une autre Nation qui ne ſauroit ſoutenir un travail auſſi aſſidu. Mais avec les Fabriques qui exigent néceſſairement du gout, comme les étoffes en or, en argent & à fleurs, les broderies, les ouvrages de bijouterie, les tapiſſeries, &c. il y a apparence qu'ils reſteront encore quelque tems en arriére; & cela par la raiſon que jusqu'ici les deſſins leur manquent. Ils n'ont point d'Académies de Peinture, & par-conſéquent peu de gens qui s'appliquent au deſſin; ce qui néanmoins eſt un point ſi eſſentiel à tous les Arts & à toutes les Fabriques de cette eſpéce, qu'on ne ſauroit réuſſir à faire le moindre meuble, ou autre choſe de cette nature ſans cela, ainſi que nous l'avons fait voir plus amplement dans la premiére partie de ce Traité. A l'égard des Manufactures d'étoffes ſimples de ſoye, on ſait que leur ſuccès dépend presque entiérement de l'abondance de la bonne ſoye, laquelle ne ſe fait point en Allemagne, & dont le transport eſt aſſez difficile & fort dispendieux. Au reſte, tous les différens métiers y ſont établis, & on y trouve des Artiſans habiles pour toutes les choſes néceſſaires à la vie. Progrès encore à déſirer.

Avec tant d'excellentes productions naturelles, & tant de Manufactures ſolides, qui ne diroit que l'Allemagne eſt pourvue de tout, & qu'elle a tort de tirer quoique ce ſoit des Nations étrangéres! En effet, ſi les Allemands vouloient ſe contenter ſimplement du néceſſaire, il eſt certain qu'ils ſe trouveroient dans ce cas; mais, ſans vouloir faire ici des réflexions philoſophiques ſur le bonheur des hommes, entant qu'il réſulte de la multiplicité de leurs beſoins, & de la jouïſſance des choſes ſuperflues; ſans vouloir conſidérer même que la Nature ſage n'a pas diſpenſé tous ſes dons & tous ſes tréſors à un ſeul Païs; nous remarquerons ſimplement en Politique, qu'un Peuple qui ſe contenteroit de ce qu'il trouve dans les Contrées qu'il habite, ne ſeroit nullement opulent, & ne ſeroit tout au plus, que conſerver la ſomme d'argent dont il a été en poſſeſſion lors- Réflexions.

qu'il s'eſt formé. Car, n'aïant aucun Commerce paſſif à faire, il eſt à croire qu'il ne feroit guères de Commerce actif, & que les autres Nations ſe garderoient, autant qu'il eſt en leur pouvoir, de porter leur Or & leur Argent à ce Peuple, pour en acheter le ſuperflu de ſes denrées. Or nous avons fait voir ailleurs, qu'un Chef des Finances doit ſonger principalement à augmenter la totalité d'eſpèces qui eſt répandue dans le Public, & qu'il eſt beaucoup plus eſſentiel d'attirer des fonds étrangers, que d'empêcher que rien ne ſorte de l'Etat; enfin, c'eſt une erreur politique, que de vouloir avoir tout chez ſoi.

## §. IX.

Etat du Commerce général.

Le Luxe eſt donc venu fort heureuſement au ſecours des Peuples, & en particulier des Allemands. Non content de leurs propres produits, ils ont voulu avoir des Vins de France, & d'Italie, des laines & des huiles d'Eſpagne, des draps d'Angleterre, des étoffes & des dorures de France, des épiceries d'Hollande, & ainſi du reſte. Tout cela forme le Commerce général que l'on voit fleurir actuellement en Allemagne. On peut le conſidérer ſous deux points de vue différens; ou comme ſe faiſant d'une Province & d'un Etat à l'autre, ou comme étant établi avec les Nations étrangères. Le Commerce intérieur de l'Allemagne ſe fait avec facilité, ſoit par charroi, ſoit par les rivières qui coulent d'une Province à l'autre. Mais, quoique tout l'Empire ſoit réuni à certains égards par ſon Chef commun, auſſi bien que par ſes conſtitutions, & ſes loix, il ne s'enſuit pas de là, que le Commerce ſoit entièrement libre en Allemagne, & que les marchandiſes circulent ſans obſtacles d'une Contrée dans l'autre. Au contraire, les Princes de l'Empire, en vertu des Droits de ſouveraineté qu'ils exercent chez eux, ont mis toutes ſortes d'entraves au Commerce par les défenſes qu'ils ont faites à l'égard de l'entrée & de la ſortie de certaines denrées & marchandiſes dans leurs Etats, ainſi que par les péage; qu'ils ont obtenus ſur les rivières. Tel Prince défend ou l'importation, ou l'exportation des grains; tel autre celle des laines; tel autre ne permet pas que des draps étrangers entrent chez lui; tel autre encore tâche d'encourager ſes manufactures de toiles, en interdiſant l'entrée des toiles étrangères; & ainſi du reſte. Il faudroit écrire un gros Volume, ſi l'on vouloit donner les Tarifs des Marchandiſes dont l'entrée ou la ſortie eſt, ou permiſe, ou défendue, dans chaque Province de l'Allemagne. Quel prodigieux changement pour le Commerce, ſi toutes ces Provinces étoient réunies, & que la circulation devint générale!

## §. X.

Commerce extérieur.

A l'égard du Commerce extérieur, il ſe fait auſſi du coté de l'Italie, de la Suiſſe, de la Hongrie, de la Tranſilvanie, de la Pologne &c. par terre, ou bien par les fleuves, qui coulent dans tous ces Païs. Mais le plus

plus vaſte & le plus important, eſt celui qui ſe fait par Mer. Les trois différentes Mers qui touchent à l'Allemagne, & dont nous avons déjà parlé, ſont d'un grand ſecours à cet effet. Il y a ſur la Mer-Adriatique les Ports de *Fiume* & de *Trieſte*; ſur la Mer-Baltique *Lubec*, *Kiel*, *Stettin*, *Colberg*, *Königsberg*, *Dantzig* &c. Sur la Mer du Nord, *Hambourg*, *Brême* &c. Tous ces differens Ports de Mer ſont autant de bouches qui reçoivent les productions de tous les Païs étrangers, & qui rendent en revanche à ces memes étrangers, le ſuperflu des denrées naturelles de l'Allemagne. Les principaux articles qu'elle tire, conſiſte en vins, eaux de vie, tabac, poiſſons ſecs, ſucres bruts, thée, caffé, épiceries, drogues de teintures, Cochenilles, Indigo, draps fins d'Angleterre & de Hollande, étoffes de France, dentelles, & batiſtes de Brabant, Indiennes & toiles de cotton, étoffes des Indes, Porcelaines, & pluſieurs autres Marchandiſes que le luxe rend néceſſaires, & qui ſe font dans une plus grande perfection chez d'autres Nations, que chez les Allemands. L'Allemagne au contraire fournit aux étrangers des bois, du chanvre, du lin, du cuivre, du goudron, des toiles, des draps communs, de petites étoffes, des camelots, des cottonades, de la cire, du miel, & diverſes autres choſes, dont nous avons déjà fait l'énumération.

## §. XI.

Commerce de paſſage & d'entrepôt.

Indépendamment de la conſomption intérieure, l'Allemagne ſert encore, pour ainſi dire, d'entrepôt au Commerce que les Païs Méridionaux de l'Europe font avec pluſieurs Païs du Nord. Car, ſans parler du *Tranſit*, il eſt bon de remarquer, que les Négocians Allemands ſe pourvoient de toutes ſortes de marchandiſes, en Portugal, en Eſpagne, en Italie, en Angleterre & en Hollande, dont ils fourniſſent à leur tour la Hongrie, la Tranſilvanie, la Pologne, la Ruſſie, & à bien des égards la Suède, le Dannemarc & la Norvége. Outre cela pluſieurs Villes, comme Leipſic, Breslau, Brunswic, Francfort ſur le Mein, Francfort ſur l'Oder, Nauembourg &c. ont des foires, où les Marchands des Païs ſusdits viennent faire des emplettes conſidérables. La Ville la plus commerçante de l'Allemagne eſt ſans contredit *Hambourg*, petite République qui ſe ſoutient par la jalouſie de ſes Voiſins, & qui s'enrichit par ſa ſituation favorable ſur l'Elbe, ainſi que par ſa Banque, qui eſt la Caiſſe générale de toute l'Allemagne. Les Villes de Brême & de Hambourg ont auſſi la liberté d'envoyer tous les ans un nombre indéterminé de Vaiſſeaux en *Groenlande*, & dans le Détroit de Davis pour la péche de la Baleine.

## §. XII.

Navigation.

Quant à la Navigation, il s'en faut beaucoup qu'elle ſoit auſſi conſidérable que celle des Anglois, des François, ou des Hollandois. Le projet d'un Etabliſſement de Marine à Fiume & à Trieſte, que la Maiſon d'Au-

triche avoit conçu, s'eſt évanouï par les obſtacles que les Puiſſances Maritimes y ont apportés, directement & indirectement. Les Navires que les Négocians établis dans les Ports de la Baltique entretiennent pour leur compte, ſont en petit nombre, & ne vont que dans cette même Mer, ou tout au plus dans celle du Nord. Il n'y a que Brême & Hambourg qui faſſent quelque figure ſur mer. Cette dernière Ville envoie ſes Vaiſſeaux juſqu'aux extrémités de l'Europe, & lorſque les autres Puiſſances ſont en Guerre, elle tâche de faire reſpecter ſon Pavillon, les Négocians étrangers frétent alors des Navires Hambourgeois, & cette République en profite conſidérablement. Au reſte, toutes les Nations commerçantes de l'Europe viennent relâcher dans tous les Ports de l'Allemagne, & y font librement toutes ſortes de Commerce. Ils y portent leurs propres denrées, & s'en retournent, chargés des productions de l'Allemagne, & quelquefois ſimplement de leſt. La Navigation pourroit être fortement encouragée, & pouſſée très-loin ſur les côtes de l'Allemagne; car il n'y a guères de Païs où tous les matériaux pour la bâtiſſe des Vaiſſeaux ſoient meilleurs & à un prix plus modique, ſurtout dans les Provinces ſituées tout le long de la Baltique. La France & les autres Nations y font non-ſeulement les emplettes de leur bois, mais y font même conſtruire des Vaiſſeaux entiers. Il eſt à croire que, ſi les Allemands ſavoient tirer tout le parti poſſible de cette circonſtance favorable, ils pourroient faire beaucoup de tort à la Navigation des autres Peuples. Le plus grand inconvénient pour la Marine Allemande, ſera toujours le manque de Matelots, ce qui eſt un mal irréparable; car, pour former une pépinière de ces Matelots, il faut avoir une côte de Mer d'une vaſte étendue. Les habitans du rivage s'accoutument à cet élément, & apprennent la manœuvre dès le berceau, ſoit en allant à la pêche, ſoit en ſervant de Pilotes, ou bien en pouſſant leurs courſes plus avant dans la Mer. Or, comme l'Allemagne en général n'a qu'une petite cote, il n'eſt pas vraiſemblable qu'on y faſſe de grands progrès du coté de la Navigation; mais on pourroit toujours faire beaucoup plus qu'on ne fait. La prudence ne veut pas qu'on abandonne totalement une entrepriſe, par la raiſon qu'on ne voit pas apparence de la faire réuſſir d'abord dans toute ſa perfection.

## §. XIII.

Compagnies de Commerce.

Les Princes & les Etats de l'Allemagne n'ont point de poſſeſſions dans les Indes, & ne pouſſent pas leur Commerce au-delà des bornes de l'Europe. L'Empereur *Charles* VI. forma une Compagnie à Oſtende, pour faire le Commerce des Indes dans les Mers & ſur les côtes où la Navigation eſt libre à tous les Peuples. Le Magazin & le Comptoir de cette Compagnie étoit à la vérité établi dans un Port de Flandre; mais l'Allemagne avoit beaucoup de part à cette entrepriſe; & la grande Nobleſſe répandue dans les Etats de la Maiſon d'Autriche qui eſt puiſſamment riche, auroit fourni des fonds conſidérables à cet effet. Les Puiſſances Maritimes

mes s'apperçurent des ſuites qu'auroit cette affaire, & comme l'Empereur avoit renoncé par des Traités antérieurs à l'établiſſement d'une Compagnie à Oſtende, ils ſuſcitèrent tant de difficultés & tant de quérelles à ce Monarque, que l'Octroi qui avoit été donné à cet effet, fut révoqué. Il n'y a que trois Puiſſances en Allemagne qui pourroient former une pareille entrepriſe; la Maiſon d'Autriche, mais qui eſt bridée, comme nous venons de le dire, par des Traités; l'Electeur de Hanovre qui a des Ports dans le Duché de Brême, comme Stade, ou autres, mais ce Prince n'oſeroit tenter une pareille choſe pour ne pas heurter de front la Nation Angloiſe; enfin le Roi de Pruſſe, qui non-ſeulement a des Ports de Mer, mais auſſi des Droits bien établis. Comme nous aurons occaſion de parler de l'Etat Pruſſien en particulier, nous ſuſpendons nos réflexions à cet égard. Voilà pour ce qui regarde les Productions, le Commerce, & la Navigation de l'Allemagne. Venons aux habitans, & au Caractère de la Nation.

## §. XIV.

Je ne crois pas qu'il y ait actuellement un Païs au monde, qui ſoit auſſi peuplé que l'eſt l'Allemagne. On en jugera par les conſidérations ſuivantes. Population.

| | |
|---|---|
| La Maiſon d'Autriche entretient de troupes réglées . . | Hommes |
| Le Roy de Pruſſe . . . . . | |
| L'Electeur de Saxe . . . . . | |
| L'Electeur de Hanovre . . . . . | |
| L'Electeur de Bavière . . . . . | |
| L'Electeur Palatin . . . . . | |
| L'Electeur de Mayence . . . . . | |
| L'Electeur de Cologne . . . . . | |
| L'Electeur de Trèves . . . . . | |
| La Maiſon de Heſſe . . . . . | |
| La Maiſon de Würtemberg . . . . . | |
| Le Duc de Brunswic . . . . . | |
| Les autres Princes, Etats, & Villes libres de l'Empire . . pour leur propre uſage (*) | |
| faiſant enſemble | Hommes. |

A quoi il faut ajouter l'Armée de l'Empire qui va, ſelon le pied ordinaire, à 40 mille Hommes environ. Ce grand nombre de troupes ſe recrute avec une facilité incroyable, ſurtout celles de la Maiſon d'Autriche.

(*) M. de Bielfeld n'avoit pas rempli ces lacunes; & je n'ai pas cherché à y ſuppléer. *Note de l'Editeur.*

che. Car la Bohême, l'Autriche, la Carinthie, la Stirie, le Tyrol, & les autres Etats héréditaires de cette Maiſon, fourmillent d'habitans, ſans compter les levées qui ſe font pour la même Armée dans les Villes libres de l'Empire. Les autres Princes trouvent pareillement le moyen de compléter leurs troupes ſans beaucoup de difficulté. Si l'on conſidère avec cela, que la France, & le Roi de Sardaigne entretiennent conſtanment pluſieurs Régimens Allemands, qui ne ſont recrutés que de ſoldats de cette Nation, & que d'ailleurs la Hollande, le Dannemarc, & quelques autres Voiſins font conſtanment des recrues en Allemagne pour l'entretien de leurs Armées, on conviendra aiſément que ce Païs eſt une ſource inépuiſable de gens de guerre.

La ſeconde conſidération ſur laquelle j'appuïe mon opinion, c'eſt qu'on n'a qu'à jetter les yeux ſimplement ſur la Carte, & l'on verra que l'Allemagne eſt ſémée de Villes & de Villages, qui ſont dans la plupart des Provinces, ſi près les uns des autres, que l'on conçoit à peine comment les habitans peuvent ſe nourrir du petit terroir qui reſte pour chacun. Ceux qui ont étudié la Géographie, ſe rappelleront que la Carte de l'Empire leur a couté plus de peine à bien comprendre & bien retenir, que celles de tous les autres Païs de l'Europe enſemble, ce qui eſt une marque bien certaine de la quantité de lieux & de noms qui s'y trouvent.

Une troiſième preuve, qui découle en partie de la ſeconde, c'eſt qu'on ne trouve en Allemagne, pour ainſi dire, pas un pouce de terre inculte. Tout eſt labouré, tout eſt employé; & dans la plupart des Provinces, le terroir manque aux hommes, bien-loin, qu'on y manque d'hommes pour cultiver le terroir. Les forêts qui reſtent encore dans la Germanie, ſont habitées; on y trouve des Villages, ou des métairies de diſtance en diſtance, & des maiſons iſolées, où les chaſſeurs, & les gens qui trafiquent en bois, font leur demeure. Dans pluſieurs Contrées, comme au Hartz, en Saxe, & ailleurs, les entrailles de la terre ſont, pour ainſi dire peuplées; & il y a un nombre conſidérable d'habitans employés dans les mines. Si à tout ceci l'on ajoute la réflexion que des Colonies immenſes ſont ſorties de l'Allemagne, qu'elles ont peuplé les plus grands Royaumes, & qu'encore aujourd'hui un nombre incroyable d'Allemands s'expatrient tous les ans, & font des voyages par terre & par Mer, enfin, qu'il n'y a pas de grande Ville commerçante dans toute l'Europe, où il n'y ait quantité de Négocians & d'Ouvriers de cette Nation d'établis; on ſe rangera fort facilement de mon ſentiment, & l'on ne balancera point à convenir, que l'Allemagne eſt plus peuplée qu'aucun Païs de l'Europe moderne.

## §. XV.

**Préjugés des autres Nations contre les Allemands.**

Parmi tous les préjugés, celui des Nations eſt le plus commun. Ils gagnent les eſprits les plus ſolides, & attaquent les têtes les plus ſaines. Semblable aux maladies épidémiques du corps, ce préjugé acquiert un plus grand dégré de force dans les climats chauds, & à meſure qu'on avance

ce

ce dans les Païs Méridionaux. Je ne parle point de la ridicule manie des Portugais, des Caſtillans & des autres Eſpagnols qui demeurent comme engourdis à l'ombre de leurs anciens lauriers chimériques; & tandis qu'ils négligent les arts, les ſciences, l'induſtrie & le Commerce, ils mépriſent les autres Peuples qui travaillent pour le bien du Genre-humain. Mais il eſt d'autres Nations plus en droit de juger d'une pareille matière, & plus accoutumées à réfléchir, qui n'étant pas exemtes de ces mêmes préjugés, prennent à tâche de ravaler les Allemands, & de fronder leurs mœurs, pour donner par-là une eſpèce de relief & de ſupériorité à leur propre Païs. Voici ce que les François & les Italiens reprochent communément à la Nation Allemande. 1.) Que leurs mœurs ſont ſauvages; 2.) qu'ils s'adonnent trop aux excès de la boiſſon; 3.) qu'ils n'ont pas l'eſprit Créateur & le talent d'inventer; 4.) qu'ils manquent de gout, non-ſeulement dans leurs batimens, mais en général dans tout ce qu'ils font; 5.) que leur langue n'eſt pas cultivée; 6.) qu'ils n'ont point de bons Auteurs qui aient mérités d'être traduits; & 7.) que la littérature, les arts, & les ſciences ſont négligées en Allemagne, où l'on ne connoit que la pédanterie. Si tous ces reproches étoient fondés, il eſt certain que la Nation Allemande ſeroit fort inférieure aux autres Peuples; mais qu'on me permette, en qualité de Citoyen du monde, de répondre d'une manière impartiale à toutes ces imputations.

## §. XVI.

Apologie de la Nation germanique.

1.) Il n'y a pas de Nation au monde qui ſoit fondée à donner ſes mœurs pour la règle & le modèle de celles des autres Peuples. Les François diffèrent dans leurs habitudes des Anglois; les Hollandois des Eſpagnols; les Italiens des Allemands, & ainſi du reſte. L'amour-propre & l'habitude font croire à chacun, que ce qu'il trouve chez ſoi eſt le plus parfait. On ne ſauroit reprocher cependant aux Allemands, qu'ils tombent dans ce défaut; au contraire ils n'imitent que trop les Nations étrangères, & empruntent d'elles les modes, les coutumes, la façon de penſer & les genres de plaiſirs. Peut-être que, du tems des anciens Germains, leurs mœurs étoient farouches; mais l'Europe en général étoit peu polie alors, ſi l'on en excepte l'Italie & l'Eſpagne. Au contraire, aujourd'hui le grand nombre de grands & de petits Princes qui réſident en Allemagne, y forme une quantité de Cours brillantes, où l'on s'efforce de faire régner la politeſſe; & par ce moyen les manières prévenantes ſe communiquent inſenſiblement jusques parmi le Peuple. Les Allemands ne ſont pas habitués à ces démonſtrations extérieures d'une amitié qui nait chez les François au premier moment de la connoiſſance; mais ils ne ſont pas non plus ſi froids ni ſi réſervés que les Anglois. Peut-être que ce juſte milieu eſt préférable aux deux extrêmes. Au reſte, toutes les loix de l'Allemagne ſont douces, & tendent au bonheur des Peuples. Tout le monde y eſt en ſûreté pour ſa vie, pour ſes biens, & pour ſa conſcien-

ce. Les plaiſirs des gens de gout & d'eſprit, tels que les Spectacles, la Muſique, les Beaux-Arts, &c. y exiſtent, peut-être moins parfaitement qu'ailleurs, mais cependant dans un dégré qui peut contenter tout honnête homme. Enfin, on trouveroit peut-être étrange en Allemagne de ſe promener pendant huit mois de l'année en masque, de s'abandonner aſſez publiquement à des gouts contre leſquels les ſentimens de la nature ſe révoltent, de pouſſer la jalouſie ou le reſſentiment jusqu'au point de faire aſſaſſiner ſon ennemi, ou ſon rival, & mille choſes de cette nature; mais je laiſſe à décider de quel coté eſt la raiſon, & quels ſont les mœurs qui opèrent le plus efficacément la félicité des hommes?

2.) Quant à la boiſſon, il ſe peut que les Allemands en abuſent plus que les Peuples qui habitent les Païs Méridionaux de l'Europe; mais il eſt conſtant que le Climat, à meſure qu'il devient plus froid, met les habitans d'un Païs dans la néceſſité de faire plus d'uſage des liqueurs fortes. Cette gradation ſe fait remarquer d'une manière bien ſenſible dans l'Europe. Le François boit plus de vin, ou d'eau de vie, que l'Eſpagnol, ou l'Italien. L'Allemand & l'Anglois en font plus d'uſage à leur tour que le François. Le Polonois, le Danois & le Suédois ſont moins ſobres encore que l'Allemand; le Ruſſe s'inonde véritablement de liqueurs brulantes. Dans tous ces Païs cependant, les hommes vieilliſſent, & atteignent, à-peu-près le même âge; au contraire, ſi l'Eſpagnol vouloit boire autant d'eau de vie que le Ruſſe, & le Ruſſe autant d'eau de fontaine que l'Eſpagnol, tous deux finiroient bientôt leur carrière. Au reſte, un Voyageur impartial, qui aura fréquenté les honnêtes gens, & ce qu'on appelle la bonne Compagnie en Allemagne, ſera obligé de convenir, qu'on n'y remarque plus ces excès d'ivrognerie, qu'on dit y avoir été en uſage anciennement, & qui ont donné ſujet à quantité de proverbes & de quolibets que l'on débite ſur le compte des Allemands.

3.) Je ne ſai comment on peut diſputer l'eſprit créateur à une Nation qui a par devers elle l'invention de la poudre à Canon, de l'Imprimerie, de l'électricité des Corps (*), de la Porcelaine de Dresde, des plus belles Machines, & qui a enrichi toutes les ſiences de tant d'excellentes découvertes? Je ne crois pas qu'il y ait un Peuple moderne dans l'Univers, qui puiſſe ſe glorifier de tant de grandes inventions. Nous pouvons ajouter ici, que la première découverte de l'Amérique eſt due à un Allemand, quoique le fameux *Colomb* en ait eu la gloire & l'avantage; car *Martin Béhaim*, né d'une famille noble de Nuremberg, s'étant appliqué à la Cosmographie & à la Navigation, il obtint vers l'an 1460. de la Ducheſſe *Iſabelle*, un Navire pour aller à la découverte de l'Amérique, dont il avoit conçu la première idée. Il découvrit l'Iſle *Tajel*, le *Bréſil*, le Détroit qui dans la ſuite a porté le nom de *Magellan* &c. L'an 1485. le Roi JEAN II. créa *Béhaim* Chevalier; il mourut à Lisbonne en 1506.

4.) Le gout pris dans le ſens vulgaire, eſt un talent très-difficile à définir.

(*) Due à *Otton de Gerike*,

nir. Il frappe les ſens, & ſe fait peu ſentir à l'eſprit. Il n'y a point de règles établies qui le déterminent. La Nation Françoiſe paſſe peut-être pour avoir le plus de gout; mais ce même gout change du blanc au noir dans un inſtant. Les batimens, les habits, les ameublemens, la cuiſine, le genre d'amuſement & de plaiſir, tout cela eſt ſujet à des révolutions infinies. Aujourd'hui une tapiſſerie aura paſſé à Paris pour un meuble de gout; demain ce ſera une boiſerie. Une manche courte fera fortune chez les gens à la mode; & le lendemain ce ſera une longue. Aujourd'hui le régulier eſt de mode, & demain c'eſt le baroque; & ainſi du reſte. Le moyen de préscrire des règles à une choſe purement idéale, & ſur laquelle d'ailleurs chaque homme en particulier varie! Car les gouts ſont auſſi différens que les traits des viſages. Comment peut-on s'imaginer d'afficher le gout d'une ſeule Nation, comme la règle de celui de tous les autres Peuples? Au reſte, je dirai hiſtoriquement, qu'il y a en Allemagne d'auſſi beaux morceaux d'Architecture, qu'on en trouve en-deçà des Alpes; & que cette Nation a produit des Peintres qui ont été admirés chez les Etrangers, comme *Holbein*, *Lucas*, *Kranach*, *van der Werff*, le Chevalier *Gotfried Kneller*, *Dennor* &c. Le fameux Médailleur *Hédélinger*, le Graveur *Schmidt*, & d'autres, ont de la réputation de nos jours. Si l'on y penſe bien, on trouvera qu'à Londres & à Paris, parmi les plus habiles Ouvriers dans tous les Arts & les métiers, il y a un grand nombre d'Allemands, & que ce ne ſont pas les plus maladroits. Tout cela prouve bien que cette Nation ne manque foncièrement ni de génie, ni de gout.

5.) Venons à la langue Allemande, elle n'eſt point cultivée, dit-on. La beauté d'une langue dépend principalement de quatre qualités qui doivent lui être propres, 1.) de la richeſſe; ou de l'abondance des mots & des phraſes; 2.) de la douceur & de la netteté des ſons que les mots forment à l'Oreille, 3.) de la politeſſe des expreſſions, & 4.) des règles fixes auxquelles elle eſt aſſujettie. Or, quant à la richeſſe, on peut dire avec vérité, que la langue Allemande ſurpaſſe toutes les autres. On n'a qu'à ouvrir le premier Dictionnaire, & l'on trouvera que les Allemands ont un mot particulier, ou une expreſſion diſtincte, pour exprimer chaque choſe; au-lieu que dans les langues Françoiſe, Italienne, & autres, un mot eſt employé à quantité d'uſages, & ſe prend en pluſieurs ſens; ce qui les rend fort ſujettes à l'équivoque. La langue Françoiſe, ainſi que les autres, qui y ont du raport, adoptent d'ailleurs des mots latins ſans ſcrupule, & les naturaliſent au moyen d'un ſimple changement de terminaiſon; au-lieu que ceux qui ſe piquent d'écrire purement en Allemand, n'employent que des mots d'origine Allemande, & bien reconnus pour tels; en un mot, il eſt hors de doute, que la langue Allemande eſt fort abondante en expreſſions. Mais, s'il s'agit de la douceur de cette langue, je conviens qu'au premier abord, l'Allemand a quelque choſe de rude, qui paroit choquer l'oreille: cependant ſi l'on y réfléchit bien, on conviendra que cette prétendue dureté n'eſt en effet qu'une chimère.

L'habitude fait tout ſur les ſens. Le palais s'accoutume à gouter avec plaiſir des choſes qui ſouvent lui paroiſſoient désagréables au premier inſtant. L'œil ſe plait bien des fois à la vue d'un objet qui lui avoit paru laid au premier abord; on s'accoutume à ſentir un odeur qui avoit repugné au commencement. Il en eſt de même de l'oreille; elle ſe fait aux ſons, & je ſuis perſuadé qu'un homme qui n'aura jamais entendu parler que l'Allemand, trouveroit une première Converſation Grèque fort choquante à ſes oreilles, quoique ſelon la plus commune opinion, cette langue ſoit la plus douce de toutes. Mais, ſuppoſé que l'aménité, ou la rudeſſe des ſons, ſoit une choſe réelle, doit-on condamner une langue, parce qu'elle manque de douceur à cet égard? Le ſifflement perpétuel des Anglois, ou le gazouillement monotone des François, a-t-il quelque choſe de ſi gracieux; ou bien pourroit-on dire pour cela, que ces deux Langues ne ſoient pas belles? A l'égard de la politeſſe des expreſſions, je n'en pourrois donner d'autre preuve, que celle qui ſeroit tirée des exemples, ce qui m'engageroit trop loin: mais je voudrois qu'on daignât m'en croire ſur ma parole, quand j'aſſure qu'un Allemand, homme du monde, & qui ſaura ſa langue, peut s'exprimer en termes auſſi polis & auſſi gracieux, qu'un autre homme, de quelque Nation qu'il ſoit. Enfin, pour ce qui regarde les règles, il n'y a pas fort longtems que les Allemands ont commencé à en établir pour leur langue. Ils ſont peut-être de ſoixante ans en arrière à cet égard; mais on doit les excuſer par les conſidérations que voici. Il n'y a eu jusqu'ici aucune Académie qui ait pu fixer les règles, & donner de l'autorité aux mots Allemands; ce qui ſert infiniment à perfectionner une langue. Lorsqu'une Société particulière s'eſt établie par-ci par-là pour travailler à cette perfection, les Provinces voiſines n'ont pas toujours voulu ſe ſoumettre à ſes déciſions. D'ailleurs, ſi l'on veut comparer par exemple, l'Allemagne & la France, on trouvera que peu de François ſavent plus que leur langue naturelle, & peut-être aſſez imparfaitement le Latin; au-lieu qu'en Allemagne les perſonnes de miſe, & les gens de Lettres, entendent cinq ou ſix langues. La Bulle-d'or en préſcrit quelques-unes aux jeunes Princes de l'Empire, & leur ordonne de s'y appliquer. Je connois des ouvrages écrits en langue Françoiſe par des Auteurs Allemands, dont le ſtile me paroit ſi beau, & ſi pur, que je défie tout François d'en faire autant, je ne dis pas ſeulement en Allemand, mais dans toute autre langue vivante qui lui eſt étrangère (*). Or, ſi les Allemands employoient le tems qu'il en coute pour apprendre & cultiver tant de langues différentes, à perfectionner celle de leur Païs, je

(*) Je crois que M. de Bielfeld étend ici trop loin ſes aſſertions, & qu'il ſeroit difficile d'indiquer un Ouvrage écrit en François par un Allemand, qui réunit les perfections des meilleurs Ouvrages écrits par les Auteurs François du premier ordre. Mais auſſi, je crois qu'il en eſt de même réciproquement de quiconque n'écrit pas dans ſa langue maternelle, & qu'en particulier le plus beau Latin moderne tant en proſe qu'en vers, paroitroit fort ridicule à Virgile & à Ciceron. *Note de l'Editeur.*

je ſuis perſuadé que celle-ci ſurpaſſeroit bientôt toutes les autres. Ce qui contribue enfin le plus à fixer l'uſage des mots, ce ſont les ouvrages des bons & judicieux Auteurs, qui paroiſſent dans une langue; mais les Allemands qui ont écrit pour eclairer toutes les Nations, ſe ſont ſervi du langage univerſel des gens de Lettres, & ont donné ordinairement leurs livres en latin, ce qui a beaucoup reculé la perfection de leur langue; au-lieu qu'en France tout le monde écrit presque en François. Il y a même beaucoup plus de gens qui y compoſent des Ouvrages, qu'il n'y en a qui ſavent le Latin. C'eſt peut-être ce défaut dans la Nation Françoiſe, qui eſt la cauſe de la pureté de ſa langue.

6.) Le ſixième reproche roule ſur la ſtérilité de bons auteurs Allemands, qui aient mérités d'être traduits. S'il s'agiſſoit de défendre dans un Traité particulier la gloire de la Nation Allemande à cet égard, je donnerois ici la liſte d'un millier d'habiles gens, que l'on y connoit dans chaque branche de la Littérature. Mais, malgré les bornes étroites que je préscris à cette digreſſion, qu'on me permette de nommer quelques Savans du premier ordre, que l'Allemagne a fournis. Qui ne connoit dans la Philoſophie, le fameux *Leibnitz*, *Thomaſius*, & *Wolf*; dans la Théologie, *Luther*, *Lampe*, *Reinbeek*; dans le Droit, *Coccejus*, *Strick*, *Böhmer*; dans la Médecine, *Hofman*, *Stahl*, *Eller*; dans l'Hiſtoire, *Puffendorf*, *Bünau*, *Mascow*, *Hübner*; dans la Critique & la littérature, *Fabricius*, *Ludwig*, *Gesner*; dans la Phyſique, *Géricke*, *Lieberkühn*, *Winckler*; dans les Satires & l'Eloquence, *Liscow*, *Königsdorff*, *Gottſcheid*; & dans le nombre prodigieux des Poëtes, *Haller*, *Canitz*, *Hagedorn*, *Neukirch*, *Pietsch*, *Gunther*, *Brocks*, *Richey*, & une infinité d'autres? (*) Les véritablement grands Hommes, les eſprits créateurs ſont rares chez tous les Peuples; il faut des Siècles pour en produire: le médiocre au contraire eſt commun par-tout. Nous avons par exemple, vingt-huit-mille Auteurs qui ont travaillé ſur l'Hiſtoire de France, & dont on peut voir les noms dans la *Bibliothèque Hiſtorique* de LE LONG. Combien peu y en a-t-il dans toute cette foule, qui méritent le nom d'Hiſtoriens? *Mézérai* & le *P. Daniel*, ſont peut-être les ſeuls, qui peuvent prétendre à l'épithète de *bons*: tandis qu'on ne ſauroit refuſer le titre d'*excellens* à un *Mascow*, à un *Bünau*, qui ont écrit en Allemand, & qui mériteroient d'être traduits dans toutes les langues. Si les bons ouvrages des Allemands ne ſont pas traduits, ce n'eſt pas leur faute; c'eſt celle des François qui, ou par préſomption, ou faute de ſavoir, ne s'en donnent pas la peine. Il y a trois-mille Allemands qui entendent le François, contre un ſeul François demeurant en France, qui entende l'Allemand. C'eſt-là la cauſe pourquoi on voit plus de livres François traduits en Allemand, que de livres Allemands traduits en François. Je n'en connois point d'autre.

7.) Enfin voici la dernière imputation qui roule ſur la prétendue déca-

den-

(*) Il y a des Hommes illuſtres dans cette énumération; mais c'eſt un peu de la marchandiſe mêlée. *Note de l'Editeur.*

dence des Arts & des Siences en Allemagne, & ſur le règne du Pédantiſme qu'on y croit établi. Ce que nous venons de dire au ſujet des gens de Lettres de cette Nation, ainſi que de leur mérite & de leur réputation, ſuffiroit peut-être pour détruire ce reproche; car il eſt impoſſible que ces objets ſoient négligés dans un Païs, où il y a de ſi grands hommes dans presque tous les genres. Mais remarquons encore, qu'on compte dans l'Empire 23 Univerſités fameuſes, avec peut-être le double d'Académies & d'Ecoles illuſtres. Tout cela eſt rempli d'Etudians. Comment ſe pourroit-il que, de ſiècle en ſiècle, & les Profeſſeurs, & leurs Ecoliers euſſent manqué à leur devoir, jusqu'au point de laiſſer tomber les Arts & les Sciences dans la barbarie? Il paroit d'ailleurs tous les ans en Allemagne, un nombre prodigieux de Livres nouveaux. A dieu ne plaiſe que je prétende, que tout cela ſoit bon! Bien au contraire, je n'en connois que trop le frivole. Mais, parmi la quantité de nouveaux ouvrages qu'on enfante chez les autres Nations, trouve-t-on beaucoup d'excellentes productions? Enfin il faut être ce me ſemble, au fait d'une choſe, pour en juger: peu d'Etrangers ſe donnent la peine de s'inſtruire de l'état de la Littérature en Allemagne, & ils ſe plaiſent néanmoins à décrier cette Nation ſur de ſimples préjugés. Malgré cela il eſt certain, qu'il y a pluſieurs choſes ſur lesquelles les Allemands ſont encore en arrière. Le Théatre, par exemple, ſi fort épuré en France, ne l'eſt nullement en Allemagne. Les ſeules bonnes pièces Drammatiques, qu'on y trouve, ſont traduites du François. Peut-être y a-t-il encore d'autres choſes de même nature; mais on peut dire que, ſi les François ont l'avantage ſur les Allemands dans les choſes qui partent de l'imagination, & qui ne font qu'amuſer l'eſprit, ces derniers l'ont à leur tour ſur les François dans les choſes réelles & ſolides. Quant au pédantisme, je conviens qu'il règne un peu trop par-ci par-là en Allemagne; mais tout pédantisme n'eſt pas condamnable. L'expérience (comme je l'ai déjà dit dans mon Introduction) m'a fait connoitre, qu'on ne poſſède jamais une ſience, un art, ou un métier à fonds, ſi l'on n'y eſt parvenu par ce même pédantisme. Il y auroit moins de hableurs, & de gens ſuperficiels dans le monde, s'il y avoit plus de Pédans. D'ailleurs, on prend ſouvent pour Pédantisme ce qui ne l'eſt pas. Tel livre paroit ſec & pédantesque, qui ſeroit ridicule, écrit dans un autre gout; car chaque choſe doit porter la phyſionomie de ce qu'elle eſt. Il y a des Nations & des Auteurs qui prennent à tâche de donner des tours galans aux matières qui en ſont le moins ſuſceptibles. La Philoſophie, par exemple, a eu le malheur de tomber en de pareilles mains. On lui a mis des pompons & des ornemens qui la défigurent. C'eſt peindre une Hiſtoire du Martyrologe avec le pinceau du doux *Pater*, & du gracieux *Laneret*, ou bien une Fête champêtre dans le gout de *Rembrand*. On lit avec plaiſir un Roman de Crébillon, mais ſi le même Auteur eut voulu répandre les ornemens, qui y ſont ſémés, dans un ouvrage de Controverſe, la choſe eut été ridicule. De plus, ces ornemens du ſtile ſont toujours unis avec des comparaiſons brillantes,

tes, mais qui ne ſont jamais juſtes dans tous leurs raports; ce qui fait naître dans les matières abſtraites des illuſions continuelles. La Philoſophie doit aller pas-à-pas, avec la plus grande ſimplicité du monde; & s'il eſt poſſible, ſelon la méthode des Mathématiciens que le Célèbre *Wolff*, ce grand Anatomiſte de l'Eſprit humain, a ſi heureuſement employée.

J'eſpère qu'on me pardonnera cette courte digreſſion que je viens de faire, pour diſculper la Nation Allemande des accuſations qu'on forme contre elle. Je ne la crois pas même tout-à-fait hors de ſaiſon, dans un Ouvrage où il s'agit de faire connoître, par la façon de penſer d'un Peuple, tout ce qu'il eſt capable d'entreprendre. Au reſte, l'eſprit & les mœurs ſont en Allemagne, comme dans tous les Païs, fort différens d'une Province à l'autre, & le *Souabe* ne reſſemble pas en tout au *Saxon*: mais en général, on peut dire ſans exagération, que l'Allemagne a produit un très-grand nombre de Grands Hommes de Guerre, d'Etat & de Loi, qui ont illuſtré leur Patrie. Revenons à notre ſujet.

## §. XVII.

Caractère des Allemands.

Le Caractère dominant de la Nation Allemande eſt une forte paſſion pour la Guerre, à laquelle ils ſacrifient tout, juſqu'à leur liberté. Je ne crois pas qu'il y ait de Peuple qui plie auſſi aiſément ſous le joug de la ſubordination & de la Diſcipline militaire, que celui-ci. Un eſprit d'obéiſſance les y porte naturellement; le flegme & l'habitude les y retiennent. Ils ne ſont pas auſſi vifs dans l'attaque que les François, mais en revanche leur ardeur ne ſe ralentit pas ſitôt; & à tout prendre, les Allemands ſont les meilleurs Soldats du monde. La bonne foi de cette Nation eſt généralement reconnue & eſtimée. Mais le même eſprit d'équité qui me porte à entreprendre la défenſe des Allemands, lorſqu'on les décrie, m'engage auſſi à ne pas les exalter au-deſſus des autres Peuples, en leur attribuant des vertus qui ne leur ſont pas particulières. Il y a en Allemagne, comme par-tout ailleurs, un grand nombre de gens de probité, mais auſſi quantité de mauvais Sujets, fort vicieux, & fort adroits à nuire. Voilà ce que j'avois à dire ſur la ſituation locale, les productions, les Manufactures, le Commerce, la Navigation, & les Habitans de l'Allemagne en général. Il me reſte à faire un eſſai pour développer le ſiſtème du Gouvernement de l'Empire; mais j'eſpère qu'on ne s'attendra pas à trouver ici un cours complet de Droit public. Je me bornerai ſimplement à faire connoître les liens les plus eſſentiels qui uniſſent ce vaſte Corps.

## §. XVIII.

Forme du Gouvernement.

Si l'on examine le ſiſtème de l'Allemagne ſelon les principes d'Ariſtote, on ne peut le ranger ſous aucune des *quatre Claſſes*, ou formes de Gouvernement

nement, qu'il indique. Et lorsqu'on veut être bien exact, on ne ſauroit même dire, que ce ſoit un Etat *Mixte*, ou compoſé de ces mêmes formes de Gouvernement. A la vérité le mal n'eſt pas grand; car les conſéquences déſavantageuſes que l'on prétend tirer de ce que le Siſtème de l'Allemagne eſt irrégulier & bizarre, ſont purement frivoles, & ne ſubſiſtent que dans la ſpéculation. Dans le fond, il importe peu qu'une forme de Gouvernement entre dans les règles d'un ſiſtème imaginé par un ſimple particulier, pourvû qu'il ſoit ſolide en lui-même, & fondé ſur les principes de la vraie Politique. Le Gouvernement de l'Angleterre, ſelon moi, le plus parfait de l'Europe, eſt irrégulier. Ariſtote n'a pas lu dans l'avenir, & n'a point prévu, que pluſieurs Princes ſe lieroient l'un à l'autre par des liens étroits, tels que ſont ceux qui uniſſent les Princes d'Allemagne. Pour donner donc une deſcription de cette forme de Gouvernement, je crois en préſenter l'idée la plus exacte en diſant; *Que le Saint-Empire Romain eſt gouverné par un Sénat de Souverains, tous de la Nation Allemande, qui ſont conſtanment aſſemblés pour prendre d'un commun accord les réſolutions néceſſaires au bien de la Patrie, & qui réuniſſent leurs forces pour la défendre. Le Prince qui préſide à ce Sénat, eſt choiſi parmi ſes membres. Il obtient par ſon élection le titre d'*EMPEREUR*, avec la première Dignité de l'Europe; il repréſente la Majeſté de tout le Corps Germanique, & en cette qualité on lui accorde toutes les marques extérieures du plus profond reſpect. Mais il eſt obligé de gouverner ſelon les Loix fondamentales du Païs, & les conditions qui lui ont été préſcrites; auſſi ne ſauroit-t-il rien entreprendre ſans le conſentement de ce même Sénat, dont il n'eſt que le premier Membre.*

Conformement à cette idée qu'il faut bien s'imprimer pour avoir de juſtes notions de la forme du ſusdit Gouvernement; nous allons examiner plus en détail tout le ſiſtème.

## §. XIX.

Dieute de l'Empire.

Le *Sénat* qui préſide aux affaires générales de l'Allemagne, eſt nommé la *Diette de l'Empire*. Autrefois cette Diette n'étoit pas conſtanment aſſemblée. Dans les tems les plus reculés, les Empereurs convoquoient de leur Chef, & de leur propre mouvement, les membres qui la compoſoient. *Charles-Quint* fut le premier qui promit dans ſa Capitulation, de ne convoquer la Diette que du conſentement des Electeurs, & de convenir avec eux du tems & du lieu. Depuis ce tems, les Empereurs ſe ſont toujours engagés dans leurs Capitulations à ſuivre cette loi.

Mais elle paroit peu néceſſaire depuis l'année 1663. que la Diette dure ſans interruption. Elle ſe tient communément à Ratisbonne en Bavière, à moins que des troubles ou des guerres ne la faſſent transférer en lieu de ſûreté, comme il arriva en 1743. après l'élection de l'Empereur *Charles* VII. où elle s'aſſembla à Francfort ſur le Mein.

On ne ſauroit ſe repréſenter plus nettement les Seſſions de cette Diette,

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III
NAPOLI

Digitized by Google

(*) à la Page 233

# T A

# DIETTE GÉNÉRALE.

| Banc des Princes Eccléſiaſtiques. | L'Electeur de Hanover. | L'Electeur de Brandebourg. | L'Electeur de Bav | Princes ers. |
|---|---|---|---|---|
| Les Prelats du Rhin. (14.) | | | | |

Les Villes libres

Banc du

. Naſſau-Siegen.
Naſſau-Dillenburg.
. Naſſau-Dietz.
. . . Aversberg.
pour Oſt-Friſe.
. . Furſtenberg.
Schwartzenberg.
. . Lichtenſtein.
. . . . . Suabe.
. . . Weteravie.
. . . Franconie.
. . . Weſtphalie.

1.) L'Empereur, ou en ſon abſence, le Commiſſaire Principal, eſt a
deux cotés de l'Empereur, mais d'un dégré plus bas. Il y en a 5 a e, & placés aux
contre S. M. I., lorsque l'Empereur eſt préſent, aïant à ſes cotés le M le viſage tourné
cette Maiſon. Il change de ſéance ainſi que dans la direction des Colle les Empereurs de
fit une faute, lorsqu'en ſécularisant cet Evêché, elle ne penſa point à la n de Brandebourg
Franche-Comté à la France, par le Traité de Nimègue. L'Archevêque dée avec toute la
l'Evêque de Bamberg pour la préſéance. 8.) Ces 5 Evêques agiſſent t en diſpute avec
pour le rang. 11.) Depuis la Paix de Weſtphalie, l'Evêque de Lubec pute avec Munſter
à l'Archevêché de Trèves. 14.) Les Prélats de Souabe, & du Rhin e Abbaïe eſt unie
maintiennent leur rang. 16.) Ces 5 Ducs de Saxe agiſſent entre eux re. Les derniers
Rodolphe de la famille des Guelphes *ad dies vitae*, du conſentement des P, au Duc Louïs
en qualité de Duc de Saxe Lauenbourg, & y prit voix, & ſéance; fau admis à la Diette
réglé, que le Duc de Saxe Nauembourg agiroit alternativement avec les e en 1660. il fut
& de Furſtemberg, mais par un accord fait en 1717. à Ratisbonne, le Ducs d'Oſt-Friſe,
ſéance, ſont au nombre de . . . dont nous verrons les noms dans le C qui ont voix, &
Poppenheim eſt Maréchal héréditaire du Saint Empire. 25.) Il eſt élu. le des Comtes de
nomme en ſtile de Barreau Sécondaires. 27.) Barière, ou Grille transv éculiers. On les

te, ni mieux connoitre les membres qui la compoſent, qu'en conſultant la Table ci jointe (*) avec les petites notes que nous avons cru néceſſaires d'y ajouter pour plus d'intelligence. Ceux donc qui veulent acquérir une connoiſſance exacte de l'Etat de l'Allemagne, feront bien de ſe rendre cette Table familière, & d'en conſerver de profondes traces dans la mémoire. Mais, pour donner une idée complette de tout le ſiſtème, il ſera néceſſaire que nous faſſions connoitre plus particulièrement toutes les perſonnes illuſtres qui ſont repréſentées dans le Tableau, & que l'on comprend ſous le nom des Etats du Saint-Empire. Nous y ajouterons les réflexions néceſſaires ſur les prérogatives d'un chacun.

## §. XX.

L'*Empereur* eſt, comme nous venons de le dire, le Chef de la Nation Germanique. Deux ſentimens, peut-être également erronés, partagent les Politiques & les Savans, ſur le rang qu'il tient en Allemagne. Ceux qui ont fait une ſimple lecture des ſtatuts de l'Empire, & ſurtout du Traité de Paix de Weſtphalie, & qui y trouvent les grands mots de *fidélité*, *d'obéiſſance* & de *ſoumiſſion*, que tous les Princes d'Allemagne ſont obligés de promettre à l'Empereur; ceux-là enviſagent ce Prince comme un Monarque Souverain & despotique. Les marques extérieures d'un profond reſpect que les Electeurs lui rendent le jour de ſon ſacre, en exerçant les fonctions de leurs Archi-Offices, paroiſſent confirmer cette opinion. Enfin, pluſieurs Auteurs, partiſans de la Maiſon d'Autriche, ont fait paroitre le même ſentiment, non-ſeulement dans leurs ouvrages, mais auſſi dans les leçons publiques qu'ils ont données. On devroit cependant conſidérer que, dans toutes les cérémonies publiques, l'Empereur repréſente l'Empire en Corps, & que c'eſt à la Majeſté de ce même Empire, & nullement à la ſimple perſonne de l'Empereur, qu'on fait promeſſe de *fidélité*, ou qu'on rend des actes d'hommage. Un ſerment de fidélité pris dans un ſens abſolu, ſeroit contraire aux droits de Souveraineté, que les Princes exercent chez eux dans toute leur étendue, & quadreroit mal avec les Capitulations qui rétréciſſent ſi fort les bornes du pouvoir de l'Empereur. Car, dans ces mêmes Capitulations, les Empereurs s'engagent, *par manière de contract*, à certaines conditions; & les Etats qui les préſcrivent, font aſſez connoitre, qu'ils ne deviennent pas ſes Sujets. D'autres Politiques ont donné dans une extrémité oppoſée, & regardent l'Empereur comme une *figure automate* qui n'a preſque aucun pouvoir, & qu'ils comparent avec le *Doge* de *Veniſe*. L'expérience & les Conſtitutions de l'Empire, ſont contraires à cette opinion. Ceux qui ſe ſont appliqués à l'hiſtoire de l'Allemagne, ſavent combien les Empereurs ont toujours eu de crédit & d'autorité dans l'Empire, ſurtout depuis que la Couronne Impériale eſt reſtée dans la Maiſon d'Autriche; & quoique cette autorité ait été ſouvent pouſſée au-delà de ſes juſtes limites, il eſt toujours certain, que les loix mêmes accordent beaucoup de pouvoir à l'Em-

L'Empereur.

l'Empereur, comme on peut le voir par la *Bulle d'Or*, & par toutes les autres Conſtitutions fondamentales de l'Allemagne, ainſi que dans les plus habiles Auteurs en matière de Droit public. Nous ſommes obligés d'y renvoyer nos Lecteurs, pour ne pas étendre davantage un Article qui eſt déjà trop long ; & nous nous contenterons de remarquer, que le pouvoir & l'autorité de l'Empereur ſont plus grands, à meſure que le Prince qui occupe cette dignité, eſt plus ou moins puiſſant par lui-même, & qu'il a des forces par ſes propres Etats héréditaires. C'eſt de quoi l'Hiſtoire & l'expérience fourniſſent des preuves inconteſtables.

## §. XXI.

Les Electeurs. Les *Electeurs* tirent leur nom du Privilége excluſif, dont ils jouïſſent, de choiſir un Empereur. Ce Droit leur a été confirmé d'une manière inconteſtable par la *Bulle d'Or*, Loi fondamentale, dont nous parlerons plus bas. Il y a actuellement neuf Electeurs ; & il n'eſt pas hors de vraiſemblance, que ce nombre ne ſoit encore augmenté. Voici le rang qu'ils tiennent dans l'Empire, & les Offices qu'ils y exercent.

1.) L'Electeur de Maïence eſt Archi-Chancelier en Allemagne.
2.) L'Electeur de Cologne, Archi-Chancelier en Italie.
3.) L'Electeur de Trèves, Archi-Chancelier en France & dans le Royaume d'Arles. Ces trois Princes ſont Archevêques, & par-conſéquent de l'Ordre Eccléſiaſtique.
4.) Le Roi de Bohême eſt Electeur, & Archi-Echanſon du Saint-Empire.
5.) L'Electeur Palatin eſt Archi-Tréſorier.
6.) L'Electeur de Bavière, Archi-Truchſes, ou Grand Ecuïer-Tranchant.
7.) L'Electeur de Saxe, Archi-Maréchal.
8.) L'Electeur de Brandebourg, Archi-Chambellan.
9.) L'Electeur de Hanovre, n'a proprement point d'Office. On lui a deſtiné celui d'Archi-Porte-Bannière, mais la Maiſon de Würtemberg qui eſt en poſſeſſion de cette charge, s'y oppoſe. Il eſt auſſi en conteſtation avec l'Electeur Palatin pour la dignité d'Archi-Tréſorier.

Il ſeroit ſuperflu d'entrer dans des détails circonſtanciés ſur la manière dont ces Princes font l'Election d'un nouvel Empereur, & ſur les Cérémonies qu'ils obſervent à cette occaſion ; d'autant plus, qu'on en trouve d'amples deſcriptions dans un grand nombre d'ouvrages, publiés en toutes ſortes de langues. Nous nous diſpenſerons auſſi de faire des recherches ſur la première origine du *Septemvirat* des Electeurs, matière qui partage l'opinion des Hiſtoriens, & qui a occaſionné beaucoup de diſputes littéraires. Il importe plus à notre but, de connoître l'état actuel des choſes, que leur origine. Mais il y a une autre queſtion qui nous

nous paroit plus importante, & que nous tâcherons d'éclaircir, parce que les connoiſſances qu'on en peut tirer, ne ſont nullement frivoles. On ſait que les Princes d'Allemagne en général jouïſſent dans leurs Etats du Droit de Souveraineté, & que les plus conſidérables d'entre ces Princes ont, comme nous venons de le dire, le privilège de choiſir un Empereur, dont la Dignité n'eſt nullement héréditaire. Il s'agit donc de ſavoir, *ſi ce Droit eſt légitime*, ou *uſurpé?* Les Partiſans de l'autorité Impériale prétendent, qu'il eſt *uſurpé*, & par-conſéquent *illégitime*. Ils ſoutiennent que, ſans remonter à des tems plus reculés, la dignité Impériale étoit héréditaire dans la famille des Carlovingiens; que les ancêtres des Princes d'Allemagne d'aujourd'hui, n'étoient que des Officiers & des domeſtiques de ces Empereurs; que les noms de *Marggraves*, *Landgraves*, *Pfaltz-Graves*, déſignoient ſimplement les charges qu'ils occupoient; que ces Officiers acquirent de grands biens, & devinrent formidables dans leurs Gouvernemens; qu'enfin, ils ſe ſoulevèrent contre leur légitime ſouverain, ſe rendirent indépendans, & s'arrogèrent le Droit d'élire un Chef commun. D'autres célèbres Auteurs ſont d'une opinion bien différente, & font voir, que dès le tems de *Tacite* (*), les Principaux d'entre le différens Peuples de la Germanie, s'aſſembloient pour choiſir un Chef qui gouvernoit toute la Nation; ils trouvent de plus, dans les Hiſtoriens Allemands du moyen âge, qu'il y avoit dans ce Païs ſept Peuples principaux, dont chacun avoit ſon Chef, ou ſon Duc particulier, qui jouïſſoit d'une entière indépendance; qu'à la vérité *Charlemagne* ſe rendit Maitre de l'Allemagne par la force des Armes, mais que la Dignité Impériale étoit ſi peu héréditaire, que même les Deſcendans de ce Conquérant, laiſſoient toujours l'image de la liberté aux Germains, en ſe faiſant élire Empereurs, ce dont on cite pluſieurs exemples. Mais, ajoutent-ils, ſuppoſé même que l'Empire ait été héréditaire ſous les Carlovingiens, il eſt toujours certain, qu'après l'extinction de cette famille, en la perſonne de Louïs *l'Enfant*, les Princes Allemands rentrèrent dans leur ancienne liberté par le Droit qu'on appelle *Jus poſtliminii*, & l'on voit clairement, qu'ils ſe prévalurent de cet avantage, en plaçant ſur le Trône Impérial de leur pure volonté, Conrad I. & enſuite Henri *l'Oiſeleur*. Enfin, ces Auteurs prouvent, que tous les Empereurs ſuivans ont été élevés à l'Empire par voye d'élection, & que cette coutume a été pratiquée juſqu'à nos jours ſans exemple du contraire. J'avoue que j'adopte volontiers ce dernier ſentiment; & que l'hypothèſe des ſept Peuples anciens, me paroit non-ſeulement prouvée, autant qu'on peut le faire en matière d'Hiſtoire, mais qu'on eſt en droit auſſi d'en déduire d'une manière naturelle & palpable, l'origine de toutes les conſtitutions & les coutumes de l'Empire. Je ne ſuis cependant nullement entêté de cette opinion; & comme je ne cherche que la vérité, je ſerai très-obligé à celui qui me prouvera par l'évidence, que je me trompe. Au reſte, ce n'eſt pas une queſ-

(*) *Tacitus, de moribus Germanorum.* Cap. 11.

queſtion frivole pour les Princes d'Allemagne, de ſavoir, ſi le pouvoir ſouverain dont ils ſont dépoſitaires, eſt acquis légitimément, ou non? Il ſe rencontre ſouvent des cas de litige, où l'on eſt obligé d'avoir recours à la préſomption, lorſqu'il n'y a point de conſtitution poſitive qui détermine la choſe. Or, dans ces cas là, l'alternative dont il s'agit ici, change du tout au tout la thèſe. Car, ſi les Princes ont obtenu la Souveraineté territoriale de la grace des Empereurs, il eſt à préſumer, que ces Empereurs leur ont accordé le *moins* de priviléges qu'ils ont pu. Si, au contraire, les Princes déjà Souverains chez eux, ſe ſont donnés un Chef commun, on doit préſumer qu'ils ſe ſont réſervés pour eux le plus de prérogatives qu'ils ont pu, & qu'ils n'en ont voulu accorder à ce Chef, que le moins qui leur a été poſſible. Quoiqu'il en ſoit, il eſt certain qu'aujourd'hui tous les Electeurs, Princes, Comtes & Villes libres de l'Allemagne, jouïſſent de tous les Droits de la Souveraineté, & n'ont d'autre obligation envers l'Empire, que celle qui réſulte du lien & de la nature de toutes les Sociétés, qui eſt de concourir au bien de la cauſe commune, & de ne rien entreprendre qui puiſſe lui préjudicier.

## §. XXII.

Les Princes de l'Empire.

*Les Princes de l'Empire* ſe rangent en deux Claſſes; ils ſont *Eccléſiaſtiques*, ou *Séculiers*. La première Claſſe comprend les Archevêques, Evêques, Abbés, Prevots, Prélats, & Grands-Maitres des Ordres. Ils ont à leur tête *l'Archevêque de Salzbourg*, qui eſt Primat de l'Allemagne, & Légat-né du St. Siége dans toute la Germanie. Toutes ces Dignités également lucratives & honorables, ſont électives; & les Chapitres ont conſervé une entière liberté dans le choix qu'ils font entre les Poſtulans. Mais, malgré cela, le crédit des Empereurs, ſurtout depuis que la Dignité Impériale a été dans la Maiſon d'Autriche, s'eſt fait ſentir d'une manière bien ſenſible dans ces élections; ce qui a conſidérablement augmenté le nombre des Créatures de cette Maiſon en Allemagne.

Quant aux Princes *Séculiers*, on peut encore diſtinguer entre les Anciens, & ceux qui ſont d'une création nouvelle. Il y a onze anciennes Maiſons Souveraines en Allemagne, ſçavoir. 1.) Les Archi-Ducs d'Autriche; 2.) les Comtes Palatins du Rhin; 3.) les Ducs de Saxe; 4.) les Marggraves de Brandebourg; 5.) les Ducs de Brunswick-Lunebourg; 6.) les Ducs de Würtemberg; 7.) les Ducs de Mecklembourg; 8.) les Landgraves de Heſſe; 9.) les Marggraves de Bade; 10.) les Ducs de Holſtein, & 11.) les Princes d'Anhalt. Les Princes nouvellement élevés à ce rang par les Empereurs, & qui ont obtenu voix & ſéance à la Diette, ſont. 1.) Aremberg; 2.) Hohenzollern; 3.) Eggenberg; 4.) Lobkowitz; 5.) Salm; 6.) Naſſau; 7.) Aversberg; 8.) Oſt-Friſe; 9.) Furſtemberg; 10.) Schwartzenberg; 11.) Oettingen; 12.) Lichtenſtein; 13.) Diedrichſtein; 14.) Piccolomini; & 15.) Portia. Tous les Princes tant Eccléſiaſtiques, que Séculiers, qui ont ſéance au banc des Princes,

ces, & qui ont été introduits dans leur Collége, ainſi qu'ils ſont marqués dans le Tableau général, vôtent chacun en particulier dans les délibérations, & ont ce qu'on appelle en ſtile du Barreau, *votum virile*, ou un ſuffrage *perſonel.*

## §. XXIII.

*Les Comtes du Saint-Empire* jouïſſent également chez eux des Droits attachés à la Souveraineté; mais, comme leurs forces ne répondent point à la grandeur de cette prérogative, ils s'attachent pour l'ordinaire à quelques grandes Maiſons, & ſurtout à celle d'Autriche; au moyen dequoi ils ſe ſoutiennent contre les oppreſſions des autres. C'eſt un ſpectacle aſſez plaiſant de voir ces Comtes, auſſi bien que les petits Princes d'Allemagne, imiter chez eux les plus grands Monarques; avoir toutes les marques extérieures de la Souveraineté; excepté ce qui en fait l'eſſence; & de trouver enſuite ces mêmes Souverains dans les Anti-Chambres, & dans les Armées des Rois, confondus avec les plus ſimples particuliers, & obligés à toute la ſoupleſſe des Courtiſans. Au reſte les Comtes de l'Empire ſont diviſés à la Diette en quatre Bancs différens. Les Comtes du Saint-Empire.

1.) Sur le Banc de la Wétéravie ſont placés XVIII. Comtes.
2.) Le Banc de Suabe comprend XXII. Comtes.
3.) Le Banc de Franconie eſt occupé par XV. Comtes.
4.) Le Banc de Weſtphalie a XVII. Comtes.

Ils ont ce qu'on nomme *Vota curiata*, c'eſt-à-dire, qu'après avoir vôté préalablement entre eux, chaque Banc enſemble n'a qu'un ſuffrage perſonnel aux délibérations géuérales; & ainſi tous les Comtes de l'Empire n'ont que quatre voix à la Diette.

## §. XXIV.

*Les Villes libres de l'Empire* ſont auſſi partagées en deux Bancs, ſçavoir 1.) le Banc du Rhin, qui comprend XVI. Villes, dont *Cologne* ſur le Rhin eſt la première, & 2.) le Banc de Suabe occupé par XXXVII. Villes, à la tête desquelles eſt *Ratisbonne.* Toutes ces Villes ſont autant de Républiques indépendantes chez elles; mais elles diffèrent par raport à la forme de leur Gouvernement, qui eſt *Ariſtocratique*, ou *Démocratique.* Chaque Banc n'a qu'un Suffrage commun; les autres Colléges leur diſputent même la voix déciſive, & ne veulent leur accorder qu'un *votum deliberativum*, quoique la Paix de Weſtphalie ait décidé cette matière de conteſtation en leur faveur. Les Villes libres de l'Empire.

## §. XXV.

La Ligue Anſéatique.

Je ne ſaurois paſſer ici ſous ſilence la *Ligue Anſéatique*, que pluſieurs Villes de l'Allemagne conclurent entre elles au milieu du XIII. Siècle, & par laquelle elles s'engagèrent à une aſſiſtance mutuelle pour la conſervation de leurs priviléges, & pour les progrès de leur commerce. Cette union eut tant de ſuccès, qu'en l'année 1494. on comptoit jusqu'à 72 Villes qui y étoient entrées. Elles ſe partagèrent en quatre Diocèſes, ou quartiers principaux, aïant à leur tête les Villes de Lubeck, de Cologne, de Brunswic, & de Dantzig. Cette Ligue ſe rendit très-formidable, & donna même un grand poids aux affaires des Princes qui firent alliance avec elle. Mais la diverſité des intérêts ſervit à rompre inſenſiblement les liens qui uniſſoient toutes ces Villes; & il n'y a maintenant que *Hambourg*, *Lubeck* & *Brême*, qui, après avoir renouvellé le Traité d'Union en 1641. conſervent encore le titre de *Villes Anſéatiques*. Ce nom dérive, ſelon la plus commune opinion, du mot *Hanſe*, qui ſignifioit en vieux langage Allemand, *Alliance*, & en latin *Fœdus*.

## §. XXVI.

La Nobleſſe immédiate de l'Empire.

*La Nobleſſe immédiate de l'Empire* (appellée en Allemand die freye Reichs-Ritterſchafft;) jouït dans les terres immédiates qu'elle poſſède, des Droits de la Souveraineté, lesquels lui ont été accordés par les Conſtitutions de l'Empire, & confirmés par toutes les Capitulations des Empereurs. Mais, comme ces Nobles tiennent pluſieurs terres en fief des Princes de l'Empire, ils ſont aſſervis à cet égard, à toutes les obligations qui réſultent du lien féodal. Au reſte, ces Nobles de l'Empire ſe diviſent en trois Claſſes, qui ſont celle de *Franconie*, celle de *Suabe*, & celle du *Rhin*. Chaque Claſſe a ſes loix & ſes ordonnances particulières, ſon propre Directeur, ſon Capitaine, ſes Conſeillers, ſon Sindic, ſon Sécrétaire, & autres Officiers. On ignore l'époque préciſe de la réunion des Nobles; mais la plus commune opinion eſt, qu'elle ſe fit l'an 1422., & que l'Empereur *Sigismond* leur accorda, ſurtout à ceux de Suabe, les premiers priviléges. Ce Corps n'a point de voix en chapitre: il s'eſt donné beaucoup de peine pour obtenir à la Diette de l'Empire trois *vota Curiata*, ou ſuffrages communs, ſelon les trois Claſſes ſuſdites; mais les Electeurs & les Princes n'ont jamais voulu y conſentir.

## §. XXVII.

Repréſentans à la diette.

Voilà en peu de mots la deſcription de tous les Souverains qui compoſent le Grand-Sénat de l'Empire d'Allemagne; voyons maintenant ce qui en fait l'eſſence. Tous les Princes & les Etats ne comparoiſſent jamais à la Diette en perſonne, mais ils y envoyent leurs Députés. L'Empereur y a conſtamment deux Miniſtres, dont le premier eſt nommé *Commis-*

*miſſaire Principal*, & l'autre *Second Commiſſaire*. Ce ſont ordinairement des perſonnes d'une grande diſtinction, qui occupent ces charges. Les Electeurs y entretiennent chacun un *Ambaſſadeur*, à qui on rend en cette qualité de grands honneurs. Les Princes, tant Eccléſiaſtiques que Séculiers, y paroiſſent par des *Envoyés* qui prétendent le titre d'*Excellence*, mais qui ne le reçoivent pas des Miniſtres Electoraux, & bien moins de ceux de l'Empereur. Les Comtes & les Villes y envoyent des *Députés*. La Diette générale embraſſe tout le Gouvernement de l'Allemagne; elle maintient les Droits de la Majeſté de l'Empire; elle déclare la Guerre, ou conclut la Paix; elle fait des alliances, elle dicte les Loix, & elle explique celles qui ſont douteuſes; elle prononce en dernier reſſort ſur les affaires litigieuſes, lorsqu'elles ſont de grande importance; elle règle les contributions, les levées des troupes, les Quartiers, la conſtruction des Fortereſſes, & la manière de les entretenir; elle fait les réglemens pour les monnoyes, & elle examine les affaires de Religion. Il n'y a que la Diette qui puiſſe mettre un Prince au Ban de l'Empire; & enfin c'eſt elle qui décide des affaires de Police, de Juſtice, & de tout ce qui peut tendre au bien général de l'Allemagne.

## §. XXVIII.

La Diette ſe partage en trois *Colléges* différens, ſavoir 1.) celui des Electeurs; 2.) celui des Princes, & 3.) celui des Comtes, conjointement avec les Villes libres. Lorsqu'une affaire eſt portée à la Diette, la propoſition s'en fait de la manière ſuivante. L'Ambaſſadeur de Maïence fait aſſembler dans une Sale deſtinée à cet uſage, tous les Clercs de la Chancellerie des Etats de l'Empire. Le Sécrétaire de légation de Maïence, y dicte la propoſition, ou l'affaire dont il s'agit; chacun de ces Clercs couche par écrit ce que l'on dicte, & remet enſuite le mémoire à ſon Miniſtre reſpectif; & voilà ce qu'on appelle en ſtile de Barreau, *porter une affaire, ou un Décret Impérial, à la Dictature*. Le Miniſtre envoye la propoſition à ſa Cour, qui l'inſtruit de ſes intentions à cet égard. Au bout d'un mois, ou de ſix ſemaines, l'Ambaſſadeur de Maïence remet la choſe en délibération; & après avoir interrogé tous les autres Miniſtres, s'ils ſe trouvent munis des inſtructions néceſſaires, les trois Colléges entrent chacun dans leur Appartement. C'eſt là que le Directeur de chaque Collége propoſe de nouveau l'affaire, la remet en délibération, & va aux voix. Les Sécrétaires de Légation ont ſoin de les récueillir. Il y a rarement quelque débat; car le ſang-froid des Allemands fait que chacun dit ſon ſentiment avec douceur, & donne tout uniment ſon ſuffrage. Enfin, lorsque la pluralité des voix a décidé l'affaire, le Collége des Electeurs & celui des Princes, ſe communiquent réciproquement la réſolution qu'ils ont priſe. Si elle n'eſt pas uniforme, on tâche par de mutuelles Députations, de concilier les eſprits, & à force de délibérer, d'ajouter, de diminuer & de changer, on parvient enfin à mettre d'accord les

Procédures de la Diette.

les réſolutions des deux Colléges ſupérieurs. Cela fait, on procède à ce qui s'appelle, en ſtile du Barreau, la *Rélation & la Corrélation;* c'eſt-à-dire, que le troiſième Collége, qui eſt celui des Villes & des Comtes, envoye ſes Députés dans une Sale particulièrement deſtinée à cet uſage, où on leur communique la réſolution priſe par les autres Colléges. Ordinairement ils s'y conforment, d'autant plus, qu'une oppoſition de leur part ne changeroit pas la pluralité, qui a déjà eu lieu par les deux Colléges ſupérieurs. Cependant il eſt certain, que le troiſième Collége a donné ſouvent des avis ſi équitables, ſi motivés, & ſi ſalutaires au bien de la Patrie, que les deux autres ont jugé à propos de s'y conformer, & de changer leurs réſolutions. Après que les trois Colléges ont réuni leurs ſuffrages, on les couche par écrit; & c'eſt ce qu'on nomme *dreſſer une réſolution de l'Empire.* Cette réſolution eſt remiſe au Commiſſaire principal, qui l'envoye à Sa Majeſté Impériale. Lorsque l'Empereur l'a renvoyée avec ſa confirmation, on l'appelle un *Décret de l'Empire;* & quand ces Décrets ont été rédigés par écrit, que tous les Etats les ont ſignés, & qu'ils y ont appoſé leur ſceau, ils obtiennent force de loi. Ceux que l'on publioit anciennement lorsqu'une Diette ſe ſéparoit, furent nommés en Allemand Reichs Abſchiede; terme que l'on ne ſauroit mieux rendre en françois, que par *Acte de congé* de la Diette du Saint-Empire. Mais, depuis l'année 1654. on n'a point fait d'ordonnance de cette dernière eſpèce.

## §. XXIX.

Autres Aſſemblées des Etats de l'Empire.

Outre l'aſſemblée générale de la Diette, il y avoit encore autrefois cinq Aſſemblées particulières, dans leſquelles les différens Etats de l'Empire délibéroient ſur les matières, ou les objets qui ſont de leur reſſort. Nous croyons devoir les faire connoitre ici; car, quoique ces Aſſemblées n'aient pas été convoquées depuis longtems, le Droit de le faire n'eſt pas éteint pour cela. Il y a donc;

Les Electeurs.

1.) L'*Aſſemblée des Electeurs*, à laquelle l'Empereur a droit d'aſſiſter, à moins qu'on n'y traite de certaines prérogatives des Electeurs, ou bien qu'on n'y diſcute quelques démêlés qu'ils peuvent avoir avec S. M. I. Le Droit *d'élire un Empereur* eſt un des plus beaux privilèges des Electeurs; mais celui de dreſſer la Capitulation Impériale, & de préſcrire à l'Empereur les conditions ſous leſquelles on lui remet le Sceptre de l'Empire, n'eſt pas moins important. Auſſi les autres Princes de l'Allemagne ont-ils fait toutes ſortes de tentatives pour y participer: mais, comme les Electeurs ont par devers eux la dernière raiſon, qui eſt *le pouvoir & la force*, toutes les rémontrances des Princes ont été infructueuſes. Le Collége Electoral eſt ſi puiſſant, que les autres devroient ſe contenter de conſerver les prérogatives dont ils ſont en poſſeſſion, ſans chercher à obtenir de nouveaux avantages. Au reſte, ce Collége des Electeurs règle toutes les affaires qui peuvent avoir du raport au bien général de la Patrie, comme les alliances avec les Etrangers, les diviſions dans l'Empire &c. On peut voir des

des particularités ſur ce ſujet dans le Tit. XII. de la *Bulle d'Or*, dans l'Art. VII. de la Capitulation de *Ferdinand* III. dans l'article VII. §. *Gaudeant* de la Paix de Weſtphalie. Autrefois les Electeurs s'aſſembloient de tems en tems dans une des Villes de l'Empire qui leur paroiſſoit la plus convenable; mais, depuis l'an 1663., que la Diette eſt permanente, & que les Ambaſſadeurs réſident conſtanment à Ratisbonne, l'Aſſemblée ſe tient dans cette Ville; & l'Electeur de Maïence qui en eſt le Directeur, propoſe les affaires, & dreſſe les réſolutions à la pluralité des voix.

Princes d'Empire.

2.) *La Congrégation des Princes* de l'Empire eſt univerſelle, ou particulière. On la nomme *univerſelle*, lorsque tous les Princes, tant Eccléſiaſtiques que Séculiers, Catholiques & Proteſtans, s'aſſemblent pour délibérer, ſoit ſur des affaires générales de l'Allemagne, ſoit ſur certaines prérogatives du Collége des Princes en particulier. C'eſt l'Archi-Duc d'Autriche & l'Archevêque de Salzbourg, qui font la convocation en qualité de Directeurs, qui indiquent le lieu ou le tems; mais ils ſont obligés d'employer le ſtile de la ſupplication, bien-loin d'oſer prendre le ton impératif. La *Congrégation particulière* eſt, lorsque quelques Princes s'aſſemblent à tel endroit qui leur paroit le plus propre pour prendre des meſures ſur certains objets particuliers. On en a vu tenir dans le XVII. Siècle pour la Ligue de Smalcalde, & en l'année 1700. à Goslar, à l'occaſion de l'érection de la neuvième Dignité Electorale.

Comtes d'Empire.

3.) Les *Prélats* auſſi bien que les *Comtes de l'Empire*, tiennent auſſi quelquefois des Aſſemblées en vertu du Droit que leur donne la qualité d'Etats immédiats du Saint-Empire. Chaque Banc y élit ſon Directeur, & on y traite des affaires qui ont du raport aux intérêts particuliers du Collége des Comtes, ou des repréſentations que l'on croit devoir faire à la Diette.

Villes libres.

4.) Les *Villes libres* jouïſſent également du Droit des Aſſemblés par Députés, pour délibérer ſur leurs intérêts particuliers, & ſur le bien de la Patrie en général. On trouve dans l'Hiſtoire, que, dès l'année 1256. les Villes tinrent une pareille Congrégation à Maïence. En 1523. on convint que Strasbourg, Nuremberg, Ulm & Francfort; ſeroient deſtinées à l'avenir, pour ces Conférences. Ces Villes ont auſſi obtenu le Droit de convocation, & celui de faire par leurs Députés l'office de Directeurs à cette Diette: mais, depuis que Strasbourg appartient à la France, cette Ville a perdu ſes prérogatives.

Nobleſſe.

5.) *La Nobleſſe* (ou l'Ordre Equeſtre de l'Allemagne) étant comptée à certains égards au nombre des Etats de l'Empire, elle a auſſi le Droit de tenir ſes Diettes particulières. On ſait déjà que ce Corps des Nobles ſe partage en trois Claſſes, qui ſont celle de Suabe, celle de Franconie, & celle du Rhin. En 1577. les trois Claſſes convinrent entre elles, à Mergentheim, que pour le bien de leurs intérêts communs, elles s'aſſembleroient dorénavant tous les ans, & que chaque Claſſe auroit alternativement la Direction. Les Villes que l'on indiqua pour cet effet, furent Nordlingen, Mergentheim, & Spire. Mais toutes ces réſolutions peuvent être

changées ſelon les conjonctures des tems, & les intérêts du Corps de la Nobleſſe. Au reſte, la Diette générale de l'Empire, qui eſt permanente à Ratisbonne, ſuspend toutes ces aſſemblées particulières, à cauſe de la commodité qu'on trouve d'y traiter des affaires; le Droit cependant, comme nous l'avons déjà dit, n'en ſubſiſte pas moins, & nous voyons même de tems à autre, quelques exemples de l'exercice de ce Droit.

## §. XXX.

Cercles de l'Empire.

Mais il eſt important de connoitre encore le Saint-Empire ſous un autre point de vue; ſavoir, ſelon ſa diviſion en *dix Cercles*. Dans les tems reculés, tous les Princes & les Etats de l'Empire, ainſi que ceux de la Nobleſſe immédiate, jouïſſoient d'un Droit fort ſingulier, & fort contraire à la ſaine Politique, qui étoit celui de ſe faire la guerre entre eux. On l'appelloit en Allemand Das Taûſt Recht/ *jus Belli privati*. En vertu de ce privilége le moindre petit Gentilhomme qui prenoit quérelle avec ſon voiſin, lui déclaroit la guerre, l'avertiſſoit quelques jours d'avance, lui tomboit ſur le corps, armoit ſes domeſtiques & ſes Vaſſaux, appelloit quelque autre à ſon ſecours, & ſe battoit contre ſon Adverſaire jusqu'à ce qu'il fût ou vainqueur, ou vaincu. Ce droit pour le dire en paſſant, prouve bien à quel point les Princes d'Allemagne ont toujours exercé la Souveraineté dans leurs Etats: mais auſſi il eſt aiſé de voir, que ce même Droit ne pouvoit manquer de devenir la ſource perpétuelle de mille & mille désordres, qu'il affoibliſſoit la Puiſſance réelle de l'Allemagne, & que les Ennemis du dehors trouvoient toujours des moyens tout prêts pour y ſémer la discorde, & pour mettre intérieurement la combuſtion dans l'Empire, au moment qu'ils voudroient l'attaquer.

Les Empereurs *Wenceſlas*, *Sigismond*, *Albert II.* & d'autres, publiérent toutes ſortes de réglemens pour abolir ce pernicieux uſage; mais leurs efforts furent inutiles. Il n'y eut que *Maximilien I.* qui ſurmonta toutes les difficultés, & qui fit publier du conſentement de l'Empire, à la Diette de Worms, en l'année 1495. une Sanction-Pragmatique qu'on appelle la *Paix publique*, ou *la Paix perpétuelle*. Pour donner de l'efficace à cette loi, il fonda la Chambre Impériale de Wetzlar, à laquelle on attribua l'autorité de juger tous les différends des Membres de l'Empire ſans exception Mais, comme il falloit faire reſpecter les Décrets de ce Tribunal, *Maximilien* partagea toute l'Allemagne en ſix Cercles, & commit aux Directeurs & aux Principaux Etats de chaque Cercle, l'exécution des ſentences qui ſeroient rendues par la Chambre Impériale. Quelques années après, en 1512. à la Diette de Cologne, on ajouta encore le Cercle d'Autriche, celui de Bourgogne, celui du Bas-Rhin, & celui de la Haute-Saxe, aux ſix autres; & c'eſt ainſi que les dix Cercles prirent leur Origine.

Vraiſemblablement les Empereurs, & ſurtout *Maximilien* d'Autriche, n'avoient pas en vue le ſeul bien de l'Allemagne, mais auſſi leurs intérêts par-

particuliers, lorsqu'ils firent l'arrangement dont nous venons de parler. *Maximilien* prévoyoit bien que c'étoit brider la Souveraineté des Etats de l'Empire, que de la soumettre à un Tribunal dont lui-même devenoit l'ame & le Chef; mais, quelque subtile qu'ait pu être la Politique de la Maison d'Autriche dans cette démarche importante, les effets en ont été très-avantageux pour l'Allemagne; & on n'en doit pas même craindre des suites fâcheuses, lorsque le Trône Impérial est occupé par un Prince qui n'est pas trop formidable par ses propres forces.

Les dix Cercles sont donc; 1.) celui d'Autriche; 2.) celui de Bourgogne; 3.) celui du Bas-Rhin, dit aussi Cercle Electoral; 4.) celui de la Haute-Saxe; 5.) celui de Suabe; 6.) celui de Franconie; 7.) celui de Bavière; 8.) celui du Haut-Rhin; 9.) celui de Westphalie, & 10.) celui de la Basse-Saxe. Chaque Cercle a un, ou deux Directeurs, un Chef ou Colonel de ses Troupes, & quelques Officiers subalternes. On peut comparer à certains égards les dix Cercles d'Allemagne, aux douze grands Gouvernemens de France; avec cette différence que, dans les premiers, les charges sont occupées par des Princes Souverains en vertu du Droit de leur Naissance, & de leurs Etats qui s'y trouvent situés; au-lieu que, dans les Gouvernemens de France, le Roi donne les emplois à de simples Particuliers selon son bon-plaisir. Dans le Cercle d'Autriche, c'est l'Archi-Duc de ce nom qui fait l'office de Directeur. Le Cercle de Bourgogne étant presque entièrement tombé au pouvoir de la France, & la Maison d'Autriche aïant détaché du lien de l'Empire les Etats qu'elle y conserve, il est naturel que les Offices du Cercle y cessent d'eux-mêmes. Dans le Cercle de Bavière, c'est l'Electeur du même nom qui dirige avec l'Archevêque de Salzbourg. L'Evêque de Bamberg, & les deux Marggraves de Brandebourg, Bareith & Anspach, alternativement ont la direction dans le Cercle de Franconie. Dans celui de Suabe, c'est l'Evêque de Constance & le Duc de Wirtemberg qui dirigent. Les limites du Cercle du Haut-Rhin ont été fort rétrécies: l'Evêque de Worms & le Comte Palatin de Simmern, y font la charge de Directeurs. L'Electeur de Maïence dirige seul le Cercle du Bas-Rhin. Dans celui de Westphalie, le Directoir est partagé entre l'Evêque de Munster d'un coté, & l'Electeur de Brandebourg de concert avec la Maison Palatine de Neubourg, de l'autre. L'Electeur de Saxe est seul Directeur du Cercle de la Haute-Saxe. Dans le Cercle de la Basse-Saxe, l'Electeur de Brandebourg en qualité d'Archevêque de Magdebourg, est le premier Directeur, & l'Electeur de Hanovre exerce le Co-Directoire comme Archevêque de Brême.

Le Droit de convoquer les Etats du Cercle, est étroitement uni avec celui de la Direction dans les Assemblées; mais avec cette différence, que tous les Princes Directeurs ont le Droit de convocation, au-lieu que tous ceux qui ont le droit de convocation, ne sont pas nécessairement Directeurs. Les Princes qui ont le droit de convoquer, sont chargés du soin de fixer le lieu & le tems pour l'Assemblée du Cercle, d'en avertir les autres Etats par des lettres circulaires, de leur communiquer les points de

délibération, de mettre en exécution ce qui a été réſolu, de maintenir les loix & les Décrets de l'Empire, & d'exécuter les ſentences des Tribunaux ſupérieurs. Les *Colonels du Cercle* leur prêtent main-forte à cet effet, & commandent les Troupes. L'exécution d'une ſentence peut auſſi être commiſe à un autre Prince, ou Etat du Cercle; mais c'eſt une affaire bien ſcabreuſe pour celui qui en eſt chargé. Rien n'eſt plus aiſé que de faire obéïr les petits, mais les Grands ſe cabrent à l'ordinaire; & quel eſt le Prince de l'Empire qui en pareil cas puiſſe mettre à la raiſon, par exemple, un Archi-Duc d'Autriche, un Electeur de Brandebourg, ou un Electeur de Hanovre? La voye de la Négociation eſt alors plus efficace que celle de la force, & on tâche de faire comprendre à ces Princes, qu'ils doivent beaucoup de leur grandeur & de l'état formdable dans lequel ils ſe trouvent, au maintien du ſiſtème de l'Empire & de ſes loix; & que ce ſeroit bouleverſer l'un & l'autre que de ne pas ſe ſoumettre aux ſentences rendues. Au reſte les Directeurs ont auſſi des Ajoints (*Zugeordente*) qui les aſſiſtent de leurs Conſeils; & outre cela encore, des Sécrétaires du Cercle, des Tréſoriers, Caiſſiers, Clercs, Copiſtes, & des Bédaux. Les Provinces de l'Allemagne les plus voiſines de la France, ſont dites *Vorliegende Craiſe*, ou les *Cercles expoſés*; & comme en effet elles ont beaucoup ſouffert depuis6quelques ſiècles par les invaſions de la France, & par les Guerres funeſtes entre la Maiſon d'Autriche & de Bourbon, la moitié des Cercles de l'Empire ſe ſont réunis entre eux par une alliance encore plus étroite; & on les appelle les *Cercles aſſociés*. Mais la lenteur qui règne dans leurs délibérations, & le manque de vigueur, lorsqu'il s'agit d'exécuter, ſont cauſe qu'ils n'ont jamais pu s'oppoſer avec aſſez d'efficace à ces torrens de Guerre, qui ont paſſé par leur territoire, & qui y ont fait de funeſtes ravages. Au reſte, chaque Cercle tient ſes Aſſemblées particulières, lorsque le beſoin l'exige. Il y a des Villes deſtinées à cet uſage; le Directeur fait la convocation, les Etats y envoyent leurs Députés, & l'Empereur a le droit d'y comparoitre par un Commiſſaire délégué.

## §. XXXI.

La Chambre Impériale.

Nous avons dit plus haut, que pour décider les différends qui peuvent ſurvenir entre les Princes & les Etats de l'Allemagne, comme auſſi pour juger les procès des particuliers, l'Empereur *Maximilien I.* a fondé la Chambre Impériale, à laquelle on a ajouté dans la ſuite le *Conſeil Aulique*. Il importe de connoitre un peu plus particulièrement ces deux ſuprêmes Tribunaux de l'Empire.

La Chambre Impériale, établie en 1495. tient ſes Aſſiſes à *Wetzlar* dans la Wétéravie depuis l'an 1690. Elle y fut transférée à cauſe de la Guerre, comme en lieu de ſûreté, & elle eſt compoſée de la manière ſuivante.

1.) Le

1.) Le Juge de la Chambre, qui eſt Prince, ou Comte.
2.) Quatre Préſidens, deux Catholiques, & deux Proteſtans.
3.) Cinquante Aſſeſſeurs, ſavoir 26 Catholiques & 24 Proteſtans. La moitié de ce nombre eſt priſe dans l'Ordre des Nobles, & l'autre moitié parmi les Gens de loi. C'eſt ce qui fait naître la diſtinction entre ceux qui ſont aſſis au *Banc des Nobles*, & ceux qui occupent le *Banc des Lettrés*. Tel étoit l'arrangement qui fut fait par la Paix de Weſtphalie; mais, comme l'entretien de tant de perſonnes eût couté au-delà de 60 mille écus par an, & que les revenus ne ſe trouvèrent pas ſuffiſants pour cette dépenſe, le nombre des Aſſeſſeurs a été conſidérablement diminué; il en reſte néanmoins toujours aſſez pour faire les affaires. Chacun des membres de l'Empire eſt taxé ſelon ſon état & ſes facultés à payer pour l'entretien de ce Tribunal, un certain contingent; & c'eſt ce qu'on nomme en Allemand Cammer-Ziefer. Au reſte, la Chambre Impériale repréſente la Majeſté de l'Empereur, des Electeurs, des Princes & des Etats de l'Empire en Corps. Elle a une juriſdiction commune avec le Conſeil Aulique, & juge les mêmes cas. Les parties litigantes ont le choix de s'adreſſer auquel des deux Tribunaux il leur plait, pour faire juger leurs cauſes. Cependant, comme le Conſeil Aulique dépend plus immédiatement de l'Empereur (ainſi que nous l'allons voir tout-à-l'heure,) il eſt de la Politique des Electeurs de ſoutenir par tous les moyens poſſibles l'autorité & l'activité de la Chambre de Wetzlar. Les Conſtitutions fondamentales de l'Empire, les Loix reçues, & la Théorie générale du Droit Civil, telle qu'elle eſt uſitée en Allemagne, ſervent de règle à ce Tribunal pour décider les affaires, & dreſſer les ſentences. Mais elle ſuit encore outre cela, des Ordonnances particulières pour la forme & la manière de conduire les procès, & de prononcer; c'eſt ce qu'on appelle *le Réglement de la Chambre Impériale*. Toutes ces ordonnances ont été recueillies dans un Volume qui a paru à Francfort en 1742. ſous le titre de *Corpus Juris Cameralis*. Enfin la Diette de l'Empire envoye de tems en tems une Députation pour viſiter ce Tribunal, & pour examiner ſi la juſtice y eſt duement adminiſtrée.

## §. XXXII.

Le *Conſeil-Aulique*, ſecond Tribunal ſuprême, dépend uniquement de l'Empereur, en qualité de premier Juge de la Germanie. Ce Conſeil ſiége dans la Ville où l'Empereur fait ſa réſidence ordinaire; & il juge de tous les cas litigieux qui ſurviennent dans l'Empire, à l'exception de quelques-uns qui ſont expreſſément marqués dans les Conſtitutions. Lorſque l'Empereur fait quelque voyage éloigné, ou de longue haleine, le Conſeil-Aulique ſuit S. M. I., & à la mort de ce Monarque, on met le Scellé ſur la Chancellerie; au-lieu que la Chambre de Wetzlar demeure en activité pendant que le Trône de l'Empire ſe trouve vacant, & elle eſt régie alors par les deux Vicaires. L'Empereur nomme auſſi à tous les emplois Le Conſeil-Aulique.

plois de ce Tribunal, & il paye ceux qui y ont des charges; c'eſt pourquoi tous les Officiers prêtent ſerment à l'Empereur ſeul, & non à l'Empire. Ces Officiers ſont;

1.) Le Préſident, qui eſt auſſi pour l'ordinaire un Prince, ou un Comte, & qui repréſente la Perſonne ſacrée de S. M. I.
2.) Le Vice-Chancelier de l'Empire.
3.) Le Vice-Préſident du Conſeil-Aulique.
4.) Huit Conſeillers-Auliques, ou Aſſeſſeurs nobles.
5.) Dix Conſeillers ou Aſſeſſeurs Lettrés.

Dans le nombre de ces Conſeillers-Auliques il y a ſix Proteſtans, & parmi ceux-ci un de la Religion Réformée.

Au reſte, nous ne faiſons point mention ici des Officiers Subalternes qui ſont employés à ce Tribunal, comme Fiscal, Avocat du Fisc, Tréſorier, Caiſſier, Avocats ordinaires, Procureurs, Protonotaires, Sécrétaires, Régiſtrateurs, Copiſtes, Bédaux, & autres que l'Archevêque de Maïence, en qualité de Chancelier de l'Empire, a droit de placer non-ſeulement au Conſeil-Aulique, mais auſſi à la Chambre de Wetzlar. Le même Electeur de Maïence fait auſſi de tems à autre ce qu'on appelle la *Viſitation* du Conſeil-Aulique; c'eſt-à-dire, qu'il recherche ſi la Juſtice y eſt bien rendue. Ce Tribunal a ſes Réglemens particuliers pour inſtruire les procès, & les conduire juſqu'à la déciſion. Mais il ſuit les mêmes principes de Juriſprudence que la Chambre Impériale dans les affaires litigieuſes. Le dernier des réglemens du Conſeil-Aulique a été émané de l'Empereur *Ferdinand III.* & il eſt de 1654. Nous avons déjà dit que les deux Tribunaux ſupérieurs ont Juriſdiction commune, mais les Empereurs tâchent ſans ceſſe d'étendre les bornes de l'autorité du Conſeil-Aulique, en reſſerrant le pouvoir de la Chambre. La raiſon n'en eſt pas difficile à concevoir.

## §. XXXIII.

Loix de l'Empire.

Après avoir appris à connoitre la forme du Gouvernement en Allemagne, les perſonnes qui compoſent le Sénat dans lequel réſide la ſouveraine puiſſance, & les Tribunaux qui ont droit de juger les affaires particulières, il eſt tems d'examiner quelles ſont les *Loix fondamentales* qui ſervent de baſe à tout le ſiſtême du Saint-Empire Romain. Les Loix de l'Empire ſont, ou *écrites*, ou *coutumières*. A l'égard de celles qui ſont écrites, on peut dire avec les plus habiles Juriſconſultes, que ce ſont *des conventions faites entre l'Empereur & les Etats de l'Empire, par leſquelles on régla la forme & le ſiſtême de la République, ſoit en entier, ſoit en partie.* Cette définition générale eſt d'autant plus eſſentielle, qu'elle détruit l'erreur de ceux qui pourroient regarder l'Empereur comme le Souverain Légiſlateur de l'Allemagne, & qu'au contraire elle fait voir,

voir, que les membres de l'Empire concourent très-efficacément, lorsqu'il s'agit de dicter quelque nouvelle loi. Il eſt bon même de remarquer, que ce qu'on appelle dans la Jurisprudence *l'interprétation authentique des Loix*, n'appartient qu'à l'Empereur & aux Etats de l'Empire conjointement.

Bulle-d'Or.

La première de ces Loix fondamentales eſt appellée la *Bulle-d'Or*. Elle tire cette dénomination du grand Sceau d'Or, aux armes Impériales, qui y eſt attaché. Cette Loi fut publiée en 1356. ſous le règne de l'Empereur *Charles IV.* à la Diette de Nuremberg, & à celle de Metz. Elle contient pluſieurs réglemens ſur la manière d'élire un Empereur & de le couronner; elle fixe la Dignité, & les Droits des Electeurs; elle règle la Cour de l'Empereur; elle établit les Officiers du Palais, & détermine leurs fonctions. L'Exemplaire authentique de cette Loi, écrit en langue Latine & en Caractère Gothique, eſt conſervé comme un monument très-précieux dans la Ville de Francfort ſur le Mein, où ſe fait ordinairement l'élection de l'Empereur. Toutes les cérémonies qui ont été réglées par la *Bulle-d'Or*, parmi leſquelles il y en a d'aſſez bizarres, s'obſervent encore aujourd'hui fort exactement, quoiqu'il y ait près de quatre Siècles que cette Loi a été donnée. Il y a cependant quelques articles que le changement des tems, & des mœurs a aboli, comme ceux qui préſcrivent le Convoi que les Princes doivent fournir aux Electeurs, ou à leurs Ambaſſadeurs, lorſqu'ils ſe rendent à la Diette d'élection d'un nouvel Empereur; ou ceux qui ont pour objet les Guerres particulières entre les Etats de l'Empire, & divers autres.

Paix publique.

Nous avons déjà raporté plus haut, que l'Empereur *Maximilien I.* aïant voulu détruire l'uſage de ces Guerres particulières qui déſoloient l'Allemagne, fit publier du conſentement des Etats de l'Empire, l'an 1495. à la Diette de Worms, une *Sanction-Pragmatique*, qui a été nommée, la Paix publique, ou perpétuelle. Cette ſeconde conſtitution fondamentale de l'Empire a été reconnue pour telle; & elle contient principalement les articles ſuivans.

1.) Nul ne déclarera la guerre à autrui, ne l'attaquera, ne le pillera, ne le fera priſonnier, ni ne le déboutera de ſes juſtes poſſeſſions; mais tout membre de l'Empire ſe ſoumettra aux déciſions de la Juſtice.

2.) Chacun accordera un paſſage libre par ſon territoire aux Sujets des autres, & n'excercera aucune violence contre eux.

3.) Perſonne ne ſéduira les Sujets d'autrui, ne les ſoulevera contre leur Seigneur, ni ne protégera ceux qui ſe ſont enfuis pour crime.

4.) Les Etats ſe ſaiſiront des Vagabonds & des gens ſans aveu, qui rodent par le Païs.

5.) Perſonne n'aſſiſtera les Infracteurs de la Paix publique, mais au contraire chacun ſera tenu de prêter main-forte, pour faire exécuter contre eux les ſentences prononcées.

6.) Les

6.) Les Violateurs de la Paix publique ſeront condamnés au Ban de l'Empire, ou bien à une amende de deux mille Marcs d'Or.

Paix de Weſtphalie.

Le Traité de la Paix de Weſtphalie doit être enviſagé comme une Loi fondamentale de l'Empire, non-ſeulement parce qu'elle a été reconnue pour telle, mais auſſi parce qu'en effet cette Paix a changé la face entière de l'Allemagne, & lui a donné la forme où nous la voyons aujourd'hui. Car, toutes les Provinces de l'Empire aïant été déſolées par la Guerre de trente ans, on parvint enfin à terminer les démelés des Puiſſances belligérantes dans deux Congrès différens, dont l'un fut tenu à Munſter, & l'autre à Osnabruck, & qui produiſirent cette double Paix de Weſtphalie, ſi fameuſe dans l'Hiſtoire, & dont les Traités ſont enviſagés comme les fondemens de la félicité Germanique. Les parties contractantes ſont d'abord, pour ce qui regarde la pacification intérieure de l'Allemagne, d'un coté l'Empereur & les Etats Catholiques de l'Empire, & de l'autre, la Suède & les Etats Proteſtans. En ſecond lieu, la Couronne de France & ſes Alliés y règlent les conditions de leur accommodement avec l'Empereur & l'Empire. La Paix avec la Suède fut conclue le 6. Aout 1648., & avec la France le 14. Octobre de la même année. On dreſſa deux Inſtrumens différens, l'un à Munſter, & l'autre à Osnabruck. Ces deux pièces remarquables ſe trouvent dans tous les Recueils des Traités. La nature & les bornes de cet ouvrage ne nous permettent pas de donner ici un extrait de tous les articles qu'elle contient: mais, comme la Paix de Weſtphalie a été toujours priſe pour baſe des autres Traités qui ſe ſont faits entre les plus grands Princes de l'Europe, & que d'ailleurs elle détermine d'une manière fort claire & fort préciſe, les Droits & les prérogatives de chaque Etat de l'Allemagne en particulier, nous conſeillons à tous ceux qui veulent devenir habiles dans la Politique, de ſe rendre ces deux Traités extrémement familiers (*).

## §. XXXIV.

Capitulations Impériales.

*Les Capitulations Impériales* doivent encore être regardées comme autant de Loix fondamentales de l'Empire. Dès le tems des Empereurs Carlovingiens, les Chefs des Peuples de l'Allemagne firent promettre à ces Princes, quand ils prenoient les rènes du Gouvernement, qu'ils auroient ſoin de maintenir les Droits des Peuples & de l'Egliſe; mais ces engagemens étoient vagues, & rarement écrits. Il n'y eut que lors de l'Élection

(*) Mr. le Profeſſeur *Böhm*, célèbre par d'autres Ouvrages hiſtoriques & politiques, a donné les Actes ou pièces authentiques de cette Paix, avec les éclairciſſemens néceſſaires, en Latin, en deux Volumes *in Quarto*. Il ſeroit à ſouhaiter que quelqu'un prît occaſion de-là de compoſer une nouvelle Hiſtoire de cette Paix, qui fût préférable à celle du *P. Bougeant* d'ailleurs très-eſtimée & digne de l'être. *Note de l'Editeur.*

tion de l'Empereur *Charles-Quint*, qu'on penſa à traiter cette affaire plus ſérieuſement, & qu'on rédigea par écrit les conditions auxquelles la Couronne Impériale fut déférée à ce Prince. L'Inſtrument dreſſé à ce ſujet étoit partagé en divers Chapitres, qu'on appelloit alors en mauvais Latin *Capitula*; & c'eſt ce qui a donné lieu à la dénomination plus barbare encore de *Capitulatio*. Depuis ce tems, les Electeurs ſeuls ont obtenu le droit de dreſſer, dans les Conférences qu'ils tiennent avant l'Election d'un Empereur, une Capitulation convenable aux beſoins & à l'état actuel de l'Allemagne, ainſi que de la faire accepter & ratifier ſolemnellement par ce nouveau Chef de l'Empire. Les autres Princes & Etats de l'Allemagne qui envient aux Electeurs la prérogative de conclure ſeuls un acte auſſi important, aïant tenté inutilement toutes ſortes de moyens pour y concourir, ont propoſé à la fin, de faire une *Capitulation perpétuelle* qui pût ſervir à toutes les Elections futures d'un nouvel Empereur. Cette propoſition n'a pas laiſſé que de trouver ſes approbateurs & ſes partiſans; mais, comme dans cette affaire, les Electeurs ſont juſqu'à préſent en poſſeſſion, & du Droit, & de la force, il eſt à croire qu'ils ſe conſerveront ce Privilège excluſif. D'ailleurs, la vieilleſſe des choſes humaines empêche de prévoir toutes les révolutions qui peuvent arriver à un Empire; & par-conſéquent il eſt plus expédiant pour l'Allemagne, de laiſſer les mains libres aux Electeurs, afin qu'ils puiſſent retrancher ou ajouter certaines conditions qui paroiſſent, ou ſuperflues, ou néceſſaires au bien de la Patrie. Par tout ce que nous venons de dire, il paroit qu'en général *la* CAPITULATION *eſt un accord que les Electeurs font avec un Empereur élu, par laquelle ce nouveau Chef s'oblige par ſerment à ne gouverner l'Empire que ſelon les règles & les maximes qui y ſont préſcrites.* Cette définition eſt d'autant plus eſſentielle, qu'elle ſert à caractériſer la forme du Gouvernement de l'Allemagne, & à déterminer au juſte les bornes de l'autorité Impériale. Car il eſt bien à remarquer que le Texte, ou la Lettre de cette convention, dit poſitivement, & en termes formels, que l'Empereur s'engage, *par manière de Pacte ou de Contract*, à obſerver ce qui eſt ſtipulé après, & que chaque article commence presque toujours par ces mots: *Nous devons auſſi & nous voulons* agir de telle ou telle manière dans tel, ou tel cas &c. Ceux qui voudront s'inſtruire plus à fond de cette matière, peuvent lire avec fruit la belle traduction françoiſe que M. le Baron *de Spohn* a donnée de la Capitulation de l'Empereur *Charles VII.* avec des notes très-judicieuſes & très-inſtructives.

## §. XXXV.

*Les Décrets de la Diette de l'Empire*, ſont auſſi comptés au nombre des Loix fondamentales. Le nom Allemand (*), qu'on leur donne, ſignifie proprement *Acte de Congé de la Diette*; ce qui dérive encore des tems, où Décrets de la Diette.

(*) Reichs Abſchied.

où cette Aſſemblée n'étoit pas permanente. Car on convoquoit alors une Diette quand le beſoin l'exigeoit; on y faiſoit les Loix; & après qu'on les avoit publiées, l'Aſſemblée étoit congédiée, & les Etats ſe ſéparoient. Aujourd'hui l'uſage a changé, car depuis l'année 1654. que la Diette ſubſiſte conſtanment, l'Empire fait émaner ſes Décrets ſur tous les objets qui ſe préſentent; ces Décrets ſont des Loix, & en obtiennent d'abord toute la vigueur. Il ne ſera pas néceſſaire de remarquer, que tous les Etats de l'Empire concourent auſſi dans cette partie de la légiſlation. On trouve pluſieurs recueils de ces Décrets de la Diette, tant des Anciens que des Modernes: mais il n'y en a aucun qui ſoit exact, & authentique. Il ſeroit à ſouhaiter que l'Electeur de Maïence, [qui en qualité d'Archi-Chancellier de l'Empire, eſt Dépoſitaire de la Chancellerie] voulût en former une Collection complette, & la faire publier; ce qui ſeroit d'autant plus utile, que, ſelon les Conſtitutions de l'Empire, aucun Décret ne doit être imprimé, ni réputé authentique, qui n'ait été revu & trouvé conforme à l'Exemplaire de Maïence, lequel eſt muni de la Signature de l'Electeur & du Sceau Impérial.

## §. XXXVI.

Ordonnances de la Chambre Impériale & du Conſeil-Aulique.

Nous avons déjà dit, que *les Ordonnances de la Chambre Impériale, & du Conſeil-Aulique* ont été données à ces Tribunaux par l'Empereur & par l'Empire, pour leur ſervir de règle dans la déciſion des affaires litigieuſes qui ſont portées devant eux. Ces réglemens ſont auſſi placés au rang des Loix fondamentales de l'Empire; & on les trouve en entier dans un ouvrage qui porte pour titre, *Schmauſens Corpus Juris publici.* Ce Livre, pour le dire en paſſant, forme le recueil le plus complet qui ait paru juſqu'ici de toutes les Conſtitutions du Saint-Empire Romain. Il eſt d'une utilité infinie à tous ceux qui s'appliquent à ce genre d'étude, ou que leurs emplois obligent de travailler ſur ces matières. Les pièces originales qu'on y a compilées, ſont écrites en langue Allemande, ou Latine; de manière que ce ſont les Allemands qui peuvent en faire le plus grand uſage, & qui en effet ſont les plus intéreſſés à connoitre tous les détails & toutes les particularités de leurs Loix.

## §. XXXVII.

Droit coutumier.

Voilà ce qui regarde les Loix écrites. *Le Droit coutumier* n'eſt pas moins d'un grand poids & d'une grande conſidération en Allemagne. On l'appelle dans la langue du Païs Das Reichs Herkommen / ce qui veut dire *la pratique du Saint-Empire.* Ce mot ſe trouve à tout moment dans les Actes publics, & dans les ouvrages qui paroiſſent ſur cette matière. Nous le raportons ici pour empêcher que nos Lecteurs ne tombent dans l'erreur de cet Auteur François qui aſſure gravement, qu'il y a en Allemagne un Savant du premier ordre en fait de Droit Public, dont les Ecrits

Ecrits ſont cités fort ſouvent, & qui s'appelle Mr. Herkommen (*), mais dont il n'a jamais eu le bonheur de voir les ouvrages. Au reſte, tout le monde ſait que *la Coutume eſt une répétition fréquente d'actions toujours homogènes;* ainſi le Droit Coutumier n'eſt autre choſe qu'une règle qui eſt venue jusqu'à nous par tradition, & que nous ſuivons dans la déciſion des affaires qui n'ont point été réglées par quelque Loi poſitive. Au reſte, il faut qu'une Coutume ſoit bien ſolidement & authentiquement prouvée, ſi on veut s'en prévaloir en Allemagne. Les Archives ſont les meilleurs Guides dans des routes auſſi incertaines : on y voit toutes les meſures que l'on a priſes dans chaque cas particulier.

## §. XXXVIII.

Ban de l'Empire.

La plus grande punition que dictent les Loix contre les Princes, ou les Etats de l'Allemagne, qui ſe rendent coupables de rebellion & de félonie, c'eſt le *Ban de l'Empire* qui forme une eſpèce de proscription, par laquelle, ſelon la première Inſtitution, celui qui y eſt mis, perd ſes Etats, ſon honneur, & même ſa vie; étant déclaré digne de mort, & permis à chacun de lui *courre ſus*, & de le tuer. On comprend bien qu'un Arrêt auſſi ſévère, ne ſauroit être prononcé que par l'Empereur & par tout l'Empire en Corps, & qu'il faut que le crime ſoit bien grand, pour en venir à une pareille extrêmité. Auſſi les Conſtitutions ne font-elles mention que de *trois cas*, où l'on puiſſe punir du Ban, ſavoir; 1.) pour crime d'infraction de la Paix publique; 2.) pour crime de Léze-Majeſté, ce qui s'entend contre tout l'Empire, & 3.) pour crime de perduellion. On trouve des particularités ſur le Ban de l'Empire dans le XX^me^. Article de la Capitulation de l'Empereur *Charles VII.* Les Exemples de ce chatiment ſont très-rares; & aujourd'hui la rigueur en eſt fort modérée.

## §. XXXIX.

Affaires de Religion.

Nous voici parvenus aux affaires de Religion. Les Anciens Germains adoroient en général un Dieu qu'ils appelloient *Teuton*, lequel étoit iſſu, ſelon eux, de la Déeſſe *Erda*, & qui avoit un fils nommé *Man*. (†) Outre cette Divinité commune, les différens Peuples en avoient encore de particulières, auxquelles ils rendoient un Culte religieux C'eſt ainſi qu'on voyoit en Allemagne le Dieu *Crodon*, la Déeſſe *Trigla*, l'*Irmenſaul*, & quan-

(*) C'eſt à peu près comme les Encyclopédiſtes ont cité *le Chevalier Novenaire*, pour le *Chronicon Novenarium* Note de l'Editeur.

(†) Le mot de *Erde* veut dire en Allemand la *Terre*. Le Dieu *Teuton*, ou *Tuiſton*, donna ſon nom à tout ce Peuple. Le mot de *Mann* ſignifie *Homme*. Tout cela étoit vraiſemblablement allégorique.

quantité d'autres Idoles. Cette dernière fut détruite par Charlemagne (*) l'an 773. Quoique le *Paganisme* ait subsisté fort tard dans ce Païs, il est certain néanmoins, que du tems même de l'Eglise primitive, plusieurs Evêchés furent fondés sur les bords du Rhin & du Danube; mais la grande migration des Peuples qui arriva dans le V. Siècle, & qui changea toute la face de l'Europe, détruisit aussi tous ces établissemens. Charlemagne qui rétablit l'Empire d'Occident, & qui en transféra le Siége en Allemagne, y introduisit en même tems le *Christianisme*. St. Boniface, dans le VIII. Siècle, parvint à y fonder plusieurs Evêchés. Une entreprise aussi difficile ne pouvoit guères réussir sans la participation du Saint Siége; & les Pontifes de Rome contribuèrent beaucoup au succès qu'elle eut; cependant il est constant, que jamais les Papes n'ont pu obtenir le Droit de disposer des Evêchés, mais que les Chanoines ont toujours conservé le privilège d'élire leurs Evêques. Dans les commencemens, il n'appartenoit même qu'aux Empereurs, d'investir ces nouveaux Eveques, comme on disoit, *per annulum & baculum:* mais Rome n'eut point de repos qu'elle n'eût obtenu ce Droit d'Investiture, qui lui fut cédé par l'Empereur l'an 1122. Cependant, comme les Evéques d'Allemagne sont en même tems Princes, & qu'ils forment les Etats de l'Empire, ils sont obligés de se faire investir de leur *dignité temporelle* par l'Empereur; & le Pape les met en possession du *Pouvoir spirituel*, & de tous les Droits qui y sont attachés. Les Archevêques, ainsi que quelques Evêques, se voyent même contraints d'aller chercher à Rome le *Pallium*, ou Manteau Episcopal, sans lequel ils ne sauroient exercer les saintes fonctions de leur charge. Ce meuble sacré de la toilette Episcopale, ressemble à un manteau autant qu'à un moulin-à-vent. C'est une espèce de Collier qui a quatre doigts de large, & auquel sont attachés deux Rubans, dont l'un pend par devant, & l'autre par derrière, & dont les bouts sont cachetés d'un Seau de plomb. Il est tissu de la laine *de deux agneaux fameux*, à cause qu'ils sont choisis d'entre ceux que les Religieuses de Sainte Agnès à Rome nourrissent, & qui sont bénis sur l'Autel le 21. Janvier, fête de cette Sainte. Jamais ornement frivole ne couta si cher que ce Manteau Romain; car les fraix d'achat & de transport, montent à plus de 25 mille Ecus d'Allemagne; & pour comble de malheur, cette dépense est renouvellée à chaque élection d'un nouvel Archevêque, parce que cette pièce de garde-robe n'est point héréditaire. Il n'est pas difficile de comprendre, que cette invention doit être mise au rang de celles que le Saint Siége a trouvé pour augmenter ses revenus. Mais ce n'est pas là le seul abus que les Papes firent d'abord du pouvoir d'investir les Evêques, que *Henri V.* avoit accordé à *Calixte II.* Les griefs & les clameurs des Allemands

(*) On peut recourir au Traité d'Elie Schedius, *de Diis Germanorum*, ou à *l'Histoire des Celtes* de M. Pelloutier, qu'on réimprime actuellement à Paris, avec une Continuation que l'Auteur avoit laissée en manuscrit. *Note de l'Editeur.*

mands étoient ſi conſidérables, que l'Empereur *Frédéric III.* ſe vit obligé d'y porter remède, en faiſant avec le Pape *Nicolas V.* en 1148. la fameuſe convention qui eſt ſi connue ſous le titre de *Concordat de la Nation Germanique*, & qui a été reçue comme une Loi fondamentale de l'Empire, mais dont cependant les Etats Proteſtans ont été déclarés libres & exemts par la Paix de Religion, & par celle de Weſtphalie. Ces Concordats comprennent principalement les ſix articles ſuivans.

1.) Les Bénéfices Eccléſiaſtiques à Rome, & à deux journées à l'entour, demeureront à la diſpoſition du Saint-Siége.

2.) Dans les autres Chapitres, l'élection Canonique aura lieu, & le Pape ne ſe réſerve que la Confirmation.

3.) Le Pape & les Evêques diſpoſeront alternativement des petits bénéfices.

4.) Le Pape donnera les bénéfices qui viendront à vaquer dans les mois de Janvier, Mars, May, Juillet, Septembre & Novembre, que l'on nomme *Menſes Papales.*

5.) Les Evêques diſpoſeront de tout ce qui viendra à vaquer dans les autres ſix mois, que l'on appelle *Menſes Epiſcopales.* Il eſt à remarquer, que l'avarice de Rome n'a pas laiſſé échaper les mois qui ont 31 jours.

6.) On donnera une ſomme d'argent au Pape pour les *Annates*, ou revenus de la première année que le Saint-Siége tiroit auparavant de tous les bénéfices eccléſiaſtiques qui vaquoient.

Après cette convention, la Religion Catholique fit les progrès les plus grands & les plus rapides en Allemagne. Elle s'y ſoutint conſtamment juſqu'au commencement du XVI. Siècle, & n'éprouva aucune révolution fatale pendant ce grand nombre d'années. Mais le malheur voulut, que le Catholicisme produiſit pluſieurs effets funeſtes, & ſurtout, que la barbarie la plus honteuſe s'introduiſit avec lui. L'induſtrie, le Commerce, les Arts, les Sciences, les Belles-Lettres, en un mot tout ce qui peut faire le bonheur & la gloire d'une Nation, fut presque anéanti. Au contraire l'ignorance, la ſuperſtition, le fanatisme monacal & la groſſièreté des mœurs, régnoient par-tout. Les débris des Sciences étoient renfermés dans les Couvens; mais le Pédantisme les y défiguroit. D'un autre coté, Rome étoit toute-puiſſante en Allemagne; les Prêtres & les Moines exerçoient un empire tyranique ſur les peuples & ſur les conſciences. Il n'eût peut-être tenu qu'à eux, de faire brouter l'herbe aux hommes; les Evêques hargneux & trop puiſſans ſuſcitoient toutes ſortes de querelles dangereuſes aux Princes; enfin l'édifice de la Religion Romaine s'affaiſſa, pour ainſi dire, par ſon propre poids. Les maux que cette Religion faiſoit naître, comblèrent la meſure; & ſi j'oſe m'exprimer ainſi, un Atome fit couler à fond cette maſſe ſurchargée d'impuretés. Les Indulgences que le Pape vendit, & dont on fit un indigne trafic, revoltèrent les Allemands. *Luther* parut, & leur déſilla les yeux. Son nouveau ſiſtème, ou plutôt ſa Réforme de Religion, fut adoptée par la moitié de l'Allemagne. Il fut mis au Ban de l'Égliſe, mais ſes Sectateurs proteſtè-

rent contre cet attentat en 1529, à Spire, & obtinrent par-là le nom de *Proteſtans*. D'abord après la mort de *Luther*, les Princes qui avoient ſuivi ſa doctrine, s'unirent à Smalcalde, & la Guerre de Religion éclata. Malgré les victoires que *Charles-Quint* remporta ſur les Proteſtans confédérés, on en vint à la fin à un accommodement; & l'an 1553. on fit une Tranſaction à Paſſau, qui fut bientôt ſuivie de la Paix générale. Celle-ci fut conclue à Augsbourg en 1555., elle eſt connue dans l'Empire ſous le nom de *la Paix de Religion*, & y a obtenu force de Loi. Les principaux Articles ſont;

1.) Les Etats Proteſtans jouïront d'une entière ſûreté par raport à leur Religion, & ſeront rétablis dans la poſſeſſion des biens de l'Egliſe qui leur ont été enlevés.

2.) Si un Evêque ou Prélat veut changer de Religion, & embraſſer celle des Proteſtans, il ſera permis au Chapitre d'en élire un autre à ſa place.

3.) La Juriſdiction Eccléſiaſtique eſt entièrement abolie dans tous les Païs appartenants aux Proteſtants.

4.) Il ſera libre aux Sujets qui embraſſent une Religion différente de celle de leur Prince, d'établir leur domicile ailleurs, moyennant qu'ils payent le dixième de leurs biens, & les autres droits uſités dans les cas d'émigration.

5.) Les Violateurs de cette Paix ſubiront la même punition que ceux qui enfreignent la Paix publique.

6.) Par un Décret particulier on pourvoit à la ſûreté des Sujets Proteſtans qui vivent ſous la domination d'un Prince Catholique.

Les Traités de Paix font naitre les Guerres, & les Guerres donnent lieu à des Traités de Paix: l'Allemagne éprouva ces révolutions. Après que la Paix de Religion eut été conclue, l'Empire reſta quelque tems tranquile; mais la Guerre de trente ans, qui commença avec le XVII. Siècle, avoit foncièrement pour objet, des différends ſurvenus pour cauſe de Religion. Des Puiſſances Etrangères y furent impliquées, & le ſort des Armes fut tantôt favorable, & tantôt funeſte aux Etats-Proteſtans; mais en général toute l'Allemagne fut déſolée par ces troubles, qui furent terminés enfin, par voye d'accommodement. C'eſt ce qui ſe fit au Congré de Munſter, & à celui d'Osnabruck. Dans cette fameuſe *Paix de Weſtphalie*, on confirma

1.) La Paix de Religion, & on déclara très-expreſſément, que ceux qui font profeſſion de la Religion Reformée, ſeroient compris dans les privilèges accordés aux Proteſtans Luthériens, & qu'ils jouïroient des memes Droits & libertés.

2.) Qu'à l'égard des biens & des fondations Eccléſiaſtiques, les choſes ſeroient laiſſées dans l'état où elles étoient le 1. Janvier 1614. & c'eſt ce qu'on appelle *Annus Regulativus*, *l'Année de Règle*.

3. Que

3. Que ſi un Prélat ou Eccléſiaſtique Proteſtant embraſſoit la Religion Catholique, il perdroit également ſa dignité & ſes revenus.

Ce ſont-là les Articles les plus remarquables de la Paix de Weſtphalie, qui ont pour objet les affaires de Religion. C'eſt le fondement de la liberté de conſcience dont jouïſſent les Catholiques, les Luthériens & les Reformés, que l'on nomme pour cela *ceux des trois Religions tolérées dans le Saint-Empire.* Toutes les ſtipulations raportées ci-deſſus ont été confirmées encore par les Traités de Paix de Ryswick, de Bade, de Vienne, & autres.

## §. XL.

Corps-Catholique & Corps-Evangélique.

La diverſité des trois Religions dominantes dans l'Empire, y fait naître la diſtinction entre *le Corps-Catholique* & *le Corps-Evangélique*, comme on s'exprime ordinairement: c'eſt-à-dire, que tous les Etats Catholiques ſont cauſe commune pour veiller aux intérêts de la Religion Romaine, tandis que les Luthériens & les Reformés de leur coté, ſe réuniſſent pour travailler d'un commun accord au maintien & à l'avancement de la Religion Proteſtante. Ceux de l'Egliſe Romaine s'aſſemblent ſous la direction de l'Electeur de Maïence; mais ces Aſſemblées, ou Conférences, ont été tenues fort rarement: car, comme depuis la Reformation jusqu'à nos jours, les Catholiques ont toujours été les plus puiſſans en Allemagne, & qu'ils ont tâché ſans ceſſe d'empiéter ſur les droits, & priviléges des Proteſtans, il ne falloit pas beaucoup de Pourparler pour cela, & chaque Prince Catholique travailloit en particulier à ce but. Au contraire les Etats Proteſtans, plus foibles par eux-mêmes, & perpétuellement attaqués par les autres, ſe ſont vus dans la néceſſité de ſe concerter fort ſouvent ſur les moyens les plus propres, pour parer les coups qu'on avoit deſſein de leur porter, & pour réſiſter aux entrepriſes du Catholicisme. Voilà pourquoi le Corps-Evangélique eſt ſi connu dans l'Empire; & c'eſt auſſi la raiſon pour laquelle, nous ſommes obligés d'en parler en cet endroit. C'eſt la Maiſon de Saxe qui eſt chargée de la Direction du Corps-Evangélique. Lorsque l'Electeur Fréderic-Auguſte de Saxe prit le parti d'abandonner la Religion Luthérienne pour occuper le Trône de Pologne, les Proteſtans ſe trouvèrent dans un étrange embarras. Il n'étoit pas convenable de laiſſer à la tête de leur Corps un Prince Catholique, & qui pouvoit avoir pris les ſentimens perſécuteurs, qui ſont ordinairement une ſuite de l'Apoſtaſie. D'un autre coté, on ne vouloit pas perdre une Puiſſance auſſi conſidérable que la Saxe, ni la voir ſurtout paſſer dans le parti oppoſé, ce qui eût détruit l'équilibre encore bien davantage. Cette dernière raiſon l'emporta, & la Maiſon de Saxe conſerva la Direction du Corps-Evangélique ſous des conditions qui lui furent préſcrites, & auxquelles elle s'engagea ſolemnellement.

Les mémoires que ce Corps préſente à la Diette, ſont ſignés de la ma-

manière ſuivante, par où l'on pourra voir auſſi tous ceux qui le compoſent.

L'Electeur de Saxe, l'Electeur de Brandebourg, l'Electeur de Hanovre.

Magdebourg, Saxe-Weimar, Eiſenach, Cobourg, Gotha, Altenbourg, Brandebourg-Culmbach, Brandebourg-Anſpach, Brunswick-Zell, Calenberg, Grubenhagen, Halberſtadt, Poméranie-Antérieure, Mecklembourg, Schwérin, Guſtrow, Würtemberg, Heſſe-Darmſtadt, Heſſe-Caſſel, Saxe-Lauenbourg, Minden, Anhalt, Henneberg, Ratzebourg, Montbeillard, Naſſau-Dillenbourg, Naſſau-Siegen, & Naſſau-Dietz. Les Comtes de Wétéravie, les Comtes de Franconie, les Comtes de Weſtphalie.

| | |
|---|---|
| Les Villes libres du Banc du Rhin, Brême. | Trideberg. |
| Les Villes libres du Banc de Suabe, Heilbron. | Nordlingen. |

Il eſt certain qu'aujourd'hui ce Corps-Evangélique n'eſt plus ſi foible, depuis que les Maiſons de Brandebourg, de Hanovre, de Heſſe, de Brunswic, & autres, ont acquis tant de puiſſance. Au reſte, nous dirons pour finir cet article, que le Clergé Catholique eſt tout auſſi puiſſant en Allemagne, qu'ailleurs, qu'il a des Revenus immenſes, & que les Archevêques, les Evêques, ainſi que quelques Abbés, y ſont Princes Souverains. Les Eccléſiaſtiques Proteſtans au contraire, n'ont ni pouvoir, ni titre, ni richeſſes, ni autorité. Ils ſont par-tout ſoumis au pouvoir temporel, & on ne leur a pas même laiſſé de quoi exciter l'émulation dans leur étude.

## §. XLI.

Droit de la Guerre & de la Paix.

Quant à *la Guerre & à la Paix*, nous avons déjà dit plus haut, qu'il n'appartient qu'à la Diette Générale, c'eſt-à-dire, à l'Empereur & aux Etats conjointement, de faire ou l'un, ou l'autre. Lorſque, dans des tems de troubles, ou quand l'Empire eſt attaqué, la Guerre a été réſolue à la Diette, on y traite auſſi d'abord des moyens qu'il convient d'employer pour la conduire avec ſuccès; & il s'agit alors ordinairement des queſtions ſuivantes; 1.) de quelle manière on aſſemblera l'Armée de l'Empire? 2.) Comment on la pourvoira de vivres & d'autres munitions? 3.) Quelle Artillerie on lui donnera? 4.) Combien d'argent on levera pour les frais de la Guerre? 5.) Si on formera une Caiſſe générale pour les opérations de la Guerre; ou bien ſi les Cercles auront chacun leur Caiſſe particulière? 6.) De quelle façon on remédiera aux déſordres commis par les Soldats? 7.) Sur quel pied on réglera les marches, les Charrois & les Quartiers d'hyver? 8.) Comment on diſpoſera du Commandement de l'Armée? 9.) De quelle manière un Cercle pourra le mieux ſeconder les opérations de l'autre, & venir à ſon ſecours en cas de beſoin? &c.

§. XLII.

## §. XLII.

Il ſeroit à ſouhaiter, que les Ennemis vouluſſent toujours avoir la complaiſance d'attendre, que tous ces points fuſſent tranquillement diſcutés: mais malheureuſement la lenteur auſſi bien que la diverſité d'opinion & d'intérêt, qui règnent dans ces ſortes de délibérations, font que les entrepriſes militaires de la part du Saint-Empire, ont rarement de bons, ou de brillans ſuccès, & qu'il en a ſouvent couté des Provinces à l'Allemagne, lorsqu'elle a été entrainée dans des Guerres avec ſes Voiſins. L'Empire d'ailleurs eſt une machine trop compoſée, pour qu'il puiſſe faire des Conquêtes, & il eſt trop facile aux Ennemis d'en déranger les reſſorts. Autrefois, la plus grande difficulté étoit d'aſſembler les troupes de l'Empire. Cette matière a fait pendant longtems l'objet des principales délibérations de la Diette; mais enfin il a été réſolu en 1687. de tenir conſtanment ſur pied une Armée de 40 mille hommes, parmi lesquels il doit y avoir 10 mille hommes de Cavalerie. On a aſſigné à chaque Cercle, le nombre de troupes qu'il doit fournir, ſelon ſes facultés & ſa ſituation; & c'eſt ainſi que Armée de l'Empire.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Le Cercle Electoral entretient . . . | 600 Cav. | & 2707 | Fantaſſins. |
| Le Cercle de la Haute-Saxe . . . | 1321 . . | & 2507 | |
| Le Cercle de la Haute-Autriche . . | 2521 . . | & 5507 | |
| Le Cercle de Bourgogne . . . . . | 1321 . . | & 2707 | |
| Le Cercle de Franconie . . . . . | 980 . . | & 1901 | |
| Le Cercle de Bavière . . . . . | 800 . . | & 1493 | |
| Le Cercle de Suabe . . . . . | 1321 . . | & 2707 | |
| Le Cercle du Haut Rhin . . . . . | 491 . . | & 2853 | |
| Le Cercle de Weſtphalie . . . . | 1321 . . | & 2707 | |
| Le Cercle de la Baſſe-Saxe . . . . | 1321 . . | & 2707 | |
| | 11997 Cav. | &27996 | Fantaſſins. |
| | Faiſant en tout | 39993 | Hommes. |

Dans les cas de néceſſité, on a vu augmenter ce nombre. En 1703, lors de la Guerre pour la ſucceſſion d'Eſpagne, on le tripla, & l'Empire eut 120 mille Hommes à ſa ſolde. Chaque Cercle fait enſuite la répartition de ſon contingent ſur tous les Princes qui y ont leurs Etats, ainſi que ſur les Villes qui y ſont ſituées, & chacun eſt obligé de fournir à ce nombre ſelon ſes facultés. Quoique nous ayïons dit que l'état ordinaire de l'Armée de l'Empire eſt de 40 mille hommes, & que l'Allemagnè étant extraordinairement peuplée, il ſeroit aiſé de la doubler, il ne faut pas croire cependant, que cela faſſe un Corps d'Armée bien formidable. Car 1.) on n'eſt pas fort exact dans tous les Cercles à entretenir ce que chacun doit contribuer. 2.) Rien n'eſt plus mauvais que les Troupes ordinaires des Cercles, qui reſſemblent en tout à de ſimples Miliciens. 3.) Ces

Soldats raſſemblés de tous les coins de l'Allemagne, ne ſont jamais, ni bien exercés, ni bien aguerris. 4.) Les armes que chaque Cercle en particulier fournit aux troupes qu'il envoye, diffèrent les unes des autres autant que l'exercice militaire. 5.) L'Artillerie, les bagages, munitions, en un mot tous les beſoins de la Guerre y manquent presque toujours; ce qui montre bien le peu de fond qu'un Général peut faire ſur de pareilles troupes. Il faut ajouter encore à ceci, que la diverſité d'intérêt fait que l'Armée de l'Empire n'eſt jamais complette, lorsqu'il s'agit d'agir; & quand même on trouve moyen de la raſſembler, elle ne paroit ordinairement en Campagne, que lorsque les autres Troupes ſont prêtes à entrer en Quartier d'hyver; ce qui eſt presque toujours arrivé ſous le Règne de *Charles* VI., & qui a fait dire à des plaiſans, que l'Empereur prenoit le titre de *Semper Auguſtus*, parce que ſes Armées ne paroiſſent en Campagne, qu'au mois d'Aout. En un mot, il y a de grands Princes qui appartiennent à l'Empire, & qui ſont très-puiſſans en leur particulier; mais les forces de l'Empire en lui-même ne ſont que fort médiocres.

Autrefois les Empereurs menoient eux-mêmes l'Armée de l'Empire à la Guerre, & la commandoient: on ne manque pas auſſi d'exemples récens à cet égard. Cependant on a trouvé bon de créer *deux Maréchaux du Saint-Empire*, qui ſont conſtamment entretenus, & dont l'un eſt Catholique, & l'autre Proteſtant. On ajoute à cela *un Général de la Cavalerie*, *un Grand-Maitre de l'Artillerie*, & *deux Lieutenans-Généraux*. Parmi ces Officiers Généraux, on a vu des Hommes du premier ordre; le fameux Prince *Eugène*, le Prince d'*Anhalt*, le Duc de *Würtemberg*, & d'autres qui ont été Maréchaux de l'Empire. On établit auſſi *un Conſeil de Guerre*, dont les membres doivent être en partie Catholiques, & en partie Proteſtans. L'Armée prête ſerment à l'Empereur & à l'Empire; mais l'Empereur ne ſauroit conduire ces troupes qui ſont levées pour la défenſe de la Patrie, hors des limites de l'Allemagne, ſans le conſentement exprès des Electeurs & des autres Princes Germains.

## §. XLIII.

Places fortes de l'Empire.

L'Empire n'a que deux Places fortes qui ont été conſtruites ſur les bords du Rhin pour ſervir de rempart contre les invaſions des François: ce ſont *Kehl* & *Philipsbourg*. La première eſt une Bicoque ſituée vis-à-vis de Strasbourg, qui ne ſauroit faire aucune réſiſtance, & qui n'a ſoutenu en 1733. qu'un Siège de quelques jours. Philipsbourg au contraire, eſt une Place formidable, dont la priſe couta extrêmement cher aux François en 1734., & qui pourroit être rendue, maintenant qu'elle eſt retournée auſſi bien que Kehl au pouvoir de l'Empire, une des plus fortes villes de l'Europe, ſi tout l'argent qu'on exige annuellement des Etats pour ſa réparation, étoit payé avec exactitude, & employé avec fidélité à cet uſage.

§. XLIV.

## §. XLIV.

Un Etat ne ſauroit s'entretenir ſans dépenſes ; mais l'Allemagne en a moins beſoin que d'autres Royaumes, & la raiſon en eſt fort facile à comprendre. Le Saint-Empire Romain ne faiſant qu'un ſiſtème de Confédération de pluſieurs Souverains, qui ont ſoin chacun en particulier de leur propre entretien, & de celui de leur Païs, il eſt clair que les fraix communs ne ſauroient être fort conſidérables. Cependant l'Empire avoit anciennement pluſieurs Domaines publics, mais qui ont été aliénés par la ſucceſſion des tems, & que les Princes de ce même Empire ſe ſont appropriés ſous divers prétextes. On a travaillé pendant longtems à remédier à cet inconvénient, & on a imaginé pluſieurs moyens pour fournir aux dépenſes qu'exige le ſoutien de la Patrie. Sans entrer dans tous ces détails, nous dirons ſimplement, quel eſt l'arrangement actuel de cet Etat œconomique. Etat œconomique de l'Empire.

Les contributions ſont, *ordinaires*, ou *extraordinaires*. On appelle Contributions ordinaires, celles qui ſe payent pour l'entretien de la Chambre Impériale, & que l'on nomme en Langue Allemande Cammer Zieler. Elles ne ſont pas fort conſidérables; c'eſt le Tréſorier de ce Tribunal qui les perçoit, les diſtribue à l'uſage auquel elles ſont deſtinées, & en rend compte à l'Empereur, & à l'Empire.

Les Contributions extraordinaires ſont employées pour toutes les autres dépenſes de l'Empire, ſelon que le beſoin l'exige. Autrefois on faiſoit la répartition de la ſomme que l'on étoit obligé de lever, ſur les Etats à proportion des terres que chacun poſſédoit, & on appelloit cette contribution *le Dénier commun*. Mais, dans la ſuite, on a changé la méthode de percevoir ces déniers publics, & on demande aujourd'hui *des Mois Romains*. Dans des tems plus reculés, les Empereurs faiſoient des expéditions en Italie, ou bien ils alloient à Rome pour y prendre la Couronne Impériale. Dans l'un & dans l'autre de ces cas, les Princes d'Allemagne étoient obligés de fournir un certain nombre de Troupes pour les accompagner, ou une ſomme d'argent pour ſubvenir aux fraix de l'entrepriſe; & c'eſt ce qu'on nommoit *payer les mois pour une expédition Romaine*. Il s'agiſſoit donc d'établir la juſte proportion de ce que chacun devoit contribuer à cet effet; & cette proportion fut enfin déterminée, après de longues conteſtations, par un cadaſtre qu'on appelle *la Matricule du Saint-Empire*. Cette déſignation a été faite à la Diette de Worms, en l'année 1521., & elle ſert de baſe à toutes les taxes qu'on exige depuis des Etats de l'Allemagne. On y préſcrit exactement le nombre d'hommes, à pied & à Cheval, que chacun doit fournir; & l'on évalue chaque Cavalier à 12 florins d'Allemagne, & chaque Fantaſſin à 41 florins. Lors donc que l'Empire a beſoin de ſecours pécuniaires, & non d'hommes, on demande de l'argent, & le calcul eſt bientôt fait. Un Prince qui aura 50 Cavaliers & 100 fantaſſins à fournir, paye 1000 florins pour un mois Romain. A meſure que les beſoins ſont grands, la Diette exige

rée du ſiſtème de l'Empire. Mais, comme il n'arrive rien dans le monde ſans une raiſon ſuffiſante, morale ou phyſique, on eſt fondé à croire que, ſi la cauſe du ſoutien de l'Empire vient à changer, les effets ſeront pareillement tout contraires à ce qu'ils ont été jusqu'ici, & que l'édifice politique croulera, parce qu'il ceſſera de repoſer ſur les mêmes fondemens. Notre thèſe a été que l'Empire s'eſt ſoutenu jusqu'ici parce que tous ſes membres, trop foibles par eux-mêmes, étoient également intéreſſés à leur conſervation : mais que dirons-nous, ſi ces membres parviennent à une grande ſupériorité de forces ? Croit-on qu'une Maiſon d'Autriche, ou de Brandebourg, puiſſe eſpérer de puiſſans ſecours d'un Corps, dont peut-être un jour l'une ou l'autre ne voudra plus, par bonnes raiſons, faire partie ? Tandis qu'il n'y avoit en Allemagne qu'une ſeule grande Puiſſance qui dominoit, pour ainſi dire, ſur toutes les autres, il n'en réſulta aucun mal. Tous les petits Princes s'attachèrent à cette formidable Maiſon, qui de ſon coté eut toutes ſortes d'attentions extérieures pour les membres de l'Empire, & qui les mit dans ſes intérêts, tantôt par des menaces, & tantôt par des bienfaits. C'eſt ainſi que la plupart des Maiſons Souveraines de l'Allemagne, doivent une grande partie de leur fortune à celle de Habsbourg. Mais, en même tems, cette Maiſon les entrainoit dans toutes ſes vues, & dans toutes les Guerres qu'elle faiſoit pour ſon propre aggrandiſſement : tandis qu'elle combloit de biens quelques particuliers, la totalité de l'Empire ſouffroit des maux pour les quérelles de l'Autriche. Ces maux cependant n'étoient pas aſſez ſenſibles, pour rompre le lien commun, & l'union ſubſiſta toujours. Mais que doit-on conjecturer, s'il s'élève en Allemagne une ſeconde grande Puiſſance, capable de contrebalancer le pouvoir de la première ? On doit ſuppoſer avec beaucoup de vraiſemblance que, tôt ou tard, ces Puiſſances deviendront rivales ; que chacune tâchera de ſe former un parti ; que les Princes Germains, ſoit par intérêt, ſoit par paſſion, ſe partageront pour ſuivre la fortune ou de l'un, ou de l'autre ; qu'on verra naitre un Schisme dans l'Empire ; que la Guerre inteſtine éclatera ; que les Voiſins s'en meleront pour pêcher *en eau trouble*, & que le ſiſtème général ſera bouleverſé. Nous ſommes cependant fort éloignés de vouloir donner nos conjectures pour des Prophéties.

Quant à la Politique des Allemands, rélativement à l'Empereur, l'expérience nous a fait connoitre, que les plus puiſſans Princes de l'Empire veulent un Chef foible ; au-lieu que les Princes foibles ſont charmés d'avoir un Empereur puiſſant. La raiſon n'en eſt pas difficile à déviner. Moins les forces de l'Empereur ſont conſidérables, plus l'autorité du Collége Electoral s'accroit, plus les grands Princes ont voix au Chapitre, & plus ils peuvent agir librement chez eux. D'un autre coté, un Empereur, quelque foible qu'il ſoit, eſt toujours aſſez formidable pour contenir dans les bornes du reſpect & de la dépendance, les membres, & les Etats de l'Empire, dont les forces ſont petites. Ceux-ci ont appris par l'expérience à plier ſous l'autorité Impériale ; & ils font par raiſon, ou

par habitude, ce à quoi ils ne ſauroient ſe ſouſtraire. Leur objet principal eſt d'avoir un Chef aſſez puiſſant pour les protéger envers & contre tous les Etrangers qui voudroient envahir leurs Etats, ou empiéter ſur leurs prérogatives. D'ailleurs, plus ce Chef eſt grand, plus il eſt en état de leur accorder des bienfaits, ſoit en élevant leurs Maiſons, ſoit en y mettant de nouvelles Dignités, ſoit en leur donnant des fiefs vacans, ou des emplois honorables & lucratifs dans ſes Armées. Un ſecond objet de la Politique des Princes de l'Allemagne, c'eſt la conſervation de toutes les Provinces du Saint-Empire. La perte d'une ſeule affoiblit la Puiſſance du ſiſtême général. Si l'on conſulte l'Hiſtoire, & cette partie du Droit-public qui traite des limites anciennes & modernes du Saint-Empire, on ſera étonné de voir combien de Païs qui en faiſoient autrefois partie, ſont tombés en des mains étrangères depuis quelques Siècles. Il eſt certain que pluſieurs de ces Provinces ont été démembrées par les Guerres particulières des Empereurs, dans leſquelles l'Empire a été malheureuſement engagé, & ſurtout par la rivalité entre la Maiſon d'Autriche & celle de Bourbon. Cette conſidération ſeule prouve aſſez combien l'Etat de *Neutralité* eſt convenable à l'Empire, lorsque les autres Puiſſances de l'Europe ont les armes à la main: car cet Empire, qui n'eſt proprement qu'un Etre moral, qu'un ſiſtême idéal, ne ſauroit jamais rien gagner en ſe mêlant des quérelles étrangères, & il risque toujours de perdre beaucoup. Chaque nouvel Empereur promet à la vérité, de la manière la plus ſolemnelle par ſa Capitulation, qu'il fera tous les efforts poſſibles pour reconquérir & rejoindre à l'Empire ce qui en a été démembré, mais, pour peu que l'on réfléchiſſe à la puiſſance des Couronnes voiſines, au peu de forces de l'Empire même, à la diverſité des intérêts de ſes membres, à la forme du Gouvernement en Allemagne, à la lenteur de ſes opérations, & à mille autres inconvéniens; on verra que ces prétendues Conquêtes doivent être miſes au rang des choſes que l'on ſouhaite ſans en voir la poſſibilité.

Mais il y a encore un autre moyen par lequel des terres, ou des Provinces, ſont en quelque manière arrachées du lien de l'Empire à ſon grand préjudice, c'eſt par ce que l'on nomme *l'Exemption.* On entend par-là ce qui arrive, quand un Prince de l'Empire (ou même un Etranger) acquiert une terre, un Païs, ou une Province d'Allemagne dont le Seigneur eſt déjà Membre de l'Empire, & dont l'activité à la Diette ſe perd pour ainſi dire par-là, dans celle du Prince qui le range ſous ſon obéiſſance. Cette exemtion ſe fait de deux manières; 1.) lorsque celui qui fait l'acquiſition, prend à la Diette la place de celui qu'il exemte, & paye les contributions que celui-ci devoit payer; ou 2.) lorsqu'il ne paye rien de ces Contributions, qu'il enviſage le Païs dont il s'eſt rendu Maitre, comme une Conquête abſolue, & l'ancien propriétaire comme un Vaſſal. Ces ſortes d'exemtions peuvent ſe faire à différens titres, & par différens droits; comme, par héritage, par les fiefs de l'Empire, par une préſcription immémoriale, par une ſoumiſſion volontaire de celui qui eſt exem-

exemté, par les conceſſions Impériales; & enfin, à l'égard des Puiſſances Etrangères, par voye de Conquete. C'eſt de cette dernière façon, que, par exemple, la France a ſoûtrait à l'Empire, la Ville de Strasbourg, l'Alſace, les trois Evêchés, & d'autres Provinces. On trouve dans pluſieurs Auteurs Allemands les liſtes des Païs qui ſont tombés au pouvoir d'un autre Prince par cette voye, & à un de ces titres; mais elles ſont trop longues pour être tranſcrites ici. La manière la plus dangereuſe, c'eſt lorsqu'un Etat obtient l'exemtion par les conceſſions Impériales, qui n'ont aucune borne. On en a vu des exemples fréquens depuis que la Dignité Impériale ſubſiſte dans la Maiſon d'Autriche; car ces Empereurs ſe ſont accordés ces ſortes de Priviléges à eux-memes, & ont affranchi une grande partie de leurs Etats des Contributions & autres Charges de l'Empire. On eſt ſurpris de voir que cette Maiſon ait détaché inſenſiblement ſes propres Provinces du lien général de l'Empire, dans le même tems qu'elle faiſoit toutes ſortes de démonſtrations extérieures pour y réunir ce qui en avoit été démembré par les Etrangers. Auſſi, s'eſt-on vu obligé de brider l'autorité Impériale à cet égard, par l'article III. de la Capitulation de l'Empereur *Joſeph*, & par l'article VI. de celle de *Charles* VI.

Au reſte, nos Lecteurs ſentiront d'eux-mêmes combien il importe à tout membre de l'Empire, que ſes Co-Etats n'acquièrent des forces trop redoutables; que l'égalité de Puiſſance ſe conſerve autant qu'il eſt poſſible, & que le ſiſtême général ne ſoit détruit par le trop grand pouvoir d'un ſeul.

## §. XLVI.

Politique de l'Empire quant à l'extérieur.

Il nous reſte à examiner quelle eſt la conduite que l'Empire obſerve rélativement aux Puiſſances Etrangères.

Le Portugal.

Le *Portugal* n'a aucune rélation directe avec le Corps Germanique. Ce Royaume, ſitué à l'extrêmité de l'Europe, eſt entièrement ſéparé de l'Allemagne par l'Eſpagne & par la France. Le Commerce Maritime qui ſe fait entre le Portugal & les Villes-Anſéatiques, eſt de trop petite conſéquence, pour faire le ſujet de quelques réflexions Politiques. En un mot, l'Empire n'a d'autres liaiſons avec cette Couronne, que celles qui naiſſent du Siſtême général de toutes les Puiſſances Européennes.

L'Eſpagne.

L'*Eſpagne* au contraire, attiroit autrefois la plus grande attention du Corps-Germanique: car, dans le tems où le Trône d'Eſpagne étoit occupé par des Princes de la Maiſon d'Autriche, on s'imagine aiſément qu'il y avoit divers intérêts réciproques entre ces deux Monarchies. En 1700. mourut *Charles* II. dernier Roi d'Eſpagne de la ligne Autrichienne. *Philippe*, Duc d'Anjou, & *Charles* Archi-Duc d'Autriche, réclamoient tous les deux cette ſucceſſion; la Guerre éclata bientôt entre ces deux Princes & leurs Alliés; elle mit presque toute l'Europe en combuſtion, & l'Empire y fut également entrainé. En 1713. la Paix fut ſignée à Utrecht.

*Char-*

*Charles* VI. y fut reconnu Empereur, & *Philippe* V. Roi d'Eſpagne. Par cette réconciliation, l'Allemagne a été délivrée de toutes les quérelles que lui attiroit l'intérêt étranger de l'Eſpagne; & les Grands de cette Nation ont perdu peu-à-peu le crédit qu'ils avoient autrefois à Vienne, ainſi que l'influence dans les affaires de l'Empire. Cependant comme il y a encore pluſieurs Etats en Italie qui faiſoient partie de la ſucceſſion d'Eſpagne, & qui étoient fiefs de l'Empire, on n'a jamais pû régler les choſes aſſez ſolidement, pour déterminer au juſte les droits & les poſſeſſions de chaque compétiteur. La Maiſon de *Philippe* V. d'Eſpagne forme à tout moment quelque nouvelle prétenſion ſur les Provinces d'Italie; & ces prétenſions ſont toujours conteſtées par la Maiſon d'Autriche. Pendant tout le Siècle préſent, ces deux Puiſſances ont eu presque ſans relâche les Armes à la main en Italie, & y ont attiré chacune ſes Alliés. L'Empire a été entrainé, directement ou indirectement, dans la quérelle; & il ſeroit à ſouhaiter pour ſon repos, que cette pomme de diſcorde fut une fois digérée pour jamais, d'une manière ou d'une autre.

La France.

La *France* eſt de toutes les Puiſſances celle que l'Empire doit craindre le plus, & pour laquelle il lui convient d'avoir les plus grands ménagemens. S'il eſt vrai, comme nous l'avons dit ailleurs, que cette Couronne cherche à étendre ſa domination juſqu'aux bords du Rhin, on voit que cet aggrandiſſement ne peut ſe faire qu'aux dépens de l'Allemagne, qui y perdroit des Domaines conſidérables. Le Corps-Germanique doit donc réunir toutes ſes forces, pour empêcher que la France ne faſſe de plus grands progrès de ce coté-là, & pour faire que les choſes reſtent au moins dans l'état où elles ſont actuellement. Cet article forme l'objet le plus important de la Politique de l'Empire; car, lorſqu'il s'agit de ſa propre conſervation, on ne doit épargner, ni les négociations, ni les Armes. Cependant je voudrois que cette oppoſition aux vues d'aggrandiſſement de la France, ſe fît avec vigueur & réflexion, mais ſans y faire entrer une eſpèce de haine nationale. Quelques Docteurs Allemands, plus recommandables par leur ſavoir que par leur jugement & leur pénétration, ont fait enviſager le Grand-Ture & la Couronne de France, comme les deux *Ennemis héréditaires du nom Germain.* Ils ont inculqué ce principe à la jeuneſſe; & comme les préjugés de l'Ecole ſe détruiſent difficilement, ce dicton a paſſé en proverbe, & la Maiſon d'Autriche a trouvé ſon compte à entretenir ce préjugé. Rien cependant ne me paroit plus faux; il me ſemble au contraire, que les Princes d'Allemagne ont été trop heureux de trouver en Europe une Puiſſance auſſi formidable que la France, & qui ait pu donner de l'occupation à celle d'Autriche. Il y a longtems, que la liberté germanique ne ſeroit plus qu'un Etre de raiſon, ſi la Maiſon de Habsbourg n'avoit pas trouvé un contre-poids dans celle de Bourbon. Qu'on ſe ſouvienne comment les plus grands Princes de l'Allemagne ont été malmenés par *Charles-Quint*, & par tous les Empereurs dont la puiſſance a été exceſſive. A meſure que ces Empereurs portoient quelque coup funeſte à la France, ils hauſſoient le ton en Allemagne; & je

ſuis

ſuis ſûr, que les Princes Germains ne ſeroient aujourd'hui que de ſimples Vaſſeaux, ſi la France n'eût été la protectrice indirecte de leurs prérogatives. Combien de fois n'a-t-elle pas aſſiſté la Maiſon de Bavière, ſoit pour lui faire obtenir juſtice ſur ſes prétenſions, ſoit pour la mettre à l'abri des deſſeins qu'on avoit contre elle? Cette Couronne n'eſt-elle pas devenûe l'Allié naturel de la Bavière, & ce Prince n'eſt-il pas un membre reſpectable de l'Empire? N'y a-t-il pas pluſieurs autres Etats de l'Allemagne qui ſe trouvent dans le même cas? Toute Guerre d'ailleurs que l'Empire entreprend contre cette Couronne, expoſe infiniment une grande étendue de Païs, & nommément ceux de l'Electeur Palatin & de l'Electeur de Trèves. Qui eſt-ce qui dédommage ces Princes des maux que leurs Etats ne peuvent manquer de ſouffrir pour un prétendu bien-public? Je conclus de là, que le Saint-Empire doit avoir toutes ſortes de ménagemens pour le Roi de France; éviter autant qu'il eſt poſſible la Guerre avec lui; ne point ſe mêler dans des quérelles étrangères; mais, d'un autre coté, ne pas ſouffrir auſſi que la Cour de Verſailles s'ingère dans les affaires intérieures de l'Allemagne, & bien moins, qu'elle enlève la plus petite partie de ſon territoire. Si la néceſſité veut qu'on ait recours aux Armes pour cet effet, il eſt abſolument néceſſaire de prendre au préalable, de meilleures meſures qu'on n'a fait par le paſſé.

*Les XIII. Cantons Suiſſes* ſont de bons & tranquilles voiſins de l'Allemagne. Leur Païs ſert de rempart à l'Empire. Ils peuvent être de grande utilité au Corps Germanique, & il n'y a pas d'apparence, qu'ils veuillent jamais lui nuire. Ainſi il convient d'entretenir avec ces Républicains une bonne & ſincère amitié. Le Corps Helvétique.

L'*Italie* a des intérêts fort compliqués avec l'Allemagne. *Charlemagne* rétablit l'Empire d'Occident. Le Pape *Léon V.* le proclama Empereur du conſentement des Grands & du Peuple-Romain; & il le couronna à Rome l'an 800. Les Empereurs d'Orient même, le reconnurent en cette qualité. Presque toute l'Italie faiſoit alors partie de ce nouvel Empire, dont le Siége étoit fixé en Allemagne, à Aix-la-Chapelle. Rome même y appartenoit, & les Empereurs exerçoient les Actes les plus ſolemnels de leur autorité en Italie. L'Hiſtoire nous apprend comment, par la ſuite des tems, toutes ces Provinces furent démembrées & tombèrent en différentes mains. Vers le milieu du X. Siècle l'Empereur *Othon I.*, ſurnommé *le Grand*, commença par rendre le prétendu Roi d'Italie, *Bérenger*, feudataire de l'Empire-Germanique: mais ce Roi étant devenu traître & rebelle, *Othon* le dépouilla tout-à-fait de ſes Etats, accepta la Couronne-Impériale qui lui fut offerte par le Pape & par le Peuple-Romain, ſe fit couronner à Rome en 962. par *Jean XII.*, & ſoumit ainſi le Royaume d'Italie à l'Allemagne, l'annexant à l'Empire. C'eſt auſſi depuis ce tems, que la dénomination du *Saint-Empire Romain de la Nation Germanique* a été en uſage. Il paroit encore, qu'*Othon* conquit l'Italie pour l'Empire, & non pour ſa propre Maiſon; 1.) parce L'Italie.

que cette Conquête ſe fit par les Armées de l'Empire; 2.) parce que d'abord *Bérenger* en reçut l'inveſtiture à la Diette de l'Empire, & 3.) parce que les Empereurs qui ſuccédèrent, ſe firent tous couronner à Rome, y amenèrent avec eux les troupes de l'Empire, & y exercèrent leur autorité. Il ne ſeroit pas difficile de prouver, que l'Empire Germanique a des Droits de Souveraineté ſur l'Italie, ſoit qu'on la regarde comme une dépendance de l'ancien Empire d'Occident, fondé par *Charlemagne*, ſoit qu'on veuille l'enviſager comme un Royaume annexé par *Othon I.* à l'Empire d'Allemagne. C'eſt à une de ces Epoques, & ſurtout à la dernière, qu'il faut raporter l'origine des Droits-Seigneuriaux, en vertu desquels pluſieurs Etats de l'Italie relèvent encore aujourd'hui de l'Empire, tandis que d'autres Provinces en ont été entièrement détachées. Car cette Contrée a presque toujours ſervi de Théatre à la Guerre, & ſes différentes Provinces ont paſſé ſucceſſivement à pluſieurs Maitres. Lors des troubles & des quérelles entre les *Guelfes* & les *Gibelins*, les liens ſe relâchèrent, mais l'Empire n'a jamais renoncé à ſesDroits, & il ne lui faudroit que la force, pour les faire valoir dans toute leur vigueur. Notre deſſein n'eſt pas d'expliquer hiſtoriquement les révolutions qui ſont arrivées à chaque Etat de l'Italie en particulier; nous nous contenterons de dire, que la plus grande partie du Milanez, le Grand-Duché de Toscane, le territoire de Luques, les Duchés de Parme & de Plaiſance, les Duchés de Modène & de Reggio, le Duché de Mantoue, le Montferrat, les *Feuda Langharum*, le Piémont, le Marquiſat de Finale, & divers autres Païs Italiens, ſont inconteſtablement des fiefs du Saint-Empire. Les Princes qui les poſſèdent, n'ont pas tous été également exacts à en prendre l'inveſtiture, & ils ont quelquefois prétendu ſe ſouſtraire au lien féodal. C'eſt pour cette raiſon que, vers la fin du Siècle paſſé, l'Empereur voulut établir un Collége particulier, pour examiner cette matière, & rétablir l'activité des fiefs de l'Empire en Italie. Tous les derniers Empereurs ont promis la même choſe à leurs Capitulations; mais les troubles continuels & le ſort inconſtant des Armes, en ont empêché l'exécution. Au reſte, les Princes & les Etats de l'Italie appartiennent bien à l'Empire, mais ils n'en ſont pas membres, n'aïant ni voix, ni ſéance à la Diette. Le Duc de Savoye à la vérité, y a comparu, mais ce Duché faiſoit partie anciennement de la Bourgogne, & non de l'Italie. Le Duc de Savoye a la prérogative néanmoins d'être Vicaire perpétuel du Saint-Empire dans toute l'Italie. Lorsque l'Empire eſt attaqué, on s'accommode le mieux que l'on peut avec les Etats d'Italie, pour le contingent des contributions qu'ils ſont obligés de payer; & c'eſt là l'objet des principales négociations qui ſe font entre l'Empire & les Princes Italiens. Si l'on examine bien les Droits de cet Empire ſur l'Italie, & la ſituation actuelle où ſe trouvent ſes différentes Provinces, on conviendra qu'il y a là un vaſte champ pour des disputes, des Guerres, & des Traités. Il ne ſera pas néceſſaire de faire remarquer, que l'Allemagne eſt intéreſſée

à

à voir ſes Droits maintenus en Italie, & à y conſerver cet équilibre de Pouvoir, qui empêche que cette ſuperbe Contrée ne tombe dans les mains d'un ſeul Prince, qui, tranchant toutes les difficultés, & annullant toutes les anciennes prétenſions, pourroit former de l'Italie un puiſſant Royaume.

L'Angleterre. *L'Angleterre* auroit fort peu à démêler avec l'Allemagne, ſi le Prince qui occupe le Trône de la Grande-Bretagne, n'étoit lui-même un Electeur du Saint-Empire Romain. Cette circonſtance fait confondre ſouvent les intérêts de la Nation Angloiſe avec ceux de la Maiſon de Hanovre. Les forces de l'une ſont obligées de ſoutenir les vues de l'autre. Nous ne parlerons pas ici des liaiſons qui ſubſiſtent depuis longtems entre la Cour de Londres & celle de Vienne, parce que nous allons les dévélopper ſéparément. Mais nous croyons, que le Corps Germanique eſt fort médiocrement intéreſſé aux révolutions qui peuvent arriver au Commerce, à la Navigation & à la Puiſſance Maritime des Anglois; tout comme il importe peu à ſes Inſulaires, ſi le ſiſtème de l'Empire ſubſiſte, ou ſi les reſſorts de cette machine politique ſe détraquent. Les ſecours que les Princes d'Allemagne & l'Angleterre peuvent ſe fournir mutuellement, ne ſont en effet que fort médiocres, ſi on les enviſage d'une manière directe. Mais il y a des cas, où ils peuvent ſe rendre des ſervices réciproques d'une très-grande importance. C'eſt 1.) lorsque l'Empire eſt engagé dans une Guerre avec la France, ou avec quelque autre Grande Puiſſance: l'Angleterre devient alors ſon Allié naturel, qui eſt intéreſſé à ſa conſervation, qui peut l'aſſiſter par des ſecours en argent, & ſurtout faire une puiſſante diverſion en ſa faveur, par le moyen de ſes forces navales. D'un autre coté, quand la Grande-Bretagne fait la Guerre dans le Continent, elle peut attendre une aſſiſtance réelle de la part des Princes Germains, qui, aïant dans leurs Etats une aſſez grande abondance d'hommes propres à la guerre, ſont charmés de conclure avec la Cour de Londres, quelques Traités de ſubſides, & d'échanger leurs Troupes contre les tréſors des Anglois. Il convient donc, que l'Empire ménage cette Puiſſance par toutes ſortes d'attentions & de bons procédés envers elle.

Les Provinces-Unies. La *République des Provinces-Unies* a été presque de tout tems fidèle Amie & Alliée de l'Empire, & elle a payé largement les troupes auxiliaires que les Princes Allemands lui ont ſouvent fournies. Le ſiſtème pacifique, ſi utile à la Hollande, paroit auſſi convenir à tous égards aux intérêts de l'Allemagne, & le Corps Germanique doit tâcher de conſerver la bonne harmonie avec cette République, par tous les moyens qu'on peut raiſonnablement exiger de lui. Le voiſinage, le Commerce, les révolutions, & pluſieurs autres conſidérations doivent rendre les Allemands & les Hollandois toujours Amis.

La Pologne. *La Pologne* eſt une Puiſſance fort peu redoutable, tant que ſon Gouvernement ſubſiſtera ſur le pied où il eſt aujourd'hui. Ce mêlange du gouvernement Monarchique & Républicain, rend toujours une Nation

peu propre aux Conquêtes. Ainſi l'Empire, de même que tous les autres Voiſins de ce Royaume, doivent être attentifs, qu'il ne s'y faſſe aucun changement à cet égard. Auſſi longtems qu'un Électeur de Saxe portera la Couronne de Pologne, il n'y aura vraiſemblablement rien à craindre des incurſions des Polonois, qui d'ailleurs ne ſont redoutables que dans cette partie de la Guerre qui fait beaucoup de malheureux, & ne décide de rien. Les ſeuls intérêts que l'Empire peut donc avoir, eû égard à la Pologne, c'eſt que ce ſoit toujours un Prince Allemand, & jamais un François, ou un Piaſte, qui y règne; & en ſecond lieu, que la Ruſſie ne gagne dans ce Païs un trop grand crédit, ou une dangereuſe autorité (*).

Le Dannemarc, la Suède, la Ruſſie.

*Les Puiſſances du Nord* n'ont presque rien de commun avec le Saint-Empire. Les Rois de Dannemarc & de Suède en ſont à la vérité membres; l'un pour le *Holſtein*, & l'autre pour la *Poméranie*; mais les intérêts qu'ils ont à ménager à cet égard, ſont ſi petits, qu'ils échapent à la vue de ceux qui ne veulent traiter que des objets d'un certain ordre. La Ruſſie a encore moins de liaiſons avec l'Empire, que les deux autres. Elle a négocié depuis longtems le titre d'*Empereur* pour ſon *Czar*; & il n'eſt pas impoſſible qu'elle n'obtienne cette ſublime prérogative de la part du Corps-Germanique, ſurtout, ſi elle peut accorder en échange quelques avantages réels à l'Allemagne. Il y a eu des occaſions, où l'on a introduit une Armée Ruſſienne dans l'Empire contre la teneur expreſſe de ſes Conſtitutions fondamentales. Les bons Patriotes Allemands n'ont vu paſſer qu'en tremblant ces Troupes Ruſſes; & ils ſe ſont ſouvenu combien il eſt dangereux de montrer un chemin vers les Contrées Méridionales, à un Peuple nombreux & peu policé.

La Porte Ottomane.

*La Porte Ottomane* a fait peur plus d'une fois à l'Allemagne, ſurtout lorsque ſes Armées avoient mis le Siège devant Vienne. Maintenant la Tranſilvanie & la Hongrie ſervent de barrières à l'Empire contre les Turcs, depuis que ces Provinces appartiennent à la Maiſon d'Autriche. Quand il n'y auroit que cette ſeule conſidération, on voit combien il importe à l'Empire, de ne pas laiſſer trop affoiblir cette Maiſon qui tient entre ſes mains la Porte de l'Allemagne du coté des Infidèles. Au moins doit-on avoir l'œil, que la Hongrie ſoit toujours au pouvoir d'une Puiſſance Allemande & formidable. Au reſte, la façon de penſer des Turcs & le ſouverain mépris qu'ils témoignent pour les Païs Européens, mettent l'Empire en repos contre leurs entrepriſes; mais, ſi jamais la Guerre ſe déclaroit contre eux, il faudroit prendre des meſures plus ſolides, que la Cour de Vienne n'en a priſes dans les dernières Campagnes que les Armées Autrichiennes ont faites en Hongrie.

C'eſt ainſi que nous croyons avoir ſatisfait à la tâche que nous nous ſommes impoſée, qui étoit de faire connoitre l'Empire-Germanique par ſa ſi-

(*) M. de Bielfeld paroit avoir eu ici la vue aſſez perçante. *Note de l'Editeur.*

ſituation locale, par toutes ſes qualités naturelles, & par le ſiſtème compliqué de ſon Gouvernement. Nous finirons donc ici le préſent article: mais l'Allemagne nous préſente encore une Puiſſance ſi grande & ſi formidable, en la Maiſon d'Autriche, que notre Ouvrage reſteroit imparfait, ſi nous nous dispenſions de traiter ſéparément de ſon état & de ſes forces. Nous allons donc joindre ici quelques réflexions ſur ce ſujet; mais nous tâcherons de les abréger, non que l'objet nous paroiſſe de trop petite importance, mais parce que l'article de l'Allemagne a déjà paſſé les bornes que nous comptions de lui donner.

# CHAPITRE IX.

## *DIGRESSION SUR LA MAISON D'AUTRICHE.*

Ses Poſſeſſions.

Les Provinces qui forment ce qu'on apelle les Etats héréditaires de la Maiſon d'Autriche ſont,

1.) *Le Royaume de Bohème*, qui eſt ſitué de manière qu'il touche à la Franconie, au Haut-Palatinat, à la Siléſie, à la Moravie, à l'Autriche, à la Bavière, à la Misnie & à la Luſace. Il a 45 milles d'Allemagne de long ſur 35 de large, & 124 de circonférence. On prétend qu'il y a dans la Bohème 41 Villes Royales, 61 Villes Seigneuriales, 150 Châteaux, 210 Bourgs, 171 Couvents & 20362 Villages. Sans vouloir garantir ſcrupuleuſement ce Calcul, il eſt certain que ce Païs fourmille d'habitans, & qu'on n'exagère point, lorſqu'on en fait monter le nombre à plus d'un Million. Le Climat eſt tempéré, le terroir fertile, quoique montueux; les denrées abondantes, le gibier excellent, de même que le poiſſon d'eau douce. Le Peuple n'y eſt pas fort induſtrieux, & l'on voit peu de Manufactures dans ce Royaume, quoique le fleuve de l'Elbe, y prenne ſa ſource, & que plus de deux cens petites rivières y ſerpentent & portent toutes leurs eaux hors de ce Païs; circonſtance qui faciliteroit infiniment le Commerce, ſi l'on en ſavoit profiter. Malgré cela les revenus que la Maiſon d'Autriche en retire, ſont très-conſidérables.

2.) Dans la *Haute-Siléſie*, la Maiſon d'Autriche a conſervé par le Traité de Paix conclu à Breſlau en 1742. & par celui de Dresde fait en 1745. 1.) la Principauté de *Teſchen* avec VIII. Seigneuries qui y appartiennent; 2.) les Villes de *Troppau* & de *Jägerndorff*, avec une portion de terrain dans les Principautés de ce nom; 3.) les Seigneuries d'*Olbersdorff* & de *Hennersdorff* avec quelques terres près de *Zuckmantel* qui en font partie. Tout cela n'eſt pas bien conſidérable.

3.) Le *Marggraviat de Moravie* qui touche à l'Autriche, à la Hongrie, à la Bohème & à la Siléſie. Ce Païs a 30 milles d'Allemagne de long ſur 20 de large, & environ 80 de circuit. Il eſt, proportions gardées, auſſi peuplé, auſſi abondanment ſémé de Villes & de Villages, & d'un auſſi grand raport, que la Bohème.

4.) L'*Archiduché d'Autriche*, dans lequel eſt ſituée *Vienne* la Capitale de tous les Etats de la Maiſon d'Autriche, & la Réſidence ordinaire des

Sou

Souverains. Cet Archiduché touche à la Bohème, à la Moravie, à la Hongrie, à la Stirie, à la Bavière & au Païs de Saltzbourg. Il a 40 milles de long ſur 18 de large. La rivière d'Ens le partage en deux parties inégales, dont l'une s'appelle la *Haute*, & l'autre *la Baſſe Autriche*. Ce Païs eſt admirable & d'un très-grand raport. Il abonde non-ſeulement en hommes, mais auſſi en toutes ſortes de denrées néceſſaires à la vie.

5.) Le *Duché de Stirie* qui touche à l'Autriche, & qui a 26 milles de long, ſur 14 de large. On compte juſqu'à 22 Villes, & 200 mille habitans dans ce Païs, qui a toujours fourni de bons Soldats aux Empereurs Autrichiens. Les grains y viennent en très-grande abondance.

6.) Le *Duché de Carinthie* eſt à la vérité un Païs aſſez vaſte, mais dont le produit n'eſt pas conſidérable. On lui donne 28 milles de longueur & 14 de largeur. Il y a de bons pâturages; & les habitans vendent tous les Ans une grande quantité de beſtiaux aux Vénitiens, dont ils ne ſont pas fort éloignés. On y trouve 12 Villes & environ 60 mille feux dans tout ce Duché.

7.) Le *Duché de Carniole* s'étend juſqu'au Golfe de Véniſe, & a tout au plus 30 milles d'Allemagne de long, ſur 25 de large. Le Païs ne produit pas beaucoup de grains, mais il y a des Mines, ſurtout de vif-argent, qui ſont d'un aſſez grand raport: Le vin qui y croît en abondance, n'eſt pas des meilleurs. On y compte 21 Villes & 4 mille Villages. On n'a pas lieu de faire un trop grand éloge du caractère de la Nation.

8.) L'*Iſtrie* eſt une Presque-iſle formée par la Mer-Adriatique, & qui a environ 18 milles de long ſur 8 de large: elle appartient en partie aux Vénitiens, en partie à la Maiſon d'Autriche. Cette dernière y tient principalement trois fameux Ports de Mer, Trieſte, Vindolo ou Port Royal, & Fiume; dont elle pourroit tirer un avantage infini pour ſon Commerce, ſi ces ſortes d'établiſſements ſe faiſoient toujours avec les connoiſſances & les précautions néceſſaires.

9.) Dans la *Dalmatie*, cette Maiſon poſſède une étendue de Païs qui peut avoir environ 6 milles de long ſur autant de large, & dans laquelle eſt ſituée la Ville & forteresſe de *Zeng*, qui a un Evêché.

10.) Le *Comté de Tirol* eſt fort vaſte, on lui donne 30 milles de long ſur 24 de large. Il touche d'un coté à la Bavière, & de l'autre à l'Italie. On y compte 28 tant Villes que Bourgs, 2 Evêchés, & plus de cent mille habitans, qui ſont bons pour la défenſe du Païs, mais aſſez mauvais Soldats hors delà. *Inſpruck* eſt la Capitale, & l'endroit de paſſage de tous ceux qui veulent ſe rendre d'Allemagne en Italie. Ce Païs, quoique montueux, eſt d'un raport conſidérable.

11.) Les *Etats incorporés au Tirol*. On entend par là quelques Villes, Contrées & Seigneuries, qui ſont diſperſées dans le Cercle de Suabe, qui appartiennent à la Maiſon d'Autriche, & qu'on a réunies au Tirol, en les ſoumettant à la Régence de l'Autriche antérieure qui eſt établie à Inſpruk. Tels ſont 1.) la *Préfecture de Suabe*, contrée qui a environ 8 milles de long ſur 4 de large; & qui s'étend le long du Lac de Conſtance. 2.) Les

4 *Vil-*

4 *Villes foreſtières*, *Rheinfeld*, *Seckingen*, *Lauffenbourg* & *Waldshutt*. 3.) Le *Landgraviat de Nellenbourg*, petit Païs, qui a environ 9 milles de Circuit. 4.) Le *Bourggraviat de Burgow* ſitué ſur le Danube, & aïant 10 milles de long ſur 4 de large. 5.) Le *Brisgau* s'étend le long du Rhin, vis-à-vis de l'Alſace. Les fortereſſes de *Vieux-Briſac* & de *Fribourg* ſont ſituées dans ce païs, qui a environ 10 milles de long & 6 de large. 6.) Le *Territoire d'Ortenau*, vis-à-vis de Strasbourg, petite Contrée qui a 4 milles en quarré. 7.) Le *Comté de Hohenberg*, ſur le Nécker dans le Würtemberg, a environ, 6 milles de long. 8.) Le *Comté de Montfort* ſitué au milieu de celui de Brégenz. 9.) Le *Comté de Brégenz* ſur le Lac de Conſtance. 10.) Le *Comté de Veldkirch* ſitué dans la Vallée du Rhin (Rheinſtahl. 11.) Le *Comté de Sonnenberg*, ou *Pluden*, ſitué ſur les frontières du Tirol & des Griſons. 12.) Les Seigneuries & Villes de *Schelkingen*, *Munderkirchen*, *Reidlingen* & *Weiſſenhorn* proche d'Ulm. 13.) La Ville de *Conſtance*, aſſiſe ſur le Lac auquel elle donne ſon Nom. Elle eſt fort importante & fort fameuſe dans l'Hiſtoire.

12.) Le *Royaume de Hongrie* qui touche à l'Autriche, à l'Esclavonie, à la Pologne & à la Tranſilvanie. C'eſt un Païs fort étendu, & qui produit tout ce qui eſt néceſſaire aux beſoins de la vie. Les grains, les fruits, le gibier, le poiſſon, y abondent. Entre les productions naturelles, on peut mettre ſurtout un Vin exquis, & l'immenſe quantité de beſtiaux admirables qu'on y trouve. Il y a des Mines d'or à Kremnitz & ailleurs; entre les autres Minéraux, le vif-argent eſt d'un raport infini, & ſert à pourvoir presque toute l'Europe. Le Danube traverſe à peu près tout ce Royaume; & les rivières de la *Save* & de la *Theiſſe* y coulent. Le climat n'y eſt pas fort ſain. La Hongrie fourmille d'habitans; c'eſt une pépinière inépuiſable d'hommes. La Nation eſt belliqueuſe, mais elle n'eſt bonne qu'à cette partie de la guerre, où le courage & le danger ſont récompenſés par le pillage & le butin, bien plus que par la gloire. L'Europe moderne ne connoit que trop les *Tolpatſches*, les *Pandoures*, les *Inſurgens*, & tous ces eſſains de Troupes légères qui ſortent de la Hongrie, pour déſoler l'Europe en faiſant la petite guerre.

13.) Le *Duché de Tranſilvanie* eſt ſitué entre la Hongrie, la Pologne, la Walachie & la Moldavie. Il a 35 milles de long ſur 30 de large. Tout le Païs eſt montueux, mais ces montagnes ne ſont point ſtériles; elles fourniſſent des grains & d'autres denrées aux habitans; & les entrailles de la Terre produiſent toutes ſortes de Métaux, de l'alun & du vif-argent. Tout ce Duché eſt partagé (comme la Hongrie) en pluſieurs Palatinats avec quelques Comtés. Beaucoup de Proteſtans y habitent.

14.) Le *Royaume d'Esclavonie* eſt ſitué entre les deux rivières de la *Save* & de la *Trave*. C'eſt une eſpèce de langue de terre qui n'a que 10 à 15 milles de large, mais dont la longueur s'étend juſqu'à 60 milles. La partie occidentale de ce Royaume porte le nom *d'Eſclavonie*, & la partie orientale, celui de *Prascie*. Cette dernière eſt habitée par une Nation particulière, qui fait profeſſion de la Religion Grèque. Le Païs eſt aſſez abon-

abondant en grains, en minéraux & en hommes. C'eſt la Patrie des *Warasdins*.

15.) *Dans le Royaume de Croatie*, la Maiſon d'Autriche poſſède toute la partie Septentrionale, que quelques Géographes nomment la *Corbavie*. Le Gouverneur Autrichien qui réſide à Carlſtad, porte le Titre de *Ban de Croatie*. Ce Royaume eſt ſitué entre le Save & la Mer-Adriatique, aïant 25 milles de long ſur 8 de large. Les Turcs occupent la partie méridionale.

Tout le Royaume de *Servie* avec la fortereſſe importante de *Belgrade*, a été perdu par la malheureuſe paix, que la Maiſon d'Autriche fut obligée de conclure avec les Turcs en 1739.

16.) En *Italie dans le Duché de Milan*, l'Autriche poſſède

1.) La Ville de *Milan* avec ſon territoire.
2.) La Ville de *Pavie* avec la moitié du Pavéſan.
3.) Les Vallées de *Seſſia* ſur les frontières du Piémont.
4.) La Moitié du Comté d'*Anghiéra*, ſavoir ce qui eſt ſitué en deçà du Lac Maggiore.
5.) La Ville de *Côme* & ſon territoire.
6.) La Ville de *Lodi* & ſon territoire.
7.) La Ville de *Crémone* & ſon territoire. Tout cela forme une belle & grande étendue de païs, dont nous avons déjà fait connoitre l'importance & les beautés, dans la Deſcription de l'Italie.

17.) Le *Duché de Parme*, ſitué près du *Pô*, avec la Capitale de même nom.

18.) Le *Duché de Plaiſance*, à coté de celui de Parme, appartient auſſi à la Maiſon d'Autriche; mais par le Traité de Worms, elle a cédé la Ville Capitale de ce nom, au Roi de Sardaigne.

19.) L'*Etat de Buſetto*, petite contrée entre Parme & Plaiſance, ſur le Pô.

20.) Le *Val de Tara*; Contrée de peu d'étendue ſur les frontières de Gènes. Ces deux dernières appartiennent aux Duchés de Parme & de Plaiſance, & le tout enſemble forme une étendue de Païs qui a 25 milles d'Allemagne de long, ſur 15 de large.

21. Le *Duché de Mantoue*, qui a 12 milles de long ſur 6 de large; le *Pô* traverſe ce Païs. La Capitale qui porte le nom du Duché, eſt une des meilleures fortereſſes de l'Europe, ſurtout par ſa Situation. Auſſi eſt-ce la clef de l'Italie du coté de l'Allemagne; & celui qui la tient, ſera toujours formidable. Ce Païs produit du lin admirable; & les chevaux qu'il fournit, ſont eſtimés autant que ceux de Naples.

Comme la Guerre dure encore en Italie, il eſt impoſſible de déterminer exactement les poſſeſſions Autrichiennes dans ce païs. Les Préliminaires de la Paix qui ont été ſignés à Aix-la-Chapelle, font perdre les Duchés

de Parme & de Plaiſance à la Maiſon d'Autriche, & en diſpoſent en faveur de Don *Philippe*, troiſième fils de *Philippe V.* Roi d'Eſpagne.

22.) *Les Païs-Bas Autrichiens*, comprennent une étendue de Païs qui a 30 milles d'Allemagne de long, ſur 40 de large. Ils touchent à la Mer du Nord, aux Provinces-Unies, à l'Allemagne, à la France & à la Lorraine. C'eſt un Païs admirable, qui produit abondanment tous les beſoins de la vie, qui eſt comme ſémé de Villes & de Villages, que le Commerce & la Navigation enrichiſſent, qui eſt fort bien peuplé, où l'induſtrie des habitans porte l'abondance, & qui eſt rempli de Places fortes. La Guerre même, quelque fréquente qu'elle y ait été, n'a pu porter atteinte à l'opulence des Païs-bas. Il y a X. Provinces particulières. Lorsque l'Empereur *Charles VI.* mourut en 1740. la Maiſon d'Autriche poſſédoit

1.) Une grande Partie du Comté de *Flandres*, avec les Villes de Grand, Bruges, Oſtende, Neuport, Furnes, Ypres, Ménin, Tournay, Dendermonde, &c. toutes Places de guerre conſidérables.

2.) Tout le Comté de *Namur*, excepté Charlemont.

3.) La plus grande partie du Duché de *Luxembourg*, avec la Ville de ce nom, qui eſt la première fortereſſe de l'Europe.

4.) Le Duché de *Limbourg*.

5.) Une partie du Duché de *Guèldres*.

6.) La plus grande partie du Duché de *Brabant*, avec les Villes conſidérables de Bruxelles, Louvain, *&c.*

7.) La Seigneurie de *Malines* avec la Ville du même nom.

8. Le Marquiſat & la Ville d'*Anvers*.

On ſent facilement combien ce Païs doit être conſidérable, pourvû qu'on jette un ſimple regard ſur la Carte, & qu'on réfléchiſſe à la quantité prodigieuſe de Villes, Bourgs & Villages qu'on y trouve; & par-conſéquent on peut juger à quel point la Maiſon d'Autriche eſt intéreſſée à ſa conſervation. Cependant la Guerre qui éclata en 1740. pour la Succeſſion de *Charles VI.*, fut ſi funeſte en Flandres, que la France conquit en trois Campagnes, tout ce que l'Autriche poſſède dans les Païs-bas. Mais, après les plus brillans Succès des Armes Françoiſes ſous la Conduite du Maréchal de Saxe, le Cabinet de Verſailles jugea à propos de rendre par la Paix ſignée à Aix-la-Chapelle, tous les Païs-bas à la Maiſon d'Autriche. Si l'on réfléchit ſur la ſituation où étoient les affaires de l'Europe en 1748., on n'eſt pas peu ſurpris de cette reſtitution gratuïte & volontaire; & l'on n'en ſauroit trouver guères d'autre motif raiſonnable, que la généroſité peu commune de *Louis XV.*

Voilà quelles ſont les vaſtes poſſeſſions de la Maiſon d'Autriche en général. On n'attendra pas de nous des réflexions particulières ſur l'état intérieur de chacun de ces Royaumes & Etats: ils diffèrent ſi fort entre

cux,

eux, qu'on n'en ſauroit rien dire de général, ni préſcrire des Maximes qui leur ſoient également appliquables. Car les Païs-bas, par exemple, ſont très-peuplés, les naturels du Païs ſont induſtrieux, & le Commerce y fleurit d'une manière brillante. La Hongrie au contraire, ne préſente qu'une contrée déſerte, qui, à proportion de ſa grandeur, n'a que peu d'habitans; & ces habitans, n'ont ni mœurs, ni humanité, ni induſtrie, ni Commerce. Ils ne ſe font connoitre, que par les vols, les rapines & les horreurs qu'ils commettent, lorsque la Maiſon d'Autriche les employe à faire la petite guerre, ne pouvant s'en ſervir pour les grandes Actions. Ainſi nous nous contenterons de faire quelques Obſervations ſur l'état de la Maiſon d'Autriche en général, & ſur la Politique qu'elle employe dans le Gouvernement de ſes vaſtes Etats.

Ses Productions en général.

Les productions naturelles des Païs héréditaires ſont fort conſidérables. Les Mines de la Hongrie renferment toutes ſortes de Métaux, ſurtout de l'or & du vif-argent, & il y a diverſes rivières qui charrient un ſable chargé de grains d'or, que les habitans ſéparent, en le lavant, & dont ils tirent un profit conſidérable. L'Autriche, & la Stirie, mais ſurtout la Hongrie, fourniſſent une ſi grande quantité de Sel, qu'on en pourroit fournir à toute l'Europe. Les grains & touts les fruits de la terre, y abondent. Les prairies ſervent à nourrir des beſtiaux de toute eſpéce. Il y a partout une quantité de gibier. Les rivières ſont fort poiſſonneuſes. Les abeilles donnent du Miel & de la Cire en abondance. Le Saffran de l'Autriche eſt renommé. Mais le Vin de Hongrie eſt ſurtout fameux; & il en croît encore d'aſſez bon en Autriche & ailleurs. Les laines de Bohême, d'Autriche & de Moravie, ſont employées utilement. Le bois n'y eſt pas rare, & on tire des carrières toutes ſortes de pierres, parmi leſquelles il y a du marbre & quelques pierres précieuſes. La Hongrie pourroit fournir toute l'Europe de Souffre, d'Antimoine, & d'autres minéraux. La Bohême rend une immenſe quantité d'Alun. Il y a auſſi dans tous ces Païs d'excellens Haras qui produiſent de fort bons chevaux. Je ne parle point des denrées & des autres productions naturelles des Païs-bas & de l'Italie. J'en ai déjà donné une légère idée dans les Chapitres précédens. Et quel eſt le lecteur qui ignore la fertilité & l'abondance de ces Païs ſi favoriſés par la Nature?

Réflexions ſur ſa grandeur & ſa décadence.

Un homme d'Etat qui réfléchiroit avec attention ſur ce que nous venons de dire de la Maiſon d'Autriche, qui conſidéreroit l'immenſe étendue des païs qu'elle poſſéde; la Situation avantageuſe de ſes Provinces; les Mers qui les touchent; les fleuves qui les traverſent; la prodigieuſe quantité d'hommes dont ils ſont peuplés; les denrées de toute eſpéce qu'ils produiſent; un tel homme certainement ſeroit fondé à croire que la puiſſance de la Monarchie Autrichienne devroit l'emporter ſur celle de tous les autres Etats de l'Europe, & qu'il ne tiendroit qu'à elle de terraſſer ſes rivaux par la force des Armes, & par les reſſources de ſes finances auſſi promtes qu'intariſſables. Cependant l'expérience de pluſieurs Siécles nous a prouvé le contraire; & quoique la dignité Impériale

ait ſubſiſté depuis ſi longtems dans cette auguſte Maiſon, (ce qui a infiniment augmenté ſon crédit, ſon autorité, ſes revenus & ſes forces,) elle n'a cependant pas été capable de ſe ſoutenir contre ſes Ennemis, qui lui ont enlevé des Royaumes & pluſieurs riches Provinces; ſurtout depuis la paix de Vienne conclue en 1724, qui eſt l'Epoque de ſa vraye grandeur.

Cette décadence de la puiſſance autrichienne ſuppoſe néceſſairement quelque vice dans la Nation & dans le Gouvernement. Tâchons d'en découvrir les cauſes.

Manufactures. Les Provinces que cette Maiſon poſſède en Allemagne, fourmillent d'habitans; mais le Peuple en général y eſt d'une ſtupidité, qui dans quelques Contrées, comme dans la *Carinthie* & dans la *Stirie*, par exemple, va juſqu'à l'imbécilité & à la folie. On n'a preſque jamais vu ſortir de Vienne un bon livre, un habile Artiſte, ou quelque autre production qui pût caractériſer l'eſprit de cette Nation (*). De là vient le manque de cette induſtrie ſi néceſſaire pour mettre en œuvre les produits de la nature & en tirer parti. Les Manufactures y ſont fort négligées, ou plutôt il n'y en a point. Car je ne parle pas de quelques petites fabriques peu conſidérables, & preſque inconnues chez les Etrangers, comme la broderie de Vienne &c. La plupart des denrées, telles que la laine, le chanvre, les toiſons & autres, ſont exportées toutes crues hors de ces Etats, & y rentrent transformées en toutes ſortes de marchandiſes par la Main des voiſins. La Bohême par exemple, avoit autrefois des forges pour le fer blanc, & pluſieurs fabriques d'une couleur bleue, qu'on nomme en Latin *Smalta*. Elles ſont aujourd'hui dans la Misnie, qui en fournit actuellement une grande partie de l'Europe, & en tire un profit fort conſidérable; & ainſi du reſte.

Commerce & Navigation. Mais, ſi les Manufactures ſont peu importantes dans les Etats d'Autriche, le Commerce & la Navigation y languiſſent bien davantage. La Hongrie n'en a preſque point du tout, quoique ce païs faſſe pour ainſi dire, le grand chemin qui conduit à toute l'Aſie, & que le Danube, la Save, & d'autres rivières y coulent. On a eſſayé à la vérité d'établir une Navigation dans les Ports de Fiume, & de Trieſte, ſur la Mer-Adriatique, & même une Compagnie des Indes Orientales à Oſtende (port de Mer ſitué dans les Païs-bas ſur la Mer du Nord;) mais ces projets ſe ſont évanouïs preſque auſſitôt qu'ils ont été conçus; & le Miniſtère de Vienne, ſouvent opiniâtre ſur un point de Cérémonial, ou d'Etiquette, a montré peu de fermeté dans une affaire de ſi grande conſéquence pour la Maiſon d'Autriche. Il eſt certain, qu'après la guerre de Sicile heureuſement terminée en 1724., l'Empereur poſſédoit tant de Païs, qu'il eut été inutile de ſonger à de nouvelles acquiſitions. Sa Politique auroit dû ſe porter ſur la conſervation de ſes Provinces, & ſur les moyens de les

(*) Ces jugemens paroiſſent outrés; & ſi l'Auteur publioit aujourd'hui ſon ouvrage, il les rectifieroit ſans doute. *Note de l'Editeur.*

les rendre floriſſantes. Il ſembloit même que la Cour de Vienne fût perſuadée de cette vérité; & on commençoit à former quelques établiſſements. L'Empereur octroya une Compagnie à Oſtende, qui devoit trafiquer à la Chine, & ſur les côtes des Indes, où toutes les Nations ont un Commerce libre. Les Puiſſances maritimes s'oppoſèrent à ce deſſein, ſous prétexte que l'Empereur avoit renoncé à ce Commerce maritime par des Traités antérieurs. Cette affaire penſa mettre toute l'Europe en combuſtion; & après quelques Alliances & bien des menaces faites de part & d'autre, elle ſe termina, par la Révocation de l'Octroi que S. M. Imp. avoit accordé. On crut s'aſſurer par cette complaiſance de l'amitié inviolable des Puiſſances maritimes; & on s'en répentit, lorsque dans la Guerre contre la Maiſon de Bourbon, qui éclata en 1733, & dans celle contre les Turcs, qui ſuivit peu après, l'Angleterre & la Hollande abandonnèrent totalement la Maiſon d'Autriche. Elle perdit pluſieurs Provinces; & ſes Etats héréditaires reſtèrent ſans Commerce. C'eſt ce qui fait bien voir, combien ces ſortes de complaiſances entre des Souverains, ſont inutiles, & combien peu on doit s'y prêter. Au reſte, la Maiſon d'Autriche n'a aucun établiſſement dans les Indes, mais elle peut naviger dans les Mers qui ne ſont pas compriſes dans les conceſſions; & d'un autre coté, elle pourroit faire avec ſuccès le Commerce du Levant par ſes Ports ſur le Golfe Adriatique.

Outre le manque d'induſtrie & de commerce, il faut encore conſidérer, que la Monarchie Autrichienne a été gouvernée par une ſuite d'Empereurs de la Maiſon de Habsbourg. Ces Princes infiniment reſpectables par leur haute naiſſance, par la première dignité du Monde qu'ils occupoient, & par les vertus civiles & particulières que l'on voyoit éclater en eux, ne poſſédoient pas tous les talens néceſſaires aux Souverains. Ils ont manqué de cette activité, de cette application aux affaires, de cet œil ſcrutateur qui perce dans les plus petits détails, ſans perdre de vue l'objet général de l'Etat. Ils ont donné trop de crédit & trop de pouvoir à des Généraux, à des Miniſtres, à des Gouverneurs de Provinces, & ſouvent à de ſimples Conſeillers. Les Grands, employés dans le Miniſtère & dans l'Armée, les Vice-Rois de Naples, les Gouverneurs des Païs-bas, & bien d'autres perſonnes moins conſidérables, ont fait des fortunes prodigieuſes, tandis que les Caiſſes Impériales ont été ſans ceſſe épuiſées, & que la Cour n'a jamais eu d'argent pour former la moindre entrepriſe. L'Italie & les Païs-bas, quelque riches que ſoient ces contrées, raportoient fort peu à l'Empereur. Enfin, ſoit pour la perception des revenus de l'Etat, ſoit pour le payement de l'Armée, ſoit pour la diſtribution des déniers publics, l'économie de Vienne étoit fort mal réglée. Ses Chefs & ſes Miniſtres.

L'Etat Militaire n'a pas été jusqu'ici non plus ſur un trop bon pied; au moins y remarque-t-on pluſieurs défauts. Toutes les Provinces Autrichiennes fourmillent d'habitans. Cela fait une pépinière intarriſſable de recrues. La Maiſon d'Autriche a d'ailleurs la liberté de faire des levées dans tout l'Empire. Par ce moyen elle acquiert une facilité incroyable à com- Etat Militaire.

pletter ſes Armées; mais, d'un autre coté, cela forme ſouvent un ramas de mauvaiſes levées. Si l'on ajoute à cette conſidération, que les Officiers Autrichiens ne ſont pas les gens d'élite de la Nation, qu'on n'employe pas aſſez de Gentilshommes, & qu'on ne les anime pas autant qu'on le devroit faire par le véritable point d'honneur; on concevra aiſément, que l'activité, ſi néceſſaire aux opérations militaires, ne règne pas aſſez dans ces Troupes, que l'ordre & la diſcipline n'y ſont pas exacts, & que l'Officier ne s'applique pas aſſez à former les nouveaux Soldats, & à entretenir les vieux dans l'exercice des Armes. Cette réflexion porte ſurtout ſur l'Infanterie, qui n'a jamais été fort bonne; au-lieu qu'autrefois la Cavalerie étoit excellente, parce que les mêmes maximes n'y régnoient pas. Je ne prétends point flétrir la Gloire que les Armées Impériales ſe ſont ſouvent acquiſe, ni faire croire que ces troupes ayent été toujours mauvaiſes, l'Hiſtoire me démentiroit. Mais il n'en eſt pas moins certain, que les défauts que j'indique, y ſubſiſtent actuellement, que les dernières Guerres, en Italie, en Hongrie, en Siléſie, & en Flandres, ont ruiné l'ancienne Cavalerie Autrichienne, que ces troupes qui faiſoient jadis l'honneur de l'Allemagne, ont été battues pluſieurs fois de ſuite à Parme, à Guaſtalla, à Bitonto, à Grotiska, à Molvitz, à Czaslau, à Friedberg, à Sohr, & dans pluſieurs autres Batailles, où elles ſe ſont trouvées avec des Alliés. Si mon deſſein étoit d'entrer dans un grand détail, je pourrois indiquer pluſieurs cauſes phyſiques & morales de la décadence des troupes Autrichiennes, en faiſant voir, que leur entretien n'eſt pas réglé avec aſſez d'ordre; que le Conſeil de Guerre ne prend pas toujours le meilleur parti; que c'eſt un grand abus de laiſſer les Chefs des Régiments maitres abſolus de tout ce qui s'y fait; que les Généraux ſont rarement d'accord; que les brigues de la Cour influent trop ſur les Opérations militaires, & pluſieurs autres choſes de cette nature. Mais le dévéloppement de ces aſſertions me méneroit trop loin, & je me contenterai de remarquer encore, que l'art de défendre & d'attaquer les Places, eſt exceſſivement négligé parmi les Autrichiens; qu'ils n'ont point de bons Ingénieurs; & qu'il n'y a presque point d'exemple, dans l'Hiſtoire, qu'ils ayent pris une Ville, au moins ſans le ſecours de leurs Alliés (*).

Au reſte la Maiſon d'Autriche n'entretient aucune Marine, & n'a pas beſoin en effet de Vaiſſeaux de Guerre pour protéger ſa navigation.

Ses Revenus. Il eſt très-difficile de ſavoir au juſte les revenus d'une auſſi grande Puiſſance, qui a des Provinces auſſi éparſes, & auſſi peu d'ordre dans ſes finances. Ceux qui croyent être le plus au fait de l'Etat Autrichien, ſupputent la recette totale à . . . . Millions, & voici comme ils comptent.

La

(*) Les qualités éminentes de l'Empereur qui règne aujourd'hui, feront diſparoitre rapidement tous ces défauts, & annoncent à ſon auguſte Maiſon, une brillante époque. *Note de l'Editeur.*

| | d'Ecus. |
|---|---|
| La Bohéme rend . . . . . | |
| Le Reſte de la Siléſie . . . . . | |
| La Moravie . . . . . | |
| L'Autriche. . . . . | |
| La Stirie . . . . . | |
| La Carinthie . . . . . | |
| La Carniole . . . . . | |
| L'Iſtrie & la Dalmatie . . . . . | |
| Le Tirol . . . . . | |
| Les Etats diſperſés en Suabe . . . . . | |
| La Hongrie, la Tranſilvanie . . . . . | |
| L'Eſclavonie & la Croatie . . . . . | |
| L'Italie . . . . . | |
| Les Païs-bas Autrichiens . . . . . | |
| (*) Somme totale . . . | |

A quel immenſe revenu tout cela pourroit-il être porté, ſi un *Colbert* parvenoit à la Régie libre des finances en Autriche!

La forme du Gouvernement eſt totalement Monarchique. L'Impératrice Reine, MARIE THE'RE'SE, qui règne aujourd'hui ſur les Païs-héréditaires, jouït d'une Souveraineté abſolue. Il y a un Conſeil d'Etat établi à Vienne, auquel préſide le Grand-Chancelier; un Département pour l'expédition des affaires étrangères; un Conſeil de Guerre ſupérieur, & diverſes Chancelleries pour les affaires intérieures de l'Etat & pour l'Armée. Son gouvernement.

Par la Sanction pragmatique que l'Empereur *Charles* VI. a établie dans ſa Maiſon, & qui a été garantie par la plupart des Puiſſances Chrétiennes, l'ordre de ſucceſſion y a été établi de manière, qu'au défaut d'Héritiers mâles, les Archiducheſſes peuvent ſucceéder; & cette Loi fondamentale a été d'abord confirmée, par un exemple en la Perſonne de l'Auguſte Fille de cet Empereur, qui monta ſur le trône en 1740.

La Cour de Vienne eſt très-magnifique & très-bien réglée. Il eſt ſeulement ſurprenant que, dans un Siécle auſſi éclairé que le nôtre, & où l'on penſe avec tant de juſteſſe ſur les préjugés, cette Cour continue encore de s'aſſervir à l'ancienne Etiquette de Bourgogne, dont le Cérémonial eſt également ridicule & génant. On ne comprend pas trop le but, l'avantage, ou le plaiſir qu'il peut y avoir, dans la contrainte perpétuelle où une pareille étiquette jette les Souverains & les Sujets qui les environnent. Etiquette.

La Religion dominante dans tous les Etats héréditaires, eſt la Catholique Romaine, pouſſée juſqu'à la plus aveugle ſuperſtition, & intolérante juſ- Religion.

(*) J'ignore ſi M. de Bielfeld eſpéroit de ſe procurer l'indication de ces ſommes: mais je ne crois pas devoir prendre la peine de la chercher. *Note de l'Editeur.*

jusqu'à la perſécution. Les Proteſtans répandus en Hongrie eſſuïent toutes ſortes de disgraces & de vexations, malgré leurs Privilèges, & malgré la fidélité extraordinaire qu'ils ont fait éclater dans les tems les plus critiques. Dans pluſieurs Provinces, la bigotterie règne avec tant d'empire, que l'on eſt tenté de croire, que ce zèle outré, cette crédulité aveugle, cette abnégation perpétuelle du raiſonnement, ce reſpect pour les déciſions des Prêtres, contribue infiniment à entretenir le Peuple dans le fanatisme & dans la grande ſtupidité où il eſt, même pour les affaires de la vie civile. Il y a un Archevêque à Prague, pluſieurs Evêchés, & quantité de riches Bénéfices, dont des Prêtres peu ſavans & ſouvent grands yvrognes, vivent fort à l'aiſe.

Politique envers les autres Puiſſances.

Examinons maintenant quelle peut être la Politique dont la Maiſon d'Autriche fait uſage rélativement aux autres Puiſſances de l'Europe.

Le Portugal.

Le *Portugal* eſt trop éloigné pour que la Maiſon d'Autriche puiſſe avoir d'autres liaiſons avec ce Royaume, que celles qui réſultent du Siſtème général de l'Europe. Nous avons vu cependant, au commencement de ce Siècle, lorsque *Charles* d'Autriche diſputoit la Succeſſion d'Eſpagne à *Philippe*, Prince de la Maiſon de Bourbon, que le Portugal favoriſa les vues de la Cour de Vienne, & la ſécourut efficacément. La Maiſon d'Autriche agira prudemment, en ſe conciliant la conſtante amitié du Roi de Portugal, afin que ce Prince qui déjà ne ſauroit voir de bon œil l'aggrandiſſement d'un Voiſin, tel que l'Eſpagne, puiſſe faire une puiſſante diverſion, ou du moins, donner de l'ombrage aux Eſpagnols, toutes les fois que ceux-ci voudront tenter quelque nouvelle conquête en Italie. La Cour de Lisbonne d'ailleurs eſt naturellement portée en faveur de la Maiſon d'Autriche; & les liaiſons d'intérêt qui ſubſiſtent entre ces deux Puiſſances, ſont encore cimentées par le parentage & par des Alliances de famille aſſez étroites. Enfin les richeſſes du Portugal peuvent, dans le beſoin, fournir de grands Secours aux Monarques Autrichiens.

L'Eſpagne.

L'*Eſpagne* eſt tombée ſous la domination d'un Prince François; la Maiſon d'Autriche avoit des droits ſur la Couronne d'Eſpagne, auxquels la force des Armes l'a fait renoncer. Des Princes Eſpagnols poſſèdent en Italie deux Royaumes, & pluſieurs grandes Provinces qu'ils ont enlevées à la Maiſon d'Autriche. Voilà trois Objets qui peuvent donner lieu à bien des quérelles, & devenir à tout moment la cauſe d'une ſoudaine rupture. Il eſt rare qu'on oublie ces ſortes de pertes dans les Cabinets. La première occaſion favorable met en action ce levain de reſſentiment, qu'on avoit conſervé, & ce déſir de reprendre ce qu'on a perdu. On ne manque jamais de prétextes pour colorer ſa conduite, ni de faiſeurs de Déductions, pour éluder les ceſſions & les rénonciations les plus ſolemnelles. Le ſimple droit de Conquête devient enſuite un nouveau droit. Tout cela peut arriver en Italie, ce théatre perpétuel des quérelles étrangères. Il eſt donc de l'intérêt de la Maiſon d'Autriche, de travailler autant qu'elle le peut, à l'abaiſſement de l'Eſpagne, & d'avoir ſurtout l'œil à ce que cette Couronne ne faſſe quelques nouveaux progrès en Italie, qui

qui ſoient capables d'affermir encore plus les Conquêtes qu'elle y a faites depuis quelques années.

La France.

La *France* eſt la Puiſſance qui cauſe le plus juſte ombrage à l'Autriche. Tout le Monde eſt inſtruit de l'ancienne rivalité qui ſubſiſte entre la Maiſon de Habsbourg & celle de Bourbon. Le Cardinal de Richelieu fut le premier qui conçut le grand deſſein d'abaiſſer la Puiſſance Autrichienne. Ses ſucceſſeurs dans le Miniſtère ont ſuivi ce plan avec aſſez de ſuccès, ſurtout après le grand coup d'état qui mit la Monarchie d'Eſpagne entre les Mains du petit-fils de *Louis* XIV. On ſentira donc parfaitement la néceſſité, où la Cour de Vienne ſe trouve, de traverſer de tout ſon pouvoir toutes les vues d'aggrandiſſement que la France pourroit avoir. La partie ne paroit presque plus égale à l'heure qu'il eſt, & il ſemble que la Maiſon de Bourbon ait emporté l'avantage à tous égards. La France, par ſon Commerce & ſon induſtrie, s'eſt procurée des reſſources intariſſables pour le Soutien de la Guerre; au-lieu que l'Autriche eſt d'abord épuiſée, & ſe trouve dans la néceſſité d'avoir recours à des Puiſſances financières. L'Autriche eſt ouverte de tous cotés; nous avons vu des Armées françoiſes au cœur de la Bohême: & ſans les fautes les plus énormes du Miniſtère françois, elles auroient été juſqu'aux portes de Vienne. La France au contraire, eſt comme fermée par une double Chaine de places fortes, que les Autrichiens ſont hors d'état d'emporter. Enfin il ſemble que l'on prenne de meilleures meſures, & qu'on entende mieux l'Art de la Politique dans le Cabinet de Verſailles que dans celui de Vienne. Je ne blâmerai pas le Miniſtère Autrichien, lorſqu'il fera agir tous les reſſorts poſſibles pour rétablir cet équilibre, en nuiſant directement ou indirectement à la France. La propre ſûreté de la Maiſon d'Autriche, & la conſervation de ſes Etats, ſemblent juſtifier pleinement cette conduite.

La Hollande & l'Angleterre.

L'*Angleterre & la Hollande* ſont les Alliés & les Amis presque naturels de la Maiſon d'Autriche. Leurs intérêts ſe trouvent ſi fortement liés les uns aux autres, qu'elles ne ſauroient ſe refuſer des ſecours mutuels. Si l'on a vu quelquefois ces Puiſſances agir d'une manière oppoſée à ce principe, elles n'ont pas tardé à s'en répentir. Dès que la Guerre s'allume dans le Continent, les Puiſſances Maritimes ne ſauroient ſe paſſer des troupes Autrichiennes, & la Maiſon d'Autriche eſt hors d'état de ſoutenir une Guerre longue & onéreuſe, ſans le ſecours de l'argent Anglois & Hollandois. D'ailleurs, ces trois Puiſſances ne ſauroient ſe nuire réciproquement, ni avoir des vues de Conquêtes les unes aux dépens des autres; mais elles ſont cauſe commune contre la France & l'Eſpagne, lorſque celles-ci tentent d'étendre leur Commerce ou leurs Frontières. Ces conſidérations ſont ſi fortes & ſi claires, qu'elles n'ont beſoin, je penſe, d'aucune démonſtration; & tout Lecteur ſentira la néceſſité où ſe trouve la Cour de Vienne, de reſſerrer ſon union avec les Puiſſances maritimes, & d'avoir les meilleurs procédés vis-à-vis d'elles.

La Suiſſe.

La *Suiſſe* eſt plus amie de la France & de l'Eſpagne, que de la Mai-

ſon d'Autriche. Les guerres que cette République a faites pour ſe délivrer de la domination Autrichienne, ont laiſſé un levain qui fermente encore dans le cœur des Suiſſes contre leurs anciens Maitres. Ils donnent d'ailleurs des Troupes aux Rois de France, d'Eſpagne & de Naples, & non à l'Autriche. Mais comme la neutralité parfaite eſt le principe conſtant ſur lequel les Cantons agiſſent, il eſt facile à la Cour de Vienne, de les y entretenir; & c'eſt le parti le plus ſage qu'elle peut prendre avec ces Peuples Montagnards, qu'elle ne ſauroit jamais attaquer avec ſuccès, & qui pourroient lui nuire beaucoup, en prêtant du ſecours à ſes ennemis dans des tems de guerre.

L'Italie. Avant que la Maiſon d'Autriche eut perdu les Royaumes de Naples & de Sicile, & les Duchés de Parme & de Plaiſance, elle jouoit en Italie un rôle fort brillant, pour ne pas dire qu'elle y étoit la Maîtreſſe. Mais la fortune a bien changé de face dans ce païs. Les Poſſeſſions qu'elle y a conſervées, ne ſont plus ſi importantes: & elle doit donner une attention ſingulière à ſe les conſerver. Il eſt certain qu'aïant encore le Duché & la Ville de Mantoue, elle tient toujours la Porte de l'Italie. La rigueur que la Cour de Vienne & ſes Armées ont exercée pendant cette dernière guerre contre la République de Gênes, a ſuſcité beaucoup d'ennemis dans ces Contrées à la Maiſon d'Autriche. Le Pape, Véniſe, & les petits Etats ont été jettés dans la crainte. *Le Roi de Sardaigne* eſt le ſeul qui ait tenu bon pour l'Autriche, par la raiſon qu'il ne ſauroit voir d'un œil indifférent, la meilleure partie de l'Italie entre les mains des Bourbons. C'eſt un Prince dont la Cour de Vienne doit toujours conſerver l'amitié, & elle fera fort ſagement encore, d'effacer par toutes ſortes de bons procédés, les impreſſions fâcheuſes que les autres Puiſſances d'Italie peuvent avoir reçues contre elle. Il peut ſe trouver bien des occaſions, où le Secours de ces memes Puiſſances lui ſera d'une néceſſité indiſpenſable; & ſi jamais les Turcs faiſoient quelque ſorte entrepriſe ſur les Etats d'Autriche, le Pape & la République de Véniſe deviendroient les alliés les plus naturels & les plus utiles de cette Cour.

L'Empire en général. La Maiſon d'Autriche a une très-grande influence dans le *Saint-Empire*, qui eſt à ſon tour le plus puiſſant ſoutien qu'elle ait. Tant d'Empereurs ſortis de la Maiſon de Habsbourg, qu'on a vu ſucceſſivement régner ſur l'Allemagne, ont fait naître dans le cœur des Germains, un attachement extrême pour cette Maiſon. Il tient même plus de la ſujettion que d'une inclination libre. Le préjugé national l'a peut-être fait naître, l'habitude l'a entretenu; & il eſt affermi par la reconnoiſſance que la plupart des Grandes Maiſons d'Allemagne doivent à celle d'Autriche, pour avoir fait leur fortune. Mais, comme il eſt aiſé à la Cour de Vienne de mettre les Princes qui compoſent le Corps Germanique dans ſon parti, elle ne doit pas, ce me ſemble, abuſer de cette facilité, & entrainer l'Empire dans des Malheurs pour des quérelles étrangères, & ſouvent frivoles. C'eſt le moyen de révolter à la fin les eſprits les plus dociles, & les cœurs les plus affectionnés. Elle fera bien encore de ne pas compromettre ſon auto-

autorité, en voulant la pouſſer trop loin à la Diette de l'Empire. Les Actes de despotiſme ont pour l'ordinaire un mauvais ſuccès dans les aſſemblées libres; & on expoſe tout ſon crédit, dès qu'on prétend en abuſer. Enfin elle doit protéger & ſecourir l'Allemagne, ſi elle prétend en tirer une aſſiſtance réciproque.

Le *Roi de Pruſſe* n'a pas vraiſemblablement acquis l'amitié de la Maiſon d'Autriche, en faiſant ſur elle la Conquête du Duché de Siléſie. Cependant, comme cette perte eſt une fois faite, qu'il y a peu d'apparence que jamais on puiſſe reprendre cette Province par les Armes, & que les principales Puiſſances de l'Europe en ont garanti la poſſeſſion à la Maiſon de Brandebourg; je crois que la Politique veut, qu'on oublie ce qu'on n'a pu conſerver, & qu'il vaudroit mieux pour la Cour de Vienne, ſe faire un Ami, un Allié utile du Roi de Pruſſe par de bonnes manières, qu'un ennemi dangereux & implacable par des vaines tentatives pour reconquérir la Siléſie. Il n'y a guères de Puiſſance qui ne poſſède quelques Provinces, quelque portion de terre, que ſon Voiſin, ſon Allié, a poſſédé autrefois. Le tems efface à la fin tout reſſentiment; & les intérêts, la convenance & mille autres motifs, peuvent faire de deux Princes belligérants, les amis les plus intimes. Le Roi de Pruſſe.

La *Pologne* peut être fort utile à la Maiſon d'Autriche par quelques diverſions, lorsque celle-ci eſt attaquée par les Turcs. Et d'ailleurs cette République ſe trouve dans une certaine connexion avec la Ruſſie, la Saxe & les Puiſſances du Nord, que nous expliquerons ailleurs, & dont la Cour de Vienne peut tirer un parti avantageux. Sa plus grande attention doit ſe porter, à ce que jamais un Prince François ne vienne occuper le Trône de Pologne. Un plus grand inconvénient encore ſeroit, ſi cette Nation changeoit la forme de ſon gouvernement; & que de Mixte, il devint Monarchique. Ce qu'il y a de plus déſirable pour les Puiſſances voiſines, c'eſt que la Conſtitution de la Pologne, telle qu'on la voit aujourd'hui, ſubſiſte toujours, & que, s'il eſt poſſible, un Piaſte, ou un Seigneur Polonois, ſoit le Chef de cette République en portant le titre de Roi. La Pologne.

*Le Dannemarc & la Suède* ont peu de rélations directes avec la Maiſon d'Autriche. Il eſt vrai que, du tems des *Guſtave-Adolphe*, des *Charles-Guſtave*, & des *Charles XII.*, la Suède jouoit un rôle brillant dans l'Europe, & influoit plus qu'aucune autre Puiſſance étrangère dans les affaires de l'Allemagne. Mais ce tems n'eſt plus. La Suède aujourd'hui épuiſée, a aſſez de peine à ſe ſoutenir contre ſes formidables Voiſins. Elle a beſoin d'argent & de Subſides; & l'Autriche ne ſauroit lui en donner. Les Suédois d'ailleurs ont le cœur fleurdéliſé, ſi j'oſe m'exprimer ainſi; ils ſont depuis longtems amis de la France; & tout ce que la Cour de Vienne pourroit faire, c'eſt d'acheter dans un beſoin l'Alliance de cette Nation par les tréſors des Puiſſances Maritimes. Mais il faudroit que pluſieurs Circonſtances concouruſſent, pour venir à bout d'une pareille entrepriſe. Le Dannemarc & la Suède.

Il importe auſſi à la Maiſon d'Autriche, d'entretenir l'équilibre dans le Nord; ce que nous expliquerons ailleurs.

La Ruſſie. *La Ruſſie* ſe trouve dans des rélations intimes avec l'Autriche. Ces deux Puiſſances ſont également expoſées par le voiſinage des Turcs; & on les a vu plus d'une fois faire *cauſe commune* pour contenir l'Ambition de la Porte Ottomane. Il y a bien d'autres occaſions, (encore trop éloignées pour être clairement prévues, & trop compliquées, pour qu'on puiſſe les développer ici,) où la Ruſſie & l'Autriche peuvent ſe prêter des ſecours mutuels. La Cour de Vienne doit ſe ménager fort ſoigneuſement l'amitié & l'appui de celle de Pétersbourg. Je crois cependant, qu'il n'eſt pas de la bonne Politique, d'attirer dans le cœur de l'Europe des troupes qu'on devroit laiſſer éternellement dans ce recoin, où la Nature les a placées. On peut ſe ſervir d'elles de loin, mais non de près. Montrer à une Nation brave, pauvre & nombreuſe, le chemin qui conduit à un Païs plus beau, & à un climat, plus doux que le ſien, c'eſt faire une faute d'une conſéquence dangereuſe.

La Porte Ottomane. *La Porte Ottomane* eſt une Puiſſance très à craindre pour l'Europe entière, mais ſurtout pour la Maiſon d'Autriche. Si jamais il prenoit envie aux Turcs de s'étendre du coté de l'Occident, la Hongrie eſſuïeroit les premiers efforts de leur Puiſſance. Nous avons vu plus d'une fois ce Royaume envahi, & les Armées Ottomanes faire le Siège de Vienne. L'équilibre du pouvoir en Europe me paroit ſi heureuſement & ſi exactement établi à l'heure qu'il eſt, que je ne prévois pas de révolution capable de le détruire, & de changer tout-à-fait la face de cette partie du Monde. On ne connoit plus de Peuples féroces & barbares qui puiſſent comme autrefois, ſortir de quelques Païs écartés, inonder l'Europe, & bouleverſer les Etats & les Royaumes. Les Turcs paroiſſent être la ſeule Nation capable de former une pareille entrepriſe. Ils en ont même fait le commencement par leurs Conquêtes ſur les Vénitiens & ſur la Maiſon d'Autriche. Ce danger commun, quoique fort éloigné, doit réunir tous les intérêts des Puiſſances Chrêtiennes; & il ne ſeroit pas prudent de laiſſer tomber tout-à-fait la Maiſon d'Autriche, quand il n'y auroit pas d'autre raiſon que celle-là. La Cour de Vienne fera bien de traiter toujours les Ottomans avec une certaine fierté & hauteur; cette conduite étant ſeule capable d'en impoſer à ces Infidèles. Si, d'un autre coté, elle ſe voit obligée d'entrer en guerre avec les Turcs, il faut qu'elle prenne des meſures plus juſtes, & des réſolutions mieux digérées que celles qu'elle a priſes par le paſſé. La perte de *Belgrade*, la Clef de l'Europe, n'a été due qu'à la mauvaiſe manœuvre du Cabinet de Vienne, & aux arrangemens pitoyables de ſon Conſeil de Guerre.

Enfin l'Autriche n'aïant aucune Navigation, elle n'a rien à déméler avec les Pirates de la Côte de Barbarie.

Si l'on réfléchit avec attention ſur la ſituation de la Maiſon d'Autriche, telle que nous venons de la crayonner, ſur la quantité d'ennemis, dont elle eſt

eſt environnée, & ſur tout ce qu'on trouve de défectueux dans ſon gouvernement, on dira peut-être: Comment eſt-il poſſible que cette Puiſſance ſe ſoutienne encore avec autant d'éclat? Mais je crois qu'on peut répondre à cela; la Maiſon d'Autriche ſe ſoutient toujours, parce qu'une auſſi grande Puiſſance ne ſauroit manquer de ſe ſoutenir; elle fait d'un autre coté des pertes, & ces pertes réſultent naturellement des vices de ſon gouvernement. Une Monarchie auſſi vaſte ne ſauroit crouler en peu de tems; ſon propre poids la retient toujours dans une eſpéce d'équilibre; mais elle tombe en décadence, parce que les meſures qu'elle prend, ne ſont pas juſtes, & que de fauſſes meſures ne ſauroient produire de bons effets. Enfin, c'eſt une conſidération paſſée en proverbe dans toute l'Europe; que le Ciel opére ſouvent un miracle en faveur de la Maiſon d'Autriche pour la relever des chûtes qu'elle fait, & la préſerver de la ruine totale dont elle a été ſi ſouvent menacée.

Cette Maiſon entretient ordinairement

| | | | |
|---|---|---|---|
| 12 | Régimens de Cuiraſſiers | à . . . . . | font Hommes |
| | Régimens de Dragons | à . . . . . | font |
| | Régimens d'Infanterie | à . . . . . | font |
| | Régimens d'Houſards | à . . . . . | font |
| | Artillerie &c. | . . . . . | font |
| | | Somme totale . . . . . | |

Sans compter un très-grand nombre de Milice Hongroiſe, de Pandoures, d'Inſurgens, de Croates, & d'autres troupes irrégulières, qui ſervent à déſoler les Armées compoſées de troupes les plus braves & les mieux réglées.

# CHAPITRE X.

## *DE LA PRUSSE.*

### §. I.

Réflexions générales ſur la puiſſance Pruſſienne.

Si j'avois travaillé à la Compoſition de cet ouvrage, dans des tems plus reculés, l'état de la Pruſſe n'auroit point exigé de réflexions particulières; mais le Rôle brillant que cette Puiſſance joue à l'heure qu'il eſt dans l'Europe, me met dans la néceſſité d'en former un Article ſéparé. Je tâcherai de le rendre également utile & intéreſſant, en y développant les moyens par leſquels les Princes du Brandebourg ſont parvenus à leur grandeur actuelle. Ainſi ce Païs fournira une ſuite d'exemples qui ſerviront tous de preuves aux maximes de Politique que j'ai établies dans ce Siſtème.

Nous voyons dans l'Hiſtoire des Etats, qui ſont pour ainſi dire ignorés des autres Peuples, qui ne ſe font remarquer que par la place qu'ils occupent ſur le Globe, & qui tout d'un coup ſe préſentent ſur le théatre du Monde, y agiſſent avec éclat, fixent ſur eux les regards de toutes les Nations; mais qu'une ſeconde Révolution précipite bientôt dans le néant, d'où ils étoient ſortis. Ces Etats ſont ſemblables aux phénomènes céleſtes qui paroiſſent tout d'un coup au firmament, qui étonnent le peuple, & ſe perdent bientôt dans l'eſpace, pour ne laiſſer après eux que le Souvenir de leur apparition.

Sans recourir à des exemples anciens, nous n'en citerons qu'un ſeul, qui eſt arrivé presque ſous nos yeux. Vers la fin du Siècle paſſé, la Suède étoit comme aujourd'hui un Royaume aſſez puiſſant pour ſe ſoutenir contre les attaques de ſes Voiſins, mais trop foible pour entreprendre de vaſtes Conquêtes. *Charles XII.* naquit; ce n'étoit qu'un homme de plus pour l'Etat; mais ce Prince fit ſur ſon Royaume, l'effet que peut faire un eſprit vif & pétulant ſur un Corps foible & cacochyme. Il l'uſa & le fit tomber dans un état de langueur. Les Victoires éblouiſſantes que *Charles XII.* remportoit dans des Païs lointains, n'ajoutèrent rien à la force naturelle de la Suède. En triomphant ſans ceſſe, il ne faiſoit jamais de Conquêtes; au contraire ſes Peuples devinrent des victimes qu'il immoloit perpétuellement à ſa gloire chimérique; l'Eurorope fut ſurpriſe de ſes progrès rapides, & plus encore de ſa chûte ſoudaine. Le nom de *Guerrier intrépide* demeura le partage de *Charles*, mais la Poſtérité éclairée, qui veut des plans ſolides & des fins raiſonnables dans les Actions des Princes, lui refuſe avec juſtice le titre de *Grand-homme*.

L'Hiſtoi-

L'Hiſtoire nous préſente un bien plus grand nombre de ces Empires qui ſe ſont formés inſenſiblement, & qui ont acquis par dégrés une puiſſance formidable. Si l'on y réfléchit ſoigneuſement, ces Monarchies ne ſont parvenues au point de leur grandeur, qu'en ſuivant les loix de la ſage Politique ; & elles ont trouvé l'époque de leur décadence au moment qu'elles en ont négligé la pratique. La Pruſſe qui avance à grands pas vers ſon beau période, nous fournit un exemple de la première partie de cette propoſition.

## §. II.

Etat du Brandebourg ſous l'Electeur George Guillaume.

Lorsque la guerre de trente ans déſoloit l'Allemagne, l'Electeur *George Guillaume* gouvernoit la Marche de Brandebourg. On peut juger de l'état de ſes forces par celui de ſes finances. Il jouiſſoit environ de deux cens mille Ecus d'Allemagne de revenus. Quelques Compagnies de Soldats répandues dans trois places fortes, faiſoient toute ſon Armée. Quand le Païs étoit menacé de quelque invaſion, on raſſembloit un certain nombre de païſans armés ; mais cette Milice mal diſciplinée faiſoit une foible réſiſtance aux entrepriſes de pluſieurs puiſſants Voiſins. L'Electeur d'ailleurs étoit un Prince foible, qui ne trouvoit dans ſon eſprit aucune reſſource pour ſuppléer au défaut de ſes forces, & qui pour comble d'infortune, ſe laiſſoit gouverner par un Miniſtre traitre à la Patrie, & vendu à l'Empereur. Dans un auſſi grand état de foibleſſe, le Brandebourg fut en proye à la rapacité de toutes les parties belligérentes. Ce Païs fut ruiné au point, qu'il n'y reſta que la terre toute nue, avec un petit nombre d'habitans fort miſérables. On comprend bien que l'induſtrie, le commerce, les Arts & les Sciences étoient totalement détruits, dans une dévaſtation auſſi générale.

## §. III.

Sous l'Electeur Fréderic Guillaume.

*Fréderic Guillaume* prit les rênes du Gouvernement au fort de ces triſtes circonſtances. Jamais Prince n'eut un plus beau génie comme Souverain. Ses vertus civiles & militaires lui ont acquis le Titre de *Grand*, que la Poſtérité lui décerne encore, tandis qu'elle le refuſe à *Louis XIV.* & à quantité d'autres qui en ont joüit pendant leur vie. La guerre continuoit toujours. *Fréderic Guillaume* ſentit bien qu'il ne pourroit jamais mettre ſes Etats à couvert d'inſulte, ni obtenir juſtice ſur les vaſtes prétenſions qu'il avoit, ni ſe faire reſpecter dans l'Europe, ſans ſe pourvoir d'une bonne armée. Il commença donc par lever un nombre ſuffiſant de troupes, & par les diſcipliner ; mais, comme cette entrepriſe ne pouvoit réuſſir, qu'autant qu'elle étoit appuïée ſur les ſecours pécuniaires, les finances furent reformées en même tems, & l'on chercha les moyens d'augmenter les revenus de l'Etat. A meſure que le Peuple reſpiroit, & ſe refaiſoit de ſes pertes, l'Electeur hauſſoit les taxes. La recette générale

des

des revenus fut portée jusqu'à près de deux millions d'écus dans les dernières années de ſa Régence; cependant il faut y comprendre tout ce que raportoient les nouvelles acquiſitions faites par ce Prince. Ses Sujets n'eurent garde de murmurer contre les nouvelles impoſitions, parce qu'ils virent l'uſage avantageux qu'on en faiſoit. Car, depuis ce moment jusqu'à nos jours, le Brandebourg a joui d'une tranquilité non interrompue; & un Siècle entier s'eſt écoulé ſans qu'il ait eſſuïé aucune invaſion ennemie; ce qui ſans contredit eſt une des plus grandes félicités d'un Etat. L'Electeur d'ailleurs s'appliquoit à procurer à ſes Peuples les moyens de payer les ſommes qu'il exigeoit d'eux. Il encourageoit l'induſtrie, les Arts étoient cultivés; on faiſoit fleurir les Sciences; on étendoit le Commerce, on attiroit de tous cotés d'habiles Artiſtes. Ce grand Prince fit creuſer le fameux canal qui réunit l'Oder avec la Sprée, & qui par ce moyen facilite le débouché des Marchandiſes dans la Mer-Baltique, auſſi bien que dans celle du Nord. Les Colonies nombreuſes des François refugiés ſervirent ſurtout à porter dans le Brandebourg des Manufactures de toute eſpèce, & la véritable intelligence de l'Agriculture. Les naturels du Païs ne manquèrent point de profiter de leurs inſtructions, & ils ſe perfectionnèrent bientôt. La Navigation même fut entrepriſe avec ſuccès. L'Electeur obtint un établiſſement ſur la Côte de Guinée, & il auroit étendu ſon Commerce Maritime dans toutes les quatre parties du monde, ſi des diſtractions continuelles, & enfin la Mort, ne l'en euſſent empêché. D'un autre coté, ce grand Prince ſe fit des Amis & des Alliés puiſſans. Avec ces précautions & ce ſecours, il repouſſa les ennemis qui vouloient l'attaquer, & porta ſes armes victorieuſes jusques dans le ſein de leurs Etats. La ſituation des affaires générales de l'Europe, auſſi bien que ſes intérêts particuliers, ne lui permirent point de reſter conſtamment attaché au même parti: mais il eſt certain, qu'il ne changea jamais ſans de bonnes raiſons. Il vouloit jetter les fondemens de la Puiſſance de ſa Maiſon, & relever ſes Provinces de l'état miſérable où elles avoient été réduites. D'auſſi grands deſſeins, ſoutenus par d'auſſi petites forces, exigeoient que l'Electeur ſe pliat aux circonſtances du tems. On doit permettre quelques entorſes de Politique à un Prince accablé, & qui ne les met en uſage que pour devenir le Père de ſes Peuples. *Frédéric Guillaume* battit les Polonois à Warſovie; il vola au ſecours des Hollandois; il défit les Suédois à la miraculeuſe bataille de *Fehrbellin*, & les mena toujours battant jusqu'au fonds de la Pruſſe. Ses exploits brillans, & ſes ſages Négociations au Congrès de Munſter, lui valurent les acquiſitions les plus conſidérables. Il ajouta à ſes Etats la Poméranie antérieure, l'Evêché de Camin, les Principautés de Butow & de Lauenbourg, l'Archevêché de Magdebourg, l'Evêché de Halberſtadt, l'Evêché de Minden, le Duché de Clèves, le Comté de la Marck, avec celui de Ravensberg, & le Cercle de Schwibus en Siléſie. Enfin ce grand Prince laiſſa en mourant, un Etat bien différent de celui qu'il avoit trouvé en parvenant à la Régence.

§. IV.

## §. IV.

*Frédéric* ſon fils lui ſuccéda; & ſon règne de 25 ans fut beaucoup plus pacifique, que celui du Père. L'Etat cependant acquéroit tous les jours de nouvelles forces intérieures. Le luxe fut introduit dans le Brandebourg; & en même tems les Moyens de le ſatisfaire. La Capitale fut ornée de pluſieurs bâtimens ſuperbes. La Cour étoit magnifique, & on établit toutes ſortes de manufactures pour y ſubvenir. La grande émigration des François Proteſtans ſe fit ſous ce Règne, & *Frédéric* en profita très-habilement. L'argent fut mis en circulation, le Public en profita beaucoup, & les revenus de l'Etat augmentèrent conſidérablement. Les Arts & les Sciences fleuriſſoient. La Société Royale de Berlin fut fondée; & l'on fit toutes ſortes de beaux établiſſements. *Frédéric* mit la Couronne dans ſa Maiſon, & fit ériger le Duché de Pruſſe en Royaume. Il acquit la Principauté de Neufchatel & de Vallegin en Suiſſe, le Païs de Gueldres & diverſes terres conſidérables. Il ſe défit ſans néceſſité du Cercle de *Schwibus*. La Providence ſembloit en diſpoſer ainſi, pour laiſſer à ſon petit-fils la gloire de le reconquérir avec uſure. Enfin ce premier Roi de Pruſſe mourut regretté de ſes Sujets, qui étoient devenus opulens ſous ſon règne. Sous le Roi Frédéric I.

## §. V.

*Frédéric Guillaume* porta ſur le Trône des Vertus toutes différentes de celles de ſon Père. Il étoit né avec beaucoup de génie; il avoit un eſprit d'ordre, une ſagacité merveilleuſe pour les affaires de détail, & une inclination naturelle à l'équité. D'un autre côté, ce grand eſprit de détail empêchoit qu'il n'étendit ſes vues ſur la totalité des objets, & qu'il conſidérât les choſes en grand. Comme d'ailleurs ſon penchant le portoit à l'économie, les Finances s'en reſſentirent bientôt. Il les réforma plus en ſimple Calculateur, qu'en homme d'Etat. Des Conſeillers ambitieux flattèrent la paſſion du Prince pour faire leur propre fortune. Sous prétexte de mettre de l'ordre dans les affaires, on pouſſa les impôts au-delà des bornes; & les financiers inventèrent chaque jour de nouveaux moyens pour augmenter les revenus du Maitre. L'Etat reſſembloit à un cadavre livré à l'Anatomie, que des Chirurgiens diſſéquent pour faire toutes ſortes d'expériences. D'un autre coté, le Roi théſauriſoit & ne faiſoit guères de dépenſe: par-là cette Maſſe qui doit ſe répandre dans le Public au moyen de la circulation, fut conſidérablement diminuée; l'argent ne roula plus, les coffres du Souverain abſorbèrent les fonds qui étoient l'ame de l'induſtrie; de Capitaux animés on fit des Capitaux morts, & le Commerce n'alla plus qu'en baiſſant. D'ailleurs, *Frédéric Guillaume* avoit une véritable paſſion pour le Militaire; le Prince d'Anhalt ſon ami, qui vouloit déployer ſes talens guerriers à la tête d'une belle & nombreuſe Armée, dreſſée à ſa fantaiſie, ne manqua point d'entretenir Sous le Roi Frédéric Guillaume.

le Roi dans ces idées. Il eut l'adreſſe de lui faire croire, que l'art de la guerre devoit être l'unique objet d'un Roi, à l'exclusion de toute autre choſe, comme ſi un Souverain ne devoit pas être auſſi ſage Légiſlateur, auſſi grand Politique, auſſi habile Financier, que bon Capitaine. A cette première illuſion, le Prince d'Anhalt en joignit une ſeconde, & fit concevoir au Roi, que ſon Etat ne devroit former qu'un Etat militaire. Or cette idée qui, dans le fond, ne conſiſte que dans un jeu de mots, fit tant d'impreſſion ſur l'eſprit du Monarque, que tout fut ſacrifié au Militaire. Tandis que le Droit naturel & la raiſon veulent, que la félicité & le repos du Peuple faſſent l'Objet principal du Souverain, & que le Militaire ne ſoit qu'un acceſſoire, une ſuite de ce premier but, on prit le ſiſtême à rebours. L'Armée devint le premier objet du Roi, & on ne regardoit les autres parties du Gouvernement, que comme les moyens deſtinés à l'entretien des troupes, & à former un tréſor propre à groſſir l'armée. On n'eſtimoit rien qu'autant qu'il pouvoit favoriſer ce but. Le Militaire dans les moindres grades étoit plus conſidéré, que le plus ſage Magiſtrat qui veille au bonheur de l'Etat, que le plus habile Miniſtre qui du fond de ſon Cabinet, met l'Europe en mouvement, que l'Homme de lettres duquel les plus grands Heros ſont obligés de demander le ſuffrage, s'ils prétendent paſſer à la poſtérité. Toutes ces perſonnes ne paſſoient aux yeux du Monarque, que pour de viles Scribes. Le Païs en attendant diminuoit d'hommes & d'argent, au ſein de la plus profonde paix. Malgré cela, il faut convenir, que la plus grande faute de *Frédéric Guillaume*, fut de pouſſer trop loin ſon inclination pour le Militaire & pour l'Epargne; car, à la Mort de ſon Père, ces deux objets avoient effectivement beſoin de reforme. Si le nouveau Roi l'eût entrepriſe ſans y faire entrer de paſſion, & ſans heurter d'autres établiſſemens, il eſt certain qu'on n'auroit pu aſſez l'admirer, & qu'il ſeroit devenu le ſecond Créateur de l'Etat Pruſſien. Et malgré tout ce que le Règne de *Frédéric Guillaume* peut avoir eu de défectueux & d'outré, il s'y eſt fait néanmoins de grandes choſes; & les Succeſſeurs de ce Prince lui auront toujours, à certains égards, de très-grandes obligations. A ſon avènement au Trône, il trouva une Armée de vingt à trente mille hommes. Il l'augmenta juſqu'à 80 mille. Ces troupes étoient les plus belles du Monde, & il les exerçoit dans une Diſcipline digne des anciens Romains. A meſure que l'armée groſſiſſoit, il falloit accroître les Revenus; & comme on n'imagina point de nouveaux moyens pour introduire dans l'Etat de l'argent étranger, il eſt clair que cette augmentation de Revenus ne pouvoit s'obtenir qu'aux dépens des Sujets & de leurs fortunes. Ce fut là le ſeul Mal, mais il étoit grand. D'un autre coté, ce Roi montra en pluſieurs occaſions de la grandeur d'ame & de la généroſité. Il fit l'acquiſition de la Ville de Stettin, & d'une partie conſidérable de la Poméranie. Il recueillit la plus forte moitié de la Succeſſion particulière du Roi d'Angleterre *Guillaume* III., & fit pour cet effet un Traité de Partage avec le Prince d'Orange. Il porta toutes ſes vues ſur l'acquiſition du païs de Juliers & de

de Berg, qui devoient lui retomber à titre d'héritage après la Mort de l'Electeur Palatin. Il s'étoit mis en état de ſoutenir ſon bon Droit par les armes, envers & contre tous ſes Compétiteurs ; mais ſa Mort arrivée en 1740, changea tout le ſiſtème de la Cour de Pruſſe. (*)

## §. VI.

*Frédéric* II. en montant ſur le trône, trouva un Etat exactement réglé, un tréſor fort riche & une armée auſſi belle que nombreuſe. C'étoient là de puiſſants moyens pour exécuter toutes ſortes de projets brillants, mais ce Prince trouva en lui-même des reſſources bien plus grandes encore, pour faire des choſes dignes d'une admiration univerſelle. Sous le Roi régnant.

Je ſuis ſûr, que ceux de mes Lecteurs qui aiment à connoître dans les hommes le principe qui leur fait faire de grandes actions, me ſauront gré, ſi j'eſſaye de crayonner ici le portrait du Monarque dont je vais raconter les principaux faits. Je n'ai garde de vouloir peindre les agrémens de ſa phyſionomie, la vivacité de ſes yeux & les graces de ſa figure ; ce ſont des objets qui n'intéreſſent pas aſſez le Philoſophe & l'Homme d'Etat. C'eſt par d'autres endroits que je voudrois leur faire connoître FRE'DERIC. Ce Prince n'eſt pas d'un tempérament fort robuſte, ſon corps craint le froid, mais ſon Ame qui ne craint rien, mène ce corps à travers les neiges, les glaces, & les dangers, lorsque la Gloire ou le bien de la Patrie, le demandent. Ce ſont-là les deux grands motifs qui déterminent toutes ſes actions. Peu d'hommes ſont nés avec autant d'eſprit, & il n'y a point d'exemple qu'un Roi ait eu tant de talens. Il n'a de l'inclination, ni pour les femmes, ni pour le jeu, ni pour la chaſſe. Tous ſes gouts ſont ceux d'un homme de génie; il aime l'étude, les belles-lettres, les Spectacles, les jardins, les bâtiments, la Muſique, & tous les Arts. Il a le bonheur rare de ſe connoitre parfaitement à tout ce qu'il aime. Il eſt lui-même excellent Auteur, & grand Muſicien, ſans daigner s'en piquer. Il ſait le plan de ſes jardins & de ſes Maiſons, avec la même facilité, qu'il compoſe des vers qui augmenteroient la Réputation de nos meilleurs Poëtes ; & ce qu'il y a de plus étrange, c'eſt qu'il en ſait au milieu des plus grandes affaires, & quelquefois le moment après des batailles. Ces agréments ſont la ſuperficie de ſon eſprit ; la juſteſſe & la force forment le fonds; le tout enſemble fait un génie univerſel.

C'eſt ce génie qui le rend également grand homme d'Etat & de Guerre. A la tête des armées il réunit les qualités de ſon Biſaïeul & de ſon Père. Il a un coup d'œil juſte, la réſolution prompte, une fermeté admirable, une activité ſans relâche, & un eſprit de détail ſurprenant. Il lui faudra toujours de grandes occupations, & il embraſſera probablement toutes

(*) On puiſera une idée plus exacte du caractère & des actions des deux premiers Rois de Pruſſe, dans l'*Abrégé de l'Hiſtoire de Brandebourg* fait de main de Maitre. *Note de l'Editeur.*

tes les occaſions légitimes, pour augmenter ſes Etats & ſa gloire. (*) Il entretient 140 mille hommes de troupes; & pendant les intervalles de la guerre, ſa principale occupation eſt de les exercer dans une diſcipline militaire digne des anciens Romains. Avec ces forces & celles de ſon génie, il prend ſon parti ſoudainement. Dans le Cabinet il voit au-delà de la portée des autres hommes, & ſuit ſes vues ſans être ébranlé par les incertitudes de ceux qui ne font qu'entrevoir.

Il parle la langue françoiſe mieux que jamais étranger ne l'a parlé; & il l'écrit auſſi purement qu'un Académicien. Il ſemble qu'il y ait en lui deux natures, la Nature Royale & la nature humaine. Quand il fait le Roi, il imprime tout le reſpect de la Majeſté; quand il veut être homme, dans un ſouper agréable, il enchante par les charmes de ſa converſation. Son caractère eſt mal connu de l'Europe. Ses ennemis & ſes envieux ont tâché de lui faire une réputation odieuſe. Je ne parle pas de la réputation dans les Cabinets des Cours; quiconque y eſt craint, l'a fort bonne. Je parle de cette réputation qu'ambitionnoient les *Marcus-Aurelius*, les *Henri* IV. Cependant il eſt certain que ce Prince eſt très-juſte, & que ſon Cœur eſt tendre. Les fortunes à ſa Cour ne ſont pas immenſes; mais de telles fortunes montrent plutôt la foibleſſe du Gouvernement, que la grandeur du Maitre. Il donne de quoi vivre, mais non pas de quoi ſe livrer au faſte.

## §. VII.

Hiſtoire abrégée du Règne de Frédéric II.

*Fréderic* monta ſur le trône à la fin d'un Hiver fort rude, & qui par ſa longueur extraordinaire, avoit épuiſé toutes les proviſions des particuliers. On étoit au moment de voir la diſette dans le païs. Le nouveau Roi commença par faire ouvrir ſes propres gréniers pour ſoulager ſes Sujets. Ce fut le premier Acte de Souveraineté que ce Monarque exerça, & qui étoit l'augure le plus favorable de la félicité de ſon Règne. Il donna enſuite ſon attention à rendre au feu Roi les derniers devoirs. Non content de verſer des larmes ſincères à ſa mort, il fit inhumer ſon Corps avec une pompe & une magnificence vraiment Royale.

*Fréderic Guillaume* entretenoit à Potsdam un Régiment compoſé de Soldats d'une taille énorme. Il en coutoit des Sommes immenſes, des peines incroyables, & ſouvent des violences cruelles, pour raſſembler dans toute l'Europe, des Coloſſes qui pûſſent entrer dans ce Corps. Le Roi le caſſa d'abord, & de l'argent qu'avoit abſorbé ce Régiment inutile, il trouva moyen de lever & d'entretenir pluſieurs Bataillons d'Infanterie, qui dans la ſuite rendirent les ſervices les plus eſſentiels.

Mais ce n'étoit pas ſeulement la force de ſes Armes qu'il vouloit faire re-

(*) M. de Bielfeld tire ici un des Horoſcopes qui ont été le mieux accomplis. En général on voit qu'il eſt pénétré de la grandeur d'un Maitre qu'il avoit vu pendant longtems de près, & auquel il étoit attaché au-delà de toute expreſſion. *Note de l'Editeur.*

reſpecter; il avoit pour but de gagner dans l'Europe cette confiance que les Souverains acquièrent par la juſtice, par la droiture, & par une grandeur d'ame inébranlable: Sentimens que ce Monarque dépeint ſi heureuſement, & qu'il recommande ſi fort dans ſon livre intitulé l'*Anti-Machiavel*, qui parut au commencement de ſon Règne. Pour mettre en pratique les ſages maximes, qui y ſont préſcrites, il envoya d'abord des Ambaſſadeurs aux trois principales Cours de l'Europe, à Vienne, à Paris & à Londres, pour y faire l'offre de ſon amitié, & pour ſe procurer dans le beſoin celle de ces Puiſſances.

Peu après le nouveau Roi fit le tour de ſes vaſtes Provinces, non-ſeulement pour y recevoir l'hommage de ſes Peuples, mais auſſi pour connoître leurs beſoins, & apprendre par ſoi-même les détails les plus intéreſſans de tout ſon Etat.

Ce fut pendant le voyage qu'il fit à Clèves, que l'Evêque de Liège lui donna de grands ſujets de plainte, en empiétant ſur ſes Droits de Souveraineté à *Herſtall*, & en maltraitant des perſonnes de conſidération qui furent envoyées vers ce Prélat, pour terminer les affaires à l'amiable. Le Roi prit un parti digne de lui. Il envoya quelques Compagnies de Grenadiers ſur les terres de Liège, qui, ſans verſer une goute de ſang, ni commettre le moindre déſordre, réduiſirent l'Evêque à plier, en achetant à un prix raiſonnable la Baronie de Herſtall, ſource des différends.

Cette petite expédition fut le prélude d'une Guerre terrible qui ſuivit peu de mois après. Vers la fin de l'année 1740 mourut *Charles* VI. dernier Empereur de la Maiſon d'Autriche. Le Roi de Pruſſe avoit des droits ſur la *Siléſie*, & il crut l'époque favorable pour les faire valoir. Il commença par la voye de la Négociation, mais en même tems il fit tous les préparatifs néceſſaires, pour ſoutenir par les Armes, ce que ſes Miniſtres propoſoient à Vienne. Après que toutes les reſſources qui pouvoient produire un accomodement amiable eurent été épuiſées, l'Armée pruſſienne entra en *Siléſie*, ſurprit Glogau, battit les Autrichiens à Molwitz, s'empara de Brieg, de Neiſs, & de toutes les Places fortes. En un mot ce Duché important fut conquis dans une ſeule Campagne. Le Roi conduiſoit tout lui-même; il étoit l'ame de ſon Armée, & après que ce grand Prince eût reçu l'hommage de ſes nouveaux Sujets à Breslau, il revint à Berlin pour y gouter quelque repos pendant l'hiver.

Au milieu de cette guerre ſanglante; on fit à Berlin des établiſſemens qui ailleurs, ne ſemblent être que le fruit de la plus profonde paix. Le Roi fonna, à ſes propres fraix, un *Opéra Italien*, & une *Comédie françoiſe*. Ces Spectacles ſi néceſſaires pour orner une grande Ville, & l'enrichir indirectement, furent donnés *gratis* au Public. Les ſoins paternels du Monarque s'étendirent encore à d'autres objets. Il établit une Maiſon, où la plus pernicieuſe vermine de la Société, les mandians publics, furent renfermés, & dans laquelle on rendit leur travail utile, en pourvoyant à leur Subſiſtance.

Cette année eſt encore remarquable par le Mariage du Prince de Pruſſe.

Le Roi, qui avoit une tendreſſe véritablement paternelle pour ſon frère ainé, lui donna pour épouſe la Sœur de la meilleure Reine qui fut jamais, & ſuivit en cela la dernière volonté du feu Roi ſon Père. Les nôces ſe firent avec une magnificence digne de cet auguſte Couple.

Du Sein des plaiſirs de Berlin, le Roi vola de nouveau aux travaux militaires. Sous ſa conduite l'armée entra en *Moravie*, s'empara d'Olmutz & y ſéjourna jusqu'à l'ouverture de la Campagne. Au mois d'avril, elle perça jusques dans le cœur de la *Bohème*. Les Autrichiens l'y ſuivirent de près, aïant à leur tête le Prince Charles de Lorraine. Les deux Armées ſe rencontrèrent dans les Plaines de Czaslau, où le Roi triompha une ſeconde fois de ces troupes autrefois ſi redoutables. La Victoire de Czaslau fut ſuivie de la Paix de Breslau, que la Cour de Vienne offrit au Monarque Pruſſien, & par laquelle il obtint toute la *Baſſe-Siléſie* & la plus grande partie de la *Haute*. Si ce Prince fut obligé de ſe ſéparer en cette occaſion de ſes Alliés, les François, les Bavarois, & les Saxons, il eſt certain que la plus grande néceſſité l'y força. Tout le fardeau de la guerre étoit tombé ſur lui. Il livroit des batailles ſanglantes uniquement en faveur de ces Puiſſances alliées, qui de leur coté agiſſoient foiblement, ou n'agiſſoient point-du-tout. Le Salut de ſes peuples, le premier ſoin du Souverain, exigeoit qu'il ne ſe ſacrifiât pas plus longtems pour une cauſe étrangère. Le repos de la Paix fut employé aux ſoins les plus utiles pour le bien de l'Etat. Le Roi travailla avec ſuccès à l'avancement du Commerce, & aux progrès des Manufactures. Il établit une nouvelle Académie Royale des Siences à Berlin; il fit conſtruire une Maiſon d'Opéra, dont l'Architecture eſt digne de l'ancienne Rome & de la Grèce. On commença pluſieurs autres bâtimens magnifiques, ſoit dans la Capitale, ſoit à Potsdam, ſoit à Charlottenbourg. L'Armée ne fut pas non plus oubliée. Non content de réparer les pertes qu'elle avoit faites, le Roi l'augmenta & l'embellit. La Cavalerie, & ſurtout les Houzards, ſe reſſentirent de cette augmentation conſidérable.

*Charles Edzard*, dernier Duc d'Oſtfriſe étant mort ſans laiſſer de poſtérité, le Roi de Pruſſe recueillit ſa Succeſſion qui lui étoit dévolue. La Cour de Hanovre n'oſa s'oppoſer à la priſe de poſſeſſion, que par des proteſtations inutiles. Les Hollandois furent obligés de retirer les garniſons qu'ils entretenoient dans quelques places de l'Oſtfriſe. Le Roi en demeura tranquille poſſeſſeur, & reçut l'inveſtiture de ce païs quelque tems après.

Ce fut à peu près vers ce tems, qu'on célébra à Berlin les nôces de la Princeſſe *Loüiſe Ulrique* avec le Prince *Adolphe Fréderic* de Holſtein, déſigné Succeſſeur au trône de Suède. Les fetes ſuperbes que le Roi donna à cette ocaſion, firent aſſez connoitre la tendreſſe extrême qu'il avoit pour cette Sœur chérie, & ſervirent à faire éclater ſon gout & ſa magnificence.

Dans le tems qu'on ne ſembloit reſpirer à Berlin que la joye & les plaiſirs, perſonne ne s'attendoit à voir reparoitre ſitôt les Troupes Pruſſien-

ſiennes ſur le Théatre ſanglant de l'Europe. Le calme le plus doux régnoit ſur la phyſionomie du Roi, qui cependant digéroit le plan d'une nouvelle guerre, au milieu des fêtes matrimoniales. Le lendemain du départ de la Princeſſe de Suède, tout le public fut fort étonné d'aprendre l'ordre que S. M. avoit donné à ſon armée, de ſe tenir prête à marcher. L'exécution ſuivit cet ordre avec une promtitude ſans égale. Les Pruſſiens ſe trouvèrent en *Bohème*, tandis qu'on ſe diputoit encore à Vienne, ſur la poſſibilité de leur Marche. Voici les motifs qui déterminèrent le Roi à cette ſeconde rupture.

Sa gloire demandoit qu'il maintint ſur le Trône de l'Empire, l'Electeur de Bavière, qu'il venoit d'y placer. La bonté de ſon cœur ne pouvoit permettre qu'on accablât ce digne Prince, qui étoit chaſſé de ſes Etats, & à la veille d'être entièrement écraſé. Son intérêt & la ſûreté de ſa Conquête, ne ſouffroit pas que la Maiſon d'Autriche ſe rendît toujours plus formidable par les progrès de ſes Armes; & ſa politique vouloit, qu'il fît une diverſion en faveur de la France ſon Alliée, qui étoit vigoureuſement attaquée du coté de l'Alſace. Enfin, il ne put plus réſiſter aux vives ſollicitations de l'Empereur, & des Princes qui s'étoient joints enſemble par l'union de Francfort, & qui fondoient leur unique eſpoir ſur ſon aſſiſtance.

Prague, Tabor & Budweis furent pris rapidement; & le Roi étoit le Maitre en Bohème, lorsque le Prince Charles ſortit de l'Alſace avec précipitation pour ſauver ce Royaume. L'intérêt propre, & les promeſſes les plus ſolemnelles, engageoient alors les François à attaquer l'Armée Autrichienne avec toute la vigueur poſſible, lorsqu'elle repaſſa le Rhin; mais, par un procédé inconcevable, les Généraux François n'en firent rien, & le Prince Charles continua tranquillement ſa Marche, jusqu'en Bohème, où un gros corps de troupes, & les Saxons qui avoient pris ſon parti, le joignirent. Avec ces forces il avança contre le Roi, non pour le combatre, mais pour le harceler dans un païs montagneux, difficile, & rempli d'habitans qui avoient pour les Pruſſiens une haine inexprimable. Le Roi, qui n'agiſſoit qu'en qualité d'*Auxiliaire*, ne jugea pas à propos de ruiner, par une eſpèce de petite guerre continuelle, une Armée faite pour acquérir une gloire immortelle dans les plus grandes actions, ni d'oppoſer des Pruſſiens à un ramas de troupes irrégulières. Il ſortit donc des Montagnes de la Bohème pour attendre l'ennemi dans les plaines de la Siléſie. Mais les Autrichiens & les Saxons étant reſtés en Bohème, l'Armée Pruſſienne fut miſe en quartier d'hiver en Siléſie. Dix mille Pruſſiens qui avoient compoſé la garniſon de Prague, firent à travers les Ennemis une retraite la plus glorieuſe, & le Roi revint à Berlin pour ſe repoſer de ſes fatigues incroyables.

Pendant l'hiver de 1745, ce Monarque s'occupa, (même au milieu des plaiſirs publics qui continuoient toujours) à rétablir les pertes de ſon Armée, à mettre en œuvre ſes reſſources naturelles pour la continuation de la guerre, à régler les affaires de l'Etat, à former de nouveaux établiſſe-

bliſſemens pour le bien de ſes Sujets, & à ſoutenir ceux qu'il avoit déjà faits. On commença à creuſer des Canaux conſidérables pour faciliter le tranſport des Marchandiſes, & encourager par-là le Commerce.

Le Roi retourna de bonne-heure à l'Armée, & la raſſembla. Les Autrichiens & les Saxons, forts de cent mille hommes, deſcendirent des Montagnes & pénétrèrent en Siléſie. Le 6. Juin ſe donna la fameuſe bataille de *Friedberg*, où l'Armée combinée ſous les ordres du Prince Charles, fut battue à plate couture par les Pruſſiens qui avoient leur Roi à leur tête. L'Hiſtoire ne fournit guères d'exemple d'une Victoire auſſi ſignalée. Le Vainqueur pourſuivit les Vaincus fort avant dans la Bohême, & y vécut tout l'Eté aux dépens des ennemis & du païs. Mais, lorsqu'à la fin de la Campagne il fallut retourner en Siléſie, pour avoir des quartiers d'hiver tranquilles, les Autrichiens attaquèrent de nouveau l'Armée Pruſſienne dans ſa Marche; & quoiqu'ils euſſent ſur elle un avantage infini par le nombre des combattans, par le terrain & par une eſpèce de ſurpriſe, ils furent néanmoins battus, une quatrième fois près du Village de *Sohr*, & pourſuivis jusques dans leurs quartiers. Après ce nouveau triomphe l'armée ſe ſépara, & le Roi revint à Berlin.

Il trouva au tombeau quelques perſonnes pour leſquelles il avoit eu une tendre affection, & d'autres presque à l'Article de la mort. La bonté de ſon cœur ſe fit ſentir dans cette occaſion. Le tumulte de la guerre & la gloire de ſes armes victorieuſes, ne purent affoiblir la douleur qu'il reſſentoit de ces pertes.

Vers la fin du mois de Novembre, on porta en triomphe à Berlin les drapeaux, étendarts, timbales, canons & autres trophées, que les Pruſſiens avoient pris aux ennemis dans les batailles de *Friedberg* & de *Sohr*. Mais le public fut fort ſurpris d'apprendre le lendemain, que les ordres étoient donnés à l'Armée, pour ſe raſſembler au plus vite, & pour faire une Campagne d'hiver. Voici quel en fut le ſujet. Le Roi aïant eu des nouvelles certaines, que les Cours de *Vienne* & de *Dresde*, avoient formé le dangereux projet de l'attaquer avec toutes leurs forces, par cinq endroits différens, & que leurs troupes malgré la rigueur de la ſaiſon, étoient en marche pour pénétrer de tous cotés dans ſes Etats; ce Prince prit ſoudainement le meilleur de tous les partis, qui étoit d'aller au-devant de l'ennemi, & de le combatre par-tout, où il le trouveroit. Il ſe rendit pour cet effet à ſon Armée en Siléſie, & envoya le vieux Prince d'Anhalt à celle qu'il avoit fait aſſembler près de Halle. Le Roi entra en Saxe, défit l'avant-garde ennemie à *Hennersdorff*, s'empara de toutes les villes & des magazins de la Luſace, prit Meiſſen, & s'avança vers Dresde, en faiſant toujours reculer le Prince Charles devant lui. Le Prince d'Anhalt imitant l'activité du Roi, marche de ſon coté droit à Leipzig, qui lui ouvre ſes portes; il continue ſa route, ſoumet tout, & en longeant la rive gauche de l'Elbe, il ſe propoſe de joindre le Roi qui étoit à la droite de ce fleuve. Dans ſon chemin il rencontra l'Armée Saxonne, l'attaqua près du village de *Keſſelsdorff*, & la défit totalement.

ment. Cette cinquième Victoire des Prussiens mit les ennemis aux abois. Les Autrichiens s'enfuirent dans les Montagnes de la Bohême, les deux Armées Prussiennes se joignirent ; le Roi entra Victorieux à Dresde, fit chanter dans cette Capitale le *Te Deum* au bruit du Canon Saxon, y vit représenter des Opéra, & y conclut par la médiation de l'Angleterre, une Paix qui lui assura à jamais la Silésie.

Cette paix étoit d'autant plus glorieuse, qu'elle ne lui procuroit aucun nouvel avantage, & qu'elle prouva clairement, que ce n'étoit pas par une ambition outrée, ni par des vues de Conquête, qu'il avoit entrepris la seconde guerre. Car, dans le tems qu'il n'auroit tenu qu'à lui, de joindre à ses titres, celui d'*Electeur de Saxe*, & que même le Roi de Pologne s'étoit retiré à Prague, il ne voulut pas garder un seul village Saxon, se contentant de donner la paix à ses ennemis, en confirmant simplement ce qui avoit été stipulé par le Traité de Breslau. Une chose bien digne de remarque encore, c'est que, pendant tout le cours de cette guerre onéreuse, où le Roi avoit toutes les forces de l'Autriche & de la Saxe sur les bras, ce Prince n'a pas mis un sol de nouvel impôt sur ses Peuples, & que tous ses anciens Etats n'ont pas souffert la moindre invasion ennemie.

Vous allez voir FRE'DERIC sur un nouveau théatre, & on peut dire de lui, ce qu'on dit de Cirus, *qu'il est encore plus grand dans son repos, que dans ses conquêtes.* Voici l'usage qu'il fait de la Paix.

Les batimens commencés sont achevés, & on en entreprend de nouveaux. Potsdam est embelli par un Château véritablement Royal. D'une montagne sèche & arride, le Monarque crée une vigne riche & fertile; il y élève un Palais qui, pour le gout & la magnificence, n'a guères de pareil en-deça des Alpes. Les beaux Arts, l'Architecture, la Peinture & la Sculpture, y brillent dans leur plus grande perfection. A leurs plus rares productions modernes, le Roi veut joindre encore les beautés de la Grèce & de Rome ; le Cabinet du Cardinal de Polignac, qu'il avoit acheté, lui fournit une collection superbe de Statues antiques, qui sont placées par-tout avec choix. Charlottembourg s'en ressent principalement. A Berlin il fait batir une Eglise cathédrale, & un Temple pour les Catholiques ; un Palais magnifique pour le Prince *Henri* son frère, & un autre pour l'Académie des Siences, & pour celle de Peinture. Enfin la reconnoissance qu'il sent pour la valeur de ses troupes, le porte à faire construire un Hôtel des Invalides, aussi vaste que bien entendu, & il y met pour Inscription, *Laeso & invicto militi.* (*)

Le Commerce & les Manufactures deviennent de nouveau les objets de ses soins paternels; il les encourage de toutes les manières possibles. Tout est mis en mouvement. La Navigation s'accroit dans la Baltique. Stettin réunit son commerce avec celui de la Silésie, par le moyen de l'O-

(*) Cette Inscription a été fournie par M. de Maupertuis. Le mot *laeso* a été critiqué. *Note de l'Editeur.*

l'Oder. On établit une Foire à Breſlau. On commence à faire des étoffes, des galons, des velours, des draps, des meubles, des glaces, des Caroſſes, & mille autres choſes auſſi belles que chez les Nations étrangères les plus induſtrieuſes. L'Oder eſt détourné dans ſon Cours; & dans la grande étendue de païs que le Roi gagne par-là, on place de nouvelles Colonies, qui s'y nouriſſent en cultivant ce terrain autrefois ſtérile. L'Agriculture eſt par-tout perfectionnée. Des Ouvriers habiles ſont attirés de tous cotés.

Au milieu de tant de travaux, le Roi n'oublie pas les Muſes ſes favorites. Il ſe livre aux études avec le plus grand ſuccès. Tous les ouvrages qu'il compoſe, ſont des chefs-d'œuvre. Il a pour ſa famille des entrailles de père. Les grands biens de ſes frères ſont adminiſtrés avec la plus ſage économie. Il porte à la Reine ſa Mère le reſpect le plus tendre & la comble de bienfaits. Des Princes étrangers qu'on élève à ſa Cour, y reçoivent par les préceptes & par l'exemple, une éducation admirable. Son cœur eſt charitable pour les pauvres. Il ſoulage les indigens honteux par des Aumônes tirées tous les ans de ſa caſſette particulière.

Il fait une Reforme totale dans la Juſtice. Les anciens procès ſont décidés, & les nouveaux abrégés; les Avocats ſont contenus dans leur devoir, & les Juges aſſervis aux maximes de l'équité par les meilleurs moyens, ſavoir par les peines & les récompenſes. Dans les procès criminels, la queſtion eſt abolie, & ce généreux Prince ſent une répugnance extrême, toutes les fois qu'il eſt obligé de ſigner une Sentence de mort.

Enfin il fait conſtruire quantité de Fortereſſes qui paroiſſent imprenables, & dont il trace lui-méme les Plans.

Si j'avois deſſein d'emprunter le ſtile de l'Orateur, je dirois; Voilà quels ſont les miracles du *règne de* FRE'DERIC! Ceux qui connoiſſent la difficulté qu'il y a de conduire les affaires ordinaires de la vie, & combien la plus petite entrepriſe coute de ſoins & de réflexions, ſeront étonnés de la grandeur & de la variété des choſes, que ce Monarque a entrepriſes en huit années de tems, & des grands Succès dont le Ciel a béni tous ſes deſſeins. (*)

§. VIII.

(*) Ce long morceau ſur l'hiſtoire du Règne de *Frédéric le Grand*, jusqu'au tems où l'Auteur écrivit, montre en lui un véritable enthouſiaſme d'admiration & d'amour pour ce Prince ſi digne, ou plutôt ſi fort au-deſſus de ſes Eloges. Nous n'avons pas cru devoir le ſuprimer, quoiqu'il n'apartient pas au plan de cet Ouvrage. La poſtérité écoutera toujours avec plaiſir un témoin oculaire qui lui parle de choſes intéreſſantes, qu'il a vues & conſidérées exactement. M. de Bielfeld en auroit eu de bien plus merveilleuſes encore à raconter, s'il avoit enchaſſé dans ſon Ouvrage l'Hiſtoire de la dernière Guerre, de la manière dont le Roi de Pruſſe a ſoutenu les efforts réunis des plus grandes Puiſſances de l'Europe, des exploits inouïs qu'il a faits au moment où il ſembloit accablé, des reſſources qu'il a trouvées dans les ſituations les plus critiques, & de la glorieuſe Paix par laquelle il a terminé cette incroyable carrière. *Note de l'Editeur.*

## §. VIII.

Mes Lecteurs aïant vu jusqu'ici, par quels moyens politiques la Monarchie de Pruſſe eſt parvenue à ſa grandeur actuelle, il ne me reſte qu'à leur faire connoitre briévement les Provinces qui compoſent cet Etat, & les maximes par lesquelles il eſt gouverné. Provinces qui compoſent la Monarchie Pruſſienne.

1.) *Le Royaume de Pruſſe*, (c'eſt-à-dire, cette partie de la Pruſſe qui eſt ſituée autour de la petite rivière de Prégel, & qu'on nomme Brandebourgeoiſe pour la diſtinguer d'avec la Pruſſe Polonoiſe,) ce Royaume, dis-je, a une aſſiette très-favorable pour le Commerce. Il touche à la Poméranie, à la Pologne, & à la Lithuanie, & communique par ce moyen avec la Courlande, la Livonie & tout l'Empire de Ruſſie. Il a pluſieurs Ports ſur la Mer-Baltique, qui facilitent le débit de ſes denrées. Ce Royaume, ou plutôt le païs que le Roi poſſède, peut avoir... milles d'allemagne de long, ſur une largeur inégale, d'environ... milles. Il y a deux Golfes, qu'on nomme en langue du païs le *Friſch-Hafft*, & le *Curiſch-Hafft*. La Viſtule & la riviere de Prégel coulent à travers ce païs. On ne ſauroit dire que la Pruſſe ſoit extrémement peuplée, & la peſte y a fait de grands ravages. Cependant le Roi *Fréderic Guillaume* y a envoyé pluſieurs Colonies de Saltzbourgeois & d'autres étrangers, qui commencent à ſe multiplier & à faire de bons établiſſements. Cette contrée eſt très-fertile. Elle produit beaucoup de grains. Le gibier de toute eſpèce y abonde, de même que le poiſſon. Les pâturages ſont excellens. On y trouve des buffles & des élans, dont la peau & les pattes ſont fort recherchées. La mer y jette ſur le Rivage une quantité d'Ambre, dont il ſe fait un grand trafic. *Tacite* en parle déjà dans ſon livre des *Mœurs des Germains*. Les forêts immenſes qu'on y voit, fourniſſent beaucoup de bois & de goudron. Enfin les Nations étrangères s'y pourvoyent de toutes les choſes les plus néceſſaires pour la bâtiſe des Vaiſſeaux, & de pluſieurs denrées, parmi leſquelles il ne faut pas oublier les ſoyes de cochon, le chanvre, le lin, &c.

2.) Le *Duché de Poméranie* ſe diviſe en *Poméranie citérieure*, & en *Poméranie ultérieure*. Après diverſes Révolutions, le Roi de Pruſſe a acquis par la Paix du Nord, conclue en 1720. toute la Poméranie ultérieure, & la plus importante partie de la citérieure. La Suéde n'a conſervé que le Cercle de Barth avec la Ville de Stralſund, celle de Grypswald & l'Iſle de Rugen. Tout le reſte eſt réuni pour jamais à la domination Pruſſienne. Ce Duché peut avoir 50 milles de long ſur 10 à 15 de large. Il eſt ſitué le long de la Mer-Baltique, & touche à la Marche, à la Pologne, & à la Pruſſe. La Ville de Stettin eſt la Capitale, peu éloignée de la Mer, floriſſante & faiſant un grand commerce. Stargard, Rugenwalde, & quelques autres Villes du païs, ſont aſſez importantes. La Poméranie produit abondanment toutes les néceſſités de la vie, & ſon Commerce maritime eſt conſidérable. Ce Païs eſt plus peuplé que la Pruſſe; les ha-

bitans ſont bons Soldats, mais ils ne ſe piquent pas de briller par la fineſſe de l'eſprit & l'étendue du génie.

3.) La *Marche de Brandebourg* qui touche à la Poméranie, au Mecklembourg, à la Pologne, à la Siléſie, à la Luſace, à la Saxe, au Duché de Magdebourg, & au païs de Hanovre. L'Elbe, l'Oder, la Sprée, la Warthe & le Havel, y coulent. Ce Marggraviat ſe partage en cinq Parties, qui ſont la *Vieille Marche*, la *Prignitz*, la *Marche moyenne*, l'*Uckermark*, & la *Nouvelle marche*. Le païs, quoique fort ſabloneux, ne laiſſe pas que de produire des grains, & toutes ſortes de denrées. Les François réfugiés qui s'y ſont établis, ont appris aux Naturels à rendre ce terrain ingrat très-fertile. Les légumes, les fruits, & ſurtout les raiſins y ſont excellens. Il y a pluſieurs Vignobles. Les laines y ſont abondantes, & on les employe utilement. L'encouragement que les Princes de Brandebourg ont donné à l'induſtrie, a fait de ce Païs le rendez-vous de toutes ſortes d'habiles ouvriers. *Berlin* eſt la Capitale, & on peut dire hardiment que c'eſt la plus belle Ville d'Allemagne. On compte que la Marche a près de 50 milles de long ſur 25 de large. Elle ne manque pas d'habitans, quoiqu'elle ne ſoit pas auſſi peuplée que la plupart des Provinces Autrichiennes.

4.) Le *Duché de Magdebourg* étoit autrefois un Archevêché, qui fut ſécuriſé en faveur de la Maiſon de Brandebourg par la paix de Weſtphalie. Il eſt ſitué de manière que l'Elbe paſſe directement au milieu, aïant 20 milles de long ſur 12 de large. Ce païs eſt extrêmement riche. Le Sol eſt peut-être le plus beau & le plus fertile de l'Allemagne. On y voit des plaines à perte de vue, qui produiſent le plus beau froment du Monde; on n'en doit pas être ſurpris. C'étoit anciennement un domaine eccléſiaſtique. Le Cercle de la Sahle avec la Ville de Halle, eſt compris dans ce Duché. L'Univerſité qui y eſt établie, eſt la plus célèbre de l'Allemagne. Les ſalines ſont d'un grand raport.

5.) Le *Duché de Halberſtadt* touche à celui de Magdebourg, aïant 8 milles de long ſur 6 de large. La rivière qui y paſſe, ſe nomme la Bode. Le terrain y eſt admirable & raporte beaucoup. Dans la Capitale du même nom, il y a un Chapitre compoſé de 20 Chanoines des trois Religions.

6.) Le *Duché de Minden* eſt ſitué dans la Weſtphalie, entre l'Evêché d'Oſnabruck & la Wéſer. Il eſt partagé en 5 Bailliages. Minden la Capitale de ce Duché eſt aſſiſe ſur la Wéſer, & a le Droit d'Echelle ſur cette rivière. Il y a un Chapitre de 18 Chanoines.

7.) Le *Comté de la Marck* eſt pareillement dans la Weſtphalie, entre le Duché de Berg & l'Evêché de Munſter. Il a 12 milles de long ſur 8 de large. La Ville de Hamm en eſt la Capitale.

8.) Le *Comté de Ravensberg* eſt ſitué entre Oſnabruck & Paderborn, pas loin de Minden, & conſiſte en 4 Bailliages. Les Villes de Hervorden & de Bielefeld y apartiennent. On y fabrique des toiles qui ont beaucoup de réputation & de débit par toute l'Europe.

9.) La

9.) La *Ville de Lipſtadt* Capitale du Comté de Lippe, apartient pour la moitié au Roi de Pruſſe, qui y eſt Conſeigneur avec le Comte régnant de la Lippe. Il y a garniſon Pruſſienne.

10.) Le *Comté de Tecklenbourg* eſt entouré de l'Evêché de Munſter. Le Roi de Pruſſe en a fait l'acquiſition en 1707. par voye d'achat. La Capitale porte le même nom.

11.) Le *Comté de Lingen* eſt ſitué également au milieu du païs de Munſter, ſur la rivière d'Ems. La Ville du même nom a une Ecole illuſtre. Le Roi a obtenu ce Comté par la Succeſſion d'Orange.

12.) Le *Duché de Clèves* eſt ſitué des deux cotés du Rhin; il a 12 milles de long ſur 4 de large. Il touche aux Païs-bas, & comprend les Villes de Clèves, Wéſel, Rées, Duisbourg, Emmerick &c. C'eſt un fort beau païs, qui ne manque ni de commerce, ni de toutes les néceſſités de la vie. Duisbourg a une Univerſité fameuſe.

13.) Le *Duché de Meurs* eſt ſitué au-delà du Rhin, entre Cologne, Clèves & Gueldre. Il n'a qu'environ 7 milles de circuit. La Maiſon de Brandebourg l'a hérité du Roi d'Angleterre *Guillaume* III., dernier Prince de la Maiſon d'Orange.

14.) Le *Duché de Gueldre* eſt ſitué le long de la Meuſe jusqu'au Zuiderzée, & a 20 milles de long ſur environ 5 de large. En vertu de la Paix d'Utrecht & du Traité des Barriéres, ce Duché eſt partagé entre la Maiſon d'Autriche, le Roi de Pruſſe & les Hollandois. Le Roi de Pruſſe y poſſède la Ville Capitale de Gueldre, qui eſt importante par ſes fortifications, de même que pluſieurs petites Villes moins conſidérables. La Ville & le Bailliage de *Montfort* lui ſont auſſi dévolus par la Succeſſion d'Orange.

15.) *Quelques Seigneuries & Domaines dans les Païs-bas*, provenus de la Succeſſion de *Guillaume* III. ont été acquis à la Maiſon de Brandebourg en vertu du Traité de Partage avec le Prince d'Orange, ſigné à Berlin le 14. May, & à Dieren le 16. Juin 1732. Il y a

1.) La Seigneurie de *Swaluwe*. On la partage en Haute & baſſe-Swaluwe.
2.) La Seigneurie de *Naaltwyck*.
3.) La Seigneurie de *Hoenderland*.
4.) La Seigneurie de *Wateringen*.
5.) La Seigneurie d'*Orange-Polder*, avec un petit Port du même nom ſur la Meuſe.
6.) *'s Graveſande*, Seigneurie, Château & Village. Ces ſix ſeigneuries ſont toutes ſituées dans la Province de Hollande.
7.) Le Péage de la Ville de *Genep*, ſituée ſur les frontières de Namur.
8.) La Baronie de *Thurnhout* avec la petite Ville du même nom, dans le Duché de Brabant.
9.) Le Palais à la Haye, nommé la *vieille Cour*.
10.) Le Château de Honslardyck avec toutes les dépendances.

16.) Le *Duché d'Oſtfriſe* eſt ſur la Mer du Nord. Il a 10 milles de long & 6 de large. Ce païs eſt échu au Roi de Pruſſe en 1744. par la mort du dernier Duc. Il y a des ports, comme Embden, Grutſiehl, Norden & autres, qui pourroient encore être rendus beaucoup meilleurs qu'ils ne ſont, ſi l'on faiſoit quelques dépenſes pour le déblayement. La Réſidence des Princes, étoit dans la Ville d'*Aurich*. Le Païs eſt très-fertile, & les haras d'Oſtfriſe, de même que les beſtiaux en général, ſont en grande réputation. Les inondations y cauſent ſouvent de grands dommages; on les prévient par les digues, qui coutent un Louïs d'or la toiſe à refaire.

17.) Le *Duché de Neufchatel & Valangin* eſt ſitué en Suiſſe, ſur les frontières de Bourgogne. Il a 6 milles de long ſur 2 de large. Le terrain y eſt fertile, & les contrées ſont charmantes. Il y a trois Villes, un bourg, & 90 grands Villages. Le plus grand commerce s'y fait en Vins; il y a des fabriques d'horlogerie, de Coutellerie, & de pluſieurs autres choſes utiles. Cette Province eſt extraordinairement bien peuplée. Le Roi la fait régir par un Gouverneur, qui eſt à la tête du Conſeil d'Etat. Neufchatel a des Pactes de Confédération avec les Cantons de Berne, Fribourg, Soleurre & Lucerne, qui ſubſiſtent depuis l'an 1529.

18.) Le *Duché de Siléſie* fait un des plus beaux fleurons de la Couronne de Pruſſe. Il confine à la Pologne, à la Hongrie, à la Bohême, à la Moravie, à la Luſace & à la Marche de Brandebourg. Sa longueur eſt eſtimée de 60 milles d'Allemagne ſur 20 de large. Il eſt comme ſémé de Villes & de Villages. Des Géographes modernes aſſurent qu'on y compte 300 Villes, 500 Bourgades, & environ 4000 Villages. On a ſupputé le nombre des habitans à deux millions d'ames. Je n'oſerois garantir l'exactitude de tous ces calculs, car je ſais combien il eſt difficile, pour ne pas dire impoſſible, de compter des hommes. Mais quand je conſidère qu'on ne fait pas un pas en Siléſie, ſans rencontrer quelque Ville ou Village, que toutes les Villes ſont fort bien peuplées, & que les Montagnes ſurtout fourmillent d'habitans qui y travaillent aux Manufactures; je ſuis tenté de donner beaucoup de créance au dénombrement que je viens de raporter. Ce Duché ſe partage en *Haute & Baſſe-Siléſie*. La dernière contient X. Principautés & 5 Seigneuries. La Haute-Siléſie n'a que VII. Principautés & 2 Seigneuries. Le Roi de Pruſſe aïant fait la conquête de tout ce païs, la Maiſon d'Autriche n'en a conſervé que la Principauté de Teſchen, les Villes & diſtricts de Troppau & de Jaegerndorff, avec les Seigneuries d'Olbersdorff & de Hennersdorff; tout le reſte a été cédé à perpétuité à la Maiſon de Brandebourg, & l'on peut voir au long dans le Traité de Paix de Breſlau, comment les limites ont été réglées. La Siléſie abonde de tout; le terroir y eſt en général très-bon, & il n'y pas un pouce de terre qui ne ſoit cultivé. Indépendamment des denrées ordinaires, il y croît beaucoup de lin & de chanvre, ce qui fait la matière première des fabriques de toiles, de napages, de ba-

batiſtes & de fil, que l'on trouve dans ce païs en ſi grande quantité, qu'il n'y a point d'exagération à dire, que la Siléſie fournit de toiles le quart de l'Europe & des Indes. Les Montagnes en pluſieurs contrées renferment des Métaux & du Marbre fort beau. Le Roi a fait rétablir les carrières. Il y a auſſi des Manufactures de draps communs qui ont beaucoup de vogue, & dont il ſe fait un débit conſidérable à la Foire de Leipzig. Les Polonois conduiſent une quantité ſurprenante de chevaux, de bœufs & d'autres beſtiaux à Brieg, où il ſe tient des foires qui ſont fréquentées par des Marchands de pluſieurs contrées d'Allemagne, de Flandres & même de France.

19.) *Le Comté de Glatz* a appartenu dans les tems les plus reculés, à la Baſſe-Siléſie; il avoit été incorporé au Royaume de Bohème, dont il formoit le 18^me^ Cercle; & enfin il a été cédé au Roi de Pruſſe, par la Paix de Breſlau. Cette Province eſt ſituée entre la Siléſie & la Bohème, au pied des *Monts gigantesques*. Tout le Païs eſt montueux; & l'on ne ſauroit y entrer, que par des défilés pratiqués à travers des rochers fort hauts. Mais, lorsqu'une fois on ſe trouve dans la Capitale, nommée auſſi *Glatz*, on eſt étonné de l'abondance qui y règne en toutes choſes. Le pain, l'eau, le gibier, le poiſſon, le fruit, tout y eſt excellent. Le Païs a de même différentes mines, des carrières; & il donne du bois & de la houille en abondance. On y trouve auſſi les eaux minérales de *Landeck* qui ſont fort ſalutaires. Le Comté de Glatz a 9 milles de long, 5 de large & 24 de circonférence.

20.) *Dans la Baſſe-Luſace* la Maiſon de Brandebourg poſſède encore

1.) La Ville de *Cotbus*, qui eſt jolie, aſſez peuplée, & dont les habitans ſe nourriſſent à l'aide de la braſſerie, & de toutes ſortes de fabriques. Elle eſt munie d'un Chateau fortifié.

2.) La Ville de *Peitz* qui eſt petite, mais bien fortifiée.

3.) La Ville de *Besckau*, petit endroit.

4.) *Storckau*, autre Ville peu conſidérable, avec une Seigneurie du même nom, ſur les bords de la Sprée.

5.) *Sommersfeld*, encore une petite Ville.

21.) Dans la Thuringe eſt ſitué le Comté *de Mansfeld*, proche des Frontières de Magdebourg & d'Anhalt. Les Comtes qui la tenoient à titre de fief, s'endettérent au point, que leurs créanciers alloient ſe ſaiſir de ce Païs. Mais l'Electeur de Saxe & l'Archevêque de Magdebourg, en qualité de Seigneurs Suzerains, s'y oppoſérent, & mirent l'an 1570. le dit Comté en Séqueſtre. Ce Séqueſtre dure encore aujourd'hui. La Ville d'*Eislében* & la grande moitié de cette Province, eſt ſous le gouvernement de la Saxe. Le Roi de Pruſſe comme Duc de Magdebourg tient la *Ville de Mansfeld*, avec tout le reſte du Païs, qui conſiſte en pluſieurs Seigneuries, terres, chateaux &c. Les Princes de Mansfeld d'aujourd'hui n'ont

n'ont conſervé que certains revenus qui leur ſont aſſignés, & cinq petits Villages.

22.) En Thuringe, le Roi de Pruſſe a encore *le Comté de Hohenſtein*, qui eſt compoſé des Villes d'*Ellrich*, de *Lohra*, de *Clettenberg*, de *Bleicherode*, & de quelques autres petits endroits.

Je ne citerai point ici le Droit de Protection que le Roi de Pruſſe a ſur la Ville & le Chapitre de *Quidlinbourg*, ſur l'Ordre de St. *Jean de Sonnenbourg*, non plus que diverſes autres prérogatives dont il jouït en divers endroits de l'Allemagne. Je me ſuis contenté de décrire, le plus briévement qu'il m'a été poſſible, les Etats dont il eſt réellement en poſſeſſion.

On voit donc que les différentes Provinces qui compoſent la Monarchie Pruſſienne, ne forment qu'une chaine de Païs, tantôt contigus, & tantôt ſéparés par des Etats voiſins. Ces Païs s'étendent ſur la Carte depuis *Mémel*, c'eſt-à-dire depuis les frontières de Courlande, jusques par-delà *Weſel* ſur le Rhin, ce qui fait une eſpace de 160 milles d'Allemagne. Il n'y a point de Royaume en Europe qui ſoit auſſi étendu, mais la largeur du territoire Pruſſien ne répond nullement à ſa prodigieuſe longueur. Il n'y a que du coté de la Siléſie, que ce Païs s'arrondit: le reſte forme une eſpèce de langue de terre, qui traverſe environ la moitié de l'Europe. Pour peu que l'on conſidère attentivement la ſituation locale de cet Etat, on comprendra ce qu'il faudroit au Roi de Pruſſe pour joindre ſes Provinces, & ſe procurer une communication non interrompue de l'une à l'autre.

Cette vaſte longueur de Païs a encore un autre inconvénient, en ce qu'elle multiplie trop les Voiſins du Roi de Pruſſe. On en compte jusqu'à 40, tant grands que petits, avec leſquels il y a mille incidens à discuter, ſoit pour les limites, ſoit pour d'autres objets.

Les principales Forterceſſes que ce Prince entretient contre tant de Voiſins, ſont *Weſel* ſur le Rhin dans le Duché de Clèves; *Minden* ſur le Wéſer; *Magdebourg* ſur l'Elbe; *Spandau* ſur le Havel; *Cuſtrin* au confluent de l'Oder & de la Warthe; *Stettin* en Poméranie vers la Mer-Baltique; *Glogau*, *Brieg*, *Neiſſs*, *Schweidtnitz*, *Glatz*, & *Coſel* en Siléſie, tout le long de l'Oder; *Königsberg*, *Pillau* & *Mémel* en Pruſſe, avec pluſieurs autres forts de moindre importance. Toutes ces places ſont extraordinairement bien fortifiées & fournies de toutes les munitions imaginables pour ſoutenir un Siège long & opiniatre.

## §. IX.

Etat des Arts & du Commerce.

Nous avons déjà indiqué les principales denrées du Païs, en parlant de chaque Province en particulier. Mais, indépendanment de ces produits naturels, il y a pluſieurs excellentes Manufactures qui ſont la baze du commerce. En général, on pourroit dire que tout ſe fabrique dans le Brandebourg. Le Roi a des Chateaux meublés avec la plus grande magni-

fi-

ficence (*); & tous ces Meubles ſans exception, ont été faits dans ſes Etats. Peut-être même que les habitans entreprennent trop de choſes, & qu'en voulant tout faire & tout avoir, ils ſe laiſſent diſtraire des objets où ils réuſſiſſent ſupérieurement pour des Manufactures où il n'y a guères d'apparence qu'ils aillent jamais loin. Les principales Fabriques y ſont celles des Draps fins & ordinaires de Berlin, des Draps communs de Siléſie, des Etamines & de toutes ſortes de petites étoffes de Berlin, des toiles & des napages de Siléſie & de Weſtphalie; du fil de Siléſie, des Miroirs, des glaces, des verres & des criſtaux de Berlin; des Carroſſes, des galons & des dorures; des étoffes riches à la manière de Lion; des armes à feu, des armes blanches & de Coutellerie; des Fabriques de bas & de bonnets de laine, de velours, de la Couleur bleue qu'on nomme *le bleu de Berlin*, & de pluſieurs autres choſes ſemblables. Il y a outre cela de fort habiles Artiſtes, Peintres, Sculpteurs, Architectes, Graveurs, & autres, dont les Ouvrages ſont avidement recherchés. En un mot le Peuple y eſt très-induſtrieux.

Ces denrées & ces Manufactures ſont la matière première du Commerce de ces Païs. La Pruſſe eſt avantageuſement ſituée pour faire le Commerce avec ſuccès. Les ports qu'elle a ſur la Mer-Baltique, la mettent en état de trafiquer avec toutes les nations de l'Europe; auſſi voit-on continuellement beaucoup de navires étrangers dans ces mêmes ports. Il ſeroit même à ſouhaiter, que la conſtruction des vaiſſeaux, & la Navigation des ſujets Pruſſiens mêmes, y fût plus encouragée, afin que les Anglois, les Hollandois, & d'autres ne fuſſent pas les voituriers maritimes des marchandiſes de ce Païs. Cette entrepriſe ſeroit d'autant plus facile, que la Pruſſe abonde en matériaux pour la conſtruction des Vaiſſeaux, & que la côte qui eſt fort longue, pourroit fournir beaucoup de Matelots. Au reſte ce Royaume a d'admirables débouchés en Pologne, en Ruſſie, en Courlande, & en Livonie. Il faut bien cependant qu'il y ait encore quelque choſe de défectueux dans les arrangemens du Commerce; car la Pruſſe n'eſt pas riche, & les denrées y ſont à trop vil prix. Je ſerois tenté de croire, qu'on n'y eſt pas aſſez entreprenant, & qu'on ne tire pas aſſez parti des avantages de la ſituation. Qu'eſt-ce qui empêcheroit, par exemple, que les Pruſſiens fiſſent venir des bœufs de Pologne, qu'ils les engraiſſaſſent dans leurs excellens pâturages, & qu'ils en revendiſſent la chair ſalée aux François, aux Hollandois, aux Hambourgeois &c. La Ruſſie tire un argent conſidérable de ce ſeul article de Commerce, que la Pruſſe pourroit faire avec beaucoup plus d'avantage encore, ſurtout ſi le Roi y permettoit l'entrée du Sel de Mer pour cet ob-

(*) Il auroit été à ſouhaiter, que M. de Bielfeld eut pu voir le *nouveau Chateau*, conſtruit dans le voiſinage de Potsdam. Il ſurpaſſe de beaucoup ceux qui exiſtoient auparavant dans nos contrées, & n'a guères d'égal dans les autres. La magnificence la plus ſplendide & le goût le plus exquis s'y tiennent fidèle compagnie. *Note de l'Editeur.*

objet ſeulement. La *Poméranie* a encore de fort bons Ports ſur la Baltique, & l'Oder qui paſſe près de Stettin, eſt d'une utilité infinie pour le Commerce de cette Province. Depuis que la Siléſie eſt entre les mains du Roi, & qu'on boit dans ce Païs des vins de France, au-lieu des petits vins de Hongrie, qu'on y buvoit autrefois, le ſeul Commerce du vin eſt devenu un objet fort conſidérable à Stettin. La *Siléſie* répand ſes toiles & ſon fil dans la moitié du Monde; les Nations commerçantes les y achètent, & les envoyent jusques dans les deux Indes. Il s'y fait encore un commerce aſſez ſingulier avec la Pologne. Le Polonois s'en va dans la forêt muni d'une ſimple hache. Il y coupe un arbre dont il trouve moyen de fabriquer un Chariot, ſans y mettre un ſeul clou de fer. Ce chariot fait, il ſe charge de cire, de miel & de toutes les denrées qu'il trouve chez lui, il y attèle deux bœufs, & le conduit ainſi jusques ſur la grande Place de Breſlau. Là il vend ſes denrées & ſes bœufs; il brule petit-à-petit le chariot, & s'en chauffe la nuit. Enſuite il fait emplette des Marchandiſes dont il peut avoir beſoin, & s'en retourne à pied, ſon paquet ſur le dos, jusques dans ſon hameau. La *Marche*, quoiqu'en diſent des Financiers peu habiles, eſt le Païs du Monde qui ſemble être le mieux ſitué pour le Commerce. Elle a des débouchés de tous cotés. Il n'y a qu'à jetter un coup d'œil ſur la Carte pour en être convaincu. Quatre grandes Rivières, *l'Oder*, *l'Elbe*, le *Havel* & la *Sprée*, y paſſent & lui donnent une communication aiſée avec la Mer du Nord par Hambourg, & avec la Baltique par Stettin. Il ſemble néanmoins, que ceux qui ſont chargés des affaires de Commerce dans le Brandebourg, ne tirent pas tout l'avantage qu'ils pourroient de cette ſituation favorable, & des intentions glorieuſes du grand Prince qui y règne aujourd'hui. Peut-être qu'à force de vouloir bien faire, ils font mal; peut-être auſſi que de faux principes invétérés leur font illuſion. Quoiqu'il en ſoit, le malheur eſt, que le Commerce qui veut une liberté entière, y eſt gêné, forcé, & qu'il reçoit à tout moment quelque nouvelle entrave. *Les Provinces de la Weſtphalie* ont le Wéſer & quelques rivières moins grandes, qui leur ſervent à faire paſſer chez l'étranger leurs denrées & leurs Manufactures. Le *Païs de Clèves* a la Hollande & tous les Païs-bas pour débouché; & le Rhin qui paſſe près de Wéſel, lui procure tous les moyens poſſibles pour négocier avantageuſement avec ſes voiſins. Je n'oſe presque parler de *l'Oſtfriſe*. Cette Province a des ports ſur la Mer du Nord, qui ſont placés, pour ainſi dire, au centre de l'Europe, & d'une manière ſi favorable, qu'on y pourroit former les plus grandes entrepriſes. On diroit qu'il n'y a que les Hollandois qui en ſentent l'importance. Au reſte, je ſuis tenté de croire, que tant de vaſtes Provinces mériteroient l'établiſſement d'un Conſeil général de Commerce, qui pût porter ſes vues de tous cotés, & favoriſer d'une manière efficace le Commerce de chacun de ces Païs en particulier.

La Navigation des Pruſſiens n'eſt pas fort conſidérable. Le Roi n'entretient pas une chaloupe armée pour la défendre; & les établiſſements que l'E-

l'Electeur *Fréderic Guillaume* avoit formés pour cela, ſont tombés totalement. Les Négociants de Königsberg, de Pillau, de Colberg & de Stettin, mettent à la vérité de tems en tems quelques bâtimens en Mer, mais le nombre n'en eſt pas grand. Depuis peu Stettin a envoyé un Vaiſſeau dans la Méditerranée, & encore eſt-ce avec un très-grand risque d'être pris par les Corſaires de la Côte de Barbarie, qui ne reſpectent pas le Pavillon Pruſſien. En tems de guerre, on a presque autant de peine à faire entendre raiſon ſur cet Objet aux Anglois (*) qu'à ces Pirates. Mais toutes les réflexions que je fais ici ſur le Commerce, & ſur la Navigation des Sujets du Roi de Pruſſe, peuvent porter totalement à faux, avant qu'il ſoit peu. Ces Païs aïant une diſpoſition naturelle très-favorable, & un Maitre univerſellement grand-homme, l'état de toutes ces choſes changera peut-être en un inſtant.

Autrefois la Pruſſe avoit un établiſſement en Afrique ſur la Côte de Guinée; & l'Electeur *Fréderic Guillaume* y fit cultiver en 1683. le fond de *Friederichsbourg*, ainſi que la *Dorothée* & *Tacrama*, qui étoient de petits endroits. Ils étoient ſitués dans une Contrée qu'on nomme *Axim*; mais, quelque tems après, tout cela fut cédé aux Hollandois. On peut lire dans la vie de *Fréderic Guillaume* faite par *Puffendorff*, un ample détail des Droits de la Maiſon de Brandebourg pour le Commerce d'Afrique. Aujourd'hui les Sujets du Roi ne peuvent trafiquer aux Indes, que dans les Mers qui ſont abſolument libres & qui ne ſont aſſervies à aucune conceſſion.

## §. X.

Les Païs qui apartiennent au Roi de Pruſſe, ne ſont pas trop bien peuplés, ſi vous en exceptez la Siléſie qui l'eſt beaucoup (†). La Pruſſe a été épuiſée d'habitans par une peſte affreuſe qui l'a ravagée. Le Brandebourg ſemble encore toujours ſe reſſentir de la dévaſtation qu'il eſſuïa pendant la Guerre de trente ans. Le terrain ſabloneux de ce Païs d'ailleurs ne paroit pas propre à nourir un Peuple nombreux. C'eſt auſſi la raiſon pourquoi le Monarque d'aujourd'hui ménage ſes ſujets avec tant de ſoin, & les employe le moins qu'il peut dans ſon Armée. Car, quoique toutes les Provinces Pruſſiennes ſoient diviſées par Cantons, & que chaque Régiment ſoit aſſigné ſur un de ces Cantons pour y prendre les hommes qui ſont propres à la guerre; on voit cependant, que les Chefs ſont obligés à en uſer avec beaucoup de modération; & le Roi aime mieux faire des recrues pour ſon compte dans toute l'Allemagne, que d'énerver ſes Etats, Population.

(*) Voyez là-deſſus un Ouvrage curieux qui vient de paroître, intitulé: *Obſervation du Droit de la Nature & des Gens, touchant la Capture & détention des Vaiſſeaux & effets neutres en tems de guerre* &c. *tirée du* Nouveau Droit Controverſé *Latin de* Fréderic Behmer, Conſ. Privé &c. à Hambourg, 1771. in 4. *Note de l'Editeur.*

(†) Encore la dernière Guerre a-t-elle fort diminué cette population. *Note de l'Editeur.*

Etats, & de nuire à la Culture des terres ou aux Fabriques. D'ailleurs, il eſt bon d'obſerver, que la taille élevée qu'on demande en Pruſſe dans un homme de Guerre, contribue beaucoup à ſoulager le Païs. Il y nait peu de gens aſſez grands, pour pouvoir entrer dans les bons Régiments Pruſſiens; c'eſt ce qui fait que les Cantons ſont moins foulés. Chaque Régiment envoye donc des Enrôleurs dans l'étranger; & il eſt incroyable combien de beaux hommes on voit arriver, qui prennent parti dans ces troupes. Qu'on ne croye pas que ces enrôlements emportent beaucoup d'argent hors de l'Etat. Point du tout. Le nouveau Soldat y aporte avec lui tout ce qu'il a reçu d'engagement, & ſouvent le peu de bien qu'il pouvoit déjà poſſéder auparavant.

Mais on ſeroit peut-être fondé à croire, que ce Ramas d'hommes pris dans les différens Païs de l'Europe, ne ſauroit former que de mauvaiſes troupes, ſans amour pour la patrie, ſans ambition nationale, ſans bravoure naturelle. L'expérience cependant a fait voir tout le contraire. Depuis le tems du grand Electeur, les Troupes Brandebourgeoiſes ſont en poſſeſſion d'une eſtime univerſelle, & elles ont mis le comble à leur gloire ſous le règne de *Fréderic II.* On peut donner pluſieurs raiſons phyſiques & morales des ſuccés des Pruſſiens. L'œil du Maitre, le choix d'hommes forts & robuſtes, la quantité de Nobles qui ſervent, les ſoins particuliers que l'on a pour l'entretien du Soldat, la manière dont il eſt vétu & armé, la paye exacte, mais principalement la diſcipline admirable qui règne dans cette Armée, & les peines infinies qu'on ſe donne pour rendre le Soldat adroit; toutes ces choſes ne ſauroient que former des Troupes excellentes. Avec cela un nouveau Soldat prend preſque toujours l'eſprit du Corps où il entre, les Régimens Pruſſiens ſe piquent à l'envi, à qui aura le plus de diſtinction. Enfin je crois dire une vérité dont l'Europe convient, quand j'aſſure que les Troupes Pruſſiennes ſont aujourd'hui les meilleures du Monde connu.

## §. XI.

**Revenus.** Il eſt très-difficile de déterminer au juſte à combien montent les Revenus du Roi de Pruſſe. Ceux qui le ſavent, ſont aſſez honnêtes gens pour en faire un ſecret; & ceux qui le diſent poſitivement, ſont cenſés l'ignorer. Le Public les taxe à ... Millions. Je ne ſaurois rien déterminer de fixe à cet égard. Mais ſi l'on conſidère l'arrangement que le Roi *Fréderic Guillaume* a mis dans les finances, les tréſors qu'il a amaſſés, l'Armée nombreuſe que le Roi d'aujourd'hui a ſur pied, la manière dont il l'entretient; le grand nombre d'autres perſonnes dans l'Etat civil qu'il a à ſon ſervice, les bâtimens qu'il élève, & les autres dépenſes qu'il fait; on jugera aiſément que le Public ne ſauroit ſe tromper beaucoup dans ſon Calcul.

## §. XII.

## §. XII.

La forme du Gouvernement eſt dans ce Païs toute Monarchique. Le Roi de Pruſſe eſt comme le *Jupiter de l'Olympe*, qui d'un mouvement de ſes ſourcils ébranle tout. Il hérite la Couronne de ſon prédéceſſeur, ſans être obligé de ſe faire ſacrer, & devient Souverain au moment que celui-ci expire. Le Peuple & l'Armée lui prêtent le Serment de fidélité. Il dicte les loix ſelon ſon bon-plaiſir; il prononce en dernier reſſort ſur tous les cas poſſibles, & n'eſt aſſervi à aucune formalité. Il n'y a ni Parlement ni autre Corps de cette Nature, entre le Monarque & le Peuple, & ce n'eſt qu'à Dieu ſeul, qu'il rend compte de ſes Actions. Forme du Gouvernement.

Dans chaque grande Province on a établi un *Tribunal de Judicature*, que l'on nomme la *Régence*, & qui rend la juſtice aux Sujets en première inſtance. Il y a un Préſident à la tête, un Directeur, des Conſeillers, & des Sécrétaires. Les parties qui ſe croyent léſées par la première ſentence, ont le bénéfice de *l'Appel* au Tribunal, ou à la Chambre de Juſtice ſupérieure de Berlin. Il leur reſte encore la voye de *Réviſion*, qui forme la troiſième inſtance, & dans des cas extraordinaires, on peut enfin avoir recours immédiatement au Roi.

Pour la perception des impôts & des Contributions, pour l'adminiſtration des Finances, ainſi que pour la Régie des Domaines du Roi, chaque Province a également ſa Chambre particulière, que l'on nomme *la Chambre de Guerre & des domaines*. Elle eſt compoſée d'un Préſident, d'un Directeur, de pluſieurs Conſeillers, & des autres perſonnes néceſſaires. Ces Chambres entrent dans tous les détails qui regardent le Païs, le Commerce, la Navigation, l'économie rurale, &c. Les Préſidens de la Chambre dans les Provinces y ont une grande autorité; c'eſt de leur habileté & de leur droiture, que dépend en grande partie le Salut des Peuples, & l'état floriſſant de la Province où ils réſident. Chaque Province eſt encore partagée en différens Cercles; & chacun de ces Cercles a un Conſeiller Provincial, qui eſt, ou qui plutôt devroit être, l'homme de la Nobleſſe établie dans ſon diſtrict. Il eſt proprement entre eux & la Chambre des finances; c'eſt à lui à défendre leur droits; mais, d'un autre coté, il eſt chargé du ſoin d'entretenir l'ordre dans ſon Cercle, & d'y veiller au bien public.

Toutes ces Chambres établies dans les différentes Provinces, reſſortiſſent au *Directoire Général* de Berlin, & elles viennent y aboutir comme des lignes à un centre commun. C'eſt proprement le *Grand Conſeil* pour les affaires intérieures de l'Etat. Il eſt compoſé de pluſieurs Miniſtres d'Etat, de douze Conſeillers privés des finances, & quantité d'Officiers ſubalternes. Chacun des Miniſtres eſt chargé en particulier de la Régie d'une, ou de pluſieurs Provinces, ſelon qu'elles ſont conſidérables; mais les affaires de grande conſéquence ſont discutées en plein Conſeil, & toutes les expéditions ſe font au nom du Roi, ſous la Contre-Signature de tous les Miniſtres en corps. Indépendanment de la Direction d'u-

ne Province, chaque Miniſtre a encore des emplois particuliers. Tel, par exemple, fait l'Office de Grand-Maitre des Poſtes, tel celui de Contrôleur général des Finances, & ainſi du reſte. Le grand Directoir a une Chancellerie particulière, des Archives, & une Chambre des Comptes pour les Calculs.

L'Armée eſt payée par des Caiſſiers particuliers, établis à cet effet. On appelle *Commiſſariat* un Collège que le Roi a formé pour tous les beſoins de l'Armée en général. Ce Collège a un Miniſtre d'Etat à la tête; & il eſt compoſé de quelques Officiers entendus, que le Roi nomme, & de pluſieurs Conſeillers. Le Commiſſariat règle en tems de paix & en tems de guerre, les Comptes de l'Armée, les Vivres, les Munitions, les Fourrages, les Uniformes, en un mot, tout ce qui eſt néceſſaire pour l'entretien des troupes, & pour mettre l'Armée en état d'agir.

*Le Département des affaires étrangères* a deux Miniſtres d'Etat au moins à ſa tête, pluſieurs Conſeillers privés qui expédient les Décrets, & qui en cela ne ſont que l'Office de premiers Commis, & des Officiers de la Chancellerie, qui mettent les dépêches au net. Il y a des Déchiffreurs, des Copiſtes, & d'autres Subalternes qui travaillent dans ce Département. On y obſerve beaucoup d'ordre & de diligence; on a ſoin d'expédier les Affaires avec toute la promtitude dont elles ſont ſuſceptibles, & ſans les laiſſer accumuler. Le Roi aïant connu par expérience, qu'un Négociateur habile, (qui s'élève au-deſſus du Commun de ces Miniſtres entre les mains desquels on voit ſouvent avec étonnement & douleur les grandes affaires de l'Europe,) en un mot qu'un Envoyé qui ſert ſupérieurement eſt un homme rare, & qu'il faut bien des talens, d'étude & de l'expérience pour aprendre ce grand Art; ce Monarque a formé une pépiniere de jeunes gens de condition, qui ſous le Titre de *Conſeillers de Légation*, ſont attachés au Département des Affaires étrangères, reçoivent une légère penſion, pour leur encouragement plutôt qu'en guiſe de Salaire, & ſont obligés de travailler pour ſe mettre en état de ſervir un jour le Prince & la Patrie avec ſuccès. C'eſt proprement une Ecole Politique. Les Miniſtres que la Cour de Pruſſe employe dans les différentes Cours de l'Europe, tirent leurs appointemens d'une Caiſſe particulière annexée au Département des affaires étrangères, & qu'on nomme *la Caiſſe de Légation*.

La *Direction des affaires Eccléſiaſtiques* eſt encore commiſe à un Département particulier. Un Miniſtre d'Etat, en eſt le Chef; il a ſous lui un Préſident, pluſieurs Conſeillers & une Chancellerie pour les expéditions. Les Egliſes des Villes & des Provinces ont leurs Conſiſtoires particuliers, qui ſont ſubordonnés aux Conſiſtoires ſupérieurs, & ceux-ci au Département des Affaires Eccléſiaſtiques, lequel a auſſi la nomination aux Cures vacantes.

Les affaires de Religion ſont ſur un très-bon pied dans les Etats du Brandebourg; & je puis dire hardiment, que je ne connois point de Païs où elles ſoient mieux dirigées. Un eſprit de tolérance y règne non-ſeulement chez le Souverain, mais auſſi dans la Nation. Toutes les Com-

mu-

munions y jouïſſent d'une égale protection; ce ſont les mêmes prérogatives, les mêmes privileges.

Les Proteſtans y vivent dans une union ſi parfaite, que les Luthériens & les Reformés ſont confondus par les mariages, par l'exercice du Service Divin dans les mêmes égliſes &c. Les Catholiques y ſont nombreux. A leur égard il faut diſtinguer entre les anciens Etats du Roi & la Siléſie. Dans les premiers, l'Evêque de Hildesheim eſt Vicaire Apoſtolique, & règle les affaires qui regardent la conſcience des Sujets Pruſſiens attachés à l'Egliſe Romaine. Il ne leur eſt pas permi, à l'exacte rigueur, de faire bénir leurs Mariages, ni bâtiſer leurs enfans par des Prêtres Catholiques; les Paſteurs Proteſtans font ces fonctions; mais il y a de fréquens exemples modernes, qu'on a paſſé par deſſus cet uſage. En Siléſie, il y a l'Evêque de Breſlau, qui a de très-gros revenus, cet Evêque étant en même tems Prince de Neiſs & de Grotkau, & aïant la Direction des Affaires de la Religion Catholique dans tout le Duché. Il y a outre cela pluſieurs riches Prélatures, comme celle de *Sand*, & de *Ste. Croix* dans Breſlau, celles de *Leibus*, de *Griſſau*, de *Camentz* & autres; enfin la Religion Catholique a été fort avantagée par les Empereurs de la Maiſon de Habsbourg, anciens poſſeſſeurs de la Siléſie; & le Roi de Pruſſe, en conformité du Traité de Paix de Breſlau, a laiſſé ſubſiſter toutes les affaires de Religion ſur le pied où il les a trouvées, hormis les Contributions que payent les bénéfices eccléſiaſtiques, qui ont été conſidérablement augmentées, & l'on prétend que les gens d'égliſe qui poſſèdent ces bénéfices, en payent près de 60 pour cent au Roi. Un pareil Impôt paroitroit exceſſif, ſi l'on ne conſidéroit que ces bénéfices ſont donnés par le Roi à des perſonnes qui ſans cela n'auroient rien, & qui pour la plupart ne ſont chargées de rien; qu'en France & ailleurs on fait à-peu-près la même choſe, ſous une autre forme, en aſſignant des Penſions à des Officiers invalides, ou à d'autres perſonnes ſur de pareils bénéfices, & qu'en Siléſie les Curés ne payent rien.

Il y a encore outre cela, quantité de Collèges établis, comme pour la *Direction des Poſtes*, pour celle des *Hôpitaux*, des *Univerſités* & des *Académies*, pour la Manutention des *Déniers des Pupilles* &c.

Le Grand-Véneur a l'intendance ſur les *Chaſſes du Roi* & ſur les *forêts*; le Grand-Ecuïer ſur les *Chevaux* & les *Haras*, & ainſi du reſte. La Ville de Berlin a un *Lieutenant de Police* & des *Commiſſaires de Quartiers*. En général on doit convenir qu'il règne beaucoup d'ordre dans le Siſtême du Gouvernement de la Monarchie Pruſſienne, qu'on y a introduit une grande exactitude en toutes choſes, qu'il n'eſt gueres poſſible que des Miniſtres, ou autres Perſonnes employées dans les charges, puiſſent fouler les ſujets, ou s'enrichir, ſoit par des exactions, ſoit par d'autres voyes. Mais, comme rien n'eſt parfait ſous le Soleil, on ne ſauroit diſconvenir que le Gouvernement Pruſſien n'ait auſſi ſes inconvéniens; comme, par exemple, celui d'être trop militaire, & d'en porter l'eſprit juſques dans la Régie des Affaires civiles; celui d'énerver l'Etat & le Commerce, par

ure

une économie mal entendue, & pouſſée à l'excès, & ainſi du reſte. Cependant il faut convenir, que ces inconvéniens ne naiſſent point du Siſtême, ou des principes du Souverain, mais plutôt de l'ignorance & de l'ambition de quelques Perſonnes en charge, qui croyent trouver leur intérêt à faire les bons Valets aux dépens du Public & des honnêtes gens.

On a grand ſoin de dreſſer annuellement l'état de toutes les Dépenſes du Royaume; chaque Dépenſe eſt aſſignée ſur certains revenus, ſur certaines Caiſſes; & tout ſe paye avec une régularité & une promtitude admirables. Le Roi ſe réſerve une certaine ſomme pour ſa Dépenſe particulière & pour ſes plaiſirs. En Pruſſe la Recette générale des Revenus du Païs, excède toujours la Dépenſe; ce Surplus eſt dépoſé dans le *Tréſor du Roi*, lequel Tréſor forme pour ainſi dire le grand Réſervoir, où le Monarque peut puiſer les Sommes dont il a beſoin dans les occaſions extraordinaires.

Il y a encore un fonds public, qu'on nomme *la Landſchafft*. Ce ſont les Etats du Païs qui négocient de certaines ſommes d'argent, & en répondent aux Particuliers qui veulent y placer leur argent. Ce fonds eſt fort ſûr, & la Landſchafft paye cinq pour cent d'intéret à ceux qui y placent des Capitaux. Il eſt à croire que, plus la Pruſſe ira en augmentant, plus on rendra cet établiſſement grand & conſidérable; & il ne ſeroit pas impoſſible, ce me ſemble, d'en faire une reſſource intarriſſable pour l'Etat.

Dans tout ce que nous venons de raporter, il ne faut pas comprendre la Siléſie, où le Gouvernement n'eſt pas tout-à-fait le même que dans les autres Provinces du Roi. Le Miniſtre, par exemple, qui eſt à la tête des affaires de ce Duché, n'a aucun compte à rendre au Directoire Général de Berlin; il relève immédiatement du Roi. Les Tribunaux de Juſtice & leurs Officiers, ont conſervé les anciens Titres & les Dénominations qu'ils avoient ſous les Empereurs de la Maiſon d'Autriche; enfin cette Province a été comme iſolée du reſte du Gouvernement Pruſſien; & cela avec d'autant plus de raiſon, que la nature du Païs eſt bien différente; que les Manufactures & le Commerce y ſont plus conſidérables; que la Religion Catholique y a de grands privilèges & de gros revenus; qu'il y a des établiſſemens importans, qui ne ſont pas dans les autres Etats du Roi, comme des Commanderies fort riches de l'Ordre de Malthe, que ce Prince donne &c. Mais, dans le fonds, les mêmes Principes du Gouvernement y ſubſiſtent; & la principale différence conſiſte dans la forme & dans les dénominations.

## §. XIII.

**Politique générale de la Pruſſe.**

Voyons maintenant quelle eſt la Politique générale que la Pruſſe obſerve à l'égard des autres Puiſſances; & quelles ſont les meſures qu'elle a à garder avec chacune d'elles en particulier.

La Pruſſe eſt une Monarchie, qui ne paroit pas avoir atteint tout-à-fait

fait ſon période de grandeur; mais qui y marche à grands pas, ſurtout ſous les auſpices du grand Prince qui la gouverne aujourd'hui. Une pareille Puiſſance ne ſauroit manquer de jaloux & d'envieux. Il faut une circonſpection infinie pour imprimer la crainte aux uns, inſpirer la confiance aux autres, gagner l'amitié des principaux Etats, & paroitre formidable à tous. La Maiſon de Brandebourg a déjà fait valoir pluſieurs de ſes anciennes prétenſions; elle en a encore, & elle voit dans un certain éloignement de brillantes perſpectives. Sa grande Politique doit etre de ſe ſaiſir de toutes les occaſions juſtes & légitimes, qui ſe préſenteront, pour obtenir la poſſeſſion des Etats qui lui ſeront dévolus. Nous avons vu d'ailleurs, que les Provinces Pruſſiennes ſont extraordinairement éparpillées, qu'elles forment une eſpèce de chaine de Païs, qui n'a qu'une très-petite largeur, & qui pourroit par-conſéquent être entamé facilement. Cette étendue de Païs donne outre cela beaucoup de Voiſins petits & grands au Roi de Pruſſe; on en pourroit compter une quarantaine. Les Conquêtes brillantes de ce Prince ont fixé ſur la Pruſſe les regards & l'attention de toute l'Europe. Toutes ces raiſons priſes enſemble mettent le Roi de Pruſſe dans la néceſſité d'entretenir en premier lieu, une Armée très-conſidérable; auſſi compte-t-on 140 mille hommes effectifs, que ce Monarque a ſur pied. Toutes ces troupes ſont toujours complettes & aſſujetties à la plus exacte diſcipline; mais, pour les faire agir avec d'autant plus d'efficace & de promptitude, il faut une Caiſſe proportionnée & capable de donner de l'activité à un auſſi grand Corps d'Armée, & c'eſt-là le but du Tréſor que les Rois de Pruſſe accumulent par leurs épargnes.

Le ſecond objet de la Politique Pruſſienne, (objet auſſi important & peut-être plus que le premier,) eſt de faire fleurir chaque Province en particulier par l'agriculture, le Commerce, la Navigation & l'induſtrie. Cela demande le calme de la Païx, & l'entretien d'une bonne harmonie avec les autres Puiſſances de l'Europe, & ſurtout avec les Etats Voiſins. C'eſt ici où la Politique doit s'attacher à conclure des Traités de Commerce avantageux, à rechercher les privilèges & les prérogatives qui ont été accordés par d'autres Nations aux Pruſſiens, ou à en ſtipuler de nouveaux. La puiſſance du Roi de Pruſſe n'eſt pas non plus inutile à ce but; elle fait reſpecter le Pavillon Pruſſien & les Droits de cette Nation.

## §. XIV.

Quant aux Meſures politiques qui conviennent à la Pruſſe à l'égard de chaque Puiſſance de l'Europe en particulier, voici les Maximes que l'on peut établir en général. **Politique particulière.**

*Le Portugal* eſt ſi éloigné de la *Pruſſe*, la Navigation de l'un & de l'autre de ces Royaumes eſt ſi peu étendue, le Commerce réciproque eſt de ſi petite conſéquence, & ces deux Puiſſances peuvent ſi peu s'aider ou ſe nuire, qu'il n'y a presque aucune rélation entre elles, & qu'on n'a point d'exemple qu'elles ſe ſoient envoyées des Miniſtres. Les correſpondan- **Envers le Portugal.**

ces réciproques ne conſiſtent qu'en Complimens, en Notifications cérémonielles. Objets trop minces pour mériter des réflexions de notre part.

Envers l'Eſpagne. *L'Eſpagne*, également ſituée dans un grand éloignement de la Pruſſe, n'a pas beaucoup de raports directs avec elle. Cependant il y a eu autrefois des liaiſons entre ces Puiſſances, & dans la ſuite du tems il pourroit y en avoir de bien conſidérables. Nous voyons même dans l'Hiſtoire, que le Grand Electeur, pour ſe faire rendre juſtice ſur quelques prétenſions qu'il avoit à la charge de l'Eſpagne, fit armer une Escadre, prit un Vaiſſeau Eſpagnol richement chargé, & l'emmena dans un de ſes ports ſur la Baltique. Il ſemble cependant, que toutes les prétenſions de la Maiſon de Brandebourg, n'ont pas été éteintes par cet acte de vigueur, puiſqu'elle forme encore des Comptes de pluſieurs millions d'Arrérages & de ſubſides, qui lui ſont dûs par l'Eſpagne. Milord *Stanhope*, pendant ſon Ambaſſade à Madrid, a été même chargé de la Commiſſion de ſolliciter ces ſommes à la Cour d'Eſpagne. Mais, ſans parler de ces anciennes rélations, il ſemble que l'Eſpagne & la Pruſſe, pourroient faire un Commerce réciproque, très-conſidérable & très-avantageux. L'Eſpagne ne ſauroit ſe paſſer des toiles de la Siléſie, & il lui faut des étamines, de petites étoffes de laine & de filoſelle, des bois, des futailles, toutes ſortes de verreries, & mille choſes qui ſe tirent des Etats du Brandebourg. Ceux-ci au contraire, ont néceſſairement beſoin de laines d'Eſpagne pour les Draps fins qui ſe fabriquent à Berlin, ainſi que de vins, d'huiles, de fruits & de quelques autres denrées Eſpagnoles. Qu'eſt-ce qui empêcheroit qu'on n'établît un Commerce réciproque entre ces Puiſſances, qui fut direct, & ſans que les Anglois & les Hollandois le fiſſent pour les Pruſſiens? Il ſe peut qu'il y ait encore d'autres rélations politiques entre l'Eſpagne & la Pruſſe, par l'intérêt que l'une & l'autre prennent au Siſtème général de l'Europe. C'eſt ainſi que nous les avons vues Alliées en 1741. contre la Maiſon d'Autriche; mais l'une agiſſoit en Italie, & l'autre en Bohême. De pareilles occaſions pourroient revenir; & il n'eſt pas inutile que ces deux Puiſſances entretiennent une bonne amitié.

Envers la France. *La France* eſt de toutes les Puiſſances celle avec laquelle la Pruſſe a le plus de liaiſons. Si nous conſidérons d'un œil attentif le Siſtème de tous les Princes & Etats du Monde, nous verrons qu'il n'y en a point qui puiſſe prendre moins d'ombrage de l'aggrandiſſement de la Maiſon de Brandebourg que la France. Au contraire, étant intéreſſée à entretenir dans l'Empire une Puiſſance qui contrebalance l'autorité de la Maiſon d'Autriche, & n'en trouvant point d'autre que la Pruſſe, elle doit concourir à augmenter les forces de la Monarchie Pruſſienne, jusqu'à ce que cet équilibre ſoit obtenu. Auſſi avons-nous vu la France & la Pruſſe étroitement alliées, lors de la guerre qui éclata pour la Succeſſion de l'Empereur *Charles VI.* jusqu'à la Paix de Dresde. Il eût été à ſouhaiter que le Cabinet de Verſailles eût agi pendant tout le cours de cette Guerre avec aſſez d'intégrité, de zèle & de bonne volonté pour ſes Alliés, pour que la Pruſſe fût engagée par là à mettre dorénavant une confiance entière dans un Allié

lié auſſi formidable que la France; mais, ſi l'on ſavoit les anecdotes ſecrètes des Négociations & des motifs qui ont déterminé pluſieurs Opérations militaires pendant cette guerre, on verroit que la Pruſſe à la vérité, doit toujours rechercher l'amitié de la France, la cultiver & ſe ſervir de ſes ſecours, mais qu'elle ne ſauroit trop ſe repoſer ſur ſon aſſiſtance, & qu'elle doit mettre ſon plus grand eſpoir en ſes propres forces. Il eſt bon encore, que ces deux Puiſſances ne ſoient pas voiſines; car il eſt à croire que l'amitié de la France ceſſeroit d'être auſſi vive, dès que la Pruſſe poſſéderoit quelque Province limitrophe des ſiennes. Il ſe pourroit d'ailleurs qu'il naquit dans la ſuite du tems quelque rivalité entre ces deux Puiſſances, pour différentes branches du Commerce, & ſurtout pour certaines Manufactures de ſoye qui font tous les jours de grands progrès dans le Brandebourg. Il faut conclure de tout cela, que la Pruſſe a toutes ſortes de raiſons pour ménager la France, en faire ſon principal Allié, & cultiver ſon amitié; mais qu'elle doit toujours agir avec elle comme avec un Ami qu'elle peut perdre un jour.

Autrefois la Cour de Berlin regardoit *l'Angleterre* comme ſon Alliée naturelle. Je n'examine point ſi l'on a eu raiſon alors; mais il paroit, ſuppoſé que cela fut, que ce Siſtème a totalement changé depuis que la Maiſon de Brandebourg a fait l'acquiſition de la Siléſie. L'Angleterre eſt intime amie de la Maiſon d'Autriche, & elle l'eſt trop par principe, pour pouvoir l'être ſincèrement de la Pruſſe, dans des tems où les Cours de Vienne & de Berlin ſont brouillées. On dira peut-être, que c'eſt l'Angleterre cependant qui a fait les Traités de Breslau & de Dresde, par leſquels la Siléſie a été aſſurée au Roi de Pruſſe; mais je réponds, qu'il ne faut point être la dupe de certaines démarches involontaires, auxquelles les circonſtances du tems forcent quelquefois les Souverains, ni prendre pour ſervice d'ami, ce qui ſe fait par intérêt. Il étoit d'une néceſſité abſolue pour l'Angleterre, de débarraſſer alors la Reine d'Hongrie d'un Ennemi victorieux, tel que le Roi de Pruſſe, afin qu'elle pût agir ailleurs ſelon les vues de la Grande-Bretagne. Or la Paix ne pouvoit ſe faire que par la ceſſion de la Siléſie; le Roi d'Angleterre engagea la Cour de Vienne à faire ce ſacrifice, & à céder aux circonſtances, en attendant une occaſion plus favorable pour regagner ce que l'on venoit de perdre. En Politique encore plus qu'ailleurs, il eſt très-néceſſaire de réduire toujours les choſes au terme le plus ſimple & le plus naturel. Le Siſtème de l'Angleterre demande de ſoutenir dans le Continent la Puiſſance de la Maiſon d'Autriche, pour s'en ſervir dans le beſoin; la Pruſſe eſt intéreſſée que cette même Maiſon ne devienne pas plus formidable qu'elle l'eſt; la France, Rivale naturelle de l'Angleterre, s'attache à la Pruſſe. En combinant toutes ces circonſtances, il ne faut qu'un diſcernement médiocre, pour reconnoitre que l'amitié du Roi de la Grande-Bretagne ne ſauroit être fort ſincère pour le Roi de Pruſſe, malgré toutes les démonſtrations & les proteſtations que la Politique fait faire ſouvent. Ajoutons encore à ceci, que le Gouvernement d'Angleterre ne voit pas avec

Envers l'Angleterre.

plaiſir, que la Pruſſe étende ſon commerce & ſa Navigation, ſoit par ſes Ports ſur la *Baltique*, ſoit par *Emden* & *Greetſiel* ſur la Mer du Nord. Nous avons vu pendant cette dernière guerre, que les Armateurs Anglois ont fait des inſultes impardonables au Pavillon Pruſſien, & qu'il n'y a jamais eu moyen d'en obtenir juſtice, ou ſatisfaction, de l'Amirauté de l'Angleterre, parce qu'on n'avoit point de forces navales pour ſe la faire rendre. L'Angleterre exerce ſur la Mer un Empire chimérique, qui eſt ſoutenu par des forces réelles. Des attentats pareils de la part de la Grande-Bretagne ne ſauroient cimenter une bonne harmonie. Concevons enfin, que le Roi d'Angleterre eſt en même tems Electeur de Hanovre; que l'Electeur de Hanovre ne ſauroit voir de bon œil l'aggrandiſſement de l'Electeur de Brandebourg, & que le Miniſtère Anglois eſt obligé de ſuivre toutes les vues du Roi, pour le maintien de ſes Etats en Allemagne. Toutes ces Conſidérations n'empêchent point, que la Cour de Berlin ne doive avoir pour celle de Londres toutes les attentions & tous les égards convenables, & tâcher ſurtout, de détourner tout ce qui pourroit faire éclater une inimitié ouverte entre deux Grands Princes, unis par les liens du ſang les plus étroits. La Politique eſt faite pour adoucir, pour calmer, pour diſſiper les ombrages, & conduire les choſes à leurs fins par les voyes les plus amiables.

Envers la Hollande.

*La Hollande* ſuit les impulſions de l'Angleterre dans les meſures politiques qu'elle prend; elle adopte le même ſiſtème pour les affaires générales de l'Europe, & elle a les mêmes intérêts de Commerce, le même déſir d'en débusquer les autres Nations. Par toutes ces raiſons, il eſt fort aiſé à concevoir, que l'Angleterre n'étant pas en bonne union avec la Pruſſe, la Hollande ne ſauroit y être non plus. Il y a même encore différens motifs particuliers de jalouſie que cette République peut avoir contre le Roi de Pruſſe; comme, par exemple, que ce Prince eſt un voiſin trop proche & trop formidable; qu'il touche à la République par le Duché de Gueldre & celui de Clèves; qu'il poſſède même pluſieurs Seigneuries & Domaines à lui dévolus par la Succeſſion d'Orange, qui ſont enclavés dans le territoire de la Hollande, & qui peuvent occaſioner des diſputes; & qu'il a encore diverſes prétenſions de Sommes conſidérables à la charge des Provinces-unies, qu'il pourroit reclamer un jour. Mais ce qui pourroit devenir ſurtout la pomme de diſcorde entre la Pruſſe & les Hollandois, c'eſt le Duché d'Oſtfriſe, échu depuis peu au Roi. Comme la Ville d'Emden eſt très-avantageuſement ſituée pour le Commerce, aïant un Port ſur la Mer-Germanique, qui pourroit être rendu excellent, (ainſi que nous l'avons fait voir plus haut,) la Nation Hollandoiſe qui eſt toute adonnée à ſon Commerce, en ſeroit affectée le plus vivement du Monde, & elle tâcheroit de nuire de tout ſon pouvoir à la Navigation des Pruſſiens; ſurtout s'il venoit à ſe former quelque Compagnie des Indes en Oſtfriſe. Mais il n'en eſt pas des Provinces-Unies comme de l'Angleterre, que l'on ne ſauroit attaquer qu'avec une flotte formidable. Le Roi de Pruſſe a un grand Vaiſſeau de Guerre nommé *Wi-*

*ſel*,

*ſel*, qui tiendra toujours les Hollandois en reſpect, & qui protégera contre eux le Pavillon Pruſſien, jusques dans les Mers des Indes. Au reſte, il ſubſiſte depuis plus d'un Siecle, une harmonie & une amitié ſi bonne entre les Princes de Brandebourg & la République, qu'il ne ſeroit ni avantageux, ni décent de la rompre ſans néceſſité. Un Prince, quelque grand qu'il ſoit, ne ſauroit avoir trop d'amis; & lorsqu'il a des envieux, il eſt expédient d'uſer de tant de Politique, que cette envie ne puiſſe éclater en inimitié ouverte. Lorsque les ennemis ſont réduits à l'inaction, ils ne ſont pas fort dangereux.

Envers le Corps helvétique.

Le Roi de Pruſſe n'a guères d'autres rélations avec *les* XIII. *Cantons Suiſſes*, que celles qui réſultent de la Con-Bourgeoiſie, établie entre cette République & le Duché de Neufchatel & Valengin; mais ces Pactes d'Aſſociation deviennent fort utiles au Roi de Pruſſe, parce que le Païs de Neufchatel étant entièrement iſolé du reſte de ſes Etats, il ne pourroit jamais le protéger contre quelque entrepriſe voiſine, ſans le Secours des Cantons. La qualité de Con-Bourgeois donne pluſieurs prérogatives, dans toute la Suiſſe au Roi, & beaucoup de diſtinctions à celui qu'il nomme Gouverneur de Neufchatel. Enfin la Cour de Berlin ménage ſoigneuſement l'amitié de la République helvétique, pour obtenir de tems en tems la permiſſion de faire chez elle quelques recrues pour l'Armée Pruſſienne.

Envers les Princes d'Italie.

Autrefois la Cour de Berlin n'avoit aucune liaiſon avec les *Princes d'Italie*. Depuis l'acquiſition de la Siléſie, elle a quelquefois de petits intérêts à discuter avec le Pape, par raport à l'Evêché de Breſlau, & aux affaires de la Religion Catholique Romaine. Elle a auſſi une eſpèce de Rélation avec le Grand-Maitre de l'ordre de Malthe, pour les Commanderies qui ſont dans la Siléſie. Mais tous ces intérêts ſont des bagatelles que nous n'examinons point dans cet ouvrage. La Pruſſe n'a point de Rélations avec les autres Princes ou Républiques de l'Italie, ſi ce n'eſt celles qui naiſſent des Affaires générales de l'Europe. D'ailleurs, nous avons vu paſſer depuis quelques Siècles les Provinces d'Italie, tantôt entre les mains de la Maiſon d'Autriche, tantôt entre celles des Bourbons, tantôt enfin à quelque Prince particulier. Le moyen d'établir quelque ſiſtême politique dans de ſi fréquentes révolutions? Il faut que la prudence guide toujours la conduite que le Cabinet de Berlin doit tenir avec les Princes Italiens dans chaque conjoncture particulière. Cependant nous ne ſaurions nous empêcher de remarquer, qu'il ne ſeroit pas hors de propos d'établir un Traité de Commerce entre le Roi de Pruſſe & le Roi de Naples, pour le débit de Toiles & d'autres ouvrages des manufactures pruſſiennes, & pour l'achat de pluſieurs Marchandiſes du Levant.

Envers le Saint-Empire.

Le Roi de Pruſſe a une très-grande influence dans le *Saint-Empire*, & dans toute *l'Allemagne*; car, comme Electeur de Brandebourg, il a une voix dans le Collège Electoral, & il jouït dans le dégré le plus éminent, de toutes les prérogatives attachées à la Dignité Electorale. Mais il a encore outre cela, *cinq voix* au Collège des Princes, & à la Diette de l'Empire, ſavoir comme *Duc de Magdebourg*, *Prince de Halberſtadt*, *Duc de la Poméranie*

*ranie citérieure*, *Prince de Minden* & *Prince de Camin*; & l'on ne ſauroit diſconvenir que les Déciſions de l'Aſſemblée des Princes ne donnent un grand poids aux Réſolutions générales de la Diette. Dans le Cercle de la Baſſe-Saxe, le Roi de Pruſſe exerce alternativement avec la Maiſon de Brunswic-Lunébourg, la Charge de Directeur, ce qui lui donne beaucoup d'autorité dans tout ce Païs. Dans le Cercle de Weſtphalie, la Maiſon de Brandebourg jouït auſſi du droit de la Direction du Cercle, conjointement avec l'Evêque de Munſter & la Maiſon de Neubourg, en vertu du Traité fait en 1665 (*). Enfin, le Roi de Pruſſe eſt le plus ferme appui du Corps Evangélique établi dans l'Empire, dont nous avons déjà traité plus haut. Tant de prérogatives, tant de droits, doivent néceſſairement donner au Monarque Pruſſien un très-grand crédit dans tout l'Empire; ſurtout ſi l'on conſidère que ce Prince poſſède un Septième de l'Allemagne, ſans compter même la Siléſie; qu'il entretient une formidable Armée, & que les Maiſons de Bareuth & d'Anſpach, qui figurent avec éclat dans le Cercle de Franconie, tiennent encore à la Maiſon de Brandebourg, dont ils ſont iſſus. Quoique la Qualité de Membre de l'Empire ſuppoſe une certaine dépendance du Corps Germanique en général, qu'elle aſſujétiſſe à certains devoirs; qu'elle impoſe certaines contributions, certains Contingens, &c. il eſt conſtant néanmoins, que le Roi de Pruſſe eſt plus grand & plus puiſſant, comme membre de l'Empire, que ſi tous ſes Etats étoient détachés de la Germanie, & que ce Prince les poſſédât avec une Souveraineté illimitée, tous les liens avec la Diette étant rompus. Car, (réduiſons les choſes au vrai,) le Roi de Pruſſe tire tous les avantages qu'il peut de ſa qualité de Membre de l'Empire, & ne s'aſſujétit aux inconvéniens qui en réſultent, qu'autant qu'il veut. En effet, ſuppoſé qu'il y eût quelque ſentence prononcée contre lui, quel eſt le Prince, ou Electeur, qui voulût ſe charger de l'exécution contre un Roi de Pruſſe? Ce Monarque d'ailleurs ſe forme un parti conſidérable dans l'Empire. Les Maiſons de Bavière, Palatine, de Würtemberg, de Heſſe, de Mecklembourg, & autres, s'attachent beaucoup à lui; & il doit de ſon coté leur fournir de juſtes raiſons de continuer le même ſiſtème. Cela ne ſauroit ſe faire que par les bons procédés qu'il aura pour elles, par le zéle avec lequel il épouſera leurs intérêts & les protégera, & par l'amitié qu'il leur témoignera. Il peut rendre à l'Empereur tous les égards extérieurs, & toute la déférence qui eſt due au Chef de la Nation Germanique; mais il ne doit pas permettre, que ce même Chef abuſe de ſon droit, ni qu'il s'imagine être plus que le *Premier* entre des *Egaux*. Un Roi de Pruſſe ne reçoit la loi de qui que ce ſoit; & s'il reconnoit un Empereur au-deſſus de lui, c'eſt toujours avec de fortes reſtrictions. Au reſte, le Roi de Pruſſe eſt intéreſſé au maintien du Siſtème général

(*) Le Traité ſe trouve *in extenſo* dans Lunig, Archives de l'Empire *part. ſpec.* 2. *th. art.* 58.

ral de l'Empire, de ſes Tribunaux, ſurtout de la Chambre Impériale, & de tous les bons établiſſemens qui y exiſtent.

*La Pologne* exige une fort grande attention de la Cour de Berlin. Ce Païs vaſte, peuplé d'une Nation belliqueuſe, touche d'un coté à la Pruſſe, de l'autre à la Nouvelle Marche & à la Siléſie. Il eſt certain que, ſi jamais le Siſtème, ou la forme du Gouvernement en Pologne, vient à changer, & que cette Nation commence à ſentir ſes forces, elle pourroit devenir une voiſine formidable & dangereuſe de la Monarchie Pruſſienne. C'eſt pour cette raiſon, que les Rois de Pruſſe tâchent d'entretenir, autant qu'ils le peuvent, les Polonois dans cette indolence & dans ce déclin de forces, où ils ſe trouvent, afin que leur Gouvernement amphibie ſe perpétue heureuſement. Tout ce qui peut affoiblir la Nation Polonoiſe, eſt utile à la Pruſſe. Elle eſt intéreſſée à ce que l'eſprit guerrier des anciens *Sarmates* s'éteigne chez les Polonois modernes; que les Rois ſoient élus ſelon ſes vues; qu'ils n'acquièrent jamais une grande autorité ſur le Peuple; que les Diettes ſoient rompues; que l'Armée de la Couronne tombe de plus en plus en décadence &c. Car, non-ſeulement la Maiſon de Brandebourg poſſède pluſieurs Provinces qui anciennement ont fait partie de la Pologne, mais elle auroit beſoin de quelques lieues de terrain pour joindre la Pruſſe à la Marche & à la Poméranie; & ce terrain appartient à la Pologne. Le Roi a d'ailleurs pluſieurs prétenſions à la charge de la République, qu'il lui ſeroit avantageux d'échanger un jour, contre une petite langue de terre, qui rendroit ſes Etats contigus. Mais, en tâchant de diminuer la puiſſance de la Pologne, il doit avoir toutes ſortes de bonnes manières pour elle, gagner la confiance des Grands, les protéger contre d'autres voiſins qui veulent leur donner la loi, & ne point aigrir cette Nation pour des vétilles, par de petites intrigues, ni manquer à reſpecter leur territoire. Plus on veut frapper de grands coups, plus on doit ſacrifier de petits intérêts. Au reſte, il ne faut pas beaucoup d'art, ni de fineſſe, ni de manège pour faire rompre les Diettes de Pologne; elles ſe rompent d'elles-mêmes; & ce ſeroit un Miracle d'en voir ſubſiſter une à l'heure qu'il eſt, ainſi que nous le ferons voir à l'Article de la Pologne. Envers la Pologne.

*Le Dannemarc* a peu de liaiſons avec la Pruſſe; leurs Etats ne ſont point contigus, ſi ce n'eſt par un très-petit coin, où le Duché d'Oſtfriſe confine au Duché d'Oldenbourg. Il ne ſe fait guères de Commerce réciproque entre les deux Nations: en un mot, les rélations qui pourroient naître entr'elles, ne peuvent guères être qu'indirectes, & naiſſent du Siſtème Politique de l'Europe en général. La Pruſſe a cependant ſujet de ménager cette Cour, parce que le Dannemarc tient la Clef du Sund & de la Mer-Baltique, ſur laquelle tous les Ports Pruſſiens ſont ſitués. Tous les Navires qui paſſent par ce détroit, ſont obligés d'y payer des Droits de péage, qui ne laiſſent pas que de charger beaucoup les marchandiſes, & de gêner le Commerce. Autrefois la Ville de Stettin étoit exemte de cette charge; ſes. Envers le Dannemarc.

ſes bâtimens paſſoient librement ; mais, lorsque cette Ville tomba au Roi de Pruſſe, les Miniſtres de Dannemarc eurent l'adreſſe d'inſérer dans le Traité, que les Habitans de Stettin reſteroient ſur le même pied que les Sujets du Roi de Dannemarc, *rélativement au Péage du Sund.* On trouva après, que ceux-ci ſont obligés de payer ces memes droits ; & le Miniſtère de Pruſſe ſe vit pris pour dupe. Il s'agiroit donc de trouver quelque correctif pour remédier à cette faute. Le Roi de Dannemarc peut encore être très-utile à la Pruſſe, lorsqu'il s'agit de maintenir l'équilibre dans le Nord.

**Envers la Suède.**

Autrefois *la Suède* vivoit dans une méſintelligence presque perpétuelle avec le Brandebourg ; & le Grand Electeur eut presque toujours les armes à la main contre elle. La Bataille de Fehrbellin & les ſuites qu'elle eut, délivrèrent le Brandebourg des Suédois ; & la Paix de Weſtphalie calma tout. Le Roi *Fréderic Guillaume* fit de nouveau la guerre à la Suède, & lui enleva Stettin avec une bonne partie de la Poméranie. Cette Province étoit la pomme de discorde entre ces deux Puiſſances. Aujourd'hui les choſes ont bien changé de face. La Suède n'eſt plus redoutable à la Pruſſe ; elle ne ſauroit penſer à s'étendre du coté de la Poméranie, étant toute occupée à défendre ſes foyers & ſa liberté contre les entrepriſes de la Ruſſie. Elle a même un très-grand beſoin des ſecours du Roi de Pruſſe pour ce but ; & ce Prince, par une Politique fort naturelle, ſe voit obligé de la protéger de tout ſon pouvoir ; en un mot, la puiſſance de la Ruſſie qui a éclaté tout d'un coup ſous *Pierre I.*, réunit les intérêts de la Pruſſe & de la Suède. Ces liens fondés ſur des intérêts d'Etat, ont encore été reſſerrés par les liens du ſang : le Roi de Pruſſe a donné ſa Sœur au Prince Royal de Suède, & de ce Mariage ſont ſortis des Princes, dont la poſtérité occupera vraiſemblablement aſſez longtems le trône de Suède. Tant que la Ruſſie reſtera auſſi formidable qu'elle l'eſt, & qu'elle gardera ſes Conquêtes ſur la Mer-Baltique, la Pruſſe doit entretenir une fort bonne harmonie avec la Cour de Stockholm, pour faire face conjointement à cette Puiſſance, dont l'aggrandiſſement pourroit devenir funeſte à tout le Nord. Le Commerce qui ſe fait entre la Suède & les Sujets Pruſſiens, eſt presque tout paſſif pour ces derniers ; ils ne ſauroient cependant s'en paſſer, puisque c'eſt du cuivre, du fer & des choſes de cette nature, qu'ils tirent de la Suède, & qui ne ſe trouvent point chez eux.

**Envers la Ruſſie.**

*La Ruſſie* eſt de toutes les Puiſſances, celle que la Pruſſe a le plus à craindre. Elle eſt formidable par ſes propres forces, par la facilité avec laquelle elle peut ſe rétablir de ſes pertes, mais plus encore par ſa Situation. N'aïant que la Courlande à paſſer pour arriver aux frontières de la Pruſſe, elle eſt capable d'arrêter ce Monarque toutes les fois qu'il veut marcher en avant d'un autre coté. Ce qui rend cette ſituation encore plus gênante, c'eſt que depuis un certain tems, la Ruſſie a épouſé avec chaleur les intérêts de la Maiſon d'Autriche, & de celle de Saxe, ce qui ne paroit pas trop avantageux pour les intérêts de la Pruſſe. Il eſt vrai

vrai qu'il n'y a nulle apparence, ſi les Armées Ruſſes & Pruſſiennes en venoient aux mains, que les premières en ſortiſſent victorieuſes (*), mais quel avantage en reviendroit-il au Roi de Pruſſe, ſuppoſé qu'il battit les Ruſſes dix fois de ſuite? Voudroit-il, & pourroit-il s'avancer dans le Nord, & faire des Conquêtes ſur la Ruſſie? Tout ce qu'il pourroit acquérir de ce coté-là, vaudroit-il la peine & les fraix d'une guerre? Le Roi de Pruſſe ne peut rien gagner avec les *Czars*, & il risque de beaucoup perdre contre eux; au moins la Pruſſe courroit-elle le plus grand danger d'être ravagée par ces Peuples féroces. Il ſeroit à ſouhaiter pour le Monarque Pruſſien, ainſi que pour la plupart des Puiſſances de l'Europe, que la Nation Ruſſe rentrât dans cette barbarie, & ce néant dont *Pierre I.* l'a fait ſortir, (†) qu'elle perdît les Conquêtes qu'elle a faites ſur les Suédois, & qu'elle n'eût ni port, ni un pouce de terre ſur la Mer-Baltique; en en mot qu'elle fut réléguée dans l'Aſie, & n'eût plus rien à démêler avec les affaires de notre Europe. On prétend que le Grand Electeur diſoit ſouvent; *J'ai là un Ours dans le fond du Nord, que je pourrois lâcher contre les Suédois; mais je crains de ne plus pouvoir le remettre à l'attache, lorsque je l'aurai une fois démuſélé.* Mais, comme il n'eſt guères croyable que les Puiſſances Européennes puiſſent jamais venir à bout d'une pareille entrepriſe, la Cour de Berlin a pris un parti bien plus ſage avec la Ruſſie. Sa Politique eſt d'entretenir une bonne harmonie avec la Cour de Pétersbourg, d'avoir pour elle tous les égards convenables, de conclure des Alliances avec elle, d'envoyer en Ruſſie des Princes ou des Princeſſes qui puiſſent un jour monter ſur le trône de cet Empire, ou du moins en approcher de près; enfin, d'avoir la Ruſſie pour amie autant que cela ſe peut. Cette conduite eſt d'autant plus ſenſée, qu'il ſe fait un Commerce fort important entre les Sujets du Roi de Pruſſe & ceux de la Ruſſie. Ces derniers tirent de Berlin des étoffes, des dorures, des nipes, des Caroſſes, & toutes ſortes d'ouvrages de Manufactures & de Marchandiſes; les Pruſſiens au contraire, prennent en Moscovie des pelleteries, du Cuir de Rouſſi, de la Rhubarbre, & toutes les denrées dont ce Païs abonde, qu'ils vendent enſuite aux autres Nations de l'Europe. Ce Commerce eſt fort avantageux aux Sujets du Roi de Pruſſe, qui par cette raiſon & par pluſieurs autres, entretient la meilleure harmonie qu'il peut avec la Ruſſie; en donnant cependant toute ſon attention à ce que cette formidable Puiſſance ne faſſe des progrès du coté de l'Europe, & en particulier qu'elle n'acquière pas une plus grande influence dans les affaires de la Pologne, de la Courlande, &c.

*La*

(*) L'Auteur s'eſt trompé ici dans ſes conjectures. *Note de l'Editeur.*

(†) Le ſouhait n'eſt pas humain. Il eſt bien plus à ſouhaiter que cette Nation en s'éclairant de plus en plus, ſe gouverne par des principes qui la faſſent aimer & reſpecter. Le Règne de l'Immortelle CATHERINE II. y contribuera ſans doute beaucoup. *Note de l'Editeur.*

Envers la Porte Ottomane.

*La Porte Ottomane* eſt une Puiſſance avec laquelle le Roi de Pruſſe n'a rien à déméler. Les Sujets Pruſſiens n'ont aucun Commerce direct en Turquie, les Etats ne ſe touchent point, & il n'y a rien de commun entre eux. Cependant, lorsqu'en 1744. & 45. la Pruſſe ſe trouva en guerre avec la Maiſon d'Autriche, & qu'elle étoit ménacée par d'autres voiſins, il eût été fort avantageux pour elle, que le Grand-Seigneur eût voulu faire agir ſeulement quelques milliers de Tartares, ou d'autres troupes, qui auroient tenu à la fois en échec la Reine de Hongrie, la Pologne & la Ruſſie (*).

Envers les Algériens & les autres Pirates.

*Les Pirates de la Côte de Barbarie* ſont encore de minces objets pour la Politique du Cabinet de Berlin. Cependant, comme les Négocians de Stettin & d'autres Ports de la Mer-Baltique, viennent d'envoyer des Vaiſſeaux dans la Méditerranée, qui courent risque d'être pris par ces Pirates, il ſeroit bon que le Roi de Pruſſe trouvât moyen de faire quelque accord avec eux, dût-il même leur donner quelque redevance pour chaque Navire Marchand qui eſt fretté pour ces Mers. On pourroit leur faire entendre par le Conſul Anglois, ou François, que s'ils ne ſe contentent pas d'une certaine petite rétribution, qu'ils n'y gagneront rien du tout, & qu'on chargera dorénavant les Marchandiſes pour ces Païs-là ſous Pavillon étranger.

Je fini ce Chapitre, en diſant que la Succeſſion de la Maiſon de Brandebourg ne tombe que ſur les Enfans mâles; les Princeſſes en ſont entiérement exclues.

(*) Les liaiſons de la Pruſſe avec la Porte ſont devenues beaucoup plus étroites depuis ce tems-là. *Note de l'Editeur.*

CHA-

# CHAPITRE XI.

## *DE LA POLOGNE.*

### §. I.

La Pologne embraſſe une étendue très-vaſte de Païs. Ce Royaume & tout ce qui y appartient aujourd'hui, eſt eſtimé par nos meilleurs Géographes, à 240 milles de long, à compter depuis les frontières de l'Allemagne jusqu'à celles de Ruſſie, & à 200 milles de large, depuis le Midi jusqu'au ſeptentrion. Il touche du coté du Nord à la Pruſſe, à la Courlande & à la Livonie; vers le Midi à la Hongrie, à la Tranſilvanie, & à la Turquie Européenne; vers l'Orient à la Ruſſie, au Païs des Coſaques & à la Tartarie; & enfin, du coté de l'Occident, à l'Allemagne, mais ſurtout à la Siléſie, à la Marche de Brandebourg, & à la Poméranie. Situation locale de la Pologne.

Toute la Pologne eſt un Païs plat & uni; ce ſont des plaines continuelles qui s'étendent de tous cotés à perte de vue; on n'y trouve point de contrées montueuſes, excepté vers la Hongrie qui eſt ſéparée de la Pologne par une petite chaine de Montagnes, que les Géographes nomment les *Monts Carpates*. De quelque coté qu'on tourne ſes regards, on ne voit que des champs fertiles, des bois ou des prairies; & les habitans pourroient être très-heureux, & très-opulents, ſi leur induſtrie ſecondoit la nature libérale.

Il y a d'ailleurs quatre Rivières conſidérables, indépendanment des petites, qui coulent dans la Pologne, ou qui la bordent. La *Viſtule* qui ſe décharge dans la Mer-Baltique; le *Nieſter* ou *Dnieſter* (*), qui ſe jette dans la Mer-noire; le *Boriſthène* qui coule depuis la Ruſſie également dans la Mer-noire; & enfin la *Duna* qui prend ſa ſource en Lithuanie, & qui porte ſes eaux jusques dans la Baltique.

### §. II.

Les principales Denrées que la Pologne produit, conſiſtent en toutes ſortes de grains, dont la Nation ſe nourrit abondanment, & envoye le ſuperflu en très-grande quantité à ſes Voiſins. Le Principal débit du bled de Pologne ſe fait par la voye de Dantzig, où des flottes entières de bateaux le portent en descendant la *Viſtule*, & d'où les navires Marchands le font paſſer enſuite dans tous les autres Païs de l'Europe, où l'on en a beſoin Productions du Païs.

(*) Les Anciens le nomment *Lycas*.

beſoin. La Hollande ſurtout tire de Dantzig la plupart du froment qu'elle conſume. Les pâturages ſont excellens dans ce Païs; on y voit les prairies couvertes de beſtiaux; & les bœufs de Pologne ſont fort recherchés de tous ſes Voiſins. L'Allemagne ſeule en tire une immenſe quantité, qui y vont par la Siléſie. Il ſe tient deux fois par an un Marché, ou Foire aux Beſtiaux, dans la Ville de *Brieg*, où l'on voit des Marchands & des Bouchers de toute l'Allemagne, de la Flandre, & même des frontières de la France, qui y font leurs emplettes. Les chevaux Polonois ſont fort eſtimés; les grands Seigneurs en font cas, & on en fait un uſage admirable pour remonter les Houzards & la Cavalerie légère, pourvû qu'on en puiſſe avoir ſuffiſanment. Mais ce qui ſe trouve dans la plus grande abondance en Pologne, ce ſont les Abeilles, dont tout le Païs fourmille. Delà vient cette quantité immenſe de cire & de miel, dont les Polonois fourniſſent toute l'Europe, mais ſurtout l'Italie & les Provinces Catholiques, où la Superſtition donne des Cierges aux Saints. Ils font auſſi de leur miel un hydromel excellent, & ſouvent ils préfèrent cette boiſſon aux Vins les plus délicats. Une autre denrée fort importante encore, c'eſt la laine de Pologne, dont il ſe fait un débit conſidérable, qui forme une des plus grandes richeſſes de ce Royaume. Enfin, le *Sel minéral*, le meilleur ſans contredit de tout le Monde, que l'on trouve en abondance en Pologne, eſt un article très-important pour cette Nation. Je ne parle pas de pluſieurs autres denrées de moindre conſéquence, comme des bois, du goudron &c.

## §. III.

Etat de décadence de la Pologne.

Quel ſujet d'étonnement, qu'un grand Royaume, qui produit tant de denrées conſidérables, qui renferme un Peuple nombreux, & qui eſt ſitué ſi avantageuſement, n'aie, ni Manufactures, ni Commerce, ni Navigation! On compte juſqu'à 36 ſortes de denrées toutes naturelles du Païs, qui ſortent annuellement de la Pologne. Or, comme chacune de ces denrées eſt importante par elle-même, & de nature que les autres nations ne ſauroient s'en paſſer, on voit que cela ſeul pourroit former le fond d'un commerce très-vaſte, & la ſource des plus grandes richeſſes pour ce Royaume. Mais c'eſt tout le contraire en Pologne. La Nation (ſi l'on en excepte quelques-unes des premières Familles,) eſt pauvre & miſérable, ſans commerce, & presque ſans reſſources. Il ſemble que la cauſe de tout cela réſide dans l'eſprit & dans le caractère général du Peuple Polonois, qui n'eſt nullement induſtrieux, & dont la plus grande ſagacité paroit conſiſter dans le talent de dreſſer des Ours. D'ailleurs la chimère de la Nobleſſe, qui peut avoir ſon coin d'utilité dans d'autres Païs, eſt fort funeſte à la Pologne. Car on peut partager la Nation Polonoiſe en deux Claſſes, qui ſont les *Nobles* & les *Serfs*; on n'y connoit pas d'état Mitoyen. Or les Nobles, quelque indigens qu'ils ſoient, ſont trop entichés d'une vanité déplacée, pour s'appliquer aux Arts Méca-

Digitized by Google

caniques; & les Serfs ne pouvant rien poſſéder qui leur appartienne en propre, prennent ce découragement, cette indolence & cet eſprit de ſervitude, qui eſt toujours attaché à l'eſclavage. Comme ils manquent d'occaſions pour apprendre toutes ſortes de métiers, il ne leur reſte que les occupations les plus viles, & tout au plus le labourage de la terre. De là nait le manque de ce gout, de cette induſtrie & de cette application qui font fleurir les Etats, & proſpérer les peuples. On n'y connoit presque ni les Arts, ni les Manufactures; tout ſe prend chez l'étranger. Par une ſuite néceſſaire, le Commerce y eſt anéanti; à moins qu'on ne veuille apeller Commerce, cette eſpèce de trafic qui ſe fait ſur les frontières, lorsque les Polonois cèdent à vil prix à leurs voiſins, le ſuperflu de leurs denrées, qui ſans cela pourriroient chez eux, & achettent en échange, toutes ſortes de marchandiſes fabriquées, dont ils ont beſoin dans la vie. Comme les Polonois qui viennent de cette manière, ſoit en Pruſſe, ſoit en Siléſie, ſoit dans la Poméranie, ou ailleurs, raportent rarement chez eux de l'argent comptant, mais au contraire qu'ils ſont obligés de convertir tout le produit de leurs denrées en marchandiſes étrangères; on voit clairement combien peu il leur reſte de voyes pour attirer dans leur païs de l'argent étranger, presque tout leur Commerce étant paſſif, & la Balance générale leur demeurant toujours défavorable. C'eſt proprement aux Diettes, & ſurtout aux Elections des Rois, qu'il entre le plus d'argent étranger en Pologne, par les efforts que les autres Puiſſances y employent pour faire réuſſir les différentes vues politiques qu'elles peuvent avoir: mais lorsqu'on conſidère les ſuites de ces ſortes d'Elections, les guerres qu'elles ont cauſées, les dégats que les troupes étrangères & nationales ont commis dans le païs, & tous les inconvéniens qui en réſultent; je crois qu'il n'y a pas un grand profit à tout cela. S'il exiſte encore une ſorte de Commerce en Pologne, ce ſont les Juïfs qui le font. Il s'en trouve une grande quantité d'établis; chaque Seigneur en a un qui eſt comme affecté à ſon Domeſtique, qui fait l'office d'*Intendant*, ou de Pourvoyeur de ſa Maiſon, qui lui vend tout ce dont il peut avoir beſoin, qui trafique dans la Province, qui s'enrichit quelquefois, & qui plus ſouvent fait banqueroute, au bout de quelques années.

Au reſte comme la Pologne ne touche directement à aucune Mer, il s'enſuit qu'elle ne peut avoir ni Navigation, ni Marine, ni Vaiſſeaux, ni Poſſeſſions dans les Indes, ni rien de ſemblable. Mais il eſt certain que, ſi cette Nation vouloit, elle pourroit tirer grand parti de ſa ſituation locale, de ſes voiſins & de ſes fleuves.

## §. IV.

La Pologne eſt très-bien peuplée. Les pertes que la Nation a faites par les guerres & les peſtes, ont été réparées, & tout le Païs eſt fort bien habité. Il y a des Auteurs qui prétendent que le Roi, la Nobleſſe, & le Clergé, poſſédent enſemble jusqu'à deux cent cinquante mille, tant Population.

Villes que Bourgs & Villages; mais ce calcul paroit être fort exagéré; & ſuppoſé qu'il fût exact, on doit ſe former une autre idée des Villes & des Villages de Pologne, que de celles des autres Païs floriſſans de l'Europe. *Varſovie* même, la Capitale du Royaume, ne forme qu'un aſſemblage confus de quelques Palais diſperſés ça & là, & entremêlés de pluſieurs Maiſons très-chétives, qui ſervent de demeure au Peuple, & cette Ville n'eſt ni murée, ni pavée. Les Villages, pour la plupart ne ſont que des hameaux, petits & miſérables; mais tout cela ne laiſſe pas que de renfermer beaucoup d'habitans. On trouve parci-ci par-là en Pologne, des Juïfs & des Turcs qui y ſont domiciliés; il y a même dans la Lithuanie, aux environs de Wilna, une fort grande Colonie de Tartares, qui y ſont établis depuis plus de trois Siècles. Le caractère des Polonois eſt aſſez bizarre. On y voit beaucoup d'orgueil avec beaucoup de pauvreté; ce qui forme un contraſte fort ſingulier. Il s'y trouve des gens d'eſprit & de beaucoup de ſavoir; mais ils ſont très-rares. Outre la langue naturelle du païs, (qui dérive de l'Eſclavon) tout le monde, jusqu'au plus bas peuple, y parle un mauvais Latin. On ne trouve plus chez les Polonois d'aujourd'hui cette valeur qu'on voyoit chez les anciens *Sarmates*, dont ils ſont deſcendus. Leurs Armées ſont peu propres à ſoutenir avec fermeté & conſtance, une guerre longue & opiniatre; les exploits qu'elles font, ne conſiſtent qu'en un pillage & brigandage perpétuel, par leſquels elles déſolent à la vérité les troupes ennemies & le païs, mais ne décident jamais rien.

## §. V.

Revenus. Quant aux Revenus de la Pologne, ils ne ſont pas fort conſidérables, rélativement à la grandeur de ce Royaume; car un païs presque ſans commerce & ſans induſtrie, ne ſauroit rendre beaucoup; & d'ailleurs comme la Pologne ne ſoudoye que cette poignée de monde qui eſt connue ſous le Nom d'*Armée de la Couronne*, qu'elle n'envoye point d'Ambaſſadeurs aux autres Puiſſances, (car les Miniſtres du Roi que nous voyons aujourd'hui dans les différentes Cours de l'Europe ſont proprement des Envoyés de Saxe, & payés par la Saxe;) & qu'enfin la République n'a pas un grand nombre de places fortes, ni beaucoup de Colléges, de Dicaſtères & de Tribunaux à entretenir, il s'enſuit de là qu'elle n'a pas beſoin d'auſſi grands revenus que les autres Etats. On peut diviſer les Revenus de la Pologne en trois Claſſes qui ſont,

1.) Les Revenus de l'Etat;
2.) Les Revenus des Rois &
3.) Les Revenus Eccléſiaſtiques.

Les Revenus de l'Etat ſont pris ſur certaines Taxes, que l'on nomme *Quartae*, qui ont été impoſées ſur les terres, ſur l'Acciſe du Vin, de la bier-

bierre, de l'hydromel & autres boiſſons, ſur certains Droits que payent les Marchandiſes étrangères, ſur une Capitation apellée *Don Gratuit*, que la Nation paye tous les ans, ſur un impôt des Cheminées, ſur le Tribut que payent les Juïfs, ſur les Péages & droits d'entrée, ſur l'Acciſe du Tabac, & ſur pluſieurs autres Taxes pareilles. Le produit de tous ces différens Impots, tant de la Grande & Petite-Pologne, que de la Lithuanie, eſt porté au Tréſor de l'Etat, qui ſe garde dans le Chateau de *Rava*, ſitué dans la Grande-Pologne. Le Grand Tréſorier de la Couronne, deux Sénateurs & quelques Députés de la Nobleſſe, ont l'inſpection & la direction des finances de l'Etat. Les Comptes ſont ordinairement réglés dans des Conférences qui ſe tiennent à la Pentecôte, & auxquelles on admet le Commandant dudit Chateau de Rava. Telle eſt la règle qui eſt préſcrite, mais il y a dans tout ceci une infinité d'abus. Par exemple, on nomme à chaque Diette quelques Députés pour examiner les comptes du Grand Tréſorier; & on raconte à cette occaſion, qu'un jour un Seigneur Polonois qui poſſédoit cette charge, & qui apparanment ne pouvoit pas rendre un Compte trop exact de ſon adminiſtration, préſenta aux Députés Examinateurs, d'un coté une paire de piſtolets, & de l'autre deux bourſes remplies de ducats, en leur diſant; *Meſſieurs, ſi vous trouvez mes Comptes juſtes, les Ducats ſont pour vous; ſi vous m'accuſez de malverſation, vous me déclarez un malhonête homme, & en ce cas il faudra que nous nous battions à coup de piſtolets.* Les Députés prirent les bourſes & approuvèrent les comptes. Comme, pendant tout le règne d'*Auguſte* III. il n'y a point eu de Diette qui ait eu de l'activité, le Grand Tréſorier n'a rendu & ne rend compte à perſonne de ſon adminiſtration.

Les Revenus du Roi, qui lui ſont accordés à ſon avènement au trône, & réglés par les *Pacta Conventa*, ne ſont pas fixes, ni d'un raport égal. On ne ſauroit même déterminer bien exactement à quelle ſomme ils peuvent monter. Ceux qui ſont les mieux au fait des affaires de Pologne, prétendent qu'ils vont, année commune, à trois millions de florins de Pologne, ce qui reviendroit environ à un million d'Ecus en eſpèce. En 1736. on a accordé outre cette ſomme, à la Reine de Pologne, au cas que le Roi vînt à manquer, un douaire de 200 mille florins, & 2 mille Ducats pour ſes épingles. L'Argent qui eſt octroyé au Roi pour ſon entretien, & pour celui de ſa Cour, comme nous venons de le dire, eſt pris ſur certains fonds, que les Polonois apellent *Oeconomies Royales*, & que ce Prince peut faire adminiſtrer par ſes propres Officiers. Ces fonds conſiſtent dans des Terres & Staroſties deſtinées à cet objet, dans les produits des Salines de Cracovie & autres, dans de certains Péages qui ſont particulièrement aſſignés pour cela, comme la moitié du Revenu du Port de Dantzig &c. Si l'on compte les fraix que le Roi eſt obligé de faire, tant pour obtenir la Couronne de Pologne, que pour la conſerver, les préſens qu'il donne aux Grands, les dépenſes que cauſent ſes fréquens voyages en Pologne; on verra aiſément, qu'il n'y a que l'appas du titre de

Roi

Roi, qui puiſſe engager un Prince étranger à rechercher cette dignité, & que les revenus qu'ils en tirent ſe perdent en faux-fraix.

Les Revenus Eccléſiaſtiques ſont les mêmes en Pologne que dans les autres Païs Catholiques. Ils conſiſtent en deux Archevêchés, quinze Evêchés & quantité de riches bénéfices. Ceux qui occupent les premières dignités de l'Egliſe, ſont aujourd'hui de grands Seigneurs, qui jouïſſent voluptueuſement des dons pieux, que les fondateurs des bénefices eccléſiaſtiques, avoient deſtinés à un emploi bien différent, pour faire le ſalut de leurs ames; & s'ils revenoient dans le Monde, ils ſeroient fort ſurpris de voir, que leurs charités ſervent à entretenir le luxe & la pompe d'un certain nombre d'illuſtres fainéans.

## §. VI.

Forme du Gouvernement.

La Forme du Gouvernement de Pologne mérite d'être dévéloppée moins ſuccinctement; mais, avant que nous procédions à cet examen, il ſera néceſſaire de ſe prêter à l'ennui d'une courte Deſcription Géographique de ce Royaume, & de la manière dont il eſt diviſé, afin de pouvoir comprendre d'autant mieux, les Loix fondamentales de cet Etat, les prérogatives des Grands, & les intérêts de chaque Province.

La Pologne eſt diviſée en quatre Parties qui ſont 1.) la grande-Pologne; 2.) la petite-Pologne; 3.) la Ruſſie mineure, & 4.) la Lithuanie. La première renferme trois Provinces qui ſont la *Grande-Pologne* proprement dite, la *Cujavie* & la *Maſovie*, aïant Varſovie pour Capitale du Royaume. La Petite-Pologne eſt compoſée des Staroſties de *Cracovie*, de *Sendomir* & de *Lublin*. La Ruſſie mineure, ou *Rouge*, comprend les Diſtricts de *Ruſſie* proprement ainſi dite, de la *Volhinie*, de la *Podolie* & d'une petite partie de l'*Uckraine*. La Lithuanie ſe ſubdiviſe en *Lithuanie* propre, en *Ruſſie blanche*, & en *Samogitie*. La réunion de toutes ces Provinces forme le Royaume, ou la République de Pologne, un des plus grands Etats de l'Europe; & chacune de ces Provinces a conſervé certains privilèges qui ſont la baſe des Conſtitutions de ce même Etat.

Le Gouvernement de la Pologne eſt *mixte*, & ne ſauroit ſe ranger ſous aucune des Claſſes que nous avons indiquées au commencement de cet ouvrage. Il y a d'un coté un Roi qui ſe ſoumet par convention à une certaine forme de gouverner; de l'autre, une République qui ſe range ſous un Chef; on y voit un Sénat qui ne ſauroit entreprendre rien de conſidérable ſans l'autorité du Roi, & un Roi qui ne peut rien faire d'important ſans le concours des Etats; une Diette qu'il faut toujours convoquer, & qui ne prend jamais d'activité; enfin, une Anarchie perpétuelle ſous l'apparence extérieure d'un Etat très-régulièrement compoſé. On pourroit dire, que c'eſt un Gouvernement *Monarchique* & *Ariſtocratique* à la fois, mais on ne donneroit point encore par là une idée exacte de celui de la Pologne. Cependant, quelque compliqué, quelque confus que

ſoit

ſoit ce Gouvernement, nous tâcherons d'en débrouiller le Chaos, & d'expliquer la manière dont s'y traitent les affaires publiques.

Le Roi, les Sénateurs & les Nobles, gouvernent la République, ou, ſi vous voulez, le Royaume de Pologne. C'eſt ce que les loix apellent *les trois Ordres.* Ce n'eſt pas d'aujourd'hui qu'on remarque, que les Républiques affectent toujours de ſe mouler ſur le modèle de l'ancienne Rome; auſſi voit-on les Polonois imiter le plus qu'ils peuvent dans leur Gouvernement, les uſages & jusques aux dénominations des Romains. Il n'y a qu'un Article où ils ne les imitent pas; c'eſt dans cet héroïsme, dans cet eſprit de conquête, qui rendit les Romains avec un petit Etat, Maitres du Monde, tandis que les Polonois poſſèdent un vaſte païs fort inutilement.

## §. VII.

Originairement les Rois de Pologne étoient abſolus. *Salluſte* même en parle ainſi, dans ſon livre *de la Guerre* de *Catilina* Chap. VI, & l'on en trouve partout les traces dans les anciens Hiſtoriens. Louïs de Hongrie, qui obtint l'an 1370. la Couronne de Pologne, après l'extinction de la famille des *Piartes*, fut le premier qui ſe relâcha de ſes Droits. La Nation acquit encore une plus grande autorité aux dépens de celle des Rois ſous les règnes des *Jagellons;* & enfin le pouvoir des ſouverains a été renfermé ſucceſſivement dans des bornes toujours plus étroites, par les Capitulations qu'on leur a fait ſigner. Aujourd'hui un Roi de Pologne n'en porte que le Titre, & n'eſt proprement qu'un *Chef de Nation.* Dans les tems les plus reculés, le trône de Pologne étoit héréditaire, & on ſuivoit en cela les dégrés de parenté, comme dans les autres Royaumes; un Père avoit même le Droit de partager les Provinces entre ſes fils, comme nous en avons un exemple en la Perſonne de *Boleſlas* III. Depuis, l'uſage des Elections s'eſt introduit, mais ces Elections n'étoient autre choſe dans les commencemens, qu'une Aſſemblée ſolemnelle des Etats du Royaume, dans laquelle on examinoit quel Prince étoit le plus proche héritier de la Couronne; on le déclaroit au Peuple, & le Prince avoit même le Droit de porter le titre de *Roi héréditaire* de la Pologne; ce qui fut abrogé vers le milieu du XVI. Siècle, après la mort de *Sigismond Auguſte.* Enfin aujourd'hui, le Roi de Pologne eſt électif, & il eſt permis à la Nation de choiſir, ou un Prince étranger, ou un Seigneur Polonois. On préfère d'ordinaire les Etrangers, par la raiſon qu'une pareille Election fait entrer beaucoup d'argent dans le Royaume, chaque Candidat y achetant les ſuffrages au poids de l'or; & en ſecond lieu, parce qu'un Roi qui ſeroit Polonois d'origine, & appartenant par-conſéquent à quelque grande famille, préféreroit naturellement ſes Parens, pour tous les emplois conſidérables, & cette famille deviendroit bientôt ſi puiſſante, que la Couronne à la fin pourroit n'en plus ſortir.

Comment les Rois parviennent à la Couronne.

Dès que le trône eſt vacant, il exiſte un *Interrègne*, & l'Archevêque

de Gneſne, Primat du Royaume, eſt *eo ipſo Interrex*, ou Chef de la Nation. Si l'Archevêché de Gneſne étoit vacant, ce ſeroit l'Evêque de *Cujavie*, qui auroit cette charge également importante & lucrative. L'*Interrex* eſt chargé du ſoin de notifier la mort du Roi défunt; de convoquer la Diette de l'Election, & les Diettines qui la précèdent; de préſider à toutes les Délibérations; de recevoir les lettres & les Ambaſſades des Puiſſances étrangères; d'écouter toutes les propoſitions, & d'en faire raport aux Etats; de régler toutes choſes, ſoit de ſa propre autorité, ſoit du conſentement du Sénat, & de veiller à tout ce qui peut tendre au ſalut de la République. On concevra aiſément combien il importe aux Candidats qui ſe preſentent pour occuper le trône, de ſe concilier l'amitié d'un Perſonage auſſi conſidérable, & de le mettre dans leurs intérêts: auſſi voit-on l'argent étranger affluer de tous cotés dans la Caiſſe du Primat, & ſa protection miſe à l'enchère.

Peu après la mort du Roi, les Nonces ou Députés des Etats & des Provinces, ſe rendent à Varſovie pour y former ce qu'on apelle en Pologne, la *Diette de Convocation*, qui précède celle de l'Election. Le Primat préſide; les Sénateurs ſe rangent à ſes cotés, & le reſte de cette aſſemblée eſt compoſée des Députés des Etats. On commence par élire un *Maréchal* de la Diette qui acquiert une grande autorité & un grand poids dans les Délibérations. C'eſt dans cette Aſſemblée que réſide proprement alors la ſouveraineté de l'Etat. On y règle le jour & le lieu de la future Election, & on prend toutes les meſures convenables pour entretenir la paix, tant au dedans qu'au dehors du Royaume. Si l'on craint la guerre, c'eſt dans cette Diette que ſont priſes les réſolutions néceſſaires pour la faire avec ſuccès; on y nomme un Général, & les principaux Officiers. Tous les réglemens qui ſe font dans la Diette de Convocation, ſont couchés par écrit, & l'on en forme un Acte public que les Polonois apellent la *Confédération générale*. Cette pièce eſt ſignée par le Primat, les Sénateurs, le Maréchal, & les Nonces, ou Députés de la Nobleſſe; on la fait imprimer, & on la fait circuler dans les Provinces, l'original étant dépoſé dans les Archives de Varſovie.

Quant à l'Election même, voici ce qui s'y obſerve. Le jour en eſt réglé par la Diette de Convocation, & il n'y a point de terme fixé pour cela par les Loix. Depuis la mort de *Sigismond Auguſte*, l'élection ne s'eſt jamais faite ailleurs que près du Village de *Wola*, qui eſt ſitué à une demi-lieue de Varſovie. C'eſt là où l'on dreſſe une eſpèce de grande halle, couverte de planches, que les Polonois apellent *Szopa*. Ce lieu eſt entouré d'un foſſé, & on y entre par pluſieurs portes; toutes les perſonnes qu compoſent la Diette d'Election s'y rendent. Le nouveau Roi eſt élu par les Sénateurs & les Nobles; & ces derniers non-ſeulement envoyent des Députés, mais ils y comparoiſſent auſſi en perſonne, & on voit une cohue incroyable d'Electeurs. Ils prétendent que l'équité veut, que quiconque porte les armes pour ſa patrie, participe auſſi au Droit d'élire le Souverain. Mais il eſt aiſé de concevoir, qu'une Aſſem-

ſemblée auſſi nombreuſe ne ſauroit qu'entrainer beaucoup de tumulte & de déſordre. Si on lit les Conſtitutions de la Pologne, on y voit des réglemens qui devroient aporter l'ordre & la régularité dans les Diettes d'Election; mais, ſi l'on conſulte l'expérience, on ne découvre qu'une confuſion horrible, que des corruptions, des brigues, des cabales & des violences qu'on a vu dans ces mêmes Diettes depuis bien des Siècles. Comme il ſeroit presque impoſſible, parmi un ſi grand concours de Monde, de recueillir les Suffrages avec ordre, on propoſe les Candidats qui ſe préſentent, & qui ſont pourvus des qualités néceſſaires pour occuper le trône. Ce peuple d'Electeurs alors, par des huées, donne à connoitre pour lequel il ſe délare, ſoit en nommant à haute voix le nom du Candidat, ſoit en criant VIVAT, PLACET, ou des mots qui peuvent déſigner qui il préfère. La multitude l'emporte; il eſt aſſez facile d'entendre à qui elle donne ſes ſuffrages; & comme tous ces Electeurs ſont armés, il ne ſeroit pas expédient pour le parti le plus foible, de s'oppoſer aux cris des plus forts. Il y a cependant des exemples, que le parti qui a eu le deſſous dans une pareille Election, après avoir cédé ce jour-là au torrent, a formé une Confédération dans une autre Ville, & a procédé à une nouvelle Election. C'eſt de cette manière qu'en 1733. *Auguſte* III. fut élu Roi à . . . après que *Staniſlas* l'avoit été à Varſovie. Notre deſſein n'eſt point d'entrer dans un plus grand détail de toutes les formalités qui s'obſervent à ces Elections; ceux qui ſont curieux d'en ſavoir les particularités les plus eſſentielles, peuvent s'inſtruire entre autres, dans un Traité imprimé à Dantzig en l'année 1742. & qui porte pour Titre *Gotfridi Lengnich Jus Publicum Regni Poloni*, 2 *Vol.* 8vo. (*) Il eſt néceſſaire cependant de remarquer, que le Trône de Pologne ſe vend presque à l'enchère; que le Candidat qui a le plus d'argent à répandre, eſt presque ſûr de la Couronne, s'il n'y a pas d'ailleurs des obſtacles invincibles qui s'oppoſent à ſon Election. Une des qualités les plus eſſentielles eſt, qu'un pareil Candidat faſſe profeſſion de la Religion Catholique Romaine, en vertu de la fameuſe *Bulle de* SIXTE V. donnée dès l'an 1589. *Auguſte* II. qui étoit Luthérien, embraſſa le Papisme pour monter ſur le trône de Pologne.

L'Election faite, on en dreſſe un Acte juridique, & le Diplome eſt envoyé au nouveau Roi élu avec beaucoup de ſolemnités. Mais, avant qu'il puiſſe exercer le moindre Acte de Royauté, on lui préſente ce qu'on apelle les *Pacta Conventa*, qu'il eſt non-ſeulement obligé de ſigner, mais encore de s'engager par ſerment à garder & à maintenir. Ces *Pacta Conventa* ſont une Capitulation que la Nation fait avec ſon Roi, qui ſert de règle à ſon Gouvernement, qui détermine les Privilèges de la Ré-

(*) Le même *Lengnich* a fait imprimer les *Pacta Conventa* d'AUGUSTE II. avec d'amples notes. Cet Ouvrage a été traduit en François par M. *Formey*, & imprimé à la Haye en 1741. Sous le titre de *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire & au droit Public de Pologne. Note de l'Editeur.*

République & les Droits de chacun en particulier, & que le Prince eſt obligé de ſuivre religieuſement pendant tout ſon règne; enfin, c'eſt cette Capitulation qui bride tout le pouvoir du Souverain, & qui le rend, comme nous venons de le dire, ſimple Chef de la Nation, en conſervant cependant la Majeſté du rang qu'il occupe. Après que le nouveau Roi a ſigné les *Pacta Conventa*, il eſt couronné & ſacré dans la Ville de Varſovie par l'Archevêque de Gneſne, Primat du Royaume, qui perd dès ce moment la qualité d'*Interrex*. Entre les Prérogatives des Rois de Pologne, la plus importante eſt de pouvoir nommer à tous les emplois vaquans, de conférer les Dignités & les titres, de diſpoſer des charges de l'Etat & de l'Egliſe, & de donner certains biens que les Polonois apellent *Bona Regia*, qui conſiſtent dans des Staroſties, Gouvernemens & Advocaties, fort lucratives, qu'ils nomment en Latin *Capitaneatus*, *Tenutae*, & *Advocatiae*. Le Roi nomme également aux Eyechés, & le Pape les confirme. S. M. a le Droit, ainſi que les autres Rois Catholiques, de propoſer au Pape des Candidats pour la Pourpre. La Charge, ou le bienfait une fois donné, ne ſauroit plus ſe reprendre. Un Prince qui a le pouvoir de décerner tant de marques d'honneur, & de faire tant de bien, ne peut jamais manquer d'avoir beaucoup de Créatures, & de ſe former un puiſſant parti; l'intérêt & l'ambition étant les deux reſſorts qui gouvernent tous les hommes. Les autres prérogatives des Rois de Pologne conſiſtent, en ce qu'ils ſont à la tête de toutes les affaires, & gouvernent toute la République de concert avec les Ordres; ils ont le Droit de convoquer toutes les Diettes, ordinaires & extraordinaires; les Diettes générales n'ont point d'activité, ſi le Roi n'y aſſiſte. Les *Senatus-Conſilia* ne ſe tiennent également que lorſqu'il eſt préſent. On ne ſauroit donner de nouvelles Loix ſans lui, & elles ſont publiées ſous ſon nom. Il eſt le Protecteur de ces mêmes loix, & les Tribunaux ſubſiſtent ſous ſon autorité. Il confirme les anciens privilèges, & en donne de nouveaux. Dans les cas qui ne ſont pas de la plus grande importance, il peut envoyer des Miniſtres aux Cours étrangères; & les Envoyés qui lui ſont adreſſés par les autres Puiſſances, il les écoute & les renvoye ſans la participation de la Diette. Lorſque le Roi eſt à l'armée, il en a le Commandement; les Chefs des Troupes prêtent Serment de fidélité au Roi & à la République. Le Roi ſeul eſt autoriſé à convoquer la Nobleſſe pour prendre les Armes, & à publier le Ban & l'Arrière-Ban. Il a ſeul le Droit de fonder des Académies & des Ecoles illuſtres; enfin un Roi de Pologne, quoique borné dans ſon pouvoir, ne laiſſe pas que d'avoir une grande autorité dans le Royaume.

## §. VIII.

Des Sénateurs. Le ſecond Ordre, [ſi l'on compte le Roi pour le premier] qui participe au Gouvernement de la Pologne, eſt celui des *Sénateurs*. Anciennement les *Prélats & les Barons* compoſoient le Sénat; mais aujourd'hui

d'hui les choſes ſont réglées différemment, & on peut partager les Sénateurs, en quatre Claſſes, ſavoir;

1.) Les Sénateurs eccléſiaſtiques, qui ſont les deux Archevêques, & 15 Evêques, faiſant . . . . . 17 Perſonnes.
2.) Les Palatins, ou Gouverneurs de Provinces, au nombre de . . . . . 37 ———
parmi leſquels on comprend trois Caſtellans & un Staroſte de Samogitie, qui jouïſſent de la même dignité de Palatin.
3.) Les Caſtellans, ou Commandans des Chateaux & de certains diſtricts, au nombre de . . . . . 82 ———
4.) Les 5 Grands Officiers de la Pologne, & 5 de la Lithuanie, ſavoir le Grand-Maréchal de la Couronne, le Grand-Chancelier, le Vice-Chancelier, le Grand-Tréſorier, & le ſecond-Maréchal; faiſant . . . 10 ———

Total 146

Toutes ces Perſonnes poſſèdent la qualité de Sénateurs, comme une dépendance de leurs Charges dans la République; & comme c'eſt le Roi qui ſeul a le Droit de conférer ces charges, on peut dire auſſi, que c'eſt lui ſeul qui crée les Sénateurs. Ces Sénateurs ſont les Miniſtres & les Conſeillers du Roi, à l'excluſion de tous les étrangers, qu'il eſt expreſſément défendu d'employer à cette fonction, & aucun d'eux n'oſe ſortir du Royaume ſans une permiſſion expreſſe; cependant aujourd'hui la Saxe eſt exceptée de cette défenſe générale. Au reſte, le Sénat a été établi pour régler ſelon la Juſtice & l'équité, tout ce qui regarde le bien & la ſûreté de l'Etat. On voit par-là, que les Sénateurs ne ſauroient être enviſagés ſimplement comme des Conſeillers du Roi, puiſque c'eſt dans le Sénat que réſide une partie de la Puiſſance ſouveraine, & qu'un Sénateur a voix délibérative & déciſive dans le Gouvernement. Tout le Sénat n'eſt pas conſtamment aſſemblé, chaque Sénateur aïant à vaquer aux devoirs de ſa Charge dans ſa Province; mais il eſt ordonné par les Loix, que, lorsque le Roi eſt dans le Royaume, il doit avoir auprès de ſa Perſonne, indépendamment des Grands Officiers de la Couronne, un Archevêque ou Evêque, un Palatin & deux Caſtellans. Ceux-ci veillent, pour ainſi dire conſtamment à ſa conduite, afin qu'il ne puiſſe rien entreprendre qui ſoit contraire à la Liberté de la République, & en général on peut dire, que le Sénat eſt un Ordre mitoyen entre le Monarque & la Nation. Ces Sénateurs Réſidens aident auſſi le Roi à rendre la juſtice: & c'eſt par cette raiſon qu'ils s'obligent par leur ſerment à ne prononcer que ſelon les règles du droit & de l'équité. Lorsqu'il s'agit d'affaires importantes, le Roi peut convoquer tout le Sénat, pour prendre avec lui les meſures convenables. Mais pour les choſes qui ſont

de la dernière conſéquence, & dont peut dépendre le Salut de l'Etat, il faut l'autorité de toute la Diette, de laquelle nous allons parler bientôt, ainſi que du *Sénatus-Conſilium* que l'on forme ordinairement après les Dietes rompues, & par où l'on y ſuplée en quelque manière.

## §. IX.

De la Nobleſſe. Le troiſième Ordre eſt la *Nobleſſe*. Elle eſt ſi nombreuſe en Pologne, que ce ſeroit une diſtinction avantageuſe dans ce païs, de n'être pas noble, ſi les Loix n'euſſent accordés beaucoup de prérogatives à cette même Nobleſſe pour la ſoutenir. Mais, malgré tout cela, on voit beaucoup de Gentilshommes Polonois réduits à trainer la charrue, ou à ſe faire domeſtiques, ou bien à ſe livrer à toutes ſortes d'emplois vils, pour gagner leur vie. La miſère de ces Gentilshommes prouve aſſez, qu'ils ne ſont point en état de donner à leurs enfans une éducation convenable à des perſonnes de naiſſance. Or comme les talens, le mérite, les ſentimens d'honneur, & les qualités qui doivent diſtinguer les gens de condition, ne ſont qu'une ſuite de l'éducation, qu'on ſuppoſe chez eux, on voit bien que l'eſſentiel de la Nobleſſe manque au gros des Gentilshommes Polonois, qu'ils ne ſont en effet que du bas peuple, & qu'il ne leur reſte que la chimére & la vanité. Mais il faut bien diſtinguer de ce ramas de Gentilshommes Polonois, certaines familles illuſtres qui, depuis un tems immémorial, ſont en poſſeſſion de père en fils, des principales charges de l'Etat, qui ont acquis des biens conſidérables, & qui ſe font reſpecter par leurs vertus, leurs ſervices, leur mérite, & leur façon de vivre noble & diſtinguée. Cependant les Loix de la Pologne défendent très-expreſſément cette diſtinction entre la grande & la petite Nobleſſe, voulant que tous les Gentilshommes Polonois puiſſent aſpirer indifféremment aux Charges de l'Etat. Mais l'uſage & l'expérience ſont bien contraires à cet égard aux Loix. Les Rois, diſpenſateurs des Charges, cherchent à s'attacher les grandes familles; & il eſt très-rare de voir un de ces petits gentilshommes Polonois parvenir à des emplois éminens. Il s'obſerve auſſi un rang parmi la Nobleſſe; c'eſt ainſi qu'un Sénateur prend le pas ſur un ſimple gentilhomme; un Evêque ſur un Sénateur ſéculier, & ainſi du reſte.

Les prérogatives de la Nobleſſe conſiſtent d'abord, en ce qu'il n'y a que les Nobles qui peuvent obtenir les Charges de l'Etat, & que tout étranger, en eſt abſolument exclu. Tout Gentilhomme Polonois peut être élu Roi, & ils ont presque tous la manie de s'imaginer qu'ils ſont du bois dont on les fait. Les Nobles ont ſeuls le Droit de poſſéder des terres; & ces terres ſont exemtes de fournir des quartiers à la Milice & aux gens de guerre; ils ont certaines immunités pour les Droits d'entrée; ils ſont révêtus de diverſes charges hors du Sénat, & d'Emplois dans les Palatinats, & les Provinces; & ils jouïſſent de pluſieurs autres privilèges de cette nature. A l'égard de la part que la Nobleſſe prend

au

au Gouvernement, on peut dire que le Roi, aſſiſté du conſeil de quelques Sénateurs, dirige les affaires ordinaires de l'Etat; que le Sénat concourt à la déciſion des affaires de la plus grande conſéquence, & qu'il n'y a que le Roi, le Sénat & les Nobles enſemble, qui puiſſent régler celles dont le ſalut de la République dépend directement ou indirectement. C'eſt pour ce but que s'aſſemble la Diette dont nous allons faire tout-à-l'heure une deſcription plus ample. On trouve les premières traces du droit qu'ont les Nobles de participer au Gouvernement, ſous le règne d'*Uladiſlas Jagellon*, qui demanda l'an 1404. leur conſentement pour lever des tributs dont il avoit beſoin, afin de dégager certaines terres hypothéquées. L'Autorité des Nobles s'accrut ſous *Caſimir* III. qui leur promit l'an 1454. qu'il ne feroit point de nouvelle Loi, ni n'entreprendroit point d'expéditions contre les Ennemis, ſans avoir conſulté l'Aſſemblée des Gentilshommmes. Depuis ce tems-là, des Rois qu'on créoit par voye d'élection, & qui étoient charmés d'obtenir une Couronne à quelque prix que ce fut, ſe relâchèrent inſenſiblement de leurs Droits; & la Nobleſſe les rogna petit-à-petit par les Capitulations qu'on leur fit ſigner.

## §. X.

Des Dietes.

Il nous reſte à examiner ce que c'eſt que la *Diette de Pologne*, & la manière dont elle ſe tient. Le Roi peut convoquer autant de Diettes qu'il veut, ou que le beſoin le requiert; mais, comme leur tenue engage à beaucoup de dépenſes, & à mille incommodités, les Princes ne les font aſſembler, que le plus rarement qu'ils peuvent; à moins que ce ne ſoit pour des vues politiques, pour allarmer des Voiſins, pour obtenir certains objets particuliers qu'on ſe propoſe, ou lorsque l'Etat ſe trouve dans quelque danger éminent. *Auguſte* III. qui règne aujourd'hui en Pologne, s'eſt engagé par ſa Capitulation, à convoquer pour le moins tous les trois ans, une Diette générale. Lorsque le terme aproche, le Roi ſe rend à *Frauſtadt*, qui eſt la Ville de Pologne la plus voiſine de la Saxe, & S. M. y ſigne les *Univerſeaux*, qui ſont des Lettres circulaires que l'on envoye dans les Provinces & aux Grands du Royaume, pour la Convocation des *Diettines*, ou petites Diettes, qui précèdent la Diette générale. Ces lettres circulaires ſont imprimées & ſignées du Roi; elles contiennent l'ordre qui enjoint aux Gentilshommes des différentes Provinces de s'aſſembler dans leurs Palatinats, un lundi, ſix ſemaines avant le Commencement de la Grande Diette. C'eſt là la règle ordinaire, mais dans les cas preſſés, on abrège ce terme. La Nobleſſe s'aſſemble donc dans chaque Province, en la Ville qui eſt la plus convenable, & y tient la Diettine. On commence par y élire à la pluralité des voix, un Maréchal, qui préſide à cette aſſemblée; enſuite on choiſit d'entre les Gentilshommes préſens, le nombre de Députés que chaque Palatinat a droit d'envoyer; on délibère enſuite ſur les intérets de la Province, &

on

on dreſſe, en conſéquence des réſolutions qu'on a priſes, les inſtructions qu'on donne aux Députés, qui doivent veiller à tout ce qui peut tendre à l'avantage de leur Province; après quoi les Députés partent pour ſe rendre à la Diette générale, & les Députés qu'on y choiſit, ſont nommés *Nonces terreſtres.* Voilà comme les choſes doivent aller ſelon les règles; mais il arrive toujours que, dans quelque Province, les Diettines ſe rompent; alors, faute d'Activité, cette Province ne peut point envoyer de Députés à la Diette.

La Diette générale s'aſſemble, ou à *Varſovie*, ou à *Grodno;* ce qui a été réglé en l'année 1673., de manière qu'après qu'on a tenu deux Diettes à *Varſovie*, la troiſième doit s'aſſembler à *Grodno* en Lithuanie. Lorsque la Diette eſt dans cette dernière Ville, le Maréchal doit être élu d'entre les Lithuaniens. C'eſt donc, ou à Varſovie, ou à Grodno, que ſe rendent vers le tems indiqué, le Roi, les Sénateurs, & les Nonces terreſtres, ou Députés de la Nobleſſe, pour y régler les affaires les plus importantes de l'Etat. Pour cet effet, le Roi envoye auſſi, trois ſemaines avant la Diette, des Lettres qu'on nomme *Délibératoriales*, aux Sénateurs, & qui contiennent les matières principales qu'on va décider. Après l'arrivée des Membres de la Diette, les Maréchaux de la Couronne leur aſſignent des Quartiers francs, & il eſt défendu ſous des peines très-rigoureuſes, de tirer l'épée, ou de commettre le moindre déſordre pendant la tenue de la Diette. Le Roi forme ſa Cour & ſon Conſeil, les Sénateurs forment le Sénat, & les Députés de la Nobleſſe forment ce qu'on apelle le *Conclave des Nonces terreſtres.* Le nombre de ces Nonces ſeroit régulièrement de 182; mais, comme il arrive presque toujours que quelque Diettine particulière eſt rompue, & que cette Province perd par là le Droit d'envoyer des Députés cette fois-là; auſſi le Conclave des Nonces n'eſt quaſi jamais complet. La Diette étant ainſi réglée, on commence par célébrer la Grande Meſſe, & enſuite on procède à l'élection du Maréchal des Nonces, dont le pouvoir eſt très-grand à la Diette. Ceci fait, les Nonces ont l'honneur de ſaluer le Roi, & de lui baiſer la main; après quoi les Conférences commencent, on diſcute toutes les Affaires qui ont été miſes en délibération, on examine l'état du Royaume, tant par raport aux démêlés particuliers que les Grands peuvent avoir entre eux, qu'à l'égard des Affaires générales du païs, comme la manutention des Déniers publics, l'état de l'Armée de la Couronne & de l'Artillerie, la Situation des Affaires Politiques, les Pactes & les alliances avec les Voiſins, & mille choſes ſemblables. Tous ces objets ſont premièrement examinés par le Sénat, & enſuite portés devant la Chambre des Nonces.

Le Roi de ſon coté, aſſiſté de quelques Sénateurs & des Députés de la Nobleſſe, que le Maréchal nomme d'entre les Nonces, juge pendant ce tems en dernier reſſort des Cauſes civiles & criminelles. Enfin, lorsque toutes les Affaires ont été miſes en délibération, & diſcutées, on réunit le Sénat avec la Chambre des Nonces: & c'eſt ce qui forme alors la Grande Diette, à laquelle le Roi préſide, aſſis ſur ſon trône. Cette réunion

du

du Roi & des deux Ordres, ne peut durer que cinq jours. On y récapitule les Affaires; on approuve ce qui a été réſolu dans les Conférences qui ont précédé; & le cinquième jour, la Diette finit. Voilà comment les choſes ſe font dans l'ordre; mais il eſt bon de remarquer, que ces mêmes Diettes n'acquièrent presque jamais d'activité, pouvant être rompues de deux manières; premièrement par l'oppoſition d'un ſeul Nonce, qui n'a qu'à crier *niepus vollam*, *je proteſte contre*, & toute la Diette eſt vaine, ou bien, elle expire d'elle-même. Car, quand on ne peut pas finir toutes les affaires dans les cinq jours fixés par les Loix, la Diette eſt cenſée n'avoir point ſubſiſté, & tout ce qui a été réſolu, demeure ſans force de loi. Il eſt encore défendu par les Conſtitutions de la Pologne, d'allumer des chandelles pendant les cinq jours que la Diette eſt active; de manière que, ſi le Maréchal s'aperçoit le dernier Soir, que les Affaires ne ſauroient être réglées, il prononce ordinairement un Diſcours pathétique, par lequel il déplore l'état confus & anarchique de ſa Patrie, & diſſout la Diette. Les Miniſtres des Puiſſances voiſines, & les Grands du Royaume qui ſont intéreſſés à la rupture de la Diette, travaillent pendant les cinq jours avec une chaleur incroyable, ou à trouver quelque Nonce qui veuille proteſter, ou à faire traîner les affaires en longueur, pour que la Diette expire. Mais le plus ſouvent il n'eſt pas beſoin de ſe donner de ſi grands mouvemens pour cela; car les Diettes doivent ſe rompre naturellement, vû qu'il y a trop de perſonnes intéreſſées à ce qu'elles ne ſubſiſtent point. C'eſt tantôt le Roi lui-même, tantôt quelque Puiſſance voiſine, tantôt les Grandes familles, & toujours le Tréſorier ou d'autres grands Officiers de la Couronne, qui s'y oppoſent par des brigues & des corruptions ſecrètes. Mais une conſidération bien importante, c'eſt que toutes les Provinces ſituées ſur les frontières des *Coſaques* & de la *Tartarie Européenne*, aïant beaucoup ſouffert par les guerres & les incurſions des Tartares, ont été exemptées de payer des Tributs & autres impôts à la République. Or, ces mêmes Provinces aïant eu le tems de ſe refaire de leurs pertes, il ſeroit juſte qu'elles perdiſſent cette immunité, & que déſormais elles concouruſſent avec le reſte de la Pologne à l'entretien de l'Etat. Si une Diette ſubſiſtoit, il eſt à préſumer que certainement cette affaire ſeroit miſe ſur le tapis; & voilà pourquoi les Députés de ces Provinces ſont toujours chargés ſous main, de la commiſſion de rompre, ou de faire expirer les Diettes. Il arrive auſſi, que la réunion du Sénat & de la Chambre des Nonces, ne peut pas ſeulement ſe faire, mais que le Conclave des Nonces ſe rompt de lui-même. Si la Diette ſubſiſte, tout ce qui a été réſolu, eſt rédigé par écrit, ſigné par le Roi & les Ordres, & mis au rang des Conſtitutions de l'Etat. Chaque Palatin eſt chargé enſuite d'introduire & de faire obſerver dans ſa Province les Ordonnances qui ont été faites. Il ſe tient auſſi dans les Provinces après la Diette générale, des Diettines qu'on apelle de *Rélation*, parce que les Députés ſont obligés de rendre compte de leur Miſſion.

Lorsqu'une Diette a manqué, & que le Roi veut cependant parvenir à certain but, ou régler certaines affaires, on y supplée par un *Senatus-Consilium*, qui est une Assemblée de Sénateurs, à laquelle S. M. preside. On y fait à la vérité des réglemens, mais on ne sauroit y décider des affaires de conséquence, telle que seroit la Paix ou la Guerre, l'augmentation de l'Armée, & d'autres choses semblables.

## §. XI.

Des Confédérations.

Lorsque le Roi & la République sont désunis, que les Affaires ne sauroient être applanies dans une Diette, ou que la Diette a été rompue, ou bien s'il y a des divisions & des guerres intestines dont les suites & les progrès paroissent funestes à l'Etat, alors les Gentilshommes Polonois forment ce qu'ils apellent une *Confédération*, (*) ou Grand-Conseil, qui est authorisé par les loix, & qui sert à réunir leurs esprits & leurs forces pour le salut de la Patrie. On y crée un Maréchal, & on y traite des affaires en question, comme aux petites Diettes.

## §. XII.

De l'état des Villes & des Campagnes.

Les Villes ont leurs Magistrats; & les Païsans sont tous Serfs: par-conséquent sous la loi de quelques Gentilshommes, qui n'ont pas à la vérité sur eux le Droit de vie & de mort; mais qui cependant, s'ils en tuent quelqu'un, ne payent qu'une Amende pécuniaire. Au cas que les Magistrats subalternes ne rendent pas la justice avec équité, on peut appeller de leurs Sentences aux deux grands Tribunaux de *Lublin* & de *Pétricau*, qui jugent avec beaucoup d'autorité & sans appel.

## §. XIII.

De la Religion.

La Religion dominante en Pologne est la Catholique Romaine, & le Peuple y est assez superstitieux. Il y a, comme nous venons de le dire, deux Archevéchés & quinze Evéchés dans le Royaume; outre cela beaucoup de Moines & de Curés, qui se nourrissent largement de l'Autel. Mais le quart de la Nation consiste bien en Habitans qui sont de Communions différentes, comme *Luthériens*, *Réformés*, *Grecs*, *Sociniens*, *Juifs*, *Turcs* &c. On les appelle du nom commun de *Dissidents*, (†) ils sont tolérés, mais il est des tems où ils ne sont pas exempts des persécutions.

Voi-

(*) Ces Confédérations sont à présent la source des plus affreuses dévastations, auxquelles la Pologne est en proye. *Note de l'Editeur.*

(†) C'est en leur faveur que l'Impératrice de Russie a fait entrer ses Troupes dans le Royaume, & qu'elle intervient dans les divisions qui le troublent. *Note de l'Editeur.*

Voilà une legère ébauche du Gouvernement de la Pologne; il ne nous reſte qu'à faire quelques Conſidérations ſur les Principes de ſa Politique.

## §. XIV.

Politique de la Pologne.

On a dû s'apercevoir aſſez, que le Gouvernement de Pologne ne ſauroit être que confus & tumultueux; car, bien que la forme en paroiſſe aſſervie à certaines règles, l'expérience eſt contraire en bien des choſes à ce que les loix préſcrivent, & les abus qui ſe font introduits par-tout, ont défiguré totalement le ſiſtème de cette République. En effet, on ne pouvoit guères s'attendre à autre choſe d'un Etat, où toutes les Réſolutions importantes dépendent de l'unanimité des Voix d'une nombreuſe Diette. On trouve tant d'eſprits faux, & ſi peu d'eſprits juſtes dans le Monde, qu'on devroit plutôt décider les affaires à la minorité, qu'à la pluralité des ſuffrages. Et qu'eſt-ce donc, quand il faut que *toutes* les voix ſe réuniſſent, & que l'oppoſition indiſcrète d'une ſeule cervelle brulée, ou d'un cœur corrompu, peut détruire les plus ſages réſolutions? Cette liberté de contredire, dont la Nobleſſe Polonoiſe ſe vante comme d'une ſi belle prérogative, fera toujours le malheur de la Nation. Il y a à la vérité des perſonnes qui font conſiſter la félicité du Peuple dans cette indépendance, qui en Pologne eſt une ſuite du déſordre; mais cette félicité ne ſauroit porter tout au plus que ſur certaines grandes familles qui ſont en poſſeſſion des premières charges de l'Etat, qui pillent impunément, qui font les petits Souverains, ou plutôt les petits Tyrans dans les Provinces, & qui ſont plus grands à meſure que l'Anarchie eſt plus grande. Car ſi, d'un autre coté, on conſidère le gros du Peuple, on le trouvera fort pauvre, fort ignorant, fort miſérable; les petits ſont ſans ceſſe à la merci de la rapacité des grands; les loix ſans vigueur, par-là même l'induſtrie eſt éteinte, le Commerce abimé, la Diſcipline militaire relâchée, ou plutôt anéantie: la Nation Polonoiſe ſans nerf & ſans vigueur, expoſée à toutes ſortes d'affronts de la part de ſes Voiſins, n'eſt ni crainte, ni reſpectée dans l'Europe.

Les Polonois préfèrent auſſi un Prince étranger pour leur Roi, à un Piaſte, qui eſt le nom commun qu'ils donnent à tous les Rois qui ſont naturels du Païs, quoique la famille des Piaſtes ſoit éteinte depuis longtems. Ils craignent qu'un pareil Piaſte n'élevât trop ſa famille aux dépens des autres, & ils ſoutiennent qu'un Roi étranger fait entrer plus d'argent dans le païs, ſoit pour parvenir à la Couronne, ſoit par la dépenſe qu'il fait pendant toute la durée de ſon règne. Mais, comme je l'ai déjà dit ailleurs, on compte donc pour rien les ſuites funeſtes des guerres que les rivaux au trône ont attiré à la Pologne? Si quelques Grands ſe ſont enrichis en vendant leurs ſuffrages, combien de particuliers d'entre le peuple n'ont pas été ruinés par les troubles qui ont été une ſuite des Elections.

Au reſte, il n'y a en Pologne aucun ſiſtème de Politique, rélativement aux Puiſſances étrangères. Ils laiſſent veiller la Providence ſur leur Etat, & ne tiennent des Miniſtres dans aucune Cour de l'Europe. [Car ceux

qui y ſont de la part du Roi, ne ſont proprement que des Miniſtres de Saxe.] Par-ci-par-là la Pologne entretient quelque liaiſon avec ſes Voiſins. Le plus dangereux eſt la Ruſſie dont la proximité & la puiſſance formidable pourroient lui devenir funeſte, & qui tâche d'empiéter déjà ſur ſes droits, comme il a paru aſſez viſiblement dans l'Election d'*Auguſte* III., dans l'affaire de la Succeſſion au Duché de Courlande, & dans pluſieurs autres occaſions. Le Roi de Pruſſe eſt, d'un autre coté, un Voiſin puiſſant, qui touche à la Pologne par la Pruſſe, par la Poméranie, & par la Siléſie. S'ils ſont ménacés par la Ruſſie, c'eſt lui qui pourroit leur prêter les plus prompts ſecours. Quant à la Maiſon d'Autriche, ils ſe ſont bien gardés de prendre jamais pour leur Roi un Prince de cette Maiſon, ni de permettre qu'elle s'ingérât trop dans ſes affaires, de peur d'avoir le ſort des Hongrois & des Bohémiens. Enfin, la République entretient un bon voiſinage avec la Porte Ottomane, contre laquelle elle ne ſe ſent pas en état de ſoutenir une guerre. Comme la Pologne n'a point de liaiſons avec les autres Puiſſances, ni par le Commerce, ni en s'ingérant dans le ſiſtême général de l'Europe, nous nous diſpenſons de faire des réflexions à cet égard.

## §. XV.

Ses forces militaires. Il ne nous reſte qu'à dire deux mots ſur les forces de la Pologne & ſur ſa Milice. Les anciens habitans de la Pologne étoient des Peuples fort belliqueux, & les Rois, en vertu de leur pouvoir ſouverain, entreprenoient la guerre, ou faiſoient la paix, ſans la participation des Etats. La première loi qui donne à cet égard des bornes à la Puiſſance Royale, eſt de l'année 1454. & depuis ce tems, on a tâché de diminuer petit-à-petit en toute occaſion, cette puiſſance, en aſſerviſſant les Rois à ne faire la Guerre que du conſentement des Etats. *Auguſte* III. s'eſt engagé par ſa Capitulation à ne point entreprendre de Guerre ſans la participation de *toute la République*; ce qui veut dire, ſans le conſentement d'une Diette générale. Cependant, dans des Cas urgens, ou dans ceux qui exigent du ſecret, l'approbation du Sénat ſuffit. Lorsque la Guerre a été réſolue, le Roi établit un Conſeil de guerre, dont les Membres ſont pris d'entre le Sénat & l'Ordre Equeſtre. Ce Conſeil eſt chargé de pourvoir à tous les beſoins des troupes, & de concerter les Opérations de l'Armée. Quant à l'Armée même, dans les tems les plus reculés, tous les Polonois alloient à la guerre, à l'exemple des autres Nations. On trouve encore l'image de ces mœurs & de cette milice ancienne, dans ce qu'ils apellent aujourd'hui la *Poſpolite Ruszenie*, qui eſt une Convocation générale de toute la Nobleſſe, & en quoi conſiſte la plus grande force, ſi c'en eſt une, de la République. Lorsqu'elle ſe fait cette Convocation, le Roi envoye par tout le Royaume des Lettres de Convocation, que l'on attache à de grandes perches avec des cordes, & qui ſont nommées à cauſe de cela *Literae reſtium*. Après la troiſiéme ſommation, toute la Nation eſt obligée de

de ſe mettre en Armes, & de comparoitre au lieu de l'aſſemblée. On prétend que ce Concours de tout le Peuple, tant de la Pologne que de la Lithuanie, peut former une Armée de 150 mille Combattans. Elle eſt commandée par le Roi & par les Grands Généraux, & autres Officiers de la Couronne. On diroit qu'il y a là de quoi faire trembler toute l'Europe; mais, ſi l'on conſidère, que toute cette Armée ne conſiſte qu'en Cavalerie, qui ne ſauroit agir partout, & qui a beſoin de beaucoup de fourage; que ſur mille de ces Gentilshommes Polonois, il faut compter deux mille Valets & goujats qui les ſuivent; que tout ce train groſſit tellement l'Armée, qu'elle ne ſauroit marcher comme on veut; ne trouvant nulle part des ſubſiſtances ſuffiſantes; que ces Gentilshommes étant obligés de s'entretenir eux-mêmes pendant toute l'expédition, ſans recevoir aucune paye, ne vivent que de rapines & de pillage, ce qui devient d'autant plus funeſte à la Pologne, que les guerres où cette Nobleſſe eſt employée, ſe font ordinairement dans le païs, un tel Gentilhomme ne pouvant être forcé à s'éloigner que de cinq milles de la frontière, ni à reſter en Campagne au-delà de ſix ſemaines; qu'il n'y a jamais de Magazins établis, & que la Diſcipline Militaire eſt abſolument inconnue chez eux; qu'un Polonois n'a pas l'eſprit de ſubordination & d'obéiſſance qui eſt l'ame du Militaire; & qu'enfin ce grand ramas de Peuple, qui n'eſt ni enrégimenté, ni exercé, & qui n'a pas beaucoup d'habiles Officiers pour les commander, ſi dis-je, on conſidère toutes ces choſes, il ſera facile de conclure, qu'il eſt dangereux pour un Roi, de raſſembler tant de brigands, dont il n'eſt jamais bien le Maitre, & qu'au ſurplus, toute cette nombreuſe Armée n'eſt redoutable, que par les dégâts qu'elle fait.

Quant aux Troupes ordinaires de la République, il faut ſavoir, que les frontières ſont gardées par un certain nombre de gens de guerre, qu'on apelle *Quartani*, pour l'entretien desquels le Roi donne le *Quart* des revenus deſtinés à ſa table, & qui tirent de là leur nom. *Auguſte* III. promit dans ſa Capitulation, qu'il n'augmenteroit point leur nombre, ſans le conſentement de la République.

Lorsqu'en 1716. il fut queſtion de rompre la Confédération de *Tarnograd*, on forma une nouvelle Armée de la Couronne, on la mit ſur un autre pied, on la diſtribua dans les Provinces, & on lui aſſigna une Paye & des Quartiers. Selon ce dernier réglement, il y a en Pologne & en Lithuanie, des troupes de deux eſpèces; ſavoir des Polonois & des Etrangers. On apelle *Auctoramenti* ceux qui ſont Polonois & vêtus à la Polonoiſe. Les autres ſont habillés à l'Allemande, conſiſtant en Dragons, Fantaſſins, Canoniers & Ingénieurs; & on les apelle *Etrangers*. Les Etrangers ſont partagés en Régimens, & les Polonois en Troupes & Drapeaux. Ces Polonois ſont des *Ulans*, ou de la Cavalerie légère, qui eſt très-bien montée, & qui n'eſt pas tout-à-fait mauvaiſe. La République entretient donc,

. . . . Régimens de Dragons . . . . . .
. . . . Régimens d'Infanterie . . . . . .
. . . . Canoniers . . . . . .
. . . . Drapeaux ou Cornettes d'Ulans . . . . . .
. . . . Coſaques, Tartares &c. . . . . .

tant pour le Royaume de Pologne, que pour le Grand-Duché de Lithuanie. Toutes ces Troupes ſont ſous les Ordres des deux grands Généraux de la Couronne. Je laiſſe à penſer ſi elles ſont complètes, entretenues, armées & exercées comme cela ſe devroit.

# CHAPITRE XII.

## *DU DANEMARC.*

### §. I.

Deux grandes Isles, douze petites, & une Péninsule, forment le *Royaume de Danemarc.* Les grandes Isles sont celles *de Zéland* & *de Funen* ou Fionie. Les petites portent le nom d'*Amac*, *Langland*, *Falster*, *Guldeburg*, *Mune* ou Moéna, *Arroé*, *Samsoé*, *Anhout*, *Lessow*, *Soltholm*, & *Bornholm.* La Presqu'isle est apellée *Jutland.* Toutes ces Isles ensemble, y compris le Jutland, ont une étendue de 57 Milles d'Allemagne de longueur, entre 54 Dégrés, 45 Minutes, & 58 Dégrés & 15 Minutes de latitude Septentrionale; la largeur est beaucoup moindre & fort inégale. Ce Royaume est situé entre deux grandes Mers, la *Mer du Nord* & *la Mer-Baltique.* La Nature a formé trois passages qui conduisent d'une de ces Mers à l'autre. Le premier de ces passages est le *Petit-Belt*, entre l'Isle de Funen & le Jutland; il n'a tout au plus que deux milles de large. Le second est nommé le *Grand-Belt* entre les Isles de Funen & de Zéland; sa largeur est de quatre milles. Le troisième est le *Sond*, ou l'Oresund; fameux Détroit qui sépare l'Isle de Zéland d'avec la terre-ferme de Schonen. On n'a qu'à jetter un coup d'œil sur la Carte, pour voir que les contrées les plus voisines du Danemarc sont d'un coté la Suède, de l'autre la Norwége, & du troisième l'Allemagne, avec laquelle il confine par le Duché de Schleswick, qui touche à l'extrêmité du Cercle de la Basse-Saxe. Situation locale du Danemarc.

### §. II.

L'air de ce païs quoique plus épais & plus froid qu'en Allemagne, n'est cependant pas mal sain. Beaucoup d'habitans à la vérité y sont attaqués du Scorbut, mais cette maladie provient, selon toute apparence, de la proximité de la Mer, de la quantité de poissons salés & de viandes salées dont on s'y nourrit. Les Danois tâchent de rémédier à ce mal en mangeant beaucoup de gruau, & de laitages; ce qui en effet arrete les progrès de cette maladie, mais ne l'éteint pas tout-à-fait. Au reste le Danemarc est un païs abondant en bled & en toutes sortes de fruits de la terre. Les prairies grasses & vastes font que les bestiaux y sont en très-grande quantité & excellens. Les bœufs surtout de Jutland sont emmenés par milliers dans l'Allemagne & en Hollande. Je crois que ce Climat & productions.

fout

ſont les meilleurs qu'il y ait au monde pour le gout. On y trouve auſſi beaucoup de brébis, de cochons &c. Les Haras du Danemarc ſont fameux par toute l'Europe, & on en transporte les chevaux de tous cotés. Les plus grands Seigneurs s'en ſervent pour leurs attelages. Les Mers qui entourent ce Royaume abondent en poiſſons, qui non-ſeulement ſervent de nourriture aux habitans, mais auſſi que l'on ſale, ou que l'on fait ſécher, & dont il ſe fait enſuite un gros commerce, ſurtout avec les païs Catholiques. Il y a dans l'Isle de Zéland beaucoup de forêts qui ſervent d'azile à un grand nombre de bêtes fauves, & où l'on a pratiqué de fort beaux parcs. Il n'y a point de Rivières, mais pluſieurs grands Lacs poiſſonneux & quelques Ruiſſeaux. La petite Isle d'Amac eſt le Potager de Copenhague; elle eſt habitée par une Colonie de Hollandois, qui ont conſervé leur langue & leurs uſages, & qui cultivent toutes ſortes d'herbages. Le Danemarc eſt bien peuplé. Le génie de la Nation ſe porte plutôt vers la Culture des terres, l'économie rurale, & le Commerce, que vers les ſciences & les lettres. On ne ſauroit dire que les Danois manquent de valeur; les Troupes Danoiſes ont parfaitement bien fait dans diverſes Guerres, & la Cavalerie ſurtout eſt admirable. Il eſt ſingulier que les Danois qui voyagent, aiment à ſe faire paſſer pour Holſteinois.

## §. III.

Etats dépendans du Danemarc.

Indépendanment de ce Royaume le Roi de Danemarc poſſède encore,

Le Royaume de Norwége.

1.) *Le Royaume de Norwége*, ſitué presque à l'extrêmité ſeptentrionale de l'Europe. Ce Païs eſt entouré du coté de l'Occident, par la Mer du Nord ou Germanique; plus haut vers le Nord, il a la Mer-Glaciale, à la pointe la plus Septentrionale, il touche à la Laponie Ruſſienne; du coté de l'Orient, il confine à la Suède, dont il n'eſt ſéparé que par une grande chaine de Montagnes; vers le Midi, le Golfe appellé *Categat*, ſépare la Norwége d'avec le Danemarc. Il ne s'en faut pas beaucoup que la longueur de ce Royaume ne ſoit de 300 milles, c'eſt-à-dire, en prenant les deux cotés du demi-cercle qu'il décrit, depuis les frontières du Danemarc, jusqu'au Cap du Nord. Sa largeur eſt inégale. En quelques endroits elle va jusqu'à 50 milles, & n'excède pas 10 à 12 milles en d'autres. La Norwége ſe partage en *Méridionale* & *Septentrionale*. Les Montagnes nommées *Dofrefioell* forment la ſéparation. Dans la partie Méridionale, il y a deux grands Gouvernemens, celui de *Bergen* & celui d'*Aggerhus*; & dans la Septentrionale, deux autres qui ſont *Drontheim* & *Nordland*. Il eſt eſſentiel de remarquer ici, que la Suède a enlevé deux Provinces de la Norwége, qu'elle poſſède encore aujourd'hui. La première eſt *Bahus-Lehn* dans la Norwége Méridionale, dont elle eſt en poſſeſſion depuis l'an 1660. & la ſeconde *Jemteland* dans la Septentrionale, qui lui a été accordée par le Traité de Bremſebroo conclu en 1645. Tout le reſte appar-

partient au Roi de Danemarc. La ſeule ſituation de ce Païs fait comprendre aiſément, qu'il ne ſauroit être fort fertile. La partie ſurtout qui ſe trouve au-delà du Cercle polaire, ſous la Zone glacée, c'eſt-à-dire au-delà du 66ème dégré, eſt abſolument ſtérile & miſérable. Le froment y eſt presque inconnu, & il n'y croît pas même aſſez d'autres grains pour fournir à la ſubſiſtance des habitans. Tout le Païs eſt entrecoupé de Montagnes, & on voyage ſouvent une vingtaine de Milles ſans rencontrer d'habitations. Cependant la Norwége a certaines denrées qui lui ſont particulières, & dont elle abonde ſi fort, qu'indépendanment de la conſomption du Païs, elle en fournit aux deux tiers de l'Europe. Par exemple, les forêts donnent une quantité immenſe de bois de Charpente, de mâts de Navires, de planches, & en général de tous les bois qui ſont néceſſaires pour la conſtruction des Vaiſſeaux. La France, la Hollande, l'Angleterre, l'Eſpagne & même le Portugal, en tirent tous les ans de très-fortes proviſions. Il ſemble auſſi que la Norwége ſoit la forge de l'Europe pour le fer & le cuivre qui en ſortent, & qui non-ſeulement ſont admirables, mais auſſi abondants. La Morue, la Merluche, le Saumon & toutes ſortes d'autres poiſſons ſecs ou ſalés, ſont envoyés annuellement dans tous les autres Païs, enfin le Commerce de la Norwége eſt très-conſidérable. La ville de Bergen qui eſt le meilleur Port de Mer, eſt ſans ceſſe remplie de Navires Marchands; & il y a de bons chantiers, où l'on bâtit des Vaiſſeaux à très-bon marché, les matériaux étant à vil prix. Il ne faut pas oublier non plus les fourrures de toute eſpèce que cette contrée fournit en grande abondance. Le Païs n'eſt pas fort peuplé; mais les habitans ſont actifs, laborieux & honnêtes gens. On ne les employe pas beaucoup à la Guerre. Le Roi fait gouverner la Norwége par quatre Gouverneurs, qu'on appelle Stiffts-Amt-Männer/ & qui réſident à Bergen, à Chriſtianſand, à Aggerhus, & à Drontheim.

2.) *Le Duché de Schleswick* eſt ſitué entre le Danemarc & l'Allemagne. La rivière d'Eyder marque proprement les Limites de la Germanie. Ce Païs a 20 mille d'Allemagne de long, ſur 12 de large à compter depuis le Holſtein jusqu'au Jutland. Il eſt bordé par la Mer-Baltique à l'orient, & par la Mer du Nord à l'Occident. C'eſt un Duché ſouverain, qui ne fait point partie du Danemarc, & qui n'appartient pas à l'Empire. Le Roi de Danemarc s'étant emparé de tout ce Duché, a été confirmé dans la poſſeſſion par le Traité du Nord conclu en 1720. ſous la Garantie formelle de l'Angleterre. C'eſt un des plus beaux fleurons de ſa Couronne; auſſi la Maiſon de Holſtein-Gottorp, qui en étoit l'ancien Propriétaire, ne ceſſe-t-elle de proteſter contre cette violence, & de rechercher tous les moyens pour recouvrer ce Païs. Les autres Puiſſances ſe contentent de la plaindre, & ne l'aſſiſtent pas. Le terroir de ce Duché eſt extrêmement fertile, & produit toutes ſortes de denrées. Le Voiſinage des deux Mers lui eſt fort favorable. Il fourmille d'habitans; on en peut juger ſi l'on conſidère qu'il y a 14 Villes, & près de 1500 Vil-

Le Duché de Schleswick.

lages dans ce petit eſpace de terrain. Quatre Iſles placées dans la Mer du Nord appartiennent au Duché de Schleswick; ſavoir *Nordſtrand*, *Tora*, *Sylt* & *Heilgeland*. La dernière eſt ſeule digne de remarque. C'eſt un Rocher fort haut & fort eſcarpé, au milieu de la Mer, entre l'embouchure de l'Elbe & celle du Wéſer. On eſt obligé de grimper par des eſpèces d'échelles au ſommet de ce rocher, où eſt la demeure des habitans. Il y avoit autrefois ſept paroiſſes, mais la Mer a emporté toutes les terres qui entourroient le Rocher, & n'a laiſſé que le Roc pélé, ce qui a réduit toute l'Iſle à une ſeule Egliſe & à un millier d'habitans qui ſe nourriſſent de la pêche, & fourniſſent les villes de Hambourg, de Brême, & même celle de Londres, de poiſſons de mer, de Hommars, & de Coquillages.

Tous les hommes y exercent auſſi le métier de Pilotes, & conduiſent les Vaiſſeaux qui font route vers l'Elbe ou le Wéſer jusques dans ces fleuves, dont l'embouchure eſt dangereuſe à cauſe des bancs de ſable & des rochers à fleur d'eau, dont la Mer eſt comme parſémée en ces endroits. On y entretient toutes les nuits un grand feu qui ſert de fanal aux Vaiſſeaux; & il y a une Compagnie des Troupes Danoiſes pour garniſon. L'Iſle de *Femern*, ſituée dans la Baltique, appartient auſſi au Duché de Schleswick; mais elle n'eſt pas remarquable.

Le Duché de Holſtein.

3.) *Dans le Duché de Holſtein*, le Roi de Danemarc s'eſt emparé de pluſieurs morceaux de prix, qui ſont,

1.) Le Bailliage de *Rendsbourg* avec la Capitale de ce nom.
2.) Le petit Bailliage de *Hanrow*.
3.) Le Bailliage de *Wilſter* avec la ville de Ilzehoe.
4.) La partie méridionale de la *Ditsmarſie* avec la ville de Meldorp.
5.) La plus grande partie du Païs de *Stormavie* avec la ville de Gluckſtadt, & pluſieurs autres de moindre importance.
6. Le Comté de *Pinnenberg*, ſitué le long de l'Elbe avec la ville d'Altona, conſidérable par ſon atliette, ſon Commerce &c.
7.) Le Bailliage de *Segeberg* ſur la Trave, avec la Ville du même nom.
8.) Quelques petits endroits ſitués ſur la Mer-Baltique, comme Lutkenburg, Heiligenhave &c.

Tout cela eſt fort important, non-ſeulement à cauſe du bon terroir de ces Païs, mais auſſi par raport au voiſinage de la Mer-Baltique, de la Mer du Nord, de l'Elbe, de la ville de Hambourg qui en conſume beaucoup de denrées, &c.

Les Comtés d'Oldenbourg & de Delmenhorſt.

4.) *Les deux Comtés d'Oldenbourg & de Delmenhorſt* ſont ſitués en Allemagne dans le Cercle de Weſtphalie. Ce Païs a 11 milles de long ſur 9 de large. La proximité de la Mer du Nord & du Wéſer, lui eſt très-avantageuſe. Il produit pluſieurs denrées & il y a d'excellens pâturages, ainſi que

que de fort bons haras. Au reſte, ces deux Comtés ſont entièrement détachés des autres Etats du Danemarc.

5.) *L'Iſle d'Iſlande* eſt à 150 milles des Côtes de Norwége, en tirant vers l'Oueſt. Elle s'étend ſi loin du coté du Nord, que le Cercle Polaire arctique paſſe au milieu de cette Iſle. Elle a 80 milles de long ſur 60 de large. Schalot eſt la Capitale & a un Evêché. Il y a un ſecond Evêque qui ſiége à Hola, ou Holar. Ces Evêques ſont Luthériens; cette Religion étant la ſeule dominante dans toute l'Iſle. Les habitans ſont descendus d'une Colonie de Normans, ou Norvégiens, qui s'y tranſportèrent l'an 874. ſous la conduite d'un Gentilhomme nommé *Ingolfe*. Le Gouverneur pour le Roi de Danemarc fait ſa Réſidence dans le Château nommé Bellaſtaedt. Il a ſous lui deux Juges principaux & pluſieurs Juges ſubalternes établis dans les Provinces. Cette Iſle eſt ſtérile & miſérable; il n'y croît presque point de grains, mais les pâturages ſont aſſez bons. Les denrées qui viennent de ce Païs conſiſtent en Beure, Poiſſon, Lard, Suif, Souffre, Sel, Peaux de bœufs, Laines &c. Il y a auſſi de petits chevaux qui ſont admirables. Comme les habitans ont beſoin de toutes ſortes de choſes, ils troquent ces denrées contre du pain, de la farine, du vin, de l'eau-de-vie, de la toile & autres néceſſités de la vie. C'eſt dans cette Iſle que ſe trouve le fameux Volcan nommé *Hécla*. L'Iſlande.

6.) *Les Iſles de Ferroe* ſont ſituées au-deſſus de l'Ecoſſe. Il y en a 16. On les nomme en latin *Inſulae Gleſſariae*, à cauſe de la quantité d'Ambre qu'on y recuilloit autrefois. La Cour de Danemarc les fait régir par le Gouverneur d'Iſlande; mais elles ſont peu conſidérables & d'un raport fort mince. Les Iſles de Ferroe.

7.) *L'Iſle de Schetland ou Hitland* pareillement ſituée dans la Mer du Nord, n'eſt guères connue que par certains chevaux d'une petiteſſe extraordinaire qui en viennent. Ce Païs eſt exceſſivement froid & presque abandonné. On eſt en doute ſi c'eſt au Danemarc ou à l'Ecoſſe qu'on doit le raporter. L'Iſle de Schetland.

8.) Le *Groenland, le Nouveau Danemarc & le Spitzberg* ſont des Païs vaſtes, mais presque inhabités, ou pour mieux dire inhabitables, ſitués entre l'Europe & l'Amérique au-deſſus de l'Iſlande. Ces Païs commencent au-delà du 60eme. Dégré & s'étendent peut-être jusqu'au Pole-Arctique. Les Européens n'ont pu pénétrer que jusqu'au 80eme. Dégré, à cauſe du froid exceſſif & des glaces éternelles qui empêchent d'aller plus loin. Les Colonies qu'on y a envoyées ſucceſſivement y ont péri. Au commencement du Printems les Hollandois, ceux de Hambourg & de Brême, y envoyent des Vaiſſeaux qui vont à la pêche de la Baleine, & qui reviennent avant l'hyver. Si quelque Vaiſſeau a le malheur de s'égarer, & de n'en pas ſortir avant les grandes gélées, tout l'équipage eſt la victime du froid. Le Danemarc retire peu de profit de ce Païs & de la pêche. Le Nouveau Danemarc a été découvert en 1609, par Le Groenland juſqu'au Spitzberg.

l'Amiral Danois nommé *Jean Munch*; mais, à la paix d'Utrecht, il a été ſtipulé que tous les Païs ſitués au-delà du Canada, au Détroit de Hudſon, appartiendront à l'Angleterre; ainſi le Nouveau Danemarc y eſt compris. Il y a des Géographes, qui comptent auſſi la *Nouvelle Zemble* ſous la Domination des Danois; mais, comme tous ces Païs ſont ſi peu de choſe qu'ils n'ajoutent rien à la force d'un Etat, nous nous épargnerons la peine de rechercher s'ils ont raiſon. Ce qu'il y a de plus conſidérable, ce ſont les Etabliſſemens que le Danemarc a dans les autres trois parties du Monde, & qui ont donné lieu à l'érection d'une Compagnie des Indes à Copenhague, dont nous parlerons plus bas.

Tranquebar. 9.) *La Ville de Tranquebar*, ſituée en Aſie, ſur la Côte de Coromandel, ſur la Presqu'iſle de l'Inde en deçà du Gange, dans le Territoire du Roi de Trangeor. Il y a un Siècle que cet endroit n'étoit qu'un miſérable bourg; les Danois l'ont acquis à titre d'achat, & en payent un tribut annuel au Roi de Trangeor. On a commencé par l'entourer d'une muraille, & enſuite à le fortifier de pluſieurs baſtions, de foſſés & d'autres Ouvrages, tellement qu'aujourd'hui c'eſt une fort bonne forteresſe qui fait un établiſſement important; c'eſt le Comptoir principal & e Centre du Commerce des Danois dans les Indes. Il y a autour de Tranquebar 24 Villages qui payent au Roi de Danemarc un certain droit de protection. Depuis l'année 1710, on a envoyé dans ce Païs quantité de Miſſionaires pour y prêcher la Religion Chrêtienne, & on a traduit en langue Malaye, (qui eſt celle du Païs,) la bible & quelques livres de dévotion. Ils s'impriment à Halle, où l'on a fondu les caractères néceſſaires pour cela. Les Naturels du Païs écrivent ſur des feuilles de palmier, avec un poinçon de fer, auſſi proprement & auſſi vite que les Européens peuvent le faire avec la plume. J'ai de pareils Mſc. dans ma Bibliothèque.

Poſſeſſions en Afrique. 10.) En Afrique, ſur la côte de Guinée, le Roi de Danemarc poſſède

*Chriſtiansburg*, petite Forteresſe ſituée dans le Royaume d'Aquamboe &

*Friedrichsberg*, autre petite Ville fortifiée dans le Païs de Sabde. Il s'y fait quelque Commerce, & les Danois y trouvent beaucoup de commodité pour relâcher & pour faire de l'eau dans leurs voyages.

En Amérique. 11.) Le Roi de Danemarc poſſède *l'Iſle de St. Thomas*, qui eſt une des Caraïbes ſur le vent, ou *Barlovento*, dans l'Amérique ſeptentrionale. Elle produit de l'Indigo & du Sucre, mais en petite quantité. Le Commerce le plus conſidérable eſt celui des Nègres que les Danois y tranſportent de la côte de Guinée, & qu'ils vendent aux Eſpagnols. On y comprend auſſi *l'Iſle de Sancta Crux, ou Sainte Croix*, que le Danemarc achetta de la France l'an 1733, & où l'on a établi une Colonie, & conſtruit un Fort depuis l'année 1735. L'air y eſt fort mal-ſain.

§. IV.

## §. IV.

Voilà une ſimple ébauche des Etats & des poſſeſſions du Roi de Danemarc, qui néanmoins pourra ſuffire pour le but que nous nous propoſons dans cet Ouvrage. Mais, avant que de continuer nos réflexions ſur cette Puiſſance, nous ne ſaurions nous diſpenſer d'avertir le Lecteur, qu'il peut trouver une ample Deſcription de l'Etat du Danemarc dans les Mémoires que Mr. *Molesworth*, ci-devant Envoyé de S. M. Britanique à la Cour de Copenhague, a publiés vers la fin du Siècle paſſé. Ce livre eſt écrit avec beaucoup de ſagacité; on y reconnoit un Miniſtre fort habile, & on en peut tirer beaucoup d'inſtruction: mais, d'un autre coté, on découvre un Auteur qui voit tous les objets à travers certains préjugés Anglois, qui eſt étonné de tout ce qui ne répond pas aux idées, aux mœurs & aux coutumes de ſa Nation, & qui condamne tout ce qui lui paroit étrange. D'ailleurs, depuis 60 ans que cet ouvrage a été compoſé, pluſieurs choſes ont entièrement changé de face dans le Danemarc; ce qui fait que Mr. *Molesworth* ne ſauroit plus ſervir de guide aſſuré pour aprendre à connoitre parfaitement ce Païs. Nous ferons tous les efforts poſſibles pour rectifier ce qu'il paroit y avoir de partial, ou de défectueux, dans ce livre, & pour donner une idée auſſi juſte de l'Etat actuel du Dannemarc, qu'il nous ſera poſſible de la tracer dans les bornes étroites que nous nous ſommes préſcrites. Etat actuel du Danemarc.

## §. V.

On a déjà vu dans la Deſcription que nous venons de faire des différentes Provinces qui ſont partie du Danemarc, les denrées naturelles que chacune fournit en particulier. Le lecteur attentif aura remarqué ſans doute, que parmi ces denrées, il n'y en a presque aucune qui puiſſe ſervir de matière premiére à des Manufactures. Tous ces Païs ne produiſent, ni ſoyes, ni laines, ni lin, ni chanvre, ni Caſtor, ni aucuns des matériaux néceſſaires aux grandes fabriques, au moins en aſſez grande quantité. Si l'on ajoute à cela, que le génie du Peuple ne le porte pas naturellement à l'induſtrie, & que les Danois ſe contentent d'élever leurs beſtiaux, de vaquer à l'économie rurale, de faire la pêche & d'aller en Mer; on concevra aiſément la raiſon pourquoi les Manufactures y ſont fort négligées. Ainſi tout le Commerce qui s'y fait en Draps, en étoffes de laine & de ſoye, en chapeaux, bas, dorures, toiles, galanteries & mille choſes pareilles, eſt entièrement paſſif, c'eſt-à-dire, que le Danemarc tire ces Marchandiſes des Païs étrangers, & les paye en argent, ou en lettres de Change ſur la Hollande ou ſur Hambourg, qui eſt la Caiſſe publique des Danois. Il en eſt de même des vins, huiles, eaux de vie, fruits & autres productions que la Nature a refuſé aux Contrées du Nord. Mais les Etats du Danemarc ont, d'un autre Commerce.

coté, un commerce actif fort considérable, qui consiste dans l'exportation des bestiaux, des chevaux, du poisson salé, des harangs, des bois, du goudron, & de mille denrées pareilles, que les autres Nations y viennent chercher avidement. Non-seulement les ports de Copenhague, de Bergen en Norwége, & les autres ports de la Mer-Baltique & de la Mer du Nord, sont toujours remplis de Navires Marchands des principales Nations commerçantes; mais il y a aussi beaucoup de Vaisseaux apartenant aux Sujets du Roi de Danemarc qui parcourent toutes les Mers du Monde. On voit, par exemple, à Bergen des Négocians qui tous les mois font lancer à l'eau un nouveau Vaisseau, qu'ils nomment ordinairement du mois de l'année où il a été achevé, comme le Janvier, le Février &c. & qu'ils envoyent dans les Païs méridionaux, où ils le vendent souvent avec toute sa charge. La facilité que donne la Norwége pour la bâtisse de ces vaisseaux, fait que le Propriétaire & l'Acheteur étranger y trouvent l'un & l'autre leur compte. Le trafic que les Danois font avec l'Islande, ne laisse pas non plus que d'être important. Mais le Commerce du Danemarc est considérablement accru par les Etablissemens que cette Nation a faits dans les Indes Orientales & Occidentales. Il y a pour cet effet une Compagnie des Indes octroyée à Copenhague, qui envoye tous les Ans plusieurs vaisseaux à Tranquebar, où est le dépôt principal & le centre de ce Commerce. Ils trafiquent aussi à la Chine & dans les contrées compriſes dans les Concessions accordées au Danemarc. Ces Vaisseaux raportent du Thé, des Porcelaines, des Gorgorons & toutes sortes d'Etoffes de soye, des Meubles & d'autres Marchandises pareilles. La Compagnie en fait des ventes publiques, où les Hambourgois & les Négocians des autres villes marchandes font des achats considérables. La voye la plus courte pour transporter ces Marchandises en Allemagne, est celle de Kiel. On prétend que, dans les premières années, les Actions de cette Compagnie ont rendu jusqu'à 80 pour cent de Divident. Il y a aussi le Commerce que les Danois font sur la côte de Guinée, d'où ils transportent les Nègres à l'Isle *St. Thomas* en Amérique, & les y vendent aux Espagnols, mais cela n'est pas bien considérable. Pour faciliter le Commerce on a établi à Copenhague une Banque; mais il ne faut pas s'en former une idée comme de celles d'Amsterdam, de Vénise ou de Hambourg. Il est impossible qu'une Banque puisse obtenir un grand Crédit public sous un Gouvernement Despotique, où le Souverain est toujours le maitre de disposer, surtout dans des cas de nécessité, des Capitaux qui s'y trouvent placés; au-lieu que dans des Républiques cela dépend & du peuple & d'une multitude de Magistrats, qui ne souffriroient jamais qu'on touchât à des fonds dont dépendent le salut & la prospérité de tout leur Etat. On ne sauroit donc envisager la Banque de Copenhague que comme une espèce de *Lombard*, ou tout au plus, comme une petite Caisse publique pour la Commodité des payemens intérieurs. Les grands payemens aux Etrangers

gers ſe ſont par la voye de Hambourg, comme nous l'avons déjà inſinué.

## §. VI.

La Navigation n'eſt pas négligée non plus dans les Etats du Danemarc. La pêche des Harangs, de la Morue & d'autres Poiſſons, produit une Pépinière de Matelots, & ſert d'Ecole pour la Marine. Le trajet continuel que les Danois ſont en Iſlande, entretient auſſi leur marine. Les Norwégiens ſont presque continuellement en Mer, & depuis que le Commerce des Indes Orientales a pris faveur dans le Danemarc, la Navigation s'accroit tous les jours, & devient un objet conſidérable. Le Roi entretient une grande Flotte capable de la protéger & dont nous parlerons plus bas. Malgré ce que nous avons dit, il ne faut pas croire que, ni le Commerce, ni la Navigation des Danois, ſoient comparables à ce que nous voyons en Angleterre, en Hollande, ou en France. Il faut toujours garder les proportions d'un petit Etat comme celui-ci, aux grandes Nations commerçantes. Navigation.

## §. VII.

Nous avons déjà vu par le Détail que nous avons fait des différentes Provinces du Danemarc, à quel point elles ſont peuplées, & quel eſt en gros le génie de la Nation. Nous ajouterons ici, que le nombre des habitans ne paroit pas aſſez grand pour fournir de Recrues l'Armée que le Roi a ſur pied. La Cavalerie cependant eſt presque toute compoſée de Nationaux, ſurtout pour ce qui regarde les Régimens qui ſont en garniſon dans le centre du Royaume. Mais l'Infanterie eſt quaſi toute recrutée des levées que le Roi fait faire à Hambourg, à Brême, à Lubeck & dans les Villes libres de l'Empire, où il a le droit d'engager des gens de bonne volonté. C'eſt la bonté des Chevaux Danois qui fait la force généralement reconnue de leur Cavalerie. Leur Infanterie ne paroit pas être dans un auſſi grand ordre, ni dans une auſſi exacte diſcipline, que celle des grands Princes allemands. La déſertion y eſt auſſi exceſſive, ce qui provient de tout ce ramas de Recrues qu'ils engagent de coté & d'autres. La cauſe de cette diſette d'hommes propres pour la guerre, ſemble provenir 1.) de ce que la Marine, la pêche & la Navigation occupent beaucoup de Monde; 2.) de ce que les Danois ſont obligés de s'appliquer avec infiniment de peine & de ſoins à cultiver leurs terres, & à élever leurs beſtiaux, & 3.) de ce que, dans la plupart des Provinces, les païſans ſont *Serfs*, pour ne pas dire, auſſi eſclaves que le Nègres en Amérique. Ils appartiennent au Gentilhomme ſur la terre duquel ils ſont nés, & ſont partie de l'Inventaire de cette même terre, tout comme le bétail. Une pareille terre eſt taxée plus ou moins haut, ſe- Population & Troupes.

ſelon qu'il y a beaucoup de ces Serfs. Il s'enſuit de là, que le Roi ne ſauroit, ſans faire une violence injuſte, prendre aux propriétaires des hommes qui ſont partie de leur bien, pour les employer dans les troupes; auſſi ont-ils le droit de reclamer de pareils Sujets, quand par hazard ils ont été engagés par les Enrôleurs.

C'eſt encore la même Servitude qui eſt cauſe du manque d'induſtrie, & du défaut de Manufactures dans le Danemarc. Un Eſclave ne pouvant rien poſſéder en propre, n'a garde de s'appliquer à aucun art mécanique, & bien moins de travailler de génie, ou de cultiver les talens qu'il pourroit avoir. Il traine une vie qui ſemble lui devenir inutile, & il ſe contente de la paſſer en béchant la terre, ou en gardant les beſtiaux. L'induſtrie, qui ne s'introduit dans une Nation, que par l'appas du gain & des richeſſes, ne ſauroit faire des progrès; & le Peuple perd ce courage & cet eſprit attentif qui lui eſt ſi néceſſaire pour rendre l'Etat opulent. Il eſt inconcevable comment des monarques deſpotiques peuvent tolérer dans leurs païs la durée d'une ſervitude, qui met entre eux & les païſans, des eſpèces de Souverains mitoyens, qui ne ſert qu'à abattre l'eſprit du Peuple, & qui ſemble répugner à la nature de l'homme. C'eſt une loi bien ſage en France, que tout Eſclave, même les forçats & les priſonniers faits ſur les Turcs, ſont hommes libres dès qu'ils mettent le pied ſur les terres de ce Royaume.

Voilà ce que nous avions à dire ſur les Habitans du Danemarc, ſur les Troupes & ſur les arrangemens militaires. Au reſte, malgré ce que nous venons de dire, il eſt certain que dans un grand beſoin le Danemarc, y compris la Norwége, le Schleswick, le Holſtein &c. pourroit lever 50 à 60 mille hommes de Troupes nationales. Nous remarquerons encore, pour finir cet Article, que le Roi a pluſieurs fortereſſes qui ſont bien entretenues, comme la Ville de Copenhague même, Gluckſtadt dans le Holſtein, Rendsbourg, Fridericia, Drontheim, Bergen, le Wardhuys à l'extrémité de la Norwége, & pluſieurs Forts & Citadelles diſperſées dans le païs. Tout cela eſt pourvu d'une bonne Artillerie, & les arrangemens de guerre ſont bien entendus.

## §. VIII.

Marine. La Flotte Danoiſe conſiſte en tems de paix en 28 Vaiſſeaux de Guerre du premier, ſecond & troiſième rang, en 16 Fregates & 5 Brulots. On entretient dans une paye continuelle 1800 Charpentiers, 400 Canoniers, & plus de 3 mille matelots pour le ſervice de cette Flotte. Dans des tems de Guerre, le Danemarc pourroit doubler en cas de beſoin ces forces navales; la Norwége fournit en abondance des bois & des matériaux pour cet uſage. Mais comme il faudroit au moins 10 à 12 mille hommes de Troupes pour bien garnir une pareille flotte, & que ſon entretien excéderoit les facultés pécuniaires de cette Couronne, il eſt certain

tain qu'il lui faudroit des ſecours étrangers, ſi elle vouloit garder long-tems un auſſi grand nombre de Vaiſſeaux. Car déjà, ſi on compare les forces terreſtres & navales du Danemarc avec le Royaume & les Provinces qui y appartiennent, on verra qu'il n'y a point de proportion politiquement calculée entre ces deux objets, & que les forces ſont plus grandes qu'elles ne devroient l'être rélativement aux Revenus & aux reſſources de cet Etat. Et c'eſt auſſi la raiſon pourquoi le Danemarc tire continuellement des Subſides, ou de la France, ou de l'Angleterre. Il y a à Copenhague une Maiſon de Cadets, où l'on élève des jeunes gens que l'on deſtine à occuper le poſte d'officiers de la Marine. On ne ſauroit guères non plus y manquer de Matelots, vû que toutes les Isles du Danemarc & la côte de Norwége en fourniſſent abondanment, & que la Navigation continuelle les entretient dans l'habitude de la Mer. C'eſt au reſte une bonne Politique du Danemarc, d'entretenir conſtanment une bonne armée navale, qui puiſſe ſervir à protéger ſon Commerce, ſa navigation, ſes poſſeſſions dans les Indes, ſon Droit de Péage du Sund, & même ſes propres foyers. Les autres nations commerçantes ne ſont déjà que trop jalouſes des progrès de ſon Commerce; & les Suédois, ainſi que les Ruſſes, ſont des Voiſins qui ont également des flottes auxquelles il faut pouvoir réſiſter.

## §. IX.

Quant aux Revenus du Roi de Danemarc, nous trouvons dans les Mémoires de *Molesworth*, un Calcul qui les fait monter à 2,622,000 Risdales. Il ſe peut qu'il ait eu raiſon alors, quoique ce ne ſoit pas le ſeul article où il ſe trompe fort; mais il eſt toujours certain, que les choſes aujourd'hui ont bien changé de face par l'acquiſition du Holſtein, par les progrès du Commerce, par l'établiſſement de la Compagnie des Indes, par les ſubſides que cette Cour a tirés depuis tant d'années, & par pluſieurs autres endroits. On croit ne pas ſe tromper ſi l'on aſſure, que tous les Revenus du Roi vont à quatre millions & demi par an, quoique d'autres les faſſent monter encore plus haut. Ces revenus ſont levés par l'Acciſe, par les Droits d'entrée, par des Taxes fréquentes que l'on impoſe ſur les terres & ſur le Peuple, par des Fermes & des Domaines du Roi. A tout prendre, on ne ſauroit diſconvenir, que les Sujets de ce Monarque ne ſoient un peu obérés, & qu'il n'y ait eu pendant aſſez longtems du dérangement dans les finances & dans la manière de les adminiſtrer. Un des plus beaux Revenus du Roi, conſiſte dans le *Péage du Sund*, dont il eſt à propros que nous diſions ici quelques mots. Le Sund eſt un Détroit fameux entre l'Isle de Zéland & la terre-ferme de Schonen appartenante à la Suède. Du coté du Danemarc eſt la Ville d'Elſeneur avec la forteresſe de Cronenbourg, près de laquelle il y a une aſſez bonne rade. Du coté de la Suède eſt la Ville de Helſingbourg avec un Chateau ruiné. Revenus

C'eſt entre ces deux Villes que paſſent & repaſſent tous les Vaiſſeaux qui négocient ſur la Baltique, & c'eſt auſſi le ſeul paſſage qui donne entrée à cette Mer. Car, quoique le grand, & le petit-Belt ſoient auſſi des paſſages qui conduiſent dans la Baltique; ils ne ſont cependant jamais fréquentés, à cauſe que le petit-Belt n'eſt pas aſſez profond, & que le grand ſe trouve rempli de rochers & d'écueils cachés ſous la ſuperficie de l'onde, de manière que les Vaiſſeaux y courent de grands risques; au-lieu que le Sund eſt extraordinairement profond, quoiqu'il n'ait qu'un bon demi-mille d'Allemagne de largeur près de Cronenbourg, & qu'on diſtingue parfaitement les objets d'un rivage à l'autre. On a eu grand ſoin auſſi de garnir de fanaux tous les endroits de la côte, qui pourroient être périlleux; d'autres fanaux où l'on allume des feux, ſervent de guides aux vaiſſeaux dans les nuits obſcures & orageuſes; enfin, on a pris toutes les précautions imaginables pour rendre ce paſſage le moins dangereux qu'il eſt poſſible. C'eſt à ces précautions que l'on doit attribuer l'origine du Droit de Péage que la Cour de Danemarc fait lever ſur tous les Vaiſſeaux qui paſſent par le Détroit du Sund. D'abord les Négocians ſe prêtèrent volontairement à payer pour chaque Vaiſſeau une petite ſomme qui pût ſubvenir à l'entretien de ces fanaux; mais, dans la ſuite des tems, le Danemarc en a fait un Droit formel. Nous trouvons que déjà l'Empereur *Charles* V. fit un traité avec le Roi de Danemarc, qui fut ſigné à Spire ſur le Rhin, & qui fixoit le droit de Péage que les navires appartenants aux Sujets des XVII. Provinces devoient payer. Depuis ce tems, le Danemarc a fait différentes conventions pour la Taxe de ce Droit avec chacune des Nations commerçantes en particulier; & cette Taxe a été hauſſée ou baiſſée ſelon les circonſtances dans leſquelles cette Couronne s'eſt trouvée, ou que la bonne ou mauvaiſe fortune des Puiſſances avec leſquelles elle contractoit, lui permettoit de ſtipuler des conditions plus ou moins favorables. Si donc l'on conſidère l'origine de ce Péage, il paroit que les titres ſur leſquels le Danemarc ſe fonde, ſont fort foibles, & que d'une petite redevance arbitraire on ne pouvoit légitimement faire un Devoir, ou une Douane conſidérable & fort onéreuſe pour tout le Commerce du Nord. Mais, ſi d'un autre coté on réfléchit que les autres Puiſſances de l'Europe ont conſenti à ce Droit, & qu'il a été confirmé par pluſieurs Traités, on ne ſauroit disconvenir que le Danemarc n'exerce aujourd'hui ce même Droit à juſte titre, & qu'on ne ſauroit de bonne grace ſe ſouſtraire au payement de ce qui a été ſtipulé à cet égard, vû que les Traités forment les vrais Titres pour conſtater les Droits des Peuples. On peut trouver les Tarifs du Péage du Sund, tel que chaque Nation les paye, dans le *Corps Diplomatique*, & dans d'autres Recueils de Traités. Nous y renvoyons le Lecteur curieux, d'autant plus que l'extrait ſeul de ces pièces paſſeroit les bornes de cet ouvrage, & ſeroit contraire à ſon Plan. Il faut remarquer cependant, qu'autrefois la Nation Suédoiſe ne payoit aucun droit de paſſage, ni pour

ſes

ſes propres Vaiſſeaux, ni pour les Marchandiſes appartenantes à des Suédois, & chargées ſur des Navires étrangers. Le Danemarc ſe croyoit trop heureux que la Suède lui abandonnât ce Revenu en entier, & qu'elle ne fît pas valoir le Droit que lui donne ſon Rivage & la Ville de Helſingbourg. Mais, par l'article IX. du Traité de Friedrichsbourg, conclu en 1720, la Suède a renoncé à cette franchiſe du paſſage, & s'oblige à payer le Péage tout comme les Hollandois & les autres Nations; ce qui paroit extraordinairement dur pour la Nation Suédoiſe. On prétend qu'il s'eſt trouvé des Amodiateurs qui ont offert de prendre à ferme le dit Péage pour la ſomme de 600 mille Ecus par an, & qu'ils n'y auroient pas perdu. En conſidérant ce ſeul Article, & en le combinant avec toutes les autres ſources des finances du Danemarc, on verra au moins, que nous n'avons point exagéré en fixant les Revenus de cette Couronne à quatre Millions & demi.

Malgré cela, il paroit que les tréſors du Roi ne ſont pas des mieux fournis; que ce Monarque n'a pas beaucoup d'argent comptant pour pouvoir agir promtement & avec vigueur, ni de reſſources pour ſoutenir une guerre longue & ruineuſe; que même, dans la plus profonde paix, il a beſoin de ſubſides étrangers, & que ſon Etat n'eſt pas ſans dettes. Peut-être que, ſous les règnes précédens, les guerres ont épuiſé les coffres, ou que de groſſes ſommes ont été détournées, & envoyées hors du païs, ou que l'état militaire & civil eſt trop grand à proportion du Revenu; ce qui paroit même aſſez vraiſemblable, vû la nombreuſe Armée & la flotte conſidérable que le Danemarc entretient conſtamment. Si la Providence daigne conſerver les jours du Prince qui occupe aujourd'hui ce trône, ſi elle rend ſon Règne auſſi long qu'il eſt ſage & glorieux, il eſt à croire que ce Royaume prendra une meilleure conſiſtance; qu'on réformera les abus; que le Commerce, dont la véritable intelligence commence à s'y répandre, formera de nouvelles reſſources; qu'on tirera pleinement parti de la Navigation, du trafic dans les Indes, du terroir du païs & de la main d'œuvre des habitans; & enfin, que l'Etat déſormais n'aura plus, au moindre échec, cet air abattu qu'on lui a vu tout d'abord dans les guerres paſſées. (*).

## §. X.

La Religion Luthérienne domine dans tout le Danemarc & dans les Provinces qui en ſont partie. Le Roi *Fréderic* I. l'embraſſa, & ſon fils *Chrêtien* II. l'introduiſit dans ſes Etats l'an 1536. Il y a ſix Evêques dans

Etat de la Religion.

(*) Il eſt naturel de faire les mêmes vœux, & avec plus d'ardeur encore, pour le ſucceſſeur de ce Monarque, qui paroit rempli de bonnes vues & très-propre à les réaliſer. A l'âge où la Providence l'a placé ſur le Trône, il peut, ſuivant le cours de la Nature, faire gouter aux Danois les douceurs d'un Règne également long & heureux. *Note de l'Editeur.*

dans le Royaume même, quatre dans celui de Norwége, & deux en Islande. Dans les autres Provinces les principaux Eccléſiaſtiques ſont nommés *Surintendans généraux*. En général, le nom d'Evêque n'eſt ici qu'un titre, qui ne donne aucune part au Gouvernement, ni une grande autorité dans le Diocèſe. Néanmoins le Clergé n'a pas été ſans crédit pendant pluſieurs Règnes conſécutifs; & les Eccléſiaſtiques ont eu une grande influence à la Cour par l'eſprit de dévotion qui s'étoit emparé des ſouverains. On a été trop Luthérien en Danemarc, s'il m'eſt permis de m'exprimer ainſi. Il en eſt réſulté tous les inconvéniens qui naiſſent toujours du caractère des Prêtres, lorsqu'ils s'ingèrent dans les affaires temporelles. Leurs cabales ont percé jusques dans la diſtribution des principaux emplois de l'Etat; la Cour s'eſt livrée à toutes ſortes de bigoteries; le luxe ſi néceſſaire à l'encouragement des Arts & des fabriques, en a été banni, & les Princes mêmes ſont tombés dans cette indolence, dans cette inaction, dans cette manie des ſcrupules outrés, qui ſont ſi nuiſibles à la ſplendeur des Royaumes. Cependant on a toujours tolèré, & l'on tolère encore en Danemarc toutes les autres Communions Chrêtiennes. Les Reformés ont une Egliſe à Copenhague; & les Juifs même y ſont protégés. Il ſemble que toutes les Sectes ſe ſoient données le *Rendez-Vous* à Altona, où chacune jouït d'un libre exercice de ſa Religion; ce qui eſt l'unique ſoutien de cette Ville, & qui la rend même floriſſante. Depuis la Mort du feu Roi, les affaires de Religion ont beaucoup changé dans ce Païs. Le Piétisme y a été proſcrit; le Clergé a perdu infiniment de ſon Crédit, & les affaires de Religion y ont été beaucoup mieux gouvernées.

## §. XI.

Forme du Gouvernement.

La forme du Gouvernement en Danemarc eſt tout-à-fait monarchique. Le Roi y gouverne en Souverain abſolu; & ſon bon-plaiſir n'eſt bridé ni par des Parlemens, ni par des Sénats, ni par l'autorité des Etats du Païs, ni par les Grands, ni par aucune autre Puiſſance intermédiaire entre lui & le Peuple. On peut dire même, qu'il n'y a guères de Souverain en Europe, qui ſoit auſſi despotique. Il n'en étoit pas ainſi dans les Siècles paſſés. Les Rois étoient élus par les Nobles, le Clergé, la Bourgeoiſie & les Païſans, qui formoient les Etats du Royaume. Quoique l'Election fût libre en elle-même, on ne laiſſoit pas que d'avoir égard aux Descendans des Rois précédens. Si l'on avoit eu le malheur de ſe tromper dans le choix, & d'élever au trône un tyran, ou un Prince vicieux, le Peuple le dépoſoit, le baniſſoit, ou le faiſoit mourir juridiquement. Les Affaires principales du Gouvernement ſe traitoient dans les Aſſemblées des Etats; c'eſt là où ſe faiſoient les loix, où s'impoſoient les taxes, où la paix & la guerre étoient réſolues; où l'on diſpoſoit des grandes Charges. Les Rois s'entretenoient des Domaines de la Couronne: leur principale fonction étoit de prendre garde que la Juſti-

Juſtice fut adminiſtrée ſelon les loix. Mais tout cela changea de face en un inſtant. Cette grande Révolution arriva en 1660. *Fréderic III.* de la Maiſon des Comtes d'Oldenbourg, encore aujourd'hui regnante, occupoit alors le trône. La Paix avec la Suède venoit à la vérité d'être conclue; mais le Danemarc avoit été violemment ébranlé. L'Etat ſe trouvoit épuiſé; on n'avoit pas de quoi payer les arrérages des Soldats qu'on vouloit congédier; ceux-ci pilloient les Bourgeois & les Païſans. Pour remédier à ces maux, le Roi convoqua une Aſſemblée des Etats à Copenhague, au commencement du Mois d'Octobre. Après une ſéance de peu de jours, il ſurvint divers démêlés conſidérables entre les Nobles & les autres Etats. Les premiers vouloient ſe ſouſtraire au payement des Taxes, quoiqu'ils fuſſent ſeuls en poſſeſſion de ce qui reſtoit des richeſſes dans le Royaume. C'eſt ce qui donna lieu à beaucoup de Conteſtations & de disputes. A la fin, un des principaux Sénateurs, nommé *Otto Crege*, ſe leva; & dans un Discours adreſſé aux Communes, il eut l'imprudence de les traiter *d'Eſclaves*. Ce mot choqua extrêmement les Eccléſiaſtiques & les Bourgeois, & excita des murmures dans la Sale. L'aſſemblée ſe rompit en désordre; & ces deux Etats s'aſſemblèrent depuis ſéparément, aïant à leur tête l'Evêque de Copenhague. Après pluſieurs débats, il fut réſolu; Que, pour réprimer l'orgueil de la Nobleſſe, & pour rendre leur propre condition meilleure, il falloit aller trouver le Roi, pour lui offrir la Souveraineté abſolue, & la Succeſſion héréditaire de la Couronne dans ſa famille. Le lendemain de cette Réſolution, les Communes allèrent en Corps vers les Nobles pour leur faire part de ce deſſein; ceux-ci furent frappés d'entendre une propoſition auſſi imprévue; mais, voyant qu'il s'en falloit beaucoup qu'ils ne fuſſent les plus forts; que les Communes avoient pris leur parti; qu'elles alloient exécuter ce projet ſans leur concours; qu'elles étoient ſoutenues par la Cour & par le Gouverneur de la Ville; ils conſentirent enfin à ſe joindre aux autres Etats pour décerner d'un commun accord la Souveraineté abſolue au Roi. La Cérémonie s'en fit le 27. d'Octobre de la même année; toute la Nation rendit hommage, & préta le ſerment de fidélité. C'eſt ainſi que le Danemarc a paſſé à l'Etat monarchique en quatre jours de tems; & on peut dire, qu'il ne s'eſt pas mal trouvé de cette révolution. On a établi à Copenhague ſept Collèges, ou Conſeils principaux, par leſquels toutes les affaires paſſent, & dont le Roi ſe ſert pour gouverner tous ſes Etats. C'eſt le Conſeil d'Etat, le Conſeil de Guerre, le Conſeil ſupérieur de Juſtice, le Conſeil des finances, le Conſeil de la Chancellerie, le Conſeil de la Marine, & le Conſeil de Commerce. Le Roi préſide à ces Conférences, & apprend à y connoître l'état de ſes Provinces, les beſoins de ſes Peuples, & la manière de les ſoulager.

Il n'y a que les Héritiers mâles qui puiſſent ſuccéder au trône de Danemarc, les Princeſſes en étant exclues par l'Acte même qui a conféré

la Souveraineté abſolue au Roi. L'aîné des Princes ſuccède au Père: & au défaut d'un Fils de Roi, les aînés des branches collatérales parviennent à la ſucceſſion.

## §. XII.

Politique générale.

C'eſt dans le Conſeil d'Etat, que ſe traitent les Affaires étrangères. Il eſt compoſé de trois Miniſtres, ou plus, & d'un certain nombre de Commis, de Sécrétaires &c. On y délibère ſous les yeux du Roi ſur toutes les affaires publiques qui ont du raport à ce Royaume, & on y expédie les Dépêches en conſéquence des Réſolutions qu'on a priſes. La ſituation du Danemarc eſt telle, que le Cabinet a beſoin d'employer toutes les reſſources d'une ſage Politique pour le ſoutenir dans un état floriſſant.

Sa conſervation. Premier objet.

Le premier Objet de la Politique Danoiſe, eſt la Conſervation des Duchés de Schleswick & de Holſtein, qui ſont un des plus beaux fleurons de cette Couronne. Nous ſommes à la veille de voir les trônes de Ruſſie & de Suède occupés par des Princes de la Maiſon de Holſtein; & c'eſt juſtement cette Maiſon que le Danemarc a dépouillée de ſon héritage. Quoique les Cours de Stockholm & de Pétersbourg n'ayent pas été jusqu'ici dans une conſtante harmonie, & qu'il y ait entre elles de la Rivalité & un levain de prétenſions réciproques; il ſe pourroit très-bien, que les choſes changeaſſent tout d'un coup de face; que l'amitié qui nait des liens du ſang l'emportât un jour ſur les cabales politiques des Miniſtres, & que ces deux Puiſſances ſe réuniſſent en faveur des intérêts primordiaux de leur Maiſon. Le Cabinet de Copenhague doit donc avoir l'œil conſtanment attentif à ce grand objet; troubler, autant qu'il le peut, la bonne intelligence entre la Ruſſie & la Suède; ſe faire de puiſſants amis & des alliés dans toute l'Europe, & entretenir ſes forces terreſtres & navales en ſi bon état, que la Nation ſoit à l'abri de toute crainte, & toûjours prête à une bonne & vigoureuſe défenſe. En général, le maintien de l'Équilibre dans le Nord, eſt d'une grande conſéquence pour cette Cour, ainſi que pour toute l'Europe. Cet équilibre eſt formé par quatre Puiſſances, le Danemarc, la Suède, la Ruſſie, & la Pruſſe. Depuis le Règne de *Pierre I.*, la Ruſſie a fait des progrès ſi conſidérables, que les deux autres Royaumes du Nord, même réunis, courroient de grands risques, ſi toutes les forces Ruſſes venoient à fondre ſur eux. Il eſt heureux que, dans un ſemblable péril, la Puiſſance de la Maiſon de Brandebourg ſoit telle, qu'une Armée Pruſſienne, aſſemblée dans le voiſinage des Provinces que la Ruſſie a conquiſe ſur la Mer-Baltique, pourroit faire diverſion, arrêter les deſſeins de la Cour de Pétersbourg, & maintenir les choſes dans l'état où elles ſont. Si la Suède a fait agir autrefois la Porte Ottomane pour un pareil but, il eſt certain que les ſecours du Roi de Pruſſe, ſont plus naturels & plus à portée.

Ce

Ce ſeroit une fauſſe Politique de la Cour de Copenhague, de ſouffrir que la Ruſſie continuât à faire de nouvelles Conquêtes ſur la Suède. L'équilibre ſe trouveroit renverſé par là; & après la Suède, le Danemarc même ſeroit bientôt envahi. La conſervation des Provinces Danoiſes ſituées le long de l'Elbe & dans le Cercle de Weſtphalie, doivent encore occuper ſa Politique, mais comme elles ſont poſſédées en vertu de titres moins conteſtés, il ne faut qu'une prudence ordinaire pour en maintenir la poſſeſſion.

Son Commerce & ſa Navigation. Second objet.

Le Commerce en général, la Navigation & les progrès de la Compagnie des Indes, forment encore trois Articles qui exigent une attention perpétuelle du Miniſtère Danois. Il faut beaucoup de Sageſſe & de fermeté pour ſurmonter la jalouſie des autres Nations commerçantes, qui regardent ſurtout le Commerce des Indes comme un Monopole qu'ils ont acquis. Mais, comme le Droit eſt inconteſtable du coté du Danemarc, il eſt à croire que cette Puiſſance trouvera toujours le moyen de faire reſpecter ſon Pavillon dans toutes les Mers libres.

Les Rois de Danemarc forment encore des prétenſions ſur la Ville de Hambourg, & ils ont fait différentes tentatives pour s'en emparer à main armée. Les titres antiques ſur leſquels ſe fondent ces prétenſions, paroiſſent en général de mince aloi; celui de la bienſéance eſt le plus fort. Il n'y a que la jalouſie qui maintienne cette petite République; & les autres Puiſſances voiſines ne ſauroient voir de bon œil, qu'un morceau auſſi délicat tombe entre les mains du Danemarc. Tout le Cercle de la Baſſe-Saxe, & même tout l'Empire, y perdroient beaucoup, ſi Hambourg étoit au pouvoir d'un Prince deſpotique. C'eſt le Port de Mer commun de l'Allemagne, qui ne ſauroit être aſſez libre. Auſſi y a-t-il peu d'apparence, que le Danemarc puiſſe s'en ſaiſir par force. L'adreſſe, les bonnes manières, & la douceur feroient peut-être ce que les Siéges n'ont pu faire. Mais il ne faudroit pas alors pour des Sujets frivoles inquiéter les Hambourgeois, ni leur exercoquer de tems en tems des ſommes d'argent, ou troubler leur commerce. C'eſt une mauvaiſe Politique.

Nous avons vu de nos jours, que le Cabinet de Copenhague avoit conçu un des plus beaux deſſeins du Monde; c'étoit de faire déclarer le Prince Royal de Danemarc Succeſſeur au trône de Suède, de combiner après la Mort du Roi *Frédéric* qui règne aujourd'hui ſans poſtérité, les Royaumes de Suède, de Danemarc & de Norwége, & de leur rendre par-là cette ſplendeur, ce luſtre & cette puiſſance qu'ils avoient du tems de l'union de Colmar. Rien n'étoit plus admirable que ce Projet, mais rien de plus mal imaginé que les moyens dont on s'eſt ſervi pour l'exécuter. On a employé la voye de la Négociation auprès de tous ceux qui étoient intéreſſés à le faire échouer; c'eſt-à-dire, auprès des Grands, tandis que de ſecrètes brigues parmi le Peuple, & quelques Régimens Danois pour ſoutenir à propos les Délécarliens révoltés, auroient à coup ſûr fait réuſſir toute l'entrepriſe. Il eſt à croire que, pendant bien des Siècles,

cles, l'occaſion ne ſe retrouvera pas auſſi favorable pour la Réuſſite d'un Plan, qui ne devroit jamais ſortir de deſſous les yeux du Miniſtère danois.

## §. XIII.

Politique particulière. Le Portugal & l'Eſpagne.

Voilà en peu de mots ce que nous avions à dire ſur la Politique générale du Danemarc. Ce Royaume a peu de liaiſons avec le *Portugal* & l'*Eſpagne*. Ces Puiſſances ſont trop éloignées pour pouvoir s'aider ou ſe nuire réciproquement. Il eſt cependant des cas où l'Europe entière étant embraſée par le feu de la Guerre, le Danemarc pourroit tirer quelques Subſides de l'Eſpagne, mais tout cela eſt fort vague & fort éloigné. Cette Cour a préféré jusqu'ici l'argent de la France, ou de l'Angleterre. Le Commerce mutuel n'eſt pas non plus de grande conſéquence. Le Danemarc ne ſauroit fournir à l'Eſpagne que quelques bois & quelques poiſſons ſecs, vers le tems du Carême, & prendre en échange des vins, des huiles & des fruits. Encore tire t-il ces denrées presque toutes de la Hollande ou de Hambourg. Il y a quelques années que le Comte de *Dehn* fut envoyé à Madrid en qualité d'Envoyé de Danemarc; mais on n'a pu s'apercevoir jusqu'ici, que ſa Négociation ait eu quelques ſuites.

La France.

*La France* a de bien plus grandes rélations avec ce Royaume. L'une & l'autre de ces Puiſſances prennent intérêt aux Affaires d'Allemagne, de Pologne & du Nord en général; c'eſt ce qui forme l'objet d'une Négociation perpétuelle entre elles. Il y a ordinairement deux Partis à la Cour de Danemarc; l'un qui tient pour la France, & l'autre pour l'Angleterre. Selon qu'un de ces Partis eſt dominant, ou ſelon que la conſtitution dans le Nord ſe trouve diſpoſée, le Danemarc eſt, ou tout François, ou tout Anglois. La balance néanmoins panche un peu plus du coté de l'Angleterre; ſurtout depuis que les deux Maiſons ſont unies par le Mariage du Roi *Fréderic* avec la Princeſſe *Louïſe*, fille de *George II.* Roi de la Grande-Bretagne. Il faut, ou que les raiſons politiques prévalent manifeſtement en faveur de la France, ou que ſes offres pécuniaires ſoient infiniment plus conſidérables, ou que la Négociation ſoit conduite avec une ſagacité merveilleuſe, pour venir à bout de mettre le Danemarc dans le parti François. On ne doit pas croire cependant, que cette Puiſſance agiſſe d'abord chaudement en faveur de ſon Allié. On apelle à Copenhague, *être Allié de la France* ou *de l'Angleterre*, lorsqu'on préfère une de ces deux Cours qui offrent ordinairement leur argent à l'enchère, & qu'on accepte leurs Subſides pour un certain nombre de Troupes Danoiſes qui reſtent tranquillement dans leurs Garniſons. Car il y a très-longtems, qu'on n'ait vu faire uſage des Troupes du Danemarc, que la Couronne de France, ou celle de la Grande-Bretagne, avoient priſes à leur Solde. Il y a des exemples que cette Cour a reçu de l'argent pour reſter dans l'inaction, & pour ne pas ſe déclarer en faveur de l'un ou de

de l'autre. Le Commerce avec la France s'accroiſſant tous les jours, c'eſt une raiſon de plus, pour engager cette dernière Puiſſance à ſe ménager la bonne amitié de la Cour de Verſailles, qui peut d'ailleurs lui être d'une utilité infinie, lorsque les Anglois & les Hollandois voudront tôt ou tard lui conteſter la liberté du Commerce dans les Indes.

L'Angleterre.

On voit en partie par ce que nous venons de dire, quelles ſont les dispoſitions où ſe trouve le Danemarc rélativement à *l'Angleterre*. La bonne intelligence entre ces deux Cours, cimentée depuis bien des Siècles, les liens du ſang, l'appui de l'Angleterre pour maintenir l'équilibre dans le Nord, & celui de la Maiſon de Hanovre pour protéger les Provinces d'Oldenbourg & de Delmenhorſt, qui ſont iſolées du Danemarc, le Commerce réciproque qui ſe fait entre les deux Nations; tout cela forme de puiſſants motifs pour engager la Cour de Danemarc à cultiver ſoigneuſement l'amitié de celle de Londres. Deux Puiſſances qui ont chacune une Marine, quoique d'inégale force, doivent tâcher d'être unies autant qu'il eſt poſſible; & ce qu'il y a d'aſſez extraordinaire, c'eſt que celles-ci n'ont preſque point de prétenſions l'une à la charge de l'autre. Si quelque choſe peut les brouiller, ce ſera peut-être le Commerce des Indes, & les progrès de la Navigation Danoiſe; le but des Anglois étant d'exclure, autant qu'ils le peuvent, toutes les autres Nations de tout Commerce Maritime; ils employent tout pour cela, & ce n'eſt que pour le même but, qu'ils favoriſent juſqu'aux Pirateries des Corſaires de Barbarie.

Les Provinces-Unies.

*La Hollande* a eu de tems en tems des démêlés avec le Danemarc, ſoit pour le paſſage du Sund, ſoit pour la pêche de la Baleine en Groenland, ou pour celle de la Morue ſur les Côtes de Norwège, ſoit enfin pour la Contrebande que les Navires marchands des Hollandois faiſoient ſur ces mêmes Côtes, à peu près comme les Anglois l'ont pratiqué en Amérique dans les Mers qui entourent les Poſſeſſions Eſpagnoles. Lorsque la Marine de la République étoit encore reſpectable, le Danemarc ne pouvoit réſiſter à ſa force majeure. En 1645. & en 1658. les flottes Hollandoiſes paſſèrent le Sund à leur gré, & agirent deſpotiquement dans la Baltique, tantôt contre les Danois, & tantôt en leur faveur. La décadence de la Marine des Hollandois met le Danemarc plus à ſon aiſe à cet égard; auſſi, lorsqu'en 1737. il ſurvint quelques Conteſtations entre ces deux Puiſſances au ſujet de la Pêche, les Hollandois n'eurent garde de prendre le ton ménaçant qu'ils employoient jadis; mais, après des Déductions publiées de part & d'autre, l'affaire fut terminée à l'amiable. Au reſte, le Commerce réciproque qui ſe fait entre ces Nations, eſt très-important. Les Hollandois tirent une immenſe quantité de bois & d'autres denrées de Norwége, & pourvoyent en échange toutes les Provinces Danoiſes de preſque tous leurs beſoins. La balance faite, ce Commerce eſt fort paſſif pour le Danemarc. On a vu depuis aſſez long-tems, que la Cour de Copenhague & la République ont entretenu une fort bonne intelligence, & ont eu l'une pour l'autre beaucoup d'égards. Elles ſeront ſagement de s'en tenir là, quoiqu'il y ait bien des objets propres à détruire cette harmonie;

car la Compagnie des Indes ſeule qui eſt établie à Copenhague, excite furieuſement la jalouſie des Provinces-Unies.

Le Corps Helvétique, & l'Italie.

*Les XIII. Cantons Suiſſes* & tous les Princes & les Républiques *d'Italie*, ont ſi peu de liaiſons avec le Danemarc, qu'il nous paroit ſuperflu d'en toucher ici la moindre choſe. Il n'y a entre eux, ni voiſinage, ni intérêts de Commerce; & ils ne tiennent que par le Siſtême général de l'Europe.

L'Allemagne en général.

Comme le Roi de Danemarc poſſède une partie du Holſtein, & quelques Provinces dans le Cercle de Weſtphalie, il eſt par-là-même Membre du *Saint-Empire Romain*, & tient au Siſtême général de l'Allemagne. Quand cette qualité ne lui donneroit d'autre prérogative que celle de pouvoir faire des levées dans les Villes libres de l'Empire pour recruter ſon Armée, & ſurtout ſon Infanterie, ce ſeroit déjà un objet conſidérable, & ce ſeul Article mérite qu'il s'intéreſſe au ſort de l'Allemagne. Auſſi avons-nous vu que, dans toutes les Guerres où l'Empire s'eſt trouvé engagé, le Danemarc a fourni ſon Contingent, & au-delà, de bonnes troupes, dont on a tiré de grands ſervices. Le renfort que cette Puiſſance envoya l'en 1734. à l'Armée du Rhin, étoit de ſix mille hommes. Le Roi de Danemarc, en qualité de Prince de Holſtein de la tige des Comtes d'Oldenbourg, a auſſi voix & Séance à la Diette de l'Empire, au banc des Princes. L'Exercice de ce Droit a été à la vérité interrompu pendant longtems, à cauſe d'une Diſpute pour la préſéance qui étoit ſurvenue entre la Maiſon de Holſtein & quelques autres membres de l'Empire; mais cette affaire a été terminée par un Accord conclu le 13. d'Aout 1740. entre le Roi de Danemarc & les Princes d'Allemagne qu'on nomme *Alternants*. En vertu de cet accord, S. M. Danoiſe a été admiſe au rang des Princes qui alternent, c'eſt-a-dire qui agiſſent ou qui préſident alternativement, & a obtenu de nouveau l'activité de Séance à la Diette. Au reſte, le Danemarc n'a de liaiſons directes, ni avec la *Maiſon d'Autriche*, ni avec les autres *Princes de l'Allemagne*; nous ne voyons point dans l'Hiſtoire, que cette Puiſſance ſe ſoit beaucoup expoſée pour donner du Secours à quelque Prince Allemand en particulier, ou pour faire des acquiſitions nouvelles en Allemagne; une ſage neutralité a été presque toujours l'Objet de ſa Politique.

Le Roi de Pruſſe.

Le *Roi de Pruſſe* eſt de tous les Princes Germains, celui avec lequel le Danemarc a les plus grandes liaiſons, par raport à l'influence qu'il a dans les Affaires du Nord. Lorsqu'au commencement de ce Siécle l'ambition & les ſuccès brillans de la Suéde inquiétérent ſes Voiſins, le Danemarc, la Ruſſie & la Pruſſe eurent bientôt conclu une Alliance qui produiſit la guerre du Nord, & qui devint funeſte au Monarque Suédois. Le Danemarc & la Suéde devroient tâcher d'être toujours bien unis.

La Pologne.

*La Pologne* n'eſt pas ſituée de manière, & ſa Conſtitution n'eſt pas telle, que le Danemarc doive s'intéreſſer beaucoup à ſon ſort; auſſi n'y a-t-il entre ces Royaumes presque aucune liaiſon. Je parle de ces liaiſons directes que le Voiſinage, le Commerce, ou le Siſtême de la Politique fondamentale des

des Etats font naître, & non de ces rélations accidentelles & momentanées qui réſultent quelquefois d'une enchainure bizare d'évènemens. C'eſt ainſi que le Portugal & la Ruſſie pourroient tenir enſemble par le Siſtême général de l'Europe; & c'eſt auſſi par un ſemblable principe, qu'autrefois le Danemarc prit un grand intérêt à ce qui arriva en Pologne, lorsque *Charles XII.* y porta ſes Armes triomphantes. Il importoit peu à la Cour de Copenhague quel ſeroit le deſtin de la Pologne; mais il lui importoit beaucoup, que la fortune du Conquérant Suédois fut arrêtée dans ſes progrès.

*La Suède* eſt celui de tous les Etats de l'Europe avec lequel le Danemarc a eu le plus à démêler depuis bien des Siècles. Ces deux Royaumes ont été quelquefois en liaiſon d'amitié, & pendant un tems, réunis ſous une même Monarchie; mais presque toujours diviſés par des jalouſies & des intérêts divers, & fort ſouvent en guerre ouverte l'un contre l'autre. Tout cela a fait naître entre ces deux Nations une rivalité, une aigreur, & une haine plus forte peut-être, que celle qui règne entre les Turcs & les Chrétiens. Il eſt vrai que le Danemarc a travaillé depuis longtems à ſubjuguer la Suède, & à la réduire en Province dépendante; mais le Succès a ſi mal répondu à ſon attente, que les Suédois au contraire ont reconquis la Schonen, & ont couvert la Gothie occidentale par le moyen du Chateau de Bahus. Outre cela, les Danois ont fait tous leurs efforts pour ruiner le Commerce & troubler la Navigation de la Suède, à quoi ils n'ont pas réuſſi non plus. Sur le pied où les choſes ſont actuellement, il ſemble que le Danemarc devroit avoir perdu l'eſpérance d'opprimer la Suède, & qu'au contraire ces deux Puiſſances devroient tâcher de vivre en bonne harmonie pour leur ſûreté mutuelle, & pour ſe défendre contre la Ruſſie, dont les rapides accroiſſemens ne peuvent que réveiller toute leur attention. D'ailleurs, le Traité du Nord conclu en 1720. à Friederichsbourg, a mis fin à toutes les inéſintelligences, aïant fixé les limites des deux Royaumes, ainſi que tous les Droits des deux Nations. Au reſte, nous avons déjà inſinué, que la Politique Danoiſe a pour Objet la Réunion des trois Royaumes du Nord; mais il n'y a qu'une Révolution extraordinaire, & qu'un Coup ſubit qui puiſſe la faire parvenir à ce but. Il faudroit pour cet effet ſe préparer longtems à l'avance, & fraper ſoudainement lorsque le moment favorable ſe preſente; car ſans cela, toutes les Puiſſances de l'Europe ſont intéreſſées à s'oppoſer à la réuſſite d'un plan qui auroit les plus grandes ſuites. Mais, comme cet évènement paroit fort éloigné, & qu'il tient même du Chimérique, la Cour de Copenhague doit ſe contenter de maintenir le Siſtême dans le Nord tel qu'il eſt établi, & d'avoir ſurtout l'œil à ce que la forme du Gouvernement ne change point en Suède, & que ce Royaume ne redevienne Monarchique.

La Suède.

*La Ruſſie* eſt encore une Puiſſance qui doit attirer toute l'attention du Cabinet de Copenhague. Les acquiſitions qu'elle a faites dans la Mer-Baltique aux dépens de la Suède, lui ont donné les moyens d'y entretenir une flotte conſidérable, & d'établir dans ſes Ports le Commerce de mer.

La Ruſſie.

Ces forces maritimes jointes aux forces terreſtres qu'elle avoit déjà, la rendent infiniment reſpectable au Danemarc, qui agiroit contre toutes les règles de la Saine Politique, s'il favoriſoit l'aggrandiſſement des Ruſſes. Cette Nation eſt comparable à une Mer redoutable qui ſubmergeroit tout le Nord, ſi on la laiſſoit ſortir des digues qui la renferment dans ſon lit naturel. Tout ce que le Danemarc pourroit attendre, ce ſeroit d'être envahi le dernier. Encore un coup, les choſes dans le Nord ſont ſi bien arrangées à l'heure qu'il eſt, qu'on doit ſe contenter d'en maintenir le Siſtême. Il faut que le Danemarc cherche à ſe mettre dans un état formidable par l'entretien conſtant de ſes propres forces, & qu'il n'envoye à la Cour de Pétersbourg que des Miniſtres habiles qui ſachent pénétrer les deſſeins les plus ſecrets de la Politique Ruſſe, & qui obſervent avec des yeux de Lynx toutes leurs démarches.

La Porte Ottomane.

Le Danemarc n'a presque aucune Connexion avec la *Porte Ottomane*, & c'eſt ce qui nous diſpenſe d'en parler. Il n'y auroit que la Ruſſie qui, par des Conquêtes qu'elle tenteroit ſur les autres Peuples du Nord, pourroit mettre la Cour de Copenhague dans la néceſſité d'entamer une Négociation à Conſtantinople, pour engager les Turcs à faire une diverſion, en attaquant les Ruſſes d'un autre coté. Mais tout cela eſt fort vague & fort incertain.

Les Algériens & autres Pirates.

*Les Pirates de la Côte de Barbarie* pourroient inquiéter les Navires Danois, ſi ſa Navigation s'étendoit jusques dans la Méditerranée; mais, comme le Danemarc n'envoye pour l'ordinaire des Vaiſſeaux qu'aux Indes; qu'ils reſtent dans l'Océan, & que ces Corſaires ne paſſent guères le Détroit de Gibraltar, il n'y a presque point d'exemple qu'ils ſe ſoient emparés d'un bâtiment Danois. Si un pareil accident arrivoit, il dépendroit du Danemarc de faire convoyer ſes Navires par des Vaiſſeaux de guerre, ou de courir ſur les Pirates, ou de leur donner une certaine Redevance pour chaque bâtiment Danois qui viendroit naviger dans les Mers qui ſont à leur portée; ce qui pourroit ſe négocier par le Conſul de quelque Puiſſance amie.

CHA-

# CHAPITRE XIII.

## *DE LA SUEDE.*

### §. I.

Le Royaume de Suède eſt d'une fort vaſte étendue ; car on compte ſa longueur à 300 milles, & ſa largeur à 260. C'eſt ce qui ſupoſe une Circonférence de plus de mille lieues d'Allemagne, & par-conſéquent un Païs presque le double auſſi grand que la France. Du coté du *Midi*, ce Royaume va jusqu'à la Mer-Baltique; vers le *Couchant*, il touche aux Etats du Roi de Danemarc ; au *Levant*, il eſt limitrophe des Provinces Ruſſiennes; & du coté du *Septentrion*, il s'étend jusqu'au Lac de Tornotreſch, d'où l'on voit la Mer-Glaciale, & où finit l'Univers. Au moins ne connoit-on ni terres, ni peuples depuis les bords de cette Mer jusqu'au Pole Arctique; & le Climat eſt tel que, ſelon toutes les apparences, des hommes n'y ſauroient reſpirer, & encore moins y vivre toute une année. C'eſt ce qui engagea trois voyageurs François qui avoient pouſſé leurs Courſes jusqu'à cette extrêmité de la terre, de poſer ſur le Rivage de la Mer-glaciale, une pierre avec cette Inſcription; Situation locale.

*Gallia nos genuit, vidit nos Africa, Gangem*
*Hauſimus, Europamque, oculis luſtravimus omnem:*
*Caſibus & variis acti terrâque, marique*
*Hic tandem ſtetimus, nobis ubi deficit Orbis.*

On croira facilement qu'un Païs dont la longueur eſt auſſi conſidérable, & qui va toujours tirant en droite ligne vers l'extrêmité Septentrionale du Monde, ne ſauroit avoir partout la même température de l'air & les mêmes productions. C'eſt ce qui nous engage à faire ſéparément la Deſcription de chaque grande Province de ce Royaume en particulier. Ces Provinces capitales ſont, 1.) *La Suède* propre, ou Suéonie; 2.) *La Gothie*; 3.) Le *Nordland*, ou la Nordelle; 4.) La *Finlande* & 5.) La *Laponie Suédoiſe*.

### §. II.

1.) La *Suède propre* eſt ſituée ſur la Mer-Baltique, au Confluent du Golfe de Bothnie & de celui de Finlande. C'eſt la partie principale de tout le Royaume; elle ſe ſubdiviſe en cinq Provinces, dont on peut apprend- La Suède proprement dite.

prendre les noms dans la Géographie. La Ville de Stockholm, Capitale du Royaume, l'Univerſité d'Upſal, la Ville de Tahlun ou Copperberg, & quantité d'autres, y ſont ſituées. Non-ſeulement Stockholm eſt très-bien bâti, & renferme pluſieurs magnifiques Palais ; mais il y a une quantité ſurprenante de ſuperbes Maiſons de Campagne diſperſées par toute la Suède. La Nation a fait graver à grands fraix les plus beaux bâtimens & les jardins du Royaume, dont on a formé un Recueil en trois Volumes, *in folio*, qui ne ſe vend point, mais on le donne aux Ambaſſadeurs à leur Audience de Congé, ou à des Etrangers de diſtinction ; & en effet cet ouvrage eſt digne d'être préſenté aux plus grands Seigneurs. Ce qui étonne le plus, c'eſt d'y trouver tant de ſomptuoſité dans la façon de ſe loger chez une Nation où les Richeſſes n'abondent point, qui habite un Païs peu fréquenté par les Voyageurs, & qui a été preſque toujours en proye à des guerres ruïneuſes, enfin dont les ancêtres faiſoient profeſſion de tant de ſimplicité & de frugalité, & qui étoient ſi éloignés de toute oſtentation.

Il y a en Suède trois Lacs fort renommés ; le premier eſt appellé *le Mêler*, qui a dix-ſept milles de long ſur ſept de large. Les bords en ſont garnis de belles Maiſons de plaiſance ; & dans le Lac même on compte plus de trois cens petites iſles, ce qui forme un Coup d'œil admirable. Le ſecond eſt nommé le *Heilmer* ; il a neuf milles de long & quatre de large. Ces deux lacs ont été combinés il y a un Siècle, par un beau canal. Le troiſième Lac porte le nom *de Silian*, il a ſept milles de long ſur trois de large, & la Rivière de *Dala* paſſe à travers. Outre l'agrément que ces Lacs donnent au Païs, ils fourniſſent une très-grande quantité de poiſſons, & facilitent le tranſport des denrées. Si l'on ajoute à tout cela le voiſinage de la Baltique, on concevra aiſément, que ce Païs ne manque point d'eau. Il faut remarquer encore, que la Baltique étend, pour ainſi dire, deux de ſes bras, l'un vers le Nord, & l'autre vers l'Eſt, qui forment deux Golfes fameux. Le premier eſt le Golfe *de Bothnie*, qui peut avoir 80 milles de long, ſur 30 de large, & qui remonte juſqu'à Torne ſur les frontières de la Laponie ; le ſecond eſt le Golfe *de Finlande*, dont la longueur eſt eſtimée à 60 milles, ſur 15 de largeur, & qui va juſqu'à Pétersbourg. Tout le long de la Côte, & principalement à la hauteur de Stockholm, où ces deux Golfes viennent ſe joindre, la Mer eſt comme parſemée de petites Iſles & de rochers, qui forment une eſpèce d'Archipel ou d'*Attollon* ; elles ſervent de boulevard contre les attaques des gros Vaiſſeaux, & on les nomme dans la langue du Païs les *Scheeren*. Il eſt certain que des Vaiſſeaux de Guerre ne ſauroient aborder le rivage ; & c'eſt ce qui a introduit chez les Puiſſances du Nord l'uſage des Galères, qui étant plates & peu profondes, peuvent ſe gliſſer entre les rochers & éviter les écueils. La Situation de Stockholm au milieu de tous ces écueils, de ces Rochers & de ces Montagnes, eſt tout-à-fait bizarre. Les navires marchands auroient de la peine à y entrer, ſi l'on n'avoit ſoin d'y entretenir conſtamment d'habiles Pilotes que les Maîtres des Navires font en-

entrer dans leurs bords, & qui les guident dans le port. Le Sr. Homann, Géographe de Nurenberg, a publié une Carte assez exacte de la situation de ces *Scheeren*, ou écueils, sur laquelle il a eu soin de tracer la route que les vaisseaux doivent tenir pour entrer dans Stockholm.

Quant au Climat de la Suède, on comprend aisément que le froid y est violent en hyver, mais en revanche, on y souffre de grandes chaleurs en Eté, le Soleil restant plus de 18 heures sur l'horizon, & le Ciel n'y étant presque jamais obscurci par des nuages qui en donnant de l'ombre, puissent raffraichir l'air & tempérer l'ardeur du Soleil. On y passe si rapidement de l'été à l'hyver, & de l'hyver à l'été, que l'on s'apperçoit à peine du printems & de l'automne, & l'on n'y jouït presque point de cette chaleur mitoyenne & tempérée, qui fait la plus grande douceur de la vie. A Stockholm le plus long jour est de 18 heures & demi; & le plus court de 5 heures & demi; ainsi l'accroissement & le déclin du jour y devient fort sensible. Mais, malgré ce changement soudain d'air, & ce passage trenchant du froid au chaud, le Climat de la Suède est salutaire, & ce Païs abonde d'habitans qui jouïssent d'une Santé robuste, & atteignent un âge très-avancé. Il n'est pas extrémement rare d'y voir des gens qui ont vécu un Siècle.

Il est d'ailleurs fort avantageux pour la Suède, que les chaleurs y soyent fortes; car, comme l'Eté n'y dure guères plus de trois mois, il faut que la Nature employe de grands efforts pour faire meurir les fruits de la terre. La qualité du terroir y est fort bonne, & le laboureur le cultive avec la plus grande aisance; car, comme il n'y a qu'une croute de bonne terre qui couvre toute la Suède, & qu'à un pied de profondeur on rencontre du gravier, il n'est besoin que de remuer cette superficie, & le soc de la Charrue la fend très-facilement. Dans les lieux où la Nature refuse la fertilité des plaines, elle accorde l'abondance des forêts qui produisent aux habitans le bois à bruler, dont ils ont besoin en hiver, recueillant avec soin les Cendres qu'un chacun répand sur son territoire, pour y semer ensuite du grain qui y vient fort bien. Il s'en faut néanmoins beaucoup, que la terre y soit aussi bien cultivée qu'elle pourroit l'être; le fumier manque presque partout, & quoiqu'on tâche de suppléer à ce défaut en brulant le bois superflu, pour engraisser la terre avec les cendres, on ne doit cependant pas détruire toutes les forêts, & c'est ce qui a fait mettre des bornes à cette méthode. En général la Suède produit fort peu de froment; il est rare à Stockholm même; le seigle en revanche y est commun, il ne suffit cependant pas pour nourrir tous les habitans, & on est obligé d'en faire venir de la Livonie, de Prusse & d'Allemagne. L'orge & le houblon y croissent abondanment, mais on ne recueille pas assez d'avoine pour nourrir tous les chevaux, & dans les longs hivers on est obligé souvent d'avoir recours au chaume qui couvre les toits.

Le fruit a bien de la peine à y meurir, & il n'est pas délicieux au gout. En été tous les rochers sont couverts de verdure & de fleurs. Il y a de très-belles forêts garnies de toutes sortes d'arbres. Le chêne, le hêtre,

le

le tilleul, l'ormeau, & les arbres ſemblables ne ſe trouvent cependant que juſqu'à une certaine diſtance; car en avançant dans l'Oſtrobothnie & dans la Laponie, on ne voit plus que des Saules & des Sapins, qui ſont aſſez forts pour réſiſter au climat le plus froid.

Les beſtiaux y ſont en général plus petits que dans les autres Païs de l'Europe; mais il y en a autant qu'il en faut pour l'uſage des habitans. On y trouve des chevaux excellens pour la Courſe. Il y a auſſi quantité de bêtes fauves & beaucoup de gibier. Les Ours, les Elans, les Rennes, les Loups & autres animaux de cette nature, n'y ſont pas rares. On y mange des faiſans, des perdrix, des coqs de bruïère & d'autres oiſeaux, qui échapent à la voracité du faucon, dont la Suède ſemble être la patrie.

Nous avons déjà dit que les lacs & les rivières de la Suède abondent en poiſſons de toute eſpèce; le Golfe Bothnique ſupplée au reſte; on y prend entre autres une eſpèce de petits harangs qu'on nomme *Straemmlings*, & qu'on envoye de tous cotés, comme un mets friand. La pêche des veaux marins dont on tire de l'huile, eſt auſſi de quelque raport. Il ne manque aux Suédois que des Carpes qu'ils font venir de Pruſſe par-delà la mer.

Les Mines de la Suède rendent beaucoup de fer & de cuivre, dont il ſe fait un Commerce conſidérable. On y trouve auſſi la pierre d'aimant, & des minéraux de toute eſpèce. Il y a une mine d'argent, mais le produit n'en eſt pas important; c'eſt plutôt la curioſité que l'appas du profit, qui fait continuer les travaux pour tirer ce métal du ſein de la terre. Lorsqu'en 1744. le mariage du Prince Succeſſeur de la Suède fut conclu avec la Princeſſe Ulrique de Pruſſe, l'Ambaſſadeur qui fut envoyé à Berlin pour chercher cette Princeſſe, lui apporta entre autres choſes, de la part du Roi de Suède, un Collier & une garniture ſuperbe de brillans qui tous avoient été trouvés dans les Etats de Sa Majeſté. J'ai eu occaſion d'examiner de près ces diamans, & je les ai trouvé d'une beauté & d'un éclat qui ne le cédoit guères à ceux des Indes ou du Bréſil. On conçoit bien qu'ils n'y ſont pas en quantité, & que ceux que le hazard fait trouver de tems en tems, ſont tous à la Couronne.

La Province la plus occidentale de la Suède, & qui s'étend juſqu'à la Norwége, eſt la *Dalécarlie* où ſe trouvent les Mines les plus abondantes, & dont les habitans ſe ſont rendus fort fameux dans l'Hiſtoire. Ce furent les Dalécarliens qui, en l'année 1521., ſous la Conduite du jeune *Guſtave Vaſa*, conſpirérent les premiers contre le Tyran *Chriſtierne II.*, & qui ſecouèrent le joug de la domination Danoiſe: mais, en 1743. ces mêmes Dalécarliens, pouſſés par les Négociations ſecrètes du Cabinet de Copenhague, ſe mirent dans l'eſprit de placer ſur le trône de Suède le Prince Royal de Danemarc, & de rétablir ainſi l'Union des trois Royaumes qu'ils avoient abolie deux cens ans auparavant. Le ſuccès ne répondit point à leur attente. Ils étoient venus armés juſqu'à Stockholm, ils y furent fort maltraités, & on les renvoya tous ſoumis dans leurs Montagnes, après avoir fait juſticier les principaux Chefs de la Conjuration.

§. III.

## §. III.

2.) *La Gothie* forme la ſeconde partie du Royaume de Suède. Si l'on conſidère la figure de cette grande Province ſur la Carte, on verra qu'elle eſt triangulaire, touchant vers le Nord & le Nord-eſt à la Suède & à la Norwége ; vers l'Occident à la Mer-Germanique, plus bas vers la pointe au Sund, étant environnée du coté du Midi & de l'Orient par la Mer-Baltique. On la diviſe en Gothie *orientale*, *occidentale*, & *méridionale*. C'eſt la Patrie des anciens Goths qui ſe rendirent ſi fameux dans les Siècles V. & VI. par leur émigration & leurs Conquêtes. Les Villes de Nordkoeping, Calmar, Gothenbourg, & pluſieurs autres, ſont ſituées dans cette Province. En parlant du Commerce général de la Suède, nous tâcherons de faire comprendre de quelle importance le ſeul port de Gothenbourg eſt pour cette Nation. La Gothie.

*La Scanie*, [ou Schonen,] Païs ſitué le long du Sund, *le Halland* ſur le Scager-Rack ou le Categat, & *Blecking* ſur la Mer-Baltique, ont été autrefois ſous la domination du Roi de Danemarc ; mais, par les guerres ſurvenues entre *Charles-Guſtave* & *Fréderic III.*, cette Couronne a été dépouillée de tout le Païs qu'elle poſſédoit auparavant de l'autre coté de la Mer-Baltique. On prétend que les Danois furent tellement piqués de la perte de ces importantes Provinces, qu'ils firent murer les fénêtres du Château de Cronenbourg du coté de la Scanie, pour n'avoir pas toujours devant les yeux un objet qui leur cauſoit tant de mortification. Aujourd'hui donc, ces trois Provinces étant demeurées à la Suède par la paix de Rothſchild l'an 1658., elles font partie de la Gothie, & renferment les Villes de Lund, de Carlſcrona, de Landscrona, d'Uſtaedt, de Helſingbourg & pluſieurs autres de moindre importance. On voit auſſi dans la Gothie deux grands lacs, dont l'un eſt nommé le *Wéner-Lac*, & l'autre le *Wéter-Lac*. Le dernier qui eſt d'une profondeur immenſe, ſe gèle & ſe dégèle fort vite, & indique les orages quelques jours d'avance. Le Climat eſt un peu plus doux dans cette Province que dans la Suède propre, & elle produit des grains & d'autres denrées ; les pâturages ſurtout y ſont excellens, ce qui donne du beure, du fromage & du laitage admirables. Il y a beaucoup de gibier, toutes ſortes de poiſſons en très-grande abondance, des forêts qui donnent quantité de bois, des beſtiaux de toute eſpèce, & des mines de léton & d'autres minéraux. La Mer qui entoure cette Province de trois cotés, facilite infiniment ſon Commerce, & y porte plus de richeſſes que dans le reſte de la Suède.

## §. IV.

3.) *Le Nordland* ou la Nordelle eſt la troiſième partie du Royaume. Ce Païs peut avoir 60 milles de long ſur 40 de large. Il a la Norwége à l'Oueſt, le Golfe de Bothnie à l'Eſt, la Suède au Midi, & la Laponie au Nord. Sa Situation eſt fort ſeptentrionale, & par-conſéquent le froid Le Nordland.

y eſt très-grand. Les jours d'hiver ſont extrêmement courts dans cette Province ; & voici ce que raporte Mr. *Outhier*, dans ſon Journal d'un Voyage au Nord pag. 214. „ Le 23. Décembre nous avons vu le Soleil „ tout entier élevé d'environ un quart de dégré, c'eſt-à-dire, de la „ moitié de ſon diamètre au-deſſus de l'horizon ; nous le vimes encore „ le 25. ; il ſe leva à 11 heures & demi, & ſe coucha une demi-heure „ après Midi".

Voilà un jour d'une heure. Cette obſervation ſe fit aux environs de Torne. On comprendra fort aiſément qu'un Païs ſitué de cette manière, ne ſauroit être fertile. Auſſi le froment y eſt-il inconnu, & le Seigle même n'y eſt point abondant. Les habitans ſe nourriſſent plutôt de la chaſſe & de la pêche, que de la culture des terres. Il y a des bois immenſes, mais tous de Sapins. Le Commerce y eſt peu de choſe, & en général c'eſt un Païs miſérable. Les mines de fer ſont ce qu'il y a de plus conſidérable dans cette Province. Elle comprend la Geſtricie, la Helſingie, la Medelpadie, l'Angermanie, & la Bothnie occidentale. Les Villes de Geſle, de Hernöſand, d'Uhma & de Torne ſont de petite importance. Ce Païs n'eſt pas bien peuplé ; il ſemble que la Nature commence à s'engourdir à tous égards, à meſure qu'on s'approche de l'extrêmité du Globe.

## §. V.

La Finlande.

4.) *La Finlande* eſt la quatrième Province du Royaume, ſituée vis-à-vis de Stockholm, de manière que les Golfes de Bothnie & de Finlande forment une équerre autour d'elle. On la partage en ſept parties, dont on peut voir les noms dans la Géographie. Dans la guerre qui éclata au commencement du Siècle préſent entre *Charles XII.* Roi de Suède, & *Pierre I.* Czar de Moscovie, les Suédois finirent par être fort malheureux, & les Ruſſes s'emparèrent non-ſeulement d'une grande partie de la Finlande, mais auſſi de la Livonie entière & de l'Ingrie, dont la Suède étoit en poſſeſſion. En 1721., la Paix entre les deux Puiſſances fut conclue à Nyſtaedt, ou Neuſtadt en Finlande ; & par ce Traité, la Ruſſie a gardé les ſusdites Provinces qu'elle avoit conquiſes. Les détails du partage de la Finlande appartiennent à l'étude de la Géographie, & on peut s'en inſtruire par le Traité de Paix de Nyſtaedt même, qui ſe trouve dans toutes les Compilations de droit Public. Le plan de cet Ouvrage ne permet point de décrire ici comment les limites ont été réglées par ce partage ; nous nous contenterons de remarquer, que la Suède a conſervé dans la Partie de la Finlande qui lui eſt reſtée, les Villes d'Abo, de Helſingfors, de Fredrichsham, & autres, de même que l'Iſle d'Aland & pluſieurs endroits de moindre valeur. Il eſt bon d'obſerver que, par le Traité d'Abo, ſigné le 7. Fev. 1743., la Rivière de Keltis ou Kyméne, eſt déſignée pour former la frontière entre les poſſeſſions Ruſſes & Suédoiſes en Finande. Ce Païs eſt parſemé de Lacs & de petites rivières poiſſon-

neu-

neuſes. La Finlande propre eſt extrêmement fertile, ſurtout en grains; auſſi cette Province fait-elle le grénier de Stockholm. Il y a des forêts très-belles, & des pâturages excellens, quoique le climat y ſoit auſſi fort froid. Les habitans ſont bons Soldats & paſſablement nombreux; ils endurent à merveille les fatigues.

## §. VI.

5.) *La Laponie Suédoiſe* forme la cinquième Province dont le Royaume de Suède eſt compoſé. Elle a du Midi au Septentrion à peu près 70 milles de long; & ſa largeur peut aller à 100 milles. C'eſt la partie la plus Septentrionale de la Suède; auſſi le climat y eſt-il ſi froid, que la Nature n'y ſauroit rien produire. Il ne croît point de grains en Laponie. L'été paroit & disparoit ſoudainement, il ne dure qu'un inſtant; dans ce court eſpace de tems, les Lapons ſèment quelques herbes potagères qui ont à peine le tems de meurir, & qui ſouffrent beaucoup des inſectes. Parmi les arbres il n'y a que le Sapin qui puiſſe y croitre; le ſaule eſt déjà trop délicat. Aucun des beſtiaux qu'on trouve dans le reſte de l'Europe, n'y ſauroit vivre; les Rennes tiennent lieu de tout aux Lapons. On ſe formera facilement l'idée affreuſe d'un Païs ſitué à l'extrêmité du Monde, ſans voiſins & ſans commerce avec aucun autre peuple, qui a dix mois d'hiver, où les grains manquent totalement, où le fruit eſt inconnu, où le Sapin eſt le ſeul Arbre, & où l'on ne trouve point de bêtail. Mais, quelque miſérable que ſoit la Laponie, il ſemble que la Nature ait voulu proportionner la qualité de ce Païs au caractère de ſes habitans. Car les Lapons ne ſont en effet qu'une petite engeance d'Etres hauts de quatre pieds, qui n'ont pas tout-à-fait la phiſionomie humaine, mais qui tiennent le milieu entre l'homme & le Singe, & dont la figure auſſi bien que l'eſprit, prouvent bien qu'il y a une gradation dans la Nature, & que nous ignorons encore à quel endroit l'homme finit, & l'animal commence. Jamais Lapon n'a pu être employé, ni à la guerre, ni aux études, ni à aucun Art mécanique. La pêche, la chaſſe & le ſoin d'élever des Rennes, ſont les ſeules occupations dont ils ſoient ſuſceptibles. Leurs habitations ne ſont point fixes, mais ils vont errant dans le Païs, & plantent le piquet aux endroits où ils trouvent le plus de pâturage pour leurs Rennes. Au-lieu de maiſons ils vivent ſous des tentes à moitié couvertes d'une vieille peau déguénillée; & c'eſt là où noircis par la fumée, les yeux rouges & perdus par l'ardeur du feu devant lequel ils ſe grillent ſans ceſſe, ils travaillent mauſſadement & presque en public à la propagation de leur eſpèce, qui paroit très-inutile au monde. Cependant ils ne laiſſent pas que de faire une ſorte de trafic avec les Suédois, auxquels ils donnent des Rennes, des peaux de renard, d'hermine & d'autres bêtes, des bottes Lapones, des fromages de lait de Rennes, des poiſſons ſecs, & quelques autres denrées, qu'ils troquent contre des toiles, du drap, des eaux de vie, La Laponie Suédoiſe.

du tabac, des couteaux &c. En 1746. le Roi de Suède envoya quelques Rennes au Roi de Pruſſe; elles étoient conduites par un Ecuïer Suédois, & un Païſan Lapon avec ſa femme. J'obſervai à cette occaſion, que la femme étoit moins difforme que l'homme, & que de ſes dents elle ſavoit filer l'étain dont elle faiſoit des eſpèces de dentelles, des petits coffres & d'autres brinborions. Lorsqu'un Renne attellé au traineau ne vouloit pas marcher comme il faut, l'Ecuïer Suédois en faiſoit porter la peine au Conducteur Lapon, en lui allongeant de grands coups de fouët ſur les épaules, & incontinent le Renne alloit à merveille. Si l'on eſt curieux de connoitre ce Païs qui n'eſt remarquable que par ſa miſère, on peut en lire beaucoup de rélations, & entre autres celle que le célèbre Poëte Comique Regnard en a donnée dans le I. Tome de ſes Oeuvres, ainſi que la Rélation de Mr. Outhier (*). Entant que Politiques, nous nous contenterons de remarquer, que la Laponie ne ſauroit rien ajouter à la force de la Suède, étant un Païs qui ne peut fournir aucun Soldat, ni procurer le moindre Commerce qui ſoit digne qu'on en faſſe mention. Auſſi les Tributs que cette Nation paye annuellement au Roi, ſont-ils fort médiocres, & l'on en agit ainſi par Politique; car dès que la Suède voudroit charger ces Peuples d'impôts, ils iroient d'abord ſur les terres, ou du Danemarc, ou de la Ruſſie, établir leur domicile. Le Roi de Suède y entretient un Officier qui reçoit les tributs, & on a bâti par-ci par-là dans le Païs des Egliſes Luthériennes qui ſont deſſervies par des Prêtres Suédois.

## §. VII.

Autres poſſeſſions de la Suède.

Outre les Provinces ci-deſſus mentionnées, la Suède poſſède encore 6.) *En Norwége, Le Fief de Bahus* dont on eſtime la longueur à 28 milles, & la largeur à cinq ou ſix. Ce Païs eſt très-important par ſa ſituation avantageuſe le long du Scager-Rack, ou *Pas du Chat*, par le Commerce qui s'y fait, par la bonté de ſon terroir, & ſurtout par la Forteresſe de Bahus qui en eſt la Capitale, aſſiſe ſur un Rocher eſcarpé, extraordinairement bien fortifiée, & ſervant à couvrir toute la Gothie occidentale. Cette Province a été cédée par le Traité de Copenhague conclu en 1660. à la Suède qui occupoit déjà dans la Norwége, en vertu du Traité de Bremſebröe de l'année 1645., *le Jempteland*, Province au-delà des Montagnes du Nord, peu connue & peu importante, ſi ce n'eſt par ſa ſituation. Car, ſi les Suédois n'avoient pas le Bahus & le Jempteland, le Corps de ce Royaume ſeroit ouvert du coté du Danemarc plus de cinquante lieues en longueur; & c'eſt ce qui rend ces Païs d'un prix ineſtimable pour la Suède.

7.) *Dans*

(*) Ce que M. de Maupertuis en a dit dans ſa *Figure de la Terre*, eſt encore plus digne d'attention comme venant d'un Obſervateur Philoſophe. *Note de l'Editeur.*

7.) *Dans la Poméranie*, les Suédois avoient obtenu, vers la fin de la guerre de trente ans, toute la Poméranie antérieure, la Principauté de Stettin & l'Iſle de Rugen. Mais le Roi de Pruſſe aïant porté ſes armes dans cette Province pendant la guerre du Nord, la paix qui s'enſuivit en 1720., termina le différend, de façon qu'aujourd'hui la Rivière de *Péene* marque les limites entre les poſſeſſions des deux Puiſſances; par où la Suède a conſervé 1.) le Cercle de *Barth*, le long de la Mer-Baltique ſur les frontières de Mecklenbourg, avec les Villes de Stralſund, Barth, Damgarten & Triebſes; 2.) le Cercle de Gutzckow avec la Ville du même nom, Wolgaſt, Grypswalde &c. & 3.) l'Iſle de Rugen, ſituée dans la Mer-Baltique, avec la petite Ville de Bergen. Ce Païs eſt important pour la Suède, non-ſeulement à cauſe de la bonté de ſon terroir, & de ſa valeur intrinſèque, mais auſſi parce que la Poméranie tient à l'Allemagne, & que ſa ſituation locale eſt extremement favorable. Ses ports ſur la Baltique ſont propres à ſervir d'azile aux flottes Suédoiſes; & on peut y faire tous les tranſports & les débarquemens qu'on veut dans des guerres par-deçà la Mer, où cette Puiſſance pouroit ſe trouver envéloppée. On en a vu des exemples fréquens du tems que *Charles XII.* porta ſes armes en Pologne & jusques dans la Saxe.

8.) *La Ville de Wismar* dans le Mecklenbourg. La Suède l'avoit auſſi obtenue par la paix de Weſtphalie, & en avoit fait une des plus belles fortereſſes du Monde; mais cette Place importante étant tombée en 1717. au pouvoir des Alliés du Nord, elle fut raſée, & on fit ſauter tous les Ouvrages, ainſi que le fort de Walfiſch qui étoit bâti dans la Mer pour couvrir le port. La Ville a été rendue à la Suède ſous condition qu'elle ne pourra jamais être fortifiée de nouveau, & par-conſéquent c'eſt peu de choſe aujourd'hui. Il y a deux Bailliages, *Poelde* & *Nienklooſter* qui appartiennent à cette Ville, & dont la Suède jouït.

## §. VIII.

Anciennes poſſeſſions aliénées.

Indépendanment des Provinces ſusdites, la Suède poſſédoit autrefois *le Duché de Brême* en Allemagne; mais elle en a fait la ceſſion, moitié par force & moitié pour une ſomme d'argent, à la Maiſon de Hanovre, en vertu du Traité de Stockholm conclu en 1719.

*Le Duché de Verden*, qui a eu le même ſort

Une grande partie de la *Poméranie antérieure* avec la Principauté & la Fortereſſe importante de *Stettin*, qu'elle perdit dans la Guerre du Nord, & qui eſt demeurée au Roi de Pruſſe depuis l'année 1720.

*Le Duché des Deux-Ponts*, qui appartenoit autrefois aux Rois de Suède iſſus de la Maiſon des Deux-Ponts. A la mort de *Charles XII.* arrivée en 1718., ce Duché qui eſt fief maſculin, paſſa en d'autres mains.

*La Livonie*, que la Suède avoit obtenue en 1660. par la Paix d'Oliva, mais qu'elle reperdit en 1721. par la Paix de Neuſtadt, & dont la Ruſſie eſt depuis demeurée en poſſeſſion.

*L'Ingrie* qui étoit à la Suède depuis 1612., mais que les Ruſſes lui enlevèrent en 1702. & qui leur eſt reſtée par la Paix du Nord.

*Une Partie de la Finlande* qui a ſubi le même ſort.

*La Nouvelle Suéde*, Province de l'Amérique Septentrionale, entre la Virginie & les Nouveaux Païs-bas, dont les Suédois s'étoient emparés après la mort tragique de *Charles I.* Roi d'Angleterre, & où ils avoient bâti les Villes de *Chriſtiana* & de *Gothenbourg*, mais que la Nation Angloiſe n'a pas jugé à propos de leur laiſſer longtems.

## §. IX.

Manufactures & Fabriques.

Voilà en racourci l'état des Provinces qui compoſent le Royaume de Suède, autrefois ſi fameux ſous le nom de *Scandinavie*. On aura remarqué ſans doute, que l'âpreté du Climat eſt telle qu'il n'y vient guères de ces denrées qui ſervent de matière premiére aux fabriques. Mais la Nation Suédoiſe aïant vu le ſuccès des autres Peuples pour les Manufactures, & s'étant ſentie aſſez de génie & de talent pour y réuſſir de même, elle a fait tous ſes efforts pour encourager l'établiſſement des fabriques dans le Païs. Pour cet effet on a commencé par défendre l'entrée des Marchandiſes étrangères, & on a deſtiné un fonds aſſez conſidérable pour ſoutenir les Manufactures domeſtiques, & pour leur faire faire de plus grands progrès. Cependant le ſuccès n'a point encore répondu à l'attente; & il s'en faut beaucoup, que les Marchandiſes fabriquées en Suède ayent pris faveur dans les Païs étrangers. Car il ne faut point ſe laiſſer éblouïr par quelques coups d'eſſai aſſez favorables. J'ai vu moi-même des étoffes charmantes & des bijouteries ſuperbement travaillées, qui avoient été faites en Suède; mais, comme les Ouvriers ſe trouvoient être des François ou des Anglois nouvellement établis dans ce Païs, la choſe n'eſt pas fort ſurprenante; & ces mêmes Ouvriers auroient pu ſe tranſporter dans la Sibérie & y faire une tabatière, ou une pièce d'étoffe, ſans qu'on pût inférer de là, qu'il y ait d'admirables Manufactures en Sibérie. Les fabriques, (ſi j'oſe m'exprimer ainſi,) n'acquièrent le Droit de Bourgeoiſie dans un Païs, que lorsque les Naturels de ce même Païs y concourent par leur travail; & elles ne deviennent véritablement utiles à l'Etat, que quand leurs productions ſont aſſez abondantes, & à un prix aſſez modique, pour que les autres Peuples les recherchent. Or, cela arrive-t-il en Suède? Il me ſemble que divers obſtacles y arrêtent les progrès des Manufactures. D'abord les matières premières y manquent, & les fraix de tranſport des foyes, des laines, & du fil, ſont trop conſidérables, ſurtout lorsqu'il faut les faire paſſer par le Sund. Secondement, l'hiver eſt trop long & les jours trop courts, pour toutes les fabriques qui exigent l'œil attentif de l'Ouvrier, & qui ne ſauroient ſouffrir la fumée & la mal-propreté des lampes ou des chandelles. En troiſième lieu, la Suède ſituée au bout du Monde, n'a pas aſſez de facilités pour le débit de ſes Marchandiſes. Les glaces ſe fondent & diſparois-

paroiſſent trop tard dans les ports de Mer; & la Navigation ne peut commencer que longtems après que les vaiſſeaux des autres nations ont déjà parcouru toutes les Mers. Voilà des inconvéniens naturels auxquels il eſt difficile de remédier. Les fonds d'ailleurs que l'Etat deſtine pour l'encouragement des Manufactures, ne ſont pas toujours employés comme ils devroient l'être pour en eſpérer du ſuccès. Si j'avois des conſeils à donner aux Suédois, ils quitteroient bientôt l'idée faſtueuſe d'avoir des fabriques d'étoffes riches, de dorures, & de toutes les choſes ſemblables dans leſquelles ils ne ſurpaſſeront pourtant jamais les François, les Anglois & d'autres Peuples, & qui ne ſont que diſtraire les Ouvriers d'autres objets plus eſſentiels. C'eſt aux Ouvrages de fer, de cuivre, de bois &c. que j'occuperois ce Peuple. Je n'épargnerois ni fraix, ni ſoins, pour me procurer les plus habiles Maitres Charpentiers pour la conſtruction des Navires; je tâcherois de faire dans mes chantiers les meilleurs voiliers du Monde, les bâtimens les plus ſolides, & tout cela à meilleur marché que les autres nations, parce que le Païs fournit tous les Matériaux; enfin l'art de bâtir les Vaiſſeaux ſeroit porté en Suède au plus haut dégré de perfection. On ne négligeroit pas non plus les fabriques de cordages, de groſſes toiles pour les voiles, de draps groſſiers, & de toutes les choſes néceſſaires à la vie. Les Mines répandues dans tout le Païs ſeroient exploitées avec un ſoin infini. Je tâcherois d'avoir les plus habiles Mécaniciens & les meilleurs Machines du monde, ſoit pour tirer l'eau & les Métaux du centre de la terre, ſoit pour trouver des inventions nouvelles en fait d'échaffaudages & de tout ce qui eſt néceſſaire aux travaux des Mineurs. Car il s'en faut beaucoup que toutes ces choſes ſoient bien connues en Suède. Les étrangers qui y ſont venus, & qui ont voulu enſeigner aux Naturels du Païs des nouvelles méthodes, plus ſures, plus promtes & plus commodes, n'ont trouvé que des déboires & des contradictions. Ce ſeroient-là cependant les bonnes fabriques. Le reſte des habitans trouveroit encore à s'employer. Voilà pour les Manufactures.

## §. X.

Quant au *Commerce*, on ne ſauroit disconvenir, que celui qui ſe fait dans les ports de Stockholm, de Carlscroon, & ſurtout dans celui de Gothenbourg, ne ſoit important; mais il eſt conſtant auſſi, qu'il pourroit être porté beaucoup plus loin par tout le Païs. Quand je lis ces fréquentes défenſes des Marchandiſes étrangères, ces Loix ſomptuaires que l'on rend plus rigides à tout moment, il me ſemble voir des aveugles qui cherchent en tâtonnant la clef du vrai ſiſtème des finances. Je veux bien qu'on réprime les excès du luxe dans un Païs pauvre, & qu'on encourage ſes propres Manufactures en chargeant celles du dehors de quelque impôt. Mais, en pouſſant cela trop loin, on fait la plus grande faute du mon- Commerce.

monde. Je crois l'avoir démontré dans la première Partie de cet Ouvrage, & j'y renvoye le Lecteur. Pour ce qui regarde la Suède en particulier, comme elle n'a point de *Tranſit*, c'eſt-à-dire qu'il n'y a point d'autre Etat, point d'autre Peuple plus éloigné qu'elle, auquel elle puiſſe faire paſſer les Marchandiſes Européennes; quel ſera le Commerçant qui enverra ſes vaiſſeaux vuides dans les Ports de Suède pour y acheter, argent comptant, les denrées du Païs, auſſi longtems qu'il pourra avoir ces mêmes denrées dans d'autres Païs en troc contre des Marchandiſes de chez lui? Voici en gros la balance du Commerce de Suède. Cette Nation peut fournir des planches & des plaques de Sapin, des poutres, des bois de futaille, des mâts, du Salpêtre, du Suif, des peaux & toutes ſortes d'eſpèces de pelleteries de la Laponie, du cuir, des poiſſons ſecs & ſalés, du cuivre, du fer, de l'acier, du plomb, du goudron, de la poix réſine, du bray, de la couperoſe & quelques autres denrées. Il faut joindre à ces productions naturelles, celles où la main des hommes contribue le plus; comme par exemple, des vaiſſeaux tout faits, de la poudre à canon, des ouvrages de cuivre & d'autres métaux, du fil de léton & d'archal, des canons, des mortiers, des armes fabriquées, &c. Si l'on ajoute enfin à tout cela les Marchandiſes des Indes que les Vaiſſeaux Suédois raportent, & dont la vente ſe fait à Gothenbourg, comme du Thé, des Porcelaines, des Gorgorons, & d'autres Etoffes de la Chine &c. on concevra aſſez facilement, qu'il y a là une quantité *d'exportanda*, ou de Marchandiſes qui ſortent du Royaume, & qui ſont d'autant plus conſidérables, que les autres Nations ne ſauroient presque s'en paſſer. Les principaux articles en revanche, dont la Suède a beſoin, & qu'elle tire de l'étranger, ſont le Sel, le vin, l'eau-de-vie, le tabac, le Sucre, les épiceries, les draps, les étoffes, le papier, & quelques mercéries.

En conſidérant par le détail les Marchandiſes qui entrent en Suède, & celles qui en ſortent, on verra que le Commerce pourra toujours être actif, & que par-conſéquent la Balance générale ſera avantageuſe pour cette Nation. Mais on a voulu rendre cette balance encore plus profitable, en établiſſant au dedans toutes ſortes de Manufactures, en défendant les Marchandiſes étrangères, & en rendant les Loix ſomptuaires tous les jours plus ſévères. Qu'en eſt-il arrivé? On a employé à des fabriques qui ont mal réuſſi, & dont les ouvrages ne pouvoient ſe débiter que dans le païs, la main de ces mêmes Ouvriers qui travailloient autrefois à des Objets recherchés par les étrangers; d'un autre coté ces Etrangers qui ne pouvoient plus débiter leurs Marchandiſes en Suède à cauſe des défenſes, n'ont pas voulu des denrées ſuédoiſes, & ont été chercher le bois, le fer, le cuivre, & les denrées pareilles chez d'autres nations, jusqu'en Amérique. De-là les Métaux ont ſi fort diminué de prix en Suède, que les Mines & les forges ſont tombées presque d'elles-mêmes, parce qu'on ne pouvoit plus y travailler qu'à perte; & pluſieurs milliers de pauvres gens qui y gagnoient leur vie, ont été réduits

à un état déplorable; car, quoiqu'on en diſe, ces gens ſont très-miſérables en Suède, & le manque d'argent y perce de tous côtés.

Cette expérience fait voir, combien tout Siſtème de finances, qui gêne le Commerce, peut faire de mal à un Etat. Pendant les plus fortes guerres, ſous *Guſtave-Adolphe*, & ſous *Charles XII.*, la Suède n'a pas été auſſi énervée, ni ſi dépourvue d'eſpèces, qu'elle l'a été pendant 25 ans de paix, par le moyen de ſes loix ſomptuaires & d'autres ridicules ordonnances. Lorsque le Commerce étoit libre dans la Suède, elle faiſoit trembler l'Allemagne & le Nord par ſes Armées & ſes reſſources; lorsqu'on a donné des entraves à ce même Commerce, elle s'eſt vue accablée dans une ſeule Campagne contre les Ruſſes en 1742.

Voici donc quel ſeroit mon Siſtème. J'encouragerois, comme je l'ai déjà dit, toutes les Manufactures dont la Matière première ſe trouve dans le païs; je ne donnerois que médiocrement de ſoins à celles dont la matière première doit être recherchée de fort loin; je veillerois le plus qu'il me ſeroit poſſible à l'accroiſſement & à la perfection de la Navigation; j'aurois l'œil conſtanment attentif à la Balance du Commerce, pour être toujours inſtruit ſi la valeur des Marchandiſes en général, qui ſortent du Royaume, excède la valeur de celles qui y rentrent, & de combien eſt l'excédent. A meſure que je verrois le Commerce actif s'accroitre, je défendrois l'entrée de certaines Merceries de pur luxe, qui coutent beaucoup, & dont la Nation ne ſauroit tirer aucun avantage réel; mais j'agirois en ceci avec tant de précaution & d'adreſſe, qu'à peine les Etrangers pourroient-ils s'appercevoir de cette défenſe; auſſi ne la pouſſerois-je pas fort loin, pour laiſſer toujours aux autres Nations quelque amorce qui puiſſe les engager à venir chercher les denrées du païs. Le Commerce de la Suède a auſſi ſouffert un double échec, l'un par la perte de la Livonie, que le tems & les circonſtances peuvent ſeules réparer; l'autre par l'obligation où la Suède a été réduite, en vertu du Traité de 1721. de payer au Danemarc les Droits de péage du Sund. Comme ce dernier Article gêne infiniment le Commerce des Suédois, je n'aurois point de repos que je n'euſſe fait valoir à cet égard le Droit naturel que donne le Rivage oppoſé à celui du Danemarc, & que mes propres navires jouïſſent d'une entière franchiſe. Le Port de Gothenbourg ſitué hors du Sund, ſe reſſent déjà des grands avantages qui reſultent de cette franchiſe; & ſon Négoce eſt fort conſidérable. Auſſi y a-t-on établi depuis l'année 1731. une Compagnie des Indes, qui envoye deux fois par an des Vaiſſeaux à la Chine, ſurtout à Canton, comme auſſi dans les autres Parages des Indes où la Navigation eſt libre; d'où ils raportent toutes ſortes de marchandiſes qui, vendues en Europe, revienuent à un prix très-modique, parce qu'elles ne payent ni le péage du Sund, ni aucun autre droit, & que le Suédois d'ailleurs vit fort ſobrement dans ſon bord, ce qui diminue conſidérablement les fraix de transport, & occaſionne le bon marché. Cette Compagnie avoit déjà été projettée par le grand *Guſtave-Adolphe*; & l'on voit encore ſes Lettres Patentes don-

nées à Stockholm le 14. Juin 1626.; mais les différentes Révolutions ſurvenues en Suède, n'ont permis de réaliſer cette idée, qu'un Siècle après. Le ſuccès a été d'abord très-brillant, & continue encore d'être favorable, quoique le profit ne ſoit pas auſſi grand que dans le premier abord. Le Gouvernement inquiet de la Suède a déjà mis en délibération, s'il ne ſeroit pas avantageux à l'Etat & aux Manufactures du païs, de laiſſer tomber cet important établiſſement. Autre défaut de principes & d'expérience! Comme ſi l'on ne pouvoit donner à ces choſes telles bornes qu'on veut. N'eſt-il pas défendu en Angleterre de porter les toiles de cotton que les vaiſſeaux mêmes de la Compagnie Angloiſe apportent, & qui ſont peintes ou imprimées enſuite dans le païs? Détruit-on pour cela en Angleterre la Compagnie des Indes; & ne tire-t-on pas un très-grand parti des Indiennes pour les païs étrangers? Qu'eſt-ce qui empêche la Suède d'agir de même avec quelque modification. Au reſte, cette Compagnie fait une ou deux fois par an, une Vente publique à Gothenbourg, des Marchandiſes que ſes Vaiſſeaux ont raportées, dont on envoye quelque tems auparavant la liſte par toute l'Europe. Les Hambourgeois, & les Négocians des autres Villes Anſéatiques & commerçantes de l'Allemagne, les Hollandois même, y font faire des achats conſidérables.

## §. XI.

Navigation. On ne ſauroit dire que la *Navigation* ſoit négligée par les Suédois, car la pêche qu'ils font ſur la Côte, & leur domination ſur le Golfe Bothnique, où il n'eſt permis à aucun bâtiment étranger d'entrer pour y trafiquer, tout cela leur forme une pépinière de Matelots. On voit auſſi aſſez de Navires Suédois en Mer; & ils vont jusques dans les Indes. Il eſt certain cependant, que tout cela pourroit être beaucoup perfectionné. Ce n'eſt pas ici l'endroit d'en indiquer tous les moyens. Je conſeillerois aux Suédois de comparer les maximes établies en Angleterre pour la Navigation, avec celles qui ſubſiſtent en Suède, & de corriger ſur ce Modèle, ce qu'il y a de défectueux chez eux. Je ne ſaurois leur propoſer rien de plus parfait. La Mer eſt l'élément des Anglois; & cette Nation a par devers elle l'expérience de pluſieurs Siècles, ſoutenue par des dépenſes énormes; auſſi peut-on dire que ſon Siſtème Maritime approche le plus de la perfection. Mais, je le dis encore une fois, pour ne plus le répéter, on ne ſauroit appliquer les mêmes maximes partout; c'eſt à un ſage Politique à voir jusqu'à quel point il en peut faire uſage. Il faut remarquer auſſi, que le climat met un grand obſtacle à la Navigation des Suédois, parce que les fortes glaces empêchent les Navires de ſortir que fort tard de leurs ports, & les obligent d'y rentrer de bonne-heure. Enfin, (pour conclure cet Article,) je ne puis diſſimuler que j'ai été ſouvent ſurpris de voir que la Suède néglige ſi fort la pêche de la Baleine & du Harang, & que je ne conçois pas les raiſons de l'indolence qui règne à cet égard.

§. XII.

## §. XII.

Si l'on conſidère les nombreuſes Colonies qui ſortirent autrefois des parties ſeptentrionales de l'Europe, & qui inondèrent les autres Contrées, ſans tarir néanmoins la ſource dont ils étoient venus, on concevra facilement, que la rigueur du climat n'eſt pas nuiſible à la propagation, mais qu'au contraire on voit naître dans ces païs plus d'hommes qu'ailleurs. En effet, la Suède eſt encore aujourd'hui fort bien peuplée, malgré ſes anciennes émigrations & malgré ſes guerres presque continuelles. Mais ceux-là ſe trompent fort qui la croyent ſi remplie d'habitans, qu'il ſoit néceſſaire d'entreprendre la guerre de gayeté de cœur, pour en faire périr une partie, & s'alléger ainſi de la trop grande multitude. Cette idée eſt bien fauſſe; car, à proportion du terrain qu'il y auroit à cultiver dans ce païs, il ne s'y trouve pas même aſſez de monde, ſurtout ſi l'on réfléchit que les Mines, la Navigation, les Manufactures & l'état Militaire, demandent une quantité prodigieuſe d'hommes. Les Suédois en général ſont fort ſpirituels, capables de tout apprendre, d'une valeur admirable à la guerre, lorsqu'ils ſont bien menés, mols lorsqu'ils ont de mauvais conducteurs, polis dans le commerce de la vie, adroits, inſinuants; mais faux à l'excès, portant la fineſſe, la ſubtilité, la Politique intrigante ſi loin, qu'au-lieu de leur ſervir, elle leur devient funeſte, & leur fait perdre la Confiance des autres Peuples. Tous les Gentilshommes embraſſent le métier des Armes, & ſervent non-ſeulement leur Patrie, mais auſſi chez d'autres Puiſſances avec diſtinction. Les Eccléſiaſtiques y ſont conſidérés, & il y a dans leur Corps, ſurtout parmi les Evêques, des gens reſpectables par leur érudition & leurs vertus. Les bourgeois s'appliquent au commerce, & quelques-uns d'entre eux aux études. Les Lettres y fleuriſſent. *Upſal* eſt une fort belle Univerſité; cependant nous n'avons vu ſortir de Suède aucune découverte ſingulière, aucun Ouvrage qui ait fixé l'attention de l'Europe, ou enrichi la République des Lettres. Les Païſans y ſont fort eſtimés, parce qu'ils concourrent au Gouvernement, faiſant un Corps dans l'Etat, & que d'ailleurs l'agriculture y eſt en grande recommendation. Ils ſont intraitables lorsque l'yvreſſe s'empare d'eux, mais polis, fidèles, laborieux & doux, quand ils ſont ſobres. Les femmes y travaillent beaucoup. Au reſte, la Suède pourroit fournir 80 mille hommes de Troupes, ſi on le vouloit. Mais les arrangemens pour le Militaire ſont ſingulièrement pris à l'heure qu'il eſt. Toute l'Armée Suédoiſe, dont nous donnerons l'état plus bas, n'eſt compoſée que de Miliciens, ſi l'on en excepte les Régimens des Gardes. Ces Miliciens vivent dans le plat-païs aux dépens du Païſan; ils s'aſſemblent de tems en tems pour faire l'exercice, & pour paſſer en revue; ſept Païſans entretiennent un Cavalier, & trois païſans un fantaſſin. Le premier reçoit la nourriture & 24 Ecus de paye; le fantaſſin eſt également nourri, mais n'a que 12 Ecus par an. Cette charge impoſée ſur les païſans, leur tient lieu de contribution, d'impôts, &c. Ceux qui connoiſſent l'art militaire d'au-

Population, & Caractère de la nation.

d'aujourd'hui, conviendront que de pareilles Troupes ne ſauroient être aſſez aguerries, pour qu'on puiſſe avec ſuccès les oppoſer à d'autres Armées dont les Régimens reſtent conſtamment aſſemblés, & dans des exercices continuels. Car, quoique la Nation ſuédoiſe ſoit naturellement belliqueuſe, que le Soldat ſoit robuſte, & qu'il ſoutienne les fatigues, la guerre telle qu'on la fait maintenant, veut quelque choſe de plus. Il faut beaucoup de diſcipline & infiniment d'adreſſe dans le maniement des Armes.

## §. XIII.

Marine. *La Marine de Suède* n'eſt pas non plus dans le dégré de perfection où elle pourroit être. L'état en a été fixé à 50 Vaiſſeaux de différens rangs, & on a établi de bons Chantiers dans les différens ports, ainſi que des arſenaux & des magazins pour les équipages de mer; mais, malgré cela, on a toujours trouvé beaucoup de difficulté à mettre une Flotte formidable en mer. Celle que la Suède équipa en 1719., n'excéda pas le nombre de 24 Vaiſſeaux; & en 1742. l'Eſcadre Suédoiſe n'oſa presque paroitre devant celle des Ruſſes qui même la bloquèrent dans le Port de Helſingfors. On prétend que cela vient de la Diſette des Matelots; ce qui paroit incompréhenſible, quand on conſidère que la Suède a une côte de mer d'une étendue immenſe tout du long de la Mer du Nord, de la Baltique, & du Golfe de Bothnie; que les habitans du Rivage ſont partout naturellement marins; que la péche & la Navigation ordinaire des Suédois leur forme une école de gens de mer; & il eſt à croire que, s'il n'y avoit pas quelque vice dans l'arrangement de toutes ces choſes, la Suède ne pourroit jamais manquer d'hommes pour faire la Manœuvre. J'en reviens encore aux Maximes ſages des Anglois, qui, dans des Guerres Nationales où il s'agit du ſalut de la Patrie, franchiſſent les bornes de leur liberté naturelle, & enlèvent par force tout ce qui peut ſervir de Matelot ſur leurs flottes. C'eſt à ces maux déſeſpérés qu'il faut de violens remèdes; & la Nation ne ſauroit murmurer des violences qui s'exercent ſur quelques particuliers, pour la conſervation du Peuple entier. La Suède a les mêmes Droits, & peut-être auroit-elle les mêmes moyens, ſi elle ſavoit les mettre en uſage. Autrefois les flottes Suédoiſes ſéjournoient à la Rade de Stockholm, ſous les yeux du Roi, & dans le Port le plus ſûr du Monde; mais, comme on les employe ordinairement, ou contre la Ruſſie, ou contre le Danemarc, ou pour faire des transports en Poméranie; & que d'ailleurs les glaces qui ſe trouvent entre les rochers devant Stockholm, ne ſont fondues que vers la fin d'Avril, on a fait d'autres Havres avec beaucoup de dépenſe; & aujourd'hui la plupart des Vaiſſeaux reſtent, ou à Gothenbourg, ou à Carlscroon, ou ailleurs. Dans les guerres que les Suédois ont eu avec les Ruſſes, ces derniers ont fait un uſage très-avantageux des galères, avec leſquelles ils ſont entrés dans l'Archipel d'Uplande, & ont cotoyé tout le Golfe de Bothnie, s'étant gliſ-

gliſſés entre les rochers, & aïant ravagé les côtes en faiſant partout des deſcentes. C'eſt ce qui a mis la Suède dans la néceſſité de leur oppoſer des galères; & c'eſt auſſi ce qui a changé la forme de la guerre. Car il eſt vrai que ces Galères coutent beaucoup d'entretien; mais cette dépenſe ſe retrouve ſur les vaiſſeaux de guerre dont le nombre peut être diminué par là. Tout bâtiment plat peut ſervir dans la Baltique le long des côtes. Dans la guerre du Nord, les Suédois auſſi bien que les Danois, ſe ſervoient de radeaux & de grands bacs, ſur leſquels ils établiſſoient des batteries, qu'ils garniſſoient d'Infanterie, & avec leſquels ils abordoient partout. C'eſt ainſi que les Danois firent leur première deſcente dans l'Iſle de Rugen, malgré l'oppoſition d'une forte Eſcadre de Suédois.

## §. XIV.

Revenus. Il eſt difficile de déterminer les *Revenus d'un Royaume*, parce que ces choſes ſont miſes pour l'ordinaire au rang des ſecrets de l'Etat, mais, ſans vouloir ſe piquer d'une ſcrupuleuſe exactitude à cet égard, on peut eſtimer les Revenus du Royaume de Suède à . . . millions . . . & l'on ne croit pas même ſe tromper de beaucoup. Ils proviennent des Domaines de la Couronne, des Douanes ſur toutes les Marchandiſes qui entrent ou qui ſortent du païs, de la Taxe par tête que payent les Païſans, des Mines de cuivre & de fer, des Dixmes, des procédures judiciaires, des Tributs & des charges ordinaires qu'on impoſe ſur le Peuple. Du Produit de toutes ces différentes Contributions, l'Etat paye 1.) . . . Ecus pour l'entretien du Roi & de ſa Cour; 2.) pour le Prince Succeſſeur & le reſte de la famille Royale . . . Ecus; 3.) pour l'armée . . . 4.) pour la flotte; . . . 5.) pour les forteresſes & leur entretien . . . 6.) pour les différens Tribunaux & Dicaſtéres de Juſtice &c. ... 7.) pour les Sénateurs, Sécrétaires d'Etat, & autres Officiers du Royaume; . . . . 8.) pour les Miniſtres qui réſident dans les Cours étrangères . . . A quoi il faut ajouter 9.) toutes les petites dépenſes néceſſaires de l'Etat. Or, en mettant dans une juſte balance la Recette & la Dépenſe de la Suède, on verra bien clairement, que cette Nation eſt pauvre dans le fonds, que ſes reſſources ſont petites, que dans la plus profonde paix elle a même beſoin de ſubſides étrangers, & qu'en tems de guerre il lui faut l'appui & les ſecours pécuniaires d'une des Puiſſances financières de l'Europe. Le Revenu particulier du Roi eſt pareillement fort peu de choſe; & le Monarque qui occupe maintenant le trône, n'auroit pu ſubſiſter d'un Honoraire auſſi modique, ſi S. M. n'eut tiré de ſes Etats d'Allemagne des Supplémens conſidérables. Il eſt certain, quoiqu'on en diſe, que la Suède ne s'eſt pas mal trouvée des ſommes d'argent qui ſont ſorties tous les ans de Heſſe, & qui ont été répandues en Suède. Il eſt à croire que la Nation augmentera la Penſion Royale, lorsqu'un jour le Prince Succeſſeur ſera monté ſur le trône; car n'aïant de revenu particulier que ce qu'il tire de ſa Principauté d'Eutin, & de l'Evéché de Lubeck, il

ne ſauroit mettre beaucoup du ſien, & ſe verroit par-conſéquent reduit à faire une aſſez triſte figure.

## §. XV.

Religion. Toute la Nation Suédoiſe profeſſe la *Religion Luthérienne* avec tant de zèle & de chaleur, que les autres Communions Chrétiennes y ſont à peine tolérées. C'eſt une Loi fondamentale que le Roi doit être Luthérien; & lors même qu'en 1744. Madame Ulrique de Pruſſe fut fiancée au Prince Succeſſeur, cette Princeſſe ſe vit obligée de quitter la Religion de *Calvin*, pour embraſſer celle de *Luther*. Juſques aux moindres Domeſtiques qui l'accompagnoient, il falloit qu'ils profeſſaſſent tous la même Doctrine. Le Clergé eſt fort honoré en Suède, mais en revanche aſſez mal payé. L'Archevêque d'Upſal eſt le primat du Royaume; il ſacre le Roi, & il a de grandes prérogatives; mais ſes revenus ne vont qu'à 2000 Ecus par an. Sous lui ſont les ſept Evêques de *Lincoping*, de *Lunder*, de *Scara*, de *Stregnes*, de *Weſteräas*, de *Vexioc*, & d'*Abo*. Ces Evêques ſont ſuivis de huit Surintendans Généraux; & le reſte du Clergé conſiſte en Prevôts, Doyens, Chapelains, Curés, & Prêtres de Villages. On fait monter le nombre des Eccléſiaſtiques à 4 mille, & l'on compte 2 mille Paroiſſes. Il eſt défendu à la Nobleſſe d'embraſſer l'état eccléſiaſtique, pour ne pas la détourner du métier des Armes; de manière que les fils de Bourgeois & de Païſans même, trouvent le moyen de ſe pouſſer dans l'Egliſe, & de jouer même un beau rôle dans les affaires du Gouvernement, s'ils acquièrent aſſez de talens & de mérite pour parvenir à l'Epiſcopat. Les fils des Evêques ne laiſſent pas que d'être conſidérés dans la Nation; & j'en ai vu parvenir à des emplois fort honorables. Les Affaires Eccléſiaſtiques ſont portées devant les Conſiſtoires, compoſés d'Evêques, de Surintendans, & de Conſeillers Laïques. Lorsqu'un particulier voyage en Suède, il n'a pas de plus ſûr moyen pour être reſpecté, bien ſervi en route, mené vite, & régalé à bon marché dans les Auberges, que de ſe faire paſſer pour un Eccléſiaſtique.

## §. XVI.

Forme du Gouvernement. *La Forme du Gouvernement* de la Suède a ſouvent varié, ſelon les révolutions auxquelles ce Royaume a été ſujet. On en peut apprendre les détails par l'Hiſtoire. Nous remarquerons ſeulement ici, que la Suède a toujours été gouvernée par des Rois, mais dont le pouvoir & les prérogatives n'ont pas été les mêmes. Dans les tems les plus reculés, ce Royaume étoit élective; cependant il ſemble que les Sénateurs ſe ſoient fait une Loi conſtante de préférer les Enfans de leurs Maitres. Beaucoup de Rois ont régné ſur le Danemarc & ſur la Suède en même tems. En 1398., la Reine Marguerithe fit la fameuſe Union de Calmar, Sanction Pragmatique, en vertu de laquelle les trois Royaumes du Nord devroient reſter

reſter combinés à jamais. *Guſtave Vaſa* chaſſa les Danois de Suède, ſe fit couronner Roi, & mourut en 1560. Le Royaume alors devint héréditaire en ligne droite de ſucceſſion; & les deſcendans de *Guſtave* ont porté cette Couronne jusqu'à nos jours; car, après la mort de *Charles* XII., dernier Roi de la famille des Vaſa, ſa ſœur Ulrique Eléonore fut miſe ſur le trône de Suède, & cette Princeſſe y plaça le 2. d'Avril 1720., ſon Epoux le Prince *Fréderic de Heſſe-Caſſel*, qui l'occupe encore. Mais, quoique le Royaume fût héréditaire, les Rois n'étoient pas Souverains pour cela. Les cinq Grands Officiers du Royaume avoient une telle Autorité, que le Roi ne pouvoit rien entreprendre ſans leur concours. C'étoient 1.) le grand Drôſſart; 2.) le grand Maréchal; 3.) le grand Amiral; 4.) le grand Chancelier & 5.) le grand Tréſorier. On les apelloit *les cinq grands Seigneurs*. Ils étoient Sénateurs du Royaume, Tuteurs des Rois, & gouvernoient l'Etat pendant leur minorité. *Charles* XI. introduiſit la Souveraineté en Suède; & ces grands Officiers du Royaume devinrent de ſimples Conſeillers du Roi. Ce Prince commença par mettre ſur pied une Armée formidable, qui tint en reſpect, & la Nation même, & les Voiſins. La Reine *Chriſtine* avoit diſtribué entre les premiers Seigneurs Suédois, la plupart des terres de la Couronne; mais *Charles* les réunit tout d'un coup au Domaine Royal, en établiſſant pour cet effet en 1680. un Collège de Réduction, chargé d'en examiner tous les titres. Cette réunion abaiſſa tout d'un coup la Nobleſſe; & dès-lors les Grands ne furent que ſimples Sujets de leurs Rois. Cet état de deſpotiſme dura ſous *Charles* XI. & ſous *Charles* XII.; mais, à la mort de ce Prince, arrivée en 1718., les Etats du Royaume ſortirent de leur léthargie, ils ſe remirent en poſſeſſion de leurs anciens Droits, & déclarèrent le Royaume électif. On élut, comme nous venons de le dire, la Princeſſe Ulrique Eléonore; mais en même tems on lui fit ſigner une Capitulation qui donna une face toute nouvelle à l'Etat, & une autre forme au Gouvernement. Comme cette Loi fondamentale détermine très-clairement la Forme du Gouvernement, nous allons faire ici un court extrait de ſes principaux Articles. Il eſt dit

Art. 1.) La Religion Luthérienne ſera maintenue dans tout le Royaume.
2.) La Reine [ou le Roi] aura l'adminiſtration de la Juſtice.
3.) Les Héritiers mâles de S. M. ſuccéderont au trône de Suède, de la même manière qu'il a été ſtipulé par la Diette de l'année 1650. Aucun Prince ne pourra occuper ce trône avant l'âge de 21. ans. Les Etats du Royaume auront le Droit de choiſir les Gouverneurs des Enfans du Roi.
4.) La Reine ne pourra faire aucune nouvelle Loi ſans le concours des Etats & de la Diette.
5.) Sa Majeſté ne pourra impoſer aucune nouvelle Taxe ſur ſes Peuples, ſans le conſentement des Etats; mais ceux-ci s'engagent à fournir le néceſſaire, tant pour la paix que pour la guerre.

6.) Sa

6.) Sa Majeſté ne ſauroit entreprendre aucune Guerre contre ſes Voiſins, ſans en avoir inſtruits les Etats, & obtenu leur conſentement.

7.) Les Traités de Paix, de Trève, & d'Alliance, ſeront conclus par Sa Majeſté avec le concours des Sénateurs, & communiqués enſuite à la première Diette.

8.) Les Etats reſpecteront la Majeſté, les Droits & les prérogatives des Rois.

9.) Les Rois ſeuls auront le privilège de battre monnoye; mais les changemens dans l'aloi ne pourront ſe faire que du conſentement des Etats.

10.) Les Rois ne ſortiront du Royaume que de l'aveu des Etats.

11.) Il y aura un Sénat.

12. & 13.) Une Députation de 24 Perſonnes nobles, 12 du Clergé & 12 de la Bourgeoiſie, s'aſſemblera pour choiſir les Sénateurs, & pour remplir les places qui viennent à vaquer dans le Sénat. Les perſonnes que cette Députation aura jugées les plus dignes de cet important emploi, ſeront propoſées à Sa Majeſté à qui le Droit eſt réſervé de les élire, ou de les récuſer, & de demander qu'on lui propoſe d'autres Sujets. Les places de Sénateurs qui viennent à vaquer dans l'intervalle des Diettes, reſteront vacantes jusqu'à la tenue de la Diette prochaine. Le nombre des Sénateurs eſt fixé à 24., & cette Charge, la première de l'Etat, & qui ſeule eſt honorée du Titre d'*Excellence*, eſt à vie:

14. & 15.) Les fonctions des Sénateurs ſont déterminées. Le Sénat eſt le Grand Conſeil du Royaume, & toutes les affaires de conſéquence y ſont portées. Les Sénateurs ont voix délibérative & déciſive. Le Roi a deux voix. Toutes les affaires ſont expédiées au nom de S. M. & ſous ſa ſignature.

16.) Lorsqu'un Roi eſt malade ou abſent, le Sénat dirige les affaires. Si un Roi meurt ſans héritiers, le Sénat gouverne le Royaume jusqu'à l'élection du nouveau Roi.

17.) On établira différens Collèges.

18.) jusqu'à 28.) Le premier de ces Collèges eſt le *Tribunal de Juſtice;* le ſecond le *Conſeil de Guerre;* le troiſième le *Conſeil de l'Amirauté;* le quatrième la *Chancellerie du Royaume;* le cinquième le *Conſeil* ou la *Chambre des Finances;* le ſixième le *Conſeil des Mines;* le ſeptième le *Conſeil de Commerce;* & le huitième le *Conſeil des Réviſions.* Chacun de ces Conſeils, ou Collèges, a un Sénateur à ſa tête, qui y préſide; il y a outre cela des Conſeillers, des Aſſeſſeurs & les autres Membres néceſſaires. Toute l'Armée prête ſerment de fidélité au Roi, au Royaume & aux Etats de Suède, ſuivant la teneur du formulaire dreſſé à cet effet. Il en eſt de même des Officiers & des Gens de Marine.

29.

29.) Le Grand Maréchal ſera auſſi un des Sénateurs; il veille à l'entretien de la Cour des Rois & à leur économie particulière.

30.) Le Gouverneur de Stockholm ſera choiſi également parmi les Sénateurs.

31.) Tous ces Collèges ſe prêteront mutuellement la main, pour concourir d'un commun accord au bien de l'Etat.

32.) On établit 24 Gouvernemens des Provinces, qui ſont nommés *Capitaineries du Païs*, & ceux qui les poſſédent Land-Höfding.

33.) Les devoirs de ces Gouverneurs de Provinces ſont expliqués.

34.) Le Roi communiquera au Sénat les noms des perſonnes auxquelles S. M. deſtine les Charges les plus importantes, & demandera le Conſeil des Sénateurs; mais S. M. conſerve le droit de nommer les ſujets qui lui paroîtront les plus convenables. On n'aura aucun égard à la naiſſance, mais au mérite des Candidats. Les étrangers ſont exclus des grandes Charges.

35.) Le Roi ſeul aura le Droit de créer des Comtes, Barons, & Nobles.

36.) Tous les trois ans, & même plutôt, ſi le ſalut de l'Etat le demande, le Roi convoquera une Diette générale des Etats pour délibérer ſur les affaires les plus importantes du Royaume. Cette Diette eſt compoſée des Nobles, du Clergé, de la Bourgeoiſie & des Païſans. On y compte pour l'ordinaire environ mille Gentilshommes, 100 Eccléſiaſtiques, 150 Bourgeois, & 250 Païſans. Le tout s'y paſſe avec beaucoup de cérémonial, de dignité & de décence. Lorsque le trône vient à vaquer ſans héritiers, les Etats s'aſſemblent au bout de 30 jours, ſans convocation pour procéder à une nouvelle Election.

37.) La Nobleſſe a le Droit d'élire ſon Maréchal. Chaque Etat a ſon Orateur. On choiſit d'entre les quatre Etats un certain nombre de perſonnes pour former le Comité ſecret, où l'on discute les affaires qui ſont d'une nature à être fort cachées. On donne auſſi un Sécrétaire aux Païſans.

38. 39. & 40.) La Nobleſſe, les Provinces étrangères & les Villes conſerveront leurs Privilèges reſpectifs.

Voilà quelles ſont les entraves qu'on a donné à la Souveraineté, & l'on voit bien qu'un Roi de Suède n'a guères plus de pouvoir qu'un Doge de Véniſe; tous les Droits de la Majeſté, comme la Légiſlation, les finances, la faculté de faire la guerre ou la paix &c. ſe trouvant partagés avec les Etats, ou plutôt, uniquement entre leurs mains. Auſſi raconte-t-on, que la Reine *Ulrique*, peu de jours après qu'elle eut ſigné cette Capitulation, voulant railler un de ſes favoris, qui avoit gardé la Chambre pendant quelque tems pour une maladie aſſez dangereuſe, lui dit, *Monſieur, on m'a aſſuré que Vous étiez paſſé dans l'autre Monde; mais, puisque vous en voilà revenu, racontez-nous ce que vous avez vu dans le Ciel.*

Le favori cauſtique répondit tout de ſuite; *Madame, j'y ai vu l'Agneau entouré de 24 Anciens;* & la Reine ne demanda pas ſon reſte. Le Roi *Fréderic*, qu'elle aſſocia enſuite au trône, & qui l'occupe encore aujourd'hui, s'eſt vu obligé de ſubir les mêmes conditions; & il paroit que non-ſeulement la Nation n'a nulle envie de ſe départir de ſes Privilèges, mais auſſi, que les Puiſſances voiſines s'intéreſſent fort au maintien du préſent Siſtème de Gouvernement en Suède.

## §. XVII.

Ordre de la Succeſſion au Thrône.

Quant à *l'ordre de Succeſſion* établi en Suède, nous avons déjà remarqué qu'avant *Guſtave I.* ce Royaume étoit électif; mais ce Prince aïant formé le deſſein de rendre la Couronne héréditaire dans ſa famille, convoqua les Etats Généraux à Weſteras, en l'année 1542. & y fit abolir l'Uſage & le Droit de l'Election. Les Députés conſentirent à tout ce que *Guſtave* vouloit, & la Succeſſion fut ſtipulée en faveur du Prince *Eric*, des autres Princes ſes enfans, & à leurs Succeſſeurs, tant en ligne directe que collatérale. On en fit un Acte ſolemnel qui fut appellé L'UNION HÉREDITAIRE. Le grand *Guſtave-Adolphe* gagna les Etats en faveur de ſa fille *Chriſtine*, & leur fit changer cette Union héréditaire, entant qu'elle reſtraignoit la Succeſſion aux Mâles. *Chriſtine* monta ſur le trône; & la même Loi qui accorde aux Princeſſes le Droit de ſuccéder, fut confirmée en 1604. 1627. 1633. & 34. & enfin le Roi *Charles XI.* a réglé l'ordre de Succeſſion de la manière ſuivante.

„ 1.) Que la Ligne masculine aura toujours la préférence; 2.) Mais, „ en cas que la ligne masculine vienne à manquer, le Droit héréditaire re- „ viendra à la Ligne féminine; 3.) Qu'alors les filles du Roi qui ſeront en „ vie, ſeront admiſes à la Succeſſion, & ſeront préférées aux descendans „ femelles des fils; & premièrement l'ainée & ſes descendans mâles, & „ ainſi de ſuite. 4.) Mais que, s'il arrivoit qu'aucune des filles du der- „ nier Roi ne fût en vie, & qu'elles euſſent laiſſé néanmoins des enfans, „ en ce cas-là les descendans du fils en Ligne féminine, tant mâles que „ femelles, ſeront préférés, & ainſi ſucceſſivement, en vertu & ſuivant „ la teneur du Teſtament du Roi *Guſtave IV*".

Le Roi Fréderic qui régne aujourd'hui, ſe trouvant ſans poſtérité masculine ni féminine, les Etats de Suède jugèrent à propos de donner un Succeſſeur à S. M., même de ſon vivant, pour éviter les troubles d'un interrègne après ſa Mort, & la concurrence de pluſieurs Candidats. Le choix tomba enfin en l'année 1743. ſur le Prince *Adolph-Fréderic*, Duc de Holſtein-Eutin, & Evêque de Lubeck; & ce Prince s'étant marié l'année d'après avec la Princeſſe Ulrique de Pruſſe, la Providence à déjà béni cet hymen par la Naiſſance de deux jeunes Princes. Lorsque le premier naquit, on en publia la nouvelle à Stockholm par un Héraut d'armes qui crioit au Peuple; *Vive le Prince* GUSTAVE, *Prince Héréditaire de Suède, des Goths & des Vandales.* Le Peuple répéta ces mots, & ren-

rendit ainſi ſon premier hommage au nouveau-né (*). On voit par là, que c'eſt aux conditions ci-deſſus détaillées, que le Prince *Adolph-Frédéric* a été appellé à la Succeſſion au trône de Suède.

## §. XVIII.

Affaires étrangères.

*Le Département des affaires étrangères* a un ou deux Sénateurs à ſa tête, qui deviennent par là Miniſtres des Affaires publiques, & qui doivent rendre compte au Roi, au Sénat & aux Etats de leur conduite. C'eſt au Roi que s'adreſſent toutes les Dépêches des Envoyés de Suède qui réſident dans les différentes Cours de l'Europe, ce Prine délibère enſuite avec ſes Miniſtres ſur le parti qu'il convient de prendre. Les Reſcripts, ou les inſtructions qui doivent diriger les Négociations des Envoyés, ſont expédiées dans le Département, ſous la ſignature du Roi, & par ſes Ordres. Il y a des Sécrétaires d'Etat, des Commis, des Clercs, &c.

Ce n'eſt pas à la Diette aſſemblée en général que le Roi fait rendre Compte de la Situation des affaires étrangères, mais a un Comité ſecret établi pour cela, qui communique enſuite aux Etats Généraux ce qu'on peut faire connoitre de ces ſortes de choſes au Public.

## §. XIX.

Politique générale de la Suède.

La *Politique générale* de la Suède doit avoir quatre Objets en vue. 1.) De rendre l'Etat plus opulent, en faiſant venir des richeſſes dans le Royaume. 2.) De ſe tenir dans un bon état de défenſe contre tous ſes voiſins. 3.) De reconquérir, s'il eſt poſſible, la Livonie & la Finlande, & 4.) d'entretenir l'équilibre dans le Nord en s'y rendant elle-même tous les jours plus reſpectable.

Le premier objet ne ſauroit être rempli avec plus d'efficace que par le moyen du Commerce, & en ſuivant les règles que nous avons établies ci-deſſus. Il lui importe auſſi de faire reſpecter ſon Pavillon, & de s'oppoſer aux attentats que la Nation Angloiſe commet impunément ſur la Navigation de tous les Peuples, lorsqu'en tems de guerre les Armateurs Anglois attaquent, ſans rime ni raiſon, les Vaiſſeaux marchands des Puiſſances neutres, ainſi que nous en avons vu un grand nombre d'exemples dans cette dernière guerre. Façon d'agir qui dans le fonds n'a d'autre but que de ruiner le Commerce des autres nations. Mais, outre cela, la Suède a toujours eu pour maxime, de prendre des Subſides de la France, & quelquefois de l'Angleterre, ou même de la Hollande. Cette Politique n'eſt pas mauvaiſe. Les troupes Suédoiſes ont agi rarement pour la Puiſſance qui les avoit pris à ſa ſolde; & lors même qu'elles ont agi, ce

(*) La Providence vient de l'élever ſur le Trône; & il y porte des lumières & des vertus qui font concevoir les plus belles eſpérances de ſon Règne, pourvû que la Nation n'y mette pas elle-même des obſtacles. *Note de l'Editeur.*

ce n'a été qu'en faveur de ſon propre Syſtème; peut-être même qu'on auroit été obligé de les faire marcher ſans les Subſides. Avec cela il eſt entré tous les ans de groſſes ſommes dans le Royaume, qui ſe ſont répandues parmi la Nation, & qui auroient fait plus de bien encore, ſi on en avoit profité comme il faut. On recherche les Troupes Suédoiſes véritablement *à l'enchère*, & il eſt à remarquer, que l'Angleterre pourra toujours les payer plus largement; mais, comme les vues politiques de l'Angleterre peuvent s'accorder rarement avec les intérêts naturels de la Suède, je crois qu'il vaut mieux que cette Cour ſe contente de moins de Subſides, & qu'elle reſte dans ſes anciennes liaiſons avec la France, dont l'Alliance lui eſt comme naturelle, & qui lui a été favorable par le paſſé.

Le ſecond Objet de la Politique Suédoiſe, dérive en grande partie du premier, & dépend de l'entretien de ſon Armée, de ſa Marine, de ſes Fortereſſes, & des Alliances qu'elle contracte. Si la Suède étoit aſſez riche, ou qu'on pût y faire de meilleurs arrangemens de finances, il faudroit que l'Armée reſtât toujours ſur pied, qu'on dreſſât mieux le Soldat, & qu'on l'accoutumât à une plus grande exactitude dans le ſervice. Si la diſcipline Militaire ne ſe rétablit pas dans cette Nation, elle ne pourra jamais tenir tête à la Ruſſie, ou au Danemarc, dont les troupes ſont tenues conſtanment en exercice. La Flotte & les Galères exigent auſſi une grande attention de la part du Gouvernement. A l'égard des places fortes qui doivent défendre ce Royaume, il eſt bon de remarquer, qu'il n'a rien à craindre du coté du Nord, où il eſt terminé par la Mer-glaciale, & par-conſéquent ſans voiſins & à l'abri de toute inſulte. Du coté de l'Oueſt, vers la Norwége, il eſt défendu par de hautes Montagnes eſcarpées; & il ſeroit très-dangereux pour un Ennemi, de faire une invaſion de ce coté-là. On trouve d'ailleurs auſſi ſur les frontières de Norwége le Weenerſée & le grand Elbe, outre les places fortes de Bahus, de Marſtrand, & de Gothenbourg. Plus bas en Schoonen, ſont les fortereſſes de Malmoe, de Landscroon & quelques autres moindres. La côte de la mer eſt défendue en partie par les rochers, & en partie par les flottes. Mais en Finlande, il n'y a que la Ville d'Abo qui ſoit une place de quelque importance: & c'eſt cependant de ce coté-là que la Suède devroit porter toute ſon attention & tous ſes efforts, ſoit qu'elle veuille ſimplement ſe défendre contre les entrepriſes des Ruſſes, ſoit qu'elle penſe à reconquérir ſur eux les Provinces perdues. En général, on peut dire que les fortereſſes de la Suède ſont mal entretenues, & que le manque d'argent paroit en ceci comme en toute autre choſe. Quant aux Alliances, il faut convenir que la Suède entretient non-ſeulement de fort habiles Miniſtres dans les Cours étrangères, qu'elle n'épargne aucune dépenſe dans les Négociations; mais auſſi, qu'elle ſuit le bon & le vrai Siſtème qui lui convient, eû égard aux Puiſſances avec leſquelles elle ſe lie. Mais où trouve-t-on de ces vrais Alliés, qui agiſſent vigoureuſement,

ment, lorsque la foi des Traités ſeule les oblige à agir, & qu'ils n'y ſont point engagés par leurs intérêts immédiats?

Le troiſième objet n'eſt pas moins important que les deux premiers, & peut-être plus difficile à exécuter. La Suède doit porter inſenſiblement & ſans trop manifeſter ſes vues, ſes principales forces du coté de la Finlande, choiſir les meilleures places qu'elle y a, les fortifier ſans bruit, (*) y établir des Magazins, tâcher d'aſſurer le port de Helſingfors & les autres qu'elle a, ou qu'elle peut faire ſur le Golfe de Finlande, & attendre ainſi de la Providence les évènemens les plus favorables pour mettre en exécution cette grande entrepriſe.

Le quatrième objet enfin, dépend beaucoup des trois autres. Si la Suède étoit plus commerçante, qu'elle ſe tînt toujours dans un fort bon état de défenſe, & qu'elle pût parvenir à reconquérir la Livonie & la Finlande, elle ſeule rétabliroit l'équilibre du Nord, & tiendroit la Ruſſie en reſpect. Nous avons déjà expliqué dans le Chapitre précédent, en quoi cet équilibre conſiſte; & nous ajouterons ici que, tant que les choſes ſeront ſur le pied où elles ſont à préſent, la Suède ne doit jamais ſe départir de l'alliance de la Pruſſe & du Danemarc. C'eſt une triple Alliance naturelle. Si la Suède reprenoit ſon Ancien luſtre, ſa Politique changeroit alors avec ſa fortune.

## §. XX.

Telle eſt donc, ou doit être, la Politique générale de la Suède; à l'égard de la Conduite qu'elle obſerve avec chaque Puiſſance en particulier, il eſt bon de remarquer, que — Politique particulière.

*Le Portugal & l'Eſpagne* n'ont point d'autres liaiſons avec la Suède, que celles qui naiſſent du Commerce, ou de l'enchainement général des Affaires de l'Europe. Ces Etats ne peuvent ſe rendre de ſervices réciproques, à cauſe de leur grand éloignement. Mais l'Eſpagne & le Portugal ne ſauroient ſe paſſer des denrées de Suède, & la Suéde a beſoin de Sel, de ſucre, de fruits, de vins, d'huiles & d'une infinité de choſes qui croiſſent dans ces deux Royaumes. C'eſt ce qui forme la baſe du Commerce mutuel. Si les Suédois s'appliquoient mieux à la bâtiſſe des vaiſſeaux, & qu'ils en fiſſent de bois de chêne ſolidement conſtruits, ni le Portugal, ni l'Eſpagne ne pourroient jamais mieux ſe pourvoir des vaiſſeaux dont ils ont beſoin, ſoit pour leurs flottes, ſoit pour les voyages des Indes. La Suède doit donc cultiver ſoigneuſement la bonne amitié avec ces deux Puiſſances, & encourager le commerce par tous les moyens poſſibles. Comme ni les Eſpagnols, ni les Portugais, ne navigent point en Europe, cette circonſtance eſt fort avantageuſe aux Suédois, qui deviennent par là les Voituriers de leurs marchandiſes; mais la — L'Eſpagne & le Portugal.

(*) On ne voit pas trop bien comment ces démarches échaperoient à la vigilance des Etats intéreſſés à les obſerver. *Note de l'Editeur.*

la Suède devroit tâcher de faire ce Commerce directement, & non par les Hollandois, les Hambourgeois, ou autre main tierce.

La France. *La France* eſt de toutes les Puiſſances celle avec qui la Suède a les plus intimes liaiſons. La bonne intelligence entre ces deux Couronnes ſubſiſte depuis le tems de *Guſtave I.*, & elle n'a été interrompue que par de légers nuages de refroidiſſement, que la fauſſe Politique a fait naitre. Ni la France, ni la Suède, ne ſauroient jamais être bons Amis & fidèles Alliés de la Maiſon d'Autriche & de la Ruſſie; voilà la baſe fondamentale de cette Union naturelle entre les Cours de Verſailles & de Stockholm, qui ne peut changer à moins que les deſtinées des Nations de l'Europe ne changent auſſi. La Suède tire presque conſtamment, même en tems de paix, des Subſides de la France; elle ne doit pas ſe laiſſer ébloüir par l'appas d'un plus grand gain qu'elle pourroit faire ailleurs, ni céder ſes troupes à une Puiſſance rivale de la France. Mais, d'un autre coté, qu'elle ne ſe fie jamais trop ſur les ſecours de la Maiſon de Bourbon. Il pourroit lui arriver, ce qui eſt arrivé ſous nos yeux au Roi *Staniſlas*, à l'*Electeur de Bavière*, au Prince *Edouard*, & à presque tous les Alliés de la France. Que la Suède tâche d'imiter, s'il ſe peut, la conduite du Roi de Pruſſe, qui eſt Ami & allié de la France, mais qui ſe ſoutient par ſes propres forces, qui agit & qui ceſſe d'agir, quand ſes intérêts le demandent. Toutes ces puiſſantes conſidérations, que nous ne faiſons qu'effleurer ici, doivent engager la Suède à entretenir avec la Cour de Verſailles une bonne harmonie & une Négociation conſtante. Les intérêts du Commerce ſe joignent à ceux de la Politique; & les Rélations de Négoce entre les deux Nations deviennent tous les jours plus conſidérables. Il y a à Stockholm deux Partis, dont l'un eſt porté pour l'Angleterre, & l'autre pour la France. Ceux du premier Parti doivent être des gens bien fins & de fort bons Citoyens.

L'Angleterre. *L'Angleterre* n'épouſera jamais bien vivement les Intérêts de la Suède, de quelque coté qu'on veuille enviſager les choſes. Les Anglois ont toujours été amis zélés de la Maiſon d'Autriche & de la Ruſſie; & ce n'eſt pas là le compte de la Nation Suédoiſe. Il eſt inutile de vouloir concilier des choſes contradictoires, par des raiſonnemens ſophiſtiques, qu'une mauvaiſe Politique fait quelquefois inventer. D'un autre coté, on a remarqué que l'Angleterre cherche toujours à faire ſon Commerce dans la Baltique par le moyen du Danemarc, ſans y faire intervenir la Suède; & ce n'eſt qu'à ſon corps défendant, qu'elle fait quelques affaires avec cette dernière Puiſſance. L'Angleterre ne ſauroit prouver qu'elle ait jamais rendu le moindre ſervice réel au Commerce des Suédois, au contraire, elle a tâché de détruire tout-à-fait leur Navigation, s'il eût été poſſible. Dans la dernière guerre, les Armateurs ſe ſont ſaiſis d'une infinité de vaiſſeaux Suédois, & les ont emmenés dans les ports d'Angleterre; on les y a retenus ſous des prétextes frivoles, leur Cargaiſon s'eſt gâtée, & toutes ces violences n'ont été faites que pour abimer le Commer-

merce maritime des Suédois & des autres Nations. Les raisons que la Cour Britannique a alléguées pour justifier ces Pirateries, étoient pitoyables. On disoit à Londres; *Nos Loix le veulent ainsi, nous ne saurions les changer.* Il sembloit entendre les Romains, qui pour disculper leurs brigandages, & cette injustice manifeste avec laquelle ils accabloient les autres Nations, disoient pour toute raison : *Le Sénat l'a décidé ainsi.* Mais, malgré ce que nous venons de dire, la Suède doit user de prudence, & même de finesse, dans la conduite qu'elle observe avec l'Angleterre. Elle doit toujours cajoler cette Cour, afin que si jamais la France venoit à lui faire faux-bond, elle puisse trouver une ressource dans la Grande-Bretagne, & après tout la Politique veut qu'on diminue toujours le nombre de ses Ennemis.

Les Provinces-Unies.

Tant que *la Hollande* suivra le Sistême politique de l'Angleterre, la Cour de Stockholm n'a pas grande apparence de pouvoir détacher cette République des Ennemis naturels de la Suède. Cependant ces deux Puissances sont fort intéressées à leur Conservation mutuelle; car si l'une ou l'autre subissoit quelque Révolution considérable qui la fît changer de domination; que deviendroit leur commerce réciproque qui est très-important? Si les forces maritimes des Provinces-Unies se trouvoient réunies à celles d'une autre Nation, cette Puissance ne manqueroit pas de donner la Loi dans la Mer-Baltique, & de brider la Navigation des Peuples du Nord. Si au contraire, la Suède étoit envahie, ou par le Danemarc, ou par la Russie, on sent bien que la Hollande n'y trouveroit pas son compte, soit pour le Péage du Sund, soit pour le trafic que ses Sujets font dans toute l'étendue de la Mer-Baltique. C'est par cette raison que la Cour de Stockholm doit tâcher d'entretenir la bonne harmonie avec cette République, qui indépendamment des intérêts de Commerce, pourroit même dans de certaines conjonctures, lui fournir quelques secours pécuniaires. Au reste il n'y a presque jamais de grandes Négociations entre ces deux Puissances.

Le Corps helvétique, & l'Italie.

La Suède n'a aucune liaison avec la *République des Suisses*, & fort peu avec *l'Italie*. Il est très-rare de voir des Vaisseaux Suédois dans les ports de la Méditerranée; & il n'y a point de commerce direct entre l'Italie & la Suède. Peu importe à la Cour de Stockholm, quel Prince possède telle ou telle Province d'Italie, & il n'est guères apparent, qu'on revoye jamais des Goths pousser leurs conquêtes jusques dans Rome. Les intérêts politiques de la Suède, rélativement à l'Italie, sont si indirects, qu'il seroit fort inutile de nous étendre en réflexions sur ce sujet.

L'Allemagne.

*L'Allemagne* a été souvent le Théatre sanglant où les Armes Suédoises ont fait de terribles ravages; mais c'étoit dans des tems où la Puissance de la Suède étoit bien différente de ce qu'elle est aujourd'hui. On n'a pas vu d'ailleurs, que toutes ces guerres, & les Succès les plus brillans, ayent produit quelque solide ayantage à la Nation Suédoise; & le meilleur conseil qu'on puisse lui donner, c'est de ne point s'ingérer sans néces-

ceſſité dans les quérelles des Allemands, & ſurtout de ne point exciter de troubles dans cet Empire. Les Rois de Suède d'ailleurs en ſont Membres en qualité de Ducs de la Poméranie, dont ils poſſèdent une partie, & c'eſt ce qui les engage au maintien du Siſtème de l'Empire, tel qu'il a été établi & confirmé par la Paix de Weſtphalie, à laquelle la Suède a eu tant de part. Il ſe fait d'ailleurs un très-beau commerce entre les deux Etats par la voye des Villes Anſéatiques; commerce qui eſt fort avantageux à la Nation Suédoiſe. Cependant *la Maiſon d'Autriche*, ſi puiſſante en Allemagne, n'eſt pas fort bonne amie de la Suède, & ne ſauroit guères l'être par les liaiſons où elle ſe trouve avec la Ruſſie. La Cour de Vienne a un beſoin eſſentiel de l'aſſiſtance des Ruſſes contre les entrepriſes de la Porte Ottomane; & cet intérêt naturel réunira toujours la Ruſſie & l'Autriche. Les Suédois au contraire, ne ſauroient ſouhaiter que l'abaiſſement de la Puiſſance Ruſſienne; & de là nait cette inimitié ſourde que l'on voit régner entre les Cours de Vienne & de Stockholm. La Maiſon d'Autriche travaille à l'abaiſſement des Princes de l'Empire, & ſurtout du Corps Evangélique. La Suède s'eſt ſacrifiée depuis longtems pour ſoutenir les prérogatives des Membres du Corps Germanique, auſſi bien que la Religion proteſtante. Nouvelle ſource de déſunion! La Suède eſt donc intéreſſée à prévenir l'accroiſſement des forces de la Maiſon d'Autriche, & à empêcher qu'elle ne faſſe aucune bréche aux privilèges, aux Loix, & aux Conſtitutions fondamentales de la Nation Germanique.

Le Roi de Pruſſe.

*La Pruſſe*, de rivale & d'ennemie déclarée qu'elle étoit autrefois de la Suède, eſt devenue ſa plus ſûre Alliée. Le Grand Electeur défit les Suédois à Fehrbellin, & les mena battant juſqu'en Courlande. Le Roi Frederic-Guillaume leur enleva Stettin & une grande partie de la Poméranie. Frederic II. eſt un des plus fermes appuis de la Nation Suédoiſe; & il a cimenté cette amitié par le mariage de ſa Sœur, la Princeſſe Ulrique, avec le Prince Succeſſeur. Voilà comment les intérêts des Nations peuvent quelquefois changer en peu de tems. La Suède & la Pruſſe ſont devenues aujourd'hui des Alliés naturels, parce que l'une & l'autre ſont intéreſſées à s'oppoſer à l'aggrandiſſement de la Ruſſie, & à maintenir l'équilibre dans le Nord, de ſorte qu'elles ont entièrement paſſé l'éponge ſur leurs anciennes quérelles. La Suède ne peut jamais être auſſi utile au Roi de Pruſſe, que ce Prince peut l'être à la Suède, parce que les forces Pruſſiennes ſont infiniment plus conſidérables que les forces Suédoiſes, & que le Roi ſe trouvant voiſin des païs que la Ruſſie a enlevé à *Charles* XII., y peut toujours faire de puiſſantes diverſions. Cette conſidération doit donc engager la Cour de Stockholm à ménager par toutes ſortes de moyens l'amitié de Sa Majeſté Pruſſienne.

La Pologne.

Toutes les fois que les Suédois ont fait des guerres ſanglantes en *Pologne*, il en faut chercher le motif, bien plutôt dans l'eſprit conquérant des Rois, que dans les intérêts de la Nation Suédoiſe, qui ne demandoient nullement de pareilles entrepriſes. Qu'eſt-ce que la Suède

de a remporté de tous les Succès de *Charles* XII., ou même qu'auroit-elle pu en remporter, ſuppoſé que ces Succès euſſent été ſoutenus jusqu'à la fin? Tout ce qui doit intéreſſer aujourd'hui la Suède, c'eſt de voir ſur le trône de Pologne un Roi qui ne ſoit pas la Créature de la Ruſſie, & par-conſéquent dévoué à ſon ſervice. Au contraire, ſi la Suède & la Pologne étoient unies, elles pourroient s'oppoſer efficacément aux progrès de la Puiſſance Ruſſe. Auſſi la Suède a-t-elle encore un parti aſſez conſidérable dans la nation Polonoiſe, & ce parti-là ne penſe pas le moins ſainement, & elle a ſoin de l'entretenir dans ſes bonnes diſpoſitions par les négociations de ſes Miniſtres. Il ſe fait quelque Commerce entre la Pruſſe Polonoiſe & la Suède; il mérite d'être maintenu, parce que dans les beſoins ce Royaume peut ſe pourvoir par ce canal, du bled de Pologne; ce qui lui eſt d'une grande reſſource.

*Le Danemarc* a été presque de tout tems en rivalité avec la Suède; & ſouvent cette rivalité a éclaté en rupture ouverte. Tant de guerres avoient fait naitre une haine nationale entre les deux Peuples. Aujourd'hui ce n'eſt plus la même choſe. Les prétenſions réciproques ont été réglées; les deux Royaumes ont des limites ſi juſtes, qu'il ſemble que la Nature les ait tracées. Le Sund ſépare la Suède d'avec le Danemarc; & une chaine de Montagnes forme la frontière de la Norwége & des Provinces Suédoiſes. La Suède eſt donc intéreſſée à ce que les limites du Danemarc demeurent dans le même état, où elles ſont aujourd'hui. D'ailleurs, il paroit que l'une & l'autre de ces deux Cours reconnnoiſſent que, dans les guerres qu'elles ont enſemble, elles ne font que conſumer en vain l'une contre l'autre des forces qui leur deviennent ſi néceſſaires, lorsqu'il s'agit de s'oppoſer à une Puiſſance étrangère qui veut donner la loi dans le Nord. En un mot, l'équilibre du Nord exige, que la Suède & le Danemarc ſoient unis. Les meſures politiques qu'on voit prendre aujourd'hui à ces Puiſſances, nous font croire qu'elles ſont ſenſibles à cette vérité. Au reſte, la Suède doit avoir l'œil à ce que le Danemarc n'augmente pas ſon Commerce maritime aux dépens du ſien. Il ſeroit auſſi extrêmement avantageux pour la Nation Suédoiſe, ſi, par quelque Négociation entamée dans des conjonctures favorables, elle pouvoit regagner la Franchiſe du Droit de Péage dans le Sund, qui ſera toujours un obſtacle très-grand aux progrès de ſa Navigation.

Le Danemarc.

De toutes les puiſſances du Monde, il n'y en a point que la Suède doive craindre autant que la *Ruſſie*. Les Ruſſes & les Suédois ſe ſont faits de cruelles guerres depuis un tems immémorial. Anciennement l'avantage étoit toujours du coté des Suédois, mais *Charles* XI. avoit coutume de dire: *Ils ne ſavent pas leurs forces; ne leur apprenons point à les connoitre*. En effet, vers la fin du Règne de *Charles* XII., la fortune changea, & devint ſi favorable au Czar, que ce Prince enleva les plus fertiles Provinces dépendantes de la Suède, ſavoir la *Livonie*, l'*Ingrie* & une partie de la *Finlande*. Or rien n'eſt plus naturel que le déſir des Suédois de récouvrer ces belles Provinces; & c'eſt ce qui ſera éternellement

La Ruſſie.

une pomme de diſcorde entre ces deux Puiſſances. La Ruſſie d'ailleurs eſt en état d'entretenir une nombreuſe armée, qui s'aguerrit de plus en plus, & qui devient chaque jour plus formidable pour la Suède. Ce Royaume court grands risques d'être totalement envahi, ou du moins de devenir un Etat dépendant. La Cour de Pétersbourg a déjà fait ſentir ſa ſupériorité à la Suède par de fréquentes démarches pleines de hauteur, & par des Actes d'Autorité qu'elle y a exercés. Les premiers Miniſtres Suédois n'ont pas été ſûrs dans leurs poſtes; & la Ruſſie a prétendu les déplacer à ſon gré. Enfin les ports de Livonie & de Finlande ont donné à la Ruſſie, une flotte, des Navires Marchands, une Navigation & un grand Commerce; & tout cela aux dépens de la Suède. Quelle Nation pourroit enviſager ces ſortes de choſes d'un œil indifférent? Quand même les trônes de Ruſſie & de Suède ſeroient occupés par les deux Princes du même ſang qui y ſont deſtinés, croit-on que ces liens ſoient plus forts que les intérêts naturels des Nations; & un Czar eſt-il ſi fort le Maitre en Ruſſie, (*) ou un Roi en Suède, pour que ces Princes puiſſent établir une amitié ſolide entre des Peuples ennemis de tout tems? C'eſt à la Suède à nuire à la Ruſſie le plus qu'elle peut, & dans toutes les occaſions qui ſe préſentent pour cela. (†) Elle doit tâcher de ſe mettre dans un état qui du moins puiſſe en impoſer pour ſe ſoutenir contre un Voiſin auſſi dangereux.

La Porte Ottomane.

*La Porte Ottomane*, quoiqu'extrêmement éloignée, a été de tout tems amie de la Suède, & lui a rendu les ſervices les plus eſſentiels, ſoit par des ſecours en argent, ſoit en agiſſant contre les Ruſſes, ſoit en les tenant ſimplement en échec. La Porte a même agi avec une généroſité peu commune, en renvoyant à la Suède par le Major *Sinclair*, qui fut aſſaſſiné en Siléſie par des ſuppôts de la Cour de Pétersbourg (§), les obligations des Capitaux importants dont la Suède étoit reſtée redevable à la Porte, depuis les malheurs de *Charles XII*. Toutes ces conſidérations doivent engager la Nation Suédoiſe à une ſincère reconnoiſſance; & elle doit ſe conſerver l'amitié des Turcs, qui peut lui être d'un ſecours infini dans toutes les occaſions. Une petite Armée Ottomane eſt capable de tenir à la fois en échec la Ruſſie, la Pologne & la Maiſon d'Autriche. Que ne feroit-on pas pour ſe procurer un pareil Allié?

Les Algériens & autres Pirates.

*Les Pirates de la Côte de Barbarie* ne ſauroient nuire beaucoup à la Suède, parce qu'elle envoye peu de Vaiſſeaux dans la Méditerranée. Si ſon Commerce augmentoit de ce coté-là, il lui ſeroit facile de faire la Paix, au moins avec les Algériens, par la Médiation de la Porte Ottomane.

CHA-

(*) Le deſpotiſme des Souverains de la Ruſſie ne reconnoit aucunes bornes, ou du moins n'eſt expoſé qu'aux atteintes des révolutions dont les exemples ſont aſſez fréquens. *Note de l'Editeur.*

(†) Il faudroit donc qu'elle le fît d'une manière dont la Ruſſie ne s'apperçût pas; & cela eſt-il poſſible? *Note de l'Editeur.*

(§) M. de Bielfeld avoit-il des garants ſuffiſans de ce qu'il avance ici? *Note de l'Editeur.*

# CHAPITRE XIV.

## *LA RUSSIE.*

### §. I.

De tous les Empires modernes le plus vaſte eſt ſans contredit celui qu'on nomme *l'Empire de Ruſſie*. Nous prenons ici cette dénomination dans le ſens le plus étendu, & nous entendons par l'Empire de Ruſſie, tous les Etats, les Royaumes, & les Provinces que le Czar poſſède tant en Aſie qu'en Europe. Ce n'eſt que dans ce ſens qu'on peut dire, que cet Empire comprend dans ſa *longueur* depuis l'Occident jusqu'à l'Orient, c'eſt-à-dire, depuis les frontières de la Livonie, de l'Ingrie & de la Finlande, jusqu'à l'extrêmité de l'Aſie, vers le Détroit de Kamſchatka, une étendue de païs de ... Lieues, ſur une *largeur* inégale de... lieues, depuis les frontières de la Perſe, ou de la Tartarie, jusqu'à la Mer-glaciale au delà du Cercle Arctique, c'eſt-à-dire depuis le Midi jusqu'au Septentrion. Quel Empire immenſe qui couvre une ſi grande partie de notre Globe, qu'il embraſſe pour le moins un tiers de l'Europe & de l'Aſie! Etendue de l'Empire Ruſſe.

Mais, avant que d'aller plus loin, avertiſſons nos Lecteurs de ne point ſe faire une trop grande illuſion, en ſupputant les forces de l'Empire Ruſſe ſur la proportion de la grandeur de ſon territoire. Rien ne ſeroit capable de donner de plus fauſſes idées. Car, en parlant de cet Empire, il faut commencer par établir comme un principe certain, premièrement, que la plus belle des Provinces Ruſſiennes n'égale, ni en bonté, ni en valeur intrinſéque, les autres païs de l'Europe, tels que la France, l'Angleterre ou l'Allemagne, par la raiſon que le climat y eſt beaucoup plus âpre & plus ingrat, que l'induſtrie y eſt moins connue, & que la ſituation locale ne permet pas le Commerce avec des Peuples civiliſés. (*) En ſecond lieu, il eſt néceſſaire de conſidérer que les parties qui compoſent ce vaſte Empire, diminuent toujours de bonté à meſure que leur ſituation eſt plus vers l'Orient. C'eſt ainſi que les Provinces ſur la Mer-Baltique ſont les meilleures; que la Ruſſie occidentale tient le ſecond rang en bonté & en valeur; que la Ruſſie Orientale eſt déjà d'un raport infiniment moindre; que la Sibérie jusqu'à Tobolsk mérite à peine quelque attention, & que paſſé Tobolsk, tous les païs que le Czar poſſède jusqu'à l'ex-

(*) Nous remarquerons une fois pour toutes, que les choſes ont conſidérablement changé à bien des égards depuis le tems où M. de Bielfeld écrivoit. *Note de l'Editeur.*

l'extrêmité orientale, ne valent abſolument rien, & ne forment que des déſerts immenſes, habités ſeulement aux environs des fleuves par quelques peuples barbares, ou par quelques hordes de Tartares, qui mènent une vie dure & ſauvage dans des plaines infertiles, & qui ne ſauroient ajouter presque rien à la puiſſance réelle de l'Empire Ruſſe. Ces Peuples ne payent qu'un tribut très-léger qui eſt plutôt une marque de leur dépendance qu'une reſſource pour le Gouvernement. Lorsqu'une malheureuſe néceſſité oblige de voyager dans ces triſtes Contrées, ou qu'on relègue quelque Criminel d'Etat jusques au Kamſchatka, on ne ſauroit prendre ſa route en droite ligne; mais pour y arriver il faut ſuivre le cours des fleuves, où l'on trouve par-ci par-là quelques habitations & quelque nourriture. Etant ainſi obligé de faire beaucoup de détours, & de deſcendre presque jusqu'à la grande muraille pour remonter enſuite, on peut évaluer ce voyage à 2 mille lieues d'Allemagne; & comme à un certain éloignement les chevaux finiſſent avec les autres commodités pour la communication des hommes, on ſe ſert de grands chiens & d'une eſpèce de traineaux avec lesquels on paſſe des montagnes & des précipices dans des dangers continuels; ou bien on eſt réduit à faire le chemin à pied, & l'on peut compter hardiment ſur deux ans de voyage avant que d'arriver aux derniers confins de l'Empire.

On ſent parfaitement bien que de pareilles Provinces ne ſauroient guères contribuer à l'augmentation de la Puiſſance d'un Empire, ſi ce n'eſt que les immenſes déſerts ſervent de rempart contre les incurſions des Peuples les plus voiſins. Et comme nous écrivons une Politique, & non un Traité de Géographie, j'eſpère qu'on ne s'attendra point à trouver ici une Deſcription de toutes ces ſtériles Provinces, dont la poſſeſſion n'eſt en effet qu'une chimère deſtituée de toute réalité. D'ailleurs, nous pouvons renvoyer ceux qui ſont curieux de connoitre ces Païs en détail, à deux Ouvrages qui ont paru depuis peu. Le premier porte pour titre, *Imperii Ruſſici & Tartariæ majoris, nec non minoris Crimeæ Tabula cum Sciagraphia Tractationis de iisdem.* Le ſecond eſt un Atlas que l'Académie des Sciences de Pétersbourg vient de faire paroitre, & auquel elle a travaillé depuis beaucoup d'années. Il contient une très-belle Carte générale de tout l'Empire Ruſſe avec les Cartes particulières des différentes Provinces, & une ample Deſcription de toutes ces Contrées. C'eſt dommage que les Cartes ainſi que la Deſcription Géographique, ſoient compoſées en Langue Ruſſe; mais je ne doute point que nous n'en ayïons bientôt une Traduction fidèle, par les ſoins de nos Géographes de France, d'Allemagne ou de Hollande.

## §. II.

Contrées qui ſont la force de l'Empire.

Les principaux païs qui forment cet Empire, qui contribuent à ſa grandeur intrinſèque, & qui par-conſéquent ſont les ſeuls ſur lesquels nous devons porter ici la vue, ſe réduiſent à

1.) La

1.) La *Grande Ruſſie*, ou la *Ruſſie noire*, qu'on nomme auſſi la *Moſcovie* du nom de ſa Capitale. Elle portoit anciennement le nom de *Sarmatie*, & le nom moderne de Ruſſie ſignifie, *Partage* ou *diviſion*. Ce païs a pour le moins 300 milles en quarré. Ruſſie.

2.) La plus grande partie de l'*Ukraine*.
3.) La *Sibérie*.
4.) Le Royaume de *Caſan*.
5.) Le Royaume d'*Aſtracan*.
6.) La *Bulgarie*.
7.) La *Livonie*.
8.) L'*Ingrie*.
9.) Une Partie de la *Finlande*.

Pour peu qu'on jette les yeux ſur la Carte, on verra que ces païs ne laiſſent pas que d'être conſidérables par leur vaſte étendue, & par leur ſituation. Ce ſont auſſi ces Provinces que nous comprendrons déſormais ſous le nom commun de Ruſſie.

Ceux qui ont étudié la Géographie, ſavent que l'Europe eſt, pour ainſi dire, environnée par dix Mers qui portent des noms différens. La Ruſſie ſeule touche à cinq de ces Mers, ſavoir à la Mer-Baltique vers les frontières de la Suède, à la Mer-Blanche du coté de la Laponie Moscovite, à la Mer-Glaciale vers le Pole Arctique, au Pont-Euxin ou à la Mer-Noire du coté des frontières de la Turquie, & à la Mer-Caſpienne vers les frontières de la Perſe.

On peut voir encore par-là, que la Suède, la Pruſſe, la Pologne, les Turcs, les Tartares, les Perſes, & même les Chinois, ſont les plus proches voiſins de l'Empire Ruſſe.

Mais, indépendanment de ces Mers, il y a des fleuves conſidérables, & quantité de Rivières qui coulent à travers les Provinces Ruſſiennes; tels ſont le Boriſthène, ou le Dnieper, qui parcourt les frontières de la Pologne, & vient ſe jetter dans la Mer-Noire; la Wolga qui traverſe la Ruſſie, & porte ſes eaux dans la Mer-Caſpienne; le Tanaïs, ou le Don, qui ſerpente ſur les Confins de la Ruſſie, & ſe jette dans la Mer d'Aſof, ou Palus Méotide; la Dwina qui ſe rend à la Mer-Blanche; & enfin l'Oby qui partage l'Europe & l'Aſie, & ſe perd dans la Mer-Glaciale. Quelles reſſources pour le Commerce que tant de Mers & tant de fleuves, ſi le païs fourniſſoit plus de denrées; qu'il eût plus de Manufactures, & que des Peuples civiliſés habitaſſent par-delà la Ruſſie, auxquels ce païs pût ſervir d'entrepôt!

## §. III.

On comprendra fort aiſément, qu'un païs d'une auſſi vaſte étendue, ne ſauroit avoir partout le même climat, le même terroire, par-conſéquent Remarques ſur le climat.

les mêmes productions, les mêmes denrées, la même quantité d'habitans, les mêmes mœurs & les uſages &c. En effet, les Provinces occidentales & méridionales, comme l'Ukraine, le Royaume de Caſan, celui d'Aſtracan, ſont belles & fertiles, & diffèrent du tout au tout des Contrées orientales & ſeptentrionales de l'Empire Ruſſe. La grande Province de Petzora, par exemple, qui s'étend le long de la Mer-Glaciale, eſt ſujette à un froid ſi violent, & les hivers y ſont ſi longs, que les Rivières ne dégèlent qu'à la fin du mois de May, & ſe glacent déjà au mois d'Août. Il y a beaucoup de contrées en Ruſſie qui ſont dans ce cas. Mais, dans les Provinces mêmes qui ſe trouvent ſituées au centre de cet Empire, comme dans celle de Moſcovie & jusques dans la ville Capitale de Moscow, le froid eſt très-rigoureux; & c'eſt une choſe aſſez ordinaire d'y rencontrer ſur les chemins, ou dans les rues, des gens perclus de froid; auſſi a-t-on peine à ſe préſerver de ce danger par les exercices du corps. La gélée fait ouvrir quelquefois la terre, comme le fait ailleurs la ſéchereſſe. Toutes les eaux du païs ſe gèlent, & changent tellement de face, qu'à peine peut-on les diſtinguer de la terre. Les Lacs les plus vaſtes, les fleuves les plus grands, ſont ſujets à cette Métamorphoſe. Ils ſervent pendant l'été aux bateaux, & en hiver les traineaux y paſſent auſſi librement que ſur terre, la glace y étant ordinairement de 3 ou 4 pieds d'épaiſſeur. Or cette croute de glace étant ſoutenue par l'eau ſur laquelle elle nage, peut porter des fardeaux immenſes ſans aucun risque. Il eſt aſſez probable, que cette grande quantité d'eau qu'il y a en Ruſſie, étant rafroidie au commencement de l'hiver, contribue auſſi à rendre dans la ſuite l'air ſi froid & ſi piquant, que, ſi en tems de gélée on jette un verre d'eau par la fénêtre, cette eau ſe convertit en glace à meſure qu'elle tombe à terre. Lorsqu'au cœur de l'hiver on ſort d'une chambre chaude à la rue, le grand changement d'air eſt capable de faire perdre la reſpiration; ſi l'on touche quelque vaſe d'étain, qui n'a point été échauffé, les doigts s'y attachent, & la peau y demeure quand on les retire. La neige qui couvre ce païs, tombe presque toute au commencement de l'hiver; peut-être fait-il après cela trop froid pour neiger. Si toutes ces remarques ne ſuffiſent pas pour faire comprendre à quel point le froid eſt perçant en Ruſſie, nous pouvons y joindre un exemple ſingulier qui achevra d'en donner une idée complette. En 1738. l'Impératrice ANNE fit conſtruire ſur la Néva près de Pétersbourg, un Palais tout de Glace; les murailles intérieures & extérieures, les ornemens, les meubles, les tables, les Chaiſes, jusqu'à des Boites de Pendules & des Vaſes, tout étoit glace. On y célébra les nôces d'un des Bouffons de la Cour. (*) Les Amours qui préſidoient à cette fête nuptiale, devoient ſe trouver étrangement logés. C'étoient apparemment des Amours peu tendres & peu délicats; ils étoient nés Ruſſes, & n'avoient jamais reſpiré l'air de l'Iſle conſacrée

(*) M. de Bielfeld s'eſt trompé pour la date; cela eſt arrivé dans le grand hiver 1740. & l'on en peut lire tous les détails dans un Ecrit publié alors ſous le titre ſuivant: *Deſcription*

crée à Vénus. Heureux les mortels qui vivent loin des climats où la Nature donne une pareille demeure aux amours! (*)

Mais, ſi l'hiver a ſes incommodités, il ne laiſſe pas auſſi que d'avoir ſes avantages. Car la conſtance du froid rend la Ruſſie moins ſujette aux intempéries qui règnent dans les païs chauds, les corps y ſont plus robuſtes, la Santé y eſt plus ferme, & les Maladies épidémiques n'y font presque point de ravages. Il faut même qu'il y ait dans le tempérament des Ruſſes quelque antidote contre le mal contagieux, & cette conjecture eſt fondée ſur des exemples curieux. Lorsqu'au commencement de ce Siècle, & pendant la guerre du Nord, le Czar fit entrer ſon Armée dans le Mecklembourg & le Holſtein, ces païs étoient déſolés par une cruelle Peſte; mais, à meſure que ces troupes avançoient, il ſembloit que la peſte fuïoit devant elles. Les Soldats Ruſſes en arrivant dans un Village, enfonçoient les portes des Maiſons dont ſouvent tous les habitans avoient péri; ils jettoient les cadavres dehors, ſe couchoient dans les lits où les peſtiférés étoient morts, & n'attrapoient aucun mal.

Un autre avantage qui réſulte de la gélée conſtante, c'eſt la commodité de voyager l'hiver dans des traineaux qui gliſſent ſur la neige avec une facilité & un viteſſe incroyable. Le peuple n'a que des traineaux faits d'écorce de tilleul, en forme de coffre, & doublés ordinairement d'un gros feutre qui ſe fabrique dans le païs, mais ſans couvert. Les gens aiſés ſe mettent bien plus à leur aiſe. Leurs traineaux ſont couverts, on y met des matelats & des lits de plume ſur leſquels on ſe couche de ſon long comme dans un lit; on ſe couvre de bonnes fourrures, on a des livres & toutes ſortes de commodités autour de ſoi dans cette voiture, & comme le mouvement en eſt fort léger, & presque inſenſible dans un païs ſi uni, on peu dire qu'on voyage avec une douceur & un agrément inconnus partout ailleurs; & cela avec un cheval & ſous la conduite d'un Charretier fidèle qui ſe réchauffe en courant par intervalle, ou en buvant quelques bons traits d'eau-de-vie. Il y a auſſi des Traineaux de Ville, qui ſont proprement ornés, & qui ſervent en guiſe de Caroſſes. Lorsque la Cour voyage, l'Impératrice fait la route dans un traineau d'une grandeur prodigieuſe, décoré magnifiquement, dans lequel on a pratiqué une chambre bien meublée, capable de contenir pluſieurs perſonnes, & toutes les commodités imaginables. (†) Cette Maiſon ambulante eſt attelée de

*tion & repréſentation exacte de la Maiſon de Glace conſtruite à Pétersbourg au mois de Janvier* 1740., *& de tous les meubles qui s'y trouvoient: avec quelques Remarques ſur le froid en général, particulièrement ſur celui qu'on a ſenti cette même année dans toute l'Europe; Compoſée & publiée en faveur des Amateurs de l'Hiſtoire Naturelle par* George Wolfgang Krafft, *Membre de l'Académie Impériale de S. Pétersbourg & Profeſſeur de phyſique; traduit de l'Allemand par* Pierre Le Roy, *Membre de l'Acad. Imp. de S. Pétersbourg & Prof. d'Hiſtoire.* à S. Pétersbourg 1741. in 4to. pag. 32. avec ſix Planches. *Note de l'Editeur.*

(*) J'ai été tenté de ſupprimer ces réflexions qui ne ſont, ni judicieuſes, ni polies. *Note de l'Editeur.*

(†) Je ne ſai ſi tout cela eſt bien exact. Au moins des Seigneurs Ruſſes à qui je m'en ſuis informé, ne me l'ont pas confirmé. *Note de l'Editeur.*

de quantité de Cheveaux, & va fort vite, malgré ſa péſanteur. En été, on ſe ſert d'une voiture qu'on nomme Dortoir, ou Schlaff-Wagen / qui a toutes les commodités des traineaux des gens de Condition, & qui n'en diffère que parce qu'elle eſt ſuſpendue entre des brancards & ſur des roues.

Au reſte, la Ruſſie eſt un païs en général fort plat, aſſez marécageux, bien garni de forêts, de ruiſſeaux, d'étangs, de lacs & de rivières. Mais les bois ſont presque tous de Sapins & de bouleaux; les autres arbres n'y ſauroient ſubſiſter, ce qui rabat beaucoup de la beauté des forêts. Entre les lacs, on en trouve de 20 à 25 milles de longueur, & larges à proportion. La Nature en a bien ſagement pourvu ce païs, ainſi que de pluſieurs beaux fleuves; car, comme c'eſt un grand Continent, il auroit de la peine à ſubſiſter s'il n'avoit la commodité du Commerce & de la Navigation par le moyen de ces Rivières, qui ſe jettant les unes dans les autres, portent toutes leurs eaux dans la Mer. C'eſt pour une ſemblable raiſon, & parce qu'on manquoit à Pétersbourg de vivres & de denrées, que *Pierre* I. fit conſtruire le fameux Canal de Ladoga, qui a 15 milles d'Allemagne de long, 80 pieds de large, & 10 pieds de profondeur. Il fut achevé en 1732. ſous l'Impératrice *Anne*, & il combine les Lacs de Ladoga & d'Onéga avec la Rivière de Néva ſur laquelle Pétersbourg eſt bâti. Ce Canal qui facilite infiniment le transport de toutes ſortes de proviſions venant de l'intérieur du païs, eſt un Ouvrage digne des anciens Romains. Le même Czar *Pierre I.* qui vouloit illuſtrer ſon règne par tous les endroits poſſibles, fit auſſi couper un grand chemin à travers des forêts en droite ligne, depuis Pétersbourg jusqu'à Moscow, c'eſt-à-dire, à une diſtance de 107 milles d'Allemagne. Cette route eſt tirée au cordeau, & taillée en perſpective. Il y a des poteaux à chaque mille, qui marquent la diſtance, & tout le chemin eſt partagé en 24 Stations, où l'on trouve des chevaux de poſte & les choſes néceſſaires aux Voyageurs. Pour naviger ſur les Lacs & les rivières, les Ruſſes ſe ſervent de bateaux plats, fort longs & fort larges, qui portent jusqu'à 200 tonneaux, comme auſſi de certains ponts flottans, faits de rondins liés les uns avec les autres, de ſorte qu'ils nagent ſur la ſurface de l'eau; on fait auſſi uſage de ces derniers pour paſſer par deſſus les marais. Par terre, ce ſont, comme nous venons de le dire, en hiver des traineaux, & en Eté des chariots qui leur ſervent de voiture.

Il eſt bon de remarquer encore, que l'été eſt extrêmement chaud en Ruſſie, mais les nuits y ſont fraiches. Les fruits de la terre y meuriſſent foudainement; mais de la grande chaleur il s'engendre des nuées d'inſectes, de guêpes & de certaines mouches qui ſortent des étangs & des marais, & qui perſécutent jour & nuit ceux qui voyagent. Au reſte, nous le répétons encore, le climat ne ſauroit être le même par toute la Ruſſie; l'Ukrainè eſt bien différente des Provinces Septentrionales, & notre but n'eſt nullement d'entrer dans aucun détail ſur cet objet. Ceci ſuffira donc pour donner une idée générale du climat de la Ruſſie & de la

natu-

nature de ſon terroir; ceux qui ſont curieux d'en ſavoir plus de particularités, pourront conſulter les Rélations de quelques Voyageurs, mais qui ne laiſſent pas que d'être fort rares, & ſujettes à caution (*).

## §. IV.

Quant à la fertilité du Païs, il faut convenir que la Ruſſie, malgré ſon aſſiette ſeptentrionale, ne laiſſe pas que de produire en abondance tous les alimens néceſſaires à la vie de l'homme; & ceux qui pourroient lui manquer, y ſont apportés des provinces voiſines, de ſorte qu'on y vit à fort bon marché. Car, quoiqu'il y ait quelques Contrées ſtériles, il s'en trouve d'autres qui abondent tellement en bled, qu'elles peuvent en pourvoir tout l'Empire Ruſſe. C'eſt ainſi que l'Ukraine, la Livonie, & la grande étendue de Païs entre Vologda & Moscow, entre Moscow & Smolensko, depuis Rezan jusqu'à Novogorod & Vobsco, & depuis Moscow jusqu'à la Tartarie Crimée du coté du midi, comme auſſi le long du Volga entre le Caran & Aſtracan, ont un fort bon terroir qui produit du froment, du ſeigle, de l'orge, des pois, de l'avoine, & une ſorte de grains qu'ils apellent *Pſnytha*, qui a quelque raport avec le ris. Outre les bleds, il y a auſſi des fruits, mais qui ſont communément aſſez mauvais, & ne parviennent guères à leur véritable maturité. Il en faut excepter les Melons qui viennent d'Aſtracan, & qui ſont les meilleurs du Monde, comme auſſi une certaine pomme tranſparente, qu'ils apellent *pomme de glace*; & qui eſt d'un gout exquis. Les jardins ſont aſſez bien garnis d'herbes potagères, mais ſurtout d'ail & d'oignons, dont les Ruſſes font un grand régal. On trouve près d'Aſtracan une eſpèce de citrouilles faites en forme d'Agneau, dont on aſſure qu'elles changent de place en croiſſant, que l'herbe ſèche partout où elles ſe tournent, que le fruit ſe couvre d'une certaine peau velue qui peut ſervir de fourrure après qu'on l'a préparée, & que le jus en eſt rouge comme du ſang (†). Les bois fourmillent d'abeilles qui donnent une immenſe quantité de cire & de miel. Outre le bétail commun dont la Ruſſie eſt bien pourvue, il y a une grande abondance de bêtes fauves & de gibier, comme de daims, de ſangliers, de faiſans, perdrix, gélinotes, canards ſauvages, coqs de bruïère, cailles, ramiers, outardes, alouettes, grives & autres petits oiſeaux qui ſe vendent à bon prix, & dont le

Productions du Païs.

(*) Une des rélations les plus récentes, & qui paroît contenir dans ſa briéveté le plus de notices intéreſſantes, a pour titre: Freundſchaftliche Briefe über den gegenwärtige Zuſtande des Ruſſiſchen Reichs / &c. 1769. ſans lieu d'impreſſion, in 8vo. avec quelques figures. Feu M. l'Abbé Chappe d'Anteroche dans ſon *Voyage* ſplendidement imprimé, a prétendu décrire les contrées de la Ruſſie qu'il a traverſées; mais on lui a reproché avec la plus grande vivacité des bévues & des infidélités énormes dans un Ouvrage intitulé *Antidote* &c. *Note de l'Editeur.*

(†) Voyez l'Article *Agnus Scythicus* dans les Dictionnaires & dans les Ouvrages d'Hiſtoire Naturelle. *Note de l'Éditeur.*

le gôut eſt excellent. Les lacs, les étangs & les rivières ſont remplis de poiſſons. Indépendanment des poiſſons ordinaires que l'on trouve auſſi dans d'autres Païs, on péche dans le Volga ce qu'on apelle en Ruſſe le *Bellouga*, qui eſt un fort grand poiſſon, comme auſſi l'*Eturgeon*, & deux autres ſortes de poiſſons qu'ils nomment *Sterledy* & *Sévériga*, qui reſſemblent beaucoup à l'Eturgeon, mais qui ſont moins grands & plus délicats. Tous ces poiſſons ſe prennent en très-grande quantité; & de leurs œufs on fait un ragout excellent, qui eſt connu dans toute l'Europe ſous le nom de *Caviar*. On réduit ces œufs en pâte, & après qu'on les a préparés au ſel, on peut les envoyer fort loin, & on les mange en ſalade. Il s'en fait un grand Commerce en Ruſſie. Les vins leur viennent par la Mer-Baltique, aſſez bons, mais chers. Ils font chez eux de la bierre & de l'hydromel. Ils ont auſſi du Sel, mais pas en grande abondance.

Les immenſes forêts de la Ruſſie & de la Sibérie, ſervent auſſi de retraite aux Renards noirs & gris, & aux Martes Zibélines, aux Caſtors, aux Hermines, aux Ours, aux Loups, aux Loups cerviers, aux Elans & à quantité d'autres bêtes ſauvages, dont les peaux donnent des fourrures d'une beauté incomparable, & dont l'uſage eſt excellent dans ces climats froids. Enfin les Ruſſes ont auſſi chez eux du Soufre & du Salpêtre, du goudron, de la poix, du fer, de l'acier & du cuivre. Il n'y a que l'or & l'argent qui ne s'y trouvent pas, & qui y ſont en général aſſez rares.

## §. V.

Manufactures.

Il s'en faut encore beaucoup que les *Manufactures* ſoient parvenues à un certain dégré de perfection en Ruſſie, malgré les ſoins que *Pierre I.* s'eſt donné pour les y établir. Lorsque ce grand-homme parvint au trône, toute la Nation Ruſſe étoit enſévelie dans la plus profonde ignorance & dans une barbarie totale. Ne connoiſſant ni les commodités, ni les agrémens de la vie, ils avoient peu de beſoins. Les arbres des forêts groſſièrement ajuſtés enſemble, ſans clous ni ferrures, leurs ſervoient de cabanes; ils ſe vetiſſoient de la peau des bêtes qu'ils tuoient, ou de quelque drap groſſier; le luxe ſoit dans les alimens, ſoit pour le vêtement, ſoit pour le logement, étoit inconnu chez le Peuple; les Boyards, ou Seigneurs, à la vérité, ſe diſtinguoient par quelque dépenſe, mais ce n'étoit pas grand' choſe, & tout ce qu'il falloit pour cela, leur étoit apporté du dehors, ſoit par les Anglois, ſoit par les nations qui habitent les bords de la Mer-Baltique. On voit bien qu'un Peuple auſſi ſauvage n'avoit presque beſoin d'aucunes Manufactures, ou du moins qu'il ne lui en falloit pas d'aſſez conſidérables pour porter ce nom. Mais *Pierre I.* aïant conçu le deſſein glorieux de civiliſer ſes Sujets, il commença d'abord par introduire chez eux la connoiſſance des douceurs de la Société, & d'une certaine variété dans la vie, qui fait que l'homme ne ſe croit pas ſouverainement heureux, lorsqu'il paſſe ſes jours dans l'in-

l'indolence des bêtes, & borne ſes occupations à nourrir ſon corps d'alimens & à les digérer. Les Ruſſes furent comme frappés d'une nouvelle lumière, & s'humaniſèrent aſſez vite. L'ambition ſe fit ſentir chez eux; ils voulurent être ce que ſont les autres Peuples; ſurtout après que *Pierre* eut mené ſes Troupes en Allemagne, & qu'elles y eurent appris comment vivent les hommes. Leur ignorance étoit encore bien grande à cette première Aurore de leur régénération. Lorsque l'Armée Ruſſe campa au Village de Steinbeck, près de Hambourg, le Czar & les principaux Officiers entrèrent dans cette Ville. Ces derniers aïant vu expoſé dans une boutique quelques morceaux d'un cuir doré de Véniſe, dont nous nous ſervons pour des Meubles, le prirent pour du drap d'or, & s'en firent faire des Veſtes & des Paremens pour orner leurs habits. On n'auroit jamais fini ſi l'on vouloit rapporter tous les traits originaux de ſimplicité, par leſquels ces Ruſſes apprêtèrent alors à rire aux Peuples chez leſquels ils paſſèrent. Mais le Czar pouſſant de plus en plus ſon projet, appella dans ſes Etats avec le luxe toutes ſortes de Manufactures pour le ſatisfaire. Lui-même voyagea, lui-même ſe fit Artiſan pour faire ſentir à ſes ſujets, que les Arts & les Métiers ne deshonorent point ceux qui les cultivent (*). Des Fabriquans de toute eſpèce & de toute Nation furent appellés en Ruſſie; l'appas d'une grande fortune fit réſoudre quantité d'Allemands, de Hollandois & de François à quiter leur Patrie, & à tranſporter leur induſtrie & leur ſavoir en Ruſſie. On ſe mit à fabriquer; les naturels du Païs furent contraints de mettre également la main à l'œuvre & de travailler aux Manufactures. Ils marquèrent d'abord aſſez de génie, & réuſſirent dans la plupart des choſes. L'eſprit du Deſpotisme outré, qui domine dans ce Païs, produiſit des ſuccès bien étranges. On choiſiſſoit les Ruſſes ſur la phyſionomie pour les employer à tel ou tel métier, à telle ou telle profeſſion. Celui à qui l'on avoit dit: *tu ſeras Peintre*, *tu ſeras Orfévre*, *tu ſeras Architecte* &c. le devenoit ſoudainement. Cependant cette violence fut bien contraire à la perfection; & le génie des hommes ainſi bridé, ne pouvant ſe porter aux objets vers leſquels il incline naturellement, on n'a jamais rien vu ſortir de Ruſſie qui ait été beau & achevé en fait de Manufactures. Tant que *Pierre I.* & les Artiſans étrangers qu'il avoit attirés, vécurent, les fabriques allèrent leur train. Mais aujourd'hui on peut dire, qu'à quelques peu d'articles près, elles ſont tombées dans une entière décadence. La Ruſſie bien-loin de pouvoir exporter le moindre ouvrage fait chez elle, ſe voit obligée de prendre tout des Manufactures de ſes voiſins & des autres Nations Européennes. Les François, les Anglois, les Hollandois, les Pruſſiens & d'autres y portent leurs draps, leurs étoffes, leurs dorures, leurs glaces, leurs caroſſes, leurs bijouteries, en un mot toutes les

(*) Il faut lire le bel éloge de cet Empereur, qui ſe trouve parmi ceux de M. de Fontenelle. *Note de l'Editeur.*

les choſes qui ſont devenues néceſſaires aux Ruſſes, depuis qu'ils connoiſſent le luxe & les commodités de la vie.

## §. VI.

Commerce. Mais, malgré le défaut total de bonnes & ſolides Manufactures, le *Commerce* de la Ruſſie ne laiſſe pas que d'être fort conſidérable. Les denrées qui ſervent de fonds à ce Commerce, conſiſtent dans le miel, la cire, le talc, les Suifs, les fourrures de toute eſpèce, parmi leſquelles les Zibélines ſont de grand prix, les peaux, le cuir de Rouſſi, le chanvre, le lin, les plumes de lit, le goudron, l'huile de veau marin, la chair ſalée, le poiſſon ſalé, le caviar, le ſavon, le bled, la Rhubarbe, & pluſieurs autres articles conſidérables. Il n'eſt pas permis indifféremment à un chacun de négocier avec toutes ces marchandiſes; quelques-unes ſont réſervées comme *droits Régaux* à la Couronne, & l'on diſtingue en Ruſſie entre Marchandiſes de la Couronne [*Kroon-Waaren*] & Marchandiſes communes [*gemeine Waaren*]. Du nombre des premières ſont les Zibélines & quelques autres fourrures diſtinguées, le Caviar, la Rhubarbe &c. Mais, comme la Cour ne ſauroit trafiquer elle-même, ni ſe procurer le débit de ces marchandiſes dans les Païs étrangers, on les afferme à quelque gros Négociant de Pétersbourg, qui les achette pour ainſi dire en bloc, les fait circuler dans toute l'Europe, & s'enrichit à l'ordinaire très-conſidérablement. Les autres denrées ou Marchandiſes, ſont abandonnées au Commerce public, & chaque particulier peut en faire la matière de ſon Négoce. Il faut bien cependant que les Ruſſes mêmes n'ayent point acquis encore l'eſprit du vrai commerce; car nous voyons à Pétersbourg, à Archangel, à Riga & dans les autres ports de la Ruſſie, beaucoup de Comptoirs Anglois, Hollandois, Hambourgeois, Lubéquois, & autres qui s'y ſont établis, & qui font le Commerce que les Naturels du Païs devroient faire. Ils achettent leurs marchandiſes, les embarquent ſur des Navires étrangers, mettent le meilleur profit dans leur poche, & au bout de quelques années ſe retirent dans leur Patrie, emportant avec eux les richeſſes qu'ils ont acquiſes. Il eſt rare, pour ne pas dire inouï, de trouver un Comptoir purement Ruſſe, où il n'y ait pas au moins quelque Aſſocié étranger. Mauvaiſe politique! Cela prouve bien que les Ruſſes n'en ſont pas encore où ils croyent être. Mais, indépendanment des denrées naturelles, qui forment la baſe du Commerce de la Ruſſie, cet Empire a l'avantage de pouvoir négocier avec la Chine, la Perſe & la Turquie, ſans paſſer ailleurs que par ſon propre territoire, & par des chemins plus courts & plus ſûrs que celui de la Navigation. Ces Commerces-là ſont encore au berceau; mais on pourroit les rendre très-conſidérables dans la ſuite. Il n'y a pas ſi longtems que les Caravanes qui vont depuis la Chine, tout du long de la grande muraille, jusqu'à Pétersbourg, ſont connues. Elles apportent du Thé, des Etoffes, & toutes les marchandiſes

que

que les autres Nations commerçantes tirent de la Chine par le moyen de leurs Vaiſſeaux. La Mer-noire & la Mer-Caſpienne, ainſi que le Wolga, & la Province d'Aſtracan, facilitent beaucoup le Commerce, avec la Turquie, la Perſe, & les Arméniens. Toutes les Rivières qui ſe dégorgent l'une dans l'autre, leur donnent une commodité infinie pour le tranſport des ſoyeries & des autres marchandiſes qu'ils en tirent, juſques dans la Mer-Baltique, d'où ils peuvent enſuite les faire paſſer aiſément chez tous les Peuples de l'Europe. Mais, encore un coup, tout ce Commerce n'eſt pas auſſi bien entendu qu'il pourroit l'être; & il eſt fort heureux pour les autres Nations commerçantes, que la Ruſſie ait des Ruſſes pour habitans. Les Anglois ſurtout ſont trop fins pour ne pas tirer parti de tout cela. En 1741. ils ont renouvellé avec la Cour de Pétersbourg un Traité de Commerce, dont les conditions les plus eſſentielles étoient, que l'Armée Ruſſe ſera déſormais habillée de draps Anglois, & qu'on établira un Commerce ſur la Mer-noire, dont la Nation Angloiſe tire les plus grands avantages.

En échange de toutes les denrées qui ſortent de la Ruſſie, & des marchandiſes de la Chine, de la Perſe & du Levant qu'elle débite, cet Empire a beſoin d'une infinité de choſes qui lui ſont apportées du dehors. Tels ſont les draps, les étoffes de ſoye, d'or, d'argent & de laine, les épiceries, l'étain, le plomb, les Vins, l'eau-de-Vie, les Quincailleries, les dentelles, les toiles fines, les glaces, les caroſſes, les meubles, & preſque en général ce que l'on peut comprendre ſous le nom d'ouvrages de Manufactures. Elle tire toutes ces choſes de l'Etranger; & voilà le fonds de ce Commerce, qui paroit fort paſſif, pris dans ſa généralité, ſurtout ſi l'on conſidère que les marchandiſes qui viennent de la Chine, de la Perſe ou de la Turquie s'achettent plus ſouvent de ces Peuples qu'elles ne ſe troquent.

Les Monnoyes courantes en Ruſſie ſont les Ecus en eſpèce, connus ſous le nom d'*Albertsdales*, les *Roubles*, & une monnoye d'argent qu'ils apellent *Copéca* dont cinquante font à-peu-près la valeur d'un Ecu de France. Au reſte, des Négocians étrangers qui ſont établis en quantité en Ruſſie, y ont introduit l'uſage & la facilité du Change avec les principales Villes commerçantes de l'Europe, ſurtout avec Amſterdam, Londres, Hambourg &c.

On voit une choſe ſingulière en Ruſſie, qui peut paſſer pour un vrai Problême de Finance, & dont jusqu'ici perſonne ne m'a donné une bonne ſolution. C'eſt que toutes les marchandiſes de la Couronne ſont toujours vendues contre des Ecus de banque, ou Ecus en eſpèce; que toutes les Douanes ne ſe payent que dans cette monnoye; qu'il eſt très-rigoureuſement défendu de ſortir aucun argent du Royaume; que l'Orfévrerie & les Galons n'emportent preſque point d'argent, puiſqu'on n'en fait pas un grand uſage, & que d'ailleurs ces Articles viennent de l'Etranger; & que, malgré tout cela, l'argent monnoyé ne ſe voit quaſi point en Ruſſie, devenant plus rare de jour en jour. Cet Empire a preſque

épuiſé la Flandre d'Albertsdales, & l'Allemagne d'Ecus en eſpèce ; tout cela eſt tombé comme dans un gouffre, ce qui fait conjecturer, que les Ruſſes ont enterré des ſommes immenſes. Mais peut-être y a-t-il une meilleure ſolution à donner de cette énigme.

## §. VII.

Navigation. Avant *Pierre I.* les Ruſſes ignoroient parfaitement la Navigation ſur mer. Ils avoient quelques Canots ſur les côtes pour la pêche, & des bateaux plats ou des radeaux par-ci par-là ſur les fleuves. Ce ne fut que vers le milieu du XVI^eme^. Siècle que les Anglois découvrirent les premiers le Port d'Archangel ſur la Mer-Blanche. Car, du tems d'*Edouard VI.* Roi d'Angleterre, & de *Jean Baſilovitz*, Grand Duc de Moscovie, les Anglois pouſſés du déſir d'étendre leur Commerce, envoyèrent trois Vaiſſeaux pour tenter de nouvelles Découvertes du coté du Levant & du Septentrion. Ils partirent le 20. May 1553. ſous la Conduite du Chevalier *Willoughby*; mais deux de ces Vaiſſeaux, dont l'un étoit celui du Chevalier, périrent de froid & de miſère dans un havre près de Kégor, le lieu le plus Septentrional de toute la Laponie. Le troiſième Vaiſſeau, commandé par le Capitaine *Chancelier*, arriva heureuſement à la Baye de St. Nicolas près d'Archangel, où après avoir jetté l'ancre, ils apperçurent de loin un bateau de Pécheurs, qu'ils firent tous leurs efforts d'atteindre. Les Pècheurs qui avoient auſſi découvert le Navire, qui leur ſembloit un nouveau prodige ſur l'eau, prirent la fuite tout étonnés, mais le Capitaine fit ſi bonne diligence avec ſon esquif, qu'enfin il les joignit, & par des ſignes d'amitié il leur témoigna qu'il n'étoit pas venu pour les maltraiter. Ces pauvres barbares ſe jettèrent à ſes pieds, tranſis de peur, mais le Capitaine refuſant leur ſoumiſſion, les traita avec une douceur infinie ; ce qui changea tout à coup leur crainte en joye. Ils allèrent d'abord avertir leurs voiſins de cet évènement : la Populace accourut en foule, on offrit aux Anglois des vivres & toutes ſortes de ſecours. Le Capitaine apprit bientôt que ce Païs s'apelloit *Ruſſie* ou Moscovie, & que le Prince qui y régnoit, étoit *Jéan, fils de Baſile*. On dépêcha des Meſſagers à Moscow pour informer le Czar de ce qui venoit d'arriver; & ce Prince ordonna que le Capitaine *Chancelier* fut conduit avec ſes gens à la Cour, où on leur fit un accueil des plus obligeans. Le Czar leur donna des privilèges authentiques, pour eux & leurs Succeſſeurs, de trafiquer déſormais dans ſes Etats, ſans payer aucun impôt ; & c'eſt ce qui a établi le Commerce conſidérable qui s'eſt fait depuis entre l'Angleterre & Archangel. Je ne rapporte cette particularité que pour mieux faire voir dans quel état étoit la Nation Ruſſe au milieu du XVI^e^. Siècle, en comparaiſon des autres Peuples de l'Europe.

Cependant les Moscovites ne penſèrent nullement à imiter la conſtruction des Vaiſſeaux Anglois, & de ceux des autres Nations qu'ils voyoient arri-

arriver ſucceſſivement dans le Port d'Archangel ; ils reſtèrent dans leur indolence jusqu'à la fin du XVII^e. Siècle. *Pierre I.* parut alors, & entre tant d'établiſſemens qu'il fit, il voulut ſurtout apprendre la Marine & la Navigation à ſes Sujets. C'étoit une de ſes paſſions dominantes. Il s'inſtruiſit lui-même en Hollande de tout ce qui pouvoit avoir du raport à cet Art ; on l'a vu travailler dans les Chantiers d'Amſterdam, comme un ſimple Charpentier. Il emmena en Ruſſie d'habiles Ouvriers ; & aïant conquis des Ports ſur la Mer-Baltique, il y fit bientôt conſtruire une flotte formidable pour ſes Voiſins. La Marine a toujours été cultivée depuis avec grand ſoin en Ruſſie ; & cette Puiſſance entretient encore à l'heure qu'il eſt un grand nombre de Vaiſſeaux de guerre & de Galères dans ſes ports de la Baltique. Mais, comme la côte n'eſt pas étendue, elle manque de Matelots, ſurtout de ceux qui ſeroient propres à ſervir ſur des Vaiſſeaux marchands. Auſſi peut-on dire, que jusqu'à ce moment la Ruſſie n'a aucune ſorte de Navigation de Commerce, tout y étant aporté par des Navires étrangers. La difficulté du Port de Pétersbourg, les gelées fortes qui commencent de bonne-heure, & finiſſent fort tard, le manque d'habiles Maitres de Navires, & quantité d'autres inconvéniens, ſeront toujours de grands obſtacles aux Succès de la Navigation des Ruſſes. Ils n'ont d'ailleurs aucune des grandes Pêches de Mer qui puiſſe leur ſervir de pépinière de matelots. Ils ne font aucun Commerce dans les Indes Orientales, ni Occidentales, & n'y ont, ni établiſſemens, ni conceſſions. Leur Navigation ſur la Mer-noire & ſur la Mer-Caſpienne, n'a pas été non plus jusqu'ici d'une bien grande importance ; mais ils pourroient y faire des progrès. Depuis quelques années, ils ont établi des eſpèces de *Packet-boot*, qui vont & reviennent, auſſi longtems que la Saiſon le permet, de Pétersbourg à Lubeck & de Lubeck à Pétersbourg, ce qui contribue infiniment à faciliter le Commerce que l'Allemagne fait avec toute la Ruſſie.

## §. VIII.

Population.

C'eſt une *Nation* nombreuſe que celle des Ruſſes, & les Provinces occidentales de ce vaſte Empire, de même que celles qui ſont ſituées au centre, renferment beaucoup d'habitans. Les parties méridionales, parmi leſquelles on pourroit auſſi comprendre l'Uckraine, ſont beaucoup moins peuplées ; enfin toutes les Provinces Septentrionales & Orientales ſont déſertes, ou habitées par quelques Colonies d'un Peuple presque barbare. Cependant, ſi l'on conſidère la quantité de troupes que la Ruſſie entretient, le nombre de Matelots qu'elle employe ſur ſes vaiſſeaux & ſes galères, les travaux immenſes que *Pierre I.* a fait faire par les mains des hommes, les Villes qu'il a bâties, les canaux qu'il a fait creuſer, les grands chemins qu'il a fait conſtruire, & les marais qu'il a fait combler ; ſi nous ajoutons à tout cela la vaſte étendue des frontières que la Ruſſie eſt obligée de garnir, & les guerres terribles qu'elle a ſoute-

ſoutenues, on peut s'imaginer aiſément que cet Empire renferme une ſource féconde & inépuiſable d'habitans. S'il ne falloit pour faire la guerre que des hommes, & que le véritable nerf n'en fût pas l'argent, il eſt certain que la Ruſſie ſeroit capable de terraſſer toutes les autres Puiſſances de l'Europe; & quelque échec qui pût lui arriver, elle trouveroit toujours de nouvelles reſſources dans ſes Soldats. Quant au caractère diſtinctif de la Nation même, il ne faut pas confondre les Ruſſes d'aujourd'hui avec les Ruſſes tels qu'ils étoient avant le commencement de ce Siècle. Ce n'eſt abſolument plus le même Peuple, au moins pour l'extérieur. Les anciens Ruſſes ſe vantoient à la vérité de descendre des Grecs, & ſe piquoient de les imiter en bien des choſes. Mais, ſi cela eſt, il y a apparence qu'ils étoient deseendus de ces *Béotiens*, dont un Poëte a dit qu'ils naiſſoient *Vervecum in patria, craſſoque ſub aëre.* En effet ces anciens Ruſſes vivoient dans une profonde ignorance, & dans une indolence qui leur faiſoit mieux aimer ſe paſſer des commodités que fourniſſent les Arts, que de ſe donner la peine de les apprendre; ils avoient un attachement vraiment ſuperſtitieux pour les uſages bizares & les préjugés groſſiers de leurs Ancêtres, avec un mépris ridicule pour les Peuples civiliſés. Inſolens & cruels dans la proſpérité, lâches & abattus dans les revers, ils avoient adopté presque toutes les mœurs des Tartares leurs voiſins. J'ai connu des gens, & même des gens d'eſprit, qui trouvoient je ne ſçai quoi de beau & de reſpectable dans cette ſimplicité, dans eette indolence primitive de la Nation Ruſſe. *Pierre I.* ne penſa pas comme eux; il avoit l'eſprit plus juſte; il portoit ſes vues plus loin, & il étoit en cela, comme en bien d'autres choſes, très-grand homme. Je ne ſaurois gouter une Philoſophie qui trouve les hommes d'autant plus heureux, que leur état approche plus de celui des animaux. Encore une fois, le plus bel appanage de l'humanité, & la plus grande félicité d'un Etre raiſonable, me paroit conſiſter en ce qu'il a plus de beſoins avec les moyens de les ſatisfaire. Mais, quoiqu'il en ſoit, *Pierre I.* conçut le glorieux deſſein de civiliſer ſa Nation; il réuſſit en partie, & il en ſeroit venu encore beaucoup mieux à bout, ſi la vie des grands hommes étoit auſſi longue qu'elle devroit l'etre pour le bien de la Société. De pareilles entrepriſes ne ſauroient s'exécuter ſans quelque mélange de rigueur, & ſouvent d'une ſévérité qui va jusqu'à l'excès aux jeux du vulgaire. A Dieu ne plaiſe que j'approuve quelques traits de cruauté qui ont échapé à ce Monarque, & qui ont mérité un juſte blâme! Mais concevons toujours, qu'il avoit à faire à un Peuple féroce, qu'il étoit Ruſſe lui-même, & prenons garde que le grand homme ne nous échape en fixant trop les yeux ſur ſes défauts. Je n'entreprendrai point de ſuivre ici ce Czar dans toutes ſes opérations, & de faire connoitre en détail les moyens dont il ſe ſervit pour humaniſer cette grande Nation. Je ne dirai point comment il détruiſit les préjugés des Ruſſes, comment il fit raſer leurs barbes, comment il changea, jusqu'à leur génie, leur caractère & leur religion, comment il

il les rendit aſſez habiles Ouvriers, bons Soldats, & médiocres Marins. Tout cela étoit une vraye Création dont l'hiſtoire ſeroit très-inſtructive, ſi elle étoit écrite par un *Montesquieu*. Je me bornerai à dépeindre la Nation Ruſſe telle qu'elle eſt aujourd'hui, & telle qu'il convient de la préſenter dans cet Ouvrage. Depuis la mort de *Pierre I.* les Rênes du Gouvernement ont été entre les mains de l'Impératrice *Catherine*, de *Pierre II.* qui mourut au ſortir de l'enfance, de l'Impératrice *Anne*, de la Princeſſe *Anne* fille du Duc de Meklenbourg, déclarée Régente de l'Empire, & Tutrice de ſon fils le petit Empereur *Jwan III.*, & enfin de l'Impératrice *Eliſabeth* qui occupe encore aujourd'hui le trône de Ruſſie. Le Ciel avoit doué ces Souveraines d'excellentes qualités, & nous ne ſaurions que rendre un hommage reſpectueux à leurs talens & à leurs vertus; mais convenons cependant, que les Règnes conſécutifs de quatre femmes & d'un Enfant, n'étoient guères propres à ſoutenir & à perfectioner les grandes choſes que la mort de *Pierre I.* avoit encore laiſſées imparfaites; ſurtout ſi nous conſidérons, que tous ces Règnes ont été violemment agités par des guerres, des révolutions, & des troubles intérieurs. Les Etrangers, tant Officiers que Gens de Lettres & Artiſtes, que *Pierre* avoit attirés dans ſes Etats, ſont ou morts, ou retournés dans leur Patrie; par là les Manufactures, l'Académie des Sciences, le Militaire & la Marine ont ſouffert de grands échecs, & l'œil attentif des connoiſſeurs y découvre les principes de la décadence totale, où toutes ces choſes vont tomber ſi la Providence ne s'en méle (*).

## §. IX.

Caractère de la Nation.

Quant à la Nation même, on peut dire que les Ruſſes d'aujourd'hui ſont les meilleurs eſclaves du Monde, mais les plus dangereux Citoyens dès qu'ils jouiſſent de quelque liberté. Ils ſe prêtent aiſément au joug du deſpotiſme outré ſous lequel ils vivent; obéiſſans juſqu'à l'excès, ils plient ſans murmure ſous la ſévérité de la plus rigoureuſe diſcipline militaire; & c'eſt ce qui les a rendus de notre tems Vainqueurs des Turcs & des Suédois (†). Ils ont d'ailleurs des Corps robuſtes, très-propres à la fatigue, & qui ſupportent aiſément la faim & le froid. Les avantages que les Troupes Ruſſiennes remportent à la guerre, ſont plutôt dus à leur obéïſſance, & à cet eſprit de ſubordination, qui fait qu'un Général pourroit leur faire attaquer des Murailles de bronze, ſans qu'ils réſiſtaſſent

(*) Elle paroit s'en mêler en effet d'une manière bien efficace, & qui décidera pour jamais de la gloire & du bonheur de ce vaſte Empire, en plaçant ſur le Thrône l'Auguſte CATHERINE II. Je n'en dis pas davantage, de peur de me rendre ſuſpect d'adulation. Je ſai que M. de Bielfeld qui n'a vu que les prémices de ce glorieux Règne, en étoit pénétré d'admiration. *Note de l'Editeur.*

(†) Ajoutez-y leurs exploits contre les Pruſſiens, qui ont été la preuve la plus déciſive de leur bravoure. *Note de l'Editeur.*

ſiſtaſſent à ſes ordres, qu'à une valeur réfléchie & au courage d'eſprit. Dans le Commerce les Ruſſes ſont aſſez adroits & ruſés. Ils n'ont aucune eſpèce de gout, & c'eſt ce qui les rend impropres aux beaux Arts, aux Manufactures, où il entre du deſſin, & aux Etudes. A-t-on jamais vu un beau tableau, une belle Statue, une étoffe à fleurs, ou un bon livre fait par un Ruſſe? Ce même eſprit d'une aveugle obéïſſance, ou plutôt d'un eſclavage parfait, qui forme le caractère des Ruſſes, les rend auſſi, dans la vie civile, très-dociles aux ordres de leurs Souverains; ils ſont bons Citoyens & tranquilles Sujets, tant qu'ils ne ſe ſentent pas de forces; communément ils ne ſe mêlent point des affaires de l'Etat ou du Gouvernement; des ſupplices affreux les ont rendus ſi ſcrupuleux & ſi circonſpects à cet égard, que ſi vous demandez à un Seigneur Ruſſe qui ſort de chez ſon Maître, *l'Empereur ſe porte-t-il bien?* il vous répondra, *Dieu ſeul le peut ſavoir.* Mais, pour peu qu'on lache la bride à ces ames ſerviles, pour peu qu'ils ſentent leurs propres forces, leur audace ébranle jusqu'au trône; témoin la Revolte des Strélitz ſous *Pierre I.*; témoin la Révolution qui a mis l'Impératrice d'aujourd'hui ſur le trône; témoin tous les évènemens ſinguliers que nous avons vu arriver en Ruſſie depuis le commencement de ce Siècle.

Au reſte les mœurs de cette Nation me paroiſſent encore fort bizares; c'eſt un mêlange ſingulier de bonnes, de mauvaiſes, & de ridicules habitudes. La Cour eſt magnifique & pauvre. Les grandes Charges y donnent un relief éclatant à ceux qui en ſont révêtus; & d'un autre coté elles ſont ſi peu reſpectées, qu'un Premier Miniſtre, un Maréchal Général, une première Dame d'Atour, qui auront joué aujourd'hui le rôle le plus brillant, ſe verront demain entre les mains des bourreaux, expoſés ſur un échafaut, & livrés aux ſupplices les plus infames. Il n'y a guères de grande famille à la Cour de Pétersbourg où il n'y ait eu des langues arrachées, des nés ou des oreilles coupés. La Bourgeoiſie n'eſt pas mieux traitée que la Nobleſſe, & n'a pas des Mœurs plus conſéquentes. Le Marchand, l'Artiſan, ſont paroitre de la droiture & de l'honnêteté en certaines occaſions; ils ſont fourbes & trompeurs dans d'autres. Le bas Peuple eſt eſclave & en a les Vices avec quelques Vertus. Il eſt laborieux & fidèle, adroit & ſtupide, adonné à l'ivrognerie, craſſeux & crapuleux à l'excès. Les païſans ſont pauvres & miſérables; leurs femmes ſe fardent, & l'on ne paſſe guères de Village où l'on ne voye du rouge & des Mouches. En général le Caractère de toute la Nation eſt d'être foncièrement bouffie d'orgueil, & néanmoins rampante lorsqu'il s'agit de ſon intérêt. L'ivrognerie induit les Ruſſes à toutes ſortes d'excès. Ils ſont inſupportables par l'inſolence des injures dont ils ſe ſervent dans leurs quérelles ordinaires; car, à la moindre occaſion ils ſe reprochent des Inceſtes, des Sodomies, & d'autres crimes dont la ſeule penſée devroit faire horreur; mais malheureuſement ces reproches ſe trouvent très-ſouvent fondés.

A Pétersbourg & à Moscow on voit beaucoup de luxe dans les habillemens,

mens, dans les Feſtins, dans les Palais, Meubles, Equipages & dans tout le train des Grands. La Cour fait une très-belle dépenſe, jusques dans les Spectacles mêmes pour lesquels on fait venir les Acteurs de France & d'Italie. Il y a de beaux jardins, & ceux de *Pétershoff* peuvent paſſer pour magnifiques; mais il ne faut pas croire que tout cela ſoit comparable à ce que nous voyons en France, en Angleterre & ailleurs. Le gout ſurtout manque aux Ruſſes, & tout ſe reſſent de ce défaut. Le Sexe y eſt beau. J'ai vu des femmes Ruſſes charmantes, mais la plupart des hommes ont quelque choſe de ſiniſtre & de ſombre dans la phyſionomie (*).

## §. X.

Véritable état des forces de la Ruſſie.

Si l'on réfléchit ſur tout ce que nous venons de raporter, il ſera facile de conclure, que le Czar pourroit, ſans beaucoup de peine, former une *Armée* de 400 mille hommes, vû l'immenſe étendue de ſes Etats, & le grand Nombre de ſes Sujets. Mais ne faut-il pas de paye à tous ces hommes? Ne leur faut-il pas des habits, des Armes, des Munitions, de l'Artillerie, des chevaux & tout l'attirail de la Guerre? Où prendre tout cela; ſurtout ſi l'on conſidère la dépenſe que cauſe la Marine? Ce ne ſont jamais les recrues qui manquent en Ruſſie; ce ſont les reſſources pour rendre les grands Corps mobiles, & lorsqu'une Armée Ruſſe eſt obligée d'agir dans l'éloignement, la Cour va fouiller dans la bourſe de quelque Puiſſance riche de l'Europe. On verra par l'état que nous allons donner plus bas, quel eſt le nombre des Troupes que la Ruſſie entretient ordinairement. Aulieu des Strélitz que *Pierre* I. extermina, on a levé quatre Régimens de Gardes, chacun de deux mille hommes, qu'on diſtingue par les noms de *Gordon*, de *Fort*, de *Préobrazensky*, & de *Simonousky*. Le reſte de l'Armée conſiſte en Régimens ordinaires d'Infanterie & de Cavalerie. Il y a trop peu de cette dernière. Les Tartares, les Coſaques, les Calmouques & quelques autres Peuples féroces, leur tiennent lieu de troupes légères. Graces aux ſoins de *Pierre* I., des Maréchaux *Laſcy*, *Munich*, *Keith*, & de quelques autres, ainſi que des Officiers Allemands & François qui ont pris ſervice en Ruſſie, cette Armée eſt en bon état, & bien diſciplinée; ce qui a aſſez paru par les ſuccès brillans qu'elle a eus à *Azoff*, à *Oczakow*, à *Wibmanſtrand* & ailleurs. En tems de Guerre, la Cour fournit le pain & tout le reſte au Soldat *in Natura*; ce qui fait que l'Armée ne ſauroit marcher ſans un train de bagage épouvantable, qui nuit ſouvent aux expéditions promtes & vigoureuſes. Les forteresſes les plus conſidérables de la Ruſſie ſont *Riga*, *Rével*, *Narva* & quelques autres de moindre importance du coté de la Mer-Baltique, le fort de *Croonſtadt* qui couvre Pétersbourg, *Tobolskoy* & *Tumeen* en Sibérie, *Czer-*

(*) Il y a bien des traits à adoucir dans ce tableau: nous laiſſons ce ſoin au Lecteur équitable. *Note de l'Editeur.*

*Czerkaskoy* ſur le Tanaïs, du coté des Coſaques, *Archangel* & *Wolgoda* vers la Mer-blanche, *Kiow* dans l'Uckraine, *Smolensko*, *Czernikow* &c. contre la Pologne, *Novogrod* vers la Suède & pluſieurs autres. La plupart de ces fortereſſes ne ſauroient entrer en comparaiſon avec celles que nous voyons en Flandres & ailleurs. Le reſte du païs eſt défendu par de vaſtes déſerts qui en rendent l'accès plus difficile que toutes les places fortes du Monde. L'Artillerie des Ruſſes eſt paſſablement bonne, mais point parfaite. L'habillement des Troupes eſt leſte & beau. Leurs Ingénieurs ſont habiles, mais la plupart étrangers.

A l'égard des Forces navales de la Ruſſie, on peut dire qu'elles ſont en fort bon état. La Navigation étoit la paſſion dominante de *Pierre* I., & lorsqu'il s'agit de quelque grand établiſſement parmi les Ruſſes, c'eſt de lui qu'il faut toujours dater. Ce Prince ſervit ſur ſa propre flotte, & paſſa par tous les dégrés de la Marine depuis le *Mouſſe* jusqu'à l'*Amiral*, donnant dans chaque grade des preuves de ſon habileté avant que de monter à un autre plus élevé. C'étoit une eſpèce de Comédie, mais elle ſervoit à apprendre aux Ruſſes, qu'ils ne devoient aſpirer aux grands Emplois, qu'après avoir acquis les talens qu'ils demandent. Le Czar d'ailleurs fit tous ſes efforts pour inſpirer à ſes Sujets le gout de la Navigation. Tout le Monde dévint Marin à Pétersbourg. C'étoit une eſpèce de Mode, pour être de bel air il falloit l'adopter. Pour aller d'un quartier de la Ville à l'autre, on ne paſſoit plus la Néva dans un bac ſûr & commode, mais on ſe mettoit dans une petite Chaloupe, & on traverſoit ce fleuve à la Voile. Il en couta tous les ans la vie à beaucoup de Ruſſes, qui voulant être à la mode, firent des manœuvres ridicules & ſe noyèrent. *Pierre* I. avoit appris dans les païs étrangers l'art de conſtruire les vaiſſeaux, & il travailloit lui-même à cette bâtiſſe comme un ſimple Charpentier. Le Roi de Pruſſe *Fréderic* I. aïant envoyé en Ruſſie ſon Grand Maréchal, le Baron de Printzen, ce Miniſtre fut conduit au Chantier de l'Amirauté pour y recevoir ſon Audience du Czar. Lorsqu'il y arriva, ce Prince étoit perché au haut d'un Mât de Vaiſſeau auquel il travailloit. Aïant apperçu l'Ambaſſadeur, il ſe gliſſa du haut en bas, donna Audience au Baron de Printzen, lui fit quelques excuſes ſur la réception qu'il lui faiſoit, & lui parla enſuite d'affaires avec beaucoup de bonté & d'eſprit. Toute cette Scène ſe paſſa ſur le tillac du Vaiſſeau. Je tiens cette particularité d'une bouche dont toutes les paroles ſont ſacrées pour moi ; & je ne la raporte que pour mieux caractériſer le génie de *Pierre* I., & les uſages de la Ruſſie ſous ſon règne. Ce Prince parvint à avoir une flotte de 62 Vaiſſeaux de guerre de différents rangs & de grandeurs, & de 4 Brulots, de 18 Galères & de cent petits brigantins. Il faloit 2500 Canons pour la garnir, & 18 mille hommes pour la monter. Mr. *Le Fort* fut le premier Amiral Ruſſe depuis le Déluge. Il y a eu après lui, & même après la mort de *Pierre* I., des perſonnes très-habiles & très-reſpectables, qui ont occupé ce poſte éminent. L'Amiral Golowin, entre autres, qui avoit appris la Marine en Angleterre, a beaucoup contribué à la perfection de celle

de

de la Ruſſie. Je dois ce témoignage à la vérité & à ſa mémoire. Mais, malgré cela, pendant quelques années, la Marine de Ruſſie commençoit à ſe reſſentir de la Mort du Czar, des troubles de l'Empire, & des inconvéniens du port de Croonſlot, où l'eau trop douce fait pourrir les vaiſſeaux. Cependant l'Impératrice *Eliſabeth* a fait rétablir la flotte : on a diminué le nombre des Vaiſſeaux de guerre, mais les Galères ont été conſidérablement augmentées. En 1742., la Flotte Ruſſienne enferma celle des Suédois dans le port de Helſingfors, & la contraignit à demander quartier. Pendant la dernière Guerre contre les Turcs, la Ruſſie avoit auſſi une forte Eſcadre ſur la Mer-noire ; mais après la reddition d'Aſoph, & par la Paix conclue en 1739. au Camp de Belgrade, la Ruſſie a renoncé au Droit d'entretenir des Vaiſſeaux de guerre dans ces Mers, & s'eſt engagée même à ſe ſervir de bâtimens Turcs pour y faire le Commerce. Comme la Côte maritime que poſſede la Ruſſie, n'eſt pas d'une fort grande étendue, que cet Empire n'a point de Navigation marchande, ni de grande pêche dans la Mer, qu'il n'y a que quelques mois de l'année où les glaces ſont fondues au point qu'on peut ſortir de ſes ports ; il y a apparence que la Ruſſie manquera toujours de Matelots pour pouvoir équiper une flotte conſidérable. Car un païſan, qui tout au plus aura appris à conduire un bateau ſur un fleuve, eſt un pauvre Marin, & même en Angleterre, en Hollande, & en France, où les gens de Mer ſont ſans ceſſe employés ſur les Vaiſſeaux Marchands, & tenus par-là en exercice, on trouve une diſette de Matelots. Si la Ruſſie avoit à faire à une de ces trois Puiſſances, toutes ſes forces navales ne feroient pas grand effet ; & ce qui a paru juſqu'ici dans la Baltique ſous Pavillon Ruſſe, n'a pû paſſer tout au plus que pour une Eſcadre. Les Galères qui ne font que raſer les Côtes, exigent peu d'habileté dans la manœuvre, & demandent plus de Soldats & de ſimples Rameurs que de Matelots. Les Troupes mêmes avec quelques forçats forment la Chiourme. (*)

## §. XI.

On taxe communément les Revenus du Czar à 20 millions de Roubles ; un rouble revient environ à un Ecu de ſix francs. Ces revenus proviennent de différentes ſources, comme 1.) des Droits d'entrée impoſés ſur les Marchandiſes étrangères ; 2.) des Péages ; 3.) des Contributions ordinaires des Peuples ; 4.) des fermes ; 5.) des Tributs que payent les Tar- Revenus de la Ruſſie.

(*) Quelques années de plus auroient appris à M. de Bielfeld s'il avoit vêcu juſqu'à la mémorable Époque dont nous ſommes témoins, que les reſſources exiſtent plus dans le génie & dans le courage, que dans les forces réelles. CATHERINE II. a couvert les mers de ſes Vaiſſeaux, & y a remporté des victoires qu'on ne pouvoit guères prévoir comme devant arriver dans le même Siècle où *Pierre* I. avoit fait conſtruire le premier Yacht. La Ruſſie & la Pruſſe ont donné de nos jours un exemple d'accroiſſement rapide dont je ne crois pas que l'Hiſtoire du Monde fourniſſe d'exemple antérieur. *Note de l'Editeur.*



Digitized by Google

Tartares & autres Peuples qui ſont ſous la Protection du Czar; 6.) des Confiſcations &c. Je ne garantis pas l'exactitude de ce Calcul; mais, quand cela ſeroit, 120 Millions de Livres ne me paroiſſent pas un revenu exceſſif pour une auſſi grande Puiſſance, ſurtout ſi l'on réfléchit aux dépenſes énormes qu'elle eſt obligée de faire pour l'entretien de ſon Armée nombreuſe, de ſes flottes, de ſes fortereſſes, & en général pour la garde de ſes vaſtes limites. Ajoutez à tout cela, que la Cour eſt des plus magnifiques; que le luxe y règne avec excès; que tout ce qui eſt néceſſaire pour l'aſſouvir vient du dehors; que le Souverain fait ſouvent des préſens de grand prix tant à ſes favoris qu'à des étrangers; & vous verrez, en combinant toutes ces choſes, que le revenu doit ſe conſumer tous les ans, qu'il n'y a pas de quoi théſauriſer, & que dans des tems de guerre la recette ordinaire ne ſauroit ſuffire; mais qu'il faut avoir recours, ou à de nouvelles impoſitions, ou à d'autres expédiens. Parmi ces derniers on peut compter les Subſides que la Cour de Pétersbourg prend quelquefois des autres Puiſſances, ſurtout de l'Angleterre. Car, lorsque la Ruſſie fait la guerre en Aſie, elle ſe tire d'affaire par ſes propres reſſources; mais, dès que les troupes Ruſſes ont pénétré dans l'Europe, en Allemagne ou ailleurs, il lui a fallu des ſecours étrangers. En général, la diſette d'argent règne beaucoup à cette Cour, malgré tout l'or qu'on voit rouler extérieurement, & les diamans qui y brillent. C'eſt un bonheur pour les Voiſins, que ce nerf de la guerre manque à la Ruſſie; & le défaut d'eſpèces arrêtera toujours l'ambition des Souverains de cet Empire; ambition que le nombre prodigieux de Sujets, pourroit exciter ſans cela. Au reſte, on n'apprend pas que la Ruſſie ait contracté des Dettes, ni chez quelque Puiſſance étrangère, ni chez de riches Particuliers. Elle ne place pas non plus de l'Argent au dehors, ni ne forme aucun tréſor, le revenu eſt dépenſé annuellement ſans dettes & ſans épargnes; & ce n'eſt pas, ce me ſemble, une mauvaiſe maxime d'Etat.

## §. XII.

Religion des Ruſſes.

Toute la Nation Ruſſe profeſſe la *Religion Grèque*, & en ſuit les dogmes, le rit, & les Cérémonies. L'Hiſtoire de la Ruſſie eſt ſi peu connue, il y a ſi peu de mémoires écrits ſur cet Empire, que l'on ne ſait pas ſeulement en quel tems ſes Peuples embraſſèrent le Chriſtianisme; ils prétendent l'avoir reçu par le Miniſtère de l'Apôtre *St. André*; ce qui eſt très-fabuleux. Quelques Auteurs affirment que ce fut vers l'an 989. ſous le Czar *Baſile*, qu'ils abjurèrent le Paganisme. Cette opinion eſt également conteſtée. Quoiqu'il en ſoit, l'Egliſe de Ruſſie a reconnu pendant longtems celle de Conſtantinople pour ſon Egliſe Patriarchale, & n'a jamais voulu avoir aucun Commerce avec l'Egliſe Latine ou Romaine. Jusqu'au Règne de *Pierre* I., le Peuple Ruſſe étoit ſi mal inſtruit, qu'à peine ſavoit-il de quelle Religion il étoit, ſe contentant de ſe dire Chrêtien, de recevoir le Batême, d'invoquer les Saints, de faire le ſigne de la Croix

à

à tout moment, de marmotter quelques prières, & de cracher à terre toutes les fois qu'il prononçoit le mot de *Diable*. Le Clergé n'étoit guères plus instruit. *Pierre* I. qui apportoit des changemens à tout, voulut aussi faire une réforme dans la Religion de ses Sujets; mais il le fit avec si peu de décence, & d'une manière si imparfaite, qu'on ne reconnoit, ni sa politique, ni son jugement dans cette occasion, supposé même, qu'on veuille lui attribuer un fond d'incrédulité pour l'excuser. On sait que les Grecs nient que le Saint-Esprit procède du Fils, quoiqu'ils le croyent consubstantiel au Père & au Fils. Les Génies Russes n'étoient point faits pour comprendre cette subtilité théologique. Ils commencèrent par regarder le Saint-Esprit comme une Divinité inférieure; & l'erreur s'accroissant peu à peu, cette Personne de la Trinité perdit insensiblement chez eux la gloire, l'adoration & le culte qui lui sont dus. *Pierre* I. avoit vu dans ses Voyages, quelle profonde vénération les autres Peuples Chrétiens ont pour le Saint-Esprit; & il conçut le dessein de le rétablir dans son ancienne splendeur en Russie. Mais comment s'y prit-il? Il fit commander à l'Armée, en donnant l'Ordre ou la parole, que désormais tout Russe croiroit au Saint-Esprit. Les Russes qui ne savent qu'obéir, y crurent depuis ce moment, & le Czar parvint à son but, sans Concile, sans Bulle, & sans toutes ces pompeuses formalités dont se sert l'Eglise Romaine pour l'établissement des moindres Dogmes. Avant *Pierre* I. le Primat du Clergé Russe étoit le Patriarche de Moscow, que les Evêques avoient Droit d'élire; mais ce Prince vouloit avoir un Chef de l'Eglise encore plus éminent, & le créer, pour ainsi dire, lui-même. Il fit assembler les Evêques pour tenir un Chapitre sur ce Sujet, & les enferma pendant plusieurs jours dans un lieu où ils ne furent nourris que des parties génitales des animaux, & abreuvés à outrance d'eau-de-vie. Cette scène scandaleuse aïant duré assez longtems il leur fit connoitre la Personne sur laquelle il désiroit que le Choix tombat; on élut un de ces Prêtres, & on le décora du Titre pompeux de *Pope*. Ce Personnage joua depuis un rôle singulier. Le matin, le Czar recevoit sa bénédiction, écoutoit sa Messe & lui baisoit fort dévotement la Main; l'après-dîner il lui donnoit des croquignoles & le faisoit servir de bouffon. (*) Le Clergé a été si avili en Russie, que, même aujourd'hui, il n'est pas en grande estime, & n'a aucun credit, ni à la Cour, ni sur l'esprit du Peuple, qui d'ailleurs est fort dévot. Ce Clergé consiste dans la personne du Pope, du Patriarche, des Archevêques, des Evêques & des Prêtres ordinaires. Il y a aussi quelques Couvens de Moines, où la Cour va de tems en tems en Pélérinage faire des dévotions.

§. XIII.

(*) J'ignore d'où M. de Bielfeld a tiré ces anecdotes: il auroit dû citer ses Garans. *Note de l'Editeur.*

## §. XIII.

Forme du Gouvernement.

*La Forme du Gouvernement* eſt non-ſeulement Monarchique, mais même tout-à-fait deſpotique. Le Souverain prend le titre *d'Empereur*, qui lui a été accordé par la plupart des Princes Chrêtiens, & même de nos jours par la France. Autrefois il ſe nommoit *Czar*, mot qui par une prononciation corrompue, dérive de *Caeſar*, (*) & doit avoir la même ſignification. Il ſe qualifie auſſi du Titre ſuperbe d'*Autocrator*, qui veut dire en Grec, qu'il a de lui-même la plénitude d'une Autorité ſouveraine & abſolue, maître de la vie & de la fortune de tous ſes Sujets, ſa ſeule volonté étant la Loi ſuprême. Quelque forte, quelque étendue que puiſſe être la ſignification de ce mot, il eſt certain que ce n'eſt pas un titre vain & faſtueux, deſtitué de réalité, qu'une Ambition chimérique a fait prendre aux Souverains de la Ruſſie. Ces Princes ont ſur leurs Peuples le pouvoir que ce titre annonce. Le Czar gouverne ſes Etats auſſi deſpotiquement que les Rois des Aſſiriens, des Médes & des Perſes, gouvernoient autrefois leurs anciennes Monarchies, & les Ruſſes lui obéïſſent comme de ſimples Eſclaves. Il diſpoſe de leur vie & de leurs biens, il dicte les Loix, il établit des Gouverneurs de Provinces, il lève des Impôts, & il règle toutes choſes ſelon ſon bon-plaiſir. Aucun Ruſſe n'oſe ſortir de ſes Etats ſans ſa permiſſion, tout ce qui pourroit donner aux Sujets le déſir de rompre les chaînes de leur eſclavage, leur eſt interdit. Mais ce deſpotisme outré a produit en Ruſſie, ce qu'il produit en Turquie, & partout ailleurs, ſavoir une défiance mûtuelle entre le Maître & ſes Sujets, un levain, un germe de Rébellion, qui fermente & qui cherche à éclore à la première occaſion favorable. Le même eſprit du Peuple qui fait étrangler tant de Sultans à Conſtantinople, occaſionne bien des Révolutions en Ruſſie. Les Strélitz conſpirèrent contre *Pierre* I. qui ne put ſe ſoutenir qu'en les exterminant & en employant contre eux une rigueur qui révolte la Nature. On condamne la cruauté de ce Prince. A la bonne-heure! Mais ſes Succeſſeurs, pour être plus doux & plus humains, n'ont-ils pas été toujours aſſis ſur un trône chancélant? Na-t-il pas fallu étouffer à tout moment quelque conſpiration? N'a-t-on pas été obligé de faire ſouffrir à des perſonnes du premier Rang les ſupplices les plus cruels? Un Voyageur peut aller voir en Ruſſie rompre, empâler, donner le Knout, arracher des langues, couper des oreilles, tout comme il va chez les Nations libres voir ces Spectacles charmans qu'y enfantent l'eſprit & le goût. (†) Le ſeul ſupplice du Knout ſi fréquent en Ruſſie, ne fait-il pas frémir? Quelle odieuſe forme de Gouvernement qui, pour ſe ſoutenir, a beſoin de tant de cruautés! Heureux les Peuples qui vivent ſous une domination où les Loix

(*) Cette étymologie n'eſt pas bien décidée. Voyez l'Encyclopédie. *Note de l'Editeur.*

(†) Les choſes ont changé dès le règne d'*Eliſabeth*, qui étoit la clémence même: & à cette vertu, *Catherine* II. joint des lumières qui feront entièrement diſparoître les reſtes de la barbarie. *Note de l'Editeur*

Loix ſont comptées pour quelque choſe, où l'eſclavage ne rétrécit pas les bornes de l'eſprit en abattant le courage! Heureux les Princes qui commandent à des Peuples honnêtement libres, (*) qui trouvent leur plus grande ſûreté dans l'amour & non pas dans la crainte de leurs Sujets; & qui ſont toujours mieux obéïs que les Tirans qui commandent aux Eſcaves! Heureux en un mot les Rois qui ſont les Pères de leurs Peuples & non les Autocrateurs!

Sous un Gouvernement auſſi despotique que l'eſt celui de Ruſſie, il n'eſt pas poſſible que la forme, ſuivant laquelle on dirige les affaires, ſoit toujours la même, puisqu'il dépend du Souverain de la changer à chaque inſtant ſelon ſa fantaiſie. Auſſi avons-nous vu arriver bien des révolutions à cet égard. *Pierre* I. eut tout le bonheur ſans lequel & les talens & les vertus des grands hommes reſtent comme enſévelis. Sa bonne fortune lui donna, dans le Comte d'*Oſterman*, un des plus habiles hommes d'Etat qu'on ait jamais vus. Il poſſédoit de vaſtes connoiſſances; ſon eſprit étoit juſte, ſon cœur droit, ſon courage réfléchi, ſon aſſiduité extrême. Avec des talens auſſi rares, il a rendu les ſervices les plus ſignalés à l'Empire de Ruſſie; & le Czar l'éleva à la Dignité éminente de Grand-Chancelier & de Premier-Miniſtre. Sa grande capacité a fait qu'il s'eſt ſoutenu dans ce Poſte élevé ſous quatre règnes conſécutifs, & que malgré les orages que l'Empire a continuellement eſſuïés, il a tenu toujours le Gouvernail de l'Etat de la manière la plus glorieuſe. Mais, malgré toute ſa fortune & ſon mérite, il échoua enfin ſous le règne d'*Eliſabeth* qui le rélégua en Sibérie où il a fini ſes jours. (†) C'eſt le Comte de *Beſtuchef Rumin* qui occupe aujourd'hui cet important emploi. Le Comte de *Woronſov* eſt Vice-Chancelier. La Révolution qui mit l'Impératrice règnante ſur le trône, lui donna auſſi un Sénat qui a uſurpé une grande autorité, & dans lequel ſe traitent les affaires les plus importantes. Ce Sénat devient une eſpèce de Cour Souveraine ſous un Prince foible; c'eſt un ſimple Conſeil ſans aucun Pouvoir, & qui porte le vain titre de Sénat ſous un Empereur tel que *Pierre* I. Il y a outre cela pluſieurs Départemens, comme celui de la Guerre, l'Amirauté pour les Affaires de Marine, des Tribunaux de juſtice, un Collège de Commerce; un autre pour les finances, un autre encore pour régler les affaires de l'Académie des Sciences & tout ce qui a du raport aux Lettres. Le Grand-Chancelier préſide dans la plupart de ces Départemens: & c'eſt lui qui eſt, pour ainſi dire, l'ame du Gouvernement.

L'Or-

(*) Il eſt bien difficile de déterminer les bornes de la liberté, & de trouver le juſte tempérament des deux pouvoirs. Les ſcènes qui ſe paſſent en France & en Angleterre, font voir juſqu'où peuvent aller les deux abus extrêmes de la Puiſſance Royale qui empiète ſur les loix, & de la Puiſſance populaire qui mord ſon frain avec une eſpèce de rage. *Note de l'Editeur.*

(†) Voyez les *Memoires de M. de Manſtein*, qui ſont également intéreſſans, & par les anecdotes qu'ils renferment, & par les caractères qui y ſont tracés. *Note de l'Editeur.*

L'Ordre de Succeſſion eſt tel en Ruſſie, que les Princeſſes peuvent ſuccéder au trône au défaut des héritiers mâles. Depuis l'année 1725. où mourut *Pierre le Grand*, nous en avons vu trois exemples, ſavoir les Impératrices *Catherine*, *Anne* & *Eliſabeth*. Je ne parle point de la Princeſſe *Anne de Mecklenbourg* qui ne fut proprement que Tutrice de ſon fils *Jwan* III., & Régente de l'Empire. Lorsqu'il n'y a point d'héritiers, ou que la Succeſſion eſt douteuſe, le Sénat s'aſſemble & appelle au trône le Prince ou la Princeſſe qu'il en juge le plus digne. C'eſt ainſi que l'Impératrice *Anne*, auparavant Ducheſſe de Courlande, fut nommée à l'Empire. L'Impératrice d'aujourd'hui a déclaré le Prince *Charles-Pierre-Ulric* de Holſtein Gottorp, pour ſon Succeſſeur ; ce Prince a embraſſé la Religion Grèque; il vit en Ruſſie; le Sénat & les Peuples l'ont reconnu en cette qualité, & lui ont aſſuré la Succeſſion par ſerment. Veuille la Providence, pour le bien des Peuples, conſerver les jours précieux de l'Impératrice, & à la fin de ſa glorieuſe carrière, accorder une ſucceſſion tranquille au Prince de Holſtein en lui donnant une longue ſuite d'héritiers! Tant que le Prince *Jwan*, fils du Prince *Antoine-Ulric* de Bevern, & de la Princeſſe *Anne* de Mecklenbourg vivra, ou qu'il laiſſera quelque poſtérité après lui, on verra toujours des Prétendans en Ruſſie; & ils ſeront plus dangereux que ceux d'Angleterre, parce que leurs droits paroiſſent mieux fondés, & que même le Prince *Jwan* a déjà reçu le ſerment de fidélité des Ruſſes en qualité de leur Empereur. (*)

Les Affaires étrangères ſont dirigées en Ruſſie par le Chancelier, le Vice-Chancelier, & quelques Sécrétaires d'Etat, ſous les yeux & ſous le bon-plaiſir du Souverain. Il faut convenir que ces affaires ſe traitent avec ordre & dignité. Toutes les Dépêches ſe font ordinairement en langue Ruſſe, à moins que l'Envoyé qui réſide à une Cour étrangère, ne ſoit lui-même étranger, & n'entende point cette Langue; car, parmi les Miniſtres que la Cour de Ruſſie envoye aux autres Puiſſances de l'Europe, il y a divers Courlandois, Livoniens, & même des Allemands. J'ai eu le bonheur de connoître pluſieurs de ces Envoyés, tant Nationaux Ruſſes qu'étrangers qui étoient des perſonnes de beaucoup de mérite, & qui poſſédoient tous les talens néceſſaires à la Négociation.

## §. XIV.

Politique générale de la Ruſſie.

La Politique Générale de la Ruſſie ſe porte ſur différens objets, dont le premier eſt la conſervation des Provinces qu'elle a conquiſes ſur la Suéde, qui ajoutent beaucoup à ſa Puiſſance par leur raport naturel, par les Ports qu'elles ont ſur la Mer Baltique, & par la Connexion qu'elles lui don-

(*) Il ſeroit ſuperflu de détailler les évènemens arrivés depuis le tems où M. de Bielfeld écrivoit, & de faire connoître la ſituation actuelle à cet égard. Aux vœux que notre Auteur faiſoit, il faut en ſubſtituer pour l'Impératrice qui règne avec tant de gloire, & pour ſon auguſte Héritier qui donne les plus belles eſpérances. *Note de l'Editeur.*

donnent avec tout le reſte de l'Europe. Que ſeroit le Commerce des Ruſſes, ſans les Ports de Riga, de Réval, de Pétersbourg? Que ſeroit la Puiſſance même de la Ruſſie, ſi elle n'avoit aucune communication avec la Mer-Baltique, & par-conſéquent point de flotte? En un mot, qu'étoit la Ruſſie avant la conquête de ces mêmes Provinces? Il n'eſt pas douteux que la Suède ne faſſe tout autant d'efforts pour regagner la Finlande, la Livonie & l'Ingrie, que la Cour de Ruſſie en doit faire pour les conſerver. C'eſt ce qui entretiendra toujours une forte rivalité entre ces deux Puiſſances; & c'eſt ce qui oblige le Cabinet de Pétersbourg, non-ſeulement à veiller ſur les démarches des Suédois, à entretenir des forces de mer & de terre de ces cotés-là, mais auſſi à diriger ſes Négociations de manière que la Cour de Stockholm ne puiſſe ſe fortifier contre la Ruſſie par de trop puiſſants Amis.

Le ſecond point de vue de la Politique Ruſſienne, eſt l'Empire Ottoman, dont la Puiſſance pourroit devenir un jour fatale aux Czars & à d'autres Princes Chrêtiens, ſi en effet les Turcs connoiſſoient leurs forces, & qu'ils fuſſent actifs & remuans. On ſait par l'Hiſtoire, que les Armées Ottomanes mirent *Pierre I.* à deux doigts de ſa perte lorſqu'il s'étoit porté en 1711. ſur le Pruth, & qu'elles l'obligèrent à chercher ſon ſalut dans une paix presque honteuſe. En 1736., la fortune changea de face. Les Turcs furent défaits par les Moscovites, Aſoph pris, Oczakow emporté d'aſſaut, & le Général *Munich* eut les ſuccès les plus brillans. Mais il faut bien ſe repréſenter que la Porte finiſſoit à peine alors une guerre onéreuſe contre les Perſans, & que le *Schach-Thamas Kouli-Kan* la ménaçoit d'une nouvelle invaſion; que les Turcs étoient en guerre ouverte avec l'Empereur, & que l'élite de leurs Troupes ſe trouvoit occupée en Hongrie; enſorte qu'ils n'avoient pu oppoſer qu'une foible réſiſtance aux Ruſſes. Si l'on conſidère tout ceci, on comprendra aiſément que la Puiſſance Ottomane ſeroit fort à redouter ſi elle pouvoit porter tous ſes efforts contre la Ruſſie ſeule, & que par-conſéquent la Cour de Pétersbourg doit chercher à être conſtanment unie avec celle de Vienne pour pouvoir réſiſter de concert aux Turcs. C'eſt ici le grand point de la Politique Ruſſienne, & le vrai Mobile de toutes les démarches de ce Cabinet. La Ruſſie & la Maiſon d'Autriche ne ſauroient être déſunies pour leurs intérêts communs. Si l'on recherche la cauſe de toutes les meſures que ces deux Puiſſances prennent avec les autres Cours, on les trouvera toujours fondées ſur le raiſonnement ſimple que nous venons de faire; & elles y ont conſtanment quelque raport.

Le troiſième Objet de la Politique Ruſſienne, eſt de rendre l'Etat plus opulent par le moyen du Commerce, des Manufactures & de la Navigation. Ce ſeroit peut-être là le point le plus important de tous; mais il eſt le plus négligé. Je l'ai déjà dit, & je le répète, la Ruſſie, à tout prendre, n'eſt pas aſſez riche & manque de reſſources pécuniaires. Avec ce défaut elle ſera toujours bridée à certains égards; & il me paroit qu'on ne prend pas de bonnes meſures pour remédier à cet in-

convénient. Les fabriques ſont tombées, la Navigation marchande eſt devenue un être de raiſon, celle de la Mer-noire a été cédée aux Turcs, le Commerce eſt entre les mains des étrangers, les Traités que la Ruſſie fait avec l'Angleterre & d'autres Puiſſances pour ce même Commerce, ſont toujours plus avantageux pour les autres que pour elle, l'argent comptant devient rare de plus en plus, au moins ne circule-t-il point. Comment eſt-il poſſible qu'un Etat puiſſe s'enrichir ſur ce pied-là? Je connois aſſez le Commerce pour ſavoir qu'il ne laiſſe point forcer ſon cours; mais il me ſemble que je ſaurois trouver les moyens pour faire fleurir la Ruſſie mieux qu'elle ne fait à préſent, par des voyes douces & équitables. Le ſiſtême général des Finances auroit beſoin d'une reforme dans ce Païs.

Telles étant les Maximes générales que la Cour de Pétersbourg ſuit, ou doit ſuivre, il ne nous reſte qu'à examiner briévement la Conduite qu'elle obſerve envers chaque Puiſſance de l'Europe en particulier.

## §. XV.

Politique particulière.

Le *Portugal* & l'*Eſpagne* ſont trop éloignés de la Ruſſie pour avoir des liaiſons avec elle. Il ne ſe fait pas même de commerce direct entre ces Nations, qui toutes les trois ſont trop indolentes & trop pareſſeuſes pour chercher ſi loin de médiocres profits. Les Anglois, les Hollandois & les Villes Anſéatiques ſervent de Voituriers pour leurs envois réciproques, & en tirent le plus grand avantage. Ces Puiſſances ne pouvant donc ni s'aider ni ſe nuire directement, cela nous diſpenſe de faire des réflexions ſur leur conduite mutuelle.

La *France* eſt encore ſituée à un très-grand éloignement de l'Empire Ruſſe; mais, comme elle étend ſa Politique & ſon Commerce par toute l'Europe, elle s'eſt trouvée depuis quelque tems dans de grandes liaiſons avec la Cour de Pétersbourg. *Pierre I.* dans ſes voyages vint à Paris pour apprendre ce qu'il y avoit de bon chez les François; il conçut de l'eſtime pour cette Nation. En 1734. nous avons vu le premier combat qu'il y ait eu entre des François & des Ruſſes depuis le commencement du Monde, c'étoit au Siège de Dantzig, lorsque l'ardeur imprudente du Comte de *Plélo* lui fit attaquer avec quelques Compagnies de Troupes Françoiſes, toute l'Armée Ruſſe dans ſes Retranchemens. La petite poignée de François fut accablée, & le Comte haché en pièces. Les Ruſſes firent un triomphe magnifique de cette première Victoire qu'ils diſoient avoir remporté ſur les François. Si j'oſois me ſervir d'une comparaiſon triviale, je dirois que c'étoit imiter *Arlequin* qui ſe glorifie d'avoir battu, lui & toute ſa famille,, un Paralytique. Dans cette même guerre, la Ruſſie envoya à l'Empereur un ſecours de 40 mille hommes, qui pénétrèrent jusqu'au Rhin, mais qui ne ſervirent qu'à être Spectateurs de la Paix qui ſe fit entre S. M. I. & la France. En 1748., l'Impératrice de Ruſſie fit encore marcher un Corps formidable de ſes Trou-

Troupes au ſecours de la Maiſon d'Autriche, mais elles vinrent également trop tard, & étant arrivées en Bohême, elles y apprirent la concluſion de la paix d'Aix-la-Chapelle. Cette dernière démarche ne paroit guères compatible avec les ſentimens de reconnoiſſance que l'Impératrice *Eliſabeth* doit à la France, qui, de notoriété publique, a placé cette Princeſſe ſur le trône de ſes Ancêtres; mais il ſemble que les intérêts naturels de l'Empire l'ayent emporté dans cette rencontre ſur les obligations particulières de la Souveraine. En effet, la Cour de Pétersbourg ne pouvoit voir d'un œil tranquile, que la Maiſon d'Autriche fût entièrement accablée; & cela par les raiſons que nous venons de dévélopper tout-à-l'heure. On voit ſouvent une Puiſſance, par des intérêts momentanés, quiter ſes Alliés naturels & s'attacher à un Parti oppoſé; mais, comme il n'y a que des Conjonctures extraordinaires qui faſſent prendre une pareille reſolution, cette même Puiſſance retourne à ſon ſiſtème fondamental, & à ſes anciens Alliés, dès que la face des affaires de l'Europe change. Cependant la Ruſſie auroit tort de rompre avec la France, & de n'avoir pas pour elle toutes ſortes de ménagemens. La Cour de Verſailles a un très-grand crédit à la Porte Ottomane, & peut par ce moyen ſusciter des affaires très-dangereuſes à la Ruſſie; elle a des flottes qui pourroient facilement agir dans la Mer-Baltique; elle a des Alliés dans le Nord qui, joignant leurs efforts à tout cela, ſeroient en état de faire beaucoup de mal à cet Empire. Le Commerce direct entre la France & la Ruſſie, n'eſt pas encore à la vérité auſſi important qu'il pourra le devenir dans la ſuite; car les vins, les eaux-de-vie, & les autres denrés ou Marchandiſes Françoiſes, ſont presque toutes portées à Pétersbourg par les Hollandois ou les Allemands; mais ce Commerce mérite pourtant de l'encouragement & des égards mutuels entre ces deux Puiſſances.

*L'Angleterre* eſt en poſſeſſion depuis la découverte du Port d'Archangel, de faire un grand Commerce avec la Ruſſie; & il a été conſidérablement augmenté par l'acquiſition que *Pierre I.* a fait des Ports ſur la Baltique. C'eſt une première raiſon qui doit engager la Cour de Pétersbourg à ménager l'amitié de la Nation Angloiſe & de la Cour de Londres. D'ailleurs les liaiſons intimes qui ſubſiſtent entre la Grande-Bretagne & la Maiſon d'Autriche, ſerviront toujours à cimenter l'union de l'Angleterre & de la Ruſſie. Ces Puiſſances ſont naturellement d'un même parti; & lorsque la France s'attache les autres Couronnes du Nord, il faut bien que la Grande-Bretagne s'uniſſe avec la Ruſſie pour contrebalancer le pouvoir de l'Alliance Françoiſe. Ajoutez que l'Angleterre eſt la puiſſance la plus en état de donner de gros Subſides à la Ruſſie, qui, aïant toujours beſoin d'argent, préfère encore par cet endroit, l'Alliance avec la Cour de Londres.

*La Hollande* qui ſuit presque toujours le ſiſtème de l'Angleterre, ſe trouve par-conſéquent dans la même connexion avec la Ruſſie; & il en réſulte pour la Cour de Pétersbourg, l'obligation de cultiver une amitié conſtan-

ſtante avec cette République. Le Commerce d'ailleurs que les Hollandois font avec les Sujets du Czar, eſt des plus importans. Les Ports Ruſſiens ſont presque toujours remplis de bâtimens Hollandois; mais ce même Commerce devient paſſif pour la Ruſſie, & par-conſéquent la République eſt la plus intéreſſée à le maintenir ſur le pied actuel. Un des Articles le plus conſidérable de ce Commerce, conſiſte dans la viande ſalée, dont les Hollandois font de grandes proviſions ſur leurs Vaiſſeaux, tant Marchands que ceux qui vont aux Indes Orientales & Occidentales. Au reſte, la Ruſſie ne doit rien craindre de la part des Provinces-Unies; éloignées comme elles le ſont, leurs forces de terre ne pourront jamais lui donner le moindre ombrage; & vû la décadence de leur Marine, elles ne ſont guères en état d'envoyer de formidables flottes dans la Baltique.

*La Suiſſe & l'Italie* n'ont aucune Rélation avec la Ruſſie, tant à cauſe de l'éloignement que parce qu'il ne ſe fait aucun Commerce direct entre ces Nations. Les Vénitiens ſeuls pourroient faire quelque diverſion avantageuſe à la Ruſſie, ſi elle avoit les Tures ſur les bras.

La Ruſſie n'a point à la vérité de liaiſons directes avec *le Saint-Empire* en général; mais elle en entretient de fort étroites avec pluſieurs de ſes membres en particulier. La Cour de Pétersbourg a déjà fait diverſes tentatives pour s'unir en quelque manière au Corps Germanique, & pour avoir part aux délibérations; mais juſqu'ici cette aſſociation dangereuſe pour l'Allemagne n'a point eu lieu, & il y a apparence que les Princes Allemands n'y donneront pas ſitôt les mains. D'un coté, on ne voit pas trop quel profit il en réſulteroit pour la Ruſſie. Les engagemens qu'elle contracteroit par ce nouveau lien, deviendroient trop onéreux au prix des avantages qu'elle pourroit en retirer. D'ailleurs, ſes Etats ne confinent pas ſeulement avec l'Allemagne; la Pruſſe, la Pologne & la Mer-Baltique les ſéparent. Enfin, les forces du Corps de l'Empire en lui-même, ne ſont pas aſſez grandes, ni ſon Siſtème tel, que la Ruſſie doive craindre ou eſpérer la moindre choſe de ce coté-là. Mais, d'un autre coté, l'Alliée la plus naturelle & la plus formidable de la Ruſſie eſt la Maiſon d'Autriche, par raport aux puiſſants ſecours que ces deux Puiſſances peuvent ſe prêter mutuellement contre les Tures, ainſi que nous l'avons déjà inſinué. Elles ſont en état de ſe rendre de grands ſervices; leurs Etats ne ſe touchent point, elles n'ont point de prétenſions l'une à la charge de l'autre; il n'y a aucune rivalité de Commerce entre elles. Voilà des fondemens presque inébranlables d'une Union naturelle & conſtante entre ces Souverains. Le ſeul ſujet d'une juſte plainte que la Cour de Pétersbourg puiſſe avoir contre celle de Vienne, c'eſt que cette dernière, en cas de rupture avec la Porte Ottomane, prend pour l'ordinaire de fort mauvaiſes meſures: & tandis que les Ruſſes triomphent de leur coté, les Armées Autrichiennes ſont battues par les Tures (*); mais

(*) Il y a toute apparence que ces tems ſont paſſés & ne reviendront plus. Le puiſſant génie de JOSEPH II. préſage les plus glorieuſes deſtinées à ſon Empire. *Note de l'Editeur.*

mais qu'importe! Cela forme toujours une très-grande diverſion; & d'ailleurs les Autrichiens n'ont pas toujours été auſſi malheureux que dans la dernière guerre, & ne le ſeront peut-être pas à l'avenir.

La Cour de Pétersbourg entretient encore une Correſpondence d'amitié fort étroite avec celle de *Dresde*. Les premiers fondemens de cette Union furent jettés en l'année 1701., entre le Czar *Pierre I.* & le Roi *Auguſte*; mais les Succès de *Charles XII.* renverſèrent tout cet édifice politique. *Auguſte* perdit le trône de Pologne, & la Saxe devint la victime des Suédois & de leurs ravages. En 1733. l'Alliance fut renouvellée, & l'amitié de la Ruſſie valut à l'Electeur de Saxe [Auguſte II.] la Couronne de Pologne, qu'il n'auroit point obtenue ſans les Armées Ruſſes. En 1745., l'Alliance & les promeſſes de la Ruſſie penſèrent devenir funeſtes à la Saxe, qui s'y fiant trop, attaqua le Roi de Pruſſe, & attira par-là dans le ſein de ſes Etats les Armées victorieuſes du Monarque Pruſſien. Les Saxons furent battus, leur Capitale priſe, le Roi de Pologne obligé de fuir, le Roi de Pruſſe maitre de toute la Saxe, donna dans Dresde la paix à ſon Ennemi, tandis que la Ruſſie demeuroit tranquille Spectatrice & ne ſe ſoucioit plus d'accourir au ſecours d'un Allié déjà accablé. Quoiqu'il en ſoit cependant, le trône de Pologne ne ſauroit être mieux occupé pour les intérêts de la Ruſſie, que par un Prince de Saxe: & ainſi elle doit toujours tâcher de favoriſer ſon Election.

Les Maiſons de Mecklenbourg, de Brunswic, de Holſtein, ont été ſucceſſivement dans de grandes Rélations avec la Ruſſie; jusques-là, que des Princes & des Princeſſes de ces Maiſons ont régné ſur les Ruſſes, ou ſont encore aujourd'hui deſtinés à en occuper le trône. Il eſt de la gloire & de l'avantage de la Ruſſie, de ſoutenir ces Maiſons, & de leur donner des marques d'une amitié qui ne lui coute tout au plus que quelques Penſions, quelques ſecours pécuniaires, & quelques aunes de Ruban. Nous ne ſaurions faire d'autres réflexions politiques ſur leurs intérêts mutuels.

Le *Roi de Pruſſe* eſt le plus puiſſant Voiſin de la Ruſſie, mais elle n'a jamais lieu de craindre que ce Prince veuille l'attaquer dans des vues de conquêtes. Il eſt, ce me ſemble, fort éloigné de vouloir étendre les limites de ſes Etats vers le Nord ou du coté des Provinces Ruſſiennes. Qu'y pourroit-il gagner? Il eſt toujours de la ſage Politique d'une Puiſſance, de ménager l'amitié d'un Voiſin formidable, & qui n'en veut point à nos poſſeſſions. Ainſi, tant que la Ruſſie ne voudra point renverſer l'équilibre dans le Nord, ou ſe méler ni des Affaires d'Allemagne, ni de celles de Pologne, il eſt certain que la bonne harmonie régnera toujours entre les Cours de Pétersbourg & de Berlin; d'autant plus, que ces deux Puiſſances n'ont point de prétenſions l'une à charge de l'autre. Mais, ſi les Affaires du Nord ſe brouilloient, le Roi de Pruſſe feroit d'un grand poids dans le parti qu'il embraſſeroit. La Cour de Pétersbourg feroit toujours mal de choquer ce Prince, ou de lui témoigner

moigner ſa mauvaiſe volonté pour une cauſe étrangère. Il eſt facile, je crois, de maintenir la bonne intelligence entre ces deux Puiſſances, qui n'ont jamais été enſemble en guerre ouverte; d'autant plus, que les Sujets du Roi de Pruſſe font un Commerce important en Ruſſie, avantageux à l'une & à l'autre Nation.

Dès l'origine de ces Etats, les Ruſſes & les *Polonois* ont toujours eu des quérelles qui ſouvent ont donné lieu à des guerres fort ſanglantes entre les deux Nations. L'Hiſtoire de Pologne eſt toute remplie de ces évènemens. Dans des tems plus modernes, nous avons vu la Cour de Pétersbourg prendre un grand intérêt aux Affaires de cette République; & chaque fois que le trône de Pologne s'eſt trouvé vacant, elle s'eſt ingérée avec beaucoup de chaleur dans les Elections des nouveaux Rois. Au commencement de ce Siècle, la Pologne ſervit de champ de bataille au Czar *Pierre I.* & à *Charles XII.* Roi de Suède, qui cherchoient à décider leur jalouſie & leur rivalité. Les Rois *Auguſte* & *Staniſlas* furent tour à tour la victime de la bonne ou mauvaiſe fortune de ces deux Conquérans. La Pologne en ſouffrit le plus. En 1733., les Armes Ruſſiennes mirent *Auguſte II.* ſur le trône, & la priſe de Dantzig lui en aſſura la poſſeſſion tranquille. Il importe à la Ruſſie que le Siſtême confus du Gouvernement Polonois ne ſoit point changé, que la Nation Polonoiſe ne ſente jamais ſes forces, & qu'un Prince Saxon ou un Piaſte ſans reſſource, régne toujours ſur elle. Au reſte, il y a ſouvent des diſputes pour les limites, pour le trafic ou pour d'autres cauſes, qui naiſſent du Voiſinage entre la Pologne & la Ruſſie; elles ſe terminent pour l'ordinaire à l'avantage de cette dernière, qui fait ſentir en toute occaſion ſa ſupériorité à la Pologne. En voici un exemple. *Ferdinand*, dernier Duc de Courlande, de la Famille des Kettler, mourut en 1737. ſans héritiers. Par la Conſtitution de la République de Pologne, ſon Duché devoit être réuni à la Couronne; mais, à la Diette de Pacification de 1736., le Décret donné dix ans auparavant, fut abrogé: & on permit aux Etats de ſe choiſir un Duc. Pluſieurs Candidats ſe préſentèrent, mais l'Impératrice *Anne* fit élire presque par force un favori nommé *Biren*, dont le ſort a été rempli de viciſſitudes ſinguliè-res, & qui d'une baſſe naiſſance parvint à la dignité de Duc de Courlande, mais qui enſuite par un revers de fortune, a été condamné à finir ſes jours en Sibérie (*). Depuis ce baniſſement le Duché de Courlande eſt dans une anarchie cruelle. Les Etats ignorent s'ils ont un Maitre, ou s'ils oſent procéder à une nouvelle Election; s'ils dépendent de la Pologne ou de la Ruſſie. Quoiqu'il en ſoit, cette dernière y agit en Maitreſſe, & ſans elle il n'y aura vraiſemblablement rien de décidé ſur cette matière délicate. La Ruſſie eſt donc intéreſſée à conſerver toujours cet

(*) Il y a encore eu un changement de Scène; il a recouvré la Régence & l'a transmiſe à ſon fils. Voyez ſur les deſtinées de ce Duc les Mémoires déjà cités de *M. de Manſtein*. *Note de l'Editeur.*

cet aſcendant ſur la Pologne, & cette grande influence dans ſes deſtinées.

Le *Danemarc* eſt une des Puiſſances du Nord, & par-conſéquent entre pour beaucoup dans le Siſtême politique de la Ruſſie. Quand les Cours de Copenhague, de Stockholm & de Berlin ſont unies, la Ruſſie eſt bridée pour tous ſes progrès dans le Nord. Elle doit donc tâcher de flater le Danemarc & de ſe l'attacher s'il eſt poſſible; d'autant plus que le Commerce maritime de la Ruſſie ſe fait principalement avec l'Angleterre & les Provinces-Unies, qui ne ſauroient venir dans ſes Ports ſur la Baltique, qu'en paſſant le Sund, dont le Roi de Danemarc garde l'entrée. Les forces navales des Danois ſeroient d'ailleurs fort en état de ſe défendre contre celles de Ruſſie, qui ne pourroit faire le même uſage de ſes Galères qu'elle en fait contre la Suède; & par terre, il ſemble que le Danemarc ſoit inattaquable pour les Armées Ruſſes.

Entre toutes les Puiſſances il ſemble que ce ſoit *la Suède* qui a le plus de griefs contre la Ruſſie, le plus de terres conquiſes à réclamer, & le plus à craindre pour l'avenir. Je ne vois pas qu'il ſoit de la bonne politique pour la Ruſſie, de tenter de nouvelles Conquêtes ſur les Suédois, ou de les accabler totalement. L'entrepriſe ſeroit difficile, vû qu'elle mettroit les armes à la main à toutes les Puiſſances du Nord, à la France, & à la Porte Ottomane, qui ne verroient pas de bon œil l'anéantiſſement de la Suède, & les progrès de la Ruſſie. D'ailleurs, les Czars n'ont-ils pas aſſez d'étendue de Païs, & leur intérêt n'eſt-il pas de rendre ces mêmes Païs floriſſants, ſans vouloir tenter une domination Univerſelle? Un pareil projet, ſupoſé qu'ils l'euſſent formés, ne pourroit-il pas tourner à leur plus grand déſavantage, en les privant de toutes leurs Conquêtes, & en les réduiſant à leurs anciennes limites? La Politique de la Ruſſie vis-à-vis de la Suède doit, ce me ſemble, ſe réduire à ce principe, de ſe contenter de ce qui a été enlevé à *Charles XII.*, & d'en conſerver la poſſeſſion en prévenant que la Suède n'acquière des forces ſuffiſantes pour reconquérir ſes Provinces perdues, & ſurtout en aïant l'œil conſtanment attentif à ce que la forme du Gouvernement Suédois ne ſoit convertie en ſouveraineté; ce qui ſeroit le premier pas pour l'aggrandiſſement intrinſèque de ce Royaume.

L'Entretien des places frontières, de la Flotte & de l'Armée, eſt un Article ſi palpable & ſi naturel, qu'il n'eſt pas beſoin de le recommander au Cabinet de Pétersbourg, s'il veut conſerver ſes poſſeſſions actuelles. Il ne doit pas non plus être ſans intelligences & ſans partiſans dans la Nation Suédoiſe, qui, étant pauvre, aura toujours parmi elle des ſujets corruptibles.

La *Porte Ottomane* eſt la plus redoutable voiſine de la Ruſſie. Perſonne ne connoit encore jusqu'où pourroit aller la puiſſance d'une Nation auſſi terrible & auſſi nombreuſe que l'eſt la Turquie. Ce ſeroit une très-grande faute ſi la Cour de Pétersbourg s'aviſoit de l'inquiéter ſans néceſſité, & de la faire ſortir de ſa léthargie. Des efforts aſſez légers

que la Porte fit au commencement de ce ſiècle, mirent *Pierre I.* à deux doigts de ſa perte, & dans les guerres ſurvenues depuis, la Ruſſie doit ſes Succès aux conjonctures, qui occupèrent les forces Ottomanes ailleurs. Pour cette raiſon, elle doit tâcher d'entretenir l'animoſité qui règne conſtanment entre les Perſans, & les Turcs, exciter ſans ceſſe des troubles en Aſie, fomenter ſous main les Rébellions, les intrigues & les cabales dans le Serrail; enfin, s'aſſurer des Secours de la Maiſon d'Autriche en cas de rupture. Au dehors, elle doit avoir de bonnes manières avec la Porte, mais cependant toujours faire reſpecter le caractère & la dignité des Ambaſſadeurs qu'elle y envoye, ce qui fait une grande impreſſion ſur les Turcs. Il ſeroit auſſi fort avantageux pour la Ruſſie, ſi elle pouvoit établir un Traité de Commerce avec la Turquie, & ſtipuler quelques Articles favorables rélativement à la Navigation ſur la Mer-noire (*).

Comme la Ruſſie n'a point de Commerce direct avec les Païs qui bordent la Méditerranée, & qu'elle n'envoye même aucun de ſes Vaiſſeaux hors de la Baltique, elle n'a aucune connexion avec les *Pirates des Côtes d'Afrique*, & ne craint point leurs brigandages.

Mais, d'un autre coté, la Ruſſie a encore à cultiver l'amitié des *Chinois* & des *Perſans*, tant par raport au Commerce avantageux qu'elle fait avec eux, qu'à l'égard du Voiſinage. Les Peuples de la *Grande Tartarie* n'ont rien à démêler avec elle, d'autant plus que le Czar leur laiſſe la paiſible jouïſſance des lieux où ils ont coutume de camper. Ce ſont des Peuples errants & miſérables, qu'il ne vaudroit pas la peine de réduire, & qu'on doit laiſſer tranquilles, mais qu'il faut tâcher d'accabler s'ils s'aviſoient de remuer. Les Tartares de *la petite Tartarie* ſont plus dangereux, parce que la Porte Ottomane les appuïe, & qu'ils peuvent cauſer à ſon inſtigation de grands dégats par les courſes qu'ils entreprennent. Le moins qu'ils peuvent faire, c'eſt d'occuper toujours une petite Armée Ruſſe pour couvrir les frontières contre leurs incurſions.

Voilà en peu de mots l'Etat actuel de la Ruſſie & de ſon Siſtème politique. Ses forces conſiſtent en

Régimens d'Infanterie à . . . . . .
Régimens de Cuiraſſiers à . . . . . .
Régimens de Dragons à . . . . . .
Régimens de Gardes à . . . . . .
Artillerie, Ingénieurs &c. . . . . .
Coſaques . . . . . .

Trou-

(*) Avant que ceci ſoit imprimé, on ſaura probablement à quoi s'en tenir ſur l'état reſpectif de ces deux grandes Puiſſances: & cet état demeurera décidé pour longtems. *Note de l'Editeur.*

Troupes de Nations . . . . . .
Barbares (*). . . . . .

(*) Pour ſuppléer à cette lacune, je mettrai ici l'état des forces de l'Empire Ruſſe, tel que je le trouve dans un petit Ouvrage que j'ai déjà indiqué plus haut; Freundſchaftliche Briefe, &c.

| | | |
|---|---|---|
| Gardes | 10248 | hommes. |
| Cadets | 600 | |
| Artillerie & fortification | 34032 | |
| Régimens de campagne | 165252 | |
| Troupes de garniſon | 75457 | |
| Milices du païs | 26598 | |
| Petits Corps diſperſés | 3044 | |
| Troupes légères | 29835 | |
| Troupes irrégulières | 261172 | |
| Total | 606238 | hommes. |

Les Troupes de Mer n'y ſont pas compriſes. *Note de l'Editeur.*

# CHAPITRE XV.

## DE L'EMPIRE OTTOMAN.

### §. I.

Etats compris dans l'Empire Ottoman.

Les Païs qui ſont aujourd'hui aſſujettis à la Porte Ottomane, & que l'on comprend communément ſous le nom de *Turquie*, ont une fort vaſte étendue. On peut dire même qu'il n'y a pas de Souverain qui poſſède autant de terres que le Grand-Seigneur. Pour en mieux juger, nous ſpécifierons les différentes Provinces qui compoſent ce grand Empire. Ordinairement l'on diſtingue la Turquie en deux parties, celle de l'Europe & celle de l'Aſie, & l'on peut encore y ajouter celle de l'Afrique.

I. *La Turquie en Europe* comprend

1.) *La Moldavie*, Province ſituée vers les frontières de la Pologne, & de la Tranſilvanie, qui a 60 milles d'Allemagne de long ſur 20 de large. Le Pruth & le Boriſthène la traverſent; & la fortereſſe importante de *Chotzim* y eſt enclavée.

2.) *La Valachie*, Principauté ſituée ſur le Danube derrière la Tranſilvanie. Sa longueur eſt de 50 Milles, & ſa largeur de 50. Sa Capitale eſt *Bucharest*.

3.) *La Bulgarie*, qui eſt une langue de terre aſſez étroite, mais dont la longueur eſt eſtimée de 80 Milles. Elle commence derrière la Servie, & s'étend jusqu'à la Mer-noire. Il y a les villes de Vidin, de Nicopolis, & quelques autres.

4.) *La Romanie*, autrefois apellée la Thrace, Province principale des Turcs en Europe. Sa longueur eſt de 60 milles ſur 30 de large. Conſtantinople, la Capitale de l'Empire Ottoman & le Siége des Sultans; la Ville d'Adrinople, & pluſieurs places importantes y ſont ſituées.

5.) *En Hongrie*, la Porte poſſède 1.) une Partie du Bannat de *Temeswar*; 2.) une Partie de la *Valachie* avec la Ville de Sévérin; 3.) une Partie du Royaume de *Croatie* avec la Ville de Wihitz; 4.) tout le Royaume de *Bosnie* avec la Ville de Banjalucca &c.; 5.) tout le Royaume de *Servie* avec la Ville importante de Belgrade, celle de Sémendrie & d'autres.

6.) *L'Albanie*, Province ſituée au confluent de la Mer-Adriatique & de celle d'Ionie. Elle peut avoir 30 milles de long ſur 20 de large, & comprend les Villes de Durazzo, de Scutari &c.

7.)

7.) *L'Epire* ſituée à l'embouchure du Golfe de Véniſe. Cette Province peut avoir 24 milles de long ſur 12 de large. La Capitale eſt Delfino.

8.) *La Macédoine*, dont la longueur eſt eſtimée de 50 milles ſur 30 de largeur. Les villes de Zuehria & de Locrida, y ſont ſituées, de même que le fameux Promontoire d'Atzos.

9.) *La Theſſalie*, ſituée au Centre de la Gréce. Sa longueur eſt de 30 milles ſur 20 de large. Theſſalonique en eſt la Capitale. On y trouve les Champs de Pharſale, les Monts de l'Olympe & du Pinde, le Paſſage des Thermopyles; & pluſieurs des lieux les plus remarquables de l'Antiquité.

10.) *La Livadie*, Province connue ſous différens noms, comme d'Achaïe, d'Attique & de Gréce Propre &c. Elle s'étend depuis la Mer-d'Ionie jusqu'à l'Archipel. On compte ſa longueur de 60 milles ſur 15 de large. Il y a Livadie, Lépante, Athènes, Marathon, Thèbes, Delphes & diverſes autres Villes.

11.) *La Morée*, Péninſule autrefois ſi fameuſe ſous le nom de *Péloponéſe*. Il ne s'en faut pas beaucoup que ce ne ſoit une Iſle parfaite, & qu'elle n'ait 30 milles de long & de large. Les Villes de Corinthe, de Lacédémoine, de Sicyone, de Myeéne & quantité d'autres, y ſont ſituées.

12.) *La Candie*, Iſle ou Royaume placé dans l'Archipel de la Mer-Méditerranée. Elle a 60 milles de long ſur 8 ou dix de large.

13.) *Négrepont*, Iſle qui n'eſt ſéparée de la Province de Livadie que par un petit Détroit. Elle a 30 milles de long ſur 10 de large. Elle eſt conſidérable à cauſe de ſon Port magnifique.

14.) *Les Iſles Cyclades*, ſituées dans la Mer-Egée ou l'Archipel. Il y en a neuf principales qui apartiennent aux Turcs.

15.) *Les Iſles Iporades*, ſituées dans la même Mer. Elles apartiennent également aux Turcs, & ſont au nombre de quatorze, dont Chio, ou Scio, Samos, Mytiléne, Pathmos, Ténedos &c. ſont les plus fameuſes.

16.) *La petite Tartarie* conſiſte dans une immenſe étendue de Païs. Elle commence près de l'Embouchure du Danube, & s'étend jusqu'à l'endroit où le Tanaïs ſe dégorge dans la Mer-noire, non loin d'Aſoph. Par-conſéquent on peut fixer ſa longueur à 100 milles d'Allemagne, & ſa largeur environ à 50. Tout ce Païs n'apartient pas à la vérité immédiatement à la Porte; mais, depuis l'année 1584., les Tartares ſont ſes Tributaires; & lorsque le Sultan ou le Grand-Viſir vont à la Guerre, le Cham ou Prince des Tartares, eſt obligé de les accompagner dans leur expédition avec un nombre conſidérable de ſes ſujets. D'ailleurs, la Province la plus conſidérable de la petite Tartarie, eſt la *Crimée*, Péninſule qui s'étend dans la Mer-noire, qui a plus de 30 milles de long ſur 20 de large, & qui autrefois étoit ſi renommée ſous le nom de *Cherſonéſe Taurique*. Elle appartient aux Turcs, qui y ont la Ville *de Caffa*, ou *Théodoſie*, place fort importante de laquelle dépend pres-

que tout le Commerce du Pont-Euxin. Dans le Continent, la Porte eſt en poſſeſſion de la Ville d'*Aſoph*, qui eſt une place de la dernière conſéquence pour elle; & elle tient encore quelques petites villes le long de la côte. Outre cela, à l'Occident de la Mer-noire, entre l'embouchure du Boriſthéne & celle du Danube, eſt ſitué un Païs qui porte le nom de *Beſſarabie*, ou de *Budziac*, & qui eſt fort important pour les Turcs qui y ont les Villes fameuſes de *Bender* & de *Moncaſtro*, de *Kéli* & d'*Oczakoff*, avec quelques autres de moindre conſéquence. Quand même ce Païs ne ſeroit pas auſſi conſidérable qu'il l'eſt par ſon Commerce de la Mer-noire, la Porte Ottomane peut l'enviſager comme un rempart contre les Ruſſes.

II. *La Turquie en Aſie* comprend

1.) *La Natolie* ou le *Levant*, Païs qui portoit anciennement le nom d'*Aſie Mineure*. Cette grande Province a d'Orient en Occident 240 milles de long ſur 140 de large. On la ſubdiviſe en quatre Gouvernemens qui ſe nomment la *Natolie* proprement dite, *l'Amaſie*, la *Caramanie*, & *l'Alaudalie*. Les villes principales ſont Scutari, Chalcédoine, Euſia, Lampſaque, Abydos, Troye, Pergame, Philadelphie, Sardes, Smirne, Ephéſe, Halicarnaſſe, Trébiſonde, Cogni, Tarſe, &c. Tous ces endroits ſont fort remarquables dans l'Hiſtoire ancienne, mais ils ſont de peu d'importance aujourd'hui. Smirne cependant fait un Commerce fort conſidérable.

2.) *L'Iſle de Rhode*, ſituée dans la Mer-Aſiatique, au deſſous de la Natolie. Elle peut avoir 30 milles de circuit; & la Capitale porte ſon nom. C'eſt la même Iſle où les Chevaliers de Malthe établirent leur ſiége en 1309., & d'où ils furent chaſſés 200 ans après par l'Empereur Soliman II.

3.) *L'Iſle de Chypre*, ſituée dans la même Mer, mais plus loin vers l'Orient. Elle a 40 milles de long ſur 15 de large. Nicoſie, Famagouſte, Paphos & quelques autres endroits, y ſont remarquables. Elle produit entre autres choſes des vins excellens.

4.) *La Sorie*, autre Province qui comprend tous les Païs que les anciens nommoient la Syrie, la Phénicie & la Paleſtine. Elle eſt ſituée le long de la Mer-Méditerranée. On la partage en trois Gouvernemens, qui ſont *Alep*, *Tripoli* & *Damas*. On compte parmi les Villes les plus conſidérables, Alep, Scandérona, Tripoli di Soria, Damas, Sidon, St. Jean d'Acre, Jéruſalem & tous les endroits fameux dans l'Ecriture Sainte. Ce Païs peut avoir 50 milles de long ſur 50 de large.

5.) *L'Arabie*, vaſte Païs, mais peu peuplé, qui touche à quatre Mers différentes, qui a plus de 400 milles d'Allemagne de long ſur près de 300 de large, & qui ſe partage en *Arabie pétrée*, en *Arabie déſerte* & en *Arabie heureuſe*. Les Villes principales ſont Hérac, Anna, Balſora, ou Baſſora, la Mecque, Médine, Sabo ou Zebit, Mocca, Sanna, & quelques autres.

6.)

6.) *La Géorgie*, Province ſituée entre la Mer-noire & la Mer-Caſpienne. Elle peut avoir environ 100 milles en quarré. Anciennement la Colchide, l'Albanie & l'Ibérie étoient ſituées dans ces Contrées. C'eſt la Patrie des plus parfaites beautés de l'Aſie. Les Villes les plus remarquables ſont, Sébaſtopolis, Téflis, Erzerum, Erivan, &c.

7.) *Le Diarbeck*, la dernière des Provinces Ottomanes en Aſie. Elle eſt d'une grande étendue, aïant près de 180 milles de long ſur 60 de large. Sa ſituation eſt remarquable; car les deux fleuves fameux, le *Tigre* & l'*Euphrate*, ont leur confluent dans ce Païs. Elle eſt ſubdiviſée en trois Provinces, le *Diarbeck*, le *Curdiſtan* & l'*Terack*. C'eſt ordinairement le théatre de la Guerre entre les Turcs & les Perſans. Les Villes les plus remarquables ſont Diarbeck ou Caraemid, Moſul, Ophiri, Amadie, mais ſurtout *Bagdad*, ou *Babilone*, la Clef de tout l'Empire Ottoman contre la Perſe. La Ville de Ninive a été autrefois placée dans cette Province. Pluſieurs habiles Théologiens ont fait voir que c'eſt auſſi dans le Diarbeck qu'il faut chercher la place du Paradis terreſtre.

III. *La Turquie en Afrique* comprend

1.) *L'Egypte* entière. Ce Royaume ſi fameux & autrefois ſi conſidérable, eſt ſitué à la pointe Orientale de l'Afrique, & confine avec l'Arabie Pétrée par un petit Iſthme, ou langue de terre, qui peut avoir 15 à 20 milles de long, entre la Mer-Méditerranée & la Mer-Rouge. Sa longueur, à compter du Midi au Septentrion, & en ſuivant le cours du Nil, eſt eſtimée à 180 milles d'Allemagne, & ſa largeur de l'Orient à l'Occident, peut être de 150 milles. Cependant les Géographes ne ſont pas tout-à-fait d'accord ſur ces dimenſions. Notre deſſein n'eſt pas de faire une Deſcription de ce Païs, dont il y a tant de Rélations anciennes & modernes. Les Villes principales ſont le Caire, ou Grand Caire, Alexandrie, Damiette, Suez, Thébes &c. Le Commerce y eſt encore aujourd'hui important, & il eſt facilité par le Nil qui eſt le fleuve le plus ſingulier & le plus remarquable du Monde. Le Règne des Anciens Soudans d'Egypte a fini en 1517. & depuis ce tems le Païs eſt ſoumis à la Porte.

2.) Dans le Royaume de *Bilidulgérid*, il y a les Contrées de *Zeb*, de *Téchort*, de *Guargala*, de *Bilidulgérid*, de *Gadémes*, de *Fezzen*, de *Téorrégu*, & quelques autres, dont les petits Princes ſont Tributaires de Tunis ou de Tripoli, & vivent par-conſéquent, médiatement ſous la protection de la Porte. Mais tout cela n'eſt pas conſidérable.

3.) *Tripoli de Barbarie*, Royaume ſitué le long de la Mer-Méditerranée qui a près de 200 milles de long ſur 60 de large. En 1551., il a été érigé en République; mais cette République eſt ſous la protection du Grand-Seigneur, & paye une eſpéce de Tribut.

4.) *Tunis*, autre République ſur la Mer-Méditerranée, dont le territoire a environ 120 milles de long ſur 100 de large, & qui eſt pareillement ſous la protection de la Porte, qui fait lever le Tribut annuel par

par un Bacha qu'elle y entretient. L'ancienne Carthage étoit ſituée dans cette contrée.

5.) *Alger*, encore une République, ſituée presque à l'entrée de la Mer-Méditerranée, & qui a ſubjugué quatre autres petits Royaumes, ſavoir le *Telézin*, *Tènez*, *Bugie*, & *Conſtantine*. Tout cela forme un eſpace de plus de 200 milles de long ſur 70 de large. L'ancienne Mauritanie & une partie de la Numidie étoient ſituées dans ces contrées. Cette République eſt gouvernée par un Divan, mais elle eſt également ſous la protection de la Porte; & le Bacha qui y réſide de ſa part, lève le tribut qu'elle paye tous les ans. Ces trois Républiques ſont moins des Etats bien réglés que des tanières de Corſaires. Elles peuvent cependant ſeconder les deſſeins des Turcs par leurs Vaiſſeaux. Outre cela les Princes de Tranſilvanie, les Hospodars de Moldavie & de Valachie, & la République de Raguſe, payent auſſi une certaine Somme annuelle à la Porte.

Par la ſimple énumération que nous venons de faire des Provinces Ottomanes, je crois que le Lecteur trouvera ſuffiſanment prouvé ce que nous avons avancé au commencement de ce Chapitre; ſavoir, qu'il n'y a pas de Puiſſance au Monde, dont la domination s'étende ſur une auſſi grande étendue de Païs que l'Empereur Turc. Car, ſi l'on ſupputc la longueur de chaque Province, on verra qu'il règne en Europe ſur un eſpace de 724 milles, en Aſie ſur 1020 milles, & en Afrique au moins ſur 600 milles d'Allemagne. Je ſuis fort éloigné de vouloir garantir l'exactitude de ce calcul; je n'ai point pris les dimenſions de toutes ces différentes Provinces, & je n'écris pas un Traité de Géographie. Mais je puis aſſurer néanmoins, que ce n'eſt pas un calcul fait abſolument en l'air, que j'ai conſulté les meilleurs Auteurs qui me ſoient connus ſur cette matière, & que je m'appuïe ſur l'Autorité des plus célèbres Géographes de notre Siècle.

On verra auſſi en jettant un ſimple coup d'œil ſur la Carte, que les Voiſins les plus formidables de l'Empire Ottoman, ſont la Perſe, la Ruſſie, la Maiſon d'Autriche & la République de Véniſe. Les autres Peuples dont les Etats touchent à la Turquie, s'eſtiment trop heureux, ſi la Providence les garantit des invaſions & de la puiſſance des Ottomans.

## §. II.

Productions de ſes Etats.

Les principales denrées que produit la Turquie, conſiſtent en cotton, ſoyes; poil de chévre, miel, cire, huile, raiſins ſecs, vins, caffé, Opium, Séné, Maſtic, Térébentine, Caſſe, Aloës, Maroquin, Chagrin, tapis de pied, étoffes, gazes brodées, tapiſſeries travaillées en or & en argent, quelques pelleteries & autres choſes ſemblables. On conçoit aiſément qu'il n'eſt guères poſſible d'entrer dans un détail circonſtancié ſur cette matière, & de ſpécifier ici les produits de chaque Province. Leur ſituation ſous des climats ſi différens, fait qu'auſſi leurs denrées varient infiniment.

ment. C'eſt ainſi que l'Egypte, les Côtes d'Afrique, & les Iſles de l'Archipel abondent en bleds; tandis que l'Arabie produit l'encens, le parfum & les drogues aromatiques. Si les Turcs n'étoient pas d'une pareſſe & d'une indolence impardonnables, ils trouveroient chez eux généralement dequoi pourvoir à tous les beſoins de la vie ſans exception. Car on a pu voir par le ſimple dénombrement de leurs provinces, qu'ils poſſèdent tous les Païs enſemble qui ont fait une ſi grande figure dans l'Antiquité, & qui alors étoient auſſi bien cultivés, qu'ils le ſont mal à l'heure qu'il eſt.

## §. III.

Mais, malgré leur fainéantiſe & leur grave indolence, il ne laiſſe pas que de ſe faire un Commerce très-important en Turquie. Pendant pluſieurs ſiècles, les Vénitiens étoient presque ſeuls en poſſeſſion du Commerce du Levant & de la Turquie. Ils étoient devenus les Facteurs de l'Europe entière pour toutes les Marchandiſes que l'on tiroit de ces Contrées; mais, dans des tems plus modernes, les autres Nations commerçantes ont pris part à ce trafic, & nous voyons maintenant que les François, les Anglois & les Hollandois envoyent tous les ans quantité de vaiſſeaux à Smirne, à l'Alexandrie, à Conſtantinople, en Egypte & dans toutes les Echelles du Levant. Ils y portent des Draps, des toiles, des étoffes légères, & quantité d'ouvrages des Manufactures de l'Europe, qu'ils troquent, ou contre de l'argent, ou contre des Denrées & des ouvrages des Manufactures de Turquie; comme ſont les poils de chévre, les tapis &c. A Smirne & dans les autres villes maritimes que nous venons de nommer, il y a pluſieurs Comptoirs de Négocians Anglois, François, & Hollandois, qui y font un Commerce très-conſidérable, & dont les propriétaires, après s'y être enrichis, au bout de quelques années, retournent avec leurs richeſſes dans leur patrie, & remettent le Négoce pour l'ordinaire à leurs principaux Commis. La facilité de la Navigation dans la même Mer, a donné lieu au Commerce important qui ſe fait depuis peu entre la ville de Marſeille & la Turquie. Le négoce des grains ſe fait ordinairement de la manière ſuivante. Les Nations commerçantes de l'Europe envoyent des vaiſſeaux ſans charge en Barbarie & aux Iſles de l'Archipel. Le Capitaine du Navire, ou un Facteur particulier qui eſt à ſon bord, a entre les mains une groſſe ſomme d'argent comptant. Ce vaiſſeau fait voile d'un endroit à l'autre; & là où les grains ſe trouvent au meilleur marché, le Maitre du Navire fait ſa proviſion, avec laquelle il retourne en Europe, & y vend ſes bleds dans tel port qu'il juge à propos, & là où il croit que le beſoin en eſt le plus grand. Si le Facteur agit de bonne-foi, & que la fortune le favoriſe, il y a ſouvent un immenſe profit à faire à ce Commerce; mais c'eſt une eſpèce de Lotterie qui tourne quelquefois au grand dommage des entrepreneurs. Les Ruſſes font auſſi depuis quelque tems un Com- Commerce.

merce très-important avec la Turquie; la Mer-noire & les Rivières qui coulent de là jusqu'à Pétersbourg, leur en facilitent les moyens. Mais, comme ce ſont les Nations Européennes qui viennent chercher les denrées chez les Turcs, & qui leur apportent en échange les produits des Manufactures de France, d'Angleterre &c., il eſt aſſez clair que le plus grand profit eſt pour celui qui fait le Commerce actif, & que les Turcs ne ſont abſolument que paſſifs dans tout ce trafic. Cependant ils ne laiſſent pas que d'y gagner auſſi.

## §. IV.

Navigation. La Navigation des Turcs eſt de peu d'importance. Ils n'ont pas aſſez d'activité pour aller chercher au loin & par Mer le profit que pourroit leur en réſulter. Ils entretiennent quelques bâtimens ſur la Mer-noire, & d'autres dans la Méditerrannée, qui vont du Continent aux Isles de l'Archipel, & qui raſent les Côtes de leurs dominations; mais tout cela eſt de peu de conſidération, & ne ſauroit s'appeller une Navigation étendue. Les brigandages & les Pirateries des Africains ne peuvent non plus être compris ſous cette dénomination. Au reſte, il ſeroit facile aux Turcs de ſe procurer un nombre conſidérable de matelots, ſi leur Marine étoit ſur un bon pied; car, avec la quantité d'habitans, & les vaſtes côtes qu'ils ont, rien ne les empêcheroit de faire dreſſer beaucoup de jeunes gens à la Navigation, & de ſe former une pépinière intarriſſable d'habiles Marins.

Par Mer, les Turcs ne font auſſi aucun commerce dans les Indes Orientales, ou Occidentales; & ils n'ont ni établiſſemens, ni conceſſions. De tems en tems, des Caravanes traverſent la Perſe, & vont trafiquer dans le Mogoliſtan, d'où ils apportent quelques Marchandiſes agréables en Turquie. Mais ce Commerce n'eſt pas d'une aſſez grande importance pour avoir quelque influence en Europe.

## §. V.

Origine des Turcs. Les Turcs d'aujourd'hui ſont un Mêlange de deux Nations. Car, vers le milieu du VIII. Siècle, une partie des Scythes qui demeuroient dans le fond de l'Aſie, & qui faiſoient le métier de Paſtres, que le nom de Turc exprime, ſortirent par les Portes Caſpiennes, & attaquèrent les Sarraſins qu'ils vainquirent. Ces Sarraſins avoient été d'abord des Chrêtiens, mais enſuite ils furent ſéduits par Mahomet, & firent profeſſion de ſa Secte. Les Scythes, ou Turcs, aïant donc ſubjugué les Sarraſins, embraſſèrent la Religion des Vaincus. Après bien des Guerres ils fondèrent l'an 1303. l'Empire qui eſt appellé la *Porte Ottomane*, & enfin en 1453. ils détruiſirent l'Empire Grec, & transférèrent le Siége de leur Monarchie à Conſtantinople.

§. VI.

## §. VI.

Les Etats ſoumis aujourd'hui à la Porte, ſont pour la plupart aſſez bien peuplés, mais ils ne le ſont pas autant qu'on le croiroit en conſidérant leur vaſte étendue, & en comparant leur ancien état avec celui d'à préſent. Car, ſi l'on réfléchit quelles Armées innombrables on a vu ſortir ſucceſſivement de la Grèce & de l'Aſie mineure, & combien ces Provinces ſont déſertes à l'heure qu'il eſt, on eſt tenté d'enviſager les Hiſtoriens les plus reſpectables de l'Antiquité, comme des faiſeurs de Romans. On peut conclure de là, ainſi que je crois l'avoir démontré ailleurs, (*) que la Polygamie uſitée en Turquie, ne produit pas l'effet qu'on en attend; & cela par la grande raiſon, que la Nature s'y oppoſe. Car, comme il nait un nombre presque égal d'individus de l'un & de l'autre Sexe, il s'enſuit naturellement que, s'il y a un homme qui entretient par oſtentation dix femmes, qu'il ſert avec cela aſſez mal, il ſe trouvera en échange neuf autres hommes qui manqueront de femmes; ce qui nuit à la propagation de l'eſpèce; au-lieu que, ſi on laiſſe un libre cours à la Nature, & que chacun s'en tienne à ſa moitié, le nombre des habitans devient bien plus conſidérable. Quand même on ne pourroit pas prouver cette Thèſe *a priori*, il eſt certain que l'expérience la démontre. Il n'y a certainement pas une Province dans toute l'Aſie, qui ſoit auſſi peuplée que le ſont l'Allemagne & le Nord, où l'on obſerve aſſez exactement la fidélité conjugale envers une ſeule femme. La chaleur du Climat ne ſauroit guères non plus contribuer au manque d'habitans, à moins qu'on ne ſuppoſe que le Soleil rend aujourd'hui les hommes plus ſtériles qu'autrefois. Mais, quoiqu'il en ſoit, on ne ſauroit dire que les Provinces Ottomanes ſoient dépourvues d'habitans; & en tout cas, leur vaſte étendue ſupplée à leur diſette à cet égard. Car les forces que la Porte entretient, & ſurtout ſes reſſources, ne laiſſent pas que d'être conſidérables. On trouve dans le Dictionnaire de Moréri, à l'article *des Turcs*, qu'un nommé *la Croix*, qui avoit été plus de dix ans en Turquie, aſſure que les forces de l'Empire Ottoman, de compte fait, ne montent tout au plus qu'à 150 mille hommes. J'ignore ſur quoi peut être fondé un pareil raiſonnement, mais je ſai bien qu'en 1737. & 38., la Porte entretenoit à la fois trois armées, une ſur les frontières de la Perſe, une du coté de la Mer-noire contre les Ruſſes, & une autre en Hongrie contre l'Empereur; que ces trois Armées faiſoient enſemble au moins 300 mille hommes; que les places fortes n'étoient point dégarnies; & qu'il s'en falloit encore beaucoup, que toutes les reſſources de troupes fuſſent employées.

Population.

§. VII.

(*) Dans la Première Partie page 114. & 115.

## §. VII.

Troupes. Il y a deux ſortes de Troupes en Turquie; les unes qui reçoivent à vie, & pour ainſi dire, à titre de fief, certaines terres, moyennant quoi elles ſont obligées de venir à la guerre toutes les fois que le Sultan le demande, & de fournir un certain nombre de Soldats dans le beſoin. On les diſtingue entre *Zaïms* & *Timariots*. Le revenu d'un *Zaïm* eſt depuis 20000 jusqu'à 99999 *Aſpres* par an. Mille Aſpres ſont environ 20 Ducats, de manière que le plus riche Zaïm tire à peu près 2000 Ducats de la Porte. S'il avoit un Aſpre de plus, ce ſeroit le revenu d'un *Sangiac-beg*, ou Bacha. Le Bacha a depuis 100 mille jusqu'à 199999 Aſpres. Un ſeul Aſpre de plus, ſeroit le revenu d'un Beglierbeg.

*Les Timariots* ſont encore de deux eſpèces. Les uns apellés *Teskerelu*, ont depuis 6000 jusquà 19999 Aſpres. Les autres ſont nommés *Teskeretis*, & n'ont de revenus que depuis 3000 jusqu'à 6000 Aſpres.

*Les Zaïms* ſont obligés de ſervir à la guerre, & d'y porter une belle tente avec un équipage convenable. Pour chaque 5000 Aſpres de revenu qu'ils ont, ils fourniſſent un homme à cheval, qu'on nomme *Gebelu*. Deſorte qu'un Zaïm qui aura neuf mille Aſpres, mène avec lui 18 Cavaliers.

*Les Timariots* vont auſſi à la guerre avec des tentes plus petites, & ſont obligés de fournir un homme à cheval pour chaque 3000 Aſpres de revenu qu'ils tirent de la Porte.

*Ces Zaïms & ces Timariots* ſont enrégimentés; & le Colonel qui commande un de ces Régimens, eſt apellé *Alaibegler*.

Selon le calcul le plus exact & le plus modéré, le nombre des Zaïms va à 10948, & celui des Timariots à 72436. Or il faut conſidérer 1.) que le moindre des *Zaïms* eſt obligé de fournir 4 hommes, & le moindre *Timariot* un homme à Cheval; 2.) que les principaux des Zaïms fourniſſent 19 Cavaliers, & les principaux Timariots quatre. Si l'on pouvoit ſuivre ce calcul dans chaque Province Ottomane, & que les bornes de cet Ouvrage nous permiſſent d'entrer dans de pareils détails, on verroit que la Porte peut lever un nombre immenſe de Troupes, & ſurtout de Cavalerie, par le ſeul établiſſement des *Zaïms & des Timariots*. Je crois qu'on en parle fort modeſtement ſi l'on détermine ce nombre à 400 mille hommes; ſurtout ſi l'on veut conſidérer que tous ces gens entretiennent ordinairement plus de Soldats qu'ils ne doivent, ſoit par oſtentation, ſoit pour ſe faire valoir auprès de la Cour, & obtenir de plus grandes charges.

L'autre eſpèce de Troupes eſt ſoudoyée par la Porte, & entretenue conſtanment. Il y a

1.) Les *Spahis* qui forment une eſpèce de Garde à Cheval du Grand-Seigneur. Ils ſont au nombre de 12000. Leur paye eſt depuis 12 jusqu'a 40 Aſpres par jour.

2.) Les *Janiſſaires* qui ſont les meilleures Troupes & le plus ferme appui de la Porte Ottomane. Ce Corps eſt d'Infanterie, & le nombre en

eſt

eſt réglé à 20 mille hommes; mais ſi l'on compte tous ceux qui portent aujourd'hui le nom de Janiſſaires, & qui jouïſſent des mêmes privilèges ſans cependant tirer la paye, cela peut fort bien aller à cent mille hommes. Le nom de Janiſſaire veut dire *nouveau Soldat*. Ils furent érigés ſous *Amurath*, troiſième Empereur Turc. Ils ſont maintenant fort déchus de leur ancienne valeur & de leur réputation. On ne prenoit dans les premiers tems pour Janiſſaires, que les Enfans des Eſclaves Chrétiens, élevés dans la religion Mahométane; & leur diſcipline étoit des plus exactes.

3.) Les *Arnautes* forment encore un Corps d'Infanterie, d'environ 10 mille hommes, mais qui ne ſont pas en fort grande réputation.

4.) Il faut ajouter à tout ceci les eſſains de *Tartares* que le Cham eſt obligé de fournir; les *Walaques*, les *Moldaviens*, les *Tranſilvains* & d'autres troupes auxiliaires que les Tributaires de la Porte lui envoyent dans le beſoin. La Milice en Egypte forme auſſi un Corps à part. Ce Royaume eſt gouverné par 12 Beys, ou Gouverneurs, qui ont chacun 500 hommes bien diſciplinés qui leur ſervent de Garde; & outre cela, l'Egypte pourroit fournir dans un beſoin, plus de 80 mille Timariots, ou ſimples Soldats. On en envoye quelquefois en Candie.

Ce ſont-là des forces bien reſpectables pour les Voiſins, & même pour toutes les Puiſſances de l'Europe. Il n'y a qu'à lire l'Hiſtoire de l'Empire Ottoman, pour être convaincu que les Turcs ont fait les plus brillantes Conquêtes, & qu'ils ne manquent ni de courage, ni de ſubordination, ni de patience au travail, ni enfin d'aucune des qualités néceſſaires à un homme de guerre. Il eſt vrai cependant, qu'ils n'ont pas fait de grands exploits contre les Chretiens, & que ſurtout au commencement de ce Siècle, les Armées Impériales commandées par le Prince *Eugéne*, les ont ſouvent furieuſement maltraités: les Ruſſes, dans les Campagnes précédentes, ont auſſi remportés de grands avantages ſur les Turcs. (*)

## §. VIII.

Quant au Caractère & aux Mœurs de ces Peuples, on n'eſt nullement d'accord en Europe ſur leur Sujet. Les dévots & les pédans les enviſagent comme des barbares, gouvernés par des Tyrans qui ont renoncé à toute humanité, qui ſe livrent aux actions les plus cruelles, & qui ſont maudits de Dieu. C'eſt là un ſentiment ridicule qui ne mérite pas d'être réfuté. Mais, d'un autre coté, c'eſt un ton & une eſpèce de Mode parmi les gens qui prétendent penſer, & ſurtout parmi les beaux eſprits, d'avoir une haute idée de la Nation Turque, d'admirer ſes Mœurs, ſa bonne-foi & ſa façon de penſer, & de l'enviſager à tous égards comme une Nation très-reſpectable, pour ne pas dire, préférable à toutes celles de l'Europe. Cette opinion me paroit fort hétérodoxe, & plus que ſingulière. Si les Turcs, Caractère & Mœurs des Turcs.

(*) Ces dernières années y fourniront un immenſe Supplement. *Note de l'Editeur.*

Turcs, à la vérité, ne ſauroient être regardés comme des Peuples féroces & barbares, il eſt certain auſſi, qu'ils ne méritent pas une fort haute eſtime. Je ne vois point que des gens indolens, pareſſeux, taciturnes, ſombres, avares & intéreſſés, ſans arts, ſans ſiences, qui n'ont jamais rien fait pour encourager les talens & les Lettres, mais qui au contraire ont détruit les plus beaux établiſſemens, ſoient préférables à des Nations Européennes & bien policées. Depuis peu ſeulement on a établi une Imprimerie à Conſtantinople, & elle n'a guères d'occupation. La politique des Turcs eſt de laiſſer le Monde dans l'ignorance; & comme leur loi défend toutes ſortes d'images & de tableaux, on peut juger combien les beaux arts y ſont mépriſés. Un Turc fainéant, aſſis ſur ſon Sopha, & fumant gravement ſa pipe, ne laiſſe pas que d'être bouffi d'orgueil, & de mépriſer les autres peuples & les hommes les plus reſpectables de la terre. On exalte tant leur droiture & leur bonne-foi; mais, dans les affaires publiques, on voit tous les jours le contraire, & le témoignage des Miniſtres étrangers qui ont réſidé à Conſtantinople, prouve aſſez que, jusques dans les plus grandes minucies du Cérémonial, il faut être très-fort ſur ſes gardes avec eux. La rébellion fomentée tout récemment à Malthe par un Turc parent du Grand-Seigneur, n'eſt pas non plus un Action qui parle en faveur de cette prétendue bonne-foi Ottomane. (*) Enfin on ſe récrie ſur le *bon-ſens* des Turcs; c'eſt lui qui doit tenir lieu de tout à cette Nation; mais il faut convenir que ce bon-ſens ne doit trouver guères d'occupation chez un Turc. Sur quels Objets veut-on qu'il ſe porte? Cela doit ſe réduire à peu de choſe. Ceux qui ont étudié l'eſprit humain, ſavent que chaque Sience que nous aprenons, nous met une foule d'idées de plus dans la tête, & étend la Sphère de notre eſprit. Nous acquérons, pour ainſi dire, un ſens de plus lorsque nous étudions une nouvelle Sience. Or, qu'on ſe figure ce que doit être un homme qui, par principe, n'a rien appris du tout, & combien ſon eſprit doit être borné. Il eſt tout auſſi facile de démontrer que le *Jugement* ſe forme de même par l'acquiſition des Connoiſſances. Un ignorant juge préciſément de la plupart des choſes de la vie, comme un aveugle juge des couleurs. Il manque des *ſens* néceſſaires pour juger. Qu'on ne m'objecte pas l'exemple de nos païſans. Quoiqu'on en diſe, leur jugement eſt très-plat & très-pitoyable: malheur à celui qui ſe fieroit à de parcils guides! Tout ce prétendu bon-ſens qu'on leur attribue, n'eſt que pour le discours. Si on pouvoit lire dans le cœur de ceux qui font de ſi magnifiques éloges de la Na-

(*) Le fait d'un particulier ne prouve rien contre une Nation; mais il eſt certain que les Turcs qui ſe ſont montrés en divers Etats de l'Europe, ont été d'aſſez vilains échantillons de leur patrie. On n'a vu, dans des Gens même qui avoient été choiſis, pour repréſenter, que de l'ignorance, de la groſſièreté & de la rapacité. Les excès affreux commis contre les Chrétiens, & même contre des perſonnes publiques, à l'entrée de la dernière Guerre, achèvent de montrer ce que ſont les Turcs chez eux auſſi bien qu'ailleurs. J'avoue que j'aime mieux de vrais ſauvages que ces peuples à demi-policés. *Note de l'Editeur.*

Nation Turque, je ſuis perſuadé qu'ils n'accepteroient pas le plus bel établiſſement dans ce païs qu'ils exaltent ſi fort. Ce ſont autant de propos en l'air, tenus pour faire voir ſon eſprit, en ſoutenant une mauvaiſe cauſe, & pour paroitre penſer ſingulièrement. On ne pourroit mieux punir ces gens-là, qu'en les voyant vivre parmi une Nation qui ne connoit, ni les Siences, ni les Spectacles, ni presque aucun de ces amuſemens qui ſont les délices des gens d'eſprit. Je n'ai garde de vouloir m'étendre davantage ſur les mœurs, les coutumes & le caractère des Turcs. Il faudroit écrire tout un Volume pour en donner une idée encore incomplette; & je ne ferois que répéter ce que pluſieurs Auteurs en ont déjà publié. Le peu que j'en ai dit ſuffira pour le plan que je me ſuis propoſé, & pour enſeigner quel cas un Politique doit faire des forces & des reſſources de cet Empire.

## §. IX.

Fortereſſes, Artillerie, &c.

J'y ajouterai en peu de mots l'état de leurs fortereſſes, Artillerie &c. Les Places fortes qu'ils ont contre les Ruſſes, les Perſans, les Allemands & les Vénitiens, ſont aſſez bien entretenues & garnies de tout ce qu'il faut pour ſoutenir un ſiége. Leurs Canons ſont grands & beaux. Il y en a dont les boulets ont 36 à 40 pouces de Diamètre. Aux Chateaux des Dardanelles qui commandent l'entrée du port de Conſtantinople, on voit de ces boulets qui ſont, dit on, du marbre antique, que l'on a arrondi. Le Canon porte d'un bord à l'autre, & croiſe l'Helleſpont qui n'eſt pas fort large en cet endroit. Ils tirent leur meilleur poudre à canon de Damas: & en effet elle eſt admirable. Ils entretiennent à Conſtantinople environ 1200 *Topchis*, ou Canoniers, qui ſont commandés par le *Topchi bachi*, ou Grand-Maitre d'Artillerie, mais qui ne ſont pas des plus habiles dans leur mêtier. Les principaux Officiers ſont le Grand-Vizir, les Séraskiers ou Généraux, l'Aga des Janiſſaires, les Bachas &c.

## §. X.

Forces navales.

Autrefois les Turcs n'ont pas laiſſé que de faire une certaine figure par Mer, & ils ont ſouvent très-bien réuſſi contre les Vénitiens: mais aujourd'hui leurs forces *navales* ſont de peu d'importance. Ils ont en tout trente Vaiſſeaux de guerre qu'ils nomment Sultanes, & ſoixante Galères, encore aſſez mal conſtruites & entretenues. Il eſt vrai qu'ils peuvent s'attendre à des ſecours de leurs tributaires des Côtes d'Afrique, ainſi que des 14 Beys, ou Gouverneurs, qu'ils ont dans les Isles de l'Archipel, & qui ſont obligés d'entretenir au moins chacun une Galère. Leur Grand-Amiral eſt nommé *Capitan-Bacha*. On prétend que les Turcs diſent en proverbe, que *Dieu a donné la Terre aux Muſulmans & la Mer aux Chrêtiens.*

## §. XI.

## §. XI.

Revenus de la Porte.

Quant aux *Revenus* de la Porte, je crois qu'on n'exagère pas, ſi on les taxe à 80 millions d'Ecus; & c'eſt en effet peu de choſe, ſi l'on conſidère l'immenſe étendue de cet Empire. Car il y a pluſieurs Provinces bien peuplées, bien opulentes, qui ont plus de circuit que tout le Royaume de France, tandis que le Royaume de France rend plus de Revenus que tous les vaſtes Etats de l'Empire Ottoman enſemble. Il ſeroit beau voir des Financiers Pruſſiens en Turquie, & qu'ils y fuſſent munis d'une autorité ſuffiſante. Cet Empire ſeroit bientôt, tant à l'égard de ſes Revenus & de ſes reſſources, que par raport à ſes forces militaires, dans une ſituation à faire trembler tous les autres Peuples du Monde. Au reſte il y a en Turquie pour les affaires de Finances, comme pour bien d'autres choſes, des Maximes d'Etat qui ſont remplies de contradictions. Par exemple, en tems de paix, le Sultan ne tire point ſa Dépenſe particulière des impôts qui ſont levés ſur le Peuple, mais il la prend de certains Jardins & autres revenus que l'on peut enviſager comme des Domaines de la Couronne pour la table du Souverain. Ils donnent une raiſon bien belle de cet uſage; en diſant *que les Tailles & les Tributs ſont le ſang le plus pur & le plus ſacré des Peuples, qu'ils ſont deſtinés à le défendre & non à de vaines dépenſes.* Voilà une morale admirable en effet, mais qui ne s'accorde guères avec les autres exactions qu'ils commettent: comme, lorsque le Grand-Seigneur envoye quelque poire ou autre fruit à un Gouverneur ou Bacha qui eſt riche, & l'oblige à lui payer de groſſes ſommes; ou lors qu'il immole à ſon avarice des Miniſtres, des Généraux, ou des Gouverneurs, par le ſeul déſir de s'emparer des richeſſes qu'ils poſſèdent. Ce ſont pourtant là les reſſources les plus promtes que la Porte employe, lorsque dans des tems difficiles elle a un beſoin preſſant d'argent. En général, les Emplois les plus éminens, & les Gouvernemens des Provinces ſont très-conſidérables en Turquie, non-ſeulement tant pour l'autorité qu'ils donnent, que pour les richeſſes qu'ils produiſent en peu de tems; mais tous ces premiers Officiers ſont comme des éponges que la Cour preſſe dans le beſoin; elle leur fait rendre gorge de ce qu'ils ont pris au Peuple. Ils reſſemblent à certains égards aux Fermiers Généraux de France, avec cette différence néanmoins, que la politeſſe & l'humanité françoiſe font tirer l'argent des Fermiers par des voyes douces & avec des paroles emmiellées, au-lieu que la dureté Turque envoye des cordons funeſtes, & confiſque ſans façon les biens d'un Officier qu'on aura fait étrangler.

## §. XII.

Religion.

Toute la Nation Turque fait profeſſion de la Religion Mahométane. Vers le commencement du VII^e. Siècle, *Mahomet*, Marchand d'Arabie, conçut l'idée d'inventer une nouvelle Religion, & de s'ériger en chef de Secte. Cette Religion a fait de ſi grands progrès, qu'elle s'eſt répandue dans

dans la plus grande partie de l'Aſie & de l'Afrique. L'Eſprit fanatique des Peuples, & la force des Armes ont également contribué à ſes ſuccès. L'An 622. de l'Ere Chrétienne le 16. Juillet, *Mahomet* fut obligé de ſe ſauver de la Mecque où ſes projets avoient trouvé beaucoup de contradictions, & de ſe réfugier à Médine. Cette fuite eſt nommée parmi les Turcs *Hégire* d'un mot Arabe. Ils s'en ſervent d'Epoque, ou de point fixe, pour compter leurs années, tout comme nous comptons depuis la Naiſſance de J. C. Quelque tems après, il écrivit ſon *Alcoran*, livre très-fameux, qui eſt partagé en 211 Chapitres, & qui renferme toute la Loi & les préceptes de la Religion Mahométane. Le ſeul Article de foi de cette Religion eſt, *qu'il n'y a point d'autre Dieu que Dieu, & que Mahomet eſt ſon Prophète.* Il y a outre cela ſix Préceptes principaux, ſavoir la *Circonciſion*, la *Purification* du Corps, la *Prière* qu'ils ſont tenus de faire cinq fois par jour, le *Jeûne* qu'ils obſervent ſurtout dans le mois de Ramazan pendant trente jours, l'*Aumône* qu'ils exercent non-ſeulement envers les pauvres, mais même envers de vieux animaux Domeſtiques, & le *Pélérinage* au tombeau de *Mahomet*, que chaque Turc doit faire au moins une fois dans ſa vie. On peut y ajouter comme un ſeptième précepte, l'*Abſtinence du Vin.* Ils ont une grande fête qu'ils nomment *Beiran*, qui revient à nos Pâques, & qui mériteroit d'être célébrée parmi les Chrétiens; car, dans ce tems, un bon Muſulman eſt obligé de ſe réconcilier ſincèrement avec tous ſes ennemis. Le reſte de l'Alcoran, quoiqu'on en puiſſe dire, n'eſt qu'un tiſſu d'extravagances; le bon-ſens bronche à chaque page de ce Livre, & l'idée que *Mahomet* y donne de ſon Paradis, n'eſt qu'une rêverie ſi pitoyable, qu'on ne ſauroit concevoir comment elle a pu ſéduire tant de gens raiſonnables, & moins encore comment elle a trouvé des Apologiſtes en Europe.

Le Chef du Clergé eſt apellé *Mufti:* il a beaucoup de pouvoir; même dans le Serrail; le Sultan lui rend de grands honneurs, & on peut l'enviſager comme *le Pape des Turcs.* Les autres religieux ſont nommés *Dervis.* Il y en a dans toutes les Moſquées. Les *Emirs* ſont des deſcendans de *Mahomet.*

Outre la voye des Armes, ils mettent encore en uſage pluſieurs maximes politiques pour étendre leur Religion, ou pour la maintenir dans l'état où elle eſt. C'eſt ainſi qu'ils ne rendent jamais par accord aux Ennemis une Ville où il y a eu une Moſquée, & où le Mahométisme a une fois dominé.

On ne ſauroit disconvenir que dans les Préceptes de *Mahomet*, il n'y ait quelques traces de raiſon. La Circonciſion & la Purification par exèmple, ſont des Loix de police, très-néceſſaires dans des climats auſſi chauds que le ſont ceux des Provinces Ottomanes. Par la Polygamie *Mahomet* a cru contribuer à la propagation de l'eſpèce humaine, mais il s'eſt trompé, comme nous l'avons fait voir plus haut. Il n'aimoit pas le vin, & il a fait, comme font bien des Médecins de l'Europe, qui défendent à leurs malades ce qui ne flatte pas leur propre palais. Il étoit por-

té au Deſpotisme outré; & c'eſt par cette raiſon qu'il a fait de l'obéiſſance, ou plutôt de l'eſclavage, un précepte de religion. L'expérience a fait voir que les Peuples ont ſouvent transgreſſé cette Loi, & que ce même deſpotisme a ſervi à faire étrangler pluſieurs Sultans. Enfin mon opinion eſt, qu'il y a pluſieurs bonnes choſes dans la Religion Mahométane, beaucoup de mauvaiſes, & quantité de puériles & de ridicules.

## §. XIII.

Forme du Gouvernement.

La *forme du Gouvernement* eſt la plus Monarchique, ou pour mieux dire, la plus deſpotique que l'on puiſſe imaginer. Tous les Turcs, depuis le Grand-Vizir jusqu'au dernier païſan, ſont eſclaves-nés du Grand-Seigneur, qui eſt Maître abſolu de leur vie & de leurs biens. Il en diſpoſe ſelon ſon bon-plaiſir; & quand un de ſes Sujets meurt, les enfans n'ont de fortune que ce que l'Empereur veut bien leur laiſſer. Dès qu'il demande la tête de quelqu'un, il eſt rare qu'on réſiſte; nous avons vu cependant depuis peu, que plus d'un Béglierbey, ſurtout ceux des Provinces éloignées, n'ont pas toujours montré tant de réſignation, & que s'étant rendus formidables dans leurs Gouvernemens, ils ont renvoyé avec de mauvais traitemens ceux qui étoient venus de Conſtantinople leur annoncer la mort. Le Grand-Seigneur eſt auſſi obligé d'avoir beaucoup de ménagemens pour la Soldatesque, s'il ne veut pas qu'elle ſe révolte. Comme les extrémités en toutes choſes ſont toujours fort près l'une de l'autre, il n'y a en Turquie qu'un pas de l'eſclavage à la rébellion. On en voit à tout moment des exemples. Le moindre mécontentement de la Milice, ſurtout des Janiſſaires, ou du Peuple, une injuſtice faite, le manque de bled ou de proviſions dans Conſtantinople, eſt capable de cauſer un ſoulèvement qui entraîne pour l'ordinaire la chute du Sultan, ou du moins, du Grand-Vizir. Tous les Etats où le pouvoir abſolu eſt outré, ſont dans le même cas; & il n'eſt pas poſſible, que le Peuple tôt ou tard ne ſente le poids qui l'accable. L'eſclavage eſt d'ailleurs une ſituation ſi violente, ſi contraire à la Loi naturelle, qu'il ne ſauroit jamais ſe ſoutenir, ſans de cruelles agitations, malgré l'habitude des hommes qui y ſont nés.

Le Divan eſt le Conſeil d'Etat, où l'on délibère ſur les affaires publiques. Il ſe tient dans un appartement du Serrail, & les Grands de l'Empire auſſi bien que les principaux Miniſtres de la Porte y ſont appellés.

Le Grand-Vizir tient auſſi tous les jours le Divan dans ſon Palais, où il rend la juſtice au Peuple; & il eſt aſſiſté par les autres Vizirs dont nous allons parler tout-à-l'heure.

Le Sultan remet toute ſon Autorité entre les mains du Grand-Vizir qui gouverne l'Empire en ſon nom, tandis que l'indolent Monarque ſe contente d'une vie oiſeuſe & efféminée dans le Serrail, & des titres ridiculement faſtueux de *Dieu en terre*, d'*Ombre du Très-Haut*, de *Frère du Soleil & de la Lune*, de *Diſpenſateur de toutes les Couronnes ſur la terre*, & d'autres ſemblables fanfaronnades Orientales. Le Grand-Vizir, que les

les Turcs nomment *Vizir-Azem*, eſt donc le premier Miniſtre qui dirige en Souverain toutes les affaires tant civiles que militaires. Lorsqu'il eſt révêtu de cette importante charge, le Grand-Seigneur lui envoye le Sceau de l'Empire, qu'il porte enſuite à un ruban attaché ſur la poitrine. Son pouvoir eſt ſans bornes. Il vit avec beaucoup de faſte, entretient une nombreuſe Cour, & ne paroît en public qu'avec un grand appareil. Il a ordinairement plus de deux mille tant Officiers que Domeſtiques.

Il a ſous lui ſix autres *Vizirs* qui l'aſſiſtent à rendre la juſtice, mais qui n'ont que la Voix délibérative ſans avoir la voix déciſive. Ce ſont proprement des Interprétes de la Loi civile, ou des Juriſconſultes dont le Grand-Vizir ne fait que demander l'avis.

Après le Grand-Vizir ſuivent dans leur rang les *Béglierbeys*, ou Gouverneurs des Provinces. Il y a en 22, qu'il faut enviſager à certains égards, comme des Ducs ou Princes, qui commandent à de grands Royaumes; auſſi leur rend t'on beaucoup d'honneurs lorsqu'ils viennent à la Cour.

Ils ont ſous eux des *Sangiacs*, des *Béys* & des *Agas*, qui ſont des ſous-gouverneurs de différent rang.

Chaque Gouvernement a ſon *Mufti*, ſon *Réis Effendi*, qui eſt comme le Chancelier ou Sécrétaire d'Etat, & ſon *Tefterdar-Bacha* ou Tréſorier. Ces trois charges principales ſont ſoumiſes comme toutes les autres de la Province au *Béglierbey* qui y commande.

Le premier *Drogman*, ou Interprête de la Porte, eſt encore un Perſonnage conſidérable en Turquie. Il faut l'enviſager comme le Miniſtre des affaires étrangères. Il reçoit les Ambaſſadeurs, confère avec eux ſur les objets de leur Négociation, en rend compte au Grand-Vizir, aſſiſte aux Conférences que les Miniſtres étrangers ont avec le Vizir, & devient, pour ainſi dire, le Sécrétaire d'Etat de la Porte.

## §. XIV.

Le Serrail eſt proprement le Palais où le Grand-Seigneur fait ſa réſi- Serrail.
dence avec la famille Impériale. Il fut bâti par *Soliman* II. à l'endroit le plus agréable de Conſtantinople. C'eſt un immenſe bâtiment, & qui doit bien être tel, puis qu'il renferme tant de monde, qu'on pourroit en péupler une Ville. Il y a une grande quantité de Charges du Serrail, qui ſont des Charges de Cour; mais les Officiers qui en ſont révêtus, ne laiſſent pas que d'avoir une grande influence dans les affaires par le crédit qu'ils obtiennent ſur l'Eſprit du Sultan. Les Chefs des Eunuques noirs & blancs ſont de ce nombre.

Je n'ai garde de vouloir ſpécifier ici les noms de toutes ces différentes charges, ni de détailler leur Offices. Ceux qui veulent en être plus particuliérement inſtruits, peuvent lire *l'Etat de l'Empire Ottoman de Monſr. le Comte de Marſilli*, & tout ce que Mr. *Riccaut* Anglois, de même que Mr. le Chevalier *Sangrédo* Vénitien, ont écrit ſur cette matière.

## §. XV.

Loix. Il eſt néceſſaire de remarquer que les Loix des Turcs ſe réduiſent à peu, & ſont toutes faites en faveur des Armes & de l'accroiſſement de l'Etat. La Nobleſſe eſt une choſe inconnue en Turquie; un homme de quelque naiſſance qu'il puiſſe être, peut s'élever aux premières dignités de l'Etat par ſon mérite, ſes talens & ſes vertus. Ils mettent même une eſpèce de Politique à ne pas laiſſer aux fils les Gouvernemens de leurs Pères, & à ne pas ſoutenir les anciennes familles.

L'Avarice naturelle des Turcs fait des Ames vénales des principaux Officiers de l'Etat & du Serrail. Avec de l'Argent un Miniſtre étranger peut faire tout. L'Or eſt la clef des affaires auprès de la Porte; & quand par ce moyen on ſait gagner les Grands, & ſe former un parti dans le Serrail, un Miniſtre peut presque toujours être aſſuré du ſuccès de ſa Négociation. La priſon où l'on garde les Criminels d'Etat, eſt appellée les *Sept Tours*. Malheur à celui qui y eſt transféré; il eſt très-rare d'en ſortir jamais.

## §. XVI.

Ordre de Succeſſion. Quant à l'Ordre de la Succeſſion établie en Turquie, le fils ſuccède à ſon Père au trône; & au défaut de fils, c'eſt le plus proche Parent, ſoit en ligne deſcendante, ſoit en ligne collatérale. On a vu dans des Révoltes faire quelques exceptions à cette règle; mais cependant on n'eſt jamais ſorti de la famille ou des deſcendans d'Ottoman, pour choiſir un Empereur. Les Turcs entretiennent le Cham des Tartares dans l'eſpérance que, ſi la famille règnante venoit à s'éteindre, celle du Cham ſuccéderoit à l'Empire. Mais il eſt apparent que cette famille ne s'éteindra jamais. Au reſte, l'on ne ſauroit rien déterminer de précis pour la Succeſſion d'un trône auſſi chancelant. Une rébellion culbute le Souverain; la Milice élit un nouvel Empereur, qui pour l'ordinaire envoye ſon Prédéceſſeur en exil après lui avoir fait créver les yeux, pour n'avoir plus à craindre ſon reſſentiment & ſes efforts à remonter ſur le trône. Les Princes deſtinés à la Couronne, ſont élevés bien ſingulièrement entre quatre murailles, & ne voyent que quelques Domeſtiques & de vieux Gouverneurs. Leur élévation à l'Empire les tire de cette priſon, où aïant été nouris dans la molleſſe & dans l'ignorance, connoiſſant à peine les hommes, ils ſont incapables de gouverner, & par-conſéquent ils ſont contraints de s'en remettre aux Grands-Vizirs.

## §. XVII.

Jugement ſur les forces de Après avoir fait de ſérieuſes réflexions ſur l'Etat de l'Empire Ottoman, ſur ſes forces & ſes reſſources, je me trouve embarraſſé ſi je dois l'enviſager comme une Monarchie formidable, ou comme un Empire foible &

& chancellant. Car, ſi je conſidère la vaſte étendue de ſes Provinces, & la multitude immenſe de ſes habitans, je ne ſerois nullement ſurpris que quelque jour un Prince conquérant, placé ſur le trône de Turquie, entreprît de ſubjuguer la moitié de l'Europe, & que ces Peuples ſortant comme un torrent de leurs digues, parvinſſent à dompter toutes les autres Nations. Après mille révolutions, l'Europe eſt aujourd'hui dans une telle aſſiette, & l'ambition que chaque Puiſſance pourroit nourrir, eſt obſervée de ſi près par les autres, que je ne prévois pas d'évènement, au moins dans les Siècles prochains, qui fût capable d'en bouleverſer le ſiſtême, ſi ce n'eſt que les Turcs fiſſent quelque grande entrepriſe. Mais, d'un autre coté, quand je réfléchis ſur la pareſſe de ces mêmes Turcs, ſur la molleſſe de leurs Souverains, ſur la façon dont leur Empire eſt intérieurement gouverné, ſur la rapacité des Gouverneurs de Provinces, ſur l'eſprit du Peuple; je ne ſerois pas non plus étonné de voir, que quelque grand Prince de l'Europe entreprît la conquête de Conſtantinople, & réuſſit à ſubjuguer tout cet Empire. (*) Les Voyageurs les plus accrédités nous aſſurent unanimément, que la Ville de Conſtantinople eſt presque ouverte du coté de la Mer, qu'il ſeroit très-facile d'entrer dans le port, de ſurprendre le Sultan dans ſon Serrail, & qu'il ne faudroit qu'une petite flotte pour exécuter une ſi grande entrepriſe & pour ſe rendre maître du Port & de toute la Capitale. Or, en prenant Conſtantinople, on couperoit, pour ainſi dire, la tête à tout le Corps de l'Etat. Cette idée, de l'aveu des plus habiles gens de guerre n'eſt pas auſſi chimérique qu'elle le paroit. Cependant je doute fort, ſi aucun Prince de l'Europe s'aviſe de la mettre en exécution, & ſi j'étois appellé dans ſon Conſeil, je l'en diſſuaderois fort. Je ne la donne ici que pour ce qu'elle vaut, & pour faire voir que, ſi la Porte Ottomane eſt formidable ſous un certain point de vue, elle a en revanche des cotés bien foibles. Quiconque veut l'attaquer, doit la ſurprendre par un coup de main, ſoutenu de beaucoup de forces, & ſurtout ne pas s'amuſer à faire une guerre ſur les frontiéres, qui donne le tems au Turc de raſſembler toutes ſes reſſources. Un ſecond objet d'étonnement eſt que ce grand Empire ſe ſoutienne ſi longtems & dans un ſi bon ordre, tandis que les premières Charges ſont ſouvent occupées par les plus grands ignorans. Le proverbe, *Donnez un Emploi à un homme, il ſera toujours capable de le remplir*, dont cependant la raiſon & l'expérience démontrent la fauſſeté, ce proverbe, dis-je, eſt presque devenu une maxime d'Etat en Turquie. Nous avons vu des gens du plus bas étage parvenir à la dignité de Grand-Vizir, des Tailleurs commander des Armées, & ainſi du reſte. Si un Prince de l'Europe s'aviſoit de faire la même choſe, & n'avoit aucun égard aux talens & à la capacité des hommes dans la diſtribution des Charges, il ſentiroit bientôt les inconvéniens qui naîtroient d'un pareil caprice. Lorsqu'on ajoute

l'Empire Ottoman.

à

(*) Voici le tems où cet horoſcope paroit à la veille de s'accomplir, & où probablement il ne s'accomplira pas. *Note de l'Editeur.*

à tout cela la vénalité des Turcs, la puiſſance des Béglierbeys dans leurs Provinces, les moyens qu'ils pourroient acquérir par là de ſe ſouſtraire aux chatimens que le Sultan leur inflige ſouvent mal-à-propos, & pour s'emparer de leurs richeſſes; on eſt ſurpris en vérité, qu'avec tant de mauvais germes, il n'éclate pas à tout moment quelque révolte intérieure, & que l'Empire étant affoibli par là, les Voiſins n'en profitent & ne le détruiſent.

Mais voici ce qui ſert de contrepoiſon à tant de fauſſes maximes d'Etat & aux différens vices du Peuple. L'Empire Ottoman s'étant formé par la force des Armes, la Règle fondamentale eſt qu'il doit ſe conſerver par les mêmes moyens. L'Etat eſt donc tout-à-fait militaire, les principes de leur Religion, les préceptes de leur Morale, leur éducation, tout eſt rélatif à cette Règle. Delà le pouvoir deſpotique & illimité du Sultan ſur la vie & les biens de ſes ſujets, l'obéiſſance aveugle de ces mêmes ſujets envers leur Prince, obéiſſance qui eſt un Dogme de religion, la croyance qu'ils ont de la Prédeſtination, & que les ames de ceux qui meurent à la guerre entrent dès l'inſtant de leur ſéparation d'avec le corps, dans la béatitude éternelle, l'infamie horrible qu'ils attachent au crime de Léze-Majeſté, & à celui de ſe révolter contre les ordres du Grand-Seigneur &c. Les anciens Romains étoient dans une perſuaſion religieuſe, que les limites de leur Empire ne ſeroient jamais reculées ou rétrécies, mais qu'elles iroient toujours en croiſſant; & c'eſt ce qui leur inſpiroit le courage dans les revers, & l'eſpoir après les plus grandes pertes. Les Turcs ont à peu près le même principe. Ils ne rendent jamais, comme nous l'avons déjà dit, par voye de Capitulation une Ville qui a eu une fois une Mosquée; & ils ſont très-attentifs à tout ce qui peut ſervir à l'aggrandiſſement de leur Monarchie. Ils mépriſent les Arts, les Sciences, & même le Commerce; l'Etat militaire eſt le ſeul qui ſoit en eſtime parmi eux. On peut aller loin avec de pareilles maximes; mais il eſt ſurprenant que, penſant ainſi, ils ne faſſent pas plus de cas des exercices Militaires, qu'ils ne s'appliquent pas plus à ſe rendre adroits dans le maniement des Armes, que toute leur Armée ne ſoit pas conſtamment enrégimentée, & qu'ils négligent ſi fort le Génie, l'Artillerie, & toutes ſes dépendances.

## §. XVIII.

Politique de la Porte.

Il nous reſte à examiner quelle conduite la Porte obſerve à l'égard de ſes Voiſins & des autres Puiſſances; ce qui ſera connoitre en même tems l'influence qu'elle a dans les affaires de l'Europe, & les raiſons que nous avons eu de traiter de l'Empire Ottoman dans un Ouvrage qui ne regarde que la Politique Européenne.

L'Eſpagne & le Portugal.

*Le Portugal & l'Eſpagne* n'ont presque aucune liaiſon avec la Porte Ottomane. Les Turcs & les Eſpagnols ſont trop indolens pour aller ſe chercher l'un l'autre, ſoit pour ſe faire la guerre, ſoit pour établ[illegible]n Com-

Digitized by Google

merce réciproque. Les Anglois & les autres Nations commerçantes font le métier de Facteurs, ou de Voituriers de mer, entre ces Peuples. Ils transportent, par exemple, les bleds d'Egypte, de l'Archipel & des côtes de Barbarie, jusqu'en Portugal & en Espagne, où ils en font leur profit. On prétend que cette branche importante du Commerce des Anglois & des Vénitiens, pourroit bien venir à leur manquer, en partie par raport à un arrangement que l'on dit avoir été fait par le Miniſtère du Comte de *Roſenberg* entre les Cours de Vienne & de Lisbonne, au moyen duquel la Maiſon d'Autriche s'engage de livrer au Portugal tous les grains dont ce Royaume peut avoir beſoin. Ces grains doivent ſe tirer de Hongrie; on a facilité les moyens de les transporter jusqu'à Fioume, ou Trieſte, où ils pourront être embarqués & envoyés dans un des Ports Portugais. On prétend que le Portugal s'eſt engagé à prendre pour deux millions de Cruzades de ces mêmes grains, qui lui reviendront à meilleur compte de 8 pour 100 que ceux que les Anglois y ont apportés jusqu'ici. Le tems fera voir ſi tout cela eſt auſſi praticable qu'il paroit avantageux.

*La France* eſt de toutes les Puiſſances de l'Europe celle que la Porte conſidère & eſtime le plus. Il y a eu presque de tout tems des liaiſons aſſez étroites entre les Cours de Verſailles & de Conſtantinople, qui en effet doivent être bien unies pour leur intérêt réciproque, & qui peuvent faire de puiſſantes diverſions l'une en faveur de l'autre, chaque fois que la Maiſon d'Autriche, ou la Ruſſie, voudroient montrer trop d'ambition. Car tel eſt le grand Siſtême de l'Europe, que les Cours de Vienne & de Pétersbourg, ſoutenues par l'Angleterre & la Hollande, tiennent pour ainſi dire en échec la France, l'Eſpagne, la Porte Ottomane, la Suède, la Pruſſe & quelques Princes d'Allemagne. Toutes ces forces mettent la Balance ſi fameuſe de l'Europe dans un heureux équilibre, & il eſt facile, après cette ſuppoſition, fondée ſur la Nature de la choſe, de voir quelles ſont les Puiſſances qui doivent reſter unies pour leurs grands intérêts. La France entretient conſtamment un Ambaſſadeur à Conſtantinople, qui y jouït d'une grande conſidération, & qui a beaucoup de crédit dans le Serrail. Nous venons d'en voir un exemple bien remarquable au moment où j'écris ceci. Le Grand-Vizir aïant été gagné par la Ruſſie, & s'étant montré trop favorable pour la Cour de Pétersbourg dans toutes les occaſions, le Miniſtre de France a trouvé le moyen de le faire dépoſer, & réléguer dans l'Iſle de Rhodes; après quoi cette importante charge vient d'être donnée à un autre, qui eſt mieux intentionné pour la Cour de Verſailles. Il ſe fait auſſi un Commerce très-important, entre les Provinces méridionales de la France & les Etats du Grand-Seigneur, qui ſont ſitués ſur la Mer-méditerranée. La France entretient des Conſuls à Smirne, au Caire, à Alexandrette, & dans les principales Villes du Levant. Tout cela fait de grandes liaiſons entre ces deux Nations, qui ont occaſionné plus d'une fois de Magnifiques Ambaſſades du Grand-Seigneur à Paris. La France.

*L'Angleterre & la Hollande* n'ont presque que des intérêts de Commerce à démêler avec la Porte. Comme le Syſtême politique de ces deux Puiſſances L'Angleterre & la Hollande.

ſances n'eſt pas conforme aux vues de la Cour de Conſtantinople, les Ambaſſadeurs Anglois & Hollandois y négocient avec difficulté ; & ils ſont obligés de préſenter des argumens tout d'or aux principaux Officiers du Serrail, s'ils veulent réuſſir dans leurs affaires. D'ailleurs, comme le Commerce entre ces Nations eſt plus à l'avantage des Anglois & des Hollandois que des Turcs; les Miniſtres Ottomans déjà fiers de leur Naturel, ne ſont pas fort complaiſans pour ces Nations. Cependant, ils craignent la puiſſance formidable des Anglois par Mer; & c'eſt par cette raiſon qu'ils les ménagent. Il y a auſſi toujours des Conſuls des Puiſſances Maritimes dans la plupart des grandes Villes de Turquie, qui y jouïſſent de tous les priviléges du Droit des gens.

L'Italie en général.

*La République des Suiſſes* n'a abſolument rien à déméler avec la Porte Ottomane. *L'Italie* au contraire eſt dans de grandes liaiſons avec elle. Le *Pape* autrefois a trouvé le moyen de ſonner le toſin & de ſoulever tous les Princes Chrêtiens pour la Conquête de la Terre-Sainte. Quoiqu'il n'y ait guères d'apparence que la ſingulière manie des Croiſades puiſſe gagner l'eſprit des grands Princes dans un Siècle auſſi éclairé que le nôtre, il eſt certain cependant, que le Pape, qui regarde les Turcs comme des Ennemis naturels de toute la Chrêtienté, & comme des Infidèles, peut faire beaucoup de mal à l'Empire Ottoman, par le Crédit qu'il a dans les Cours des Puiſſances Catholiques, par les Ennemis qu'il peut ſuſciter aux Turcs, mais ſurtout par le Dixième qu'il permet aux Princes Chrêtiens de lever ſur tous les biens eccléſiaſtiques dès qu'ils ont déclaré la guerre à ces prétendus infidèles. Ce ſont de grandes reſſources pour ces mêmes Princes, & qui les ont engagés plus d'une fois à prendre les Armes. Le *Grand Duc de Toſcane* d'aujourd'hui forme encore des prétenſions ſur la Paleſtine, & porte le titre de Roi de Jéruſalem, tout comme le Roi de *Sardaigne* prend celui de Roi de Chypre. Quoique ces titres ne ſoyent dans le fonds que des chimères, ils peuvent cependant fournir un levain qui eſt en état de fermenter dans les occaſions. Quand tout eſt tranquille dans le monde, de pareilles choſes ne ſignifient rien ; quand tout eſt agité par l'eſprit de la guerre, les plus petites étincelles cauſent des embraſemens. Mais une Puiſſance qui mérite plus l'attention de la Porte, c'eſt la *République de Véniſe*, dont les fréquentes guerres contre les Turcs, ont fait connoître les grands intérêts qu'elle a à déméler avec eux. Comme la Porte a fait d'aſſez importantes Conquêtes ſur les Vénitiens, elle doit toujours craindre leur reſſentiment ; & les forces maritimes de cette République ne ſont ſûrement point à mépriſer. Il eſt indubitable, que ſi Véniſe, la Maiſon d'Autriche, la Ruſſie & la Pologne étoient bien unies, les Turcs pourroient être bien vite chaſſés de l'Europe ; mais la jalouſie des autres Puiſſances mettra toujours obſtacle à l'exécution d'un pareil projet. D'ailleurs la République de Véniſe ſe tient ordinairement ſur la défenſive, tant pour ne pas s'expoſer à de nouvelles pertes, que pour maintenir ſon Commerce avec le Levant, qui ne laiſſe pas que de lui être très-avantageux. C'eſt pour toutes ces raiſons que le Sénat de Véniſe témoi-

témoigne beaucoup de ménagemens & de complaiſance pour la Porte. Il n'en eſt pas de même des *Chevaliers de Malthe*, qui ſont par leur profeſſion en guerre continuelle avec les Turcs. Mais comme le petit nombre de ces Chevaliers & leur peu de forces ne leur permettent pas de tenter de grandes entrepriſes, & qu'ils ſe bornent à enlever quelques vaiſſeaux, ou à attaquer les Pirates d'Afrique, la Porte les regarde comme un petit objet, & ne s'attache pas à les exterminer, l'entrepriſe d'ailleurs ne ſeroit pas ſans difficultés, ſi l'on conſidère la ſituation formidable de l'Iſle de Malthe, ſes magnifiques fortifications toutes taillées dans le Roc, l'activité conſtante des Chevaliers, qui ſont ſans ceſſe ſur leurs gardes; les ſecours qu'ils tireroient des Puiſſances Chrétiennes, chez leſquelles il y a partout quelques Chevaliers, l'aſſiſtance que leur procureroit le Pape, l'avantage qui réſulte aux Nations commerçantes d'avoir les Chevaliers dans la Mer-Méditerranée pour la purger des Corſaires d'Alger &c. Enfin la Porte n'a rien à craindre du *Roi des deux Siciles*, dont les forces ne ſont pas aſſez conſidérables pour tenter la moindre entrepriſe ſur elle. Ce Prince d'ailleurs vient de conclure un Traité de Commerce avec la Turquie, qui eſt avantageux pour les deux Nations.

La Maiſon d'Autriche.

La *Maiſon d'Autriche* qui eſt en poſſeſſion de la Tranſilvanie & du Royaume de Hongrie, devient par là la Puiſſance que les Turcs ont le plus à craindre. Perſonne n'ignore quels terribles Coups l'Empereur *Léopold* a porté à l'Empire Ottoman ſous la Conduite du Prince *Eugène*; & que, ſans d'autres diverſions, Conſtantinople même auroit peut-être été en danger. Les Politiques ont remarqué que les Peuples deviennent toujours plus redoutables à meſure qu'ils avancent vers l'Occident. Les Chinois craignent le Mogol, le Mogol craint les Perſans, les Perſans ſont inquiétés par les Turcs, & les Turcs redoutent les forces Autrichiennes. Cependant la dernière guerre que l'Empereur *Charles VI.* a ſoutenue contre eux, n'a pas été accompagnée d'un grand ſuccès, & les Turcs ont gagné beaucoup de terrain en Hongrie. Mais il faut convenir que cette guerre, pendant trois Campagnes (*), fut auſſi mal conduite par les Allemands, qu'il eſt poſſible de ſe l'imaginer, & que, malgré tout cela, la paix n'auroit pas été ſi fatale qu'elle le fut pour la Maiſon d'Autriche, ſi elle n'avoit pas été faite par une eſpèce de trahiſon. Cette paix conclue à Belgrade, paroît ſi déſavantageuſe pour la Cour de Vienne, qu'on eſt tenté de croire qu'elle ne ſera pas de longue durée. Certainement la Porte doit tourner ſans ceſſe un œil attentif ſur la Maiſon d'Autriche, qui, par ſes propres forces & par ſes grandes Alliances, pourroit tôt ou tard lui cauſer les plus grands maux (†).

Tant

(*) Ces trois Campagnes ſe trouvent décrites dans les *Mémoires* qui ont paru en dernier lieu ſous le nom de M. le Comte *de Schmettau*. Quoique ce Général les ait déſavoués, cela ne porte pas atteinte à la vérité même des faits qui y ſont racontés. *Note de l'Editeur.*

(†) Le Croiſſant vient d'être à peu près éclipſé par une autre Puiſſance, dont les coups

La Pologne. Tant que *la Pologne* gardera le ſiſtème de Gouvernement qu'elle a maintenant; qu'on y verra régner une eſpèce d'anarchie; que ſon Armée ne ſera ni plus nombreuſe, ni mieux aguérie; il eſt certain que la Porte n'a rien à craindre de ſon voiſinage. La Pologne ne peut même que ſe tenir ſur la défenſive. La ſeule fortereſſe de *Kaminieck* qu'elle a contre les Turcs, n'eſt certainement pas capable de leur défendre l'entrée en Pologne. La choſe ſeroit toute différente ſi la forme de Gouvernement venoit à changer chez ce Peuple nombreux.

La Ruſſie. Le *Czar* eſt le Voiſin le plus dangereux qu'ait la Porte Ottomane. Nous avons vu les Armées Ruſſes, ſous la Conduite des Généraux *Munich* & *Laſcy*, pénétrer jusqu'à la Mer-noire, faire plier tout ſous leur paſſage, prendre d'Aſſaut Aſoph & Oczackow, & terraſſer, pour ainſi dire, les Turcs dans leur propre Païs. Il eſt vrai que ces guerres ſont très-onéreuſes pour la Ruſſie, ſurtout par raport aux vivres que les Armées ſont obligées de trainer avec eux, lorsqu'elles traverſent d'immenſes déſerts pour arriver jusqu'aux Provinces Ottomanes. C'eſt prendre l'Empire Ottoman par ſon endroit foible que de l'attaquer du coté de la Mer noire; & ce ſeroit la choſe la plus désavantageuſe du Monde pour les Turcs, ſi jamais les Ruſſes ſe rendoient Maitres de cette Mer & du Commerce qui s'y fait. La Porte court cependant grand risque de voir arriver tôt ou tard cette Epoque-là. Si *Pierre I.* eut pu vivre un demi-ſiècle de plus, qui ſait ſi elle ne ſeroit pas déjà venue (*)?

La Suède. La *Suède*, quoique fort éloignée de la Turquie, a été cependant conſidérée depuis longtems comme une Puiſſance amie de la Porte; & cela, à cauſe des diverſions qu'elle peut faire, lorsque les Ruſſes en viennent aux Mains avec les Turcs. On peut dire auſſi, que les Turcs ont agi toujours fort généreuſement avec les Suédois. Perſonne n'ignore quels ſecours, ſurtout en argent, ils fournirent à *Charles XII.* après la malheureuſe journée de Pultawa. Ce Prince leur couta des ſommes immenſes (†). On prétend que la Porte a diſpenſé la Suède du Rembourſement de ces Capitaux, que les Obligations ont été annullées, & que même l'infortuné Colonel *Sinclair* ſe trouvoit chargé de tous ces Documens, lorsqu'il fut aſſaſſiné de la manière du Monde la plus étrange & la plus indigne dans une forét de la Siléſie.

Le Roi de Pruſſe. Le *Roi de Pruſſe* d'aujourd'hui a trouvé le moyen de porter ſon nom & ſa gloire jusqu'en Turquie. Pendant la Guerre de 1745. le Grand-Vizir écrivit de ſa propre main une Lettre au Comte de *Podewils*, Miniſtre Pruſſien, dans laquelle on exhortoit les Puiſſances belligérantes à la Paix; &

coups redoublés détruiront ſans-doute l'Empire Ottoman, ſi l'on ne devoit s'attendre à voir bientôt les autres Puiſſances de l'Europe prévenir la ruine de l'équilibre entr'elles, qui ne pourroit manquer d'en réſulter. *Note de l'Editeur.*

(*) M. de Bielfeld n'étoit pas mauvais Devin? *Note de l'Editeur.*

(†) Je crois qu'il y a de l'exagération dans ce mot d'*immenſes*. *Note de l'Editeur.*

& la ſublime Porte offroit ſa Médiation pour cet effet. Il me paroit que la Cour de Conſtantinople n'entendoit pas ſes intérêts, puisque la Maiſon d'Autriche étoit alors dans un désavantage manifeſte, & que l'affoibliſſement de cette Maiſon ſemble répondre tout-à-fait au but conſtant de la Porte.

Le Danemarc n'a aucune rélation avec la Turquie; & cela nous dispenſe de faire la moindre Réflexion à cet égard. Le Danemarc.

La *Perſe* n'eſt pas à la vérité auſſi puiſſante que la Turquie, & la Porte eſt en poſſeſſion de l'importante fortereſſe de Bagdad, par laquelle elle peut à tout moment incommoder les Perſans, que l'on a d'ailleurs toujours regardés comme des gens indolens & efféminés. Mais nous avons vu ce que peut faire un homme de plus dans une Nation, par l'exemple de *Thamas-Kouli-Kan*, ou du *Schach-Nadir*, qui, aïant uſurpé le trône de Perſe, a porté la terreur de ſes Armes jusqu'en Turquie. La guerre que ce Conquérant a faite pendant pluſieurs années ſur les frontières de l'Empire Ottoman, a penſé devenir funeſte aux Turcs, qui y ont perdu une multitude de Soldats, & une aſſez grande étendue de Païs. Mais une révolution aïant ravi le trône & la vie au *Schach-Nadir*, cette guerre a ceſſé d'elle-même; & l'on n'entend point qu'elle ait eu de ſuites. Il importe à la Cour de Conſtantinople d'entretenir les troubles & les désunions en Perſe; de garder toujours ſur pied une Armée nombreuſe & diſciplinée; de ſuivre le ſiſtème qu'elle a depuis quelque tems obſervé *de garder la foi des Traités*, & de ſe contenter des vaſtes Etats qu'elle poſſède, ſans attaquer de but en blanc ſes Voiſins. Il n'y a qu'une ſeule raiſon qui puiſſe l'engager à faire agir ſes troupes; c'eſt lors qu'elle craint quelque Révolte des Janiſſaires, & qu'il s'agit de leur donner de l'occupation au dehors; mais c'eſt toujours un remède dangereux. La Perſe.

Nous avons déjà donné un Etat des forces militaires de l'Empire Ottoman; & il eſt inutile de le répéter en cet endroit.

# CHAPITRE XVI.

## *Digreſſion ſur les* EMPIRES D'ASIE *& ſur les* PIRATES DE LA CÔTE DE BARBARIE.

### §. I.

Des quatre grands Empires d'Aſie.

Outre la Turquie que nous venons de décrire, il y a encore en Aſie quatre grands Empires, ſavoir

1.) La *Perſe* dont la Capitale eſt Ispahan.
2.) L'*Indoſtan* ou l'Empire du Mogol, dont la Capitale eſt Agra ou Déli.
3.) La *Chine* dont la Capitale eſt Peking.
4.) Le *Japon* dont la Capitale eſt Jeddo ou Yeddo.

Comme ces Monarchies n'ont presque aucune influence dans les affaires de l'Europe; il feroit hors de propos de nous arrêter à en faire la Description. Ceux qui ſont curieux de connoitre à fonds ces vaſtes Païs, les mœurs de leurs habitans, la fertilité du terroir, les productions naturelles, la forme du gouvernement, la force des Armées &c. peuvent s'en inſtruire pour la Perſe dans les *Voyages de Chardin*, pour l'Indoſtan dans *Tavernier*, pour la Chine dans *l'Ouvrage du P. du Halde*, & pour le Japon dans les *Rélations de Kaempfer*. Ces Livres traitent ſi amplement & ſi foncièrement de tous ces Païs-là, qu'un homme de lettres peut s'en procurer une connoiſſance fort exacte dans ſon Cabinet, où, ſans voyager, il ſemble que ces Peuples lointains viennent le trouver dans ſa retraite pour lui rendre compte de leurs affaires. On aura pu remarquer auſſi, que toutes les Descriptions que nous avons données dans cet Ouvrage des différens Etats de l'Europe, ſont moins faites pour amuſer un Curieux que pour inſtruire ceux qui veulent ſe rendre habiles dans la Politique, ou plutôt pour leur montrer ſimplement les objets qu'ils doivent étudier plus à fonds. Or, comme notre Politique Européenne ne s'occupe guères des Monarchies Aſiatiques, il ſeroit ſuperflu d'allonger par de ſemblables articles un Livre qui s'eſt accru ſous ma plume au point qu'il paſſe de beaucoup les bornes que je m'étois d'abord propoſé de lui donner. On pourroit dire à la vérité, que la Ruſſie ne laiſſe pas que d'avoir quelques Rélations avec la Perſe & la Chine qui touchent aux Confins de ſes Etats; que ces Empires s'envoyent de part & d'autre des Ambaſſadeurs; que les Perſans peuvent faire de grandes diverſions, lorſque les Turcs s'aviſent de déclarer la guerre à quelque Puiſſance Chrêtienne; que les Nations commerçantes tra-

trafiquent avec les Perſans, les Indiens, les Chinois & les Japonois; & qu'il y a même des Comptoirs de Marchands Européens établis en Perſe & aux Indes. Mais tous ces objets ſont trop petits pour m'engager à entrer dans quelques détails ſur les Etats d'Aſie, & à changer le Plan que je me ſuis une fois préſcrit. Ceux qui connoitront à fonds les Affaires de l'Europe, ne trouveront aucune difficulté à prendre un bon parti, ſi jamais ils ſe trouvent dans le Cas de négocier avec quelque Peuple Aſiatique, ou à employer leur ſecours.

## §. II.

Etats ſitués ſur la Côte d'Afrique.

Je me bornerai donc à ajouter ſimplement quelques mots ſur les Peuples qui habitent les bords de la Méditerranée, ou la Côte d'Afrique. Entre ceux-ci il y a trois Républiques

1.) Alger, la plus puiſſante,
2.) Tunis &
3.) Tripoli

qui méritent quelque attention. Car ces Peuples ſe nourriſſent en partie des Pirateries & des Priſes qu'ils font ſur les Navires marchands de l'Europe, qui viennent naviger, ſoit dans la Méditerranée, ſoit dans l'Océan; & par là ils ont quelques Rélations fâcheuſes avec nous. La forme de leurs Gouvernemens eſt Ariſtocratique & militaire tout enſemble. La Souveraine Puiſſance réſide dans le Divan, ou Conſeil d'Etat, qui eſt compoſé, ſurtout à Alger, de plus de mille perſonnes; chaque Officier des Janiſſaires y aïant voix & ſéance. A la tête du Divan eſt le Dey que l'on peut comparer à certains égards au Doge de Véniſe. Les Revenus d'Alger montent à 600 mille Ducats, outre ce qu'ils tirent de leurs Pirateries. En 1665. ils prirent près de 2000 Vaiſſeaux aux Anglois. Ils entretiennent au moins 20 Vaiſſeaux de guerre bien montés & bien pourvus de tout. Ils en font ſortir quelques-uns qui attaquent tous les bâtimens dont ils eſpèrent de pouvoir ſe rendre maitres. Les priſoniers qu'ils font, ſont menés en eſclavage; & on ne peut les en tirer que par de fortes rançons. Ils ont eu quelquefois jusqu'à 40 mille de ces Eſclaves. Le tréſor d'Alger eſt très-conſidérable, & on le garde ſoigneuſement. C'eſt le Corſaire *Barbcrouſſe* qui donna la liberté à la Ville d'Alger, il y a plus de deux Siècles. Cependant cette République & les deux autres reconnoiſſent le Sultan pour leur Protecteur, & lui payent même un Tribut annuel, comme nous l'avons dit plus haut. *Tunis* & *Tripoli* ſont formés ſur le moule d'Alger, & n'en différent qu'en Puiſſance, la leur étant moins conſidérable.

Les pertes que les Puiſſances commerçantes ſouffroient de ces Pirateries pendant un tems, devinrent ſi conſidérables, qu'il n'y avoit que deux partis à prendre, ou d'exterminer ces Corſaires, ou de faire la paix

avec eux. Le premier eut été difficile, car c'étoit une hydre à laquelle il revenoit à tout moment une nouvelle tête. Ces Peuples pouvoient facilement abandonner leurs Capitales, lorsqu'ils craignoient quelque bombardement, se retirer plus avant dans le Païs, & reparoitre ensuite sur la Côte dès que la Flotte ennemie s'étoit éloignée. Il est certain cependant, que la France les a châtiés plus d'une fois d'importance. Mais les grandes Puissances ont presque toutes pris le parti de faire la paix avec eux, & cela par un grand principe de Politique, pour se conserver la Navigation libre & la rendre difficile aux petites Puissances, aux villes Anséatiques, aux Villes de l'Italie & au Nations du Nord. On voit même encore de nos jours, que l'Angleterre favorise leurs pirateries, & qu'étant en possession de la Ville de Gibraltar sur le Détroit, elle leur accorde le passage dans l'Océan, & reçoit même leurs vaisseaux dans ses ports. Au reste il est assez facile de faire la paix avec eux, moyennant une certaine redevance qu'on leur donne. Ils reçoivent fort honnêtement les Envoyés des Puissances Chrêtiennes; le Dey leur donne Audience; & on observe le Droit des gens à leur égard fort ponctuellement. La France, l'Angleterre & la Hollande y entretiennent constamment des Consuls, ou Résidens.

## RECAPITULATION ET CONCLUSION DE CET OUVRAGE.

Ceux qui auront lu la dernière Partie de cet Ouvrage avec toute l'attention nécessaire pour des matières aussi sérieuses, s'ils ont mis dans une espèce de balance, & pésé exactement le fort & le foible de tous les Etats que nous venons de faire passer en revue; ils ne peuvent manquer d'avoir fait les remarques suivantes.

1.) Que l'Europe, partagée aujourd'hui en plusieurs Royaumes, Etats, & Républiques, d'une étendue & d'une puissance fort inégales, se soutient par une espèce d'équilibre que la Politique a inventé, & qu'elle entretient le plus exactement qu'il lui est possible.

2.) Que cet équilibre ou cette Balance du pouvoir en Europe, consiste en ce que deux grandes Maisons, celle de Bourbon & d'Autriche, se forment

Digitized by Google

ment chacune un parti, ſuppléent par leurs Alliances à un défaut de leurs forces, & qu'ainſi une Epée, ſelon le Proverbe commun, retient l'autre dans le fourreau.

3.) Que le bonheur des Peuples dépend en grande partie du maintien du préſent ſiſtème, & que l'Europe eſt infiniment plus heureuſe dans ſa ſituation actuelle, que ſi une Puiſſance parvenoit à gagner le deſſus ſur les autres, & à établir une eſpèce de Monarchie Univerſelle; puiſque par-là la plupart des Païs & des Peuples qui figurent aujourd'hui au premier rang, dégénéreroient en Provinces; les Capitales perdant la Réſidence de leurs Souverains, perdroient auſſi leur luſtre & leur opulence, & de grands Etats ſe verroient gouvernés par des Vice-Rois, & livrés à leur rapacité, ainſi que l'expérience ne l'a que trop démontré ſur les quatre Monarchies anciennes, leſquelles ſe ſont écroulées ſous le poids de leur propre puiſſance, & en tombant, ont cauſé des guerres, des ruïnes, & en un mot, la déſolation du genre-humain.

4.) Que, par-conſéquent, pour maintenir le ſiſtème général de l'Europe, il eſt de la Politique des Princes & des Etats de Puiſſance inférieure, de contracter Alliance avec une des plus grandes, & de ne pas croire qu'il ſoit poſſible de garder la Neutralité, qui presque toujours lui devient funeſte. Dans les tems orageux un Prince foible doit s'appuïer contre un ſoutien formidable, s'il ne veut pas risquer d'être renverſé.

5.) Que l'on peut diviſer les Puiſſances de l'Europe en différentes Claſſes. Or, ſi l'on examine la choſe de près, on ne peut guères ranger dans la première de ces Claſſes que la *France*, parce que c'eſt la ſeule Puiſſance qui trouve tout en elle-même. Troupes, Marine, Revenus, Reſſources, Forteresſes, Commerce, Navigation; rien ne lui manque. Elle peut faire la guerre ſans le ſecours de perſonne, & certainement il n'y a pas de Puiſſance en Europe qui ſoit dans ce cas-là. Les Anglois, par exemple, ne manquent pas de richeſſes; au contraire ils en ont plus que toute autre Nation; mais ils n'ont pas aſſez d'hommes dès qu'ils veulent porter la guerre dans le Continent; la Maiſon d'Autriche au contraire, a des troupes de reſte, mais elle eſt dépourvue abſolument de reſſources pécuniaires; & ainſi de tous les autres Etats de l'Europe. On n'a qu'à y réfléchir, & faire paſſer toutes les Puiſſances en revue; on ſe convaincra facilement de la ſolidité de ce que je viens d'avancer. La Porte Ottomane pourroit encore entrer dans cette Claſſe, comme étant en état de ſoutenir la guerre ſans ſecours étranger.

Dans la ſeconde Claſſe; je range l'Angleterre, la Maiſon d'Autriche, l'Eſpagne, la Ruſſie, le Roi de Pruſſe, & à certains égards le Pape, par raport à l'influence qu'il a dans toutes les Cours Catholiques.

Je forme la troiſième Claſſe de la Hollande, de la Suède, du Danemarc, du Portugal, de la Sardaigne, & de la République de Véniſe.

La

La quatrième Claſſe peut comprendre la Pologne, la Suiſſe, les plus grands Princes d'Allemagne, Gênes, Florence &c.

Si l'on examine ſoigneuſement les proportions de Puiſſance & de reſſources de tous ces Etats en particulier, je crois qu'on trouvera que j'ai aſſigné à chacun la Place qu'il doit occuper naturellement.

Je n'en dis pas davantage. Je laiſſe tout le reſte à la Méditation de ceux qui étant deſtinés aux Affaires publiques, doivent étudier à fonds cette Matière. Je n'ai fait que leur préſenter le fil d'*Ariadne* pour ſe guider dans ce Dédale. Leur application & l'expérience leur en enſeigneront tous les jours plus. Je prie mes lecteurs de conſidérer que je n'ai point écrit pour ceux qui ſavent la Politique, mais pour ceux qui veulent l'apprendre. Les *Richelieux* du Siècle n'auront point trouvé ici de grandes ni de nouvelles Découvertes; mais ceux qui veulent ſe former aux Affaires, doivent eſtimer dans ce Livre une Méthode qu'ils n'auroient pas rencontré ailleurs, & qui je crois, ne leur ſera pas inutile. En fait d'étude, tout dépend de l'Ordre. Des connoiſſances confuſes font prendre de fauſſes meſures dans les plus grandes occaſions. De là naiſſent les fautes & les contradictions que nous voyons tous les jours arriver dans la Politique. Je me croirois trop heureux ſi, par mes foibles travaux, j'avois pu ſervir en quelque manière à l'Inſtruction de ceux qui ſont deſtinés à prendre part au Gouvernement des Peuples, & que j'euſſe en même tems contribué ainſi au bonheur genre-humain (*).

(*) J'achève la réviſion du MS. de cet Ouvrage le 24. Août, 1770. Il n'eſt pas inutile de marquer cette date, afin qu'on ſache où en étoient les affaires publiques, lorſque j'ai fait mes Obſervations. La face des affaires change ſouvent avec rapidité: & ce qui eſt bien vu dans un moment donné, ne l'eſt plus le moment d'après. Quant à l'avenir éloigné, il ouvre toujours un champ fort vaſte aux ſpéculations les plus arbitraires. On vient d'en avoir un échantillon dans l'Ouvrage intitulé, *L'an deux mille quatre cent quarante*, dont j'ai fait la lecture il n'y a que quelques jours. Je ſens bien que ce n'eſt pas ſérieuſement que l'Auteur s'eſt permis la réformation plénière des Abus pour cette époque; mais ce que je ſens encore, & que l'Auteur n'a peut-être pas ſenti, c'eſt que la plupart des choſes qu'il préſente comme abuſives, ne pourroient être réformées, ſans donner lieu à des inconvéniens encore plus grands, & rendre le genre-humain plus à plaindre. Les hardieſſes en fait de Politique, ſont dangereuſes auſſi bien qu'en fait de Religion: & les Souverains éclairés doivent enfin s'apercevoir par la lecture des derniers Ouvrages que l'irréligion a produits, que leur cauſe eſt parfaitement commune avec celle des Miniſtres de la Religion. Les mêmes coups ſappent le Thrône & l'Autel. De grandes innovations auxquelles tendent les principes impies & ſéditieux qu'on répand, ne feront qu'enfanter de plus grand maux.

*Cet Oracle eſt plus ſûr que celui de Calchas.*

Nous ſommes peut-être aſſez mal; mais pourtant tenons-nous y, de peur d'être pis. *Note de l'Editeur.*

FIN.

TABLE

# TABLE
## DES
# MATIERES
## *Contenues dans le Tome* III.


A.

*Abbés.* Combien de ſortes il y en a. *Pag.* 173. Comment ils s'introduiſent dans les familles. 174. Ce que c'eſt qu'un Abbé. 173

*Afrique.* Il y a dans cette partie du monde trois Républiques fort redoutables aux Européens. 453 *& ſuiv.*

*Agneau;* (Citrouille en forme d') ou *Agnus Scythicus.* 401

*Agneaux* bénis ſur l'autel; & à quoi ſert leur Laine. 252

*Aix-la-Chapelle.* (La Paix d') La France y fit un trait mémorable. 274

*Alcoran.* Quelques Textes qui en ſont raportés. 440. *& ſuiv.*

ALEXANDRE VI. (Le Pape) partage le Globe de la terre. 15. 50

*Allemagne.* L'origine de ce nom. 215. *& ſuiv.* Quel en eſt le Climat. 217. Quel eſt ſon Commerce. 220. Elle eſt très-peuplée. 223.. *& ſuiv.* Combien il y a d'Univerſités & d'Académies. 230. Son Gouvernement. 231. *& ſuiv.* Quand & par Qui le Chriſtianisme y fut introduit. 251. *& ſuiv.*

*Allemands.* (Préjugés des autres nations contre les) 224. *& ſuiv.* Leur Apologie. 225-231. Leur caractère. 231. En quoi ils diffèrent des François. 225. 229. *& ſuiv.* Ils ont eu d'excellens Peintres. 227. & de célèbres Ecrivains. 229. En quoi ils excellent. 218. *& ſuiv.* En quoi conſiſte leur Commerce. 220. *& ſuiv.* Ce qu'enſeignent quelques-uns de leurs Docteurs. 264

*Ambaſſadeur.* Comment on reçoit un Ambaſſadeur en Hollande & comment il y entame ſes Négociations. 128. 129. Quels furent les

deſſeins d'un Ambaſſadeur ſur le Commerce des Anglois en Portugal. 2. *& ſuiv.* Trait d'un Ambaſſadeur de France à Conſtantinople. 447. Par quelle voye un Envoyé peut réuſſir dans ſes Négociations en Turquie. 444. 448

*Ambre.* Il s'en fait un grand Commerce en Pruſſe. 299

*Amelot.* Pour quel ſujet il eſt cité. 191. 196

*Amérique.* (L') Par qui elle a été découverte. 50. 226

*Angleterre.* (L') Ses Productions. 96. *& ſuiv.* Ses Manufactures. 97. Sa Navigation. 98. Ses Poſſeſſions. 98. *& ſuiv.* Les Droits Régaux y ſont limités. 104. Sa Religion. 105. S'eſt trop attachée à la Maiſon d'Autriche. 109. *& ſuiv.* devroit rechercher l'alliance du Roi de Pruſſe, & pourquoi. 110. ne s'intéreſſe pas aſſez pour l'Electorat de Hanovre. 111. doit ménager les Hollandois & pourquoi. 114. Auteurs qui traitent de l'Angleterre. 117. Comment elle favoriſe les Corſaires & les Pirates. 454

*Anglois.* (Les) font une grande conſomption des Vins de Portugal. 4. 21. *& ſuiv.* Toujours prêts à ſécourir les Portugais. 22. 111. Fort enclins à faire le Commerce de Contrebande. 31. 51. 112. Ils ſont ennemis des François. 88. *& ſuiv.* 113. Leur Caractère. 100. Ce qui conſtitue leurs richeſſes. 102. Ils ne ſouffrent point les Moines, ſurtout les Jéſuites, & pourquoi. 105. Leur Commerce avec les Portugais. 111. En quoi on peut les imiter. 378. 380. Leur façon d'agir pour juſtifier leurs Pirateries. 391. Comment ils ont découvert la Ruſſie. 406. Leur Commerce en Turquie. 433. 446. *& ſuiv.*

*Anſéatique.* Voyez *Ligue. Villes.*

*Anſon.* (L'Amiral) Comment il s'empara des tréſors de l'Eſpagne. 34

*Archevêques.* Leur rang & leur autorité, 173. Deſcription de leur *Pallium*, ou Manteau Epiſcopal. 252. Il y en a deux en Angleterre. 105. Il n'y en a qu'un en Suéde. 382

*Archidiacres.* Quel eſt leur rang. 173

*Argens.* (Le Chevalier d') A quelle occaſion il eſt cité. 214

*Armoiries.* (Les) du Roi de Portugal. 18. du Roi d'Eſpagne. 54. du Roi de France. 81

*Aſie.* Quelles ſont les principales Puiſſances de cette partie du monde. 452

*Aſſogues.* Sorte de Vaiſſeaux eſpagnols. 32

*Auteurs.* Liſte des plus fameux qu'ait produit l'Allemagne. 229. Combien il y en a qui ont travaillé à l'Hiſtoire de France. *ibid.*

*Autocrator.* Ce que ſignifie ce Titre, & qui en eſt honoré. 416

*Autriche.* Quelles ſont les Poſſeſſions de cette Maiſon. 270—274. La Guerre de ſucceſſion lui fut très-funeſte. 274. Réflexions ſur ſa grandeur & ſa décadence. 275. *& ſuiv.* 277. Quelle eſt la forme de ſon Gouvernement. 279. Quel eſt le fondement qui la ſoutient. 284. *& ſuiv.* Voyez *Bourbon.*

*Autrichiens.* (Réflexions ſur l'Etat militaire des) 277. *& ſuiv.*

B.

*Balance de l'Europe.* (La) Ce qu'il faut entendre par là. 109. Son origine. *ibid. & ſuiv.* Les Anglois con-

contribuent beaucoup à la ſoutenir. 89. Les Hollandois peuvent auſſi y contribuer, & comment. 90. La Maiſon d'Autriche en eſt comme le contrepoids. 92. 136. Le Roi de Pruſſe a des forces ſuffiſantes pour le même objet. 93. Comment cette Balance eſt changée en Europe. 109. *& ſuiv.* En quoi elle conſiſte. 447. 455. Voyez *Pag.* 89. *& ſuiv.* du Tome Second.

*Ban de l'Empire.* Ce que c'eſt. 251

*Bas de Soye.* Le premier qui en porta. 58

*Behaim* (Martin) fut le premier qui trouva le Paſſage pour l'Amérique. 50. 226. Ses autres découvertes. 226

*Bétancourt*, Gentilhomme François, conquit les *Iſles fortunées.* 50

*Bible.* Pourquoi on l'a traduit en langue Malaye. 348

*Biren.* Qui il étoit, & ſon élévation. 424

*Böhm.* (Mr. le Profeſſeur) A quelle occaſion il eſt cité. 248

*Bourbon.* (La Maiſon de) Comment elle eſt montée ſur le trône d'Eſpagne. 53. Suite de cet Evènement. 88. Elle a toujours été rivale de la Maiſon d'Autriche. 92. 109. *& ſuiv.* cette rivalité a occaſioné plus de cent Batailles. 110. Elle a été le ſoutien de la liberté germanique. 265

*Brandebourg.* Les Gradations de ſa grandeur actuelle. 287-291. L'Electeur *Fréderic Guillaume* y a beaucoup contribué. 288. *& ſuiv.* Quel fut le premier Roi de Brandebourg. 289. Portrait de *Fréderic* II. aujourd'hui règnant. 291. *& ſuiv.* Comment la Siléſie eſt rentrée dans cette Maiſon. 293. Comment l'Oſtfriſe apartient au Roi de Pruſſe. 294. 302. Quelles ſont les Poſſeſſions qui appartiennent à cette Maiſon. 299-304. Quelles en ſont les Manufactures. 304. *& ſuiv.* Ce païs n'eſt pas trop peuplé, & pourquoi. 307. *& ſuiv.* Quel en eſt le Gouvernement. 309. *& ſuiv.* Quelle eſt ſa Politique générale. 312. *& ſuiv.* Ses prétenſions ſur la Cour d'Eſpagne. 314. Pourquoi le Roi de Pruſſe doit ménager la Cour de France. 314. *& ſuiv.* Comment le Grand Electeur traitoit la Ruſſie. 321

*Bréſil.* (Le) Par qui il fut découvert. 226

*Breslau.* (La Paix de) Ce qui y fut cédé & réglé. 294. 297. 302. 311

*Bretagne.* (La grande) Voyez *Angleterre.*

*Bucentaure.* Ce que c'eſt. 206

*Bulle d'Or.* D'où elle tire ſa dénomination, & ce qu'elle contient. 247

*Bulles du Pape.* Elles n'ont aucun effet en France, ſans l'approbation du Roi. 65

## C.

*Cabotage.* Ce que ſignifie ce mot. 59

*Cantons.* (Les treize) Leurs noms & leur indépendance. 140. Leurs Mines & leurs Manufactures. 142. La Population y eſt très-conſidérable. 143. Quel eſt l'Ordre militaire. 143. *& ſuiv.* Court Expoſé de l'origine de leur République. 145. *& ſuiv.* Leurs Etats & Alliés. 150. *& ſuiv.* En quoi conſiſte leur Politique générale. 153. *& ſuiv.* Pourquoi ils four-

niſſent des Troupes aux autres puiſſances. 154. & *ſuiv.* Pourquoi s'intéreſſent tous les Souverains au maintien de cette Républiqué. 155. Le *Corps helvétique* doit uſer de Politique à l'égard du *Corps germanique*, & pourquoi. 156. & *ſuiv.* En quoi conſiſte l'harmonie entre la Hollande & les XIII. Cantons. 157. & *ſuiv.* Pourquoi ils ne donnent point de troupes à l'Empereur. 281. & *ſuiv.*

*Capitulations Impériales.* Comment elles ſe ſont établies. 248. & *ſuiv.*

*Cardinaux* qui ont été Premier-Miſtre en France. 70. ils ſervent à deux mains. 167. & *ſuiv.* Qui ils repréſentent. 172. Ils s'arrogent le titre d'Eminence. *ibid.*

*Caviar.* Il forme une branche de Commerce en Ruſſie. 402

*Cercles de l'Empire.* Ce que l'on déſigne par là. 242. 243. 257

*Chambre-Haute*, & *Chambre-Baſſe.* Ce qu'il faut entendre par là. 103. & *ſuiv.*

*Chambre Impériale.* Par qui elle fut établie, & par qui elle eſt compoſée. 244. & *ſuiv.* En quoi elle diffère du *Conſeil Aulique.* 245.

*Chancelier.* (Le Capitaine) Comment il aborda en Ruſſie. 406

*Chanoines* habillés en Cardinaux. 11. Comment ils devroient vivre. 174

*Chapelains.* Qui ils ſont. 173. & *ſuiv.*

CHARLES VI. (*L'Empereur*) Plaiſanterie au ſujet du Titre *Semper Auguſtus.* 258

CHARLES XII. *Roi de Suède.* Son portrait. 286. Voyez *Suède.*

*Chevalerie* (Les Ordres de) établis en Eſpagne. 37. en France. 71. & *ſuiv.*

*Chevaliers.* Voyez *Malthe.*

*Chinois.* Leurs caravanes viennent juſqu'en Ruſſie. 404. & *ſuiv.*

*Clergé* (Le) de Portugal. 11. & *ſuiv.* Celui d'Eſpagne. 35. Celui de France. 69. & *ſuiv.* Celui d'Angleterre. 105. & *ſuiv.* Celui de Rome. 172. & *ſuiv.* 174. Celui de Naples. 186. Celui de Véniſe. 203. Celui de Danemarc n'a eu que trop de crédit. 355. & *ſuiv.* Celui de Suède eſt très-honoré. 382. En quoi conſiſte celui de la Ruſſie. 415. Ce qui compoſe le Clergé en Turquie. 441

*Climat.* Quel eſt celui du Portugal. 2. De l'Eſpagne. 26. De la France. 56. & *ſuiv.* De l'Italie. 159. & *ſuiv.* De Naples. 184. & *ſuiv.* De l'Iſle de Malthe. 210. & *ſuiv.* De l'Allemagne. 217. De la Pruſſe. 299. De la Siléſie. 302. Du Danemarc. 343. Du Norwége. 344. & *ſuiv.* De la Suède. 367. De la Laponie. 371. De la Ruſſie. 397. & *ſuiv.*

*Collège.* (le Sacré) Par qui il eſt compoſé. 172

*Commerce.* Définition qu'en donne l'Auteur. 142. Quel eſt celui des Portugais. 4. des Eſpagnols. 26. 29. & *ſuiv.* 32. des François. 59. 61. & *ſuiv.* Cauſe phyſique pourquoi les François peuvent donner leurs marchandiſes à plus bas prix que les Anglois. 89. 113. Juſqu'où s'étend le Commerce des Anglois. 98. 404. & *ſuiv.* 421. 433. 447. Celui des Hollandois. 120. & *ſuiv.* 122. 133. & *ſuiv.* 137. & *ſuiv.* Quel eſt le Commerce de l'Allemagne. 220. Celui de la Pruſſe. 304. & *ſuiv.* Celui de la Pologne. 323. & *ſuiv.* Celui de Danemarc. 349. & *ſuiv.* Celui des Suédois. 375. & *ſuiv.* Celui de la Ruſſie. 402. 404. & *ſuiv.* Celui de la Turquie. 433. & *ſuiv.*

*Com-*

*Comptoirs étrangers.* Quel eſt le ſiſtême général des Aſſociés. 4. 30. 404. 433

*Conclave.* Voyez *Pape.*

*Concordat de la Nation germanique.* Par qui il fut fait, & quelle en eſt ſa force de Loi. 252. *& ſuiv.*

*Confédérations.* Elle ſont très-fréquentes en Pologne. 338

*Confeſſion auriculaire.* Elle a été inventée avec beaucoup d'artifice. 175

*Conſeil-Aulique.* Quelles ſont les perſonnes qui le compoſent. 245. *& ſuiv.*

*Conſeillers de Légation,* Qui ils ſont. 310

*Contrebande* (La) fort en vogue chez les Eſpagnols. 31. *& ſuiv.* 51. Elle a occaſioné de grands démêlés entre les Eſpagnols & les Anglois. 112. Voyez *Anglois.*

*Corps.* Ce qui a fait naître en Allemagne la diſtinction de *Corps-Catholique,* & *Corps-Evangélique.* 255

*Corſaires.* Voyez *Pirates.*

*Corſe* (L'iſle de) a paſſé des Sarazins aux Eſpagnols; enſuite aux Génois, & enfin aux François. 52

*Courlande.* (Anecdote touchant le Duché de) 424

*Courtiſans.* Quelle eſt leur fortune auprès du Roi de Pruſſe. 292. Replique d'un Courtiſan à la Reine de Suède. 385. *& ſuiv.*

*Couvens,* (la grande quantité de) dans le Portugal. 11. en Eſpagne. 36. en France. 69. en Italie. 174. en Bohème. 270

*Curés.* Quelles ſont leurs fonctions. 173

D.

*Dalécarliens.* (Les) Quel peuple c'eſt. 368

*Danemarc* (Le Royaume de) Quelle eſt ſa ſituation & ſon climat. 343. Quelles ſont ſes Poſſeſſions. 343-349. Quel eſt ſon Commerce. 349 *& ſuiv.* Sa Navigation. 351. *& ſuiv.* A combien on eſtime le Péage du Sund. 353. *& ſuiv.* Sur quel pied y ſont les affaires de Religion. 355. *& ſuiv.* Quel eſt ſon Gouvernement. 356. *& ſuiv.* Quelle eſt ſa Politique générale. 358. Quel fut le Projet de cette Cour. 359. Comment on eſt tout François ou tout Anglois dans ce Royaume. 360. Quel eſt le ſujet de la haine des Danois contre les Suédois. 363

*Danois.* (Les) Ils ſont attaqués du Scorbut, & comment ils y remédient. 343. Ils ſont bons Soldats. 344. En quoi conſiſte la valeur des Troupes danoiſes. 351 ils ſont auſſi eſclaves que les Nègres en Amérique. 351. *& ſuiv.*

*Dauphin de France.* D'où vient ce titre? 81

*Décrets.* Ceux de la Diette de l'Empire ont force de Loi. 249. *& ſuiv.*

*Diable.* Ce que font les Ruſſes lorſqu'ils prononcent ce nom. 414 *& ſuiv.*

*Diette.* Ce que l'on entend par la Diette de l'Empire. 232. Table repréſentant tous ceux qui compoſent la Diette de l'Empire. *ibid. & ſuiv.* 238. *& ſuiv.* Quelle eſt la manière de procéder dans la Diette. 239. *& ſuiv.* Ses Décrets paſſent pour des Loix fondamentales. 249. *& ſuiv.* C'eſt à elle ſeule qu'appartient le Droit de la Guerre & de la Paix. 256 Ce qui ſe paſſe dans celles de Pologne. 325. 330. *& ſuiv.* 335-338.

*Diſſidents.* D'où provient cette dénomination. 338
*Doge.* Quelle eſt ſa dignité 198. *& ſuiv.* Comment il épouſe la Mer. 206
*Donations.* Par quelles ruſes elles ſe ſont multipliées dans l'Egliſe Romaine. 175. *& ſuiv.*

E.

*Eccléſiaſtiques.* Comment ils ſavent profiter de la foibleſſe du Peuple. 186. 188. *& ſuiv.* Différence entre les Eccléſiaſtiques Proteſtans, & ceux de l'Egliſe Romaine. 256. 280. 328. Ils ſont fort conſidérés en Suéde, & ſurtout les Evêques. 379. 382. Ils ne ſont pas trop honorés en Ruſſie. 415
*Economies Royales.* Ce que l'on entend par là en Pologne. 327
*Ecoſſois* (Les) ſont bons Soldats. 106
*Egliſe.* En quoi conſiſte le Miniſtère de l'Egliſe. 170. Inventions de l'Egliſe de Rome. Voyez *Rome.*
*Electeurs.* Leur qualité & leur énumération. 234. Queſtion importante à leur ſujet. 235. *& ſuiv.* Leurs Prérogatives. 240
*Election.* Comment ſe fait celle du Roi de Pologne. 329. *& ſuiv.*
*Empereur.* (L') Comment on doit enviſager ſa perſonne. 233. 246. *& ſuiv.* 249. S'il doit être foible ou puiſſant. 261. *& ſuiv.* Ce que chaque Empereur promet. 262
*Empire.* (Le Saint) Ce que l'on entend par là. 216. Quels ſont les Princes de l'Empire. 236. Quel droit ils ont. 241. ils en avoient un entre autres, fort ſingulier. 242. Combien il y a de Comtes du Saint-Empire. 237. Quel eſt leur droit. 241. Quelles ſont les Villes libres de l'Empire. 237. En combien de Cercles l'Empire eſt diviſé. 242. Quelles ſont les Loix fondamentales de l'Empire. 246-251. 253. Quels ſont les cas qui aſſujétiſſent au Ban de l'Empire. 251. L'Armée de l'Empire n'eſt pas formidable, & pourquoi. 257. Quelle eſt ſa Politique. 260. *& ſuiv.*
*Enſenada.* (Le Marquis d') Sa mauvaiſe Politique. 29
*Eſpagne.* (l') Ses anciens noms. 27. Ses Poſſeſſions anciennes. *ibid.* Ses Poſſeſſions actuelles. 30. *& ſuiv.* Ses titres. 39. Sa Politique envers la Cour de Rome 52. Auteurs qui ont écrit ſur l'Eſpagne. 54
*Eſpagnols.* (Caractère des) 28. *& ſuiv.* Quel eſt le ſujet de leurs différends avec les Anglois. 112
*Eſprit.* (le Saint) Ce qu'en croyoient les Ruſſes, & grande révolution à ce ſujet. 415.
*Etats Généraux.* Par qui ils ſont compoſés. 128
*Evêque.* Quelle eſt ſa dignité & ſon devoir. 173. Le nom d'Evêque n'eſt qu'un titre en Danemarc. 356. Il eſt fort honoré en Suéde. 379. 382
*Europe.* De quelle manière la diviſe l'auteur. 454. *& ſuiv.*
*Exemption.* (L') ce que l'on entend par là. 262

F.

*Familiares.* Officiers de l'Inquiſition. 36
*Fermiers généraux.* Comment ils ſont enviſagés en France. 85. *& ſuiv.*
*Fineſſes italiennes.* Comment elles ſe ſont

ſont introduites dans pluſieurs cabinets de l'Europe. 165
*France.* (La) Ses anciens noms. 55. Ses avantages. 56. Ses défauts. 56. Ses Manufactures. 58. Son Commerce. 59. Ses poſſeſſions. 60. Ses Parlemens. 74. *& ſuiv.* Ses principaux Conſeils. 75. *& ſuiv.* Le corps de ſes Loix. 76. *& ſuiv.* Titre du Roi de France. 77. Titres des Enfans de France. 81. *& ſuiv.* Sa Politique particulière & générale. 86. *& ſuiv.* Son grand objet a toujours été l'abaiſſement de la Maiſon d'Autriche. 92. 264. Elle devroit ſe faire un ami & un Allié du Roi de Pruſſe, & pourquoi. 92. *& ſuiv.* 314. *& ſuiv.* Préjudice qu'elle cauſe à l'Angleterre. 113. Quelle a été ſa conduite envers les Provinces-Unies. 134. Pourquoi l'on doit captiver ſon amitié. 209. Comment elle a été le Soutien de l'Empire. 264. *& ſuiv.* Pourquoi elle eſt alliée avec la Suède. 390. Ses liaiſons avec la Porte-Ottomane. 447
*François.* (Caractere des) 64. 225. 227. Rivaux des Anglois. 88. *& ſuiv.*
FREDERIC II. *Roi de Pruſſe.* Hiſtoire abrégée de ſon Regne. 292-299. Voyez *Brandebourg.* Il eſt comparé à *Cirus.* 297. Combien il a de voix dans la diette de l'Empire. 317 *& ſuiv.*

## G.

*Galères.* Pourquoi on s'en ſert dans le Nord. 381
*Germains.* Quels étoient leurs Dieux. 251. *& ſuiv.*
*Glace.* (Palais de) Par qui il fut bâti, & pour qui. 398
*Gobelin* (Gilles & Jean) ſont les inventeurs des Draps écarlates. 58. Les Tapiſſeries & les Broderies des *Gobelins*, fort renommées. *ibid. & ſuiv.*
*Gout.* (Le) Il eſt impoſſible de le déterminer, & pourquoi. 226. *& ſuiv.*
*Gouvernement.* Quel eſt celui du Royaume de Portugal. 13. *& ſuiv.* du Royaume d'Eſpagne. 38. *& ſuiv.* du Royaume de France. 73. *& ſuiv.* de l'Angleterre 103. *& ſuiv.* De la Hollande. 126. *& ſuiv.* De la Suiſſe. 145. *& ſuiv.* De la République de Véniſe. 197. Des Chevaliers de Malthe. 212. De l'Allemagne en général. 231. *& ſuiv.* De la Maiſon d'Autriche. 279. Du Roi de Pruſſe. 309. *& ſuiv.* De la Pologne 328. Du Danemarc. 356 *& ſuiv.* De la Suède 382-385. De la Ruſſie. 416. *& ſuiv.* De la Turquie. 442. *& ſuiv.*
*Grand.* (A qui on décerne, & à qui on refuſe le titre de) 286. 287
*Gueldre.* (Le Duché de) Entre qui il eſt partagé. 301

## H.

*Hambourg.* (La Ville de) Par où elle ſe ſoutient & s'enrichit. 221 359
*Haquenée.* Ce que c'eſt. 186.
*Harangs.* Remarque aſſez ſingulière touchant les harangs. 121. *& ſuiv.* ils ſont d'un grand raport pour les Hollandois. 122
*Hécla.* Où ſe trouve ce fameux Volcan. 347
*Hégire.* Ce que ce mot ſignifie chez les Turcs. 441

*Heilgeland.* (L'Isle de) En quoi elle eſt fort remarquable. 346
*Helvétique.* (Le Corps) Voyez *Cantons.*
*Hollande.* Voyez *Provinces-Unies.*
*Hollandois.* (Les) Leurs démêlés, Guerres, Traités avec les Portugais. 17. 22. *& ſuiv.* Ce qu'il faut entendre, lorsque les Hollandois prient Dieu *pour la Grande & la Petite Pêche.* 121. *& ſuiv.* Leur Commerce avec les Portugais & les Eſpagnols. 133. *& ſuiv.* avec le Danemarc. 137. *& ſuiv.* Leurs démêlés avec le Danemarc. 361. *& ſuiv.* Leur commerce avec la Suède. 138. avec la Ruſſie. 139. 403. 404. 421. *& ſuiv.* Avec la Turquie. 139. 433.
*Hongrois.* Leur caractère, & à quoi ils ſont bons. 275
*Hospitaliers.* (Les Frères) Qui ils ſont. 212

## I.

*Janiſſaires.* Quelle a été leur réputation. 436. *& ſuiv.*
*Janſéniſtes.* Pourquoi on les tolère en France? 71
JEAN V. *Roi de Portugal.* Son grand Faſte pour les Cérémonies religieuſes. 11. Il voulut chanter la Meſſe en habits pontificaux. 11
*Jéruſalem.* (Roi de) Qui en porte le titre. 448
*Indes.* (Compagnies des) Celle de France. 60. *& ſuiv.* Celle d'Angleterre. 99. Comment, & en quel tems furent établies celles des Provinces unies. 120. En quel état eſt celle du Danemarc. 350
*Inquiſition.* Ce qu'en penſoit l'Auteur. 8. *& ſuiv.* Par qui elle fut introduite en Eſpagne. 36. Quand, dans l'iſle de Sardaigne. 179. Sur quel pied elle eſt établie à Véniſe. 203
*Interrex.* (L') Quelle eſt ſa perſonne & ſon emploi en Pologne. 329 *& ſuiv.*
*Inventions* (Les) de la Cour de Rome. Voyez *Rome.* Inventions dues aux Allemands. 226
*Irlande.* (L') Ses Productions. 106. rivale de l'Angleterre. 107. fort portée pour le Prétendant. *ibid.*
*Irlandois.* (Les) Leur Caractère. 107
*Islande.* (L'iſle d') Quelle eſt ſa ſituation & ſon raport. 347
*Italie.* (L') Quelle eſt ſon Etendue & ſa Figure. 159. Pourquoi elle eſt appellée *Jardin. ibid. & ſuiv.* Ses Productions. 160. Quels ſont les Arts qui y brillent le plus. *ibid. & ſuiv.* Ses Manufactures. 161. Elle regorge d'Eccléſiaſtiques. 162. Etats qui la compoſent. 163. *& ſuiv.* Quelle doit être la Politique de l'Italie en général. 764. *& ſuiv.*
*Juifs* mêlés parmi les Portugais. 9. *& ſuiv.* tolérés dans Rome. 168. appellés à Naples, & enſuite chaſſés. 188. *& ſuiv.* Quel eſt leur office en Pologne. 325
JULES II. (*Le Pape*) Ses Excommunications & ſes Bulles. 78. *& ſuiv.*

## L.

*Langues.* Comment on peut juger de la beauté d'une Langue. 227.
*Lapin.* Emblème de l'Eſpagne. 27
*Laponie.* (La) Courte deſcription de cette Province. 371. *& ſuiv.*
*Légats à latere.* Leur dignité & leurs Emplois. 168
*Le Long.* A quelle occaſion il eſt cité. 229
*Liberté.* En quoi elle conſiſte en Hollande. 130. *& ſuiv.* Celle des Suis-

Digitized by Google

Suiſſes paroit une Chimère. 153
*Liège.* Comment fut décidé le Différend qu'il y avoit entre le Roi de Pruſſe & le Prince de Liège. 293
*Ligue.* D'où & comment s'eſt formée la Ligue Anſéatique. 238
*Lion.* Voyez *Renard.*
*Loix Saliques.* Ce qu'elles déſignent. 73
*Londres.* (La Ville de) Son défaut & le nombre de ſes habitans. 99 *& ſuiv.*

M.

*Magdebourg.* Ce fut autrefois un Archeveché. 300
*Magellan.* (Le Détroit de) Par qui il fut découvert. 226
*Mahomet.* Quelle fut ſa première fonction. 440. *& ſuiv.* En quoi il s'eſt trompé. 441. Pourquoi il eſt comparé à un Médecin. *ibid.*
*Majeſté* (Le titre de) n'a pas toujours été donné au Roi de Portugal. 17. *& ſuiv.* ni au Roi d'Eſpagne. 53
*Malthe.* Situation de cette Iſle. 210. Son Climat. *ibid. & ſuiv.* L'origine des Chevaliers. 211. Leur premier nom. 212. Différentes Claſſes des Chevaliers. 212. *& ſuiv.* Pourquoi cet Ordre eſt appellé *La Religion.* 214. D'où ils furent chaſſés par les Turcs. 430. La Porte les regarde comme un très-petit objet. 449
*Manufactures* (Les) d'Eſpagne. 29. Du Portugal. 3. De la France. 58. d'Angleterre. 97. De la Hollande. 119. De la Suiſſe. 142. De l'Italie. 161. De l'Allemagne. 218. De la Pruſſe. 304. *& ſuiv.* Sur quel pied elles ſont en Suède. 374. *& ſuiv.* en Ruſſie. 402. *& ſuiv.*
*Marine* (La) des Portugais. 6. Elle n'eſt employée que pour couvrir leur Commerce des Indes. 19. Celle des Eſpagnols pourroit être meilleure 55. Celle de France paroit être ſur un bon pied. 83. *& ſuiv.* Celle des Anglois eſt formidable. 101. En quel état eſt celle des Hollandois. 123. *& ſuiv.* Celle du Danemarc. 352. *& ſuiv.* Celle de la Ruſſie. 406. *& ſuiv.* Celle de la Turquie. 439
*Martinière.* (Mr. de la) Comparaiſon qu'il fait de la Hollande & de l'Angleterre. 135
*Matricule du Saint-Empire.* Ce que déſigne ce terme. 259. *& ſuiv.*
MAXIMILIEN I. (*L'Empereur*) Il fit publier la Paix publique, & pourquoi. 242. 247.
*Méditerranée.* (La Mer) Ses différens noms. 159
*Meſſe.* Quel Roi voulut chanter la Meſſe. 11. Qui ſont ceux qui chantent la Meſſe *Bottés* & *Eperonnés* 214
*Mines* (les) du Portugal. 3. 7. de l'Eſpagne. 18. De la Suiſſe. 141. De la Carniole. 271. De la Hongrie. 272. 275. De l'Irlande. 107. Celles de Suède produiſent l'Aimant & des Diamans. 368
*Moines.* Le nombre en eſt très-grand. 174. Comment ils ſavent gagner la confiance des particuliers. *ibid.*
*Mois Romains.* Ce que l'on entend par là en Allemagne. 259
*Molesworth.* (Mr.) Envoyé du Roi d'Angleterre en Danemarc. A quelle occaſion il eſt cité. 349. 353
*Montagnes.* Particularité de celles de la Suiſſe. 141
*Montesquieu.* (Mr. de) Portrait qu'il fait des Eſpagnols. 28

*Monts Carpates.* Nom que l'on donne aux Montagnes de la Pologne. 323. *Monts gigantesques.* Où ils ſont ſitués. 303
*Moréri.* Pour quel ſujet il eſt cité. 435
*Morlaques.* D'où eſt cette nation. 192
*Mufti.* Il eſt le Chef du Clergé en Turquie. 441
*Munch* (Jean) Amiral Danois. Quelle Découverte il fit. 347. *& ſuiv.*

N.

*Naples.* (Le Royaume de) Pourquoi le Climat en eſt le plus chaud de l'Europe. 184. *& ſuiv.* Productions de ce Royaume. 185. Caractère de ſes habitans. *ibid.* les Eccléſiaſtiques y ſont en très-grand nombre. 186
*Nations.* Comment elles s'adonnent toutes à la boiſſon par gradation. 226
*Navarre.* Qui en fut le premier Roi. 49. Guerres, Ligues au ſujet de ce Royaume. 78. *& ſuiv.*
*Navigation.* Elle pourroit être conſidérable en Allemagne. 221. *& ſuiv.* Voyez *Marine.*
*Ninive.* (La Ville de) Où les Théologiens placent cette ville. 431
*Nobleſſe.* Quel eſt le caractère de celle d'Eſpagne. 37. *& ſuiv.* Comment elle ſe diviſe en France. 72. *& ſuiv.* Celle des Vénitiens eſt diviſée en pluſieurs claſſes. 197. *& ſuiv.* Comment on diviſe celle d'Allemagne. 238. Quel droit elle a en Allemagne. 241. En quel état eſt celle de la Pologne. 324. *& ſuiv.* 334. Quelles ſont les prérogatives de la Nobleſſe polonoiſe. 334. *& ſuiv.* 339. *& ſuiv.* Elle eſt inconnue en Turquie. 444
*Nonces.* Leur Dignité, & les Prérogatives qu'ils s'arrogent. 168
*Nonces Terreſtres.* Qui ils repréſentent. 336. *& ſuiv.*
*Nord.* (Ce qui forme l'équilibre du) 358. *& ſuiv.* Comment la Suède pourroit ſeule le ſoutenir. 389
*Norris* (L'Amiral) vole au ſecours des Portugais. 22
*Norwège* (Le Royaume de) Quoique ſtérile, eſt d'un grand raport, & en quoi. 344. *& ſuiv.*

O.

*Olympe.* (Dans quelle province ſont ſitués les Monts de l') 429
*Oſtende.* L'Empereur Charles VI. y forma une Compagnie des Indes. 222. *& ſuiv.* Quelles en furent les ſuites. *ibid.* & 276.
*Oſterman.* (Le Comte d') Son élévation & ſa fin. 417
*Oſtfriſe.* Voyez *Brandebourg.*
*Ottomane.* (La Porte) Trait de ſa généroſité envers le Roi de Suède. 394. Voyez *Turquie.*
*Outhier.* (Mr.) Obſervation qu'il raporte touchant le Soleil. 370

P.

*Pacta conventa.* Ce que c'eſt. 331 *& ſuiv.*
*Paix de Religion.* Où elle fut conclue, & quels en ſont les principaux Articles. 254
*Paix de Weſtphalie.* Ce qu'elle a contribué. 248. 254.
*Paix publique.* Par qui elle fut publiée, & ce qu'elle contient. 247
*Pallium.* Ce que c'eſt. 252
*Pape.* (Le) Quels ſont ſes Etats. 166. Son gouvernement temporel.

rel. 167. & *ſuiv.* Quel eſt ſon intérêt. 168. La Monarchie Spirituelle du Pape eſt un Phénomène. 169. & *ſuiv.* Sa Monarchie ne s'étend pas partout avec le même Pouvoir. 171. Origine de ſa Monarchie. 171. & *ſuiv.* Titres qu'il s'arroge 169. 171. 172. Quels ſont les Perſonnages qui compoſent ſa Cour. 172. & *ſuiv.* Comment il eſt élu. 177. & *ſuiv.* Pourquoi les *Ultra-montains* ſont exclus du Souverain Pontificat. 178. Sa Monarchie eſt bridée dans la République de Véniſe. 203. A quel ſujet il tire les Annates en Allemagne. 260

*Paradis terreſtre.* Sentiment des Théologiens touchant ſa ſituation. 431

*Parlement.* L'ancienne autorité de celui de Paris. 74. Il ne ſubſiſte que par diſcrétion ou par politique. *ibid.* & *ſuiv.* Combien il y a de Parlemens en France. 75

*Patriarches.* Combien il y en a. 172. & *ſuiv.* Il y en a un extraordinaire à Liſbonne. 10. un à Véniſe. 203. Quel eſt celui d'Aquilée. *ibid.*

PAUL IV. De quoi ſe vantoit ce Pape. 174

*Pêche.* (La) Ce que l'on entend par *La grande* & *la petite Pêche* 121. & *ſuiv.* Les Portugais ne prennent aucune part aux grandes Pêches. 7. Quelle eſt la Pêche que font les François. 63

*Peintres.* Quels ſont ceux qui ont excellé en Allemagne. 227

*Perſans.* Leur caractère. 451

*Peſte.* Les Ruſſes paroiſſent en être exemts. 399

*Piémontois.* Leur caractère. 180

PIERRE LE GRAND *Empereur de Ruſſie.* Ses faits remarquables. 400. 402. & *ſuiv.* 406. & *ſuiv.* 407. & *ſuiv.* 411. 412. & *ſuiv.* Sa mauvaiſe Politique touchant la Religion. 415. Comment il choiſit un Chef du Clergé. *ibid.* Ses armées en Pologne. 424

*Pirates.* Pourquoi les Puiſſances de l'Europe préfèrent d'être en paix avec eux. 453. & *ſuiv.*

*Pharſale.* (Où ſe trouvent les champs de) 429

*Politique.* Quelle eſt celle des Portugais. 20. & *ſuiv.* Quelle eſt celle de l'Eſpagne. 56. & *ſuiv.* Quelle eſt celle de la France. 86. & *ſuiv.* Quelle eſt celle des Ecoſſois. 106. Quelle eſt celle de l'Angleterre. 107. & *ſuiv.* Quelle eſt celle de la Hollande. 130. & *ſuiv.* Quelle eſt celle de Rome. 174. La Religion catholique romaine eſt contraire à la Saine Politique. 177. Quelle eſt celle du Roi de Sardaigne. 181. Quelle doit être celle du Roi des deux Siciles. 190. Quelle eſt celle de la République de Véniſe. 204. 207. Quelle eſt la Politique des Chevaliers de Malthe. 212. Quelle eſt celle de l'Empire. 260. & *ſuiv.* Quelle eſt celle du Roi de Pruſſe en général. 312. & *ſuiv.* Quelle eſt celle du Danemarc. 358. & *ſuiv.* Quelle eſt celle des Suédois. 387. & *ſuiv.* Quelle eſt celle de la Ruſſie. 418. Quelle eſt celle de la Porte-Ottomane. 446. & *ſuiv.*

*Pologne.* (Le Royaume de) En quoi il eſt fertile, & comment les habitans pourroient être riches & heureux. 323. Quelle eſt la ſource de ſa décadence. 324. & *ſuiv.* Il eſt très-peuplé. 325. & *ſuiv.* Réſolution d'un Grand Tréſorier. 327. Quelle eſt la forme de ſon Gou-

vernement. 328. 332. *& ſuiv.* 334. *& ſuiv.* Comment les Rois parviennent à la couronne. 329. *& ſuiv.* Quelle eſt la forme des Diettines & des Diettes. Voyez *Diettes.* Quelles ſont les différentes Religions qui ſe profeſſent en Pologne. 338. Quelle diſtinction il y a dans les Troupes polonoiſes. 341

*Polonois.* Exemple de ſon induſtrie. 306. Ils prétendent tous être nobles. 324. *& ſuiv.* Ils veulent imiter les Romains. 329. Quelle eſt la Source de leurs Confédérations. 338. Pourquoi ils préfèrent un Roi étranger. 339

*Polygamie.* Quel effet elle produit. 435

*Pope.* Nom que l'on donne au Chef de l'Egliſe ruſſe. 415

*Population.* Quel eſt le calcul qu'on en fait du Portugal. 12 Quel eſt celui de l'Eſpagne. 34. A combien on la fait monter en France. 63. Elle eſt extraordinaire en Angleterre. 99. *& ſuiv.* Les Provinces-Unies ſont très-peuplées. 119. 122. *& ſuiv.* Le calcul qu'on en fait dans la Suiſſe. 143. Elle n'eſt pas fort conſidérable en Italie, & pourquoi. 162. Ni dans le Royaume de Sicile. 186. *& ſuiv.* Elle eſt très-conſidérable en Allemagne. 223. *& ſuiv.* Dans le Tirol. 271. en Hongrie. 272. en Siléſie. 302. Elle eſt conſidérable en Pologne. 325. *& ſuiv.* Elle eſt très-nombreuſe en Ruſſie. 407. Elle pourroit être conſidérable en Turquie. 435

*Portugal.* (Le Royaume de) D'où dérive ſon nom. 1. Il ſe nommoit autrefois Luſitanie. *ibid.* Ses Vins ſont fort recherchés par les Anglois. 4. 22. Ses Poſſeſſions. 5. Titres du Roi de Portugal. 14. Sa Politique envers la Cour de Rome 24. Quels ſont les Auteurs qui ont écrit ſur l'Hiſtoire & l'état du Portugal. 25

*Portugais.* On les accuſe du Déïsme & du Judaïsme. 9. *& ſuiv.*

*Pospolite Ruszenie.* Ce que c'eſt. 340

*Préſage* (Eſpèce de) au ſujet des Parlemens de France. 68. *& ſuiv.* 73. Autre au ſujet de la Turquie. 445

*Prétendant.* (Le) Son Origine, & ſa Légitimité douteuſe. 108

*Privilèges* du Clergé de France. 64. *& ſuiv.* 66. *& ſuiv.* Queſtion à ce ſujet. 68

*Productions* (Les) du Portugal. 2. *& ſuiv.* De l'Eſpagne. 26. De la France. 56. *& ſuiv.* De l'Angleterre. 96. *& ſuiv.* 106. *& ſuiv.* De la Suiſſe. 141. De l'Italie. 160. De la Sicile. 185. 186. De l'Iſle de Malte. 210. De l'Allemagne. 217. *& ſuiv.* De la Carniole. 271. De la Hongrie. 272. 275. De la Siléſie. 302. De la Pologne. 323. *& ſuiv.* Du Danemarc. 343. *& ſuiv.* 347. De la Suède. 366. *& ſuiv.* 376. De la Ruſſie. 401. *& ſuiv.* De la Turquie. 432. *& ſuiv.*

*Projet* aſſez curieux de l'Auteur. 216. *& ſuiv.* Celui du Danemarc fut aſſez mal imaginé. 359. Autre projet de l'Auteur. 375

*Proteſtans.* Leurs privilèges en France. 71

*Provinces-Unies.* Leur Origine. 118. Source de leurs richeſſes. 119. *& ſuiv.* 124. Poſſeſſions de leurs Compagnies des Indes orientales & occidentales. 121. Pourquoi leurs Troupes ne ſont pas des plus formidables. 123. Où réſide leur Sou-

Souveraineté. 128. Leurs différens Colléges ou départemens. *ibid.* & *ſuiv.* Quelle eſt la Religion Dominante. 130. Courte deſcription de l'établiſſement d'un, & de deux Stadhouders. 131. & *ſuiv.* Leur Politique à l'égard des autres puiſſances. 132. & *ſuiv.* Pourquoi elles doivent ménager le Roi de Pruſſe. 136. Elles pourroient entrer en méſintelligence avec le Danemarc, & pourquoi. 137. & *ſuiv.* Quel eſt le ſujet de leur jalouſie contre le Roi de Pruſſe. 316. Elles ont les mêmes raiſons que la Suède, pour s'intéreſſer à leur conſervation. 391

*Pruſſe.* Voyez *Brandebourg.*

*Pruſſiens.* Pourquoi ils ſont bons Soldats. 308

*Puffendorff.* (Le Baron de) Ce qu'il dit des Papes. 167. Ce qu'il dit des *Oeuvres de ſurérogation.* 176

*Purgatoire.* Pour quelle fin il a été inventé. 176

Q.

*Quackers.* Réflexion à leur ſujet. 170

R.

*Réformation.* Ce qui commença à y donner lieu. 253. & *ſuiv.*

*Réfugiés.* (Les François) A quoi ils ont contribué. 288. & *ſuiv.*

*Religion.* (En quoi conſiſte le gouvernement extérieur de la) 170. & *ſuiv.* La Religion Catholique eſt dangereuſe dans un Etat. 177. Sur quel pied eſt la Religion en Angleterre. 105. La Catholique y eſt proſcrite. *ibid.* Quelle eſt la Dominante en Ecoſſe. 106. en Hollande. 130. Quelle étoit celle des anciens Germains. 251. & *ſuiv.* En quel état eſt la Religion en Pruſſe. 310. & *ſuiv.* Quelle eſt la Dominante en Danemarc. 355. & *ſuiv.* en Suède. 382. Quelle eſt celle des Ruſſes. 414. & *ſuiv.* Celle des Turcs. 440. & *ſuiv.*

*Renard.* Coudre la peau du Renard à la peau du Lion, ce que c'eſt. 165

*Révolution.* Quelle fut celle du Royaume de Danemarc. 357

*Richelieu.* (Le Cardinal de) Quels étoient ſes deſſeins politiques. 281

*Robais.* (*van*) Ses inventions. 58

*Rome.* (La Cour de) n'a pas plus de pouvoir en France, que le Roi veut lui accorder. 65. 169. Son pouvoir n'eſt pas le même partout. 171. 203. Deſcription de cette Cour. 172. & *ſuiv.* Ses Inventions. 175. 176. & *ſuiv.* 252. & *ſuiv.*

*Ruſſie.* (L'Empire de) Son étendue. 395. & *ſuiv.* Son climat. 397. & *ſuiv.* Ses Productions. 401. & *ſuiv.* En quoi conſiſte ſon Commerce. 402. 404. juſqu'où il s'étend. 404. Problème ſur les Monoyes de cet Empire. 405. Sa Navigation. 406. 412. & *ſuiv.* Ses forces militaires. 411. Ses Revenus. 413. & *ſuiv.* Son Gouvernement. 416. & *ſuiv.* Qui eſt le ſucceſſeur à l'Impératrice régnante. 418. Sa Politique Générale. 418. & *ſuiv.* Sa Politique envers les autres Puiſſances. 420-426. A quoi elle eſt comparée. 321. 364

*Ruſſiens.* Leur caractère. 402. & *ſuiv.* 408. & *ſuiv.* Les Ruſſes comparés à Arlequin. 420

S.

*Salluſte.* A quel ſujet il eſt cité. 329
*Sang humain.* Si le trafic du Sang humain eſt contraire au Droit de la Nature & aux Préceptes de la Religion? 154
*Sardaigne.* (Le Roi de) Queſtion badine à ſon ſujet. 181. *& ſuiv.*
*Sarmates.* Quel peuple ils étoient. 319. 326. 340
*Savoyards.* Pourquoi ils s'expatrient, & quelle eſt leur induſtrie. 179
*Sécret.* (Le) Ce que c'eſt chez les Vénitiens. 205
*Sénateurs.* Quelle eſt leur dignité en Pologne. 332. *& ſuiv.*
*Serrail.* Par qui il fut bâti. 443
*Siciles.* (Le Roi des deux) Son origine. 184. La Reconnoiſſance qu'il fait tous les ans au Pape. 186
*Siciliens.* Leur Caractère. 186. *& ſuiv.*
*Siléſie.* Voyez *Brandebourg.* Comment ce Duché eſt rentré dans les Domaines du Roi de Pruſſe. 293. 302. Le Commerce y eſt floriſſant. 302. *& ſuiv.*
*Sinclair.* (Mr.) A quelle occaſion il eſt cité. 394. 450
*Siſtème* aſſez ſingulier entre les puiſſances. 315. *& ſuiv.*
*Somptuaires.* (Les Loix) Ce qu'elles ont produit en Suède. 375. 376
*Stadhouder.* Ses Prérogatives & ſon pouvoir. 131. On en a vu juſqu'à Deux pour gouverner les Provinces-Unies. *ibid.*
*Stanhope.* (Milord) Quelle fut ſa Commiſſion. 314
*Succeſſion.* (La Guerre de) Ce qui en fut l'occaſion, & comment elle fut terminée. 39. 263. *& ſuiv.* Elle fut très-funeſte à la Maiſon d'Autriche. 274
*Suède.* Quelles en ſont les Provinces principales. 365-374. Quel en eſt le Climat. 367. Sur quel pied y ſont les Manufactures. 374. *& ſuiv.* le Commerce. 375. *& ſuiv.* Siſtème qu'elle devroit ſuivre. 377. 378. Quelle eſt la répartition de ſes Troupes. 379. *& ſuiv.* Quelle eſt ſa Religion. 382. Quelle eſt la forme de ſon Gouvernement. 382-385. & de la Succeſſion au trône. 386. *& ſuiv.* Quelle eſt ſa Politique générale. 387. Elle doit être amie & ſe méfier de la France. 390. Comment elle eſt devenue l'Alliée du Roi de Pruſſe. 392. Quel ſeroit ſon avantage. 393. Elle eſt amie des Turcs. 394. 450
*Suédois* (Les) ont le cœur fleurdéliſé. 94. Ils ſont ſomptueux dans leurs Palais. 366. De quelle manière ils engraiſſent leurs Terres. 367. A quelles Manufactures ils *devroient* s'appliquer. 375. Leur Caractère. 379. *& ſuiv.*
*Suiſſes.* Quelle eſt leur nourriture ordinaire. 141. Voyez *Cantons.*
*Sund.* (A qui appartient le Péage du) 353. *& ſuiv.* & quelle eſt ſon origine. *ibid.* Le Roi de Suède y a autant de Droit que celui de Danemarc. 377
*Surérogation.* (Oeuvres de) Ce que c'eſt. 176

T.

*Tacite.* A quelle occaſion il eſt cité. 235. 299
*Tajel.* (L'Iſle de) Par qui elle fut découverte. 226

*Teu-*

*Teutons.* Qui ils ſont. 215. *& ſuiv.* 251. *& ſuiv.*
*Timariots* (Les) & les Zaïms. Qui ils ſont, & à quoi ils ſont obligés. 436. *& ſuiv.*
*Traineaux.* De quelle commodité ils ſont en Ruſſie. 399
*Traités.* Ne pas trop s'y fier. 88. 90. Ce qu'ils engendrent. 254. Quel eſt celui de la Cour de Vienne avec celle de Lisbonne. 447
*Tremblemens de terre.* Deſcription, & les ſuites de celui qui arriva à Lisbonne en 1755. 7. *& ſuiv.*
*Trône.* Celui de Pologne ſe vend à l'enchère 331
*Turc* (Le Grand-) comparé à un Ours. 95
*Turcs.* Quelle eſt leur origine. 434. Leur caractère & leurs mœurs. 433. 437. Quel eſt leur Proverbe. 439. Trait de leur Morale. 440. En quoi les Grands ſont comparés aux Fermiers Généraux de France. 440. Mauvais augure lorsqu'ils reçoivent quelque Préſent du Grand-Seigneur. 440. Articles de leur Religion. 441. Titres de leur Empereur. 442. Ce que cauſe leur Avarice. 444. De quelle manière on élève les Enfans de leur Empereur. 444
*Turquie.* Quels ſont les Provinces & les Etats compris ou ſoumis à cet Empire. 428-432. Les endroits de l'Antiquité les plus fameux s'y trouvent. 429. 430. *& ſuiv.* Quelles en ſont les productions. 432. *& ſuiv.* En quel état y eſt le Commerce. 433. 434. La Navigation. 434. Sur quel pied y ſont les Troupes. 435. *& ſuiv.* Quelle en eſt la Religion. 440. *& ſuiv.* Ce qui compoſe le Clergé. 441. Quel en eſt le Gouvernement. 442. *& ſuiv.* Quel eſt l'ordre de la ſucceſſion au Trône. 444. Sous quel point de vue on doit enviſager les forces de cet Empire. 444. *& ſuiv.* Par quelle voye ſe ſoutient cet Empire. 446. Quelle eſt ſa Politique. 446. *& ſuiv.* Quel eſt ſon plus grand Ennemi. 442

## V.

*Vaiſſeaux.* Différence entre ceux des Anglois, avec ceux des François & des Hollandois. 101
*Veniſe.* (La République de) Son origine. 192. Ses Poſſeſſions. 192. *& ſuiv.* Caractère de ſes habitans. 194. *& ſuiv.* Ses Carnavals. 195. Son Gouvernement. 197. Diviſion de ſa Nobleſſe. 197. *& ſuiv.* Ses différens Colléges ou Départemens. 198. Ses Magiſtrats. 198. *& ſuiv.* Ses charges militaires & ſa Politique à cet égard. 201. *& ſuiv.* Le nombre de ſes Eccléſiaſtiques & leurs Prérogatives. 203. Sur quel pied y eſt établie l'Inquiſition. 203. *& ſuiv.* Sa Politique & ſes Maximes. 204. *& ſuiv.* Ses Eſpions. 205. Le Secret, ce que c'eſt. 205. *& ſuiv.* Son conſeil de Santé. 206. Sa conduite envers le Turc. 207. 448. Envers le Pape. 207. Quelles ſont les cauſes de ſa décadence. 209
*Vénitiens.* Leur Caractère. 194. *& ſuiv.* Pourquoi ils ſont appellés *Demi-Turcs* par les Italiens, & *Concubine du Grand-Seignenr* par les Eſpagnols. 207. Leur Commerce en Turquie. 433

*Ver-*

*Vertot.* (L'Abbé de) A quelle occaſion il eſt cité. 211
*Villes libres.* Combien il y en a, en Allemagne. 237. Quelles ſont les Villes *Anſéatiques.* 238. Quel droit ont les Villes libres. 241
*Univers* (L') Où il prend ſa fin, & 4 Vers latins à ce ſujet. 365
*Voltaire.* (Mr. de) Ce qu'il dit du Roi d'Eſpagne. 30. Ce qu'il dit touchant la ſucceſſion à la couronne de France. 82. Ce qu'il dit du Pape. 186

W.

*Walpole.* (Le Chevalier) Ce qu'il prévit touchant la Guerre des Anglois contre les Eſpagnols. 49. Son grand art dans la Politique. 104
*Weide.* (Le Général) Comment il trouva le moyen d'amuſer les Ecoſſois. 109

Z.

*Zaïms.* Voyez *Timariots.*

*Fin de la Table des Matières du Tome III.*

# SUPPLEMENT
AUX
# INSTITUTIONS POLITIQUES
DE
Mr. LE BARON DE BIELFELD.

Magis magnos clericos non ſunt magis magnos ſapientes.

*Eſſais de Montaigne Liv. I. Chap. XXIV.*

## Du Pedantisme.

# SUPPLEMENT
## AUX
# INSTITUTIONS POLITIQUES
## DE
## Mr. LE BARON DE BIELFELD.

## EXAMEN.

*Des Critiques & des Rémarques qui ont été faites sur ce Livre.*

§. 1.

JAmais je ne formai de prétenſion à l'Infaillibilité & je penſe avoir fait aſſez connoître en pluſieurs endroits de mes Inſtitutions politiques & ſurtout dans la Concluſion qui termine le ſecond Volume, que je ſuis fort éloigné de croire mon livre parfait, & c'eſt de bien bonne foi que j'ai invité les Maîtres en cette ſcience de rectifier par leurs ſavantes & judicieuſes remarques les erreurs où je puis être tombé; mais je n'ai pas atteint le but que je m'étois propo-

ſé par une déclaration auſſi modeſte que ſincère. Le Public en général a honnoré mon Ouvrage d'un applaudiſſement qui a ſurpaſſé de beaucoup mes eſperances, tandis que le petit nombre de Critiques, qu'on en a fait, ont été ſi peu juſtes & ſi peu inſtructives, que je ſuis bien mortifié de n'en pas pouvoir tirer la moindre utilité, ni pour moi ni pour mes Lecteurs. Mais je dois trop d'égards aux Auteurs eſtimables & célèbres du Journal encyclopédique, du Journal literaire de Göttingue & de quelques autres Journaux qui ont daigné faire mention de mon ouvrage, pour ne pas examiner leurs Remarques, & ſans être entété de mon ſentiment, ni aveuglé par l'amour propre, je tacherai de repondre à leur critique & de juſtifier en même tems le goût du Public qui a honnoré ces Inſtitutions politiques des ſuffrages les plus flatteurs.

§. 2.

La prémiere Critique qu'on a faite roule ſur le Plan général de ce livre, & la manière de traiter les objets qu'on prétend n'etre pas aſſez ſyſtematiques. J'avoue que je ne m'étois pas attendu à cette cenſure. J'ai crû que le mot de *ſyſtême* ſignifioit *ordre* ou *arrangement*, & je croyois en avoir beaucoup mis dans mon ouvrage ſoit en me donnant une peine infinie pour raſſembler tous les objets, qui doivent entrer naturellement dans la ſcience de la politique, ſans oublier un ſeul article eſſentiel, ſoit en ſeparant les matières, & en tachant de ranger chaque matière dans la claſſe qui lui convient, pour ne pas confondre les idées du Lecteur, pour le guider par une route aiſée & naturelle, pour diſtinguer ſoigneuſement les differens Departements, dont un ſage Gouvernement doit être compoſé, & pour faire entrer enfin dans chaque branche du Gouvernement tous les objets grands ou petits qui y ſont relatifs. Je croyois avoir rempli aſſez bien cette tâche, en donnant des principales matières des definitions complettes & préciſes, & en tirant les conſequences les plus naturelles, pour en former des règles d'une application générale, leſquelles j'ai tâché d'appuier ſur des exemples interreſſans.

§. 3.

Je conviens que je n'ai pas emploié la Methode des Mathematiciens pour faire des demonſtrations régulières de cette foule d'objets qui venoient ſe préſenter ſous ma plume, & c'eſt apparemment ſur ce prétendu defaut que porte la critique. Mais j'ai eu mille bonnes raiſons pour en agir ainſi, & je crois devoir en developper les principales, parce qu'elles peuvent devenir inſtructives. J'avois à traiter une matière; non de metaphyſique, ou de philoſophie ſpeculative, où la recherche de la verité eſt d'une difficulté infinie, & ſi fort ſujette à caution, mais une matière ſimple, naturelle, & de la competance de chaque Membre de la ſociété. Je voulois écrire pour un grand nombre de Lecteurs, pour les Prin-

ces

ces, & pour tous ceux que leur naiſſance peut appeller à concourir au Gouvernement des Etats. Il eſt preſque certain que l'appareil effrayant d'un ſyſtême demontré par la Methode des Mathematiciens, les eût épouvantés, & qu'ils ne m'euſſent point lû. Il en ſeroit arrivé ce qui arrive à divers ouvrages de l'illuſtre Wolff, qui malgré tout leur merite, ſervent plus à orner les Bibliotheques, à être conſultés quelques fois au beſoin en guiſe de Dictionnaires, qu'à être lûs par les gens du monde & qu'à former des philoſophes. Je crois même qu'il y a aujourdhui peu de Savans de profeſſion, qui puiſſent ſe vanter d'avoir lû les ouvrages de Wolff d'un bout à l'autre, encore moins de les avoir étudiés en verifiant chaque renvoi, ou en conſultant chaque citation des propoſitions antérieures.

§. 4.

Je reſpecterai juſqu'au tombeau la memoire de ce grand homme, il m'a honoré juſqu'aux derniers momens de ſa glorieuſe carrière d'une amitié toute particulière, & j'approuve beaucoup la methode dont il s'eſt ſervi, pour tirer du ſein des ténèbres la verité dans des matières auſſi abſtraites que celles qu'il traitoit. Mais il avoit trop d'eſprit pour vouloir que des matières ſimples, qui ne ſont point ſpéculatives, & qui portent ſur une utilité directe, fuſſent traitées ſelon la même methode. Dans celles-ci le ſyſtematique eſt toute autre choſe & l'on y peut facilement preſenter une chaîne de verités dans un ordre naturel ſans employer les demonſtrations mathematiques. Je ſçai que M. de Wolff déploroit le malheur qu'il avoit de faire de mauvais imitateurs; & tous les copiſtes ne ſont-ils pas mauvais? Le pedantiſme ſyſtematique eſt allé ſi loin en Allemagne, que les Auteurs de bon ſens s'en ſont moqués & qu'un critique ingenieux a écrit par dériſion un livre intitulé, *l'art de faire un ſoulier ſelon la Methode de Wolff.* J'ai crû devoir me garder ſoigneuſement, de tomber dans le même ridicule.

§. 5.

Ceux qui ne trouvent pas mes Inſtitutions aſſez ſyſtematiques, doivent faire le même réproche à beaucoup d'excellens livres écrits avant & après Wolff, mais ſurtout à l'Eſprit des Loix de M. de Monteſquieu, ouvrage, qui pour ſa forme exterieure eſt infiniment moins ſyſtematique, moins aſſervi à un ordre régulier que le mien. Si cependant ils avoient le goût bon & le tact fin, ils découvriroient ſous ce deſordre extérieur, un arrangement bien beau dans le fond, & ils verroient qu'il y a un grand art à cacher l'art dans un livre; qu'un Auteur, qui veut ſe faire lire, a beſoin de talens plus qu'ordinaires, ſoit pour éviter de tomber dans la ſechereſſe inſoutenable, qui accompagne toujours la Methode ſyſtematique, ſoit pour dire avec force des verités qui peuvent devenir des ſen-

tences, qui ſe gravent, pour ainſi dire, d'elles mêmes dans la memoire & que tout Lecteur retient. Combien les livres trop ſyſtematiques n'ont-ils pas fait de raiſonneurs ennuïeux? combien peu de gens en ont été veritablement inſtruits?

§. 6.

Mais il y a des inconveniens plus eſſentiels encore, qu'entraine cette methode ſyſtematique. En s'y attachant trop ſcrupuleuſement, on imite ces Medeçins ignorans, qui voyant un Malade, commencent par former un ſyſtême de ſa maladie le traitant ſur les principes de ce ſyſtême & l'envoyent methodiquement au tombeau; tandis que le medeçin habile n'établit point de ſyſtême fixe, conſulte toujours la nature, la ſuit dans tous ſes changemens, obſerve la varieté des ſymptômes, & guerit ſon patient. Beaucoup de gens de lettres s'imaginent en voyant dans un livre des Mineures, des Majeures, des Concluſions, des Corrolaires & que tout y eſt prouvé. Ils ne ſont que trop ſouvent dans de grandes erreurs & ne voient point, que dans cette enchaînure de raiſonnemens une definition, une ſeule propoſition, une ſeule conſequence ou fauſſe ou ſeulement équivôque, nous jette à cent lieues de la verité. Or quel eſt l'Auteur aſſez vain & aſſez préſomptueux, qui puiſſe ſe flatter, que toutes ſes definitions, toutes ſes propoſitions ſoient infaillibles? Où cela mêne-t-il dans la ſuite de la démonſtration? Nous voulons décrire un cercle, nous poſons nôtre compas, mais notre main vacille, & après avoir formé notre rond, il ſe trouve que nous ſommes à une grande diſtance du point, dont nous étions partis. Toutes ces conſidérations & une foule d'autres m'ont fait croire, que la Methode ſimple que j'ai ſuivie dans le developpement de mes Principes politiques, étoit préferable à une méthode plus ſyſtematique, & j'avoüe, que la Critique ne m'a pas juſqu'ici détrompé.

§. 7.

Venons à la ſeconde Critique; elle porte ſur le ſtile. Le Journal encyclopédique dit: *Quoiqu'il en ſoit, ſon livre contient une infinité de bonnes choſes. Mais pour les rendre plus intéreſſantes, il auroit fallu un ſtyle qui leur fût mieux aſſorti. Le Coloris du ſtyle importe plus qu'on ne penſe au merite d'un ouvrage; il fait ſouvent paſſer des productions très ordinaires: au lieu qu'un livre très utile au fond, perd beaucoup de ſon prix, lorſqu'il n'eſt point écrit avec autant de ſoin qu'il auroit pû l'être.* Les Journaliſtes de Göttingue au contraire ſoutiennent *que le ſtile des Inſtitutions politiques eſt fort beau & fort ſeduiſant.* On pourroit appliquer ici le vers que Molière met dans la bouche d'un Medeçin, *Hypocrate dit oui, mais Gallien dit non* & prier ces Meſſieurs de s'accorder entre eux ſur un ſentiment ſi différent. Celui du Journal encyclopédique doit naturellement l'emporter par pluſieurs conſiderations, & ſurtout parce que les Auteurs ſont Juges très com-

competens en fait de langage. Ils me permettront cependant d'appeller à certains égards de leur déciſion, ou du moins d'y faire quelques remarques. Ils n'ignorent pas, que je ſuis allemand & que la langue françoiſe eſt venue, pour ainſi dire, me trouver dans mon cabinet. Il me paroît donc, qu'au lieu de cette vague cenſure, il auroit été plus honnête de me faire un petit compliment ſur les peines que je me ſuis donné de débrouiller d'une manière intelligible ce Cahos immenſe d'objets grands & petits qu'embraſſe la Politique & cela dans leur langue qui eſt devenue preſque univerſelle. Cette politeſſe les eût fait prendre au moins pour vrais François. Cependant comme il n'y a pas d'impoſſibilité phyſique qu'un étranger de quelque nation qu'il ſoit, puiſſe avoir un peu de goût, j'eſpère qu'on pardonnera la temerité, que j'oſe avoir, de faire quelques remarques ſur le ſtile François en géneral.

§. 8.

Mes lectures m'ont fait connoître, qu'il y a une différence ſenſible entre le ſtile François du Siecle de Louis XIV & celui de la plûpart des Auteurs modernes. Le premier eſt ſemblable à un fleuve, qui d'un cours égal & majeſtueux porte ſes ondes à la mer; le ſecond peut ſe comparer à un torrent, qui roule ſur des rochers, qui tombe en cataractes, qui fait plaiſir à la vue par ſes chûtes & ſes détours, & dont les eaux ſont, toujours couvertes d'écume. Il eût été, je penſe, à ſouhaiter, qu'on ſe fût tenu en général à ce premier genre de ſtile, parce que c'eſt toujours un grand avantage pour une langue, lorsqu'on peut la fixer tant à l'égard des expreſſions que des tours & qu'un Auteur habile peut avoir la ſatisfaction de penſer en lui-même, *j'écris pour la poſterité*; Par-là encore le Public ne courroit pas riſque d'être innondé d'une foule d'ouvrages où le clinquant eſt ſubſtitué au ſolide & où en effet *l'on fait paſſer des productions très ordinaires* à la faveur de quelques tours recherchés, de quelques fleurs d'un éclat ébloüiſſant. Ces beautés frivoles peuvent avoir une eſpèce de merite dans des ouvrages de pur amuſement; mais il me ſemble qu'un Auteur dogmatique, qui ne cherche qu'à inſtruire, doit abandonner le ſtile ſentencieux, alambiqué & fleuri, aux Romanciers & quelques fois aux Harangueurs & aux Panegyriſtes. J'avoue que je n'ai cherché qu'à m'exprimer avec force & clarté, & que j'ai rejetté tous les ornemens étrangers qui venoient quelques fois ſe préſenter ſous ma plume.

§. 9.

Je déclare formellement, que je n'ai cherché à me faire lire & à plaire que par le fond des choſes, & non par le brillant de la diction; que je n'ai pû ni voulu être puriſte & que je me ſuis permis quelques fois des négligences, lorsqu'il m'a ſemblé qu'elles étoient heureuſes. Tout ce

que

que j'ai ambitionné, & ce qui n'a pas été ſans difficulté pour un étranger, c'eſt de traiter tous les objets de detail en emploiant les expreſſions les plus propres & les termes de l'art qui leur ſont particulierement conſacrés; parce que dans la langue Françoiſe je ne connois pas d'expreſſion veritablement ſynonyme. J'oſe demander à mes Lecteurs s'ils n'ont pas trouvé les matières developpées d'une façon claire & ſatisfaiſante, & ſi après avoir achevé un paragraphe, ils n'ont pas été comme entrainés à pourſuivre leur lecture. D'ailleurs ne remarque-t-on pas, que ce ſtile ſi beau, ſi orné, repugne enfin dans un ouvrage de longue haleine par ſes ornemens mêmes. C'eſt un haut goût, qui bien loin de piquer le palais, affadit par la trop grande profuſion; & ne pourrois-je pas citer deux ou trois livres très fameux, qui ont paru de nos jours, qui contiennent des choſes admirables, mais qui pêchent par le trop d'eſprit qu'on a cherché à y mettre, & dont on ne ſauroit achever la lecture, parce que l'œil eſt ébloui par les éclairs continuels, dont il eſt frappé? Enfin, je crois que l'eſprit, qui ne gît que dans le ſtile, eſt peu de choſe dans le ſond, & que ſouvent un Auteur en auroit plus à meſure qu'il en mettroit moins dans un pareil ouvrage.

§. 10.

J'aurois peut-être à me plaindre encore d'une petite malice, que je remarque dans ces extraits; & qui conſiſte en ce que, pour faire connoître mon ſtile & *ma manière*, comme on s'exprime, on cite deux Portraits, que j'ai tirés d'une Chronique Orientale, & qui par conſéquent ne ſont pas à moi, tandit qu'il y avoit mille autres paſſages à rapporter, qui ſont pour ainſi dire, de mon propre crû. & qu'au ſurplus on cherche à faire entrevoir, qu'en traçant ces tableaux j'ai pû avoir en vue quelqu'un en particulier qui m'a ſervi de modèle; puis qu'enfin le Portrait le plus indeterminé le plus général peut reſſembler à quelque Membre de la Société, & qu'il n'eſt pas difficile à la malignité humaine, d'en faire des applications. Mais je ſuis perſuadé, que le Public eſt trop équitable, pour juger de mon coeur & de ma *manière* ſur des peintures priſes ailleurs & que je n'ai garde de donner pour mon propre ouvrage.

§. 11.

Les mêmes extraits des Inſtitutions politiques, qui ſe trouvent dans le Journal encyclopédique du mois de Janvier 1760. ſont encore parſemés de quelques remarques dont je crois devoir examiner la ſolidité, parce que j'ai une veritable eſtime pour cet ouvrage & ſes Auteurs, & qu'elles portent ſur des parties eſſentielles de mon ſyſtème. On y dit, page 36, *Les Romains ſont encore moins propres à ſervir de modèle. Leur République, groſſe de tant d'Empires, qu'elle y avoit comme engloutis, pour nous ſervir de l'expreſſion du Poëte Latin, ſe forma près que par hazard. Elle n'eût*

*que*

*que peu ou point de Loix dans ſon origine. On en apporta de Grece qui étoient abſolument étrangères à l'état de Rome, Cette Capitale de l'Univers, parvenue à ſon plus haut periode de grandeur, offre à la vérité un Empire dont la Majeſté éblouit, mais trop vaſte pour être ſolide & durable. Auſſi éprouva-t-elle un ſort contre lequel ſes Legiſlateurs ne l'avoient pas miſe en garde. Dans ſa décadence & dans ſa chûte les vices de ſon gouvernement ſe découvrirent; la foibleſſe de ſa conſtitution éclata; la maladie ſourde qui la minoit, ſe manifeſta, gagna toutes les parties du Corps politique, & finit par l'anéantir Tel eſt le fond des raiſonnemens de M. de Bielfeld. Après ce que M. de Montesquieu a écrit ſur les Cauſes de la Grandeur & de la Décadence des Romains, il ne nous ſeroit pas difficile de renverſer ce que l'Auteur veut établir ici. En effet, c'eſt donner au hazard trop d'influence dans les événemens. Une proſperité auſſi conſtante que l'a été celle des Romains, à qui elle a valu la conquête de l'univers, ne peut aſſurément être l'ouvrage du hazard. En quoi M. de Bielfeld s'eſt-il donc trompé? en ce qu'il n'a pas diſtingué les loix faites pour aggrandir Rome, de celles qui devoient la ſoutenir, lorſqu'elle ſe ſeroit aggrandie: „ voici „ en un môt, dit l'illuſtre Monteſquieu, l'Hiſtoire des Romains; ils vainqui- „ rent tous les peuples par leurs maximes: mais lorſqu'ils y furent parvenus, „ leur Republique ne peut ſubſiſter; il fallut changer de gouvernement: & des „ maximes contraires aux premières, employées dans ce gouvernement nou- „ veau, firent tomber leur grandeur. Le Malheur des Romains vint unique- „ ment de ce que le changement des Loix ne fut pas l'ouvrage d'un Legiſla- „ teur, mais celui de la corruption même ".*

§. 12.

Avant que d'en venir à l'examen du fond de ce raiſonnement, on me permettra de remarquer en paſſant, que je n'ai dit nulle part dans mon livre d'aprés un Poëte latin, *que la Republique Romaine étoit groſſe de tant d'Empires qu'elle avoit comme engloutis.* Quelque répréhenſible que puiſſe être mon ſtile, jamais cependant je *n'accouchai* d'une pareille expreſſion, dont la Methaphore ne me paroît ni juſte, ni noble. Mais pour en revenir à quelque choſe de plus eſſentiel, il me ſemble qu'on s'exprime, d'un ton un peu trop déciſif en diſant que je me ſuis *trompé*, & que je n'ai pas *diſtingué* les Loix faites pour aggrandir Rome, de celles qui devoient la ſoutenir. Aſſurement je n'ai pas attendu à apprendre dans un Journal à faire une diſtinction ſi eſſentielle. Il y a longtems que j'ai étudié tout ce que M. de St. Evremont & après lui M. de Monteſquieu ont dit ſur cette importante matière; j'ai même donné une traduction Allemande du livre de ce dernier; mais ſes Conſiderations ne m'ont point fait changer de ſentiment. J'ai trouvé qu'elles étoient l'ouvrage d'un très bel eſprit, & que peut-être cet habile homme auroit pû dicter d'excellentes loix à la Republique Romaine & à toute autre; mais j'en reviens toujours à ce que j'ai dit, en conſultant l'Hiſtoire Romaine même je n'y trouve pas toutes ces loix, toutes ces maximes, ces fineſſes, ces

ſubtilités cette vaſte étendue dans les vues & dans la legiſlation des Romains qu'on leur prette après coup aſſez gratuitement. Le hazard, ou pour dire beaucoup mieux, la Providence, dont les deſſeins ſont impenetrables, qui éleve ou abaiſſe les Empires à ſon gré, ſemble avoir concouru plus qu'on ne penſe à la grandeur & à la decadence des Romains. Je ne m'en dédis point, ces brigands heureux n'avoient preſque point de loix dans leur origine & peu dans leurs progrès, ſurtout de celles dont un ſage legiſlateur puiſſe faire un uſage avantageux dans un état moderne. Vingt fois la Republique Romaine a été à deux doigts de ſa perte, & ce ne ſont aſſurement point les Loix de ſa conſtitution qui l'en ont delivré, mais le pur hazard ou la faute de ſes ennemis. Pour peu que l'affaire du Mont aventin, & celle des Loix agraires euſſent pris une autre tournure, que la conduite d'Annibal après la bataille de Cannes celle du Senat de Carthagène, des Gaulois, & des Goths, eût été differente de ce qu'elle fût, que la guerre des eſclaves eût été conduite avec de meilleures précautions par ces revoltes, ou que beaucoup d'autres ſituations critiques où Rome s'eſt trouvée & qui toutes pouvoient devenir de funeſtes Cathaſtrophes pour elle, euſſent tournées à ſon deſavantage, cette ſuperbe Republique ne ſeroit jamais parvenue à ce point de grandeur où elle s'eſt élevée, mais elle auroit trouvé ſa ruine dans ce qui a fait depuis autant de degrés à ſon prodigieux accroiſſement.

§. 13.

Les Loix faites pour ſoutenir cette Republique dans ſa grandeur acquiſe, étoient plus mauvaiſes encore, & en voici la raiſon. L'Etabliſſement des Tribuns du Peuple devint le vrai germe de la décadance des Romains, parce que d'un coté la conſtitution primitive & eſſentielle de la Republique fût changée par là, ce qui fait toujours une révolution funeſte à un état, & que d'un autre coté ce même établiſſement devint la ſource des jalouſies, des demelés, & des querelles perpétuelles entre les Patriciens & les Plebeyens. Dès lors toutes les loix qui furent ébauchées & redigées par le Senat & les Tribuns & enſuite confirmées par la Multitude, ſe reſſentirent de cette défunion, chaque parti ne cherchoit qu'à y ſtipuler ſes avantages particuliers, ſans avoir pour objet le Salut de la Republique en général, & il n'y a pas une de ces loix qui ne ſoit repréhenſible par quelque endroit aux yeux d'un vrai Politique. Enfin la République Romaine finit, comme elle ne pouvoit manquer de finir, par la nature même de ſes Loix & de ſes maximes, que j'enviſage par cette raiſon comme vicieuſes, & peu propres à ſervir de modèle.

§. 14.

C'eſt la thèſe que j'ai oſé avancer que je pourrois prouver par mille argumens & par mille exemples & dont on aura bien de la peine à me faire

re revenir, en me citant un petit paſſage du grand Montesquieu, contre lequel il y auroit bien des choſes à dire, & en y ajoutant une reflexion aſſez entortillée, que le changement des Loix romaines ne fût pas l'ouvrage d'un Legislateur, mais celui de la corruption même. Que ſignifieroient ces magnifiques expreſſions, ſi on les reduiſoit au ſimple & au naturel? J'ai cherché au contraire à trouver le fondement de la grandeur & de la durée des Etats dans une legislation conſtante & perpétuelle, miſe entre les mains ou de philoſophes, comme à la Chine, ou de Politiques profonds comme au Parlement d'Angleterre, à l'aſſembleé des Etats généraux, ou d'un Souverain aſſiſté de Miniſtres habiles & intègres, comme dans les Etats monarchiques. Ce ſont ces ſages Legislateurs, qui ſavent toujours adopter les Loix à la ſituation actuelle de leurs états & qui ſur l'utilité & les circonſtances momentanées ſuivent chaque fois les maximes les plus prudentes & les plus avantageuſes ſoit pour l'aggrandiſſement, ſoit pour la conſervation des peuples qu'ils regiſſent. Je crois après ces reflexions qu'il conviendroit d'être un peu plus circonſpect avant que de dire trop hardiment d'un homme du metier & qui y a reflechi toute ſa vie, *qu'il s'eſt trompé.*

§. 15.

Ce n'eſt pas néanmoins de ce jugement deſavantageux que je croirois avoir le plus de raiſon de me plaindre, puis qu'enfin chacun a ſon goût dans la Republique des lettres & que ce ſeroit un des potisme trop génant d'interdire aux Ecrivains la douce liberté d'enviſager les objets du mauvais coté, ſi bon leur ſemble & de les forcer à ſaiſir toujours le vrai; mais je crois avoir quelque ſujet de plainte légitime de pluſieurs petites idfidelités que je trouve dans les deux extraits du Journal encyclopédique. Je n'y reconnois en verité pas mon livre, & ceux qui en jugeront ſur ces mêmes extraits, me ſuppoſeront des ſentimens que je ſuis fort éloigné d'avoir. On pretend par exemple (pag. 38.) que j'ai dit „ *que l'Hiſtoire du moyen âge eſt la moins feconde en maximes politiques & qu'elle offre plus d'exemples à fuir qu'à imiter; au lieu que l'Europe moderne préſente le tableau d'une Politique habile, ſage & vertueuſe;* Et l'on fait là deſſus cette charitable réflexion: *Mais de combien d'ombres ce tableau eſt-il obſcurci? l'Ancien & le nouveau monde mis en feu, pour ne plus laiſſer rien de libre parmi des Etres faits pour goûter les douceurs de la liberté & pour aſſurer à un ſeul Peuple le commerce de l'Europe entiere: voilà ce qui frappe nos yeux depuis quelques années. Les Peuples ſeront épuiſés avant que l'ambition ſe ſoit laſſée de les tourmenter. Quand on aime les hommes, comment peut-on louer la Politique cruelle qui detruit les uns & prive les autres des agrémens de la vie?* Mais cette citation eſt-elle fidèle, eſt elle conforme à l'eſprit & à l'expreſſion du texte original, où je dis (page 9) *L'Hiſtoire du moyen âge eſt la moins feconde en Maximes politiques. Elle nous offre plus d'exemples à fuir qu'à imiter. Celle de l'Europe moderne eſt plus abondante en préceptes ſages &*

*en excellents modèles?* Ces deux phraſes ſont elles équivalentes, diſent-elles la même choſe? Ne voit on pas qu'on a alteré ici le texte pour amener par force une reflexion maligne que l'on vouloit faire contre une Nation reſpectable? Et encore quelle réflexion! Eſt-ce un ſeul Peuple qui cherche aujourdhui à conſerver & à augmenter ſon commerce? Les efforts de toutes les Nations de l'Europe, & particulièrement de la France, de l'Angleterre & de la Hollande ne tendent-elles pas à ce bût ſi naturel & ſi raiſonnable? Que l'interêt ſoit la ſource des diviſions & des guerres entre les humains, c'eſt une verité qui malheureuſement n'eſt pas nouvelle, qui a été reconnue depuis l'origine du monde & qui ſubſiſtera tant qu'il y aura des hommes, c'eſt à dire des Etres qui ſont doués d'un penchant naturel à rendre leur condition toujours meilleure & qui ont des paſſions. On peut, & l'on doit, je penſe aimer le genre humain, malgré cette verité, & malgré ce defaut là, & chercher à le rendre meilleur en lui préſentant la verité.

§. 16.

A la fin du ſecond extrait (page 71. 72 & 73) l'Auteur cite ce que j'ai dit dans mon Chapitre *Des Calculs politiques* au ſujet *de l'Arithmétique politique du Chevalier Guillaume Petty*, & après avoir rapporté les 10 proportions principales ſur leſquelles cet habile homme fait rouler ſes Calculs, il finit par dire: *L'Auteur adopte tous ces Principes, quoi qu'il y ait de bonnes objections à faire contre leur ſolidité.* S'il avoit lû le paragraphe de mon livre qui ſuit immediatement après l'Analiſe que j'y ai fait de l'ouvrage de M. Petty, il auroit vû que j'y ſuis d'un ſentiment diametralement oppoſé à celui qu'il me prette & que je dis dans les termes les plus clairs & les plus formels du monde: *L'Experience n'a pas verifié toutes les propoſitions flateuſes pour la Nation Angloiſe, que l'Auteur (Petty) croit mettre en évidence par le moyen de ſon Arithmétique.* Eſt-ce là le reſpect qu'un Journaliſte doit à la verité & au Public? eſt-ce ainſi qu'il doit rendre compte d'un Livre qu'il cherche à faire connoître? J'ai toujours fait un cas infini du Journal encyclopédique, je n'ai guere lû quelque choſe de plus parfait en ce genre, & je me verrois à mon grand regrêt privé d'une lecture bien agréable & bien inſtructive, ſi ce Journal pour être transferé de Liége à Bouillon, perdit quelque choſe de ſon merite & en particulier de ſa candeur & de ſon impartialité.

§. 17.

En parlant des Miniſtres publics j'ai dit, que *pour cet important emploi il ne convient pas de faire choix ni d'un bel eſprit, ni d'un imbécile* & cette excluſion donnée au Bel-eſprit a ſans doute piqué l'Auteur de l'Extrait, parce qu'apparement il a droit d'y prétendre. Mais il me permettra de lui repondre, que lui & moi n'avons pas la même idée d'un Bel-esprit & que

que je n'ai gardé d'adopter la definition qu'il en donne. Je paſſe legerement ſur cette derniere bagatelle, pour quitter de vûe le Journal encyclopédique & me hater d'en venir à l'examen de quelques remarques plus importantes que je trouve dans le Journal Litteraire de Göttingue au ſujet de mon livre.

§. 18.

Au Chapitre II. *Des Connoiſſances préliminaires à la Politique*, j'ai dit: *Pour bien écrire & bien parler, il faut ſavoir raiſonner. C'eſt ce que nous enſeigne la Logique. On voit donc que c'eſt une des ſciences qui doivent naturellement préceder la Politique. Auſſi eſt-ce peut être la ſeule partie de la Philoſophie que l'Homme d'état, entant que tel, ait beſoin d'appendre. La Metaphiſique, la Phiſique, la Morale, les Mathematiques ſont de belles ſciences en elles-mêmes, qui multiplient les lumières, & augmentent les connoiſſances de l'homme, mais leur étude coute beaucoup de têms, dont celui qui a tant d'autres choſes à apprendre doit toujours être ménager.* Et plus bas au §. 14. en parlant de l'Hiſtoire j'ai oſé ſoûtenir que cette ſcience pouvoit s'acquerir par une lecture & une meditation refléchie dans un cabinet auſſi bien qu'au Collége ou à l'Univerſité, *quoi que cette dernière Methode ſoit la plus uſitée & la plus facile & que je n'aye garde de la blamer.* Je croyois ces expreſſions ſi modeſtes & ſi bien menageés qu'elles me mettroient à couvert de toute cenſure même de la part de ces maîtres habiles qui profeſſent ces Sciences dans les chaires publiques; mais comme il ſemble qu'ils en ayent conçu de l'ombrage, il ſera neceſſaire de donner une nouvelle interpretation à mes paroles & d'expliquer mes veritables ſentimens ſur cet objet.

§. 19.

J'avoue que je ne ſçai pas le François & que je me ſuis très mal expliqué, ſi ces paroles denotent que j'aye du mépris pour les ſciences dont je viens de parler, que je répreſente par là comme abſolument inutiles ou frivoles. J'ai dit au contraire (§. 8.) en termes très clairs & très formels *qu'elles multiplient les lumières & augmentent les connoiſſances de l'homme*, mais je ne crois pas qu'elles ayent une relation *directe* avec la Politique; & c'eſt ce que je ſoutiendrai toute ma vie. L'Hiſtoire Eccleſiaſtique par exemple eſt une très belle ſcience, mais ſon étude ne porte point d'utilité immédiate dans la Medecine, quoi qu'à force de ſubtilités & de raiſonnemens alambiqués on pourroit trouver des rapports entre ces deux ſciences. Il en eſt de même de ces trois parties de la Philoſophie vis à-vis de la Politique. Telle eſt, l'enchaînure de toutes les ſciences qu'elles ont des liaiſons eloignées entre elles, mais ce ne ſont pas des rapports directs, & l'on n'a pas beſoin de les apprendre toutes pour en bien ſavoir une. Au contraire comme la vie de l'homme à un terme fort court & ſon eſprit des bornes fort étroites, & qu'il n'ait peu de genies comme Leibnitz, je crois que c'eſt donner un bon conſeil aux jeunes gens de les aver-

avertir qu'ils ne doivent pas chercher à embraſſer des *études* trop vaſtes, trop univerſelles. On a attaqué avec tant de ſuffiſance & d'un ſi grand air d'autorité mon ſentiment ſur le peu d'influence que l'étude de la Morale peut porter dans la Politique, qu'il me paroit neceſſaire d'examiner ici, ſi j'ai tort ou raiſon. Le Lecteur daignera ſe ſouvenir que dans tout mon ouvrage, je ne me ſuis jamais tranſporté dans le païs des idées, mais que j'ai cherché à établir des maximes applicables à l'état actuel & effectif des choſes du monde. Or, voici mot à mot le raiſonnement qu'on fait contre moi, & ſur lequel on fonde la cenſure.. *On ne ſauroit concevoir comment la Morale peut-être enviſagée comme une ſcience dont on puiſſe ſe paſſer. L'Eſſence de toute la Politique eſt d'enſeigner à gouverner des hommes. Et comment peut-on gouverner les hommes ſans les connoître? L'Objet principal de la morale eſt d'apprendre à connoître les caractères & les qualités des hommes &c.* Il y a ici foncierement plus d'erreurs que de mots, quoique ce raiſonnement ſoit habillé en ſyllogiſme. Il faudroit en inférer que le Philoſophe qui écrit un ſiſtême de Morale, le Savant qui l'enſeigne dans ſa chaire, l'Etudiant qui a achevé ſon Cours, connoiſſent, beaucoup mieux les hommes, leurs caractères, leurs inclinations, leurs mœurs, que ceux qui ont étudié le cœnr humain dans l'école du monde ſans s'y être appliqués aux Univerſités. C'eſt une erreur & une erreur pernicieuſe. La Morale reduite en ſiſtême nous donne des regles pour les mœurs, pour les ſentimens, pour la conduite; elle nous offre bien des définitions, des diſtinctions, des raiſonnemens abſtraits; mais elle ſert peu à nous apprendre à connoître les humains tels qu'ils ſont, c'eſt-à-dire, des Etres dont les caractères varient dans chaque Individu autant que les traits du viſage, parmi leſquels il n'y en a pas deux qui ſe reſſemblent. Et qu'on puiſſe par conſequent bien faire connoître ou étudier dans un ſyſtême. Il y a, j'en conviens, des caractères d'eſprit nationnaux, comme il y a des caractères nationnaux dans les phiſionomies, qui font diſtinguer l'Eſpagnol du Suedois &c. Mais apprend on ces diſtinctions, ces connoiſſances dans une étude théorique de la Morale? Une année de voyages ou d'uſage reflechi du monde en apprendra plus à l'Eleve de la Politique que dix Cours de Morale repetés, & malheur à celui qui veut apprendre à connoître les hommes dans les livres. Je lui dirai même qu'il n'y puiſera de fauſſes connoiſſances, & que chargeant & ſe farciſſant l'eſprit de définitions & de ſubtilités, il ne verra jamais les hommes comme ils ſont, mais raiſonnera en pedant ſur leurs caractères. Je ne condamne pas pour cela l'étude de la Morale, les Théologiens & tous ceux qui travaillent à la Doctrine des mœurs, peuvent en faire leur profit, mais encore un coup, elle n'a point de rapport direct & immediat avec l'art de gouverner les Etats; & l'eſprit ſyſtematique, il faut le dire, eſt bien dangereux dans les objets qui ne ſont pas ſuſceptibles, de régles fixes ais où il faut forcer la nature variée à l'infini, pour entrer dans un ſyſtême toujours fort éloigné de l'être.

§. 20.

§. 20.

A l'égard de l'étude de l'Hiſtoire, je penſe que les deux Methodes, les leçons publiques de l'univerſité & la lecture reflechie, ont chacune leur bon & leur mauvais coté, comme toutes les choſes humaines. Je n'ai même ſubſtitué cette dernière methode à l'autre que pour ceux qui par diverſes conſidérations ſont empêchés de fréquenter les Univerſités. Je ſçais très bien qu'un habile Profeſſeur peut eclaircir bien des doutes, relever bien des erreurs, concilier bien des contradictions apparentes qui ſe trouvent dans les Hiſtoriens les plus célèbres, & rendre ſon Cours très inſtructif; mais les remarques que j'ai faites ſur les inconveniens n'en reſteront pas moins vraïes, & comme nous n'avons en bien des choſes que le choix des moindres inconveniens, je ſuis très d'accord qu'on aille étudier l'Hiſtoire dans les Auditoires des Profeſſeurs, mais je voudrois qu'on s'appliquât ſoigneuſement à faire choix d'un Profeſſeur habile, ſavant, & qui fut doué ſurtout d'un excellent jugement, vû que ſans cette précaution on eſt ſujet à ſe mettre dans la tête mille préjugés & mille erreurs. Nous avons heureuſement aujourdhui dans cette ſcience, qui par leurs ouvrages & leurs leçons ſe ſont acquis une grande celebrité, & dont les inſtructions peuvent être d'une utilité infinie à ceux qui ſe voüent aux affaires d'état. Après cette déclaration ſi ſincère, & après ce que j'ai dit au §. 12. 13. 14 & 15. de mes Inſtitutions mêmes, je ne vois pas qu'on puiſſe me taxer d'être ennemi des Univerſités ou de ceux qui y profeſſent les Sciences. J'ai eu l'honneur d'être pendant les plus belles années de ma vie Curateur de cinq des plus célèbres Univerſités de l'Allemagne, & j'ai fait tous mes efforts pour contribuer à leur utilité & à leur gloire; mais parce que je ne prends pas pour or tout ce qui y luit, & que j'y remarque certaines choſes qui ſeroient ſuſceptibles d'une plus grande perfection, il eſt injuſte, ce me ſemble, de m'attaquer ſans moderation ni retenue. Je n'ai cherché par mes remarques tout au plus qu'à les exciter à l'émulation. On peut eſtimer beaucoup les Univerſités & mepriſer quelques uns de leurs Membres; mais ces Membres ſont quelques fois des Inſectes dangereux qui ne ſavent que piquer, & qui penſent comme Cottin Boileau:

Qui n'admire Cottin, n'eſtime point ſon Roi
Et n'a ſelon Cottin, ni Dieu, ni foi, ni loi.

§. 21.

A l'egard des Univerſités Angloiſes que j'ai propoſé pour modèles, il m'eſt impoſſible d'entrer ici dans des preuves de détail, de confronter leurs ſtatuts & leurs règles avec les nôtres & de faire des paralelles. Mais ſans parler des dépences immenſes que l'Etat fait pour l'entretien d'Oxford & de Cambridge, de leurs ſuperbes Bibliothèques, de leur ſage police,

lice, des grands hommes qui y occupent les Chaires, j'ai crû qu'il m'etoit permis de juger des Cauſes par les effets & de m'imaginer que ce n'eſt pas un pur hazard, ni le génie national qui font qu'il ſort de ces Univerſités tant de grands hommes, tant de Savans illuſtres, tant d'habiles perſonages qui ſervent la Patrie avec tant de gloire & qui éclairent le monde par des ouvrages ſi lumineux. Je ſerois faché pour mes compatriotes d'en chercher une autre cauſe que la bonté des Univerſités & des Ecoles.

§. 22.

Il me paroît encore qu'on n'eſt pas content que j'aye rapporté l'axiome: *Principes inter ſe jure privatorum utuntur*, & l'on pretend qu'aucun Jurisconſulte ne l'admettra à l'egard des Souverains, & que même il eſt ſusceptible de beaucoup de modifications pour les Membres de l'Empire mêmes. Mais dans quel ſens ai-je rapporté cette maxime ſi connue? Ai-je pû ni voulû dire par là que les Souverains étoient aſſujettis ou au droit Romain ou à toutes les Loix determinées des particuliers, & ces loix ne varient elles pas dans tous les païs? Comment une telle ſottiſe auroit-elle pû me venir dans l'eſprit? Un bon homme de loi, un excellent Juriſconſulte, un homme enfin qui a les principes de la Jurisprudence univerſelle en tête, qui ſçait appliquer heureuſement les cas qui ſe preſentent aux diverſes loix qui ſubſiſtent ne ſera-t-il pas plus propre à juger des demêlés entre les grands Princes, qu'un homme qui n'a pas étudié le droit? Ai-je parlé dans un autre ſens? Et encore, ſi ce n'eſt pas d'après l'analogie du Droit commun que les litiges des Souverains doivent ſe décider, ſur quoi les jugera-t-on donc? Quand même il y auroit des Loix particulières, des privilèges, des Accords, des Traités. &c. qui mettroient ici quelque diverſité, n'en faut-il pas toujours revenir aux principes généraux du droit civil pour expliquer, interpreter, & appliquer le vrai ſens de ces Traités à la juſtice & à l'équité? Voilà comme on eſt ſujet à juger lors qu'on détache une propoſition de la place où elle eſt pour ainſi dire enchaſſée.

§. 23.

On paroît encore étonné de ce que j'ai cité parmi les ouvrages qui traitent du Droit de la nature & des gens le Livre immortel de l'Eſprit des Loix. Cette ſurpriſe en verité a droit de me ſurprendre à mon tour. L'Eſprit des Loix ne puiſe donc point ſes principes dans le droit de la nature & dans celui des gens? Le ſeul titre, ſi heureuſement choiſi, ne juſtifie donc pas mon allégation, autant que chaque page du livre? Si j'ai pû me tromper à cet égard, je paſſe volontiers condamnation ſur mon erreur, dont l'objet ſeroit tout au plus une bagatelle peu digne d'être relevée. J'ai au reſte des obligations infinies à Meſſieurs les Auteurs du Journal encyclopédique & de celui de Göttingue du bien qu'ils ont dit de mon Ouvrage en général, leur ſuffrage me flatte infiniment, je m'ef-

for-

forcerai à le meriter encore plus par la ſuite, & j'oſe leur en temoigner ici publiquement ma réconnoiſſance bien ſincère.

§. 24.

Après avoir examiné en peu de mots la critique de ces Auteurs eſtimables, je me vois encore obligé malgré moi de répondre à un Adverſaire d'une eſpèce bien differente, à

Un écrivain errant dont la fertile plume
Barbouille chaque mois pour le moins un volume.

& qui eſt ſi connû en Allemagne par le mauvais côté que je ſens une vraïe repugnance à aſſocier ici des gens de lettres ſi peu faits pour ſe trouver enſemble dans un même ouvrage. Je démande bien des pardons à Meſſieurs les Journaliſtes de cette incongruité; En ſupprimant ſon nom & en prennant un ſtile qui d'ailleurs ne m'eſt point propre, ils verront combien il m'en coûte. Je n'ai garde de les confondre avec le perſonnage contre lequel une malheureuſe neceſſité me force de me defendre. Car, quoique je devrois faire peu de cas de ſa critique, puis qu'elle prouve évidemment qu'il ne connoit ni la valeur des termes, ni la matière dont il s'agit, qu'il confond tout, & juſqu'à appeller noble franchiſe cette groſſiereté très ignoble & très vilaine avec laquelle il attaque les livres les plus eſtimés des honnêtes gens; cependant, comme il a fait quelques remarques, qui à la faveur d'une grande impudence, pourroient éblouir des perſonnes dont je déſire captiver l'approbation, je ne puis me diſpenſer, quoiqu'avec beaucoup de dégoût, d'employer quelques pages à la refutation de ſa pretendue Critique.

§. 25.

La première roule ſur le Jugement que j'ai porté de Lycurgue, de Solon & de Dracon. Le Cenſeur aſſure *qu'il étoit de mon avis il y a* 8 *ou* 10 *ans, mais qu'ayant été initié depuis dans les ſecrets de la Politique, il a trouvé qu'il y a deux routes differentes & tout à fait oppoſées pour conduire les peuples à leur bonheur, l'une le chemin de la communication & de la ſociété, l'autre le chemin d'une entiere ſeparation des autres peuples* (*), *& que depuis cette découverte il a eu honte de ſon ancien mepris pour Lycurgue & n'a trouvé que ſageſſe dans ſes Loix.* Je me ſuis ſouvenû à cette occaſion de la réponſe que le P. La Canaye fit au maréchal de Hoquincourt lorſque celui-ci lui dit qu'en matières de foi il ne faloit point admettre de raiſon, *Point de raiſon! Dieu vous a fait là, Monſeigneur, lui répliqua-t-il, une grande grace.* (†) Je pourrois dire au conntraire à mon Critique, Dieu ne vous a

*pas*

(*) Ce Gallimathias eſt traduit ici mot à mot. (†) Voyez les Oeuvres de St. Evremont.

*pas* fait là une grande grace, vos études vous mênent à réculons, vous prennez, *le chemin des* écreviſſes, votre grand ſçavoir vous conduit au délire, & à un Sanctuaire de la Politique fort ténébreux: Ut fuerit melius non didiciſſe (*) que veut-il dire par ces mots ſi peu intelligibles de *communication* & de *ſéparation?* Quoi qu'il ſeroit fort aiſé de démontrer qu'un peuple en ſe ſéparent pour ainſi dire du reſte du genre humain ne prend pas la voye de la vraïe félicité, ſurtout lorſque c'eſt un petit peuple tel que les Spartiates, environnés de quantité d'autres Republiques Grecques, de leur même nation; que Lacedemone ne pouvoit pas ſuivre les mêmes Maximes, qu'à ſuivies & encore avec un ſuccès aſſez mediocre, la Nation Chinoiſe, iſolée preſque par ſa propre ſituation au bout de l'Univers; que la communication avec d'autres Peuples fait l'eſſence du commerce, & devient la ſource de la proſperité d'un Etat: Cependant je n'ai pas blamé ces Loix de Lycurgue qui portoient ſur la Politique extérieure de ſa République; mais celles qui reglent l'arrangement intérieur, la police, les mœurs, la façon de vivre, &c. des Spartiates. C'eſt là que j'ai trouvé & que tout homme de bon ſens trouvera toujours du réprehenſible & même du ridicule. C'eſt cette *communication* cette *ſociété inſoutenable* des Citoyens entre eux, qui mangeoient à une même table, qui eſt abſurde, c'eſt le larcin authoriſé, la pudeur bleſſée, la liberté naturelle trop reſerrée, & mille reveries pareilles, qui ne peuvent jamais rendre des hommes heureux, & c'eſt là ce que j'ai blâmé. On ne ſait ſi c'eſt par ignorance ou par malice que le critique confond ici la communication extérieure d'une Nation avec les autres, avec la Communication des Citoyens entre eux. C'eſt bien ici qu'on a raiſon de hauſſer les épaules.

§. 26.

Quant aux reflexions que mon Critique fait *ſur les Romains, ſur la forme ſelon lui peu ſyſtematique de mon livre, ſur la Connexion de la Morale avec la Politique &c.* je crois y avoir ſuffiſament repondû plus haut, en refutant les objections de perſonnes plus polies, plus moderées, & plus ſages que lui? il pourra s'inſtruire de mes Obſervations, ou s'opiniatrer dans ſon opinion, cela m'eſt aſſez égal. Ce n'eſt pas pour lui en verité, ni pour obtenir ſon opprobation que j'écris, mais pour des Lecteurs, dont le jugement eſt ſain & non prévenû.

§. 27.

Mon ſavant adverſaire me reproche encore avec ſa politeſſe accoutumée une grande ignorance de l'Hiſtoire. Il ſeroit peu modeſte à moi de vouloir ſoutenir le contraire, & je ſouhaiterois de bon cœur que lui & moi

(*) *Cic. Tusc.*

moi euſſions des connoiſſances plus étendues d'une ſcience où les Perſonnes les plus inſtruites trouvent encore toujours tant de progrès à faire. Cependant il eſt eſſentiel de faire ici une remarque générale que l'on ne doit pas perdre de vue dans tout le cours de cet ouvrage, & que chaque Lecteur n'aura ſans doute pas manqué de faire lui même, c'eſt que les Inſtitutions politiques ne ſont pas un ouvrage hiſtorique dans lequel je cherche foncièrement à développer des points d'hiſtoire, mais où je cite & encore avec beaucoup de ſobrieté quelque fait, quelque anecdote, quelque particularité hiſtorique accidentellement & en guiſe d'exemple, où j'ai place le premier trait d'hiſtoire qui m'eſt venu dans l'eſprit, ſelon l'opinion commune qu'on en a, & ſans entrer chaque fois dans un examen fort érudit & fort pointilieux, ſur ſon exactitude. Ce n'eſt pas l'Hiſtoire qu'on doit chercher à apprendre dans mon livre; ſi je voulois l'écrire, j'y mettrois toute l'application, toute l'exactitude & toute la circonſpection que je devrois au Public & à ma propre gloire. Cependant il ne faut pas croire que les exemples mêmes que j'ai rapportés ſoient pris en l'air, ni que j'aye perdu la verité tout à fait de vue. On pourra s'en convaincre par les Reflexions ſuivantes qui me reſtent à faire ſur les prétendues fautes hiſtoriques que mon Critique me reproche avec tant d'amertume & d'un ton ſi ſuffiſant.

§. 28.

La première preuve qu'il veut donner de mon ignorance dans l'hiſtoire eſt priſe de l'exemple que j'ai cité, de la Donation faite par l'Empereur Sigismond au Bourggrave de Nuremberg Frederic I. de l'Electorat de Brandebourg; & il pretend que les Marches furent acquiſes par un achat formel. Il ſe peut que le Critique poſſéde des memoires particuliers & des Hiſtoires qui me ſont inconnues, quoi qu'il conviendra que les Hiſtoriens du XV. Siécle en general, & ceux de la Maiſon de Brandebourg pour ce tems reculé en particulier ſont fort rares, fort obſcurs & peu d'accord entre eux, parce que la décadence des lettres étoit alors univerſelle, & qu'un clergé ignorant & partial étoit preſque ſeul en poſſeſſion d'écrire; mais pour moi, qui n'avois nulle envie de débrouiller ce Cahos pour un exemple que je voulois alleguer, je m'en ſuis rapporté aux Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire de Brandebourg qu'il attaque ici fort témérairement, & où il eſt dit au commencement de la vie de Frederic I. Electeur. „ Ce fût l'année 1415 que l'Empereur conféra „ la Dignité Electorale, & la Charge d'Archi-Chambellan du St. Empi„ re Romain à Frederic VI. & qu'il lui fit la *donation* en propre du Païs „ de Brandebourg &c. ". Il eſt ſûr que l'Auteur de ces Memoires, qui a eu les Archives auſſi bien que les Bibliothèques publiques & particuliéres à ſa diſpoſition, en doit être cru plus que mon critique, tout docte qu'il prétend être; auſſi mon intention n'eſt elle point de citer aucune autre autorité après celle là; & je me contenterai de remarquer ſimplement que

la modique retribution que ce Bourggrave en donna à l'Empereur, ne peut jamais être conſiderée comme un prix d'achât, vu que la ſomme étoit hors de toute proportion même dans ce tems-là, & ne ſauroit être enviſagée que comme une eſpèce de Don gratuit, de leger tribut de reconnoiſſance, même en faiſant entrer en ligne de compte, ainſi qu'on doit le faire, la rareté des métaux précieux d'alors, le prix du Marc d'argent & toutes les autres conſiderations qui ſe rapportent à la difference des valeurs numeraires. Cela eſt ſi vrai, qu'au rapport du même Auteur des Memoires de Brandebourg, & de tous les Hiſtoriens du tems, le Succeſſeur de Frederic I. en l'année 1445. & par conſequent avant la découverte du nouveau monde où les valeurs changerent, recheta de l'ordre Teutonique la ſeule nouvelle Marche, petite & pauvre Province, pour la ſomme de cent mille florins d'or; ce qui n'étoit pas une bagatelle & prouve bien à quel prix on ſavoit mettre dans ces têms reculés les grands & vaſtes états lors qu'il étoit queſtion de les payer ſelon leur valeur. Il eſt comique que le Cenſeur veuille faire entrer dans le marché, fait ſelon lui avec l'Empereur Sigiſmond, les ſervices que ce nouvel Electeur de Brandebourg lui avoit rendus précedemment. Perſonne ne lui conteſte cette verité, mais ces ſervices n'étoient pas taxés je penſe à prix d'argent, & l'acte n'étoit pas moins une donation, quoi que l'Empereur lui eût des obligations. Le bon ſens ſe revolte à un pareil raiſonnement.

§. 29.

Tout ignorant qu'il me croit en fait d'Hiſtoire, je pourrois cependant lui dire une anecdote ſur cette donation, aſſez particulière. Au commencement du XV. Siécle les Marches de Brandebourg ſe trouverent dans une ſi grande déſolation & il y regna tant de confuſion & de deſordre que l'Empereur même ne fût plus en état de les faire régir par un ſimple Gouverneur. On s'y reſſentoit encore des ravages faits par les adhérens des faux Woldemars après l'extinction des Princes de la Maiſon d'Anhalt. Ces Provinces étoient paſſées depuis en diverſes mains & à des Princes qui ſembloient n'en faire aucun cas, qui les alliénoient de pluſieurs manières, & le furieux Joſſe ou Jodoce de la Maiſon de Luxembourg les abima. Les nobles achevérent d'y porter le deſordre. C'étoient des eſpèces de brigands, qui faiſoient de haute lutte des vols ſur les grands chemins & qui tenoient des chateaux fortifiés où ils emportoient & gardoient leur butin. Un d'eux étoit en poſſeſſion d'un pareil répaire ſur les bords de l'Elbe non loin de Tangermunde. L'Empereur ayant nommé le Comte de Schwartzenberg au Stadhouderat des Marches, celui ci s'y rendit avec un grand cortège; mais ayant paſſé l'Elbe à Tangermunde avec la moitié de ſon bagage, l'autre moitié qui étoit reſtée ſur la rive, fût attaquée par ce gentilhomme brigand, & pillée, tandis que le Comte voguoit dans ſon bac. Il en fût ſi indigné, ſi outré, qu'il renon-

renonça à ſa nouvelle charge & à l'eſpoir de reduire ces farouches habitans de la Marche, il repaſſa l'Elbe s'en retourna chez l'Empereur & lui remit ſon emploi. Ce fût alors que ce Monarque donna la Marche au Bourggrave de Nuremberg, qu'il enviſageoit comme le ſeul Prince capable de dompter les habitans d'un païs qu'on regardoit comme perdû, qu'il y joignit la dignité Electorale pour lui procurer plus d'autorité & de conſideration, & qu'il l'en inveſtit avec beaucoup de Cérémonies à la Diète de Conſtance.

§. 50.

L'amour que j'ai pour la verité & les juſtes égards que je dois au Public m'engagent à obſerver ici, que, mon Critique a relevé avec aſſez de fondement une petite inadvertence hiſtorique qui s'eſt gliſſée dans mon livre à la page 28. Il faut lui rendre la juſtice que les Auteurs les moins judicieux peuvent quelques fois faire une remarque raiſonnable. Je parle dans cet endroit des Diſpoſitions teſtamentaires des Souverains. Ce paſſage doit être rectifié ainſi „Ce fût par un ſemblable Teſtament que „ Charles II. dernier Roi d'Eſpagne, de la famille d'Autriche appella „ au trône d'Eſpagne ſon arriére Neveu Philippe Duc d'Anjou, qui étoit „ petit fils de ſa ſoeur Marie Therèſe Epouſe de Louis XIV. au préju„ dice des fils de l'Empereur Léopold, Joſeph & Charles qui étoient ſes „ Neveux par Aliance & les ſeuls deſcendans Mâles de la Ligne Fernan„ dine, dont Philippe I. d'Autriche, qui avoit épouſé la Princeſſe Jeanne „ fille de Ferdinand le Catholique & unique héretière de la Monarchie „ d'Eſpagne, étoit la tige; diſpoſition qui occaſionna la fameuſe guerre „ de ſucceſſion &c". Je prie mes Lecteurs, mes libraires & mes traducteurs de ſe ſouvenir de cette correction néceſſaire. J'aurois remercié de bon cœur le Critique de ſa remarque, s'il l'eût faite avec moins d'aigreur & de manque d'égards. Mais il n'en eſt pas moins abſurde de ſa part de crier haro ſur moi pour une vétille pareille, qui dans mon livre n'eſt foncièrement d'aucune conſéquence. Encore un coup, ce n'eſt pas un point d'Hiſtoire que j'ai voulû diſcuter, mais un exemple que je cite. J'ai pris le premier qui m'eſt venû dans l'eſprit, j'en aurois pû alleguer dix autres à la place; je ſuis faché (& j'en donnerois volontiers quelques-ſols aux pauvres) de n'avoir pas ouvert les Tables Genéalogiques de Hubner, qui ſont entre les mains de tous les écoliers, & de n'avoir pas jetté les yeux ſur la table 43me qui eſt conſacrée à développer l'origine de la querelle entre les Maiſons d'Autriche & de Bourbon pour la ſucceſſion d'Eſpagne; je m'en ſerois rappellé les particularités avec plus de préciſion. Mais comme le mal n'eſt pas conſiderable je m'en conſole. C'eſt le propre des petits génies & des grands hableurs *de gréler ſur le perſil* comme on dit en proverbe. Mon adverſaire pourra voir dans la fameuſe lettre de Mr. de Voltaire à Mr. Nordberg, que toutes les verités ne ſont pas bonnes à dire, ni toutes les petites fautes dignes de remarque,

que les Auteurs les plus eſtimés, comme Puffendorff & quantité d'autres, qui on écrit ſyſtematiquement l'Hiſtoire ſont eux-mêmes tombés très ſouvent dans des erreurs, mais qu'il ne faut pas pour cela leur prodiguer les épithètes d'ignorans, ni les attaquer pour des minuties avec une impoliteſſe Gothique ou Vandale. Et quoi que M. de la Martiniére ait corrigé plus de deux mille fautes dans l'Hiſtoire univerſelle de Puffendorff cet Auteur célèbre n'en paſſe pas moins pour un Hiſtorien eſtimable.

§. 31.

Du reproche amér que me fait le Critique au ſujet de ma prétendue ignorance hiſtorique, & qu'il fonde ſur les deux exemples que je viens de rapporter, cet habile homme paſſe à l'examen de la Connoiſſance que je puis avoir du ſyſtême ou de l'arrangement politique des Etats modernes de l'Europe. C'eſt toujours chez lui le même ton & la même civilité: il me trouve toujours la même ignorance. Je ſerois preſque tenté de croire qu'il n'a cité la preuve qu'il en donne que pour me tendre un piége & me faire entrer dans une diſcuſſion peu convenable ſur un objet infiniment délicat. J'ai dit (page 29. des Inſtit.) *que le Roi d'Angleterre rendoit compte de ſes actions au Parlement*, & c'eſt contre cette erreur qu'il ſe récrire. Je me flatte qu'il verra dans la troiſième Partie de mon Ouvrage, que je ſuis aſſez bien inſtruit des limites du pouvoir qu'exerce le Monarque de la Grande Bretagne & des Droits régaux dont il eſt en poſſeſſion: mais autre choſe eſt le droit, autre choſe le fait. S'il avoit été employé en Angleterre dans des affaires peubliques, il n'en porteroit pas un jugement ſi faux; il ſentiroit peut-être, que chaque harangue que le Roi fait aux deux Chambres eſt une eſpèce de comte qu'il leur rend de ſa Conduite, & que l'examen dont le Parlement s'occupe pendant ſa ſéance des Comptes que Sa Majeſté lui produit ſur l'emploi des deniers publics, prouve aſſez demonſtrativement ma th ſe. Je croirois manquer à ce que je dois à un auſſi grand Monarque, ſi j'entrois dans un développement plus particulier des preuves que e pourrois alleguer en faveur de mon opinion; mais je ne puis m'empecher de rémarquer que mon critique parle dans le même endroit *d'affaires d'Etat & de Guerre: qui n'ont point de rapport avec les dépenſes publiques & avec les finances.* Or, J'avouë que je ne connois pas cette diſtinction, à qui je croyois que toutes les grandes affaires d'Etat & de Guerre étoient intimement liées avec la manutention des deniers publics.

§. 32.

Rien n'eſt plus puéril ni plus riſible que ce que l'Auteur obſerve immediatement après au ſujet des *Bills* ou Actes du Parlement d'Angleterre. J'ai dit (pag. 89) en parlant des Loix en général & de la neceſſité de les changer en conſequence des revolutions qui ſurviennent dans les affaires du

du monde & ſelon les beſoins actuels d'un Etat, que *le Parlement d'Angleterre exerce la Légiſlation perpétuelle, & que chaque Acte ou Bill, qui paroît aux ſéances annuelles, eſt une nouvelle loi.* C'eſt ſur cela que mon critique fait cette importante remarque, *qu'il s'en faut de beaucoup qu'un Bill du Parlement ſoit une loi, qu'il y faut le conſentement & la confirmation du Roi &c.* Qui eſt-ce qui lui dit le contraire? C'eſt une choſe connue de tout écolier; mais quoi qu'il faille pour un pareil acte l'agrement du Roi, ne le nomme-t-on pas en Angleterre ſimplement Bill ou Acte du Parlement, y ajoute-t-on jamais, ſoit dans le diſcours, ſoit dans l'impreſſion les mots: approuvé ou confirmé par le Roi, & n'eſt-ce pas une Loi, & Loi très obligatoire, très ſacrée? Pour peu qu'on jette un coup d'oeil ſur le paſſage de mon livre, on verra que cette remarque eſt ici entièrement déplacée, & qu'il n'y eſt nullement queſtion de ſçavoir les qualités requiſes dans la formation d'un Bill & ce qu'il lui faut pour obtenir force de loi. A ce beau raiſonnement le Critique ajoute un trait d'érudition de ſa façon en diſant que lorſque le Roi écrit ſur un pareil acte ces mots: *le Roi s'aviſera* le Bill eſt rejetté par cela même & la choſe regardée comme non avenue. J'aurai l'honneur de lui dire, qu'il ſe trompe ici à l'egard de la phraſe; qui eſt, *le Roi y aviſera;* & qu'en général toute ſon obſervation ſent furieuſement le Pedant tudeſque.

§. 33.

Venons à un reproche plus grave & plus eſſentiel que me fait le même Auteur. Il condamne une héreſie infiniment dangereuſe, le ſentiment où je ſuis relativement à la Nature & l'eſſence d'un Etat ou corps politique & il attaque avec ſes armes ordinaires, que je me diſpenſe de qualifier, le paſſage de mon livre où j'ai dit (Chap. III. §. 5. p. 21.) „ Il „ réſulte encore delà qu'une pareille Société civile demande non ſeule„ment *l'union des forces* de tous ſes Membres, mais auſſi *l'union de leurs „ volontés*, de manière que la volonté du Chef de cette Société, dans „ les affaires qui concernent l'utilité commune, ſoit regardée comme la „ volonté poſitive de tous en général & de chacun en particulier &c." Et au Chap. III. §. 22. p. 29. j'ai avancé en parlant des Caractères de la Souveraineté, qu'il s'enſuivoit de la définition donnée (2). „ Que la „ Puiſſance Souveraine eſt au deſſus de toute loi humaine ou civile; car „ tout Souverain a le pouvoir legiſlatif, donc l'origine & la durée des „ Loix dépendent de la volonté du Souverain; ainſi le Souverain n'y ſau„ roit être ſoumis; autrement il ſeroit ſuperieur de lui-même, ce qui eſt „ *abſurde*". S'il s'agiſſoit de ſe fonder ſur des authorités, j'aurois par devers moi celles des Grotius & des Puffendorff, qui ſont du même avis & dont le ſentiment ſera toujours d'un poids bien plus grand que celui du Critique. Mais comme la matière eſt d'une importance infinie, qu'il ne faut pas adopter ſans examen l'opinion même des Auteurs les plus célèbres & que bien des Lecteurs peuvent être blouïs par les grandes imputations

tations & exclamations qu'on me fait ſur les conſequences dangéreuſes de ce principe, quoi qu'elles ne prouvent rien dans le fond, il eſt néceſſaire de faire quelques réflexions plus particulières ſur ce Sujet, & de conſtater la verité de ma thèſe. Une démonſtration formelle demanderoit un livre.

§. 34.

La perte d'une partie de la liberté naturelle de chaque Citoyen en particulier a dû entrer néceſſairement dans la formation même des Sociétés civiles & dans l'établiſſement des Loix; & la ſeule idée d'une Société fondée ſur des Loix, emporte l'idée de cette perte, qui ne doit point nous épouvanter, ni par ſon principe ni par ſes effets, puis qu'il en reſulte la ſureté & le bonheur des hommes. Je l'ai déja dit plus haut, & je ne ſaurois aſſez le repeter, toutes les choſes de ce monde ont leur bon & leur mauvais côté, leurs avantages & leurs inconveniens & la plus grande ſageſſe humaine ne conſiſte que dans le hoix des plus grands avantages & des moindres inconveniens. Quel affreux deſordre ne reſulteroit-il pas dans les Sociétés civiles, dans la Légiſlation, dans les Traités qu'un peuple fait avec un autre, dans la Paix & dans la Guerre, ſi l'on n'admettoit pour Principe que la volonté du Souverain ou du corps en qui réſide le Souverain pouvoir doit être regardé comme la volonté poſitive de tous les membres de l'Etat en général & de chacun d'eux en particulier? C'eſt l'unique principe de l'obéiſſance des peuples, du maintien des Loix, de la ſureté des Traités, de l'attaque & de la défenſe dans la guerre, le fondement de tout le droit des gens. Que deviendroient la terre & ſes habitans, ſi dans un Etat ou Corps politique quelconque, chaque Individu, chaque Citoyen pouvoit avoir une *volonté particulière* dans les ſujets qui ont du rapport à la ſureté & a la proſperité commune? On ne peut que détourner les yeux d'une image, d'un tableau ſi revoltant par ſa confuſion, & les petits inconveniens qui naiſſent du principe de la réunion des volontés ne ſauroient être mis en balance avec les deſordres & même les horreurs qui reſulteroient du principe contraire.

§. 35.

Quand à la ſeconde propoſition, que *la Puiſſance Souveraine eſt au deſſus de toute loi humaine ou civile*, la verité en ſaute aux yeux, & je penſe avoir rémarqué a juſte titre, que, *tout Souverain ayant le pouvoir legiſlatif, & par conſequent l'origine auſſi bien que la durée des Loix dependans de ſa volonté, il ne ſauroit y être ſoumis, autrement il ſeroit ſuperieur à lui-même; ce qui eſt abſurde.* Avec le ton de deciſion qui lui eſt ordinaire M*** dit *Rien n'eſt ſi faux que ceci.* C'eſt le propre de l'ignorance de prendre toujours le ton deciſif. Quant-à moi, je crois entrevoir que *rien n'eſt ſi vrai* que ma thèſe. Tout Souverain, ou tout corps en qui réſide la ſouveraine Puiſ-

Puiſſance, eſt ſoumis aux Loix divines & il doit rendre compte à Dieu de ſes actions; il eſt ſoumis a la loix naturelle & c'eſt ce qui le rend comptable au genre humain; il eſt ſoumis aux regles du Droit des gens, & par là il eſt reſponſable aux autres peuples des demarches qu'il fait envers eux; il eſt ſoumis aux loix de la Politique fondées ſur la droite raiſon qui exige de lui qu'il contribue de tout ſon pouvoir à procurer la ſureté & le ſalut de l'Etat qu'il gouverne, & c'eſt ce qui l'oblige envers ſes propres ſujets. Voilà bien des obligations & bien des freins capables de le retenir dans les bornes de ſon devoir & dans la route de la juſtice & de l'équité; mais dire qu'il ſoit ſoumis aux Loix humaines & civiles, leſquelles néanmoins il peut & doit par la nature même de ſon autorité, alterer, changer, abolir auſſi ſouvent qu'il veut, & ſelon que l'interêt actuel de l'Etat le démande; dire, qu'il ſoit, non dans le ſpéculation mais dans la pratique, ſuperieur de lui même, c'eſt à mon avis ſoûtenir une extravagance. On conviendra d'ailleurs que cette prétendue ſoumiſſion du Souverain aux loix civiles eſt une pure chimère, ſi l'on conſidère qu'elle n'eſt ſoutenue par ancun pouvoir coactif qui puiſſe l'y forcer. Qu'eſt-ce qu'une obligation, dont la contravention ne ſauroit être ſuivie d'aucun chatiment légitime? Un mot vuide de ſens. Un Roi d'Angleterre ne poſſède qu'une partie de la Souveraineté, il eſt ſoumis à des Loix fondamentales de l'Etat, dont il jure l'obſervation à ſon ſacre. Charles I. contrevint à pluſieurs de ces loix & il paroiſſoit avoir deſſein de les renverſer toutes. Les Anglois le mirent à mort. Toute l'Europe fut remplie d'horreur de cette action, que la Nation même regarde encore aujourd'hui comme un crime, & le ſuplice du Roi comme un martire, dont elle célèbre l'anniverſaire par un jour de jeune & de Pénitence. Que ſeroit-ce ſi ce Prince avoit poſſedé toutes les parties de la Souveraineté, s'il avoit été Souverain abſolû, ſi ſes ſujets lui avoient prêté foi & hommage ſans reſtriction comme ils le font à d'autres Souverains à d'autres Maîtres? Que deviendroient les Etats Monarchiques, Ariſtocratiques ou Democratiques, ſi l'on y pouvoit infliger des punitions au Prince ou au Corps en qui réſide la Souveraine puiſſance; que deviendroit l'autorité, le reſpect, ſi néceſſaire pour le maintien de l'ordre & de la ſubordination? Et encore un coup, quelle chimère qu'une ſoumiſſion aux loix civiles qui ne ſauroit être exigée par aucun pouvoir coactif? Le Principe que *la Puiſſance Souveraine eſt au deſſus de toute loi humaine ou civile* me paroît ſi naturel & ſi peu dangereux, qu'au contraire le ſyſtême oppoſé me révolte, parce qu'il entraineroit des maux inſuportables à la Société & au genre humain.

§. 36.

Le Critique ajoute encore: *Des qu'un Monarque abolit les loix fondamentales de ſon Royaume, il ceſſe d'etre Monarque, mais il devient par cela même Deſpôte & Tiran.* Il faut convenir qu'il joue de malheur dès qu'il ſe mêle de raiſonner. Il croit donc, que toutes les Loix qui réglent la

Conſtitution d'un Etat ſont éternelles, qu'elles ne ſouffrent aucun changement, aucune altération, ſelon que les changemens continuels des affaires du monde le requêrent, & que toutes les révolutions arrivées dans les Empires ont été operées par des deſpotes & des tirans? Quand Charlemagne rétablit l'Empire d'Occident, quand FREDERIC III. Roi de Dannemarck ſe procura la Souveraineté abſolue, quand Guillaume I. Prince d'Orange & les Etats des ſept Provinces ſecouérent le joug Eſpagnol & formerent une République, ils renverſerent je penſe bien des Loix fondamentales, & cependant l'Europe n'a garde de les enviſager comme des tirans. Je cite de grands exemples, des événemens où toutes les loix fondamentales ont eté renverſées à la fois; car j'en pourrois rapporter mille qui ſont moins frappans, mais où les meilleurs Princes de la terre ont changé ou aboli quelque loi particuliére qui ſervoit de fondement à la conſtitution de l'Etat, & n'en ont pas moins été pour cela les Délices & les Peres de leurs peuples. Je ne rougis certainement point d'avoir enſeigné ce Principe à mon illuſtre Eleve, parce qu'il eſt du devoir d'un honnête homme de dire la verité aux Princes, comme aux autres hommes; mais j'ai toujours eu ſoin d'y ajouter le correctif néceſſaire pour former ſon cœur, pour lui inſpirer de l'Humanité & pour en faire un Prince vertueux. C'eſt à l'Europe à juger ſi j'ai réuſſi.

§. 37.

C'eſt auſſi dans la même vue que j'ai dit (Chap. V. §. II. p. 58.) „ Tout Prince doit ſe perſuader que ni la Providence, ni la Nature, ni les „ Loix ne firent les Sujets pour le Souverain, mais que lui, Souverain, „ eſt fait pour les ſujets, payé & entretenû par eux. Il n'a qu'une „ Charge dans l'Etat; il n'eſt que le premier Magiſtrat, *auquel cependant „ chaque Membre de la Société doit une entière obéiſſance pour le bien général*". Le Critique trouve ici une grande contradiction avec la propoſition précedente & ſe récrie hautement contre cette pretendue contradiction, qui cependant ne gît que dans la tête. Il ne ſeroit ni prudent, ni vrai, de dire aux Princes & même aux héritiers prſomtifs qu'ils naiſſent Souverains, ils peuvent par bien des vices & des defauts ſe rendre indignes de cette importante charge, nous voyons ſous nos yeux dans le Royaume des deux Siciles un exemple très frappant de cette verité. Il faut que les Peuples prettent à un Prince foi & hommage pour le reconnoître en qualité de Souverain. Il devient alors le Chef de la Magiſtrature dans le ſens le plus étendû. Et qu'eſt-ce que le premier Magiſtrat auquel chaque Membre de la Société doit une *entière obéiſſance*, ſi ce n'eſt un Souverain? Un pareil raiſonnement ne mérite point de reponſe; c'eſt faire la guerre aux mots & aux paroles, & il faut avoir bien envie de chicaner pour m'attaquer ſur un ſentiment auſſi utile, que la verité & le bonheur des humains me forcoient d'établir.

§. 38.

§. 38.

Le Critique dit encore que mes définitions des Loix (p. 31.) & de la Société (p. 52.) ſont entiérement défectueuſes; mais comme il n'en donne aucune preuve, & qu'il paſſe entiérement ſur cet article, il m'épargne la peine de réfuter les reveries qu'il aura ſans doute formées dans ſa tête ſur cet article.

§. 39.

Mais il trouve ma définition de la Politique elle même trop vague & il paroit peu content de ce *que je comprends ſous cette Science la Police, l'art de la guerre, celui du Commerce, les Finances, l'œconomie, la Juriſprudence &c.* Il ne falloit qu'un jugement très ordinaire pour ſentir que tout mon livre prouve d'un bout à l'autre, que je ſuis vraîment dans cette opinion, & que je regarde toutes ces Sciences comme des Parties de la Politique, ainſi que les Mathematiques, la Logique, la Phyſique, la Metaphyſique, la Morale &c. ſont des parties de la Philoſophie. Que ſeroit donc la Politique ſans toutes ces Sciences particulières, dont la réunion forme ſon eſſence, & non pas un Chaos, comme il le croît. Il aura pû voir dans mes Inſtitutions que ce Chaos s'y débrouille aſſez naturellement, que toutes ces differentes matières, traitées avec ordre n'y font point de confuſion, mais qu'elles forment un *tout* qui ſe nomme dans le ſens le plus précis la Politique. A quelles étroites bornes prétend-il donc réduire cette Science? Un ſimple deſſinateur, qui ne ſauroit que tracer le plan d'un édifice, que tirer des lignes, ne mériteroit aſſurement pas le nom d'Architecte. Celui-ci doit connoître, du moins dans la théorie, l'art du Maçon, du Charpentier, du menuiſier, du Serrurier, du vitrier, & de vingt autres eſpèces d'ouvriers qui concourrent à un bâtiment, s'il veut être véritablement utile. De même le vrai Politique, le Prince qui gouverne, le Miniſtre qui dirige, qui exécute, doit être inſtruit dans toutes les Sciences particulières que mon critique voudroit proſcrire ici de l'art de régner. C'eſt bien-là une verité qu'il ne faut qu'indiquer ſimplement pour faire ſentir qu'elle eſt ſans replique. Mais ce n'eſt pas la première Science ſur laquelle M. *** ſe méle d'écrire un gros volume ſans en connoître les premiers principes. C'eſt auſſi dans la Préface d'un pareil volume énorme que l'Auteur ne pouvant m'oublier, me fait encore les mêmes reproches & ſe gendarme contre moi de ce que dans mes Inſtitutions, j'ai traité des Parties de détail de la Politique en général. Il me ſeroit fort ennuïeux de tranſcrire & de traduire tout le verbiage qu'il employe pour marquer les limites de la politique & pour la reſerrer dans des bornes fort étroites. Ceux qui ont lû mon livre, auront vû dès la première page que par le mot de *Politique* dans le ſens le plus étendû j'entens *l'art de parvenir à ſes fins* & dans le ſens particulier l'art de parvenir à ſes fins dans le gouvernement

des Etats, par conſequent *l'art de regner*. Il falloit donc faire entrer dans mon ſyſtême & les *fins* & les *moyens* de cet art. Rien de plus ſimple, ni de plus naturel. Et voilà néanmoins ce qu'on critique. Si ce ſyſtême ne devoit pas devenir purement abſtrait, ſpeculatif, & frivole, comme beaucoup d'autres ſyſtêmes, traités théoretiquement & ſelon, la méthode des philoſophes, il falloit bien l'arranger de manière qu'il pût s'appliquer aux Gouvernemens mêmes, & non pas en faire une Science chimerique ou tout au plus ſimplement ſpeculative, qui eſt le terme où mon Critique voudroit la réduire; il étoit néceſſaire pour l'utilité des hommes, qui doit former le bût de tous nos travaux, de traiter cette Science de façon, qu'un Legislateur ou un Etat quelconque puiſſe régler les differens Departemens qui concourrent au gouvernement d'un païs, ſur les maximes que j'établis & ſur les règles que je cherche à preſcrire. Or ſelon la Deſcription ténèbreuſe & embrouillée que mon adverſaire donne de la Politique, j'aimerois à voir un Etat où il y auroit *un Département exprès chargé du ſoin de regler & d'entretenir les juſtes rapports des différentes Claſſes de citoyens entre eux, ainſi que les rapports de l'état en général avec les autres Puiſſances libres*; ou pour expliquer la penſée de l'Auteur un peu plus intelligiblement que lui, un Departement qui auroit ſans ceſſe l'oeil ſur la force intrinſêque de l'Etat & ſur ſa puiſſance extérieure relativement aux autres Etats. Car, il dit en termes clairs & formels, *C'eſt cette proportion intérieure & extérieure, c'eſt cette puiſſance intrinſêque & relative de l'Etat, qui ſont le veritable objet de la Politique*. Qu'un Etat ſe rendroit ridicule, s'il établiſſoit un ſemblable Département! Le Miniſtre qui y préſideroit ne pourroit être nommé que *le Miniſtre des proportions & des rapports*, comme on dit ailleurs le Miniſtre de la guerre, de la marine, des affaires étrangeres &c. Qu'un Legislateur ſeroit à plaindre, qu'il ſeroit embaraſſé, s'il étoit obligé de ſe conduire dans l'arrangement de ſa Republique ou de ſon gouvernement ſur un pareil galimathias! Si mon Critique & moi n'avons pas la même idée du mot de Politique, ce n'eſt pas ma faute. Encore un coup, J'entens par là l'art de régner; c'eſt un art de regner que j'ai voulû écrire, & je n'ai rien fait entrer dans cette ſcience ou dans cet art qui n'y appartienne très eſſentiellement. Un article d'oublie eût été une imperfection.

§. 40.

Le raiſonnement qu'il fait ſur les cinq Objets de la Politique eſt tout auſſi frivole. Cette diviſion n'eſt pas auſſi arbitraire qu'il le penſe, elle eſt toute fondée dans la nature de la choſe même, & s'il avoit le tact bon, il auroit ſenti, combien elle contribue à mettre de l'ordre & de la clarté dans tout l'ouvrage. Je lui proteſte qu'il ne m'en a couté aucun effort d'imagination pour y faire entrer les détails des matières que j'avois à traiter. Les objets ſont venus ſe préſenter d'eux-mêmes ſous ma plume, & s'il entendoit le François, s'il ſavoit la difference immenſe qu'il y a entre le mot de politeſſe & de poliſſure, entre une Nation qui a de la politeſſe & une Nation policée il ne trouveroit pas étran-

ger.

ger que ſous la dénomination d'un Peuple policé, je comprenne l'idée d'un Etat où il y a de l'ordre, où la Société eſt bien entretenue, où les Etres ne ſont point confondus, mais où les différens Départemens miniſteriaux, comme celui de la juſtice, de la Police, des Finances, du Commerce, des affaires étrangères, & ainſi du reſte, ſont ſolidement établis & arrangés; Il verroit que j'ai placé la Diſtinction de tous ces Différens départemens préciſement à l'endroit où elle devoit ſe trouver naturellement. Mais il paroit que le nom même de Politeſſe n'eſt pas familier à mon Cenſeur & qu'il connoît fort peu la valeur de cette expreſſion. Je dois lui paſſer ſes erreurs là deſſus.

§. 41.

La diviſion que j'ai faite, d'après Mr. le premier Préſident du Harlay, de la Police en trois Objets principaux, ſavoir Sureté, Propreté & bon Marché, n'a pas non plus l'honneur de plaire à mon ingenieux Critique. Il prétend que ce *bon mot* ne ſauroit ſervir de guide dans l'arrangement d'un ſyſtême. Il me permettra cependant de lui dire que ce mot d'un Magiſtrat ſage & éclairé tel que M. du Harlay, ne ſeroit pas un auſſi bon mot qu'il l'eſt, s'il n'étoit parfaitement vrai & juſte; & qu'il n'y a que ces trois Objets, pris dans leur ſens le plus préciſ, qui ſoient du reſſort de la police: Mais je ſuis obligé malgré moi de decouvrir en cet endroit la veritable cauſe qui a ému la bile de M*** contre moi, & qui m'a valu ſa belle Critique. Voici le fait. Il avoit perdû ſans doute bien du tems à compoſer en langue Allemande *un Traité ſur la Science de la Police* qu'il a publié depuis, mais qui ruinera ſûrement ſes libraires. C'eſt un énorme *in quarto* de 782 pages. De la vie on n'a vû une pareille Rhapſodie, ni un plus parfait Cahos. La Circulation des eſpèces, les Manufactures, le Commerce, tout enfin entre chez lui dans la Police. Le Pere Malebranche voyoit tout en Dieu, lui voit tout dans la Police. Si quelque Souverain s'aviſoit d'arranger les Départemens dans ſes Etats ſur l'idée de ce livre, il y regneroit bientot plus de confuſion que chez les Tartares ou chez les Iroquois. Le Manuſcrit de ce beau Chef d'oeuvre étoit apparement tout prêt ou du moin fort avancé, lors que les Inſtitutions politiques parurent & je conçois aſſez que l'Auteur en a dû être vivement piqué. L'Impertinence que j'avois eue d'aller ſur ſes briſées, de le prévenir même, d'ecrire ſur ſa matière favorite un ouvrage où des Lecteurs judicieux & deſintereſſés ont pu trouver de l'ordre & de la raiſon eſt en effet un crime un larcin qui crioit vengeance, & qui pouvoit nuire à ſes vues d'interêt. Il eſt vrai qu'il faut que tout le monde vive, mais pour de certains écrivains je n'en vois pas trop la néceſſité.

§. 42.

Je mets dans cette Claſſe ceux qui déraiſonnent par malice & qui trouvant cependant toujours *des Libraires pour les imprimer & des ſots pour les lire*, ne font autre choſe que faire naître de fauſſes idées dans l'eſprit de leurs lecteurs. En peut-on voir un exemple plus odieux que la critique

ſuivante: J'ai dit (Chap. VI. §. 37.) Que la juſtice veut être décorée d'un „ appareil impoſant—qu'au contraire on a vû des Princes qui ont forcé „ les Avocats & d'autres gens de loi, de ſe parer d'un habillement ridi- „ cule; plaiſanterie bien mauvaiſe, bien contraire à la gravité qui doit „ accompagner les ordonnances d'un Souverain & à l'idée qu'il convient „ de donner au peuple de l'eſtime que meritent ceux auxquels il confie „ ſes interêts & ſon bien-être!—J'ajoute „ Quittons de pareilles puéri- „ rilités pour parler d'objets plus eſſentiels ". C'eſt ſur ces paroles ſi claires qu'il critique préciſement le contraire de ce que j'ai dit, & veut m'apprendre, comme une grande nouvelle, que la pluspart des Nations policées ont introduit pour les perſonnes qui préſident à la juſtice, un habillement particulier. S'il n'y a point ici de mauvaiſe foi, je lui conſeille de prendre un Maître de langue avant que de critiquer des livres françois: N'ai-je pas dit préciſement la même choſe? Cet habillement grave & impoſant n'eſt-il pas fait pour donner à la Magiſtrature un air plus reſpectable; & n'eſt-il pas puéril au contraire d'affubler des Avocats & des gens de loi, d'un vêtement ou d'un manteau qui leur donne, pour ainſi dire un air aigrefin, à deſſein de jetter du ridicule ſur leur état, de les diſtinguer d'une manière deſavantageuſe dans la ſociété & de les rendre mépriſables? Voilà cependant ce qui eſt arrivé jadis quelque part dans le monde, voilà ce qu'il ne pouvoit ignorer, voila ce que j'ai blâmé. Un critique devient coupable quand il prend le change d'une manière ſi viſiblement malicieuſe.

§. 43.

Mais mon Adverſaire l'eſt bien plus encore quand il m'attribue *des ſentimens & des principes contraires aux droits du genre humain, à la clemence, à l'equité & à l'humanité.* Tant qu'il ne s'eſt déchaîné que contre mon eſprits, j'ai pû m'en conſoler & dire *Ah, quel juge!* Mais lors qu'il attaque mon cœur & ma probité je me ſens revolté & je crois avoir de legitimes raiſons de me plaindre. J'ai trop long tems travaillé à meriter dans le monde le titre glorieux d'honnête homme pour n'être pas jaloux de le conſerver. Je penſe que le Plan général de mon livre, les motifs qui me l'ont fait écrire & la manière dont je l'ai executé, prouvent à chaque page de quels ſentimens je ſuis animé; mais voici les belles preuves que mon Critique apporte, pour inſpirer à ſes lecteurs l'idée du contraire. Il cite les pages 56 & 57. (Chap. V. §. 7. 8 & 9.) de mes Inſtitutions pour en conclure, *que je prêche le Deſpotisme, que je ſoutiens que l'eſclavage deſpotique n'eſt terrible que de nom, que la ſervitude des païſans ne leur eſt pas nuiſible, & que j'ai des opinions contraires aux droits de l'humanité, & aux notions les plus ſaines des Conſtitutions civiles.* Tout Lecteur qui aura lû cette imputation, cette calomnie atroce, ne pourra qu'être indigné, s'il ſe donne la peine, d'ouvrir mon livre & de jetter un coup d'oeil ſur les mêmes pages, dont on prétend ſi audacieuſement tirer

des

des preuves. Il y verra que j'y desapprouve (§. 7.) l'etablissement de l'éclavage même dans les Colonies Européennes des trois autres Parties du monde, & que je finis en disant. „ Il ne seroit pas difficile, je pen„ se, de trouver un moyen pour y avoir le même nombre de Cultiva„ teurs à vil prix, sur un pié plus conforme à l'Humanité & à la Poli„ tique. „ Et au §. 8. Heureux est le Prince qui commande à des sujets „ nés libres: heureuse est la Nation chez laquelle toutes choses ne sont „ pas absolument entrainées par le caprice d'un seul homme: heurreux „ est le païs ou la Loi fondamentale établit, comme en France, que tout „ homme est libre dès qu'il met le pié dans son enceinte! „ Et au §. 9. „ en parlant de la servitude des païsans. „ A tout bien considérer, il „ vaudroit mieux que la Servitude fût abolie, parce qu'elle répugne à „ la liberté naturelle, & si vous démandez le sentiment d'un Seigneur „ raisonnable sur cette matière, il vous dira qu'il préfereroit de voir son „ village peuplé par des païsans libres & aisés, que d'y avoir des Serfs — „ Il y a peut-être quelques vieux Seigneurs, & quelques bonnes Dames, „ à qui les anciens préjugés & la vanité feront dire que ce sentiment est „ erroné; mais leur décision ne m'en fera point changer". Sont-ce là des principes contraires aux droits de l'Humanité? Une pareille imputation *une pareille noirceur* ne meriteroit-elle pas une punition exemplaire de la part de la justice?

§. 44.

Au reste je le soutiens encore *envers & contre tous que* la Servitude mitigée & telle qu'elle subsiste dans quelques Contrées de l'Europe, est très differente de l'Esclavage, qu'elle est beaucoup plus effrayante de nom que nuisible d'effets, & qu'il y a plus d'un exemple qu'on a voulû accorder la liberté absolue à des païsans serfs, mais que ceux-ci l'ont refusée. Je suis fort éloigné de l'approuver pour cela; mais je n'ai garde de dire que les Souverains qui la tolerent encore dans leurs Etats, comme en Bohème, dans le Dannemarck, dans le païs de Holstein, & en tant d'autres endroits, que ces Princes violent les Droits de l'humanité, de l'équité & de la clémence. Je me croirois punissable, si j'avois la temerité d'avancer une pareille absurdité.

§. 45.

Pour finir, mon judicieux Critique assure à mes Lecteurs qu'il n'y a pas une feuille de mon livre qui soit exempte de quelque erreur, & il leur promet d'en indiquer les principales dans la suite de son Journal. Je reponds à cette terrible ménace, que je ne suis nullement surpris de lui voir trouver à chaque page de mes Institutions des erreurs, parce qu'il y a généralement par tout quelques verités, & que c'est le propre des Esprits faux de prendre toujours le change, le blanc pour le noir, & le vrai

pour

pour le faux. Je croirois ſurement avoir tort s'il trouvoit que j'ai raiſon Ce ſera donc faire mon apologie s'il continue à relever mes pretendues fautes, mais je penſe qu'il pourroit épargner cet ennuï au Public & à moi. Mais je ne lui ferai plus l'honneur de repondre à ſa critique. Il ſuffit de cet échantillon. Le Lecteur pourra en conclure, quelle réplique je ſerois en état de faire à la continuation de ſes abſurdités; car il n'eſt pas à preſumer qu'il y mette plus de raiſon que dans les premiéres. Il eſt des Auteurs avides, qui par des motifs d'interêt écrivent un certain nombre de feuilles par jour. Souvent la matière manque à ces Infortunés, ils attaquent les bons ouvrages, dans l'eſperance que leurs Auteurs y repondront & pour engager ainſi une querelle litteraire, qui puiſſe les aſſer à aſſouvir leur avarice & ſouvent des paſſions plus baſſes encore. J'ai lieu de préſumer que mon adverſaire ſoit dans le cas; il eſpère que je m'egorgerai avec lui en combat ſingulier à la face de l'Europe & que je tirerai ſon nom du néant: Mais je lui déclare & promets ſolemnellement que voici la première & la dernière réponſe que lui & ceux qui lui reſſemblent auront de ma part. L'Honnête homme peut ſe permettre une fois dans la vie la liberté de faire connoître au Public combien peu les critiques dont on accable toujours un Auteur goûté, ſont injuſtes & déraiſonnables, mais il doit trop de compte de ſon têms à Dieu, à ſes concitoyens & à ſoi-même pour le perdre en réfutations & en querelles: Et comme mon critique a une malheureuſe déſtination à juger de travers en tout, je lui déclare qu'il ſe trompe encore très fort en croyant que je ne ſois point flatté par l'approbation univerſelle qu'a obtenu, mon livre. Je reſpecte trop le Public pour n'en être pas véritablement touché, d'autant plus que ce n'eſt nullement pour l'interêt que j'ai écrit. Et ſi jamais je réprends la plume ce me ſera un encouragement bien glorieux à faire tous mes efforts, pour plaire à mes Lecteurs, & je m'etudierai à rendre mes ouvrages dignes d'être lûs & de ſubſiſter dans la Memoire des hommes, tandis que les fades Critiques tomberont dans les ténèbres d un oubli éternel auxquels elles ſont condamnées par leur Nature même.

VA1
1522466

Digitized by Google

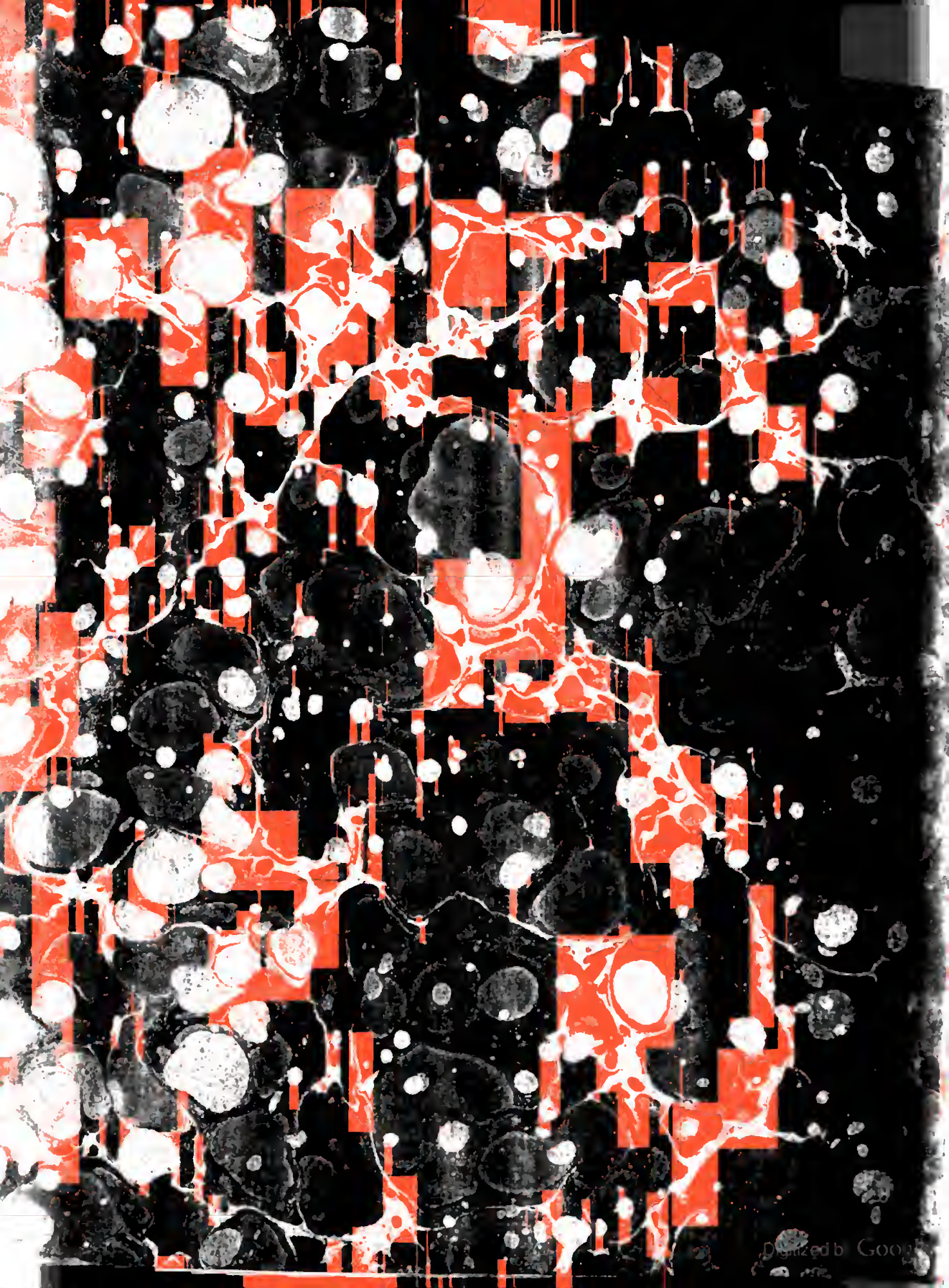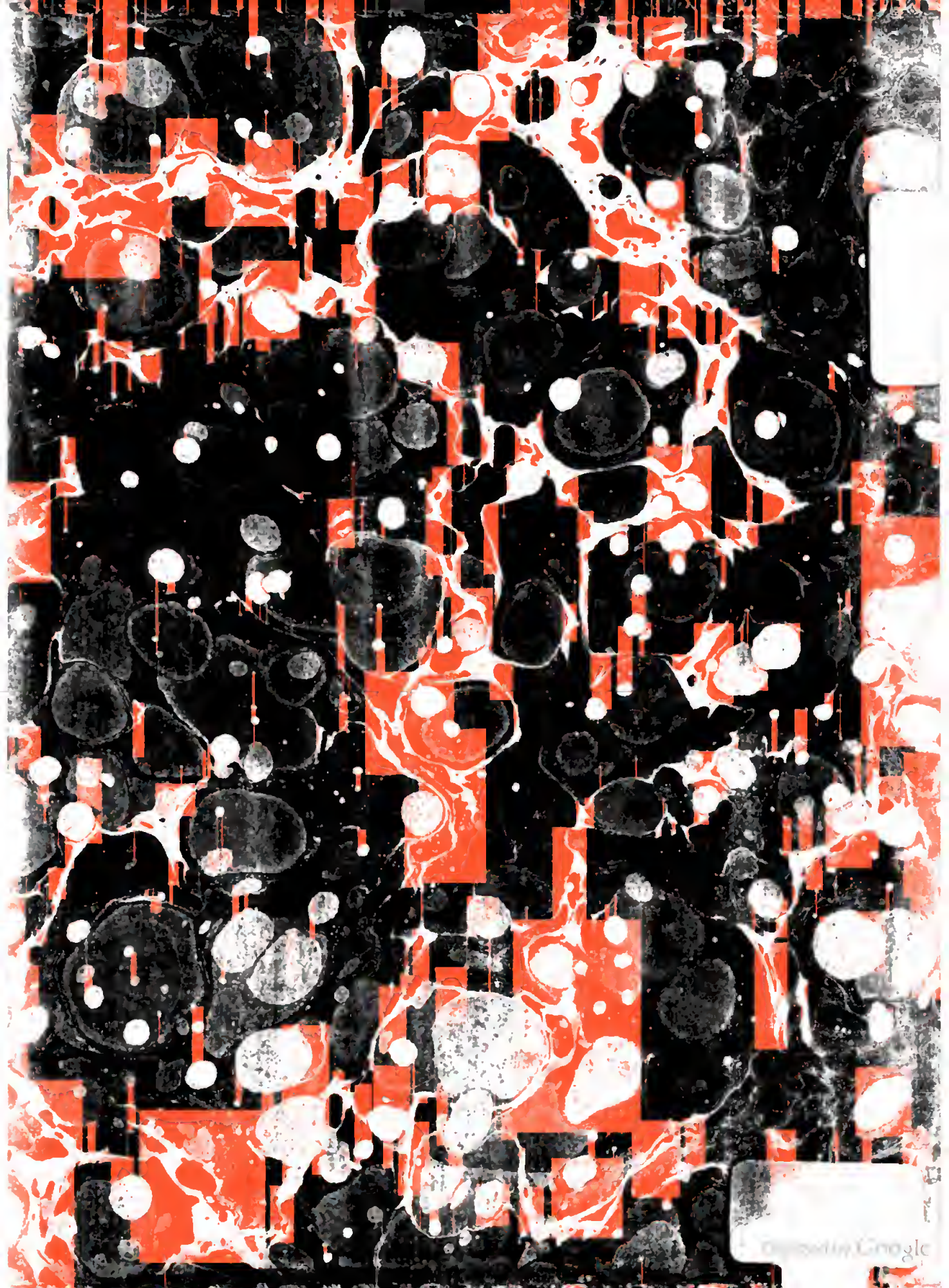
Digitized by Google